A 44773

(2

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE

NOUVELE ÉDITION ENRICHIE DE REMARQUES

DÉDIÉE À LA SÉRÉNISSIME

RÉPUBLIQUE DE VENISE

ANTIQUITÉS

TOME SECOND PARTIE SECONDE.

À PADOUE

M. DCC. XCI.

Avec Approbation et Privilége.

Digitized by Google

DIANE d'*Épheſe*. Quoique toutes les villes de l'antiquité aient bâti des temples en l'honeur de *Diane*, cependant aucune ville du monde ne ſe ſignala autant à cet égard que celle d'*Épheſe* (*Tacit. Annal. lib. c. LXI.*) parce que ſes habitans s'enorgueilliſſoient de la naiſſance que *Diane* avoit priſe dans leur pays: quoique les habitans de Délos leur aient conteſté cette prérogative, il eſt certain néanmoins que le culte de la Déeſſe à *Épheſe* eſt de la plus haute antiquité. On croit que ſon temple fut d'abord bâti dans le goût Égyptien. L'origine du culte de la *Diane d'Épheſe*, la fondation de ſon temple, les différentes révolutions qu'il a éprouvées, la deſcription de la ſtatue & de ſes ſymboles, fourniroient la matiere de pluſieurs volumes. Les bornes d'un article de ce dictionaire ne permettant pas de diſcuter en détail tous ces objets, on poura conſulter Claude Ménétrier (*Claud. Menetr. ſymbol. Diam. Eph. Ital.*), Poleni (*de Dian. Epheſ. templ. diſſert. Joan. Polen. Rom.* 1742), & le Comte de Caylus (*Mém. Acad. tom. XXX*) qui ont épuiſé en quelque ſorte la matiere. Le premier a donné l'explication des différens ſymboles de la ſtatue, mais il s'eſt écarté ſouvent du vrai. Le Marquis Poleni, dans une diſſertation ſur le temple d'*Épheſe*, a parlé auſſi du culte & de la ſtatue de la Déeſſe; ſon ouvrage eſt rempli de recherches, & recomandable par la critique. Le Comte de Caylus, que ſon goût pour les arts, & la connoiſſance qu'il avoit des monumens antiques, ont rendu juge plus compétent qu'aucun autre, a traité ce ſujet dans toutes ſes parties & de la maniere la plus ſatisfaiſante. C'eſt d'après ces trois auteurs que nous allons faire une mention abrégée du temple le plus fameux qu'ait eu la ſœur d'Apollon, & de la ſtatue la plus ſinguliere qui ait exiſté.

L'incertitude & la variété des ſentimens dans les auteurs ſur le temps de la fondation, & ſur le nom des fondateurs du temple de *Diane à Épheſe*; leur ſilence ſur la divinité qu'on y révéroit d'abord, & ſur le culte qu'on lui rendoit, concourent à prouver l'ancienneté de cet établiſſement. C'eſt ſans doute cette incertitude qui a fait naître l'opinion ſelon laquelle la ſtatue de *Diane* & le temple même étoient tombés du ciel. La plupart des anciens auteurs attribuent néanmoins la fondation de ce temple aux Amazones. *Ibi Epheſus*, dit Pomponius Mela, *& Diana clariſſimum templum, quod Amazones Aſia potentes ſacraſſe traduntur*. Solin & Hygin ſont à peu près du même ſentiment; le dernier attribue cette fondation à l'Amazone Otrira, femme de Mars. Callimaque & Denis Periégete font auſſi mention des Amazones en parlant d'Épheſe & de ſon temple fameux; mais ces deux auteurs ne s'expriment pas aſſez clairement à ce ſujet. Pauſanias eſt d'un autre avis: il reprend Pindare d'avoir écrit que les Amazones bâtirent le temple de *Diane à Épheſe*, lorſqu'elles allerent faire la guerre aux Athéniens & à Theſée. Cet auteur croit qu'elles dreſſerent ſeulement une ſtatue à la Déeſſe, dont le temple fut bâti dans la ſuite par Créſus & par Éphéſus. Euſtathe raconte que les Amazones ayant été vaincues par Hercule, & fuyant ce héros, elles vinrent ſe réfugier dans le temple de *Diane*, où elles trouverent leur ſûreté, & que cette circonſtance fit donner le nom d'*Épheſe* à la ville que l'on bâtit depuis près de là. Si l'on en croit Pline (*Liv. VI c.* 85.) le temple fut conſtruit ſur le bord de la mer qui s'en éloigna, & l'on reconnoiſſoit à l'humidité du lieu que la mer l'avoit baigné autrefois. Ce terrain néanmoins étant ſitué entre le Caïſtre & des montagnes d'où ſortent un grand nombre de fontaines, il ne ſeroit pas étonnant qu'il fût été de lui-même marécageux. Le même auteur aſſure qu'on avoit choiſi cette ſituation pour mettre le temple à l'abri des tremblemens de terre; mais les lieux marécageux ne ſont pas moins ſujets que les autres à ces accidens, comme l'ont très-bien remarqué le Marquis Poleni & le comte de Caylus.

Vitruve n'entre dans aucun détail ſur la conſtruction du temple d'*Épheſe*; il dit ſeulement qu'il étoit d'ordre ionique, & il raporte les noms des architectes qui y ont travaillé. Pline eſt le ſeul auteur qui nous ait laiſſé une deſcription de ſa forme & de ſes dimenſions. „ La magnificence du tem-
„ ple d'*Épheſe*, dit-il, mérite l'admiration: l'A-
„ ſie entiere a employé deux cents vingt ans à
„ le bâtir. On choiſit un marais pour ſa ſituation,
„ afin d'éviter le danger des tremblemens de
„ terre: & pour ne point établir dans un terrain
„ peu ſolide des fondemens d'un ſi grand poids,

„ on les posa sur des charbons pilés, & sur des „ peaux chargées de leur laine. La longueur du „ temple est de quatre cents vingt pieds, la lar- „ geur de deux cents vingt : il est orné de cent vingt- „ sept colonnes élevées aux frais d'autant de „ Rois : leur hauteur est de soixante pieds ; il y „ en a trente-six de travaillées „.

Les richesses immenses que le temple de *Diane* contenoit, furent sans doute la cause des différentes révolutions qu'il éprouva. Il n'est parlé dans les anciens que de deux incendies de ce temple ; le premier par les Amazones, & le second par Philostrate : cependant il passe pour avoir été rétabli sept fois ; peut-être que par ces restitutions on ne doit entendre que des agrandissemens ou des embélissemens considérables. Son entiere destruction ariva l'an 263 sous l'empereur Gallien. On ne voit point qu'il ait été ensuite réparé ; il n'en est pas même parlé depuis, si ce n'est dans les voyageurs qui disent en avoir vu des restes.

Quant à la statue de *Diane d'Éphese*, elle est assez connue par les copies multipliées qui en existent.

Le corps de la statue est ordinairement divisé par bandes, en sorte que la Déesse y paroît comme emmaillotée. Elle porte sur la tête une grande tour à plusieurs étages ; sur chaque bras, des lions ; sur la poitrine & sur l'estomac, un grand nombre de mamelles. Tout le bas du corps est parsemé de differens animaux, de bœufs ou taureaux, de cerfs, de sphinx, de cancres, d'abeilles, d'insectes, &c. On y voit même des arbres & d'autres plantes ; tous symboles qui ne signifient peut-être autre chose que la nature elle-même, ou le monde avec ses productions.

Le Comte de Caylus a fait graver une statue de *Diane d'Éphese*, qui le porte à croire que le premier culte rendu à cette Déesse en Asie, doit avoir été Égyptien. Il observe que la vanité des Grecs qui les conduisoit à vouloir passer pour inventeurs, & à s'approprier tout ce qu'ils avoient emprunté des autres nations, leur avoit fait déguiser en mille manieres & ce culte & la figure de la Déesse. La succession de plusieurs siecles favorisa ces altérations. Ce sont les Grecs qui ont ajouté à la figure primitive les cerfs, les abeilles, les roses, & sur-tout les représentations des divinités de la mer que les Égyptiens paroissent n'avoir ni connues ni révérées, & qu'ils n'ont jamais placées sur leurs monumens. Le Comte de Caylus rejete avec raison le passage de Pline, d'après lequel il paroîtroit que la statue de *Diane* n'avoit jamais éprouvé de changemens, mal-gré les révolutions arivées au temple : *Vitigineum & nunquam mutatum*.

Plus les monumens de *Diane* sont chargés d'attributs, moins ils paroissent anciens au Comte de Caylus. La figure simple est selon lui la premiere idée ; les attributs sont enfantés par des allégories qui ne naissent qu'après coup. On peut croire avec ce savant antiquaire, que la figure originale de la Déesse étoit à peu près telle qu'il l'a fait dessiner (*Rec. t. Mém. de l'Acad. xxx.*). Elle a plus conservé le caractere Égyptien que tous les autres monumens de cette divinité publiés jusqu'ici ; elle est d'une extrême simplicité, les jambes réunies, les bras entiérement envelopés, vêtue & disposée comme le principal Orus de la table Isiaque. La seule addition Grecque que l'on pouroit y apercevoir, sont les mamelles multipliées dont elle est environée à une certaine hauteur, & qu'on prendroit aisément pour des fruits. Les Grecs chargerent la statue de *Diane* de quantité d'atributs, & entr'autres de beaucoup de mamelles qui désignent son abondance & la faculté qu'elle avoit de donner la vie aux hommes & aux animaux. C'est ainsi qu'elle est représentée sur des médailles de Domitien, de Trajan, de Sabine, de Marc-Aurele, de Commode, de Mamée, d'Otacile, d'Étruscille & de Gallien. Ces médailles ont pour légende : APTEMIC ΕΦΕCIA, ou APTEMIC ΕΦΕCIΩΝ.

La *Diane d'Éphese* n'étoit certainement pas différente de la *Diane* honorée dans la plus petite bourgade ou sur la montagne la plus isolée : c'étoit toujours la Lune, la Déesse de la chasse, la fille de Latone & la sœur d'Apollon. Cependant *Diane*, avec tout autre surnom, ne fut jamais aussi célebre que *Diane d'Éphese*. La singularité de sa statue, la magnificence & les richesses de son temple, les fêtes que l'on célébroit en son honeur, le concours de monde qui se rendoit dans cette ville, une des plus considérables de l'Asie, lui mériterent la vénération des peuples ; & la superstition contribua encore plus que tous les autres motifs à l'établissement du culte de cette Divinité dans différens pays. La ville de Colophon étoit trop voisine de celle d'*Éphese* pour ne point admettre le culte que l'on y rendoit à *Diane*. Aussi voyons-nous que sur une médaille de Domitien où la Déesse est nommée (*Vaill. Urb. numisp.* 298.) APTEMIC ΚΟΛΟΦΩΝΙΑ, elle est représentée dans la même atitude & avec les mêmes attributs que celle d'*Éphese*, c'est-à-dire, entre deux cerfs, avec les mamelles, & les mains apuyées sur des broches. Mais Apollon ayant un oracle fameux à Claros dans le voisinage de Colophon, les habitans qui avoient donné le surnom de Κλάριος à Apollon, voulurent par conformité donner à *Diane* l'épithete de Κλαρία ; elle se lit sur une médaille de Trajan (*Vaill. ibid.*) APTEMIC ΚΛΑΡΙΑ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. La Déesse est représentée comme sur la précédente.

La ville de Magnésie, sur le Méandre, avoit une grande vénération pour *Diane* ; les habitans prirent le titre de ses Néocores sur une médaille de Maxime (*Vaill. ibid.*) ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ. Sur une autre de l'Empereur Hadrien, ils lui donnent le titre de Λίκνοφορος, aux blancs-sourcils. ΛΕΥΚΟΦΡΥΟ ΜΑΓΝΗΤΩΝ ; elle est représentée comme la *Diane d'Éphese*, à quelque différence près. Xénophon,

qui fait mention du culte que lui rendoient les Magnéſiens, n'explique point pour quelle raiſon ils lui donnerent cette épithete. Strabon (*lib. XIV p.* 647.) dit que ſon temple étoit, à la vérité, inférieur à celui d'*Epheſe* quant à l'étendue & aux richeſſes, mais qu'il le ſurpaſſoit pour l'élégance & la délicateſſe de l'architecture, & qu'à l'exception du temple d'*Epheſe* & de celui de Didymes, il étoit le plus grand de tous ceux d'Aſie.

Le culte de *Diane d'Epheſe* avoit été auſſi admis par les habitans de Métropolis en Phrygie, ſoit à cauſe d'une alliance entre ces deux villes, ſoit pour quelque autre raiſon particuliere. On lit ſur une médaille d'Oracila ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΡΤΕΜΙC (*Vaill. Urb. Numiſ. p.* 298.) & la Déeſſe eſt repréſentée avec pluſieurs mamelles, ayant d'un côté & de l'autre la ſigne de la lune.

Diane & Cérès étoient regardées par les Grecs d'Aſie comme une ſeule & même Divinité repréſentée ſous différens ſymboles; c'eſt pourquoi l'une & l'autre étoient appelées Εὐλαχία, Εὐκλία, Εὐτοκία, Πάμπαρα.

Sur une pierre gravée du Muſéum de Florence, *Diane d'Epheſe* eſt repréſentée avec de grandes ailes; *Diane* en portoit auſſi ſur le coffre de Cypſelus; & Pauſanias (*lib. V.*) avoue ingénûment qu'il ne comprenoit pas la raiſon de cet attribut extraordinaire.

DIANE d'Épheſe (Ou voit la ſtatue de) ſur les médailles d'Apamée de Phrygie, de Magneſia en Ionie, de Philadelphie en Lydie; d'Épheſe.

DIANE de Lacédémone. *Voyez* DIAMASTIGOSE.

DIANIS manſuetis. Muratori (38. 5. *Theſ. Inſcript.*) raporte une inſcription grecque, dans laquelle on lit: ΑΡΤΕΜΙΣΙΝ ΠΡΑΙΑΙΣ, *Dianis manſuetis*. C'eſt le ſeul exemple de *Diane* priſe au pluriel, comme les *Fortunæ* & les *Junones*.

DIANIUM; lieu, bois ou temple conſacré à Diane, *locus Dianæ ſacratus*, dit Feſtus. On liſoit à Rome l'inſcription ſuivante (*Guther. de Jur. Vet. Pont. III.* 4.):

C. IULIANUS
CAELIUS ANT.
F.
. . . . . .
DIANIUM D. D.

DIANIUS. Le temple de Diane, ſitué ſur le Mont-Aventin, lui fit donner ce ſurnom.

DIAPANTON. } Muratori (*Theſaur. Inſcr.*)
ΔΙΑ ΠΑΝΤΩΝ. } raporte deux inſcriptions grecques relatives à des jeux, dans leſquelles on lit la ſecond mot (*pag.* 632. 651. 1.) & deux inſcriptions latines relatives au même objet, dans leſquelles on lit le premier. Cet écrivain croit qu'ils ſignifient que l'athlete ou l'acteur dont il eſt fait mention dans ces inſcriptions, avoit été couronné dans tous les jeux, parce que διαπάντων veut dire toujours, ou ſimplement qu'il avoit été couronné avec l'applaudiſſement de tous, διὰ πάντων, *cum omnium plauſu*.

DIAPASMATA; poudres odorantes que les anciens répandoient ſur leurs membres après s'être baignés. Pline le dit (*XXII.* 2.): *Siccis odoribus conſtant, quæ diapaſmata vocantur*. C'étoient auſſi des paſtilles que l'on mâchoit pour ſe parfumer l'haleine; & Martial a employé dans ce ſens le mot *diapaſma* (I. 88. 1.).

DIAS, dans la Lycie. Goltz ſeul a attribué des médailles impériales greques à cette ville.

DIALCHISMA, eſt dans la muſique ancienne un intervalle faiſant la moitié du ſémi-ton mineur. Le raport en eſt irrationel, & ne peut s'exprimer en nombre.

DIASIES; fête qui ſe célébroit à Athènes en l'honneur de Jupiter. Ariſtophane parle des *Diaſies* dans ſa comédie des nuées (*Act.* 1. *p.* 116. *de l'édition d'Amſterdam in*-12. 1770.); ſur quoi ſon Scholiaſte remarque que c'étoit une fête de Jupiter Milichien, laquelle tomboit à la fin du mois Anteſtérion, qui répondoit à peu près à notre mois de Janvier. Il ajoute que néanmoins Apollonius d'Acarnanie diſtingue les *Diaſies* de la fête de Jupiter Milichien; & qu'à ce que quelques-uns diſoient, cette fête étoit ainſi appelée, par ce que les Athéniens y faiſoient des prieres pour être exempts des domages qui leur pouroient arriver. Enfin il raporte encore un autre ſentiment, ſelon lequel les *Diaſies* étoient une fête où les Athéniens faiſoient des aſſemblées publiques hors des murailles de la ville, & l'y célébroient. Dans la même comédie d'Ariſtophane (*p.* 136.) un pere dit à ſon fils qu'il lui avoit acheté un petit char pour la fête des *Diaſies*. Le Scholiaſte de ce Poëte fait obſerver (*ſur la comédie des Cavaliers, p.* 334 *de l'édition de Geneve, in-fol.* 1607.) que les *Diaſies* étoient la grande fête d'Athènes. Lucien, dans ſon Charideme, & Suidas en parlent auſſi. Héſychius ajoute que les *Diaſies* étoient une fête qui ſe célébroit avec une triſteſſe ſingaliere.

DIASPHENDONESE; ſupplice très-cruel. On pliroit à grande force deux arbres, à chacun deſquels on atachoit un des pieds du criminel; enſuite on lâchoit les deux arbres, qui emporteroient chacun une partie du corps. On croit que ce ſupplice étoit venu de Perſe. Beſſus, l'aſſaſſin de Darius, périt ainſi par l'ordre d'Alexandre. Aurélien fit punir de cette maniere un ſoldat qui avoit commis un adultere avec la femme de ſon hôte.

DIATONIQUE, *ſons* ou *cordes diatoniques*. Euclide diſtingua ſous ce nom, parmi les ſons mobiles, ceux qui ne participent point du genre épais, même dans le chromatique & l'enharmonique. Ces ſons, dans chaque genre, ſont au nombre de cinq; ſavoir le troiſieme de chaque tétracorde; & ce ſont les mêmes que d'autres appe-

leur *apycni*. *Voyez* APYCNI, GENRE, TÉTRACORDE.

DIATRETARII. } Les ciſeleurs des vaſes,
DIATRETUM. } ou *calices diatretî*, étoient appelés *diatretarii*. *Voyez* CALIX.

DIATRIBA; mot latin formé du grec διατριβὴ, qui ſignifie aſſemblage ou aſſemblée, ſecte, académie, &c.

DIAULE. Kircher, dans ſe *Muſurgie*, donne une figure du *diaule* des anciens. *Voyez* FLÛTE. On appeloit cette eſpece de flûte *diaule*, à cauſe qu'elle étoit double, & par oppoſition au *monaule*, qui étoit une flûte ſimple.

DIAULIE. Dans quelques Auteurs on trouve que dans l'ancien théâtre tous les acteurs venant à ſe taire, on entendoit un joueur de flûte qui exécutoit un air dans l'intérieur du théâtre. Cet air s'appeloit *diaulie*, & probablement on l'exécutoit ſur le *diaule*; au moins le nom de *diaulie* le fait ſoupçoner; & le grand uſage que les anciens faiſoient de le flûte double, ou *diaule*, ſur leur théâtre, ſemble le confirmer.

DIAULODROMES; coureurs qui ſe diſputoient le prix de la viteſſe dans les jeux publics. Ils parcouroient un ſtade en allant & un ſtade en revenant, ſans s'arrêter: ce fut de là qu'ils prirent le nom de *diaulodrome*. Ils parurent pour la premiere fois dans les jeux olympiques, à la quetorzieme olympiede. On les couronoit d'une branche d'olivier ſeuvage; & Hypenus de Piſe eut le premier cet honeur.

DIAZEUXIS. Les cordes homologues des deux tétrecordes, entre leſquels il y evoit *diazeuxis*, ſonoient la quinte, eu lieu qu'elles ſonoient la quarte quand lls étoient conjoints.

DIBAPHUS, ΔΙΒΑΦΟΣ, ΔΙΒΑΦΑ, } étoſe de pourpre d'une couleur très-foncée, parce qu'elle avoit été teinte deux fois. Ces mots ſont formés de δὶς, *deux*, & de βάπτω, *je teins*. On vendoit le livre de cette pourpre, du temps de Pline, juſqu'à mille deniers, environ 900 liv. de notre monoie actuele. Elle ſervoit à former les *clavus* des leticlaves, les bordures de la prétexte, de la chlamyde des généraux, & le *paludamentum* des Empereurs. Horace dit qu'un riche eſt vêtu d'étoſe de pourpre teinte deux fois (*l. od.* 16. 35.) *To bis Afro murice tincta veſtiuns lana*.

DICASTERE; tribunal de juſtice, & en particuller, tribunal d'Athênes, où le peuple jugeoit lui-même ſans Magiſtrats.

DICATISSIMUS a dans les inſcriptions le même ſens que DEVOTISSIMUS. *Voyez* ce mot.

DICÉ, Divinité des Grecs; elle étoit fille de Jupiter & de Thémis (*Heſiod. Opera*, *v.* 254. *Theog. v.* 902.), & reſpectable à tous les Dieux (*Heſiodi Opera*, *v.* 255.). Son office étoit d'accuſer les coupables eu tribunel de Jupiter, (*Heſiod. Op. v.* 257.) & de donner de bons ſuccès aux entrepriſes des hommes (*Heſ. Theog. v.* 904). *Dicé* étoit vierge (*Heſ. Op. v.* 254.), pour marquer que les juges doivent être d'une parfaite integrité. On la faiſoit fille de Jupiter, parce qu'il eſt le roi de l'Univers, le ſouverain légiſlateur; & de Thémis, parce qu'elle eſt le Déeſſe de le juſtice.

DICÉLIES. } Athénée (*l.* 14.) & Suidas ap-
ΔΙΚΗΛΙΣΑΙ. } peleut de ce nom des farces ou des ſcênes libres
ΔΙΚΗΛΙΤΑΙ. } conſervées de l'ancieue comédie.

DICERATIUM, } double KERATION (*Voy.*
ΔΙΚΕΡΑΤΙΟΝ, } ce mot), impôt mis par l'empereur Nicéphore ſur cheque bourgeois de Conſtantinople, pour la réconſtruction des murs de cette ville.

DICHALCON, double Chalcon. ΔΙΧΑΛΚΟΝ. On trouve cette monoie parmi les médailles de *Chio*. *Voyez* CHALCOUS.

DICROTA. Cicéron (*ad Attic. v.* 2. *&* XVI. 4.) déſigne par ce mot un uevire. Les interpretes ſont partegés ſur ſon caractere diſtinctif. Les premiers veulent qu'il eût deux gouverneils, l'uu à la pouppe & l'eutre à la proue; ce qui paroît impraticable. Selon les autres, la *dicrota* avoit de chaque côté deux rangs de remes: δὶκροτος vouleut dire qui bat deux coups à la fois, cette explicetion eſt très-vrai-ſemblable.

DICTÆUS. Voyez *DICTEUS*.

DICTAMNE DE CRETE; plante à tête écailleuſe, du milieu de laquelle s'éleve une fleur en gueule, & des fleurons evec pluſieurs anneaux, qui forment un long épi pendant.

Il eſt vrai-ſemblable que notre *dictamne*, ou, comme pluſieurs l'écrivent, *dictame* de Crete, eſt le même que celui des anciens. En effet, d'habiles critiques ont heureuſement rétabli un paſſage de Dioſcoride, défiguré par quelques copiſtes, eu moyen de-quoi cet Auteur ne dit pas que le *dictamne* ne porte point de fleurs ni de graine; mais il dit que ni ſe fleur ni ſon fruit ne ſont bons à rien. Pline qui compare le *dictamne* au pouliot, ajoute qu'on ne ſe ſert que de ſes feuilles. Théophraſte eſt du même avis. Damocrete, dans Gallen, parle auſſi des fleurs du *dictamne*. Enfin c'étoit un fait ſi commun, & ſi peu révoqué en doute, que Virgile lui-même a décrit la tige & la fleur du *dictamne de Crete*.

Hic Venus indigno nati concuſſa dolore,
Dictamnum genitrix Cretæa carpit ab Ida,
Puberibus caulem foliis, & flore comantem
Purpureo. (Æneid. lib. XII. v. 412.)

„ Vénus, touchée de voir qu'une indigne tra-
„ hiſon avoit réduit ſon fils dans un état déplora-
„ ble, va cueillir ſur le Mont-Ida, dans l'île de
„ Crete, du *dictamne*, dont le tige eſt garnie de
„ feuilles velues, & porte à ſon ſommet de longs
„ bouquets de fleurs purpurines „.

Prouvons, per le deſcription botenique de cette plante, que celle du Poëte eſt très-exacte.

Digitized by Google

Le *dictamne de Crete*, qui vient naturellement en Grece, & particuliérement en Candie, dans les fentes des rochers, pouſſe des racines brunes & fibreuſes, des tiges dures & couvertes d'un duvet blanc, hautes de neuf pouces, & branchues. Les feuilles naiſſent deux à deux aux nœuds des tiges; elles ſont arondies, longues d'un pouce, couvertes d'un duvet épais, blanchâtre: leur odeur eſt agréable, leur ſaveur eſt très-âcre & brûlante. Les fleurs naiſſent au ſommet des branches, dans de petites têtes feuillées en forme d'épi, & comme écailleuſes, de couleur purpurine au dehors. Ces fleurs ſont d'une ſeule piece en gueule, d'une belle couleur de pourpre, portées ſur un calice en cornet cannelé, dans lequel ſont renfermées quatre graines arondies très-menues.

Le *dictamne*, quoiqu'originaire des pays chauds, peut néanmoins endurer le froid de nos hivers, pourvu qu'on le plante dans un terrain ſec & ſâbloneux. On le multiplie de boutures, qu'on met à l'abri du froid, & qu'on arroſe juſqu'à ce que les rejetons aient pris racine, après quoi on les plante dans des pots. Il fleurit au milieu de l'été; mais ſes graines n'acquierent guere leur maturité que dans un climat chaud, en Provence, en Languedoc & en Italie.

Nous connoiſſons encore une ſeconde eſpece de *dictamne*, appelée par les Botaniſtes, *dictamnus montis Sipyli, origani foliis*. Flor. Bat. *Origanum montis Sipyli*. H. L. 463. Cette ſeconde eſpece a été trouvée ſur le Mont Sipyle, dans l'Aſie mineure, près du Méandre, par le Chevalier Wheller, dans ſes voyeges, & par lui envoyée à Oxford. C'eſt une très-jolie plante qui porte de grands épis de fleurs d'une beauté durable; ce qui fait qu'elle mérite une place dans les jardins des curieux; elle ſe multiplie & ſe cultive, à tous égards, comme la précédente.

Quelques étymologiſtes ont dérivé aſſez naturélement le nom de *dictamne*, de *Dictea*, montagne de Crete, dont Virgile parle ſi ſouvent; ou, ſi l'on aime mieux, *de Dictamo*, ancienne ville de l'île de Crete, territoire qui n'eſt plus aujourd'hui qu'une petite bourgade de la Canée, dans l'île de Candie. Le Lecteur curieux d'érudition ſur cette matiere, en trouvera dans l'ouvrage d'un Allemand nommé Geyer, dont voici le titre: *Geyeri (Joh. Daniel) Thargelus Apollini ſacer. Francof.* 1687. in-4°. (*Article de M. le Chevalier de Jaucourt.*)

DICTATEUR. On trouvera dans le Dictionaire d'*Économie Politique & Diplomatique*, l'hiſtoire de le *Dictature*, & les prérogatives de ce maître abſolu des Romains, dont le pouvoir expiroit néceſſeirement au bout de ſix mois. Les FASTES CONSULAIRES renferment la ſuite des *Dictateurs*. Nous ne perlerons donc ici que des marques diſtinctives de leur diguité.

Les Grecs eppeloient un *Dictateur* Διύπατος, double-Conſul, perce que ce Magiſtrat extraordinaire avoit ſeul l'autorité des deux Conſuls, & vingt-quatre Licteurs pour le précéder, même dans la ville, avec les haches & les faiſceaux, tandis que chaque Conſul n'en avoit que donze.

Le *Dictateur* ne pouvoit ſortir de l'Italie, ni monter à cheval. Plutarque (*in Fab.*) donne deux raiſons de la ſeconde défenſe; d'abord, parce qu'on plaçoit la principale force de Rome dans l'infanterie, & qu'on vouloit y fixer la préſence du *Dictateur*; peut-être auſſi parce que le peuple ayant ecordé un pouvoir illimité à ce Magiſtret, vouloit lui rapeler par cette défenſe que ce même peuple lui étoit ſupérieur. Cependant le Sénat permit de monter à cheval au *Dictateur* Fabius Maximus Verrucoſus, qui le lui avoit demandé; les motifs de cette conceſſion furent le mérite extraordinaire de Fabius, & le danger que couroit le république à cette époque, qui ſuivoit la bataille de Caunes.

DICTATOR convivii; c'étoit le même que le Roi du feſtin. On le conſtituoit *Dictateur* en plaçant une courone ſur ſa tête. Pleute décrit cette élection (*Perſ. v.*):

Do hanc tibi florentem florenti: tu eris ſic Dictatrix nobis.

DICTÉEN. *Voyez* DICTEUS.

DICTERIUM; bouffoneries, par le moyen deſquelles les farceurs cherchoient à fixer l'attention des ſpectateurs (*Varron apud Non. 11.* 249.):

Et orthophallica attulit pſalteria,
Quibus ſonant in Græcia dicteria,
Qui fabularum collocant exordia.

DICTÉUS; ſurnom de Jupiter, pris de l'antre de Dictée, où Rhéa, ſa mere, l'avoit mis au monde, & où il avoit été élevé. Cet antre étoit dans l'île de Crete. *Voyez* ABEILLES.

DICTYNNE; Nymphe de l'île de Crete. L'antiquité a attribué à la Nymphe *Dictynne* l'invention des rets ou filets propres à la chaſſe; & c'eſt de là que ſon nom lui fut donné; car Δίκτυον en grec ſignifie un rets, *rete*. La Nymphe *Dictynne* fut ſi amie de Diane, que les Poëtes les confondent en quelque ſorte, ou du moins qu'ils donnent quelquefois à Diane le nom de *Dictynne*. D'autres diſent que *Dictynne*, ayant excité la paſſion de Minos, & ne pouvant éviter autrement ſes pourſuites, ſe jeta du haut d'un rocher dans la mer. Elle tomba dans un filet de pêcheur; d'où lui vint ſon nom (*Antonius Liberalis, l. XI.*). Quoi qu'il en ſoit, avant que de s'appeler *Dictynne*, elle ſe nommoit Britomartis. (*Voyez* ce mot dans HÉSYCHIUS.). Les Égiuetes l'appeloient *Aphea*, Ἀφαία. Callimaque, dans l'hymne qu'il a fait à l'honeur de Diane, dit que le rocher, ou la montegne d'où Britomartis ſe précipita, étoit le Mont Dicté, d'où il s'enſuit que c'eſt de là que lui vient le nom de *Dictynne*. Strabon (*l. X.*) dit que pluſieurs rejetoient ce ſentiment de Cal-

Ilmaque, parce que Britomartis étoit appelée *Dictynne* par les Cydoniates, qui étoient fort éloignés du Mont Dicté. Mais Voſſius répond que ce n'étoient pas les Cydoniates ſeuls, mais tous les Crétois, qui donnoient ce nom à Britomartis; & quand on dit que c'étoient les Cydoniates, c'eſt une Synecdoche, c'eſt-à-dire, qu'on prend la partie pour le tout. Voſſius réfute encore Diodore de Sicile ſur ce que nous avons rapporté après lui de Minos. (*Voyez Voſſ. de Idol. l. 1. c. 17. à la fin*).

DICTYNNE, en Crete. Theupolo avoit, dans ſa riche collection, une médaille de cette ville frapée en l'honeur de Trajan.

DICTYNNIES; fêtes que l'on célébroit à Sparte en l'honeur de *Dictynne* (*Pauſanias in Lacon.*).

DIDIA; famille Romaine, dont on a des médailles:

RR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

Goltz en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

DIDIUS JULIANUS. *Voyez* JULIEN I.

DIDON, fille de Bélus roi de Tyr, ſe nommoit auſſi Éliſe. Elle faiſoit remonter ſon origine juſqu'à Jupiter, en cette maniere: Jupiter, Épaphus, Lybie, Agénor, Phénix, Méthrédon, Bélus, Pygmalion & Didon. Elle épouſa en premieres noces ſon oncle Sicharbas, prêtre d'Hercule (C'eſt le Sichée de Virgile.). Sicharbas, outre cette dignité qui lui donnoit le premier rang après le Roi, poſſédoit de grandes richeſſes; mais ſe défiant de l'avarice du Roi, il les avoit enfouies dans la terre. Pygmalion qui ſoupçona ſon beau-frere d'avoir un tréſor, ſans être retenu par la double alliance qui étoit entre lui & Sicharbas, le fit aſſaſſiner au pied de l'autel, dans le temps qu'il faiſoit un ſacrifice en ſecret. Il cacha longtemps ce meurtre, flatant ſa ſœur d'une vaine eſpérance, & lui faiſant accroire qu'elle reverroit bientôt ſon époux. Mais Sicharbas privé des honeurs de la ſépulture, apparut en ſonge à *Didon*, avec un viſage pâle & défiguré; il lui montra l'autel au pied duquel il avoit été immolé; lui découvrit ſa poitrine percée d'un coup mortel, & lui conſeilla de s'éloigner de ſa patrie, & d'emporter avec elle des tréſors cachés depuis longtemps dans un endroit qu'il lui indiqua. *Didon*, à ſon réveil, ſurpriſe & éfrayée, prépara ſa fuite, s'aſſura des vaiſſeaux qui étoient au port, & y embarqua tous ceux qui haiſſoient ou craignoient le tyran, avec les richeſſes de Sicharbas. Il paroît que ce n'étoit pas à Tyr même qu'elle faiſoit ſa réſidence, mais dans une ville maritime du voiſinage. Sous prétexte de quiter un lieu que la perte de ſon mari lui avoit rendu odieux, elle demanda au Roi la permiſſion d'aller le joindre à Tyr. Elle avoit pris auparavant la précaution de mettre dans ſa confidence ceux des Tyriens qui avoient, comme elle, des raiſons de ſe plaindre de la cruauté & de l'avarice du Roi. Pygmalion, qui ne douta pas qu'elle n'apportât avec elle ſes tréſors & tout ce qu'elle avoit de plus précieux, lui acorda ſa demande. La nuit ſuivante, elle embarqua en effet toutes ſes richeſſes; mais elle mêla quelques ſacs pleins de ſable avec ceux qui contenoient ſon or. Quand elle fut en pleine mer, elle fit jeter ſes ſacs pleins de ſable dans la mer, ſous prétexte d'apaiſer les mânes de ſon époux, à qui ces tréſors avoient coûté la vie. Elle fit entendre enſuite aux officiers que le Roi lui avoit donnés pour l'acompagner, & qui crurent que tout ſon or étoit jeté, que l'avare Pygmalion ne leur pardoneroit jamais d'avoir laiſſé jeter ces richeſſes, & qu'ils n'avoient d'autre reſſource que d'aller chercher une retraite qui les mit à couvert de ſon reſſentiment. Ils la crurent & s'abandonerent à ſa fortune. Elle ſe fit joindre enſuite par ceux des Tyriens qui ſavoient ſon ſecret; elle offrit un ſacrifice à Hercule, & mit à la voile. Didon aborda d'abord dans l'île de Cypre, où elle trouva ſur le bord de la mer quatre-vingts filles, qui y étoient allées par ordre de leurs parens, ſuivant la coutume de cette île, pour offrir leur virginité à Vénus. Elle les fit enlever, & les fit épouſer à ceux qui l'avoient ſuivie. Pygmalion informé de l'évaſion de ſa ſœur, ſe mit en devoir de la pourſuivre; mais les larmes de ſa mere, encore plus les remontrances des prêtres, qui le menaçoient de la colere des Dieux, l'empêcherent de pourſuivre ſon deſſein.

Didon continua ſa route ſans accident, & ariva en Afrique, où elle fut bien reçue. Elle propoſa aux habitans de la côte de lui vendre autant de terre qu'en pouroit contenir la peau d'un bœuf. Quand elle l'eut obtenu, elle fit couper en plusieurs lanieres un cuir, qui, par ce moyen, renferma aſſez d'eſpace pour bâtir un fort, nommé pour cette raiſon *Byrſa*. En creuſant les fondemens, on trouva la tête d'un bœuf; ce qui marquoit que la ville ſeroit un jour réduite en ſervitude. On alla les poſer dans un autre endroit, où l'on rencontra la tête d'un cheval; ce qui fut pris pour un bon augure. Cette nouvele habitation ayant attiré beaucoup de monde, la ville s'agrandit peu à peu, & forma dans la ſuite cette redoutable Carthage, qui devint l'émule de Rome. Quand cet établiſſement commença à prendre une forme, Iarbas, Roi de Mauritanie, voulut épouſer *Didon*; mais l'amour qu'elle conſervoit pour la mémoire de ſon premier mari, lui fit rejeter cette alliance; & dans la crainte d'y être forcée par les armes de ſon amant & par les vœux de ſes ſujets, elle demanda trois mois pour ſe déterminer. Quand ce temps fut expiré, elle donna ordre qu'on préparât un ſacrifice, pour expier les mânes de ſon époux. Elle fit élever dans un lieu ſecret du palais, un bûcher, pour y faire conſumer tout ce qui avoit apartenu à Sichaarbas: elle y monta elle-même ſous prétexte

de hâter le ſacrifice. Telle fut la fin de cette courageuſe princeſſe.

Virgile, par la fiction la plus heureuſe, & qui a fait la matiere d'un chef-d'œuvre de l'eſprit humain, le 4e. livre de l'Énéide, a terni toute la gloire que la chaſte & courageuſe *Didon* avoit méritée par ſa mort. Ce poëte pour raporter au temps d'Énée même, le fondement de la haine des Carthaginois pour les Romains, a imaginé de faire rencontrer Énée & *Didon*, quoiqu'il ſoit certain que la ruine de Troye a précédé la fondation de Carthage de plus d'un ſiecle : il y a même des auteurs qui établiſſent entre ces deux événemens une diſtance de près de 300 ans ; d'autres la réduiſent à 543 ans. Le ſavant Bochart a même voulu prouver que la fameuſe Jézabel, qui épouſa Achab, & qui cauſa tant de troubles dans le royaume d'Iſraël, étoit niece de *Didon*.

Quoi qu'il en ſoit, voici comment Virgile a déguiſé l'hiſtoire de cette princeſſe. La tempête ayant jeté Énée ſur les côtes de Carthage, Vénus, qui craignoit le caractere fourbe des Tyriens, & les piéges de l'implacable Junon, prit le parti de rendre *Didon* amoureuſe d'Énée, afin que la paſſion de la reine fît de ſes États un aſyle aſſuré pour ſon fils, tandis qu'il ſeroit obligé d'y reſter pour rétablir ſa flote. À cet effet, au moment qu'Aſcagne, fils d'Énée, alloit partir pour offrir à la Reine les préſens que ſon pere deſtinoit à cette princeſſe pour ſe la rendre favorable, Vénus plongea cet enfant dans un profond ſomeil, le tranſporta ſans qu'il s'en aperçût ſur le mont Ida, dans l'Île de Cypre, & lui ſubſtitua l'Amour. Ce petit Dieu joua le rôle d'Aſcagne ſi naturélement, qu'Énée même, qui n'étoit pas inſtruit de la ruſe de ſa mere, y fut trompé. Il préſenta les riches dons qu'il étoit chargé d'offrir. *Didon*, charmée de ſes grâces & de ſa beauté, le prit ſur ſes genoux, & ne ſe laſſa point de la careſſer : le Dieu perfide ſaiſit cet inſtant pour inſinuer ſon poiſon dans le cœur de la princeſſe ; il en éfaça peu à peu le ſouvenir d'un mari mort, & le remplit de l'amour d'Énée. Elle devint ſi paſſionée, qu'elle ne garda plus de meſures ; & ſa gloire qui juſqu'alors lui avoit été ſi précieuſe, ne fut plus un motif aſſez puiſſant pour la retenir. Junon ne fut pas plu-tôt informé de cet accident, qu'elle en voulut profiter, pour empêcher la gloire que les Deſtins promettoient à Énée, en le rendant auteur de la nation Romaine. Elle prend les moyens les plus propres pour fixer Énée à Carthage, en l'uniſſant à *Didon* par les liens de l'hyménée : elle s'en explique avec Vénus, qui, bien inſtruite que toutes les ruſes de Junon ne pouvoient rien contre les arrêts des Deſtins, s'inquiétoit peu que *Didon* fût la dupe de ſon amour, pourvu qu'Énée ſortît de Carthage en ſûreté : elle conſentit donc à tout.

Quant à Junon, voici le ſtratagême qu'elle employa : un jour que *Didon* & Énée étoient à la chaſſe avec leur ſuite, Junon excita une furieuſe tempête, qui força tout le monde à quiter la plaine ; toute la troupe ſe diſperſa, & chacun chercha à la hâte un abri ; *Didon* & Énée ſe réfugierent enſemble & ſeuls dans une même grote qui ſe trouva à leur portée. *Didon* étoit trop amoureuſe pour ne pas ſuccomber ; & elle prit les preuves qu'elle en donna à Énée pour un véritable mariage. Ces deux amans, enivrés de plaiſir, ne garderent plus de meſures. Iarbas en fut inſtruit par la renomée, il ſe plaignit à Jupiter, ſon pere, de l'ingratitude de *Didon*, qui n'étoit qu'une fugitive, à laquelle il avoit donné aſyle dans ſes terres, & qui lui préféroit néanmoins un aventurier, tel qu'Énée. Jupiter, ſenſible aux plaintes de ſon fils, & ſe rapelant d'ailleurs que c'étoit Énée que les Deſtins avoient choiſi pour être la tige de la nation Romaine, députa Mercure vers le prince Troyen, pour lui ordoner de quiter un lieu ſi funeſte à la gloire qui lui étoit réſervée à lui & à ſa poſtérité. L'ordre des Dieux arracha ſur le champ le pieux Énée à l'enchantement qui l'aveugloit ; il prit auſſi-tôt le parti de la retraite. Toutes ſes précautions ne purent empêcher que *Didon* ne pénétrât ſon deſſein ; mais tandis qu'elle exhaloit ſa douleur en plaintes, Énée partit avec ſa flote. Ce fut dans le feu des imprécations, que cette malheureuſe princeſſe prédit que les deſcendans de ſes Tyriens, & ceux d'Énée, ſeroient toujours en guerre : elle monta enfin ſur un bûcher qu'elle avoit fait préparer, & ſe perça le ſein de la propre épée d'Énée. Comme elle mouroit, dit Virgile, avant le temps marqué par les Parques, & qu'elle périſſoit, ſans l'avoir mérité, par un accident imprévu, Proſerpine ne lui avoit pas encore coupé le cheveu auquel ſa vie étoit atachée, & n'avoit pas encore dévoué ſa tête à Pluton. Junon, pour faire ceſſer les douleurs de cette malheureuſe princeſſe, envoya Iris lui couper le cheveu fatal. C'eſt ainſi que Virgile, & preſque tous les poëtes qui l'ont ſuivi, ont métamorphoſé cette victime de la foi conjugale, en une amante furieuſe & ſans pudeur. Cette princeſſe fut honorée à Carthage comme une Déeſſe, ſous le nom d'Éliſe, ainſi qu'on le voit dans Juſtin & dans Velleïus Paterculus.

DIDORON ; meſure greque de deux coudées. *Voyez* Coudée.

DIDRACHME, de l'Égypte & de l'Aſie.

Cette monoie valoit une livre & $\frac{1}{24}$ de la monoie de France actuele, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*). Elle valoit, en monoie du même pays, 2 drachmes,

Ou 4 rébiltes,
Ou 10 gérah,
Ou 12 mehah,
Ou 24 pondion,
Ou 48 phollis,
Ou 592 kodrantes,
Ou 384 pérutah.

Dinrachme ; ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. Il valoit, en poids de France, 87 grains

$\frac{2}{3}$, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*). Il valoit en poids des mêmes pays, 2. drachmes,

Ou 4 grammes,
Ou 8 oboles ſeminſtes,
Ou 12 danie,
On 16 kikkabos,
Ou 24 kération,
Ou 48 chalcous,
Ou 96 ſiarion.

Didrachme; poids & monoie des Grecs. Il valoit, en poids de France, 168 grains & $\frac{4}{7}$, & en monoie, 2 livres, ſelon M. Pauſton. Il valoit, en poids & monoie des Grecs, 2 drachmes,

Ou 12 oboles,
Ou 72 chalcous.

On trouve parmi les médailles de Rhodes des médailles de bronze frapées en l'honeur de Nerva & de Trajan avec leur nom & ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ.

Veſpaſien ayant réduit la Judée en province Romaine, ordonna que tous les Juifs de l'empire payeroient au capitole le *didrachme* qu'ils payoient auparavant au temple de Jéruſalem. Ils le payoient encore au temps d'Origene.

DIDYME, jumeau; ſurnom que Pindare donne à Diane pour marquer qu'elle étoit ſœur jumelle d'Apollon. *Didyme* eſt auſſi le nom d'une des îles Cyclades, où Apollon avoit un Oracle.

ΔΙΕΛΚΤΣΤΙΝΔΑ (*Pollux lib. 9.*); jeu d'enfans que nous appelons en France le *jeu des bâtes*.

DIESPITER, nom de Jupiter. Ce nom, ſelon quelques-uns, eſt la même choſe que *Dios pater*, Jupiter pere; car Jupiter étoit appelé en grec Ζεὺς ou Δεὺς, d'où viennent les cas obliques Διὸς, Διὶ &c. D'autres diſent que *Dieſpiter* eſt la même choſe que *Dii pater*, pere du jour. S. Auguſtin tire ce nom de *dies*, jour, & de *partus*, production, enfantement, parce que c'eſt Jupiter qui produit le jour. Servius & Macrobe ſont du même ſentiment. Le premier dit que dans la langue des Oſques on diſoit *Lucecius*, & *Dieſpiter* en latin. Du reſte, *voyez* Jupiter, c'eſt la même Divinité. Struvius (*Antiq. Rom. Synt. c.* 1. *p.* 117.) paroît croire que *Dieſpiter* eſt Platon. Mais ſi c'eſt-là ſon opinion, il ſe trompe; car dans Cicéron, & dans l'inſcription qu'il cite d'après Gruter (*xxi.* 8.) il y a *Dis pater*, & non *Dieſpiter*.

DIEUX. On trouvera au mot Mythologie les différens ſyſtêmes ſur l'origine commune des *Dieux*, & à l'article de chaque Divinité ſon origine, ſon hiſtoire, ſes attributs, ſes ſurnoms, ſon culte & ſes monumens particuliers. Je ne parlerai ici que des claſſes dans leſquelles on rangeoit les *Dieux*, & de la beauté générale que les Artiſtes doivent donner à leurs repréſentations.

Voici les titres les plus généraux ſous leſquels on comprend les *Dieux*. On les diviſe ordinairement en *Dieux* naturels & *Dieux* animés; en grands *Dieux* & *Dieux* ſubalternes; en *Dieux* publics & *Dieux* particuliers; en *Dieux* connus & *Dieux* inconnus; ou enfin, ſuivant la diviſion uſitée chez les Mythologues modernes, en *Dieux* du ciel, *Dieux* de la terre, *Dieux* de la mer & *Dieux* des enfers.

Dieux naturels: on entend ſous ce nom les aſtres & les autres êtres phyſiques.

Dieux animés: ce ſont les hommes, qui ont été déifiés.

Les grands Dieux: les Grecs & les Romains reconoiſſoient douze grands *Dieux*, dont les noms étoient venus d'Égypte, dit Hérodote: c'étoient les *Dieux* de la premiere claſſe, ou comme s'expriment les Mythologues, les *Dieux des grandes nations*, ou les *Dieux du conſeil*; ces douze grands *Dieux* étoient, ſelon Ennius, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain & Apollon. Une des folies d'Alexandre fut de ſe placer le troiſieme parmi ces grands *Dieux*, dédaignant d'être aſſocié à la foule des Divinités ſubalternes.

Dieux ſubalternes, ou les *Dieux des moindres nations*: ce ſont tous les autres *Dieux* après les douze grands que nous venons de nommer. Leur foule étoit innombrable dans la Grece & dans l'empire Romain: il n'y avoit point de lieu dans Rome, dit Tite-Live, qui ne fût plein de *Dieux*: de là vient qu'Varrilla dit: *Notre pays eſt ſi plein de Divinités, que l'honorent de leur préſence, que vous y trouveriez plus facilement un Dieu qu'un homme*. Non contens de cette foule de Divinités que la ſuperſtition de leurs peres avoit introduite, les Romains embraſſoient le culte de toutes les nations ſubjuguées, & ſe faiſoient encore tous les jours de nouveaux *Dieux*.

Dieux publics: c'étoient ceux dont le culte étoit établi & autoriſé par les loix, comme les douze grands *Dieux*.

Dieux particuliers: ceux que chacun choiſiſſoit pour être l'objet de ſon culte particulier. Tels étoient les *Dieux* Lares, les Penates, les âmes des ancêtres, qu'il étoit permis à chaque particulier d'honorer comme il vouloit.

Dieux connus: dans cette claſſe, Varron rangeoit tous les *Dieux* dont on ſavoit les noms, les fonctions, les hiſtoires, comme Jupiter, Apollon, le Soleil, la Lune, &c.

Dieux inconnus: dans cette ſeconde claſſe étoient placés les *Dieux* dont on ne ſavoit rien d'aſſuré, & auxquels on ne laiſſoit pas d'élever des autels & d'offrir des ſacrifices. Pluſieurs Auteurs parlent d'autels élevés aux *Dieux inconnus* en pluſieurs endroits, mais en particulier chez les Athéniens, le plus religieux peuple de la terre, qui avoient conſacré un autel au *Dieu inconnu*, de peur qu'il n'y en eût quelqu'un auquel ils n'euſſent point rendu de culte. Cet autel ſubſiſtoit encore du temps de S. Paul: *Ayant vu en paſſant*, leur dit cet Apôtre, *un autel conſacré au Dieu inconnu*, ἀγνώστῳ Θεῷ, *je viens vous prêcher celui que vous adorez ſans le connoître*.

Dieux communs; Mars, la Victoire & Bellone.

Dieux agréables, *geniales*: la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air, le Soleil & la Lune.

Dieux du Ciel: c'étoient Célus, Saturne, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Vulcain, Mercure, Apollon, Diana, Bacchus, &c.

Dieux de la Terre; Cybele, ou la mera des *Dieux*; Veſta, les *Dieux* Lares, les *Dieux* Pénates, les *Dieux* des Jardins, Pan, les Faunes, les Satyres, Palès, les Divinités champêtres, les Nymphes, les Muſes, &c.

Dieux de la Mer: l'Océan & Thétis, Neptune & Amphitrita, Nirée & les Néréides, Doris & les Tritons, les Napées, les Sytenes, Éole & les Vents, &c.

Dieux des Enfers: Pluton, Cérès, Proſarpine, les trois juges d'enfer, Éaque, Minos & Radamanthe. Les Parques, le Deſtin, les Furies, les Dieux Mânes, Charon, &c. On verra l'hiſtoire de tous ces *Dieux* dans leur article particulier.

Il y a pluſieurs autres dénominations générales des *Dieux*, comme les *Cabires*, les *Palices*, les *Compitales*, les *Semones*, les *Dieux* choiſis, *Selecti*; les *Indigetes*, les *Patoïques*, les *Pénates*, les *Lares*, les *Empirés*, les *Éthérés*, les *Mondains* & *Supramondains*, les *Matériels* & *Immatériels*, & enfin les *Dieux* des ſpheres céleſtes, & ceux qui étoient hors des ſpheres. *Voyez tous ces mots*.

Dieux *des Gaulois*. Le Comte da Caylus (Rec. d'Antiq. tII. n. 7. pl. 88. no. 1. & p. 325.) a publié les deſſeins d'un Hercule & d'un Jupiter, monumens Gaulois. Il dit à leur ſujet: „ Quelques peuples anciens ont eu la délicateſſe de ne point donner de ſexe à leurs divinités; ils aſſuroient qu'elles étoient à la fois mâles & femeles. Les Gaulois étoient dans ce principe avant d'avoir été domptés par les Romains. D. Martin (*Religion des Gaulois prem. vol. pag.* 25 *&* 335, 338.) raporte pluſieurs repréſentations de Mercure, qui ſont traitées dans cet eſprit; ce qui mérite le plus d'atteution dans ces monumens de D. Martin, c'eſt le détail de la découverte qu'on fit, il y a quelques années, ſur la montagna de Framont; c'eſt la plus haute da celles qui ſéparent l'Alſace de la Lorraine: les figures qu'on y a trouvées, repréſeutent Mercure, ayant deux anneaux au lieu de ſexe: mais quand on a refuſé cette prérogative à Hercule, comme on le voit ici, on peut la refuſer au reſte de l'Olympe „.

„ Ce Jupiter qui paroît avoir tenu quelque corps dans la main qu'on voit élevée, eſt encore d'un travail très-grôſſier; cependant les proportions générales ne ſont pas auſſi mauvaiſes que celles de l'Hercule du numéro précédent. Il eſt nu, & n'a conſtament jamais eu de ſexe. Ces deux monumens, conformes en ce point, & conſtament Gaulois, donneut des preuves réciproques du ſyſtême de cette nation ſur la divinité „.

Ce que j'ai dit juſqu'à préſent, dans cet article, ſur les *Dieux*, ne regarde que les Mythologues; mon plan exige que je m'adreſſe actuélement aux artiſtes. Ce ſera Winckelmann qui leur parlera ici.

„ Les grands Artiſtes de la Grece qui pouvoient, dit-il, (*Hiſt. de l'Art. IV. chapitre* 2.) ſe regardet comme des créateurs, quoiqu'ils travaillaſſent moins pour l'entendement que pour le ſentiment, tâcherent de ſurmonter la dureté da la matiere, &, s'il eût été poſſible, de lui imprimer la vie. Dès la naiſſance de l'art, cet éfort généreux des Artiſtes donna lieu à la fâble de Pygmalion & de ſa ſtatue. Leurs mains induſtrieuſes donnerent l'exiſtence aux objets du culte religieux qui, pour exciter la vénération, devoient être conſidérés comma les types des natures ſupérieures. Les premiers fondateurs de la religion, qui étoient Poëtes, fournirent les hautes idées pour les ſimulacres de ces divines intelligences: ces idées donnerent des ailes à l'imagination pour élever ſon ouvrage au deſſus d'elle-même & de la ſphere de ſens. L'homme, en créant des divinités ſenſibles, pouvoit-il ſe figurer rien de plus digne, rien de plus attrayant pour l'imagination, que l'état d'una jeuneſſe éternele, que le printemps d'une vie inaltérable, dont le ſouvenir ſeul nous enchante encore dans un âge plus avancé? Ce tableau étoit analogue à l'idée de l'immutabilité d'un êtra divin: la belle ſtature d'une diviuité jeuna & brillante faiſoit naître l'amour & la tendreſſe, les ſeules affections qui puiſſent ravir l'âme en une douce extaſe. Et n'eſt-ce pas dans ce raviſſement des ſens que conſiſte la félicité humaine qui a été recherchée dans tous les ſyſtêmes, bien ou mal entendus „?

„ Parmi les divinités du ſexe féminin, on attribuoit à Diane & à Pallas une virginité perpétuele; les autres Déeſſes qui l'avoient perdue pouvoient la reconvrer, & Junon redevenoit vierge toutes les fois qu'elle ſe baignoit dans la fontaine Canathus. C'eſt par cette raiſon que le ſein des Déeſſes & des Amazones eſt toujours repréſenté comme celui des jeunes filles à qui Lucine n'a pas encore délié la ceinture; c'eſt-à-dire, que le mamelon n'eſt pas encore dévelopé. Cette regle eſt aſſez conſtante, à moins que les Déeſſes n'alaitent un enfant, comme Iſis donnant le ſein à Apis (*Deſcr. des pier. gr. du cab. de Stoſch. p.* 17. *n°.* 70.). Mais la fâble dit qua cette Déeſſe avoit mis le doigt dans la bonche d'Horus, au lieu du mamelon (*Plutarch. de Iſ. & Oſi.*): c'eſt ainſi qu'elle étoit repréſentée ſur une pierre gravée du cabinet de Stoſch (*p.* 16. *n°.* 63), conformément ſans doute à l'idée reçue. Suivant toutes les apparences, une ſtatue du jardin du Pape, repréſentant Junon aſſiſe qui alaite Hercule, nous offriroit les mamelons viſibles, ſi cette partie du ſein n'étoit pas couverte par la tête de l'enfant & par la main de la Déeſſe. J'ai publié cetta ſtatue dans mes monumens de l'antiquité (*Monum. ant. n.* 14). Dans una peinture antique du palais de Barbetini, on voit una prétendua Vénus qui a les mamelons très-apparens; circonſtanca qui ne ſuf-

fit pour avancer que ce ne peut pas être une Vénus „.

„ Les Grecs ont figuré la nature intellectuele par la marche légere ; & Homere compare la viteſſe de Junon en marchant, à la penſee d'un homme qui parcourt en eſprit une infinité de pays loingtains qu'il a vus, & qui dit dans un ſeul & même inſtant : „ j'ai eté ici & je fus là „. Une image de cette vélocité eſt la courſe d'Atalante : elle vole ſi rapidement ſur le ſâble, qu'elle n'y laiſſe aucun veſtige de ſes pieds. C'eſt ainſi qu'on la voit repréſentee ſur une améthyſte du cabinet de Stoſch (*pag.* 337). L'Apollon du Belveder ſemble planer, ſans toucher la terre de la plante de ſes pieds. C'eſt cette maniere inſenſible de marcher & de gliſſer, conſacrée pour les *Dieux* par les Artiſtes, que Phérécide, un des plus anciens Poëtes Grecs, ſemble avoir voulu exprimer par la forme de ſerpent qu'il donnoit aux Divinités, pour décrire figurément une marche dont on n'aperçoit pas facilement la trace (*monum. ant. page* 2.) „.

„ La jeuneſſe des Divinités de l'un & de l'autre ſexe avoit ſes degrés & ſes âges différens dans la repréſentation deſquels l'art s'atache à rendre toutes les beautés. Cette jeuneſſe eſt une beauté idéale, empruntée en partie des beaux corps de jeunes hommes, en partie de la nature des beaux Eunuques, & relevée par une taille au deſſus de la ſtature humaine. C'eſt ce qui fait dire à Platon qu'on n'avoit pas donné aux images des *Dieux* leurs véritables proportions, mais celles que l'imagination avoit jugées les plus belles „.

„ De même que l'on aperçoit dans les figures des Divinités mâles les gradations des âges & les formes de leur jeuneſſe ; on voit auſſi cette jeuneſſe empreinte dans un degré convenable ſur le viſage des Divinités de l'âge fait : ce degré eſt compoſé de la force virile & de l'enjouement de la belle jeuneſſe. Cette jeuneſſe ſe manifeſte par la ſuppreſſion des nerfs & des muſcles qui ſont peu apparens dans le printemps de l'âge. Mais ceci renferme en même temps l'expreſſion de ce contentement divin qui n'a pas beſoin des parties matérieles, deſtinées à la nourriture de notre corps. Cette aſſertion explique les ſentimens d'Épicure ſur la figure des *Dieux :* ce philoſophe leur donne un corps à la vérité, mais une eſpece particuliere de corps ; du ſang, mais une eſpece particuliere de ſang ; expreſſion que Cicéron trouvoit obſcure & inintelligible (*De Nat. Deor. L.* 1. *c.* 18. *&* 25) „.

„ L'exiſtence ou la ſuppreſſion des nerfs & des muſcles, diſtingue Hercule obligé de déployer la force de ſon bras contre des monſtres, des brigands, & éloigné encore du terme de ſes travaux, d'Hercule, dépouillé par le feu, des parties grôſſieres du corps, & parvenu à la jouiſſance de la félicité des immortels. L'homme eſt exprimé dans l'Hercule Farneſe, & le *Dieu* dans l'Hercule du Belveder, ou au ſamenx Torſe. Ces traits caractériſtiques nous autoriſent à juger ſi des ſtatues, rendues méconnoiſſables par la perte de la tête & des attributs, figurent un *Dieu* ou un homme. Plein de ces ſublimes conceptions, l'artiſte élevoit la nature du matériel à l'immatériel, & ſa main créatrice produiſoit des êtres exempts des beſoins de l'humanité, formoit des figures qui repréſentoient l'homme dans une plus haute dignité, & qui ſembloient n'être que les types ou les enveloppes des eſprits penſans & des intelligences céleſtes „.

„ Par ce moyen, dit Quintilien, la ſtatue de Jupiter, de la main de Phidias, n'avoit pas peu contribué à faire redoubler de zele, & à augmenter la vénération pour le Dieu même (*Cujus pulchritudo adjeciſſe aliquid etiam receptæ religioni videtur.*) (*Quintil. Inſt. L.* 12. *c.* 10.). Cependant la plus haute beauté, comme Cicéron le fait dire à Cotta (*De nat. Deor. T.* 1. *c.* 29.), ne peut pas être donnée à tous les *Dieux* dans le même degré, de même que le plus grand peintre ne peut pas donner la plus haute expreſſion à toutes les figures de ſon tableau. Cette demande ſeroit auſſi peu raiſonable que ſeroit celle d'exiger d'un poëte tragique qu'il ne mît ſur la ſcêne que des Héros „.

Pour rendre complete l'idée toute céleſte que doivent prendre des *Dieux* les Artiſtes, je joindrai à ces paſſages de Winckelmann deux autres obſervations de ce ſavant antiquaire, dont les artiſtes trouveront ſouvent l'occaſion de faire l'application.

„ On voit ſur une pierre gravée du cabinet du Duc de *Devonshire*, qui porte le nom du (*Stoſch. pier. gr. pl. p.* 1x.) graveur ΔΙΟCΚΟΡΙΔΟΥ, Diomede aſſis ſur un autel, le *Palladium* dans la main, & la gardienne tuée à ſes pieds. Devant lui eſt Minerve ſur une colonne ; cette Divinité lui tourne le dos, come elle avoit fait, (*Strab. l.* VI. *p.* 264), diſoit-on, pour n'être pas témoin du ſacrilége. C'eſt ainſi que la ſtatue de (*Athen. Deipſſ. L.* XII. *p.* 521.) Junon à Sybaris avoit détourné la vue, lorſque les Sybarites, ſecouant le joug de la tyrannie de Thélis, maſſacrerent, juſqu'aux pieds des autels, tous ceux qui avoient eu quelque part à ſon gouvernement. Le *Pouſſin*, par une licence hardie, a employé une fiction ſemblable dans un deſſein qui étoit dans le cabinet du Cardinal *Alexandre Albani*, où Médée tue ſes deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une ſtatue de Minerve qui ſe couvre le viſage avec ſon bouclier pour ne pas voir cette exécrable ſcêne „.

„ Sur une pâte de verre, priſe d'une pierre gravée antique, on voit Diomede tenant avec la main droite le *Palladium* qui paroît encore poſé ſur ſon piédeſtal, quoique le Héros ſoit dans l'atitude de marcher. La ſtatue paroît incliner ſa tête comme pour conſentir à ſon enlévement. Une ſemblable inclination de tête étoit réputée, par les anciens, un ſigne d'approbation des Dieux. Jupiter ayant acordé à Thétis ſa demande, lui dit :

(*Il. A. v.* 524., *& Il. O. v.* 75) *Je te ferai un ſigne de tête pour t'en aſſurer* „.

Les anciens aimoient à multiplier les *Dieux* ; & comme c'étoit une prérogative des Divinités d'avoir chacune pluſieurs noms, de même ils faiſoient deux ou pluſieurs *Dieux* d'une même divinité. On voit deux Jupiters ſur un médaillon de Marc-Aurele, du cabinet du Roi : ce ſont peut-être les deux Jupiters nés en Arcadie de l'éther & du ciel. Il y avoit auſſi deux Neptunes (*Ariſtoph. Plut.* 397) ; & on comptoit, ſuivent Arnobe (*lib. iv.*), juſqu'à cinq Mercures, autant de Bacchus, de Jupiter, &c.

DIEUX *Freres* : Ptolémée Philadelphe, & ſon frere. ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ.

Leurs medailles avec cette légende ſont :

RR. en or.

R. en argent.

O. en bronze.

DIFFARÉATION ; eſpece de ſacrifice qui opéroit le divorce entre le mari & la femme ; dit Feſtus.... *Erat genus ſacrificii, quo inter virum & mulierem fiebat diſſolutio*. La gloſe d'Iſidore définit encore plus briévement la *diffaréation* : c'étoit, dit-il, le divorce entre le mari & la femme, *diſſolutio inter virum & faminam*. Ces expreſſions ne laiſſent aucun doute ſur la nature de la *diffaréation*, qui rompoit tous les mariages ; quoique certains écrivains aient voulu les reſtreindre à ceux des Prêtres ou Pontifes.

DIFFUSORES ; Officiers qui, dans les diſtributions gratuites d'huile ou d'autres liqueurs faites au peuple, préſidoient à ces diſtributions, ou les exécutoient. On liſoit ſur une ancienne inſcription : EQ. R. DIFFUS. OLEARIO. EX. AGTICA.

DIGAMMA ; double gamma ſubſtitué à l'V conſone ſous le regne de Claude. Cet Empereur employa la perſuaſion (*Sueton. l.* 5. *cap.* 41.) & l'autorité, pour faire recevoir trois nouveles lettres de ſon invention, ſous aurant de nouveles (*Tacit. Annal. l.* 12. *c.* 4.) formes. La premiere étoit un caractere uniquement deſtiné à faire diſcerner les V conſones, des V voyeles qui retinrent leur ancienne figure. Quintilien (*Inſt. l. c.* 8.) ne jugeoit pas déſavantageuſement de l'utilité du *digamma* de Claude. Mais quelle en fut la figure ? Tous conviennent qu'il avoit la forme d'une F ; tous ne conviennent pas de la maniere dont elle étoit tournée.

Sans parler des ſituations obliques, notre F eſt ſuſceptible de huit poſitions principales, horizontales & perpendiculaires. Il ne s'agit ici que des derniere. Il n'eſt aucune des quatre ſituations perpendiculaires que peut prendre l'F, qui n'ait été attribuée au *digamma* de Claude. Un des premiers continuateurs du Journal des Savans (*tom.* 5. *p.* 56. *edit. de Holl.*) en 1677, fait ce Prince inventeur de l'F. L'Auteur de la *Bulle d'or* (ouvrage cité plus bas) des enfans Romains de qualité, Ficoroni, raporte une fameuſe inſcription de Claude, déja publiée par Angelo Rocca, Gruter & Fabretti, depuis négligée & perdue, enfin retrouvée & conſervée par les ſoins de cet Auteur célebre. L'F de Claude y paroît deux fois dans les mots AMPLIAƎIT, TERMINAƎITQ. Elle n'eſt, comme on voit, que tournée vers la gauche. Gori (*Muſ. Etruſc. t.* 2. *p.* 415.) juge pourtant cette figure préférable à celles qu'on a données juſqu'à préſent du *digamma* de Claude. Mais peut-être ce ſavant homme n'aura-t-il pas fait attention à une remarque du même Ficoroni, portant que ces deux F étoient doublement renverſées (*la Bolla D'oro de' Fanciulli nobili Romani in Roma* 1732. 4°. *p.* 69.). Au reſte, comme dans un ouvrage poſtérieur, Gori (*Diſeſa dell' alfabetto. p.* 82.) repréſente les deux mêmes mots avec des ƎI, on a lieu de croire qu'il ſera revenu à l'opinion commune. D. Lancelot (*Nouv. Méth. p.* 724.) nous donne cette figure Ⅎ pour celle du *digamma*, inventé par Claude.

Les anciens marbres du temps de cet Empereur, & ceux qui les ont (*Gruter. p.* 236. *Cenotaph. Piſ. col.* 738.) conſultés, dépoſent en faveur de la figure ƎI. Chriſtiern Frédéric Ruhe, dans ſon *Specimen Philologiæ Numiſmatico-Latinæ* (imprimé en 1708), raporte une partie des monumens où le *digamma* s'eſt conſervé. L'on n'en a peut-être pas de plus célebre & de plus avéré, touchant la forme du *digamma* de l'Empereur Claude, qu'une de ſes médailles, publiée par (*Selecta numiſmata Lutet. Paris.* 1684. 4°. *p.* 195.) Séguin, citée auſſi par le (*de præſt. numiſmatum. Diſſert.* 2. *n.* 9. *p.* 109.) Baron de Spanheim. Du pied d'une ƎI ainſi diſpoſée, ſort une palme. C'eſt un trophée érigé au *digamma*, ou plutôt à ſon auteur, à cauſe de la victoire remportée ſur les Bretons. On reconoît au *digamma* les monumens du temps du même Empereur. (*Nouvele Diplomatique des PP. Bénédictins t.* I. *p.* 47.).

DIGITALIA. *Voyez* GANT.

DIIPOLIES ; ancienne ſolemnité d'Athènes, qu'on célébroit le quatorze du mois Scirraphorion, en l'honneur de Jupiter Polieu, ou tutélaire de la ville. Elle n'étoit plus en uſage du temps d'Ariſtophane ; voilà pourquoi il ſe ſert du mot *Diipolitide*, pour marquer une choſe du vieux temps.

Ces fêtes étoient auſſi appelées *Buphonies*, ou la mort du bœuf, à cauſe d'une cérémonie particuliere des *Diipolies*. On plaçoit des gâteaux ſur un trépied de bronze, autour duquel on faiſoit marcher des bœufs choiſis. Le premier de ces animaux qui touchoit aux gâteaux, étoit immolé ſur le champ. Il y avoit dans Athènes trois familles dont les membres pouvoient ſeuls acomplir ce ſacrifice, ſelon Porphyre (*de Abſtinent. ab animalibus.*) La famille qui emenoit les bœufs, étoit appelée Κυτταδαι, de κυτρος, eiguillon : celle qui les chaſſoit autour du trépied s'appeloit Βουτυποι, frape-bœuf, & elle deſcendoit de Thaulon. Les Δαιτροι, cuiſiniers, étoient les troiſiemes qui maſſacroient les bœufs.

Voici la tradition qui ſervoit de baſe à cette ridicule cérémonie. Un Prêtre de Jupiter nommé Thaulon, ou, ſelon quelques-uns, Diomus & Sopater, ayant preparé un gâteau pour offrir en ſacrifice au pere des Dieux, le vit manger par un bœuf. Saiſi d'indignation, il le tua, ce qui étoit alors un crime capital, à cauſe de l'utilité que retiroit l'agriculture de cet animal. Après cette vengeance, il ſe ſauva pour éviter les pourſuites des Athéniens. Mais ceux-ci appelerent en jugement la hache du Prêtre, & la déclarerent innocente, ſelon Pauſanias. Élien dit au contraire qu'on condamna la hache ſeulement, & qu'on renvoya abſous le Prêtre & les aſſiſtans. Quoi qu'il en ſoit, on terminoit les *Diipolies* en mémoire de cet évenement bizâre, par la fuite d'un Prêtre & par un jugemeot rendu légalemeut ſur la mort du bœuf.

DIJOVIS, nom de Jupiter, qui ſe trouve dans Varron (*l. iv. de Ling. Lat.*) & dans Aulu-Gelle (*l. v. c. 12*). Comme on appela ce Dieu *Jupiter* & *Dieſpiter*, on l'appela auſſi *Jovis* & *Dijovis*. *Voyez les Diſſertations du P. S. Jéſ., imprimées à Paris en 1715. p. 284.*

ΔΙΚΑΙΟΣ, juſte. On trouve cette glorieuſe épithete ſur quelques monumens de Pertinax, qui la méritoit à ſi juſte titre. Septieme-Sévere affectant d'imiter les vertus de cet Empereur, crut devoir prendre le nom de Pertinax; de même auſſi Peſcennius Niger prit le ſurnom ΔΙΚΑΙΟΣ, qu'on lit ſur des médailles. & Arſace, Phrahate II, Roi des Parthes, quelques autres ſouverains du même peuple ſont appelés ΔΙΚΑΙΟΣ ſur leurs monoies (*Patin Theſ. Num. pag.* 209.).

DILORIS veſtis, tuoique ornée de deux bandes de pourpre, ou de deux ruiceaux brodés en or.

DILUDIA, eotre-actes dans les jeux & les ſpectacles des Romalos.

D. I. M. Muratori (*71. 8. Theſ. Inſcr.*) eaporte une inſcription qui commence par ces ſigles. Il les explique ainſi: *Domino Iſidi Magnæ, ou Deo Invicto Mithræ.*

DIMACHÆ, ΔΙΜΑΧΑΙ, troupes qui combatoient à pied & à cheval comme nos Dragons: Pollux (1. 10. 6.) en attribue l'établiſſement à Alexandre-le-Grand.

DIMACHERUS, gladiateur qui combatoit armé d'une épée oo d'un poignard dans chaque main. Ce mot eſt compoſé de *δὶς*, *deux fois*, & de *μάχαιρα*, *épée*, deux épées. Juſte Lipſe, en traitant des différentes claſſes de gladiateors, dit qu'il y en avoit qu'on nommoit *dimacheri*, parce qu'ils ſe ſervoient de deux poignards. Il cite pour ſe prouver l'autorité d'Artémidore, qui, dans ſon ſecond Livre des *Songes*, promet une femme laide, méchante, & de mauvaiſe humeur, à quiconque aura vu en ſonge uo gladiateur combatant à deux poignards; ce qu'il exprime par le ſeol mot διμαχαιρος.

DIMANCHES (dates des) ſur les Chartes. *Voyez* Gloſſaire des DATES.

DIMIXI, lampe à deux mêches, dont on ſe ſervoit pour éclairer les thermes.

DIMUS, ΔΕΙΜΟΣ, fils de Mars & de Vénus, ſelon Héſiode (*Theogan. v. 934.*) qui en fait un portrait ſemblable à celui de Mars. Δειμὸς en grec ſignifie *terreur*.

DINDYME, femme de Méon, Roi de Lydie, fut mere de Cybele, ſelon Diodore.

DINDYMENE, ſurnom de Cybele, pris ou de *Dindyme*, ſa mere, ou d'une montagne de Phrygie, appelée *Dindymus*, où elle étoit honorée. Elle avoit auſſi ſous ce nom un temple à Magnéſie, dont la fille de Thémiſtocle avoit été Prêtreſſe. *Voyez* CYBELE.

DÎNÉ. ΔΕΙΠΝΟΝ. À la renaiſſaoce des Lettres, les Philologues qui s'appliquerent à l'étude des langues greque & latine, & à la traduction des Auteurs anciens, furent partagés ſur la queſtion ſuivante: les anciens ont-ils eu vers le milieu du jour un repas ſemblable au *dîné* des modernes, & diſtinct de la *Cœna*, ou repas du ſoir? Entre les paſſages que chacun d'eux raportoit pour étayer ſon opinion, il en eſt un qui, bien entendu, les eût conciliés tous, & que je vais employer dans cette vue.

Cicéron dit dans ſes Tuſculanes (*Queſt. v.*) que Platon étant venu en Italie, fut étoné d'en voir les habitans faire deux repas chaque jour. Cette ſurpriſe du philoſophe Grec nous feroit croire que ſes compatriotes n'en faiſoient qu'un; & en cela, ils ſe conduiſoient comme les habitans des contrées orientales voiſines de la Greee. Ce eepas du ſoir étoit regardé comme unique, parce que c'étoit le ſeul qui fût compoſé de mets ſolides & ſucculens, raudis que le déjeûner, c'eſt-à-dire, la nouriture que l'on prenoit le matin ou à midi, étoit, chez les gens ſobres, très-léger & peu ſubſtantiel. Alexandre-le-Grand parloit dans ce ſens, lorſqu'il diſoit que le meilleur apprêt pour le repas du ſoir, étoit uo déjeûné très-léger. Le ſouper, *δεῖπνον*, ou repas unique des gens ſobres, n'avoit lieu en Greee que le ſoir, comme on peut le conclure de pluſieurs paſſages des écrivains anciens, & du 8e chapitre du dix-ſeprieme Livre d'Aulu-Gelle: *Philoſophus Taurus accipiebat nos Athenis plerumque ad id diei, ubi jam veſperaverat; id enim eſt tempus iſtic cœnandi frequens.* Il n'y étoit donc pas queſtion du diner, *δεῖπνον*, c'eſt-à-dire, d'un repas ſubſtantiel fait dans le jour & avant le ſouper, lorſqu'il s'agiſſoit de gens ſobres, de philoſophes tels que Platoo, ou de perſones opulentes qui oe faiſoient aucun travail fatiguant. L'*acratiſme*, qui étoit alors appelé *ἄκρατον* (*Voyez* ces mots) ou le déjeûner, leur ſuffiſoit pour ſe ſoutenir juſqu'ao ſoupee.

Il o'en étoit pas de même eo Greee des ſoldats, des ouvriers, des hommes de peine, &c. Les fa-

tigues qu'ils éprouvoient dans l'exercice des arts méchaniques, les obligeoient à prendre de la nourriture trois fois par jour. Athénée (*lib.* 1. *c.* 9 & 10.) le dit expreſſément. Pour le prouver, il cite des vers d'Homere & d'Eſchyle, qui font mention pour les ſoldats du déjeûné, du dîné & du ſoupé, Ἄριστα, δόρπα, δόρπα δ' ἀριστοδαὴς τρίτα: j'ai réglé pour les ſoldats & les chefs que j'ai établis, dit Palamede (dans ce vers d'Eſchyle cité par Athénée) trois repas par jour. Athénée ajoute que le *dîné* ſe faiſoit vers le milieu du jour: δόρπον δὲ μεσημβρινὸν, ὃ ἄριστον ἔλεγον; & que lui & les convives l'appeloient du même nom que les déjeûners: c'étoit ſans doute parce qu'il en tenoit lieu aux gens ſobres ou opulens.

La ſurpriſe de Platon, raportée au commencement de cet article, annonce que les Romains faiſoient à ſon arivée en Italie deux forts repas. Celui du ſoir s'appeloit *cœna*, le ſoupé, & l'autre *prandium* ou le *dîné*. Le *dîné* tenoit lieu de déjeûné aux gens ſobres ou opulens. Sénèque dit préciſément que le ſien conſiſtoit en pain & en figues de l'eſpece appelée *caricæ* (*Epiſt.* 84 & 87.). Auſſi ajoute-t-il qu'il le prenoit ſans table, *ſine menſa prandium*, & qu'il ne quitoit même pas alors ſes tabletes, *nuſquam ſine pugillaribus*. Horace dit d'un ſemblable *dîné* (*Sat.* 16.):

Pranſus non avide, quantum interpellet inani
Ventre diem durare . . . . . .

Ceux des Romains qui étoient adonés aux plaiſirs de la table, & qui vivoient dans la moleſſe, faiſoient autant de dépenſes & d'apprêts pour le *dîné* que pour le ſoupé. Tels étoient ces Saliens dont Claude, rendant la juſtice dans le *forum* d'Auguſte, ſentit le *dîné* (*Suet.* *c.* 32.) *ictus nidore prandii*, qu'il alla ſur le champ partager ſans achever l'audience. Tel étoit l'odieux Verrès, dont Cicéron peint ſi vivement les excès en tout genre (*Ver.* 1. 19.) *Quid ego iſtius prandia, & cœnas commemorem?*

Alexandre-Sévere (*Lamprid.* *c.* 30.) n'obſervoit rien de fixe pour ſes repas. Souvent au ſortir du bain il buvoit du lait, du vin doux, mangeoit du pain & des œufs; ce déjeûné ne l'empêchoit pas de *dîner*: *Atque his refectus aliquando prandium inibat, aliquando cibum uſque ad cœnam differebat*: ſouvent auſſi il ne prenoit aucune nourriture de toute la journée juſqu'au ſoupé.

Midi, ou le commencement de la VIIe. heure, étoit l'heure du *dîné* au temps des Empereurs. Suétone le dit, en parlant de Caligula (*c.* 58. *n.* 1.) *Nona Kal. Februarii hora quaſi ſeptima, cunctatus an ad prandium ſurgeret, marceſcente adhuc ſtomacho pridiani sibi onere*. L'Empereur Claude avoit un goût ſi effréné pour les combats du cirque, qu'il y acouroit dès la pointe du jour, & qu'il y prenoit même ſon repas à midi, lorſqu'on renvoyoit les ſpectateurs pour leur donner le temps de *dîner* (*c.* 34 *n.* 6.). *Beſtiariis meridianiſque adeo delectabatur, ut a prima luce ad ſpectaculum deſcenderet, & meridie dimiſſo ad prandium poſt pulo perſederet*.

DIO, nom que portoit Cérès lorſqu'elle régnoit en Sicile.

DIOBOLE, monoie greque, valant deux oboles. *Voyez* OBOLE.

DIOCÉSARÉE, de Galilée, jadis Sepphoſis. ΔΙΟΚΑΙ.

Pellerin a reſtitué à cette ville une médaille impériale greque d'Antonin, que Vaillant avoit attribuée à la *Diocéſarée* de Cappadoce. Celle de Galilée en avoit fait fraper auſſi en l'honeur d'Antonin, de Caracalla.

DIOCÉSARÉA, dans la Cappadoce. ΔΙΟΚΑΙΚΑΡΕΙΑC.

Cette ville a fait fraper une médaille impériale greque en l'honeur d'Antonin, ſelon Vaillant; mais Pellerin l'a reſtituée à la *Diocéſarée* de Galilée.

DIOCÉSARÉE, en Cilicie. ΔΙΟΚΑΙΚΑΡΕΩΝ.

On a une médaille impériale greque de cette ville frapée en l'honeur de Philippe fils.

DIOCÉSARÉE, en Phrygie. ΔΙΟΚΑΙΚΑΡΕΙΩΝ.

Vaillant lui attribue des médailles impériales greques frapées en l'honeur de Commode, de Sévere.

DIOCÈSE. Le mot *diocèſe* eſt grec, & il ſignifioit autrefois un gouvernement, ou préfecture compoſée de pluſieurs provinces.

C'eſt Conſtantin qui diviſa l'empire en *Diocèſes*. Il ne le partagea qu'en quatre, qui furent le *Diocèſe* d'Italie, le *Diocèſe* d'Illyrie, celui d'Orient, & celui d'Afrique. Cependant long-temps avant Conſtantin, Strabon, qui écrivoit ſous Tibere, dit (*l.* XIII. *p.* 432.) que les Romains avoient diviſé l'Aſie en *Diocèſes*; & il ſe plaint de la confuſion que cela mettoit dans la géographie, parce qu'ils ne diviſoient point l'Aſie par peuples, mais par *Diocèſes*, dans chacun deſquels il y avoit un tribunal particulier où l'on rendoit la juſtice. Conſtantin fut donc ſeulement l'inſtituteur de ces grands *Diocèſes* qui comprenoient pluſieurs métropoles & pluſieurs gouvernemens; au lieu que les *Diocèſes* ne comprenoient auparavant qu'une juriſdiction, un diſtrict, ou le pays qui reſſortiſſoit à un même tribunal, comme on l'apprend de cet endroit de Strabon, de Cicéron (*l.* III. *ep. ad famili ep.* 9. & *l.* XIII. *ep.* 67.). Ainſi, une province comprit d'abord pluſieurs *Diocèſes*, & dans la ſuite un *Diocèſe* comprit pluſieurs provinces. Le Préfet du Prétoire commandoit à pluſieurs *Diocèſes*. L'empire Romain étoit diviſé en XIII *Diocèſes* ou Préfectures. Il y en avoit même XIV, ſi l'on compte le *Diocèſe* de Rome & les villes ſuburbicaires. Ces XIV *Diocèſes* contenoient 120 provinces. Chaque province avoit un Proconſul qui demeuroit dans la capitale ou métropole, & chaque *Diocèſe* un Vicaire de l'Empire, qui réſidoit dans la principale ville de ſon diſtrict.

Digitized by Google

DIOCLÉES. „ Fêtes établies à Mégare par Alcathoüs, fils de Pelops, en l'honneur de *Dioclès*, Roi de Mégare, ſelon le ſcholiaſte de Pindare (*Olymp. od.* 13 *ſub fin.*). Il en eſt fait mention dans Théocrite (*Idyl.* 12. *v.* 27.). Ce poëte, après avoir loué les Mégariens de ce qu'ils ont reçu *Dioclès* avec plus d'honneur que les autres étrangers, ajoute qu'au commencement du printemps, de jeunes garçons ſe diſputoient la victoire dans le combat du baiſer, auprès de ſon tombeau. Un ancien Scholiaſte de Théocrite nous apprend l'origine de cet uſage, en diſant que ce *Dioclès*, qui aimoit beaucoup les jeunes garçons, s'étant enfui d'Athènes pour ſe retirer à Mégare, fit des merveilles dans un certain combat, & qu'en couvrant de ſon bouclier un de ſes favoris, il le ſauva, en perdant lui-même la vie; que les Mégariens lui firent des funérailles magnifiques; l'honorerent comme un héros, & inſtituerent en ſon honneur un combat où étoient admis les plus beaux garçons pour diſputer le prix du baiſer. Le prix conſiſtoit en une couronne que l'on donnoit à celui qui ſavoit donner de meilleure grâce le plus doux baiſer. „. (*Extrait du dict. de Trévoux, édit. de* 1771.).

DIOCLÉTIEN. *Cajus Valerius Diocletianus Auguſtus*.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

Celles qui ont ſes conſulats ſont plus rares; on les trouve juſqu'au ſeptieme, il y a en outre nombre de revers, très-rares.

RRR. en médaillon d'or. Il eſt au cabinet du Roi.

R. en argent. Il y a de revers RR.

RR. en médaillons de bronze.

C. en M. B. à quelques revers près qui ſont un peu rares.

RR. en M. B. ou petits médaillons d'Égypte.

C. en B. Latin & d'Égypte.

ERE DE DIOCLÉTIEN ou DES MARTYRS. „ L'élévation de *Dioclétien* à l'empire ne fut pas ſeulement l'époque de la réforme que les Alexandrins firent (comme nous le diſons à l'article de l'*Ere* eccléſiaſtique d'*Alexandrie*. *Voyez ce mot*) à l'*Ere* du monde, qu'ils avoient adoptée; elle le fut encore d'une *Ere* nouvele qu'ils imaginerent, & à laquelle ils donnerent le nom de ce Prince. Celle-ci changea dans la ſuite de dénomination, & fut appelée l'*Ere des Martyrs*, afin de perpétuer le ſouvenir de la cruele perſécution que *Dioclétien* excita contre les chrétiens. Pour bien entendre cette période & la faire cadrer parfaitement avec notre *Ere* de l'incarnation, il faut ſavoir quelle étoit la différence du calendrier égyptien & du nôtre „.

„ Avant la réformation du calendrier romain, faite par Jules-Ceſar, l'année des Égyptiens étoit compoſée de douze mois, chacun de trente jours, à la fin deſquels on ajoutoit cinq jours nommés, par cette raiſon, *Épagomenes*, pour faire le nombre de trois cents ſoixante-cinq. Mais comme il reſtoit au bout de chaque année environ ſix heures qu'on négligeoit, il arivoit de là que tous les quatre ans chaque mois rétrogradoit d'un jour, de maniere que dans l'eſpace de quatorze cents ſoixante ans, après avoir parcouru l'une après l'autre toutes les ſaiſons, ils ſe retrouvoient au même point où ils étoient au commencement, avec la différence d'une année entiere ſur le total. Le remede que les Aſtronomes d'Alexandrie imaginerent à cet inconvénient, fut d'ajouter tous les quatre ans un ſixieme Épagomene, comme Jules-Ceſar avoit ajouté dans le même intervalle un vingt-neuvieme jour au mois de Février. Par ce moyen ils rendirent leur année fixe, de vague qu'elle étoit & lui donnerent toute la conſiſtance & la régularité de l'année Juliene. Le 29 du mois d'Août de celle-ci, fut le terme auquel ils firent répondre le premier jour de leur année commune, & le jour ſuivant commença leur année intercalaire. Sur quoi il eſt à remarquer, d'après le P. Pétau, que cette année intercalaire ne concourt pas avec l'année biſſextile des Romains, mais la précede immédiatement „.

(Cette réforme ne fut point parfaite du premier coup; mais elle ſuivit les irrégularités du calendrier Julien, juſqu'à l'an 749 de Rome, cinq ans après la réforme qu'Auguſte fit de ce calendrier, & cinq ans avant l'*Ere* de J. C.) „.

„ C'eſt ſur ce calendrier ainſi réformé, que poſe l'*Ere* de *Dioclétien*, dont le commencement répond au 29 Août de notre année chrétienne 284, premiere du regne de *Dioclétien*. Mais la dénomination de l'*Ere des Martyrs* qu'elle porte auſſi, ſembleroit devoir la faire caculee juſqu'en 303, époque de l'édit ſanglant que cet Empereur donna contre les chrétiens. Cependant l'uſage contraire a prévalu juſqu'à nos jours, où l'on voit encore cette période uſitée parmi les Copres & les Éthiopiens. En la ſubſtituant dans notre *Table* Chronologique à l'*Ere* d'Alexandrie, nous avons eu ſoin d'en marquer les années intercalaires d'un aſtériſque, pour empêcher de les confondre avec celles du calendrier Romain „.

Table qui repréſente la correſpondance du Calendrier Égyptien & du nôtre, avec les noms que les Égyptiens & les Éthiopiens donnent reſpectivement à leurs mois.

Mois Romains.		*Mois Égyptiens.*	*Mois Éthiopiens.*	*Somme réſultante à la fin de chaque mois.*
Août	29e jour	Thoth.	Maſcarau.	30 jours.
Septembre	28 jour	Paophi.	Tikmith.	60 jours.
Octobre	28 jour	Athyr.	Hadar.	90 jours.
Novembre	27 jour	Choëac ou Cohiac.	Taeſam.	120 jours.
Décembre	27 jour	Tybi.	Tir.	150 jours.
Janvier	26 jour	Méchir, ou Machir.	Jaeatith.	180 jours.
Février	25 jour	Phaménoth.	Magabith.	210 jours.
Mars	27 jour	Pharmouti.	Miazia.	240 jours.
Avril	26 jour	Pachon.	Gimboth.	270 jours.
Mai	26 jour	Payni.	Sene.	300 jours.
Juin	25 jour	Épiphi.	Hamlt.	330 jours.
Juillet	25 jour	Méſori.	Nahaſe.	360 jours.
Août	24 jour			
———	25 jour	Épagomenes.		
———	26 jour			1
———	27 jour			2
———	28 jour			3
———	29 jour			4
				5
		Intercalaire.		6

L'année qui ſuit l'intercalaire commence au 30 Août. Mais comme elle concourt avec une année biſſextile Romaine, elle finit le 28 Août ſuivant, & celle d'après recoïmence le 29.

Dans notre Table Chronologique, nous faiſons correſpondre la premiere année de l'Ere des Martyrs à l'an 285 de J. C., mais en la commençant au 29 Août de l'année précédente. Les Éthiopiens nomment les années de l'Ere des Martyrs, les *années de grâce*. Ils ne comptent pas néanmoins, par une ſuite continue, depuis l'an 284 de J. C., mais ils ſe ſervent d'une période de 632 ans, à la fin de laquelle ils recoïmencent par l'unité. Ils ſuivent auſſi, pour l'Ere Mondaine, le calcul de Jules Africain, & anticipent ſur nous l'Ere Chrétienne de 8 ans. (*Ludolphe, l. 3, ch. 6, §. 97.*) (*L'art de Vérifier les Dates.*)

DIODAN. *Voyez* Desanua.

DIODOTUS, Roi de la Bactriane. ΔIO. ΔIOT.

Ses médailles ſont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

DIOGENES. Le Comte de Caylus a publié dans ſon VIe. Recueil d'antiquité (*Pl. 43. n. 2.*), un monument repréſentant *Diogenes* dans ſon toneau. Voici les obſervations dont il l'a acompagné. „ Le Pere Pacciaudi fait deux réflexions ſur cette gravure. Il y a quelques années qu'il s'eſt élevé une diſpute aſſez vive entre deux hommes de lettres d'Allemagne (*Act. Philoſoph. vol. eI*), au ſujet de l'habitation de *Diogene*. Chriſtian Auguſte Heumannus a prétendu, d'après Bayle, que *Diogene* habitoit une petite maiſon, conſtruite de terre, & des plus pauvres & que tout ce que l'on diſuit de ſon toneau étoit une fable, ou une alluſion inventée par les écrivains poſtérieurs à ce philoſophe. Jacques Hareus a réfuté cette opinion dans un petit ouvrage (*De doliari habitatione Diogenis Cynici*, inſeré dans ſon Poeetle, *tom. I. liv. IV.*), & a démontré qu'Heumannus, niant le toneau de *Diogene*, attaquoit les paſſages les plus clairs & les plus formels de tous les auteurs, & détruiſoit toute la tradition de l'antiquité. Le Pere Pacciaudi, ſuivant l'opinion la plus commune & la plus ſenſée, examine de quelle matiere pouvoit être ce toneau „.

Roi de Calydon, fut élevé à l'école du célebre Chiron, avec tous les héros de la Greee, Hercule, Théſée, Caſtor & Pollux, Achille, Hector, &c. Il eut pour femme Égialée, fille d'Adraſte; & comme *Diomede* avoit pour mere Deïphyle, fille d'Adraſte, ſa femme étoit ſa tante, & il devint gendre de ſon aïeul. Il commanda les Argiens au ſiége de Troye, & s'y diſtingua par mille belles actions. Il combatit contre Énée avec tant d'avantage, que Vénus fut obligée, dit Humere, de couvrir ſon fils d'un nuage, pour le dérober à ſes coups; *Diomede* s'en étant aperçu, oſa attaquer la Déeſſe elle-même, qu'il bleſſa à la main. Dans une autre rencontre, il ne craignit pas même de ſe meſurer avec Mars; il bleſſa dangereuſement avec ſa lance le Dieu, à qui la douleur fit jeter un cri épouvantable. *Voyez* Mars.

Ce fut *Diomede* qui entra de nuit avec Ulyſſe dans la citadelle de Troye, & enleva le Palladium qui faiſoit toute la ſûreté des Troyens. Il avoit enlevé auparavant les fleches d'Hercule, de l'île de Lemnos, n'ayant pu emmener Philoctete qui en étoit le poſſeſſeur. Au retour de la guerre de Troye, ayant appris que Vénus s'étoit vengée par l'infidélité d'Égialée, ſa femme, de l'injure qu'elle avoit reçue de lui devant Troye, il ne voulut pas revoir ſa patrie, & alla chercher un établiſſement en Italie, où il fonda, dit-on, les villes d'Arpi & de Bénévent. Strabon dit qu'après ſa mort, il fut regardé comme un Dieu dans ce pays, & qu'il eut un temple & un bois ſacré ſur les bords du Timave. Quant à la fable de ſes compagnons, *voyez* Égialée, Oiseaux de *Diomede*.

On voit ſes quatre principales actions ſculptées ſur un tombeau étruſque de Guri (*Inſcr. Etrur. t. 3. pl. 39*). D'abord il retourne du combat, bleſſé & porté ſur un char: enſuite il reçoit les fleches de Philoctete: ſur un côté il eſt aſſis tenant le Palladium, & ſur l'autre enfin, un eſclave lave la plaie de ſa jambe.

Diomede eſt toujours reconoiſſable ſur les monumens, à ſa beauté & à ſa jeuneſſe; il étoit, après Achille, le plus jeune des chefs de l'armée Greque (*Iliad. Β. 512.*). Les artiſtes ſe ſont plus occupés à le repréſenter à l'époque où il enleva le Palladium. Il y a plus de cent pierres gravées qui offrent ce ſujet.

On le reconoît auſſi à ſon bouclier, qui eſt toujours ronde comme ceux des Argiens ſes ſujets. D'ailleurs ce héros portoit ordinairement un caſque conique & garni quelquefois de joues, appelé Ἀμφώτις, *oblonge*. Homere le dit (*Iliad. Δ. v. 253.*).

Diomede, fut auſſi le premier nom de Jaſon. *Voyez* Jason.

DIOMÉES. } Le grand étymologiſte & Euſtathe (*in Iliad. Δ.*) appelent de ce nom, des
ΔΙΟΜΕΙΑ. } fêtes inſtituées en l'honneur de Jupiter-*Diomeus*, ou de *Diomus*, héros Athénien, fils de Colyttus, de qui les Dioméens, habitans d'un bourg de l'Attique, avoient pris leur nom.

DIOMUS. *Voyez* Cynosarges.

DION. } Nom Macédonien du mois dans le-
ΔΙΟΝ. } quel arivoit l'équinoxe d'Autone.

DIONÉ; Fille de l'Océan, ſelon Héſiode (*Théog. v. 337.*), & de Thétis; ſelon Homere (dans ſon hymne de Vénus) de Saturne & de Cybele, étoit tante de Jupiter. Son neveu la rendit mere de la belle Vénus, ſurnumée *Dionée*, à cauſe de ſa mere: c'eſt Homere qui rapporte ce fait. La fable qui fait naître Vénus de l'écume de la mer, n'eſt donc pas auſſi ancienne que ce poëte, & elle n'a été imaginée que par ceux qui ſont venus après lui.

DIONÉE eſt la Vénus, femme de Vulcain, & l'objet des amours de Mars; elle étoit fille de *Dioné*.

DIONYSIAQUES, ou Dionysies; fêtes célébrées dans toute la Grece, & ſur-tout à Athènes, en l'honneur de Bacchus, ſurnumé *Dionyſus*. Elles ſe diviſoient en grandes & petites *Dionyſiaques*: il y avoit les anciennes & les nouvelles, les Nyctélies, & pluſieurs autres. On y voyoit des hommes traveſtis en ſilenes, en pans & en ſatyres: on y portoit des phallus attachés à des perches. Chacune des *Dionyſiaques* avoit des ſingularités qui la diſtinguoient; mais dans toutes régnoient la licence & la débauche. *Voyez* Bacchanales, Liabrales, Nyctélies.

DIONYSIUS. }
ΔΙΟΝΤΣΟΣ. } C'eſt un des noms que les
Dionysus. } Grecs donnoient à Bacchus, pour faire alluſion au Dieu qui étoit ſon pere, & au mont Nyſa, où il avoit été nouri. Diodore parle d'un Bacchus à deux têtes, ou à deux formes, comme on repréſente Janus & Cécrops; il ſe trouve auſſi pluſieurs monumens où deux têtes adoſſées repréſentent, l'une Bacchus barbu, & l'autre Bacchus ſans barbe.

Dionysius, eſt auſſi le nom d'un des trois Anaces, fils de Jupiter. *Voyez* Anaces.

Dionysius; tyran de Tripolis, en Syrie. M. l'abbé le Blond a publié une médaille de bronze de cet uſurpateur.

DIONYSOPOLIS, dans la Thrace. ΔΙΟΝΤΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur de Severe, de Domna, d'Alex. Severe, de Gordien.

Dionysopolis, dans la Phrygie. ΔΙΟΝΤΣ.

M. Neumann a publié une médaille de Bronze autonume frapée en cette ville.

On a quelques médailles impériales greques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

DIOPI; flûte dont il eſt fait mention dans Athénée. Dalechamp prétend avec aſſez de vraiſemblance, dans ſes remarques ſur cet auteur, que la flûte appelée *diopi* étoit ainſi nommée parce

qu'elle n'avoit que deux trous ; ce qui devoit fournir une mélodie très-bornée.

DIORPHUS. *Voyez* MITHRAS.

ΔΙΟΣ ΒΟΤΣ, fêtes des Miléſiens, ainſi nommées du bœuf que l'on immoloit à Jupiter pendant leur célébration (*Heſychius*).

DIOSCURES. Caſtor & Pollux étoient ſurnomés *Dioſcures*, Διὸς κοῦροι, qui ſignifie fils de Jupiter ; & *Tyndarides*, parce que Léda, leur mere, étoit femme de Tyndare, roi de Sparte. Jupiter étant devenu amoureux de Léda, ſe changea en cygne, ſe fit pourſuivre par Vénus, déguiſée en aigle, & ſe réfugia dans le ſein de la reine. Effrayée d'abord, elle ſe laiſſa charmer enſuite par les accens mélodieux de cet oiſeau ; elle en conçut deux œufs ; de l'un ſortirent Pollux & Hélene ; & de l'autre, Caſtor & Clytemneſtre. Les deux premiers furent regardés comme fils de Jupiter ; & les deux autres reconnurent Tyndare pour leur pere ; de là vint que Caſtor eut le don de l'immortalité, dont Pollux fut privé. (Sur cette naiſſance ſinguliere, *voyez* HÉLENX). Ils furent cependant tous nommés *Tyndarides*, du nom du mari de leur mere. On les appele auſſi quelquefois les Caſtors, *Caſtores*, du nom du premier. Dès qu'ils furent nés, Mercure les apporta à Pallene, pour y être nouris & élevés. Ils allerent tous deux à la conquête de la Toiſon d'or ; & ce fut dans cette expédition qu'ils ſe diſtinguerent principalement. Au retour de ce voyage, ils s'attacherent à donner la chaſſe aux corſaires qui infeſtoient l'Archipel : ce qui les fit paſſer après leur mort pour des divinités favorables aux Nautoniers. On dit que, dans une tempête, on vit deux feux voltiger autour de la tête des *Tyndarides*, & un moment après l'orage ceſſa. On regarda depuis ces feux, qui paroiſſent ſouvent ſur la mer dans des temps d'orage, comme les feux de Caſtor & Pollux ; lorſqu'on en voyoit deux, c'étoit une marque de beau temps ; s'il n'en paroiſſoit qu'un, c'étoit un ſigne certain d'une prochaine tempête, & alors on invoquoit ces deux héros. On eſt encore aujourd'hui dans la même opinion ſur le préſage de ces feux. Les *Dioſcures* allerent porter la guerre chez les Athéniens, pour revoir Hélene leur ſœur, que Théſée avoit enlevée. *Voyez* ÉTHRA, HÉLENX.

Les deux freres ayant été invités aux noces de Phœbé & d'Hilaire, filles d'Arſinoë & de Leucippe, frere de Tyndare, les enleverent à leurs futurs maris, & les épouſerent eux-mêmes. Pollux s'atacha à Phœbé, & Caſtor à Hilaire, que l'on nomme autrement Élaïre, ou Talaïre. Cette violence fut cauſe de la mort de Caſtor, qui fut tué quelque temps après par un des deux époux. *Voyez* IDAS.

Comme Pollux étoit immortel, étant fils de Jupiter, il pria ſon pere de le faire mourir lui-même, ou de partager ſon immortalité avec ſon frere. Jupiter, qui ne pouvoit changer l'ordre du deſtin, acorda la demande de Pollux ; de maniere qu'ils paſſoient alternativement ſix mois aux enfers, & ſix mois ſur la terre. Ils vécurent ainſi juſqu'à ce que Jupiter les eut tranſportés au ciel, où ſous le titre de jumeaux, ils ſont l'un des ſignes du Zodiaque. Les Romains renouveloient tous les ans, à la fête des *Tyndarides*, le ſouvenir de cette fiction, en envoyant, près du temple des *Dioſcures*, un homme avec un bonet pointu ſemblable au leur, monté ſur un cheval, & qui en conduiſoit un autre à la main, ſur lequel il n'y avoit perſone ; voulant marquer par-là que de deux freres, il n'en paroiſſoit jamais qu'un à la fois.

Leur apothéoſe ſuivit de près leur mort ; & ils furent comptés au nombre des grands dieux de la Grece : on leur éleva un temple à Sparte, lieu de leur naiſſance, & à Athènes, qu'ils avoient ſauvée du pillage. Les Romains les eurent auſſi en grande vénération, & leur éleverent un temple, par lequel on avoit coutume de jurer : le ſerment ordinaire des hommes étoit *Ædepol*, c'eſt-à-dire, temple de Pollux ; celui des femmes *Ædaſtor*, ou temple de Caſtor. Juſtin dit que, dans une bataille des Locriens contre les Crotoniates, on vit deux jeunes hommes montés ſur des chevaux blancs, qu'on prit pour Caſtor & Pollux : l'hiſtoire fait mention de pluſieurs de ces apparitions : c'étoient, dit Pauſanias, des jeunes gens qui ſe revêtoient de tuniques blanches, mettoient ſur leur tête des bonets ſemblables à ceux que portoient les Tyndarides, & qui en impoſoient ainſi aux hommes crédules.

On repréſente ces deux héros ſous la figure de deux jeunes hommes, avec un bonet pointu, ou légérement conique, comparé par Lucien à la moitié d'un œuf, ſur le haut duquel paroît ſouvent une étoile ; ils ſont à cheval pour l'ordinaire, ou ils ont des chevaux près d'eux. Caſtor eſt ſurnomé le Dompteur de chevaux, parce qu'il ſe diſtingua dans cet art & à la courſe. Pollux étoit regardé comme le patron des Athletes, parce qu'il avoit remporté le prix aux jeux olympiques. *Voyez* ANACÉA, CABIRES, FEUX, LÉDA, POLLUX, TYNDARX.

Glaucus fut le premier, dit Philoſtrate, qui les appela *Dioſcures*, lorſqu'il apparut aux Argonautes dans la Propontide. En l'an de Rome 257, le Dictateur Poſthumius fit bâtir un temple aux deux freres, ſous le titre de *Dioſcures*, parce que l'on crut leur être redevable d'une victoire que les Romains avoient remportée contre les Latins, & dont la nouvele fut apportée à Rome le jour même de l'action.

On a auſſi donné le nom de *Dioſcures* aux Cabires, & à trois freres que Cicéron nomme *Aléon*, *Mélampus* & *Eumolus*, dont le pere étoit Atrée, fils de Pélops (*de Natur. Déor.* III.).

Un ſarcophage de la villa Médicis, à Rome, offre les *Dioſcures* enlevant les deux filles de Leucippe, roi de Sicyone. On ne peut les méconnoître, à cauſe de leurs bonets ronds & coniques, ſur un vaſe de terre cuite du Vatican, pu-

Digitized by Google

blié par Montfaucon & par Winckelmann (n°. 22, des *Monumenti antichi*). Les *Dioſcures* attachent à leurs jambes l'armure uſitée chez les anciens, c'eſt-à-dire, les botines ouvertes.

„ Je ne décideral pas, dit Winckelmann, ſi les ſtatues de Caſtor & de Pollux, faites par Hégéſias, & placées jadis devant le temple de Jupiter tonant (*Plin. lib.* 34, *cap.* 19, §. 16.), ſont les mêmes figures, de grandeur coloſſale, qui ſe trouvent aujourd'hui au Capitole: ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elles ont été trouvées ſous cette colline. Une certaine dureté qu'on remarque aux parties antiques de ces figures, & qui caractériſoit les ouvrages d'Hégéſias, pourroit donner du poids à notre conjecture (*Quint. inſt. orat. lib.* 12, *cap.* 10.). De là il faudroit ranger ces ſtatues parmi celles qui ſont travaillées dans l'ancien ſtyle, parce que cet artiſte paroît avoir vécu avant Phidias „.

Winckelmann s'eſt trompé ici ſur deux objets (ſelon un écrivain Italien): 1°. il dit qu'on les a trouvés à l'endroit où ils ſont; tandis que Flaminio Vacca aſſure qu'ils l'ont été *nel Ghetto degli Ebrei* (*Memoria no.* 52.). 2°. Il dit auſſi que ceux d'Hégéſias étoient de marbre; & Pline (34. 19.) les compte parmi les ouvrages de bronze.

Dioscures (les) ſur les médailles ſont le ſymbole ordinaire de Tripolis, en Phœnicie.

On voit leurs bonets avec les étoiles ſur les médailles de Lacédémone, de Taba, de Catane. Ils ſont eux-mêmes à cheval ſur les médailles de Rhegium.

DIOSCURIAS, en Colchide. ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑΔΟΣ. Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DIOSCURIES, ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑ, } fêtes en l'honneur de Caſtor & de Pollux, célébrées à Cyrene, ſelon le Scholiaſte de Pindare (*in Pyth. Od.* v.) & ſur-tout à Lacédémone, où ces deux héros avoient pris naiſſance (*Pauſan. Meſſen.*). On faiſoit ce jour-là de grandes réjouiſſances; on buvoit largement, & l'on donnoit des jeux, dont l'exercice de la lute faiſoit la meilleure partie.

DIOSHIERITÆ, en Lydie. ΔΙΟΣΙΕΡΕΙΤΩΝ. Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Cette ville a fait fraper, ſous l'autorité de ſes préteurs, des médailles impériales greques en l'honneur d'Auguſte, de Domna, de Caracalla, de Geta, d'Élagabale, de Fauſtine jeune, de Mamée.

DIOSPOLIS, ou ville de Jupiter, en Éthiopie; il y avoit là un grand temple, où les Éthiopiens alloient tous les ans, en certains temps, prendre la ſtatue de Jupiter & celles des autres Dieux, & les portoient en proceſſion dans les campagnes, autour des villages de la Lybie, faiſant de grands feſtins pendant douze jours. Thétis, dans Homere, dit que Jupiter étoit abſent du ciel pour douze jours, parce qu'il étoit allé aux extrémités de l'Océan, chez les Éthiopiens, qui l'avoient prié à un feſtin, où tous les Dieux l'avoient ſuivi.

Diospolis magna, dans l'Égypte. ΔΙΟΠΟΛΙΤΩΝ ΜΕΓ.

Cette ville a fait fraper une médaille impériale greque en l'honneur d'Hadrien.

Diospolis parva, en Égypte. ΔΙΟΠΟΛΕΙΤΗC.

Cette ville a fait fraper une médaille impériale greque en l'honneur d'Antonin.

Diospolis, dans la Paleſtine. ΔΙΟΣΠΟΛΙC.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur de Domna, de Caracalla, avec des années de regne.

DIOTA. Il faut obſerver que ſouvent les anciens ont appelé *amphora* & *diota*, c'eſt-à-dire, vaſe à deux anſes ou à deux oreilles, le bath aſiatique, le métrétès attique, l'amphore romaine, &c.

Diota; meſure greque de capacité. *Voyez* Amphoreus.

Diota; meſure de capacité pour les liqueurs des Romains. *Voyez* Amehoar.

Diote, ou vaſe à deux anſes ſur les médailles. *Voyez* Vase.

DIOXIE, ou Diapente. *Voyez ce mot.*

DIOXIPE, l'une des ſœurs de Phaéton. *Voyez* Heseérides.

ΔΙΠΑΛΤΟΣ. On donnoit ce nom à un javelot que l'on lançoit avec les deux mains.

DIPHILE. *Voyez* Ilione, Polydore.

DIPHTERA, ΔΙΦΤΕΡΑ, } vêtement de peau, ou de cuir que les eſclaves grecs mettoient ſur leur tunique, ξυρὶς. On donna par la ſuite ſon nom à leur tunique même, lorſqu'elle fut garnie d'un capuchon. (*Pollux viii.* 15.) ἐπίκρανον ἔχων.

C'étoit en particulier le nom de la peau de la chevre amalthée, ſur laquelle on diſoit que Jupiter écrivoit les actions des mortels.

DIPHYE; compoſé de deux natures. Ce nom fut donné à Cécrops par alluſion à la fable qui le faiſoit moitié homme & moitié ſerpent.

DIPLE, ΔΙΠΛΗ, } marque que les lecteurs anciens traçoient à la marge des manuſcrits, pour faire diſtinguer certains endroits particuliers. Cicéron dit à Atticus (viii. 2.): *Animadvertito illum locum, ubi erit* διπλῆ, *videbis de Cnio noſtro ipſe Vibullus quid exiſtimet.*

DIPLETHRUM, double Plethre. *Voyez* Plethre.

DIPLOIS, ΔΙΠΛΟΙΣ, } manteau double, c'eſt-à-dire, doublé. Neſtor à cauſe de ſon grand âge en portoit un pareil, ſelon Homere (*Il. K.* 134.). C'eſt

d'un manteau doublé dont parle Horace, lorſqu'il dit de celui de Diogene (*I. Ep.* 17.)

. . . . . *Quem duplici panno patientia velat.*

Antipater appeloit Diogene, Διπλοίμαντον, à cauſe de ce manteau doublé.

Les commentateurs ont expliqué la *Diplois* par un manteau jeté de maniere qu'il faiſoit deux fois le tour du corps; mais c'eſt une erreur. Aucun monument antique n'offre de manteau ainſi agencé; c'eſt donc d'un manteau de grandeur ordinaire, mais doublé, qu'il faut entendre la *Diplois* des vieillards, & celle de Diogene & de ſa ſecte.

„ Il eſt vrai pourtant, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv.* 4. *c.* 5.) que la ſtatue d'un philoſophe de cette ſecte, de grandeur naturele, & de la Villa Albani, n'a pas le manteau plié de cette maniere. Cette ſtatue ſe diſtingue par une grande beſace, faite comme une gibeciere de chaſſeur, qui deſcend de l'épaule droite ſur le côté gauche; par un bâton noueux & par des rouleaux d'écrits à ſes pieds. Cependant comme les Cyniques ne portoient point de tuniques, ils avoient plus beſoin que d'autres de *doubler* leur manteau: ce qui me paroît auſſi plus concevable que tout ce qu'ont écrit les Saumaiſes & les autres commentateurs. Le mot *double* ne peut pas non plus s'entendre de la maniere de jeter le manteau, comme le prétendent les ſavans: à la ſtatue de notre Cynique, le jet du manteau ne differe pas de celui de la plupart des figures ajuſtées de ce vêtement „.

DIPLOMA. } Le mot latin *diploma* eſt formé
DIPLÔME. } du grec Δίπλωμα, vaſe double, & depuis lettre double. Il déſignoit en général une tablete compoſée de deux feuillets: telles étoient les lettres de cité romaine ſelon Suétone (*Ner. c.* 12. *no.* 4.) *Poſt editam operam diplomata civitatis romanæ ſingulis obtulit.*

Diplomata déſignoient plus expreſſément des lettres du prince délivrées à un envoyé ou courier, & adreſſées aux magiſtrats des villes qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage, pour lui faire donner des relais prompts & vîtes. (*Plin. epiſt.* x. 14.). *Rex Sauromates ſcripſit mihi, eſſe quædam, quæ diberes. quam maturiſſime ſcire: qua ex cauſa feſtinationem tabellarii, quem ad te cum epiſtolis miſit, diplomate adjuvi.* Plutarque (*in Galb. p.* 1056. *c.*).

DIPLOMATIQUE.

N. B. *Cet article eſt extrait de la* nouvele Diplomatique *des ſavans Bénédictins.*

La *Diplomatique* eſt la ſcience ou l'art de juger ſainement des anciens titres. Elle a pour objet les chartes dont elle fixe l'âge par une connoiſſance exacte de la nature des actes, écritures, & des divers uſages propres à chaque ſiecle & à chaque nation. Sa fin eſt de faire ſervir toutes ces formalités au jugement favorable ou déſavantageux qu'il faut porter des *diplômes*. Elle ne ſe borne pas à fournir des moyens ſûrs pour reconoître la vérité ou la fauſſeté des pieces, leur authenticité, ou la privation de cette condition toujours importante, mais ſouvent eſſentiele; elle étend encore ſes droits juſqu'à régler les différens degrés de certitude ou de ſuſpicion dont elles ſont ſuſceptibles. Son utilité généralement reconue par les eſprits ſages & judicieux peut encore être juſtifiée par les témoignages des ſavans, & les travaux infiniment variés qu'ils ont entrepris pour cultiver un genre de littérature dont le fond eſt inépuiſable, & dont les fruits intéreſſent également l'Égliſe, l'État & la République des Lettres. Le ſeul détail de ſes richeſſes & de ſes prérogatives en fait ſentir tout le prix.

Les archives en effet ſur leſquelles s'étend ſon empire, renferment & les monumens les plus authentiques, & les actes les plus ſolemnels de la puiſſance exercée par les ſouverains. Elles conſervent leurs traités d'alliance & de paix, les inveſtitures des grands fiefs, les priviléges accordés aux communautés ſéculieres & régulieres, à la nobleſſe, aux corps de ville, les loix portées dans les aſſemblées générales de chaque peuple. Elles ſont les dépoſitaires des titres qui font connoître les prérogatives atachées à la Couronne, qui fixent les limites des états, qui conſtatent l'équité de leurs prétentions, qui tranſmettent à la poſtérité la plus reculée les marques éclatantes de la libéralité de nos monarques envers les Égliſes. Elles publient l'origene des grandes maiſons, leurs généalogies, leurs ſucceſſions, leurs illuſtrations, leurs alliances. Elles fourniſſent ſur l'antiquité ſacrée & profane les connoiſſances les plus ſûres & les plus lumineuſes. Par quels enſeignemens peut-on décider avec plus de certitude de la juriſdiction des prélats, de l'étendue & des bornes qu'elle ent en certains ſiecles, de l'uſage qu'ils en firent, que par les pieces dépoſées dans les archives? Les princes y découvrent tout-à-la-fois & les premieres traces de la grandeur de leurs ancêtres, & les degrés par leſquels ils ſont montés au trône, & les moyens par leſquels ils ſont parvenus à ce comble de gloire & d'élévation, dont ils leur ont tranſmis l'héritage. Les eccléſiaſtiques y trouvent des preuves auſſi utiles que magnifiques de la piété de nos peres, les magiſtrats les motifs de la plupart de leurs jugemens, les nobles les titres de leur diſtinction & de leurs ſeigneuries, les perſones privées ceux de leurs poſſeſſions & de leurs droits. (*Mém. de Trévoux*, 1716, *p.* 285.) „ Tous les auteurs „ qui traitent des archives, conviennent entr'eux de „ leur ancienneté, de leur utilité, de la foi due „ aux pieces qui y ſont gardées, aux copies & „ tranſumpts des mêmes pieces „.

Toutes les nations ſavantes ont conçu une ſi haute eſtime pour cette eſpece de monumens, qu'elles ont, comme à l'envi, publié un nombre infini de recueils de *diplômes*, plus propres les uns que les autres à illuſtrer leur patrie, à éclairer les

droits des ſouverains, à maintenir les intérêts du public, & à mettre des bornes aux prétentions des particuliers. Qui ne connoît les amples collections de chartes des Léibnitz, des Kertner, des Ludewig, des Schannat, des Bernard Paz, des Muratori, des Rangone, des Anderſon, des Rymers, des Ducheſne, des Pérard, des Dachery, des Mabillon, des Martenne & Durand, des Anbert le Myre, & de tant d'autres? Avec quel ſoin & quelles recherches les auteurs les plus exacts n'ont-ils pas apuié par des pieces juſtificatives l'hiſtoire des Égliſes, des ordres, des monaſteres, des provinces, des anciennes maiſons de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c.? Et que ſont ces pieces juſtificatives, pour la plupart, ſinon des chartes? On connoît un grand nombre d'hiſtoriens qui ont ſuivi cette méthode, & qui la ſuivent encore tous les jours.

La *Diplomatique* a rendu & rend ſans ceſſe à l'hiſtoire les ſervices les plus ſignalés. Quel éclat ne répand-elle point ſur ces ſiecles obſcurs où l'on n'aperçoit que de ſombres lueurs, ſouvent moins propres à nous conduire qu'à nous égarer? Depuis plus de mille ans, combien de ſiecles où les annales des nations, des villes & des monaſteres ne conſiſtent tout au plus que dans des chroniques ſeches, & communément très-ſuperficieles? À peine y découvre-t-on quelques traits des mœurs & des uſages particuliers aux temps & aux lieux qu'elles concernent. Et ce ſecours, tout inſuffiſant qu'il eſt, combien de fois ne vient-il pas à nous manquer? Les médailles, les inſcriptions & autres monumens de ce genre ſont d'une trop foible reſſource pour diſſiper les ténebres du moyen âge.

Les archives ſuppléent à tout. Sans elles les généalogies des plus grandes maiſons ne ſont ordinairement que des tiſſus de fables, des labyrinthes où l'on ſe perd à chaque pas, où l'on ne trouve guere d'iſſue qu'il n'en coûte à la vérité; ſans elles la ſuite des grands officiers de la couronne, & preſque tous les commencemens des cours ſupérieures, des juriſdictions, des ſeigneuries titrées demeureroient enſévelis dans l'oubli: les priviléges accordés à la nobleſſe, aux villes, aux communautés ſéculieres & régulieres y trouvent leur origine, leurs accroiſſemens ou leur diminution. L'hiſtoire tant eccléſiaſtique que civile des provinces, n'a point de fondemens plus ſolides: les coutumes n'ont point d'interpretes plus fideles; la Géographie ancienne tient d'elle les plus heureux dénoûmens: la Chronologie moderne ne peut que s'égarer en mille rencontres, ſi les chartes ne la guident: les ſujets ſur leſquels la critique s'exerce, ſont tellement du reſſort de la *Diplomatique*, qu'à peine peut-on fixer les limites de ces deux ſciences, & qu'il eſt même quelquefois aſſez difficile de ne pas les confondre: le Droit canonique & la Juriſprudence civile lui fourniſſent une infinité de reſſources, dont elle ſait les récompenſer avec uſure.

Les anciennes écritures, leur origine, leurs eſpeces, leurs tranſmutations, leurs changemens de ſiecle en ſiecle, leurs variations d'un pays à un autre, leurs altérations, leurs renouvélemens ſont une partie eſſentiele de la *Diplomatique* & inſéparable de la connoiſſance des manuſcrits. La *diplomatique* étend ſes recherches ſur les bronzes, les marbres, les médailles & les monumens antiques. Auſſi dans quelle eſtime n'eſt-elle pas chez toutes les nations ſavantes? Que n'a-t-on pas fait depuis le renouvélement des Lettres pour mettre le public à portée d'en recueillir les fruits? Combien de collections d'actes publics & privés, de regiſtres & de cartulaires, n'a-t-on pas vu former avec des peines & des dépenſes incroyables par les plus grands hommes d'état & par les ſavans du premier ordre? Ces morceaux de littérature ſont aujourd'hui comptés parmi les principales richeſſes des bibliotheques. C'eſt entr'autres par cet endroit que celle du roi l'emporte ſur les plus renomées. Quand la réforme s'établit en Suede ſur les ruines des Égliſes catholiques & des monaſteres, on n'eut rien de plus à cœur que d'en raſſembler les chartes, & d'en former la chancélerie du royaume. Ces archives royales ſont devenues le dépôt public de l'état.

Il y a eu des critiques qui ſe ſont tourmentés de cent façons pour anéantir les archives & la *Diplomatique* même; ils ont cependant été forcés d'avouer que les fabricateurs des faux actes manquent très-ſouvent dans des choſes eſſentieles & de nature à les trahir; qu'il n'eſt pas rare de découvrir du premier coup d'œil, dans ces pieces, des ſignes très-certains de fauſſeté. Mais auſſi, ſi on les en croit, la vérité, tout autrement violée, n'a pas coutume de ſe manifeſter par des indices ſi clairs.

La vérité n'a pas coutume de ſe montrer avec des marques évidemment diſtinctives! Elle ſe montre donc ainſi du moins quelquefois. La *Diplomatique* a donc des moyens ſûrs pour diſtinguer les titres véritables des ſuppoſés, quoique ces moyens ne ſoient pas applicables à tous les cas.

C'eſt, dit-on, un charlataniſme, que d'avancer, comme l'a fait D. Mabillon, qu'il n'eſt point de titre fabriqué avec tant d'artifice, qu'il ne puiſſe être découvert par un habile antiquaire; que la vérité ſe fait toujours ſentir par ſon propre éclat; qu'elle eſt acompagnée de tant de circonſtances, que le menſonge, quelque déguiſé qu'il ſoit, ne ſauroit les réunir toutes à la fois.

Attaquer des principes ſi lumineux, ce n'eſt pas montrer qu'on ait des notions fort juſtes de la vérité & de l'erreur. Comme le menſonge a ſes caracteres, la vérité a les ſiens. Eſſentiélement une, elle ſe ſoutient d'une maniere conſtante & uniforme, dans toutes ſes parties, dans toutes ſes circonſtances. Toujours ſemblable à elle-même, elle ne porte nul caractere qui ne ſoit marqué au coin de la ſincérité. Au contraire la fauſſeté ſe trouve à chaque pas en contradiction avec elle-même. Ses voies ſont tortueuſes. Affirmer & nier,

les mêmes objets ; voilà ſon langage, ſon caractere.

L'homme eſt né pour la vérité ; ſans ceſſe un ſecret penchant l'y rapele. S'il veut s'en écarter conſtament, il faut qu'il donne la torture à ſon eſprit, qu'il ſe roidiſſe perpétuélement contre la nature. Or, quelque corrompue qu'elle puiſſe être, la curruption n'ira pas juſqu'à détruire en elle tout amour du vrai. Il y vit, cet amuur, & la vanité même l'y vuit avec cumplaiſanca. Il eſt done impuſſible que l'humme perſévere dans nne volunté efficace de prendre en toutes choſes le contra-pied de la vérité. Un état ſi violent n'eſt pas naturel, & tout ce qui ne l'eſt point ne ſauroit ſe ſoutenir. Le fauſſaire seviendra dunc toujours à la vérité, mal-gré lui, & ſans qu'il s'en aperçoive. Elle pereera par cent endroits, dans le temps même où il ne cherchera qu'à l'étouſer, parca que ſon ecœur & ſon eſprit ne ſeront pas d'acord, patee que l'un & l'autre ne ſont pas faits pour la menſunge. D'un autre eôté, comment aſſortira-t-il des choſes auſſi cuntraires que la vérité & le menſonge, ſans que leur contrariété le trahiſſe ? À force d'accumuler faux ſur faux, l'impoſteus ſe décela immanquablement. Les choſes peuvent être conſidérées ſous tant de faces, qu'il eſt moralement impoſſible qu'un eſprit borné pare à tout, préviene tuus les inconvéniens, réuniſſe tous les caracteres da vérité an faveur du menſonge. Cependant un ſeul caractere eſſentiel manqué, voilà l'impoſture découverte.

Épuiſé par des éforts de tête employés pour ſubſtituer le faux au vrai, ébloui par les apparences de vérité qu'il a données à l'impoſture, l'auteur d'une piece fabriquée eſt moins capable qu'un autre d'apereevoir les endroits foibles, par leſquels elle peut être enramée. L'impoſteur le plus artificieux ne ſauroit porter les précautiuns que juſqu'à un certain point. Les choſes enviſagées ſous d'autres raports dévoilaront la myſtere. En effet, de tous ces taports combinés, réſulte nne foule da caracteses de vérité ou de fauſſeté qu'un ſeul homme ne peut ſaiſir. Ce ſera préciſément ceux auxquels n'a pas penſé la fauſſaire, qui fraperont d'autres perſones, quoiqu'on les ſuppoſe moins habiles que lui en fait d'anciens uſages. Quelle force n'a pas cette réunion de caracteres pous décider du ſort des *diplômes* ! Quelles lumieres n'offre-t-elle pas pour en faire le diſcernement ! L'impoſtura peut epproches du vrai, mais jamais alle n'y parvient tuut-à fait. La difficulté du diſcernement eſt quelquefois grande, mais jamais elle n'eſt inſurmontabla. Si elle l'étoit, on ne pouroit pas plus prononces contre, que pous la vérité d'une piece. Celle-ci anroit même un grand avantage ; c'eſt qu'il eſt très-permis de préſumer la vérité d'un titre, & qu'il ne l'eſt jamais d'en préſumer la fauſſeté.

An ſeſte, ſi du premier eonp d'œil on découvre très-ſouvent la fauſſeté des pieces ſuppoſées, combien en reſtera-t-il qui ne ſeront pas convaincues de faux, lorſqu'elles auront ſubi un rigoureux examen, & que cet examen aura été fait par des antiquaires ſages & conſommés dans leur art ? Leur jugement guidé par une longue expérience, fixe les bornes de chaque uſage. Voilà, diront-ils, l'écriture de ca ſiecle. Telles lettres n'étoient point ainſi figurées en tel temps. Cette formalité étoit alors ſurannée. Ce ſtyle avoit ceſſé d'avoir cours. Cette maniere de ſceller n'a cummencé à ſe faire connoître que pluſieurs ſiecles après. Au contraire, ſi toutes les circonſtances ſa réuniſſent pous quelques *diplômes*, après un ſérieux examen ; pourquoi ne prononceroit-on pas en faveur de la ſincérité ? À la bonne heure qu'on déclare une piéce fauſſe, parce qu'elle peche dans un ſeul caractere déciſif, tandis qu'un exigera le concours de toutes les circonſtances eſſentieles pour reconoître la vérité d'un acte. Mais du moins ce concours étant bien conſtaté, nul prétexte de ſoupçon ne ſauroit ſubſiſter.

Enfin, puiſqu'il n'eſt point de titre fabriqué avec tant d'art, qui ne puiſſe être démaſqué, il s'enſuit qu'il n'en eſt point nun plus de véritable, qui ne puiſſe être reconu pour tel. Ainſi, de ce qu'un acte ne ſauroit être convaincu de faux, ni même rendu ſuſpect, il an réſulte néceſſairement qu'il eſt ſincere. Nous diſons *rendu ſuſpect*, parce que telle piece qui n'aſt pas convaincue de faux, portera certaines apparences de fauſſeté qui na ſeront pas péremptoires, mais qui n'étant pas détruites par des réponſes ſolides, laiſſeront contr'elles de fâcheuſes impreſſions. Alors on ne doit pas prendre de parti fixe, qu'on n'ait acquis de plus grandes lumieres. La ſolution de ces difficultés peut dépendre de faits & d'uſages locaux, que le temps ſeul éclaircira. Souvent les lumieres ne manquent pas, mais on manque de perſones aſſez éclairées pour en faire l'application.

Il eſt abſulument néceſſaire dans la vérification des chartes, d'être éclairé pas des regles ſûres. Mais comment poura-t-un y recourir au beſuin, ſi l'on ignore les ſources où elles doivent être puiſées ? C'eſt done à les découvrir ces ſources, ou plutôt à les mettre, autant qo'il eſt poſſible, à portée de tout le monde, que nous devons donner notre principale attention.

Elles ſe réduiſent à ſept, la matiere ſur laquelle, les inſtrumens & l'encre avec leſquels les *diplômes* ſont écrits ; la figure des lettres qui y ſont employées ; les ſceaux, le ſtyla & les formules qu'on y met en uſage. Nous nous arrêterons moins ſus les trois premiers caracteres, parce qu'ils ſont incomparablement moins féconds que les autres. Les écritures nous offrent des richeſſes de toutes les eſpeces, & ſemblent même nous permettre des découvertes intéreſſantes. Les critiques qui ne ſont point antiquaises ſe renfesment exactement dans l'examen des ſceaux, du ſtyle & des formules ; quoique les quatre premiers caracteres, & celui des écritures ne puiſſent êtra diſcutés avec trop de ſuin. C'eſt particuliérement ſur ce dernier cara-

ſtere *diplomatique*, & ſur les trois ſuivans, que nous tâcherons de répandre toutes les lumieres dont ils ſont ſuſceptibles. Contens de traiter ce qui concerne la *matiere*, les *inſtrumens* & l'*encre* dans un petit nombre de chapitres, nous conſacrerons des ſections entieres à la diſcuſſion des *écritures*, des *ſceaux* & des *formules*.

Les ſept caracteres généraux, dont on vient de faire l'énumération, peuvent être enviſagés ſous deux faces différentes. Les cinq premiers ſont extrinſeques, & les deux autres intrinſeques. Nous entendons par caracteres intrinſeques ceux qui ſont inhérens à chaque acte, qui en ſont inſéparables, qui s'y retrouvent toujours ſous quelque forme qu'il ſe reproduiſe, & qui par conſéquent ne ſont pas moins propres aux copies, qu'aux originaux. Au contraire, les caracteres extrinſeques ſont tellement atachés à ces derniers, qu'ils ne paſſent jamais aux copies. Si quelques-uns d'entr'eux ſemblent s'y montrer, c'eſt toujours d'une maniere imparfaite, & qui les met beaucoup au deſſous des autographes.

Quelque efficaces que puiſſent être les caracteres intrinſeques pour le diſcernement du vrai & du faux, les extrinſeques ont ordinairement quelque choſe qui frape les antiquaires d'une maniere plus sûre & plus prompte, ſoit en faveur, ſoit au déſavantage des pieces qu'on expoſe à leur examen.

M. Heuman, profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Altorf, moins par prévention contre les caracteres extrinſeques des chartes, qu'il n'a pu (*Joh. Heumanni commentatii de re diplom. præfat. pag.* 5.) aprofondir, à ſon grand regret, que par une certaine prédilection pour les caracteres intrinſeques ſur leſquels il a eu toute la liberté poſſible d'exercer ſon génie, demande en grâce que perſone ne ſe fâche contre lui, s'il penſe que les caracteres extérieurs des chartes (les intérieurs mis à part) peuvent en impoſer plus fréquemment. Nous n'avons garde de nous mettre en colere contre un homme qui mérite des égards par le bon uſage qu'il fait d'une vaſte érudition, & par la modeſtie dont il l'aſſaiſone. Mais nous le prierons de nous dire ſi par caracteres internes *mis à quartier*, il entend une ſimple abſtraction faite de ces caracteres, ou s'il ſuppoſe des circonſtances où ils ſeroient peu favorables à quelque titre. Dans le premier cas, nous ne ſaurions ſouſcrire à ſa propoſition. Car il s'enſuivroit que les caracteres extrinſeques ſeroient des moyens très-peu sûrs entre les mains des antiquaires, pour juger de la vérité ou de la fauſſeté des *diplômes*. Dans le ſecond cas, la réunion de tous les caracteres intrinſeques contre une charte, s'ils conſtatoient les défauts eſſentiels, lui porteroient ſans doute un coup qui ne ſauroit être paré par les caracteres extrinſeques, dont il paroîtroit revêtu, ſans l'être véritablement.

Ce qui fait plus de peine, c'eſt que notre auteur ſemble ſuppoſer, pour ne pas dire qu'il ſuppoſe en effet, qu'une piece pouroit être fauſſe, quoique le parchemin, l'écriture, le monogramme, le ſceau fuſſent exempts de toute ſuſpicion, & quoiqu'ils euſſent la vérité en partage. Si le parchemin eſt bon & véritable, *membrana proba*, c'eſt-à-dire, ancien, par exemple de cinq ou ſix ſiecles, & peut-être davantage, comment après tant d'années aura-t-on trouvé du parchemin vierge de cet âge, pour forger le faux titre? Si l'écriture eſt ſincere, ſi elle eſt irréprochable, *ſcriptura recta*, c'eſt-à-dire, non ſeulement du caractere, & avec les traits convenables à l'antiquité de ſa date, mais encore de cette antiquité même; comment a-t-elle été contre-faite long-temps après? Si le monogramme eſt véritable, *monogramma verum*: c'eſt-à-dire, s'il eſt de la main du prince, de ſon chancelier, ou de quelque officier à ſes ordres, comment ſe peut-il faire qu'il ne ſoit pas de leur façon? Comment peut-il être vrai & faux tout-à-la-fois? enfin ſi le ſceau n'a rien de ſuſpect, *ſigillum haud ſuſpectum*, pas même dans la maniere dont il eſt ataché au *diplôme*, comment ne laiſſe-t-il pas d'être faux, ſuppoſé ſur-tout que ſa fabrication ſoit poſtérieure de pluſieurs ſiecles? Eût-on actuellement le type d'un ſceau du XIIe ſiecle, par quel artifice donneroit-on à une cire récente la qualité d'une cire ancienne juſqu'à faire illuſion à la ſagacité des plus ſages & des plus habiles antiquaires?

Répondre que tous les âges ont produit des hommes fort exercés dans l'art d'imiter; ce n'eſt point ſatisfaire. On peut contre-faire les antiques & juſqu'à un certain point en atteindre la vérité, mais le peut-on juſqu'à ne laiſſer ſubſiſter entre la copie & l'original nulle différence qui puiſſe être ſaiſie par les connoiſſeurs les plus experts? Quand on y parviendroit, il n'en ſeroit pas encore ainſi des anciennes écritures. Il ne ſuffit pas de rendre une lettre de tel alphabet qu'on voudra, il eſt ici queſtion de la totalité des caracteres d'une piece d'écriture; & cette piece dans ſon tout n'eſt point un modele placé ſous les yeux du fauſſaire, comme le tableau l'eſt ſous ceux du peintre; car ſi l'impoſteur avoit en ſa diſpoſition un charte vraie qui remplît ſon objet dans toute ſon étendue, à quoi bon en forgeroit-il une fauſſe? Il eſt donc alors néceſſaire qu'il travaille d'imagination. Or c'eſt ici qu'il eſt forcé de ſe déceler, mal-gré tous ſes éforts; l'air antique qu'il faut de plus ajouter à la naïveté des traits & des caracteres, met un obſtacle invincible à toutes les reſſources de la main la plus hardie & la mieux exercée, pourvu que ſes productions ſoient jugées au tribunal de quelque antiquaire bien expérimenté, & qui ſoit ſur ſes gardes.

Si les Mabillon, les Baluze, les Martene, & les Muratori n'avoient pas été en état de porter ordinairement un jugement certain des originaux qu'ils ont eu ſous les yeux, ſur leurs caracteres extrinſeques; mal-à-propos M. Heuman exhorteroit-il ſes lecteurs à s'en raporter à leur autorité, puiſque chacun peut juger par ſoi-même des caracteres intrinſeques des chartes.

Digitized by Google

NOTIONS & PRINCIPES univerſels relatifs à la *Diplomatique*: regles générales de vérité, de fauſſeté & de ſuſpicion : regles fauſſes ou inſuffiſantes : regles ſur l'autorité des diplômes, ſur les archives, les originaux, les copies, ſur la matiere des diplômes, ſur leur ſtyle & leurs formules, ſur les dates, les ſignatures & les ſceaux: regles générales du P. Mabillon: regles particulieres ſur les diplômes & les autres actes des laïcs & des eccléſiaſtiques.

N. B. *Tout ce grand & précieux article eſt copié mot pour mot de la* NOUVELLE DIPLOMATIQUE; *afin qu'il puiſſe faire autorité dans les différents qui s'éléveront ſur l'authenticité des chartes.*

CHAPITRE PREMIER.

Définitions, axiômes, principes & ſuppoſitions qui ſervent de fondement aux regles de Diplomatique.

§. 1. IL en eſt de la *Diplomatique* comme des autres ſciences, qui ne ſont pas ſuſceptibles de la certitude identique des démonſtrations de Géométrie. Le certitude qui lui eſt propre, eſt ſuſceptible de degrés qui l'augmentent ou la diminuent, à proportion des motifs de ſuſpicion ou de créance & de probabilité.

1. La certitude phyſique eſt un ferme acquieſcement de l'eſprit à une vérité conſtante, par l'expérience ou par le raport des ſens.

2. La certitude morale eſt une forte adhéſion de l'eſprit à une vérité fondée ſur la réunion des témoignages ou des caracteres intrinſeques, ou même ſur un ſeul, qui équivant à leur reunion par l'impoſſibilité manifeſte que la choſe ſoit autrement. Ainſi la certitude Phyſico-morale eſt fondée, partie ſur l'expérience & les ſens, partie ſur l'impoſſibilité morale qu'une choſe ſoit vraie ou fauſſe en telles circonſtances.

3. Le conjecture eſt un jugement probable, ou une opinion fondée ſur des apparences, touchant une choſe incertaine. Un raiſonement apuie ſur des indices, & qui laiſſe toujours quelque lieu au doute.

4. En général, le ſoupçon en matiere de *Diplomatique*, eſt un jugement déſavantageux, acompagné de quelque doute au ſujet de la vérité d'un fait ou d'une piece.

5. Le ſimple ſoupçon eſt une opinion déſevantageuſe, fondée ſur de pures poſſibilités métaphyſiques.

6. Par ſoupçon légitime, nous entendons celui, qui, ſans mettre tout-à-fait l'eſprit en ſuſpens, & ſans le porter à pencher davantage pour la fauſſeté que pour la vérité d'un fait ou d'un titre, ne laiſſe pas de faire naître quelque ſcrupule raiſonable, plus ou moins fort l'un & l'autre. Il eſt ordinairement fondé ſur l'inobſervation d'uſeges conſtans en ſiecle dont il s'agit; mais uſages, qui ayant varié dans les ſiecles voiſins, ſont préſumés n'avoir pas été ſans exception dans celui-ci, quoique de fait les preuves en ſoient inconnues; ou bien il s'enſuit de ce que la poſſibilité morale de la vérité d'un original n'eſt pas démonſtrativement prouvée.

7. Le violent ſoupçon eſt celui qui fait pencher l'eſprit, autant ou plus pour la fauſſeté d'un fait ou d'un titre, que pour ſa vérité. Il réſulte, 1°. de l'inobſervation d'un ou de pluſieurs uſages préſumés invariables dans tel temps; parce que les ſiecles voiſins ne fourniſſent à cet égard nulle exception, quoiqu'elle ne ſoit pas moralement impoſſible: 2°. de la contrariété, du moins apparente, avec des hiſtoires contemporaines, dont l'autorité ſeroit ſi grande, qu'elle ne pouvoit être balancée par un titre de même âge: 3°. de la reunion d'un grand nombre de ſoupçons légitimes, qu'on ne détruiroit point: 4°. vis-à-vis des pieces revêtues de marques ordinaires d'authenticité, ce ſoupçon naît de ce qu'étant etaiées par des moyens de faux, qui paroiſſent convaincans, ceux-ci ne ſont repouſſés que par des réponſes, qui les infirment plutôt qu'elles ne les détruiſent. Ainſi le ſoupçon violent,

&

& à plus forte raiſon le ſoupçon légitime contre les originaux authentiques en apparence, & les faits ſuffiſamment prouvés, demeurent ſans effet, à moins que les réponſes aux accuſations de faux, apulées ſur des faits, aient peu ou point de vrai-ſemblance.

8. Le motif de ſuſpicion eſt la preuve ſur laquelle le ſoupçon eſt apuié. La ſoupçon demeurant unique, ſes motifs peuvent ſe multiplier. Au contraire, les ſoupçons peuvent augmenter, quoique chaque ſoupçon ne ſoit fondé que ſur un ſeul motif.

9. Le moyen ſuffiſant de faux eſt une preuve de faux convaincante, fondée ſur l'impoſſibilité morale, qu'une piece fût ce qu'elle eſt, ſi elle étoit vraie. Ce moyen eſt applicable aux originaux comme aux copies.

10. La ſimple préſomption n'eſt apuiée que ſur des principes incertains, ou déduite par des conſéquences peu sûres de principes inconteſtables.

11. La forte préſumption ſe tire par une conſéquence néceſſaire d'un principe sûr.

12. „ On appele preuves en juſtice les manie„ res réglées par les loix, pour découvrir & pour „ établir avec certitude la vérité d'un fait con„ teſté „.

13. La piece fauſſe eſt celle qu'on a ſuppoſée ou contre-faite, ou bien dans laquelle on a inſéré, altéré, ou ſupprimé frauduleuſement quelque choſe d'eſſentiel.

14. L'acte ſuſpect ou ſuſpecté légitimement, eſt celui contre lequel s'éleve quelque ſoupçon légitime qu'on ne ſauroit détruire.

15. La piece très-ſuſpecte eſt celle qui eſt attaquée par un ou par pluſieurs violens ſoupçons non détruits, mais qui n'eſt pas toutefois convaincue de faux; quoique ſa vérité ſoit au moins incertaine & douteuſe.

16. Les caracteres extrinſeques des anciens actes conſiſtent dans la matiere, l'encre, l'écriture, les ſceaux & autres qualités, dont quelques-unes ne peuvent ſe communiquer aux copies.

17. Les caracteres intrinſeques ſe réduiſent au ſtyle, aux formules, aux dates & aux faits hiſtoriques, qui conviennent également aux originaux comme aux copies.

18. Les caracteres de vérité d'un titre ne ſont autres que les raports hypothétiquement néceſſaires qu'il a avec le ſiecle auquel ſa date ou ſes circonſtances hiſtoriques le fixent. Ces principaux raports ſe tirent de la qualité du parchemin, de l'encre, de l'écriture, des ſceaux, des ſouſcriptions, des dates, du ſtyle & généralement de toutes les formules, des uſages, des traits hiſtoriques.

19. Les caracteres de fauſſeté ſont ceux qui contre-diſent les raports hypothétiquement néceſſaires, que doit avoir un diplôme avec le ſiecle auquel il a été fait, & les perſones qui en ſont les auteurs & le ſujet.

20. Le titre authentique doit être muni de l'autorité publique, & renfermer toute la ſolemnité convenable à ſa nature, conformément aux uſages du temps auquel il a été dreſſé.

21. Nous entendons par les formules hiſtoriques, celles qui renfermrut les dates du pontificat, du regne, de l'incarnation, ou quelque événement ou point d'hiſtoire.

22. Nous appelons moralement poſſible ou impoſſible, ce qui eſt tel dans telles circonſtances, quoique le contraire ſoit non ſeulement poſſible, mais réel dans d'autres conjonctures. Par exemple, il eſt moralemrut impoſſible qu'on ait daté les bulles des Papes du poſt-conſulat des empereurs au XIII ſiecle; mais c'étoit un uſage ordinaire au IX.

23. Par dates générales, nous entendons celles qui n'annoncent que la vie de quelque perſone connue, comme le regne de tel prince, le pontificat de tel Pape, l'épiſcopat de tel évêque, ſans en ſpécifier l'année.

24. Par dates ſpécifiques, nous avons en vue celles qui marquent préciſément le lieu, le jour, le mois, l'iudiction, l'année de J. C. du pontificat, du regne; ſoit que ces dates ſoient unies enſemble en tout ou en partie, ſoit qu'elles ſoient ſéparées les unes des autres,

25. Les dates uniques ne ſont acompagnées d'aucune autre dans la même charte.

26. La ſouſcription, le ſeing ou la ſignature, ſont des formalités qui certifient, confirment ou valident un acte, par l'appoſition du nom ou de la marque de la main de celui qui conſent à l'exécution de l'acte, ou de la perſone prépoſée pour le dreſſer, ou pour y rendre témoignage.

27. Une bulle eſt une *lettre du Pape expédiée en parchemin, & ſcellée en plomb*. Cette définition tirée du dictionaire de l'académie, comprend généralement toutes les bulles; celles qui ſont conſiſtoriales, ſignées, revêtues de monogrammes, datées de l'incarnatiou, de l'iudictiou, du pontificat, & celles qui ſont dépourvues de tous, ou de la plupart de ces caracteres, telles que ſont les petites bulles d'Alexandre III.

28. Les diplômes généralement pris, ſont les lettres patentes des empereurs, des rois, des princes, des républiques, des grands ſeigneurs & des prélats. Le titre ſe prend pour l'acte ou piece authentique, qui ſert à établir un droit ou une qualité.

§. II. Après ces définitions, il faut faire ſuivre les axiômes qui ſont la baſe des principes généraux de la ſcience des diplômes.

1. Une choſe ne peut être & n'être pas tout-à-la-fois.

2. L'eſſence des choſes eſt immuable.

3. Du ſeul vrai l'on ne conclut pas au faux, ni du faux au vrai.

4. Du fait on conclut au poſſible; mais du poſſible on ne conclut pas au fait, au bien, on prouve qu'une choſe a pu ſe faire, parce qu'elle s'eſt faite. On ne prouve pas qu'elle s'eſt faite,

parce qu'elle a pu ſe faire, c'eſt-à-dire, que *la poſſibilité d'une choſe ne ſuffit pas pour en établir l'exiſtence*.

5. De l'impoſſible, on conclut à la non-exiſtence du fait: de la non-exiſtence du fait, on ne conclut pas à l'impoſſible, ou bien, on prouve qu'une choſe ne s'eſt pas faite, parce qu'elle n'a pu ſe faire; on ne prouve pas qu'elle n'a pu ſe faire, parce qu'elle n'eſt pas faite.

6. De l'impoſſibilité de la non-exiſtence du fait, on conclut à ſon exiſtence; mais de la poſſibilité de la non-exiſtence du fait on ne conclut pas à ſon exiſtence; ou bien, parce qu'une choſe n'a pu ne ſe pas faire, on prouve qu'elle s'eſt faite; mais on ne prouve pas qu'elle ne s'eſt pas faite, parce qu'elle a pu ne ſe faire: de même de ce qu'une choſe ne peut n'être pas, on conclut qu'elle eſt; mais on ne conclut pas qu'elle eſt de ce qu'elle peut n'être pas.

7. Du non-impoſſible, on conclut au poſſible, & du poſſible au non-impoſſible.

8. De l'incertain, on ne conclut pas au certain, ni qui plus eſt, au néceſſaire.

9. Du particulier, on ne doit pas conclure au général.

10. On ne preſcrit jamais contre la vérité; ou bien, ſi l'on s'eſt écarté du vrai, il eſt toujours temps d'y revenir.

Corollaire. On peut découvrir avec le temps des fauſſes, des erreurs, des fauſſetés qu'on n'avoit pas d'abord aperçues.

11. On ne démontre point la vérité des principes.

12. Le probable eſt ſuſceptible de plus & de moins.

13. Le plus probable doit l'emporter ſur le moins probable.

14. On ne préſume point la fauſſeté.

§. III. Voici maintenant les principes généraux pour le diſcernement des titres.

1. Une charte doit paſſer pour vraie, lorſqu'il eſt moralement impoſſible qu'elle ſoit fauſſe.

2. Une piece doit paſſer pour fauſſe, lorſqu'il eſt moralement impoſſible qu'elle ſoit vraie.

3. Un ſeul défaut eſſentiel, ou qui moralement parlant n'a pu ſe gliſſer dans un acte vrai, prouve la fauſſeté de la piece dans laquelle il ſe trouve.

Corollaire I. Un ou pluſieurs caracteres évidemment incompatibles avec les temps, les lieux, les perſones auxquels une charte originale ſe raporte, la convainquent de faux.

Corollaire II. Toute faute grôſſiere qui n'a pu venir dans l'eſprit, ni échaper par inattention à celui qui a dreſſé un original, quelque ignorant, ou quelque abſtrait qu'on le ſuppoſe, démontre la fauſſeté de la piece.

Corollaire III. Des erreurs capitales contre l'Hiſtoire & la Chronologie conſtante & indubitable, ſi elles ne peuvent être rejetées, ni ſur quelque événement, ou ſur quelque uſage particulier, ni ſur une maniere de compter plus ou moins ſuivie, ni ſur l'inadvertance, la flaterie, ou l'ignorance, elles operent une conviction manifeſte de faux.

Corollaire IV. Une ſeule formule, un ſeul fait qui ne peut certainement s'allier avec un tel ſiecle, telles circonſtances, telles perſones auxquelles ſe raporte un acte, ſuffit pour le convaincre de faux.

4. Une charte ne ſauroit être démontrée fauſſe, quand il eſt moralement poſſible qu'elle ſoit vraie.

Corollaire. On ne doit point réprouver, ni même ſuſpecter un titre, parce qu'il a des caracteres communs à des pieces vraies & fauſſes.

5. Une piece ne ſauroit être démontrée vraie, quand il eſt moralement poſſible qu'elle ſoit fauſſe.

Corollaire. On ne doit point ſuppoſer vraies des chartes qui portent certainement quelque caractere qui n'apartient qu'à une piece fauſſe.

6. Conſéquemment au troiſieme axiôme, on ne doit point ſuſpecter, ou ſuppoſer fauſſe une charte, parce qu'elle renferme des caracteres propres d'une piece véritable. C'eſt ce qui eſt arrivé à certains écrivains au ſujet d'une charte de Guillaume le Conquérant, & d'une bulle du Pape Alexandre III.

7. Les titres & les actes ſont faits pour prouver, & non pas pour être prouvés, c'eſt-à-dire, qu'ils prouvent par eux-mêmes & de leur propre fond.

Corollaire I. On doit préſumer en faveur de la vérité d'un diplôme, même non authentique & original, tant que ſa fauſſeté n'eſt point manifeſtée par des moyens convaincans, ou du moins fort probables, & ſans réplique. *Præſumitur pro inſtrumento, niſi contrarium probetur*.

Corollaire II. On ne doit pas ſimplement préſumer de la vérité d'un titre authentique & original, il doit paſſer pour conſtant, juſqu'à ce que ſa fauſſeté ſoit démontrée, ou qu'on prouve au moins qu'il doit paſſer pour ſuſpect.

8. On ne commet point de crime qui expoſe à des peines rigoureuſes, ou à une grande infamie, ſans prétendre en tirer quelque utilité.

9. On doit regarder un fait comme moralement poſſible, lorſque l'uſage, dont il eſt une ſuite, ſubſiſte actuellement, quoique dans des circonſtances différentes, ou lorſqu'on en voit des exemples dans des temps & des pays voiſins.

10. Il ne faut jamais établir des faits ſur de ſimples conjectures.

11. Des caracteres, qui du premier coup d'œil préſentent quelque choſe de choquant, non par un excès d'ignorance craſſe, mais par un excès de ſingularité, ne ſont point des ſignes de faux, mais de vérité.

12. „ Les actes ſuppoſés ſont preſque toujours acompagnés de quelque caractere viſible de fauſſeté „.

13. Toutes choſes d'ailleurs égales, il eſt abſur-

de d'admettre pour vrais & authentiques les diplômes moins solemnels, au préjudice de ceux qui le sont davantage.

14. On ne doit prononcer contre la sincérité des actes, qu'après y avoir reconu des vices intolérables, qu'on ne peut mettre sur le compte des copistes.

15. Un critique qui a la sagesse & la politesse en partage, ne doit pas imputer aux chartes, ni à ceux qui les possedent, le crime de faux, lorsqu'il peut les en garantir par quelque interprétation favorable.

16. Une charte fabriquée ne doit être déclarée telle, que sur des preuves d'une évidence à laquelle il soit impossible de se refuser.

17. Une piece contestée en justice, doit passer pour vraie, jusqu'à ce qu'elle ait été inscrite, & juridiquement convaincue de faux.

§. IV. Ajoutons à ces principes les six suppositions ou demandes suivantes.

1. Quand on parle de possibilité, d'impossibilité, de nécessité en fait de titres, on entend toujours nécessité, possibilité, impossibilité morale ou hypothétique, c'est-à-dire, qui suppose les raports & les circonstances dans lesquels se trouve le diplôme dont il s'agit.

2. On suppose qu'on puisse juger de la vérité ou de la fausseté des titres.

3. Que ce jugement soit apuié sur leurs caracteres, tant intrinseques qu'extrinseques.

4. Que les sens puissent faire connoître, & l'expérience distinguer l'écriture, l'encre, la matiere, les sceaux qui conviennent à chaque siecle.

5. Qu'on puisse fixer l'âge des diplômes, & surtout des véritables, par leurs caracteres non seulement intrinseques, mais encore extrinseques.

6. Qu'en égard à la totalité des actes dressés par les latins, on puisse supposer que chaque siecle en produit un nombre à peu près égal, en admétant néanmoins toutes les déductions raisonables qu'on jugera nécessaires.

CHAPITRE II.

Regles générales sur la vérité & la fausseté des Diplômes & des autres actes.

ARTICLE PREMIER.

Regles générales de vérité.

1. Il n'est point de chartes dont on puisse démontrer la vérité avec une certitude métaphysique.

2. Il est moralement impossible qu'une charte soit fausse, lorsqu'elle est revêtue de tous les caracteres de vérité qui lui sont propres.

3. Pour qu'une charte soit revêtue de tous les caracteres de vérité, il faut qu'elle n'en renferme aucun qui ne puisse se raporter au siecle auquel elle doit apartenir, & aux personnes qui doivent l'avoir dressée.

Corollaire I. Une piece à laquelle il ne manque aucun des caracteres du siecle auquel elle est attribuée, doit passer pour véritable.

Corollaire II. Les titres revêtus de tous les caracteres les plus usités au siecle dont ils s'annoncent, tirent de là de nouveaux moyens pour écarter les soupçons qu'on pouroit former contre leur vérité.

Corollaire III. Les chartes qui ne renferment que les caracteres les moins usités du siecle auquel elles se raportent, offrent par cet endroit la preuve la plus évidente de leur vérité.

4. Des caracteres compatibles ensemble & avec la charte où ils se rencontrent, prouvent sa vérité.

Corollaire. Contre une charte qui ne peche, ni du côté de l'histoire, ni du côté des caracteres extrinseques, on ne tire jamais de moyens suffisans de faux du style & des formules, à moins que ces caracteres intrinseques n'impliquent contradiction, ou qu'ils ne soient incompatibles entr'eux ou avec ce titre.

5. Une piece antique, qui moralement parlant, a pu recevoir tous les caracteres dont elle est revêtue, de la part de ceux à qui elle est attribuée, ne sauroit être convaincue d'imposture.

6. Tout moyen de pure possibilité, pourvu qu'elle soit morale, & qu'elle s'étende à tous les caracteres d'une piece, la justifie de toute accusation de faux.

Corollaire I. Une piece revêtue de tous les caracteres essentiels de vérité qui lui conviennent, si elle est combatue par des inconvéniens, par des contrariétés apparentes avec d'autres chartes, avec des historiens contemporains, est suffisament justifiée, quant à l'accusation de faux, par des solutions moralement possibles ou vrai-semblables.

Corollaire II. Pour qu'un diplôme soit censé véritable, il suffit que tous ses caracteres apartienent au temps dont il s'annonce, soit qu'ils y soient ordinaires, soit qu'ils y soient plus ou moins rares. Qu'ils soient donc usités, ou du moins qu'ils ne soient pas contraires à l'usage du temps, on n'en doit pas demander davantage.

7. Étant prouvé qu'il est moralement possible que tel caractere convienne à une charte, on la lave de toute accusation de faux intentée au sujet de ce caractere; mais on ne la met pas à couvert des autres objections qu'on pouroit former contr'elle.

8. D'un usage non certainement connu pour invariable, on ne peut tirer aucun moyen de faux.

Corollaire I. Un titre qui contient des dispositions inconnues ou rares dans le siecle auquel on l'attribue, n'est pas faux dans le premier cas, ni suspect dans le second.

Corollaire II. Un diplôme différent de quelques autres pieces vraies, peut n'être pas faux.

9. Toute piece qu'on ne sauroit attaquer que par des possibilités, des présomptions, des conjectures, des vrai-semblances, doit être déchargée de l'accusation de faux.

Corollaire I. Quand un fait, dit l'auteur de *l'art de penser*, cité par un habile critique, „ quand „ un fait, qui est d'ailleurs suffisament attesté, est „ combatu par des inconvéniens & des contrariétés „ apparentes avec d'autres histoires; alors il suffit „ que les solutions qu'on apporte des contrariétés, „ soient possibles & vrai-semblables; & c'est agir „ contre la raison, que de demander des preuves „ positives, parce que le fait en soi étant suffisa- „ ment prouvé, il n'est pas juste de demander „ qu'on en prouva de la même sorte toutes les „ circonstances.

Corollaire II. On ne peut raisonablement attaquer par de simples conjectures des faits bien prouvés.

Corollaire III. Le défaut de vrai-semblance est un moyen trop foible pour détruire des faits scrédités.

Après avoir employé des preuves très-fortes pour montrer combien peu vrai-semblable est la prétention de Tite-Live, qui dit que le sac de Rome par les Gaulois fut suivi d'une défaite si complete de leur armée, qu'il n'en réchapa pas un seul homme; M. Melot, dans sa dissertation sur la prise de Rome par les Gaulois, prévient l'abus qu'on pouroit faire de ses principes.

„ Je n'ignore pas, dit-il, que le défaut de „ vrai-semblance est un moyen trop foible pour „ détruire des faits acrédités; mais outre le dé- „ faut que je viens de relever dans le récit de „ Tite-Live; on y trouve encore une fausseté hi- „ storique „.

Corollaire IV. On ne doit point s'embarasser d'une objection qui n'est apuiée que sur un peut-être.

Corollaire V. Des présomptions, quelque violentes qu'elles soient, ne peuvent jamais former une pleine conviction, telle qu'il la faut pour prononcer sans retour *sur quelque affaire que ce soit*, principalement quand la condamnation des choses doit, comme ici, retomber sur les personnes. Il auroit été à souhaiter que M. Simon eût raisoné plus conséquemment à cette maxime, lorsqu'il écrivoit sur les chartes.

Corollaire VI. On ne doit point opposer des raisons de pure critique à des actes anciens & reçus de tout le monde.

Corollaire VII. Pour détruire un fait fondé sur des titres, il faut d'autres titres, d'autres autorités si pressantes & si précises, qu'elles puissent anéantir ou balancer les titres & les autorités contraires.

Corollaire VIII. Un fait constaté par des titres ne sauroit être détruit que par des titres contraires, ou par une démonstration de l'impossibilité, que ce fait, ou ces titres soient véritables.

Corollaire IX. Une charte n'est pas convaincue de faux par l'argument négatif, ou par le silence d'un ou de plusieurs auteurs, à moins qu'il ne fût impossible qu'ils n'en eussent pas parlé, si elle étoit véritable.

10. Une piece ne doit point être accusée de faux, ou d'interpolation, sans que l'un ou l'autre fait ne soit constaté par une preuve très-certaine, ou par le témoignage suffisant d'un ancien auteur.

11. Un endroit non suspect raclé ne rend pas une piece fausse, ni vicieuse.

12. Les chartes raturées ne sont point suspectes, lorsque les ratures sont approuvées. Les *éfaçures* involontaires n'empêchent point que les endroits où elles se trouvent, ne fassent foi en justice, si elles sont lisibles; mais ils doivent être comptés pour rien, si les *éfaçures* sont approuvées, ou si elles sont volontaires.

13. C'est une illusion d'accuser des chartes de faux, sous prétexte qu'elles soient dressées par des notaires avant leur établissement.

14. Quand on connoît le style & les formules propres de chaque siecle & de chaque pays, on a certitude morale que les chartes où ces caracteres se rencontrent, spartienent à tel siecle, à tel psys.

Corollaire. On peut juger par le style & les formules du siecle auxquels se raportent les copies, & les anciennes pieces fausses originales qui se setoient conservées. Mais on juge encore mieux des dernieres par leurs caracteres extrinseques.

15. Quand on connoît l'écriture, l'encre, la matiere, les sceaux qui convienent aux diplômes de chaque siecle & de chaque pays, on a une certitude physique que telle piece originale apartient à tel siecle, à tel psys.

Corollaire. Une charte qui se dit d'un autre siecle, ou d'un autre pays, que celui auquel ses caracteres extrinseques la fixent, est supposée, & l'antiquaire en a une certitude physique.

16. On peut souvent prononcer avec une certitude morale sur la vérité des diplômes,

17. Peu d'anciens diplômes qu'on puisse convaincre de faux; moins encore, lorsqu'aux caracteres d'originaux ils joignent ceux des titres authentiques.

18. Il est des chartes vraies qui contienent de faux exposés, & de fausses qui en contienent de véritables.

19. Des caracteres rares dans un siecle, mais néanmoins constans, loin d'être contre la charte, qui les renferme, des moyens de faux, ou de suspicion, sont des preuves presqu'infaillibles de sa vérité.

20. Ni les caracteres propres des chartes, ni en général les chartes elles-mêmes, originales ou copies, ne peuvent être des ouvrages d'imposteurs.

21. Il n'est pas croyable qu'on ait autrefois fabriqué des titres, sans prétendre en tirer nul avantage.

22. Si l'on a prétendu tirer avantage des pieces nouvélement fabriquées, ou a compté s'en ſervir, ou peu après leur fabrication, ou du vivant de ceux qui les avoient ſuppoſées, ou qui étoient complices de ces impoſteurs. Sans cela, les auteurs de la fourberie ne ſe ſeroient pas propoſés d'en tirer eux-mêmes quelque utilité contre le huitieme principe & la regle précédente.

23. Quand les caracteres, tant intrinſeques qu'extrinſeques des diplômes, ne fourniroient à la critique nulle reſſource contre de faux titres dreſſés par d'habiles mains, dans le temps & le lieu de leur date, parce que de tels actes pouroient réunir toutes les circonſtances, dont le défaut découvriroit l'impoſture, on ne manqueroit pas de moyens pour prouver que la conſervation de ces actes, depuis bien des ſiecles, ſeroit ſinon impoſſible, du moins improbable.

24. Selon toutes les apparences, il ne reſte plus dans les archives des chanoines & des moines de fauſſes chartes, dont l'antiquité de l'écriture égale celle de la date.

25. S'il eſt poſſible, il n'eſt pas du moins probable que quelque titre faux, compoſé par ſimple amuſement, ou par pure plaiſanterie, & reçu ſans malice & ſans précaution dans des archives publiques, ou particulieres, ſût parvenu juſqu'à nous depuis une longue ſuite de ſiecles.

ARTICLE II.

Regles générales de fauſſeté.

1. Il eſt moralement impoſſible qu'un acte, qui porte tous les caracteres de fauſſeté, ſoit vrai.

2. Une charte porte tous les caracteres de fauſſeté, quand elle n'en offre aucun qui puiſſe convenir au ſiecle & aux perſones dont elle s'annonce.

3. Une piece eſt fauſſe, quand en la ſuppoſant vraie, il n'eſt pas poſſible qu'elle ſoit revêtue d'un ou de pluſieurs des caracteres qu'elle porte.

Corollaire I. Des caracteres incompatibles entr'eux, ou avec la piece dans laquelle ils concourent, en prouvent la fauſſeté.

Corollaire II. La ſuppoſition d'une piece eſt prouvée par l'argument négatif, lorſqu'il n'eſt pas poſſible qu'on n'en eût parlé, ſi elle eût exiſté.

4. Il eſt des caracteres de vérité dans un ſiecle, leſquels dans un autre ſont des preuves évidentes de fauſſeté.

5. On peut quelquefois prononcer avec une certitude morale ſur la fauſſeté des diplômes ſuppoſés.

6. Les pieces fauſſes ſont ordinairement aiſées à reconoître.

7. Il eſt impoſſible même qu'une charte originale ſoit vraie; 1°. lorſque ſon ſtyle & ſes formules ſont incompatibles avec ceux des pieces du même ou de tout autre genre, de la même ou de toute autre nation limitrophe, du même ou de toute autre ſiecle voiſin: 2°. lorſqu'elle contre-dit des faits d'une certitude inébranlable, fondée non ſeulement ſur l'autorité des hiſtoriens contemporains, mais des monumens du temps les plus authentiques: 3°. lorſque ſon écriture ſon encre & ſes autres caracteres extrinſeques ne peuvent s'acorder avec ſes dates indubitables.

8. On eſt moralement certain de la fauſſeté d'un diplôme, qui contre-dit ſes caracteres intrinſeques par une date, ſur la certitude de laquelle on ne ſauroit former aucun doute raiſonable.

9. Un diplôme différent de quelques pieces fauſſes, peut n'être pas vrai, comme un diplôme différent de quelques pieces vraies, peut n'être pas faux.

10. Le moyen de faux eſt ſimplement détruit, lorſqu'on prouve que les caracteres ne ſont pas incompatibles avec la piece accuſée, quand même elle en auroit un ou pluſieurs, dont on ne trouveroit aucun exemple.

11. Un moyen de faux légitime & ſuffiſant, du moins en apparence, ne ſauroit être totalement détruit, juſqu'à lever tout ſoupçon légitime, que par des faits contraires, auſſi formels que conſtans, lorſqu'il ne s'agit pas d'une piece authentique.

12. Une piece ne doit pas toujours paſſer pour fauſſe, parce qu'elle eſt ainſi traitée dans les monumens anciens.

13. Une charte ne doit pas être miſe au rang des pieces ſuppoſées, parce qu'elle contient des choſes fauſſes & fabuleuſes.

14. On ne doit pas rejeter des diplômes, pour cela ſeul qu'ils énoncent des faits uniques, ou extraordinaires.

15. Il ne s'enſuit pas qu'un ancien acte ſoit faux, de ce qu'on ne ſauroit rendre raiſon d'un ou de pluſieurs faits qu'il contient.

16. On ne doit pas rejeter comme faux des diplômes, parce qu'ils acordent de grands priviléges, ou quelques droits attachés à la ſouveraineté.

17. Toute regle qui envelope les vraies chartes dans la condamnation des fauſſes, doit être réprouvée; & toute regle qui fait grâce aux faux titres, eſt fauſſe elle-même.

18. Pour déclarer juridiquement des pieces fauſſes, il faut des preuves authentiques de trois ſortes, preuves littérales, preuves teſtimoniales, preuves fondées ſur des indices indubitables, & plus claires que le jour.

CHAPITRE III.

Regles générales de ſuſpicion, & regles générales fauſſes ou inſuffiſantes

ARTICLE PREMIER.

Regles de ſuſpicion.

1. La conjecture eſt ſuſceptible de plus ou de moins de vrai-ſemblance & de probabilité, ſuivant que ſes motifs ſont plus ou moins nombreux, plus ou moins ſolides.

2. Le ſoupçon eſt ſuſceptible d'une infinité de degrés, comme la conjecture dont il eſt une eſpece.

3. La conjecture doit balancer l'autorité, lorſque celle-là eſt très-forte & très-probable, & celle-ci peu vrai-ſemblable & chancelante, ſoit parce que l'auteur n'eſt pas digne de foi, ſoit parce qu'il n'eſt ni contemporain, ni preſque contemporain, & que d'ailleurs il n'a pas eu des mémoires sûrs.

4. Mais quand il arive qu'un fait eſt ſuffiſamment atteſté par le témoignage d'un auteur qui a quelque autorité, qui s'explique clairement..... qui n'eſt point contre-dit par d'autres écrivains, & qu'on ne peut convaincre de s'être trompé, pour lors l'autorité doit l'emporter ſur la conjecture.

5. Un fait devient douteux, quand il eſt combatu par des conjectures extrêmement fortes, qui ne peuvent être, ni détruites, ni afoiblies.

6. Un fait établi par un auteur preſque contemporain, ne ſaudroit être détruit par le ſilence des autres. Il faudroit, continue M. le baron de la Baſtie, en trouver quelqu'un, ou antérieur, ou du même temps qui dit préciſément le contraire.

7. C'eſt un excès de la critique de traiter de faux un fait qui n'eſt que douteux, ou de donner pour ſuppoſé un diplôme dont la foi eſt ſimplement ſuſpecte.

Corollaire I. Un fait vrai eſt quelquefois regardé comme faux par ceux qui devroient en être les mieux inſtruits.

Corollaire II. Les conjectures même plauſibles ne doivent point l'emporter ſur des faits atteſtés.

8. En matiere de faits, toutes choſes égales, l'auteur connu doit être préféré à l'anonyme, l'eccléſiaſtique ou le religieux au laïc, l'homme en place au ſimple particulier, le contemporain à celui qui n'a vecu qu'après les événemens qu'il raporte.

REGLES. 1. Il ne faut ſuſpecter aucun livre ou manuſcrit de ſuppoſition ou d'impoſture, ſi l'on n'eſt apuié ſur un témoignage irréprehenſible, ou ſur une raiſon légitime.

Corollaire I. On ne doit pas non plus ſuſpecter un fait contenu dans les chartes, ni les chartes elles-mêmes, ſans une autorité, ou une raiſon légitime.

Corollaire II. Les ſimples ſoupçons n'ont aucune force contre les chartes, ni contre les faits qu'elles renferment.

2. Le témoignage d'un homme digne de foi, déſintéreſſé, & d'ailleurs contemporain, qui aſſureroit qu'un livre, ou qu'un titre auroit été corrompu ou ſuppoſé, rendroit ce livre ou ce titre ſuſpect; mais il ne le convaincroit pas toujours de faux.

3. On a beau multiplier les ſimples ſoupçons contre un titre ou un fait bien atteſté, ils ne doivent répandre aucun doute contre la certitude de ce titre, ou de ce fait.

Corollaire. Tout argument de pure poſſibilité contre la vérité des titres, doit être rejeté comme abſurde, & tendant au renverſement de la ſocieté.

4. Le moyen de faux prouvé, fait condamner la piece & ſon auteur. Le ſoupçon violent invalide la premiere, & rend nulle la preuve qu'on en tire, Le ſoupçon légitime donne atteinte à celle-là, & rend incomplete celle-ci, ſuppoſé néanmoins que ces moyens ne ſoient pas détruits.

Corollaire I. Une piece légitimement, mais non violemment ſuſpectée, ne perd point toute ſon autorité.

Corollaire II. On peut tirer des argumens probables d'un diplôme, contre lequel il y auroit pluſieurs ſoupçons qui n'iroient pas juſqu'à le rendre douteux.

Corollaire III. Une piece qui ſoufriroit des difficultés, ajoutée à des pieces, ou à des raiſons inconteſtables, dans l'égalité des preuves, pouroit faire pencher la balance.

Corollaire IV. Comme dans les afaires purement civiles, au défaut des preuves évidentes, on s'en tient ſouvent à la plus grande probabilité; on pouroit juger quelquefois, conformément à une piece à laquelle on oppoſeroit un ou pluſieurs ſoupçons légitimes, inſuffiſans pour la rendre nulle & douteuſe, mais qui cependant ne pouroient pas être détruits.

5. De nouveles preuves peuvent élever le ſimple ſoupçon à l'état de ſoupçon légitime, le légitime à celui de violent, & ce dernier juſqu'au moyen de faux.

6. Le moyen de faux peut, par de bonnes réponſes, être réduit au ſoupçon violent, le violent au légitime, le légitime au ſimple ſoupçon, c'eſt-à-dire, à rien.

7. Pluſieurs ſoupçons légitimes ſe réuniſſant contre une piece, forment quelquefois un ſoupçon extrêmement fort, qui lui fait perdre toute autorité.

Corollaire. Pour que le ſoupçon légitime ſoit transformé en ſoupçon violent, il faut ou que ſes motifs ſe fortifient & deviennent plus preſſans,

ou que de nouveaux soupçons légitimes, accumulés les uns sur les autres, produisent le même effet.

8. Le soupçon légitime ne sauroit être détruit, si l'on ne peut montrer d'exception formele, & dans l'espace d'environ un siecle, à l'usage sur lequel ce soupçon est fondé, ou si l'on ne prouve pas démonstrativement vis-à-vis d'une piece originale & authentique la possibilité morale de cette exception.

9. Le soupçon violent subsiste, si par des faits ou des usages semblables, au moins des siecles voisins, on ne sauroit prouver que tel fait, tel usage n'étoit point invariable au temps auquel il se raporte; ou s'il regarde un original, quand on ne justifie que foiblement sa vrai-semblance ou sa possibilité morale.

10. Le soupçon légitime est détruit dès qu'on prouve, par des faits contemporains, que l'usage, sur lequel on le fondoit, n'étoit pas si constant, qu'il ne fût réellement sujet à des exceptions.

11. Un soupçon légitime contre une piece, même originale, ne peut se détruire que par des faits, non simplement possibles en eux-mêmes, mais moralement possibles, c'est-à-dire, dans les circonstances dont il est question.

12. Le soupçon légitime non détruit, ne devient pas pour cela violent, ni le violent, moyen de faux.

13. Les motifs sur lesquels sont apulés les soupçons violens, ou plusieurs soupçons violens réunis, forment quelquefois un moyen de faux, ou une preuve complete de suppositon.

14. Un original exempt de tout défaut du côté des caracteres extrinseques, ne doit pas perdre son autorité, quoiqu'il pût fournir matiere à des soupçons très-forts en apparence du côté des caracteres intrinseques, mais non moralement incompatibles avec la vérité de la piece.

15. Le soupçon violent est simplement détruit, quand on montre quelque exception dans les siecles voisins à l'usge qu'on présumetoit invariable.

Corollaire. Dès qu'un usage est présumé véritable, le soupçon violent fait place au soupçon légitime.

16. Le soupçon violent ne sauroit être totalement détruit que par des exceptions positives, soit à tel usage en particulier, soit à des usages paralleles du même temps.

17. Le moyen de faux cessant, le soupçon violent subsistera; si, selon la définition 7, une formule de charte n'est apuiée de nul exemple, ni du temps auquel la piece se raporte, ni des siecles les plus voisins, le soupçon violent détruit, le soupçon légitime peut se maintenir.

18. Le soupçon légitime détruit, le soupçon violent tombe: le soupçon violent détruit, le moyen de faux n'est plus.

Corollaire. Le moyen de faux, de suspicion véhémente & légitime détruit, la piece cesse d'être suspecte.

19. Une piece a toutes les apparences de faux, sans en avoir la réalité, quand elle est susceptible des plus violens soupçons, quoiqu'il ne soit pas moralement impossible qu'elle soit vraie.

20. Une piece qui porte toutes les apparences de faux, ne doit point faire foi jusqu'à ce qu'elle soit justifiée.

21. Quelque fausse que paroisse une piece du côté de l'impossibilité morale; quelque suspecte qu'elle soit par un ou plusieurs caracteres désavantsgeux; si l'on vient à prouver par des faits constans que l'impossibilité n'est pas réelle, qu'il y a lieu à l'exception, eu égard aux temps, aux personnes, aux circonstances, la piece est pleinement justifiée. Il faudroit même regarder comme defectueuse en cela, & par sa trop grande généralité, toute regle qui la flétriroit, & qui suffiroit d'ailleurs pour prouver l'invalidité d'une piece, ou même sa fausseté dans d'autres conjonctures.

Article II.

Regles générales fausses, ou insuffisantes.

1. Prétendre que toutes les anciennes chartes sont incertaines, & ne méritent guere la confiance du public.

2. Suspecter d'autant plus les originaux qu'ils sont plus anciens.

3. Faire dépendre la vérité des diplômes anciens d'une conformité rigoureuse, avec les modeles proposés par D. Mabillon dans sa *Diplomatique*.

4. Prétendre que les diplômes postérieurs & contradictoires prouvent la fausseté des pieces plus anciennes.

5. Conclure de l'usage d'un temps à l'usage d'un autre temps fort éloigné.

6. Supposer que des archives peuvent devenir très-suspectes par les prétentions de ceux à qui elles apartienent.

7. Toute charte qui porte des caracteres visibles de supposition, soit par le défaut des dates & des signatures, soit parce que les temps, les circonstances & les personages qui paroissent comme témoins, ne quadrent pas ensemble; soit parce que le contenu se trouve démenti par des faits certains & incontestables, doit être rejetée comme une piece fausse, en quelques archives qu'elle se trouve.

8. Toute regle qui réprouveroit ou suspecteroit un très-grand nombre d'originaux tirés de différentes archives, doit être regardée comme fausse.

Corollaire. Telle seroit la regle qui établiroit que les anathêmes & les malédictions rendent suspectes les chartes qui les contienent.

9. Rejeter comme faux, ou suspecter les actes

ou diplômes, ſous prétexte qu'ils renfermeroient des abus, s'ils étoient véritables, c'eſt un excès manifeſte.

10. Taxer une piece de faux, parce qu'elle en cite, ou qu'elle s'autoriſe d'une autre évidemment fauſſe.

11. *Une regle eſſentiele, eſt d'examiner la date, ou la chronologie, des actes ou des lettres.*

12. „ Quant aux années de J. C. elles n'ont été en uſage pour les chartes & les diplômes que dans l'onzieme ſiecle „.

13. Reprouver une charte à cauſe d'une date fautive, ou d'un trait hiſtorique faux ou peu exact.

14. „ Quand on trouve dans une ſeule piece „ qui n'eſt ſoutenue que par des gens qui ont „ intérêt de la défendre, pluſieurs traits réunis „ qui la rendent ſuſpecte, elle doit paſſer ou pour „ fauſſe, ou au moins pour très-ſuſpecte „. Cette regle ſe trouve dans la premiere encyclopédie, où l'on reconoît de vrais actes, *dès que l'intérêt n'y eſt pas mêlé.*

CHAPITRE IV.

Regles générales ſur les archives, ſur leur conſervation, ſur l'uſage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Regles ſur les archives & leur conſervation.

1. On a dû conſerver les anciens diplômes.

2. On a pu les conſerver du moins auſſi aiſément que les manuſcrits.

3. Les archives eccléſiaſtiques l'emportent par leur antiquité ſur toutes les autres.

4. Elles ont, pour ne rien dire de plus, égalé en autorité les dépôts publics.

5. A peine y a-t-il deux cents ans, que des juriſconſultes calviniſtes commencerent à conteſter aux pieces tirées d'archives eccléſiaſtiques le droit de faire foi.

6. Quoique non revêtues des formes juridiques, elles ne laiſſoient pas alors d'être admiſes en juſtice.

7. On peut ſuppoſer des chartiers ſuſpects : on n'en connoît point dont on ait prouvé qu'ils le devoient être.

8. Les eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers n'ont pu, ſans être munis de titres inconteſtables, entrer en poſſeſſion des domaines dont ils jouiſſent.

9. Ils n'avoient pas beſoin de faux titres pour ſe maintenir dans leur poſſeſſion.

10. L'ancienne nobleſſe ne ſe prouve que par les chartes tirées du tréſor des anciennes abbayes.

REGLES. 1. Toute piece tirée des dépôts publics, ne doit point être déclarée vraie & authentique, indépendament de tous ſes caracteres de vérité & d'authenticité, ſoit extrinſeques ſoit intrinſeques.

2. Il eſt juſte que des pieces tirées des dépôts publics, quoique non revêtues de formes juridiques, faſſent foi en juſtice, pourvu qu'elles ſoient exemptes de vices eſſentiels.

3. Il n'eſt pas moins juſte qu'aux mêmes conditions & dans les mêmes circonſtances les archives eccléſiaſtiques conſervent le même privilége, ſurtout par raport aux chartes anciennes.

4. Il eſt abſurde de ſuppoſer toutes les chartes antiques, fauſſes ou ſuſpectes.

5. On ne doit point non plus ſuppoſer fauſſes, ou très-ſuſpectes, toutes les chartes d'un ou de pluſieurs ſiecles en particulier.

6. On diſtingue les titres authentiques de ceux qui ne le ſont pas par leurs caracteres.

7. Les archives des eccléſiaſtiques & des religieux, ne renferment préſentement que peu ou point de fauſſes chartes originales.

8. S'il ſe trouve quelques pieces fauſſes dans les anciennes archives, il eſt certain qu'il s'en trouve une infinité qui portent les caracteres d'une authenticité certaine, & qu'on ne pouroit attaquer, ſans renoncer à toutes les lumieres du bon ſens & de la raiſon.

9. Les archives monaſtiques, dont la ſincérité a été ataquée avec plus d'acharnement, ont été reconues, ou pour les tréſors de chartes les plus authentiques & les plus ſacrées, ou du moins pour des dépôts publics.

10. On ne doit ſuſpecter pas la foi des chartes, uniquement parce qu'elles ne ſe trouvent plus dans aucunes archives.

ARTICLE II.

Regles générales ſur l'uſage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

1. On peut juger de l'âge & de la vérité, ou de la fauſſeté des titres par leurs caracteres.

2. Il n'eſt pas impoſſible de trouver de bons antiquaires, capables de juger de l'antiquité, de la vérité & de la fauſſeté des diplômes.

3. Il n'apartient qu'aux antiquaires de prononcer en experts ſur les caracteres extrinſeques des diplômes.

4. Il eſt moralement impoſſible de fabriquer après coup, avec tant d'art, un prétendu original ancien, qu'il ne puiſſe être découvert, pour ce qu'il eſt, par de bons antiquaires.

5. Pour peu de faits hiſtoriques ſingoliers que renferme une charte prétendue ancienne, il eſt preſque impoſſible qu'un fauſſaire ait pu la conſtruire avec aſſez d'habileté, pour ne laiſſer aucune priſe aux meilleurs antiquaires, quand même la piece ne leur ſeroit pas préſentée en original.

6. La *Diplomatique* trouve en elle-même une certitude ſupérieure à celle de tous les monumens hiſtoriques.

7. L'antiquaire

7. L'antiquaire peut quelquefois avoir une certitude phyſico-morale de la vérité des diplômes ; mais à l'égard de leur âge & de leur feuſſeté, elle peut devenir phyſique.

8. Il peut communiquer aux autres une certitude morale ſur tous ces points.

9. L'art de la *Diplomatique* eſt quelquefois réduit à de ſimples conjectures.

10. Les diplômes ſolemnels ont une autorité ſupérieure à celle de toutes les autres preuves judiciaires.

11. L'autorité des diplômes eſt ſupérieure à celle des monumens profanes. *De re diplom.* 241. 242. *n.* VI.

Corollaire. Les inſcriptions, médailles & autres monumens contemporains ne prouvent pas toujours la feuſſeté des diplômes qui les contre-diſent.

12. L'autorité d'une charte, toutes choſes égales, doit l'emporter ſur celle d'un hiſtorien du temps.

13. L'autorité de l'hiſtoire eſt quelquefois préférable à celle d'une charte.

14. Ce n'eſt point un moyen ſuffiſant de faux, ou de ſuſpicion, d'oppoſer à une charte d'ailleurs exempte de tout vice de n'être pas d'accord avec un ou pluſieurs hiſtoriens, fuſſent-ils contemporains.

15. Un diplôme, où quelqu'un prend des qualités qui ne lui appartienent pas, ne doit point pour cela être regardé comme ſuſpect de ſuppoſition.

16. Des fautes évidentes contre l'hiſtoire ne prouvent point la fauſſeté de la piece où elles ſe rencontrent, ſi elles ſe raportent à un temps antérieur ; ſi elles énoncent un fait arivé depuis peu dans un peys éloigné ; ſi elles ſont ſuſpectes de flaterie ; ſi elles peuvent être excuſées par quelque événement ſingulier ; ſi elles doivent être imputées à l'ignorance ou à l'inattention du notaire.

17. Un diplôme contraire à tous les hiſtoriens, & aux uſages des temps & des lieux, ſeroit juſtement accuſé de faux.

18. Les papiers terriers, les livres de cens, &c., prouvent toujours de ſeigneur à vaſſal, & de ſeigneur à ſeigneur, ſuivant l'uſage des lieux, quoiqu'ils ne ſoient point revêtus des formes juridiques, ni tirés des dépôts publics ; mais ils doivent être plus anciens que le débat ſur lequel ils ſont produits.

CHAPITRE V.

Regles générales ſur les originaux & leur autorité pour les diſcerner des copies anciennes, & pour juger des autographes par les copies.

ARTICLE PREMIER.

Regles ſur les originaux & leur autorité.

1. Tout titre revêtu du ſceau & de ſignature, & dont l'écriture eſt d'accord avec ſa date primitive, a les caractetes d'original & d'authentique, & doit paſſer pour tel, juſqu'à ce que ſa fauſſeté ſoit évidemment ou très-probablement démontrée : *ſtatur ſcripturæ, & inſtrumento, niſi contrarium probetur*.

Corollaire. Les chartes où ces conditions ſe trouvent obſervées, ne ſont pas moins authentiques en elles-mêmes, que les actes des noteires de nos jours.

2. Une piece dreſſée per un particulier, en préſence de trois témoins, eſt authentique en jugement de l'auteur de la glôſe ſur les décrétales.

3. Dans le pays de droit écrit, une piece eſt authentique lorſqu'elle eſt dreſſée per un homme revêtu de l'autorité publique, ou par un juge, avec la ſouſcription ou le témoignage en moins de deux témoins.

4. Les chartes originales & authentiques juſtifient elles-mêmes leur propre vérité.

5. On ne doit pas plus exiger qu'on prouve la vérité des titres authentiques, reconus pour tels, que celles des principes.

6. On prouve ſuffiſamment la vérité de tout diplôme authentique, quand on répond ſolidement aux objections formées contr'elle.

7. On répond ſolidement aux objections formées contre la vérité de tout diplôme authentique, lorſqu'on fait voir qu'elle eſt moralement poſſible dans les circonſtences où il ſe trouve, mal-gré les inconvénients & les contrariétés hiſtoriques qui ſervent de baſe à ces objections.

8. La vérité d'un diplôme authentique eſt prouvée, quand on juſtifie que, mal-gré les objections, elle eſt morelement poſſible dans telles circonſtences.

9. Quoique les ſoupçons fondés ſur des uſeges ſuppoſés invariebles, parce que les exceptions en ſont inconnues, ne puiſſent être détruits par une ſimple poſſibilité morale, deſtituée de tout autre apui, ils le peuvent & le doivent, lorſqu'elle eſt apuiée ſur un diplôme authentique & original.

Corollaire I. Un original irréprehenſible du côté de l'hiſtoire, des cerecteres extrinſeques, & des formules incompetibles, n'a beſoin que d'être préſenté pour détruire tout ſoupçon, ſoit violent, ſoit légitime, fondé ſur des uſeges ordinaires, ou même ſuppoſés invariables, pourvu qu'on mon-

tre que l'exception n'eſt pas moralement impoſſible.

Corollaire II. La poſſibilité morale ſuffit pour détruire tout ſoupçon contre un original préſent, lorſqu'il eſt authentique.

Corollaire III. La même ſolution, qui détruit pleinement le moyen de faux, diſſipe tous les ſoupçons, dès qu'on exhibe un original authentique.

Corollaire IV. Lorſqu'après des réponſes inſuffiſantes, pour détruire entiérement des moyens de faux, il reſte des doutes plus ou moins forts; ſavoir, ſi certaines formules ont pu ſe rencontrer dans telles ou telles circonſtances, les ſoupçons légitimes ou violens peuvent ſe maintenir contre des chartes originales préſentes.

Corollaire V. Les ſoupçons violens ou légitimes contre des originaux, dont on fait l'exhibition, ſe tirent moins des formules que de l'hiſtoire & des caracteres extrinſeques.

10. On peut prouver la vérité des titres authentiques.

11. On prouve la vérité des titres authentiques, en les diſtinguant de ceux qui ne le ſont pas.

12. Ces diplômes authentiques & originaux ont des caracteres qui conviennent à chaque ſiecle.

13. La multiplicité des originaux d'une même piece ne doit point la rendre ſuſpecte, ni leur porter préjudice.

14. Toute différence entre pluſieurs originaux d'une même piece, ne ſuffit pas pour en faire rejeter quelqu'une.

15. Les originaux peuvent renfermer des fautes, même dans les dates, ſans mériter d'être tenus pour ſuſpects.

16. Dans les autographes, les apoſtilles, les interlignes, la rature ou cancellation, ne ſont ſuſpectes de faux que dans les endroits importans.

17. Une charte originale, à demi éfacée, pourrie de vétuſté, ou rongée par les rats, ne laiſſe pas de faire foi, pourvu qu'elle ſoit liſible dans des endroits eſſentiels.

18. Les notices publiques, ou paſſées devant les juges, ou ſeulement devant un nombre compétent de témoins, doivent être reçues comme authentiques.

Article II.

Regles générales pour diſcerner les originaux des copies.

1. Les originaux ſe diſtinguent principalement des anciennes copies par les ſignatures réelles, & par les ſceaux, ſoit qu'ils ſubſiſtent en nature, ou qu'il en reſte ſeulement quelque trace.

2. Toute piece ſcellée eſt originale. Tout titre ſcellé ne peut donc jamais être regardé comme une ſimple copie.

3. Une piece qui ſe dit ſcellée, & qui ne montre nul veſtige de ſceau, n'eſt ordinairement qu'une copie.

4. Un diplôme original peut faire mention du monogramme du prince, ou du ſceau, quoiqu'il n'y ait point été appoſé.

5. Quoique la date & les ſignatures manquent à des diplômes ſcellés, ils n'en ſont pas moins autographes.

6. Toute piece ſignée par de vraies ſouſcriptions, ne doit point être regardée comme copie.

7. Les copies peuvent être diſtinguées des originaux, pour peu qu'elles ſoient plus récentes: 1°. par l'écriture, 2°. par la date, 3°. par les faits hiſtoriques, 4°. en comparant les copies avec les originaux, quand on peut les recouvrer.

8. Une copie peut être figurée, même dans les ſignatures, ſans nulle ſuſpicion de faux.

9. Une copie figurée, touchant au temps de l'original qui ne ſubſiſte plus, ſi elle eſt d'un ſiecle où l'on ne ſcelloit pas régulièrement toutes les chartes, & où on ne les ſignoit pas exactement, même avec des croix, ſi le ſceau & les ſignatures ne ſont point annoncés, il eſt très-difficile de diſcerner une pareille copie de l'original.

10. Les fautes d'une copie, même authentique, la rendroient ſuſpecte, s'il y paroiſſoit du deſſein.

Corollaires relatifs aux copies.

I. Il n'y a guere d'auteurs dans leſquels l'on ne trouve quelques altérations.

II. Quand elles ne conſiſtent que dans des mots peu eſſentiels, ce n'eſt pas une preuve de falſification.

III. Certaines particularités, que l'auteur de l'original ne ſauroit avoir écrites, ne ſont pas des marques de la ſuppoſition d'une copie.

IV. Quelques circonſtances ajoutées ne démontrent pas qu'un acte ſoit ſuppoſé.

V. Quelques circonſtances retranchées n'en prouvent pas non plus la ſuppoſition.

VI. L'addition de quelque point capital dans une piece, eſt un moyen de faux; s'il n'eſt pas capital, le moyen eſt nul.

VII. Le nom du lieu changé n'eſt point une preuve de faux.

VIII. Le nom d'un lieu rectifié ne l'eſt pas non plus.

IX. Une date qu'on a prétendu marquer plus exactement, ne prouve pas qu'une piece ſoit ſuppoſée.

X. On ne doit pas rejeter une piece, parce qu'on y aura inſéré quelque circonſtance hiſtorique, qui rend la narration plus complete.

XI. Des notes anciennes inſérées dans le texte, ne prouvent pas qu'il ſoit falſifié.

XII. Des additions & des corrections très-légeres, qui ne tombent que ſur peu d'endroits d'une copie, ne ſont pas un moyen de faux ſuffiſant.

Digitized by Google

Article III.

Regles pour juger des originaux par les copies.

1. On peut communément juger du contenu de l'original par les copies, du moins quant au fond & à la ſubſtance.

2. La conformité des copies avec l'original, eſt prouvée par leur reſſemblance entr'elles; ſi elles n'ont pas été priſes les unes ſur les autres, mais tirées, ou ſur l'original même, ou ſur des copies authentiques, ou certainement exactes.

3. Quand les prétendus défauts, qu'on impute aux copies, & conſéquemment aux chartes originales, ſe trouvent dans une infinité de pieces du même genre & du même temps, les unes & les autres doivent être déchargées de tout ſoupçon, & reconnues à cet égard pour très-ſinceres.

Corollaire. On n'a pas beſoin de recourir aux titres originaux, pour s'aſſurer qu'en tel & tel ſiecle, tels & tels diplômes étoient revêtus de certaines formalités, lorſqu'elles ſe trouvent d'un uſage commun dans toutes ou la plupart de leurs copies.

4. On ne doit point faire réjaillir ſur l'original les fautes des copies.

5. Un original non repréſenté, peut être convaincu de faux ſur le ſeul vu des copies authentiques, ou certainement tranſcrites avec exactitude ſur cet original, pourvu néanmoins que les mêmes copies renferment des caracteres hiſtoriques qui ne puiſſent s'ajuſter avec cet original, & qu'on ne puiſſe raiſonablement mettre ſur le compte des copiſtes.

6. Une copie authentique, pleine de fautes importantes contre l'hiſtoire & les uſages du temps, rendroit ſuſpect un original, qu'on ne ſauroit, ni repréſenter, ni juſtifier par d'autres copies authentiques ou plus exactes.

7. Sur des copies récentes non authentiques, ou même anciennes, dont l'exactitude n'eſt pas certaine, on ne peut décider de la vérité des originaux.

8. On ne peut quelquefois juridiquement convaincre une piece originale de faux ſur la ſeule inſpection d'une copie authentique.

9. Une copie ne prouve rien contre un original, s'il n'eſt sûr qu'elle lui ſoit conforme.

10. Une copie ne prouve ni pour, ni contre un original, mais ſeulement contr'elle-même, s'il paroît qu'elle n'ait pas été tirée de bonne foi.

11. De quelques défauts que les copies ſoient atteintes, ces défauts ne prouvent rien contre un original qui en eſt exempt.

12. Quelque authentique que ſoit une copie contre laquelle on allegue des ſoupçons légitimes, elle ne doit pas ôter la liberté d'avoir recours à l'original, s'il eſt ſubſiſtant.

13. Il ne ſuffit pas d'affecter des doutes contre des copies authentiques; on ne peut exiger la repréſentation des originaux que dans le cas de droit, ou qu'on ait fourni contr'eux, ou contre elles, des moyens valides de ſuſpicion.

14. Si l'on n'eſt point aſſuré que les copies ont été tirées immédiatement & ſans mauvaiſe foi ſur l'original, on ne peut rien conclure de leurs fautes à ſon déſavantage.

15. On peut, au moyen de pluſieurs copies, inconteſtablement priſes de bonne foi ſur l'original, porter un jugement certain au ſujet de cet original, lorſqu'elles ſont toutes d'accord.

16. On ne peut juger avec certitude de l'original par les copies, quand il n'eſt pas sûr qu'elles aient été ſéparément priſes ſur l'original.

17. Une copie, même authentique, pourroit renfermer pluſieurs fautes, ſans qu'elle, ou ſon original fuſſent ſuppoſés.

18. On ne doit point tenir pour ſuſpect l'original, dont la copie a été vidimée peu de temps après qu'il a été dreſſé.

19. On peut plutôt juger à l'avantage qu'au déſavantage des originaux ſur le vu des copies.

20. Les vidimus, & autres copies juridiques, peuvent ſervir à démontrer la vérité des originaux.

21. Dans toute copie qui ne préſente que des fautes légeres, ſi d'ailleurs ſes formules & ſes faits hiſtoriques conviennent à l'original, ils prouvent en ſa faveur, & doivent faire préſumer de ſa vérité.

22. Si à ces avantages ſe joint l'authenticité de la copie, elle doit bannir tout ſoupçon contre ſon original.

23. Lorſque l'autographe ne ſubſiſte plus, on peut juger de ſa vérité ſur des copies, même non authentiques, pourvu qu'elles ſoient remplies de faits hiſtoriques, & qu'elles ſoient du moins anciennes de deux ſiecles.

24. Pour vérifier la plupart des caracteres qui conviennent à chaque ſiecle, on n'a beſoin que des ſeules copies imprimées.

Article IV.

Regles ſur les cartulaires, les copies & leur autorité.

1. Les cartulaires, qui ne ſont autre choſe que des recueils de pieces originales, méritent la même croyance que les titres originaux.

2. Les cartulaires collationés par l'autorité publique ſur les originaux, doivent faire foi comme eux.

3. Les copies authentiques, ou juridiques, égalent en autorité les originaux.

Corollaire. Les titres & les priviléges renouvelés par les puiſſances, tiennent lieu d'originaux.

4. Les copies & les cartulaires anciens ont une autorité indépendante de leur authenticité.

5. Une copie non authentique, mais ancienne,

ne doit point être rejetée comme falſifiée ou fauſſe, ſans des preuves formeles de falſification ou de ſuppoſition.

6. Des cartulaires anciens, dont on connoît l'auteur pour incapable d'impoſture, ne doivent pas être ſuſpects, quoiqu'ils ne ſoient point revêtus de l'autorité publique.

7. Les cartulaires en forme de chronique, méritent au moins la même croyance que les meilleurs hiſtoriens.

8. Indépendament des formes juridiques, les cartulaires doivent faire preuve, pourvu qu'ils ſoient antérieurs, ſoit aux loix ou coutumes qui ordonent de les collationer aux originaux, ſoit aux différents qui obligent de les produire.

Corollaire. Les cartulaires, ni originaux, ni authentiques, ni fort anciens, ne doivent pas être rejetés comme inutiles, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent poſterieurs au litige, au ſujet duquel ils ſeroient conſultés.

9. Quelque diſſemblance entre pluſieurs cartulaires de la même communauté, ne prouve ordinairement, ni leur fauſſeté, ni leur falſification.

10. Les cartulaires ne doivent pas être réprouvés en grôs & ſans aucune diſtinction, quand ils renfermoient quelques pieces fauſſes.

11. L'expérience démontre que les cartulaires ſont ordinairement fort exacts.

12. La plupart des originaux ont été tranſcrits en entier dans les cartulaires.

13. Les mêmes pieces, dans les cartulaires récens, ne ſont point plus étendues que dans les anciens, pourvu que ceux-ci ne ſoient point des cartulaires chroniques, ou des abrégés de cartulaires.

14. Les copies authentiques peuvent n'avoir pas une reſſemblance parfaite & rigoureuſe avec les originaux.

15. Toute copie dreſſée par l'autorité publique, eſt cenſée conforme à l'original dans tous les points eſſentiels.

16. Il n'eſt pas rare que des copies authentiques different des originaux dans les choſes moins eſſentieles.

17. Les fautes des écrivains ou des copiſtes, ne ſont pas des motifs ſuffiſans pour faire rejetter les originaux ou les copies.

18. Il n'eſt pas fort extraordinaire que des copies ſoient fautives.

Corollaire I. On ne doit pas rejeter les chartes publiées par divers compilateurs, à cauſe des ſeules fautes de dates.

Corollaire II. Une copie peut avoir des dates fautives ſans être fauſſe. Les copies manuſcrites & imprimées pechent ſouvent en faiſant du nombre romain XI le chifre arabe 11, & du chifre arabe 2 le nombre romain XI. La raiſon en eſt, que dans l'écriture le chifre 11 reſſemble au nombre II.

19. Les cartulaires hiſtoriques ſubſtituent quelquefois innocemment des dates plus connues à celles qui le ſont moins.

20. Quelque nombreuſes que ſoient les fautes des copiſtes, elles ne ſont preſque jamais des preuves de ſuppoſition, ni de falſification.

21. Elles ne doivent pas même rendre ſuſpectes les copies qui en ſeroient remplies.

22. La corruption des copies ne doit ordinairement être attribuée qu'à l'ignorance, à la négligence, ou à l'inadvertance des copiſtes.

23. Des copies vicieuſes dans les endroits importans ſont ſuſpectes de falſification.

24. On peut vérifier les défauts de ces pieces ſur de meilleures copies, lorſqu'on n'a point l'original.

Corollaire. La falſification des copies peut ſe prouver par l'original ou par des copies, ſoit authentiques, ſoit plus exactes.

25. Pluſieurs fautes groſſieres ne rendent pas ſuſpectes de faux des copies non authentiques, ni fort anciennes.

26. Telle faute qui ſuffiroit pour faire condamner un original, ne ſuffit pas pour faire réprouver une copie.

27. Les fautes des copies ne prouvent ordinairement, ni leur ſuppoſition, ni celle des originaux.

28. Ce ſont des maximes conſtament reçues par tous ceux qui ſont inſtruits de la *Science diplomatique*: 1°. qu'on ne ſauroit conclure de ce qu'un titre n'exiſte plus en original, que les copies que l'on en a, ſoient l'ouvrage des fauſſaires, tant que l'on n'eſt pas en état de démontrer, par le fonds même des choſes, que le titre eſt ſuppoſé: 2°. que les erreurs de faits, qui ſe trouvent dans les copies d'actes; dont les originaux n'exiſtent plus, ne ſont pas des raiſons ſuffiſantes pour faire perdre tout crédit à ces copies; quand ces erreurs de faits ne vont pas à détruire ce que ces actes doivent établir, comme leur objet principal, & qui ne peut être détruit que par des actes contraires, dont l'authenticité ſoit bien reconnue, ces erreurs de faits n'étant le plus ſouvent que des fautes de copiſtes, ainſi qu'on l'a fait voir en pluſieurs occaſions.

CHAPITRE VI.

Regles générales ſur la matiere, l'encre & l'écriture des DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Regles ſur la matiere des chartes antiques.

1. Les diplômes, dont la matiere paſſe parmi les ſavans, pour avoir totalement ceſſé d'être en uſage environ un ſiecle avant celui auquel ils appartienent, doivent être regardés comme ſuſpects.

2. Les diplômes écrits ſur une matiere qui

n'étoit pas encore en uſage au temps qu'ils furent expédiés, doivent paſſer pour très-ſuſpects, & même pour faux, ſi cette matiere n'étoit pas inventée.

3. Les titres, dont la matiere n'auroit été en uſage qu'antérieurement à leur date, ſi cette antériorité eſt uniquement fondée ſur ce qu'on ne connoît point de diplômes de telle matiere, par exemple de papier d'écoree, auſſi réeens, ils ne doivent être réputés faux qu'un ſieele, ou moins, depuis qu'on ne trouve plus de pieces de cette matiere, & ſuſpects qu'à proportion qu'ils ſuivent de près ou de loin le terme connu de leur non-uſage.

4. Les diplômes, dont la matiere, par exemple de papier de coton, n'auroit été employée que poſtérieurement à leur date, ſi cette poſtériorité n'eſt apuiée que ſur ce qu'on n'a jamais vu de pareils titres auſſi anciens, ils ne doivent paſſer pour faux, que quand ils ſe diſent de plus d'un ſieele avant qu'on commence à trouver des pieces de cette matiere, & ſuſpects qu'autant qu'ils précedent de plus ou moins loin le terme connu du commencement de leur uſage.

5. Si l'on conſerve le ſceau ou les ſouſcriptions d'une chatte, dont on auroit éfacé l'ancienne écriture, ſans parler des qualités ou caracteres intrinſeques de la piece, l'altération du parchemin auſſi-bien que la nouveauté de l'encre & de l'écriture manifeſteront la fraude.

6. Les chartes rongées par les rats, gâtées par la pourriture, la vétuſté, ou par quelque accident, ne laiſſent pas de faire foi.

7. Les éfaçures d'un acte ne donnent point atteinte à ſa vérité, ni à l'autorité des choſes qui ne ſont point éfacées.

8. On peut reconoître la fauſſeté des pieces modernes à la marque du roi, ou même à celle du papetier; quand il eſt certain que ces marques n'étoient point encore en uſage au temps dont ces actes ſont datés. Tel fut le jugement du parlement de Paris. *Voyez* Cujas, *in expoſit. nov.* 44.

Article II.

Regles générales ſur l'encre & l'écriture des Diplômes.

1. La principale preuve de l'antiquité, ou de la nouveauté d'un diplôme, & conſéquemment de ſa vérité ou de ſa fauſſeté, doit ſe tirer de la qualité de l'encre & de l'écriture.

2. Des diplômes écrits en tout ou en partie, ou ſeulement ſignés d'une ou pluſieurs perſones avec de l'encre différente de la nôtre, en lettre d'or, en vermillon, &c., ne doivent point communément paſſer pour faux ou ſuſpects. Mais s'ils ſont poſtérieurs au XII ſiecle, ſans être très-ſolemnels, ni donnés par de grands ſeigneurs, ni en leur nom, ils ne ſont par exempts de tout ſoupçon légitime.

3. Des diplômes ſignés en cinnabre, s'ils n'étoient émanés, ni des empereurs, ſur-tout de ceux de C. P., ni de leurs parens, ſeroient très-ſuſpects dans l'étendue de l'empire des Grecs.

4. Tout diplôme des empereurs de C. P., qui ne ſeroit pas ſigné en cinnabre par l'empereur, ſoit en y appoſant ſon nom, ſoit en y marquant le mois & l'indiction, devroit être réputé faux, ou du moins très-ſuſpect.

5. Plus l'écriture des titres eſt ancienne, plus on doit préſumer en faveur de leur vérité.

6. On ne doit pas juger fauſſe une piece originale, parce que l'ecriture n'en reſſemble pas aſſez à l'écriture repréſentée dans les modeles imprimés & dans ceux de Dom Mabillon, ou à celle de quelque piece anthentique du même temps.

7. Le recours aux antiquaires eſt d'une néceſſité indiſpenſable, pour prononcer ſur la matiere, ſue l'encre, ſur l'écriture & l'antiquité des diplômes.

8. Les écritures du même temps, quoique de divers peuples unis par une langue ſavante, ont entr'elles, mal-gré leurs différences, de grands raports de conformité.

9. Les écritures de différentes nations, quoique du même temps & du même caractere, ſont aiſées à diſtinguer.

10. D'une écriture quelconque reconue pour ſincere, les connoiſſeurs peuvent remonter aux écritures des temps les plus reculés, & deſcendre à celles des derniers ſiecles.

11. On peut communément diſcerner l'écriture de ſiecle en ſiecle.

12. L'écriture curſive eſt tellement propre des diplômes, qu'on ne ſauroit aſſigner aucun temps, auquel on puiſſe prouver qu'elle ne fût point en uſage.

13. De l'écriture romaine curſive ſont nées les écritures gothiques, mérovingienes, lombardiques & ſaxones.

14. Il eſt impoſſible de contre-faire d'anciennes écritures, avec toutes les circonſtances dont elles ſont accompagnées, pluſieurs ſiecles après qu'elles ont ceſſé d'être en uſage.

15. À la ſeule inſpection d'un diplôme, les antiquaires peuvent toujours prononcer avec certitude ſur ſon antiquité, quand on la renferme dans l'eſpace de deux ſiecles.

Corollaire. Il n'eſt point de chartes fabriquées un temps conſidérable depuis leur date, qui ne puiſſent être convaincues de faux, ou légitimement ſuſpectées.

16. Une charte, même authentique en apparence, dont l'écriture auſſi-bien que celle de ſes dates, leur eſt poſtérieure de pluſieurs ſiecles, doit être réputée fauſſe.

17. Si la date d'un prétendu diplôme authentique étoit antérieure de pluſieurs ſiecles à ſon écriture, excepté celle de la date qui ſeroit ou paroî-

troit du temps qu'elle annonceroit, cette piece n'en devroit pas moins paſſer pour fauſſe.

18. Toute charte, dont l'écriture ſeroit éloignée d'un ou de pluſieurs ſiecles de ſa date, ſi l'écriture de la date ne différoit point de celle de la piece, & que celle-ci n'eût point d'autres défauts, elle devroit être regardée comme vraie, & la faute de la date rejetée ſur l'inadvertance du notaire ou de l'écrivain.

19. Si l'écriture & la date d'une charte étoient antérieures d'un ou de pluſieurs ſiecles à l'écriture de ſa date, on n'en pouroit pas conclure que la charte fût fauſſe, mais que la date auroit été ajoutée après coup, ſoit par trop de précaution, ſoit par ſimplicité.

20. Les dates de diplômes plus anciennes que leur écriture, rendroient ces diplômes légitimement ou violemment ſuſpects, à proportion que les dates & les écritures ſeroient plus ou moins éloignées les unes des autres.

21. On peut ſouvent juger de la vérité, ou de la fauſſeté des chartes, par les petites notices de divers âges qu'elles portent ſur le dos.

22. La diverſité d'écriture dans un acte n'eſt pas un indice certain de ſa fauſſeté. En effet, il n'eſt pas impoſſible qu'un acte véritable ſoit écrit de deux mains.

CHAPITRE VII.

Propoſitions & regles générales ſur les formules & le ſtyle des DIPLÔMES *& des autres actes.*

PROPOSITIONS.

1. On ne doit s'attendre à trouver d'uniformité dans les formules des actes publics, qu'autant que leur ſtyle eſt fixé par les loix ou par l'uſage.

2. Très-rarement une formule devient-elle tout-d'un-coup générale, lorſqu'elle n'eſt preſcrite par aucune loi, ou que la néceſſité, ou quelque utilité manifeſte tirée des conjectures du temps, n'oblige pas de l'adopter.

3. Il faut quelquefois pluſieurs ſiecles, pour qu'un uſage, déja fort ordinaire, devienne uniforme.

4. Plus les ſiecles ont été ignorans, moins on doit exiger de pureté de ſtyle & de régularité de formules dans les actes publics.

5. Il ne faut point chercher d'uniformité de ſtyle dans les anciens diplômes, par raport à l'uſage ou à l'omiſſion de certains termes dans le corps des actes.

REGLES GÉNÉRALES.

1. Il ne faut pas rejeter des chartes, parce qu'elles ſont en meilleur ſtyle que ne le comporte le ſiecle auquel elles appartiennent.

2. Quand un ſiecle ne fournit qu'un ſeul exemple d'un uſage devenu peu après aſſez ordinaire, il ne faudroit pas le regarder comme faux, ni même comme ſuſpect, s'il étoit juſtifié par une chartre originale, ou quelque autre preuve équivalente.

3. Une formule unique, même dans des pieces non authentiques & originales, n'eſt pas toujours ſuſpecte; mais elle ne le doit jamais être, quand la ſingularité vient de la nature de la piece, ou de certaines formalités qu'on ne doit pas s'attendre à voir renouveler pluſieurs fois.

4. Le petit nombre ou la rareté des chartes, caractériſées par certaines formules ou expreſſions, ne peut convaincre ces pieces de faux, ni les rendre ſuſpectes.

5. Un ſeul mot ſuffit quelquefois pour rendre très-ſuſpecte la charte où il ſe trouve, quand il eſt certain qu'il n'étoit pas encore en uſage; mais quelques mots qu'on conjecture ſeulement s'éloigner du génie du ſiecle auquel la piece ſe rapporte, ne ſuffiſent pas pour la ſoupçonner de ſuppoſition.

6. On ne doit pas rejeter comme faux ou ſuſpects les titres d'un ſiecle fort éloigné, quand ils portent des clauſes, ou qu'ils uſent de formules ou de termes uniques dans ces ſortes de diplômes, s'ils étoient alors employés, ſoit dans d'autres ouvrages, ſoit dans des chartes différentes, ſoit dans des pieces du même genre chez des nations voiſines.

Corollaire. On auroit tort de ſuſpecter des diplômes, dont quelques formules ne ſe trouvent point dans des chartes du même temps, lorſqu'elles ſont très-communes dans d'autres pieces du même ſiecle.

7. Quand les formules ſont abandonées au caprice des particuliers, on ne peut rien conclure à cet égard au déſavantage d'un titre, de ſa diſſemblance avec un ou pluſieurs autres actes du même temps & de la même perſone.

8. Une formule ſinguliere, & même unique pour le temps où elle paroît, ne doit point du tout être ſuſpecte, fût-ce dans des pieces non authentiques, quand on la voit ſoutenue par pluſieurs exemples dans l'intervalle d'environ un ſiecle.

9. Des formules ſingulieres, deſtituées de tout exemple, dans l'eſpace d'un ſiecle, dont il exiſteroit un nombre de titres fort conſidérable, paroîtroient ſuſpectes, ſi trois ou quatre ſiecles plutard elles étoient devennes d'un uſage ordinaire.

10. La réunion de toutes, ou d'un grand nombre de formules inuſitées, chacune en particulier, dans l'eſpace de deux ſiecles, mais devenues trois ou quatre ſiecles plutard d'un uſage univerſel, lorſque la nature de la piece ne ſemble pas les exiger, répandroit au moins ſur ſa vérité des ſoupçons très-violens.

11. Pluſieurs défauts conſidérables dans les formalités intrinſeques, ne prouvent pas toujours ſeuls invinciblement la ſuppoſition d'un original qui ne

pécheroit par aucuns de ſes caracteres exttinſeques.

12. Les moyens de faux ou de ſuſpicion, tirés du ſtyle d'un diplôme, comparé avec d'autres chartes de la même perſone ou du même ſiecle, ſont ſujets à bien des mépriſes.

13. On ne peut juger des copies non authentiques & récentes, que par les formules, le ſtyle & les faits hiſtoriques.

14. Si les formules d'une charte étoient ſi monſtrueuſes, qu'elles n'euſſent pas même de raport avec celles du ſiecle auquel la piece ſe raporteroit, elle devroit paſſer pour ſuppoſée.

15. S'il ſe trouvoit qu'en certain temps, en certain pays, les formules d'une eſpece de diplôme euſſent été uniformes, ceux qui apartiendroient à cette claſſe, & qui néaumoins s'écarteroient de ces formules, ſeroient ſuſpects.

16. Les formules où l'on remarqueroit des termes qui n'auroient pas encore été inventés, ou qui ne ſeroient plus d'uſage, méritsroient d'être réprouvéss auſſi-bien que les chartes dans leſquelles elles ſe trouveroient.

17. C'eſt une regle peu sûre, d'oppoſer à une charte qu'elle renferme des ſingularités dont la coutume n'étoit pas encore établie, lorſqu'on ne peut le prouver que par des argumens négatifs.

18. Parce que des prélats, des princes & des ſeigneurs ſe louent eux-mêmes, ou ſe laiſſent donner de grands éloges dans leurs diplômes, on n'en doit rien conclure au déſavantage de ces monumens.

19. Il ne faut pas ſuſpecter des chartes, quoique les noms des rois & des reines, dont elles parlent, n'y ſoient pas exprimés.

20. On ne ſauroit fonder un moyen de faux, ni même de ſuſpicion contre des diplômes, où les noms propres des mêmes perſones ſeroient différemment écrits.

21. Ce n'eſt pas une raiſon pour former des ſoupçons contre la vérité d'une lettre ou d'une charte, parce que les noms propres de ceux qui les adreſſeroient, ou à qui elles ſeroient adreſſées, ne ſe trouveroient déſignés que par leur premiere lettre.

22. Énoncer le rang que tient un Pape, un évêque, ou un prince parmi ſes prédéceſſeurs de même nom, ſoit dans le corps du diplôme, ſoit dans ſes dates, ou ſes ſignatures, rien de tout cela ne fournit contre cette piece un motif légitime de ſuſpicion.

23. Il n'eſt pas rare qu'on croie avoir convaincu des titres de faux, parce qu'on les attribue à qui ils n'apartienent pas.

24. Des chartes ne doivent pas être rejetées comme fauſſes, parce qu'on a bien ou mal rempli des noms ou des mots qui n'y étoient originairement marqués que par leur premiere lettre.

25. Ni la confuſion des chartes de donation & de tradition, ni leur diſtinction, ni la diverſité de la teneur de ces pieces, quoiqu'elles aient le même objet, ne doivent les faire regarder comme fauſſes.

26. Quoiqu'il ne ſoit point fait mention de l'abbé dans les chartes de donation en faveur des monaſteres, ces pieces n'en ſont pas moins exemptes de ſuſpicion.

27. L'expreſſion *tunc*, ou *tunc temporis*, employée en parlant d'une perſone préſente & concourante aux chartes, ne doit pas les faire rejeter.

28. On ne doit pas prendre les diplômes & les actes les plus ſolemnels, pour ſervir de regle & de modele à tous les autres, & prétendre les réduire tous à la même forme, ſous peine d'être déclarés faux.

CHAPITRE VIII.

Regles générales ſur les dates des DIPLÔMES.

1. Le défaut total, ou l'omiſſion entiere des dates dans les diplômes, n'eſt pas ordinairement un moyen de faux, ni même de ſuſpicion.

2. Quoique les loix romaines n'approuvaſſent pas les actes publics, où le jour & le nom du conſul ne paroiſſoient point, il y auroit de grands inconvéniens d'exiger cette formalité des ſiecles où l'on ne ſe croyoit pas dans l'obligation de les obſerver.

3. Les dates générales & uniques ne fourniſſent nul moyen de ſuſpicion, ni par leur généralité, ni par leur unité.

4. L'omiſſion d'une ou pluſieurs des dates, comme du lieu, du jour, du mois, de l'année, ne doit pas faire ſuſpecter tous les diplômes où l'on trouve ce défaut.

5. Quoique pluſieurs notices ſoient munies de dates, il n'eſt point de chartes de qui on en doive moins exiger.

6. Les notes chronologiques toutes ſeules, priſes ſéparémsnt les unes des autres, ne produiſent guere de moyen de faux, ni même de ſuſpicion, ſur la ſolidité duquel on puiſſe compter.

7. Une charte ſeroit convaincue de faux par une date ſinguliere, s'il étoit moralement impoſſible que l'écrivain l'eût employée, ou ſi les dates étoient alors d'une uniformité inviolable.

8. Les dates, dont les formules n'ont nul raport avec celles qu'on obſervoit dans le ſiecle auquel le privilége qui les renferme fut acordé, le rendsnt très-ſuſpect, ſur-tout lorſque ces dates conviennent parfaitement à un ſiecle poſtérieur. Mais ſi l'écriture de l'original câdre avec ce dernier ſiecle, & non pas avec celui dont la charte porte le nom, il ne faut pas douter de la ſuppoſition de la piece.

9. On ne peut rien conclure des dates fautives des copies contre la vérité des chartes.

10. Une erreur dans la date des originaux n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour les regarder comme

ſuſpects. (*Voyez* Mabillon, *de re diplom.* p. 221, le 6 tome des œuvres de M. Cochin, p. 262, 263. Défenſe des droits de l'abbaye de S. Onen, p. 573.)

11. Il ne s'enſuit rien contre la vérité d'une charte de la date *regnante Chriſto*.

12. Les variations dans les dates du regne des mêmes princes, ne prouvent point la fauſſeté des diplômes où elles ſe trouvent.

Corollaire. Le ſyſtême des variations dans les époques des regnes eſt le ſeul véritable.

13. Les dates du regne de nos rois varient ſouvent entr'elles.

14. C'eſt une regle très-ſujete à illuſion que de tenir une charte pour fauſſe, ſous prétexte que ſa date ne câdre pas avec la vraie époque du regne d'un roi de France.

15. On tirera un moyen légitime de ſuſpicion de la variation du regne des empereurs & des rois, quand il paſſera pour conſtant que leurs années ne furent comptées que d'une ſeule époque.

16. Souvent on ne ſauroit concilier les années des empereurs & des rois, qu'en comptant, pour la premiere année de leur regne, celle où ils ont commencé à régner; en ſorte que l'entrée de l'année civile faſſe le commencement de leur ſeconde année de regne.

17. Pour concilier les dates des regnes, il faut examiner ſi les anciens parlent d'une année commencée & incomplete, ou d'une année complete & achevée.

18. Les argumens les plus forts contre la vérité d'une charte, tirés de ce qu'il faudroit admettre des variations dans les dates des princes, ne forment ordinairement qu'une probabilité très-légere, & ſouvent même nulle.

19. Il ne faut pas faire grand fonds ſur les fautes des dates, ſoit de l'incarnation, ſoit de l'indiction, ſoit du regne, lorſque ces erreurs ne ſont que d'un ou deux ans, ſelon notre maniere de compter.

20. On ne doit pas poſer pour principe qu'il y ait beaucoup de chartes fauſſes, dont les notes chronologiques ſoient vraies: il ſuffit de dire qu'il ſe trouve quelques chartes de cette eſpece.

21. S'il s'agit de copies, & ſur-tout d'imprimés, il y a beaucoup de diplômes vrais, dont les notes chronologiques ſont fauſſes; s'il s'agit d'originaux, on ne doit pas avancer qu'il y en ait beaucoup, mais quelques-uns ſeulement.

22. Les additions des dates vraies ou fauſſes, ſur-tout lorſqu'elles ſont d'un uſage poſtérieur, non ſeulement faites dans les copies, mais même dans les originaux, ne doivent pas ſéduire ces pieces au rang des chartes fauſſes ou ſuppoſées.

23. Une charte ne doit pas être regardée comme ſuſpecte, parce que la date eſt citée différemment par deux auteurs.

24. Une date marquée en chifre arabe dans les imprimés, quoiqu'on ne ſe ſervît que des chifres romains, lorſque la piece, où elle ſe trouve, fut dreſſée, ne peut lui porter préjudice, à moins que la conformité de la copie avec l'original ne ſoit indubitable.

25. Il ne faut pas rejeter des chartes pour des dates inconnues de temps éloignés.

26. On auroit tort de s'inſcrire en faux contre des titres du même lieu, ou du même temps, qui varieroient dans leurs dates.

17. „ Il eſt ordinaire de voir de légeres alté-„ rations dans les monumens les plus authenti-„ ques „. Nous ne balançons pas à faire une regle de ce principe. Le P. Germon conclut au contraire de ces légeres erreurs de dates, qu'elles ne peuvent venir que de fauſſaires trop habiles, pour tomber dans des fautes énormes, & trop peu pour ne pas ſe tromper dans leurs ſuppputations.

28. Quand on trouve une certaine date dans un ſiecle, un royaume, on en doit conclure qu'elle y étoit admiſe; mais il n'en faut pas inférer qu'elle fût alors ſeule en vogue.

29. Si des témoignages précis d'auteurs prouvent qu'en certains lieux & en certains temps on commençoit l'année de l'incarnation de telle ou de telle maniere, on n'en peut pas toujours conclure, qu'en ces lieux & dans ces temps tous les actes eccléſiaſtiques & civils, de quelque eſpece qu'ils fuſſent, portaſſent cette date.

30. Les dates annonçant des époques de regne évidemment contraires à l'hiſtoire conſtante du temps, doivent être rejetées, & entraîner les pieces même dans leurs diſgraces.

31. Si les dates ne contre-diſent pas formélement l'hiſtoire & les monumens indubitables de l'antiquité, elles doivent être admiſes quoique inconnues.

32. La différence des dates du regne des princes dans différens diplômes, n'eſt pas un motif ſuffiſant pour les rendre ſuſpectes.

33. *Regle fauſſe*. L'erreur des dates dans une charte originale paroît & paroîtra toujours une preuve certaine de fauſſeté.

34. Il ne faut pas toujours regarder des chartes comme ſuppoſées, parce que leurs dates ſemblent ſe contre-dire, & être contraires à celles de quelque auteur contemporain.

CHAPITRE IX.

Regles générales ſur les ſouſcriptions ou ſignatures, & ſur les ſceaux.

ARTICLE PREMIER.

Regles ſur les ſignatures.

1. L'omiſſion des ſignatures ne peut nuire, ni à la vérité, ni à l'authenticité des chartes, même originales, principalement quand elles ſont atteſtées par un nombre de témoins, ou ſcellées.

2. Les

2. Les actes publics n'en sont ni moins vrais, ni moins authentiques, pour n'être signés qu'avec des croix par un ou plusieurs des témoins.

3. Des chartes signées par des absens, ne sont pas pour cela suspectes.

4. On ne doit pas rejeter les titres anciens pour avoir été souscrits par des personnes qui n'étoient point encore au monde lorsqu'ils furent expédiés.

5. Les diplômes originaux, qui portent les signatures de personnes certainement décédées au temps de leur confection, doivent être regardés comme faux, ou falsifiés, ou interpolés.

6. Il est très-peu de signatures précédées de *signum*, dont l'écriture soit de la main de celui dont est la signature.

7. Des chartes vraies peuvent énoncer qu'elles sont ratifiées, approuvées ou confirmées de la main des intéressés ou des témoins, sans qu'elles renferment aucunes signatures de leur façon, ou de qui que ce soit.

8. Les noms des personnes présentes à la confection des chartes, tiennent souvent lieu de signatures depuis le VII siecle.

9. Pendant plusieurs siecles, la plupart des grands, pour ne rien dire des ecclésiastiques & des prélats, ne savoient point écrire; ou s'ils le savoient, ils ne vouloient pas se donner la peine de signer.

10. Une signature n'est pas toujours fausse, pour n'être point de la main de celui dont elle porte le nom.

11. Les chanceliers n'ont pas signé tous les diplômes des rois de France de la seconde & troisieme race.

12. On ne peut légitimement opposer les seings ou monogrammes du même prince les uns aux autres, à cause de la diversité dans leurs figures, ou dans leurs traits.

13. Les monogrammes des rois & des empereurs ne sont pas faux, pour n'être point faits en forme de croix.

14. Des originaux ne sont pas supposés, parce qu'on n'y trouve pas les monogrammes qu'ils annoncent, ou semblent annoncer.

15. La comparaison des signatures véritables avec celles qu'on révoque en doute, ne peut, par raport aux anciens diplômes, opérer un moyen de faux, ni même de violente suspicion.

16. Les mêmes personnes écrivent quelquefois différemment leurs noms dans leurs signatures. Voyez Mabillon, *de re diplom.* p. 354.

17. Souvent les mêmes personages usent de diverses formules en souscrivant. *De re diplom.* Ibid.

18. Les signatures des enfans ne rendent nullement suspectes les anciennes chartes où elles se trouvent.

19. La diversité des mains, qui ont fait les signatures d'une charte antique dans les pays où le droit romain étoit en vigueur, ne prouve pas qu'elle soit des mains de ceux dont elle porte le nom.

20. La différence des écritures dans les souscriptions prouve ordinairement depuis le IX siecle, sur-tout dans les pays où l'on ne suivoit pas le droit romain, qu'elles sont véritablement de la main des soussignés.

21. Des souscriptions vicieuses par des additions, ou explications insérées même dans les originaux, ne doivent pas les faire rejeter.

ARTICLE II.

Regles générales sur les sceaux.

1. Tout sceau d'une forme beaucoup plus récente que la date du diplôme ne le comporte, doit être mis au nombre des sceaux supposés.

2. Un diplôme donné par un de nos rois de la premiere ou seconde race, & scellé avec un anneau, représentant la tête de Bacchus, de Jupiter ou de quelque autre divinité payenne, ne doit pas pour cela devenir suspect.

3. Les images des sceaux, lorsqu'elles s'éloignent trop de la forme de celles du même ordre & du même temps, & lorsqu'elles ont trop de ressemblance avec de plus récentes, doivent passer pour suspectes.

4. On ne doit pas traiter un diplôme de faux, parce que son sceau représente un prince, un évêque, un grand seigneur, d'une autre maniere qu'on ne le trouve dans d'autres sceaux, ou médailles, ou monumens; ou parce qu'il ne paroît pas ressemblant au portrait qu'en aura laissé quelque auteur contemporain.

5. On doit tenir pour suspect un sceau, dont la cire est d'une couleur qui n'étoit pas en usage au temps du diplôme scellé.

6. Si l'on aperçoit une cire onctueuse, & tant soit peu ductile, mise au dos d'un ancien sceau, ce seroit une preuve qu'on l'auroit détachée d'un diplôme pour la faire servir à un autre.

7. La transposition d'un sceau d'une charte à une autre, est un moyen de faux légitime, mais dont on peut s'assurer avec un peu d'attention.

8. Si l'on trouve un sceau de cire pendant à une charte, dans le temps que l'usage de suspendre cette sorte de sceaux n'étoit pas encore reçu; ou si le sceau est appliqué sur la charte, lorsque l'usage d'appliquer ainsi la cire étoit aboli, on peut assurer que le sceau n'est point du temps dont la charte est datée.

9. Un sceau qui se trouveroit chargé d'armoiries avant le XI siecle, porteroit un caractere évident de fausseté.

10. Si la légende d'un sceau antique est aussi longue & dans le même goût de celles des bas siecles, si l'on y trouve un nom propre qui n'ait pas encore été en usage, on peut avec raison douter de la vérité du sceau.

11. On doit tenir pour faux, ou du moins

pour très-ſuſpect un ancien ſceau, dans l'inſcription duquel ſe trouveroit une formule récente. Par exemple, ſi un évêque du XI ſiecle s'y diſoit *évêque par la grâce de Dieu & du ſiége apoſtolique*, le ſceau ſeroit viſiblement ſuppoſé.

12. Pour juger de l'âge des ſceaux, il faut avoir égard aux lettres employées dans leurs légendes. Si donc l'on remarquoit dans un ſceau du X ou XI ſiecle le caractere gothique moderne, on ne balanceroit pas à juger ce ſceau des bas temps.

13. Nulle copie non authentique ne porte de ſceau, ſans ſe rendre ſuſpecte de quelque mauvaiſe foi.

14. Beaucoup de chartes véritables & authentiques ne ſont nulle mention des anneaux & des ſceaux dont elles ſont ſcellées.

15. Les ſceaux perdus, briſés & détruits, en tout ou en partie, ſoit par vétuſté, ſoit par quelque accident, ne font point pour cela perdre aux chartes leur autorité. *Voyez Digeſt. lib. 37. tit. 11. leg. 1. §. II.*

16. Des ſceaux contre-faits convainquent ſes pieces de faux.

17. Le défaut de ſceau dans les anciens titres, même non ſouſcrits, ne ſuffit pas pour infirmer leur autorité.

18. Avant & depuis que les ſceaux furent devenus communs & néceſſaires, ils ne ſuppléerent pas ſeulement au défaut de ſignatures, mais ils tinrent encore aſſez ſouvent lieu de témoins.

19. Des chartes antiques munies de ſceaux, mais ſans dates & ſans ſignatures, n'en doivent pas moins être tenues pour authentiques.

CHAPITRE X.

Regles générales de Dom Mabillon.

1. „On doit être perſuadé, dit le P. Mabillon, que je n'ai lu, ni remarqué tout ce qui „ étoit néceſſaire pour la perfection de mon ouvrage de la *Diplomatique*, & qu'au contraire „ bien des choſes m'ont échapé. C'eſt pourquoi „ je déſire & prie très-inſtamment qu'on n'interprete point à la rigueur les regles que je donne ici „ comme plus communes„.

2. „ Pour faire un juſte diſcernement des anciens diplômes, il faut beaucoup de prudence, „ d'érudition & de modération; & quiconque n'eſt „ pas verſé dans l'étude de ces monumens, n'en „ doit pas entreprendre l'examen„.

3. „On doit toujours juger favorablement des „ choſes, lorſqu'elles ſont ſoutenues d'une longue „ poſſeſſion, comme l'ordonnent les loix civiles & „ canoniques„.

4. „Pour bien juger des chartes antiques, il ne „ faut pas ſeulement avoir égard à l'écriture, ou „ à une ſeule marque d'authenticité ou de non authenticité, mais à la réunion de tous les caracteres de ces pieces„.

5. „ Un ou deux défauts, pourvu qu'ils ne „ ſoient pas eſſentiels, ne doivent pas porter préjudice aux chartes originales„.

6. „Les témoignages des hiſtoriens & des inſcriptions ne doivent pas être préférés à l'autorité des chartes véritables„.

7. „Les additions de l'incarnation, de l'indiction, de gloſes & d'autres choſes ſemblables, „ qui ſe rencontrent, ſur-tout dans les copies, „ n'empêchent pas que les chartes ne ſoient véritables„.

CHAPITRE XI.

Regles particulieres ſur les originaux, les copies, les diverſes eſpeces de CHARTES *; ſur la matiere, l'encre & l'écriture des manuſcrits & des* DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Regles particulieres ſur les originaux, les copies & les diverſes eſpeces de CHARTES.

1. Aux X & XI ſiecles les originaux peuvent quelquefois être diſcernés des copies par des courroies nouées.

2. Il eſt des originaux, ſur-tout depuis le milieu du XI ſiecle juſqu'au milieu du XII, deſtitués de courroies & de ſceau, mais munis de ſignatures réelles ou apparentes.

3. Une charte de grande importance antérieure au X ſiecle, ou poſtérieure au milieu du XI ſiecle, ſi elle eſt dépourvue de ſceau, de nœuds & de toute ſignature, doit paſſer pour une copie ou pour un ſimple projet d'acte.

4. Avant le XIII ſiecle, dans les affaires de moindre conſéquence, des chartes originales peuvent être privées de ſceaux, de nœuds & de ſignatures; mais alors la nomination des témoins tient lieu de toutes ces marques.

5. Des copies renouvelées en France, par l'autorité royale, ſeroient ſuſpectes avant le VIII ſiecle.

6. Les renouvélemens des titres ne peuvent être ſuſpects ſous prétexte de trop d'antiquité, s'ils ne remontent au delà du ſiecle de Charlemagne.

7. Ce ſeroit un moyen de ſuſpicion contre les chartes renouvelées par les rois de France & d'Angleterre, ſi depuis le XIII ſiecle les premiers ne commençoient le corps de l'acte par *vidimus*, & les ſeconds par *inſpeximus*.

8. On ne doit pas ordinairement ſuſpecter les *vidimus*, où les lettres ne ſont pas copiées telles qu'elles ſont dans l'original, & dont on a changé le ſtyle.

9. Les *vidimus* même émanés de l'autorité ſouveraine, ne peuvent pas faire qu'une charte ſuppoſée ſoit véritable.

10. Depuis le X ſiecle des lettres ou actes, ſous

le nom de *suggestiones & suggerenda*, ne feront pas à couvert de légitimes soupçons.

11. Des indicules en forme de lettres postérieurs au X siecle seroient suspects.

12. Les pancartes royales qui énonceroient en détail tous les noms des lieux, dont elles confirment la possession, seroient suspectes avant le commencement du IX siecle.

13. On ne distingue point sûrement les notices des autres chartes, parce que les premieres commencent ainsi: *notum, noveritis, noverint, nosse debetis*, &c.

14. Les notices des X XI & XII siecles se distinguent ordinairement des autres actes, parce que l'on y parle à la troisieme persone.

15. Une marque sûre pour distinguer les notices des VI VII VIII & IX siecles, c'est lorsqu'elles commencent par *notitia qualiter*, &c.

16. Les caracteres des notices & des chartes se confondent sur la fin du XI. siecle.

17. Des lettres qui depuis le XIII siecle porteroient le titre de formées, *formatæ*, seroient suspectes. Il en faut dire autant des lettres appelées *tractoriæ* ou *tractatoriæ*.

18. Depuis le XIII siecle les pieces intitulées *commonitoria* seroient suspectes.

19. Des actes qui réuniroient l'anathême avec l'excommunication, non seulement comminatoire, mais déja lancée contre des persones désignées, devroient être rejetés comme supposés, s'ils n'étoient postérieurs au VIII siecle.

20. Avant ces temps il ne faudroit pas regarder comme suspectes des lettres où l'on prononceroit en général des anathêmes, des excommunications, des malédictions contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, & les violateurs des privileges.

21. Les statuts portant excommunication *ipso facto*, ne sont guere plus anciens que le XIII siecle.

22. Des lettres d'interdit sur tout un royaume avant le X siecle seroient suspectes; mais des interdits sur des Églises particulieres & leurs dépendantes ne le seroient pas.

23. En matiere d'appel, des lettres antérieures au X siecle, sous le nom d'*apostoloi*, ou qui en demanderoient, ne seroient pas exemptes de suspicion.

24. Des lettres qualifiées *patentes* au XII siecle, ne mériteroient pas d'être suspectées.

25. L'usage des chartes-parties, ou divisées par *syrographum* ou par quelques autres mots, remonte jusqu'au IX siecle.

26. Les chartes divisées par l'alphabet & par des figures, étoient en usage dès le XI siecle.

27. Une endenture ou charte dentelée, portant la date du X siecle, ne devroit pas être suspectée.

28. L'osage des chartes divisées a duré jusqu'à notre siecle.

29. Les *chartes-parties* privées de sceaux, & les endentures sans cyrographes, ne doivent pas être suspectes.

30. Les chartes de manumission ont eu cours jusqu'au XVI siecle inclusivement.

ARTICLE II.

Regles particulieres sur la matiere & l'encre des DIPLÔMES.

1. Les plus anciens actes conservés jusqu'à présent, sont sur le marbre, le bronze & en papier d'Égypte.

2. On ne connoît point de diplôme en parchemin antérieur au VI siecle.

3. Une charte latine, en papier d'Égypte ou d'écorce, postérieure au XIII siecle, pouroit être déclarée fausse, au commencement du XIII très-suspecte, pendant le cours du XII le soupçon seroit légitime; avant ce siecle il perdroit toûte sa force.

4. Une charte de papier de coton, antérieure au IX siecle, seroit suspecte à juste titre; plus récente, le soupçon n'auroit pas de fondement par raport à une piece greque.

5. Tout diplôme de papier de coton, expédié en France, sur-tout dans les provinces septentrionales, aussi-bien que dans les royaumes du Nord, excepté la Russie, seroit suspect; mais à peine le seroit-il dans les pays qui étoient en commerce avec les Grecs & point du tout en Grece, & même en Italie, depuis le X siecle.

6. Les soupçons qu'on pouroit former contre un acte de quelque importance sur du papier de chifes, depuis le commencement du XIII siecle seroient nuls, durant le XII très-forts; auparavant ils iroient jusqu'à conviction de faux.

7. Le papier & parchemin timbrés furent établis en Espagne & en Hollande, l'an 1555; à Bruxelles, en 1668 au plutard, & en France l'an 1673.

8. D'anciens titres en parchemin, après cinq & six cents ans, & même davantage, peuvent se trouver, & se trouvent en effet presque aussi blancs & aussi propres que s'ils étoient récents.

9. La couleur enfumée du parchemin est un argument fort incertain pour ou contre l'antiquité des chartes.

10. Le velin des manuscrits & des diplômes, jusqu'au déclin du XI siecle, est blanc & très-fin; en sorte que le plus fin dénote la plus grande antiquité.

11. Depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1400, le parchemin est plus épais & d'un blanc sale. Depuis cette derniere époque, ses feuilles sont d'une épaisseur excessive.

12. L'encre avec toutes ses teintes & ses couleurs, n'est pas d'une grande ressource pour la vérification des manuscrits & des chartes.

13. Juger de l'âge de ces monumens selon que l'encre eſt plus noire, plus vive & plus luſtrée, c'eſt s'expoſer à de grandes mépriſes.

14. L'encre d'or, le rouge & le cinabre dans les diplômes, ne les rendent point ſuſpects.

ARTICLE III.

Regles particulieres ſur l'écriture des manuſcrits & des diplômes.

1. Il eſt très-peu de manuſcrits poſtérieurs au VI ſiecle, qui ſoient totalement écrits en lettres capitales.

2. Au XI on trouve quelques chartes entieres en ce caractere.

3. Le VII ſiecle fournit pluſieurs diplômes écrits en lettres majuſcules onciales.

4. Cette écriture paroît dans un grand nombre de manuſcrits, depuis le IV ſiecle juſqu'au IX incluſivement.

5. La demi-onciale employée dans les manuſcrits deſcend à peine juſqu'au IX ſiecle.

6. Les lignes entieres écrites ſans diſtinction de mots, caractériſent les manuſcrits antérieurs à Charlemagne, & les diplômes plus anciens que Pépin-le-Bref.

7. L'écriture minuſcule, en uſage chez les Romains, & depuis chez les peuples barbares, qui démembrerent l'empire, fut renouvelée ſous Charlemagne.

8. Des diplômes écrits en ce caractere aux VIII & IX ſiecles & les ſuivans, ne doivent point être ſuſpects.

9. Des diplômes, dont toute ou ſeulement une partie de l'écriture eſt en lettres majuſcules ou en petit romain non lié, ne doivent pas être ſuſpectés du côté du caractere.

10. Dès les premiers temps l'écriture curſive romaine fut en uſage; & donna naiſſance aux écritures nationales du même genre.

11. La curſive francogallique ou mérovingienne, plus compliquée & plus obſcure que la romaine, fut celle des diplômes de tous nos rois de la premiere race.

12. Elle va toujours en ſe raprochant de la minuſcule romaine non liée, depuis la fin du VIII ſiecle juſqu'au commencement du XII.

13. Des notes de Tiron dans les diplômes de la premiere & ſeconde race de nos rois, & dans ceux des premiers empereurs d'Allemagne, ſeroient des caracteres favorables.

14. La ſuſcription ou premiere ligne d'un diplôme de rois de France de la premiere ou ſeconde race, ou des premiers empereurs d'Allemagne, ne le rendroit pas ſuſpect, pour n'être pas écrite en lettres hautes & alongées.

15. Quelques reſtes du caractere mérovingien ou carolin rendroient fort ſuſpects des diplômes poſtérieurs au commencement du XII ſiecle.

16. Les manuſcrits & les chartes du IX & X ſiecles offrent beaucoup de veſtiges de la curſive mérovingienne.

17. Au XII ſiecle, l'écriture viſigothique ou gothique ancienne, ceſſa d'être d'un uſage commun chez les Eſpagnols.

18. Au même ſiecle, le caractere lombardique dans les diplômes d'Italie, ne ſeroit pas un moyen de ſuſpicion.

19. L'Angleterre abandonna l'écriture ſaxone, & employa la françoiſe dans les chartes & les livres ſous le regne de Guillaume-le-Conquérant.

20. Depuis le XII ſiecle, plus l'écriture approche du XVI, plus elle dépérit & devient difficile à lire.

21. Le nouveau caractere gothique paroît dans les manuſcrits & les chartes, dès l'entrée du XIII ſiecle.

22. Dans ce même ſiecle, plus qu'en aucun autre, l'écriture de la chancélerie varie ſelon la diverſité des notaires ou ſecrétaires.

23. Dans les chartes du XIII ſiecle, cinquante ans peuvent opérer, par raport aux écritures, le même effet qu'un ou deux cents ans dans celles des autres ſiecles.

24. Les abbréviations devenant plus fréquentes dans les manuſcrits & les chartes, marquent une moindre antiquité, à raiſon de leur augmentation.

25. La multitude exceſſive des abbréviations caractériſe les actes & les manuſcrits des XIII, XIV & XV ſiecles.

26. Dans les manuſcrits de ſix à ſept cents ans, la conjonction *&* ſe trouve ſouvent marquée par une ligne courbe, ou horizontale entre deux points ÷

27. Les diplômes où les noms propres ſont marqués par les ſeules lettres initiales, ne doivent point pour cela devenir ſuſpects, ſur-tout depuis le IX ſiecle.

28. Dès le X ſiecle, dans les diplômes, on commença à mettre des accents aigus ſur les deux *ii* de ſuite, pour les diſtinguer de l'*u*, *cancellarii*.

29. Les manuſcrits & les diplômes originaux, où les points ſont régulierement placés ſur les *i* avant le XIV ſiecle, doivent paſſer pour ſuſpects.

30. Les accents furent en uſage dans l'écriture dès le temps d'Auguſte, & dans l'âge d'or de la latinité.

31. La mode de faire entrer la conjonction *&* dans les mots, comme dans *p & tite*, ceſſa dans le XII ſiecle.

32. On ne trouve point la diphthongue *æ*, mais un ſimple e dans les manuſcrits & les chartes du XIII ſiecle & les deux ſuivans, quoiqu'elle paroiſſe ſouvent ſur les ſceaux.

33. Plus on remonte au VII ſiecle, & plus on trouve de barbarie dans les figures, dont les manuſcrits ſont ornés. Mais leurs lettres hiſtoriés &

leurs miniatures commencerent au XV ſiecle à ſe réconcilier avec la belle nature.

34. Les lettres *r* & *c* des chartes & des manuſcrits ſe confondent depuis le XIII ſiecle, par une trop grande reſſemblance de leurs figures; c'eſt un des moyens que David Caſley propoſe pour juger de l'âge des écritures.

35. Après le commencement du même ſiecle, les figures de l'*n* & de l'*u* ne furent plus ordinairement diſtinguées l'une de l'autre; mais on mit ſouvent deux accents ſur l'*u*.

36. L'*e* ſimple eſt fréquemment mis pour la diphthongue *æ* dans les inſcriptions & les manuſcrits les plus anciens. Il ne faut donc pas donner pour regle que les ſimples *e* caractériſent les monumens du XII ou XIII ſiecle.

CHAPITRE XII.

Regles particulieres ſur le ſtyle & les formules des diplômes & des autres actes, ſur les clauſes pénales & les annonces des précautions priſes pour authentiquer les pieces.

ARTICLE PREMIER.

Regles ſur le ſtyle des actes eccléſiaſtiques.

1. Dès le IV ſiecle, les évêques mirent à la tête de leurs lettres & de leurs actes, diverſes invocations, envelopées ſous des ſymboles, tels que le labarum, la croix, l'alpha & l'oméga, ou exprimées par différentes formules.

2. L'invocation s'eſt toujours maintenue en pluſieurs actes eccléſiaſtiques & dans les teſtamens, les actes de foi & d'hommage, &c.

3. On ne doit pas accuſer de ſuppoſition les diplômes & les actes les plus antiques, parce que les prélats s'y diſent évêques ou abbés par la grâce de Dieu.

4. Quoique dès le XII ſiecle quelques prélats aient employé l'expreſſion d'*évêques par la miſéricorde* ou *par la grâce du Saint Siége*, elle n'a paſſé en formule qu'au ſiecle ſuivant, & ſur-tout depuis la bulle par laquelle Clément IV prétendit que la diſpoſition de tous les bénéfices appartenoit au pontife romain.

5. Dans les quatre premiers ſiecles, le titre d'évêque & celui de prêtre ſont ſouvent confondus.

6. Les actes & les lettres, où les évêques prenent le titre de prêtres, pendant les ſiecles XI, XII & XIII, ne doivent point paroître ſuſpects.

7. Juſqu'au milieu du VIII ſiecle, le titre de Pape fut donné aux évêques; mais dans la ſuite il ne leur fut attribué que rarement.

8. On auroit tort de tenir pour ſuſpects les actes & les diplômes des VI, VII & VIII ſiecles, par la raiſon que le titre d'archevêque y eſt donné à des primats ou à des métropolitains, & même à certains évêques.

9. Depuis le IV ſiecle juſqu'an XIII les lettres de ſerviteur de J. C., de pécheur, de ſerviteur d'un ſaint titulaire; de ſerviteur des ſerviteurs, d'évêque humble & indigne, de ſerviteur du troupeau de J. C., &c., ſont des titres favorables à la ſincérité des lettres & des chartes épiſcopales.

10. Pendant le X ſiecle & les deux ſuivans, pluſieurs prélats ſe donnerent à eux-mêmes, & reçurent des titres & des éloges magnifiques, ſans que la plupart abandonaſſent les expreſſions inſpirées par l'humilité chrétiene.

11. Les rois carlovingiens traitoient les abbés, & à plus forte raiſon les évêques, d'*illuſtres* & de *révérendiſſimes*.

12. Pendant le X ſiecle & les deux ſuivans, les titres d'illuſtres & d'illuſtriſſimes, de révérends, de révérendiſſimes, de très-renomés, de glorieux, de magnifiques, de nobles, de grandeur, d'alteſſe, de majeſté, &c. étoient déférés aux prélats non ſeulement par les notaires, mais encore par des perſones en place.

13. Les titres de prince, de duc, de comte, de conſul, pris par des prélats avant le XI ſiecle, feroient ſuſpecter un diplôme.

14. Dès le XI ſiecle pluſieurs évêques marquerent dans leurs chartes le rang qu'ils tenoient parmi leurs prédéceſſeurs de même nom.

15. Depuis le IV ſiecle juſqu'an XII la qualité de frere donnée à des évêques par les abbés & les moines, ne rendroit pas un acte ſuſpect.

16. Anciénement les abbés, honorés du ſacerdoce, ne recevoient & ne prenoient ſouvent que le titre de prêtres.

17. Au IV ſiecle, & dans le ſuivant, quelques évêques mirent leurs noms & leurs qualités non à la tête, mais au bas de leurs lettres, contre l'ancien uſage.

18. Les chartes vidimées commencerent au plutard au XIII ſiecle, à porter cette formule, *litteras non cancellatas, non abolitas, nec in aliqua ſui parte vitiatas*.

ARTICLE II.

Regles particulieres ſur les ſuſcriptions & le ſtyle des DIPLÔMES donnés par les princes.

1. Les invocations exprimées par des ſymboles & des traits monogrammatiques, ou exprimées tout au long, furent employées dans les diplômes originaux des rois de France de la premiere race.

2. Les empereurs romains & les rois wiſigoths, & anglo-ſaxons des VI, VII & VIII ſiecles commençoient leurs édits & leurs diplômes par des invocations formeles.

3. On pouroit tenir pour ſuſpectes les chartes

de Pépin-le-Bref, qui renfermeroient des invocations écrites tout au long au commencement de la ſuſcription ; cependant D. Mabillon ne veut pas qu'on les rejete ſans examen.

4. Tous les diplômes des empereurs d'Occident, juſqu'environ le commencement du XIII ſiecle, renferment des invocations.

5. Depuis Charlemagne, juſqu'à Philippe-le-Bel incluſivement, tous nos rois ont commencé leurs diplômes, au moins les plus importans, par diverſes Invocations formeles.

6. L'invocation de la Sainte Trinité, employée par Charles-le-Chauve, diſtingue ſes diplômes de ceux de Charlemagne, & ſe maintient juſqu'au regne de Philippe-le-Bel incluſivement.

7. Les rois de France, avant le X ſiecle, & les rois ou empereurs d'Allemagne, n'ont jamais uſé de *nos* dans la ſuſcription de leurs chartes.

Corollaire. De là l'abbé Godfroi conclut qu'à juſte titre, en conſéquence de cette expreſſion, le diplôme d'Otton, conſervé à Magdebourg, a été accuſé de faux par Leubétus.

8. Quelques-uns de nos rois, au IX ſiecle firent précéder leur nom du pronom *ego* dans leurs ſuſcriptions, mais cet uſage ne devint fort à la mode qu'aux XI & XII ſiecles.

9. Le titre d'homme illuſtre *vir inluſter* ou *illuſtris*, a été pris par tous les rois de France, juſqu'à Charlemagne incluſivement.

10. Quoiqu'on pût regarder comme ſuſpect un diplôme où quelqu'un des rois mérovingiens ne prendroit pas dans la formule initiale le titre de *vir inluſter*, on ne devroit pas le rejeter comme faux, s'il n'avoit point d'autre vice.

11. On doit regarder comme indubitable les diplômes de Pépin-le-Bref, qui, exempts d'ailleurs de tout autre défaut, porteroient dans la ſuſcription *vir inluſter & gratia Dei*.

12. On ne peut ordinairement décider du ſort des diplômes par leurs formules initiales.

13. On ne doit pas exiger que toute charte, donnée ſous la premiere race de nos rois ſoit abſolument conforme aux formules de Marculfe.

14. La barbarie du ſtyle & l'orthographe vicieuſe, loin de nuire à la vérité des plus anciennes chartes, en deviennent la preuve depuis le VI ſiecle juſqu'au XI.

15. Toute charte en original, ſoit qu'elle fût donnée au nom du roi, ſoit qu'elle eût pour auteurs des particuliers laïcs, ſeroit au moins ſuſpecte, ſi ſon orthographe étoit réguliere, depuis le VI ſiecle juſqu'à Charlemagne.

16. L'énumération des diverſes eſpeces de biens, renfermés dans la donation d'un fonds ou d'un domaine, loin d'être un titre de fauſſeté dans les chartes mérovingiennes & carlovingiennes, eſt un caractere propre à prouver leur vérité.

17. Avant le VII ſiecle, des diplômes où nos rois parloient au pluriel, ne doivent point paſſer, ni pour ſuppoſés, ni pour ſuſpects.

18. On ne doit pas rejeter les diplômes, où Charlemagne n'étant encore que roi, eſt qualifié empereur, ni ceux où le titre de roi lui eſt donné, après qu'il fut parvenu à l'empire.

19. Jamais les rois de France n'ont marqué à la tête de leurs diplômes, le rang qu'ils tenoient parmi ceux de leur nom ; au lieu que les autres ſouverains, depuis le commencement du X ſiecle, ont ſouvent pris le titre de premier, ſecond, troiſieme, &c.

20. Le titre de roi donné à Eudes, avant ou après ſa mort, par Charles-le-Simple, n'eſt point un motif légitime de ſuſpicion contre un diplôme.

21. Le titre d'illuſtre, donné aux comtes par les rois carlovingiens, ceſſa de l'être par les premiers rois d'Allemagne.

22. On ne connoît point de plus ancien monument, qui faſſe mention du droit de juſtice, accordé à des ſeigneurs laïcs, qu'un diplôme donné l'an 815 par Louis-le-Débonaire.

23. La premiere fois qu'on trouve le nom de fief *feodum*, c'eſt dans une conſtitution de Charles-le-Gras, reconu roi de France l'an 885.

24. Au ſiecle ſuivant, on confondit les fiefs avec les véritables alleus, & l'on employa dans les chartes le terme d'alleu pris en général, pour ſignifier toute ſorte de poſſeſſion.

25. Il ne faut pas regarder comme ſuppoſés tous les diplômes d'empereurs, dans leſquels on trouveroit ces termes, *curia noſtra*, ou *camera noſtra*, avant Otton I.

26. Les chartes qui, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, ſuppoſeroient qu'on auroit poſſédé des duchés ou comtés en propre, & par forme d'héritage, doivent paſſer pour fauſſes.

27. Avant Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, & Robert, roi de France, les diplômes où ces mots *principes noſtri* & autres ſemblables ſeroient employés, ne devroient pas être regardés comme faux.

28. Le titre de principauté attribué à des ſeigneurs avant Conrad I, en Allemagne, pourroit rendre une charte ſuſpecte.

29. Celles où des gentilshommes & des ſeigneurs particuliers ſont appelés princes, ſur-tout dans le XI ſiecle, ne doivent pas être rejetées à cauſe de cette qualification.

30. Sous la premiere race, & quelquefois ſous la ſeconde & la troiſieme, les fils & les filles des rois porterent le titre de rois & de reines.

31. Les chartes où les rois de France des XI & XII ſiecles prenent les titres d'empereur & d'auguſte, ne doivent pas être ſuſpectées.

32. Le titre de roi, tout court, eſt tellement propre à Conrad, premier roi d'Allemagne, qu'un diplôme ſous ſon nom, qui ajouteroit à *rex* les

mots *Alemania*, *Germania*, *Francia orientalis*, &c., paroîtroit ſuſpect.

33. Dans un diplôme de Conrad I, de Henri I & d'Otton I, avant la défaite de Berenger, roi d'Italie, ce ſeroit un moyen de faux des plus forts, qu'on leur donnât le titre d'empereur.

34. Il ne faudroit pas réprouver des diplômes d'Otton I, où, depuis l'an 951, il ſe qualifieroit empereur ou auguſte.

35. Quoique les titres de roi des François, ou des Romains, ſoient extraordinaires dans les diplômes de Conrad I, & celui de roi des Romains dans ceux des rois François ou Allemands, antérieurs au XI ſiecle, ce ne ſeroit pas un motif légitime pour ſuſpecter un diplôme, qui n'auroit point de plus grand défaut que cette ſingularité.

36. Les chartes des particuliers où Conrad I, Otton I, avant ſon premier voyage en Italie, & Henri I ſeroient qualifiés empereurs, ne ſeroient point ſuſpectes.

37. Il ne faudroit pas ſuſpecter des diplômes où l'empereur Henri I ne prendroit que le titre d'avocat, ou avoué des Romains, ou d'Auguſte.

38. On ne doit pas rejeter les chartes des empereurs d'Allemagne, où, avant Frédéric I, ils ſe qualifieroient *ſemper auguſtus*.

39. Des diplômes qui, avant le X ſiecle, acordent à des Égliſes, ou à des particuliers des terres en ſouveraineté, doivent paſſer pour faux ou très-ſuſpects.

40. Les diplômes des rois de France de la premiere & de la ſeconde race, qui acordent à des Égliſes & à des monaſteres l'exemption de toute juriſdiction des juges publics ou royaux, ne peuvent être conteſtés.

41. Le droit de batre monoie acordé aux Égliſes & aux monaſterrs, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, ne prouve point la fauſſeté des diplômes où il eſt porté.

Article III.

Regles particulieres ſur les imprécations, les clauſes pénales, dérogatoires, & les annonces de précaution pour authentiquer les Diplômes.

1. Les formules d'imprécation dans les actes eccléſiaſtiques, miſes en uſage dès le IV V & VI ſiecles, n'ont fini qu'après le milieu du XIV.

2. Les peines pécuniaires portées dans les chartes eccléſiaſtiques, ne les rendent pas ſuſpectes depuis l'an 656 juſqu'au XIV ſiecle.

3. Depuis le commencement du XII ſiecle, la clauſe *ſalvo jure*, dans les pieces émanées de la puiſſance eccléſiaſtique, eſt un caractere favorable.

4. L'excommunication *ipſo facto*, réellement encourue ſans autre jugement, pouroit rendre ſuſpects les actes antérieurs au XIII ſiecle, où elle ſe trouvernit.

5. Les actes où les évêques n'épargnent pas les anathêmes contre leurs ſucceſſeurs, qui aliéneroient ou s'empareroient des bieus donnés aux Égliſes & aux monaſteres, ne doivent pas être rejetés.

6. Depuis l'établiſſement de la monarchie françoiſe, on ne doit pas ſuſpecter les ancienes chartes de donation ou de ceſſion, ſous prétexte qu'elles impoſeroient des peines corporeles, pécuniaires &, ſpirituneles à ceux qui oſeroient les ataquer.

7. Nulle charte ne doit être rejetée comme ſuſpecte, parce qu'on ne trouve plus dans les Égliſes, dans les tréſors, dans les archives, les ſymboles d'inveſtitures qu'elle annonce.

8. Des chartes conſervées dans toute leur intégrité, annonçant des ſymboles d'inveſtiture comme y étant atachés, ne doivent point paſſer pour originales, ſi ces ſymboles n'y paroiſſent plus, & s'il n'en reſte pas du moins quelque trace.

9. Si une charte, annonçant une certaine eſpece de bâton comme ataché au bas de cette piece, en avoit un d'un autre bois, ce ne ſeroit pas une preuve certaine de fauſſeté, mais qu'on l'auroit détaché du bas de la charte, & que ſe trouvant confondu avec pluſieurs autres, on auroit ataché de nouveau un bâton pour un autre.

10. Un ſceau de cire d'une autre couleur bien marquée que celle qui ſeroit annoncée dans la charte même, ſeroit un indice de faux.

11. Une charte royale, annonçant un monogramme qui n'y auroit pas été tracé, n'en ſeroit pas moins vraie, ni moins authentique, ſi elle étoit ſcellée ou ſignée.

12. Les actes où il n'eſt rien dit de l'appoſition du ſceau, quoiqu'ils aient été ſcellés, ne doivent point paſſer pour ſuſpects.

13. La ſeule annonce du ſceau dans une charte, prouve qu'elle n'eſt point originale, lorſqu'on n'y découvre pas le moindre veſtige de ſceau.

Chapitre XIII.

Regles particulieres ſur les dates, les ſceaux, les ſignatures des Diplômes & des actes, tant des eccléſiaſtiques que des laïcs.

Article Premier.

Regles particulieres ſur les dates.

1. Les dates du jour, du conſul & de l'indiction ſe montrent dans les actes eccléſiaſtiques des IV V & VI ſiecles.

2. Les évêques d'Eſpagne & de France commencerent, dès le VI ſiecle, à dater leurs actes du regne de leurs rois.

3. La date de l'incarnation, ou des années de J. C., dans quelques actes publics, avant le VIII ſiecle, n'eſt pas un moyen ſuffiſant de faux, ſi

ce n'eſt qu'ils fuſſent antérieurs au commencement du VI ſiecle.

4. Depuis l'an 740, la date de l'incarnation ne doit pas faire naître le moindre ſoupçon contre les actes des conciles, même de France.

5. La multiplication affectée des dates dans les chartes, n'eſt point une preuve d'impoſture ; & l'on ne doit pas former des ſoupçons déſavantageux aux pieces où elles ſe rencontrent, particuliérement depuis le IX ſiecle juſqu'au XIV.

6. Depuis le VIII ſiecle juſqu'au XV, les dates de l'épiſcopat, de l'ordination & du pontificat ne doivent pas rendre ſuſpects les actes où elles ſe trouvent.

7. Un diplôme des rois mérovingiens ſeroit faux, s'il portoit la date du conſulat ou des années des empereurs.

8. Nos rois de la premiere race n'ont daté que très-rarement leurs diplômes de l'indiction, quoiqu'elle fût employée alors dans les conciles.

9. Nul diplôme ſincere des rois mérovingiens, qui ſoit daté des années de J. C. ou de l'incarnation : ſi cette date y paroît, c'eſt qu'elle y a été ajoutée par une main poſtérieure.

10. La formule *feliciter* eſt fréquente à la fin des dates & dans les ſouſcriptions des diplômes royaux, antérieurs au XI ſiecle.

11. Les dates de l'indiction & des années de l'incarnation, dans les diplômes des rois d'Angleterre du VII ſiecle, ne ſont nullement ſuſpectes.

12. Les diplômes de Charlemagne, datés de l'indiction & des années de l'incarnation, avant & depuis qu'il fut empereur, ne doivent point être rejetés, ſi d'ailleurs ils ne ſont pas répréhenſibles.

13. Charlemagne & Otton I, auſſi-tôt après leur élévation à l'empire, ont compté les années de leur regne, comme ſi elles avoient été terminées à cette derniere époque, en ſorte qu'ils en ont omis les mois qui reſtoient à compter de leur regne, pour en rendre les années completes.

14. Dans les chancelleries impériales & royales de France & d'Allemagne, ſur-tout pendant le IX ſiecle, les années des regnes ſe comptoient quelquefois en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, en ſorte qu'un prince qui n'avoit régné que pendant quelques mois d'une année, comptoit la ſeconde année du regne après le premier de Janvier de l'année ſuivante, & ainſi des autres années du regne.

15. L'indiction romaine fut ſuivie au moins depuis le IX ſiecle juſqu'aux XIV, quoique cet uſage ait éprouvé bien des variations. L'indiction conſtantinienne, employée dans le même ſiecle, devint la plus commune en France & en Angleterre au XIV & XV ſiecles.

16. L'indiction très-rare dans les diplômes de nos rois, avant l'empire de Charlemagne, fut ordinairement employée par les carlo-ingiens & les capétiens, juſque vers le milieu du XII ſiecle.

17. Avant Charles le Gras, qui commença à régner en 876, la date des années de l'incarnation étoit rare dans les diplômes de nos rois ; mais depuis elle y fut fréquente, ſans être néanmoins d'un uſage ordinaire avant Hugues-Capet.

18. La formule *regnante Chriſto* fut commune dans les chartes, au plutard depuis le VI ſiecle juſqu'au XII, mais ordinairement elle étoit accompagnée d'autres notes chronologiques.

19. Les ſeules fautes de Chronologie ne ſont pas une raiſon ſuffiſante pour rejeter les diplômes & les autres actes où elles ſe trouvent, à moins qu'elles ne ſoient intolérables.

20. Les chartes dont les dates s'écartent d'une ou deux années de notre ere vulgaire, ſur-tout au XI ſiecle, ne doivent pas pour cela paroître ſuſpectes.

21. Un acte qui ſeroit daté de l'an de grâce, *anno gratiæ*, avant le XII ſiecle, ſeroit ſuſpect.

22. Une charte du IX ſiecle ou des ſuivans, qui ſeroit ſeulement datée de l'année courante, ſans ajouter les centiemes ou le millieme, ne devroit pas être rejetée.

23. Dès le XI ſiecle, au plutard, l'uſage de commencer l'année à pâque eut cours, ſans donner l'excluſion aux autres calculs ; mais il ne fut le plus commun que dans le XIII & XIV ſiecle.

24. Les dates en chifres arabes rendroient ſuſpectes les chartes où elles ſe trouveroient, avant le XVI ſiecle.

25. Depuis le VII juſqu'au XIII ſiecle, on a une multitude de titres dépourvus de toutes dates, leſquels n'en ſont ni moins vrais, ni moins valides.

26. Des lettres royales des XIV, XV & XVI ſiecles, ne doivent pas être ſuſpectes, parce qu'elles ſont datées d'un lieu où les rois ne pouvoient être.

27. Les ſentences des baillis & de leurs lieutenans, datées de Paris, hors leur territoire, ſont exemptes de ſuſpicion.

ARTICLE II.

Regles particulieres ſur les ſouſcriptions & les ſignatures.

1. Depuis le IV ſiecle juſqu'au XIII, des ſignatures après coup par des évêques abſens, ou ſouſcrits par des évêques ou des prêtres préſens pour des abſens, ne doivent point être rejettés.

2. Les ſignatures d'évêques & d'abbés, qui n'expriment pas leurs ſiéges & leurs Égliſes, ne rendent pas ſuſpects les lettres & les actes où elles ſont contenues, depuis le IV ſiecle juſqu'au XII incluſivement.

Depuis le IX ſiecle juſqu'au XIV, les chartes où

tes où les croix tenant lieu de ſignatures, ſont formées, non de la main des ſouſcripteurs, mais de celles des notaires, doivent être admiſes ſans difficulté, ſi elles n'ont point d'autres défauts : la même regle à l'égard des S bârées qui précedent les noms ſouscrits.

4. L'uſage d'écrire d'une ſeule & même main les noms des témoins au bas des actes, ſans autre ſignature que celle de l'écrivain, commença au plutard dans le VIII ſiecle, & ſuffit pour la validité des chartes juſque vers le milieu du XII ſiecle.

5. Les chartes épiſcopales, ſignées par des monogrammes, ne doivent point être ſuſpectes ſurtout depuis le IX ſiecle, juſqu'au du XII incluſivement.

6. Les actes des prélats contre-ſignés par leurs ſecrétaires, avant le XV ſiecle, ſeroient ſuſpects.

7. Les rois de France de la premiere race mettoient ordinairement, de leur propre main, leur nom, & quelquefois leur monogramme aux diplômes qu'ils faiſoient expédier.

8. Jamais roi mérovingien ne ſigna les plaids, les arrêts & les jugemens rendus en ſa préſence par ſes principaux miniſtres ; ſeulement il les faiſoit vérifier par un de ſes référendaires, ſous la clauſe *recognovit*.

9. On peut légitimement ſoſpecter un diplôme des rois mérovingiens, poſtérieur au VI ſiecle, où les référendaires, chanceliers, ou notaires, prendroient ces qualités.

10. Pluſieurs diplômes des rois de France de la premiere race, & un plus grand nombre de la ſeconde, ſont ſouſcrits par des évêques, des abbés & des ſeigneurs. Ces diplômes, revêtus d'un nombre conſidérable de ſignatures, ſont les plus importans.

11. Sous les quatre premiers rois de la troiſieme race, la plupart des diplômes royaux étoient ſignés d'un grand nombre de prélats & de ſeigneurs.

12. Dans les diplômes les plus importans du roi Henri I & de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Philippe le Bel incluſivement, les noms ou titres des principaux officiers de la couronne ſont marqués au bas de ces actes.

13. Les premiers rois de la troiſieme race ſouſcrivent ſouvent aux chartes des particuliers. Les ducs de Normandie en uſent de même ; la raiſon en eſt que ces actes n'avoient ordinairement de force, qu'autant qu'ils étoient autoriſés de ces princes, ce qui ſubſiſtoit encore au XIV ſiecle.

14. Une charte qui, ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs, ſeroit contre-ſignée, avec la clauſe *obtulit*, ſeroit ſuſpecte.

15. Les chartes même royales, qui depuis la fin du XII ſiecle porteroient la clauſe *recognovit*, ne devroient pas faire foi.

16. Sous la premiere race de nos rois, leurs référendaires ou notaires avoient coutume de ſigner les lettres royales ; ils les ſouſcrivoient tantôt ſeuls, & tantôt après les rois.

17. Sous les rois mérovingiens, les chartes des ſeigneurs ou particuliers étoient communément ſignées & atteſtées par un grand nombre de témoins.

18. À compter depuis Charlemagne, les rois de la ſeconde race ne ſignerent que par des monogrammes.

19. En Allemagne, tous les monogrammes de Conrad I, de Henri I & d'Otton I, avant l'an 960, qui renfermeroient les lettres d'*Auguſtus* ou d'*Imperator*, ſeroient faux.

20. Avant Otton II, tout monogramme qui préſenteroit les mêmes lettres, le rendroit ſuſpect, quoiqu'on en ait des rois de France plus anciens, qui ajoutent *rex* à leur nom propre.

21. Les lettres patentes des rois de France ne furent ordinairement ſignées, ſous les carloviogiens, que par les chanceliers ou par les notaires du palais, qui ſouvent faiſoient les fonctions de la chancélerie.

22. Les rois de la troiſieme race ont employé les monogrammes, les croix, les ſignatures, tout au long de leur propre main ou de celle de leurs miniſtres.

23. Les monogrammes ne paroiſſent plus dans les diplômes, même les plus importans de nos rois, après le regna de Philippe le Bel.

24. Depuis Louis le Grôs, perſone ne ſouſcrit à la place du chancelier. S'il eſt abſent, on remplace ſa ſouſcription par cette formule : *data vacante cancellaria*.

25. On ne doit pas tenir pour ſuſpects les diplômes royaux des VIII, IX ſiecles & des ſuivans, qui non ſeulement ſont deſtitués de toute ſouſcription ou monogramme, mais qui ne ſont pas même contre-ſignés par un chancelier ou par un ſubalterne.

26. La ſignature écrite de la propre main de nos rois capétiens, dans leurs diplômes, a commencé ſous Philippe le Long ; mais depuis Jean II, ils ſignerent plus ſouvent de leur propre main qu'auparavant.

27. En Allemagne, Maximilien I. abolit l'uſage des monogrammes, & donna l'exemple des ſignatures manuelles à ſes ſucceſſeurs, dans un diplôme de l'an 1486.

28 Les chartes privées, ſouſcrites par des notaires publics au XII & XIII ſiecles, ne doivent point paſſer pour ſuſpectes.

29. Au XI & ſur-tout au XII ſiecle, le très-grand nombre de chartes n'étoit point certifié par des ſignatures réelles, écrites tout au long de la propre main des témoins ; mais il étoit autoriſé par leur ſeule préſence.

30. Alors pluſieurs chartes de donation étoient doublement ſouſcrites ou ſeulement atteſtées, c'eſt-à-dire, en deux temps différens, lorſque l'acte étoit dreſſé, & lorſqu'on étoit mis en poſſeſſion.

31. La nomination des témoins, ſubſtituée à leurs ſignatures, remonte juſqu'au VII. ſiecle, & deſcend en France juſque vers le déclin du XIII, & en Angleterre juſqu'au XIV inclusivement.

Article III.

Reglet particulieres ſur les ſceaux.

1. Les évêques ſe ſervirent d'anneaux pour ſceller leurs actes & leurs lettres juſqu'au IX ſiecle; alors ils commencerent à employer des ſceaux propres, ou ceux de leurs Égliſes.

2. Depuis le IX ſiecle juſqu'au XII, le mot *bulla* fut employée de temps en temps pour marquer les ſceaux de nos rois, de quelques grands ſeigneurs, & ſur-tout des prélats & des chapitres. Par raport à ces derniers & aux priuces d'Allemagne, cet uſage n'étoit point encore paſſé au XIII & XIV ſiecle.

3. L'uſage des ſceaux de plomb remonte aux premiers ſiecles de l'ere chrétienne, & deſcend juſqu'aux derniers.

4. Un diplôme de la premiere, de la ſeconde & des commencemens de la troiſieme race de nos rois, ſcellé en cire verte, porteroit une marque évidente de fauſſeté.

5. Les sceaux de cire jaune ou rouge, antérieurs au XII ſiecle, rendroient ſuſpectes les chartes qui les porteroient.

6. Tous les rois de France de la premiere race, à l'exception de Childéric, pere de Clovis I, & de Childéric III, ſe ſont ſervis de ſceaux ronds.

7. Tous les ſceaux de la ſeconde race de nos rois, excepté ceux de Zuentebolde & de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, ſont de figure ovale.

8. Zuentebolde, roi d'Auſtraſie, Lothaire, pénultieme roi de France de la ſeconde race, & Hugues-Capet, chef de la troiſieme, & tous ſes ſucceſſeurs, à l'exception du roi Robert, ont ſcellé leurs diplômes avec des ſceaux de forme ronde.

9. Le premier de tous les ſceaux où paroît la formule *Dei gratia*, eſt celui de Charles le Chauve, appoſé à un diplôme de l'an 839.

10. Au XI ſiecle, St. Édouard, roi d'Angleterre, Henri II, empereur d'Allemagne, & Henri I, roi de France, furent les premiers qui ſe firent repréſentar ſur leurs ſceaux aſſis dans des trônes, à la maniere des empereurs de C. P.

11. Louis le Jeune eſt le premier des rois de France qui s'eſt ſervi de fleurs de lis au contre-ſcel de ſes chartes. C'eſt donc une regle certaine que toutes les chartes antérieures à ce prince leſquelles ſeroient ſcellées de ſceaux parſemés de fleurs de lis, doivent être répronvées.

12. Louis le Jeune eſt inconteſtablement le premier de nos rois qui ait fait uſage d'un contre-ſcel, quoique D. Mabillon en faſſe honeur à Philippe Auguſte.

13. Des ſceaux ſur leſquels l'écu de France eſt rédnit à trois fleurs de lis, long-temps avant le roi Charles VI, ne doivent point pour cela être ſuſpects.

14. Les ducs, les comtes & les vicomtes commencerent à avoir des ſceaux différens des anneaux, lorſqu'ils rendirent leurs dignités héréditaires, au commencement de la troiſieme race de nos rois.

15. On ne voit des armoiries ſur ces ſceaux qu'après le milieu du XI ſiecle, & les chevaux bardés n'y paroiſſent qu'au XIII.

16. Les ſceaux de la nobleſſe du ſecond rang, encore rares après les commencemens du XII ſiecle, ne devinrent communs & néceſſaires en France que vers l'an 1150, & en Allemagne qu'an XIII ſiecle.

17. En France, les plus anciens ſceaux publics des villes ne ſont que du XII ſiecle.

18. Les chartes parties, les endentures & les chirographes, ſuppléerent aux ſceaux dans les XI, XII & XIII ſiecles.

19. Depuis le X ſiecle juſqu'au XIV inclusivement, nos rois n'ont pas fait de difficulté d'appoſer leurs ſceaux aux chartes de leurs ſujets.

20. Au X ſiecle, les évêques commencerent à faire mettre leurs propres images ſur leurs ſceaux, à l'exemple des rois.

21. Une charte, ſcellée au X ſiecle avec le ſceau d'un abbé, ne doit pas être ſuſpecte: elle le ſeroit à juſte titre, ſi elle étoit ſcellée du ſceau d'un curé avant l'an 1200.

22. Les ſceaux des communautés monaſtiques, rares dans le XI ſiecle, devinrent communs au XII, quoiqu'alors pluſieurs monaſteres n'en euſſent pas.

23. L'uſage des contre-ſcels remonte au X ſiecle, & au XI en France & en Angleterre.

24. Nul roi de France, avant Louis VII, n'a uſé de contre-ſcel: nul prélat connu n'en a fait uſage avant Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en 1138.

25. On ne connoît point de ſceaux véritables, portant des armoiries, avant le XI ſiecle.

26. Depuis le commencement du XI ſiecle, des ſceaux de prélats avec des armoiries, ne rendroient point ſuſpectes les chartes qui en auroient été ſcellées.

27. Dès le X ſiecle, les prélats ſe ſervirent quelquefois de ſceaux pendans. L'uſage en devint fréquent au XI parmi eux.

28. Dès les commencemens de ce même ſiecle, Robert, roi de France, & Richard II, duc de Normandie, uſerent de ſceaux pendans. L'uſage en eſt donc plus ancien que Philippe I, & Louis le Gros.

29. Depuis le regne de ce prince, des diplômes

de nos rois, dont le ſceau ſeroit appliqué & non pendant, ne devroient pas être admis.

30. Après le XII ſiecle, les chartes des évêques & des abbés ſeroient fauſſes, ſi elles étoient ſcellées avec des ſceaux en placard.

31. Quand le ſceau n'eſt point annoncé dans une charte qui en eſt munie, ce n'eſt pas un indice de faux.

32. Depuis le VIII ſiecle juſqu'après le milieu du XII, le défaut de ſceau ne nuit ni à l'authenticité ni à la validité des chartes.

33. La variation du ſceau de la même perſone ne porte aucun préjudice à la vérité des diplômes royaux & des chartes des ſeigneurs.

34. L'ancienneté des chartes & les indices qu'elles ont été ſcellées, ſuppléent tellement à la perte des ſceaux, que depuis le XI ſiecle, nos rois & les tribunaux de la juſtice n'ont pas fait difficulté d'admettre ces pieces comme faiſant foi.

35. L'annonce du ſceau & du *chirographe* dans les chartes parties, eſt une formalité indifférente qu'on pouvoit également exprimer & omettre.

DIPONDION; monoie de l'Égypte, & de l'Aſie, double du PONDION. *Voyez* ce mot.

DIPTYQUES; tabletes compoſées de deux feuilles, ou morceaux. Δίπτυχον ſignifie plié en deux. On étendit par la ſuite ce nom à toute eſpece de tabletes, quel que fût le nombre de leurs feuilles, & il ſervit à les diſtinguer des rouleaux appelés *volumina*.

Nous ne ferons mention dans cet article que des *Diptyques* conſulaires.

Claudien (*de laudib. Stilicon. l.* 3, *v.* 345) & la loi du code Théodoſien (*lib.* 15, *t.* 9, *leg.* 1) *exceptis conſulibus ordinariis nulli prorſus alteri . . . . . Diptycha ex ebore dandi facultas ſit*, nous apprenent que l'ivoire étoit la matiere dont les conſuls *ordinaires* les faiſoient fabriquer. On voit dans Sidoine qu'on les appeloit auſſi *faſtes*, parce qu'on y gravoit le nom du conſul qui donnoit ſon nom à l'année, & qu'ils étoient diſtribués au premier jour de cette année. (*L.* 8, *epiſt.* 6. (*Conſul Aſterius anni fui fores . . . . . aperuerat . . . . . datique faſti*.

On voit encore pluſieurs de ces *Diptyques* conſulaires, un entr'autres dans l'Égliſe de S. Lambert de Liége, qui a été publié & expliqué dans le ſiecle dernier: & c'eſt dans les anciennes Égliſes que la plupart ſe ſont conſervés, parce que l'on écrivoit au dos de ces tabletes les noms des ſaints locaux & des évêques particuliers dont on faiſoit mention pendant la célébration des ſaints Myſteres. Il y en a un ſemblable dans la cathédrale de Bourges, en France, royaume qui renferme autant de *Diptyques* à lui ſeul que le reſte de l'Europe. On en voit en effet à Limoges, Saint Junien près de Limoges, à Compiegne, à Dijon, à Moutiers & à la bibliotheque du roi. Le ſavant Gori avoit compoſé un recueil de tous les *Diptyques* connus, qui a été publié après ſa mort, par Paſſeri, en 3 vol. in-fol., où l'on remarque entr'autres ceux de la bibliotheque du Vatican.

DIRÆ. *Voyez* IMPRÉCATIONS.

DIRCÉ, femme de Lycus, roi de Thebes, ayant traité avec beaucoup d'inhumanité, pendant pluſieurs années, Antiope, mere de Zéthus & d'Amphion, tomba enſuite entre les mains de ces deux princes, qui l'attacherent à la queue d'un taureau indompté, où elle périt miſérablement. Comme cette princeſſe avoit été fort attachée au culte de Bacchus, ce dieu la vengea, dit Pauſanias, en faiſant perdre l'eſprit à Antiope, & en métamorphoſant le corps de *Dircé* en fontaine. *Voyez* ANTIOPE.

On voit cette malheureuſe princeſſe, attachée aux cornes d'un taureau furieux par Amphion & Zéthus, dans le beau groupe appelé *TAUREAU farneſe*. *Voyez* ce mot.

DIRIBITORES; officiers publics chargés de diſtribuer des bulletins, ou tabletes, pour les ſuffrages dans les comices & autres aſſemblées publiques.

DIRIBITORES. Apulée (II, p. 53) appele de ce nom des écuyers tranchans, *diribitores pluſculi, ſplendide amicti, ferculo copioſo*.

DIRIBITORIUM; édifice ſomptueux commencé & laiſſé imparfait par M. Agrippa. Il étoit ſitué dans la région du cirque de Flaminius, & dans l'enceinte appelée *ſepta*. On en ignore l'uſage précis, mais on ſait que les jeux ſcéniques y furent joués, comme dans un théâtre ordinaire, & pendant les grandes chaleurs de l'été, à cauſe de ſa vaſte étendue. (*Dio. LV & LIX*).

DIRPHIA; ſurnom de Junon, tiré d'une montagne de l'Argolide, nommée Dirphys, où cette déeſſe avoit un temple.

DIS; c'eſt un des noms de Pluton, il ſignifie riche: comme on croyoit que les richeſſes ſe tiroient des entrailles de la terre, le dieu des enfers étoit regardé comme le dieu des richeſſes: on dit ordinairement *Dis pater*. Voyez DÉVOUMENT. Les anciens gaulois ſe diſoient deſcendus de *Dis*; & ſous ce nom on croit qu'ils entendoient la terre, à laquelle ils rendoient les honneurs divins. (*Cæſ. de bell. gal. l.* 6, *c.* 4.)

DIS ANGITIBUS Muratori (114, 2) raporte une inſcription ſur laquelle on lit *Dis Anciti-bus*, ſans doute pour *ANGITIBUS*, ſynonyme de *ANGITIIS*. *Voyez* ce mot.

DISCERNICULUM; aiguille de toilete qui ſervoit aux femmes à ſéparer (*diſcernere*) en treſſes leurs cheveux.

DISCESSIO; maniere de connoître les opinions des ſénateurs. Ils quitoient leurs places & ſe réuniſſoient auprès de celui dont ils embraſſoient l'opinion; *diſcedebant in partes*.

DISCINCTI, ſans ceinture. C'étoit chez les Romains la marque de la moleſſe & de la débauche dans les villes. Dans les camps c'étoit un crime très-grave de paroître ſans ceinturon, & on le punit quelquefois de mort. (*Tacit. Ann. XI*, 18, 5.)

DISCOBOLE; athlete qui faiſoit profeſſion de l'exercice du diſque, & qui en diſputoit le prix dans les jeux de la Grece. Indiquons, à l'exemple de Burette, & d'après ſes mémoires, l'origine de cet exercice, ſes progrès, ſes regles, ſon utilité, l'équipage des *Diſcoboles* pour diſputer le prix, leur maniere de jeter le diſque, en un mot les généralités les plus curieuſes ſur ce ſujet.

Les commencemens de l'exercice du diſque remontent au temps fabuleux. On y trouve Apollon ſe dérobant du ciel, & abandonant le ſoin de ſon oracle de Delphes, pour venir à Sparte jouer au diſque avec le bel Hyacinthe. On y voit ce jeune homme bleſſé mortélement au viſage par le diſque lancé de la main du dieu, & les autres circonſtances de cette aventure qu'Ovide raconte avec tant d'agrément dans le *X livre* de ſes métamorphoſes. Mais ſans recourir à une origine auſſi douteuſe, contentons-nous d'attribuer avec Pauſanias, l'invention du diſque à Perſée, fils de Danaé. Nous apprendrons de cet hiſtorien grec, le malheur qu'eut ce jeune héros de tuer involontairement d'un coup fatal de ſon palet ſon aïeul Acriſe, & les ſuites de cet événement.

Mal-gré les deux accidens dont on vient de parler, l'exercice du diſque ne laiſſa pas de faire fortune dans les ſiecles ſuivans; & il étoit déja fort en vogue du temps de la guerre de Troye, s'il en faut croire Homere. C'étoit un des jeux auquel ſe diverciſſoient les troupes d'Achille ſur le rivage de la mer, pendant l'inaction où les tenoit le reſſentiment de ce héros contre le roi d'Argos & de Mycenes. Dans les funérailles de Patrocle, décrites (au XIII *liv. de l'Iliade*,) on voit un prix propoſé pour cet exercice, & ce prix eſt le palet même que lancent, l'un après l'autre, quatre concurrens, & qui devient la récompenſe du vainqueur. Ulyſſe, dans l'Odyſſée, (*liv. VIII*) trouve cette eſpece de jeu, établi à la cour d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. C'eſt un des combats gymniques, dont ce prince donna le ſpectacle à ſon nouvel hôte pour l'amuſer, & auquel le roi d'Itaque voulut bien lui-même prendre part, en montrant à ſes antagoniſtes combien il leur étoit ſupérieur en ce genre. Pindare (dans la I *ode des Iſthmiques*) célébrant les victoires remportées aux jeux publics par Caſtor & par Jalaüs, n'oublie pas leur dextérité à lancer un diſque: ce qui fait voir que dès les temps héroïques, cet exercice étoit du nombre de ceux pour leſquels on diſtribuoit des prix dans les ſolemnités de la Grece.

Les *Diſcoboles* jetoient le diſque en l'air de deux manieres; quelquefois perpendiculairement, pour eſſayer leurs forces, & c'étoit comme le préluda du combat; d'ordinaire en avant, & dans le deſſein d'atteindre le but qu'ils ſe propoſoient: mais, de quelque façon qu'ils lançaſſent cet inſtrument, ils le tenoient en ſorte que ſon bord inférieur étoit engagé dans la main, & ſoutenu par les quatre doigts recourbés en devant, pendant que ſa ſurface poſtérieure étoit apuiée contre le pouce, la paume de la main & une partie de l'avant-bras. Lorſqu'ils vouloient pouſſer le diſque, ils prenoient la poſture la plus propre à favoriſer cette impulſion, c'eſt-à-dire, qu'ils avançoient un de leurs pieds ſur lequel ils courboient tout le corps; enſuite balançant le bras chargé du diſque, ils lui faiſoient faire pluſieurs tours preſque horizontalement, pour le chaſſer avec plus de force; après quoi ils le pouſſoient de la main, du bras, & pour ainſi dire de tout le corps, qui ſuivoit en quelque ſorte la même impreſſion; & le diſque échapé s'approchoit de l'extrémité de la carriere, en décrivant une ligne plus ou moins courbe, ſuivant la détermination qu'il avoit reçue en partant de la main du *Diſcobole*. Properce peint ce mouvement du diſque en l'air, quand il dit (*Eleg. 12, lib. III:*)

Miſſile nunc diſci pondus in orbe rotat.

J'oubliois d'avertir que les athletes avoient ſoin de froter de ſâble ou de pouſſiere le palet & la main qui le ſoutenoit, & cela en vue de le rendre moins gliſſant & de le tenir plus ferme.

Les peintres & les ſculpteurs les plus fameux de l'antiquité, s'étudierent à repréſenter au naturel l'attitude des *Diſcoboles*, pour laiſſer à la poſtérité divers chef-d'œuvres de l'art. Le peintre Tauriſque, au raport de Pline, & les ſculpteurs Naucydes & Myron ſe ſignalerent par ces ſortes d'ouvrages. Quintilien (*liv. II, ch. XIII*) vante extrêmement l'habileté de ce dernier dans l'exécution d'une ſtatue de ce genre. On connoît la belle ſtatue du lanceur de diſque, qui apartient au Grand-Duc de Toſcane; mais on ignore le nom du ſtatuaire. Au reſte, on ne peut douter qu'il n'entrât beaucoup de dextérité dans la maniere de lancer le diſque, puiſqu'on tournoit en ridicule ceux qui s'en aquitoient mal, & qu'il leur arivoit fréquemment de bleſſer les ſpectateurs par leur mal-adreſſe.

Pindare nous a conſervé le nom de l'athlete qui le premier mérita le prix du diſque dans les jeux olympiques: ce fut Lincée. Mais dans la ſuite, quand les exercices athlétiques furent rétablis en Grece dans la XVIII olympiade, on n'y couronna plus que les athletes qui réuniſſoient les talens néceſſaires, pour ſe diſtinguer dans les cinq ſortes d'exercices qui compoſoient ce que les Grecs appeloient le *pentathle*; ſavoir la lute, la courſe, le ſaut, l'exercice du diſque, & celui du javelot.

On preſcrivoit aux *Diſcoboles*, dans les jeux publics, certaines regles auxquelles ils devoient s'aſſujétir pour gâgner le prix; enſuite celui-là le remportoit, qui jetoit ſon diſque par-delà ceux de ſes concurrens: c'eſt de quoi les deſcriptions de ce jeu qui ſe liſent dans Homere, dans Stace, dans Lucien & ailleurs, ne nous permettent pas de douter. On regardoit la portée d'un diſque, pouſſé par une main robuſte, comme une meſure ſuffiſa-

ment connue ; & l'on déſignoit par-là une certaine diſtance, de même qu'en françois nous en exprimons une autre par une *portée de mouſquet*.

Nous apprenons encore d'Homere & de Stace, qu'on avoit ſoin de marquer exactement chaque coup de diſque, en y plantant un piquet, une fleche, ou quelque choſe d'équivalent ; ce qui prouve qu'il n'y avoit qu'un ſeul palet pour tous les antagoniſtes, & c'eſt Minerve elle-même, ſous la figure d'un homme, qui chez les Phéaciens rend ce ſervice à Ulyſſe, dont la marque ſe trouve fort au delà de toutes celles des autres *Diſcoboles*. Enfin, Stace nous fournit une autre circonſtance ſinguliere touchant cet exercice, & qui ne ſe rencontre point ailleurs : c'eſt qu'un athlete à qui le diſque gliſſoit de la main, dans le moment qu'il ſe mettoit en devoir de le lancer, étoit hors de combat par cet accident, & n'avoit plus de droit au prix.

On demande ſi les *Diſcoboles*, pour diſputer ce prix, étoient nus, ainſi que les autres athletes, & l'affirmative paroît très-vrai-ſemblable. En effet, il ſemble d'abord que l'on peut inférer la nudité des *Diſcoboles* de la maniere dont Homere, dans l'Odyſſée, s'explique à ce ſujet ; car en diſant qu'Ulyſſe, ſans quiter ſes habits, ſauta dans le ſtade, prit un diſque des plus peſans & le pouſſa plus loin que n'avoient fait ſes antagoniſtes ; ce poëte fait aſſez entendre que les autres étoient nus, en relevant par cette circonſtance la force & l'adreſſe de ſon héros. De plus, l'exercice du diſque n'ayant lieu dans les jeux publics que comme faiſant partie du pentathle, où les athletes combatoient abſolument nus, il eſt à préſumer que pour lancer le palet ils demeuroient dans le même état, qui leur étoit d'ailleurs plus commode que tout autre. Enfin, ils faiſoient uſage des onctions ordinaires aux autres athletes, pour augmenter la force & la ſouplеſſe de leurs muſcles, d'où dépendoit leur victoire ; or ces onctions euſſent été incompatibles avec toute eſpece de vêtemens.

Ovide, qui ſans doute n'ignoroit pas les circonſtances eſſentielles des combats gymniques, décrivant la maniere dont Apollon & Hyacinthe ſe préparent à l'exercice du diſque, les fait dépouiller l'un & l'autre de leurs habits, & ſe froter d'huile avant le combat.

Corpora veſtis levant, & ſucco pinguis olivæ
Splendeſcunt, latique ineunt certamina diſci.

Faber, qui n'eſt pas de l'avis que nous embraſſons, & qui penſe que les *Diſcoboles* étoient toujours vêtus de tuniques, ou portoient du moins par bienſéance une eſpece de caleçon, de tablier ou d'écharpe, allegue pour preuve de ſon opinion, les *Diſcoboles* repréſentés ſur une médaille de l'empereur Marc-Aurele, frapée dans la ville d'Apollonie, & produite par Mercurial, dans ſon *traité de l'art gymnaſtique* ; mais 1°. cette médaille eſt très-ſuſpecte, parce qu'on ne la trouve dans aucun des cabinets & des recueils que nous connoiſſons : 2°. quelque vraie qu'on la ſuppoſe, elle ne peut détruire ni la vrai-ſemblance, ni les autorités formeles que nous avons raportées en faveur des *Diſcoboles* nus, & elle prouveroit tout au plus que dans quelques occaſions particulieres, dans certains lieux, & dans certains temps, on a pu déroger à la coutume générale.

On ſe propoſoit différens avantages de l'exercice du diſque ; il ſervoit à rendre le ſoldat laborieux & robuſte. Auſſi liſons nous qu'Achille irrité contre Agamemnon, & ſéparé de l'armée des Grecs avec ſes Myrmidons, les exerçoit, ſur le bord de la mer, à lancer le diſque & le dard, pour les empêcher de tomber dans l'oiſiveté, qui ne manque jamais de ſaiſir pendant la paix les perſones accoutumées aux travaux de la guerre. Animés par la gloire, par l'honeur, par la récompenſe, ils fortifioient leurs corps en s'amuſant, & ſe rendoient redoutables aux ennemis. Un bras acoutumé inſenſiblement & par degrés à manier & à lancer un fardeau auſſi peſant que l'étoit le *diſque*, ne rencontroit, dans les combats, rien qui pût réſiſter à ſes coups, d'où il paroît que l'art militaire tiroit un ſecours très-important & très-ſérieux, de ce qui, dans ſon origine, n'étoit qu'un ſimple divertiſſement ; c'eſt ce dont tous les auteurs conviennent. Enfin Galien, Aëtius & Paul Éginete, comptoient auſſi le diſque entre les exercices utiles pour la conſervation de la ſanté. (*Article du Chevalier de Jaucourt*). *Voyez* DISQUE.

La ſtatue de bronze de Miron, qui portoit la dénomination du *Diſcobole*, a été célébrée par les anciens écrivains. On voit au palais Maſſimi, à Rome, une ſtatue de marbre trouvée dans la villa Palombara ſur le mont Eſquilin, que l'on a priſe d'abord pour une copie du *Diſcobole* de Miron. Cette opinion a été clairement prouvée par le deſſein d'une cornaline antique de M. Byres, écoſſois, publiée par M. Viſconti à la fin du tome I, *Muſéum Pio-Clementin*. On y voit une figure d'un travail étruſque, qui reſſemble parfaitement à la ſtatue du palais Maſſimi, & qui tient un grand diſque de la main droite. Mais elle ne reſſemble en rien au prétendu *Diſcobole*, ou Gladiateur Borgheſe. *Voyez* GLADIATEUR *Borgheſe*.

On voit pluſieurs *Diſcoboles* dans la collection des pierres gravées du baron de Stoſch (claſſe V, n°. 21 & ſuivans). Ce qui ne doit pas paroître étonant, puiſqu'on leur érigeoit des ſtatues en Grece ; les Athéniens (*Athen. Deipn. I, p. 19. A.*) en éleverent une à l'honeur d'Ariſtonique de Caryſte.

DISCORDE ; divinité mal-faiſante, à laquelle on attribuoit non ſeulement les guerres, mais auſſi les querele entre les particuliers, les brouilleries dans les ménages, les diſſenſions dans les familles. La *diſcorde*, ſœur & compagne de Mars, dit Homere dès qu'elle commence à paroître, s'éleve inſenſiblement, & bientôt, quoiqu'elle marche ſur

la terre, elle porte ſa tête orgueilleuſe juſque dans les cieux. Pétrone la dépeint les cheveux épars & en déſordre, la bouche enſanglantée, les yeux batus & fondans en larmes, grinçant des dents qu'elle avoit tout noires, diſtillant de ſa langue une liqueur infectée & puante, la tête hériſſée de ſerpens, portant un habit tout déchiré, & agitant une torche de ſa main ſanglante. Virgile dit auſſi que ſa chévelure étoit compoſée de ſerpens. C'eſt elle qui, aux noces de Pélée & de Thétis, jeta dans l'aſſemblée des dieux la fatale pomme, qui occaſiona entre les déeſſes la fameuſe conteſtation dont Paris fut le juge: les dieux ayant réſuſé de l'être, de crainte d'entrer eux-mêmes, par des ſentimens de partialité, dans les débats & les altercations qui ſont toujours les ſuites de la *diſcorde*. *Voyez* Até, Paris.

On ne trouve ſur aucun monument cette divinité que les Grecs appeloient *Epis*, & elle n'eſt connue que par les deſcriptions poétiques.

DISCUSSEURS; officiers des empereurs, qui recevoient les comptes des collecteurs des tributs. Ils jugeoient toutes les petites conteſtations relatives à cet objet: dans les grandes, on en appeloit au gouverneur de la province.

DISDIAPASON. Le *diſdiapaſon* eſt preſque la plus grande étendue que puiſſent parcourir les voix humaines ſans ſe forcer; il y en a même aſſez peu qui l'entonent bien pleinement. C'eſt pourquoi les Grecs avoient borné chacun de leurs modes à cette étendue, & lui donnoient le nom de *ſyſtême parfait*. *Voyez* Mode, Genre, Système.

DISJOINT. Les Grecs donnoient le nom relatif de *disjoints* à deux tétracordes qui ſe ſuivoient immédiatement, lorſque la corde la plus grave de l'aigu, étoit au deſſus de la plus aigue du grave, au lieu d'être la même. Ainſi, les deux tétracordes, Hypathon & Diezeugmon, étoient *disjoints*, & les deux tétracordes, Synnéménon & Hyperboléon, l'étoient auſſi. *Voyez* Tétracorde.

On donne, parmi nous, le nom de *disjoints* aux intervalles qui ne ſe ſuivent pas immédiatement, mais qui ſont ſéparés par un autre intervalle. Ainſi ces deux intervalles, *ut mi* & *ſol ſi*, ſont disjoints. Les degrés qui ne ſont pas conjoints, mais qui ſont compoſés de deux ou pluſieurs degrés conjoints, s'appelent auſſi *degrés disjoints*. Ainſi chacun des deux intervalles, dont on vient de parler, forme un degré *disjoint*.

DISJONCTION; c'étoit dans l'ancienne muſique l'eſpace qui ſéparoit la meſe de la parameſe, ou, en général, un tétracorde du tétracorde voiſin, lorſqu'ils n'étoient pas conjoints. Cet eſpace étoit d'un ton, & s'appeloit en grec *diazeuxis*.

DISOMUM, διῶμον, qui peut renfermer deux corps, ou deux perſones, ſynonyme de Bisomum. *Voyez* ce mot.

DISPENSATOR; officier de la cour des empereurs chargé de toutes leurs dépenſes. On donnoit auſſi dans chaque famille ce nom à l'eſclave qui faiſoit les achats & les paiemens: les Grecs l'appeloient Οἰκονόμος.

DISQUE; palet très-épais que lançoient les diſcoboles, & qui leur ſervoit à diſputer des prix dans les jeux publics.

C'étoit un cylindre plat à faces paralleles. Gédoyn, qui lui a donné la forme d'une lentille, s'eſt trompé; il eſt contre-dit par tous les monumens.

On diſtinguoit par raport à la matiere deux eſpeces de *diſques*, celui de bronze appelé ξόανον par Homere, & celui de pierre appelé par le même poëte δίσκος.

Les *diſques* étoient le plus ſouvent de bronze, & travaillés au tour. Celui qu'on voit ſur un bas-relief de la Villa Albani (*Monum. inediti*, no. 194) a trois cannelures circulaires autour de ſon centre, & ſon diametre eſt du tiers de la hauteur d'une des figures du bas-reliaf, c'eſt-à-dire, d'environ deux pieds huit pouces. Il y avoit auſſi une eſpece de *diſque* non percé qu'on jetoit par le moyen d'une courroie qui y étoit attachée d'un côté au milieu, comme les courroies des boucliers dans leſquelles on paſſoit le bras pour s'en ſervir.

On a trouvé à Herculanum un *diſque* de bronze, dont le diametre eſt de huit pouces, & l'épaiſſeur de deux. Il eſt percé dans le centre; & cette ouverture, oblongue de deux pouces de longueur, ſe rétrécit d'un côté; elle ſervoit à placer le doigt avec plus de fermeté, quand on lançoit le *diſque*.

On en voyoit un ſemblable, & percé au centre, ſur un vaſe peint, conſervé à Naples. (*Gori Muſ. Etruſc. t.* 2, *tab.* 159)

On connoît encore quelques *diſques* qui n'étoient point percés dans le milieu, tels que celui qu'on voit ſerré contre la cuiſſe d'une ſtatue qui étoit dans la maiſon de Veroſpi, à Rome, & dont le deſſein étoit conſervé dans le recueil du cardinal Albani; tel encore celui du bas-relief de ſa Villa, cité plus haut.

A Rome on l'appele aujourd'hui *caſciotto*, ou grôs fromage, en Toſcane, *forma*. On voit dans la grande collection de ſoufres du baron de Stoſch, l'empreinte d'un camée, qui doit avoir été l'un des plus excellens ouvrages de gravure, ſur lequel il y a un diſcobole, qui tient d'une main une corde, ſans doute pour jeter le *diſque*; ordinairement on le jetoit ſans corde. Lorſqu'on faiſoit de grands éforts pour le jeter, on apuioit la main gauche ſur le genou du même côté, en retirant la main droite avec le *diſque* en arriere, pour lui donner plus de force en le lançant; c'eſt par cette raiſon qu'il eſt appelé (*Hom. Il.* Ψ, *v.* 431.) πελωρίδιος δίσκος, *diſcus ab humere jactatus*.

On voit quelques diſcoboles gravés dans cette atitude, dans les collections de pierres antiques.

DISSÉQUER. *Voyez* Anatomie.

DISTATERE; once d'argent pur, monoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie.

Elle valoit 4 liv. $\frac{4}{5}$ monoie actuele de France, ſelon M. Pauſton dans ſa *Métrologie*.

Elle valoit en monoie des mêmes pays,

1 $\frac{1}{2}$ hexadrachme.

ou, 2 tétradrachmes.

DISTEGUM, } mots latins formés du grec
DISTIGUM, } διστεγια, & qui ont la même ſignification. Ils déſignent dans les épitaphes deux chambres placées l'une au deſſus de l'autre. On liſoit à Rome cette épitaphe (*Spon. Miſc. Erudit. antiq. ſect. IX, p.* 291):

L. Sempronius. L. L. Periphemus.

L. Sempronius. L. L. Amphionevs. . . . .

Distigum fecerunt C. F.

DITHYRAMBUS; nom donné à Bacchus, & fondé ſur une fable qui dit que les géans ayant mis Bacchus en pieces, Cérès ſa mere raſſembla ſes membres épars, & lui redona la vie; ou bien de ce qu'il étoit né deux fois au monde, & qu'il avoit franchi deux fois la porte du monde. On donnoit auſſi ce nom à des hymnes compoſés en l'honneur de Bacchus, dont les vers étoient pleins d'emportemens & de fureur poétique.

DIVALES; fêtes célébrées à Rome, le 21 décembre, en l'honneur de la déeſſe Angéronia. Elles furent établies à l'occaſion d'une eſpece d'eſquinancie dangereuſe, dont les hommes & les animaux furent ataqués pendant un aſſez long-temps. *Voyez* Angéronia.

C'étoient les mêmes fêtes que les *angéronales*; les pontifes ſacrifioient ce jour-là dans le petit temple de la déeſſe Volupia.

DIVERTICULUM; endroit où un chemin plus étroit & moins fréquenté rejoint le grand chemin.

DIVINATION. L'homme toujours inquiet ſur l'avenir, a cherché dans tous les temps à en pénétrer les ſecrets. La *divination* au commencement ne fut peut-être qu'un art ingénieux & ſubtil, qui, à force de réflexions ſur le paſſé, tâchoit de découvrir ce qui pouvoit ariver dans les conjonctures à peu près ſemblables. Mais cet art s'accrut bientôt d'une infinité de manieres, ſur-tout en paſſant par les mains des Égyptiens & des Grecs: ces deux peuples oſerent en faire une ſcience dans les formes, acompagnée d'un long détail de regles & de préceptes; & pour la mettre à l'abri de l'examen, ils ſurent la lier à la religion par différentes chaînes. La *divination* s'exerçoit par les aſtrologues, par les augures, par ceux qui jetoient les ſorts, qui interprétoient les prodiges & les tonerres, qui conſultoient les entrailles encore fumantes des victimes; & tous ces gens-là s'appeloient en général *devins*.

Nous ne parlons ici que de la *divination* artificiele, renvoyant au mot *théurgie* ce qui regarde la *divination* naturele. La premiere ſe pratiquoit donc de cent manieres différentes; les quatre eſpeces de *divination* les plus générales étoient celles dans leſquelles on employoit quelqu'un des quatre élémens, l'eau, la terre, l'air & le feu, dont on a fait les noms de *Aéromantie*, *Géomantie*, *Hydromantie & Pyromantie*. Il y en a une infinité d'autres, dont voici quelques noms: *Alphitomantie*, *Arithmomantie*, *Aſtrologie*, *Axinomantie*, *Belomantie*, *Catoptromantie*, *Chiromantie*, *Cléidoniſmantie*, *Coſcinomantie*, *Dactylomantie*, *Hépatoſcopie*, *Lithomantie*, *Lychnomantie*, *Nécromantie*, *Ornitomanthie*, *Pégomatnie*, *Pſycomantie*, *Rabdomantie*, &c., dont on trouve les noms dans les anciens auteurs. On peut en voir ici l'explication dans leurs articles particuliers.

DIVISIONES; diſtributions d'argent, d'huile, de vin & d'autres choſes pareilles, que les romains chargeoient leurs exécuteurs teſtamentaires de faire tous les ans pour l'anniverſaire de leur mort, ſoit au peuple, ſoit aux décurions, ſoit à des corps d'artiſans, &c.

DIVISORES. On appeloit ainſi chez les romains des citoyens qui étoient chargés par les amis des candidats, ou par les candidats eux-mêmes, d'acheter les ſuffrages des tribus. Quoique les *diviſores* ne fuſſent pas flétris par les loix, ils l'étoient dans l'opinion publique. On voit dans Suétone (*c.* 3, n°. 1) que l'on reprochoit à Octavien, appelé depuis Auguſte, d'avoir pour pere un *diviſor*.

DIVORCE. *Voyez le dictionaire de Juriſprudence*.

DIUM, dans la Macédoine.

Col. Jul. Aug. Diensis. *Colonia Julia Auguſta Dienſis*.

Cette colonie romaine a fait fraper des médailles latines en l'honneur d'Antonin, de Sept. Sévere, d'Élagabale, d'Alex. Sévere, de Salonine, de Trajan, de Gallien, de Domitien, de Trajan, de Caracalla, de Macrin, de Maximin, de Gordien, d'Aémilien.

Dium, dans la Cœléſyrie. ΔΕΙΗΝΩΝ.

On a une médaille impériale greque de cette ville, frapée en l'honneur de Géta.

DIUS. *Voyez* Fidius.

Dius; nom d'un mois de l'année chez les grecs, Δίος. C'étoit le premier de l'année chez les macédoniens & les grecs de l'Aſie-Mineure, à Épheſe, à Pergame, à Tyr, à Sidon, en Lycie; le ſecond chez les macédoniens de Syrie, à Antioche, à Gaze, à Smyrne, chez les arabes & autres peuples d'Aſie. Chez les premiers, il répondoit au mois d'octobre, & chez les ſeconds, à novembre, chez les tyriens, à décembre, chez les lyciens & les ſidoniens, à janvier; chez les bithyniens au contraire, c'étoit le ſixieme de l'année, & il répondoit au mois de mars. (*Fabricii Ménol. p.* 42, 44, 46, 47, 61.)

DIXIEME. Les babyloniens & les égyptiens donnoient à leurs rois le *dixieme* de leurs revenus. (Ariſtote, au livre ſecond de l'économie, & Diodore de Sicile, au livre cinquieme de ſa bibliotheque; Strabon, au livre quinzieme de ſa Géographie.) Les romains exigerent des ſiciliens le *dixieme* des blés qu'ils recueilloient, & Appien dit que ceux qui défrichoient des terres, portoient au tréſor public le *dixieme* denier des revenus de ces terres.—. Les romains offroient à leurs dieux la *dixieme* partie des priſes qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis, d'où vint le nom de *Jupiter prædator*.—. Les gaulois donnoient le même *dixieme* à leur dieu Mars, comme on voit dans les commentaires de Céſar.

Caracalla impoſa le *dixieme* ſur toutes les héréditès, au lieu du vingtieme que les empereurs percevoient ſur ces biens; & il accorda, par forme de dédomagement, le droit de cités à tous les ſujets de l'empire romain. Cet impôt fut abrogé par ſon ſucceſſeur Macrin.

D. M. } *Diis Manibus*. De ces quatre ſigles
Θ. K. } les deux latines ſont ſynonymes des deux greques Θεοῖς Καταχθονίοις (aux dieux ſouterrains). On les trouve fréquemment ſur les tombeaux, & leur explication ne peut être équivoque, lorſqu'il s'agit des romains ou des grecs païens. Mais depuis que le chriſtianiſme eut des croyans dans ces deux nations, on grava encore ſur quelques tombeaux chrétiens même ces ſigles, qui ſemblent cependant avoir été en horreur aux diſciples de J. C. de même que les dieux mânes dont elles perpétuent le culte & le ſouvenir.

Mabillon, Fabretti, Lupi, dans ſa diſſertation ſur l'épitaphe de Ste. Sévere, martyre, & pluſieurs autres ont écrit ſur ces ſigles païenes, gravées quelquefois ſur des tombeaux de chrétiens. Voici l'extrait de leurs explications.

Les uns ont admis pour regle générale de reconoître pour païens tous les tombeaux chargés des ſigles *D. M.* ou Θ. K. Mais cette opinion eſt démentie par un ſi grand nombre de monumens véritablement chrétiens, & chargés des ſigles, qu'il faut abſolument la rejeter. En voici deux des moins équivoques, tirés l'un de la bibliotheque Barberine par Fabretti (*Theſ. inſcr. p.* 564):

D P/X M

TVLLIA CASTE VERE

CASTE QVE VIXIT

ANNOS XXXVII MRSRS.....

L'autre de la *Roma ſoterranea* de Boſio, par le même Fabretti.....

D. M.

P/X D M S

CASSONIVS. SALVIVS VONE

MEMORIAE INNOX QVI

VIXIT. ANNIS. XX. M. VI. ET

HOR. III. CVI. FECERVNT SVCCISSA

MATER II MARINVS FRATER.

Le troiſieme enfin tiré par Lupi (*épitaph. Severæ p.* 103.) du cimetiere de S. Hermès, à Rome, que cet écrivain aſſure être un monument chrétien, & qu'il dit avoir vu & examiné.

Θ K

CELESTINA.

À la vue de ces monumens on n'oſa plus nier qu'ils ne fuſſent chrétiens, mais on chercha une explication chrétiene aux ſigles Θ. K. & *D. M.* Les greques Θ. K. ſignifioient, diſoit-on, Θεῷ Κτίστῃ, au Dieu Créateur; ce qu'on aſſuroit cependant ſans aucune preuve. Quant aux ſigles latines *D. M.* on étoit plus heureux, & en les expliquant par DEO MAGNO (au grand Dieu); on s'étayoit d'une inſcription ſur laquelle on liſoit (*Fabret. inſcr. p.* 564.)

DEO MAG

NO ET ETRN

O STATIVS DI

ODORVS QVOT

SE PRAESVS

COMPOTEM

FECISSET

V. S. L. M.

Il faut avouer cependant que ces pieuſes interprétations ſuppoſent de la part des premiers chrétiens une horreur puérile pour toutes les expreſſions relatives à la Mythologie, qui eſt démentie par les ſuivantes tirées d'épitaphes reconnes par Fabretti pour chrétiennes, ſoit aux mots IN PACE, ſoit au monogramme P/X, &c: DEBITA SACRATIS. OFFICIA..... SANCTIQUE. TUI. MANES. NOBIS. PETENTIBUS. ADSINT..... LACHASIN..... AQVAS. TARNARAS..... DOMVM. AETERNAM..... DEAE VENERIS (*Epit. Severæ.*), &c.

On

On peut donc aſſurer que l'uſage des quatre ſigles païenes ſubſiſta pendant les premiers ſiecles du chriſtianiſme, & que les chrétiens n'y virent pendant long-temps que des expreſſions familieres, paſſées en uſage, & dont l'emploi ne pouvoit nuire à la foi des néophytes. Pour achever de porter à l'évidence cette aſſertion, je vais rapporter une épitaphe chrétienne dans laquelle on lit les mots entiers DIS MANIBUS. Elle eſt tirée de la diſſertation de Lupi, citée pluſieurs fois dans cet article, & on la voit dans le muſéum de Kircher au collége romain: DIS MANIBUS PRINCIPIO FILIO DULCISSIMO SUO. POSUIT QUI VIXIT ANNIS VI DIES XXVII IN PACAE.

D. M. I. Deæ matri Iſidi, ou *Deûm matrem Idæam*.

D. N. DOMINUS NOSTER.

Les premiers Céſars avoient refuſé le titre de *Dominus*, Seigneur. On commença à le donner aux empereurs ſous Aurélien; à qui l'on frapa une médaille, DEO ET DOMINO NATO AURELIANO. Sous le bas-empire il y eut peu de médailles ou de monoies où ces deux lettres *D. N.* ne ſe montraſſent au devant du nom des empereurs d'Occident & de Conſtantinople. C'eſt peut-être de là qu'eſt venu le titre de *ſeigneur roi*, donné depuis long-temps aux monarques françois.

DOCIMEUM, en Phrygie. ΔΟΚΙΜΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honeur de Néron, de M. Aurele, de Domna.

DOCTOR, celui qui enſeigne, *qui docet*.

Doctor librarius, dans l'épitaphe ſuivante, déſigne celui qui enſeignoit l'art de préparer le *papyrus* ou le parchemin pour l'écriture. (*Reineſ. inſcr. claſſ. XI. n°.* 123.)

CN. POMPEIUS

PHRIXUS

DOCTOR

LIBRARIUS DE

SACRA VIA

FECIT SIBI.

Doctor ſagittarius étoit celui qui formoit les ſoldats à l'exercice de l'arc. (*Spon. Miſc. erud. Ant. ſect. VII. p.* 256.)

D. M.

T. FLAVIO EXPEDITO

DOCTORI SAGITTAR

FLAVIA EUPHROSINE

ET ATTICA FILIAE.

PATRI B. M.

Voyez CAMPIDOCTOR.

DODONÆUS; ſurnom de Jupiter. *Voyez* DODONE.

DODONE; ville de l'Épire célebre dans le paganiſme par ſon oracle, ſa forêt & ſa fontaine. Voici l'origine de l'oracle, ſuivant la fable: Jupiter avoit fait préſent à ſa fille Thébé, de deux colombes qui avoient le don de la parole. Ces deux colombes s'envolerent un jour de Thebes en Égypte, pour aller, l'une en Lybie, fonder l'oracle de Jupiter *Ammon*, & l'autre en Épire; dans la forêt de *Dodone*, où elle s'arrêta, & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit qu'il y eût un oracle en ce lieu-là. L'oracle s'y établit auſſi-tôt, & il ne tarda pas d'avoir un grand nombre de conſultans.

Dans cette forêt de *Dodone*, il y avoit une fontaine qui couloit avec un doux murmure aux pieds d'un chêne; la prêtreſſe interprétoit ce bruit, & annonçoit l'avenir ſur ce murmure: c'eſt ainſi que l'oracle ſe rendit dans les commencemens; mais dans la ſuite on pratiqua plus de cérémonies. On s'aviſa de ſuſpendre en l'air des vaſes d'airain, des eſpeces de chaudrons, auprès d'une ſtatue du même métal, auſſi ſuſpendue, & qui tenoit à la main un fouet d'airain à pluſieurs cordes & mobiles: lorſque le vent ébranloit cette figure, elle frapoit les chaudrons, qui s'entrechoquoient les uns les autres, & rendoient un ſon qui duroit aſſez long-temps: & ſur les variétés de ce ſon on annonçoit l'avenir; de là vint le proverbe, *l'airain de Dodone*, dont on uſoit quand quelqu'un parloit trop. Enfin ce furent les chênes mêmes de la forêt de *Dodone*, qui rendirent les oracles, ſelon la fable.

On diſoit encore que les colombes de cette forêt rendoient des oracles. Mais Hérodote nous a appris l'origine de cette fable, en faiſant obſerver, que le mot grec Πέλεια ſignifioit, en Theſſalie, une prophéteſſe & une colombe.

DODONIDES; femmes qui rendoient les oracles de *Dodone*, tantôt en vers, & tantôt par les ſorts. C'étoient encore les nourices de Bacchus, appelées auſſi *Atlantides*.

DODRANS; les $\frac{3}{4}$ d'un tout, ou de l'as. Ce mot eſt formé de *de* & de *quadrans*, c'eſt l'abrégé de *deeſt quadrans*, il manque un quart. Le

dodrans valoit neuf onces, c'eſt pourquoi il s'appelois auſſi *nonuncium*.

Dodrans, *nonuncium*; monoie des anciens Romains.

Elle valus depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485:

15 ſous, monoie actuele de France, ſelon M. Pauchon. (Métrologie.)

Elle valoit alors, en monoie du même peuple,

1 $\frac{8}{9}$ beſſis.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 3 $\frac{1}{2}$ ſemis.
ou, 9 onces.

Dodrans; monoie de compte des Romains.

Elle etoit repréſentée par ce ſigne, S 𝍣.

Elle valoit 9 onces.
ou, 18 ſémi-onces.
ou, 27 duelles.
ou, 36 ſiciliques.
ou, 54 ſextules.
ou, 216 ſcripules.

Dodrans, *nonuncium*; meſure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains.

Elle valoit 85 roquilles & $\frac{49}{100}$ de France.

Elle valoit en meſure du même peuple,

1 $\frac{8}{9}$ beſſis.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ ſextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*; diviſion de l'ancienne livre Romaine, valoit en poids de France, 4734 grains; valoit en poids romains,

1 $\frac{8}{9}$ bés.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ ſextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*; meſure linéaire des anciens Romains.

Elle valoit 8 pouces $\frac{1}{100}$ de France.

Dodrans, *nonuncium*, meſure gromatique des anciens romains.

Elle valoit 542 toiſes carrées, & $\frac{4}{10}$ de France.

DOEAS. *Voyez* Acmon.

DOIGT, meſure linéaire des anciens Romains.

Elle valoit $\frac{7}{1000}$ de pouce de France.

Elle valoit en meſures du même peuple,

1 ſémi-once & $\frac{1}{2}$.
ou, 2 duelles & $\frac{1}{4}$.
ou, 3 ſiciliques.
ou, 18 ſcripules.

Doigt. Les doigts chez les Romains étoient ſous la protection de Minerve. (*Serv. in Æneid. III.*)

Les hiſtoriens romains parlent de pluſieurs citoyens qui ſe coupoient les *doigts*, afin d'être exempts du ſervice militaire, comme devenus incapables de tenir fermement le bouclier ou la lance. (*Suet. Aug. c.* 24. *n°.* 3. & *Val. Max. VI.* 3. 3.)

Quand un romain mouroit ſur le champ de bataille, ou dans un pays étranger, on coupoit un doigt à ſon cadâvre avant que de le brûler. On apportoit enſuite ce doigt à Rome, ou dans la patrie du mort, & on faiſoit à ce doigt des funérailles auſſi ſolemneles qu'on auroit pu les faire au cadâvre entier: *membrum abſtindi mortuo dicebatur, cum digitus ejus decidebatur, ad quod ſervatum juſta fierent, reliquo corpore combuſto.* (Feſtus.)

Lorſque les anciens brûloient des parfums devant les divinités, ils en formoient de petites boules, ou des paſtilles qu'ils prenoient du bout des *doigts* dans l'*acerra*, pour les jeter ſur le feu. Cette maniere de ſaiſir légérement les parfums étoit une pratique religieuſe, à laquelle Lactance fait alluſion (1. 20.) lorſqu'il dit qu'il ne voyoit dans toute la religion payene qu'un rit borné au bout des doigts, *quam ritum ad ſummos digitos pertinentem*.

Les encheres des impôts ſe faiſoient au *doigt* levé chez les anciens Romains, c'eſt-à-dire, que le dernier enchériſſeur élevoit la main fermée avec un ſeul *doigt* étendu, pour annoncer ſon encheré. Un ancien commentateur d'Horace (*Sat. II.* 8. 26.) le dit expreſſément..... *Publicani autem ſublato digito licitationem vectigalium faciebant.*

Pour appeler les eſclaves & en exiger quelque ſervice, les Romains faiſoient un certain bruit avec les *doigts*, ce qu'ils exprimoient par ces mots *crepitare digitis*. Les gens perdus de moleſſe & de luxe ne quitoient ni la table, ni le jeu, pour ſatisfaire aux beſoins les plus preſſans de la nature. Pétrone (*c.* 27.) & Martial (*III.* 82. 15 & *XIV.* 119.) nous apprenent qu'ils faiſoient un

certain bruit avec leurs *doigts*, & qu'à ce bruit les eſclaves apportoient le vaſe ignoble dont ils avoient beſoin. Cette obéiſſance, au ſignal des *doigts*, étoit devenue l'expreſſion de la ſervitude ; & Tibulle le cite pour annoncer ſon dévoûment parfait à ſa maîtreſſe (*t.* 2. 32.) :

Et vocet ad digiti me taciturna ſonum.

Dans les combats de gladiateurs, celui qui étoit vaincu avouoit ſa défaite en élevant un *doigt* ; & par ce geſte qui pouvoit être aperçu de tous les ſpectateurs, il leur demandoit la vie. Ceux-ci l'acordoient en élevant tous un pouce, *erecto digito*, ou ils la refuſoient en montrant tous au vainqueur le pouce renverſé, *obverſo pollice*. Celui qui donnoit les jeux, faiſoit annoncer au peuple le nombre & l'eſpece des combats de gladiateurs qui ſeroient livrés, & en particulier les combats *à outrance*, c'eſt-à-dire, ceux où le vaincu devoit être mis à mort, *ad digitum*. Les ſpectateurs dans le dernier cas demandoient quelquefois la grâce du vaincu, mais l'éditeur des jeux étoit maître de la refuſer. Martial raconte que Priſcus & Vérax ayant combatu pendant très-long-temps avec un égal ſuccès, le peuple demanda à Domitien la grâce, *miſſio*, des deux combataus ; mais cet empereur, qui avoit promis des combats *à outrance*, n'y voulut pas conſentir.

Cum traheret Priſcus, traheret certamina Verus,
Eſſet & æqualis Mars utriuſque diu.
Miſſio ſæpe viris magno clamore petita eſt :
Sed Cæſar legi paruit ipſe ſuæ.

Alors les deux gladiateurs ſe ſervirent d'un artifice ingénieux, qui leur ſauva la vie : ils firent ſemblant tous les deux enſemble d'être vaincus, & ils élevérent leurs *doigts* tous les deux en même temps.

Pugnavere pares, ſuccubuere pares.

On leur donna à chacun une palme, & l'un & l'autre furent proclamés vainqueurs.

DOIGT élevé. *Voyez* PRÉTORIENS.

DOLABELLA ; ſurnom de la famille CORNELIA.

Sur une ſardoine de la collection du baron de Stoſch, on voit Diomede debout, ayant ſon bouclier à ſes pieds & ſon épée auprès de lui, tenant de la main droite la tête de Dolon qu'il vient de couper, un javelot de la gauche & regardant tranquillement cette tête. La gravure de cette pierre eſt de la premiere maniere, & elle eſt achevée avec la derniere fineſſe. Dans l'explication de cette pierre & de deux ſemblables, Winckelmann balança d'abord entre Tydée & Diomede, croyant que ce pouroit être le premier qui s'acharna tellement ſur ſon ennemi mort, qu'il en mangea le cerveau ; mais l'air tranquille & contemplatif des figures, le détermina à y reconoître Diomede avec la tête de Dolon. Le même ſujet a été expliqué (*Scarfe's lect. ſopra vaſi Mon. Pl. LX.*) par *Dolabella*, qui fit couper la tête à Trébonius, un des conjurés contre Céſar, parce que cet auteur vouloit à tort & à travers trouver par-tout des faits d'hiſtoire romaine. On ſait d'ailleurs que *Dolabella* n'avoit point de barbe.

DOLICHE, dans la Syrie. ΔΟΛΙΧΑΙΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honeur de M. Aurele, de Maximin.

DOLICHENIUS, *DOLICHENUS*, } ſurnom ſous lequel on trouve Jupiter repréſenté debout ſur un taureau, au bas duquel eſt un aigle éployé : il eſt armé de pied en cap, le caſque en tête. On adoroit Jupiter ſous ce nom dans la Comagene à Dolychené, & chez les anciens habitans de Marſeille.

DOLICHODROMUS. *DOLICHOS*. } On donnoit le premier nom à un coureur qui parcouroit un *dolichos*, ou 12 ſtades, c'eſt-à-dire, 6 en allant & 6 en revenant. Quelques Philologues font la lieue gauloiſe égale à un *dolichos*.

DOLIOLA. Il y avoit à Rome deux endroits appelés de ce nom, qui étoient conſacrés par la religion, & ſur leſquels il étoit défendu de cracher, *ubi non licet deſpuere*. Le premier (*Varr. de ling. lat. IV.* 32.) étoit auprès de la grande cloaque, & le reſpect qu'on lui portoit venoit de deux tradirions, l'une de ce qu'on y avoit enterré des cadâvres dans des vaſes de terre cuite, *in doliolis*, & l'autre de ce que certains objets religieux, qui avoient apartenu à Numa, y étoient cachés.

Le ſecond endroit, appelé *doliola*, étoit près de la maiſon du Flamine Quirinal ; c'étoit là que les veſtales, obligées de quiter Rome à l'arivée des Gaulois, avoient enfoui des choſes ſacrées.

DOLIUM. Au lieu de nos toneaux, les anciens ſe ſervoient de vaſes de terre cuite, appelés *dolia*, ayant à peu près la forme d'une citrouille ; & ces *dolia* contenoient communément dix-huit *amphores* ; cette meſure eſt écrite ſur un vaiſſeau de cette eſpece, conſervé dans la villa Albani. C'eſt de cette forme qu'étoit le toneau qu'habitoit Diogene, & qu'il roulo[illegible] de côté & d'autre pendant le ſiége de Corinthe. L'orifice de ces vaiſſeaux eſt d'environ un palme de diametre, ſept pouces de France.

Voyez AMPHORE, DROGNE, & TONEAU.

DOLIUM, *Culeus*, *Culleus* ; meſure de capacité des anciens romains.

Elle valoit 619 pintes, & $\frac{5}{10}$ de France.

Elle valoit en meſures du même peuple,

20 amphores.
ou, 40 urnes.

ou, 560 conges.
ou, 960 ſextarius.
ou, 5920 hémines.
ou, 3840 quartarius.
ou, 7680 acétabules.

DOLO. ΔΟΛΩΝ. Héſychius déſigne par ce mot des lames de poignard cachées dans des bâtons. Suétone s'en ſert dans le même ſens: (*Claud. c. 13. n°. 3.*) *reperti & equeſtris ordinis duo in publico cum dolone.*

Tite-Live emploie deux fois le mot *dolo* (xxxvs. 44. & xxxvii. 30.) pour déſigner une eſpece de voile, que Suidas (Δόλων) appele la plus petite voile d'un navire. C'étoit peut-être une de celles que l'on ajoutoit quelquefois aux autres, pour mieux pincer le vent.

DOLON, fils du héraut Eumedes, offre à Hector d'aller de nuit au camp des Grecs examiner leur ſituation & ſonder leurs deſſeins, à condition qu'on lui donnera le magnifique char & les chevaux immortels d'Achille; avantage qu'il préfere à l'alliance royale qu'Hector lui avoit offerte. *Dolon*, pour ſe déguiſer, ſe couvre tout le corps d'une peau de loup; & quand il eſt près des retranchemens des Grecs, il imite la maniere de marcher des quadrupedes, pour n'être point ſuſpect; mais ce deguiſement ne lui ſert de rien il eſt découvert par Diomede, qui le met à mort.

DOMAINE; terres de la république romaine priſes ſur les ennemis, & dont le produit formoit un fonds pour les beſoins de l'état. Il en eſt parlé trop ſouvent dans l'hiſtoire romaine pour n'en pas faire ici un article.

Lorſque les Romains avoient vaincus leurs ennemis, ils avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire; on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'état, & ſouvent auſſi on les partageoit entre les pauvres citoyens, qui n'en payoient à la république qu'un léger tribut. Ce *domaine* public s'accrut avec la fortune de la république, des dépouilles de tant d'états que les Romains conquirent dans les trois parties du monde. Rome poſſédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile, & dans les îles voiſines, en Eſpagne, en Afrique, dans la Grece, dans la Macedoine & dans toute l'Aſie. En un mot, on incorpora dans le *domaine* public le *domaine* particulier de tant de villes libres & de royaumes; dont les Romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le revenu & le produit dans l'épargne: c'étoit-là le fond dont on tiroit la ſolde des troupes, & avec lequel on ſubvenoit à toutes les dépenſes & à toutes les néceſſités publiques.

Céſar fut le premier qui oſa s'en emparer pendant la guerre civile contre Pompée; il en tira pour ſon uſage quatre mille cent trente livres d'or, & quatre-vingt mille livres d'argent. Dans la ſuite les empereurs imiterent ſon exemple, & ne regarderent plus le *domaine* public que comme le leur.

DÔME.

On ne peut pas aſſurer que le temple bâti à Éleuſis, par Periclès, ait eu une forme circulaire; mais il eſt certain (*Plutareh. Périclès*) qu'il étoit couronné par une *coupole* & par une eſpece de lanterne, quelque fût ſa forme générale. On voit cette lanterne & cette *coupole* ſur le tambour d'un temple carré, repréſenté ſur le plus grand ſarcophage qu'on ait conſervé de l'antiquité, & qui ſe trouve dans la villa Moirani, près la porte de Saint Sébaſtien à Rome. Le tambour, ou *dôme*, n'eſt donc point une invention moderne.

DOMESTICUS, DOMESTIQUE, ΔΟΜΕΣΤΙΚΟΣ, nom d'un officier de la cour des empereurs de Conſtantinople. Fabrot, dans ſon gloſſaire ſur Théophilacte Simocceata, définit *domeſtique* en général, celui qu'on charge d'afaires importantes, au ſoin & à la fidélité duquel on les commet: un conſeiller: *cujus fidei graviores alicujus rei cura & ſollicitudines committuntur: a conſiliis*. D'autres diſent que les Grecs appeloient *domeſtiques* ceux que l'on appeloit *comtes* à Rome, & qu'ils ſe ſervirent du nom de *domeſtique*, ſur-tout depuis que le nom de *comte* fut devenu un nom de dignité, & qu'il ceſſa d'être un nom d'officier ſervant auprès du prince. Ainſi l'on appela *domeſtiques* tous ceux qui ſervoient le Prince, qui l'aidoient dans l'adminiſtration des afaires, tant de ſon palais & de juſtice, que dans les afaires eccléſiaſtiques.

Dans le palais; il y avoit le grand *domeſtique*, ou le mégadomeſtique, *magnus domeſticus*, *megadomeſticus*, que l'on appeloit auſſi par excellence le *domeſtique*, ſimplement & tout court, *domeſticus*: Il ſervoit l'empereur à table, & faiſoit la charge de celui qu'on appeloit, en Occident, *dapifer*, & auquel a ſuccédé le grand-maître de la maiſon du roi, ou bien il étoit dans l'empire d'Orient, ce qu'on appeloit, en Occident, *grand-ſénéchal*, *majordome*. Il commandoit auſſi l'armée de terre; de même que le grand duc, *magnus dux*, commandoit celle de mer.

Le *domeſtique* de la table, *domeſticus menſæ*, étoit un officier créé depuis, qui étoit au deſſous du grand *domeſtique*, & faiſoit l'office de ſénéchal.

Le *domeſtique* du revenu ou de la maiſon de l'empereur, *domeſticus rei domeſticæ*, fut auſſi créé dans la ſuite, & faiſoit la fonction de *dapifer*, ou grand maître de la maiſon du prince.

Le *domeſtique* des troupes de réſerve, *domeſticus ſcholarum*, autrement *domeſtique* des légions, *domeſticus legionum*, étoit l'officier qui commandoit les troupes de réſerve, appelées écoles palatines, *ſcholæ palatinæ*. C'étoient en Orient huit, & en Occident ſix légions, qui étoient toujours de réſerve pour recevoir & exécuter les ordres de

l'empereur. Elles obéirent d'abord à l'un ou à l'autre des maîtres des offices, & enſuite au grand *domeſtique*, & puis au *domeſtique* des écoles, qu'on appeje auſſi *domeſtique* des nombres, *domeſticus numerorum*. Il eſt nommé quelquefois *domeſtique* & patrice des troupes de réſerve. (*Joan. Scylitzes, p.* 827 *Nicephore Calliſte, l. VII. c.* 18. *l. VIII. c.* 2. *Niceras de Paphlagonie, vie d'Ignace.*)

Le *domeſtique* des murs, *domeſticus murorum*, étoit celui qui avoit l'intendance de toutes les fortifications.

Le *domeſtique* des régions, c'eſt-à-dire, de l'Orient & de l'Occident, *domeſticus regionum*; c'étoit celui qui avoit la charge de toutes les afaires qui concernoient le public, dans leſquelles le public avoit interêt, à peu près comme ici un avocat & un procureur général, excepté qu'il ſervoit auprès du Prince, & non pas dans un tribunal de juſtice; c'étoit le miniſtre pour les afaires du dedans de l'état. Anne Comnene dit *domeſtique* d'Orient, *domeſtique* d'Occident.

Le *domeſtique* des icanates ou des cohortes militaires, *domeſticus icanatorum*; cette charge fut érigée par l'empereur Nicéphore, en faveur de ſon petit-fils Niceras, fils de Michel Rhangabé, & de ſa fille, qui fut depuis patriarche de Conſtantinople.

Pluſieurs autres Officiers de guerre portoient le nom de *domeſtique*, qui ne ſignifioit rien autre choſe que commandant-colonel. Le *domeſtique* de la légion que l'on nommoit *optimates*, c'étoit leur commandant, *domeſticus optimatum*. Le *domeſtique* des ſtateurs, *ſtatorum*, *ſtator* eſt proprement celui qui eſt de ſervice auprès d'un prince, qui eſt à ſes côtés. Dans Anaſtaſe le bibliothécaire, il y a *domeſticus ſtratorum*.

Le *domeſtique* des légions d'Orient ou d'Occident, *domeſticus legionum Orientalium*, *Occidentalium*; c'étoit le colonel général de ces légions.

Domestique, nom d'un corps de troupes dans l'empire romain. Pancirole croit que les *domeſtiques* ſont les mêmes que l'on appeloit *protectores*, qui étoient principalement chargés de garder la perſone du prince, dans un degré élevé au deſſus des prétoriens, & qui, ſous les empereurs chrétiens, avoient le privilége de porter le grand étendard de la croix. On prétend qu'ils étoient au nombre de 3500 avant Juſtinien, qui y en ajouta encore 2000. Ils étoient partagés en diverſes bandes ou compagnies, que les latins appeloient *ſcholæ*, & dont quelques-unes ont été, dit-on, établies par Gordien. Les uns étoient cavaliers & les autres fantaſſins.

Il y avoit un comte des *domeſtiques*, dignité que l'on trouve marquée ſous Émilien, peut-être pour la premiere fois. Elle ſervit de dernier degré à Dioclétien pour s'élever à l'empire, & elle eſt devenue enſuite fort célebre dans le quatrieme ſiecle. Les comtes ou commandans des *domeſtiques* étoient ſouvent des princes étrangers, habiles dans la guerre, que l'on envoyoit conduire des armées contre les barbares.

Dans les tribunaux de juſtice, les *domeſtiques* étoient les miniſtres & les aſſeſſeurs des juges, tels que ceux qu'on appeloit alors *chanceliers*, *les gréfiers*, &c.

DOMICIUS. On invoquoit ce dieu dans le temps des noces, pour que la femme demeurât aſſiduement dans la maiſon de ſon mari, & qu'elle y vécût en paix avec lui.

DOMIDUCA. } Junon étoit appelée *Domi-*
DOMIDUCUS. } *duca*, parce qu'elle préſidoit aux noces, & à l'entrée de la femme dans la maiſon du mari. Saint Auguſtin (*de civit. l. VI. c.* 9.) parle d'un dieu *Domiducus* à qui il attribue les mêmes prérogatives.

DOMINA. *Voyez* Dominus.

DOMINICA femme de Valens.

Aelia Dominica Augusta.

Ses medailles ne ſe voient que dans l'ouvrage de Goltz.

DOMINICALES (lettres). *Voyez* Concurrans.

DOMINUS. }
DOMNUS. } Je ne ſache perſone, dit le pere
DOMINA. } Jobert, qui ait oſé prendre le
DOMNA. } titre de *Dominus* avant Æmilien, dont Goltz cite une médaille D. N. C. *Domino noſtro Cæſari Æmiliano fortiſſimo principi*. Mais comme il eſt vrai, ainſi que le prétendoit Morel, que cette médaille eſt fauſſe, & que c'eſt un Maximien déguiſé en Æmilien, il faut raporter le premier uſage de ce titre à Aurélien, à qui l'on a frapé une médaille, *Deo & Domino nato Aureliano*.

Caligula avoit tenté de prendre cette qualité: Domitien fit un nouvel éfort pour ſe la faire donner: les provinces l'acorderent à Septime Sévere & à ſes enfans, comme il paroît ſur une médaille d'Antioche de Piſidie: *victoria* D D. N N.

Les Philippes eurent auſſi ce même titre: mais jamais les Romains ne le ſoufrirent avant le temps d'Aurélien.

Depuis le temps d'Aurélien, on ne trouve plus le titre de *Dominus* juſqu'à la médaille de Carus, *Deo & Domino Caro*. Dans la ſuite, cette qualité eſt devenue commune à tous les empereurs, juſqu'à la fin de l'empire; alors les empereurs d'Orient prirent le nom de roi des Romains, BACIΛEYC PΩMAIΩN.

Spon, dans ſes recherches curieuſes d'antiquité, (diſſertation douzieme) s'exprime ainſi ſur l'origine du mot *domna*: „ La penſée d'Oppien, qui a „ cru que ce mot de *Domna* étoit une ſyncope de „ celui de *Domina*, n'eſt pas fort juſte; un auteur „ moderne a pourtant fait la même faute, & a „ cru que toutes les meres d'empereurs étoient ap„ pelées *domnæ* ou *dominæ*, ce qui eſt oppoſé aux „ monumens anciens que nous en avons . . . . . „ Le nom de *Domna* eſt particulier à Julia, femme „ de Sévere; & quand celui de *Pia* eſt ajouté, „ celui de *Domna* n'y eſt pas . . . . Cette impé-

„ ratrice étoit syriene, & le surnom de *Domna* „ étoit commun dans la Syrie „. Le titre de *Domna*, qu'on donne à Julie, femme de Septime-Sévere, „ étoit, dit M. Bayle, un surnom de fa- „ mille ; Tristan le prouve très doctement, &c. „ (Dictionaire de Bayle, article *Julie, femme de Septime Sévere*).

Dominus factionum, chef d'une des quatre factions du cirque. Suétone dans la vie de Néron (*c. 5. n. 6.*) *Quærentibus dominis factionum*. Une inscription citée par Panvini (*de lud. circ. l. 11.*) M. Aurelio. libero. patri. et magistro. et socio. domino. et agitatoras factionis praxine . . . . . .

DOMITIA; famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.
R. en bronze.
O. en or.

Les surnoms de cette famille sont *AHENO BARBUS*, *CALVINUS*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

Domitia, épouse de Domitien.

Domitia-Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or ; quelques revers sont plus rares.
RR. en argent.
RRR. en médaillons d'argent.
RRRR. en G. B. de coin romain.
RRR. en M B.

On n'en connoît point de colonies.

RR. en M. B. grec, avec sa tête au revers de celle de Domitien, ou avec les mêmes têtes en regards.

RR. en médailles de M. & P. B. frapées dans la Grece avec sa tête seule.

DOMITIEN, fils de Vespasien.

Domitianus Augustus Germanicus.

Ses médailles sont :

RRRR. en médaillons d'or ; il y en a une dans le cabinet du roi.
C. en or.
RRR. au revers de Domitia.
RRRR. en or, grec, avec la tête de Rhescuporide.
C. en argent, & RRR. avec la tête de Domitia.

Il y a d'autres revers rares.

R. en médailles greques d'argent.
RR. en médaillons latins & grecs d'argent.
C. en G. B. de coin romain ; il y a quelques revers R.
C. en M. B. & RR. au revers de Vespasien.
C. en P. B.
RRR. en G. B. de Colonies.
C. en M. & P. B. excepté des revers distingués.
RR. en G. B. grec.
C. en M. & P. B.
RR. en P. B. grec, avec sa tête & celle de Julie.

R. en G. B.
C. en M. & P. B. } d'Égypte.

„ Des ouvrages de l'art, du temps de cet empereur, les plus beaux seroient sans doute les fameux trophées de marbre, appelés communément les trophées de Marius, si l'on ne vouloit pas rejeter la validité d'une inscription qui se trouvoit au dessous, avant qu'ils eussent été enlevés de l'endroit où ils étoient, pour être transportés dans le capitole. (*Gruter. inscr. p.* 1022. *n°. 1. Fabret. column. traj. p.* 108.) Cette inscription, dit Winckelmann (*hist. de l'art. liv. 6. ch. 6.*), indiquoit qu'un affranchi, dont le nom presque éfacé étoit difficile à déchifrer, avoit fait élever ce monument à Domitien, qui se tira cependant assez mal de cette guerre, dans laquelle ces mêmes Daces, sous la conduite de Déceballe leur roi, remporterent plusieurs victoires sur ses généraux ; mal-gré cela, Domitien ne laissa pas de s'en glorifier, & de vouloir qu'on lui décernât le triomphe. Xiphilin nous apprend, d'après Dion Cassius, qu'on lui érigea tant de monumens, que le monde se trouva rempli de ses statues & de ses bustes, en or & en argent. (*Domit. p.* 217.) Il est vrai que certains auteurs ont cru que ces trophées avoient été élevés à l'honneur d'Auguste : ils ont prétendu en tirer la preuve du lieu même où ils étoient placés. C'étoit un château d'eau des aqueducs juliens, construit par Agrippa, c'est-à-dire, un réservoir, d'où l'eau étoit distribuée dans les différens endroits de la ville. On sait d'ailleurs qu'Agrippa aimoit à décorer d'ouvrages de l'art les édifices de cette nature, qu'il élevoit à Rome (*Plin. l. 36, c. 24. §. 9.*). Mais en supposant que ces aqueducs aient été réparés par *Domitien*, conjecture qui n'est pas détruite par le silence de Frontin, la vrai-semblance, en faveur de mon opinion, devient plus grande, lorsque je donne ces trophées pour des ouvrages de cet empereur : je m'y trouve confirmé par la comparaison que j'ai faite de ces trophées avec d'autres morceaux du même genre, découverts à la villa Barberini de Castel-Gandolfo, & incrustés dans le mur, c'est-à-dire, dans l'endroit où se trouvoit la fameuse maison de campagne de *Domitien*, & par la ressemblance parfaite du travail & du style de ces différens ouvrages „.

„ Les statues & les bustes de *Domitien* sont très-rares parce que le sénat, qui voulut flétrir la mémoire de ce méchant prince, fit détruire ces images. Aussi ne connoissoit-on jusqu'ici à Rome, comme portrait de cet empereur, qu'une belle tête, qui se voit au cabinet du capitole, & une statue du palais Giustiniani. Mais ceux-là se trompent, qui citent cette statue comme étant celle que Domitia son épouse (au raport de Procope) lui fit ériger après sa mort par la permission du sénat, qui avoit fait renverser toutes ses autres images : car cette statue étoit de bronze, & se voyoit encore du temps de cet historien, tandis que celle qui nous est parvenue est de mar-

bre. D'ailleurs il eſt faux, ainſi que l'ont avancé pluſieurs auteurs, que cette ſtatue n'ait rien ſouffert. Elle a été brûlée au deſſous de la poitrine, & les bras ſont modernes; il eſt même douteux que la tête appartienne à la ſtatue. J'ai dit qu'on ne connoiſſoit, comme portrait de *Domitien*, que cette ſeule ſtatue, qui eſt cuiraſſée, parce qu'on n'a pas remarqué une ſtatue ſans draperie & héroïque de ce prince dans la villa Aldobrandini „.

„ Au printemps de 1758, on trouva une ſtatue héroïque, qui repréſentoit inconteſtablement Domitien, dans un endroit nommé *alle colonne*, entre Freſcati & Paleſtrine. Ce fut là qu'au ſiecle paſſé on découvrit des inſcriptions, qui apprenoient qu'un affranchi de cet empereur y avoit une maiſon de campagne. Le tronc, juſqu'aux genoux, ſans extrémités, à l'exception d'une main qui s'eſt conſervée ſur les hanches, fut trouvé ſous terre, à peu de profondeur & fort endomagé. On voyoit des marques évidentes de violences exercées contre ce monument, des coups portés en tout ſens, d'où il réſulte que dans la fureur contre *Domitien* on avoit auſſi renverſé & briſé cette ſtatue. La tête détachée fut trouvée beaucoup plus avant ſous terre, & par cela même beaucoup mieux conſervée. Cette ſtatue, que le cardinal Alexandre Albani a fait reſtaurer, ſe voit aujourd'hui avec pluſieurs autres ſtatues impériales, ſous le grand portique de ſa maiſon de campagne „.

DOMITILLE (*Flavie*), femme de Veſpaſien.

Diva Domitilla Augusta.

Les médailles ſont:

RRRR. en or.

RRR. en argent.

Unique en médaillon d'argent fouré & latin, dans un cabinet de Paris.

R. en G. B. ſa tête n'y eſt pas.

RRR. en P. B. grec d'Égypte.

DOMITIUS DOMITIANUS; tyran en Égypte ſous Dioclétien.

L. Domitius Domitianus Augustus.

Ses médailles ſont:

O. en or; on n'eſt pas aſſuré d'en avoir en argent.

RR. en M. B. latin.

RRRR. en petits médaillons, ou M. B. d'Égypte.

Le P. Banduri en raporte une médaille d'argent; mais elle n'eſt pas certaine.

DOMNA (*Julia*). *Voyez* Julia.

DOMUS. *Voyez* Maison.

DONATA; épouſe de Poſthume.

Julia Donata Augusta.

Ses médailles, telles qu'on les raporte, ſont:

RRRR. en or; elles repréſentent d'un côté la tête de Julia Donata, & au revers les têtes des deux Poſthumes en regards, avec la légende: AALUS PROVINCIARUM.

On ne connoît point de véritables médailles de cette princeſſe, quoique Banduri en ait parlé.

DONATIVUM. } Le *donatif* étoit le don
DONATIF. } qu'on faiſoit aux troupes à l'armée, comme le *congiaire* étoit celui qu'on faiſoit au peuple. Saumaiſe, dans ſes notes ſur l'endroit où Lampridius (vie d'Élagabale) dit qu'Élagabale fit un *donatif* de trois pieces d'or par tête, c'eſt-à-dire, à chaque ſoldat, remarque que c'étoit la ſomme ordinaire & légitime du *donatif*. Caſaubon (dans ſes notes ſur la vie de Pertinax par Capitolin) raconte que Pertinax promit juſqu'à trois mille deniers en *donatif* à chaque ſoldat; c'eſt à peu près deux mille cinq cents livres de notre monoie. Le même auteur écrit que le *donatif* légitime montoit juſqu'à vingt mille deniers; qu'on n'avoit guere coutume d'en donner moins, ſur-tout aux ſoldats prétoriens; que les centurions avoient le double, & que les tribuns & les commandans avoient deux fois autant. Capitolin (dans la vie d'Antonin Pie) parle en effet d'un *donatif* de vingt mille deniers, promis à chaque ſoldat du camp prétorien. (Notes de Caſaubon ſur cet auteur & ſur Suétone dans *Jules*.)

DONS militaires (*dona militaria*).

Voici une épitaphe conſervée à Rome, dans la maiſon de Carlo Giorgi, & trouvé près de Nettuno.

. . . . R. EQUIT. ROM. . . . . XVIR

. . . . LITIB. IVDIC. QUAES . . . R. PROVINCIAE

. . . . RETAE. R T. CYRRNAR. . . . MP. VRSPASIANI

. . . . AECARIS. AVG. LEG. E. PRETENS . . . . . DONIS MILITARIBVS

. . . . B. IMP. VESPAIIANO. CAESAR. . . . . T. CAESARE. AVG. F.

. . . . ILLO. IVDAICO. CORONA. MURALI VALLARI. AVREA. HASTIS. PURIS.

. . . . RXILLIS. DVOBVS. TR. PL. PR. LEG. PROVINC. PONTI. ET. BITHYNIAE.

. . . . A E C I N I A. A. F. L A R G A V X O R. E T

. . . . RGIA. A. F. PRISCILLA. FILIA. FECERVNT.

p. 187.) doutent ſi le nom *Deſanaus*, ou ſelon d'autres, *Doſanaus*, que S. Jérôme, dans ſa chronique d'Euſebe, donne à l'Hercule des Phéniciens, ne ſeroit point *Dorſanes*, parce que *Dorſanaus* & *Dorſanes* approchent aſſez. Quoi qu'il en ſoit de ce point, Selden ne paroît pas douter que le *Dorſanes* des Indes ne ſoit le même que le *Sandes* des Perſes, qui, ſelon Bérose & d'autres, (dans Agathias) étoit l'Hercule de ces peuples, qui ſouvent ſont compris ſous le nom d'Indiens.

Quoiqu'il ſoit difficile de donner l'étymologie d'un ancien mot indien, Voſſius (*de idolol. l. I. c.* 22.) croit néanmoins que celui-ci peut venir du chaldéen, *dares*, qui veut dire *fouler aux pieds*. Une des principales louanges d'Hercule étoit d'abatre les tyrans & de les fouler aux pieds.

DORSO ; ſurnom de Fabius.

DORSUALIA ; couvertures de peaux d'animaux, ou de draps que l'on mettoit ſur le dos des chevaux & des bœufs, ſoit pour tenir lieu de ſelles, ſoit pour les parer. (*Treb. Poll. Gallien. c.* 8.) *Proceſſerunt etiam altrinſecus centeni albi boves, cornibus auro jugatis, & dorſualibus ſericis diſcoloribus præfulgentes.*

DORURE. Les anciens ont pratiqué toutes les eſpeces de *dorure*, d'*étamage*, de *doublage* en or, argent, plomb & cuivre (*voyez* ces différens articles), que nous connoiſſons aujourd'hui ; je le prouverai en détail dans ce dictionaire, qui eſt le plus vaſte monument élevé à leur gloire.

N. B. Il faut appliquer à l'*argenture* ce qui va être dit ici de la *dorure*, & ne pas confondre le *doublage* avec la *dorure*.

DORURE *égyptienne*.

Le comte de Caylus, (*rec. I. p.* 13.) décrivant un Oſiris de bronze, de treize pouces de hauteur, fait remarquer une des plus grandes ſingularités de cette figure, & à laquelle elle doit ſa conſervation parfaite. Pour l'empêcher d'être altérée par le temps, l'ouvrier avoit pris la précaution d'endoire le bronze de tous côtés d'une couche de plâtre, épaiſſe d'environ une ligne, qu'il avoit enſuite *dorée*, comme on a coutume de *dorer* aujourd'hui ſur cette matiere. La précaution de garantir ainſi le bronze eſt une nouvelle preuve des ſoins que les Égyptiens ſe donnoient pour faire paſſer à la poſtérité les plus petits ouvrages qui ſortoient de leurs mains. On comprend aiſément qu'il a été néceſſaire d'introduire quelques corps, pour rendre la liaiſon de cet enduit plus ferme & plus ſolide, ſur une matiere liſſe comme le bronze, & ſans tenue en beaucoup d'endroits ; on s'eſt ſervi pour cet effet, de paille de riz, & elle eſt très-facile à reconoître.

On voit dans la collection d'antiques de Sainte Genevieve, un ſphinx égyptien, de bois de cyprès, qui conſerve pluſieurs traces de ſon ancienne *dorure*.

La *dorure* eſt encore viſible dans pluſieurs endroits des ruines de Perſépolis. (*Greave, deſc. des antiq. de Perſép. p.* 23.)

„ Pline, dit M. de Paw, (*recherches ſur les Égypt. tom. I. p.* 219.) attribue aux Égyptiens une maniere particuliere de peindre ſur l'argent ; & ſi l'on prenoit ſes expreſſions à la rigueur, il ſeroit fort difficile de les bien développer. Auſſi a-t-on cru qu'il s'agiſſoit d'une eſpece d'émail, ou bien d'une eſpece de vernis qu'on répandoit ſur les vaſes de ce métal, à peu-près comme cette pâte noirâtre, dont eſt enduite la table iſiaque, où on a enſuite incruſté des lames d'argent ſur un fond de cuivre. Mais la table iſiaque eſt un ouvrage exécuté en Italie, & qui n'eſt égyptien que par le ſujet qu'il renferme „.

„ On peut être certain, que la prétendue peinture, dont Pline a voulu parler, (*liv. 33. c.* 9.) n'a jamais été qu'une *dorure* faite au feu. C'eſt ainſi qu'on repréſentoit ſur de grands plats d'argent la figure d'Anubis, dont la face devoit toujours être de couleur d'or ou en vermeil. Et c'eſt là un fait dont il n'eſt plus poſſible de douter „.

„ Comme les loix, qui concernoient le ſyſtême diététique, dont j'ai tant parlé dans cet ouvrage, obligeoient les Égyptiens de purifier très-ſouvent & très-ſcrupuleuſement les vaſes qui ſervoient au boire & au manger, ils avoient raiſon de n'y pas employer la ciſelure, comme les Grecs & les Romains ; mais ſeulement cette ſorte de *dorure* dont il s'agit ici, & qui eſt infiniment plus propre en ce qu'elle ne ſauroit receler aucune ſouillure ainſi que les ouvrages ciſelés. Et voilà pourquoi Pline ajoute ces termes puſitifs : *pingitque Ægyptus, non cælat argentum* „.

„ Le comte de Caylus (*rec. d'antiq. tom. I. p.* 192.) décrivant un fragment d'émail, qui eſt un échantillon de la magnificence des Romains dans l'intérieur de leurs maiſons, l'accompagne des réflexions ſuivantes, qui appartiennent directement aux *dorures* égyptiennes. La couleur en eſt d'un bleu clair, extrêmement beau, & ſon épaiſſeur eſt d'environ ſept lignes ; ſa plus grande hauteur eſt de quatre pouces deux lignes, & ſa plus grande largeur de trois pouces quatre lignes ; il faiſoit partie d'une incruſtation dont les murailles étoient revêtues. Ces ſortes d'incruſtations étoient ſouvent enrichies d'ornemens *dorés*, pareils à ceux que nous voyons ſur ce morceau. La figure eſt drapée, & le goût du deſſein fait juger que l'ouvrage eſt romain. Elle repréſente une victoire, les ailes déployées, & tenant avec les mains une eſpece de banderole. C'eſt ainſi qu'elle paroît ſur pluſieurs médailles du temps de Septime Sévere : elle a trois pouces trois lignes de hauteur, & la tête en eſt preſqu'effacée. Cet ouvrage devoit produire un effet magnifique. Le bleu turquin de l'émail & les ornemens *dorés*, ont encore aujourd'hui de l'éclat ; mais ce n'eſt qu'une foible image de celui dont ils ont dû briller dans le temps qu'ils n'avoient eſſuyé aucun accident. Ce qui mérite encore notre attention, c'eſt que l'or a été mis en feuille, & a tenu ſur la ſurface polie de l'émail, par le moyen d'un mordant, qui m'a déja étonné

plusieurs fois. Il n'eſt pas douteux que la pratique de *dorer* ainſi à froid ne ſoit très-ancienne : on la trouve exécutée en Égypte. Outre les auteurs qui en parlent, & que j'ai cités dans un mémoire lu à l'académie des belles lettres, on peut voir ce que le P. Sicard dit de l'éclat & de la conſervation de ces *dorures*, mêlées avec des couleurs rouges & bleues. (*Miſſ. du Lev. tom. II. & VII.*) „.

„ On verra ici ſans doute avec plaiſir l'explication de cette pratique des anciens. J'en ſuis redevable aux expériences & à l'amitié de M. Rouelle l'aîné, de l'académie des ſciences. La ſimplicité de cette opération, que l'on a tant admirée ſans la connoître, nous avertit de ſuſpendre notre jugement ſur les choſes que nous n'avons pas examinées avec aſſez d'attention. Les mordans ſont des eſpeces de vernis, de gomme, de réſines, qui n'étant pas encore ſecs, ont la propriété de happer les corps légers qu'on leur préſente. Les huiles graſſes qui ſe deſſechent à l'air, les réſines liquides, & celles qui ont beſoin d'être diſſoutes pour obéir au pinceau, ſont les matieres qui peuvent compoſer les mordans. On couvre légérement & également l'eſpace de quelques corps ſolides que ce ſoit, quand on le veut *dorer* ou colorier. Les anciens connoiſſoient pluſieurs eſpeces de thérébentine, de maſtick, enfin la gomme de vernis, ou le ſandarak, & grand nombre de réſines. Tout cela pouvoit leur ſervir de mordant, & les mettoit en état d'en varier les combinaiſons ; mais les matieres les plus communes ſe trouvoient ſuffiſantes pour cette opération. Ce n'eſt point au mordant que l'on doit la durée des couleurs, c'eſt aux matieres de ces mêmes couleurs, qui étant une fois appliquées & établies, n'ont pu ſe détruire, puiſqu'elles ſont d'une nature à n'être pénétrées ni par l'air, ni par l'humidité „.

„ L'or, le bleu & le rouge ſont, comme je l'ai déja dit, les corps qui ſe ſont conſervés en Égypte durant tant de ſiecles : voyons par quelle raiſon. Rien n'eſt capable de détruire l'or, ſur-tout quand la feuille a été employée avec une certaine épaiſſeur ; on a pu d'ailleurs répandre ces feuilles d'or pulvériſées ſur le mordant liquide, ou bien avec un pinceau imbibé de ce même mordant ; & l'or aura tenu, ſi toute la ſurface a été exactement couverte ; mais l'or employé de cette derniere façon, eſt beaucoup moins brillant. Le bleu a la même ſolidité que l'or ; c'eſt une matiere vitreſcible naturele, c'eſt l'outremer „.

„ Le rouge eſt fait avec le cinnabre ou le *minium* des anciens. Cette matiere, ſoit minérale, ſoit factice, eſt une combinaiſon du ſoufre & du mercure, elle eſt des plus durables „.

„ La nature de ces couleurs les a donc miſes en état de réſiſter aux injures du temps, ſur-tout dans des pays auſſi chauds que la haute Égypte, & dans l'intérieur de quelques maiſons de la ville de Rome. L'une & l'autre ſituation avoit les mêmes degrés de ſéchereſſe, ce que nous apprenons des voyageurs ; & en examinant des monumens tels que celui-ci, reſte du luxe, & de la ſomptuoſité des romains „.

Doruar *grecque & romaine.*

On *doroit* anciénement, comme on le fait encore de nos jours, les figures & les paneaux des plafonds & des voûtes ; & l'or d'une voûte écroulée du palais des empereurs à Rome, s'eſt conſervé, mal-gré l'humidité du lieu, auſſi frais que s'il ne venoit que d'être employé. Il faut en chercher la cauſe dans l'épaiſſeur de *l'or batu* des anciens ; car, pour la *dorure* au feu, leur or étoit en épaiſſeur aux feuilles qu'on emploie aujourd'hui pour cet uſage, comme ſix ſont à un, & pour les autres *dorures*, comme vingt-deux à un, ainſi que Buonarotti nous l'a prouvé. (*Oſſer. ſopra all. medagl. p.* 370 — 373.) *Voy.* ci-deſſus Doruar *égyptienne.*

Le comte de Caylus (*rec. III. pag* 305.) cite un morceau de cryſtal de roche des romains, gravé au touret, & *doré* dans la gravure qui repréſente un poiſſon.

Pluſieurs ſtatues de bronze furent *dorées*, ainſi que nous le voyons encore, par l'or qui s'eſt conſervé ſur la ſtatue équeſtre de Marc-Aurele, ſur les débris des quatre chevaux & du char, placés au fronton du théâtre d'Herculanum, ſur-tout à l'Hercule du capitole & ſur les quatre chevaux de Veniſe. (*Maffei ſtat.* n°. 20.) La conſervation de la *dorure* des ſtatues, qui ont été enſévelies ſous terre pendant tant de ſiecles, ne peut être attribuée qu'à l'épaiſſeur des feuilles d'or, dont on peut encore déterminer le nombre & l'épaiſſeur ſur le cheval de Marc-Aurele.

On ne peut voir encore, ſans admiration, les bandes de bleu céleſte, chargées de petites figures en or, qui exiſtent dans les deux chambres ſouterraines du palais des empereurs, ſur le mont Palatin, dans la villa Borgheſe, citées plus haut.

Doruar *du marbre.*

On voit des traces de ce luxe ridicule, mis à la mode par Néron, ſur l'urne d'une nymphe, qui forme, avec un ſatyre, un des beaux groupes du Muſeum Pio Clementin.

Les cheveux & les draperies de quelques ſtatues de *marbre*, offrent encore des traces d'une *dorure* qui étoit très-apparente, ſur-tout à la Pallas de Portici, lors de ſa découverte. On trouve des têtes qui ont été entiérement *dorées*, telle eſt entr'autres celle de l'Apollon du capitole. Quelquefois cette *dorure* n'eſt pas couchée ſur le plâtre, mais elle l'eſt immédiatement ſur le marbre. Pour l'ordinaire, les anciens ne ſe ſervoient que de blancs d'œufs pour faire tenir l'or ſur le *marbre* ; les modernes emploient l'ail pour le même objet. Ils en frotent le *marbre*, enſuite ils l'enduiſent d'un ſtuc très-fin, ſur lequel ils couchent la *dorure*. Quelques-uns ſe ſervent auſſi du ſuc laiteux de figues ; ce ſuc, un des plus âcres & des plus mordicans, paroît ſur la figue lorſqu'elle commence à mûrir & à ſe détacher de ſa tige.

La ville d'Aix en Provence a fourni un ſingu-

lier monument de la *dorure* antique ſur le *marbre* : on y a découvert une inſcription de marbre, qui ſans doute a ſervi à un tombeau, elle finit par ces mots :

IN FRONTE ♂ P ♂ VII IN AGRO ♂ P ♂ XII.

C'eſt-à-dire, *en face* du chemin VII. pas ou pieds, dans le champ XII. pas ; les caracteres bizâres ſont des points tels qu'on les marquoit dans les deux, trois & quatrieme ſiecle de notre ere.

Cette ligne prouve par l'indication des meſures, que le tombeau eſt antique & romain ; de plus les lettres de cette derniere ligne ſont *dorées*. (*Caylus* 6. *p.* 360.)

DORURE *fauſſe*.

Les anciens ont connu la *dorure* fauſſe, comme on le voit ſur une caiſſe de momie. (*Caylus. rec. I. pag.* 40.) Les peintures dont cette caiſſe a été ornée ſont preſque toutes éfacées, principalement ſur le devant, où il ne reſte qu'un peu de *dorure* & du bleu ſur une épaule ; & cette *dorure* n'a été faite qu'avec du cuivre.

DORYLÆUM, dans la Phrygie. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques, en l'honeur de Marc-Aurele, de Trajan, de Maximin, d'Hadrien.

DORYPHORES. C'étoit chez les Perſes un corps de troupes qui eſcortoient le char royal, lorſque le Roi alloit à la guerre. Les *Doryphores* ne recevoient point de paie comme les autres ſoldats ; mais ils étoient nourris des viandes que l'on ſervoit ſur la table du prince. Ils étoient vêtus de pourpre : leurs caſaques étoient brodées en or, uniforme, & ils les recevoient des mains du roi.

Δορυφόροι, porte-lances. On donnoit auſſi ce nom aux perſonages muets qui formoient la ſuite des héros & des rois ſur la ſcêne greque ou romaine.

DOS. Sur une pierre gravée du duc de Devonshire, qui repréſente l'enlévement du *Palladium*, la ſtatue de Minerve, placée ſur une colonne, tourne le *dos* à Diomede, comme elle fit réellement, dit Strabon, pour n'être pas témoin du crime. C'eſt ainſi que la ſtatue de Junon à Sybaris avoit détourné la vue, ſelon Athénée, lorſque les Sybarites, ſecouant le joug de la tyrannie de Théïls, maſſacrerent aux pieds des autels ceux qui avoient eu part à ſon gouvernement. Le Pouſſin a employé une fiction ſemblable dans un deſſein qui étoit chez le cardinal Albani, où Médée tue ſes deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une ſtatue de Minerve, qui ſe couvre le viſage avec ſon bouclier, pour ne pas voir cette affreuſe cruauté.

DOSA, en Aſſyrie. ΔΩΣΕΩΝ.

M. Combe lui attribue une médaille autonome de bronze, avec la légende ci-deſſus & avec l'harpé.

DOSSENUS ; ſurnom de la famille Ruaria.

DOTO ; une des Néréides dont parle Virgile au IX. livre de l'énéide. Valerius Flaccus (*argon. l. I. v.* 134.) en a fait auſſi mention.

DOUBLAGE des vaiſſeaux.

Léon-Baptiſte Alberti, dans ſon traité d'architecture, (*liv.* 5. *chap.* 12.) s'exprime ainſi d'après une ancienne traduction françoiſe.

„ Dans le temps que je faiſois travailler près du lac de Riccia, on découvrit le navire qu'on appele le *Trajan*. Il avoit demeuré au fond de ce lac plus de 1300 ans. En le conſidérant avec attention, je remarquai que ſes planches de pin & de cyprès étoient encore dans leur entier. Ce vaiſſeau avoit le dehors tout bâti d'ais doubles, enduits de poix réſine de Grece, calfatés de morceaux de toile, & couverts de grandes plaques de plomb, qui étoient atachées avec des clous de cuivre „. M. de Fougeroux, de l'académie des ſciences, m'a communiqué cette citation.

DOUBLAGE d'or & d'argent. *Voyez* DOUBLÉ.

DOUBLÉ d'or, ou d'argent. Dans quelques pays on appelé *plaquer* ce procédé. Il eſt très-différent de l'*étamage* (*Voyez* ce mot), & de la *dorure* ou *argenture* faites à chaud avec l'*or* ou l'*argent* réduits en poudre, & mêlés avec des ſels, appelées par les ouvriers *argent fondu*. Pline qui attribue l'invention de l'*étamage* aux Gaulois, leur attribue auſſi celle de l'*argenture*, dont le procédé eſt analogue à celui de l'*étamage*. „ C'eſt, dit-il, „ (*l.* 34. *c.* 52.) une invention des Gaules que „ de couvrir, à l'aide du feu (*incoquitur*) les „ ouvrages de cuivre avec le plomb blanc (*l'étain*) „ fondu, juſqu'à le rendre difficile à diſtinguer de „ l'argent même ; ils les appelent *incoctilia*. Les „ Gaulois ont auſſi réuſſi à couvrir d'argent de la „ même maniere les harnois de chevaux & les „ mors des bêtes de ſomme..... C'eſt dans la „ ville d'Alexia (Aliſe-en-Auxois) qu'ils ont „ commencé. Les habitans du Berri ont en la „ gloire de perfectioner ce procédé ; car ils l'ont „ appliqué aux chars & aux chariots : ce vain luxe „ a été pouſſé juſqu'à dorer même & argenter de „ cette maniere de petites ſtatues „.

Les mots *ſimili modo* répétés deux fois dans ce paſſage, après le procédé de l'*étamage*, déterminent l'*argenture* & la *dorure*, dont il eſt queſtion, à l'*argent fondu*, & excluent le *doublé* dont je vais traiter dans cet article.

Les antiquaires ont connu de tous temps les médailles fourées, c'eſt-à-dire, des médailles faites d'un métal commun, & recouvertes de deux feuilles de métal riche ; mais ils ſe ſont plus occupés à découvrir leur uſage, que le procédé de leur fabrication.

On trouva dans les fouilles d'Herculanum pluſieurs vaſes *doublés* d'argent, & M. Fougeroux les décrivit le premier (*antiquit. d'Hercul. p.* 81. 1770.) en ces termes :

„ Tous les vaſes, comme caſſeroles & chaudrons, qui ſervoient pour la cuiſine, étoient

garnis en dedans d'une couche d'argent. Nous étamons le cuivre; les anciens l'argentoient. Cette remarque n'a point échapé à M. de la Condamine. C'eſt une précaution ſage que des exemples funeſtes & trop communs de nos jours devroient rapeler, il eſt décidé que l'étain n'eſt pas un métal ſain, & il ne dure que peu de semps, lorſqu'on l'emploie à étamer les utenſiles de cuiſine. Ceux que l'on a trouvé argentés, qui ſe ſont bien conſervés, & que le vert-de-gris ſemble n'avoir pas ataqué, pouroient donner des connoiſſances ſur les moyens plus sûrs & plus durables que les anciens employoiens pour couvrir le cuivre & l'argenter. Il ſemble que nous les ayons perdu, ou au moins que nous ne les poſſédions pas auſſi parfaitement que les romains „.

Si cet académicien eût pu obſerver ces utenſiles & les examiner de piès, il y auroit ſans doute reconn le *doublé* ou *plaqué*. J'ai été plus heureux, comme on va le voir dans l'extrait d'un raport fait en cette année 1788, à l'académie des Inſcriptions, le 17 juin, & à l'académie des ſciences, le 5 juillet.

„ MM. l'abbé Hauï & Banmé, de l'académie des ſciences, s'etant adreſſés à l'académie des inſcriptions & belles lettres pour avoir des éclairciſſemens ſur le goût du travail & le temps de la fabrique d'un plateau trouvé en Bourbonois, près l'ancien château de Chantelle, l'academie a nommé commiſſaires M. l'abbé le Bloud & moi: voici le réſultat de nos recherches „.

„ Il y a tout lieu de croire que ce monument eſt antique. On ſait que les Romains employoiens, même dans les plus beaux jours de leur gloire, des Grecs, pour l'exercice des arts qui dépendens du deſſein, tels que l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Gravure & la Ciſelure. C'eſt pourquoi il y auroit de la témérité à donner à un artiſte romain, plutôt qu'à un grec, ce monument. Les Romains régnerent long-temps dans les Gaules; mais les Phocéens y avoient fondé Marſeille & quelques autres villes méridionales, avans les conquêtes de Jules-Céſar „.

„ Les médailles de Marſeille prouvent, par leur travail, que les Phocéens tranſporterens les arts dans cette partie des Gaules. Ce précieux germe y produiſit des rejetons, qui s'étendirent le long des deux rives du Rhône & dans l'Auvergne même. On trouve en effet dans Pline qu'un ſculpteur éleva à Clermont une ſtatue coloſſale de Mercure, du prix de 400,000 ſeſterces. Obſervons que les Romains prirent des Grecs & des Rhodiens en particulier ce goût pour les coloſſes; & que le nom du ſculpteur de Clermont eſt un nom grec, il s'appeloit Zénodore. La prudence nous défend donc d'attribuer ce plateau à des romains plutôt qu'à des artiſtes grecs, ou aux derniers plutôs qu'aux premiers; mais l'élégance des ornemens en atteſte l'antiquité „.

„ Ces ornemens conſiſtent dans une bordure chargée d'animaux, de maſques, & d'attributs des fêtes de Bacchus, traités de relief. Quatre maſques partagent cette bordure en quatre diviſions, qui comprenent chacune trois animaux & quelques ſymboles „.

„ La nature des ornemens de ce plateau indique ſon uſage; il étoit deſtiné à ſervir des fruits ou des raiſins. C'étoit auſſi la deſtination d'un plateau d'argent trouvé il y a peu d'années auprès de Toulouſe, & envoyé à M. Portal, de l'académie des ſciences. Ce plateau, ainſi qu'une petite coupe trouvée dans le même endroit, étoit orné d'une bordure, formée de même par des maſques & des attributs bachiques. Le travail de ces deux morceaux étois véritablement antique & d'un bon ſtyle „.

„ Après ces obſervations ſur le goût des ornemens du plateau, il eſt inutile de refuter ſérieuſemens l'opinion de ceux qui ont fixé ſa fabrique au ſiecle du connétable de Bourbon, ſeigneur de Chantelle; c'eſt-à-dire, au XVI. ſiecle de notre ere, quatorze ou quinze cents ans plutard que ſa véritable époque „.

La partie méchanique de ce monument mérite une attention particuliere, parce qu'elle annonce chez les anciens la pratique familiere d'un art, ou procédé que les Anglois n'ont exercé que depuis un demi-ſiecle, & les François ſeulement depuis douze ou quinze années. C'eſt du *plaqué* ou *doublé* que nous voulons parler. Le plateau antique dont nous ſommes occupés n'eſt point étamé, pratique dont Pline (*l. xxxiv.*) attribue l'invention aux Gaulois: il n'eſt pas non plus ſimplement argenté avec un amalgame d'argent & de mercure, mais il eſt de cuivre rouge, doublé d'argent. La feuille du métal riche qui recouvre le cuivre eſt auſſi mince que le clinquant, & cependant elle s'étendoit ſur toutes les parties du cuivre, ſoit plates, ſoit traitées de relief. Les ornemens ne ſont point repouſſés, c'eſt-à-dire, convexes en deſſus, & concaves en deſſous; ils ne s'annoncent par aucune dépreſſion ſous le plateau; il eſt donc évident que ce plateau, moulé d'abord en cuivre pur, recouvert enſuite de deux feuilles d'argent, a été frapé dans une matrice, & par des procédés analogues à ceux qu'emploient aujourd'hui les ſieurs Tugot & Daumy, ces ingénieux artiſtes, que l'académie des ſciences a encouragés par ſon approbation, & le gouvernemens par une protection ſignalée.

L'adhérence de la mince feuille d'argent au cuivre eſt ſi forte, qu'elle a réſiſté en pluſieurs endroits, & au coup de feu que les payſans qui croyoient le plateau d'argent maſſif loi ont donné dans l'eſpoir de le foudre, & à l'acidité du vinaigre, dans lequel ſon dernier poſſeſſeur l'a laiſſé plongé pendant quelque temps.

Nous avons parlé du *doublage* de ce plateau, parce qu'il nous a mis à même de juger par analogie les utenſiles antiques de cuivre doublés d'argent, trouvés à Herculanum, déciſs en 1770 par M. Fougeroux, de l'académie des ſciences, & dans les environs de Lyon, &c. que nous ne connoiſ-

ſons que par les récits des voyageurs. Il eſt d'ailleurs bien agréable pour ceux qui ſont de l'antiquité une étude conſtante, de donner une nouvele preuve de la multiplicité des connoiſſances que les anciens poſſédoient dans les arts méchaniques ainſi que dans les arts libéraux.

DOUBLE TÊTE.

Quoique Ovide ait dit à Janus:

Jane bifrons anni tacite labentis origo,
Solus de Superis, qui tua terga vides;

On trouve cependant que Junon Patulcia & pluſieurs Hermès, ont été repréſentés à deux viſages.

Les anciens avoient des portes dont les batans s'ouvroient à volonté en dedans ou en dehors; ils en avoient auſſi qui n'étoient fermées que par un rideau; dans ces deux cas, des gaines chargées de buſtes à *double tête*, & placées dans l'épaiſſeur des pieds-droits, faiſoient un ornement commun au dedans & au dehors. C'eſt de là ſans doute qu'eſt venue la multiplicité des buſtes à *double tête*.

DOUBLE MANTEAU. *Voyez* DIPLOIS.

DOUBLES (lettres). *Voyez* GÉMINÉES (lettres).

DOULEUR, fille de l'érebe & de la nuit, ſelon Cicéron; ou de l'air & de la terre ſuivant Hygin.

ΔΟΥΣΑΡΙΑ; fêtes ou jeux inſtitués en l'honneur de Bacchus. Il en eſt fait mention ſur une médaille de Philippe & de Trajan Dece, frapée à Boſtra, publiée par Pellerin.

DRACHME; denier, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, 43 grains $\frac{1}{2}$, ſelon M. Pauſton.

Elle valoit en poids des mêmes pays,

2 grammes.
ou, 4 oboles ſéminites.
ou, 6 danies.
ou, 8 kikkabos.
ou, 12 kérations.
ou, 24 chalcous.
ou, 48 ſitations.

DRACHME, denier, monoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie.

Elle valoit, ſelon M. Pauſton, en monoie actuele de France, $\frac{1}{10000}$ de liv.

Elle valoit en monoie des mêmes pays,

2 rébiites.
ou, 5 gérah.
ou, 6 méhalle.
ou, 12 poudion.
ou, 24 pholiis.
ou, 96 kodrantes.
ou, 192 pérutah.

DRACHME, denier, zuz, mith-caios, féve d'Égypte, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, $\frac{47}{10000}$ de livre, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*).

DRACHME, poids & monoie des Grecs.

Elle valoit en poids de France, ſelon M. Pauſton, (*Métrologie*) 84 grains $\frac{4}{11}$, & en monoie 1 livre.

Elle valoit en poids & monoie des Grecs,

6 oboles.
ou, 36 chalcous.

On trouve une médaille d'argent de Néron, avec le mot ΔPAXMH, qui prouve que le denier romain étoit de la même valeur que la *drachme*.

Pluſieurs anciens écrivains ont employé indifféremment le denier pour la *drachme*.

„ DRAGON. Au nom de *dragon*, dit M. le comte de la Cépede (*quadrup. ovipares de l'hiſtoire naturele de M. le comte de Buffon*) l'on conçoit toujours une idée extraordinaire. La mémoire rapele avec promptitude tout ce qu'on a lu, tout ce qu'on a ouï dire ſur ce monſtre fameux; l'imagination s'enflâme par le ſouvenir des grandes images qu'il a préſentées au génie poétique: une ſorte de frayeur ſaiſit les cœurs timides, & la curioſité s'empare de tous les eſprits. Les anciens, les modernes ont toujours parlé du *dragon*. Conſacré par les idolâtres, devenu l'objet de leur Mythologie, miniſtre des volontés des dieux, gardien de leurs tréſors, ſervant leur amour & leur haine, ſoumis au pouvoir des enchanteurs, vaincu par les demi-dieux des temps antiques, il a été chanté par les premiers poëtes, & repréſenté avec toutes les couleurs qui pouvoient en embélir l'image; adopté par une ſeconde Mythologie, qui plaça les fées ſur le trône des anciennes enchantereſſes, devenu l'emblême des actions éclatantes des vaillans chevaliers, il a vivifié la Poéſie moderne, ainſi qu'il avoit animé l'ancienne; proclamé par-tout, par tout célébré, immolant ſes victimes par ſon regard, ſe tranſportant au milieu des nuées avec la rapidité de l'éclair, frapant comme la foudre, diſſipant l'obſcurité des nuits par l'éclat de ſes yeux étincelans, réuniſſant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du ſerpent (il y a des ſerpens qui ont plus de quarante pieds de long, *Ovipares, tom. I.*) adoré de nos jours dans de grands empires de l'Orient. Le *dragon* a été tout, & s'eſt trouvé par-tout, & il vivra toujours dans les heureux produits d'une imagination féconde.

(II) Les anciens Naturaliſtes ſe ſont égayés à le décrire en diverſes manieres. Ils lui ont donné

Digitized by Google

des ailes, des crêtes, des pieds, & des têtes de différentes figures, juſque-là qu'Aldrovandi fait mention d'un *dragon* né de l'acouplement d'un aigle avec une louve, qui avoit de grandes ailes, une queue de ſerpent, & des pieds de loup, fait auſſi faux que merveilleux. Mais il eſt le premier à dire avec les modernes, que c'eſt un animal chimérique, ſi on le prétend faire différer d'un vieux ſerpent.

Les poëtes attribuent aux *dragons* la garde des tréſors, & des choſes précieuſes. Ainſi c'étoit un *dragon* qui gardoit le Jardin des Heſpérides; un autre gardoit le toiſon d'or, &c. Cela ſignifie que ces choſes étoient confiées à des hommes très-clairvoyans, très-vigilans.

Les Égyptiens adoroient les *dragons* à ce que raporte Marcianus Capella L. I. en parlant de Saturne, qui étoit le Temps déſigné, en ſtyle de hiéroglyphe, par un ſerpent qui fait un cercle en mordant ſa queue. Les Chaldéens adoroient auſſi les *dragons*, comme il paroît par l'hiſtoire de Daniel. Les Grecs & les Romains donnoient toujours un *dragon* à Eſculape, & à la Déeſſe Santé, comme on le voit ſi ſouvent ſur le revers des médailles qui ont pour inſcriptions *Salus Publica*, *Salus Aug.* Maxime de Tyr parle auſſi d'un *dragon*, que les Indiens adoroient, & qui, ſi on l'en croit, étoit de la longueur de cinq arpens de terre. *Voyez* Freinshemius ſur Quinte-Curce, L. IX. c. 1.

Les *dragons* faiſoient les étendards des Perſes, comme les aigles ceux des Romains. Les Parthes en avoient auſſi comme les Perſes. Suidas le dit encore des Indiens & des Scythes. *Voyez* Voſſius *de Idolol. L. IV. c.* 54, 506, 512, 513, où l'on trouve ce que l'Antiquité a dit ſur les *dragons*.) (*D. D. T.*)

DRAGON d'Aulide. Tandis que la flote des Grecs s'aſſembloit dans le port d'Aulide, dit Homere, & qu'on offroit aux dieux des ſacrifices à l'ombre d'un platane, un horrible *dragon*, marqueté de taches de ſang, envoyé par Jupiter, ſe gliſſant de deſſous l'autel, monta rapidement ſur le platane au haut d'une branche, où étoient huit petits paſſereaux, cachés ſous des feuilles avec leur mere: il les dévora tous; & après ce cruel repas, il fut tout d'un coup changé en pierre. Ce prodige épouvanta tous les Grecs; mais Calchas en tira un augure favorable: comme ce *dragon*, dit-il, a dévoré les huit paſſereaux & leur mere, nous ſerons autant d'années à combatre contre les Troyens, & la dixieme année nous nous rendrons maîtres de leur ville.

DRAGON d'Anchiſe. Pendant qu'Énée faiſoit des libations aux mânes de ſon pere Anchiſe, il ſortit du tombeau un *dragon* énorme, dont le corps formoit mille replis tortueux, & dont le dos étoit couvert d'écailles jaunes & azurées. Ce ſerpent fit le tour du tombeau & des autels, ſe gliſſa entre les vaſes & les coupes, goûta de toutes les viandes offertes, & rentra enſuite dans le fond du ſépulcre, ſans faire aucun mal aux aſſiſtans. Virgile dit qu'Énée prit ce *dragon* pour un génie attaché au ſervice d'Anchiſe.

DRAGON de Cadmus. *Voyez* CADMUS.

DRAGON de Delphes. Un *dragon* gardoit l'antre d'où Thémis prédiſoit les choſes futures; &, ſelon quelques mythologues, c'étoit le *dragon* lui-même qui y prononçoit les oracles.

Apollon venant à cet antre, tua à coup de fléches le *dragon* qui lui en fermoit l'entrée, & s'empara de l'oracle. *Voyez* DELPHES.

DRAGONS de Cérès. Le char de cette déeſſe étoit tiré par deux *dragons* ailés, qui la tranſporterent en peu de temps par toute la terre, lorſqu'elle chercha ſa fille Proſerpine.

DRAGONS de Médée. Cette princeſſe étoit portée par les airs, dans un char tiré par des *dragons* ailés. *Voyez* MÉDÉE.

Draconibus. Muratori (506. 4. *Theſ. inſcript.*) raporte l'inſcription ſuivante, qui pourroit être relative aux ſerpens que l'on adoroit à Lanuvium. (*Aelian. XI.* 16.)

CARPUS. AUG. L.
PALANTIANUS
SANCTIS
DRACONSEUS.
D. D.

DRAGONS.
DRAGONAIRES.
DRACONARII.

} Les barbares, c'eſt-à-dire, tous les peuples, excepté les Romains, portoient dans leurs armées des enſeignes d'une forme ſinguliere & éfrayante. Ce furent pour l'ordinaire des *dragons* ou ſerpens ailés. Curopalate (*de offic. Conſtantini*) dit que Cyrus, ayant vaincu les Aſſyriens, adopta leur tunique ou vêtement militaire, & leurs étendards figurés en *dragons*. Suidas en attribue de ſemblables aux Indiens & aux Scythes. Les Daces, voiſins des Scythes, n'en avoient pas d'autres, comme on le voit ſur le monument éternal de leur défaite, la colonne trajane. Ce fut vers le temps de cette victoire de Trajan, ou peu après, que les Romains prirent auſſi des *dragons* pour enſeignes; & Vegece (II. 13.) qui écrivoit ſous l'empereur Valentinien le jeune, dit que chaque cohorte avoit ſon *dragonaire* qui marchoit au combat chargé d'un *dragon: dracones per ſingulas cohortes a draconariis feruntur ad prælium*. Les principaux, ou les chefs des *dragonaires*, marchoient auprès du prince; on les reconoiſſoit à leurs *dragons* faits d'étofe de pourpre, liés au haut des piques dorées & ornées de poil, ouvrant démeſurément la gueule, pour recevoir le vent (*Ammian. XVI.* 10. & 12) qui faiſoit jouer & floter leurs longues queues peintes de différentes couleurs.

Les *dragons* étoient brodés ſur des étofes de coton, *in linteo depicti* (*Tertullian. Apologet. c.* 16.) ou de ſoie & de pourpre. Leur tête étoit de mé-

tal, & le vent s'engouffrant dans leur vaſte gueule, agitoit leur langue, enfloit leur cou, & les faiſoit paroître ſiflant comme de véritables ſerpens, afin d'effrayer les ennemis. C'eſt ainſi que Sidoine peint les *dragons* (*Carm. V. n.* 409.):

. . . . . *Textilis anguis*
Diſcurrit per utramque aciem, cui guttur adactis
Targeſcit zephyris.

On reconoiſſoit les *dragonaires* à leur collier d'or. Prudence (*περὶ στεφ.* 1. 64.) décrivant le ſupplice des martyrs Démétrius & Chelidonius, qui étoient *dragonaires*, dit qu'on leur arracha le collier, marque de leur emploi :

Ite ſignorum magiſtri : & vos tribuni abſiſtite.
Aureos auferte torques . . . . . .

DRAP.
DRAPERIE.
DRAPÉE. } *Voyez* ESPÉRANCE, NEMESIS & VICTOIRE.

Græca res eſt nihil velare; et contra Romana ac militaris thoraces addere. (*Plin.*)

Mariette obſerve (*tom. I. 66.*) que la plupart des ſtatues que les Grecs nous ont laiſſées ſont ordinairement nues. „ S'ils employoient, dit-il, quelque *draperie*, elle ne cachoit qu'une très-petite partie de la figure. Ils regardoient les vêtemens comme une ſuite de beſoins atachés à la condition humaine ; & ſur ce fondement, ni les dieux, ni les hommes célebres, qui participoient, ſelon eux, de la divinité, ne devoient paroître que nus. De là vient que ſur leurs pierres gravées, ainſi que ſur leurs autres monumens, on trouve ſi peu de figures entiérement vêtues ; mais lorſqu'il s'y en rencontre, ne faut-il pas convenir qu'elles ſont *drapées* de la plus grande maniere, & que ces *draperies* offrent quelque choſe d'auſſi parfait que le nu des plus belles ſtatues grecques ? . . . . . Dans toutes ces gravures, les étoffes dont l'artiſte a couvert les figures ſont ſimples & légeres ; elles ſont jetées avec grâce & ne reçoivent d'ornement que de la façon dont elles ſont agencées. Il n'y paroît rien de trop recherché dans le choix, non plus que dans l'ordre des plis ; ceux-ci ſont en petit nombre ; ſans trop de ſymmétrie, ils marquent le nu, & loin de faire perdre à la figure quelque choſe de l'élégance de ſes proportions, ils contribuent à en indiquer tous les mouvemens. On croit voir la nature telle qu'elle s'eſt offerte à l'artiſte, ſans pouvoir imaginer qu'il y ait rien ajouté du ſien „ .

Le drap, ſur les figures antiques, ſe diſtingue facilement de la toile & des autres étoffes légeres.

Un artiſte françois, qui n'a remarqué ſur le marbre que des étoffes fines & tranſparentes, (*Falconet, réflex. ſur la Sculp. p.* 52. 58.) ne s'eſt rapelé que la Flore Farneſe & quelques autres figures habillées de drap.

Mais on peut aſſurer hardiment, dit Winkelmann, (*hiſt. de l'art. liv. IV. ch.* 5. §. *I. d.*) qu'il s'eſt conſervé autant de ſtatues de femmes vêtues d'étoffes de laine, que de ſtatues ajuſtées, de *draperies* légeres. Le *drap* eſt très-reconoiſſable à l'ampleur de ſes plis, ainſi qu'aux ruptures qu'il contracteit lorſqu'on le plioit dans des preſſes après l'avoir lavé & foulé.

„ Quant, ajoute le même ſavant antiquaire, (*ibid.* §. *III.*) au deſſein des figures *drapées*, la fineſſe du tact & la délicateſſe du ſentiment, y ont moins de part que la juſteſſe du diſcernement & l'étendue du ſavoir, tant pour l'obſerver & l'enſeigner, que pour l'imiter & le pratiquer. Cela n'empêche pas que cette partie de l'art n'offre encore des objets de recherches non moins intéreſſans pour le connoiſſeur que pour l'artiſte. La *draperie* eſt au nu, ce que l'expreſſion eſt à la penſée ; & nous avons ſouvent moins de peine à trouver la penſée que l'expreſſion, ou la vraie tournure de la penſée. Comme dans les premiers temps de l'art on faiſoit plus de figures *drapées* que de figures nues, & que cette maxime étoit ſi générale dans les plus beaux ſiecles de la Grece par raport aux figures de femmes, qu'on peut compter cinquante figures *drapées* contre une nue ; il étoit naturel que les artiſtes de tous les temps ne s'atachaſſent pas moins à bien rendre l'élégance de la *draperie* que la beauté du nu. On chercha le gracieux, non ſeulement dans les atitudes & les actions, mais auſſi dans les habits & dans les ajuſtemens. En effet, les grâces les plus anciennes étoient repréſentées vêtues. S'il ſuffit aujourd'hui à l'artiſte de bien étudier quatre ou cinq des plus belles ſtatues ſans *draperie* pour bien ſaiſir la beauté du nu, il a beſoin de chercher l'élégance de la *draperie* dans cent figures habillées. Il eſt même très-rare de trouver une ſtatue *drapée* qui reſſemble à une autre pour l'ajuſtement, tandis qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de trouver des ſtatues nues d'une reſſemblance parfaite : telles ſont en grande partie les ſtatues de Vénus. Il en eſt de même des ſtatues d'Apollon : la plupart ſemblent avoir été exécutées d'après un ſeul modele, comme l'atteſtent trois ſtatues ſemblables de ce Dieu, à la villa Médicis, & une autre au capitole. La même remarque eſt auſſi applicable à la plupart des jeunes ſatyres. Je dirai donc que le deſſein des figures drapées peut être nommé à juſte titre une partie eſſentiele de l'art. Peu d'artiſtes modernes ſont exempts de critique par raport à l'habillement de leurs figures ; ceux du ſiecle paſſé ont tous péché contre cette partie, le ſeul Pouſſin excepté „ .

„ Les modernes, dit le comte de Caylus, ſont dans l'habitude de regarder comme des toges toutes les *draperies* un peu amples, dont les figures romaines ſont vêtues. Quand les monumens repréſentent des hommes d'un certain âge, on leur

accorde promptement les honneurs consulaires ; & si les *draperies* sont moins étendues, & qu'elles laissent un plus grand nombre de parties du corps découvertes, les figures prenent aussi-tôt le nom de philosophes ; telle est l'opinion ordinaire : on a tort de donner légérement ces sortes de dénominations ; mais il faut convenir aussi que très-souvent il est presque impossible de détesminer l'objet de ces figures ,, .

DRAPEAU. Les anciens n'avoient pas de *drapeaux* faits comme les nôtres. Les leurs étoient faits comme des bannieres des Églises, c'est-à-dire, que le drap ou l'étoffe n'étoit point clouée par un des côtés du carréa à la lance, mais suspendue par deux de ses coins: tel est le *labarum* sur les médailles.

DREPANUM, en Sicile. ΔΡΕ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

DRIMAQUE, esclave fugitif, s'étant retiré sur une montagne, ramassa d'autres gens de sa sorte, avec lesquels il ravageoit l'île de Chio, & faisoit de grands maux aux insulaires : pour se délivrer d'un si fâcheux voisin, ils mirent sa tête à prix. *Drimaque*, qui étoit déja avancé en âge, aimoit un jeune homme de sa compagnie ; & voulant lui procurer cette grande récompense, que ceux de la ville vouloient donner à celui qui apporteroit sa tête, lui disoit sérieusement : je suis avancé en âge, j'ai déja assez vécu, coupe-moi la tête, porte-la à ceux de la ville, tu auras de quoi vivre assez heureusement le reste de tes jours : je me prive volontiers du peu de vie qui me reste, pour rendre la tienne heureuse. Le jeune homme s'en défendit d'abord, mais il fut si presse par *Drimaque*, qu'il lui coupa la tête, la porta à la ville, & en eut la récompense promise. Les Insulaires, charmés de la générosité de *Drimaque*, lui bâtirent un temple, & le déifierent sous le nom de *héros pacifique*. Les voleurs le regardoient comme leur Dieu, & lui apportoient les dîmes de leurs vols & brigandages. C'est Athénée qui raconte cette histoire. *Drimaque* fut aussi nommé *Euménès*.

DRIOPE. *Voyez* DRYOPE.

DROIT italique. *Voyez* ITALIQUE.

DROIT latin. *Voyez* LATIN.

DROITE (main). *Voyez* MAIN.

DROMÉE. C'est le nom d'un mois des anciens crétois, duquel il est parlé dans les marbres d'Arondel, p. 117, & dans les inscriptions de Reinesius, p. 491. Prienus en parle aussi sur l'apologie d'Apulée (59. *Febr. Manol. p.* 49.) ; mais on ne sait quel mois c'étoit.

DROMEUS.
DROMONARII.
DROMONES.
ΔΡΟΜΟΝΕΣ.

On appeloit *dromones*, δρόμωνες, des bâtimens de transport, & en particulier ceux qui aprovisionoient l'Italie de blé, du temps de Cassiodore (*variar. lect. V.* 16) : *decrevimus mille dromones fabricandos assumere : qui & frumenta publica possint convehere, & adversis navibus, si necesse fuerit, obviare*. On voit dans ce texte que les *dromones* pouvoient être mis en état de défense contre les pirates. Les matelots qui les montoient étoient appelés *dromonarii*. (*ibid. IV.* 15.)

DRUANTILLA Augusta, peut-être femme du tyran Regalien. Khell, dans son supplément aux empereurs de Vaillant, a publié des médailles de cette princesse inconnue. La fabrique des quatre médailles d'argent de cette femme, qu'a vues M. Neumann, ressemble à celle des médailles de Gallien.

DRUIDES. C'étoient chez les anciens Gaulois les principaux ministres de la religion, qui avoient sous eux un grand nombre de ministres subalternes, tels que les *bardes*, les *eubages*, les *vates*, les *sarronides*. Ils avoient plusieurs colléges répandus dans toutes les provinces des Gaules, où ils étoient chargés de l'éducation de la jeunesse. Leur autorité étoit si grande, même dans le civil, qu'on n'entreprenoit aucune affaire sans les consulter auparavant. Ils présidoient aux états, résolvoient la guerre ou la paix à leur gré : la justice ne se rendoit que par leur ministere. Afin que leur doctrine ne fût connue de personne, & qu'elle parût plus mystérieuse, non seulement aux étrangers, mais aux Gaulois mêmes, les *druides* n'écrivoient rien, mais ils chargeoient leur mémoire & celle de leurs disciples, d'un nombre prodigieux de vers obscurs, qui contenoient leurs superstitions, & dont ils ne donnoient l'explication qu'avec les plus grandes réserves. Ils s'adonoient à l'astrologie, à la divination, à la magie, & à tous les prestiges qui l'accompagnent ; ils faisoient croire aux peuples qu'ils avoient le pouvoir de se transformer en différentes figures, d'aller à leur gré au milieu des airs, & de faire toutes les autres folles des magiciens les plus experts. Mais de toutes leurs superstitions, la plus cruele étoit celle qui les portoit à immoler à leurs dieux des victimes humaines, ou de s'en servir pour pratiquer la divination. Diodore (*liv.* 5.) dit qu'ils immoloient un homme, en lui perçant le corps au dessus du diaphragme : l'homme tombé, ils établissoient leur divination sur sa chute, sur sa palpitation, sur le sang qui couloit, & sur les mouvemens qu'il faisoit, ayant, disoient-ils, des expériences sûres pour cela. *Voyez* GUI *de Chêne*, SAMOLUS, FÉLAGES, VERVAINE.

Tibere (*Plin.* 31. 1.) & Claude (*Sueton. c.* 26. n°. 14.) firent tous leurs efforts pour détruire les *druides* & leurs sacrifices sanglans ; le premier les détruisit dans Rome, où ils s'étoient introduits depuis les conquêtes de César, & le second dans toutes les Gaules. Il est cependant encore fait mention des *druides* dans Lampridius, sous le regne de Sévere-Alexandre (*c.* 60.), & dans Vopiscus sous celui d'Aurélien (*c.* 44.).

Strabon

Strabon (IV.) nous apprend que l'attribut distinctif des *druides* étoit un collier d'or.

DRUIDESSES. Les femmes des druides partageoient la considération qu'on avoit pour leurs maris, & s'ingéroient comme eux, non seulement dans les afaires politiques, mais encore dans celles de la religion. Il y avoit des temples dans les Gaules dont l'entrée étoit interdite aux hommes : c'étoient les *druideſſes* qui y ordonoient & y régloient tout ce qui concernoit les sacrifices & les autres cérémonies de la religion. Mais elles avoient sur-tout la réputation de grandes devineresses ; & quoique les druides s'en mêlassent quelquefois, ils en avoient presqu'entiérement abandoné la fonction à leurs femmes, soit qu'elles y fussent plus habiles, ou qu'elles fussent mieux tromper. On venoit de toutes parts les consulter avec une grande confiance : des empereurs mêmes, quand ils furent maîtres des Gaules, y eurent quelquefois recours, au raport des historiens. Alexandre Sévere, avant de partir pour une expédition, de laquelle il ne revint point, alla consulter une *druideſſe*, qui lui dit, en langue gauloise, selon Lampride : *allez, n'eſpérez point la victoire, & ne vous fiez pas à vos ſoldats*. En effet, il fut assassiné dans cette campagne. Dioclétien n'étant que simple officier dans les Gaules, s'amusoit à compter sa dépense, lorsque son hôtesse lui dit : *Seigneur, vous êtes trop avare. Hé bien*, répondit Dioclétien, *je ſerai libéral quand je ſerai empereur. Vous le ſerez*, dit brusquement la *druideſſe*, *après que vous aurez tué un ſanglier, cum aprum occideris*. Dioclétien entendit le mot *aprum* d'un sanglier, & pour cela chassa souvent au sanglier : mais l'oracle regardoit *Aper*, beau-pere de Numérien. Dioclétien le fit mourir & devint empereur. Outre les *druideſſes*, femmes des druides, il y en avoit qui vivoient dans le célibat, c'étoient les vestales des Gaules, & d'autres qui, quoique mariées, demeuroient régulièrement dans les temples, qu'elles desservoient, hors un seul jour de l'année, qu'il leur étoit permis d'avoir commerce avec leurs époux.

DRUNCAIRE, ou DRUNGAIRE; nom d'office & de dignité dans l'empire de Constantinople, *drungarius*. Ce nom signifie commandant, chef. Le grand *drungaire* étoit une charge considérable. Il y en avoit deux ; celui qu'on appeloit *drungarius bigle*, & le *drungaire* de la flote. Le premier étoit le commandant des veilles ou gardes de la nuit. Il servoit dans les armées de terre sous le grand *domeſtique* (*l. 1. tit. de aff. præf. vigil.*). Il est marqué dans la vie de Sainte Théodose, impératrice, que le *drungaire* des veilles étoit son frere. (*Bolland. Acta Sanct. Feb. tom. II. p.* 555.) Le *drungaire* de la flote étoit sous le grand duc qui commandoit l'amiral, le protocomte, les *drungaires* & les comtes. Meursius remarque que cette charge passa de la flote aux armées de terre. Sous le grand *drungaire* de la flote, il y en avoit un autre qu'on appeloit second *drungaire*, & dont Anne Comnene parle. (*Alexia. l. XIII. p.* 369.) *Voyez* Codinus, *de Offiiis Conſt. c.* 16. n°. 4, 5, 6 & 7. Le P. Goar dans ses notes sur cet auteur. Meursius, *gloſſar.* du Cange, Fabret, gloss. de Cedrenus, & de Constantin Manasses.

DRUNGE. Corps de troupes ainsi appelé dans l'empire romain ; partie d'une armée. *Drungus*. Ce nom, comme il paroît par Végece, (*l. III. c.* 16.) ne se dit d'abord que des troupes étrangeres & ennemies : ensuite, dans l'empire d'Orient ou de Constantinople, on le dit des troupes mêmes de l'empire, & l'on fit le mot Δρύγγος. Il revenoit à peu près à ce que nous appelons régiment ou brigade, ou quelque corps semblable. Leunclavius dit que le *drunge* n'étoit pas de moins de 1000 hommes, ni de plus de 4000. Il dit aussi que Δρύγγος chez les Grecs modernes, signifie le bâton, qui est la marque d'un office ou d'une dignité, comme *agla* chez les turcs, & que ce nom vient peut-être du latin *truncus*, tronc, parce que ce bâton, ce sceptre, étoit un tronc, & s'appeloit *truncus* : mais il paroît par Végece que *drungus* est un mot barbare & non latin. Spelmann croit qu'il est saxon, parce qu'encore à présent *throng* en anglois, signifie une grande multitude, une grande troupe d'hommes assemblés. Saumaise croit que ce mot s'est fait de δρίγχος, qui signifie bec ; d'où le vulgaire en grec a fait δρούγγος, pour signifier un bataillon, un grand nombre de soldats disposés en bec, ou de sorte qu'ils se terminoient en pointe, & que pour cette raison on appeloit δρούγγος, bec, ainsi qu'on les a appelés *tête de porc*, comme le témoigne Végece & Ammien Marcellin. *Voyez* cet auteur sur Vopiscus, vie de Probus, p. 435, & sur Solin, p. 321 & 364. Lambecius est de même sentiment dans son gloſſaire sur Codin. Mais S. Nicephore P. C. dans son histoire abrégée, ἱστορία σύντομος, p. 26, disoit que ce nom venoit des Romains.

DRUSES. Winkelmann (*hiſt. de l'art. l. II. c.* 3. *III.*) indique comme une singularité, de petites figures faites dans le goût égyptien, & chargées de caracteres arabes. Il en connoissoit trois de ce genre ; l'une appartenoit à Assemani, garde de la bibliotheque du Vatican ; l'autre est dans la galerie du collége romain : toutes deux représentées assises, sont de la hauteur d'un palme, (environ huit pouces de France), & la seconde porte des caracteres arabes sur les deux cuisses, sur le dos & sur le haut de son bonet aplati ; la troisieme, qui se trouvoit dans le cabinet du comte de Caylus, (*Caylus, recueil d'antiq. tom. IV, p.* 51.) est en pied, & porte une inscription arabe sur le dos. Les deux premieres figures ont été trouvées chez les *druſes*, nation qui habite le Mont Liban, & il est vrai-semblable que la troisieme figure vient du même endroit. Ces *druſes*, que l'on croit descendans des francs, & qui se sont réfugiés dans cette contrée du temps des croisades, se disent chrétiens ; mais gênés dans leur culte par les turcs, ils adorent en secret de cer-

taines idoles, du nombre desquelles sont les figures en question. Comme ils les tiennent très-cachées, il n'est pas étonant que ce soit une si grande rareté d'en voir en Europe.

(Π) Druses. Voyez notre note à l'article Drusa dans le Dict. de Géographie moderne. L'idole qu'adorent les Druses est un veau. Voyez le Musée cufique du Cardinal Borgia *Velitris* tab. X.

L'idole qui se trouve dans le cabinet du Comte de Caylus (*Recueil d'Antiquités* tom. 4. p. 51.) est d'une espece absolument inconnue aux antiquaires. Depuis vingt ans ces petites statues où sont gravés des caracteres arabes, sont devenues très-communes. Un grand nombre de Livourne a pénétré jusqu'à Rome & de là s'est répandu dans toute l'Europe: aussi n'est-il aucun musée qui n'en possede quelqu'une. On en voit beaucoup dans celui du Cardinal Zélada, ainsi que dans celui du Chevalier Nani. Dans la premiere partie du catalogue des manuscrits orientaux qui se trouvent dans la bibliotheque de cet illustre Chevalier je me suis amusé à donner le dessein de trois petites statues pour les faire connoître. *Voyez* p. I. III. 175. M. Ange Quérini en possede plusieurs, parmi lesquelles il s'en trouve une entiérement semblable à celle du Comte de Caylus; j'ai même ouï dire que cette espece de statues est très-commune à Livourne. Une quantité si prodigieuse de ces statues a fait soupçoner aux antiquaires les plus instruits qu'elles étoient supposées; en conséquence ils n'ont pas craint de les rejeter, & moi-même dans la préface de la seconde partie du Musée cufique du Chevalier Nani je les ai regardées comme telles.

Cependant après avoir réfléchi plus d'une fois encore, je crois pouvoir avancer qu'on ne doit pas les regarder comme de faux monumens. L'imposture se cache, elle copie, ou s'éforce d'imiter l'antiquité. Mais loin d'apercevoir quelqu'indice de cette nature, on ne voit au contraire dans la plupart de ces statues que des marques indubitables de superstition. Ce qui sans doute exclue toute espece de fourberie. (*Voy.* à la p. III. du chev. Nani cit. ci-dessus.) On voit sur l'une de ces statues d'un côté un prêtre revêtu d'ornemens sacerdotaux, comme les anciens prêtres hébreux, ayant à ses pieds un chandelier à sept branches; de l'autre une prêtresse en habits sacerdotaux ayant à ses pieds le feu nécessaire au sacrifice. Des deux côtés en caracteres arabes est une inscription dont on ne peut lire les mots: la même inscription ou plutôt les mêmes caracteres se trouvent sur celle du Comte de Caylus; & sur toutes celles que j'ai vues j'ai toujours remarqué quelques-uns de ces mots ou de ces caracteres arabes. Or je dis à présent, que si les connoisseurs & les antiquaires éclairés ne regardent pas comme de faux monumens les monumens superstitieux des gnostiques & des basilidiens, on ne peut regarder comme tels ceux dont nous parlons, puisqu'ils sont de la même espece.

Qu'il me soit donc permis d'exposer mon sentiment; quelqu'étrange qu'il paroisse d'abord, je m'engage à le prouver par des faits incontestables. La secte des gnostiques n'est pas, comme on le pense, entiérement éteinte, elle est renfermée & se cache encore dans le peuple hébreu. C'est-à-dire, qu'il y a beaucoup de gnostiques dans la nation juive, & par-là je ne veux pas accuser la nation toute entiere, mais seulement parler de quelques individus.

Je distingue donc les gnostiques anciens, & les modernes. Ceux-ci en suivant dans tous les points le système superstitieux des anciens l'ont cependant modifié suivant les circonstances des temps. Les révolutions arrivées dans l'empire, sa chute sous les empereurs grecs, l'extinction de l'idolatrie, la puissance ottomane, les rits & les différens usages des nations parmi lesquelles ils vécurent, que sai-je? mille autres circonstances occasionerent ces changemens & ces modifications; la chimie même & l'astrologie judiciaire y contribuerent encore.

D'ailleurs est-il certain qu'il est sorti de la secte des gnostiques & des basilidiens plusieurs autres sectes également impies & superstitieuses. Les monumens étrangers des anciens gnostiques qui sont parvenus jusqu'à nous sont autant de preuves éclatantes des différentes superstitions auxquelles ils étoient adonés; & ce sont ces monumens mêmes qui sont comme nos guides pour connoître & juger sainement des modernes.

Les anciens se servoient dans leurs inscriptions de l'écriture qui étoit en usage chez les différens peuples parmi lesquels ils vivoient; quelquefois même ils altéroient la forme des caracteres. Leurs inscriptions sont écrites en caracteres grecs, étrusques, hébreux, latins, égyptiens, coptes, souvent même en caracteres qu'on ne peut connoître. Les gnostiques modernes emploient encore dans leurs inscriptions les caracteres hébraïques, latins & arabes, quelquefois aussi des chifres qu'on ne peut distinguer. Tant de statues avec des caracteres arabes, tant de médailles avec des caracteres latins, hébreux, quelquefois avec des chifres, sont une preuve convaincante qu'il existe des sectateurs des anciens gnostiques.

Ces anciens représentoient Sérapis ou quelqu'autre divinité du paganisme avec les signes du Zôdiaque; les modernes le font encore. (*Voy.* les div. médailles mises au jour dans le tom. IV. de la bib. rabbin.) Le cabinet du Chevalier Nani en renferme beaucoup. Il y a cependant une légere différence entre les uns & les autres; les anciens représentoient un lion pour marquer le signe du Zôdiaque qui porte ce nom; les modernes au contraire se servent du signe astronomique.

Le mot Αβρασαξ qui désigne le nombre 365, appartient particuliérement à la secte des basiliens & non pas à toutes les sectes sorties des gnostiques. On le trouve sur beaucoup de monumens, mais plusieurs ne l'ont pas. Les gnostiques modernes se servent encore de nombres superstitieux comme le prouvent les médailles que nous avons citées.

Les anciens qui vivoient sous le regne de l'ido-

latrie repréſentoient à leur maniere les divinités du paganiſme, telles que Jupiter, Sérapis, Iſis avec le lotus, Apis &c.: ils firent enſuite un mélange monſtrueux du paganiſme, du judaïſme & du chriſtianiſme, & les médailles plus récentes où ſont repréſentés Moyſe, Jéſus-Chriſt, Mars, Mercure, &c. prouvent qu'il exiſte des gnoſtiques modernes qui imitent les anciens dans leurs ſuperſtitions; ils s'adonent même à l'aſtrologie judiciaire à laquelle toute la ſecte fut toujours très-attachée. Le ſoleil, la lune, un coq, & quelques autres ſymboles de ce genre ſe trouvent ſur les monumens anciens & nouveaux; que dirai-je encore? les divinités les plus obſcenes de la gentilité payenne, les phalles, les déyphalies que repréſentent les monumens des anciens ne les voit-on pas encore repréſentées ſans pudeur par ceux de nos jours? La ſtatue même que renferme le cabinet du Comte de Cayius avec une inſcription arabe qu'on ne peut lire, eſt-elle autre choſe qu'un priape? or je le demande, quel eſt le peuple, quelle eſt la nation qui ſe ſert de caracteres arabes & qui adore ces divinités obſcenes?

Tous ces monumens ſuperſtitieux dont nous avons parlé ne furent pas enfantés dans le même ſiecle, mais ſucceſſivement, & même de nos jours. M. Ange Quérini conſerve un vaſe de l'eſpece de ceux qu'on appele communément vaſes étroſques; on y voit des caracteres hébreux avec les ſymboles dont nous avons parlé ci-deſſus. Je voudrois donc que les antiquaires examinaſſent avec ſoin les différens monumens de ce genre, & ſur-tout leur antiquité: je penſe qu'ils embraſſeroient mon ſentiment, qu'ils ſeroient perſuadés que la ſecte impie des gnoſtiques exiſte encore, qu'elle ſe cache en ſe renfermant dans la nation juive, & qu'on peut trouver de ſemblables monumens dans les quatre parties du monde.) (*L'Abbé* SIMON ASSEMANI *Profeſſeur de langues orientales au Séminaire de Padoue.*)

DRUSILLE, ſeconde fille de Germanicus.

JULIA DRUSILLA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

O. en or & en argent.

RRR. en M. B. grec, au revers de Caligula, frapées en mémoire de ſa conſécration.

RRR. en P. B. au revers du même.

On n'en connoît point de latines.

DRUSUS, ſurnom des familles CLAUDIA & LIVIA.

DRUSUS (*Nero Claudius*) frere de Tibere.

NERO CLAUDIUS DRUSUS GERMANICUS IMPERATOR.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

RR. en argent.

R. plutôt que C. en G. B.

Elles ont été frapées ſous le regne de Claude.

RRR. reſtituées par Titus.

RR. reſtituées par Domitien.

O. en M. & P. B.

Il y en a une de G. B. dans le cabinet de Pellerin, ſur laquelle ceux qui l'ont fait graver, lui ont donné la qualité de Céſar. Elle n'eſt pas à la vérité de coin romain.

DRUSUS, fils de Tibere.

DRUSUS CÆSAR.

TIBERII AUGUSTI FILIUS *divi Auguſti nepos.*

Ses médailles ſont:

O. en or.

RRR. en argent, où il eſt au revers de Tibere.

C. en G. B. avec ſa tête; on y voit les têtes de ſes enfans portées ſur des cornes d'abondance.

C. en M. B. de coin romain.

RRR. du même module au revers de Tibere.

R. reſtituées par Titus & Domitien.

RR. en M. & P. B. de colonies.

RR. en M. B. grec, au revers de Germanicus.

RR. en P. B. grec.

Il y en a une frapée à Sardis, du module du M. B. ſur laquelle on voit Druſus & Germanicus aſſis ſur des chaiſes curules, avec la qualité de freres.

DRYADES, nymphes des bois: c'étoient les divinités qui préſidoient aux bois, & aux arbres en général. On n'entroit jamais dans une forêt qu'on ne rendît quelque hommage à ces divinités prétendues. Leur condition étoit beaucoup plus heureuſe que celle des hamadryades, qui étoient jointes ſi intimement chacunes à leur arbre, qu'elles naiſſoient & mouroient avec lui; mais les *dryades* avoient la liberté de ſe promener & de ſe divertir; & pouvoient ſurvivre à la deſtruction des bois dont elles avoient l'intendance. Si nous en croyons Ovide, elles danſoient aſſez ſouvent autour du chêne que l'impie Ériſichthon abattit. Elles avoient la liberté de ſe marier. Pauſanias dit que la femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Calyſto, étoit *dryade*. Virgile ſemble dire qu'Eurydice, femme d'Orphée, étoit *dryade*. Au reſte, il faut faire attention que les poëtes confondent aſſez ſouvent les *dryades* avec les naïades, les hamadryades, &c. Avant de couper les arbres, il falloit que les miniſtres de la religion déclaraſſent que les nymphes qui y préſidoient, s'en étoient retirées, & les avoient abandonés. *Voyez* HAMADRYADES.

Le mot *dryade* eſt formé de Δρῦς, chêne.

DRYAS, nymphe, fille de Faune: elle étoit ſi chaſte que, pour éviter juſqu'à la vue des hommes, elle ne parut jamais en public. De là vint que dans les ſacrifices qu'on lui offroit, il n'étoit permis à aucun homme d'y aſſiſter. (*Plutarch.*)

DRYMO; une des nymphes que Virgile donne pour compagne à Cyrene, mere d'Ariſtée.

DRYOPE, fille d'Eutyte, & ſœur d'Iole, femme d'Hercule, fut dans ſon temps la premiere beauté de l'Oéchalie. Apollon en devint amoureux & la rendit ſenſible. Après cette intrigue, elle épouſa Andrémon, dont elle eut un fils nommé *Amphire*. *Dryope* ſe promenant un jour près d'un

lac, dont les bords étoient plantés de myrtes & de lotos, eut envie d'offrir des couronnes de fleurs aux nymphes de ce lieu. Elle tenoit entre ſes bras ſon fils à qui elle donnoit à teter, lorſqu'elle cueillit une fleur de lotos, qu'elle lui donna pour l'amuſer; mais dans le moment elle s'aperçut qu'il ſortoit de cette fleur quelques goutes de ſang, & que les branches de l'arbre marquoient, en tremblant, je ne ſai quelle ſecrete horreur. Éfrayée de ce prodige, elle voulut faire quelque pas en arriere, mais elle ſentit que ſes pieds étoient atachés à la terre, & qu'elle faiſoit de vains éforts pour les dégager. L'écorce montant peu à peu, envelopa tout le corps, & *Dryope* devint elle-même un arbre de lotos. (*Ovid. meta. IX. v.* 432.)

DSOM. *Voyez* CHUN.

DUC. } Le duché ou la dignité de *duc* étoit
DUX. } une dignité romaine ſous le bas empire; car auparavant le commandement des armées étoit amovible, & le gouvernement des provinces n'étoit conféré que pour un an. Ce nom vient *a ducendo*, qui conduit ou qui commande. Suivant cette idée, les premiers ducs, *duces*, étoient les *duſtores exercituum*, commandans des armées; ſous les derniers empereurs les gouverneurs des provinces eurent pendant la guerre le titre de *duces*. Dans la ſuite on donna la même qualité aux gouverneurs, même en temps de paix.

Le premier gouverneur, déſigné ſous le nom de *duc*, eſt celui de la Marche Rhétique, ou du pays des Griſons, dont il eſt fait mention dans Caſſiodore. (*Var. VII.* 4.) On établit treize *ducs* dans l'empire d'Orient, & douze dans l'empire d'Occident.

EN ORIENT.	EN OCCIDENT.
Lybie.	Mauritanie.
Arabie.	Séquanique.
Thébaïde.	Tripolitaine.
Arménie.	Armorique.
Phénicie.	Pannonie ſeconde.
Moéſie ſeconde.	Aquitanique.
Euphrate & Syrie.	Valérie.
Scythie.	Belgique ſeconde.
Paleſtine.	Pannonie premiere.
Dace.	Belgique premiere.
Oſrhoene.	Rhétie.
Moéſie premiere.	Grande-Bretagne.
Méſopotamie.	

La plupart de ces *ducs* étoient ou des généraux romains, ou des deſcendans des rois du pays, auxquels en ôtant le nom de *rois*, on avoit laiſſé une partie de l'ancienne autorité, mais ſous la dépendance de l'empire.

Quand les Goths & les Vandales ſe répandirent dans les provinces de l'empire d'Occident, ils abolirent les dignités romaines par-tout où ils s'établirent; mais les Francs, pour plaire aux Gaulois qui avoient été long-temps accoutumés à cette forme de gouvernement, ſe firent un point de politique de n'y rien changer; ainſi ils diviſerent toutes les Gaules en duchés & comtés, & ils donnerent quelquefois le nom de *ducs*, & quelquefois celui de comtes, *comites*, à ceux qu'ils en firent gouverneurs. *Voyez* COMTE.

DUCAT. L'origine des *ducats* vient de Longinus, gouverneur d'Italie, qui ſe révolta contre Juſtin le Jeune, empereur, ſe fit duc de Ravenne, ſe nomma *Exarque*, c'eſt-à-dire, *ſans ſeigneur*. Pour marquer ſon indépendance, il fit fraper en ſon nom & à ſon empreinte des monnies d'or très-pur, & à 24 karats, qui furent nommés *ducats*, comme dit Procope.

DUCENAIRE, } officier d'armée qui avoit
DUCENARIUS, } ſous lui deux cents hommes. Les empereurs avoient auſſi des *ducénaires* parmi les procureurs ou intendans qu'ils appelloient procureurs-*ducénaires*, & en latin, *procuratores ducenarii*. Les juges-*ducénaires* étoient ceux qui avoient deux cents ſeſterces de patrimoine, la moitié du patrimoine d'un chevalier.

Dans les jeux du cirque, on appeloit auſſi *ducénaires* les chevaux qu'on louoit deux cents ſeſterces. *Voyez* SANMAISE ſur la vie de Pertinax, par Julius Capitolinus.

Les inſcriptions de Palmire portent ſouvent le nom de *ducénaire*, en grec δουκηνάριος.

Les *ducénaires* étoient encore ceux qui étoient prépoſés à la levée du tribut appelé *ducenteſima*, le deux-centieme denier.

DUCTOR vexilli leg. Muratori (345. 3.) raporte une inſcription dans laquelle un porte-enſeigne eſt déſigné par ces mots.

DUELLA. } Le ilers d'une once romaine
DUELLE. } ou la trente-ſixieme partie d'un tout.

DUELLE; monoie des Romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne ʋ ʋ dans le numéraire érariaire.

Elle valoit alors,

1 ⅓ ſicilliques.
ou, 2 ſextules.
ou, 8 ſcripules.

DUELLE; ancien poids des Romains.

Elle valoit en poids de France 175 grains & ⅓.

Elle valoit en poids des Romains,

1 ⅓ ſiciliques.
ou, 2 ſextules.

ou, 2 $\frac{1}{2}$ deniers de Papirius.
ou, 2 $\frac{1}{2}$ deniers de Néron.
ou, 8 scripules.
ou, 14 sextans de Celse.
ou, 16 simplium.
ou, 48 siciliques.

DUELLE; mesure linéaire des anciens Romains.

Elle valoit $\frac{11}{100}\frac{11}{000}$ de pouce de France, selon M. Paucton.

Elle valoit en mesures du même peuple,

1 sicillique & $\frac{1}{2}$.
ou, 8 scripules.

DUILIA; famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Goltzius.

DUILLIUS (colonne de). *Voyez* COLONNES rostrées.

DUIS ou plutôt DUS; nom d'un dieu adoré autrefois dans la Grande-Bretagne, dans le pays d'Yorck, & dans les autres pays circonvoisins, dont les habitans étoient appelés autrefois *Brigantes*.

On ne connoît le dieu *Duis* ou *Dus*, que par l'inscription d'un autel antique trouvé à Gietland.

Cambden la raporte, p. 563.

DUI CI BRIG.
ET NUM GG.
T. AVR. AVRELIAN.
VS * DD PRO SE
ET SUIS S. M. A. G. S.

Ce qui signifie, selon cet auteur, *Dui civitatis Brigantum & numinibus augustorum Titus Aurelius Aurelianus dedicavit pro se & suis*.

Sur une autre face de l'autel, on lit:

ANTONINO
III. ET GET. COSS.

Ce qui montre que cet autel fut érigé sous le consulat d'Antonin Caracalla pour la troisieme fois, & de Géta, c'est-à-dire, environ l'an 208 de J. C. Cambden doute si ce dieu n'est point le dieu que les Anglois appelent aujourd'hui *Diw*, ou si c'est un dieu topique, génie des *brigantes*; & il s'arrête à ce dernier sentiment, parce que les peuples de la Grande Bretagne avoient alors chacun leur dieu: Andates étoit celui de la province d'Essex, Bélorucadre du Cumberland, Vitérinus & Mogunus du Northumberland, & de même *Dui* des *Brigantes*.

Il paroît cependant qu'il faut dire *Dus* ou *Duis*, & non pas *Dui*; *Dui*, dans l'inscription est un datif, dont le nominatif doit être l'un de ces deux mots. Cela supposé, le *Dus* des *Brigantes* pouroit bien être le *Dis* des Celtes ou Gaulois; car le nom est le même, & il ne seroit pas fort étonant que les insulaires de la Bretagne l'eussent prononcé un peu différemment de ce que César fait en parlant des Gaulois. D'ailleurs ces insulaires étoient originairement des Celtes qui avoient passé dans cette île: ils avoient mêmes mœurs, même religion, &c. Après tout, l'inscription ne laisse pas d'avoir sa difficulté, car c'est le second consulat de Géta qui concourt avec le troisieme de Caracalla. Il faudroit donc examiner s'il n'y a point II. entre GET. & COSS. ou même, si, étant éfacé par le temps, on ne trouve pas encore la place qu'il occupoit.

DULCIARIUS. } Les confiseurs, *dulciarii*,
DULCIUM. } vendoient des gâteaux & d'autres confitures faites au miel, appelées *dulcia*.

DULOVIUS. Muratori (1986. 4. 5. *Thes. inscr.*) raporte les deux inscriptions suivantes, trouvées à Vaisons, dans lesquelles il est fait mention, pour la premiere fois, de *Dulovius*, divinité adorée par les Gaulois.

DVLOVSO.

&

IVNO DVLOVI VSVOS.

DUODECIES, *dodrans*; monoie de compte des Romains.

Elle étoit représentée par ce signe X S $\overline{\text{IIS}}$.

Elle valoit

9 onces de compte.
ou, 12 as effectifs.
ou, 18 semi-onces de compte.
ou, 36 siciliques de compte.
ou, 72 semi-siciliques de compte.

DUPLARIS, }
DUPLARIUS, } soldat romain, qui recevoit double pale à cause
DUPLICARIUS, } de ses services glorieux: *duplicarii dicti, quibus ob virtutem duplicia cibaria ut darentur, institutum*. (*Varr. de ling. latin. IV. 16.*)

Digitized by Google

DUPONDIUS, }
DUPONDIUM, } poids de deux livres, mo-
DIPONDIUS, } noie valant deux âs, double âs. Ce mot latin eſt compoſé de *duo*, deux, & de *pondo*, livre; mais, tout latin qu'il eſt, nous avons beſoin de nous en ſervir quelquefois dans notre langue, quand nous parlons des monoies & des antiquités romaines. Comme l'*as* dans les commencemens peſoit une livre, le *dupondius* alors en peſoit deux, & c'eſt de là que ſon nom lui fut donné; mais, quoique dans la ſuite l'on diminuât le poids de l'*as*, & que par conſéquent l'on afoiblît auſſi le poids du *dupondius*, il retint cependant toujours ſon nom.

DUPONDIUS, *ſeſcuncia*; monoie de compte des Romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne X ⊨ ſ dans le numéraire dénariaire.

Elle valoit alors

1 ½ once de compte.

ou, 2 âs effectifs.

ou, 3 ſemi-onces de compte.

ou, 6 ſiciliques de compte.

ou, 12 ſémi-ſiciliques.

DUPONDIUS, *quinque libella*; monoie de compte des Romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne HSS dans le numéraire ſeſtertiaire.

Elle valoit alors 2 âs.

ou, 4 ſemis æris.

ou, 5 libella.

ou, 10 ſembella.

ou, 20 teruncios.

DUPONDIUS; monoie des anciens Romains.

Elle valut depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485, deux liv. monoie actuele de France, ſelon M. Pauſton. (*Métrologie*.)

DURATUM, dans les Gaules. DURAT.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR, en argent. *Pellerin*.

O. en or.

O en bronze.

DURMIA; famille romaine, dont on a des médailles.

R. en or. Impériales d'Auguſte.

RR. en argent.

O. en bronze.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

DURNACUS, dans les Gaules. DORNACOS & DURNACUS.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Le type ordinaire eſt un cavalier.

DUS. *Voyez* DUIS.

DUSIENS; nom que les Gaulois donnoient à certains démons, que les latins nommoient *incubi* ou *fauni*, & que les démonographes appelent communément *incubes*. *Voyez* INCUBES.

DUUMVIR; nom générique qui ſe donnoit chez les anciens Romains à pluſieurs magiſtrats, commiſſaires, officiers, lorſqu'il y en avoit deux pour la même fonction. Ainſi il y a eu preſque autant de ſortes de *duumvirs* qu'il y a eu d'officiers chargés deux enſemble de la même adminiſtration. Il y eut des *duumvirs* prépoſés à la conſtruction, à la réparation, à la conſervation des temples & des autels. C'étoit le peuple qui les nommoit. Tarquin en créa pour faire des ſacrifices, & pour la garde des livres des ſybilles, *duumviri ſacrorum*, & il les tira du corps de la nobleſſe, ou des patriciens. Ceux-ci étoient perpétuels, & la charge de *duumvir* leur étoit donnée à vie. Ils étoient exempts de ſervice à la guerre, & des charges impoſées aux citoyens; & l'on ne pouvoit ſans eux conſulter les oracles des ſybiller. Cette charge dura juſqu'à l'an de Rome 388. Alors, à la requête de C. Licinius & de L. Sextius, tribuns du peuple, le peuple les changea en décemvirs, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de deux perſonnes on en commit dix pour avoir ce ſoin, & l'on ordonna que cette compagnie ſeroit mi-partie des patriciens & des plébéians. Sylla augmenta leur nombre de cinq, & ils furent appelés *quindecimvirs*. Ce nombre s'accrut encore beaucoup dans la ſuite, & alla juſqu'à ſoixante, qui retinrent néanmoins le nom de *quindecimvirs*. Enfin ils furent abolis ſous l'empire de Théodoſe, avec d'autres reſtes des ſuperſtitions païenes. C'étoient donc des officiers qui conſultoient les livres ſybillins dans le beſoin. Vopiſcus, dans la vie d'Aurélien, décrit les cérémonies qui s'obſervoient alors. On prioit les *duumvirs* de vouloir ouvrir ces livres, & d'y chercher les deſtins de l'empire. On alloit au temple, on feuilletoit ces livres, on en tiroit les vers que l'on croyoit avoir raport aux afaires dont il étoit queſtion; on faiſoit des luſtrations ſur Rome, & des ſacrifices. (Tite-Live, liv. V. liv. VI. liv. XLI. Vopiſcus.) Caligula ne jugea pas indigne de lui d'être nommé *duumvir* ſur une monoie de Carthage la neuve. Le jeune Juba, accoutumé aux maneres des Romains, prit le même titre.

Les *duumvirs* capitaux, *capitales*, furent auſſi appelés *duumvirs perduellionis*. C'étoit une magiſtrature extraordinaire, que l'on ne créoit qu'en certaines circonſtances pour juger les crimes de lêſe-majeſté. Les premiers *duumvirs* de cette eſpece furent ceux que l'on nomma pour juger Horace, qui avoit tué ſa ſœur, après avoir vaincu les Curiaces.

À Rome & dans les villes municipales, les *duumvirs*, ſurnomés capitaux, étoient les juges criminels, juges des afaires où il alloit de la vie

& d'autres peines afflictives. On appeloit de leur ſentence au peuple, qui ſeul avoit droit de confirmer le jugement de mort contre un citoyen. Ils étoient tirés des décurions. Deux licteurs marchoient devant eux avec les faiſceaux.

DUUMVIRS municipaux. *Duumviri municipales*. Les *duumvirs* tenoient dans les colonies le même rang, & avoient le même autorité que les conſuls à Rome. Ils étoient pris du corps des décurions, & portoient le prétexte, ou toge bordée de pourpre. Cette magiſtrature duroit cinq ans.

Vigenere compare les *duumvirs* municipaux à nos échevins. Ils étoient plutôt ce que ſont nos baillifs & nos ſénéchaux.

Il y avoit auſſi à Rome des *duumvirs* qui étoient les commiſſaires de la Marine. Ils avoient le ſoin des vaiſſeaux & des équipages, &c. Ils furent créés l'an 54e de Rome.

DUX. *Voyez* Duc.

DYCTÉUS; nom d'un des quatre chevaux de Pluton. *Voyez* Alastor.

DYDIME, en Ionie; lieu célebre par un oracle d'Apollon. Licinius ayant deſſein de recommencer la guerre contre Conſtantin, alla conſulter cet oracle, & en reçut pour réponſe deux vers d'Homere, dont le ſens eſt: *malheureux vieillard, ce n'eſt point à toi à combattre contre les jeunes gens, tu n'as point de force, & ton âge s'accable*. Julien voulant remettre en honneur cet oracle, qui étoit tout à-fait tombé, prit le titre de devin de l'oracle de *Dydime*.

DYMACHERUS. Muratori (613. 13. *Theſ. inſcr.*) *Voyez* Dimachærus.

DYNA, fille d'Évandre. *Voyez* Pallas.

DYNASTÆ; eſpece de ſouverains ſubalternes, dont les hiſtoriens latins font quelquefois mention après les rois.

DYRRACHIUM, en Laconie. ΔΤΡ. ΛΑΚΩ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

Dyrrachium, en Illyrie. ΔΤΡ.

Le ſymbole de cette ville eſt le double carré, ou les prétendus jardins d'Alcinoüs.

Ses médailles autonomes ſont:

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

On y trouve quelquefois, outre ſon ſymbole, une veche qui allaite ſon veau, ou un trépied.

Les rois de *Dyrrachium*, dont on a des médailles, ſont Monunius & Gentius.

On voit ſur leurs médailles le carré double, ſymbole ordinaire de *Dyrrachium*.

DYSARES ou DISARES; dieu des Arabes, dit Tertullien (*apol. c.* 24. *Diſares*). Dans l'édition de cet écrivain, faite par Alde, on lit *Diaſares*; mais c'eſt une faute. Étienne de Byzance l'appele Δυσάρης, *Douſares*; & dit qu'il y avoit en Arabie un rocher très-haut de ſon nom, Δυσαρη, *Duſara*. Il ajoute qu'il étoit honoré des Arabes & des Decheréniens, qui ſont les mêmes que les Nabathéniens. Car il y a une faute dans Héſychius, lorſqu'il dit que les Nabathéniens honorent le Dieu *Douſares*. Il faut lire Ναβαταίοι, au lieu de Μαβαταίοι. C'eſt une remarque de Thomas de Pénédo, dans ſes obſervations ſur Étienne de Byzance (*p.* 245. *net.* 90.) Héſychius aſſure que *Duſares* étoit le même que Denis, ou Bacchus, que l'on prétend n'être autre choſe que le ſoleil.

Nicolaüs Loeſius, dans ſes *Miſcellanea*, croit, après Marin le philoſophe, que dans Tertullien il faut lire *Thyandrites*, ou comme Suidas, Θυσ Ἄρης, au lieu de *Dyſares*. Denis Godefroy, & après lui Voſſius, trouvent encore *Dyſares* ou *Duſares* dans un autre endroit de Tertullien. (*l. II. adv. nation. c.* 8.) *Varſutimam maurorum, obodano-duſſirem arabum*; ils prétendent, avec raiſon, qu'il faut lire, *obodan & duſſarem arabum*. La correction eſt très heureuſe. (*Voſſius, de idol. l. II. c.* 8. *p.* 178. *Selden, de diis ſyr. ſynt. II. c.* 4. *p.* 293. 294.)

DYSTRE. *Dyſtrus*, cinquieme mois ſyro-macédonien, qui répond à mars en commençant quatre jours plutôt. (*Chaſtelain, Euſebe, hiſt eccleſ. l. VIII. c.* 3. *& hiérolexicon de Macry.*) Le *Dyſtre* répondoit au mois de février chez les Macédoniens, les Grecs d'Aſie, à Épheſe, à Pergame, &c., & au mois de mars chez les Macédoniens de Syrie, à Gaze, chez les Arabes orientaux. À Tyr il étoit auſſi le cinquieme mois; mais il répondoit au mois d'avril, & de même dans la Lycie auſſi-bien qu'à Sidon. Chez les Achéens c'étoit le troiſieme mois, & il répondoit à mars. (*Fabricii menolog. p.* 42. 44. 46. 47. 48.)

Digitized by Google

Ɛ & E. Il eſt difficile d'établir une regle dans la ſcience Numiſmatique, ſur le temps où l'un de ces deux E a été employé de préférence à l'autre. Voici ce que les auteurs de la nouvele Diplomatique ont dit à ce ſujet.

„ Ɛ.... Ce caractere oncial commence au plutard à ſe montrer ſur les médailles vers le milieu du III. ſiecle. Quoiqo'il ne fût pas encore ordinaire ſur le fin de ce ſiecle & au commencement du ſuivant, il ſe leiſſe voir aſſez ſouvent. On le trouve ſur pluſieurs médailles de Gallieu, d'Aurélieu, de Probus, & daus quelques autres. Mais comme il ne s'y montre qu'eu qualité de lettre détachée, ſoit ſigle, ſoit nombre, & que bien d'autres lettres greques s'y reucontreut également, ou peut douter ſi cet Ɛ n'eſt pas une lettre greque. Ce qoi pouroit prouver le contraire, c'eſt 1°. que parmi ces lettres, pluſieurs latines, qui ne ſauroieut ſe confoudre avec les greques, ſe produiſent auſſi ſur les raugs également iſolées. 2°. Ce qui paroît plus concloaut, ou du moins plus probable, c'eſt que bieutôt après, ces Ɛ entrerent dans le corps même des mots latius ſur les médailles. Ou eu compte plus de trente avant Dioclétieu, dans le ſeule collection uumiſmatique de Banduri. C'eſt donc faute d'examen, que le P. Lupi, jéſuite, dit que ce caractere a été rarement employé avant le V. ſiecle „.

L'obſervation ſuivaute démeutire leur opiuiou, & montrera le danger que l'on court en généraliſaut trop les faits paléogrephiques.

Un beao médaillon d'or, porte d'un côté les têtes de Ptolémée Lagus & de ſa femme, au revers celle de Ptolémée Philadelphe avec ſon épouſe. Ou voit à la tête l'Ɛ employé, & au revers l'E. Les deux ſe voieut auſſi dans le *pſéphiſme* de Géla, une des plus aucienes inſcriptious greques, faite long-temps avant Agathocle.

E grec & H.

Les uoms grecs terminés en *η*, que nous faiſons paſſer dans notre langue, chaugent ſeulement l'*η* eu *é* fermé ou maſculiu. Cette regle n'eſt cependant pas générale; car les noms qui ſout d'un uſage commun, preneut l'*e* muet ou fémiuin, comme Héleue, Melpomene, Terpſichore. Ceux au contraire qui ſont moins uſités, out l'*é* fermé, tels ſout Agavé, Zéié, Atſinoé, Aréte, Daphné, Até, &c.

E pour AE. *Voyez* AE. On le trouve fréquemment daus les inſcriptions.

E uuméral.

Ou trouve dans pluſieurs dictionaires que la lettre E étoit chez les ancieus une letire numérele, qui ſignifioit 250, ſuivant ce vers.

E quoque ducentos & quinquaginta tenebit.

Mais il faut remarquer que ce n'eſt pet chez les euciens que cet uſage des lettres latines uumérales a eu lieu. Iſidore de Séville, auteur du ſeptieme ſiecle, le dit en termes exprès eu premier livre de ſes origines, chap. 3. *Latini autem numeros ad litteras non computant.* Cet uſage fut introdnit dans uu temps de barbarie & d'ignorance. Du Cange a pris ſoiu d'expliquer cet uſage eo commencement de cheque lettre de ſon ſavaut gloſſaire latiu-barbare. Maie les faiſeurs de dictioneire qui l'ont ſuivi & qui ne l'ont point enteudu, ont dit qu'on trouvoit cette explicatiou des lettres *numérales* dans Valérius Probus. Du Cange ne le dit poiut, mais il aſſure ſeulement qu'on trouvoit cette explication à la page 1683 du recueil des anciens grammairiens, entre leſquels ſout Valérius Probus, & Pierre Diacre. *Habetur vero illud cum Valerio Probo, Paulo Diacono*, (il falloit dire, *Petro Diacono*) *& aliis qui de numeris ſcripſerunt, editum inter grammaticos antiquos.* Cette édition eſt de Wékel, iu-4°. de l'au 1605.

E. (*Diplom. des chartes.*) On peut diviſer les différens *è* employés daus les inſcriptions & dans les chartes, eu ſept grandes ſéries.

„ L'Autiquité latiue n'e rieu de plus ancien que les E de la I. grande ſérie; ils ſont lucliués, 1°. vers le gauche; 2°. vers la dtoite; 3°. à traverſes, ſur-tout iuférieures, horizontales; 4°. obliques; 5°. courbées, particoliérement vers le haut; 6°. vers le bas; 7°. ſuivaut l'uu & l'autre ſeus. La cinquieme ſous-ſérie eſt caractériſée pat les prolongetious de la haſte, ſoit en deſſos, ſoit en deſſous, ſoit en l'une ou l'autre mauiere à la fois. Quelqoes E de cette ſérie ſout moins anciens que les entres, & ils étoient fort en uſage chez les Eſpagnols, eux VII. & VIII. ſiecles.

Les E de la II. ſérie ſont régoliers, ou du moius trauchent quelqoes-unes de leurs traverſes. Ceux qui ſout à la tête des deux premieres ſous-ſéries paſſeut le ſecoud ſiecle; les ſuivaus ſout plus modernes, preſqu'en raiſou de leur rang. Premiere ſous-ſérie, terminés par des roudeurs ou trauchées eu talos; deuxieme, par des ſommets & des baſes; troiſieme, irréguliers, ſaus être moins anciens.

La III. diviſion donne dans les enomalles les plus extraordiuaires. Il n'y eu a de réceutes que dans la premiere ſous-ſérie, ainſi que dans la quetrieme: les autres doivent être au moius reculées juſqu'en moyen âge. Premiere ſous-ſérie: E en F; deuxieme, ſeus traverſes iuférieures & ſupérieures, & quelquefois renverſés; troiſieme, en I; quatrieme, en H ou E long des Grecs; troiſieme, en C carré.

L'Ɛ oncial & l'*e* miuuſcule, contenus dans la IV. grande ſérie, peuvent être ſuppoſés deſceu-

dus

dus de l'E en forme d'*f*, plus ou moins courbée ; 1°. en *f* courbée ; 2°. E onciaux ou ronds des anciens temps ; 3°. continués jusqu'au XII. siecle, avec des courbures particulieres dans la traverse & autres parties ; 4°. *e* minuscules & cursifs avant le gothique.

La V. série n'admet que des E semblables à deux e, posés l'un sur l'autre.

La VI. est toute entiere livrée au gothique ; 1°. E en forme de B ordinaire ; 2°. à contre-sens ; 3°. E plus ou moins en O, ouverts ou non, joints à des C, & traversés horizontalement ; 4°. en *e* cursifs, coupés par une traverse. Plusieurs de ces caracteres appartiennent au XI. siecle, nouvelle preuve contre le P. Hardouin de l'antiquité de l'*é* grec fermé carrément ; 5°. fermés par une ligne droite, ou un peu concave en dehors ; 6°. en D tranchés par le milieu ; 7°. semblables à des D contournés, ou à des *e* cursifs, avec traverse tirée de droite à gauche, & terminée dans la panse ; ces deux sous-séries sont propres à l'Espagne ; 8°. coupés par une perpendiculaire nulle, du moins à la traverse ou en ovale ; 9°. obliquement traversés ; 10°. terminés par une ligne doublement courbe.

Nous ajoutons pour VII. série, les *e* minuscules gothiques des XIV. & XVI. siecles (*Nov. diplomat. t. II. p.* 318.) „.

ÉACÉES ; fêtes & jeux solemnels qui se célébroient, à Égine, en l'honneur d'Éaque, ancien roi de cette île. Les vainqueurs déposoient dans son temple les couronnes de fleurs qu'ils avoient obtenues. (*Pindar. scholiast. nem. od. VI.*)

ÉACIDE ; nom qu'on donne souvent à Achille & à Pyrrhus son fils, parce qu'ils descendoient d'Eacus. Pausanias remarque que presque tous les *Éacides* furent rues. On donnoit aussi ce nom à un des fils de Pyrrhus & d'Andromaque. *Voyez* ANDROMAQUE.

ΕΑΝΟΣ. *Voyez* VUILE.

ÉANUS ; Janus étoit ainsi appelé, dit Macrobe, *ab eundo*, parce qu'il va toujours, étant pris pour le monde, ou le ciel qui tourne perpétuellement. De là vient, ajoute le même auteur, que les Phéniciens expriment cette divinité par un dragon, qui se tourne en cercle, & qui mord & devore sa queue, pour marquer que le monde se nourrit, se soutient, & se tourne en lui-même. C'est aussi pour la même raison que les Romains le représentoient regardant de quatre côtés. Il y avoit à Rome des Saliens, ministres de Janus, & qu'on appeloit aussi *Éanis*, du surnom de Janus.

ÉAQUE ; fils de Jupiter & d'Égine, naquit dans l'île d'Égine, dont il fut roi. La réputation qu'il acquit d'être le prince le plus équitable de son temps, lui mérita chez les poëtes une place parmi les juges d'enfer, entre Minos & Radamanthe. Il fut chargé, dit-on, de juger les morts de l'Europe. Étant le fruit d'une des infidélités que Jupiter faisoit souvent à Junon, cette déesse le persécuta, comme les autres enfans de son mari. Furieuse de voir le nom d'Égine sa rivale, consacré par la dénomination de l'île, à laquelle on l'avoit donnée, s'en vengea, en faisant périr tous les peuples qui l'habitoient, par la peste la plus cruele. Mais Jupiter répara ce mal par le prodige dont on parlera au mot *Myrmidons*. Ce qui augmenta la réputation de ce prince, c'est que l'Attique étant affligée d'une grande sécheresse, on recourut à l'oracle, qui répondit que ce fléau cesseroit dès que *Éaque* deviendroit l'intercesseur de la Grece. Ce prince offrit des sacrifices à Jupiter, & il survint une grande abondance de pluie. Les Éginetes, pour conserver la mémoire de cet événement, qui faisoit tant d'honneur à leur prince, élevereut un monument nommé l'*éacée*, où étoient les statues de tous les députés de la Grece, qui vinrent pour ce sujet dans leur île. Les Athéniens se préparant à une expédition contre Égine, dont les habitans ravageoient les côtes de l'Attique, envoyerent à Delphes consulter l'oracle sur le succès de leur entreprise ; Apollon les menaça d'une ruine entiere, dit Hérodote, s'ils faisoient la guerre aux Éginetes plutôt que dans trente ans ; mais ces trente ans passés, ils n'avoient qu'à bâtir un temple à *Éaque*, & entreprendre la guerre, & alors tout leur devoit réussir. Les Athéniens qui brûloient d'envie de se venger, coupereut l'oracle par la moitié : ils n'y déférerent qu'en ce qui regardoit le temple d'*Éaque*, & ils le bâtirent sans retardement ; mais pour les trente ans, ils s'en moquerent ; ils allerent aussi tôt attaquer Égine, & eurent tout l'avantage. *Éaque* eut deux femmes, premiérement Endeide ou Endéis, dont il eut Pélée & Télamon. Il la répudia pour épouser Psammathé, l'une des Néréïdes, dont il eut *Phocus*. *Voyez* ASOPE, ÉGINE, ENDÉIS, JUGES DES ENFERS, MYRMIDONS, PELÉE, PHOCUS, PSAMMATHÉ, TÉLAMON.

Le seul monument qui nous reste du culte rendu à *Éaque*, est l'inscription suivante, (*Muratori*. 897) :

CILIUS
CARNONIS
F. APULUS
ARACO
V. S. L. M.

Stace, dans deux endroits de ses poésies, a donné à *Éaque* l'urne, qu'ailleurs il avoit déja placée dans les mains de Minos. (*Stat. Sylv. lib.* 2. & 3.)

„ . . . *Immensis urnam quatit Æacus umbris.*
. . . . . .
„ . . . . *Si quis pulsatæ conscius unquam*
„ *Matris, & inferna rigidum timet Æacon*
„ *urna.*

Properce l'a imité, & ne parle que d'*Éaque*, (*Eleg.* 20. *lib.* 2.)

„ *Inferno damnes, Æace, judicio.*

Juvenal de même:

„ . . . . . *Quas torquet umbras*
„ *Æacus* . . . . . .

Il eſt facile d'expliquer cette contradiction apparente, en faiſant attention à la patrie des morts dont parlent ces trois poëtes, qui étoient latins & qui écrivoient pour des Européens. Platon donne en effet pour juge aux peuples de cette partie du monde *Éaque* ſeul, & Rhadamante eſt prépoſé au jugement des Aſiatiques & des Africains : dès-lors il étoit naturel que des Romains redoutaſſent l'intégrité d'*Éaque*, ſans faire mention de Rhadamante.

ÉASTER ; déeſſe des anciens Saxons. *Eaſter*. Bochart, qui avoit entrepris de raporter les anciennes origines à la langue & à la doctrine des Phéniciens, prétendoit que cette *Eaſter* étoit la même qu'Aſtarté. Ses fêtes ſe célébroient au commencement du printemps, & de là vient que les Saxons appeloient *Eaſter* le mois auquel on célébroit la pâque. Skinnerus ne s'éloigne pas beaucoup de ce ſentiment, dans ſon étymologie de la langue angloiſe. (Hurr.) Bochart, pour raprocher ce mot de celui d'Aſtarté, dit *Æſtar*, ou *Éaſter ;* mais Bede, (*L. de temporibus*) d'où Bochart a tiré ceci, dit *Éaſter*, & ne dit qu'*Eaſter*. Il eſt vrai que la prononciation d'*Éaſter* & celle d'*Æſter*, different peu aujourd'hui en anglois. C'étoit le mois d'avril, que les Saxons appeloient *Eaſter monta*, & les Anglois appelent encore aujourd'hui les fêtes de pâque, *Eaſter-time*, le temps d'*Éaſter*. (*Chanaan*. *Bochart*, *c.* 42.)

Ce mot, dit-on, vient de réſurrection, & c'eſt pour cela que les détracteurs de la religion chrétienne lui reprochent de tenir la célébration de la pâque des *Éaſtrées* gauloiſes, ou fêtes de la déeſſe *Éaſter* ou *Éaſtre*.

EAU. Cet élément a été une des premieres divinités du paganiſme. Thalès de Milet, après les anciens philoſophes, enſeignoit que l'*eau* étoit le principe de toutes choſes, qu'elle avoit la meilleure part à la production des corps, qu'elle rendoit la nature féconde, qu'elle nourriſſoit les plantes & les arbres, & que ſans elle, la terre ſeche, brûlée, & ſans aucun ſuc, demeureroit ſtérile, & ne préſenteroit qu'un déſert affreux. Les Grecs avoient pris cette opinion des Égyptiens. En effet, comme les Égyptiens voyant le Nil cauſer la fertilité de leurs terres, pouvoient s'imaginer très-naturélement que l'*eau* eſt le principe de toutes choſes. Auſſi avoient-ils l'*eau* en grande vénération, & ils ſe diſtinguoient même dans le culte qu'ils rendoient à cet élément. *Voyez* Hydata, Nil.

Les anciens Perſes avoient un très-grand reſpect pour l'*eau*, lui offroient des ſacrifices, & pouſſoient même la ſuperſtition, ſelon Hérodote, juſqu'à n'oſer cracher dans l'*eau*, s'y baigner, s'y laver les mains, y jeter la moindre ordure, non pas même s'en ſervir pour éteindre le feu. Les Grecs & les Romains étoient trop ſuperſtitieux pour n'avoir pas adopté le culte rendu aux *eaux*. L'antiquité nous fournit mille exemples de ce culte rendu chez eux ; leurs temples renfermoient les ſtatues des fleuves & des fontaines comme celles des autres dieux ; on leur avoit conſacré des autels, & on leur y faiſoit des libations & des ſacrifices. Du culte rendu à l'*eau* en général, on deſcendit aux *eaux* de la mer, des fleuves & des fontaines, qu'on voulut ſpécialement diviniſer. Enfin, on créa un dieu ſouverain des *eaux*, & le maître des autres divinités aquatiques. *Voyez* Neptune, Nymphes.

EAU LUSTRALE. Ce n'étoit autre choſe que de l'*eau* commune, dans laquelle on éteignoit un tiſon ardent, tiré du foyer des ſacrifices. Quand il y avoit un mort dans une maiſon, on mettoit à la porte un grand vaſe d'*eau* luſtrale, apporté de quelqu'autre maiſon, où il n'y avoit point de morts : tous ceux qui venoient à la maiſon de deuil, s'aſpergeoient de cette *eau* en ſortant : on s'en ſervoit encore pour laver les corps des morts. *Voyez* Nécocaes.

EAU chaude. *Voyez* Chaud (boire).

EAU enivrante. Les anciens en font ſouvent mention comme d'un phénomene extraordinaire & relatif au culte de Bacchus. Nous ſavons aujourd'hui que les *eaux* gazeuſes ont un goût piquant, & renferment une vapeur enivrante comme le vin ; telle eſt l'explication des prodiges de Bacchus.

EAUX *& forêts*.

Les Romains qui avoient emprunté des Grecs une partie de leurs loix, avoient établi pluſieurs regles par raport au droit de propriété ou d'uſage, que chacun pouvoit prétendre ſur l'*eau* des fleuves & des rivieres, ſur leurs rivages, ſur la pêche & ſur d'autres objets qui avoient raport aux *eaux*.

La conſervation & la police des *forêts & des bois* paroiſſent ſur-tout avoir toujours mérité une attention particuliere, tant à cauſe des grands avantages que l'on en retire par les différens uſages auxquels les bois ſont propres, & ſur-tout pour la chaſſe, qu'à cauſe du long eſpace de temps qu'il faut pour produire les bois.

Auſſi voit-on que dans les temps les plus reculés il y avoit déja des perſones prépoſées pour veiller à la conſervation des bois.

Ariſtote déſire, dans toute république bien ordonnée, des gardiens des *forêts*, qu'il appele ὑλωροὺς, *ſylvarum cuſtodes*.

Ancus Martius, quatrieme roi des Romains, étu-

nit les forêts en domaine public, ainſi que le remarque Suétone.

Entre les loix que les décemvirs apporterent de Grece, il y en evoit qui traitoient de *glande, arboribus & pecorum paſtu.*

Ils établirent même des magiſtrats pour le garde & la conſervation des *forêts*, & cette commiſſion fut quelquefois donnée aux conſuls nouvélement créés, comme il ſe pratiqua à l'égard de Bibulus & de Jules-Céſar, leſquels étant conſuls, eurent le gouvernement général des *forêts*, ce que l'on déſignoit par les termes de *provinciam ad ſylvam & colles*; mais Ceſar en fut très-choqué, parce que cet emploi n'étoit pas compté entre les plus relevés. Suetone, qui raconte ce fait dans la vie de Céſar, appele cet emploi *provincia minimi negotii*.

Les Romeins établirent dans la ſuite des gouverneurs particuliers dans chaque province pour la conſervation des bois, & firent pluſieurs loix à ce ſujet. Ils avoient des ſureſtiers ou receveurs établis pour le revenu & profit que le république percevoit ſur les bois & *forêts*, & des prépoſés à le conſervation des bois & *forêts* néceſſaires en public à divers uſages. Alexandre Sévere les conſervoit pour les thermes.

ÉBAGES. Les Gaulois de certains cantons nommoient ainſi leurs druides.

ΕΒΔΟΜΑΓΕΝΗΣ. } Les Athéniens célébroient
ΕΒΔΟΜΗ. } le ſeptieme jour des mois lunaires une fête en l'honeur d'Apollon, eppelée Ἑβδόμα. Ils chantoient des hymnes en ſon honeur, en portant des gâteaux & des branches de laurier. De là vint à Apollon (*Plutarc. ſymp. lib.* 8.) le ſurnom Ἑβδομαγέτης.

ÉBENE. Pompée fut le premier qui epporta en Italie l'*ébene*. Ce fut à ſon retour d'Aſie, après la défaite de Mithridate. Pauſanias (*Arcad.*) dit qu'il y evoit en Grece pluſieurs ſtatues des dieux faites d'*ébene*. Pline l'aſſure d'après Mucien de le Diane d'Épheſe.

ÉBON. „ Neptune, & principalement Bacchus, ſont connus par le ſymbole des têtes de taureau à face humaine, & portent alors le nom d'ÉBON.

Macrobe (*Saturn. lib. I. c. XVIII.*) en parlant de ce dieu, dit: *liberi patris ſimulacra partim puerili ætate, partim juvenili fingunt: præterea barbata ſpecie, ſenili quoque uti græci ejus quam Eccbopaon* (a), *itemque Briſea appellant, & ut in Campania Neapolitani celebrant* EBONA *cognominantes*. Capuccio (*lib. I. c. XIV.*) dans ſon hiſtoire de Neples, raporte cette inſcription greque:

ΗΒΟΝΙ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩ
ΘΕΩ.

A Ebon, Dieu très-illuſtre.

Le ſavant Mazoechi (*lib. I. c. III. §. IV. n°.* 15.) dans ſes *Origines Paſtana*, prétend que cette figure de taureau, que l'on trouve ſi communément ſur les monnies de Naples & de la grande Grece, ſous les noms d'*Ebona* & de *Bacchus Parthenopée*, repréſente Neptune, qui dans Heſiode eſt appelé Ταῦρος, *Taurinus*„. (*Caylus IV. p.* 165.) *Voyez* Bœuf à tête humaine.

EBORA, dans le Portugal. Ebur.

Cette ville e fait fraper des médailles latines en l'honeur d'Auguſte.

EBURARIUS. On trouve ce mot employé pour *eborarius* dans une inſcription. (*Spon. miſc. erud. Ant. ſect. VI. p.* 222.)

Q. CONSIDIUS EUMOLPUS
FABER EBURAR.

EBURNUS; ſurnom de la famille Fabia.

EBURONES, dens les Gaules. Ebuno.

Les médailles antonnmes de ce peuple ſont:
RR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

EBUROVICES, dans les Gaules. Iarvix.

Les médailles autonomes de ce peuple ſont:
RRRR. en bronze. *Pellerin*.
O. en or.
O. en argent.

ÉCAILLE. Pline (*lib. 16.*) parle d'*écaille* de tortue, dont on ornoit les tables, les lits, &c. Il ajonte que ſous le regne de Néron, les Romains teignirent cette écaille, & crurent ejouter un grand prix à ſa valeur primitive, en lui donnant le couleur & les eccidens nuancés de l'érable (*acer*), du Cédre, & de l'arbre qu'ils appeloient *citrea*.

ÉCARLATE. *Voyez* Coccus.

ECASTOR; jurement que les anciens, & leurs femmes en particuller, employoient ſouvent. C'étoit l'abrégé de *per ædem Caſtoris*, par le temple de Caſtor. Quelques philologues ont voulu établir une différence entre ce jurement qu'ils attribuoient excluſivement aux femmes, & *Ædepol*, par le temple de Pollux. Mais on peut aſſurer que cette difference eſt chimérique; car il eſt certain que les hommes & les femmes juroient par le temple de Pollux. *Ædepol, quod jusjurandum eſt per Pollucem, viro & fœminæ commune eſt*, dit Aulugelle (*liv. XI. chap.* 6.). Il eſt bien vrai que ce même Aulugelle dit ailleurs, que le jurement

(a) Dans d'autres éditions *Bacchopæa*, Meurſius croit qu'il faut *Baſſarea* au lieu de *Bacchopæa*.

par le terme *Ecastor*, étoit particulier aux femmes. Mais il s'eſt alors trompé ; car un homme jure *Ecastor* dans Plaute, (*Asinar. act.* 5. *sc.* 2. *v.* 80.). Voyez *mémoires de l'académie des inscriptions, tome I.* Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que les femmes ne juroient point par Hercule : elles ne diſoient point *mehercle* ; le ſcholiaſte d'Aulugelle croit que c'étoit parce qu'une femme avoit trompé Hercule, & par-là avoit été cauſe de ſa mort. Giraldi en donne une meilleure raiſon ; c'eſt parce qu'Hercule avoit défendu qu'aucune femme aſſiſtât aux ſacrifices qu'on lui offroit.

ΕΚΑΛΗΣΙΑ. } *Voyez* HECA . . . . . .
ΕΚΑΤΗΣΙΑ. }

ECCERE, *per Cererem* ; jurement des latins, analogue aux autres, tels que *Ædepol*, *Ecastor*.

Les anciens gloſes l'appliquent à Cérès : *eccere*, κατὰ τῆς Δήμητρος. Térence s'en eſt ſervi dans le *Phormion*, *act.* 2. *sc.* 2. *v.* 5.

G. obsecro te. PH. si rogitabit. G. in te spes est. PH. eccere.

ECCRITUS ; roi d'Œchalie, pere de la belle Omphale, maîtreſſe d'Hercule. *Voyez* OMPHALA.

ECDIQUE. } Cet officier étoit chargé de dé-
ΕΚΔΙΚΟΣ. } fendre les intérêts des villes, comme nos procureurs ou ſyndics modernes. Pline le jeune en fait mention, (*lib.* 10, *epist.* 3.).

ECDUSIES ; fêtes inſtituées en l'honneur de Latone, qui ſe célébroient à Pheſtus, ville de Crete. Un citoyen de cette ville, nommé *Lamprus*, voyant que ſa fortune ne ſuffiſoit pas pour ſoutenir ſa nobleſſe, ordonna à ſa femme, qui étoit enceinte, de faire mourir l'enfant, ſi c'étoit une fille. Après cela, il retourna viſiter ſon troupeau. Pendant ſon abſence ſa femme accoucha d'une fille ; mais la tendreſſe maternele l'emportant ſur l'obéiſſance qu'elle devoit à ſon mari, elle donna à cette fille le nom de Leucippe, & jura à ſon mari que c'étoit un garçon. Cependant la vérité ne pouvant être long-temps cachée, elle alla au temple de Latone avec ſa fille, & conjura la déeſſe de vouloir bien la changer en garçon. Sa priere fut exaucée. Les Phesliens conſacrerent cet événement par une fête qu'ils nommerent tantôt φύσια, du verbe φύειν, *naître*, parce que Leucippe avoit acquis la virilité ; & tantôt Ἐκδύσια, du verbe ἐκδύειν, *quiter*, parce qu'elle avoit quité les habits de ſon premier ſexe, pour prendre ceux de l'autre. (*Anton. liberalis, metamorph.* 17.)

ÉCÉCHIRIE, } déeſſe qui préſidoit aux trêves, à la ceſſation d'armes. Plutarque (*in Æliac.*) dit qu'en entrant dans le temple de Jupiter Olympien, on voyoit à droite une colonne contre laquelle Iphitus étoit adoſſé avec ſa femme *Écéchirie*, qui lui poſoit une couronne ſur la tête.

Le nom de cette divinité étoit le même que celui des armiſtices auxquels elle préſidoit.

ÉCHANSON. *Voyez* CYATHO (*à*), & POCILLATOR.

ÉCHECS. Fréret (*mém. de l'acad. des inſcriptions*) a démontré que les anciens n'ont pas connu de jeu d'*échecs* tels qu'on le joue aujourd'hui, & que les Grecs modernes le reçurent vers le ſixieme ſiecle pendant le regne du grand Choſroës, des Perſans qui le tenoient des Indiens. Ils l'appelerent Ζατρίκιον, *zatricion*.

Nous allons donc chercher uniquement dans cet article quel raport il y avoit entre le jeu des anciens, appelé *calculi* ou *latrunculi*, & le jeu moderne des *échecs*. On ſe ſervoit d'un échiquier, & de pieces blanches & noires, ou blanches & rouges. (*Epigramma vetus.*)

Discolor ancipiti sub jactu calculus adstat :
Decertantque simul candidus atque rubens.

Ces pieces étoient de terre cuite (*Petron. c.* 33.) *interim dum ille omnium agnum reflorum inter lusum consumit*, ou de verre coloré & de cryſtal (*Lucan. ad Pison.*, *n.* 180.) :

Callidiore modo tabula variatur aperta
Calculus, & vitreo peraguntur milite bella.

(*Martial. XIV.* 20.) :

Insidiatorum si ludis bella latronum,
Gemmeus iste tibi miles & hostis erit.

Leur forme paroît avoir été la même pour toutes, & ronde d'après un paſſage de Pétrone, dans lequel il eſt fait mention de deniers d'or ou d'argent ſubſtitués aux pieces ordinaires, & d'un échiquier de bois de térébinthe (*cap.* 33.) ... *Pro calculis albis aut nigris aureos argenteosque habebat denarios*. Voilà tout ce que nous pouvons aſſurer de leur forme, qui étoit certainement la même pour toutes les pieces, comme dans les *dames* ; car nous ne connoiſſons aucun paſſage d'ancien écrivain qui parle de *roi* ou de *reine*. On n'en peut citer qu'un de Vopiſcus, mais qui a été mal interprété. Cet hiſtorien latin (*Procul. c.* 13.) dit que le tyran Proculus ſe fit déclarer *Auguſte*, en donnant pour prétexte de cette élection dix parties de *latrunculi* qu'il avoit gagnées de ſuite, où il avoit été dix fois vainqueur, c'eſt-à-dire, *imperator*, ſuivant l'expreſſion uſitée de ſon temps : *nam cum in quodam convivio ad latrunculos luderetur, atque ipse decies imperator exisset*. On a conclu mal-à-propos de ce paſſage qu'il avoit dans les *latrunculi* une piece appelée *empereur* ou *roi*.

Trente pieces, dont quinze d'une couleur, & quinze d'une autre, compoſoient tous les *calculi* ou *latrunculi* (*Cento de alea*) :

Triginta magnos, adverſoſque orbibus orbes.

Quant à la maniere de jouer aux *calculi* ou *latrunculi*, c'eſt-à-dire, de les faire marcher, prendre, de les laiſſer prendre, de gâgner & de perdre, les écrivains latins ne nous ont rien laiſſé de précis; & nous n'en pouvons juger que d'après quelques paſſages iſolés.

Il falloit deux pieces de même couleur, pour en prendre une ſeule de couleur différente (*Ovid. Triſt. II.* 478.):

Diſcolor ut recto graſſetur limite miles,
Cum medius gemino calculus hoſte perit.

(*De Art. amandi III.* 358.)

Unus cum gemino calculus hoſte perit,
Bellatorque ſuo prenſus cum compare bellet
Æmulus, & captum ſæpe recurrat opus.

(*Martial. XIV.* 17. 2.):

Calculus hic gemino diſcolor hoſte perit.

Pollux enfin dit (*Onomaſt. IX.* 7.) qu'après avoir ſéparé les *calculi* ſelon leur couleur, l'art du jeu conſiſtoit à entourer avec deux pieces de même couleur une piece de couleur différente, pour pouvoir l'enlever.

Les joueurs mettoient une grande différence entre l'action de prendre une piece, *capere*, & celle de l'embaraſſer ou de lui fermer le paſſage, *ligare*. Cette derniere action, *ligatio*, ne demandoit qu'une piece de la part de l'aggreſſeur, & cette piece agiſſoit ſeule ſur deux pieces ennemies; de ſorte que *captio* étoit l'inverſe de *ligatio*, & réciproquement. (*Lucan. ad Piſon. n.* 582. & 190.)

Ut niveus nigros, nunc & niger alliget albos.
. . . . . .
Ancipites ſubit ille moras, ſimiliſque ligato
Obligat ipſe duos . . . . . .

Avancer une piece pour commencer le jeu, étoit exprimé par les mots *dare*, *ſubire*; & la retirer, ou faire une marche rétrograde par celui de *revocare* (*Auſon. Prof. Burdigal.* 1. 29.):

Narrantem fido per ſingula puncta ſecurſu
Quæ data, per longas quæ revocata moras.

Ces obſervations donneront l'intelligence des vers ſuivans d'un ancien poëte, qui décrit les combats des *calculi* (*Lucanus ad Piſon.*):

Te ſi forte juvat ſtudiorum pondere feſſum
Non languere tamen, luſuſque movere per artem:
Calliditas medio tabulæ variatur aperto
Calculus, & vitreo peraguntur milite bella,
Ut niveus nigros, ſit & niger alliget albos.
Sed tibi quis non tenga dedit? Quis te duce ceſſit
Calculus, aut quis non periturus perdidit hoſtem?
Mille modis acies tua dimicat, ille petentem
Dum fugit, ipſe rapit, longo venit ille receſſu,
Qui ſtetit in ſpeculis, hic ſe committere rixæ
Audet, & in prædam venientem decipit hoſtem.
Ancipites ſubit ille moras, ſimiliſque ligato
Obligat ipſe duos, hic ad majora movetur;
Ut citus, & fracta prorumpit in agmina mandra,
Clauſaque dejecto populatur mœnia vallo.
Interea ſectis, quamvis acerrima ſurgant
Prælia, militibus: plena tamen ipſe phalange,
Aut etiam pauca ſpoliata milite vincis
Et tibi captivæ reſonat manus utraque turbæ.

Nous ne ſavons rien de plus précis, ni de plus certain ſur l'inventeur des *calculi*, que ſur la nature de ce jeu. Pauſanias dit (*Corinth.*) qu'auprès du temple de Jupiter Néméen on voyoit un temple de la fortune très-ancien, dans lequel Palamede avoit dépoſé les κύβοι (eſpece d'*échecs* appelés *calculi* & *latrunculi* par les latins) qu'il avoit inventés. D'après ce paſſage on fait ordinairement honneur de leur invention à Palamede, qui les fabriqua, dit-on, pour occuper, pendant les loiſirs du long ſiége de Troye, les ſoldats grecs par cette image de la guerre & des combats. Mais le mot κύβοι déſignant & les dés & les *calculi*, il eſt difficile d'accorder au fils de Nauplius l'invention des uns plutôt que celle des autres. Quoi qu'il en ſoit de l'inventeur, Pyrrhus, roi de Macédoine, acquit la réputation d'un habile joueur de *calculi*; & l'on aſſuroit même qu'il eſſayoit à ce jeu les ſtratagêmes de guerre, dont l'exécution le rendit ſi ſouvent victorieux.

ÉCHELIDES; bourg de l'Attique, ainſi nommé à cauſe d'un certain *Echelus*, qui tiroit lui-même ſon nom d'un lien nommé ἰλὸς, marais. On faiſoit dans ce bourg des jeux ſolemnels & des combats pendant la célébration des Panathénées.

ÉCHELLES; Les Grecs jaloux d'attribuer à leur nation l'invention de tous les arts, lui attribuerent même celle des *échelles*, inſtrument qui ſe retrouve chez les peuples les moins civiliſés. Ils faiſoient honneur de cette invention à Capanée, un des ſept héros qui aſſiégerent Thebes. Peut-être fit-il uſage à ce ſiége d'une *échelle* double, ou ſuſceptible d'extenſion; ce qui lui valut l'honneur de paſſer pour l'inventeur de l'*échelle* même ſimple.

ÉCHÉMON; fils de Priam & d'Hécube, fut tué par Diomede avant la priſe de Troye. (*Iliad. lib.* 5.)

ÉCHETLUS. Sur deux ſarcophages étruſques, publiés par Buonarotti, ſur un ſemblable de la bibliotheque du Vatican, & ſur un autre d'albâtre, conſervé à la villa Albani, on voit un

Digitized by Google

homme armé d'une charue ſimple, c'eſt-à-dire, d'un long bâton recourbé, combatant avec cette arme grôſſiere. Winckelmann croit que c'eſt le héros inconnu qui apparut aux Athéniens à la bataille de Marathon (*Pauſan. lib.* 1.), & qui s'étant mis à leur tête, tua un grand nombre de Perſes avec le manche d'une charue. Du nom de la charue, ἐχέτλη, ce héros fut appelé *Echetlus*, & fut honoré d'un culte dans l'Attique.

ECHIDNA; monſtre femele produit par Chryſaor & Callyrhoë. Ce monſtre ne reſſembloit ni aux dieux, ni aux hommes, dit Héſiode, ayant la moitié du corps d'une belle nymphe, l'autre moitié d'un ſerpent affreux & terrible. Quoique les dieux la tinſſent enfermée dans un antre de la Syrie, cependant elle trouva moyen d'avoir commerce avec Typhon, dont elle eut Orthus, le cerbere, l'hydre de Lerne, la chimere de Bellérophon, le ſphinx de Thebes, le lion de Nemée, & tous les monſtres de la fable. Hérodote parle d'une ſeconde *Echidna*. Hercule, dit-il, étant allé chez les hyperboréens, y trouva cette femme monſtrueuſe, avec laquelle il demeura quelque temps, & il en eut trois enfans. En la quittant, il lui donna un arc, avec ordre de ne laiſſer dans la contrée que celui de ſes fils qui pourroit tendre cet arc. Ces trois enfans s'appelerent Agathyrſe, Gélon & Scythe. Quand ils furent devenus grands, *Echidna* exécuta l'ordre d'Hercule, fit ſortir du pays les deux premiers, qui n'avoient pu bander l'arc, & retint avec elle le troiſieme, qui donna ſon nom à la Scythie. C'eſt ainſi que les Grecs racontoient l'origine des Scythes.

Il eſt encore fait mention dans Pauſanias (*Arcad.*) d'une *Echidna*, fille de Styx, & femme de Piras.

ECHINADES; Îles formées à l'embouchure du fleuve Achéloüs, dans la mer d'Ionie. Il y avoit autrefois dans l'Étolie, dit Ovide (*Mét.* 8 593.) cinq Naïades, qui, ayant fait un ſacrifice de dix taureaux, inviterent à la fête toutes les divinités champêtres, ſans en prier le fleuve Achéloüs. Ce dieu, piqué de cette marque de mépris, enfla les eaux de ſon fleuve de telle ſorte, qu'il ravagea toute la campagne, & entraîna dans la mer les nymphes avec le lieu où elles célébroient la fête. Neptune, touché de leur ſort, les métamorphoſa en Îles. Ce ſont les cinq *Echinades*. *Voyez* ALCMÉON PÉRIMELE.

On les appele aujourd'hui *Curzolari* ou *Îles curſolaires*.

ECHINUS; bracelet qui ſe plaçoit au deſſous du poignet.

ÉCHION, mari d'Agavé, & pere du malheureux Penthée, fut un des héros formés des dents du dragon, ſemées par Cadmus. *Voyez* AGAVÉ, CADMUS, PENTHÉE.

ÉCHION, fils de Mercure & d'Antianire, un des argonautes auxquels il ſervit d'eſpion pendant le voyage de la Colchide, parce qu'il étoit fin & ruſé. C'eſt peut-être à cauſe de ces deux qualités que Valerius Flaccus, dans ſes argonautiques (*lib.* 1. *v.* 441.) lui donne Mercure pour pere.

ÉCHIQUIER, *alveus*. Pline dit (XXXVII. 2.) que Pompée apporta à Rome un échiquier large de trois pieds romains, & long de 4, formé de deux pierres précieuſes, *e gemmis duabus*. On doit ſe rapeler que le mot *gemma* comprenoit, outre les véritables pierres précieuſes, l'albâtre, le jaſpe, le jade, l'agate, &c.

ÉCHO, fille de l'air & de la langue, dit Auſone, étoit une nymphe de la ſuite de Junon, voiſine du fleuve Céphiſe, qui ſervoit quelquefois Jupiter dans ſes amours. Lorſque ce dieu étoit avec quelqu'une de ſes maîtreſſes, *écho*, pour empêcher Junon de s'en apercevoir, l'amuſoit par de longs diſcours. La déeſſe ayant découvert ſon artifice, réſolut de punir cette démangeaiſon de parler, & condamna la nymphe à ne plus parler qu'on ne l'interrogeât, & à ne répondre qu'en peu de mots aux queſtions qu'on lui feroit. Cette nymphe babillarde fut aimée du dieu Pan, & le mépriſa.

Enſuite ayant rencontré un jour le beau Narciſſe à la chaſſe, elle en devint éperduement amoureuſe, & le ſuivit ſans cependant ſe laiſſer voir. Après avoir éprouvé long-temps les mépris de ſon amant, elle ſe retira dans le fond des bois, & alla ſe cacher dans les lieux les plus épais. Depuis ce temps elle n'habita plus que les antres & les rochers. Là conſumée par le feu de ſon amour, & dévorée par le chagrin, elle tomba dans une langueur mortele, & devint ſi maigre & ſi défaite, qu'il ne lui reſta que les os & la voix: ſes os mêmes furent changés en rochers, & elle n'eut plus que la voix. Fable phyſique inventée pour expliquer d'une maniere ingénieuſe le phénomene de l'*écho*.

ÉCLAIR. Les anciens avoient coutume de rendre une eſpece de culte aux *éclairs*, en faiſant avec la bouche un bruit particulier, appelé *poppyſma*. Pline le dit expreſſément (XXVIII. 2.) *Fulgetras adorare poppyſmis conſenſus gentium eſt*. Ariſtophane fait mention de cet uſage dans les *guêpes*. Ce culte étoit adreſſé ſans doute chez les latins à la déeſſe des *éclairs*, appelée *Fulgora*.

ÉCLIPSES. Les payens attribuoient la cauſe des éclipſes aux viſites que Diane ou la lune rendoit à ſon amant Endymion dans les montagnes de la Carie. Mais comme ſes amours ne durerent pas toujours, il fallut chercher une autre cauſe des *éclipſes*. On feignit que les ſorcieres, ſurtout celles de Theſſalie, où les herbes vénimeuſes étoient plus communes, avoient le pouvoir par leurs enchantemens, d'attirer la lune ſur la terre, & qu'il falloit faire un grand bruit de chaudrons & d'autres inſtrumens, pour l'empêcher d'entendre les cris de ces magiciennes. Juvenal fait alluſion à cet uſage, lorſqu'il dit d'une femme babillarde, qu'elle fait aſſez de bruit pour ſecourir la lune,

lorſqu'elle eſt attaquée par les ſorcieres. Cet uſage a été emprunté des Égyptiens, qui honoroient Iſis, ſymbole de la lune, avec un bruit pareil de chaudrons, de tymbales & de tambours.

Plutarque dit que de ſon temps on n'oſoit encore à Rome expliquer qu'en ſecret la cauſe naturele des *éclipſes*, perce que cette connoiſſance enroit privé les devins de leur emploi.

Anaxagore, contemporain de Périclès, & qui mourut la premiere enaée de la ſuieente-huitieme o'ymplede, fut le premier qui écrivit très-clairement & trèr-hardiment ſur les diverſes phraſes de la lune, & ſur ſes *éclipſes*; ſelon Plutarque, *trèr-hardiment*, parce que le peuple ne ſoufroit pas encore volontiers les phyſiciens. Auſſi les ennemis de Socrate réuſſirent-ils à le perdre, en l'accuſent de chercher, par une curioſité criminele, à pénétrer ce qui ſe paſſe dans les cieux.

Les généreux romains ſe ſont ſervis quelquefois des *éclipſes* pour conteuir leurs ſoldats, ou pour les encoureger dans des occaſions importantes. Tacite, dans ſes annales, *liv. I. ch. XXVIII.* parle d'une *éclipſe*, dont Druſus ſe ſervit pour apaiſer une ſédition très-violente, qui s'étoit élevée dans ſon armée. Tite-Live reporte que Sulpicius Gallus, lieutenant de Paul Émile dens le guerre contre Perſée, prédit aux ſoldats une *éclipſe* qui ariva le leudemain, & préviut par ce moyen la frayeur qu'elle auroit cauſée.

Plutarque dit que Paul Émile ſacrifia à cette occaſion onze veaux à la lune, & qu'il immola le leudemain à Hercule vingt-un bœufs, dont il n'y eut que le dernier qui lui promit la victoire, & encore ſous la condition qu'il n'ataqueroit point, mais qu'il ſe défendroit ſeulement.

Nicias, général des Athéniens, avoit réſolu de quiter la Sicile avec ſon armée; mais une *éclipſe* de lune, dont ſon imagiuetion fut frepée, lui fit perdre le moment favorable, & cauſa la mort de ce général, & la ruine de ſon ermée; perte ſi funeſte aux Athéniens, qu'elle fut l'époque de la décadence de leur patrie. Alexandre même, avant la bataille d'Arbelle, fut éfrayé d'une *éclipſe* de lune; il ordona des ſecrifices au ſoleil, à la lune & à la terre, comme eux divinités qui cauſoient ces *éclipſes*.

C'eſt ainſi que l'ignorauce de la cauſe des *éclipſes* en a fait long-temps un objet de terreur pour la crédulité populaire. On vit cependant quelquefois des généraux à qui leurs connoiſſances en Aſtronomie ne furent pas inutiles. Périclès conduiſant la flote des Athéniens, il ariva une *éclipſe* de ſoleil, qui cauſe une épouvante générale; le pilote même trembloit: Périclès le raſſura par une comperaiſon ſemiliere: il prit le bout de ſon manteau, & lui en couvrant les yeux, il loi dit, „ crois-tu que ce que je fais là ſoit un ſigne de „ malheur? Non, ſans doute, dit ce pilote: cepen„ dant c'eſt auſſi une *éclipſe* pour toi, & elle ne „ differe de celle que tu as vue, qu'en ce que „ la lune étant plus grande que mon manteau, „ elle cache le ſoleil à un plus grand nombre de „ perſones „.

Agathocle, roi de Syracuſe, dans une guerre d'Afrique, vit auſſi dans un jour déciſif le terreur ſe répandre dans ſon armée en moment d'une *éclipſe*; il ſe préſenta à ſes ſoldats, leur en expliqua les cauſes, & diſſipa ainſi leurs craintes. On raconte encore des traits de cette eſpece à l'occaſion de Sulpitius & de Dion, roi de Sicile.

ECLOGA. } On appeloit *ecloga*, du mot
ECLOGARII. } grec ἐκλογὴ, les endroits choiſis dans les ouvrages des écrivains, & recueillis par des abbréviateurs nommés *eclogarii*.

ECLOGIUM. Le mot *eclogia* déſignoit chez les latins des puêmes compoſés à la louange des morts, & que l'on atachoit à leurs portes pendant les funéreilles & le deuil. Cicéron en fait mèntiou (*de Fin. II. 35.*) *non eclogia monumentorum ſignificant hoc velut ad portam? Uno ore cui plurimæ conſentiunt gentes, populi primarium fuiſſe virum*. L'on donna par extenſion le nom d'*eclogium* à une épitaphe & aux vets gravés ſur les tombeaux à la louange des morts, tels que ceux d'Auguſte, compoſés pour Druſus.

ÉCLUSES. Diodore de Sicile dit (liv. I. 2e. partie): „ on a fait un canal de communica„ tion, qui va du golfe Péluſiaque dans la mer „ rouge. Nécos, fils de Pſammétieus, l'a com„ mencé; Darius, roi de Perſe, en continua le „ travail, mais il l'interrompit enſuite ſur l'evis „ de quelques ingénieurs qui lui dirent, qu'en „ ouvrant les terres il inonderoit l'Égypte, qu'ils „ avoient trouvé plus baſſe que la mer rouge. „ Ptolémée ſecond ne laiſſa pas d'achever l'entre„ priſe, mais il fit mettre dans l'endroit le plus „ favorable du canal, des barieres ou des *écluſes* „ très-ingénieuſement conſtruites, qu'on ouvre „ quand on veut paſſer, & qu'on referme enſuite „ très-promptement; c'eſt pour cela que le fleuve „ prend le nom de Ptolémée dans ce canel, qui „ ſe décharge dans le mer, à l'endroit où eſt „ bâtie la ville d'Arſinoé „. Il eſt démontré par ce paſſage, que les écluſes ſervoient encore du temps de Diodore. On retrouve aujourd'hui le radier ſur lequel elles étoient établies, & ce monument a été découvert près de Suez, à l'entrée du canel, qui exiſte encore, & qu'un léger travail rendroit navigable ſans y employer d'*écluſes*, & ſans menacer l'Égypte d'inondations. (*M. de Tott a fait par ordre du ſultan Muſtapha un travail particulier ſur cet objet important.*) Rien ne peut en effet juſtifier la crainte des ingénieurs de Darius, lors même que leur nivélement auroit été pris au moment des plus hautes merées. Il n'eſt pes moins important d'obſerver que toute cette partie de l'Iſthme offre le terrain le plus favorable aux eecevetions, dans le plus petit eſpace de douze lieues, qui ſépare le golfe arabique des bras du Nil qui s'en raproche, & ſe jete enſuite dans la méditerranée à Tineck. (*Mém. de M. Tott.*)

Digitized by Google

ECMAGORAS; fils d'Hercule & de Phillo. *Voyez* PHILLO.

ÉCOLE de philosophes. On voit à la villa Albani, une mosaïque représentant une *école* de philosophes qui disserent sur le globe terrestre. Elle a été trouvée dans la Romagne, autrefois l'Umbrie, près de l'ancienne Sarsina, la patrie de Plaute. Winckelmann en a publié le dessein & une explication dans les *monumenti inediti*, *no.* 285.

ÉCORCE d'arbres, d'arbrisseaux & de joncs.

Les anciens, & sur-tout les Indiens, faisoient des étoffes pour s'habiller avec les *écorces* du *morus papyrifera*, comme les Othaïtiens le pratiquent encore; c'étoit la liene des arbres, dont il est souvent question dans Strabon & dans Denys Periégete. Hérodote (*lib.* 3, *c.* 98) parle de l'*écorce* d'un roseau employée au même usage, ἐκ τοιούτου φλοιοῦ. Les prêtres égyptiens portoient des chaussures faites avec l'*écorce* du papyrus, selon Hérodote (*lib.* 2, *c.* 37). Pline (*lib.* 19, *c.* 1) appela ces *écorces* de joncs filées, *linum orchomenium*. Ils mettoient aussi en usage pour leurs habits le duvet de l'*acanthus*, la substance laineuse de l'*apocynum*, les filamens du *musa*.

ÉCORCE D'ARBRE. (*Article extrait de la nouvelle diplomatique des savans bénédictins.*)

„ Nul ancien monument, nul texte formel des auteurs ne fixent au juste l'invention des papiers d'*écorce* d'arbre, mais plusieurs en constatent l'usage. On a souvent confondu le papier d'Égypte avec le papier d'*écorce* d'arbre. Pour trancher court à tant de mépriſes, un savant de ce siecle a trouvé un secret, dont le succès ne seroit pas douteux, si le remede n'étoit pire que le mal. C'est de nier qu'il ait existé ou qu'on ait jamais fabriqué de papier d'*écorce* d'arbre. Mais avant que de nous engager dans la réfutation d'une opinion si particuliere, il nous paroît important d'écarter tout ce qui nous détourneroit du but que nous nous proposons „.

„ L'*écorce*, en tant que matiere propre à recevoir l'écriture, peut être envisagée sous trois rapports; dans sa totalité, dans sa partie la plus interne ou la plus voisine du bois, & dans sa superficie. 1°. Dans sa totalité; les anciens employoient pour écrire l'*écorce* de certains arbres. Ils ne faisoient que la polir; ils en retranchoient les parties extérieures les plus grossieres, & la façonnoient en forme de table. 2°. Ils détachoient les lames ou les pellicules les plus minces de l'intérieur de l'*écorce*, *liber*, pour en composer une espece de papier. 3°. Ils ne dépouillerent pas toujours les arbres de leur *écorce* interne pour s'en servir en guise de papier. Ils se contenterent quelquefois de l'*écorce* extérieure de certains arbres, tels que le cérisier, le prunier & le bouleau. On en fait encore au besoin le même usage en Amérique: témoin la lettre du P. Poncet, Jésuite, écrite du Canada en 1647, & conservée dans la bibliotheque de St. Germain-des-Prés. Ces sortes de pellicules extérieures n'ont sans doute rien de commun avec le papier d'*écorce*. Maffei n'en parle point, & c'est une matiere absolument étrangere à la question que nous allons traiter „.

„ D. Mabillon, dans sa diplomatique, D. Bernard de Montfaucon, dans sa paléographie & son supplément de l'antiquité expliquée, reprenent ceux qui ne mettent nulle distinction entre le papier d'Égypte & le papier d'*écorce*. Maffei leur reproche à son tour d'avoir donné dans l'écueil dont ils ont averti les autres: & pour les combattre d'une maniere qui ne leur laisse aucun moyen d'éviter ses coups, il leur oppose trois propositions. La premiere, qu'on n'a peut-être jamais écrit d'acte sur l'*écorce*: la seconde, que si l'on en a écrit, nul ne s'est conservé jusqu'à nous: la troisieme, que le papier d'*écorce* d'arbre est une chimere, & que jamais on n'en a fait „.

„ Nous pourions aisément soutenir la contradictoire sur tous ces points. Mais comme il est d'une conséquence assez médiocre de savoir si l'on a écrit des actes sur l'*écorce* sans apprêt, vu la difficulté où ils ont été de résister jusqu'aujourd'hui aux injures du temps, & que d'ailleurs personne ne réclame en faveur de leur existence actuelle, nous insisterons peu sur cet article. L'essentiel est de prouver qu'on a fait du papier d'*écorce*, & c'est à quoi nous devons particulierement nous attacher. La liaison des autres questions avec celle-ci, leur procurera les éclaircissemens dont elles ont besoin.

„ Au reste, il n'est pas naturel de penser que Maffei ait avancé des opinions si singulieres, sans être fondé sur de bonnes preuves. Il convient donc d'examiner d'abord si elles sont suffisantes pour faire revenir les savans de leurs anciens préjugés. Il a eu sous les yeux une vingtaine d'anciens monumens de la nature de ceux qu'on a coutume de confondre avec le papier d'*écorce*. Leur matiere, leur lissure, leur compositon parfaitement uniformes le persuadent, que tous sont de papier d'Égypte. Nous en avons vu davantage, revêtus des mêmes caracteres, & nous nous croyons également en droit d'en inférer qu'ils sont tous de papier d'Égypte: mais nous n'en concluons pas qu'il n'existe nulle part de papier d'*écorce* d'arbre „.

„ Les auteurs nous apprenent qu'on faisoit de l'*écorce*, ainsi que du bois, des tables ou tablettes pour écrire. Il n'y veut pas voir que ces écorces servoient à dresser des actes & à la fabrique d'un papier, dont on formoit des feuilles d'une étendue considérable, même assez épaisses pour être pliées & mises en rouleaux. Mais si les actes n'étoient jamais écrits sur l'*écorce*, d'où vient que les législateurs permettoient d'employer, dans les testemens mêmes, toutes sortes de matieres? Après cela, ne faudroit-il pas au moins que l'*écorce* n'eût pas été une matiere sur laquelle on eût eu coutume d'écrire, pour supposer qu'elle n'auroit pas été de mise dans quelque espece d'acte que ce

fût?

fût ? Pourquoi encore les gens de loi faiſoient-ils un ſi grand uſage des tables, ſoit de bois, ſoit d'*écorce*, enduites de cire, & par cette raiſon appélées *ceræ*, ſi nul acte ne fut jamais dreſſé ſur les dernieres ? Les premiers peuples qui habiterent l'Italie n'écrivoient que ſur l'*écorce* & les tables de bois. Croira-t-on qu'ils ne contractoient entr'eux nulle alliance, nul engagement, nul traité par écrit „ ?

„ Eſt-ce que Caſſiodore, Fortunat, Xiphilin, Hérodien, n'avoient pas en vue le papier d'*écorce*, lorſque le premier oppoſoit la rudeſſe de l'*écorce* au poli du papier, que le ſecond exhortoit ſon ami Flavus, au défaut de papier, de lui écrire ſur des tabletes de frêne, ou ſur l'*écorce* du hêtre, & lorſque les deux derniers nous parlent de tabletes de tilleul à l'uſage des empereurs Domitien & Commode ? Que réſulte-t-il de ces textes & de quelques autres allégués par Maffei ? Qu'on faiſoit de bois & d'*écorce* pluſieurs tables ou tabletes à écrire, ſans autre apprêt que de les polir, ou tout au plus de les enduire de cire ; mais il ne s'enſuit nullement que la fabrique de papier d'*écorce* ſoit un être de raiſon „.

„ Le ſilence de Pline, ſur le même ſujet, n'eſt pas plus déciſif. S'il ne réſervoit pas à traiter ailleurs du papier d'*écorce* d'arbre, c'eſt (pourroit-on répliquer) que la maniere de le faire, priſe ſur le modele du papier d'Égypte, n'étoit pas encore inventée de ſon temps. D'ailleurs, le ſilence d'un ſeul écrivain ne prouvera pas contre des textes d'auteurs contemporains, & moins encore contre des faits.

„ Marcianus Capella réduit la matiere de tous les livres au papier, à la toile, au parchemin, à l'*écorce* du tilleul. Mais outre que l'énumération n'eſt pas exacte, & qu'il pouvoit également entendre par *papier*, celui d'*écorce* & celui d'Égypte ; conclure du mot *écorce* que ce n'étoit point une *écorce* transformée en papier, c'eſt un peu trop ſubtiliſer, ce ſemble. N'eſt-ce pas un des griefs de Maffei contre les modernes, de ce que ſouvent ils tranſportent au papier d'Égypte, les nom de tilleul & d'*écorce* ? Ne pouvoit-on pas autrefois uſer du même langage, en parlant du papier d'*écorce* d'arbre „.

„ L'illuſtre italien croit trouver un argument ſans réplique, dans ces paroles de Symmaque : *In caudices aut tiliæ pugillares transferenda, ne facilis ſenectus papyri ſcripta corrumpat*. De là il infere qu'autre choſe eſt d'écrire ſur du tilleul, autre choſe d'écrire ſur du papier : que comme le tilleul de Symmaque annonce des tables de bois, ſon papier ſignifie du papier d'Égypte. Mais ne pouvoit-on pas tirer du tilleul, & des tabletes de bois, & du papier d'*écorce* ? Seroit-il d'ailleurs impoſſible de prouver par Maffei lui-même, que le papier dont parle Symmaque, étoit d'*écorce* d'arbre, & non pas de *papyrus* ? Jugeons-en par les qualités qu'il attribue au papier d'Égypte. Il n'eſt pas, dit-il, ſujet à ſe corrompre par l'humidité, ſi funeſte au parchemin & aux papiers de coton & de chife. Mis en rouleau, & garanti des accidens extérieurs, il conſerve ſon encore ſans altération, & ſe maintient dans ſa conſiſtance naturele : tandis que notre papier, même étant préſervé de l'eau, ſe pourrit par la ſeule humidité, ſe coupe & ſe déchire par les plis qu'il contracte, ſe conſume & par l'air & par la pouſſiere. Peu à peu ſa couleur s'altere, les mots s'éfacent & diſparoiſſent, & l'écriture ſe confond. Puiſque Symmaque avoit tout à craindre pour la vieilleſſe de ſon papier, il devoit donc avoir des défauts aſſez ſemblables au nôtre ; défauts qui le rendroient très-different du papier d'Égypte „.

„ A-t-on des tabletes de tilleul, *tiliæ pugillares* des V, VI, & VII ſiecles ? Nous avons cependant divers monumens de ces ſiecles en papier d'Égypte. Ainſi les écrits de Symmaque n'auroient pas été ſi en ſûreté ſur des tabletes de tilleul que ſur ce papier. Pourquoi donc leur donner la préférence ſur une matiere que les ſeuls livres de Numa devoient preſque faire regarder comme incorruptible ? Par conſéquent, le papier pour la corruption duquel il craignoit ſi fort de la ſuite des années, devoit être d'une autre matiere. Or de l'aveu de tout le monde, s'il y avoit alors un papier diſtingué de celui d'Égypte, il ne pouvoit être que d'*écorce* d'arbre. Comment après cela Maffei peut-il en nier l'exiſtence „ ?

„ Selon Suidas, le tilleul porte une *écorce* ſemblable à celle du *papyrus* : rien n'empêchoit donc d'en faire le même uſage. En vain le docte Marquis répond-il, qu'il y a des tilleuls en Italie, & que leur *écorce* ne ſe diviſe pas en pellicules minces, comme celles du *papyrus*. Qu'en faut-il conclure, ſinon que notre tilleul n'eſt pas celui de Suidas, ou que ſi c'eſt le même, on le faiſoit paſſer par des préparations qui ne nous ſont plus connues. De quelque eſpece que fût ce tilleul, la reſſemblance des couches intérieures de ſon *écorce* avec les tuniques du *papyrus*, ne pouvoit réſulter que de quelque apprêt, ou de la maniere de détacher les lames corticales, qui étoient les plus voiſines du bois „.

„ Théophraſte parle des bandeletes d'*écorce* de bois, ſur leſquelles on écrivoit des noms. Pline, après avoir diſtingué le tilleul mâle & le tilleul femele, dit nétement : qu'entre le bois & l'*écorce* de ce dernier, on trouve de minces enveloppes, compoſées de pluſieurs membranes. Quoi de plus propre pour faire du papier d'*écorce* ? Cent fois le même auteur ſe ſert des mots *tilia*, *philyrea* & *philura*, pour exprimer les enveloppes ou lames les plus déliées de l'*écorce* des plantes. Un tel langage n'eſt-il pas viſiblement emprunté de la nature des pellicules, tirées de l'*écorce* du tilleul, dont, ſuivant Théophraſte & Pline, on faiſoit des rubans & des bandeletes ? Or en augmentant leur largeur, on ne pouvoit trouver une matiere plus analogue aux tuniques du papyrus, & plus propre à former du papier à peu près ſemblable à celui

d'Égypte, dont on manquoit preſque toujours dans les contrées éloignees de la mer Méditerranée, & quelquefois même dans celles qui en étoient les plus proches. Continuons de tourner en preuves, contre le ſyſtême de Maffei, les paſſages ſur leſquels il s'éforce de l'étayer „.

„ En voici un, dont il conclut qu'on ne fit jamais de papier d'*écorce* d'arbre, & par lequel nous croyons pouvoir démontrer tout le contraire. Sous le nom de livres, Ulpien comprend toutes ſortes de volumes, ſoit en papier, ſoit en parchemin, ſoit en quelque autre matiere que ce puiſſe être. Enſuite il met en queſtion s'ils doivent être remis aux légataires, à qui le teſtateur a donné ſes livres, lorſqu'ils ſont compoſés de pluſieurs feuilles de papier, de parchemin, d'ivoire & de toute autre matiere, ou qu'ils conſiſtent en des tables cirées. Ici l'oppoſition entre *volumina* & *codices* ou *codicilli* eſt frapante. Les premiers ſignifient certainement des rouleaux, & les ſeconds des livres, compoſés de pluſieurs feuilles, comme le ſont aujourd'hui les nôtres. Ceux-ci pouvoient être de la même matiere que ceux-là; mais celle qui formoit des livres ſemblables aux nôtres, ne pouvoit pas toujours être employée dans les rouleaux. L'ivoire, par exemple, le cuivre, le marbre, le bois & l'*écorce* même du tilleul ſans apprêt, ne pouroient en former. Il n'eſt pas plus poſſible de rouler des tables de cette *écorce* autour d'un cylindre, que d'y rouler des tables de bois & d'ivoire. Maffei ſe trouve néanmoins réduit à ſoutenir cette poſſibilité, s'il a bien compris le texte de l'ancien juriſconſulte, dont il s'autoriſe. A ſon avis, le tilleul dont parle Ulpien, ne doit pas être mis au rang des papiers, mais au rang des ſimples *écorces*. Au contraire, le juriſconſulte compte les livres faits de tilleul parmi les papiers, cuirs ou parchemins, dont on formoit des rouleaux. Le texte d'Ulpien n'a donc pas été bien entendu par le ſavant Marquis: ou bien il n'a pas ſenti l'inconvénient de rouler autour d'un cylindre des tables d'*écorce*, comme ſi c'eût été du papier ou du parchemin „.

„ Il eſt des arbres à la vérité dont les *écorces* extérieures, telles que celles du cériſier, pouroient former des rouleaux; mais cette propriété ne ſauroit convenir à tout ce qui s'appele *phylira* ou *tilia*. Car par ces termes, ou l'on entend le tilleul, dont l'*écorce* totale, ainſi que celle que fourniroit ſa ſuperficie, n'eſt point pliable à la maniere de la peau extérieure du cériſier; ou l'on entend l'*écorce* la plus intime, ſoit du tilleul, ſoit de toute autre plante. Mais l'*écorce* interne du tilleul & de tout autre arbre, enviſagée ſeule, n'a par elle-même nulle conſiſtance, ſi elle n'eſt travaillée & fortifiée par l'application de pluſieurs couches les unes ſur les autres. Il eſt donc également néceſſaire, & pour la rendre propre à *recevoir* l'écriture, & pour pouvoir la mettre en rouleau, d'en faire du papier. Le tilleul d'Ulpien n'eſt certainement que du papier d'*écorce*; & l'on ne peut lui prêter une notion différente ſans tomber dans quelque abſurdité. On faiſoit donc autrefois du papier d'*écorce* „.

„ On peut tirer un nouvel argument, en faveur de l'exiſtence de ce papier, des paroles ſuivantes de S. Iſidore. *Liber eſt corticis pars interior . . . . . Eſt autem medium quoddam inter lignum & corticem.* Et encore: *liber eſt interior tunica corticis, quæ ligno cohæret, in qua antiqui ſcribebant . . . . . Quia ante uſum chartæ vel membranarum, de libris arborum volumina fiebant.* Il réſulte de ces textes, que les livres & les volumes d'*écorce* des anciens n'étoient ni la totalité de l'*écorce*, ni ſa peau extérieure. Leur *écorce*, appelée livre, ne fut ni l'une, ni l'autre, comme ces textes le prouvent évidemment: puiſqu'elle étoit *mitoyene* entre l'*écorce* & le bois, & que d'ailleurs on ne peut faire des volumes ou rouleaux d'une matiere auſſi peu flexible que l'*écorce* des arbres, priſe dans ſa totalité „.

„ L'auteur de la vie de Dictys de Crete, dit, qu'il compoſa ſix *volumes* d'*écorce* de tilleul, en lettres phéniciennes, ſur la guerre de Troye. Nouvele preuve de l'exiſtence du tilleul. Comme le nom de papier a été donné dans la ſuite à des ſubſtances qui n'ont rien de commun avec le papyrus; *philura* fut appliqué de même à des papiers très-différens de ceux de l'*écorce* du tilleul. On tiroit cette dénomination de φιλύρα, tilleul, parce que c'étoit de ſes pellicules, placées entre l'*écorce* & le bois, qu'on fabriquoit l'ancien papier d'*écorce*.

„ Chez les peuples ſeptentrionaux, le hêtre tenoit lieu de tilleul. Auſſi dans leur langage, le nom de livre, *book*, ſe confond-il avec celui du hêtre „.

„ Un écrivain du Nord a pris un ſentiment entiérement oppoſé à celui de l'illuſtre italien que nous réfutons. Il prétend nous mettre ſous les yeux la maniere de fabriquer le papier d'*écorce* d'arbre. Elle ſe réduit à celle dont on faiſoit le papier d'Égypte. Selon lui, les anciens tiroient du tilleul pluſieurs pellicules avec le fer, ils les arrangeoient à contre-ſens les unes ſur les autres, & les uniſſoient enſemble avec de la colle „.

„ Nous n'inſiſterons pas ſur la preuve que le P. de Montfaucon a cru pouvoir tirer, en faveur du papier d'*écorce* d'arbre, de l'étymologie des termes ξυλαῖνα χάρτα, ξυλοχάρτα, employés par le ſcholiaſte des Baſiliques. En effet, Euſtathe applique ξυλοχάρτου au papier d'Égypte, & du Cange prouve par plus d'une autorité, qu'on a pris ce terme pour du papier de coton „.

„ Montrer du papier d'*écorce* d'arbre actuélement exiſtant, ce ſeroit ſans doute la preuve la plus déciſive qu'on en auroit fait. Mais nous ne pouvons en diſconvenir; la plupart des anciens papiers, qu'on donne pour être d'*écorce* d'arbre, ſont réellemment de papier d'Égypte. Sans nous arrêter aux auteurs qui ont confondu ces papiers, ceux même qui ſont attentifs à en faire la diſtin-

ction, n'ont pas laiſſé de prendre l'un pour l'autre. Si D. Mabillon a bien ſaiſi le ſens de Lambécius, le ſavant abbé de Godwic non plus que D. Légipont ne ſont pas exempts de cette mépriſe. Ils attribuent la qualité & la nature de papier d'*écorce* d'arbre à une charte de pleine ſécurité, gardée à Vienne en Autriche, repréſentée au naturel ſur l'original par Lambécius dans ſa bibliotheque impériale, & d'après lui, par D. Mabillon, dans ſa Diplomatique. Le dernier auteur interprete ces mots de Lambécius, *ex cortice arboris*, du papier d'Égypte, ajoutant que c'eſt une eſpece d'*écorce*. Il ne devoit donc pas entendre autre choſe; quand Briſſon, publiant une autre charte de pleine ſecurité, d'après l'autographe, conſervée dans la bibliotheque du roi, uſe de ces termes: *ex corticeo regiæ bibliothecæ archetypo*. En effet, cette derniere piece, longue de ſept pieds, dont l'écriture eſt figuree, & le texte publié dans le ſupplément de la Diplomatique, n'eſt certainement pas de papier d'*écorce*, mais de papier d'Égypte „.

„ Cette confuſion de langage laiſſe un ſujet légirime de douter, ſi l'on ne doit pas tenir pour papier d'Égypte, tout ancien monument, annoncé ſous le nom de papier d'*écorce*, à moins qu'il ne ſoit marqué par des caracteres propres & diſtinctifs. „ Tel eſt, au jugement de D. Ber„ nard de Montfaucon, un grand rouleau du ſé„ nateur Antonio Capello, à Veniſe, qui contient „ un acte juridique, fait, il y a environ 800 ans, „ dans la ville de Rieti, autrefois Réate „. Mais Maffei, qui depuis l'a acquis, n'a rien remarqué qui le diſtingue du papier d'Égypte „.

„ Ange Roccha dit avoir vu dans la bibliotheque du Vatican pluſieurs monumens en papier d'Égypte. Et tout de ſuite il continue de la ſorte: j'ai vu auſſi une autre piece en *écorce*, mais plus groſſiere, de façon qu'on reconoît parfaitement l'*écorce* d'arbre: *ſed rudiorem, atque ita ut arboris* CORTEX *eſſe omnino dignoſcatur*. Elle étoit conſervée avec beaucoup de ſoin chez Alde Manuce. Le même auteur déclare avoir vu un livre d'*écorce*, dont les pages étoient ſi minces, qu'on en auroit pris deux pour une. Elles n'étoient imprimées que d'un côté en caracteres indiens. Ce livre apporté des Indes, fut offert au Pape Sixte V. par le général des Auguſtins dechauſſés. Mais ce n'eſt pas ſur ces ſortes de livres d'*écorce* que les ſavans ſont partagés „.

„ S'il reſte au monde quelque monument de l'ancien papier d'*écorce*, c'eſt aſſurément un manuſcrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Nous y avons obſervé des différences ſenſibles avec les manuſcrits & les diplômes de la bibliotheque du roi & des archives de S. Denis. Mal-à-propos rejéteroit-on ces différences ſur la diverſité des papiers d'Égypte, dont les uns étoient plus épais que les autres, ou ſur quelque accident qui auroit collé enſemble pluſieurs feuilles du papier de ce manuſcrit. 1°. Le plus ou moins d'épaiſſeur du papier d'Égypte ne venoit pas de la multiplicité de ſes feuilles, collées les unes ſur les autres; mais de la proportion avec laquelle les deux qu'on uniſſoit enſemble, s'éloignoient du centre de la plante appelée *papyrus*, ou de la quantité plus ou moins grande de colle qu'on y employoit. 2°. Si l'obſervation de Maffei eſt vraie, le papier d'Égypte n'a rien à craindre de l'humidité. Ainſi les feuilles ne peuvent d'elles-mêmes ſe coller enſemble. 3°. Celles du manuſcrit de Saint-Germain ſont trop égales & ſemblables entr'elles, pour qu'on puiſſe ſoupçoner qu'elles auroient été collées les unes contre les autres par par accident. On ne peut pas même le dire du dernier feuillet, qui paroît être double des autres. 4°. Le papier d'Égypte, quoique très-mince, a de la ſolidité & de la conſiſtance. Le papier d'*écorce*, quoique plus épais, ſe rompt aiſément, & s'en va par pieces ou pellicules, qui, détachées de la ſuperficie du papier, font évanouir l'écriture. Voilà en quel état ſe trouvent les cinq feuillets du manuſcrit que nous décrivons. 5°. Ils ſont non ſeulement plus épais, & compoſés de plus de rouiques que ceux du papier d'Égypte, ils paroiſſent encore plus groſſiers. Or c'eſt-là, ſelon les ſavans, un caractere particulier au papier d'*écorce*. Du reſte, à l'égard de ce manuſcrit ſingulier, nous ne faiſons que ſouſcrire au jugement des antiquaires. Tous l'ont cru de papier d'*écorce*. Nous en exceptons néanmoins D. Mabillon. Quand il compoſa ſa Diplomatique, il ne le rangea qu'au nombre des manuſcrits en papier d'Égypte. Peut-être en penſa-t-il autrement dans la ſuite. Mais D. de Montfaucon, qui avoit aprofondi la matiere, ſoutient, ſans héſiter, que c'eſt du papier d'*écorce* d'arbre „.

„ C'eſt, ſans doute, au ſujet de ce manuſcrit que Thomas Dempſter s'explique avec les ſentimens de la plus vive admiration, & qu'il rend témoignage aux livres d'*écorce* d'arbre actuélement exiſtans dans les bibliotheques „.

„ Dempſter ajoute, qu'il a vu des fragmens d'Hérodote & de Polybe ſur du papier d'*écorce*; mais ce n'eſt pas à Saint-Germain-des-Prés. Le ſeul manuſcrit en *écorce* qu'on y poſſede, au moins depuis plus d'un demi ſiecle, ne renferme pas un ſeul mot grec. On pouvoit, à la vérité, lui faire dire tout ce qu'on vouloit, après que les Mabillon & les Montfaucon n'avoient oſé entreprendre d'en rien déchifrer, bien loin d'en dreſſer une notice exacte. Sans nous croire ni auſſi habiles, ni plus heureux, nous allons en donner une connoiſſance ſuffiſante, pour ne laiſſer déſormais à perſone la liberté d'y ſuppoſer des écritures qui n'y ſeroient point en effet. Les preuves morales que nous avons données de l'exiſtence réelle du papier d'*écorce*, fondé ſur ce manuſcrit, ſeront, au moins par raport à nous, apuiées de preuves phyſiques, réſultantes de l'Anatomie exacte que nous en avons faite „.

„ Des cinq feuillets, dont il eſt compoſé, deux

étoient juſqu'ici adhérens à la couverture de parchemin, & les trois autres encâdrés dans des bandes de la même matiere. Ainſi huit pages ſeulement paroiſſoient à découvert. La reliure, & peut-être même la réunion de ces feuillets, eſt aſſez moderne. Il ne ſe trouve jamais moins de quatre couches dans chaque feuillet, ſi ce n'eſt qu'elles aient été enlevées exprès ou par accident. On en compte dans quelques-uns un plus grand nombre„.

„ À peine peut-on remarquer de légers veſtiges d'écriture ſur certains feuillets; & l'on ne ſauroit preſque en diſtinguer les lettres, ſans les mouiller. Pluſieurs membranes, dont ces feuillets ſont compoſés, cachent des lettres, qu'on ne peut appercevoir qu'en détachant quelqu'une de ces pellicules. Alors diverſes ſortes d'écritures ſe manifeſtent, même d'une ligne à l'autre. L'une eſt ſur une couche, l'autre ſur une autre. Celle-ci appartient à l'écriture romaine courante, celle-là eſt en écriture romaine, demi-onciale pour la grandeur, minuſcule pour la forme, & pour le contour tirant ſur l'écriture courante. Il y a des pages où l'on trouve des lignes diſpoſées en des ſens contraires. L'âge de diverſes ſortes d'écritures paroît quelquefois éloigné de plus d'un ſiecle. On diroit que ſur des feuilles anciénement écrites, mais dont les lettres s'étoient confondues, ou avoient été éfacées, on auroit appliqué des couches blanches, pour les faire ſervir à de nouveles écritures. Or, ſi les plus récentes ſont du VI, ou VII ſiecle au plutard, (ce qu'on peut démontrer par le caractere même) de quelle antiquité ne doivent pas être les autres„?

„ Tout le manuſcrit eſt en lettre & en langue latines. Nous ne doutons pas qu'il ne renferme des actes publics. C'eſt peut-être même une portion des regiſtres *municipaux* de quelque cité. Nous croyons y avoir obſervé des dates de calendes, de nones, d'ides & de conſuls. Nous y avons lu fort diſtinctement, au bas de la cinquieme page, XIV *kalendas maias*. Il eſt vrai que *kalendas* eſt abrégé, ainſi que le mot *conſulibus* en d'autres endroits; mais ce ſont des abbréviations ordinaires à ces termes. Nous n'avons pu lire nulle part le nom même des conſuls, ſi ce n'eſt celui de Théodoſe, encore paroît-il d'une main poſtérieure à la plupart des écritures, quoique vrai ſemblablement du temps de cet empereur, & du V ſiecle. Ce qui confirme que notre manuſcrit a fait partie des regiſtres publics, ou, pour le moins, qu'il renferme des actes qu'on y avoit inſérés, c'eſt qu'il eſt fait une mention fréquente de teſtamens, d'actes, de chartes, d'enrégiſtremens, de procureurs chargés de les demander, de ſignatures, de peine du quadruple, de priſe de poſſeſſion, &c. Tels ſont les principaux traits des pages 6, 7, 8, &c. Peu s'en faut que nous n'y ajoutions la page 5. On y parle en ſeconde perſone; & ſi ce n'eſt pas un acte en forme d'épître, il eſt difficile de n'y pas reconoître une lettre. Quoi qu'il en ſoit, ces pages, & les 1, & 9, ſont celles où l'on déchifre plus de mots. Nous y en liſons quelquefois deux ou trois de ſuite. Mais, à l'exception de la 9 page, & à pluſieurs égards de la 8, les lacunes qui ſurvienent ſans ceſſe, ôtent la connoiſſance du ſujet précis qu'on y traite„.

„ À juger de ce manuſcrit par ſon écriture extérieure la plus ordinaire, il ne ſauroit être plus récent que le VI ſiecle. Le peu de latin qu'on y déchifre, ſemble devoir le faire remonter encore plus haut. Rien ne s'y écarte de la pureté du ſtyle, ni d'une bonne orthographe, excepté certaines lettres ſur leſqueles on varia de tout temps. En creuſant dans ce manuſcrit, nous avons découvert des lignes entieres, cachées ſous une ou deux membranes, quoique ordinairement aucune apparence de lettre n'indiquât cette découverte, pas même après avoir levé la premiere couche. A-t-on donc collé, ſur ce papier déja écrit, de nouveles lames d'*écorce*? C'eſt ce qu'on pouroit conclure de la différence des caracteres qui reſtent à la ſuperficie, & de ceux qu'on ne ſauroit appercevoir qu'en portant le fer dans le ſein de ce manuſcrit. Mais communément ces lignes, pour ainſi dire ſouterraines, du dehors du papier ont *pénétré* aſſez avant dans ſon intérieur, & s'y ſont conſervées, tandis que l'air & le temps ont totalement fait diſparoître l'encre & les lettres de la ſurface„.

„ Ces découvertes nous ont enhardi à détacher les deux pages adhérentes à la couverture; mais la premiere ne l'a pu être qu'en partie, parce qu'en quelques endroits elle eſt percée à jour, & qu'en d'autres elle étoit réduit à une ſeule membrane, bien qu'il y eût des portions de ce feuillet compoſées, à l'ordinaire, de pluſieurs. Le dernier, preſque double des autres par l'épaiſſeur, après avoir été détaché de la couverture, nous a laiſſé voir environ vingt-deux lignes d'écriture mérovingienne, & par conſéquent différente de celle du reſte du manuſcrit. L'antiquité en eſt au moins du VII ſiecle; mais elle pouroit être plus grande, puiſque nos lettres mérovingiennes ne ſont autres que l'écriture courante des romains. Nous avons commencé d'abord par diſtinguer quelques mots dans cette derniere page. Bientôt nous y avons lu quelques verſets des chapitres 22 & 23 de l'exode; & 6 & 18 du lévitique„.

„ Depuis que nous avons pénétré dans les entrailles de ce manuſcrit, & qu'une eſpece de diſſection nous a fait connoître plus parfaitement la nature de la matiere dont il eſt compoſé, nous y avons reconu ſouvent des couches d'*écorce* tout-à-fait ſemblables à celles des *écorces* d'arbres. On en peut même diſtinguer de différentes eſpeces. Il eſt vrai qu'on y remarque auſſi quelques membranes, en petit nombre, aſſez reſſemblantes, aux lames du *papyrus*. Si elles n'en ſont pas véritablement, il faloit que certaines pellicules d'*écorce* d'arbres euſſent une grande affinité avec elles. Mais ſi elles ſont de papier d'Égypte, il s'enſuivra qu'on faiſoit quelquefois une ſorte de papier

du mélenge des membranes de *papyrus* & d'*écorce* d'arbres „.

ÉCRAIN. *Voyez* Dactyliotheca.

ÉCREVISSE de mer. Ce cruſtacée étoit le ſymbole de pluſieurs villes greques & ſicilienes. Il forme la coëfure d'Amphitrite ſur les médailles des Brutiens dans la grande Grece. Peut-être étoit-il auſſi le ſymbole de Mars: au moins voit-on dans la Chauſſe ce dieu ſur une pierre gravée, ayant le pied droit ſur une *écreviſſe* de mer. L'Océan porte ſur les monumens, ainſi qu'Amphitrite, des ſortes d'*écreviſſe* dans ſa coëfure. *Voyez* Amphitrite, Océan, Lerne.

L'Écrevisse de mer, ou le *Crabe*, ſert de type aux médailles d'Acragas en Sicile, de Cos, d'Hymare, de Cume, de Télos & des Brutiens.

ÉCRITURE. Des marques ayant d'abord été tracées ſans deſſein, & comme par une eſpece de badinage, l'homme s'en ſera ſervi dans la ſuite, pour ſe rapeler le ſouvenir de certains faits qu'il craignoit d'oublier, ou de certaines obligations qu'il ſe propoſoit de remplir. Ces marques ne ſignifioient ni des ſons, ni des mots, mais une totalité de choſes, une action, un événement avec toutes ſes circonſtances. La multiplication de ces ſignes donna naiſſance à la premiere *écriture*. On en ſentit l'utilité; on ſe la communiqua; on la perfectiona; on en fit un art. Et bientôt chaque caractere, qui n'exprimoit que des choſes vagues, fut deſtiné à rendre des penſées ſpécifiques, & les modifications même de ces penſées.

La plus ancienne *écriture* ne tranſmit donc ni aux abſens, ni à la poſtérité, les ſons de la voix par des lettres ſemblables aux nôtres. Elle exprima par des images ou des ſignes, ſoit naturels, ſoit arbitraires, les idées, les ſentimens, les jugemens: bien qu'à parler à la rigueur, ces derniers fuſſent d'abord plutôt ſous-entendus que figurés.

Parmi les caracteres ſymboliques, dont nous parlons, les uns étoient les portraits grôſſiers des aſtres, des plantes, des animaux & de différentes parties de la nature; les autres ne pouvoient paſſer que pour des figures de pur caprice. Tels furent les hiéroglyphes de l'Égypte, tels les caracteres de la Chine. „ Le moyen d'exprimer les penſées par „ des peintures, ou repréſentations des choſes dont „ on parle, eſt celui qu'emploient encore aujourd'hui les ſauvages du Canada, & celui dont „ ſe ſervoient les Mexicains avant que les Eſpagnols euſſent changé leur empire „.

Si tous les peuples de la terre étoient demeurés attachés à leur *écriture* primitive, ils auroient continué de s'entendre par écrit, mal-gré la diverſité de leurs langues. Les mêmes chifres arabes, les ſignes du Zodiaque, des Planetes & de l'Algebre ſont également entendus, quoique différemment prononcés par les divers peuples de l'Europe. Il ne ſeroit donc pas impoſſible d'inventer une *écriture* qui pût être entendue de toutes les nations du monde, & que chacune prononceroit en ſa propre langue.

Le projet d'une *écriture* univerſele n'eſt pas demeuré dans la pure poſſibilité. Pluſieurs ſavans hommes ont tenté de le réduire en pratique. Wilkins, évêque de Cheſter, & le fameux Leibnitz ont entrepris des travaux conſidérables pour l'exécution de ce deſſein. On peut même avancer qu'il eſt exécuté en partie, quoiqu'il pût l'être d'une maniere beaucoup plus parfaite.

Les ſavans de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de la Corée & du Japon, ont des caracteres communs, qu'ils liſent chacun dans leurs langues, quoique très-diſſemblables entr'elles.

L'*écriture* fut toujours ou perpendiculaire comme celle des Chinois, ou ſinueuſe comme les runes, ou horizontale comme la nôtre, & celle ci va fixer principalement notre attention. On peut diſtinguer quatre ſortes d'*écritures* horizontales, celle qui marche de gauche à droite, celle qui va de droite à gauche, & une troiſieme, qui les réunit en allant & revenant par des lignes paralleles vis-à-vis du point d'où elle eſt partie. Celle-ci ſe ſubdiviſe en deux eſpeces, ſuivant qu'elle commence par la droite, ou par la gauche.

Les orientaux ont toujours écrit de droite à gauche. Les occidentaux depuis long-temps écrivent de gauche à droite. Les premiers en communiquant leurs lettres aux ſeconds, leur apprirent ſans doute à régler, comme eux, la marche de leur *écriture*.

Les Étruſques retinrent ſi bien cette marche, qu'ils ne l'abandonerent que très-rarement, pour ſuivre celle des occidentaux, ou pour réunir l'une & l'autre à la fois. Preſque tous leurs monumens, dont on a formé des recueils de pluſieurs volumes, renferment des caracteres tournés conſtament de droite à gauche, & des lignes gardant la même direction.

Les Grecs (au moins le préſume-t-on) embraſſerent auſſi d'abord cette maniere d'écrire, ſoit que, comme Pélaſges venant de l'Orient, ils l'euſſent apportée avec eux, ſoit que, comme déja établis dans ces contrées, que nous appelons Turquie en Europe, ils l'euſſent reçue de Cecrops ou de Cadmus. On n'y a pourtant point encore déterré d'inſcription, qui conſtate qu'ils aient obſervé de former toutes leurs lignes à l'orientale.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait découvert des *écritures* commençant de droite à gauche; mais auſſi-tôt elles reviennent de gauche à droite, lorſqu'elles ſont compoſées de pluſieurs lignes.

Les Huns qui déſolerent l'empire romain, ſous la conduite d'Attila, écrivoient de droite à gauche. Leur alphabet conſiſtant en trente-quatre caracteres, a été publié par Hickes, à la page 8 de ſa préface. On prétend que les reſtes de ces Huns portent aujourd'hui le nom de Zikules. Ils occupent une partie de la Tranſilvanie. Molnar, dans la préface de ſa grammaire hongroiſe, parle de leur *écriture* comme d'une choſe actuélement exiſtante.

Écarrvax des Égyptiens. Nous entendons parler ici ſeulement d'une *écriture* courante, & non hiéroglyphique, dont nous traiterons à leur article. Les reſtes de cette *écriture* courante ſont ſi rares, que nous avons de grandes obligations au comte de Caylus, qui les a recueillis avec ſoin. C'eſt lui qui va parler dans cet article.

Les cinq planches publiées par le comte de Caylus, dans ſon recueil (*tom. I. p. 65.*), repréſentent un morceau de toile, qui lui a appartenu autrefois, & qui ſe trouve aujourd'hui au cabinet de Ste. Geneviève. Sa longueur eſt de deux pieds quatre pouces ſix lignes, & ſa hauteur de ſix pouces ſept lignes ou environ; car les bords ſont éfilés, & par conſéquent inégaux. Il eſt diviſé en pluſieurs colonnes paralleles, formées par des caracteres égyptiens. Il n'eſt écrit que d'un côté; l'*écriture* en eſt noire, à la réſerve des premiers mots de chaque colonne, qui ſur l'original ſont tracés en lettres rouges, (& qui dans la copie ſe trouvent ſoulignés); le caractere en eſt ferme, & n'a pas été fait au pinceau: les lignes de diviſion & de ſéparation ont été tirées à vue & ſans regle. Les figures ſimplement deſſinées en trait ne ſont réhauſſées par aucune couleur; mais on peut aſſurer qu'elles ſont touchées avec un eſprit & une légéreté que ne deſavoueroient pas des nations plus vives que les Égyptiens.

Cette bande de toile eſt terminée par une eſpece de compartiment, qui, outre pluſieurs mots, contient des vaſes & des carrés peints en rouge, couleur qui a été placée ſans aucun ſoin, & qui déſignoit peut-être que ces corps étoient de terre cuite.

Les figures deſſinées au deſſus des colonnes vont de gauche à droite, tandis que l'*écriture* va en un ſens contraire. Ceux qui déſireront de plus grands détails ſur ce monument, pourront conſulter le II. tome (*planche LIV.*) du ſupplément de l'*antiquité expliquée*, où il eſt gravé; mais on ne doit pas ſe fier entiérement à la copie que l'auteur en a donnée. En l'examinant avec attention, on s'aperçoit qu'il s'y eſt gliſſé bien des fautes: & cette raiſon a engagé le comte de Caylus à le publier de nouveau, & le plus exactement qu'il a été poſſible. Il a fallu pour cela l'étudier avec ſoin, détacher toutes les lettres bien marquées, les arranger dans un certain ordre, & s'en ſervir pour diſcerner celles qui ne ſont pas liſibles. Quand des éforts réitérés n'ont pu reſtituer des mots dont il ne reſtoit plus que de foibles traces, il a mieux aimé les négliger & les remplacer par des points, que de les préſenter ſous une forme étrangere; c'eſt ce qui a augmenté dans la copie le nombre des lacunes que l'on voit dans l'original; mais il a tâché de raporter les différentes ſortes de lettres que l'on y voit, & c'eſt ce qui doit ſuffire.

Suivant le P. de Montfaucon, ce morceau de toile ſervoit à couvrir une momie. L'on voit en effet qu'il avoit été enduit de bitume. La couleur brune que cette préparation lui avoit donnée, paroît moins aujourd'hui qu'elle ne paroiſſoit quand il appartenoit au ſavant comte, parce que dans la vue de le conſerver on l'a collé depuis ſur une toile; mais ſans la premiere préparation il ne ſeroit pas vrai-ſemblablement venu juſqu'à nous.

Les Égyptiens traçoient quelquefois ſur les bandelettes des momies, des hiéroglyphes ou des lettres proprement dites. Kirckher a fait graver pluſieurs morceaux de toile, chargés de ſymboles, qu'il a expliqués avec le même ſuccès que ceux des obéliſques; & au commencement de ce ſiecle, Maillet, conſul de France au Caire, dit avoir vu une momie, autour de laquelle on trouva une bande de toile ornée de figures & de caracteres. Cette bande ayant été miſe en lambeaux, Maillet en ramaſſa ſix ou ſept aunes en huit pieces, qu'il envoya en France au chancelier de Pontchartrain: elles ont enſuite été diſperſées; mais il y a apparence que le morceau gravé dans ces planches en faiſoit partie. (*Caylus. I. p. p. 65.*)

Le même comte a publié (*5. pl. 26.*) un autre morceau d'*écriture égyptiene*. Les caracteres dont cette toile eſt chargée, ſont écrits de droite à gauche: ils occupent par une ſeule ligne le tiers de ſa largeur, qui peut être *de deux pouces*. L'*écriture* eſt formée par une très-belle main, qui doit avoir fait uſage du pinceau. La canne & toutes les eſpeces de roſeau ne pouroient former des contours déliés & renflés avec autant de fineſſe & de préciſion que ces caracteres en préſentent; ce qu'il y a d'aſſuré, & ce qui eſt fondé ſur l'expérience que ce ſavant en a faite, c'eſt qu'on ne peut les bien imiter que par le moyen du pinceau. Il eſt bon d'obſerver que cette pratique eſt celle que les Chinois emploient encore aujourd'hui pour leur *écriture*, dont on ne peut s'empêcher d'admirer la néteté.

Voici les raiſonemens du ſavant comte ſur ces reſtes précieux & preſque uniques de l'*écriture égyptiene* non hiéroglyphique (*rec. I. pag. 70.*)

„ Tous ces monumens donnent une premiere ſorte d'*écriture* aſſez uniforme. En les raprochant les uns des autres, on formera une liſte de caracteres en uſage parmi les Égyptiens; mais afin de ne pas trop groſſir cette liſte, il faut obſerver que dans l'*écriture* dont nous parlons, on plaçoit quelquefois pluſieurs lettres au deſſus l'une de l'autre, & que d'autres fois certaines lettres ne paroiſſent diſtinguées entr'elles que par des eſpeces d'accens & de points. Il faut avoir égard à ces ſingularités, & l'on trouvera qu'après les réductions qu'elles donnent occaſion de faire, la liſte des caracteres égyptiens eſt encore très-nombreuſe; ce qui vient peut-être de ce que la même lettre ſe configuroit diverſement, ſuivant le place qu'elle occupoit dans un mot. Mais comme il s'agit bien moins ici de découvrir l'alphabet de la langue égyptiene que de s'aſſurer qu'il émanoit des hiéroglyphes, il ſuffira d'avoir une aſſez grande quantité de lettres iſolées, & de les comparer

avec les figures repréſentées ſur les monumens égyptiens. Or je puis aſſurer que l'on apercevra entr'elles la liaiſon la plus intime, & les raports les plus ſenſibles ; & pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les ieux ſur le n°. 1 de la XXVIe planche. J'y ai fait graver ſur une prémiere colonne une ſuite d'hiéróglyphes, tirés la plupart des obéliſques, & dans une colonne correſpondante, les lettres égyptienes qui vienent de ces hiéroglyphes. On trouvera, par exemple, que le premier hiéroglyphe, repréſentant une barque, a produit un élément d'*écriture*, dont la valeur a pu varier, ſuivant les points ou les traits dont il étoit affecté ; que le troiſieme hiéroglyphe, qu'on croit être l'image d'une porte, en perdant ſon arondiſſement, a formé la lettre qui lui eſt paralele ; que la figure d'homme ou d'animal acroupie, au n°. IV., eſt devenue une lettre qui ne conſerve que les linéamens du ſymbole orîginal ; enfin que le ſerpent, figuré ſi ſouvent ſur les monumens égyptiens, n°. XIX., s'eſt changé en un caractere qui retrace encore aux ieux les ſinuoſités de ce repille. On trouvera auſſi que d'autres hiéroglyphes, tels que le 2, le 5, le 6, le 11, le 13, &c. ont paſſé dans l'*écriture* courante, ſans éprouver le moindre changement. Au reſte, ce n'eſt ici que le léger eſſai d'une opération qui pouroit être pouſſée plus loin, & dans laquelle on apercevroit peut-être des raports différens de ceux que j'ai établis entre certaines lettres & certains hiéroglyphes ; mais en général, l'examen des lettres égyptienes prouve viſiblement leur origine ; & plus il eſt aprofondi, plus il ſert à confirmer le ſentiment de Warburton „.

„ Ce n'eſt pas ſeulement à cette eſpece de lettre que le principe de cet auteur s'applique. On doit l'étendre encore à une ſorte d'*écriture* égyptiene que les monumens nous préſentent, & dont on trouvera un modele au n°. II. de la planche XXVI. C'eſt une inſcription publiée aſſez peu correctement par M. Rigord, (*mém. de Trévoux, juin*, 1704) & par le P. de Montfaucon, (*l'antiq. expl. t. II. pl. LIV.*) & dont je donne une copie plus exacte, d'après l'original que j'avois vu dans le cabinet du préſident de Mazaugues. Il s'en trouve de ſemblables & en grande quantité ſur les rochers du mont Sinaï, & Pocock en a raporté plus de quatre-vingts dans la relation de ſon voyage ; mais il auroit dû nous avertir que quelques-unes de ces inſcriptions ſont en arabe, & que d'autres fois on voit des mots de cette langue mêlés confuſément avec des mots égyptiens. Cependant, quoique Pocock ait tout copié ſans choix & ſans diſtinction, ſa copie même prouve le ſentiment que j'avance. L'*écriture* y eſt diſpoſée dans un ordre naturel ; on n'y voit pas ces eſpeces de points, d'accens & de traits qui ſont ſur notre bande de tolle ; en un mot, elle eſt aſſez reſſemblante à celle de l'inſcription que je produis „.

„ En admétant cette double eſpece de lettre, on eſt d'acord avec les anciens qui reconoiſſent deux ſortes d'*écritures égyptiens*, celle qu'ils appeloient ſacerdotale, & celle qui étoit connue ſous le nom de vulgaire. La premiere conſacrée à des uſages ſacrés, & propre à voiler les myſteres de la religion, étoit ſans doute très-difficile à lire, & c'eſt peut-être celle des bandeleles des momies ; la ſeconde devoit être plus ſimple & plus familiere. C'eſt, à mon avis, celle de la plupart des inſcriptions du mont Sinaï, & de l'inſcription gravée dans la planche XXVI. J'ignore ſi ces deux ſortes d'*écritures* ont été formées l'une de l'autre, mais il me paroît qu'elles avoient quelques lettres qui leur étoient communes ; & ce qui eſt plus eſſentiel à mon objet, qu'elles tiroient également leur origine des hiéroglyphes. Cette derniere propoſition a été prouvée plus haut par raport à la premiere eſpece de lettres égyptienes, & elle le ſera, je crois, quant à la ſeconde, ſi l'on veut faire attention au n°. III. de la planche XXVI., où l'on a repréſenté dans une colonne quelques lettres égyptienes, tirées de l'inſcription gravée au n°. II., & dans une colonne relative les hiéroglyphes qui ont produit ces lettres. Ainſi, ſous quelque aſpect qu'on enviſage les caracteres égyptiens, tout concourt à prouver qu'ils vienent des hiéroglyphes, & à donner une ſorte d'évidence au principe de Warburton „.

(II) Nous ajouterons ici que M. Deguignes compare les caracteres égyptiens ordinaires avec les chinois, & l'on voit par cette comparaiſon que les deux écritures ſe raprochent infiniment. *Voyez* ſon mémoire dans le recueil de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Les caracteres que l'on trouve gravés ſur le mont Sinaï ſont un ouvrage des Baſilidiens, ce n'eſt qu'un mélange de caracteres égyptiens & de chifres qu'on ne peut diſtinguer. Le célebre M. Niebuhr dans le Tome Ier de ſon voyage en Arabie, raporte pluſieurs inſcriptions égyptienes priſes du *Gibel Mottatab*, c'eſt-à-dire, de la *montagne écrite*. Quiconque veut s'appliquer à la recherche de l'anciene écriture des Égyptiens y trouvera beaucoup de lumieres. Nous ſavons auſſi que M. George Zoëga, ſavant Danois, s'occupe à Rome d'une matiere ſi intéreſſante. (*M. l'Abbé Assemani.*)

Écriture des Phéniciens.

(*Cet article ſe lie immédiatement avec le précédent, & nous eſt fourni par le même ſavant comte.*)

„ Ce point une fois établi, il faudroit examiner ſi les lettres égyptienes ont formé les phéniciennes. Cette queſtion eſt d'autant plus difficile à réſoudre, que les monumens phéniciens ſont encore plus rares que ceux des Égyptiens. Nous ne connoiſſons qu'une de leurs inſcriptions, qui n'a pas même été trouvé en Phénicie. Nous avons quelques médailles frapées à Tyr, à Sidon, en Sicile, à Carthage, à Malthe, &c. avec des caracteres qui, relativement à ces divers pays, ſemblent avoir éprouvé quelque altération. Cependant il paroît en général qu'ils ont une très-grande affinité avec les Égyptiens ; & j'en donnerai pour preuve les mo-

numens dont j'ai parlé, & ſur-tout l'inſcription de la planche XXVI. L'*écriture* reſſemble ſi fort à la phéuicieue, que Rigord (*mém. de Trévoux, juin* 1704.) n'a pas eraiur de lui donuer ce nom. Mais le P. de Montfaucon & le P. Calmet en out mieux jugé, en la déclarant égyptiene. En effet, elle eſt gravée au deſſous d'un bas-reliteſ égyptieu; & de plus, ella ne préſeute poiut de lettre qui ne ſoit daus notre baude de toile, & dans les inſcriptions du mont Siuaï. Qu'il me ſoit donc permis d'avancer comma un priucipe preſqua démontré, que les letres égyptieues doiveut leur origine aux hiéroglyphes, & comme uue très-forte conjectnre qo'elles ont, à leur rour, donué naiſſance aux phéuicieues: les greques vieneut des unes ou des autres. Les lettres ſemblent donc avoir paſſé des Égyptiens aux Phéuicieus, aux Grecs, aux Latius, &c. „.

„ Il ſuit de là, que rien ne faciliteroit plus l'iutelligeuce de l'*écriture* égyptiene que celle des caracteres phéuiciens, dont ou nous a donné quelques alphabets, avec leſquels on ne pent rien expliquer. Ou ſera peot-être plus heureux daus la ſoite, & j'oſe le préſager ſur deux raiſons également fortes; 1°. parce qne la phénicien reſſembloit extrêmement au ſamaritain, taut par raport ao ſond de la langue, que par raport à la forme des lettres; 2°. parce qne ſur des médailles frapées eu Phénicie on croit voir le nom de quelques villas axprimé dans la langue du pays. Si ces monumeus ſe mnltiplient, s'il s'eu déconvre de pluſieurs villes différentes qui donneut lieu à des interprétations également ſuivies, également certaines, on poura ſe flater d'avoir un véritable alphabet phénicien; & c'eſt alors qu'ou devra s'exercer ſur l'*écriture* égyptieue, dont ou voit un fragment au n°. II. de la planche. Je doute cependant que le ſuccès réponde pleinemeut aux éforts qn'on fera. Pour retrouver l'alphabet d'une langue qn'on ne parle plus, il faut ſavoir an moins goe cette langue a bien des raports avec quelque une de celles qne l'on connoît; comment pouroit-on autremeut faire des analyſes & des combinaiſons? Commeut fixer la quantité de lettres qu'on doit réuuir pour en compoſer ou mot? Or il paroît qua la langue égyptieua dont il s'eſt conſervé bien des mots daus les anciens auteurs & daus la laugue copte, diſféroit eſſentiélemeut de la phénicieue; & par uue conſéqoence uéceſſaire, que nous manquons de pointa d'apui pour nous élever juſqo'à elle, & parvenir à l'intelligauce des caracteres qu'elle emploioit „.

„ Mais ſi cela paroît vral qnant à l'*écriture* raportée an n°. II. de la plauche XXVI., la choſe eſt aucore plus certaine à l'égard des lettres tracées ſur notre baude de toile. Comme elles ont eucore moins de conformité que les phénicienes, & que les abbréviations y ſont très fréquentes, elles ſeront mille fois plus difficiles à pénétrer, & je ne ſai ſi l'on ue ponroit pas dire qu'elles ſeront à jamais inacceſſibles aux éforts des ſavans. Mais je ne prétends pas fixer le terme de leurs recherches & de leurs eſpérances; & quels que ſoieut les progrès qne l'on ſera dans ce point de critique, je ſerai content ſi les obſtacles que je vieus de détailler ſommairemeut ſervent d'excnſe à ceux dont les éforts ſerout inotiles, & relevent la gloire & le mérite de ceux qui auront réuſſi. (*Caylus I.* 70.) „.

Écaiture en clous, ou de Perſépolis. *Voyez* Perſépolis.

Écaiture des manuſcrits trouvés à Herculanum, & des manuſcrits grecs en particulier.

„ Tous les mots, ſans aucuue exceptiou, ſont écrits en lettres nnciales, & ne ſout ſéparés ni par des points, ni par des virgules; rien n'indique la diviſion des mots, lorſqu'il s'eu trouve quelques-nus de diviſés à la fin d'oue ligne; on ne reucoutre aucun ſigue d'interrogation, ni autres qui puiſſeut aider à la pronouciation, oo marquer les androits qui demandent qu'on éleve la voix. Les ſignes de ponctuation ne devinrent plus fréquens qu'à l'époque où la connoiſſauce de la laugue greque ſa perdir. Mais il y a ſur quelques mots d'autres ſigues inconnus, & dont ou parlera plus bas. Quaut à la grandeur & à la beauté des lettres, on peut hardiment les comparer à celles des éditions rares de quelques aureurs grecs de Laſcaris, & à celles du Pindare d'Oxfort. Ceux qui ſont à portée de voir le fameux & ancien manuſcrit des ſeptaute dans la bibliotheque du Vatican, peuvent preudre une idée encore plus claire de la forme & de la grandeur de ces lettres, qui dans la manuſcrit *ſur les vertus & les vices* ſont on peu plus graudes. Il faut cependant remarquer que dès le temps où la villa d'Herculauum ſubſiſtoit, le esractere italique étoit en uſage, comme la fait voir uu vers d'Euripide, écrit ſur an mur „.

„ La forme des lettres eſt différente de l'idée que l'on ſe fait ordinairemeut da l'*écriture* de ces remps anciens; car les caracteres avec des jambages qui s'avancent, tels que dans le *ſ*, out été placés dans les ſiecles poſtérieurs par ceux qui croient avoir examiné avec le plus de ſoin l'*écriture* des anciens grecs. Baude'ot (*a*) dit ſur cela très-hardiment & ſaus exception, qua les lettres greques, formées de cette mauiere, ſont des temps poſtérieurs; c'eſt-à dire, ſuivant l'idée qu'on a atachée à cette expreſſiou, des derniers temps des empereurs romaius. Toutes les tables où ſont figurés les aneiens caracteres grecs, ſuivant les différens âges, & qui ont été miſes an jour juſqu'à préſent, ſout fantives: ou peut le prouver, ſurtout par les médailles. Par exemple, l'oméga écrir

(*a*) (*Utilité des voyages*, tom. II, p. 127.)

crit ω mêlé parmi des lettres unciales, le P. Montfaucon le donne au temps de Domitien, tandis qu'on le trouve employé deux ſiecles auparavant, ſur des médailles des rois de Syrie; & on le voit dans la même forme italique dans l'inſcription gravée ſur le bord du grand vaſe de bronze, conſervé dans le capitole, dont Mithridate Eupator, le dernier prince fameux de ſa branche parmi les rois de Pont, avoit fait préſent à un gymnaſe qu'il avoit fondé. Cette eſpece de chronologie eſt, comme l'on voit, ſujete à l'erreur, & peut nous faire prendre des idées très-fauſſes des choſes. Si quelqu'un, par exemple, vouloit déterminer l'antiquité de ce fameux fragment de ſtatue d'un Hercule qui eſt placé au Belvédere, & qu'on nomme le torſe de Michel Ange, & que pour en fixer l'époque il eut recours à l'inſcription qui s'y trouve, & qui donne le nom de l'artiſte ainſi écrit ΑΓΘΛΛωΝΙΘΣ: faudroit-il, parce que des antiquaires ont avancé que l'oméga ainſi formé avoit pris naiſſance fort tard, qu'il plaçât l'auteur de cette admirable ſtatue dans des ſiecles où l'on ne trouvera point de ſculpteur capable de produire un ſi beau travail? Et que deviendroient alors les idées qu'il eſt juſte d'avoir ſur les progrès & l'état de l'art (*a*)?

Les caracteres qui ſe diſtinguent par une forme particuliere ſont ceux que voici Δ, Λ, Θ, ε, λ, M, P, ω, le ſigma eſt toujours rond. Ces lettres ſont employées plus fréquemment ſur des inſcriptions graques du ſecond ſiecle des empereurs & des ſiecles ſuivans, que dans les précédens; & quelquefois un jambage s'avance vers la direction oppoſée, comme on le voit ſur une lampe de terre, raportée par Paſſeri (*b*) ΔIOK Λ HT „. (*Winkelman, lettres ſur Herculanum.*

Écriture des Gaulois. Le ſeul monument de ce genre qui ſubſiſte eſt la *pierre écrite* de Saulieu en Bourgogne. Le petit nombre de caracteres gaulois que l'on y aperçoit, a exercé la ſagacité de pluſieurs écrivains, ſans qu'on puiſſe avoir aucune certitude de la réuſſite. On trouve cette *pierre* & ſes caracteres gravés dans le VI. volume de l'hiſtoire de Bourgogne, par l'abbé Courtépée.

Écriture des Runes. *Voyez* Runes.

Écriture des Latins. L'*écriture* latine de la plus haute antiquité, comparée à celle d'Auguſte, en étoit non ſeulement diſtinguée par des qualités accidentales, mais auſſi par la forme eſſentiele des caracteres, des proportions & de la ſymmétrie. Sur l'an 368 avant J. C. Tite-Live rapele une vieille loi, écrite en lettres antiquas, qui, ſelon Quintilien, ne reſſembloient pas à celles de ſon temps. Voilà donc dès le commencement de Rome au moins deux ſortes d'*écritures* latines bien caractériſées. Des témoignages certains en conſtatent l'exiſtence, & ne laiſſent aucune reſſource au doute. On n'en doit pourtant pas conclure que l'uſage de l'*écriture* antique fût alors totalement aboli, mais qu'il n'étoit plus à la mode.

Pouroit-on ſe flater de voir reproduire ſous nos ieux cette ancienne *écriture*, d'après des originaux inconteſtables? C'eſt ſur quoi nous ne croyons pas qu'on puiſſe héſiter un moment; reſte à ſavoir juſqu'à quel degré d'antiquité il faudra les reculer. Peut-être ne ſauroit-on produire aucun monument dont la date préciſe devance de plus de 300 ans la naiſſance du Sauveur: il eſt cependant très-probable qu'il en exiſte encore de plus anciens au moins de deux ſiecles.

Si deux des tables de Gubio égalnient par leur antiquité celle des Pélaſges, à qui l'on en attribue la compoſition, il ne ſeroit pas poſſible de montrer un plus ancien modele des lettres latines: mais leur conformité avec les caracteres d'environ 200 ans avant J. C., les a fait regarder par pluſieurs ſavans plutôt comme des copies ou pieces renouvelées, que comme de véritables prototypes. Elles ne ſeront donc miſes qu'au niveau des loix romaines agraires, du ſenatus-conſulte contre les bacchanales, de quelques médailles conſulaires, ou tout au plus de l'inſcription dreſſée en l'honneur de Lucius Barbatus. Au défaut d'une antiquité prodigieuſe que ſemblulent aſſurer à notre *écriture* ces tables eugubines, eſtimées de plus de 3000 ans, les inſcriptions de la ſeconde & troiſieme eſpece du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, publiées dans la *nouvele diplomatique* des ſavans bénédictins, quoique de beaucoup poſtérieures à cette époque, répondront ſuffiſamment aux caracteres qu'avoient en vue Quintilien, Tite-Live & les autres anciens. C'eſt tout dire, qu'elles ſont tirées d'après ce que l'Italie a déterré de plus antique depuis trois ſiecles. Avant leur découverte, les tables eugubines miſes à part, le monument érigé à Lucius Barbatus ne cédoit le premier rang à nul autre, ſi ce n'eſt peut-être à quelques médailles. La colonne roſtrale de Duilius eſt, à la vérité, d'une date plus ancienne: les antiquaires toutefois paroiſſent moins diſpoſés à la croire originale que rétablie. Ne pouſſons pas ici plus loin le dénombrement des inſcriptions antiques; il ſuffit de jeter les ieux ſur les quatre premieres eſpeces du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, pour y voir raſſemblé tout ce qu'à cet égard l'antiquité nous a tranſmis de plus précieux. Ces morceaux peuvent ſe partager en trois

(*a*) On ne peut pas conteſter que les plus beaux jours de la ſculpture n'aient été les mêmes qui ont éclairé dans la Grece le regne du grand Alexandre, & qu'à meſure que l'empire romain a perdu de ſa ſplendeur, les arts ſe ſont éclipſés. Mais il eſt pourtant vrai que ſous Adrien ils reprirent une nouvele vigueur, & que rien n'eſt comparable pour la fineſſe du trait, à la ſtatue du bel Antinoüs, qui fut faite alors.

(*b*) *Paſſeri Luc. I. I. tab.* 24.

âges. Les plus récens précedent l'ere chrétiene de près de deux cents ans : pluſieurs des genres ſuivans renferment encore quelques pieces, qui ne remontent pas moins haut.

Déja l'inſcription de Lucius-Barbatus, les épitaphes des Furius, les loix agraires & romaines, & autres monumens encore plus antiques, avoient perdu quelque choſe de l'ancienne rodeſſe des *écritures* latines, lorſqu'on vit paroître, ſi même on ne doit pas la faire remonter plus haut, une ſeconde branche de vieille *écriture*, mais plus polie & particuliérement affectée aux médailles. Touche-t-elle à l'origine des caracteres latins ? Eſt-elle émanée de cette *écriture* rude & grôſſiere, eſtimée la plus antique ? Seroit-elle née du commerce des Romains avec les Grecs, long-temps avant que les derniers euſſent ſubi le joug de l'empire ? C'eſt ſur quoi nous ne voyons pas qu'on puiſſe aiſement ſe décider. Pour l'ordinaire on ſe contente de la reculer juſqu'à la premiere guerre punique ; mais on a des As d'une *écriture* à peu près ſemblable, de beaucoup antérieurs à cette époque. Il ſembleroit donc que dès la plus haute antiquité les Romains auroient eu deux ſortes d'*écritures* capitales, l'une impolie & qu'on peut traiter de ruſtique, l'autre plus réguliere & dont on uſoit ſur tout dans les fabriques des monoies. (*Nouvele diplomatique.*)

Écriture romaine. Quoique la figure des lettres ſe ſoutiene aſſez bien pendant les trois premiers ſiecles de notre ere, elle ne laiſſe pas de perdre inſenſiblement quelque choſe de ſes belles proportions, & ſur tout de cette élégance qui caractériſe ſi bien l'empire d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs immédiats. Les déclins de l'*écriture* furent d'abord preſque imperceptibles. Mais dès le III ſiecle, elle ſe dégrada trop ſenſiblement, pour qu'il ſoit poſſible de ſe diſſimuler ſa décadence. La forme des lettres ne fut pas moins altérée ſur la monoie que leurs proportions. On carra les lettres anguleuſes ; on arondit les carrées. Les ornemens ſuperflus, déja trop fréquens, le devinrent encore davantage ſur les marbres & les tables de bronze. On vit éclôre de nouveaux genres d'*écritures*, qui ſouvent expoſés à des variations promptes & ſuivies, ſe multiplierent en tant d'eſpeces, qu'il eſt difficile d'en fixer le nombre. Les monumens métalliques & lapidaires, ſans donner l'excluſion aux caracteres irréguliers & ruſtiques, & ſans ſe réduire aux plus parfaits, continuerent, il eſt vrai, juſqu'au V ſiecle, de repréſenter l'*écriture* réformée, telle à peu près qu'elle ſe montra, lorſqu'on la vit toucher à l'apogée de ſon élégance. Elle n'eut pas un ſort auſſi favorable ſur les médailles. Ses pertes & ſes déchets n'y furent pourtant pas d'abord bien marqués. Les premieres atteintes portées à ſa beauté s'y ſont ſentir, mais bien foiblement dès la fin du premier ſiecle. Durant toute l'étendue du II ſa décadence n'avance, pour ainſi dire, que pas à pas. Au contraire, depuis le milieu du III, elle ſe manifeſte ſur les médailles & les monoies aux lieux les moins attentifs, & ſemble menacer l'*écriture* d'une ruine totale & précipitée. L'excès du mal en fut le remede. Dès le commencement du IV ſiecle, on corrigea cette *écriture* métallique ; & ſi ſon ancienne élegance ne fut pas tout-à fait rapelée, on s'en raprocha beaucoup. La réforme ne s'étendit pourtant qu'aux fabriques de monoies, & même ne s'y ſoutint pas plus d'un ſiecle. Le mal gâgnoit cependant ſur les marbres & autres matieres dures de toutes parts.

Mais pourquoi, comment & par qoels degrés l'*écriture* romaine ſe corrompit-elle ? Le plus ou le moins d'uſage qu'on fit de la maniere d'écrire la plus élégante & la mieux proportionée, peut également fixer & ſon état le plus floriſſant, & le premier degré de ſa décadence. Le caractere écraſé, avec les aplatiſſemens des angles en furent le ſecond. L'introduction de quelques lettres de differentes eſpeces, avec celles du même genre, doit être regardée comme le troiſieme. Tant qu'on ſe renferma dans ces altérations légeres, ſi l'élégance de l'*écriture* ſoufrit un peu, ſa forme eſſentiele ne fut pas corrompue. Mais tout fut perdu, quand on eut commencé d'ajouter la confuſion des divers genres d'*écriture* aux premieres atteintes données à la beauté de ſes traits. Ce fut donc là le quatrieme degré de ſa décadence. Une autre ſorte de corruption ne tarda pas à ſuivre. Elle conſiſtoit à mêler ou réunir dans la même inſcription des caracteres de divers ordres, par exemple, le minuſcule ou le curſif avec le capital. Nous en voyons les prélodes dès le commencement du IV ſiecle, & même dès la fin du III. Le mal ne fit qu'augmenter dans la ſuite.

Au V, le dépériſſement de l'*écriture* devint ſi commun, & quelquefois ſi énorme, qu'on a cru, depuis le renouvelement des belles lettres, devoir en faire un crime aux Goths & aux Viſigots. On les a même voulu charger de l'horrible invention de l'*écriture* curſive, trop difficile à lire aujourd'hui, pour être l'ouvrage des Romains, & néanmoins trop ordinaire dans leurs tribunaux avant l'établiſſement des Goths en Italie, pour être celui de ces barbares. Après cela, comment n'aroit-on pas mis ſur le compte des Francs, des Lombards & des Anglo-ſaxons les *écritures* franco-galliques ou mérovingiennes, lombardiques & ſaxones ? Sur qui rejéteroit-on la dépravation de toutes les ſortes d'*écritures* aux VI & VII ſiecles, s'ils n'en étoient pas coupables ? Voilà donc les caracteres latins changés & corrompus par les Viſigots, les Francs, les Lombards, les Saxons, en Eſpagne, dans les Gaules, en Italie, dans la Grande-Bretagne. Ces vaines accuſations ſeront diſſipées ailleurs ; mais les diſcuſſions, où elles nous jéteroient, détourneroient trop long-temps nos regards, qui ne doivent être ici fixés que ſur les continoeles révolutions des *écritures*.

Arive le glorieux regne de Charlemagne : l'*écriture* ſe renouvele, les belles capitales romaines ſont remiſes en honeur, ou cultivées avec plus de

ſoin. Tous les caracteres acquierent quelques degrés de politeſſe ou de ſimplicité. L'on fixe la minuſcule, on la perfectione, ou l'acrédite, & ſi on ne lui fait pas encore tenir lieu de toutes les autres *écritures*, du moins l'emploie-t-on dans preſque toutes les ſortes de pieces, où l'on ſe ſervoit auparavant de la capitale, de l'onciale & de la curſive. Elle ſouffre peu de déchet juſqu'au XII ſiecle, auquel elle ſe transforme en gothique par le changement de ſes rondeurs, ſoit en angles, ſoit en carrés. Le gothique l'avoit déja ſoumiſe à ſa tyrannie, qu'il n'avoit alors livré que de légeres attaques à la majuſcule.

Juſqu'au IX ſiecle, l'uſage le plus autoriſé par la pratique, ne permettoit guere de confondre les divers ordres d'*écriture*. Il étoit rare de tranſporter les lettres d'une claſſe à une autre; & ſi quelquefois on franchiſſoit cette ligne de ſéparation, les lettres empruntées ſe trouvoient preſque toujours en petit nombre; mais depuis le X commencé, la licence n'eut plus de bornes. Toujours elle alla croiſſant, juſqu'à ce qu'elle eût enfanté cet affreux gothique, dont le renouvélement des lettres, après trois ſiecles de combats, n'a pas encore totalement délivré l'Europe. La tendance des *écritures* à ce gothique moderne ſe fait ſentir aux perſones attentives, dès que le mélange de différentes ſortes d'*écriture* commence à ſe montrer. Quoique du IV au IX ſiecle il ſe fût gliſſé dans l'*écriture* bien des bizârreries, que des traits & des lettres, qui plus eſt, tout-à-fait barbares, en euſſent ſouvent defiguré la beauté; néanmoins il eſt vrai de dire qu'elle s'evançoit d'un pas très lent vers ce nouveau gothique.

Le goût du beau, & ſur-tout d'une *écriture* aſſez propre, qui s'étoit paſſablement maintenu durant le IX ſiecle, dégénéra par degrés en affectation puérile. Aux ornemens recherchés hors du ſein de la belle nature, ſuccéda la manie, d'abord pour l'extraordinaire, enſuite pour le ridicule & le groteſque. Le mal ne fit qu'empirer juſqu'au XIII ſiecle, vrai époque du gothique régnant. Au XIV ſiecle ſes excès, pour ne pas dire ſes extravagances, furent portés à leur comble en *écriture*, comme en architecture. L'une & l'autre parurent alors plus ſurchargées de colifichets, plus hériſſées de pointes, & conſéquemment plus affreuſes. Le gothique majuſcule fondé ſur le mélange de la capitale, de le minuſcule & de l'onciale, eut pour eſſence & marque caractériſtique les coupes, les baſes & les ſommets transformés en parties intégrantes de ſes lettres. Il faut pourtant avouer qu'au milieu de ſes plus épaiſſes ténebres, on ne laiſſe pas de rencontrer quelques inſcriptions fort courtes; telles que celles des monoies & des ſceaux, qui ne ſe ſentent que peu ou point de ſa corruption.

La curſive, en tant que bien différenciée de le minuſcule, ſe tint plus long-temps qu'elle, & que la majuſcule même, à couvert de la dépravation du gothique. Mais au XIII ſiècle, il pénétra partout; & ſi quelque piece en particulier en fut privée, en général nulle ſorte d'*écriture* n'en fut exempte. Ses ſuccès ſe multiplioient de jour en jour; à vue d'œil ſembloit gâgner du terrain. Rarement toutefois parvint-il dans la majuſcule à ſurpaſſer en nombre toutes les autres lettres avant le XIV ſiecle. Quelque étendue que fût en XV ſa domination, il ceſſa dès lors de jouir tranquillement de ſes conquêtes. Si quelque monoie, ſi quelque ſceau fut auparavant ſouſtrait à ſes atteintes, ce fut comme par hazard & ſans conſéquence. Le gothique alloit toujours ſon train, & ne pouvoit manquer, ſelon le cours ordinaire des choſes, de tout envahir, ſans que rien pût mettre des bornes à ſes entrepriſes.

Cependant il ſe répandit en Italie un goût pour les belles lettres & pour les antiquités romaines, qui ne tarda pas à rapeler celui des anciens caracteres. Ses commencemens furent foibles, & ſuivirent au moins de près ceux du XV ſiecle. Ses progrès étoient déja conſidérables avant ſon milieu; mais depuis ils devinrent rapides, & cauſerent une grande révolution dans tous les genres d'*écriture*. Auſſi, dès que l'art de l'imprimerie parut en Italie, y reçut-il un nouveau degré de perfection, par l'uſage que pluſieurs y firent du caractere romain, au préjudice du gothique, employé par-tout ailleurs. Sur le déclin du même ſiecle, l'*écriture* romaine reſſuſcitée paſſa les Alpes; mais quoique reçue pour toujours ſur le ſceau de l'empereur, elle n'eut cours que dans la haute Allemagne. Le reſte fut pour elle un pays impénétrable, où l'empire du gothique ne pouvant plus s'étendre, ſe changea dans la plus horrible tyrannie. Les ſiecles ſuivans eurent beaucoup de peine à ſecouer en partie le joug d'une coutume trop invétérée. Depuis que le gothique s'eſt vu chaſſé des imprimeries latines d'Allemagne, il a conſervé aſſez de crédit, pour maintenir ſes droits ſur tout ce qui s'écrit en allemand, & même ſur toutes les *écritures* curſives. Un de nos meilleurs écrivains le voyant ſi enraciné dans ce pays, a cru qu'on auroit dû l'appeler plutôt *allemand* que *gothique*. Mais ſi les Allemands y ſont demeurés plus long-temps attachés que preſque toutes les nations de l'Europe, il ne ſeroit pas difficile de prouver, que loin d'en être les auteurs, ils s'en préſervoient encore, ou que du moins ils n'en étoient pas totalement infectés, tandis qu'il dominoit paiſiblement chez leurs voiſins. Il ne ſeroit donc pas juſte de leur imputer en particulier une *écriture* odieuſe, qui leur fut long-temps commune avec tant d'autres peuples.

Dès, avant la moitié du XVI ſiecle, la France l'avoit preſque totalement exclue de ſes inſcriptions lapidaires & métalliques, auſſi bien que de ſes imprimeries, elle ceſſe entiérement ſur les monoies ſous Henri II. Notre curſive ne fit pas le même accueil à la romaine, elle lui donna néanmoins entrée avant la fin du XVI ſiecle. Celle-ci put bien y produire inſenſiblement quelque réſor-

me; mais elle ne prit le deſſus que depuis le milieu du XVII ſiecle. Il faut même l'avouer, le gothique s'y eſt ménagé bien des réſerves. Nous ne pouvons par encore nous glorifier d'avoir épuré toutes nos *écritures* courantes de cette lepre. Heureux même ſi nous ne voyons pes un jour les reſtes du gothique, qui la déſhonorent, reprendre le deſſus & cauſer une révolution, dont nous croyons apercevoir les préludes. (*Nouvele Diplomatique*.)

Écriture palmyréniene. *Voyez* Palmyre.

Écriture. (*Diplomatique des chartes*.) *Voyez* les differens articles, Lombardue, Mérovingienne, Onciale, &c.

L'*écriture* exeminée avec ſoin fournit des caracteres excluſifr de certains ſiecles, & convenables à d'autres. Ces carecteres ſeront à quelques égards déciſifs. Sous une fece différente, ils n'offriront ſéparément que des degrés de probabilité, qu'il faudra réunir & calculer, c'eſt-à-dire, qu'ils epartiendront au même ordre de preuve que celles qui naiſſent des indices tirés du parchemin, du ſceau, de l'encre, &c. Le réſultat des uns & des autres opere ſouvent le certitude; quelquefois on ne ſauroit les tirer du cercle de la vrai-ſemblence; mais le plus ſouvent cela n'arive que parce qu'on n'a pas ſu ſaiſir ou faire valoir tout ce qui pouvoit concourir à fixer l'âge d'un ancien monument, ou perce qu'on e prétendu ſe renfermer dans un eſpece de temps trop étroit. En étendant cette durée on parvient à la certitude.

Quoique le même ſiecle & la même province ne ſuſſent pas bornés à un ſeul genre, il ne s'enſuit pas qu'on ne puiſſe diſcernee celle qui convient à chaque âge, & même quelquefois à chaque pays. Les goûts, les maniereș & les modes changent pour l'ordinaire inſenſiblement; mais quand on les réunit ſous un coup d'œil & qu'on les compare, en bout d'un ou deux ſiecles, on y découvre bien de la différence.

A ne conſidérer les diverſes ſortes d'*écritures* que par leurs cleſſes ou leurs genres, elles ne leiſſeront pas de concourir à manifeſter leur âge. Des manuſcrits totelement écrits en capitales, en tant que diſtingués des onciales, ne ſeront pas poſtérieurs au VIII ſiecle. Ceux mêmes qui ſont en onciale, s'ils ne ſont point partie de l'*écriture* ſainte, s'ils ne ſont point à l'uſage des offices divins, s'ils n'ont point été faits pour quelque prince, ſeront au moins du VIII ſiecle. Mais quelque livre que ce ſoit, antiérement en onciale, ſera jugé antérieur à la fin du X ſiecle. Cette regle eſt applicable même aux grecs.

Un manuſcrit en onciale, dont les titres des livres répétés en haut de chaque page, & ceux des livres placés tant à la fin qu'au commencement de chaque traité, & les lettres initiales des alinéa paroiſſent ſans ornemens, epartient à la plus haute antiquité. Les manuſcrits néanmoins dont les titres des traités ſeroient en capitale, ruſtique ou négligée, pouroient être du même âge.

Lorſque la capitale commence à ſe mêler avec l'onciale dans les titres, & que les initieles des alinéa ſont ſouvent en capiteles, quoique Maffei nous donne ce caractere pour un ſigne de le plus grande antiquité, nous le regardons eu contraire comme un indice d'un âge plus récent. Il eſt ordinaire au IX ſiecle, dans les manuſcrits même en minuſcule, & fréquent dès le VIII. Nous ne pourions néanmoins regarder cet indice comme abſolument incompatible avec quelques-uns des plus anciens manuſcrits, ſans les rebaiſſer conſidérablement au deſſous de l'âge que leur ont aſſigné les plus ſavans hommes; mais nous jugeons beeucoup plus favorablement du mélange de ces quatre minuſcules e, ℓ, m, ℓ, avec l'onciele. Nous ne les evons jamais rencontrées à la fois dans des manuſcrits en onciale, qu'ils ne fuſſent antérieurs eu VII ſiecle.

L'onciale à jembages tortus, à treits briſés ou détachés, & d'ailleurs ſoutenue du concert des autres indices, égelement avantageux, ſe fera pour l'ordinaire déclarer du V ſiecle. Seule, elle n'excluroit pas le VI, ni peut-être même totalement le VII, meis ſe fin & les ſuivans.

La petite onciale, d'une élégante ſimplicité, ſens baſe ni ſommets, eaguleuſe dans ſes contours, à queues plutôt terminées par les demi-pleins que par des déliés, s'annonce, au coup d'œil, pour tout ce qu'on peut imaginer de plus ancien en fait de manuſcrits.

L'onciale demi-tranchée ſeut le VII ſiecle, où le commencement du VIII ſans excluſion des précédeur. Elle eſt déja quelquefois pleinement tranchée au V & VI. Alors ſes traits ſont ſouvent ſi maſſifs, qu'ils ſemblent doubler ou triples. C'eſt apperemment ſur leur modele qu'on réforme l'onciale au VIII & IX ſiecles. L'air de celle-ci eſt pourtant plus vif, le tour plus recherché & la coupe plus nette. Feute d'avoir bien ſaiſi cette diſperité ſur les raports généreux de reſſemblance, peut-être ſeroit-on quelquefois tenté de rabaiſſer quelquefois au IX ſiecle ces *écritures* du VI; mais le plus léger exemen des autres caracteres remettra ſur les voies.

La minuſcule des V & VI ſiecles eſt communément plus large & que la nôtre, & que celle des temps poſtérieurs. Elle conſerve ordinairement pluſieurs lettres majuſcules, comme l'N & l'R. Quend le derniere eſt minuſcule, elle prend quelquefois la forme de l'*r*, ou du moins le jambage gauche deſcend-il beaucoup plus qu'il ne fait dans nos petites *r* romaines. La gròſſe minuſcule n'a pas l'eir de la nôtre avant le VIII ſiecle. La conformité ne fut jamais plus grande que ſur le déclin du IX & le commencement du X ſiecle. Au VII elle préſente quelque choſe de mitoyen entre la derniere & celle du VI. Au XI les rondeurs de la minuſcule commencent à ſe perdre. Les angles y ſuccedent & bientôt les pointes, qui conſumment enfin le gothique.

Une autre ſorte de minuſcule romaine, ſouvent

très-petite, epprochoit de notre plus belle curſive. Quoique d'un aſſez grand uſage aux V & VI ſiecles, elle ne ſervoit dans les manuſcrits que pour appoſer des notes ou des ſommaires, ou pour repréſenter d'anciennes ſouſcriptions. Peut-être étoit-elle propre à pluſieurs de ceux qui n'avoient pas exercé leur main à l'écriture des actes publics.

La curſive romaine, telle qu'elle étoit employée dans les tribunaux, change ſenſiblement de forme de ſiecle en ſiecle; ce changement devient plus remarquable depuis le VI. Alors elle ſemble dégénérer en mérovingienne & lombardique. Celle-ci depuis le X ſiecle, contracte une tournure qui mene droit au gothique.

La Franco-Gallique, curſive bien caractériſée, s'annonce au moins du VIII ſiecle. Si elle eſt très-liée & compliquée, elle remonte au VII. La ſaxone, à ce ſeul titre quoique rare XI ſiecle, ſurtout dans les manuſcrits, ſi l'on en excepte ceux d'Irlande, pouroit abſolument n'être pas plus moderne; mais les diverſes formes qu'elle prend décideront plus préciſément de ſon âge. (*Nouvelle diplomatique.*)

ÉCRITURE repaſſée. Les Grecs du bas empire edopterent un moyen ſingulier pour faire revivre les anciennes *écritures*, qui commençoient à s'éfacer, & peut-être auſſi pour apprendre à écrire. Ce fut de repaſſer la plume ſur tous les caracteres de certains manuſcrits. Ils s'approprioient en effet par cette méthode tous les traits du caractere antique. La différence de l'encre découvre ces nouveles *écritures* aux perſones attentives: les lettrines non renouvelées le ſont encore plus infailliblement; mais rien n'eſt plus déciſif que les lettres ou les lignes non retouchées. On voit pluſieurs pages de cette ſorte dans le manuſcrit grec 220 de bibliotheque coiſiline, maintenant de S. Germain-des-Prés.

Cette obſervation e échapé à pluſieurs diplomatiſtes.

ECTION; pere d'Andromaque.

ECTONIUS; l'un de ces hommes qui naquirent des dents du dragon, ſemées par Cadmus. *Voyez* CADMUS.

ÉCUEILS. Comme l'on dépeignoit les êtres mal-faiſans ſous une forme redoutable ou éfrayante, on repréſente les *écueils* dangereux ſous des figures de géans ou de monſtres. C'eſt ainſi que l'*écueil alcyonius*, ſitué dans l'iſthme de Corinthe, avoit été autrefois un géant. Il voulut enlever les bœufs d'Hercule; car on trouve Hercule par-tout: mais le héros le tua.

Voici un autre roc perſonifié; & ſon hiſtoire donne une idée de la maniere de conter les faits phyſiques dans le génie allégorique des anciens temps.

Il y avoit un chemin qui conduiſoit de l'iſthme de Corinthe à Mégare; comme tout ce pays eſt hériſſé de rochers, la route étoit fort mauvaiſe & remplie de précipices. Il y avoit en particulier un paſſage étroit ſur *les rochers de Scirons* (c'eſt-à-dire, les *rocs taillés* de χείω, *ſcindo*.) Le voyageur, menacé d'un côté par des rocs qui pendoient ſur ſa tête, & de l'autre par la mer qui mugiſſoit à ſes pieds, n'y paſſoit qu'en tremblant; il n'y avoit aucun hoſpice ſur la route pour s'y rafraîchir: on la changee depuis. Voilà l'hiſtoire phyſique telle que le raporte Strabon (*Strab. geogr. lib. 9.*): le voici contée dans le langage primitif.

Il y avoit un géant nommé *Sciron*, qui ſe tenoit à ce paſſage: ce brigand faiſoit jeûner les paſſans, puis il leur mettoit du pain à terre, ou il les engageoit à lui laver les pieds, & comme ceux-ci ſe baiſſoient, il les prenoit par le pied & les jetoit dans la mer. *Théſée*, qui purgea cette route de brigands de la même eſpece, le jeta dans le précipice. *La terre & la mer*, dit Ovide (métamorph. lib. 7.), *refuſoient également de recevoir ſes os; long-temps le jouet des ondes, ils durcirent enfin*, & ils devinrent ces rochers qui portent encore le nom de Sciron. Un des plus fameux *travaux de Théſée* eſt un fait purement phyſique; & on lui attribua un grand nombre d'actions pareilles, qui ne peuvent être faites par un ſeul homme, & qui ſont l'effet de la civiliſation & de l'induſtrie.

Citons encore quelques *écueils* perſonifiés: tout le monde connoit les *écueils* de *Charybde* & de *Scylla*, beaucoup plus dangereux autrefois qu'ils ne le ſont aujourd'hui. *Charybde* eſt à droite, & *Scylla* à gauche; *Charybde* ſur le côte de Sicile, & *Scylla* ſur celle d'Italie. Dans le langage figuré des premiers temps, Charybde (nom féminin) étoit une belle femme, voleuſe inſigne, & qui comme *Aleyoneus*, comme Cacus & d'autres montagnes, voulut enlever les bœufs d'Hercule; mais Jupiter la foudroya; & comme cet *écueil* avoit le pied dans l'eau, on peignoit cette femme avec une énorme queue de poiſſon.

L'*écueil* de *Scylla* fut perſonifié de même: ſon nom eſt féminin; l'on en fit une femme. Les flots venoient s'y briſer aven bruit contre les rochers; on dit qu'elle étoit entourée à la ceinture de chiens & de loups, qui hurloient & aboyoient ſans ceſſe.

Ceci eſt regardé ſens doute comme une fable toute pure; mais il eſt utile d'obſerver comment elle entre dans l'hiſtoire. Scylla n'avoit pas toujours été difforme: jeune & belle, elle avoit été aimée de *Glaucus*; *Circé* en fut jalouſe, elle empoiſona la fontaine où *Scylla* alloit ſe baigner; celle-ci devint hideuſe, & de déſeſpoir elle ſe jeta dans le mer, où elle devint *skyll*, *skull*, *eſcuil*, *écueil*. Mais ſi la cruele *Circé* (qui n'eſt pas le *Circé* du Pont) n'eſt autre choſe que le montagne volcanique, voiſine de *Scylla*, & connue aujourd'hui ſous le nom de *monte Circello*, comment fera-t-on entrer cette magicienne dans l'hiſtoire? Comment a-t-elle donné un ou deux fils à Ulyſſe? Et comment recevoir ſans allé-

gorie cette fameuſe aventure du héros grec ? *Voyez* CIRCÉ. (*Article de M. Rabaud de Saint Étienne.*)

ÉCUREUIL. Le comte de Caylus a publié (*rec. V, pl. XXIII*) le deſſein d'un *écureuil*. Ce petit *écureuil*, mangeant & dreſſé ſur ſes pates de derriere, ou plutôt aſſis ſelon le mouvement naturel de cet animal, prouve que les Romains ne cherchoient que la ſeule repreſentation des animaux ; car on ne voit pas que l'*écureuil* ait été conſacré à aucune divinité, ni qu'il ait ſervi d'image ou de corps à aucun ſymbole. Il ne préſente à l'eſprit que l'adreſſe & l'agilité dont la nature a pourvu ce petit animal. Celui-ci eſt d'un aſſez bon travail.

ÉCUYERS, qui aidoient à monter à cheval avant l'uſage des étriers. *Voyez* ANABOAEIΣ.

ÉCUYERS, *armigeri*, *ſcutigeri* ; ſerviteurs des guerriers. Homere, en parlant des héros de la guerre de Troye, fait ſouvent mention de ces *écuyers* dont la naiſſance & la condition étoient ſouvent relevées. C'étoient alors des jeunes gens qui ſe formoient au métier des armes, ſous la conduite des guerriers célebres. Les *écuyers* ne furent ſouvent que des ſerviteurs à gages.

ÉCUYERS, *armigeri equites*. Les *écuyers* romains étoient des compagnies de gens de guerre armés d'un écu & d'un javelot. Ils étoient fort eſtimés, mais néanmoins inférieurs pour le rang à d'autres gens de guerre, qu'on appelloit gentils, *gentiles*. Ceux-ci formoient des cohortes ou compagnies de ſoldats prétoriens, c'eſt-à-dire, deſtinés à la garde & à la défenſe du prétoire ou palais de l'empereur. Le maître des offices avoit ſous lui deux *écoles*, *ſchola*, différentes, l'une pour les gentils, l'autre pour les *écuyers*.

Il eſt parlé des uns & des autres avec diſtinction dans Ammien Marcellin, (*lib.* XIV, XVI, XVII, XX & XXVIII ; *& in notitia imperii romani.*)

Paſquier, dans ſes recherches (*tom. I, liv. II, cap. XVI*), remarque que ſur le déclin de l'empire romain il y eut deux ſortes de gens de guerre, qui furent ſur tous les autres en réputation de bravoure ; ſavoir, les gentils & les *écuyers*, dont Julien l'apoſtat faiſoit grand cas, lorſqu'il ſéjournoit dans les Gaules ; c'eſt pourquoi Ammien Marcellin (liv. XVII) raporte que ce prince fut aſſiégé dans la ville de Sens par les Sicambres, parce qu'ils ſavoient *ſcutarios non adeſſe nec gentiles*, ces troupes ayant été répandues en divers lieux pour les faire ſubſiſter plus commodément.

Scintule, *comes ſtabulis* comte de l'étable de Julien, eut ordre de choiſir les plus alertes d'entre les *écuyers* & les *gentils*, ce qui fait voir que c'étoit l'élite des troupes : & Paſquier obſerve que les *écuyers* n'étoient point ſoumis ordinairement au comte de l'étable, qu'ils avoient leur capitaine particulier, appelé *ſcutariorum rector*, & que ce fut alors une commiſſion extraordinaire donnée à Scintule.

Procope raporte que vingt-deux de ces *écuyers* défirent trois cents Vandales.

Les empereurs faiſant conſiſter la meilleure partie de leurs forces dans les gentils & les *écuyers*, & voulant les récompenſer avec diſtinction, leur donnerent la meilleure part de la diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats des terres à titre de bénéfice.

Les princes qui vinrent de Germanie établir dans les Gaules la monarchie françoiſe, imiterent les Romains pour la diſtribution des terres conquiſes à leurs principaux capitaines ; & les Gaulois ayant vu ſous l'empire des Romains les *gentils* & les *écuyers* tenir le premier rang entre les militaires & poſſéder les meilleurs bénéfices, appelerent du même nom ceux qui ſuccéderent aux mêmes emplois & bénéfices ſous les rois françois.

ÉCUYERS *tranchans*. Les Romains créerent, ſous les empereurs, une eſpece de luxe, que l'on a peine à croire. Ils faiſoient apprendre à leurs *écuyers tranchans* à couper, à ſervir les viandes en cadence & au ſon des inſtrumens, & avec des geſtes étudiés comme ceux des pantomimes. Péttone le dit expreſſément (*c.* 36.) *proceſſit ſciſſor, & ad ſymphoniam ita geſticulatus laceravit obſonium, ut putares Darium hydraule cantante pugnare.*

EDEMUS ; habitant de Cythnus auquel ſes compatriotes rendirent un culte. (*Clemens Alexandrin. Protrept.*)

ÉDESSA, dans la Macédoine. EΔECCEΩN & EΔECCAIΩN.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur de M. Aurele, de Caracalla, de Macrin, de Diadumenien, de Philippe pere, de Maxime, de Gordien Pie ; de Livie, de Tranquilline, de Mamée.

ÉDESSE & OSRHOENE. Les rois d'*Édeſſe* & d'Oſrhoene, dont on a des médailles ſont ABGARE & MANNUS ſon fils. *Voyez* leurs articles.

ÉDESSE, en Syrie, ſelon d'autres en Méſopotamie. EΔECCA & EΔECCAIΩN, & quelquefois MAP. ATP. ANTΩ. EΔECCA. *Marcia Aurelia Antoniana Edeſſa*. Devenue colonie romaine, cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur d'Auguſte, de Tibere, d'Hadrien, de Sévere, de Caracalla, de Macrin, de Mamée, de Gordien-Pie, de Domna, de Maeſa, d'Élagabale, de Maximin, de Tranquilline, de Dece, &c.

ÉDÉUS, ou Udéus, frere d'Eſtonius. Le devin Tirésias raportoit ſon origine à ce compagnon de Cadmus.

ÉDIFICES. Ce ſeroit mal juger les Romains, que d'attribuer ce grand nombre d'*édifices*, dont ils ont rempli toutes les provinces conquiſes, à une frivole oſtentation, ou à une ſimple envie de bâtir,

Digitized by Google

La plaiſanterie que fit le muſicien Stratonicus (Athénée, *lib. VIII*, *c. 9.*) aux habitans de Myleſſa, ville de Carie, ne peut convenir à un peuple, dont le gouvernement étoit auſſi ſage que celui des Romains. Il entroit beaucoup de politique dans le projet de leurs bâtimens; c'étoit pour entretenir leurs troupes dans l'habitude du travail, pour occuper leurs eſclaves, pour captiver leurs nouveaux ſujets, que les Romains ornoient les villes & les pays ſoumis, en y faiſant élever des temples, des théâtres & des portiques. S'ils formoient des ports, des chemins, des aqueducs, c'étoit pour encourager & faciliter le commerce. Voilà le motif principal de ces monumens, toujours grands par leur objet, & dont les ruines témoignent encore une ſi grande magnificence.

L'admiration qu'elle nous cauſe, eſt d'autant mieux fondée, que ces bâtimens étoient placés à des diſtances très-voiſines, & qu'ils ſont répétés, toujours ſelon la même intention, dans les trois parties du monde. (*Caylus*, 2, *p.* 364.)

ÉDILE. } On conſultera les dictionaires
ÉDILITÉ. } de Juriſprudence, d'Hiſtoire & d'Économie Diplomatique, pour connoître l'hiſtorique de l'*édilité* & les fonctions des *édiles*. Nous ne parlerons ici que de leur habillement. Seuls entre les *édiles* de toutes les claſſes, les *édiles* curules rendoient la juſtice comme les conſuls & les préteurs, c'eſt-à-dire, aſſis ſur des chaiſes curules, & vêtus de la prétexte. Les autres ne portoient aucun habillement diſtinctif, & l'on ne pouvoit les reconoître qu'aux ſerviteurs ou huiſſiers qui les acompagnoient. Ils rendoient la juſtice aſſis ſur des bancs, comme les tribuns & les queſteurs.

EDICTUM.
EDITIONES. } *Édition* chez les latins ſe diſoit de ces ſpectacles que
EDITOR. }

le peuple exigeoit de certains magiſtrats, & qu'ils donnoient à leurs frais; on les déſignoit par *munus editum; edere munus*; d'où ils étoient appelés les éditeurs, *editores*. Ces ſpectacles en ruinerent un grand nombre. Les queſteurs, les préteurs, &c., étoient particuliérement obligés à cette dépenſe. S'il arivoit à un magiſtrat de s'abſenter, le fiſc la faiſoit pour lui, & en pourſuivoit le rembourſement à ſon retour. Ceux qui s'y ſoumettoient de bonne grâce, indiquoient par des affiches, *edictum ludorum*, le jour, le nombre & l'eſpece des gladiateurs, le détail des autres jeux; & cela s'appeloit *munus oſtendere*, *prænuntiare*. Cette largeſſe donnoit ce jour-là le droit de porter la prétexte, de ſe faire précéder de licteurs, de traverſer le cirque ſur un char à deux chevaux, & quelquefois l'honeur de manger à la table de l'empereur. Si les ſpectacles étoient pouſſés fort avant dans la nuit, on étoit obligé de faire éclairer le peuple avec des flambeaux.

Feſtus eſt témoin que l'*éditeur* des jeux pour les funérailles portoit une prétexte noire: *prætexta pulla nulli alii licebat, quam ei qui funus faciebat*. Symmaque fait ſouvent mention des *diptyques* ou doubles tablettes d'ivoire peintes, que l'*éditeur* envoyoit avec d'autres préſens à ſes amis après la célébration des jeux: (*epiſt. II*, 80) *filius noſter Symmachus, peracto munere candidato, offert tibi dona..... Quæſo ut ejus nomine diptycha & apophoreta ſuſcipere dignemini, qui apparatui ejus plura & præclara tribuiſtis. Domino, & principi noſtro auro circumdatum diptychum miſi. Cæteros amicos eburneis pugillaribus & caniſtellis argenteis honoravi.....* (*V.* 54.) *Ad te diptychum candidati, & apophoreticum librarum argenti duarum miſimus, approbare cupientes editioni noſtræ te non animo defuiſſe.*

ÉDONE. *Voyez* Ædo.

Cette princeſſe fut changée, ſelon Boccace, en chardoneret, qui déplore encore ſon infortune par un chant, qui, tout agréable qu'il eſt, a pourtant toujours quelque choſe de lugubre. On a raconté ſa métamorphoſe autrement au mot *Ædo*, & elle differe encore au mot *Pandare*. Les variations des poëtes & des auteurs mythologues permettent rarement de raporter, d'une façon uniforme, deux fois l'hiſtoire du même perſonage.

ÉDONIDES. On appeloit ainſi les bacchantes qui célébroient les myſteres de Bacchus ſur le mont Édon, aux confins de la Thrace & de la Macédoine. *Voyez* Bacchantes.

ÉDUCA; divinité qui préſidoit à l'éducation de la jeuneſſe.

ÉDUCATION de deux enfans. Winckelmann a publié dans ſes *monumenti inediti* (no. 184) le deſſein d'un ancien bas-relief, ſur lequel eſt repréſentée l'*éducation* de deux enfans d'une naiſſance diſtinguée. L'un âgé de dix à douze ans, tient un diptyque, *codicilli*, ou une tablette double, longue & aſſemblée par une charniere. Un pédagogue, demi-nu comme les anciens philoſophes, tient un rouleau, *volumen*, & parle à cet enfant. Un homme portant un maſque tragique à longue chévelure, le montre au même diſciple.

Plus loin une femme couverte d'amples draperies & aſſiſe, regarde un enfant nu de quatre ou cinq ans, qu'une vieille femme, la nourice ſans doute, lui amene. À côté de cette dame eſt placé ſur un cippe hexagone un globe que deux femmes touchent, & dont elles ſemblent expliquer le méchaniſme au petit enfant.

EDUCATOR. Ce mot déſignoit chez les Romains un précepteur ou pédagogue. On le trouve gravé ſur un marbre, qui eſt conſervé à la villa Albani. (*Muratori Theſ. inſcript.* 1021, 1.)

D. M.

M. TERENTI PATER

NS EX N. R. CSTERSORE

AXSONENSI AN. XVIII

LICINIUS COLVTSMUS

LIBERT. ET EDUCATOR.

EDULA, *Edulia* ou *Eduſia* ; déeſſe qui préſidoit aux viandes. C'étoit auſſi une des déeſſes protectrices de l'enfance : lorſqu'on ſevroit les enfans, & qu'on commençoit à leur faire prendre de la nourriture ſolide, on faiſoit de leurs nouveaux mets un ſacrifice à Édule. (*Terent. Phorm. Donat. in* ». *ſcen.* 1. *act.* & *Nonnius Marcellus* & *S. Auguſt. de civitate Dei*, *IV. II.*)

EFFARI. } Termes particuliers dont les au-
EFFATA. } gures ſe ſervoient pour déſigner l'action de renfermer le *templum*, ou lieu d'obſervation, dans certaines limites. (*Varr. de ling. lat. V*, 7.)

EFFERRI & *ferri* ; expreſſion des augures pour déſigner la conſécration d'un arbre, faite par la chute du tonerre ſur ſon feuillage.

ÉGÉE, roi d'Athènes, fut pere de Théſée. Lorſqu'il envoye ce jeune prince combatre le minotaure, il lui commanda expreſſément d'arborer, à ſon retour, le pavillon blanc : *Égée* ayant vu de deſſus un rocher, où ſon impatience l'avoit conduit, revenir le vaiſſeau de ſon fils ſans ce pavillon blanc (car Théſée avoit oublié l'ordre de ſon pere) crut que ſon fils étoit mort ; &, ſans atendre d'autres éclairciſſemens, n'écoutant que ſon déſeſpoir, il ſe jeta dans la mer. Les Athéniens, pour conſoler leur libérateur de la perte de ſon pere, éleverent celui-ci au rang des dieux de la mer, le déclaretent fils de Neptune, & donnerent ſon nom à toute la mer, qui s'appele aujourd'hui l'Archipel. *Voyez* ANDROGÉE, MÉDÉA, THÉSÉE.

Égée de Cilicie. *Voyez* ÆGÆ.

ÉGÉON ; c'eſt le nom que les hommes donnent au géant que les dieux appelent Briarée, dit Homere : il étoit fils du ciel & de la terre, & fut un de ceux qui firent la guerre aux dieux. Il avoit, ſelon Virgile, cent bras & cent mains, cinquante bouches & cinquante poitrines ; il vomiſſoit des torrens de flammes, & oppoſoit aux foudres de Jupiter autant d'épées & de boucliers. Neptune, après l'avoir vaincu, le précipita dans la mer ; mais s'étant enſuite réconcilié avec lui, il l'admit en rang des divinités marines. C'eſt du ſein de la mer qu'il ſecourut les titans contre Jupiter.

ÉGÉRIE ; nymphe de la forêt d'Aricie, qui, ſelon Ovide, épouſa Nume Pompilius, & qui l'aidoit de ſes conſeils dans le gouvernement. Après la mort du roi, elle quita le ſéjour de Rome, retourna dans ſa premiere retraite, où, aſſiſe au pied d'une montagne, elle verſoit ſans ceſſe des pleurs : lorſqu'enfin Diane, touchée de l'affliction d'une épouſe ſi tendre, la changea en une fontaine, dont les eaux ne tariſſent jamais. Ovide ſeul a fait (*Met.* 15, 547) d'*Égérie* la femme de Numa : les autres poëtes, & même les hiſtoriens de Rome, racontent que Numa, pour faire croire que les loix qu'il donnoit aux Romains avoient quelque choſe de divin, feignoit d'aller conſulter la nymphe *Égérie* dans la forêt d'Aricie, & ſe vantoit d'avoir de fréquens entretiens avec cette divinité ſur le gouvernement. Denis d'Halicarnaſſe (*lib.* 2) ajoute „ que Numa prévoyent qu'on ne „ l'en croiroit pas ſur ſa parole, voulut en donner des preuves ſi évidentes, que les plus incrédules ne puſſent révoquer en doute ſes converſations réglées avec *Égérie*. Il fit un jour „ appeler au palais pluſieurs Romains, leur montra la ſimplicité de ſes apartemens, où l'on ne remarquoit rien, ni de riche dans les meubles, „ ni d'affecté dans les ornemens, où l'on manquoit même des choſes les plus néceſſaires pour „ donner ſur le champ un grand repas. Enſuite „ il les congédia, & les invita à revenir le ſoir ſouper chez lui. Les conviés rendus au palais „ à l'heure aſſignée, il les reçoit ſur de ſuperbes „ lits ; les buffets ſe trouvent garnis de vaſes précieux, la table couverte de toutes ſortes de „ mets les plus délicats & les plus exquis, que „ nul homme, dans ce temps-là, n'eût pu préparer dans un intervalle ſi court. La compagnie, ſurpriſe de l'abondance & de la richeſſe „ de tout l'appareil, ne douta plus qu'il n'y eût „ en effet une déeſſe qui l'aidât de ſes avis, & „ dont il ſuivît les conſeils dans la maniere de „ gouverner „. L'hiſtorien qui raconte ce prodige, n'en garantit pas la vérité ; car il ajoute tout de ſuite, „ que ceux qui ne mêlent rien de fabuleux dans l'hiſtoire, diſent que ce fut un trait „ de la ſageſſe de Nume, de feindre qu'il avoit „ des entretiens avec la nymphe, pour faire reſpecter ſes loix, comme ſi elles fuſſent émanées „ de la part des dieux „. Quoi qu'il en ſoit, les Romains étoient ſi perſuadés que Numa converſoit avec *Égérie*, qu'ils allerent, après ſa mort, dans la forêt d'Aricie, hors la porte Capene, pour la chercher ; mais n'ayant trouvé qu'une fontaine dans le lieu où ſe rendoit ce prince, ils publierent le métamorphoſe de la nymphe en fontaine. Cette forêt ayant été depuis appelée *lucus camœnarum*, bois des muſes, quelques Romains diſent qu'*Égérie* étoit une des muſes & non une nymphe.

ÉGÉRIE ; une des nymphes qui préſidoient aux accouchemens, ſelon Feſtus, & que les femmes enceintes invoquoient dans leur groſſeſſe, afin qu'elle leur procurât une heureuſe délivrance. On croit que ce n'eſt qu'un ſurnom de Junon, qui exprimoit ſa fonction.

ÉGERSIS ; chanſon des Grecs pour le lever des nouvelles mariées. Ἔγερσις ſignifie *réveil*.

ÉGESTA,

ÉGESTA, en Sicile, ou *Segeſte*. ΕΓΕΣΤΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

Quelques auteurs lui attribuent les médailles d'Aſpendus, avec ſa légende extraordinaire.

Cette ville a fait frapet une médaille impériale greque en l'honeur d'Auguſte.

ÉGESTE, fille de Hippotas, noble Troyen, fut envoyée en Sicile par ſon pere, de peur qu'elle ne fût expoſée au monſtre que Neptune avoit ſuſcité pour punir Laomédon. Criniſus, fleuve de Sicile, en devint amoureux, & ſe changea en ours, pour la ſéduire. *Égeſte* devint mere du fameux Aceſte, qui régnoit en Sicile lorſqu'Énée y paſſa, après la ruine de Troye. *Voyez* Aegesta, Crinisus.

ÉGIALE; une des trois Grâces, ſelon quelques anciens écrivains. *Voyez* Graces.

ÉGIALÉE, fille d'Adraſte, roi d'Argos, étoit femme de Diomede, qui, étant fils de Tydée & de Déipile, fille d'Adraſte, devint auſſi gendre d'Adraſte. *Égialée* fut ſi déréglée dans ſes mœurs, que l'une des imprécations d'Ovide contre Ibis, fut de lui ſouhaiter une femme ſemblable à *Égialée*, bru de Tydée. On dit que ce goût pour la proſtitution lui fut inſpiré par Vénus, en punition de la bleſſure que Diomede avoit faite au bras de cette déeſſe. Elle s'attacha entr'autres à Cyllabarus, que d'autres nomment Comete, fils de Sthélénus, auquel ce roi avoit laiſſé l'intendance de ſa maiſon, & le gouvernement de ſon royaume, pendant qu'il ſeroit au ſiége de Troye. Non contente de déshonorer ſon mari, elle attenta à ſa vie, dès qu'il fut de retour à Argos. Il ne put ſauver ſa vie qu'en ſe réfugiant dans le temple de Junon, d'où il ſe retira en Italie. Il y en a qui diſent, qu'ayant appris la mauvaiſe conduite de ſa femme, il ne voulut pas rentrer chez lui, & alla droit en Italie. *Voyez* Diomede.

Égialéa. *Voyez* Apollonies, Pitho.

Égialér (médailles d'). *Voyez* Ægialus.

ÉGIBOLE, ou *égobole*; ſacrifice qu'on faiſoit à la grand'mere Cybele, en immolant une chevre. C'eſt auſſi un ſurnom de Bacchus. *Voyez* Ægobole.

ÉGIDE. Les poëtes donnent le nom d'*égide* à tous les boucliers des dieux. Agamemnon, dans Homere, menace les Troyens de la colere de Jupiter: *ce dieu ébranlera contr'eux*, dit-il, *ſa redoutable égide*. Cette *égide* de Jupiter étoit couverte de la peau de la chevre Amalthée. Le même poëte dit qu'Apollon couvrit le corps d'Hector de ſon *égide* d'or, pour le garantir de la corruption. Mais depuis la victoire de Minerve ſur le monſtre *égide*, le nom en fut donné particuliérement au bouclier de cette déeſſe. Dans l'Iliade, Minerve couvre ſes épaules de la redoutable, de l'invincible & de l'immortele *égide*, de laquelle pendent cent rangs de franges d'or, merveilleuſement travaillées & d'un prix infini. Autour de cette *égide* étoient la terreur, la querele, la force, la guerre; & au milieu paroiſſoit la tête de Gorgone, environée de ſerpens. L'*égide* ſe prend auſſi quelquefois pour la cuiraſſe de Minerve. *Égide*, ſuivant l'étymologie greque, eſt une peau de chevre, dont on couvroit les boucliers du temps d'Homere.

Apollonius (*Argon. l. 4. v. 1349*) introduit une des trois héroïnes de la Lybie, qui apparurent à Jaſon, vêtue d'*ægis* ou de peau de brebis. Une épigramme ſur ces trois héroïnes parle des courroies qui pendoient de l'*ægis*, lorſque les peaux n'étoient pas attachées. Ces courroies ont par la ſuite été transformées en ſerpens par les poëtes.

Une preuve certaine que l'*égide* n'étoit point un bouclier, c'eſt que ſur une pierre gravée du cabinet du duc d'Orléans, citée plus bas, la même figure, dont le bras gauche eſt envelopé dans l'*égide*, a ſon bouclier poſé à terre auprès de ſes pieds.

Dans la collection des pierres du baron de Stoſch, on voit (*claſſe II, n°. 48*) une pâte avec le mot NEICOT, nom du graveur. Jupiter y paroît debout, ſans barbe, tenant la foudre de la main droite; & il a ſon bras gauche enveloppé dans l'*égide*, c'eſt-à-dire, dans une peau de chevre, comme il le ſeroit dans un ceſte fort long. Cette pâte peut autoriſer ceux qui dérivent de l'*égide* le ſurnom, Αἰγίοχος, de Jupiter, quoique Spanheim (*obſ. in Callim. hym. in Jov. v. 49.*) trouve cette opinion deſtituée de fondement.

Pellerin a publié une médaille de Domitien, au revers (*Mel. de Méd. tom. I, pl. 9*) de laquelle on voit une femme, la tête caſquée, tenant de la main gauche un bouclier, & lançant de la main droite un trait. Sur ſes épaules flote un petit manteau, aux bords duquel ſont atachés des ornemens pour indiquer la Minerve *Tritonia*, ainſi nommée du fleuve Triton, près duquel on l'honoroit. Hérodote qui en fait mention, raporte la ſingularité de ſon vêtement; mais en liſant avec attention le texte de l'hiſtorien, (*lib. IV. edit. Weſſeling, p. 364*) on verra que l'habillement des femmes de Lybie, auquel il compare celui de Minerve *Tritonia*, étoit fait de peaux, & que les extrémités de ces peaux de chevre, ou *égides*, étoient terminées en aiguilleres; il ajoute que les Lybiennes mettoient par-deſſus leurs robes ces peaux de chevres, ſans poil, après les avoir préparées & paſſées à une teinture rouge; & que les Grecs, qui avoient emprunté des Lybiens cet habillement de Minerve, l'avoient nommé *égide* du mot grec αἴξ, qui ſignifie *chevre*. Il paroît donc que l'*égide* de Minerve n'étoit originairement que ſon corſet fait de peau de chevre, que l'on orna par la ſuite de la tête de Méduſe. Cela s'accorde aſſez bien avec l'expreſſion dont ſe ſert Homere (*Iliad. e. v. 738*) lorſqu'il

peint la déeſſe endoſſant la redoutable *égide*, & ſe préparant au combat contre Mars. Or, l'*égide* pouvant être regardée comme une eſpece d'arme défenſive, on tranſporta depuis, par extenſion, cette dénomination au bouclier de la déeſſe, ſur lequel on repréſenta la tête de Méduſe, d'après la fable par laquelle on ſuppoſoit que Minerve avoit offert ſon bouclier à Perſée, pour qu'il y pût voir, comme dans un miroir; la tête de Méduſe, & la toucher, ſans s'expoſer à être pétrifié. (*Pierres du duc d'Orléans, tom. I. p. 53.*)

On voit à Portici une Pallas de grandeur naturele, & qui ſurpaſſe en beauté toutes les autres ſtatues de marbre: ſelon toutes les apparences elle n'a pas été faite en Italie. Winckelmann la croyoit plus ancienne, & preſque du temps des premiers grecs; il donnoit pour preuve que le viſage de cette figure a un certain caractere de rudeſſe, & que les plis de ſon habillement ſont roides, & forment comme des tuyaux paralleles. L'attribut le plus remarquable eſt ſon *égide* atachée au cou, & enſulte jetée ſur le bras pour tenir lieu de bouclier, peut-être dans le combat contre les titans, d'autant que Pallas eſt ici repréſentée en action de courir, & levant le bras droit comme pour lancer un javelot.

Les empereurs paroiſſent quelquefois avec l'*égide* ſur les médailles & les ſtatues.

Égidx. On voit cet attribut de Minerve ſur les médailles de Comana, de Cabira, de Syracuſe.

Égida; monſtre qui vomiſſoit du feu par la bouche, & qui fit de grands ravages dans la Phrygie, dans la Phénicie, l'Égypte & la Lybie. Minerve combatit ce monſtre par ordre de ſon pere; &, après l'avoir vaincu, en porta la peau ſur ſon bouclier. Et de là le bouclier de la déeſſe fut lui-même nommé *égide*.

ÉGILIE. *Voyez* Égialée, femme de Diomede.

ÉGINE; fille du fleuve Aſope, fut aimée de Jupiter, qui, pour la tromper, ſe changea en feu, & elle devint mere d'Éaque. Le dieu, pour dérober ſa maîtreſſe à la vengeance du pere, qui la cherchoit de tous côtés pour la faire mourir, la métamorphoſa en île, qui fut depuis l'île d'*égine*. D'autres diſent qu'après avoir mis Éaque au monde, elle ſe retira en Theſſalie, où elle épouſa Actor, dont elle eut pluſieurs enfans. *Voyez* Actor, Aſope, Éaque.

Égine (talent d'). *Voyez* Talent.

Élien dit que les *éginetes* avoient inventé la monoie. (*Var. hiſt. lib. 12, c. 10.*) Le même peuple célébroit tous les ans, pendant ſeize jours, en l'honneur de Neptune, des fêtes dont Plutarque parle fort au long dans ſes *queſtions greques*. Les hommes libres étoient admis ſeuls à ces fêtes & à ces repas: les eſclaves mangeoient alors ſeuls & retirés, d'où leur vint le ſurnom *μονοφάγοι*. Elles étoient terminées par un ſacrifice offert à Vénus.

Égina (médailles d'). *Voyez* Ægina.

ÉGIPANS. *Voyez* Ægipans.

ÉGIRE; l'une des huit Hamadryades, filles d'Oxilus. *Voyez* Hamadryades.

ÉGISTHE naquit de l'inceſte de Thyeſte avec ſa fille Pélopée. *Voyez* Atrée. Il tua Atrée ſon oncle. Agamemnon, fils d'Atrée, en partant pour la guerre de Troye, ſe réconcilia de bonne foi avec *Égiſthe*, lui pardona publiquement la mort de ſon pere, & lui confia ſa femme & ſes enfans, avec le ſoin de ſon royaume. Sa confiance fut auſſi mal récompenſée, qu'elle avoit été imprudente. *Égiſthe* devint amoureux de Clytemneſtre; mais il ne put triompher de ſa pudeur, qu'après avoir écarté un muſicien poëte, qu'Agamemnon avoit laiſſé auprès d'elle, & qui la ſoutenoit dans la vertu par ſes chants. Ce ſurveillant incommode étant écarté, *Égiſthe* ſe fait aimer de Clytemneſtre; &, mal-gré l'avis que les dieux lui donnerent par le miniſtere de Mercure, de s'abſtenir de l'adultere qu'il méditoit, il y entraîna la reine, perſécuta & éloigna les enfans, fit périr le pere, s'empara du trône, dont il jouit ſept ans. Mais le jeune Oreſte vint venger la mort de ſon pere & de ſon aïeul, & tua le tyran dans ſon propre palais, ſelon Sophocle & Eſchyle; ou dans le temple d'Apollon, ſelon Euripide, qui raconte ainſi ſa mort: *Égiſthe*, acompagné d'Oreſte, qu'il ne connoît pas, veut offrir un ſacrifice aux dieux. Après avoir immolé une geniſſe, il en examine les entrailles, & paroît tout d'un coup effrayé, comme s'il y eût lu ſa deſtinée. Oreſte, le voyant occupé à conſidérer le cœur palpitant du taureau immolé, le frape à mort ſur l'autel même. *Voyez* Clytemnastre, Oreste, Thyeste.

ÉGLÉ; la plus belle des Naïades, dit Virgile. *Voyez* Naïades.

Elle fut aimée du ſoleil ou Apollon, qui la rendit mere des trois Grâces. *Voyez* Grâces.

Ce nom eſt grec, Αγλαΐα, & ſignifie lumiere, ſplendeur.

Égle; fille d'Eſculape & d'Épione, & ſœur du fameux Machaon.

Égle; une des Grâces. *Voyez* Gaïcas.

Égle; la plus jeune des trois ſœurs de Phaéton. *Voyez* Héliades.

Égle; l'une des trois Heſpérides.

EGNATIA; famille romaine, dont on a des médailles.

R. en argent.

RRR. en bronze, d'Auguſte.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille, ſont *Maximus*, *Rufus*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

Egnatia; ville. *Voyez* Gnatia.

EGNATULEIA; famille romaine, dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

ΕΓΧΤΤΡΙΣΤΡΙΑΙ, ΕΓΧΤΤΡΙΑΙ; } filles & femmes grecques, qui portoient l'eau luſtrale aux funérailles, & qui alloient faire des libations de cette eau, ou de vin, ſur les tombeaux.

Leur nom étoit formé du mot χύτρα, *vaſe*: & l'eau verſée ſur le tombeau s'appeloit ἀνάπμμα ou χοαί, ou χύτλα. Sur les ſarcophages des garçons, ce ſont de jeunes hommes qui ſont repréſentés répandant l'eau des libations; ce ſont des filles qui rendent les mêmes honeurs aux mânes des jeunes perſonea de leur ſexe. Mais ceux qui avoient perdu la vie avant d'être ſortis de l'enfance, n'avoient point de part aux libations religieuſes.

ÉGOPHAGE; ſurnom de Junon. Hercule, après s'être vengé de ſes ennemis, bâtit un temple à Junon, dans Lacédémone, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée contraire à ſa vengeance, & lui immola une chevre, d'où elle prit le ſurnom d'*Égophage*, c'eſt-à-dire, mange chevre. *Voyez* Hspocoon.

ÉGOPHORE. Quelques auteurs donnent ce nom à la Junon *Égophage*.

ÉGOSPOTAMOS (médailles de). *Voy.* Ægos.

ÉGOUT. *Voyez* Cloaque.

EGREGIATUS. *EGREGII.* } Sous le bas empire on appeloit *egregii* des officiers du prince, que ce nom, ou pluiôt la dignité appelée *egregiatus*, plaçoit au deſſous des *perfectiſſimi*. Il en eſt fait mention pluſieurs fois dans le code Théodoſien, dans Caſſiodore (*Var.* 5, 4) &c. Les priviléges des *egregii* étoient (*l.* 11, *C. de quæſtion.*) de ne pouvoir être appliqués à la queſtion, ni punis des mêmes ſupplices que les plébéiens. L'*egregiatus* étoit ordinairement acordé à ceux qui avoient eu l'adminiſtration des grandes provinces, qui avoient exercé les charges & les emplois du palais impérial, & aux *cæſariani*.

ÉGYPTE. „Le *Delta*, qui eſt preſque toujours ce que les anciens ont entendu par le mot *Égypte*, peut être conſidéré comme un ſecteur de cercle de quinze cents ſtades nautiques de rayon, & ſoutendu par un arc de ſeize cents ſtades, en ſorte que ſa ſuperficie s'évalue à 5,199,450 ſtades carrés, faiſant 6,537,000 arpens de France, à raiſon de $5\frac{4}{10}\frac{4}{25}$ arpens pour un ſtade; mais parce que les deux branches du fleuve, appelées l'une *agathos dæmon*, & l'autre *atribitices*, qui ſont les côtés du ſecteur, & intercepteur le Delta, ſont conſidérablement arquées & rentrantes, que le Delta renferme pluſieurs grands lacs, & eſt entrecoupé d'une infinité de canaux, on peut déduire de l'étendue précédente un bon tiers, & ne compter que 4,239 000 arpens, égaux à 28,000,000 de *nichebi*, *phadanes* ou aroures, que Hancéllda, géographe ancien, aſſigne à la baſſe *Égypte*. L'Heptanome & la Thébaïde forment une longue liſiere de terrain reſſerré entre des montagnes & des plaines de ſable ſur les deux rivages du Nil. Sa largeur la plus étroite eſt, ſelon Hérodote, entre les montagnes d'Arabie & de Lybie, où elle n'a pas plus de 200 ſtades: ailleurs cette largeur paſſe rarement 300 ſtades, ſelon Strabon. Prenant une largeur moyene de 250 ſtades, & admétant avec Hérodote que la longueur de cette liſiere, depuis le ſommet du Delta juſqu'à Syene ſoit de 4200 ſtades, nous aurons ſa ſuperficie de 1,050,000 ſtades carrés, qui valent 5,722,500 arpens, en ſorte que la baſſe *Égypte*, l'Heptanome & la Thébaïde contiendront enſemble 9,961,500 arpens„.

„Séſoſtris diviſa autrefois tout ce pays entre les habitans; il donna à chacun une égale portion de terre, ne s'en réſervant rien pour lui: il chargea chaque poſſeſſeur de lui payer tous les ans un certain tribut qu'il régla. Et ſi l'héritage de quelqu'un étoit endomagé ou diminué par le débordement du fleuve, on alloit trouver le roi, on lui expoſoit ce qui étoit arivé, & auſſi-tôt il envoyoit ſur les lieux des experts qui arpentoient le terrain, afin de reconoître de combien il étoit diminué, & de ne faire payer le tribut qu'à proportion de ce qui en étoit reſté„.

„Il n'y a point de peuple ſur la terre à qui les blés & les fruits coûtent moins de travail qu'aux *Égyptiens*. Ils n'ont point la peine de mener une charue, de ſillonner la terre, ni de lui donner aucune des façons qu'exige ailleurs la culture. Mais quand le fleuve s'eſt de lui-même répandu ſur les campagnes, & qu'il s'en eſt retiré après les avoir engraiſſées de ſon limon, alors chacun enſemence ſon champ; & pour recouvrir le grain, on lâche des pourceaux, qui foulent la terre en y marchant. Ainſi ils attendent en repos le temps de la moiſſon; & quand ce temps eſt venu, ils ſe ſervent de même de ces animaux pour fouler le grain & le faire ſortir des épis, de ſorte qu'ils n'ont d'autre peine que de le nétoyer & de le ſerrer. Les *Égyptiens* cultivent l'olyra, qui eſt la zea (le riz), & ils en font du pain ou des gâteaux. Ils uſent d'une boiſſon qui eſt faite avec de l'orge, car il n'y a point de vignes en *Égypte*. Voilà ce que nous apprend Hérodote de la culture en *Égypte*, dont quelques-uns des procédés ne paroiſſent ni raiſonables, ni croyables„.

„Le Nil, qui tient lieu de laboureur en *Égypte* (*Plin. lib. XVIII, cap. XVIII*) commence à ſe déboeder vers le ſolſtice d'été, ou vers la pleine lune, qui en eſt le plus proche. La crue des eaux ſe fait d'abord avec lenteur; elle eſt véhémente & impétueuſe durant le temps que le ſoleil eſt dans le ſigne du lion; elle ſe ralentit au paſſage du ſoleil dans la vierge; elle ceſſe entiérement lorſque le ſoleil eſt dans la balance. Si l'aſcenſion des eaux n'excede pas douze coudées (vingt pieds-de-roi & demi), la famine eſt certaine; il en eſt de même ſi elle excede ſeize coudées (27 pieds $\frac{1}{2}$). Les eaux mettent d'autant plus de temps à ſe retirer que l'inondation a été plus conſidérable, ce qui oblige à différer le temps des ſemailles. On croyoit communément que l'u-

ſage du peys étoit de répendre la ſemenre enſſitôt après la cetraite des eeux, & de lâcher enſoite des porcs qui l'enfouiſſoient en le foulant avec les pieds : & Pline ne répugne pas à croire qne dens les temps les plus recules crtte méthode ait été pratiquée dans les terres très-hnmides & boueuſes. Il n'en coûte encore guere plus de treveil aujonrd'hni pour enſemencer ces tetres ; meis an moins eſt-il certain qu'on les leboure légérement après evoir répandu la ſemence dens le limon que le fleuve a dépoſé. Crtte opération ſe fait vers le commrncement de novembre (décembre). Si enſnite quelques lebourenrs ſe donnent la peine d'rxtirper les mauvaiſes herbes du blé en le ſarclent, la plnpart eu moins négligeant cette pretique, ne vont revoir leurs champs qne la feucille à la mein, ce qui ſe fait vers la fin de mars (d'evril). La moiſſon eſt entiérement faite avent le mois de mai (de jnin). Comme le fond du terrain n'eſt que du gravier, & qne le grain n'eſt enrerré que dans le limon, le chenme ne s'éleve jameis à la hauteur d'une coudée (20 poures & demi). Le récolte eſt par-tout abondante ; le blé qui croît dans les marais d'*Égypte*, c'eſt-à-dire, dens le Delte & les lieux voiſins, eſt d'une qualité inférienre à celui qui vient dans la Thébaïde „.

„ Le récit de Strabon differe per quelqnes circonſtances de celni de Pline. L'*Égypte* eſt, dit-il, très-fertile de ſa natnre ; les eeux du Nil y dépoſent un limon qni le fertiliſent merveilleuſement, & lni fait produire nne prodigieuſe quantité de blés & de toutes ſortes de fruits. Plus le débordement des eaux de ce fleuve eſt conſidérable, plus il y a de terres eroſées ; mais eu défeut de crues natnreles, les habitans ont trouvé le moyen de feire aroſer entent de terrrs dens les moindres débordemens que dans les plus grands, ce qu'ils obtienent par le moyen des reſervoirs & des digues. Avant le temps où Pétronius fût gouverneur d'*Égypte* pour les Romeins, la plus grande fertilité avoit lieu ſi les crues étoient de quetorze condées ; ſi elles n'étoient que de huit condées, la diſete & la femine ſe faiſoirnt ſentir ; meis per les ſoins de Pétronius, lorſque les eaux s'élevoient à douze coudées ſeulement, il y avoit une grande abondence de blés & de frnits ; lorſqn'elles ne s'élevoient qn'à huit coudées, perſone n'étoit inrommodé de le famine. Lorſque le Nil ſe déborde, toutes les cempagnes ſont inondées ; il ne reſte que les habitations qui ſont placées ſur des collines, ou ſur des terraſſes conſtruites pour cela. Les grandes villes, les villages & les hameaux ſemblent comme des îles éparſes ſur la ſnperficie des eaux. L'inondetion arive l'été & dnre qnarante jours. Après ce temps les eeux baiſſant peu à peu, les terres ſe découvrent & ſe ſechent dans l'intervalle de ſoixante jours ; & plus l'émerſion ſe fait avec célérité, plntôt on laboure & l'on enſemence les terres, principelement dans les cantons les plus hauts & les plus expoſés aux ardeurs du ſoleil. Les tives du Nil, an midi du Delte, ſont ſubmergées de le même maniere, cepndant, il y a un eſpace de quatre mille ſtades où le Nil ne ſort point de ſon baſſin. Au reſte, il n'y a de terres inondées que celirs qni ſont ſitnées ſur les deux bords du fleuve, & dont l'étendne eſt rerement de trois cents ſtades de part & d'autre de ſon lit. Cette longue liſiere, qni borde le Nil des deux côtés, avec le Delte, ſont proprement la pertie habitable de l'*Égypte* „.

„ Les terres en *Égypte* rendent cent pour un, ſelon Pline (*lib. XVIII. cap. X.*) Ammien Marcellin (*lib. XXII*) dit qne dens les années où le Nil monte à ſeize coudées, les terres taportent près de ſoixente-dix pour un : *jacta ſementes in loco pinguis ceſpitis cum augmento fere ſeptuageſimo renaſcuntur*. Ces drux obſervations prnvent être égelement exactes. Dans certains lieux, les terres produiſent cent, & dans d'autres ſolxente-dix pour un. Le même canton pent anſſi produire une année cent pour un, tendis que l'ennée ſuivante il ne produire que ſoixente-dix. Prenons le moindre produit pour le courant, & ſnppoſons qne le terre rende ſoixante-dix pour nn, nn arpent de France rendra ſur ce pied plus de trente-ſix ſetiers de blé, ſemence prélevée, & poure nonrir an moins qninze perſones dens ces climats chauds, où l'on conſomme moins de pain qne dens les peys froids. Les terres ſont renonvelées & en qnelqne ſorte rejeunies tous les ans par le limon gras qu'y dépoſrnt les eaux ; ces terres ſont donc reſtibles. Je ſnppoſe qu'on en mette la moitié en blé, & le reſte en autres prodnctions & pâturages, l'*Égypte* à ce compte pouroit avoir nne popnlation de près de trente-deux millions d'habitans, & je n'entends per l'*Égypte* qne le Delte.

„ On peut ſuppoſer ces terres, ſoit qu'on les emploie à produire du blé, ſoit qn'on les emploie à d'entres uſages, de même valeur & de même produit qne ſi elles étoient toutes enſemencées en blé. Nous pourions ainſi éveluer toutes les rirheſſes annueles de la baſſe *Égypte* à 152,604,000 ſetiers de blé, qni, à raiſon de 20 livres le ſetier, ſeroient 3,052,080,000 liv. de notre monoie. Nous liſons dens le qnarante-ſetieme chapitre de la Geneſe, qne les *Égyptiens*, pour obtenir du perriarrhe Joſeph, devenu premier miniſtre de Phareon, dn blé pour leur ſubſiſtance durant nn long-temps de famine, avoient été obligés, non ſenlement de donner tout ce qu'ils poſſédoient d'ergent & d'or, meis encore de vendre leurs troupeaux & leurs terres, & qu'on les evoit aſſnjétis, en leur rendant lrurs terres, à payer tous les ans an roi le cinqnieme pertie de tous les fruits qn'elles produiroient : tribut qui paſſa en loi, & ſe percevoit encore an temps de Moyſe. De ceci & dn calcnl précédent, on pouroit inférer qne les rois de le baſſe *Égypte* avoient un revenu annuel de la valeur de plus de

ſix cents millions de notre monoie. Mais on rabatra beaucoup de cette prodigieuſe ſomme, ſi l'on conſidere, 1°. qu'il y a ſans doute des terres en *Égypte* de qualité bien inférieure à celle dont nous venons de parler; 2°. que les terres des Prêtres, qui devoient être d'une grande étendue, étoient exemptes de toute impoſition; 3°. que les ſoldats jouiſſoient dans ce pays de la prérogative ſinguliere de poſſéder chacun douze aroures de terres, que le prince leur donnoit, en les exemptant de toute charge publique autre que le ſervice militaire. Or douze aroures valent 1, 817, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un arpent & quatre cinquiemes. L'*Égypte* entretenoit annuellement quatre cents mille hommes de troupes, comme Hérodote le témoigne (*lib. II*); cet objet ſeul faiſoit donc un produit de 762,700 arpens francs de toute taxe; mais les armées *égyptiennes* ont été beaucoup plus nombreuſes à d'autres époques. Strabon (*pag.* 561) dit qu'au deſſous de Memnonion on voyoit encore de ſon temps les tombeaux des anciens rois de Thebes, près deſquels étoient des obéliſques & des inſcriptions, qui faiſoient connoître les richeſſes de ces rois, leur puiſſance, l'étendue de leur empire, leurs revenus, & le nombre de leurs troupes, qui ſe montoient à un million d'hommes. Au reſte, le tribut onéreux du cinquieme des fruits de la terre fut réduit & diminué de beaucoup dans la ſuite; car, au raport de Strabon (*lib. XVII, p.* 549), Cicéron, dans quelqu'une de ſes harangues, ne faiſoit monter le revenu d'Anlete, pere de Cléopâtre, qu'à douze mille cinq cents talens, qui ne ſont guere plus de ſoixante-dix-huit millions de notre monoie. L'*Égypte*, & par ce mot il faut toujours entendre le Delta, payoit encore moins ſous la domination des Arabes, puiſque, ſuivant le raport du géographe Hancélida, elle ne payoit que douze millions de deniers d'or qui valent douze mille talens, ou ſoixante-quinze millions de la monoie de France; & tout cet impôt étoit réparti ſur une étendue de vingt-huit millions d'aroures, qui ſont tout le terrain de la baſſe *Égypte*. Cette impoſition revient à dix-ſept livres quatorze ſous par arpent de France „.

„ La pêche du lac Méris, dans l'Heptanome, étoit encore d'un produit conſidérable pour les rois d'*Égypte*. Ce lac étoit ſitué près du labyrinthe, dans les plaines ſâbloneuſes du côté de la Lybie. Il avoit de tour trois mille ſix cents ſtades, ou ſoixante ſchenes, & s'étendoit en longueur du nord au midi. Cette courte deſcription ne donnant pas préciſément la forme du lac Méris, ne peut ſervir à en déterminer l'étendue; il paroît que c'étoit un long canal, où le travail des hommes avoit ſecondé la nature du local. Le Nil lui communiquoit ſes eaux, qui deſcendoient durant ſix mois, & qui durant ſix autres mois s'en retiroient. Pendant les ſix mois que l'eau s'écouloit, la pêche rendoit au roi chaque jour un talent d'argent; & pendant les ſix mois qu'elle y rentroit, la pêche ne valoit plus que vingt mines „. (*Article extrait de la* MÉTROLOGIE *de M. Paucton.*)

ÉGYPTE. Les médailles autonomes de ce pays ſont:

RRRR. en or. *Pellerin.*
RRR. en bronze.
O. en argent.

Les rois d'Égypte, dont on a des médailles, ſont:

Ptolémée I. *Soter.*
Bérénice, *femme de Ptolémée.*
Ptolémee II. *Philadelphe.*
Dieux *freres*, ΘΕΩΝ. ΑΔΕΛΦΩΝ.
Arſinoé.
Ptolémée III. *Evergetes.*
Ptolémée IV. *Philopator.*
Ptolémée V. *Epiphanes.*
Ptolémée VI. *Philometor.*
Ptolémée VII. *Evergetes II.*
Ptolémée VIII. *Soter II.*
Cléopâtre, *mere de* Ptolémée VIII & IX.
Ptolémée IX. *Alexandre.*
Sélene, *femme de* Ptolémée VIII.
Bérénice, *femme de* Ptolémée X.
Ptolémée X. *Alexandre II.*
Ptolémée XII. *Dionyſius.*
Ptolémée XIII.
Cléopâtre, derniere.
Médailles incertaines.

Le ſymbole ordinaire de l'*Égypte*, ſous ces rois, eſt un aigle poſé ſur un foudre: il y en a deux, lorſque la ſouveraineté eſt partagée.

En général, les ſymboles de l'*Égypte* ſur les monumens, ſont l'hippopotame, la figure du Nil, aſſiſe ou couchée, le buſte de Sérapis, la fleur de lotus, le buſte d'Iſis, le Siſtre, &c.

Les villes, ou les nomes de l'*Égypte*, Alexandrie exceptée, ont fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur d'Hadrien, quelques-unes pour Antonin, & une ou deux pour M. Aurele, trois pour Étruſcille, une pour Commode, une pour Veſpaſien, une pour Vérus.

Ces médailles égyptiennes annoncent ordinairement l'année où elles ont été frapées.

On a un nombre prodigieux de médailles impériales greques, frapées dans la ſeule ville d'Alexandrie. Quelques curieux, & Thenpolo entr'autres, les ont raſſemblées pour en former une ſuite particuliere.

ÉGYPTIEN . . . . . ENE (calendrier . . . . année . . . . .) *Voy.* ere de DIOCLÉTIAN.

ÉGYPTIENS. Coſtumes des Égyptiens.

Les anciens naturels de l'*Égypte*, ſuivant Diodore de Sicile, (*tom. I, fol.* 97), ſe couvroient de peaux d'animaux. Celles-ci furent remplacées dans la ſuite par la tunique, c'étoit l'habillement qui ſe portoit immédiatement ſur le corps; la plupart des nations anciennes s'en ſont ſervi; mais les uns portoient la tunique ſans manches, d'autres avec des manches, d'autres la portoient plus ample ou plus étroite, comme on le dira à ſon

article. La tunique étoit ordinairement composée de deux pieces, à peu près de la forme d'un carré long, couvrant la poitrine & le dos, se réunissant par les angles supérieurs sur les épaules, laissant une ouverture au milieu pour passer la tête. Les pieces se raprochoient ensuite sous les aisselles, toujours en s'élargissant vers le bas, avec une différence marquée dans la longueur pour les femmes. La tunique étoit assujétie par une ceinture, afin de laisser au corps la liberté du mouvement.

Habillement des femmes. Hérodote (*liv. II, fol.* 122) observe que les femmes *égyptiennes* ne portoient qu'un habit. On trouve effectivement des statues, qui sont vêtues d'une seule tunique, si bien appliquée au corps, que sans les bords prononcés légérement aux pieds ou à la moitié des jambes, qui décelent la tunique, on croiroit ces figures nues. On en trouve cependant avec de petits plis fins, qui indiquent une étoffe très-légere; d'autres, placées au muséum du capitole, sont drapées comme les femmes grecques, mais sans ceinture. On dira sans doute que ces dernieres ont été travaillées dans le style imité des anciennes figures *égyptiennes*: l'empereur Hadrien avoit fait sculpter par des artistes grecs différentes figures dans le style & le costume *égyptien*; mais il suffit que l'imitation ait été fidele. Au reste, cet acord d'Hérodote avec quelques monumens, se trouve balancé par d'autres statues & bas-reliefs en grand nombre, où l'on distingue clairement au dessus de la tunique un second vêtement & le manteau.

Winckelmann, dans son histoire de l'art chez les anciens (*tom. I, fol.* 88), croit qu'Hérodote, par ces mots *un seul habit*, n'a voulu désigner que l'habit de dessus, sans parler du manteau ni de la tunique. Ne seroit-il pas plus probable que l'historien grec eût désigné seulement les femmes du commun? Car la belle statue d'Isis, (ou d'une de ses prêtresses), de la galerie du capitole, outre la tunique longue à manches prolongées jusqu'aux poignets, porte encore l'habit de dessus & le manteau. Cet ouvrage n'est pas *égyptien*, mais fait par un artiste grec sur le costume *égyptien*. Une figure de femme, d'un petit bas-relief, du palais Mattéi, représentant une procession *égyptienne* (*apulens metamorphoseon, lib. II*) a la tunique sans manches, avec les bords supérieurs joints sur les épaules: elle porte deux ceintures, une sous le sein, à l'ordinaire, & l'autre sur les hanches: sa tunique paroît ouverte des deux côtés, depuis le bas jusqu'à une certaine hauteur. La tunique que l'on voit sur les monumens *égyptiens* ne differe de celle des Grecs que par la roideur du style. En général on observe dans les ouvrages des artistes *égyptiens* que pour montrer le nu, ou pour exprimer la finesse de l'étoffe, ou enfin pour suivre certaines regles prescrites aux artistes, ils colloient au corps, non seulement la tunique, mais encore l'habit de dessus. (*Muſ. capitol. tom.* 3, *fig.* 78, 79, 84.) La statue d'Isis a cet habit de dessus lié avec le manteau par un grôs nœud sur la poitrine; il est d'une étoffe moins fine que la tunique, & ne descend pas jusqu'aux pieds. On voit le même agencement à une figure du même bas-relief du palais Mattéi. L'habit de dessus entoure le corps, mais il y a quelque légere différence dans la maniere dont il est ataché sur la poitrine, de même que celui d'une figure d'homme du même monument, dont le reste du corps est nu.

Le manteau se plaçoit au dessus de l'habit, & couvroit le dos & les épaules. Il est bordé de franges à la statue d'Isis du capitole, & paroît beaucoup plus étroit du haut que du bas. Bottari (*Muſ. capitol. tom.* 3, *fol.* 140) appele ce manteau *palla*, pour se raprocher de la description d'Isidore, laquelle cependant convient mieux au *pallium*. Il croit aussi que ce que nous avons désigné comme habit de dessus & comme manteau, ne forme qu'une seule piece; cependant la distinction des pieces est très-visible, tant à la belle statue d'Isis, qu'à une autre statue de la même déesse, conservée aussi dans le muséum du capitole; celle-ci a le pan du manteau, qui, à la belle Isis, descend du bras droit, ramené devant le corps sur le bras gauche. Quant à la forme du manteau, on peut croire qu'il ressembloit, ainsi que l'habit de dessus, à la *chlamyde* des Grecs, mais avec une plus grande ampleur. Sur un autel de grait, conservé dans la *villa Medicis*, un des plus anciens monumens en relief, conservé jusqu'à nous, & représentant une procession *égyptienne* dans le genre de celles dont Apulée a parlé (*metamorph. lib. II*), on voit une femme qui porte une petite statue d'Harpocrate; elle est enveloppée dans un manteau semblable au *pallium* des Grecs: ce qui prouve de nouveau que les femmes *égyptiennes*, excepté peut-être celles du commun, ne se bornoient pas à la simple tunique. Leur habillement, & sur-tout la tunique, étoient en général d'une étoffe très-fine & très-légere; les sculpteurs l'ont quelquefois exprimée par des plis étroits & paralleles; aussi de la Chausse (grand cabinet rom. fol. 65, fig. 36) les a-t-il pris pour des étoffes rayées, très-communes en *Egypte*, selon Caylus (recueil d'antiq. tom. 5, fol. 52); & Bottari (*Muſ. capitol. tom.* 3, *fol.* 145) pour des feuilles de palmier. On peut croire cependant que c'est l'effet du style *égyptien*. Pietro della Valle (*reyse in vele voornaeme gewesten der werelts I. deel. fol.* 110) assure que les figures, peintes sur les caisses qui renferment les momies, sont vêtues de fin lin, matiere dont les *Egyptiens* fabriquoient principalement leurs étoffes.

Les femmes *égyptiennes* se coëffoient avec les cheveux seuls, comme on le voit à plusieurs figures, ou les enveloppoient dans des bonets de différentes formes. Cette coëffure est celle de la plupart des têtes *égyptiennes*, qui subsistent aujourd'hui. L'étoffe entoure le front, puis descend de deux côtés sur la poitrine, formant deux bandelettes, avec des plis égaux & paralleles. C'est ainsi que sont sculp-

ptées les caiſſes des momies ; & les antiquaires donnent en général à cette couverture de tête le nom de *mitre*. Quelques ſtatues conſervées au capitole, & ſculptées par ordre de l'empereur Hadrien, (*Muſ. cap. tom.* 3, *fig.* 78, 80, 84), ont des mitres, dont les bandes qui pendent ſur la poitrine ſont plates, & de la largeur de deux doigts ; ce ne ſont proprement que les extrémités de la bande qui bordent le bonet ſur le front, & qui ſe détachant de la tête derriere les oreilles, deſcendent de chaque côté ſur la poitrine. Une figure d'homme porte (*Muſ. capit. tom.* 3, *fig.* 89) un bonet de la même forme. Il paroît de là que ce bonet étoit commun aux deux ſexes, quoique plus commun parmi les femmes. *Voyez* CHAVEUX.

Plutarque raporte (*opuſc. moral.*) que les femmes *égyptiennes* ne portoient point de chauſſure, afin, dit-il, qu'elles s'éloignaſſent moins ſouvent de leurs demeures. Winckelmann (*hiſt. de l'art. liv.* II, *c.* 1) a obſervé auſſi qu'aucune figure *égyptienne*, excepté une ſeule, ne portoit ni ſouliers, ni ſandales ; ſi par *figure* il déſignoit une *ſtatue*, la réflexion ſuivante devient inutile à ſon égard, mais il n'a pas fait attention à l'autel de granit de la villa Médicis, ouvrage incontestablement *égyptien*, où une des figures a les pieds enveloppés dans des bandelettes. On ne ſauroit douter que ce ne ſoit une chauſſure, quoique la nature du granit & la groſſiéreté du bas-relief empêchent de bien diſtinguer les formes. Pietro della Valle (*reyſe in-vele voornaeme geweſtin, deel, fol.* 113) aſſure d'ailleurs avoir vu une momie chauſſée de ſandales liées avec des bandelettes, comme on porte la belle ſtatue d'Iſis. Il ne faut donc pas prendre à la lettre le texte de Plutarque ; ou peut être ſon obſervation ne tombe-t-elle que ſur les femmes du commun.

Habillement des hommes. Les *Égyptiens* coupoient les cheveux à leurs enfans, & les laiſſoient, tête nue, expoſés à toute la chaleur du climat. (*Hérodot. lib.* 3.) De là cette dureté ſinguliere du crâne, dont parle Hérodote, qui remarque auſſi que les Égyptiens devenoient rarement chauves. Cependant à l'âge de puberté (*idem, lib.* 2, *c.* 9), on leur couvroit la tête d'une eſpece de bonet, décrit plus haut, que l'on appele *mitre*. Elle differe de cette coëfure des femmes ſur une belle ſtatue de la galerie du capitole, en ce que les deux bouts qui pendent ſur la poitrine, ſont plats, forment pluſieurs plis exprimés par des lignes horizontales & paralleles.

Entre toutes les variétés qu'on remarque dans les coëfures *égyptiennes*, les plus ſimples ſe raprochent de la forme des bonets ſculptés ſur les caiſſes de momies. On en trouve d'autres qui, par leur bizârerie, ſemblent apartenir aux ſymboles. Dans le deuil, ils ſe coupoient la barbe, & laiſſoient croître leurs cheveux.

Suivant Hérodote, les hommes portoient deux habits ; ſuivant Apulée (*métamorph. lib.* 2) ce pouvoient être deux tuniques ; car ce dernier nous raporte qu'étant redevenu homme, un de ceux qui compoſoient la troupe ſacrée d'Iſis, le couvrit de ſa tunique ſupérieure ; Hérodote aura donc voulu parler de tuniques au lieu d'habits de deſſus, comme l'entend Winckelmann. Il eſt effectivement plus naturel de porter deux tuniques que deux habits de deſſus, d'après la forme de cet habit & d'après ſon nom. Hérodote appele *calaſiris* l'habit des *Égyptiens*, qui deſcendoit juſqu'à la moitié des jambes, avec une bordure au bas. Ferrarius (*de re veſtiaria, pars ſecunda, lib. IV, cap.* 12) prend cet habillement pour une tunique, avec des galons ou des franges. Une ſtatue d'Anubis (*muſ. cap. tom.* 3, *fig.* 85) du muſéum capitolin, porte une tunique courte, avec des manches prolongées juſqu'au coude : elle eſt ceinte ſur les reins, à la maniere des Romains.

Sur la *calaſiris*, les *Égyptiens* portoient, ſuivant Hérodote (*Herodot. lib. II, cap.* 6), un habit de laine blanche ; ou ſuivant la traduction de Ferrarius (*de re veſtiaria, pars* 2, *lib. IV, cap.* 11), un *pallium* de laine blanche ; ou enfin celle de Béger (*theſaur. Brandenb. part.* 1, *fol.* 221), l'*amiculum* ; cette variété prouveroit que la dénomination d'Hérodote eſt générique. Il eſt probable qu'outre le *pallium*, les *Égyptiens* ſe ſervoient auſſi de la *chlamyde* ou du *ſagum*, manteau de guerre & de voyage.

Des rois. Les rois *Égyptiens*, ſuivant Hérodote (*Hérod. lib. II, cap.* 11), portoient un caſque d'airain au lieu de diadême. Bianchini (*iſteria univerſ. fol.* 409) prend pour des rois les figures coëfées de bonets, qui ſont ſculptés ſur les obéliſques ; ce bonet eſt peut-être un caſque royal. Diodore dit que pour exprimer la force & la puiſſance, ces rois portoient ſur la tête la dépouille d'un lion, d'un taureau, d'un dragon, des branches d'arbres, du feu, & quelquefois même des parfums exquis.

L'habit royal étoit, autant qu'on peut le conjecturer, une tunique longue & à longues manches, ou *ſtola*, tunique ſemblable à celle d'Iſis. C'étoit là ſans doute l'habit de cérémonie ; car la ſtatue d'Anubis du capitole ne porte qu'une tunique courte, ainſi que les figures des obéliſques, que Bianchini prend pour des rois ; d'où nous pouvons inferer que l'habit des monarques *Égyptiens* ne différoit pas de celui des rois de la Grece, au moins quant à la *ſtola* & au *pallium*, en temps de paix, à la tunique courte & à la chlamyde en temps de guerre ou en voyage.

L'anneau qu'ils portoient étoit une marque d'autorité ; il ſervoit probablement de ſceau ou de cachet. Cependant Pline remarque (*lib. XXXIII, cap.* 1) qu'en *Égypte* & dans tout l'orient on ſe contentoit des ſeules lettres. Baudelot (*l'utilité des voyages qui concerne la connoiſſance des médailles, &c. tom.* 1, *fol.* 316) interprete ce paſſage de Pline, des lettres qu'on gravoit ſur les cachets au lieu de figures ou d'autres objets, employés par les Grecs.

Nous ne connoiſſons pas exactement la forme qu'avoient les colliers d'or des rois d'*Égypte*; ils pouvoient reſſembler à celui qui pend ſur la poitrine d'un chat, dieu *égyptien*. Il eſt compoſé de petits grains longs & fendus; ils reſſemblent beaucoup à de petites coquilles blanches, appelées *zauris*: ce collier ſoutient une amulete à tête de coq (Caylus, recueil d'antiquités, tom. V, pl. 15.). Pietro della Valle (Reyſe.... I, deel, fol. 113) dit avoir vu one chaîne d'or pendue ao cou de la momie d'un jeune homme, avec une médaille qui deſcendoit ſur la poitrine, ſur laquelle étoit empreinte une figure d'oiſeau & pluſieurs caracteres inconnus. Peut-être que les juges portoient ainſi la petite ſtatue de la juſtice ou de la vérité, laquelle, ſelon Élien (hiſtoires diverſes, liv. IV, ch. 34), étoit gravée ſur un ſaphir.

Le ſceptre des rois d'*Égypte* & d'Éthiopie eſt décrit par Diodore (Diodore, liv. 3) ſous la forme d'une charue. *Voyez* le mot CHARUE. C'eſt-là tout ce que les anciens nous ont laiſſé ſur les habillemens des monarques égyptiens; il faut y ajouter que leurs habits étoient de couleur pourpre (Joſeph, antiquités judaïques, tom. I, fol. 96).

Les prêtres. Ils avoient la tête & même tout le corps raſé, ſelon Hérodote. Ils étoient auſſi de la plus grande propreté. Ils portoient, ſuivant Diodore, (Diod. de Sicile, l. III) des ſceptres comme les rois. Le manteau qo'ils portoient ſur la tunique, & la tunique, étoient de lin blanc, ou de coton, ſeule étoſe dont les prêtres, ſelon Hérodote, pouvoient uſer. L. Pignorius croit reconoître ſur la table iſiaque (*menſa iſiaca*, *fig.* S.) des prêtres avec des bonets, qui leur environent les oreilles, & couvrent un peu le cou, ayant la forme de la partie inférieure du caſque royal des obéliſqoes. Ces prêtres portent des tuniqoes longues, avec des manches prolongées juſqu'au coude, & une chauſſure ſemblable à celle qu'a déſignée Hérodote. Ce ſont des ſandales ou ſouliers faits de baudes de *papyrus*. Ces baudes étoient, ſelon Appien (*liv. V*), de couleur blanche à Alexandrie. Apolée (*métamorphoſ. lib. II*) leur donne das ceintures de lin blanc, placées ſur la poitrine. Ils la portoient, ſuivant Diodore, dans le deuil pour les rois; mais ni l'un ni l'aotre n'ont dit s'ils avoient d'autres habillemens.

Les femmes, ſelon Hérodote, ne pouvoieot faire les fonctions des prêtres; ainſi celles que nous voyons ſur les bas-reliefs devroient être excloes du ſacerdoce. Cependant Strabon (*liv. 17*, *fol.* 195) parle des prêtreſſes; & Bannier (Mythologie, tom. II, fol. 399) leur donne la chévelure des prêtres. Ce dernier place ſur la tête des ones & des autres des coorones de fleurs, comme on en voit aux figures du bas-relief du palais Mattéi, qui portent les inſtrumens des ſacrifices & les emblêmes des divinités. Il ſe pourroit, au reſte, que l'inſtitution des prêtreſſes fût poſtérieure à Hérodote, ou que cet hiſtorien parlât ſeulement des femmes mariées, comme le penſe le comte de Caylus. (Recueil d'antiquités, tom. 7, fol. 58.)

Des armes. Il ſeroit difficile d'indiquer quelles ont été les armes défenſives des *Égyptiens*. Hérodote (liv. 7, c. 7) dit, à la vérité, qu'ils portoient des caſques; mais cela n'apprend pas la forme qu'avoient ces caſques, qui différoient ſans doute du caſque royal. Une figure du bas-relief égyptien du palais Mattéi, eſt la ſeule qui pourroit nous donner one idée de cette armure; elle porte un bonet lié autour de la tête, & orné de deux plumes, forme aſſez ſemblable à quelques caſques grecs, quoique, ſuivant Hérodote, la forme *égyptiene* étoit plus coupée & moins ſimple. La cuiraſſe étoit ordinairement de lin (*Hérodot. lib.* 12, *c.* 12), comme celle qu'Amaſis envoya à Lacédémone, & qui étoit tiſſue de fils, dont chacun, mal-gré ſa fineſſe, étoit compoſé de trois cents ſoixante autres fils. Elle étoit enrichie de broderies eo or, en laine & en coton, ſemblables à celles qne l'on remarque ſur les cuiraſſes greques. *Voyez* CUIRASSE.

Les boocliers *Égyptiens* étoient grands & très-convexes. Les armes offenſives étoient (Hérodote) one épée dnnt on ignore la forme, la pique, le poignard & la hache.

L'uſage des enſeigues, ou étendards, a commencé de bonne heure chez les *Égyptiens*. C'étoient des figures d'animaux, portés par les chefs au hant d'une piqoe, qol faiſoient reconoître à chaque ſoldat ſa compagnie, & empêchoient le déſordre. (Diodore de Sicile.) Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple crut les devoir à ces animaux; & c'eſt, ſelon Diodore, ce qui en a occaſioné le culte.

La cavalerie & les chariots de guerre étoient connus en Égypte du temps de Séſoſtris. (De l'origine des loix, arts & ſciences, tom. 2, fol. 628.) Séſoſtris (Diodore) ſe faiſoit traîner daus un char à qoatre chevaux atelés de front. Il n'eſt pas poſſible de décrire la forme de ces chars, parce qu'on o'en retroove ſur aocun munoment égyptien. Cependant on auteur moderne aſſure ſeul, que l'on voit des chars ſur quelqnes monomens de la Thébaïde. (*Recherches philoſophiques ſur les Égyptiens & Chinois*, *tom.* 2, *fol.* 330.)

Des ſacrifices & de quelques uſages particuliers des Égyptiens.

Les *Égyptiens* adoroient pluſieors animaux, mais ils étoient bornés par leur culte, même dans le choix des victimes. C'étoient des bœufs ou des veaux qo'ils immoloient le plus ſoovent. Hérodote (*libro ſecundo*) détaille quelqnes particularités de ces ſacrifices. Uo des prêtres examinoit la victime; elle ne ponvoit avoir aocuns poils noirs, ni ceux de la qneue hériſſés ou inégaux. Il falloit trouver ſur la langoe de l'animal les marques qui, ſelon les principes des prêtres, prouvoient ſa pureté. Après ce rigoureux examen, on lui appli-

quoit

quoit par le moyen d'une terre argileuſe, une marque imprimée ſur du *papyrus*. Enſuite il étoit conduit près de l'autel, on alumoit le bois, puis on faiſoit ſur la tête de l'animal des libations de vin, afin on l'immoloit. La tête étoit jetée au loin, avec des imprécations, comme étant chargée des maux ou des malheurs, dont pouvoient ſe voir menacés ceux qui offroient le ſacrifice, & même l'Égypte entiere. „ Lorſqu'ils ſacrifient un bœuf à Iſis, (c'eſt encore Hérodote qui parle) ils en vident le ventre, y laiſſant ſeulement la graiſſe; abatent enſuite toutes les extrémités de la bête, puis rempliſſent le corps de farine, de miel, de figues, de myrrhe, d'encens & d'autres aromates. Ainſi préparé, on place ce corps ſur le feu, & on l'aroſe d'huile & de vin „. Ces cérémonies devoient ſe pratiquer à jeun; & pendant tout le tems que la victime étoit ſur le feu, on ſe frapoit la poitrine: mais après le ſacrifice, on mangeoit les reſtes des victimes.

Quant à la forme des autels des *Égyptiens*, elle eſt décrite à l'Article AUTEL. Ce peuple avoit, comme les Grecs, l'uſage des marche-piede pour les perſones diſtinguées.

Des repas. Suivant Diodore, les *Égyptiens* ont connu de bonne heure l'uſage de manger couchés ſur des lits. Il dit, en parlant du tombeau d'Oſimandias, & des édifices qui l'acompagnoient, *un des plus beaux palais, contenant vingt tables entourées de leurs lits, ſur leſquelles étoient les images de Jupiter, de Junon & du roi même.*

En *Égypte* il étoit d'uſage à la fin des repas de voir entrer dans la ſalle un ſerviteur portant la repréſentation d'une momie, ou corps mort embaumé, de la grandeur d'une ou de deux coudées, qu'il montroit à tout le monde, en diſant: *buvez & divertiſſez-vous, vous deviendrez ſemblables à ceci.* Quelques auteurs diſant que c'étoit un *ſquelete*; mais on ſait que la religion *égyptienne* défendoit la diſſection d'un corps humain. On ne doit pas s'étoner de trouver cette *bizarerie* chez un peuple, qui différoit preſqu'en toutes choſes des autres nations. En effet, les *Égyptiens* écrivoient de la droite à la gauche; les femmes en *Égypte* portoient les fardeaux ſur les épaules, & les hommes les portoient ſur la tête, &c. On peut voir d'autres ſingularités de cette eſpece dans Hérodote (*lib.* 2).

Il ne faut pas, dit M. André Leus, peintre de Bruxelles, auteur du *coſtume des peuples anciens*, que la roideur du ſtyle *égyptien* empêche les artiſtes de retracer leurs habits, ou leurs ornemens. On peut leur conſerver la forme caractériſtique, en évitant cette roideur; il ne faut jamais s'éloigner du bon goût, mais imiter les Grecs, qui ont toujours écarté de leurs compoſitions ce qui pouvoit ternir la nobleſſe dans les figures principales. Ils ont fait renaître dans leurs ouvrages les diverſes nations, en prononçant leur caractériſtique ſur quelques figures de moindre conſéquence: tel eſt, par exemple, le beau bas-relief de la villa Borgeſe, ſur lequel Priam eſt repréſenté au pied d'Achille ſans le bonet phrygien. Il eſt fâcheux que les anciens écrivains ne nous aient pas tranſmis des détails plus diſtincts ſur les habillemens des *Égyptiens*, parce que les monumens qui nous reſtent de ce peuple, paroiſſent pour la plupart être exagérés. Il paroît vrai-ſamblable que ce ſtyle ſingulier, ayant été une fois admis par le gouvernement, étoit devenu une loi pour l'artiſte, à qui il étoit défendu très-expreſſément de s'en écarter, ſelon Platon.

Les arts & les ſciences ayant été tranſportés de l'*Égypte* dans la Grece, dont les ſages d'ailleurs voyageoient continuélement en *Égypte*; il eſt aſſez probable, que la différence dans l'habillement n'étoit pas auſſi grande que les monumens paroiſſent l'indiquer. La plupart de ceux-ci, qui étoient ſymboliques, ou des copies ſerviles & maniérées des plus anciens ſculptures, ne reſſembloient peut-être en rien à l'uſage ordinaire. Cette conjecture a angagé M. Leus à ne faire uſage (dans ſon *coſtume* que nous citons ſouvent avec plaiſir) que des monumens les moins bizâres & les moins éloignés du goût des Grecs. On peut ſe conformer à ce goût, quand on n'a pas des preuves poſitives d'uſages contraires; & on peut le faire avec d'autant moins de ſcrupule, que la Grece fut, à diverſes repriſes, peuplée par des *Égyptiens* & des Phéniciens, tels que Danaüs & Cadmus.

Monumens & ſtyle des Égyptiens.

Winckalmann va parler ici. Les *Égyptiens*, dit-il (*hiſt. de l'art, liv.* 2), ſe ſont peu écartés de leur premier ſtyle; auſſi n'ont-ils jamais atteint dans l'art ce degré de perfection auquel ſont parvenus les Grecs. Pluſieurs cauſes les en ont empêché: la forme de leurs corps, leurs opinions, leurs coutumes, leurs loix civiles & religieuſes, le peu d'eſtime qu'ils avoient pour les artiſtes, & ſans doute un défaut de talant & d'élévation de la part de ceux-ci.

La premiere cauſe du caractere particulier de l'art des *Égyptiens*, ſe trouve dans leur configuration, qui n'avoit pas l'avantage d'exalter l'âme de leurs artiſtes, & d'élever leur imagination à la beauté idéale. La nature qui avoit tant favoriſé les femmes *égyptiennes* du côté de la fécondité (*Plin. l.* 7, *c.* 30. *Seneca, nat. qu. l.* 3, *c.* 25), les avoit ſinguliérement négligées à l'égard de la figure. Avare de ſes dons pour les femmes de l'*Égypte*, elle les prodiguoit à celles de l'*Étrurie*, & de la Grece. Cette obſervation porta ſur une forme chinoiſe qui caractériſe les *Égyptiens*, & que l'on remarqua conſtamment à leurs ſtatues, aux figures de leurs obéliſques & de leurs pierres gravées (on ne ſauroit ſe former une idée plus nette de la forme des têtes *égyptiennes*, qu'en conſultant le deſſain d'une momie dans Béger. *Theſ. Brand. t.* 3. *p.* 402. & celui de la momie décrite par Gordon: *Eſſay toward explaning the hiero-*

glyphica figures on the coffin of an antient mummy, *London*, 1737. *fol.*) Elle n'auroit pas dû échaper à ceux qoi de nos jours ont tant écrit ſur la reſſemblaoce des Chinois avec les aociens *Égyptiens*. Eſchyle dit poſitivement qne ce peuple différoit des Grecs par la configuration. (*Æſch. ſuppl. v.* 506.) Ses artiſtes ne pouvoient done pas chercher la variété, puiſqu'elle ne ſe trouvoit pas daos la nature qu'ils avoient ſous les leux. La température conſtament égale do pays, faiſoit que la oature tonjours noe dans ſes opérations, & toujours plus uniforme aux extrémités qu'au centre, oe s'écartoit gnere de ſes formes exagerées. La conformation particuliere aux têtes des ſtatoes *égyptiennes*, ſe retrouve auſſi dans les têtes des perſones peintes ſur les momies.

On ſait de plus que les *Égyptiens* avoieot le teint baſaoé (*Herodot. liv.* 2. Propert. *liv.* 2. *El.* 24, *v.* 15. *fuſcie Ægypti alumnis*), couleur qo'oo doone aox têtes repréſentées ſur les momies peiotes (*problem. ſect.* 14, *p.* 114, *l.* 1. *ed. Sylbourg*), de là vint que le mot Αἰγυπτιάζω ſignifioit hâlé, brûlé par le ſoleil. (*Euſtath. ad Odyſſ.* Δ *p.* 1484, *l.* 26.) Il eſt de fait qoe les viſages peints ſur les caiſſes des momies ont tous la même couleur ; c'eſt done à tort qo'Alexaodre Gordon avance qo'ils oot été différens, ſelon les provinces.

Qoand Martial parle d'oo beau garçon d'*Égypte* (*Martial. l.* 4, *ep.* 42.), il eotend par-là nn jeune homme né en *Égypte* de parens grecs : les écrivains latins ont ſouvent parlé de l'extrême licence de la jeuneſſe de ce pays, ſur-tout de celle d'Alexandrie (*Juvenal. ſat.* 15, *v.* 45. *Quint. Juſt. lib.* 1, *c.* 2, *p.* 19). C'étoit on grec, eet Apolauſtus de Memphis en *Égypte*, ce célebre pantomime qne Lucius Vérus ameoa à Rome, & dont la mémoire s'eſt conſervée ſur pluſieurs ioſcriptions.

On s'autoriſe d'uoe remarqoe d'Ariſtote (*problem. ſect.* 14, *p.* 153. *ed. Sylbourgii.*) pour dire qne les *Égyptiens* avoient l'os de la jsmbe tourné en dehors. (*Pignor. tab. Iſ. p.* 53.) Elle ne regarde peut-être que ceux qui étoient voiſins des Éthioplens, & qol avoient, comme ces derniers, (*conf. Bochart. hieroz. P.* 1, *p.* 969.) le oez écraſé, les figures de femmes *égyptiennes*, avec une taille aſſez déliée, ont le ſein d'une extrême grôſſeor. Comme les artiſtes *égyptiens*, ſelon le témoignage d'no pere de l'Égliſe, imitoient la oature telle qu'ils la trouvoient (*Theodoret. ſermones* 3.) nous pouvons juger de la conformation du ſexe, par leur maniere de traiter les ſtatues. Cette forme particuliere n'avoit rien qui empêchât les *Égyptiens* de jouir d'une parfaite ſanté, ſur-tout ceux de la haute *Égypte*, à qui Hérodote (*l.* 3, *p.* 74, *l.* 27) attribue cet avantage par-deſſus tous les antres peuples. Cette aſſertion eſt eocore apuiée ſor l'obſervation ſuivante : c'eſt que parmi la graode quantité de têtes de momies *égyptiennes*, examinées par le prince de Radzivil, il ne s'eo n'eſt pas trouvée one ſeole à laquelle il manqoât une dent, on même qui eo eût de gâtée. (*Radzivil peregrin. p.* 190.) La momie, conſervée à l'inſtitut de Bologne, ſert encore de preove à une remarque de Pauſanias, qol dit qo'on voyoit en *Égypte* des hommes d'une taille extraordioaire (*Pauſ. l.* 1) : car le corps de cette momie a onze palmes de longneur (ſept pieds qoatre pouces, s'il s'agit ici de palmes romains).

Les *Égyptiens* furent de tous temps de rigides obſervateurs des aoeirns réglemens qni concernoient leurs coutumes & leur culte. Ils y furent encore très-attachés ſous les empereurs romains (*Walton ad Polyglot. Proleg.* 2, §. 18), & non ſeulement dans la haote *Égypte*, mais aoſſi à Alexandrie : car, ſous le regne d'Hadrien, il s'éleva une émeute dans cette ville, parce qn'on n'y trouva pas de bœuf qol eût les qualités requiſes pour repréſenter le dieu Apis. (*Spartian. Hadri. p.* 6.) L'inimitié d'une ville contre one autre, relative an culte d'uo de leurs dieux, ſubſiſtoit encore alors. (*Plutarch. de Iſ. & Oſir.*) Qnelques écrivains modernes ont aſſuré, ſur les témoignages prétendus d'Hérodote & de Diodore, que Cambyſe avoit totalement aboli le culte des *Égyptiens*, & leor uſage d'embaumer les morts. Rien de plus faox que cette aſſertion, puiſqu'après cette époque, les Grecs eux-mêmes firent embaumer leurs morts à la maniere des *Égyptiens*, comme Winckelmann l'a prouvé dans ſes *penſées ſur l'imitation des ouvrages grecs* (*gedanken über die nachahmung der griechiſchen werke*, *p.* 90.), en parlant d'une momie qni portoit ſur ſa poitrine cette inſcription greque, ϵ V ✝ V X I. (Par raport aux lettres de cette inſcription, il faut ſavoir que le *tau* avoit chez les Grecs d'*Égypte* la figure d'une croix, comme on peut le voir dans un ancieo & précieux msoofcrit du nouveau teſtamrnt ſyriaque, écrit ſur do vélio, & conſervé dans la bibliotheque des Auguſtios de Rome. Ce manoſcrit in-folio eſt de l'an 616, & a des apoſtilles greques : on y lit entre autres mots, celui-ci ι ✝ ϥ ιϥ pour ΗΤΑΙΡΕ.) À l'égard de la momie qui a donné lieu à cette digreſſion, on la voyoit antrefois, à Rome, dans la maiſon della Valle, & elle ſe trouve malotenant parmi les aotiqnités électorales de Dreſde.) Les *Égyptiens* ſe révolterent plus d'une fois ſous les ſucceſſeurs de Cambyſe, & ils eurent depuis lni des rois de leur oation, qui ſe ſoutinrent pendaot qnelque temps avec le ſecours des Grecs, il y a grande apparence qn'ils reprirent alors leurs anciens uſages. (*Herodot. l.* 6.)

Les *Égyptiens* conſervoient certainement encore leur culte antique ſous les empereurs, comme on le voit par les ſtatues d'Antinoüs, les deux de Tivoli & celle du Capitole. (*Muſ. Capitol. t. III*, *t.* 75.) Ces ſtatues ſoot exécutées ſur le modele de celles des *Égyptiens*, & conformes à la figure de l'Aotinoüs d'*Égypte*, tel qu'il étoit révéré daos ce pays, particuliérement dans la ville qni conſervoit ſon tombeao, (*Euſeb. prep. ev. l.* 2)

& qui prit de lui le nom d'Antinoée. (*Pauſan. l. 8. Pocok's deſcr. of the eaſt. t. 2, p. 73.*) Dans les jardins du palais Barberini, on voit encore une ſtatue de marbre, ſemblable à celle du Capitole, & même un peu plus grande que le naturel, mais ſans la tête originale. Dans la villa Borgheſe, on en trouve une troiſieme de la grandeur d'environ trois palmes (deux pieds). Toutes ces ſtatues ont une poſition roide, les bras pendans perpendiculairement, dans le goût des anciennes *égyptiennes*. On voit donc que l'empereur Hadrien, pour engager les *Égyptiens* à rendre un culte à la ſtatue de ſon favori, fut obligé de lui donner une forme adoptée encore par ce peuple excluſivement à tout autre.

Ce fait nous prouve encore que les *Égyptiens* ne laiſſerent pas d'innover dans leurs anciennes coutumes religieuſes, & de prendre quelque choſe des Grecs relativement à la forme des ſtatues, objets de leur vénération. (*Herodot. l. 2, c. 78, 91.*) Rien n'égaloit au reſte l'averſion de ce peuple pour tous les uſages étrangers, & principalement pour ceux des Grecs, avant qu'ils en euſſent ſubi le joug. Cette averſion a dû inſpirer à leurs artiſtes une grande indifférence pour les ſuccès des autres nations dans l'art, & par conſéquent arrêter chez les *Égyptiens* les progrès des ſciences & des arts. Comme il étoit preſcrit à leurs médecins de ne pas employer d'autres recettes que celles qui ſe trouvoient conſignées dans les livres ſacrés; de même il n'étoit pas permis à leurs artiſtes de s'écarter de l'ancien ſtyle. C'eſt ainſi que les loix bornoient l'eſprit de chaque génération à imiter ſervilement la maniere des générations précedentes, & proſcrivoient toute innovation. Platon nous dit (*leg. l. 2*) que les ſtatues exécutées du ſon temps en *Égypte*, ne différoient ni par la forme, ni par aucun autre point de celles qui y avoient été faites mille ans auparavant; ce qu'il faut entendre ſeulement des ouvrages exécutés par des artiſtes originaires de l'*Égypte*, avant que ce pays paſsât ſous la domination des Grecs. L'obſervation de cette loi fut inviolable, parce qu'elle avoit ſon principe dans la religion, ainſi que toute la conſtitution du gouvernement de l'*Égypte*.

À l'exception des ſculptures exécutés ſur les édifices, il paroît que les *Égyptiens* ne firent de ſtatues, avec des formes humaines, que pour leurs dieux, leurs rois, leurs princes, leurs prêtres. De là vint qu'ils ne connurent point de variété de formes. Car les dieux de l'*Égypte* étoient des rois qui avoient jadis gouverné en royaume, ou du moins ces dieux étoient regardés comme les anciens monarques (*Diod. Sic. l. 1; l. 46; l. 5; & l. 21*) & les anciens rois étoient prêtres. (*Plat. Polit.*) C'eſt du moins ce qu'on peut croire de plus raiſonable, puiſqu'aucun écrivain ne nous apprend ſi l'on a érigé en *Égypte* des ſtatues à d'autres perſones.

Winkelmann a prouvé que les anciens ouvrages *égyptiens* déceloient deux manieres ou ſtyles, auxquels il faut aſſigner deux différentes époques. La premiere aura duré vrai-ſemblablement juſqu'à la conquête de l'*Égypte* par Cambyſe; la ſeconde aura continué tout le temps que les naturels du pays cultiverent l'art de la Sculpture, ſous la dénomination des Perſes, & enſuite ſous celle des Grecs. Il a prouvé auſſi que les imitations des ouvrages *égyptiens* ont été faites en grande partie ſous l'empereur Hadrien. Ses preuves ont deux objets principaux pour baſe; le deſſein du nu & le deſſein des figures drapées.

Dans l'ancien ſtyle des *Égyptiens*, le deſſein du nu a des qualités ſenſibles & caractériſtiques qui le diſtinguent, non ſeulement de celui des autres nations, mais encore du ſtyle poſtérieur du même peuple. Les caracteres de leur deſſein ſont pris de l'enſemble de la figure, & de chaque partie conſidérée ſéparément.

Le caractere général & principal de ce ſtyle dans le deſſein du nu, eſt le contour de la figure formé par des lignes droites & peu ſaillantes: caractere qui eſt auſſi propre à l'Architecture & aux ornemens de ce peuple. De là vient que Strabon (*geog. l. 17.*), en portant ſon jugement ſur un temple de Memphis, reproche deux défauts conſidérables aux figures *égyptiennes*: en premier lieu, de manquer de grâces, (divinités auxquelles les Égyptiens ne ſacrifierent jamais, (*Hérodot. l. 2*). En ſecond lieu, d'être dénuées de ces formes pittoreſques qui charment: la poſition des figures eſt roide & gênée. Quelques auteurs anciens ont de plus aſſuré qu'un des caracteres généraux des figures *égyptiennes* étoit d'avoir les pieds ſerrés parallélement, comme on les voit aux anciennes ſtatues de bronze étruſques; mais c'eſt à tort, & cette poſition des pieds ne ſe trouve qu'aux figures aſſiſes. Dans les figures debout, les pieds ne ſont pas placés ſur une ligne parallele, & l'un avance toujours plus que l'autre. On voit à la villa Albani une figure d'homme de quatorze palmes de hauteur (environ huit pieds & demi), dont un pied eſt à trois palmes (environ vingt-un pouces) de diſtance de l'autre. Aux figures d'hommes en général les bras ſont pendans le long des côtés, auxquels ils ſont adhéreus; par conſéquent, ces ſortes de figures ne dénotent aucune action qui doive être exprimée par le mouvement des bras & des mains. Cette immobilité conſtante prouve non l'ignorance des artiſtes, mais une regle invariable, adoptée pour ſervir de modele à l'exécution de toutes les ſtatues. D'ailleurs, l'action que les *Égyptiens* donnoient à leurs figures ſe montrent ſur les obéliſques & ſur d'autres ouvrages; & peut-être même ont-ils fait des ſtatues avec les mains libres, comme le feroit croire celle qui repréſentoit un roi, tenant une ourſe dans une de ſes mains (*Hérodot. l. 2*), ſi cette ſtatue, au lieu d'être une figure aſſiſe, avoit été debout. Aux figures de femmes, il n'y a que le bras droit d'adhérent au côté; le bras gauche eſt plié ſous le

ſsin. Pour les figures placées debout ſur le devant du ſiége de le ſtatue de Memnon, elles ont les deux bras pendans. On en voit auſſi pluſieurs qui ſont acroupies ou aſſiſes ſur leurs jambes pliées; d'autres ſont agenouillées. Telle étoit l'atitude des trois diviuités appelées DII NIXI, (*feſt. dii nixi*), & placées à Rome devant le temple de Jupiter olympieu. Outre cette unité de deſſein, les os & les muſcles ne ſont que foiblement indiqués: les nerfs & les veines ne le ſont point du tout. Les genoux, les chevilles des pieds & le tour du cunde paroiſſent evec les ſaillies du naturel. Le dos n'eſt pas viſible, le ſtatue étant ordiusirement apuiée enetre une colonne, faite du même bloc. Cependant l'Antinoüs dont nous evons parlé plus haut a le dos libre. Les contours peu ondoyans de ces figures ſont cauſes que la forme en eſt étroite & ramaſſée: forme par laquelle Pétrone cherche à caractériſer le ſtyle de cette uation. (*ſatyr. c.* 2, *p.* 13. *édit. Burmann.*). Les figures *égyptiennes* ſe diſtinguent auſſi par le reſſerrement du tronc au deſſus des hanches.

Ces caracteres diſtinctifs du ſtyle *égyptien*, ſoit les contours & la forme en lignes preſque droites, ſoit la foible indication des os & des muſcles, ſonfrent une exception par report à la meniere dont les animaux ſont traités. Entre les ouvrages d'une exécution remerquable en ce genre, Winckelmann cite un grand ſphinx de baſalte, conſervé dans la villa Borgheſe (*Kircheri Œdip. Æg. tom.* 3, *page* 469.), un autre de granit, qu'on voyoit jadis au palais de Chiſi à Rome, & qu'on trouve aujourd'hui parmi les antiquités de Dreſde, deux lions de la montée du capitole, & deux autres de la fontaine, dite *fontane felice* (*Kircher. l. cit. p.* 463). Ces animaux ſont traités evec beaucoup d'intelligence, evec des travaux très-variés & des contours coulans & amenés de loin. Les grands etachemens des épaules & des flancs, qui ne ſont point indiqués dans les figures humaines, ſont très-apparens dans celles des animaux: ces parties, conjointement avec les veins des cuiſſes & des autres membres, ſont d'une exécution vigoureuſe & élégante. On ne peut douter que ce ne ſoient des ouvrages *égyptiens*, puiſque les lions de la fontaine ſont caractériſés par des hiéroglyphes qui ne ſe trouvent pas eux animaux *égyptiens* de fabrique poſtérieure. Il en eſt de même du ſphinx de Dreſde, dont la baſe porte auſſi des caracteres hiéroglyphiques. Les ſphinx de l'obéliſque du ſoleil eu champ de Mars ſont du même ſtyle, & les têtes ſont d'une ſavante exécution. Cette diverſité de ſtyle, qui ſe trouve entre les figures humaines & celles des animaux, ſert de preuve à ce qui a été dit plus haut. Les premieres devant repréſenter des diviuités ou des perſonages conſacrés aux dieux, parmi leſquels on range auſſi les rois, evoient leurs poſitions & leurs etitudes déterminées. L'artiſte, aſſervi à des regles générales, fixées par la religion même, n'oſoit jamais s'eu écartez dans la repréſentation des figures humaines; mais en ſculptant des animaux il evoit plus de liberté de montrer ſon adreſſe. Repréſentons nous le ſyſtême de l'auciene maniere des *Égyptiens*, par raport aux figures humaines ſeules, comme le ſyſtême du gouveruement de Grete & de Sparte, où il n'étoit pas permis s'écarter le moins du monde des anciennes maximes de leurs législateurs. Les animaux ſeuls n'étoient pas compris dans ce cercle religieux.

Nous ajouterons que pour bien ſeiſir le caractere du ſtyle daus le deſſein du uu, il faut ſur-tout examiner les extrémités, la tête, les muins & les pieds. Les têtes *égyptiennes* ont les ieux plats & tirés obliquement: ils ne ſont point enfoncés comme on les voit aux ſtatues greques, mais preſqu'à fleur de tête, de ſorte que l'os de l'œil, ſur lequel les ſourcils ſont indiqués par une ſaillie tranchante, paroît tout aplati. Dans les figures *égyptiennes*, dont les formes ont quelque choſe d'idéal, ſans evoir cependant une beauté idéale entiérement déterminée, on ne voit pas que les artiſtes ſoient parvenus à donuer de la grandeur à cette partie du viſage, tandis que les Grecs ont ſu imprimer cette qualité à leurs eirs de tête, en cherchant & en parvenant à donner au globe de l'œil une ſituation plus enfoncée; artifice par lequel ils cherchoient à produire des effets de lumiere & de couleur.

Les ſourcils, les paupieres & le bord des levres ſont ordinairement indiqués par des lignes gravées en creux. Une tête de femme très-ancienne, plus grande que le naturel, de baſalte verdâtre, & conſervée à la villa Albani, a les ieux creux, & les ſourcils marqués par une raie convexe, eplatie, de la largeur du petit doigt: cette raie monte juſqu'aux tempes, où elle finit par un angle ſaillant; de l'os inférieur de l'œil part une raie ſemblable, qui ve ſe terminer aux tempes par une ſemblable ſection. Les *Égyptiens* n'avoient pas même l'idée de ces doux profils des têtes greques: le contour du nez de leurs figures eſt tracé comme dans le nature commune. L'os de la joue eſt ſaillant & fortement indiqué; le menton toujours rapétiſſé & tiré: tout cela donne à l'ovale du viſage un air d'imperfection & de mauvaiſe grâce. La ſection de la bouche, ou le clôture des levres, qui, dans la nature (du moins celle des Grecs & des Européens,) deſcend un peu vers les angles de la bouche ſe trouve tirée en haut chez les *Égyptiens*. Le bouche de leurs figures eſt toujours fermée, de maniere que les levres ne ſont ſéparées que par one ſimple inciſion, tandis que la plupart des diviuités ſur les marbres grecs ont les levres ouvertes. Ce qu'il y auroit de plus extraordinaire dans la configuration des *Égyptiens*, ſeroient les oreilles, ſi elles avoient été placées effectivement auſſi haut dans le naturel qu'ne les voit à la plupart de leurs figures. Les oreilles y ſont placées ſinguliérement haut, & de maniere que le bout de l'oreille ſe trouve être preſque paralleie aux ieux: on peut s'en aſſurer par l'examen des

caiſſes de momie, d'une tête avec des yeux raportés, conſervée dans la vigne Altieri, d'une figure aſſiſe, placée à la pointe de l'obéliſque Barberini.

La forme des mains chez les *Égyptiens* eſt celle que l'on obſerveroit dans les mains d'un homme qui ne les a pas miſ-faites naturélement, mais qui n'en a pas pris ſoin, ou qui les a négligées. Les pieds de leurs ſtatues ſe diſtinguent de ceux des figures greques, en ce qu'ils ſont plus plats & plus larges; de plus, les ortells, qui ſont tout aplatis & qui n'offrent pas plus d'articulation que les autres doigts, ont une foible diminution dans leur longueur, le petit doigt du pied n'eſt pas non plus courbé ni ramaſſé en dedans, comme aux pieds grecs. Il eſt vrai que les enfans en *Égypte* avoient les pieds nus (*Diod. Sic. l. 1*), & que leurs doigts n'étoient pas gênés par des chauſſures; mais ce n'eſt pas à cette cauſe ſeule que l'on doit raporter la forme particuliere de leurs pieds, c'eſt auſſi à la forme reçue dès l'âge des premieres figures. Les ongles ne ſont indiqués que par des inciſions angulaires, ſans aucun arondiſſement.

Les ſtatues *égyptiennes* du capitole, dont les extrémités ſe ſont conſervées, ont les pieds d'une longueur inégale, & ont cela de commun avec la plupart des ſtatues greques, même celles de l'Apollon du Belvédere, & du Laocoon. L'une de ces figures a le pied droit, qui porte le corps, de trois pouces d'un palme romain (deux pouces françois), plus long que l'autre. Cette inégalité eſt fondée ſur la perſpective. On a voulu donner au pied, placé en arriere, ce que la vue pouroit lui faire perdre par les foyans. Le nombril des figures *égyptiennes* d'hommes & de femmes eſt ſinguliérement creux & profond.

Winckelmann recomande ſoigneuſement à ſes lecteurs de ne pas juger les ouvrages *égyptiens* d'après les planches gravées qu'on a données avant lui, & de prendre garde aux parties reſtaurées. Parmi les figures qui ſe trouvent dans Boiſſard, Kircher & Montfaucon, il n'y en a pas une qui ait les caracteres du ſtyle *égyptien* tels qu'on vient de les décrire. La partie inférieure du viſage de la prétendue Iſis du capitole (*Montfaucon, ant. expl. ſuppl. 1, pl. 36, muſ. Cap. t. 3, tav. 76*), la ſeule des quatre grandes ſtatues de cette collection qui ſoit de granit noir, n'eſt pas antique, elle eſt reſtaurée. Les bras & les jambes de cette même ſtatue, ainſi que des deux autres de granit rouge, ſont auſſi réparés, mais ces réparations ne frapent pas aſſément les yeux. Nous paſſons ſous ſilence tant d'autres reſtaurations de figures *égyptiennes*, très-faciles à remarquer: de ce nombre eſt la tête moderne d'une figure de femme du palais Barberini, portant devant elle, dans une caſſete, un petit anubis, ainſi que celle d'une figure d'homme ſemblable, que l'on voit dans Kircher. Il en eſt de même des jambes d'une petite figure debout de la villa Borgheſe.

Après avoir diſcuté le deſſein du nu du premier ſtyle, il ſeroit à propos de parler de la configuration particuliere des divinités *égyptiennes* & de leurs caracteres: on les trouvera aux articles particuliers de ces divinités répandus dans ce dictionaire. Quant au deſſein des draperies de ce même ſtyle, il a été expoſé plus haut dans les *habillemens des Égyptiens*. Nous allons donc paſſer au ſtyle poſtérieur, ou au ſecond ſtyle des artiſtes *égyptiens*. Nous examinerons comme dans l'article précédent le deſſein du nu ſeulement, parce que nous avons aſſez décrit l'ajuſtement des figures.

Le cabinet du capitole nous offre deux ſtatues de baſalte, & la villa Albani une figure faite de la même pierre, qui peuvent nous ſervir de point de comparaiſon, & nous donner une idée des deux manieres. Il faut obſerver que la tête de cette derniere figure eſt reſtaurée.

Le viſage de l'une des deux premieres ſtatues (*muſ. Capit. l. c. tav. 79*) ſemble s'écarter un peu de la forme *égyptienne* ordinaire, quoique la bouche ſoit encore tirée en haut, & que le menton ſoit trop court, deux caracteres qui diſtinguent les anciennes têtes *égyptiennes*. Les yeux ſont creux, & il y a apparence que dans l'origine ils ont été remplis d'une autre maniere. Le viſage de la ſeconde ſtatue (*muſ. Cap. l. c. tav. 80*) approche encore plus de la forme greque, mais l'enſemble de la figure eſt miſ deſſiné, & elle eſt trop courte de proportion: les mains ſont d'un deſſein plus élégant que dans les figures de l'ancien ſtyle, & les pieds ſont ſculptés de la maniere ordinaire, excepté que l'artiſte les a tenus un peu plus écartés. La poſition & l'atitude de la premiere & de la troiſieme figures reſſemblent parfaitement à celles des anciennes figures *égyptiennes*: elles ont les bras pendans perpendiculairement, & à l'exception d'une ouverture faite avec l'outil à la premiere figure, elles les ont entiérement adhérens aux côtés. D'ailleurs, elles ſont toutes deux adoſſées contre une colonne quadrangulaire, ſelon la maniere *égyptienne*. La ſeconde figure a les bras plus libres ſans être ſéparés du corps: elle tient d'une main une corne d'abondance, remplie de fruits. Contre l'uſage ordinaire, le dos de cette ſtatue eſt dégagé & n'a point de colonne pour appui.

Ces figures ont été faites, ſelon la conjecture de Winckelmann, par des maîtres *égyptiens*, mais ſous la domination des Grecs, qui introduiſirent en *Égypte* leurs dieux, ainſi que leur maniere de travailler, & qui de leur côté adopterent une partie des uſages de ce pays. Comme les *Égyptiens* du temps de Platon, c'eſt-à-dire du temps où ils s'éforçoient de ſecouer le joug des Perſes, faiſoient encore des ſtatues, ainſi que nous avons vu ci-deſſus par le récit du diſciple de Socrate; il eſt très-probable que ſous les Ptolémées la Sculpture a été encore pratiquée par des maîtres de leur nation: ce qui donne un nouveau degré de

probabilité à cette conjecture, c'eſt l'obſervation conſtante de l'ancien culte. Une choſe diſtingue encore ſouvent les figures du dernier ſtyle, c'eſt qu'elles n'ont point d'hiéroglyphes, tandis que la plupart des anciennes ſtatues ſont chargées de ſes caracteres, tant ſur leur baſe que ſur la colonne à laquelle elles ſont adoſſées; mais en général la marque caractériſtique c'eſt le ſtyle, & non les hiéroglyphes; car quoiqu'il ne s'en trouve point dans les imitations des figures *égyptiennes*, dont il ſera queſtion dans l'article ſuivant, il ne s'enſuit pas que les ſtatues des temps reculés en portent toujours: on en voit même beaucoup qui n'ont pas la moindre trace de ces figures ſymboliques. Tels ſont deux obéliſques de Rome, celui qui eſt devant S. Pierre & celui qui eſt près de Sainte Marie Majeure. Pline a fait la même remarque ſur deux autres obéliſques (*l.* 36); de plus, le lion de la montée du capitole n'a point d'hiéroglyphes, & l'Oſiris du palais Barberini n'en a pas.

Nous allons enfin, à l'aide de Winckelmann, parler des figures *égyptiennes* qui ont plus de reſſemblance avec les anciennes que n'en ont celles du ſtyle poſtérieur, & qui cependant n'ont point été faites en *Égypte*, ni par des maîtres *égyptiens*. Ce ſont des imitations des ouvrages antiques, adoptés par les Romains, lorſqu'ils introduiſirent chez eux le culte de cette nation. Les plus anciennes productions faites dans cette maniere ſont (ſelon Winckelmann), deux figures d'Iſis, ſur deux bas-reliefs de plâtre, légérement ſaillans, qui étoient placés dans une petite *ædes*, au parvis du temple d'Iſis, découvert dans les fouilles de Pompéia. Le déſaſtre de cette ville étant arivé ſous le regne de Titus, il eſt évident que ces figures ſont plus anciennes que celles qu'on a déterrées dans la *villa Adriana*, près de Tivoli. Sous ce dernier empereur, qui étoit ſingulíérement ſuperſtitieux, mal-gré toutes ſes connoiſſances, la vénération pour les divinités *égyptiennes* paroît s'être plus répandue que jamais. Séduit par l'exemple, le peuple aura ſans doute ſuivi les pratiques ſuperſtitieuſes de ſon maître. Ce prince fit bâtir à ſa maiſon de campagne de *Tibur* un temple qu'il nomma *Canopus*, & qu'il décora des ſtatues de divinités *égyptiennes*. La plupart des ouvrages imités ont été trouvés dans les fouilles des palais d'Hadrien. Dans les unes, il fit copier exactement les figures anciennes: dans les autres, il combina l'art des *Égyptiens* avec celui des Grecs; de ſorte que l'on voit de ces monumens qui, par leur poſe & par leurs contours, reſſemblent parfaitement aux anciennes figures *égyptiennes*; c'eſt-à-dire, que ces ſtatues ſont poſées droites, ſans action, les bras pendans perpendiculairement & attachés aux côtés; les pieds poſés parallélement, & le dos apuié contre une colonne angulaire. D'autres placées à la vérité dans la même poſition, ont cependant les bras libres, avec leſquels elles portent ou montrent quelque choſe. Il eſt fâcheux que ces figures n'aient pas toutes leurs têtes antiques; car la tête fournit toujours les principaux indices du ſtyle. C'eſt ce qu'il eſt bien eſſentiel de remarquer, parce qu'il paroît que ceux qui ont écrit ſur les ſtatues *égyptiennes* n'en ont pas toujours été inſtruits, & Bottari lui-même s'eſt arrêté long-temps à décrire la tête de la belle Iſis du capitole, ſans remarquer la partie reſtaurée (*muſ. Capit. tom.* 3, *fig.* 81, *pag.* 152).

Parmi les ſtatues du ſtyle *égyptien* imité, on en remarque particuliérement deux de granit rougeâtre (*Maffei raccolta di ſtatue, fol.* 148), placées contre le palais épiſcopal de Tivoli, & l'Antinoüs *égyptien*, conſervé au cabinet du capitole. Cette derniere figure eſt un peu plus grande que le naturel: les deux premieres ſont preſque une fois plus grandes, ont la poſe des plus anciennes figures *égyptiennes*, ſont comme elles adoſſées contre une colonne angulaire, & de plus elles portent des hiéroglyphes. Elles ont les hanches & la partie inférieure du corps couvertes d'un tablier, la tête coëffée d'un bonet avec deux bandes unies qui deſcendent en avant. De plus, ces figures portent ſur la tête une corbeille, à la maniere des caryatides; & la corbeille & la figure ſont faites du même morceau. Or comme ces ſtatues en général reſſemblent parfaitement aux ouvrages *égyptiens* du premier ſtyle, ſoit *pour l'attitude*, ſoit *pour la forme*, il ne faut pas s'étoner ſi preſque tous ceux qui ont traité de l'art leur ont aſſigné la plus haute antiquité. On s'en eſt tenu à la forme apparente, ſans examiner avec attention les différentes parties, ſeules capables de démontrer le contraire. La poitrine, qu'on voit aplatie aux anciennes figures d'hommes, ſe trouve haute & impoſante à celle-ci. Les côtes au deſſous de la poitrine, qui ne ſont point du tout apparentes aux premieres, ſont indiquées fortement aux dernieres. Là, le corps au deſſus des hanches, eſt extrêmement reſſerré, ici il paroît dans toute ſa plénitude. Dans celles-ci, les articulations des genoux ſont plus diſtinctes que dans celles-là; les muſcles des bras & des autres parties y frapent d'abord les yeux. Les omoplates, qui ſont à peine indiquées dans les premieres figures s'élevent aux dernieres avec un fort arondiſſement, & les pieds approchent bien près de la forme greque. Mais la plus grande différence ſe trouve dans le viſage, dont le *faire* n'eſt nullement dans le goût *égyptien*, & dont les airs de tête ne reſſemblent point à ceux de cette nation. Les yeux ne ſont pas à fleur de tête comme dans la nature & les plus anciennes têtes *égyptiennes*; on les a très-enfoncés, d'après le ſyſtême grec, pour relever l'os de l'œil, & pour ménager un effet de lumiere & d'ombre. Outre ces formes greques, on y voit une configuration entiérement reſſemblante à la phyſionomie de l'Antinoüs du ſtyle grec: ce qui a fait croire à Winckelmann que ces ſtatues offroient véritablement une repréſentation *égyptienne* de ce beau jeune homme. L'Antinoüs *égyptien*, du cabinet du capitole, décele encore mieux le ſtyle mixte de l'*Égypte* & de la Grece,

la ſtatue étant libre de tous côtés ſans être adoſſée contre une colonne. À ces ſtatues, on peut joindre différens ſphinx. À la villa Albani, on en voit quatre de granit noir, dont les têtes ont une forme qui n'a pu être conçue ni exécutée par des maîtres *égyptiens*. Les ſtatues d'Iſis en marbre ne doivent pas être rangées dans cette claſſe : faites entiérement dans le ſtyle grec, elles n'ont été exécutées que ſous les empereurs ; car du temps de Cicéron, le culte de cette divinité n'étoit pas encore reçu à Rome (*de nat. deor. l.* 3, *c.* 19).

Entre les bas-reliefs reconus pour des imitations, il faut ſur-tout diſtinguer un morceau de baſalte vert, expoſé dans la cour du palais Mattei, & repréſentant la proceſſion d'un ſacrifice (*P. S. Bartholi admir.*).

Winckelmann a relevé une mépriſe de Warburton (*eſſais ſur les hiéroglyph. p.* 294), qui croyoit que la fameuſe table iſiaque étoit un ouvrage fait à Rome. Cette opinion eſt tout-à-fait deſtituée de fondement, & il paroiſſoit ne l'avoir adoptée que parce qu'elle cadroit avec ſon ſyſtême. Quoi qu'il en ſoit, ce monument a tous les caracteres de l'ancien ſtyle. Les hiéroglyphes qui s'y trouvent & qui ne ſe rencontrent ſur aucuns des ouvrages imités par les Romains, fourniſſent des raiſons pour ſoutenir ſon antiquité & pour réfuter l'opinion de Warburton.

Outre les ſtatues & les bas-reliefs conſidérés comme des imitations, il faut encore mettre dans cette claſſe les canopes, exécutés ordinairement en baſalte, & les pierres gravées, travaillées du temps des empereurs, mais chargées de figures & de ſymboles dans le goût *égyptien*.

Parmi les pierres gravées, tous les ſcarabées, c'eſt-à-dire, toutes les pierres dont la partie convexe repréſente un eſcarbot gravé en relief, & dont le côté uni offre une divinité *égyptiene*, travaillée en creux, ſont des temps poſtérieurs.

Les écrivains qui tiennent ces pierres pour très-antiques (*Natter, pier. gr. f.* 3.) n'allèguent point d'autre preuve qui conſtitue cette haute antiquité, que la médiocrité du travail : mais ils ne connoiſſent point de caracteres qui indiquent la maniere des anciens *égyptiens*. Toutes les pierres gravées ordinaires, repréſentant des figures ou des têtes de Sérapis ou d'Anubis, ſont du temps des Romains.

Sur ces monumens, en effet, Sérapis n'a rien d'*égyptien*, c'eſt le Pluton des Grecs ; & Macrobe aſſure que le culte de cette divinité vient de la Thrace, & qu'il ne fut introduit en *Égypte* que ſous le premier des Ptolémées. (*Macrob. Saturn. l.* 1, *c.* 7, *p.* 179. *Huet. Dem. evang. prop.* 4. *c.* 7, *p.* 100.) Le cabinet de Stoſch renfermoit quinze pierres gravées avec l'image d'Anubis, & elles étoient toutes des temps poſtérieurs. Les pierres nommées *abraxas* ſont généralement reconues aujourd'hui pour des ſymboles myſtiques des Gnoſtiques & des Baſilidiens, hérétiques des premiers ſiecles du chriſtianiſme, & leur travail eſt ſi mauvis, qu'il ne mérite aucune conſidération.

Voici encore une obſervation qui ſervira à caractériſer les monumens *égyptiens*. Les artiſtes de cette nation creuſoient quelquefois les ieux, pour y inſérer des prunelles d'une matiere différente, ainſi qu'on le voit à une tête de la villa Albani, & à l'Iſis du ſecond ſtyle *égyptien* du Capitole. À une autre tête de la villa Albani, faite du plus beau granit à petits grains, on remarque que les prunelles ſont terminées avec un outil pointu, & non pas polies comme la tête.

Les autres productions de la Sculpture *égyptienne*, conſiſtent en figures taillées dans la pierre & travaillées de relief, c'eſt-à-dire, que les figures y ſont de reliefs quant à elles-mêmes, & qu'elles ne le ſont pas, quant à l'ouvrage dans lequel on les a travaillées, étant *eraſées* avec la ſurface de la table. Les artiſtes de cette nation, ſelon Winckelmann, ne faiſoient des ouvrages, appelés aujourd'hui *de relief*, qu'en bronze : la forme & la fonte donnoient les ſaillies requiſes aux objets.

Quand il a écrit que les bas-reliefs proprement dits n'étoient exécutés qu'en bronze, il ſavoit très-bien qu'il y a des pierres d'*Égypte* qui offrent des ouvrages de relief, tels que les canopes de baſalte vert. Mais on doit ſe rapeler qu'il a placé les canopes au rang des imitations poſtérieures, faites du temps des Romains. Une tête de femme en marbre blanc, faite dans l'ancien ſtyle *égyptien*, & enclavée dans les murs du capitole, près de la demeure du ſénateur, ſembleroit dépoſer ici contre ce ſavant, parce qu'elle n'eſt pas exécutée dans le goût *égyptien*, mais dans le goût grec, & parce qu'elle a beaucoup de ſaillie. Toutefois ſi l'on examine cette tête avec une lunete, on aperçoit qu'elle eſt le reſte d'un ouvrage plus conſidérable, & qu'elle a été raportée dans les temps modernes ſur une table de marbre. On voit très-bien que cette tête a été travaillée de relief en dedans du premier marbre d'où on l'avoit tirée.

ÉGYPTUS ; frere de Danaüs, donna ſon nom à l'Égypte, où il régna. Il fut pere de cinquante fils, qui épouſerent les cinquante filles de Danaüs. *Voyez* DANAIDES, DANAÜS.

EI a été ſouvent employé par les Grecs pour l'I ſimple.

Dans les titres des tragédies d'Euripide, qui acompagnent ſa ſtatue à la ville Albani, on lit ſouvent VI pour I par exemple ΒΙΚΟΡΑΤΗΣ pour ΙΚΟΡΑΤΗΣ. Réciproquement on lit ſur la table iliaque ΤΙΧΟΣ pour ΤΕΙΧΟΣ. Les Romains adopterent cette locution dans les premiers temps de leur république : on lit dans les anciens plébiſcites & dans les anciennes formules de loix, *leiberes*, *eidus*, *preimus*, *ſerveilius*, *opeimius*, *plebei*, au lieu de *libertas*, *idus*, *primus*, *ſervilius*, *opimius*, *plebi*.

ERAZIUS. Gruter (21, 2. *Theſ.*) raporte deux inſcriptions ſur leſquelles on lit JOVI ERAZIO pour JOVI JAZIO. *Voyez* JAZIUS.

EIKΩN. Ce mot désigne, dans les inscriptions grecques, le portrait ou la statue de quelque citoyen qu'une ville ou une confédération faisoit placer dans un endroit public, pour récompenser ses services, ou reconoître ses largesses.

EICTON. *Voyez* Cnapr.

EIDOMENE; mere de Mélampas. *Voyez* Mélampas.

EIDOTHÉE; fille de Protée, dieu marin. Ménélas, au retour de Troye, ayant été jeté par la tempête dans une île déserte, près de l'Égypte, & y étant retenu long-temps par les vents contraires, *Eidothée*, touchée du malheureux état où elle le voyoit, sortit de la mer pour la secourir, & lui apprendre de quelle façon il pouroit se rendre Protée favorable. Elle plaça en embuscade Ménélas avec trois de ses compagnons sur le bord de la mer, dans des peaux de monstres marins, afin qu'ils parussent faire partie du troupeau du dieu, mais comme ces peaux rendoient une odeur insupportable, qui les suffoquoit; *Eidothée* leur mit à chacun dans les narines une goute d'ambroisie, qui répendant une odeur céleste, surmonta bientôt celle des veaux marins. On verra la suite de cette fâble aux articles de Ménélas & de Protée.

Eidothée; fille d'Eurythus, roi de Caria, mere de Biblis & de Cennus. *Voyez* Milet.

EJONE; une des cinquante Nérides.

ÉJONÉE, beau-pere d'Ixion, perdit la vie par la melice de son gendre. *Voyez* Ixion.

EIRENE; déesse de la paix. *Voyez* Iaena.

EISÉTÉRIES; fêtes d'Athènes, dans lesquelles on sacrifioit à Jupiter & à Minerve, pour le salut de la république. Leur jour étoit le premier de l'an, & celui où les magistrats entroient en charge. (*Suidas.*)

Jupiter & Minerve étoient honorés ce jour-là d'un culte particulier sous les noms de *βυλαῖος* & de *βυλαία*, de bon conseil.

ELÆA, en Æolie. ΕΛΑΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en argent. *Pellerin.*

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait fraper, sous l'autorité de ses préteurs, des médailles impériales grecques en l'honeur d'Hadrien, de Sebine, d'Antonin, de Commode, de Sévere, de Domna, de Plautille, d'Hérennius, de Lucius Cæsar, de Faustine jeune, de Caracalla, d'Hérennius.

ELÆUSA; île sur la côte de Cilicie, appelée postérieurement *Sébaste* . . . . . ΕΛΑΙΟΤΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette île sont:

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ELÆOTHESIUM; partie des Gymnases & des Palestres, où l'on frotoit d'huile ceux qui devoient luter & combatre. Vitruve en fait mention. C'étoit sans doute la même piece que l'on appeloit encore *Alypterium* & *Unctuarium*.

ÉLAGABALE; mal nommé *Héliogabale*, dieu qu'on adoroit à Émese, ville de la haute Syrie, & qu'on croit être le soleil. Ce dieu étoit représenté sous la figure d'une grande pierre taillée en forme de cône. L'empereur Antonin, surnomé *Élagabale*, ou *Héliogabale*, ayant été prêtre de ce dieu dans sa jeunesse, résolut d'établir son culte dans tout l'empire, au préjudice de tous les autres dieux. Il fit apporter d'Émese à Rome, la statue d'*Elagabalus*, lui bâtit un temple magnifique; transporta dans ce temple tout ce que la religion des Romains avoit de plus sacré; le feu de Vesta, la statue de Cybele, les boucliers de Mars, &c., & enfin il voulut qu'on ne reconût point d'autre divinité dans tout l'empire que son dieu. Il fit apporter de Carthage la statue de Céleste, & la maria avec *Elagabalus*: les noces, par son ordre, en furent célébrées à Rome & dans toute l'Italie; & tous les sujets de l'empire furent obligés de lui faire les présens de noces. Le regne de ce dieu ne dura pas plus long-temps que celui de son protecteur. L'empereur Alexandre, successeur d'*Élagabale*, renvoya *Elagabalus* à Émese, & supprima son culte à Rome. *Voyez* Céleste.

Le dieu *Elagabalus* est appelé dans quelques inscriptions *Sol Elagabalus*. Le dernier des Antonin est appelé sur ses médailles *sacerdos dei Elagabali*. On lit sur une autre médaille de cet empereur *sanct. deo soli Elagabalo*. Peut-on douter après cela qu'*Elagabalus* ne fût le soleil des Phéniciens, & qu'il ne faille eppeler son prêtre, le dernier des Antonin, *Élagabale*; selon la langue phénicienne, plutôt qu'*Héliogabale*, traduction grecque du mot phénicien.

Élagabale; surnom du dernier des Antonin, sous lequel il est connu, quoiqu'on ne le lise pas sur ses médailles.

Marcus Aurelius Antoninus Augustus.

Ses médailles sont:

R. en or; il y a plusieurs revers RR.

C. en ergent; il y a quelques revers R.

Il y a dans le cabinet du roi d'Espegne une médeilla d'argent d'*Élagabale*, sur laquella on lit, dans la légende du côté de la tête, ANTONINUS V.

R. en G. B. de coin romain; quelques revers sont RR.

C. en M. B.

RR. en G. B. de colonies, excepté d'Antioche.

R. en M. & P. B.

R. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

C. en médailles, de M. B. frapées en Égypte.

Les médaillons latins de bronze de ce prince, sont très-rares; ils le sont moins en grec: on en a un femeux latin, formé de deux cuivres, sur lequel on voit au revers de la tête de ce prince le triomphe de son dieu *Elagabalus*, représenté en

en forme de cône, ſur un char traîné par quatre chevaux; il a été publié par le marquis Caponi, & eſt à préſent au cabinet du roi.

Il eſt très-aiſé de confondre les médailles des Antonin, parce qu'ils ont été pluſieurs qui ont porté le même nom; les deux plus difficiles à diſtinguer, ſont Caracalla & *Élagabale*, tous deux ſe nomment *M. Aurel. Antoninus*. Les ſavans experts dans la connoiſſance des médailles, reconoiſſent aiſément la différence des deux viſages, & la groſſe levre d'*Élagabale*, & la mine farouche de Caracalla, mais il faut que les moins habiles aient recours à l'étoile qui diſtingue *Élagabale*, & au titre de *Germanicus*, que l'on ne trouve qu'à Caracalla; quoique ces deux caracteres ne ſe trouvent pas ſur toutes les médailles latines de ces deux princes. Quant aux greques, dont la tête eſt moins diſtincte, les ſavans y ſont toujours embaraſſés, parce qu'elles n'ont préciſément que la même légende. M. ATP. ANTΩNEINOC.

Élagabale, qui monta ſur le trône à l'âge de quatorze ans, & qui mérita par ſes déſordres le ſurnom de Sardanapale romain, ne pouvoit faire ſervir les arts qu'à ſatisfaire ſes goûts extravagans & bizâres. On regarde cependant comme un ouvrage de ſon temps une ſtatue de femme de grandeur naturele, conſervée à la villa Albani. Elle repréſente une femme déja ſur le retour, avec un viſage ſi mâle, que la draperie ſeule en indique le ſexe: ſes cheveux ſont tout ſimplement peignés par-deſſus la tête, relevés & attachés par-derriere. Elle tient dans ſa main gauche un rouleau écrit; ce qui eſt extraordinaire dans les figures de femmes. De là on croit que c'eſt Mæſa, ſa grand'-mere, qu'il menoit toujours au ſénat, ou Soëmias, ſa mere, qui avoit accès au conſeil privé de l'empereur, & qui préſidoit à un ſénat de femmes, dans lequel on rendoit les arrêts ſur les habits, ſur les modes & ſur les galanteries des femmes. (*Lamprid. Héliogab.*)

ÉLAÏRE, ou Talaïre, eſt la même que Hilaire. *Voyez* HILAIRE.

ÉLAÏS; fille d'Anius. *Voyez* ANIUS.

ÉLANA. *Voyez* ÆLA.

ELAPHEBOLIA. On donnoit ce nom à Diane, parce qu'elle tuoit des cerfs. De ἔλαφος, *cerf* & de βάλλω, *je lance*.

ÉLAPHÉBOLIES; fêtes d'Athènes, où l'on immoloit des cerfs à Diane, parce qu'elle avoit beaucoup aimé la chaſſe du cerf. Et comme cette fête ſe célébroit dans le mois de mars, on donna à ce mois le nom d'*Élaphébolion*.

Les *éphabolies* des Phocéens étoient auſſi célebres. Réduits aux dernieres extrémités par les Theſſaliens, les Phocéens réſolurent de ſuivre le conſeil de Daiphantus. Pour cela ils dreſſerent un grand bûcher, ſur lequel ils placerent leurs femmes, leurs enfans & leurs richeſſes, avec des citoyens chargés d'y mettre le feu s'ils étoient vaincus dans le combat. Mais ils furent vainqueurs, & ils inſtituerent en mémoire de cette terrible reſſource la fête des *éphabolies*, où ils offroient à Diane un cerf de pâte. (*Athen. Deiph. lib. XIV.*)

ÉLAPHÉBOLION; mois chez les Grecs qui répond à nos mois de février & de mars. Il étoit conſacré aux chaſſeurs, & tiroit ſon nom de ce qu'on y immoloit des cerfs à Diane. C'eſt pendant ce mois que ſe célébroient les troiſiemes Dionyſiaques (*Libanius* 32, *orat.* & Euſtath. *in XVI lib. Iliad.*)

ÉLARE, nymphe, fille d'Orchomene, fut aimée de Jupiter, dont elle eut le géant Tityus. *Voyez* TITYUS.

ELATEA, dans la Phocide. ΕΛΑΤΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

ΕΛΚΕΣΙΠΕΠΛΟΣ. Homere donne aux Troyens cette épithete, pour déſigner les longues tuniques traînantes dont elles étoient vêtues.

ÉLECTRE. Ce nom a été donné chez les Grecs à pluſieurs filles & femmes des temps héroïques, & même à des nymphes. Quelques interpretes ont dérivé ce nom de *ſans mari*, ἀλεκτρος, à cauſe de la fille d'Agamemnon. Mais cette étymologie ne peut convenir aux autres femmes, ou filles du même nom. Il eſt donc plus vraiſemblable de le dériver de la couleur blonde que les poëtes grecs ſe plaiſoient à donner aux cheveux des femmes, qu'ils chantoient. Dans ce cas, *électre* vient de ἤλεκτρον, *electrum*, or pâli par ſon mélange avec l'argent. Voici les plus célebres *électres* des Grecs.

ÉLECTRE; fille de l'Océan, épouſa Thaumas, dont elle eut Iris & les Harpyes, ſelon Héſiode. *Voyez* THAUMAS.

ÉLECTRE, fille d'Atlas, une des Pléiades, fut aimée de Jupiter, qui la rendit mere de Jaſion & de Dardanus, un des auteurs de la nation troyene. On dit que, depuis la ruine de Troye, de chagrin elle ne voulut plus paroître, parce qu'en effet cette étoile des Pléiades eſt fort obſcure. *Voyez* PLÉIADES.

ÉLÉICTRE; fille d'Œdipe, & ſœur d'Antigone.

ÉLECTRE; fille d'Agamemnon & de Clytemneſtre. Homere, en parlant des filles de ce prince, ne fait aucune mention d'*Électre*. Madame Dacier prétend qu'*Électre* n'eſt pas un nom propre, mais un ſurnom, qui fut donné à Laodice, pour marquer qu'elle n'avoit été mariée que fort tard, & qu'elle étoit demeurée long-temps fille. Au reſte, ce ſurnom d'*Électre* ne lui a été donné que par les poëtes tragiques. *Électre* ſauva le jeune Oreſte ſon frere de la fureur d'Égiſthe, qui vouloit le faire périr: elle fut long-temps elle-même la victime de la cruauté de ſes tyrans, toute occupée à ſe garantir de leurs embûches; car on n'oſoit l'arracher ouvertement, dans la crainte du peuple. Pendant qu'Oreſte étoit dans la Tauride, *Électre* ayant reçu la fauſſe nouvele de la mort de ſon frere & de Pylade, ſe rendit auſſi-tôt dans ce

pays, pour éclaircir davantage un fait qui l'intéressoit si fort ; & la premiere chose qu'elle y apprit, fut que c'étoit Iphigénie elle-même qui avoit immolé son frere. Transportée de rage & de désespoir, *Électre* prit sur l'autel un tison enflamé, & elle alloit crever les yeux à sa sœur, lorsque heureusement Oreste parut. Après que la reconnoissance fut faite, ils s'en revinrent tous trois à Mycenes; là, pour tromper leurs persécuteurs, ils confirmerent le faux bruit de la mort d'Oreste, qui se tint caché jusqu'au moment qu'il trouva propre à satisfaire sa vengeance. Égisthe & Clytemnestre périrent de sa main; mais *Électre* fut complice du crime, & Sophocle lui fait dire un mot affreux, tandis qu'on égorge sa mere: *frapez, redoublez, s'il est possible*. Cette mort a fait le sujet de plusieurs tragédies de Sophocle & d'Euripide. Eschyle a traité la même sujet, sous le titre des *Coëphores*, &c.

Égisthe avoit forcé *Électre* d'épouser un homme noble à la vérité, dit Euripide, mais dont la noblesse étoit éclipsée par l'indigence. Afin de n'avoir rien à craindre de son ressentiment, ce mycénien, homme de bien, devint son protecteur plutôt que son mari, & ne la regarda que comme un dépôt sacré que les dieux lui avoient confié, & dont il se démit dès qu'Oreste fut remonté sur le trône. *Électre* épousa alors Pylade, dont elle eut deux enfans, Strophius & Médon.

On voit à la villa Pamfili une statue d'*Électre*, qui a toujours été appelée statue de Clodius (*Voyez* CLODIUS), mais à tort, selon Winckelmann.

On voit (*Winckelmann, hist. de l'art. l. 5, c. 6*) un autre groupe dans la même villa, qui mérite également d'être rangé dans la classe des ouvrages supérieurs. Ce groupe est de Menelaüs, disciple de Stéphanus, comme nous l'apprend l'inscription greque; & ce Stéphanus est, suivant toutes les apparences, la même que celui qui s'étoit rendu célebre par ses hippiades, ou ses amazones à cheval; il est connu sous la dénomination du jeune Papyrius & de sa mere, dont Aulu-Gelle a raconté l'aventure (*Gell. noct. att. l. 1, c. 23*). Cette dénomination a été généralement reçue, parce qu'on étoit accoutumé jusqu'ici à chercher presque toujours des histoires romaines dans l'antique, tandis qu'on auroit dû recourir à Homere ou aux temps héroïques, pour expliquer les sujets traités par les artistes anciens „.

„ Cela supposé, & en faisant réflexion que c'est ici un ouvrage d'un artiste grec, qui n'aura pas choisi un trait peu important de l'histoire romaine, lorsqu'il pouvoit se signaler par des figures héroïques du haut style, nous parvenons à démontrer la fausseté de la dénomination reçue. Je pense aussi qu'on pourroit fort bien révoquer en doute l'histoire du jeune Papyrius, qu'Aulu-Gelle avoit extraite d'un discours de Caton l'ancien, & qu'il avoit écrite de mémoire, comme il le marque lui-même, sans avoir l'original sous les yeux. *Ea Catonis verba huic prorsus commentario indidissem, si libri copia fuisset id temporis cum hæc dictavi*. On pourroit, dis-je, révoquer en doute cette histoire, d'après ce que la grammairien latin y ajouta, savoir, que les sénateurs avoient coutume d'amener au sénat leurs fils, lorsqu'ils avoient pris la prétexte, c'est-à-dire, lorsqu'ils avoient atteint l'âge de dix-sept ans. Pour ajouter ce doute, on pourroit s'autoriser du témoignage de Polybe. Cet historien judicieux réfute deux écrivains grecs, qui avoient avancé que les Romains menoient leurs fils dans le sénat dès l'âge de douze ans, ce qui n'est, dit-il, ni croyable, ni vrai, à moins, ajoute-t-il ironiquement, que la fortune n'eût aussi donné en partage aux Romains d'être sages dès leur naissance. Cependant quoique Polybe, comme beaucoup plus ancien, mérite qu'on ajoute plus foi à son témoignage; je ne veux pas insister sur la réfutation d'Aulu Gelle, parce qu'enfin ce qui n'étoit pas convenable pour un enfant de douze ans pouvoit l'être pour un jeune homme de dix-sept ans. Quoi qu'il en soit, Aulu-Gelle est le seul écrivain qui fasse mention de cet usage „.

„ La figure du prétendu Papyrius me fournit la principale raison pour faire rejeter tout sujet de l'histoire romaine. D'abord elle est nue, & par conséquent héroïque, c'est-à dire, elle est telle que les Grecs figurent leurs héros, au lieu que les Romains avoient coutume, non seulement de vêtir leurs hommes illustres, mais encore de les couvrir de la cuirasse. Qu'on me permette de citer encore une fois le passage de Pline: *Græca quidem res est, nihil velare; at contra romana, ac militares thoraces addere* „.

„ Après m'être convaincu que ce sujet ne pouvoit pas représenter l'aventure de Papyrius, j'allois y trouver Phedra déclarant sa passion à Hippolyte, parce que l'expression dans la physionomie du jeune homme, dénoteroit l'horreur que lui inspire une pareille déclaration: tel étoit mon sentiment dans la premiere édition de mon histoire „.

„ Ce qu'il y a de certain, c'est que l'expression du jeune homme n'indique pas la moindre trace d'un sourire malin, ni d'un air fournois, que quelques écrivains modernes ont prétendu y trouver, & cela parce qu'ils s'en sont reposés sur la dénomination établie. Mon esprit étoit tombé sur ce sujet, sachant que les anciens l'avoient, non seulement représenté très-souvent, mais qu'il se trouvoit encore aujourd'hui répété sur divers bas-reliefs, dont il se trouve deux à la villa Albani, & un à celle de Pamfili. Ce qui me fit naître quelques doutes contre ma découverte, c'est que de cette maniere Phedre découvriroit elle-même la passion à Hippolyte, ce qui seroit contraire à la fable de la tragédie d'Euripide. Je ne pouvois pas non plus lever les difficultés que m'opposoient les cheveux courts, tant de Phedre que d'Hippolyte, qui les

Digitized by Google

porte ici auſſi courts que Mercure. Les adoleſcens de cet âge portoient des cheveux plus longs, par conſéquent ceux de cette figure dénotent quelque choſe d'extraordinaire „.

„ Plein de ce doute, je conſidérois de nouveau cet ouvrage, lorſque je fus tout-à-coup frapé d'un trait de lumiere qui m'éclaira, & cela par la circonſtance qui m'avoit paru inexplicable juſqu'alors, ſavoir les cheveux coupés. Je crois donc voir dans ce groupe le premier entretien qu'*Electre* eut avec ſon frere Oreſte, qui étoit plus jeune qu'elle : tous deux ne pouvoient être repréſentés qu'avec des cheveux renaiſſans. Sophocle nous apprend qu'*Electre* voulut ſe faire couper la chévelure par ſa ſœur Chryſothémis (ce qu'il faut regarder comme fait), pour la dépoſer avec celle de cette ſœur ſur la tombe de leur pere Agamemnon, en ſigne de la durée de leur affliction (*Sophocl. Elect. v.* 51, 450). Et c'étoit ce qu'Oreſte avoit déja fait, & même avant qu'il ſe fût découvert à *Électre*. Ces cheveux, que Chryſothémis trouva ſur la tombe de ſon pere, lui firent conjecturer l'arivée de ce frere chéri à Argos (*ibid. v.* 905). Oreſte s'étant entiérement fait connoître, *Électre* le prit par la main & lui dit : *Je te tiens par la main* (*ibid. v.* 1258)! Action qui ſe trouve figurée dans ce groupe; car *Électre* tient ſa main droite ſur le bras du jeune homme, & poſe la main gauche ſur ſon épaule. En général, on peut ſe repréſenter ici la ſcène touchante de l'*Électre* du tragique grec, où on lit leur entretien. Il paroît d'ailleurs que le ſtatuaire s'eſt plus attaché à ſuivre la tragédie de Sophocle que les coëphores d'Eſchyle. Le caractere du premier entretien d'Oreſte avec *Électre* eſt diſtinctement rendu dans les airs de tête des deux figures. Vous voyez les yeux d'Oreſte inondés, pour ainſi dire, de larmes, & ſes paupieres gonflées à force d'avoir pleuré; il en eſt de même d'*Électre*, vous liſez ſur ſa phyſionomie la joie & la triſteſſe, l'attendriſſement & l'abatement „.

„ Comme je crois qu'Oreſte & *Électre* ſont les vrais perſonages de ce groupe, je dirai que je les ai reconus au même ſigne qu'Eſchyle fait connoître Oreſte & *Électre* ; c'eſt-à dire, aux cheveux (*Æſchyl. coëph. v.* 166, 178) : car il les montra à ſa ſœur pour lever tous ſes doutes (*ibid. v.* 224). Quoique cette voie d'amener la reconoiſſance de deux perſones dans le plan d'une tragédie ſoit, ſuivant Ariſtote, la moins heureuſe des quatre ſortes de reconoiſſances dramatiques, on peut dire néanmoins que ce ſigne concourt ici plus qu'aucun autre au dénoûment d'une repréſentation vrai-ſemblable (*Poet. c.* 13).

ÉLECTRIDES; îles que les anciens ſuppoſoient être à l'embouchure du Pô. Phaéton, ayant été frapé de la foudre, tomba dans une de ces îles, où il ſe forma un lac dont les eaux devinrent brûlantes, & d'une odeur ſi forte, que les oiſeaux qui paſſoient par-deſſus, tomboient morts. On dit que depuis ce temps-là on y trouva beaucoup d'ambre, appelé en grec ἤλεκτρον, d'où eſt venu le nom d'*électrides*.

ÉLECTRION; fils de Perſée & d'Andromede, régna à Mycenes; il épouſa ſa niece Anaxo, & de leur mariage naquit Alemene. Dans la guerre qu'il eut contre les Téléboens, ayant été obligé de ſortir de ſes états, il en confia le gouvernement à Amphitrion ſon neveu. Après avoir heureuſement terminé cette guerre, il revenoit victorieux chez lui, ramenant de grands troupeaux de vaches qu'il avoit enlevés aux ennemis. Amphitrion alla au devant de lui, & voulant arrêter une vache qui s'étoit échapée, il jeta après elle ſa maſſue, qui tomba ſur *Électrion*, & l'étendit mort. *Voyez* AMPHITRION.

ÉLECTRIONE; fille du ſoleil & de la nymphe Rhodé, eut pour ſœurs les Héliades : étant morte vierge, elle reçut chez les Rhodiens les honeurs héroïques.

ELECTRUM; ambre jaûne, ou ſuccin. *Voyez* AMBRE.

ELECTRUM. HAEKTRON. } Les Grecs & les Romains déſignerent par le même mot l'ambre jaûne & un alliage d'or & d'argent, dont la couleur approchoit de celle de l'ambre. C'eſt de ce dernier *electrum* dont nous allons parler dans cet article. Pline le décrit en ces termes (*liv.* 23, *ch.* 4). „ Il y a toujours de l'argent mêlé à l'or; lorſque l'argent forme la cinquieme partie de l'alliage, on l'appele *electrum* : cet alliage eſt le produit de l'art, & ſe fait en mêlant l'argent à l'or; s'il eſt plus fort que d'un cinquieme d'argent, l'alliage devient aigre & ne s'étend plus ſur l'enclume „. L'*electrum* étoit donc de l'or au titre de 19 karats $\frac{6}{12}$, & un peu plus. Servius (*ad Æneid. lib.* 8, *v.* 402) porte l'argent juſqu'à un quart dans l'alliage appelé *electrum*. On ne peut douter après ces témoignages de la nature de l'*electrum* : c'eſt pourquoi les anciens en faiſoient un troiſieme métal, ou alliage précieux, qu'ils plaçoient immédiatement après l'or & l'argent. Ils attribuoient aux coupes faites de l'*electrum*, la prétendue vertu de déceler les poiſons qui y étoient verſés; & Pline indique à l'endroit cité plus haut, les deux ſignes auxquels on reconoiſſoit cette vertu, premiérement aux iris qui ſe formoient alors ſur les parois des coupes d'*electrum*, ſecondement à un pétillement, pareil à celui des ſubſtances enflamées, qui ſortoit de ces coupes.

Ce que dit le même écrivain de l'éclat dont brilloit aux lumieres l'*electrum*, & qui étoit plus agréable à l'œil que celui de l'or pur, nous paroît plus vrai-ſemblable.

ÉLÉEN; ſurnom donné à Jupiter, à cauſe d'un riche temple qu'il avoit dans la ville d'*Élis* ſur le Pénée, dans lequel on lui avoit conſacré une ſtatue d'or, & une ſtatue d'ivoire d'une grandeur énorme, faite par le célebre Phidias.

ÉLÉGIAQUE; nome pour les flûtes triſte & plaintif, inventé par Saeadas, argien.

ÉLÉLÉEN, ELELEUS } c'eſt-à-dire, qui crie beaucoup, qui fait beaucoup de bruit : on donna le ſurnom d'*Élélen* à Bacchus, pour marquer que le culte de ce dieu étoit fort bruyant. Les Bacchantes ſont auſſi quelquefois appelées *Élélides*, pour la même raiſon.

ELENCHI ; boucles d'oreilles ; d'où pendoient des perles oblongues & terminées en poires renverſées. Les dames romaines attachoient un grand prix aux bijoux de cette eſpece, comme on le voit dans ce paſſage de Pline. (*IX*, 35) *Elenchos . . . . . binos & ternos auribus* (*ſuſpendere*) *feminarum gloria eſt* : & dans ces vers de Juvenal (*ſat. VI.* 456.) :

Nil non permittit mulier ſibi, turpe putat nil,
Cum viridem gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extentis magnos commiſit elenchos.

ÉLÉNOPHORIES. *Voyez* HÉLÉNOPHORIES.

ÉLÉPHANT. Sur une pâte antique du cabinet de Stoſch, on voit Cérès aſſiſe ſur un char traîné par deux *éléphans*. Les *éléphans* rendent cette pâte très-remarquable. On trouve en effet des empereurs ſur des chars atelés de deux & de quatre *éléphans ;* Fauſtine eſt traînée de même par des *éléphans ;* Bacchus entra triomphant à Thebes, ſur un char traîné par les mêmes animaux, & ils étoient conſacrés à Pluton, ſelon Artémidore. (*Cuper. de éléph. ex.* 1, *c.* 2.) Mais on n'avoit jamais obſervé de divinité autre que Bacchus, traînée par des *éléphans*. Peut-être faut-il reconnoître ſur la pâte de Stoſch quelque impératrice déifiée ſous l'emblême de Cérès : telles furent Statilia, femme de Néron, Sabine, épouſe d'Hadrien, & quelques autres.

Les têtes d'*éléphans*, qui ſont gravées ſur la cuiraſſe du prétendu Pyrrhus, qui eſt au capitole, ont fait, ſans autre fondement, donner à cette ſtatue le nom du roi d'Épire, parce qu'il fut le premier qui conduiſit des *éléphans* en Italie, & parce qu'on avoit repréſenté des *éléphans* ſur ſon tombeau, à Argos. Mais cette dénomination eſt mal fondée, comme on le verra à l'article de PYRRHUS.

Il n'eſt point fait mention chez les hiſtoriens Grecs d'*éléphans* employés dans les armées avant le ſiecle d'Alexandre. Ses généraux en prirent l'uſage des Indiens, & ils en ramenerent en Europe. On les plaçoit à la tête de l'armée, afin que leur cri effrayât les ſoldats ennemis. Ils portoient des tours de bois, dans leſquelles dix, quinze, & même, ſelon quelques écrivains, trente ſoldats accâbloient l'armée ennemie de traits & de flêches. Lorſque les armées ſe mêloient, les *éléphans* foulent aux pieds & écraſoient tout ce qui ſe trouvoit ſur leur paſſage. Mais il arrivoit quelquefois que les bleſſures les faiſoient entrer en fureur, & qu'ils écraſoient indiſtinctement amis & ennemis. Ce danger contribua cependant moins à l'abandon de cette eſpece de machines de guerre, que la cherté de leur entretien. Un *éléphant* mange juſqu'à cent livres de riz par jour.

Agatarchides dit (*Photius Cod.* 250, *a.* 25) que les nomades d'Aſie, les Égyptiens & les Numides s'étoient nourris de chair d'*éléphant*.

Les Romains virent des *éléphans* pour la premiere fois l'an 472 de Rome, dans les armées de Pyrrhus, roi d'Épire, qui étoit venu en Italie au ſecours des Tarentins. Ce fut dans la Lucanie que les *éléphans* parurent à la ſuite de ſon armée ; de là vint que les Romains les appeloient des bœufs de Lucanie, *boves lucas*. Sept ans après, les conſuls, M. Curius Dentatus & L. Cornelius Lentulus, conduiſirent les *éléphans* de Pyrrhus dans le triomphe qui ſuivit la défaite de ce prince & de ſes alliés, les Samnites & les Lucaniens. On en vit pluſieurs fois depuis orner les pompes triomphales.

L'an 502 de Rome, on fit entrer dans les jeux publics des *éléphans ;* ils y combattirent entr'eux, ou contre d'autres animaux, & contre des gladiateurs qui les immoloient au plaiſir des Romains. Sous le regne de Néron, un *éléphant*, monté par un chevalier, deſcendit de l'étage le plus élevé d'un amphithéâtre dans l'arêne, en marchant ſur une corde. (*Suet. Ner. c.* 11, *n.* 5. & *Xiphil. LXI.*) On dreſſoit les *éléphans* à porter des lumieres pour éclairer les empereurs dans des fêtes nocturnes. (*Suet. J. C. c.* 37, *n.* 3. & *Dio. XLIII.*)

Apollonius (*Philoſtrat. de vit.* 11, 6.) parle d'un *éléphant* qu'Alexandre avoit conſacré au ſoleil. Ses deux défenſes étoient ornées de colliers d'or ſur leſquels on liſoit : Alexandre, fils de Jupiter, offre au ſoleil Ajax (c'étoit le nom de l'animal).

Le ſénat fit élever en l'honneur de Balbin, de Maxime & de Gordien des ſtatues placées dans des chars atelés de quatre *éléphans*. Caſſiodore parle d'*éléphans* de bronze, qui étoient dans la voie ſacrée. (*Var. X*, 30.)

Victor place dans la huitieme région l'*éléphant aux herbes*. C'étoit peut-être celui qu'Auguſte avoit fait fondre, & que l'on appeloit ainſi, à cauſe du marché aux herbes qui n'en étoit pas éloigné.

L'éternité eſt déſignée dans une médaille de l'empereur Philippe, par un *éléphant*, ſur lequel eſt monté un enfant qui tient des fleches. Plus ſouvent néanmoins, cet animal placé ſur les médailles, déſigne des jeux publics.

En effet, on y faiſoit ſouvent paroître des *éléphans*, & les médailles ont ſouvent marqué cette magnificence, comme l'obſerve Spanheim (*pag.* 163, 164) ; on y voyoit même quelquefois des *éléphans* dreſſés à danſer, ou du moins à marcher ſur la corde, ou à jouer à la paume. (*Id. pag.* 169.) Sur les médailles de Jules Céſar, frapées au temps de la république, où il n'étoit pas permis de mettre la tête des triumvirs ſur les monnoies, on grava pour type un *éléphant*, parce

qu'en langue punique, *Céſar* ſignifie *éléphant*. On mit enſuite un *éléphant* ſous les pieds de ce héros, pour maſquer la victoire qu'il remporta en Afrique ſur Juba. (*Jobert.*) Triſtan explique autrement cette médaille, & dit que l'*éléphant* y paroît, parce que cet animal étoit en Italie le ſymbole de la puiſſance royale, ou ſouveraine, ainſi qu'Artémidore nous l'apprend. (*L. II, c. 12. Triſtan. I, p. 30.*) Béger (dans le *Theſaurus Brandeburgicus, tom. I, pag. 241*) dit que l'*éléphant* étoit auſſi le ſymbole de la piété envers les dieux, parce qu'on croyoit qu'il adoroit le ſoleil. Il étoit particuliérement conſacré à Bacchus (*ib. pag. 260*), & il acompagne quelquefois les myſteres de ce dieu, pour déſigner ſon voyage & ſes conquêtes dans les Indes.

ÉLÉPHANT. Cet animal ſert de type aux médailles d'Apamée de Syrie.

ÉLÉPHANTINE; eſpece de flûte inventée par les Phéniciens, au raport d'Athénée. On peut conjecturer avec raiſon que les flûtes étoient d'ivoire, & leur nom vint de cette matiere.

ÉLÉVATION (l') de la main ou du pied, en batant la meſure, appelée *levé*, marquoit chez les anciens le temps fort. C'eſt le contraire aujourd'hui.

ÉLEVES, *alumni* & *diſcentes*.

Les *éleves* des ouvriers s'appeloient *alumni* ou *diſcentes*. On trouve ſur les inſcriptions: *alumni argentarii*, &c.

On appeloit *éleves* des princes, ceux qu'ils avoient élevés & nourris dès l'enfance: *alumnus Druſi Cæſaris. Fauſtinæ*, &c.

ÉLEUSINE; mere de Triptolême, ſelon les Argiens.

ÉLEUSINIES; myſteres de la déeſſe Cérès, cérémonies qui ſe pratiquoient en ſon honneur. On fait ces ſortes de noms féminins, parce qu'on ſous-entend fêtes, ou cérémonies. Les *éleuſinies* étoient, chez les Grecs, les cérémonies les plus ſacrées, d'où vient qu'on leur donna, par excellence, le nom de *myſteres*. On prétendoit que Cérès elle-même les avoit inſtituées à *Éleuſis*, en mémoire de l'affection avec laquelle les Athéniens la reçurent. C'eſt ainſi qu'Iſocrate en parle dans ſon panégyrique; mais Diodore de Sicile dit au contraire (l. VI.) que ce furent les Athéniens qui inſtituerent les *éleuſinies*, par reconoiſſance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins ruſtique & moins barbare. Le même auteur, au premier livre de ſa bibliotheque, avoit raconté cette inſtitution d'une autre maniere. Il y raconte, qu'une grande ſéchereſſe ayant cauſé une diſette affreuſe dans la Grece, l'Égypte, qui avoit eu cette année là même une récolte très-abondante, fit part de ſes richeſſes aux Athéniens. Érechthée leur apporta du blé; en reconoiſſance de ce bien, il fut créé roi d'Athènes, & il aprit aux Athéniens les myſteres & la marine dont l'Égypte les célébroit. Ce récit s'acorde avec ceux d'Hérodote (l. I) & de Pauſanias, qui aſſurent que les Grecs avoient pris leurs dieux des Égyptiens. Théodoret (l. I. *græcanicar. affection.*) écrit que ce fut Orphée, & non pas Érechthée qui fit cet établiſſement, & qui inſtitua pour Cérès ce que les Égyptiens pratiquoient pour Iſis. Le ſcholiaſte d'Euripide (ſur l'Alceſte) fait auſſi honneur de cette invention à Orphée.

Ces myſteres ſe célébroient à *Éleuſis*, & cette ville étoit ſi jalouſe de cette gloire, que réduite aux dernieres extrémités par les Athéniens, elle ſe rendit à eux à cette ſeule conditinn, qu'on ne lui ôteroit pas les *éleuſinies*, car elles étoient regardées non comme des fêtes particulieres à cette ville, mais communes à tous les Grecs. On ſait en général que ces myſteres conſiſtoient à imiter ce que les fables enſeignoient de Cérès, ainſi qu'Arnobe, Lactance & pluſieurs autres écrivains l'ont aſſuré. Il y avoit de grandes & de petites *éleuſinies*. Celles dont nous venons de raporter l'établiſſement ſont les grandes. Les petites furent inſtituées en faveur d'Hercule; car ce héros ayant ſouhaité d'être initié aux premieres *éleuſinies*, & les Athéniens ne pouvant lui acorder ſa demande, parce que la loi défendoit d'y admettre les étrangers, ne voulant cependant pas lui faire eſſuyer un refus, ils inſtituerent de nouveles *éleuſinies*, auxquelles ils lui donnerent part: & celles-ci furent appelées petites *éleuſinies*. Les grandes ſe célébroient dans le mois boédromion, qui répondoit à peu près à notre mois d'août; & les petites au mois anthéſtérion, qui répondoit au mois de janvier.

On ne participoit à ces myſteres que par degré; d'abord on ſe purifioit, enſuite on étoit reçu aux petites *éleuſinies*, & enfin l'on étoit admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient encore que des petites, s'appeloient *myſtes*, & ceux qui avoient part aux grandes, *époptes*, ou *éphores*, c'eſt-à-dire, *inſpecteurs*. Il y avoit ordinairement cinq ans d'épreuve pour paſſer des petits myſteres aux grands; quelquefois on ſe contentoit d'un an. Après cela, on étoit admis à voir ce qu'il y avoit de plus ſecret, tous les rits & les cérémonies les plus cachées. C'étoit le roi, quand il y en eut à Athènes, qui avoit ſoin de faire célébrer les *éleuſinies*, avec quatre adjoints qu'on lui donnoit. La fête duroit pluſieurs jours; on y couroit avec des torches ardentes en main; on y ſacrifioit pluſieurs victimes, non ſeulement à Cérès, mais auſſi à Jupiter. On faiſoit des libations, & on répandoit deux vaſes, l'un placé à l'Orient, & l'autre du côté de l'Occident: on alloit en pompe, &, s'il eſt permis de parler ainſi, en proceſſion à Éleuſis, en faiſant de temps en temps des pauſes, où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes; ce qui ſe pratiquoit tant en allant d'Athènes à Éleuſis, qu'en revenant d'Éleuſis à Athènes. Tertullien décrit dans ſon livre contre les Valentiniens, la figure ou ſymbole que l'on voyoit, & qu'il étoit ſi expreſſément défendu de divulguer. Théodoret, Arnobe & Clé-

ment Alexandrin en parlent auſſi. Ceux-ci diſent que c'étoit la repréſentation des parties ſexuelles de la femme ; & Tertullien celle des parties ſexuelles de l'homme. Le lendemain de la fête, le ſénat s'aſſembloit à Éleuſis, apparemment pour examiner ſi tout s'étoit paſſé dans l'ordre. Meurſius a fait un traité ſur les *éleuſinies*, où l'on trouve de plus grands détails ſur ces fêtes. Le ſcholiaſte de Pindare (*olymp. od.* 9) dit que les *éleuſinies* ſe célébroient à l'honneur de Cérès & de Proſerpine, & que le prix étoient de l'orge : L'empereur Hadrien fit célébrer à Rome les *éleuſinies*, & leur célébration ne ceſſa que ſous l'empire de Théodoſe l'ancien.

Comme les initiés étoient obligés de garder un ſecret inviolable, & que la loi condamnoit à mort quiconque auroit oſé publier les myſteres, on eſt peu inſtruit ſur leur véritable objet. Les premiers chrétiens aſſuroient qu'il y régnoit une grande licence ; mais cette opinion eſt contraire à la loi de ces fêtes, qui exigeoit beaucoup de retenue & même une chaſteté aſſez ſévere de la part de ceux qui ſe diſpoſoient à y être admis, des femmes mêmes qui y préſidoient ; & de plus aux purifications & aux ablutions qu'on y pratiquoit. Peut-être que les déſordres qu'on leur a reprochés n'étoient pas de la premiere inſtitution, & ne s'y gliſſerent que dans la ſuite. Quelques auteurs modernes croient, avec fondement, que le ſecret des myſteres n'étoit ſi fort recommandé que parce qu'on y découvroit aux initiés la véritable hiſtoire de Cérès & de ſa fille, qu'il étoit important de cacher au public ; ou craignoit que le peuple venant à ſavoir que ces deux prétendues déeſſes n'avoient été que deux femmes mortelles, ne mépriſât leur culte. Cicéron inſinue cette opinion dans ſon premier livre des Tuſculanes. *Voy.* MYSTERE.

ÉLEUSIS, dans l'Attique. ΕΛΕΥΣΙ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leurs types ordinaires ſont :

Cérès dans un char tiré par des ſerpens ailés.

Un ſanglier.

ÉLEUSIUS. *Voyez* HYONNE.

ÉLEUTHERE ; ville que Bacchus fit bâtir, dit-on, en mémoire de la liberté qu'il rendit à toutes les villes de Béotie, avant de partir pour les Indes.

ÉLEUTHÉRIE ; déeſſe de la liberté, que les Grecs honoroient ſous ce nom. Quelquefois ils diſoient au pluriel, Δυο' ἐλευθερω, deux libres, ou deux de la liberté. *Voyez* LIBERTÉ.

ÉLEUTHÉRIES ; fête en l'honneur de Jupiter, ſurnommé *Éleuthérius*, ou le libérateur, qui avoit un temple, ſous ce nom, proche de Platée, ville de Béotie : Elle fut inſtituée en mémoire d'une célebre victoire que les Grecs gagnerent ſur les Perſes, qui y perdirent trois cents mille hommes, commandés par Mardonius. Cette fête ſe célébroit tous les cinq ans, par des courſes de chariots, & des combats gymniques.

Le ſcholiaſte de Pindare (*Olymp. od.* 7) dit que les *éleuthéries* étoient célébrées à Platée. Les députés de toutes les villes de la Grece s'y raſſembloient. Et là, après avoir fait des libations ſur les monumens des Grecs morts dans le combat, le magiſtrat invitoit à haute voix leurs mânes au repas ſacré. On célébroit encore ces *éleutheries* au temps de Plutarque.

Les Samiens célébroient auſſi des *éleutheries* en l'honneur de l'Amour. (*Ath. deipn. III.*)

On appeloit encore *éleuthéries* les fêtes que célébroient les nouveaux affranchis, le jour où ils recevoient la liberté, ἐλευθερια.

ÉLEUTHÉRIUS ; ſurnom de Bacchus chez les Grecs, c'eſt le même que le *Liber pater* des latins. C'étoit auſſi un ſurnom de Jupiter. *Voyez* ÉLEUTHÉRIES.

ÉLEUTHERNA, en Crete. ΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales greques en l'honneur de Tibere.

ÉLEUTHÉROPOLIS, dans la Paleſtine ΕΛΕΥΘΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ.

On a une médaille impériale greque de cette ville, frapée en l'honneur de Julie Domne.

ÉLEUTHO ; nom de Lucine, déeſſe qui préſidoit aux accouchemens *Éleutho*, *Illithyia*, *Lucina*. Ce nom ne ſe trouve que dans Pindare, (*Olymp. od. VI*) où le ſcholiaſte de ce poëte lui donne pour ſynonyme ειλειθυια, *Illithyia* ; ce qui montre qu'*Éleutho* eſt la même choſe que la déeſſe Illithyie ou Lucine. Auſſi Pindare n'en parle-t-il que pour marquer qu'elle préſidoit aux couches. C'eſt Apollon, ſelon lui, qui l'envoie à celle d'Évane, avec les parques. Le ſcholiaſte remarque que ce ne ſont pas ſeulement pour procurer à la mere un heureux enfantement, mais encore pour donner à l'enfant de nobles inclinations, de belles qualités.

Ce mot vient d'ἐρχομαι ou d'ἐλεύσω, verbe inuſité, qui ſignifie *je viens*, parce que cette déeſſe étoit cenſée *venir* à propos pour ſecourir les femmes en couche. C'eſt peut-être la meſure du vers qui a forcé le poëte à créer ce mot, & l'employer au lieu d'*Illithyia* ; car on ne voit point qu'il fût en uſage, & qu'il ſe trouvât ailleurs. (*Diction. Trévoux.*)

ELICATORES. } Les Latins appeloient *élices*
ELICES. } les grandes conduites d'eau, & *élicatores* les inſpections de ces conduites.

ELICIUS ; ſurnom latin de Jupiter. *Voyez* JUPITER.

ÉLINE ; nom que les Grecs donnoient à la chanſon ou à l'air particulier aux tiſſerands.

ÉLIS, dans le Péloponeſe. HAEIΩN.

On a des médailles impériales greques de cette ville, frapées en l'honneur d'Hadrien, de M. Aurele, de Sévere, de Caracalla.

Pellerin en a publié une médaille de bronze autonome, avec la légende EAEIAIΩN.

ÉLISE. *Voyez* DIDON.

ÉLISÉE. } *Voyez* ÉLYSIEN.
ÉLISIEN. }

ÉLISSA; divinité des Carthaginois, qui honoroient ſous ce nom leur fondatrice Didon. *Voyez* DIDON.

ELLOTIDE. } *Voyez* { HELIOTIDE.
ELLOTIES. } { HELLOTIES.

ÉLOÉIM; Sanchoniaton, cité par Euſebe, met cette divinité au rang des grandes & des principales. (*Præpar. evangel.*)

ELOGIUM. }
EΛΛOΓION. } Les Latins donnoient au mot *elogium*, une ſignification beaucoup plus étendue, & ſouvent très-différente de celle que nous y avons atachée: ce mot ſignifie quelquefois cauſe, motif d'un arrêt, chef d'accuſation, mention injurieuſe. C'eſt ainſi que, dans le droit écrit, la raiſon que le pere apporte dans ſon teſtament pour exhéréder ſon fils, eſt appelée *elogium*. Si un fils fait dans ſon teſtament un *éloge* infamant & injurieux de ſon pere, pour l'exhéréder, le teſtament eſt nul & invalide.

De plus, *elogium* étoit preſque ſynonyme à *titulus*, quand on parloit des monumens; & alors il répondoit à notre mot générique, *inſcription*. Suétone (*Calig. c.* 24) l'emploie dans ce ſens: *tres gladios, in necem ſuam præparatos Marti ultori, addito elogio, conſecravit*. Sous les ſtatues des cochers du cirque, devenus célebres, on gravoit un *elogium*, qui apprenoit le nombre & l'eſpece de leurs victoires. *Elogium* eſt quelquefois une épitaphe. (*Virgil. Cul. v.* 410.)

His tumulus ſuper inſeritur: tum fronte locatur
Elogium.....

Lorſqu'un écrivain parle des femmes publiques, *elogium* eſt l'affiche qui contenoit leurs noms & le prix de leur proſtitution. (*Tertull. de ſpect. c.* 17.) S'il parle de l'appel des juges aux empereurs, *elogium* étoit l'accuſation renfermée dans l'écrit qu'on leur préſentoit.

ELPE, fille du Cyclope Polyphême, fut enlevée, ſelon Diodore, par Ulyſſe. Les Leſtrigons, alliés de Polyphême, l'arracherent à Ulyſſe, & la rendirent à ſon pere. *Voyez* POLYPHÊME.

ELPHÉNOR, fils de Chalcodon, de la race de Mars, (*Homer. Odyſſ.* 10) commandoit au ſiége de Troye les belliqueux Abantes d'Eubée, qu'il avoit amenés ſur quarante vaiſſeaux. Les fils de Théſée l'y acompagnerent comme de ſimples particuliers.

ELPIS, Samien, bâtit dans Samos un temple à Bacchus, qu'on appela *Bacchus à gueule béante*, par alluſion à un événement ſingulier que Pline raconte en ces termes: „ *Elpis* ayant abordé en „ Afrique, & étant deſcendu à terre, trouva un „ lion qui, la gueule béante, ſembloit le menacer: il grimpa ſur un arbre en invoquant Bacchus: (car on a ordinairement recours aux vœux „ quand l'eſpérance s'évanouit). Le lion qui auroit „ pu facilement atteindre *Elpis*, ne courut pas „ après lui; mais il vint à pas lens ſe coucher „ au pied de l'arbre, ouvrant toujours ſa grande „ gueule, non pour l'éfrayer, mais plutôt pour „ l'exciter à compaſſion. En voici la cauſe: mangeant avec trop d'avidité, un os s'étoit fiché „ entre ſes dents, l'empêchoit de manger, & il „ étoit fort tourmenté de la faim. Cet animal „ regardoit *Elpis*, qui demeuroit expoſé à ſa fureur, s'il avoit voulu lui nuire, & il ſembloit „ le ſupplier de lui tendre une main officieuſe. „ *Elpis*, retenu par la peur, & plus encore par „ l'étonnement, fut quelque temps ſans ſe mouvoir; mais il deſcendit enfin; alors le lion s'approchant de lui, lui préſentant ſa gueule ouverte, il arracha l'os. On raconte, ajoute Pline, „ que, pendant tout le temps que le vaiſſeau „ d'*Elpis* demeura ſur la côte, le lion reconnoiſſant ne manqua pas de lui apporter ſouvent quelque piece de gibier „.

ELPIS; nom grec de l'Eſpérance. *Voyez* ESPÉRANCE.

ÉLUL; ſixieme mois des Hébreux. Il répondoit en partie au mois d'août, & en partie au mois de ſeptembre.

ÉLYME. Athénée penſe que la flûte appelée de ce nom, n'étoit pas différente de la flûte phrygiene. Il raporte encore que l'*élyme* inventée par les Phrygiens, ſuivant Juba, avoit été ſurnommée *Sattaliene*, à cauſe de ſa groſſeur qui égaloit celle des *ſcytales* des Laconiens. *Voyez* SCYTALE.

Héſychius appele *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

Pollux dit que l'*élyme* étoit de buis.

ÉLYRUS, en Crete. EAΓPION.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RR. en argent.

RRR. en bronze. *Hunter*.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont:

Une abeille.

Une tête de bélier.

Une chevre.

ÉLYSÉE, ou champs *élyſées*; c'étoit, dans la Théologie des anciens, la demeure des âmes juſtes après la mort. Là, dit Homere (*Odyſſ.* 4) les hommes menent une vie douce & tranquille: les neiges, les pluies, les frimats n'y déſolent jamais les campagnes: en tout temps on y reſpire un air tempéré; d'aimables zéphirs qui s'élevent de l'Océan, rafraîchiſſent continuélement cette délicieuſe contrée. Là, dit Virgile, (*Æn.* 6) regne un air pur, & une douce lumiere eſt répan-

doe ſur les campagnes : les habitans de ces lieux ont leur ſoleil & leurs aſtres. Heſiode & Pindare ajoutent que Saturne eſt le ſouverain des champs *élyſées*, qu'il y regne avec la femme Rhéa, & qu'il y fait régner le ſiecle d'or, qui a été ſi court ſur la terre. Homere & Virgile n'y admettent que des jeux innocens, & des occupations dignes des héros qui les habitent. Dans le poëte grec, l'ombre d'Achille fait la guerre aux bêtes féroces; & dans le poëte latin, les héros troyens s'y exercent à manier des chevaux, à faire des armes, au combat de la lue : les uns danſent, les autres récitent des vers. Mais les poëtes voluptueux y font trouver des occupations & des plaiſirs plus conformes à leurs inclinations. En quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée ? Sur cet objet les anciens n'étoient point du tout d'accord. Les uns placent les champs *élyſées* au milieu des airs ; d'autres dans la lune ou dans le ſoleil; d'autres dans le centre de la terre; Platon dit qu'ils ſont ſous la terre, c'eſt-à-dire, dans l'hémiſphere de la terre diamétralement oppoſé au nôtre, ou aux antipodes. Homere les établit à l'extrémité de la terre ; d'autres veulent que ce ſoit dans les îles de l'Océan, qu'ils appeloient fortunées, & que nous croyons être les Canaries, peu connues alors ; enfin chez quelques-uns c'étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade) où les Phéniciens avoient ſouvent voyagé, & qu'ils trouvoient un pays admirable, aroſé de fleuves, de ruiſſeaux & de fontaines, entrecoupé de plaines charmantes, de bois & de bocages enchantés; les montagnes enfermant des mines d'or & d'argent, & la terre fourniſſant abondamment tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Comme ils ne connuſſoient rien de plus beau, ils ſouhaiterent d'y faire un éternel ſéjour, & fournirent peut-être aux Grecs la premiere idée de leurs champs *élyſées ; on dit peut-être ;* car des ſavans prétendent que cette idée a été priſe d'une coutume des Égyptiens, qui enterroient les corps de ceux qu'ils vouloient honorer, dans un bocage délicieux au delà du lac Querron.

Si le récit contenu dans le paſſage ſuivant de Diodore eſt vrai, il a pu ſervir de baſe à la fiction des champs *élyſées*. Diodore de Sicile dit que la ſépulture commune des Égyptiens, étoit au delà d'un lac nommé *Achéruſie :* que le mort étoit apporté ſur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal compoſé de pluſieurs juges qui informoient de ſes vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidele aux loix, on jetoit le corps dans une foſſe ou eſpece de voirie qu'on nommoit *tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduiſoit le corps au delà du lac dans une plaine embélie de prairies, de ruiſſeaux, de boſquets & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu ſe nommoit *élyſont* ou les *champs élyſées*, c'eſt-à-dire, *pleine ſatisfaction, ſéjour de repos ou de joie*.

Au reſte, ſi les poëtes ont varié ſur la ſituation des champs *élyſées*, ils ne ſont pas plus d'accord ſur le temps que les âmes y doivent demeurer. Anchiſe ſemble inſinuer à Énée ſon fils, qu'après une révolution de mille ans, les âmes buvoient de l'eau du fleuve Léthé, & venoient dans d'autres corps; en quoi Virgile adopte en quelque maniere la fameuſe opinion de la Métempſychoſe, qui a eu tant de partiſans, & qui devoit encore ſon origine aux Égyptiens.

ÉMACURIES. *Voyez* AIMAKOYPIA.

ÉMAIL. L'émail n'étant qu'un verre opaque, on renvoie au mot VERRA.

EMANSIO. } Les Romains appeloient *eman-*
EMANSOR. } *ſor*, le ſoldat qui s'étoit éloigné de ſa cohorte pendant un temps aſſez court nommé *emanſio*. Le nom de déſerteur, *deſertor*, ne lui étoit donné qu'après un temps d'abſence beaucoup plus long & réglé par les loix militaires. (*Cujac. obſ. VI 16.*)

ÉMATHION; fils de Tithone, étoit un tyran de l'Arabie, dont Hercule purgea la terre. (*Diodore de Sicile.*)

ÉMATURIES; c'étoit une fête du Péloponeſe, où les jeunes garçons ſe fouetoient au tombeau de Pélopos, juſqu'à ce que le ſang découlât ſur ce même tombeau. Le nom de ces fêtes étoit formé du mot Αἱματόω, *j'enſanglante*. Elles s'appeloient auſſi *ématuries*, Αἱματουρίαι. *Voyez* ces mots.

EMBATERIE; nom d'une marche des Lacédémoniens, qui s'exécutoit ſur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *embatériennes*. *Voyez* EMBATÉRIANA.

L'*embaterie* ſervoit à régler les pas des ſoldats, quand ils marchoient à l'ennemi. Tel avoit été peut-être l'air ſur lequel Tyrtée avoit chanté ſes vers.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changeoit point de meſure, comme tous les autres airs des Grecs, qui changeoient de meſure ſuivant que le rhythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher régulièrement, en réglant ſes pas ſur un air d'un mouvement à trois temps ; & il eſt impoſſible que pluſieurs hommes puiſſent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut quand la meſure change.

Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & poſé; car l'on ſait que les Lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi.

EMBATÉRIENE; eſpece de flûte des Grecs, dont, au raport de Pollux, ils ſe ſervoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, ſurnomée *embatériene*, propre à la marche, pouroit bien être celle ſur laquelle les Lacédémoniens exécutoient leur marche appelée *embaterie*.

EMBAUMEMENS. De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'uſage d'*embaumer* les corps ait été plus commun que chez les

les Égyptiens ; ils le tenoient ſans doute des Éthiopiens, chez qui les réſines & les gommes ſont très-abondantes. Les Éthiopiens en employoient pour les *embaumemens*, qui étoient tranſparentes, telles que celles de Copal, & que des Grecs après les avoir examinées très-rapidement, prirent pour du verre. Les Égyptiens employoient les bitumes au même uſage.

Nous allons raporter ce qu'Hérodote nous en a tranſmis, & nous y joindrons les obſervations du ſavant chimiſte Ronelle (*mém. de l'acad. des ſcienc.*).

Dans l'Égypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'*embaumer* les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modeles de morts peints ſur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée repréſente le phallus ſacré ; ils en montrent enſuite une ſeconde, qui étant inférieure à la premiere, ne coûte pas ſi cher, & une troiſieme qui eſt au plus bas prix : ils demandent enſuite ſuivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort ſoit accommodé. Après qu'on eſt convenu du modele & du prix, les porteurs ſe retirent, les *embaumeurs* travaillent ; & voici comment ils exécutent l'*embaumement* le plus recherché.

Premiérement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines ; ils la font ſortir en partie de cette maniere, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduiſent dans la tête : enſuite ils font une inciſion dans le flanc avec une pierre d'Éthiopie aiguiſée ; ils tirent par cette ouverture les viſceres, ils les nétoient, les paſſent au vin de palmier, & dans des aromates broyés : enſuite ils rempliſſent le ventre de myrrhe pure broyée, de canelle & d'autres parfums (excepté l'encens), & ils le recouſent. Cela fait, ils ſalent le corps, en le couvrant de natrum pendant ſoixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, l'enveloppent avec des bandes de toile de lin coupées, & enduites d'une gommé dont on ſe ſert en Égypte en guiſe de colle. Les parens le reprenent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le tranſportent dans un apartement deſtiné à ces ſortes de caiſſes, le dreſſent contre le mur & l'y laiſſent. Voilà la maniere la plus chere & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* ſomptueux choiſiſſent la ſeconde maniere, & voici comment leurs morts ſont *embaumés*.

On remplit des ſeringues d'une liqueur onctueuſe, qu'on a tirée du cédre, appelée *cédria*, on injecte le ventre du mort de cette liqueur, ſans lui faire aucune inciſion, & ſans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cédre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de ſortir. On ſale enſuite le corps pendant le temps preſcrit ; au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cedre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles conſumés ; car le nitre diſſout les chairs, & il ne reſte du corps mort que la peau & les os. Quand cela eſt achevé, les *embaumeurs* rendent le corps ſans y faire autre choſe.

La troiſieme maniere d'*embaumer* n'eſt employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant ſoixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

A la lecture de ce paſſage, qui eſt peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'atendre d'un ſimple hiſtorien, on obſerve cependant qu'il n'eſt ni aſſez précis, ni aſſez circonſtancié, pour l'employer à faire l'expoſition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des inciſions à la poitrine, au bas-ventre, &c. ſans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viſceres n'auroient point été conſumés. Il eſt à préſumer qu'on lavoit avec ſoin le corps avant que de le ſaler : c'étoit encore ainſi qu'on le débaraſſoit des reſtes du *natrum* & des liqueurs quand il avoit été ſalé. On ne peut douter qu'on ne finît par le faire ſécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit enſuite ſur tous les corps & ſur les membres ſéparement, des bandes de toile, enduites de gomme ; mais on l'emmailloroit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croiſés ſur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleins de matieres réſineuſes & bitumineuſes, & le reſte du corps en étoit couvert. On retenoit ces matieres par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bande, on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une eſpece de broſſe, puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & ſur ces nouveaux tours une nouvele couche de matiere fondue, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le tout eût une épaiſſeur convenable.

Il eſt difficile de décider ſi l'*embaumement* de la derniere eſpece étoit un mélange de bitume de Judée ſeul. La momie de ſainte Génevieve, ſur laquelle Ronelle fit ces obſervations, eſt *embaumée* avec le piſſaſphalte ; mais elle a des bandes de toile fine de coton, & elles ſont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant, le plus grand nombre des momies étant apprêtées avec le mélange du bitume de Judée & de *cédria*, qu'on peut appeler le piſſaſphalte, on peut croire que cet *embaumement* eſt de la ſeconde eſpece.

La dépenſe de la caiſſe qu'on donnoit à la momie étoit conſidérable ; elle étoit de ſycomore, ou de cyprès d'Orient, d'une ſeule piece, creuſée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, ſelon toute vrai-ſemb'ance, des ſortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve ſur les momies, groſſes ou fines.

Le dernier bandage étoit chargé de caracteres hiéroglyphiques, peints ou écrits. On y entremêloit auſſi de petites ſtatues de divinités, des amuletes, &c. &c.

La matiere de l'*embaumement* le plus précieux étoit une compoſition balſamique, ſemblable à celle qu'on a trouvée dans les chambres des momies, conſervée dans un vaſe, & il eſt évident que cet *embaumement* avoit auſſi ſes variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caiſſes de granit ou de porphyre: quelques-unes étoient renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il ſemble que le travail des *embaumeurs* pouvoit ſe diſtribuer en deux parties; la premiere, qui conſiſtoit à enlever aux corps les liqueurs, les graiſſes & autres cauſes de corruption, & à les deſſécher; la ſeconde, à défendre ces corps deſſéchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail ſont renfermés en partie dans la deſcription d'Hérodote; mais il falloit les y découvrir, corriger ce qui y eſt mal préſenté, juſtifier ce qui eſt bien décrit, tenter quelques expériences ſur les matieres balſamiques & bitumineuſes des momies, imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés ſur les principes chimiques qui dirigent aujourd'hui les anatomiſtes dans la préparation de leurs pieces.

On peut réduire à deux ſentimens tout ce qu'on a écrit ſur cet objet. Quelques écrivains ont prétendu que le corps entier ſalé étoit *embaumé* d'une maniere telle que les matieres balſamiques, réſineuſes & bitumineuſes s'étoient unies avec les chairs, les graiſſes, les liqueurs, & qu'elles avoient formé enſemble une maſſe égale; les autres ont aſſuré qu'on ſaloit le corps, qu'on le deſſéchoit, & qu'on lui appliquoit enſuite les matieres balſamiques. Quant au deſſéchement, comme l'humidité eſt une puiſſante cauſe de corruption, ils ont ajouté qu'on ſéchoit le corps à la fumée, ou qu'on le faiſoit bouillir dans le piſſaſphalte, pour en conſumer les chairs, graiſſes, &c.

On peut objecter contre le ſentiment des premiers, l'expérience connue de certains corps qui tombent en pourriture dans des maladies particulieres, où il eſt abſolument impoſſible d'abſorber les fluides par des matieres réſineuſes & balſamiques; matieres qui ne s'uniſſent point avec l'eau. D'ailleurs, les momies ſont parfaitement ſeches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le ſentiment des ſeconds eſt plus conforme à la raiſon. Il eſt certain qu'on trouve des momies dont les os ſont entiérement décharnés; c'eſt l'état où ſe trouvoit la momie décrite par Sryph; mais il y en a d'autres où les chairs ſont confondues avec le bitume, ſans être enlevées: on en a vu même dont le viſage étoit conſervé & reconnoiſſable; telle eſt la momie de Sainte Généviève.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puiſqu'ils s'en ſervoient pour nétoyer, dégraiſſer, blanchir les étoffes, les toiles, & pour faire le verre. Notre nitre ou ſalpêtre eſt au contraire un ſel moyen qui ne dégraiſſe point les étoffes, qui conſerve les chairs, qui les ſale comme le ſel marin, & qui conſerve leurs ſuet. Le *natrum* des anciens agiſſoit ſur les chairs d'une maniere tout oppoſée à notre nitre; il s'uniſſoit aux liqueurs lymphatiques, huileuſes, graſſes, les ſéparoit du reſte, faiſoit l'effet de la chaux des tanneurs & autres ouvriers en cuir, & épargnoit les muſcles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la premiere façon d'*embaumer*, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'eſt ainſi qu'on enlevoit les reſtes des matieres lymphatiques & du *natrum*, ſources d'humidité. Les *embaumeurs* ne ſaloient donc le corps que pour le deſſécher; mais le *natrum*, en reſtant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'eſt la propriété des ſels alkalis.

Le *natrum* agiſſant ſur les corps comme la chaux, il n'étoit point permis de ſaler pendant plus de ſoixante-dix jours. En effet, comme il arive aux cuirs *encheuſſenés*, le *natrum* auroit attaqué les ſolides. Un ſel ventre n'opere pas en ſi peu de temps, comme il paroît à nos viandes ſéchées.

Mais, dira-t-on, ſi le *natrum* étoit un alkali, pourquoi ne détruiſoit il pas? C'eſt qu'il eſt foible, qu'il ne reſſemble point à la pierre à cautere, mais au ſel de la ſoude & au ſel marin.

Il eſt à préſumer que de nos jours Bils préparoit ſes pieces anatomiques en ſalant le corps avec un ſel alkali, à la maniere des Égyptiens; méthode qu'une odeur aromatique ne ſervoit qu'à déguiſer. Clauderus en étoit perſuadé, mais il ſe trompoit ſur les effets du ſel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'uniſſoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadâvre.

On pouroit demander ſur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates avant que de le ſaler? En le ſalant on emporte en partie ces aromates; car le *natrum* agit puiſſament ſur les balſamiques, en formant avec leurs huiles une matiere ſavoneuſe, ſoluble, & facile à emporter par les lotions. Il ſemble qu'il faudroit placer la ſalaiſon & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées ſans réſine immédiatement ſur le corps deſſéché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres ſont chacun ſéparément entortillés de bandes de toile réſineuſe ou bitumineuſe: telle eſt la premiere enveloppe. La ſeconde eſt formée d'autres bandes de toile, ſans réſine ou bitume, qui prenent le tout & l'emmaillotent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gomme.

Les momies nous parvienent rarement avec le ſecond bandage; les Arabes le détachent pour en-

lever les petites ſtatues. Les momies ne ſont pas toutes renfermées dans des caiſſes ; c'eſt pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la réſine.

Une ſeconde critique qu'on peut faire d'Hérodote eſt relative à ſon ſecond *embaumement*. Sans inciſion, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'inteſtins. D'ailleurs, la liqueur de cédre eſt un baume ou une réſine ſans force, ſans action corroſive. Si donc l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, mais l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement* qu'après la ſalaiſon & les lotions.

La cervelle ſe tiroit par un trou fait artificiélement aux narines, dit Hérodote, mais ce fait eſt nié par M. Lech, qui a trouvé dans une momie d'Égypte l'os cribreux ſain & entier.

Il n'eſt pas concevable qu'on *embaumât* tous les Égyptiens. Le peuple ſe contentoit d'étendre ſur des lits de charbons ſes morts, emmaillotés de linges, & couverts d'une natte ſur laquelle on amaſſoit ſept à huit pieds de ſable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit-il pas aux corps ? Il y en a qui ſe conſervent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres une branche de romarin à peine deſſéchée.

La matiere de la tête d'une momie, encore aſſez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu altérée, étant miſe dans une cornue ſur un feu modéré, a donné d'abord un peu d'eau inſipide, qui, dans la progreſſion de la diſtillation, eſt devenue acide. Il a paſſé en même temps une huile limpide, peu colorée, ayant l'odeur de ſuccin. Cette huile s'eſt enſuite épaiſſie & colorée ; elle s'eſt figée en ſe refroidiſſant, ſans perdre l'odeur de ſuccin. Sa liqueur acide n'a pu cryſtalliſer, à cauſe de ſa trop petite quantité.

On peut voir dans le mémoire de Rouelle les expériences qu'il a faites ſur les matieres dont il préſumoit qu'étoient compoſés les *embaumemens*. Une réflexion générale qui réſulte de ces expériences, c'eſt qu'en y employant la poudre de canelle & d'autres ingrédiens qui attirent l'humidité, on conſulte plutôt le nez que l'art. Enfin elles démontrent trois ſortes d'*embaumemens* ; un avec le bitume de Judée ſeul, un ſecond avec le mélange de bitume & de la liqueur de cédre ou *cédria*, & un troiſieme avec le même mélange & une addition de matieres reſineuſes & aromatiques.

Le D. Grew, auteur du *Muſæum regalis ſocietatis*, dit que les Égyptiens, pour *embaumer* les corps, les faiſoient bouillir dans une chaudiere avec une certaine eſpece de baume liquide, parce que dans les momies qu'on conſerve dans la collection de la ſociété royale, le baume a pénétré non ſeulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils ſont tout noirs, comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* Égyptiens & Momies.

EMBLA. *Voyez* Askus.

EMBLEMA. Ce mot eſt purement grec, ἔμβλημα, formé du verbe ἐμβάλλειν, jeter dedans, inſérer. Suétone rapporte que Tibere le fit rayer d'un décret du ſénat, parce qu'il étoit tiré d'une autre langue. Les Grecs donnoient le nom ἐμβλήματα aux ouvrages de marquéterie, & à tous les ornemens des vaſes, des meubles, des habits. Les latins ſe ſont ſervis d'*emblema* dans le même ſens. Quand Cicéron reproche à Verrès les larcins des ſtatues, & des autres pieces bien travaillées qu'il avoit volées aux Siciliens, il appele *emblemata* les ornemens qui y étoient atachés, & qu'on en pouvoit ſéparer. Les latins ont ſouvent comparé les figures, les ornemens d'un diſcours à ces *emblemata*. Lucillius, ancien poëte latin, voulant louer (*Cicer. orat. c.* 44. *& alibi*) un orateur, dit que tous ſes mots étoient arangés comme des pieces de marquéterie.

Quam lepide λέξις compoſita, ut teſſerulæ omnes,
Arte pavimenti, atque emblemate *vermiculatæ.*

Nous ne nous ſervons point du mot d'*emblême* en ce ſens ; mais les juriſconſultes ſe ſont toujours ſervis du mot latin *emblemata*, pour exprimer ces ſortes d'ornement ; parce que le grec, ἔμβλημα, ſignifie tout ce qui eſt inſéré, appliqué, ajouté à une autre choſe, pour lui ſervir d'ornement.

EMBOLIARIA *mulier*, Muratori (*Theſ.* 660, 4) raporte une inſcription ſur laquelle on lit ces mots : Pollux (*lib. V, cap.* 4) appele Ἐμβόλια, de petits filets, qui ſervoient à la chaſſe des petits animaux. Seroit-ce un ſens détourné de ce mot, qui auroit fait donner le ſurnom d'*emboliaria* aux femmes de théâtre, qui tendoient des piéges aux hommes comme les courtiſanes ?

EMBOLISME, intercalation.

Emboliſmus. Les Grecs ſe ſervoient de l'année lunaire, qui eſt de 354 jours ; mais pour l'approcher de l'année ſolaire, qui eſt de 365, ſans compter quelques heures de part & d'autre, ils ajoutoient, tous les deux ou tous les trois ans, un treizieme mois lunaire, qui s'appeloit *emboliſmus*, parce qu'il étoit inſéré & intercalé. *Emboliſme* vient du grec ἐμβολισμὸς, formé de ἐμβάλλειν, inſérer.

EMBOLUM, EMBOLON, } éperon de la proue des navires anciens, ou plutôt toute la partie baſſe de la proue, où l'on plaçoit l'éperon, *roſtrum*, au devant de laquelle on atachoit l'animal qui ſervoit d'enſeigne particuliere au navire, & aux côtés de laquelle on peignoit deux yeux, pour lui donner une reſſemblance avec une tête d'homme, ou d'animal. Winckelmann a publié, dans ſes *monumenti inediti*, un vaſe étruſque du Vatican, ſur lequel un navire eſt repréſenté ſous la forme

d'un poiſſon, dont la proue eſt figurée par la tête de l'animal. Ce ſavant l'a cependant priſe pour la poupe, peut-être à cauſe de ſon élévation.

EMBRASSEMENT. Les Romains mettoient ordinairement une différence entre ces trois mots, *oſculum*, *baſium*, & *ſuavium*. Le premier apartenoit à l'étiquete ou à l'uſage, le ſecond à l'amitié, & le troiſieme à l'amour : *oſcula officiorum ſunt*, *baſia pudicorum affectuum*, *ſuavia libidinum, vel amorum*, dit Donatus, interprete de Térence (*in Eun. III*, 2, 3). Quoique cette diſtinction n'ait pas été ſuivie conſtamment par les écrivains de Rome, elle eſt cependant eſſentiele à raporter ici, pour l'intelligence de pluſieurs paſſages latins.

Les Romains baiſoient leur main, & l'étendoient enſuite vers les ſtatues des dieux ou des empereurs, & vers les perſones qu'ils vouloient honorer. Cette action étoit exprimée par ces mots, *a facie jactare manus*, & par ceux-ci, *jactare baſia*, ou *oſcula*. Les joueurs de flûte, les chanteurs, les pantomimes, &c. qui paroiſſoient ſur les théâtres de Rome, ſaluoient le peuple de cette maniere, & en pliant le genou gauche pour s'incliner. Tacite taconte de Néron, que paroiſſant ſur le théâtre, il ſe ſoûmit à cette humiliation (*annal. XVI*, 4, 3 : *poſtremo genuflexus, & ratum illum manu veneratus eſt*. Dans le cirque, les cochers qui entroient dans la carriere, ſaluoient auſſi le peuple en baiſant la main dont ils tenoient leur fouet, ou le fouet même : Xiphilin l'aſſure de Caracalla. (LXXIX.)

Lorſque deux Romains, qui ſe connoiſſoient, ſe rencontroient, ils s'*embraſſoient* au front & même ſur la bouche. Martial ſe plaint ſouvent, dans ſes épigrammes, de cet uſage fatiguant & incommode. Les parens, même ceux de différent ſexe, s'embraſſoient auſſi lorſqu'ils ſe rencontroient, & Properce reproche à ſon amie les *embraſſemens* qu'elle recevoit de pluſieurs hommes ſes prétendus parens (II, 5, 7) :

Quin etiam falſos fingis tibi ſæpe propinquos,
Oſcula nec deſunt qui tibi jure ferant.

On blâmoit Tibere de ce qu'il *embraſſoit* rarement ceux qui ſortoient de ſes audiences (*Suet. c.* 10) ; Néron de ce qu'il ne les embraſſoit ni en les abordant, ni en les congédiant (*Suet. c.* 37) ; Caligula de ce qu'il étoit avare d'*embraſſemens* (*Dion. LIX*). Trajan au contraire fut loué de ce qu'il *embraſſoit* les ſénateurs, en les abordant & en les congédiant (*Plin. paneg. c.* 24), tandis que ſes prédéceſſeurs leur donnoient leurs pieds à baiſer, ou leur rendoient leur ſalut de la main ſeulement : *non tu civium amplexus ad pedes tuos deprimis, nec oſculum manus reddis*.

Nous ne parlerons point des autres *embraſſemens* ; nous ajouterons ſeulement que les anciens *embraſſoient* quelquefois leurs amis, ou les enfans en tenant les deux oreilles. Cette maniere d'*embraſſer* s'appeloit χύτρον, ou *oſculum* χύτρα, le baiſer de la cruche, parce que l'on prenoit la tête de celui qu'on vouloit *embraſſer* par les deux oreilles, comme on ſoulevoit une cruche à deux anſes, appelée χύτρα. Théocrite (*Idyll. v.* 131) en fait mention. Plaute en parle ſouvent. (*Aſin. III*, 3, 78.)

Prehende auriculis, compara labella cum labellis.

Et dans le *Pœnus* (1, 2, 163) :

Sine te exorem, ſine te prendam auriculis, ſine dem ſavium.

Le motifs de cette maniere d'*embraſſer* les enfans en particulier, ont été ſi bizârement imaginés & expoſés par Clément d'Alexandrie, (*ſtromat. V*) & par Plutarque (*de auditu*), que nous nous abſtiendrons de les raporter. Au reſte, on ſait que l'oreille étoit chez les anciens le ſymbole de la mémoire ; on ſait de plus que les Romains touchoient l'oreille de ceux qu'ils appeloient en témoignage : c'eſt ſur ces deux faits que les interpretes ont fondé une maniere particuliere d'*embraſſer* les enfans, qui n'avoir probablement d'autres motifs qu'un uſage vague & inſignifiant, comme on en voit tant d'autres chez toutes les nations.

ÉMERAUDES, *ſmaragdus*.

„ Les anciens, dit Buffon (page 507, tom. III. *in* 4.° de ſa Minéralogie, d'où cet article eſt extrait), au raport de Théophraſte (*lapid. & gemm. n°.* 44), ſe plaiſoient à porter l'*émeraude* en bague, afin de s'égayer la vue par ſon éclat & ſa couleur ſuave ; ils la tailloient, ſoit en cabochon, pour faire floter la lumiere, ſoit en table pour la réfléchir, comme un miroir, ſoit en creux régulier, dans lequel, ſur un fond ami de l'œil, venoit ſe peindre les objets en racourci. C'eſt ainſi que l'on peut entendre ce que dit Pline (*Nero princeps gladiatorum pugnas ſpectabat ſmaragdo, lib. XXXVII, n°.* 16) d'un empereur qui voyoit dans une *émeraude* les combats des gladiateurs : réſervant l'*émeraude* à ces uſages, ajoute le naturaliſte romain, & reſpectant ſes beautés natureles, on ſembloit être convenu de ne point l'entamer par le burin ; cependant il reconoît lui-même ailleurs que les Grecs avoient quelquefois gravé ſur cette pierre, dont la dureté n'eſt qu'à peu près égale à celle du cryſtal de roche & des belles agates (*liv. XXXVII, n°.* 3). Il parle de deux *émeraudes*, ſur chacune deſquelles étoit gravée Amymone, l'une des Danaïdes ; & dans le même livre de ſon hiſtoire naturele, n°. 4, il raporte la gravure des *émeraudes* à une époque qui répond en Grece au regne du dernier des Tarquins. Selon Clément-Alexandrin, le fameux cachet de Polycrate étoit une *émeraude* gravée par Théodore de Samos (*B. Clem. Alex. pædag. lib. III*). Lorſque

Lucullus, ce romain ſi célebre par ſes richeſſes & par ſon luxe, aborda à Alexandrie, Ptolémée, occupé du ſoin de lui plaire, ne trouve rien de plus précieux à lui offrir qu'une *émeraude*, ſur laquelle étoit gravé le portrait du monarque égyptien (*Plut. in Lucul.*) „.

„ Je ne conçois pas, continue le comte de Buffon, comment on a pu de nos jours révoquer en doute l'exiſtence de cette pierre dans l'ancien continent, & nier que l'antiquité en eût jamais eu connoiſſance; c'eſt cependant l'aſſertion d'un auteur récent (M. Dutens), qui prétend que les anciens n'avoient pas connu l'*émeraude*, ſous prétexte que dans le nombre des pierres auxquelles ils ont donné le nom de *ſmaragdus*, pluſieurs ne ſont pas des *émeraudes*; mais il n'a pas penſé que ce mot *ſmaragdus* étoit une dénomination générique pour toutes les pierres vertes, puiſque Pline comprend ſous ce nom des pierres opaques, qui ſemblent n'être que des praſes ou même des jaſpes verts; mais cela n'empêche pas que la véritable *émeraude* ne ſoit du nombre de ces *ſmaragdes* des anciens: il eſt même aſſez étonant que cet auteur, d'ailleurs très-eſtimable & fort inſtruit, n'ait pas reconu la véritable *émeraude* aux traits vifs & brillans, & aux caracteres très-diſtinctifs ſous leſquels Pline a ſu la dépeindre. Et pourquoi chercher à atténuer la force des témoignages, en ne les raportant pas exactement? Par exemple, l'auteur cite Théophraſte comme ayant parlé d'une *émeraude* de quatre coudées de longueur, & d'un obéliſque d'*émeraude* de quarante coudées; mais il n'ajoute pas que le naturaliſte grec témoigne ſur ces faits un doute très-marqué, ce qui prouve qu'il connoiſſoit aſſez la véritable *émeraude* pour être bien perſuadé qu'on n'en avoit jamais vu de cette grandeur. En effet, Théophraſte dit en propres termes: *que l'émeraude eſt rare & ne ſe trouve jamais en grand volume*. Ἐστὶ δὲ σπάνια, καὶ οὐ μέγεθος ἐ μεγάλα (*de lapid.*) „ à moins, ajoute-t-il, qu'on ne croie aux mé„ moires égyptiens, qui parlent d'*émeraude* de „ quatre & de quarante coudées „. *Mais ce ſont choſes*, continue-t-il, *qu'il faut laiſſer ſur leur bonne foi*; & à l'égard de la colonne tronquée ou du cippe d'*émeraude* du temple d'Hercule à Tyr, dont Hérodote fait auſſi mention, il dit que c'eſt ſans doute une fauſſe *émeraude*. Nous conviendrons avec M. Dutens, que des dix ou douze ſortes de ſmaragdes, dont Pline fait l'énumération, la plupart ne ſont en effet que de fauſſes *émeraudes*; mais il a dû voir comme nous, que Pline en diſtingue trois comme ſupérieures à toutes les autres. La premiere eſt l'*émeraude* nommée par les anciens, *pierre de Scythie*, & qu'ils ont dit être la plus belle de toutes. La ſeconde, qui nous paroît être auſſi une *émeraude* véritable, eſt la *bactriane*, à laquelle Pline attribue la même dureté & le même éclat qu'à l'*émeraude* ſcythique, mais qui, ajoute-t-il, eſt toujours fort petite. La troiſieme qu'il nomme *émeraude* de *Coptos*, & qu'il dit être en morceaux aſſez grôs, mais qui eſt moins parfaite, moins tranſparente, & n'ayant pas le vif éclat des deux premieres. Les neufs autres ſortes étoient celles de *Cypre*, d'*Éthiopie*, d'*Herminie*, de *Perſe*, de *Médie*, de l'*Attique*, de *Lacédémone*, de *Carthage*, & celle d'Arabie, nommée *Cholus* . . . . La plupart de celles-ci, diſent les anciens eux-mêmes, ne méritoient pas le nom d'*émeraudes*, & n'étoient, ſuivant l'expreſſion de Théophraſte, que de fauſſes *émeraudes*, *pſeudoſmaragdi*. On les trouvoit communément dans *les environs des mines de cuivre*, circonſtance qui peut nous les faire regarder comme des *fluors verts*, (ou peut-être même des malachites). Il eſt donc évident que dans ce grand nombre de pierres auxquelles les anciens donnoient le nom générique de *ſmaragdes*, ils avoient néanmoins très-bien ſu diſtinguer & connoître l'*émeraude* véritable qu'ils caractériſent, à ne pas s'y méprendre, par ſa couleur, ſa tranſparence & ſon éclat (*Voy.* Théophraſte, n°. 44; & Pline, liv. XXXVII, n°. 16). L'on doit en effet la ſéparer & la placer à une grande diſtance de toutes les autres pierres vertes, telles que les praſes, les fluors verts, les malachites, & les autres pierres vertes opaques de la claſſe du jaſpe, auxquelles les anciens appliquoient improprement & génériquement le nom de *ſmaragdes*. Ce n'étoit donc pas d'*émeraude*, mais de quelques-uns de ces faux & grands *ſmaragdes*, qu'étoient faites les colonnes & les ſtatues prétendues d'*émeraude* dont parle l'antiquité (telle étoit encore la ſtatue de Minerve, faite d'*émeraude*, ouvrage fameux de Dipœnus & Scyllis, *Jun. de Pict. vet.*), de même que les très-grands vaſes ou morceaux d'*émeraudes* que l'on montre encore aujourd'hui dans quelques endroits, tels que la grande jate du tréſor de Gênes, appelée le *ſaint-graal*. La Condamine, qui s'eſt trouvé à Gênes avec les princes Corſini petits neveux du Pape Clément XII, a eu, par leur moyen, occaſion d'examiner attentivement ce vaſe à la lueur d'un flambeau. La couleur lui parut d'un vert très-foncé; il n'y aperçut pas la moindre trace de ces glaces, pailles, nuages & autres défauts de tranſparence ſi communs dans les *émeraudes* & dans toutes les pierres précieuſes un peu groſſes, même dans le cryſtal de roche; mais il y diſtingua très-bien pluſieurs petits vides ſemblables à des bulles d'air, de forme ronde ou oblongue, telles qu'il s'en trouve communément dans les cryſtaux ou verres fondus, ſoit blancs, ſoit colorés. Le doute de la Condamine ſur ce vaſe ſoi-diſant d'*émeraude*, n'eſt pas nouveau. Il eſt, dit-il, clairement indiqué par les expreſſions qu'employoit *Guillaume*, archevêque de *Tyr*, il y a quatre ſiecles, en diſant, *qu'à la priſe de Céſarée, ce vaſe échut pour une grande ſomme d'argent aux Génois, qui la crurent d'émeraude, & qui le montrent encore comme tel & comme miraculeux aux voyageurs*. Au teſte, continue l'auteur, il ne tient qu'à ceux à qui ces ſoupçons peuvent

dépleire, de les détruire s'ils ne ſont pas fondés (*mém. de l'acad. des ſciences, année* 1757, *p.* 340 *& ſuiv.*) tels que la pierre verte, peſant vingt-neuf livres, donnée par Charlemagne au couvent de Reichenau près Conſtence, que M. Coxe (lettres ſur le Suiſſe, page 21) ſoupçone être un ſpath fluur vert, tranſparent, ne ſont que des primes ou des praſes, ou même des verres factices. On voit dens le cabinet de Sainte Génevieve deux grôs fragmens de verre teint en couleur d'*émeraude*, trouvés dans un ancien tombeau égyptien. Or comme ces *émeraudes* ſuppoſées ne prouvent rien enjourd'hui contre l'exiſtence de la véritable *émeraude*, ces mêmes erreurs dans l'entiquité ne prouvent pas deventage „.

„ D'eprés tons ces faits, comment peut-on douter de l'exiſtence de l'*émeraude* en Itelie, en Grece & dens les eutres parties de l'encien continent, event le découverte du nouveau ? Comment d'ailleurs ſe prêter à la ſuppoſition forcée que la nature eit réſervé exclufivement à l'Amérique cette prodnction qui peut ſe trouver dans tous les lieux où elle e formé des cryſtaux ? Et ne devons-nous pas être circonſpects, lorſqn'il s'egit d'edmeire des faits extreordinaires & iſolés, comme le ſeroit celui-ci ? Mais indépendament de le multitude des témoignages anciens, qni prouvent que les *émeraudes* étoient connues & communes dans l'ancien Continent evant la découverte du nouveau, on ſait, par des obſervetions récentes, qu'il ſe trouve aujourd'hui des *émeraudes* en Allemegne, en Angleterre, en Italie; & il ſeroit bien étrange, quoi qu'en diſent quelques voyageurs, qu'il n'y en eût point en Aſie. Tavernier & Chardin ont écrit que les terres de l'Orient ne produiſoient point d'*émeraudes*, & néenmoins Chardin, relateur véridique, convient qu'avant la découverte du nouveau monde les Perſens tiroient des *émeraudes* de l'Égypte, & que leurs anciens poétes en ont feit mention; que de ſon temps on connoiſſoit en Perſe trois ſortes de ces pierres; ſavoir, l'*émeraude* d'Égypte, qui eſt le plus belle, enſuite les *émeraudes vieilles* & les *émeraudes nouveles*: il dit même evoir vu pluſieurs de ces pierres, mais il n'en indique pas la différence, & il ſe contente d'ajouter, que quoiqn'elles ſoient d'nne très-belle couleur, & d'un poli vif, il croit en avoir vu d'anſſi belles, qui venoient des Indes occidentales; ceci prouveroit ce que l'on duit préſumer avec raiſon, c'eſt que l'*émeraude* ſe trouve dans l'ancien Continent euſſi-bien que dans le nouveau, & qu'elle eſt de même nature en tous lieux; mais comme l'on n'en connoît plus les mines en Égypte ni dans l'Inde, & que néanmoins il y evoit beeucoup d'*émeraudes* en Orient event le découverte du Nouveau-Monde, ces voyageurs ont imeginé que ces ancienes *émeraudes* avoient été apportées du Pérou aux Philippines, & de là aux Indes orientales & en Égypte. Selon Tevernier, les anciens Péruviens en faiſoient commerce avec les habitans des îles orientales de l'Aſie; & Chardin, en adoptant cette opinion, dit que les *émeraudes* qui, de ſon temps ſe trouvoient aux Indes orientales, en Perſe & en Égypte, venoient probeblement de ce commerce des Péruviens, qui avoient traverſé la mer du Sud long-temps evant que les Eſpegnols euſſent fait la conquête de leur psys; mais étoit-il néceſſeire de recuurir à une ſuppoſition auſſi peu fondée pour expliquee pourquoi l'on a cru ne voie aux Indes orientales, en Égypte & en Perſe, que des *émeraudes* des Indes occidenteles. La raiſon en eſt bien ſimple, c'eſt que les *émeraudes* ſont les mêmes par tout, & que comme les anciens Péruviens en avoient ramaſſé une très-grende quantité, les Eſpagnols en ont tant apporté eux Indes orienteles, qu'elles ont fait diſparoître le nom & l'origine de celles qni s'y trouvoient eupsrsvant, & que par leur entiere & parfaite reſſemblance, ces *émeraudes* de l'Aſie ont été & ſont encore anjourd'hui confondues avec les *émeraudes* de l'Amérique „.

„ Cette opinion que nous réfutons paroît n'être que le produit d'une esreur de nomencleture; les naturaliſtes récens ont donné, avec les joailliers, la dénomination de *pierres orientales* à celles qui ont nne belle treniparence, & qui en même temps ſont aſſez dures pour recevoir un poli vif; & ils appelent *pierres occidentales* celles qu'ils croient être du même genre, & qui ont moins d'éclat & de dureté. Et comme l'*émeraude* n'eſt pas plus dure en Orient qn'en Occident, Ils en ont conclu qu'il n'y evoit point d'*émeraudes* orientales, tandis qn'ils euroient dû penſee que cette pierre étant par-tout le même, comme le cryſtal, l'améthyſte, &c. elle ne pouvoit pas être reconne ni dénomée par le differences de ſon éclet & de ſa dureté „.

Ce ſont, dit M. Pew, les Arebes qui ont probablement imaginé le *table ſmaragdine*, ou cette prodigieuſe lame d'*émeraude*, ſur laqnelle Hermès (perſonage qui n'a jemais exiſté) grava à la pointe du diamant le ſecret du grand-œuvre. Il y a enjourd'hui des Bedouins aſſez enfens ou aſſez imbécilles, pour croire que cette table eſt cachée dans le *harem*, ou la plus grande des pyramides de *Giſeh*; mais il a ſi peu été queſtion d'y enſévelir quelque ſecret, qu'on n'y a pas trouvé nne ſeule inſcription, ni dans la ſalle d'en-haut, ni dans celle d'en-bas; & s'il y a en des caracteres hiéroglyphiques gravés ſur les faces estérieures de ce monument, il feut que le temps les ait éfacés, car il n'en reſte plus de trece. Je ſei bien ce qui e donné lieu à cette tradition des Arebes: ils ont menifeſtement confondu la *table ſmaragdine* avec ce coloſſe d'*émeraude*, qu'Apion, cité per Pline, diſoit encore être de ſon temps, renfermé dans le lebyrinihe, quoique ce ne puiſſe avoir été qu'un ouvrege de verre coloré, comme les Égyptiens en feiſoient déja du temps de Séſoſtris; car il faut rejeter l'opinion de ceux qui diſent qu'ils y employoient le prême d'*émeraude*, mot barbare, corrompu de celui de praſe. Cette

ſubſtance n'envelope pas la vraie *émeraude*, au moins dans les mines de l'Égypte, où l'on en connoît deux : l'une à l'Occident du Nil, au pied de la côte Lybique, entre *Ipſon* & *Thata ;* & l'autre vers le bord du Golfe Arabique, un peu au delà du vingt cinquieme degré. Cette derniere ne paroît pas dans l'antiquité avoir apartenu aux rois d'Égypte, comme on ſeroit tenté de le penſer, mais aux rois de l'Éthiopie, qui ſoutinrent à cette occaſion une guerre, où l'on voit qu'ils réclamerent, comme une partie de leur domaine, & la ville de Phylé, & la mine d'*émeraude* (*a*). L'arabe Abderrahman, qui l'avoit viſité, dit qu'on y trouve ces pierres envelopées dans une matiere blanchâtre ; qu'il y en a de trois eſpeces, dont aucune n'eſt ni pâle, ni praſe, & qu'on les rend toutes plus tranſparentes en les plongeant dans l'huile chaude.

Le comte de Caylus parlant d'une moſaïque qui avoit apartenu à Ficoroni, & qui avoit été trouvée à Rome, dit (*Rec. d'Ant. III, pl.* 59, *no.* 1) qu'on voyoit des *émeraudes* communes, mêlées aux morceaux de marbre de différentes couleurs, dont ſes cubes étoient formés.

EMERITA, dans le Portugal.

Col. Emerita Augusta. *Colonia Emerita Auguſta.*

Cette colonie romaine a fait fraper des médailles latines en l'honeur d'Auguſte, de Livie, de Tibere.

EMERITUM. } On appeloit *emeritum* chez
EMERITUS. } les Romains, la récompenſe acordée à un ſoldat qui avoit bien ſervi pendant un certain nombre d'années.

Les ſavans ne peuvent pas aſſurer avec certitude ſi elle conſiſtoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'une & l'autre à la fois, & s'il n'y avoit aucune différence entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'hiſtoire nous apprend qu'Auguſte acorda (*Dion. LV.*) aux prétoriens 5000 drachmes, & aux autres ſoldats 300 ; qu'il avoit réglé le terme de l'*émérite*, & les récompenſes des différentes ſortes d'*émérites* ; que parmi ces *émérites* les uns devoient avoir ſervi ſeize ans, d'autres vingt. Caligula réduiſit à la moitié la récompenſe de l'*émérirat* prétorien. L'*émérite* ou vétéran, de quelque rang qu'il fût, étoit très-eſtimé, & il ne lui étoit point permis de s'abaiſſer au vil emploi de délateur. (*Martian. l. defferri ff. de jure fiſci.*)

ÉMILIEN.

C. ou M. Julius Æmilius Æmilianus Augustus.

Ses médailles ſont :

RRRR. en or ; on en connoît pluſieurs revers.

R. en argent.

Le revers qui a pour légende Concordia Aug., eſt fort rare ; mais il n'apartient point à Émilien.

RRR. en G. B. de coin romain.

RRR. en M. B.

RRR. en P. B.

RRRR. en G. B. de colonies.

RRR. en M. B.

RRRR. en G. B. grec.

Peut-être n'en exiſte-t-il point en M. & P. B.

Émilien (Alexandre) tyran en Égypte, ſous Gallien.

Tiberius Cestius Alexander Æmilianus Augustus.

Ses médailles ſont :

O. en or & argent ; celles d'argent & de bronze, avec des légendes latines, raportées dans le catalogue de Mezzabarba, ſont ſuſpectes.

RRRR. en M. B. grec, ou approchant de cette forme. *Émilien* eſt repréſenté en buſte, ayant la tête ornée d'un diadême, & tournée de la droite à la gauche. Il tient un bouclier, ſur lequel paroît un animal qui s'élance ; il y a au revers un aigle qui a les ailes déployées. Il étoit de cette maniere dans le cabinet de Beauvais.

EMISA, dans la Syrie. On a quelques médailles impériales greques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

Emisa, dans la Phœnicie. EMICΩN. KOΛΩ-NIAC. *Emiſena colonia.*

Cette colonie romaine a fait fraper des médailles en l'honeur d'Antonin, de Caracalla, d'Élagabale, d'Alex. Sévere, de Domna.

EMISSIONES equorum in circo ; courſes de chevaux dans le cirque.

ÉMITHÉE. *Voyez* Émithéa.

EMMAILLOTER. *Voyez* Berceau.

EMONEIOI. Maſques ayant la barbe taillée en pointe, ou en forme de coin, comme celle des pantalons du théâtre italien.

EMMELES. Les ſons *emmeles* étoient chez les Grecs ceux de la voix diſtincte, chantante & appreciable qui peuvent donner une mélodie.

(*a*) *Hérodot. Æthiopie. lib. IX.*

On voit par la narration de cet auteur que les Perſans, en conquérant l'Égypte, s'étoient auſſi emparés de la mine d'*émeraude*, & qu'ils furent obligés de reſtituer aux Éthiopiens, d'où je conclus que cette mine leur avoit apartenu long-temps avant l'époque de la conquête.

EMMÉLIE ; danſe inventée, diſoit-on, par un des ſuivans de Bacchus, dans la conquête des Indes. Elle reçut le nom de ſon inventeur.

„ L'*emmélie* étoit une danſe tragique, & c'étoit „ la ſeule, parmi les danſes pacifiques, à laquelle „ Platon accordât ſon ſuffrage „. (*Mémoires de l'académie des inſcript. tom. I.*)

EMMÉLIE. Meurſius dit poſitivement, dans ſon traité de *la danſe*, que ce mot étoit non ſeulement le nom d'une danſe, mais encore celui de l'air ; & il prouve cette aſſertion par un paſſage d'Euſtathius. Pollux (*Onomaſt. cap.* 7, §. 1. *de potis*) met l'*emmélie* au nombre des chants ou airs.

EMPEREUR (Agate de l'). *Voyez* APOTHÉOSE *d'Auguſte*.

EMPEREURS romains. *On cherchera dans le diction. d'économie politique, ce qui conſtituoit leur dignité.*

Les *empereurs* romains paroiſſent toujours ſur les monumens publics ſans aucun attribut de monarque, mais comme les premiers de leurs concitoyens, & comme joniſſant de priviléges également diſtribués. *Leurs égaux.* Les figures qui les accompagnent, paroiſſent être égales à leur maître ; & celui-ci n'eſt diſtingué des autres que par l'action principale que l'artiſte lui a donnée. Jamais une figure qui préſente quelque choſe à un *empereur* (*Winckel. hiſt. de l'art. IV, c.* 3) ne plie le genou, ſi l'on excepte les captifs ; & aucun perſonage ne leur parle la tête inclinée. Quoique la flatterie allât très-loin à Rome, ſous les *empereurs* tyrans, puiſque nous ſavons que le ſénat ſe proſterna aux pieds de Tibere (*Sueton. Tiber. c.* 24), nous diſons cependant à la gloire des artiſtes, qu'ils ont conſervé long-temps ſur leurs ouvrages la dignité de l'homme dans la capitale du monde, comme ils avoient fait à Athènes, dans le temps de ſa ſplendeur. Obſervez que l'on a excepté les captifs, en parlant des monumens parvenus juſqu'à nous : nous ſavons de plus, que des rois ont donné volontairement cette marque de ſoumiſſion aux généraux romains. Plutarque nous apprend (*Pompei.*) que Tygrane, roi d'Arménie, venoit de ſon plein gré voir Pompée. Étant arrivé à la porte du camp des Romains, deſcendit de cheval, détacha ſon épée de deſſus ſon épaule, & la remit aux deux liſteurs qui étoient allés à ſa rencontre : lorſqu'il parut devant Pompée, il dépoſa ſa tiare à ſes pieds, & s'y proſterna lui-même.

Pluſieurs ouvrages modernes nous font voir combien peu on a été attentif à l'obſervation du coſtume ſur cet objet. Entre pluſieurs exemples, il ſuffira d'en raporter un ſeul : c'eſt un bas relief qui a été exécuté dans ce ſiecle, à Rome, pour la fontaine de Trévi, & qui repréſente l'architecte offrant le plan de cet aqueduc à Marcus Agrippa. Le ſculpteur moderne, non content d'avoir donné une longue barbe à cet illuſtre Romain, contre la vérité des médailles & des marbres, a placé l'architecte ancien avec un genou en terre.

Les *empereurs*, ſous ce nom impoſant, qui, dans ſon origine, ne ſignifioit qu'un général, s'étant rendus maîtres de la république, réunirent dans leurs perſones toutes les charges les plus conſidérables de l'état, & toutes les preeminences affectées aux différentes dignités : ils porterent la chlamyde couleur de pourpre, qui, ſuivant Eutrope, (*lib.* 9) deſignoit l'empire ; d'autres veulent cependant qu'elle ait été donnée auſſi aux généraux. L'*empereur* ſeul avoit les faiſceaux, qu'on portoit devant lui entourés de lauriers (*Hérodien, liv.* 7) ; & lui ſeul avoit (*Tillemont, hiſt. des emp. tom. III, part. I, fol.* 180) dans ſa chambre une petite ſtatue de la victoire, en or. Muratori (*Annali d'Italia, tom I. fol.* 394) dit que c'étoit une ſtatue de la fortune. Hérodien nous apprend encore, qu'on portoit du feu devant les *empereurs* & les Impératrices (*Hérod. liv.* 1, *liv.* 2, *liv.* 7) ; diſtinction que l'on ne trouve point ſur les monumens.

Comme les autres citoyens, les *empereurs* n'employerent pour leurs habits que la laine, le coton, le lin, & plutard cette eſpece de ſoie dont Pline fait mention. La véritable ſoie étoit ſi rare & ſi chere du temps même des *empereurs*, que Marc-Aurele ne voulut pas garder, & fit vendre publiquement un habillement fabriqué de cette matiere. Aurélien ne voulut point que ſa femme achetât au poids de l'or, un habit de ſoie. Élagabale fut le premier des *empereurs* qu'on vit paroître en public, revêtu d'un habillement tiſſu de ſoie, ſans mélange. Ce ne fut que ſous le regne de Juſtinien qu'on commença à cultiver les vers à ſoie en Italie, ou, pour mieux dire, en Europe.

Dès la fin de la république, les habillemens des citoyens romains & de leurs chefs avoient déja beaucoup perdu de leur ſimplicité. Un ſiecle après, Caligula affecta de ne porter aucun habillement de ſes ancêtres, ni civil, ni militaire. On le voyoit ſouvent vêtu d'une *pænula* de pourpre, ornée de pierres précieuſes ; il portoit auſſi des habits à manches, des habits de ſoie, ou la cyclas, habit de femme, & des bracelets. On étoit choqué de voir Néron (*Suetonius*) couvert d'une chlamyde à étoiles d'or, qu'il portoit ſur une tunique de pourpre. Qu'auroit-on dit alors du faſte de Dioclétien, qui porta des perles juſque ſur la chauſſure (*Eutropii, lib.* 9) ; qui exigea, comme les rois de Perſe, qu'on ſe proſternât devant lui ? On blâma ouvertement Conſtantin, d'avoir ajouté des perles à l'habit impérial : auſſi ces ornemens étrangers ne manquerent pas d'altérer les formes. On vit ces habillemens, ſi nobles & ſi élégans dans leur premiere ſimplicité, prendre un air bizare & une roideur, qui les rendirent bientôt méconnoiſſables. Voyez les médailles des *empereurs* de Conſtantinople. Pluſieurs auteurs ont prétendu que Conſtantin, le premier, a toujours porté le diadême ; il eſt au moins certain qu'il en changea la forme, en y ajoutant des bandes qui croiſent ſur la tête.

En

En un mot, les bons *empereurs*, avant Dioclétien, n'eurent dans leurs habillemens civils ou militaires, d'autre diſtinction que la couleur de pourpre; & le nombre & la forme en étoient les mêmes que pour ceux des citoyens aiſés. Ils ne portoient dans Rome que la tunique avec la toge; & ils ne prenoient l'habit militaire, c'eſt-à-dire, la cuiraſſe ſur la tunique, les botines ouvertes, le *paludamentum*, le caſque, le bouclier, la lance, &c., que hors des murs de Rome. Céſar étoit revêtu de la toge, lorſqu'il fut aſſaſſiné dans le ſénat. Auguſte portoit une épée cachée ſous ſa toge le jour qu'il régla la réforme des ſénateurs. Sévere s'étant préſenté aux portes de Rome, en habit militaire, ſuivi de toutes ſes troupes, deſcendit de cheval, & s'étant revêtu de la toge, il entra dans la ville en habit civil.

Les généraux & les *empereurs* ſont communément repréſentés armés comme les Grecs, ayant le *paludamentum* pour manteau.

EMPEREURS. Les noms de roi & d'*empereur* ont été employés, l'un pour l'autre, dans le moyen âge. On a des monumens ſur leſquels Dioclétien, Conſtantin & Charlemagne étant *empereurs*, ne portent que le titre de rois. On a donné ſouvent le titre d'auguſte ou d'*empereur* à Clovis, à Pépin, à pluſieurs autres rois de la ſeconde race, & même de la troiſieme. Dans une charte de Betton, évêque de Langres, datée de la 23e année du regne de Charlemagne, c'eſt-à-dire, de l'an 795, ce monarque eſt appelé *empereur*. Or, on ſait qu'il ne parvint à la dignité impériale que huit ou neuf ans après.

EMPEREURS (médailles des). *Voyez* IMPÉRIALES.

EMPIRES. On connoît dans l'hiſtoire ancienne quatre grandes monarchies, ou quatre grands *empires*; celui des Babyloniens, Chaldéens & Aſſyriens; celui des Medes ou des Perſes; l'*empire* des Grecs, qui commence & finit à Alexandre, puiſqu'à ſa mort ſes conquêtes furent diviſées entre ſes capitaines, & celui des Romains. Les deux premiers n'ont ſubſiſté que dans l'Orient; le troiſieme en Orient & partie en Occident; & l'*empire* romain dans preſque tout l'Occident, connu pour lors, une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire* des Aſſyriens, depuis Ninus, fils de Bélus, qui le fonda l'an du monde 2737, ſelon le calcul d'Uſſérius, a ſubſiſté juſqu'à Sardanapale, leur dernier roi, en 3257, & a par conſéquent duré plus de cinq cents vingt ans.

L'*empire* des Medes, commencé par Arbace l'an du monde 3257, eſt réuni, ſous Cyrus, avec celui des Babyloniens & des Perſes, l'an 3468. C'eſt à cette époque que commence proprement l'*empire* des Perſes, qui finit deux cents ſoixante ans après, à la mort de Darius Codoman, l'an du monde 3674.

L'*empire* des Grecs, à ne le prendre que pour la durée du regne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire* des Grecs on entend non ſeulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ſes ſucceſſeurs formerent des débris de ſon *empire*, tels que les royaumes d'Égypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire* des Grecs s'eſt éteint ſucceſſivement & par parties; le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine, en 3836; & celui d'Égypte, qui ſe ſoutint le plus long-temps de tous, ayant fini ſous Cléopâtre, l'an du monde 3974: ce qui donneroit préciſément trois cents ans de durée à l'*empire* des Grecs, à commencer depuis Alexandre juſqu'à la deſtruction du royaume d'Égypte, fondé par ſes ſucceſſeurs.

L'*empire* romain commence à Jules-Céſar, lorſque victorieux de tous ſes ennemis, il eſt reconu dans Rome dictateur perpétuel l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jéſus-Chriſt, & du monde l'an 3956. Le ſiége de l'*empire* eſt tranſporté à Byſance par Conſtantin, l'an 334 de Jéſus-Chriſt, onze cents quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient ſe trouvent toujours réunis ſous le titre d'*empire romain*, & ſous un ſeul ou deux princes, juſqu'à ce que, ſous le regne de Conſtantin & d'Irene, les Romains proclament Charlemagne *empereur*, vers l'an 800 de Jéſus-Chriſt. Depuis cette époque l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* ſéparés; celui d'Orient, gouverné par les empereurs grecs, a commencé en 802 de Jéſus-Chriſt; & après s'être affoibli par degrés, il a fini dans la perſone de Conſtantin-Paléologue, l'an 1453.

EMPLOCIES; fêtes d'Athènes, pendant leſquelles les femmes paroiſſoient avec leurs cheveux treſſés: ce que ſignifie *emplocies*, ἐμπλόκια, treſſe de cheveux.

EMPORIÆ, en Eſpagne. ΕΜΠΟΡΙΤΩΝ, ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

C. en argent.
C. en bronze.
O. en or.

Leur type ordinaire eſt Pégaſe volant.

EMPORIÆ, en Sicile. ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

EMPORIUM: c'étoit à Rome un lieu où s'aſſembloient des marchands de miel, de fruits & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troiſieme région près de la *Métaſudante*: il tenoit tous les neufs jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *Trigemina*, près du *campus navalis*; les bateaux y abordoient: il étoit ſitué dans la treizieme région, pavé & entouré de paliſſades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorſqu'il en étendit l'enceinte.

À Athènes, les *emporii curatores*, ou *épiméletes* du marché, étoient chargés de veiller à ce qu'on ne diſtribuât aucune mauvaiſe denrée dans les marchés; à ce qu'on y vendît à bon poids & à bonne meſure, & à ce qu'aucun particulier n'enlavât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloit pour ſa conſommation domeſtique: ce qui reſtoit étoit acheté par l'état, porté dans des magaſins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPOUSE. *Voyez* EMPUSE.

EMPREINTE. On tire des *empreintes* des médailles, des monoies, de cachets, des pierres gravées, c'eſt-à-dire, on en prend artiſtement la repréſentation ſemblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Comme d'un côté on n'y ſauroit réuſſir ſans en ſavoir la manœuvre, & que de l'autre il eſt auſſi utile que ſatisfaiſant pour un vrai curieux d'avoir en ſa poſſeſſion le plus grand nombre qu'il eſt poſſible d'*empreintes* tirées ſur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on ſera bien aiſe de ſavoir la maniere de les faire. Nous allons l'apprendre aux lecteurs d'après Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux; toute perſone, pour peu qu'elle ait d'adreſſe, en eſt capable; les matieres qu'on emploie le plus ordinairement pour cette opération ſont la cire d'Eſpagne, le ſoufre & le plâtre.

La premiere a cet avantage, que les *empreintes* ſe font ſur le champ ſans beaucoup de préparation, & que la matiere encore liquide s'inſinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui ſort eſt preſque toujours très-complet & très-net; il s'agit ſeulement d'avoir de la meilleure cire du graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut ſe ſervir d'une ſimple feuille de papier bien uni, pour y appliquer la cire; mais pour le faire avec ſoin & avec propreté, on aura une aſſiete d'argent, qu'on mettra ſur un réchaud rempli de feu; & lorſqu'elle ſera ſuffiſament échauffée, l'on y poſera dans le fond un morceau de papier bien ſec, ſur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'expoſant au feu, & non en la préſentant à la flamme d'une bougie; on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il eſt ordinaire, au bâton de cire & n'en altere la couleur. On tiendra pendant quelque temps la cire en fuſion, on la remuera; & quand on verra qu'elle eſt bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il eſt comme indubitable qu'il en ſortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes les précautions n'empêchent point la cire d'être une matiere câſſante, qui ſe fend aiſément, Mariette étoit d'avis qu'on renonçât aux *empreintes* de cette eſpece, à moins qu'une néceſſité n'y obligeât; c'eſt-à-dire, qu'il n'y eût aucune eſpérance de retrouver l'occaſion de tirer autrement l'empreinte d'une belle pierre gravée qui ſe préſente, & qu'il fallût abſolument le faire ſur le champ.

On trouva encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Eſpagne; elles ont un luiſant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner; c'eſt pourquoi les connoiſſeurs préfererent les *empreintes* qui ſe font avec le plâtre: la difficulté eſt de trouver du plâtre aſſez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de *talc* (gypſe fin, ainſi nommé par les ouvriers), les faire calciner ſoi-même dans un feu ardent, & quand ils ſeroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre le plus fin qu'il ſeroit poſſible. Enſuite on paſſera pluſieurs fois cette pouſſiere au tamis, & on l'emploîra comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire ſur la ſurface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne ſe répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui ſe font au ſoufre méritent encore la préférence, parce qu'il eſt plus aiſé d'y réuſſir, & que la diverſité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aſpect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuillere de fer, ſur un feu modéré, autant de ſoufre qu'on aura deſſein d'en employer, & lorſque ce ſoufre ſera liquéfié, on le jétera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de ſoufre, on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les ſoufres ſeroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ochre jaûne, la maſſicot, ainſi que le noir de fumée, ſont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le ſoufre; mais ſi la jonction de ce dernier minéral ſe faiſoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvériſée très-fin, ce ſeroit une des teintes les plus flateuſes à la vue. Celle que donne le vermillon eſt auſſi fort bonne; & quand on veut qu'il ait plus de brillant, on frote à ſec avec un pinceau & un peu de carmin la ſurface de l'*empreinte*.

La couleur jetée dans le ſoufre, on aura attention de tenir la cuillere dans une agitation continuelle, tant afin que le ſoufre ne s'atache point à la cuillere & ne ſe brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là, il ſe forme ſur la ſurface du ſoufre une eſpece de craſſe ou d'écume, qu'il en faut ſéparer & enlever avec une ſpatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart d'heure, la cuillere étant toujours reſtée ſur le feu, pour empêcher le ſoufre de figer, on verſe le ſoufre par inclinaiſon, ou ſur une fanilla de papier huilée, ou ſur une feuille de fer-blanc bien placée, & on l'y laiſſe refroidir: le ſoufre en ſort ayant la forme d'un gâteau. Cette premiere préparation eſt pour le colorier & le purifier de ſes ordures les plus groſſieres.

Veut-on faire des *empreintes*, on coupe un mor-

ceau de ce gâteau de ſoufre, on le fait fondre une ſeconde fois dans la cuillere de fer, toujours ſur un feu moderé; on la remue pour l'empêcher de brûler; on en enleve encore la craſſe, en cas qu'il en paroiſſe, & l'on en verſe doucement ſur la pierre gravée, qu'on a préparée pour recevoir ce ſoufre liquéfié. On l'a envelopée, ou plutôt on l'a environée d'uo morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant aſſujéti avec un fil de laiton, & replié ſous la pierre, de façon que le ſoufre ne puiſſe échaper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet: ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embraſſe exactement la pierre. Ces différens moyent réuſſiſſeot également; on choiſira celui qui conviendra le mieux.

À peine le ſoufre aura-t-il été verſé dans cette eſpece de petit moule, qu'il commencera à ſe figer; mais ſans lui eo donner le temps, & lorſqu'on jugera qu'il ſe ſera déja formé ſur la ſurface de la pierre une légere couche de ſoufre figé, qui, comme une peau, s'y ſera étendu & la couvrira toute entiere, on ſurvidera promptement dans la cullilere le ſoufre encore liquide, pour le verſer tout de ſuite & en remplir le même moule, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'eſt ainſi qu'on évite le ſouflures.

Quelque temps après le ſoufre étant figé, on l'ôtera de deſſus la pierre gravée, qui s'en détachera aiſément & ſans le moindre éfort; & il ne faut point douter, ſi l'on a uſé de toutes les préeautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne ſoit exacte & parfaite: mais pour peu qu'elle manque en quelque endroit, on ne doit pas balancer d'en recomencer une ſeconde; le même ſoufre ſervira, & l'opération n'eſt ni aſſez coûteuſe, ni aſſez fatiguante pour craindre de la répéter.

Telles ſont les différentes pratiques qu'il faut obſervee toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux; & rien comme l'on voit n'eſt plus ſimple. Il n'en eſt pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes*; celles-ci exigent une double opération, car la premiere *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief ſemblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & en tirer un creux qui ſervira à faire l'*empreinte* de relief; & c'eſt ce qui eſt preſque toujours acompagné de grander difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief eſt plat ou de très-baſſe taille, le moule ſe fera aiſément avec du plâtre fin; mais pour peu que les objets aient de la ſaillie, & qu'il y ait des parties éminentes, travaillées & fouillées en-deſſous, ce qui ne peut guere manquer de ſe rencontrer dans un relief, le plâtre dont on ſe ſert pour faire le moule ſe loge dans les cavités; & quand on veut le ſéparer de la pierre gravée, non ſeulement il en reſte dans ces petits creux où il s'étoit inſinué, mais ces arrachemens en entraînent ſouvent d'autres plus conſidérables encore: le moule demeure imparfait & ne peut point ſervir.

Après avoir fait pluſieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules que la mie de pain & la colle forte. Voici la maniere de procéder.

Il faut avoir de la mie de paio très-tendre, d'un pain qui ſoit peu cuit, ce qu'on appele *du pain cuit gras*. On la prend entre ſes doigts, on la manie & remanie à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuſe: on y mêle alors tant ſoit peu de vermillon ou de carmin: on la repétrit encore; & quand on eſt parvenu à la rendre bien molle & bien ſouple, on y imprime le relief, qu'on retire ſur le champ, & le moule ſe trouve fait & aſſez bien formé; car cette pâte a une eſpece de reſſort naturel, qui fait qu'elle ſe prête ſans ſe déchirer; & comme elle embraſſe aſſez exactement un relief dans toutes ſes partier, elle s'en ſépare auſſi ſans former aucune réſiſtance.

Si en ſe détachant de la gravure quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités ont été obligées de céder à des parties ſaillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte ſe durcit, & elle acquiert aſſez de conſiſtance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le ſoufre liquide qu'on y veut couler; mais elle a un défaut eſſentiel, quelque bien pétrie qu'elle ſoit, elle ne s'inſinue jamais aſſez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours graſſe & pâteuſe, de ſorte que les reliefs qui ſortent de ces ſortes de moules, n'ont aucune fineſſe, & ſont privés de tous ces détails qui donnent l'âme & l'eſprit à un ouvrage.

C'eſt ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'emploier plutôt la colle forte. Il eſt un inſtant où ſortant d'être miſe en fuſion, elle a la même ſoupleſſe, le même reſſort que la mie de pain réduite en pâte; & rendue à ſon premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant ſéchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle forte dont ſe ſervent les menuiſiers, la verſe encore toute chaude ſur le relief qu'il veut mouler, en uſant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de ſoufre; & quand la colle entiérement priſe, eſt encore molle, il retire légérement ſa gravure, qui reſte imprimée dans la maſſe de la colle. Celle-ci ſe durcit promptement, & produit un moule auſſi net & auſſi exact qu'il eſt poſſible, dans lequel on peut couler du plâtr ou du ſoufre, & l'on en tire un relief aſſez juſte.

Mais ſi le trop de ſaillie d'une gravure a rendu l'operation du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule, rencontreront en-

core plus d'obſtacles, & il ne faut pas même eſpérer qu'elles réuſſiſſent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui ne pouvant ſe dépouiller, reſtera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces ſortes de gravures trop ſaillantes & trop évidées.

Les *empreintes* faites, on en ébat les balevres; on les rogne; on les lime; on leur donne une forme réguliere. Pour derniere façon, on les environne de petits morceaux de carton doré ſur la tranche, où elles ſe trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur ſervent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre; & pour les pouvoir conſidérer commodément, on les colle ſur des cartons ou ſur des planches, qui, comme autant de layetes, ſe rangent dans une petite armoire, ainſi qu'il eſt d'uſage pour les médailles.

Il eſt encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées; mais qui ne pouvant pas être de longue durée, n'eſt que pour le moment où l'on eſt bien aiſe de juger du travail d'une gravure en creux. Ce ſont les *empreintes* qui ſe font avec la cire molle. L'on ne voit guere de curieux qui ne veuille avoir à ſa main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne porte pour cela de la cire ſur lui. On en fait remplir de petites boîtes qui ſe ferment à vis, & auxquelles on donne aſſez volontiers la figure d'un petit œuf. La compoſition de cette cire eſt particuliere, & l'on nous ſaura même gré d'en donner ici la recette de Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaiſſeau de terre verniſſé, ſans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un grôs de ſucre candi broyé très-fin, qui en accélere la fuſion, on jette (la cire étant tout-à-fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraiſſer, & une goute de térébenthine: on remue le tout, ſe ſervant d'une ſpatule, juſqu'à ce que toutes les drogues ſoient parfaitement incorporées; & après l'avoir tenue un peu ſur le feu, on retire la cire, on le laiſſe refroidir, & on en fait un pain.

Pour ce qui eſt des pâtes ou *empreintes* de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui moulées deſſus, en font des copies fideles, *Voyez* PÂTE.

EMPUSE. C'étoit un ſpectre horrible que la terrible Hécate faiſoit voir aux infortunés. Ce phantôme changeoit à tout moment de forme. L'un de ſes pieds étoit d'airain, & l'autre étoit celui d'un âne, d'où lui vinrent les ſurnoms ὁ χάλκους & ὁ ὀνοσκελὴς, c'eſt-à-dire, qui a la jambe d'un âne. Le portrait qu'en fait Ariſtophane, dans les *grenouilles* (*act. I, ſc. 4*) eſt fort plaiſant. La maniere de conjurer ce ſpectre, étoit de lui dire des injures.

Suidas, Heſychius, Euſtathe (*Odyſſ. A*), Denis Périégete (*v. 724*) en parlent auſſi. Ce monſtre prétendu, dont on ne croyoit ordinairement voir que la partie ſupérieure, & rarement les pieds, ou le pied unique, fit naître le proverbe, *changeant comme Empuſe*.

EN eſt ſouvent mis pour *IN* dans les inſcriptions latines les plus anciennes. On lit ſur la colonne roſtrale au capitole: EN SICELIAD. & ENQUE EQUEM MACESTRATOD pour *in Sicilia*, &c. Dans le calendrier de la bibliotheque Farneſe, qui eſt gravé ſur du marbre, on lit à côté de certains jours *EN* pour *IN*, abrégé de *intercisos dies*.

ENCADDIRES; prêtres des Carthaginois, conſacrés au culte des dieux Abaddires. *Voyez* ABADDIR.

ENCAUSTIQUE (peinture). *Voyez* le dictionn. de Peinture, & l'article CIRE PUNIQUE dans celui-ci.

ENCAUSTUM; encre pourpre dont ſe ſervoient les empereurs grecs pour leurs ſignatures, & dont l'empereur Léon (*l. 6, C.*) défendit l'uſage à toute autre perſone. *Voyez* ENCRE.

ENCÉLADE; un des plus redoutables géans qui firent la guerre à Jupiter, fils de Titan & de la terre, voyant les dieux victorieux, il prenoit la fuite lorſque Minerve l'arrêta en lui oppoſant l'île de Sicile, & Jupiter le couvrit du mont Etna. C'eſt-là qu'accablé ſous le poids énorme de cette montagne, & à demi-brûlé de la foudre, il s'eſt ouvert un ſoupirail: c'eſt lui dont l'haleine embraſée exhale les feux du volcan; lorſqu'il eſſaye de ſe retourner, il fait trembler la Sicile, & une épaiſſe fumée obſcurcit l'air d'alentour. *Voyez* GÉANS.

ENCÉNIES; fête qu'on célébroit à la dédicace de chaque temple, à la reconſtruction d'une maiſon, enfin *quand on commençoit quelque entrepriſe*, comme le dit Suidas.

ENCENS. Pline (XIII, 1) aſſure que l'*encens* n'a été admis par les Grecs, dans les ſacrifices, que depuis la guerre de Troye; & que l'on employoit encore, à cette époque, les erbres & arbriſſeaux odorans, pour donner un goût agréable à la fumée des victimes que l'on brûloit, ou aux fumigations religieuſes. Les Grecs, toujours avides de merveilles, diſoient que cet uſage datoit du moment où un jeune homme très-pieux, appelé *Libanus*, avoit été métamorphoſé dans l'arbre d'où diſtille l'*encens*. Cette fable avoit pour fondement le nom grec de l'*encens*, Λίβανος.

ENCENS (coffret à). *Voyez* ACERRA.

Le grain d'*encens* que l'on jetoit dans le feu ſacré, étoit rond: Pline le dit en terme exprès (*hiſt. nat. lib. XII, c. 14*) en parlant de l'arbre qui porte l'*encens*: *quod ex eo rotunditate guttæ pependit maſculum vocamus*; & il ajoute que cette eſpece d'*encens* étoit conſacrée à la religion, *religioni tributum, ne ſexus alter uſurparetur*; on le tenoit avec deux ou trois doigts. Lactance (V,

Digitized by Google

19) dit : *thura tribus digitis comprehenſa in focum jactare ;* & S. Jérôme écrit dans ſon épître à Héliodore : *non eſt in eo tantum ſervitus idoli, ſi quis duobus digitulis thura compreſſa in buſtum aræ jaciat.* Telle eſt préciſément l'attitude exprimée dans le monument que préſente le n°. 1 de la pl. 66 du IV vol. des recueils d'antiquit. du C. de Caylus. Le *volume* ou le rouleau que cette figure tient dans ſa main, n'eſt peut-être que l'enveloppe qui renfermoit l'*encens* avant le ſacrifice. Juvenal parle de l'*encens*, & de ſon enveloppe, dans ce vers, où il dit : (*ſat. XIII*, v. 115.)

. . . . . *Aut cur*
In carbone tuo charta pia thura ſoluta
Ponimus ? . . . . . .

Ce que Rutgers (*Var. Crit. l. V, c. 5.*) prend, ſans vrai-ſemblance, pour un rouleau, ſur lequel étoient écrits les vœux que l'on adreſſoit au dieu dans le ſacrifice.

ENCHANTEMENS. *Voyez* CHARMES, HÉCATE, & toutes les eſpeces de DIVINATION.

ENCLYSEUS. Muratori (*Theſ.* 1048, 5) raporte une inſcription ſur laquelle *Enclyſeus* eſt appelé le dieu particulier de Gaza en Paleſtine. C'eſt la ſeule fois qu'il en eſt fait mention dans l'antiquité.

ENCOMBOMA, } petit manteau blanc que
ΕΓΚΟΜΒΩΜΑ, } portoient les eſclaves grecs par-deſſus leur tunique (*Pollux*) comme habit de deſſus ; il étoit commun aux eſclaves des deux ſexes : de là vient la ſynonymie des mots ἐγκομβώσασθαι & στολίσασθαι.

ΕΓΚΩΜΙΟΓΡΑΦΟΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ.

ENCOMIOGRAPHUS imperatoris. Muratori (*Theſ.* 650, 1) raporte une inſcription greque, trouvée à Thebes en Béotie, ſur laquelle on lit ce ſurnom donné à un Thébain, appelé *Zoſime*.

ENCRE. L'*encre* des anciens n'étoit pas ſi fluide que la nôtre ; il n'y entroit pas de vitriol. C'eſt ce que l'on peut juger à Portici, par la couleur des lettres qui ſont encore plus noires que les manuſcrits, quoique ceux-ci ſoient preſque convertis en charbon. Cette couleur en facilite beaucoup la lecture ; car, ſi on eût employé de l'*encre* faite avec du vitriol, elle auroit changé de couleur, ſur-tout ayant été expoſée à la chaleur du feu, & elle ſeroit devenue jaûne comme l'*encre* de tous les vieux manuſcrits écrits ſur du parchemin. De plus, une *encre* de cette qualité auroit corrodé les pellicules délicates du *Papyrus*, comme il eſt arivé dans les manuſcrits écrits ſur des peaux : cas, dans le plus ancien Virgile & le Térence, manuſcrits de la bibliotheque du vatican, les lettres ſont enfoncées dans le parchemin ; quelques-unes même y ont fait des trous, cauſés par l'acide corroſif du vitriol.

Ce qui prouve que l'*encre* des manuſcrits d'Herculanum n'a pas été fluide, c'eſt la ſaillie des lettres ; ce qui s'aperçoit lorſqu'on regarde à la lumiere une feuille, & qu'on la tient horizontalement, toutes lettres paroiſſent en relief ſur le papier, par conſéquent cette *encre* reſſemble plutôt à celle de la Chine qu'à la nôtre, & n'eſt qu'une eſpece de couleur épaiſſe. À cela ſe raporte un paſſage de Démoſthene (*a*), où cet orateur reproche à Eſchine, que la pauvreté l'avoit réduit dans ſa jeuneſſe à balayer les écoles, à eſſuyer des bancs avec une éponge, & à broyer l'*encre*, (τὸ μέλαν τρίβειν), ce qui montre que l'*encre* demandoit les mêmes préparations que les couleurs des peintres, & qu'elle n'étoit point fluide. C'eſt auſſi ce que fait voir celle qu'on a trouvée dans un encrier découvert à Herculanum ; elle paroît comme une huile graſſe avec laquelle on pouroit encore écrire aujourd'hui.

Un ſavant de Naples a dit que l'*encre* des anciens pouvoit être le ſuc noir du poiſſon, connu ſous le nom de *seche*, qui pour cela, en Italien s'appele aujourd'hui *calamaro*. Cette liqueur étoit nommée chez les Grecs ὖλον, qui, ſuivant le commentaire d'Héſychius, n'étoit autre choſe que le *μέλαν τῆς σηπίας*, *le noir de la ſepia*. Perſone n'ignore que cette liqueur ſert de défenſe à ce poiſſon contre d'autres grands poiſſons qui le pourſuivent ; il lâche alors ce ſuc de ſa veſſie, ce qui rend l'eau trouble & noire, & le dérobe à la vue de ſes ennemis. C'eſt ainſi que le renard, pourſuivi par les chiens, lâche ſon urine, qui, par la force de ſon odeur, détourne les chiens de la voie, & facilite au renard le moyen de s'échaper. Mais il ne paroît par aucun paſſage, dit Winckelmann, que les anciens aient fait uſage de ce ſuc de la *ſeche*. Nous ſavons cependant que les peuples ſeptentrionaux préparent aujourd'hui leur *encre* avec le ſuc de la ſeche & l'alun. Dans les ſiecles de l'antiquité, les Africains compoſoient leur *encre* avec la ſeche & le jus des pavots.

Allatius dit avoir vu de l'*encre* compoſée de poils de chevre brûlés ; cette *encre* étoit un peu rougeâtre, luiſante, & elle s'uniſſoit ſi bien au parchemin qu'on ne pouvoit l'en détacher, & qu'elle ne changeoit jamais de couleur.

L'*encre* des anciens, dit la nouvele Diplomatique, n'avoit de commun avec la nôtre que la gomme & la couleur. On l'appeloit *atramentum ſcriptorium* ou *librarium*, pour la diſtinguer de l'*atramentum ſutorium* ou *calchantum*. Au lieu que l'*encre* d'aujourd'hui eſt compoſée de vitriol, de noix de galle & de gomme ; le noir de fumée, ou la ſuie de la reſine, de la poix, des torches & des fourneaux, étoit la baſe de celle des an-

(*a*) *Orat. περὶ στεφ. fol.* 42. *a. lin.* 4. *edit. Ald.* 1554.

cieux. À la ſuie on ſubſtituoit quelquefois le tartre ou la lie de vin, l'ivoire brûlée, les charbons pilés. L'*encre*, dont on ſe ſervoit pour écrire, quelles que fuſſent les drogues dont elle étoit compoſée, ſe faiſoit toujours au ſoleil, & ne paſſoit peut être jamais au feu. Telle étoit l'*encre* du temps de Dioſcoride & de Pline le naturaliſte. Elle n'étoit pas encore differente au VII ſiecle, comme le prouvent les origines de S. Iſidore de Séville.

Le noir eſt tellement la couleur de l'*encre*, qu'on ne conçoit pas communément que ces deux idées puiſſent être ſéparées. Cependant, il y a eu & il y a encore des *encres* rouges, bleues, vertes & même jaûnes. Les unes & les autres, à la derniere près, furent employées plus fréquemment par les écrivains des manuſcrits que celles d'or & d'argent. Ils en formoient les titres & les premieres lettres des livres, des chapitres, des paragraphes. Mal-gré la diverſité des drogues & le plus ou le moins de vivacité des differens rouges, rien de plus ordinaire aux auteurs du moyen âge que de confondre leurs noms, & ſurtout ceux de *cinnabre* & de *pourpre*. Le vermillon *minium*, avec lequel on écrivoit les titres des livres, étoit d'un rouge incomparablement plus éclatant que celui dont on teignoit les feuilles de certains manuſcrits. C'eſt de toutes les couleurs celle qui s'y reproduit le plus conſtamment. L'uſage en étoit ſi général dès le ſiecle d'Auguſte, qu'on regardoit comme un ſigne d'une grande affliction, que les titres d'un livre n'en fuſſent pas formés.

Nec titulus minio, nec cedro charta notetur.

Il ne s'en trouve pourtant plus où elle regne d'un bout à l'autre. Mais dans un aſſez grand nombre, elle ſemble partager avec l'*encre* noire toute l'étendue des volumes. Telles étoient ces anciennes rubriques, qui occupoient quelquefois des pages entieres: elles reviennent ſans ceſſe dans les euchologes & les pontificaux. Cette couleur n'étoit pas ſeulement deſtinée à l'écriture des titres & des lettres initiales, elle étoit encore placée à la marge, pour faire obſerver au lecteur, ſoit par des notes diverſement figurées, ſoit par de courtes remarques, les traits du texte, dont l'excellence, la ſingularité ou l'excès devoient attirer ſon attention. À la fin d'un livre, l'écrivain vouloit-il énoncer ſon nom, en quel lieu, en quel temps il l'avoit écrit, pour qui & par quel ordre il l'avoit fait, tout ce détail étoit ſouvent exprimé en caracteres d'une couleur différente du corps de l'ouvrage, ordinairement en vermillon.

L'*encre* pourpre eſt beaucoup plus rare dans les diplômes que dans les manuſcrits. Jamais on n'a vu des chartes totalement écrites d'une autre encre que la noire. Cependant Heumann dit, d'après Baldus, que ce juriſconſulte avoit vu un certain privilége entiérement écrit avec de l'*encre* pourpre, mais peint avec tant d'art, qu'il paroiſſoit tantôt rouge, tantôt noir, tantôt de couleur d'or, ſuivant que ces différentes poſitions faiſoient refléchir la lumiere. Cette merveille eſt commune à tous les manuſcrits & diplômes de vélin pourpré.

L'*encre rouge* parut élevée au deſſus de toutes les autres par le choix qu'en firent les empereurs d'Orient, pour ſouſcrire les lettres, actes, diplômes, dreſſés en leur nom, ou émanés de leur autorité. Elle étoit d'abord compoſée du ſang de la pourpre, coquillage dont on peut voir une deſcription fort étendue dans Pline le naturaliſte. C'eſt avec la pourpre cuite au feu & avec ſes écailles réduites en poudre qu'on faiſoit cette *encre* ſacrée, *ſacrum encauſtum*, qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, d'avoir, de rechercher ou de tâcher d'obtenir des officiers qui en avoient la garde. Agir autrement, c'étoit ſe rendre ſuſpect d'aſpirer à la tyrannie, s'expoſer à la perte de tous ſes biens & même au dernier ſupplice. D'un autre côté, la loi qui impoſoit des peines ſi rigoureuſes ne permettoit pas de reconnoître pour reſcrits impériaux ceux où la ſignature du prince, en forme d'allocution, ne ſeroit pas faite ou enluminée avec l'*encre* pourpre. Les ſouſcriptions des empereurs, depuis ce reſcrit de l'an 470, changerent pluſieurs fois de formules, juſqu'à ne pas avoir entr'elles le plus léger raport de reſſemblance: mais la couleur rouge s'y ſoutint auſſi long-temps que dura l'empire de Grece.

On ne ſait point au juſte quand les empereurs commencerent à ſigner de la ſorte. Si l'on pouvoit s'en raporter à Conſtantin Manaſsès, on croiroit que Théodore le jeune étoit dans l'uſage de ſouſcrire en lettres rouges; ce qui pouroit ſuppoſer une coutume encore plus ancienne. Au moins, la loi de Léon I ne renferme-t-elle aucune expreſſion, d'où l'on puiſſe inférer l'introduction de quelque pratique nouvele dans les ſignatures impériales. Juſtinien, au VIIe ſiecle, ſouſcrivit en cinnabre les actes du concile, ſurnomé *in trullo*. Les lettres de Léon l'Iſaurien, adreſſées à Grégoire II au ſiecle ſuivant, étoient munies, à l'ordinaire, de ſa ſignature en cinnabre. Les conciles généraux des VIIIe & IXe ſiecles furent ſouſcrits de la même façon par les empereurs. Léon le Grammairien raporte que Léon le Philoſophe autoriſa, par ſa ſignature en cinnabre, διὰ κινναβάρεως, une perſone qu'il avoit fait partir pour la Syrie. On pouroit raſſembler pluſieurs autres témoignages ſemblables du même temps. Les loix & les auteurs qui ont parlé des ſouſcriptions impériales, durant les Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, & XVe, ſiecles, conviennent qu'elles étoient peintes en rouge, en lettres rouges, en cinnabre. Les diplômes exiſtans des empereurs de Conſtantinople, ſoit grecs, ſoit françois, conſtatent preſque uniformément le même uſage. Le décret d'union, conclue entre les Grecs & les Latins au concile de Florence, fut ſouſcrit par

l'empereur Jean Paléologue, en lettres rouges, ſur pluſieurs exemplaires.

Nous ne ſavons ce que veut dire le P. Alphonſe Coſtadau, lorſqu'il s'exprime ainſi dans ſon *traité des ſignes de nos penſées*. „ Les mêmes „ empereurs s'approprierent une certaine liqueur „ d'or & d'argent, avec laquelle ils écrivoient „ ſur un fond de couleur de pourpre, afin que cette „ liqueur eût plus d'éclat & de beauté „. N'euroit-il point confondu avec cette liqueur la taxe que l'empereur faiſoit lever ſur l'induſtrie tous les cinq ans, & qui s'appeloit *chryſargyre*, c'eſt-à-dire, *or* & *argent*, parce qu'apparemment cette impoſition pouvoit être payée en argent comme en or, au lieu que les autres ne pouvoient l'être qu'en ce dernier métal? S'il avoit prétendu que les empereurs grecs donnoient des diplômes en caracteres d'or & d'argent ſur un fond de pourpre, c'eſt un fait dont nous conviendrions ſans peine. Mais dans ce cas, il n'auroit pas dû dire que les empereurs écrivoient avec *cette liqueur*, puiſqu'ils le faiſoient avec le pourpre, le vermillon ou le cinnabre, & qu'on ne trouve nulle part de ſignatures faites avec une liqueur qui ſoit tout-à-la-fois d'or & d'argent.

Ce droit de ſigner en cinnabre, dont les empereurs avoient été long-temps ſi jaloux, ils commencerent au XIIe ſiecle à le communiquer à leurs proches parens, & même, ſelon du Cange, dans ſes notes ſur Anne Comnene (*pag.* 255) à leurs grands officiers. Iſaac Lange l'acorde à ſon oncle Théodore Caſtremonite; Michel l'ancien permit à ſon fils Andronic de jouir du même privilége. Celui-ci ſignoit donc de ſa mein comme le reporte Pachymere (*lib.* 6, *ch.* 29) *Andronic par la grâce de Dieu, roi des Romains*. Mais Michel s'étoit réſervé de ſouſcrire, avec les mêmes caracteres, le mois & l'Indiction, uſage particulier aux empereurs grecs des XII & & XIIIe ſiecles. C'eſt ce qui mettoit alors une diſtinction ſuffiſente entr'eux & leurs parens, à qui ils donnoient la permiſſion de ſigner en lettres rouges.

Montfaucon demande ſi le cinnabre ou le couleur pourpre, employée dans les ſignatures des empereurs, différoit du vermillon, dont les titres des livres manuſcrits, même chez les Grecs, étoient communément décorés. Il conclut qu'il faut une grande expérience pour diſtinguer des matieres ſi reſſemblantes. Il ne paroît pas même trop convaincu qu'elles fuſſent réellement différentes. C'eſt ce qui lui fait croire, ou qu'on ne tenoit plus ſi rigoureuſement la main à l'obſervation de la loi, ou qu'elle ne s'étendoit qu'aux ſignatures des lettres & des chertes. Mais comme avant & depuis la défenſe de l'empereur Léon le Grand, les Grecs n'ont jamais ceſſé d'orner leurs livres de lettres rouges, & que la loi ne permettoit pas même de faire, ou de garder chez ſoi l'*encre* pourpre, il nous ſemble que, dans les premiers temps, le diſtinction ne devoit pas être difficile. Les empereurs n'ayent pas conſervé ſcrupuleuſement l'uſage de la pourpre, mais s'étant contentés de ſouſcrire en lettres rouges, il ne fut plus depuis interdit aux particuliers d'en uſer, ſi ce n'eſt dans les épitres, les actes ou les diplômes. Auſſi Pechymere dit-il, en termes formels, que les empereurs firent ſuccéder dans leurs ſignatures le cinnabre à le pourpre.

Si la liberté de ſouſcrire avec cette *encre* ſacrée fut reſtreinte aux empereurs, ou aux princes de leur ſang, dans toute l'étendue de la domination des Grecs, les ſouverains & les ſeigneurs qui ne leur étoient pas ſoumis, affecterent quelquefois de s'etroger la même prérogative. On voit des diplômes de Charles le Chauve, avant & après qu'il fut pervenu à la dignité impériale, où ſon monogremme & le ſignature de ſon chancelier ſont en rouge. Les princes & les erchevêques de Capoue, ſouſcrivoient auſſi leurs chertes avec le vermillon.

À l'égard des cartes des particuliers, il y en eut dont les lettres initiales étoient rouges, vertes ou bleues. D. Mabillon n'en avoit rencontré qu'une de la premiere eſpece. Celles où les autres couleurs paroiſſent, ne ſont pas moins rares. Hickes, dans ſa diſſertation épiſtolaire, fait mention d'une charte, intitulée *placitum*, du temps de Guillaume le Conquérant, & dont l'inſcription eſt en lettres rouges. Il y parle encore d'un titre, dont deux croix ſont en vermillon. L'*encre* rouge & l'*encre* bleue ſervoient preſque indifféremment aux Grecs pour les titres & les lettres initiales de leurs livres. Mais le bleue n'y paroît guere qu'entremêlée avec la rouge, & quelquefois même alternativement. La couleur verte eſt bien plus fréquente dans les manuſcrits des Latins que dans ceux des Grecs. Encore y paroît-elle plus particuliérement reléguée aux derniers temps. Lorſque les empereurs de Conſtantinople ſe réſervoient à eux ſeuls la puiſſance de ſouſcrire en cinnabre, avant leur majorité, leurs tuteurs ne ſignoient les diplômes & autres expéditions qu'en *encre* verte. La jaûne a été peu employée dans les manuſcrits depuis 600 ans; & par-tout où elle l'a été, elle ſe trouve ſouvent preſque éfacée. „ On ſe ſert „ auſſi à la Chine d'*encre* rouge; mais ce n'eſt „ guere qu'aux titres & aux inſcriptions des li„ vres „.

Obſervons ici, que la diverſité de couleur, dans l'écriture des manuſcrits & des chartes enciens, vient non ſeulement de le diverſité des *encres*, mais encore de le diſpoſition du vélin, ou de ce que la plume aura été plus ou moins chargée de liqueur, ou de ce que l'écrivein aura plus ou moins apuié ſe main en écrivant, ou enfin de ce que l'*encre* aura été plus ou moins fluide.

Les Bretons & les Anglo-Saxons n'employoient pas ſeulement l'*encre* d'or dans leurs manuſcrits, ils feiſoient éclater la même magnificence dans leurs diplômes. Ceci regarde particuliérement les rois Anglo-Saxons. Albéric, en ſe chronique,

ſait mention d'un privilége en lettres d'or, acordé à l'abbaye de Glaſton par S. Edmond, roi d'Angleterre. Peu de temps après, le roi Edgar en donna un où l'or ne fut pas plus épargné. Ces rois ſe contentoient néanmoins pour l'ordinaire, d'écrire ou de faire marquer à la tête de leurs diplômes, ou de leurs ſignatures, des croix d'or: en quoi ils étoient ſouvent imités par les prélats & les grands de leur royaume, qui ſouſcrivoient auſſi avec des croix en or diverſement figurées.

Quant à la compoſition de notre *encre*, elle étoit inconnue aux anciens, ou du moins n'en uſoient-ils que pour teindre en noir leurs cuirs. Avec quelques-unes de nos *encres*, on n'écrit pas commodément ſur l'ivoire, ce qui ſe faiſoit ſans peine avec celle des anciens. Ils avoient des tablettes & des livres, non ſeulement couverts d'ivoire, mais dont tous les feuillets étoient de cette matiere. Scaliger a été repris par Voſſius, pour avoir nié qu'on pût écrire ſur l'ivoire, comme s'il étoit permis d'argumenter de notre *encre* à celle des anciens. On peut donc ſaiſir des différences bien caractériſées entre ces deux *encres*, quoiqu'après tout on ne laiſſe pas d'écrire ſur l'ivoire avec de l'*encre* commune, pourvu qu'elle ſoit un peu forte.

Des chartes, dont on feroit remonter l'âge fort haut, ſi elles ſe trouvoient écrites d'une *encre* entiérement ſemblable à celle dont on fait maintenant uſage, pouroient par-là devenir ſuſpectes. Mais il n'apartient qu'à des antiquaires très-habiles & très-exercés, de porter des jugemens ſi délicats. Car, quoique bien des *encres* antiques ſe terniſſent & s'éfacent, que quelques-unes deviennent rougeâtres, jaunâtres ou pâles, ces défauts ſont rares dans les diplômes antérieurs au Xe ſiecle. On en trouve des exemples plus fréquens dans les manuſcrits. Cependant Casley, qui, en 1734, a publié le catalogue de ceux du roi d'Angleterre, atteſte que les couleurs des *encres* ſont auſſi vives ſur des manuſcrits de mille ans, que ſi elles avoient été appliquées depuis un ſiecle. Il inſiſte, à la vérité, particuliérement ſur les lettres en or. Mais on peut porter le même jugement ſur l'*encre* d'un nombre conſidérable d'anciens manuſcrits latins. Ceux des Grecs, en écriture courante, tirent ſouvent un peu ſur le rouge, quand ils apartienent au IXe ou X^e^ ſiecle.

Quand les livres étoient décorés de lettres initiales, formées de figures de poiſſons, d'oiſeaux, de quadrupedes, de fleurs & autres ornemens, l'enlumineur étoit diſtingué pour l'ordinaire de l'écrivain. De là tant de manuſcrits, ſur-tout depuis le XIIIe ſiecle, ſont dépourvus de ces lettres qui ont été laiſſées en blanc.

La qualité de l'*encre* encore plus que le temps, & divers accidens auxquels les chartes & les manuſcrits ſont expoſés, les rendent quelquefois indéchiffrables. Il ne reſte alors point d'autre reſſource, que de faire revivre les écritures dont les traits échapent aux ieux les plus perçans. Quand on prend cette réſolution, il ne faut jamais employer des ſecrets de nature à fournir prétexte à la mauvaiſe foi. Et ſi l'on en veut faire uſage, ſur-tout par raport à des choſes qui peuvent être de quelque conſéquence, on doit toujours obſerver les précautions preſcrites par les loix. Par-là, non ſeulement on ſatisfait à la probité, mais on ne court pas les riſques de voir les actes qu'on produit, rejetés par la juſtice, pour avoir été *ablués* ſans le concours de l'autorité publique. Au reſte, les perſones, ſans honeur & ſans religion, ne doivent pas ſe flater d'en impoſer aux tribunaux. Si l'on n'y ſait pas toujours les ſecrets qu'on aura employés, pour faire revivre l'*encre*, on s'apercevra du moins aiſement qu'on en a employé quelqu'un. D'un autre côté, l'on auroit tort d'interdire des ſecrets utiles, pourvu qu'on en faſſe un uſage légitime, & avec ſubordination dans tout ce qui eſt de la compétence de la juſtice.

ENCYTUM, (*Cato de re ruſtica*); pâtiſſerie des Romains.

„ L'*encytum* ſe fait de la même maniere que les *globi*. (*Voyez* ce mot.) La ſeule différence conſiſte à faire paſſer la pâte, dont il eſt compoſé, dans un moule creux & troué, qui lui donne une forme élégante. On le met dans de l'huile chaude, & on le retourne lorſqu'il eſt tiede. On le frote d'huile, pour lui donner de la couleur; & on le ſert avec du miel, ou avec du vin mêlé de miel „.

ENDÉIDE, ou ENNÉIS; fille du centaure Chiron & de la nymphe Charielo, épouſa Éaque, dont elle eut Pélée & Télamon; ayant été enſuite répudiée pour Pſammathe, une des Nérétides, elle engagea ſes enfans à tuer le fils de ſa rivale.

Éaque ayant découvert ſes mauvais deſſeins, chaſſa de l'Île d'Égine la mere & les enfans, & les condamna à un exil perpétuel. *Voyez* PÉLÉE, TÉLAMON.

ENDAMATIE; air d'une ſorte de danſe particuliere aux Argiens. On n'en ſait pas davantage.

ENDENTURES. Les ſavans Bénédictins, auteurs de la *nouvele Diplomatique*, ont conſacré le mot *Cirographe* (*Voyez* ce mot dans ce Dictionaire) pour exprimer les figures, les ſymboles & les mots tracés ſur des chartes-parties, ou parieles, & deſtinés à être coupés en deux ou pluſieurs parties. Ils ont donné auſſi au mot *endentures* l'acception particuliere, qui déſigne des chartes-parties dont les ſections ne ſont point faites en ligne droite, mais en zigzag, pour former des dents de ſcie. Nous ſuivrons leur exemple dans cet article, qui eſt le complément du mot CHIROGRAPHE, & que nous avons extrait en entier de leur grand ouvrage.

Les *endentures* conſerverent les *cirographes* juſque vers le déclin du XIV ſiecle. Ce fut pendant le même ſiecle que les *cirographes* alphabétiques eurent le plus de cours dans les chartes *dentelées* d'Angleterre. Bientôt on y partagea par la moitié ceux-ci: *charta cyrographata*, *charta indentata*. Enfin *indentura* prit faveur, & ſervit fréquemment d'inſcription diviſée. On y employa même

même *hæc indentura*, ou ſeulement une partie du dernier mot. Comme alors les *endentures* en langage normand & même anglois devinrent à la mode, elles porterent ſouvent pour cirographe *endenture* ou *indenture*, mot quelquefois précédé du pronom démonſtratif *ceſt* ou *this*; mais il eſt ſingulier qu'on rencontre *ceſt endent*, ſervant de cirographe à une charte toute latine. Peut-être avoit-on voulu d'abord la faire françoiſe, peut-être eſt-ce une mépriſe de l'écrivain. Mais il n'étoit pas rare de ne diviſer que le commencement du mot *endenture* ou *indenture* dans les chartes écrites en normand ou en anglois.

Quand on eut une fois inventé les *endentures*, il ſemble qu'il y avoit un excès de précaution à les diviſer encore par des lettres coupées en différens ſens & en portions inégales. Cependant ce ne fut qu'environ au bout de deux ſiecles qu'on commença à négliger ces *cirographes* en Angleterre, & ſur tout dans les chartes françoiſes. Mais en quelque langue qu'elles fuſſent écrites, le partage des lettres ou des mots étoit réellement inutile. En effet, quelle néceſſité de les diviſer par le mot *cyrographum*, ou quelque choſe d'équivalent? Raprochées les unes des autres, elles ne permettoient pas de douter qu'elles n'euſſent fait partie de la même feuille de parchemin. Cependant on ne laiſſa pas d'y marquer aſſez long-temps des lettres majuſcules, pour être partagées à l'ordinaire. Hickes cite une *endenture* où le mot *cyrographum* ſe trouve coupé par la moitié; mais il avoue qu'enfin l'Angleterre ſe diſpenſa d'uſer d'une précaution dont l'inutilité étoit reconnue. C'eſt ce qu'il prouve par un diplôme d'Édouard III, de l'an 1373. Auſſi n'eſt ce que ſur le déclin du XIV ſiecle qu'on commença à donner cours aux *endentures* ſans interſection de lettres. Mais l'ancien uſage ne laiſſa pas de ſe ſoutenir long-temps après. Quoique de jour en jour il tombât en déſuétude, il n'avoit pas totalement ceſſé en 1462, même dans les chartes en langage anglois, où quelquefois *inden* paroiſſoit. On ne voit plus à préſent de lettres coupées ſur les *endentures* d'Angleterre.

Quoique la dénomination de *cyrographa* fut particuliérement affectée aux chartes-parties, & même aux *endentures* dans les premiers temps, elles en admettoient encore d'autres. Mais avec le ſecours des périphraſes, ce mot prenoit cent formes différentes. Si les chartes étoient diviſées par des lettres de l'alphabet, on les appeloit *inſtrumenta per alphabetum diviſa*, *charta per alphabetum diviſæ* ou *partitæ*, *charta de pacto per alphabetum ſcriptæ & partitæ*. Si elles étoient partagées par le mot *cyrographum*, elles ſe qualifioient: *chartæ per cyrographum interſectæ*, *ſcriptæ per cyrographum diviſæ*, *pactiones per cyrographum diviſum roboratæ*, *chartulæ chirographo diviſæ*, *chartæ in modum cyrographi*, *chartæ chirographatæ*, *ſcriptæ chirographizatæ*, *paginæ ſub cyrographo diviſæ*, *&c.* mais bien plus fréquemment *chirographa*, *chyrographa*, ou plutôt *cirographa*, *cyrographa*, & même *cyrographi*.

Les *endentures* donnerent naiſſance à de nouveaux noms. Chez les Anglois, elles étoient appelées *chartes communes*, parce que chacun des contractans en emportoit une part, qui renfermoit, comme on ſait, la totalité du contenu de la piece. Cette dénomination pouvoit également convenir aux chartes-parties. Les *endentures* repréſentant les dents d'une ſcie, tirerent de leur figure des noms incommunicables à toute autre eſpece de chartes: tels étoient ceux de *charta indentata* & d'*indentura*. Ils ne leur ont point été appliqués après coup. Souvent, depuis le XIII ſiecle révolu, les *endentures* ſe qualifient ainſi. Rien alors de plus commun en Angleterre, où elles étoient & ſont encore ordinaires, que de voir des chartes commencer par ces mots: *hæc indentura: ceſt indenture: this endenture: this indenture*.

Le nom de *pſallia* n'eſt pas auſſi eſſentiélement propre aux *endentures*; il peut convenir aux chartes-parties, & même aux diplômes en général; cependant, il ſemble plus ſpécialement attribué à ces deux eſpeces de titres. On le trouve uſité à Naples en ce ſens. Les Normands pouvoient avoir apporté de leur pays l'uſage de partager les chartes d'une même teneur; mais pour le nom, il le trouverent ſur les lieux. Le gloſſaire de Ducange a été enrichi de ce terme comme de beaucoup d'autres, par ſes derniers éditeurs. Mais ils n'ont pas cru devoir indiquer l'origine d'un mot qui paroît fort extraordinaire. Il faut, ce ſemble, le chercher dans ψάλλω, ou dans ψάλιον. Le premier ſignifia des ciſeaux, dont on ſe ſervit pour couper le parchemin, & partager les originaux doubles avec les inſcriptions intermédiaires, ſoit en lignes droites, ſoit en forme de dents de ſcie. Le ſecond veut dire un frein: on regardoit les *endentures* comme le frein le plus puiſſant pour arrêter les ſupercheries. On ſait que le grec a été fort en uſage au royaume de Naples, & qu'un grand nombre de locutions de cette langue ont paſſé dans celle qu'on y parle encore aujourd'hui.

Spelman n'a point connu de chartes *dentelées* chez les Anglois avant l'an 1216, ni George Hickes avant 1208, ni Rymer avant 1197, ni Madox enfin avant l'an 1185. L'uſage des *endentures* ne devient général que ſous Henri III; mais on ne peut nier qu'il ne fût bien établi ſous Henri II. Et ſi l'on examinoit avec ſoin les archives des Égliſes d'Angleterre, on en découvriroit ſans doute encore de plus anciennes.

En France, le P. Mabillon n'en avoit point vu d'antérieures à l'an 1106. Mal-gré cette date, qui ſemble donner à nos *endentures* près d'un ſiecle d'ancienneté ſur celles des Anglois, loin de leur envier l'invention d'un uſage qui leur a paru ſi beau & ſi utile, qu'ils l'ont réguliérement obſervé dans la plupart de leurs contrats, pendant cinq à ſix ſiecles: il leur en fait honneur & ſoutient qu'ils le

pratiquoient dès le X ſiecle. Il avance ce fait ſur un texte d'Ingulfe, lequel eſt ſuſceptible de deux ſens; mais il ſuffit pour prouver que les *endentures* avoient cours en Angleterre dès le XI ſiecle.

Spelman parle d'une charte diviſée en ſept *endentures*: elle avoit été donnée par Henri VII roi d'Angleterre, au ſujet de ſa chapelle. Cette piece apartenoit conſéquemment au XV ou XVI ſiecle. Madox en raporte pluſieurs de la fin du regne de Henri VIII; au lieu que la derniere, qui avoit paſſé par les mains de D. Mabillon, n'étoit que de l'an 1344. D. Lobineau a publié une charte de l'an 1393, laquelle ſe qualifie elle-même *endenture*. Le premier de ces deux ſavans bénédictins ſemble confondre les chartes *dentelées* avec les chartes-*parties*; & celle-ci avec les diplômes d'une même teneur, lorſqu'il dit que l'uſage des chartes-*parties* fut en vigueur juſqu'à ce que celui des *dentelées* eût pris le deſſus.

Ces dernieres, & celles qui étoient partagées en ligne droite, ſe maintinrent long-temps enſemble. Pendant le XI & XII ſiecle, en Angleterre même, les chartes *dentelées* n'étoient pas ſi communes que celles qu'on diviſoit en ligne droite.

Les *endentures* écrites en deux langues ſont fort rares.

L'uſage des chartes diviſées s'eſt mieux conſervé en Angleterre que chez les nations voiſines. Thomas Madox & Rymer nous apprenent qu'il a duré juſqu'à notre ſiecle; la figure en a pourtant un peu changé. Autrefois on les façonoit en forme de dents de ſcie, & quelquefois même on les découpoit en d'autres dents plus petites; aujourd'hui la pratique la plus commune eſt de les partager en lignes ondées & ſans interſection de lettres.

Les chartes-parties ſe diviſoient par le haut, par le bas & par les côtés. On choiſiſſoit l'une de ces manieres, ou l'on en pratiquoit pluſieurs à la fois, ſelon le nombre des exemplaires qu'on prétendoit tirer.

Les diviſions par le haut & par les côtés ſont les plus communes; celles par le bas paroiſſent un peu plus rares. La difficulté de les ajuſter avec les ſceaux a ſans doute beaucoup contribué à leur rareté. Le peu d'uſage que les Anglo-Saxons faiſoient des ſceaux ne mettoit point le même obſtacle aux ſéparations par le bas de leurs cirographes. Auſſi y étoient-elles aſſez communes. Quand en France la diviſion ſe faiſoit par le bas, on n'y replioit pas le parchemin: alors on atachoit quelquefois les ſceaux au haut de la piece. Il y a une charte dans les archives de Jumieges, qui porte deux ſceaux dans ſa partie ſupérieure. Elle eſt du XIIe ſiecle. On trouve au même endroit une *endenture* de l'an 1280, dont les lettres ſont partagées par le bas.

Les lettres & les inſcriptions, placées à l'interſection des exemplaires de la même charte, ſont en lignes horizontales ou perpendiculaires, dans l'ordre naturel ou renverſé. Elles ſont perpendiculaires aux chartes qui les ont à leurs côtés; horizontales à celles qui les portent à leur marge ſupérieure ou inférieure. Lorſqu'elles ſont perpendiculaires, elles vont en montant ou en deſcendant, & leurs moitiés de caracteres ſe montrent au côté gauche, ou bien au côté droit, ou à tous les deux à la fois. Si elles ſont horizontales, l'ordre des lettres eſt naturel, pourvu que la moitié ſupérieure du *cirographe* ſuit au pied d'un exemplaire, & que l'inférieure ſe trouve à la tête de l'autre. Mais ſi le *cirographe* ou l'inſcription étoit en même temps au haut de toutes les deux, l'une des moitiés d'inſcription avoit ſes lettres dans un ordre renverſé, & de plus elles marchoient de droite à gauche.

Le même renverſement étoit immanquable toutes les fois que le bas des deux chartes ſe touchoit, au moyen du *cirographe* qu'elles partageoient entr'elles. Il pouvoit encore avoir lieu par raport aux chartes, dont le haut ou le bas étoit appliqué au côté de celles dont elles devoient être ſéparées.

Si les chartes, diviſées par le haut, ne peuvent manquer de renverſer l'ordre des lettres d'une des moitiés de leur *cyrographe*, lorſque les deux exemplaires le partagent dans leur partie ſupérieure, celles qui ſont toutes les deux également coupées par le bas, ne ſauroient non plus éviter le même accident; mais néanmoins dans un ſens contraire. La piece qui porte l'*interſection* du haut des lettres, les montre dans leur ſens naturel; & celle qui n'a que le bas de ces lettres, les préſente dans un ordre renverſé.

Mais, ſi de deux chartes-parties, ou *dentelées*, l'une avoit ſa moitié de *cirographe* en haut, & l'autre en bas, les lettres, dont il ſeroit compoſé, n'éprouveroient nul dérangement, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ainſi, la partie ſupérieure du *cirographe* ſeroit toujours au bas de l'une, & la partie inférieure au haut de l'autre de ces pieces. Il eſt au ſurplus aſſez inutile de ſavoir; ſi la charte-partie, parallele à celle qu'on a entre les mains, porte ſon *cirographe* en haut, en bas, de côté & à quel côté. On peut aſſurer néanmoins qu'on trouvera rarement des chartes diviſées par le bas de l'une & l'autre maniere que nous venons d'expoſer. En voici la raiſon. Les *cirographes* ne donnerent pas long-temps excluſion aux ſceaux; & ceux qui en précéderent l'uſage, ne ſe trouvent pas en fort grand nombre. Il étoit aſſez difficile d'unir l'appoſition du ſceau, avec celle du *cirographe*, au bas d'une charte.

Dans un temps où l'on n'appliquoit plus les ſceaux ſur le parchemin, il étoit ordinaire de le replier par le bas, pour y ſuſpendre plus commodément le ſceau de cire, ou de toute autre matiere. Une charte, munie de ſceau & de *cirographe* par le bas, ne pouvoit admettre ce pli. Et ſans ce pli, le ſceau couroit riſque d'è-

fut emporté avec ſon atache, ſi le parchemin n'étoit très-fort.

Les lettres majuſcules qui compoſoient les *cirographes*, étoient quelquefois d'une encre rouge, ou d'une autre couleur également frapante. Mais ordinairement elles ne ſe diſtinguoient de l'écriture des pieces mêmes, que par la grandeur & la force de leurs traits, ou par les ornemens gothiques, dont elles étoient plutôt ſurchargées qu'embéllies.

D. Mabillon avoit lu dans le gloſſaire de Spelman, qu'on ne partageoit pas ſeulement les *endentures* en deux & en trois exemplaires originaux, mais en ſept, & quelquefois même juſqu'en onze. Il falloit donc que le texte de ces pieces annonçât un ſi grand nombre de diviſions. En effet, du ſeul *cirographe* qu'on trouve marqué ſur quelqu'un des exemplaires d'un titre diviſé, jamais on ne poura conclure que le partage en ait été fait entre plus de cinq. Encore n'y a-t-il que les exemplaires du milieu qui puiſſent préſenter autant de *cirographes* que de bords. Ainſi, lorſqu'une charte-partie, ou *dentelée*, n'étoit ſéparée qu'entre quatre ou cinq contractans, une ſeule des pieces pouroit réunir trois ou quatre des inſcriptions diviſées.

Souvent elles n'étoient autres que le mot *cyrographum* pluſieurs fois *répété*. On ne laiſſoit pourtant pas de varier les *cirographes*. Mais très-fréquemment en Angleterre, quand les *endentures* n'étoient coupées qu'en trois ou quatre; 1°. le terme *cyrographum* ſe trouvoit au haut des exemplaires; 2°. au lieu d'être encore marqué tout au long ſur leurs côtés, ou d'y faire place à un autre mot, on paroiſſoit ſeulement en *répéter* le commencement ou la fin, comme *graphum*, ou *cyro*, ou *graphum*, &c. Cette pratique qui paroît d'abord un peu bizâre, étoit fondée ſur le nombre des contractans qui devoient emporter chacun leur part de la charte.

Suppoſons, pour mieux nous faire entendre, qu'une piece dût être partagée en quatre, on écrivoit au milieu du parchemin deux fois *cyrographum* tout de ſuite, de ſorte que ce mot répondoit préciſément à la largeur de chaque paire de ces chartes. Après quoi le même mot étoit écrit, toujours avant leur ſéparation, une troiſieme fois au milieu des quatre côtés de ces quatre pieces, c'eſt-à-dire, ſuivant leur longueur, de maniere que la derniere inſcription coupoit les deux autres à angles droits. On conçoit que la piece de parchemin, diviſée en quatre par le milieu de chaque *cirographe*, donnoit à chacun des contractans une moitié de ce mot en ligne horizontale, plus un quart de la troiſieme inſcription en ligne perpendiculaire. Il n'eſt donc pas étonant, quand on n'a ſous les ieux qu'un des quatre exemplaires, qu'outre le *cyrographum* placé au haut, on liſe ſur l'un des côtés, tantôt *cyrogr.* tantôt *aphum*, &c. ſuivant que le dernier *cirographe* occupe plus ou moins de place ſur les *endentures* ſupérieures ou inférieures. Par ce moyen on rendoit une ſeule inſcription commune aux quatre parties contractantes. On pouvoit même la partager entre un plus grand nombre.

Les Anglo-Saxons ne faiſant preſqu'aucun uſage des ſceaux, il ſemble que pour y ſuppléer, ils inventerent la maniere de dreſſer des chartes, dont la vérité pût être conſtatée par le raport juſte qu'auroient enſemble les traits des lettres d'un ou pluſieurs mots coupés par la moitié ſur différentes chartes, & qu'on raprochoit au beſoin. C'étoit, ſans doute, le principal caractere d'authenticité dont les chartes anglo-ſaxones puſſent être revêtues. La plupart de leurs ſignatures étoient de la main de l'écrivain de l'acte. Dépourvues de ſceaux & de ſouſcriptions, par quelle autre formalité pouvoient-elles devenir authentiques, que par des *cirographes*?

Les François les emprunterent des Anglois, ſelon les apparences, & les mirent en uſage long-temps avant qu'ils euſſent des regles fixes de la maniere dont ils devoient dreſſer leurs chartes. Auſſi cette unique formalité tenoit-elle lieu chez eux, comme chez les Anglois, de ſceaux, de ſouſcriptions & de témoins. Ils les dreſſoient même ſimplement en forme de notices, & comptoient tellement ſur la force & l'autorité de leurs *cirographes*, qu'ils faiſoient quelquefois dépendre la conſervation des terres *cédées*, de celle de la piece où étoient marqués ces *cirographes*.

Le premier degré d'authenticité ajouté au *cirographe*, ce fut de dreſſer la *charte-partie* en préſence des témoins. Le ſecond fut d'y apposer un ou pluſieurs ſceaux.

Juſqu'au XIIe ſiecle les ſceaux furent aſſez rares, même en France. Il n'y avoit en effet auparavant guere que des princes, ou des ſeigneurs titrés qui en fiſſent uſage. Les prélats & les communautés s'en ſervoient auſſi; mais cela n'étoit ni général, ni invariable. Les *cirographes* étoient déja fort à la mode en France; & cependant une abbaye, auſſi célebre que celle de Corbie, n'avoit pas encore de ſceau, s'il en faut croire du Cange. Il l'avance ſur l'autorité d'un ancien manuſcrit, qui parle d'un temps où, faute de ſceau, cette Égliſe ne pouvoit traiter que par la voie des *chartes-parties*. Au reſte, ce défaut de ſceau a pu ne durer qu'un temps limité, & n'être arivé que parce qu'on auroit perdu ou renouvelé le ſceau de ce monaſtere. En un mot, le texte cité en preuve, ne dit point que l'abbaye de Corbie n'eût encore jamais eu de ſceau.

Quoi qu'il en ſoit, on ne doit pas être plus ſurpris de rencontrer des *chartes-parties* privées de ſceaux, que des *endentures* ſans *cirographes*. Les plus anciennes chartes diviſées, non ſeulement d'Angleterre, mais encore de France, n'en avoient point; & leur premiere inſtitution étoit de s'en paſſer. Cependant ils ne tarderent pas à s'y introduire. Du Cange & D. Mabillon obſervent, que les *chartes-parties*, ou *dentelées*, étoient ſcellées

du ſcean, non de la perſone qui les devoit garder dans ſes archives, mais de celle avec qui elle avoit contracté. Aſſurément on ne peut révoquer le fait en doute, pourvu qu'on ne ſuppoſe pas que ce fût un uſage conſtant. Car il n'étoit point du tout rare, que l'une & l'autre piece fuſſent ſcellées tout-à-la-fois des deux ſceaux des parties contractantes. Nous n'en citerons (*hiſt. de Paris*, *v. p.* 600.) qu'un ſeul exemple; mais il eſt péremptoire pour la France. C'étoit auſſi une pratique ordinaire en Angleterre, juſque vers la fin du XIIIe ſiecle, de ſuſpendre les ſceaux de tous les intéreſſés, & des juges ou arbitres, même aux *endentures*.

À la vérité, une nouvele mode s'établit, & devint dominante, parmi les Anglois, au ſiecle ſuivant, par raport aux *endentures*. C'eſt d'elles dont ont voulu parler, ſans doute, les ſavans hommes que nous venons de citer. Dans les temps antérieurs, l'uſage de ne pas réunir tous les ſceaux des contractans & des juges, ſur les mêmes *chartes-parties* ou *endentures*, ne fut point univerſel. Mais quand on fut convenu de ſuivre la pratique annoncée par ces autenrs, les juges ou arbitres mirent encore, du moins pendant un temps, leurs ſceaux ſur toutes les *endentures* qu'ils faiſoient dreſſer.

ENDOSIMON (*muſique des anc.*); ainſi s'appeloit chez les Grecs ce que le maître-chantre, ou le conducteur des chœurs, donnoit à ceux qui les chantoient, pour leur ſervir de regle, comme le raporte Bullenger dans ſon traité *de theatro*.

ENDOVELLICUS.

Endovelicus, *Endovollicus*. Nous ne connoiſſons ce dieu que par douze inſcriptions, que Gruter a miſes dans ſon recueil, pages LXXXVII & LXXXVIII. Ces inſcriptions ont toutes été trouvées à Villa-Vicioſa, bourg de l'Alentejos, où les rois de Portugal ont un château: ce qui montre que c'étoit un dieu particulier de ce pays. Elles renferment des vœux faits à ce dieu, lequel, outre les trois noms qui ſont écrits plus haut, porte dans la dixieme inſcription celui de ENOBOLICUS; mais apparemment qu'il manque un D, ou dans Gruter, ou dans l'inſcription. Les épithetes qu'on lui donne, ſont: DEO ENDOVELLICO, DEO SANTO ENDOVELLICO. La premiere le qualifie de dieu d'une puiſſance, ou d'une divinité très-excellente, très-efficace, DEO ENDOVELICO PRÆSTANTISSIMI ET PRÆSENTISSIMI NUMINIS. C'eſt tout ce qu'elles nous apprenent.

Les Eſpagnols joignoient à Hercule ce dieu, ſous le titre de dieux tutélaires. On croit que c'eſt le même que Mars.

ENDROMIS; nom que les Grecs donnoient, ſelon Pollux le grammairien, à la chauſſure de Diane, qui, en qualité de *chaſſereſſe*, devoit en porter une fort légere; auſſi donnoit-on le même nom à celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une eſpece de botine, ou de cothurne, qui couvroit le pied & une partie de la jambe, & qui laiſſoit à l'un & à l'autre toute la libetté de leurs mouvemens.

Les Latins avoient ataché à ce mot une ſignification toute differente, puiſqu'ils déſignoient par-là une ſorte de manteau épais & grôſſier, dont les athletes ſe couvroient après la lute, le pugilat, la courſe, la panme & les autres exercices violens, pour ſe garantir du froid; au moins Martial, dans une épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés an vêtement qu'il nomme *endromis*.

Le poête latin appele l'*endromis* nn habillement grôſſier, fabriqué par les Gaulois-Séquanois, deſtiné à garantir du froid comme de la pluie, & il l'oppoſe aux toiles fines de lin ou de coton, fabriquées dans l'Orient, comme l'extrême de la peſanteur & de l'épaiſſeur (*Martial. IV*, 19, 1):

Hanc tibi Sequanicæ pinguem textricis alumnam,
Quæ Lacedæmonium barbara nomen habet:
Sordida, ſed gelido non aſpernanda decembri
Dona, peregrinam mittimus endromida.
. . . . . .
Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres.
Non ſic in Tyria ſindone tectus eris.

L'*endromis* étoit ſans doute nn manteau de même nature que le *gauſape*, excepté que ce dernier étoit garni de longs poils.

ENDYMATIES. Les *endymaties* étoient des danſes vêtues, qu'on exécutoit dans l'Argolide au ſon de certains airs compoſés pour la flûte. Plutarque en parle dans ſon traité de la Muſique, mais ſi laconiquement, que l'on ignore ſi ces danſes entroient dans le culte religieux, ſi elles étoient militaires, ou ſi elles n'avoient lieu que dans les divertiſſemens, ſoit publics, ſoit particuliers. Quelle qu'en air pu être ſa deſtination, il eſt toujours certain, que les danſeurs y étoient vêtus; au lieu que les Lacédémoniens, voiſins des Argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, danſoient tout nus dans leurs gymnopédies. Leur nom étoit formé du grec ἔνδυμα, *vêtement*.

ENDYMION, fils d'Æthlius & de Chalice, ſelon Apollodore, régna dans l'Élide. Il étoit d'une ſi grande beauté, que la Lune en devint amoureuſe. Jupiter lui ayant permis de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il choiſit de dormir toujonrs & d'être immortel, ſans vieillir jamais en cet état. C'étoit ſur nne montagne de Carie, appelée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune l'honoroit de fréquentes viſites. Lucien s'eſt moqué de cette fable dans un dialogue entier. Pauſanias parle plus ſérieuſement de ce prince. „ La fable, dit-il, raconte qu'Endymion fut „ aimé de la Lune, & qu'il en eut cinquante „ filles: mais une opinion plus probable, c'eſt „ qu'il épouſa Aſtérodia; d'autres diſent Chro„ mie, fille d'Ithomus, & petite-fille d'Amphi„ ctyon; d'autres Hypéripné, fille d'Arcas, &

„ qu'il eut trois fils, Péon, Épeus, & Étolus, „ avec une fille nommée *Eurydice*..... Les „ Éléens & les Héracléotes ne s'accordent pas ſur „ la mort d'*Endymion* ; car les Éléens montrent „ ſon tombeau dans la ville d'Olympie, & les „ Héracléotes, qui ſont voiſins de Milet, diſent „ qu'*Endymion* ſe retira ſur le mont Lathmos. „ En effet, il y a un endroit de cette montagne, „ que l'on nomme encore aujourd'hui la *grotte* „ *d'Endymion* „.

Les dernieres paroles de Pauſanias, ſont croire qu'il y a eu deux *Endymions*, l'un roi d'Élide, & l'autre ce beau bergee de Carie.

Pline (*l.* 2, *c.* 9) en nous apprenant qu'*Endymion* paſſoit pour avoir obſervé le premier les mouvemens de la lune, indique le fondement ſur lequel on a élevé la fable de ſes amours avec cette planete. Cette origine confirme l'opinion très-vraiſemblable des ſavans, qui placent dans le ciel étoilé le berceau de la Mythologie.

Pluſieurs monumens antiques repréſentent les amours de Diane & d'*Endymion* ; mais aucun n'offre, dans un jour auſſi favorable, la rare beauté de ce jeune chaſſeur, que le bas-relief du capitole, ſur lequel il paroît avec ſon chien, ſeul, aſſis ſur un rocher, & plongé dans un profond ſommeil.

Sur un ſarcophage du capitole, on voit *Endymion* endormi dans les bras du dieu du ſommeil ; & Diane, qui a quitté ſon char, vient le voir, précédée d'un amour portant une torche. La même fable eſt repréſentée ſur un autre ſarcophage du même muſéum. Morphée y paroît endormi avec des ailes de papillon au dos, & de petites ailes d'oiſeaux à la tête.

ÉNÉE, fils de Vénus & d'Anchiſe, étoit du ſang royal de Troye par Aſſaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troye. Vénus avoit eu ce fils d'Anchiſe, lorſqu'il paiſſoit les troupeaux de ſon pere ſur le mont Ida. Pendant le ſiége de Troye, *Énée* ſe battit contre Diomede, & alloit ſuccomber, lorſque Vénus le dérobe à la vue de ſon ennemi, & le met entre les mains d'Apollon. Ce dieu l'emporte au haut de la citadelle, où il avoit un temple, panſa lui-même ſes plaies : & après lui avoir rendu toutes ſes forces, & inſpiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître à la tête des Troyens. *Énée* ſe battit encore contre Achille. Le combat, dit Homere, fut long & douteux : à la fin le prince troyen alloit ſuccomber, lorſque Neptune, ſollicité par Vénus, l'enleva du combat. La nuit de la priſe de Troye, *Énée* entre dans la citadelle d'Ilium, & la défendit juſqu'à l'extrémité ; enfin ne pouvant la ſauver, il ſortit par une fauſſe-porte, avec tout ce qu'il y avoit de Troyens renfermés dans cette citadelle, & ſe batit en retraite juſqu'au mont Ida. Là, s'étant joint à ceux des Troyens qui avoient échapé à l'embraſement, il raſſembla une flote de vingt veiſſeaux, ſur laquelle il s'embarque pour ſe tranſporter avec ſa colonie en Italie.

Le poëme de Virgile a rétabli la réputation d'*Énée*, que pluſieurs des anciens étoient fort éloignés auparavant d'honorer comme un héros ; on le regardoit, au contraire, ainſi qu'Anténor, comme un malheureux qui avoit livré ſa patrie aux Grecs. En effet, étoit-il poſſible que ſans quelque intelligence avec les Grecs, maîtres du pays, ces deux hommes euſſent pu équiper ſans obſtacle des vaiſſeaux ſous leurs yeux, pour ſe retirer en Italie ? D'ailleurs, on reconoît que l'on avoit poſé des gardes dans les maiſons de ces deux Troyens, qui ne furent point pillées ; de plus, qu'en partageant les dépouilles, on leur avoit rendu tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut alors ſeulement qu'*Énée* ſe vit poſſeſſeur du Palladium, qu'il apporta en Italie. *Énée* d'ailleurs étoit mépriſé de Priam, quoiqu'il fût ſon gendre, & ce fut un des motifs de ſa conduite. Quoi qu'il en ſoit, il ariva en Italie, après ſept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des Aborigines, qui s'allie avec lui & en fit ſon gendre & ſon ſucceſſeur.

Après la mort de Latinus, *Énée* régne ſur les Troyens & ſur les Aborigenes, qui ne firent plus qu'un même peuple, ſous le nom de Latins. Il eut des guerres à ſoutenir contre ſes voiſins ; & dans un combat contre les Étruriens, il perdit la vie, âgé ſeulement de trente-huit ans. Comme on ne trouva point ſon corps, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau ſur les bords du fleuve, & on lui rendit dans le ſuite les honneurs divins, ſous le nom de Jupiter Indigete. Virgile raconte qu'*Énée*, en arivant en Italie, alla conſulter la Sibylle de Cumes, qui le conduiſit dans les enfers & dans les champs élyſées, où il vit tous les héros troyens, & ſon pere, qui lui apprit ce qui devoit ariver à toute ſa poſtérité : épiſode de l'invention du poëte. Mais les hiſtoriens raportent un autre fait auſſi merveilleux : *Énée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ſes petits. Lorſqu'il y fut arivé, comme il ſe préparoit à offrir une truie en ſacrifice, la bête s'échapa des mains des ſacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Énée* ſe ſouvenant de l'oracle la ſuivit, juſqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, où il entendit une voix ſortant d'un bois voiſin, qui lui dit que c'étoit là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les deſtins lui donneroient un établiſſement plus conſidérable. *Énée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Quant aux vaiſſeaux d'*Énée* changés en nymphes, *Voyez* VAISSEAUX.

Il y a ſur *Énée* une autre tradition, appuiée ſur d'aſſez fortes conjectures, & ſur le témoignage de pluſieurs hiſtoriens ; c'eſt que la ville de Troye ne fut point détruite ; qu'*Énée* le garantit du pillage & du feu, qu'il ne la livra pas lui-même aux

Grecs, & qu'il y régna fort long-temps. C'eſt ce que Homere, Ionien d'origine, & voiſin des Troyens, fait prédire à Neptune dans l'Iliade, parce que, du temps de ce poëte, la poſtérité d'*Énée* régnoit peut-être encore ſur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable, en faiſant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ſes propres jeux. *Voyez* ANCHISE, ANIUS, ASCAGNE, CHEVAUX, CRÉUSE, DIDON, LAVINIE, TROYE.

Pluſieurs médailles & pierres gravées repréſentent *Énée*, portant ſon pere Anchiſe, & conduiſant ſons fils Aſcagne par la main. Sur une cornaline de la collection de Stoſch, qui offre le même ſujet, Anchiſe tient un panier dans lequel ſont renfermés les dieux Pénates. On voit cet acte de piété filiale dans une caricature trouvée à Herculanum. *Voyez* CARICATURE.

ENFANS des dieux: on donnoit ſouvent le nom d'*enfans* des dieux, 1°. à pluſieurs perſonages poétiques; c'eſt ainſi que l'Acheron étoit fils de Cérès; les nymphes filles d'Acheloüs; l'Amour fils de la Pauvreté; Écho fille de l'Air, & une infinité d'autres; 2°. à ceux qui étant les imitateurs des belles actions des dieux, & qui excellant dans les mêmes arts, paſſerent pour leurs fils, comme Eſculape, Orphée, Linus; 3°. à ceux qui s'étant rendus fameux ſur la mer, étoient regardés comme les *enfans* de Neptune; 4°. à ceux qui ſe diſtinguant dans la guerre, étoient fils de Mars; 5°. à ceux dont le caractere reſſemblant à celui de quelques dieux, les faiſoit paſſer pour leurs fils. Étoit-on éloquent, on avoit Apollon pour pere; fin & ruſé, on étoit fils de Mercure; 6°. à ceux dont l'origine étoit obſcure; ils étoient réputés *enfans* de la terre, comme les géans qui firent la guerre aux dieux, comme Tagès, inventeur de la divination étruſque; 7°. à ceux qu'on trouvoit expoſés dans les temples ou dans les bois ſacrés; ils étoient *enfans* des dieux à qui ces lieux étoient conſacrés; tel fut Érichtonius. 8°. Quelque prince avoit eu intérêt de cacher un commerce ſcandaleux, on ne manquoit pas de donner un dieu pour pere à l'*enfant* qu'en naiſſoit: ainſi Perſée paſſa pour fils de Jupiter & de Danaé; ainſi Romulus pour fils de Mars & de Rhéa; Hercule fils de Jupiter & d'Alcmene. 9°. Ceux qui étoient nés du commerce des miniſtres des dieux avec les femmes, qu'ils ſubornoient dans les temples, étoient cenſés *enfans* des dieux. 10°. Enfin la plupart des princes & des héros qui ont été déifiés, avoient des dieux pour ancêtres, & paſſoient toujours pour en être les fils ou les petits-fils.

Chez les Grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorſqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le pere & la mere devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit céler la naiſſance des filles, mais non celle des garçons. À Lacédémone, on préſentoit les *enfans* aux anciens & aux magiſtrats, qui faiſoient jeter dans l'Apothete ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit defendu, ſous peine de mort, chez les Thébains, de céler un *enfant*. S'il arrivoit qu'un pere fût trop pauvre pour nourir ſon *enfant*, il le portoit au magiſtrat, qui le faiſoit élever, & dont il devenoit l'eſclave ou le domeſtique. Cependant la loi enjoignoit à tous indiſtinctement de ſe marier: elle puniſſoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop long-temps le célibat, & ceux qui le garduient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les meres nouriſſoient, à moins qu'elles ne deviniſſent enceintes avant le temps de ſévrer; alors on prenoit deux nourices.

Lorſqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maiſon, on mettoit ſur la porte une courone d'olivier, ou y atachoit de la laine ſi c'étoit une fille. À Athènes, auſſi-tôt que l'enfant étoit né, on l'alloit déclarer au magiſtrat, & il étoit inſcrit ſur des regiſtres deſtinés à cet uſage. Le huitieme jour, on le promenoit autour des foyers; le dixieme, on le nommoit, & l'on régaloit les amis, convés à cette cérémonie. Lorſqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque choſe d'utile. On reſſerroit les filles, on les aſſujétiſſoit à une diete auſtere; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légere; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les beaux arts, la Morale, la Muſique, les exercices des armes, la Danſe, le Deſſein, la Peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient ſe marier; il leur falluit alors le conſentement de leurs parens; ils en étoient les héritiers *ab inteſtat*.

Les Romains acordoient au pere trente jours pour déclarer la naiſſance de ſon *enfant*; on l'annonçoit de la province par des meſſagers. Dans les commencemens, on n'inſcrivoit ſur les regiſtres publics, que les *enfans* des familles diſtinguées. L'uſage de faire un préſent au temple de Junon-Lucine étoit très-ancien; on le trouve inſtitué ſous Servius Tullus. Les bonnes meres élevoient elles-mêmes leurs filles: on confioit les garçons à des pédagogues, qui les conduiſoient aux écoles & les ramenoient à la maiſon; ils paſſoient des écoles dans les gymnaſes, où ils ſe trouvoient dès le lever du ſoleil, pour s'exercer à la courſe, à la lute, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens; ils étoient ſeulement aſſis & non couchés; ils ſe baignoient ſéparément. Il étoit honorable à un pere d'avoir beaucoup d'*enfans*: celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit diſpenſé de tutele. Il falloit le conſentement des parens pour ſe marier; & les *enfans* n'en étoient diſpenſés que dans certains cas. Ils pouvoient être déshérités. Les centumvirs furent chargés d'examiner les cauſes d'exhérédation; & ces afaires étoient portées devant les préteurs, qui les décidoient. L'exhéréda-

tion ne diſpenſoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite de l'*enfant* étoit mauvaiſe, le pere étoit en droit de le chaſſer de ſa maiſon, ou de l'enfermer dans une de ſes terres, ou de le vendre, ou de le tuer; ce qui tomboit ne pouvoit pas avoir lieu d'une maniere deſpotique.

Chez les Germains, à peine l'*enfant* étoit-il né, qu'on le portoit à la riviere la plus voiſine; on le lavoit dans l'eau froide; la mere le nourriſſoit; quand on le ſevroit, ce qui ſe faiſoit aſſez tard, on l'acoutumoit à une diete dure & ſimple; on le laiſſoit en toute ſaiſon nu ſuivre les beſtiaux; il n'étoit aucunement diſtingué des domeſtiques, ni par conſéquent eux de lui: on ne l'en ſéparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoit toujours d'être auſtere; on le nourriſſoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, &c. On l'exerçoit à ſauter parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit paſſé à garder les troupeaux, une chemiſe de lin étoit tout ſon vêtement, & du pain grôſſier toute ſa nourriture.

Les Grecs & les Romains emmaillotoient les *enfans* avec des bandeletes, comme on le pratique aujourd'hui. On le voit ſur une médaille d'Antonin, publiée par Seguin, au revers de laquelle eſt placé l'acouchement de Rhéa. Philoſtrate (*lib.* 5, *n°.* 26) dit que Mercure fut envelopé de bandeletes par les Heures. Antoine Libéralis fait un récit bien étrange ſur les langes de Jupiter. Il dit qu'ils étoient conſervés par les Crétois; mais de maniere que perſone ne pouvoit les voir. Quatre téméraires en étant venus à bout, furent, ajoute-t-il, changés en oiſeaux.

Les *enfans* des Grecs étoient habillés comme leurs peres & meres, & leurs vêtemens avoient la même forme. Leur chévelure ſeule en différoit. Celle des garçons étoit ſouvent longue & flotante, parce qu'ils ne la coupoient que dans l'adoleſcence. Quelquefois ils la portoient longue & friſée, comme celle des jeunes filles: c'eſt ainſi qu'on voit ſur des médailles de Tarente, tous les cheveux du petit Taras, liées derriere & vers le haut de ſa tête, c'eſt-à-dire, qu'ils les portoient treſſés en forme de natte ronde, appelée *corilla*.

Les *enfans* des Romains portoient ordinairement la tunique, & par-deſſus la toge, juſqu'à l'âge de douze ans. On en voit un habillé de cette maniere ſur un bas-relief de la villa Médicis (*adm. rom. ant. fol.* 41); ſur d'autres monumens, les *enfans* ſont vêtus de la chlamyde. Tarquin l'ancien (*Plin. l.* 33, *c.* 5) donna à ſon fils la toge prétexte & la bulle, à l'occaſion d'un triomphe. Plutarque (vie des hommes illuſt. tom. I, fol. 165) veut cependant que cet uſage ſoit plus ancien, & qu'il étoit établi en conſidération des Sabines, à la paix des Romains avec cette nation. Les garçons portoient la toge prétexte depuis l'âge de douze ans (*Velleius Paterculus*) juſqu'à dix-ſept, ou ſuivant d'autres (*Ferrarius, de re veſt. lib.* 2, *cap.* 5), juſqu'à quinze ſeulement. Les filles la portoient juſqu'au moment de leur mariage.

La *bulla* étoit une petite boule d'or (grand cabinet rom. fol. 50a), ou même de cuir pour le peuple (Pline, lib. 33, ch. 1), que les *enfans* portoient atachée à un ruban, ou à un filet autour du cou, & qui leur pendoit ſur la poitrine. Quant à la tunique, appelée *alicula*, qu'on leur attribue, elle ne différoit de la tunique ordinaire que par ſa petiteſſe.

Il y avoit chez les Romains un grand nombre de divinités chargées de veiller à la naiſſance & à la conſervation des *enfans*. Voici les noms de la plupart: quant à leurs fonctions, on les verra dans leurs articles particuliers. Carna, Cunina, Deverra, Edula, les dieux Épidotes, Fabulinus, Intercidona, Juventa, Levana, Naſcio ou Natio, Nundina, Orbona, Oſſilago, Paventia, Picumnus, Pilumnus, Plumia, Statilinus, Vagitanus.

Les Grecs mettoient, à la vérité, leurs *enfans* ſous la protection de quelque dieu, mais ils n'en avoient pas créé de particulier pour remplir ces fonctions. La mere de Platon (*Olympiodor. vita Platon.*) porta ſon fils ſur le mont Hymete, & l'y recomanda à Pan, aux Nymphes, & à Apollon-Berger. Winckelmann conclut de ce paſſage & du grand nombre de monumens, ſur leſquels on trouve des Faunes jouant avec des *enfans* ou portant des *enfans*, que ceux-ci étoient ſous la protection particuliere des Faunes & des autres divinités champêtres.

Lors même, dit Winckelmann (hiſt. de l'art, l. IV, ch. 6), que le haut ſtyle ne ſeroit pas deſcendu juſqu'à la conformation des *enfans*, ces êtres d'une conformation imparfaite, lors même que les maîtres de ce ſtyle, dont les principales penſées tendoient à rendre des corps d'un développement parfait, n'auroient jamais eſſayé de repréſenter des formes chargées de chairs ſuperflues, ſur quoi cependant nous n'avons aucune certitude; toujours eſt-il ſûr que les artiſtes du beau ſtyle, en cherchant le tendre & le gracieux, ſe ſont auſſi propoſés pour but d'exprimer la nature naïve des *enfans*. Ariſtide, qui peignit une mere expirante avec ſon nourriſſon ataché à la mamelle (Pline, l. 35, c. 36, n°. 19), aura ſans doute repreſenté un *enfant* nouri de lait. Sur les pierres gravées les plus anciennes, l'Amour n'eſt pas figuré comme un petit *enfant*, mais comme un adoleſcent, ayant de grandes ailes d'aigle, telles que la plus haute antiquité en donnoit à preſque tous les dieux.

Les artiſtes du ſecond âge, tels que Solon & Tryphon, donnerent à l'Amour une nature plus *enfantine* & des ailes plus courtes: c'eſt dans cette forme & dans la maniere des *enfans* de Flamand qu'on voit ce dieu ſur une infinité de pierres gravées. C'eſt ainſi encore que ſont figurés les *enfans* des peintures d'Herculanum, particuliérement ceux qui ſont peints ſur un fond noir dans des tableaux de la même grandeur que ceux qui repréſentent

les belles danſeuſes. Nous citerons, comme les plus beaux *enfans* qui ſoient à Rome, à la villa Albani un cupidon endormi, au capitole un enfant qui joue avec un cygne (*muſ. capit. t. 3, tav. 64*); à la villa Negroni un autre *enfant* monté ſur un tigre, avec deux Amours, dont l'un cherche à effrayer l'autre par un maſque: ces morceaux ſuffiſent pour prouver combien les anciens artiſtes réuſſiſſoient dans l'imitation de la nature *enfantine*. Mais le plus bel *enfant* que l'antiquité nous ait tranſmis, quoiqu'un peu mutilé, eſt un petit ſatyre d'environ un an, de grandeur naturele, & conſervé à la villa Albani: c'eſt un bas-relief, mais d'un ſaillant ſi marqué, que preſque toute la figure eſt de ronde-boſſe. Cet *enfant*, couronné de lierre, boit probablement à un outre qui manque, avec tant d'avidité & de volupté, que les prunelles des yeux ſont tout-à-fait tournées en haut, & qu'on ne voit qu'une trace du point de l'œil. Ces monumens peuvent ſervir à détruire un vieux préjugé, devenu, on ne ſait pourquoi, une vérité qu'on ne conteſtoit plus, ſavoir que les anciens artiſtes ſont fort inférieurs aux modernes dans la configuration des *enfans*.

ENFANS (Athletes).

Les athletes, ſuivant Platon (*a*), étoient diviſés en trois claſſes, des enfans, ΠΑΙΔΙΚΩΝ, des jeunes gens, ΑΓΕΝΕΙΩΝ, & des hommes, ΑΝΔΡΩΝ.

Les athletes *enfans* étoient admis aux jeux publics, depuis douze ans juſqu'à dix-ſept; les jeunes gens, depuis dix-ſept ans juſqu'à vingt; les hommes, depuis vingt & au deſſus. Deux marbres de Cyzique, conſervés dans le cabinet de l'académie des inſcriptions, nous préſentent des athletes de toutes ces trois claſſes. (*Caylus Rec. 2, p. 221.*) Cet ordre n'étoit pas le même dans toutes les villes. À Athènes, les *enfans* ne paſſoient dans la claſſe des *Éphebes* qu'à l'âge de dix-huit ans acomplis; les Éphebes, à vingt ans acomplis, étoient inſcrits ſur le rôle des *hommes*.

ENFANS ſur les médailles.

Les dieux marins, Mélicerte, Palemon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déité ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même ſymbole; car ils ſont repréſentés par un *enfant* aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les jeux de l'Iſthme, qui furent inſtitués par Siſyphe, en l'honneur du premier de ces dieux.

Sur les médailles de Tarente, cet *enfant* eſt Taras.

ENFANS nés de pere & de mere libres & vivans. On exigeoit ces qualités dans les *enfans* qui aidoient les ſacrificateurs dans leurs fonctions. Sur les monumens qui repréſentent des ſacrifices, on les voit portant le cofret à l'encens, ou les pateres, pour les libations, quelquefois jouant de la flûte double. Dans une inſcription rapportée par Muratori (*pag. 312, n. 5. Theſ. inſcript.*) ils ſont déſignés par ces mots: *pueri ingenui patrimi & matrimi ſenatorum filii referentes ad aram in pateris ad ſacrificia*.

ENFERS; nom général pris pour ſignifier les lieux deſtinés à la demeure des âmes après la mort. Selon les philoſophes, l'*enfer* étoit également éloigné de tous les endroits de la terre; & Cicéron, pour marquer qu'il importe peu de mourir en un lieu plutôt qu'en un autre, dit: en quelque lieu que l'on ſoit, on a autant de chemin à faire pour aller en *enfer*. Les poëtes ont fixé certains lieux comme l'entrée des *enfers*; tel eſt le fleuve Léthé, du côté des Scythes; en Épire, la caverne Acheruſia, la bouche de Pluton, près de Laodicée; & la caverne du Ténare, auprès de Lacédémone. Ulyſſe, pour deſcendre aux *enfers*, alla, dit Homere, par l'Océan au pays des Cimmériens: Énée y entra par l'autre du lac Averne. Xénophon dit qu'Hercule entra aux *enfers* par la péninſule, nommée *Acheruſiade*, près d'Héraclée du Pont. À Hermione, il y avoit, ſelon Strabon, un chemin fort court, pour aller aux *enfers*; c'eſt pour cela que ceux du pays ne mettoient pas dans la bouche du mort le prix du paſſage pour Charon..... La demeure des *enfers* eſt décrite diverſement par les anciens. Apulée fait paſſer Pſyché par la caverne du Ténare, pour aller juſqu'au trône de Pluton: au bout de la caverne elle trouve le fleuve Achéron, où elle paſſe la barque de Charon, & va de là droit au trône, gardé par le Cerbere. Voici en abrégé la deſcription que Virgile fait des *enfers*: au milieu d'une ténébreuſe forêt, & ſous d'affreux rochers, eſt un antre profond, environé des noires eaux du lac Averne. À l'entrée de ce gouffre infernal, ſont couchés le chagrin & les remords vengeurs. Là réſident les pâles maladies, la triſte vieilleſſe, la peur, la faim, l'indigence, le travail, la mort, le ſommeil ſon frere, & les joies funeſtes. Enſuite on voit la guerre meurtriere, les Euménides & la diſcorde inſenſée. Là ſont encore pluſieurs autres monſtres, tels que les Centaures, les deux Scylla, le géant Briarée, l'Hydre de Lerne, la Chimere, les Gorgones, les Harpyes & le géant Géryon. Après cela commence le chemin qui conduit à l'Achéron, ſur lequel regne le redoutable Charon, nocher des *enfers*. Le fleuve paſſé, on entre dans le ſéjour des ombres, que le poëte diviſe en ſept demeures: la premiere eſt celle des enfans morts en naiſſant, qui gémiſſent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumiere du jour; la ſeconde étoit occupée par les victimes condamnées à une mort injuſte; dans la troiſieme étoient ceux qui, ſans être coupables, mais

(*a*) *Plato de legibus, l. VII.*

mais vaincus par le chagrin & les miſeres de la vie, ont atteuté à leurs jours; la quatrieme, appelée *le champ des larmes*, étoit le ſéjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour, Phedre, Procris, Didon, &c.; la cinquieme, le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats: l'affreux Tartare, priſon des ſcélérats, faiſoit la ſixieme demeure, environée du bourbeux Cocyte, & brûlant Phlégéton; là régnoient les Parques & les Furies. Enfin, la ſeptieme demeure étoit le ſéjour des bienheureux, les champs élyſées..... On plaçoit dans l'enfer cinq fleuves, le Cocyte, l'Achéron, le Styx, le Pyriphlégéton, ou Phlégéton, & le Léthé; leurs propriétés ſont détaillées dans leurs articles..... Les divinités qui préſidoient aux *enfers*, étoient Pluton, qui avoit la ſuprême puiſſance, & Proſerpine, ſon épouſe; les trois juges, Éaque, Minos & Radamante; les Parques, les Furies, & les dieux mânes. *Voyez tous ces articles.*

ENGASTRIMYTE. *Voyez* VANTRILOQUE.

ENGUIE; ville de la Sicile, célebre par ſon temple des déeſſes-meres. *Voyez* DÉESSES-MERES.

ENHODIA. Muratori (99, 2. *Theſ.*) raporte une inſcription gravée ſur un cippe, où il eſt fait mention de la déeſſe *Enhodia*, comme de la déeſſe des chemins, *viarum præſes*, dit Feſtus. De là on peut conclure qu'elle étoit la même divinité que Diane *Enhodia*.

ÉNIPÉE, ou Éniphée, fleuve du Péloponeſe, qui tombe dans l'Alphée. *Voyez* TYRO.

ENMONIΔEIA; jeux qui étoient particuliers aux villes qui les donnoient en leur nom & à leurs frais. Il en eſt fait mention ſur des médailles de Sévere-Alexandre & de Gallien, frapées à Magnéſie en Lydie.

ENNA; lieu où Cérès faiſoit ſa demeure ordinaire, en Sicile; il y avoit de belles prairies, aroſées de fontaines d'eau vive. C'eſt-là que Proſerpine ſe promenoit lorſqu'elle fut enlevée.

ENNA & HENNA, en Sicile. ENNAIΩN.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

R. en bronze.

O. en argent.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont une chaine traînée par deux ſerpens, ou ſanglier.

Devenue municipe, elle a fait fraper des médailles de familles.

ENNÉADÉCATÉRIDE eſt un cycle ou une période de dix neuf ans, années ſolaires. *Voyez* CYCLE. Ce mot eſt grec, formé d'ἐννέα, *neuf*, de δέκα, *dix*, & d'ἔτος, *année*.

Tel eſt le cycle lunaire inventé par Méthon, à la fin duquel la lune revient à peu près au même point d'où elle eſt partie; c'eſt pour cette raiſon que les Athéniens, les Juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année ſolaire, ſe ſont ſervis de l'*ennéadécatéride*, en faiſant, pendant dix-neuf ans, ſept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*ennéadécatéride* des juifs eſt proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'eſt-à-dire, à la nouvele lune. Chacune des 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e, 19e, &c. années de ce cycle, ſont embolismiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres communes, ou de 354 jours 8 heures.

L'*ennéadécatéride* des juifs eſt donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'enſuit que *ennéadécatéride* des juifs differe de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années julienes, d'environ deux heures; car dix-neuf années julienes ſont 6939 jours 18 heures.

ENNOMUS, le plus ſavant des augures de l'Aſie, commandoit les Myſiens, auxiliaires de Troye; mais, avec tout ſon art, il ne put éviter la mort ſur les bords du Xanthe, où Achille le tua.

ÉNOBOLICO (Gruter 88, 6.). C'eſt ENDOVELLICUS.

ENOPTROMANTIE; ſorte de divination, qui ſe pratiquoit par le moyen d'un miroir. Les enchantemens, par un miroir, ſe faiſoient, ſelon Spartien, de telle ſorte, qu'un jeune garçon qui avoit les yeux bandés, ne laiſſoit pas d'y voir dedans. Les magiciennes de Theſſalie ſe ſervoient, pour deviner, d'un miroir, où elles écrivoient avec du ſang ce qu'elles vouloient répondre. Ceux qui les avoient conſultées, liſoient leurs réponſes, non pas dans le miroir, mais dans la lune, à ce qu'elles prétendoient; car leurs enchantemens avoient la force de faire deſcendre la lune. Ce mot eſt formé de ἔνοπτρον, miroir, & de μαντεία, divination.

ENRAYER. *Voyez* SUFFLAMAN.

ENRÔLEMENT. *Voyez* le diction. de l'*art militaire*.

ENSEIGNES militaires.

L'uſage des *enſeignes* ou étendards a commencé de bonne heure chez les Égyptiens. Des figures d'animaux, portées par les chefs, au bout d'une pique, faiſoient connoître à chacun ſa compagnie, & empêchoient le déſordre (Diodore de Sicile). Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple s'en crut redevable à ces animaux. Diodore penſoit que de là dérivoit leur culte.

Chez les Grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un caſque ou une cuiraſſe, fixée au haut d'une lance, qui ſervoit d'*enſeignes* militaires. Cependant Homere nous apprend qu'au ſiége de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux ſoldats, & les rallier à ce ſignal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduiſit l'uſage des *enſeignes* avec les deviſes. Celles des Athéniens étoient Minerve, l'olivier & la chouette: les autres peuples de la Grece avoient auſſi pour *enſeignes* ou les figures de leurs dieux tuté-

laires, ou des ſymboles particuliers, élevés en bout d'une pique. Les Corinthiens portoient un pégaſe ou cheval ailé; les Meſſéniens la lettre greque M. & les Lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiele de leur nom.

Les Perſes avoient pour *enſeigne* principale un aigle d'or, en bout d'une pique, placé ſur un chariot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la premiere diſtinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée, ſous Cyrus. Xénophon, dans la Cyropédie, dit que cette *enſeigne* fut en uſage ſous tous les rois de Perſe. Les anciens Geulois avoient auſſi leurs *enſeignes*, & jaroient par elles dans les lignes & les expéditions militaires; on croit qu'elles repréſentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Les Romains n'eurent d'abord pour *enſeigne* qu'une poignée de foin (*Plut. Hom. ill. Ovidii faſt. lib.* 3.), élevée au bout d'une pique: mais cette ſimplicité ne dura guere, l'aigle devint bientôt l'enſeigne diſtinctive des légions: chacune (*Lipſius, de militia Romana, lib.* 4, *dial.* 5) avoit la ſienne, qui étoit portée au haut d'une pique, & poſée ſur une baſe ſculptée (*cabinet rom. part.* 3, *fig.* 15): cette aigle étoit le plus ſouvent d'or, quelquefois d'argent. Pline obſerve qu'avant le ſecond conſulat de Marius, (*lib.* 10, *cap.* 4) on portoit pour *enſeigne* différens animaux, comme ſangliers, chevaux, minotaures, louves, mais que ce général conſerva l'aigle ſeul. Du temps des empereurs, c'étoit ſouvent une main (*colonna traj. fol.* 5.) par alluſion au nom des manipules, ou comme l'emblême de la concorde. On voit auſſi ſur la même colonne un aigle (*ibid. fol.* 36), avec le portrait de l'empereur au deſſous.

Les *enſeignes* ſont communément ornées de couronnes ſur les monumens, & chargées de petits boucliers, *clupei*, ſur leſquels il y avoit probablement des portraits, ou d'autres emblêmes relatifs aux événemens particuliers de chaque légion. On y remarque auſſi des créneaux, comme trophées des villes priſes, ou des becs de galeres. Ces trophées, que les ſoldats avoient continuélement devant les yeux, & qui leur rapeloient leurs anciens exploits, étoient bien propres, ſans doute, à ranimer leur courage dans les combats.

Il paroît par Tacite (*annal. lib.* 3.), qu'après la mort de Germanicus, les légions, en ſigne de triſteſſe, ſupprimerent pour un temps tous les ornemens des *enſeignes*. Ils en agiſſoient probablement ainſi dans les autres démonſtrations de deuil ou dans les calamités publiques. Sur une *enſeigne* de la colonne trajane, on voit en deſſus de l'aigle un petit étendard, *vexillum*, au milieu duquel étoit écrit le nom des cohortes & des centuries, afin que chaque ſoldat pût reconoître la ſienne. C'eſt Vegece (*de re milit. lib.* 2. *cap.* 13.) qui nous inſtruit de cette circonſtance; mais cet auteur écrivoit du temps du Bas-Empire. Dans les ſiecles antérieurs, les *manipuli* ſeuls avoient leurs ſignes (*Lipſius de militia Romana, lib.* 4, *dial.* 5), & ils compoſoient les cohortes qui n'en avoit pas en propre. Quelquefois on attachoit ſimplement le *vexillum* au haut d'une pique, ſans autre ornement. Ceux de l'infanterie étoient rouges (Servius ſur le V. 1. lib. 8. Énéid. Polybe, liv. 6, ch. 7), excepté celui du conſul, qui étoit bleue: la couleur bleue diſtinguoit ceux de la cavalerie (*Servius ibidem*); ils étoient fixés au haut d'une pique, à cette eſpece de ſoutien (*cap. rom. part.* 3. *fig.* 17.), qu'on voit quelquefois ſurmonté d'un aigle, & ils avoient des franges & des rubans (*admir. rom. antiq. fol.* 16.).

Le *labarum*, cet étendard au milieu duquel Conſtantin fit placer le monogramme de Jéſus-Chriſt (*Anton. Agoſtin. dial. ſopra le medaglie, dial.* 7, *med.* 14.) différoit du *vexillum*, en ce qu'il étoit tendu & conſervoit ſa forme carrée, comme on le voit ſur une médaille de Théodoſe; en quoi il différoit auſſi du *vexillum*, qui ſe rencontre fréquemment ſur la colonne trajane, & qui n'étoit attaché qu'au bord ſupérieur. Peut-être ces étendards n'étoient-ils point alors appelés *labarum*. Pluſieurs prétendent, en effet, que ce mot eſt du bas empire. Vegece (*de re milit. lib.* 2, *cap.* 13.) attribue aux Romains de ſon temps, ces étendards en forme de dragon, qui ſervoient d'*enſeigne* aux nations barbares: celles ci étant devenues dans la ſuite auxiliaires des Romains, elles conſerverent probablement leurs ſignes, & les mêlerent parmi les aigles des légions. C'eſt ſans doute dans ce ſens que Vegece parle, de même que quelques modernes après lui, puiſqu'on ne trouve rien de ſemblable dans les ſiecles qui précéderent la décadence de l'empire. *Voyez* AIGLE, DRAGON, DRACONAIRE, LABARUM, &c.

On trouve dans les collections d'antiques pluſieurs repréſentations d'animaux poſés ſur des plinthes. Les trous qui traverſent ordinairement ces plinthes, paroiſſent avoir ſervi à les fixer au haut des piques, & les font reconoître pour des *enſeignes*. Le comte de Caylus en a publié pluſieurs, & entr'autres deux léopards mâle & femele. (*Rec. III. pl.* 64.).

ENSEIGNES militaires ſur les médailles de colonies. *Voyez* COLONIES.

ENSEIGNES, ou *porte-enſeignes*. On voit pluſieurs de ces officiers ſur les médailles d'allocution, rangés autour de l'empereur qui harangue les troupes. Ils paroiſſent d'une maniere plus diſtincte ſur la colonne trajane, où l'on voit que leur caractere diſtinctif eſt conſtamment une dépouille d'ours ou de lion, attachée ſur leur caſque & flotant ſur les épaules.

ENSEIGNES. Dans les fouilles de Pompeia, on a trouvé un *phallus* de grandeur démeſurée, peint ſur le mur d'une maiſon, où il ſervoit d'*enſeigne*. On en voit le deſſein dans le recueil des antiquités d'Herculanum.

ENTELLA, en Sicile. ΕΝΤΕΛΛΙΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

O. en or.

RRR. en bronze.

RRR. en argent.

Leur type ordinaire eſt Pégaſe volant.

ENTERRER. Les différens peuples de l'antiquité ont pratiqué différens uſages pour la deſtruction des corps. Les uns les ont brûlés, d'autres les ont *enterrés*, quelques-uns les ont brûlés ou *enterrés* à différentes époques, & pluſieurs enfin ont pratiqué aux mêmes époques ces deux uſages.

Les Égyptiens *enterroient* les morts, ou ils les embaumoient. Le cercueil qui exiſte encore dans la chambre qui occupe le centre de la grande pyramide, atteſte le premier uſage. Ils avoient même une loi, conſervée par Platon, qui défendoit d'*enterrer* un homme dans un endroit où un arbre auroit pu croître. Les rois & les grands de Memphis, obſervèrent ſcrupuleuſement cette loi; car le terrain ſur lequel ſont bâties les pyramides, & placées les ſépultures royales de la Thébaïde, n'eſt qu'un rocher ſtérile. Plutarque dit qu'il y avoit en Égypte, deux endroits où l'on vouloit être *enterré* de préférence à tous autres, c'étoient les environs de Memphis, où ſe trouvent encore aujourd'hui les momies, & les environs d'Abydus.

On voit, dans Xénophon, Cyrus ordonner que ſon corps ſoit *enterré*. Les mages, ſes ſujets, ne brûloient pas les corps; mais ils les laiſſoient dévorer aux oiſeaux de proie. Les autres Perſes les *enterroient*. (*Xenoph. Cyrop. Herodot. lib. 7. cap. 9.*)

Quelques auteurs ont dit que les Grecs n'enſévelirent jamais aucun mort dans leurs temples & dans leurs villes; mais c'eſt une erreur. On voyoit au Laconie, dans le temple d'Amyclée, le tombeau d'Hyacinthe, fils d'Amyclès, ſous une ſtatue d'Apollon. (*Pauſanias 3. 2.*) Cet exemple étoit fréquemment répété, comme on peut le voir par les livres de Pauſanias, & des écrivains grecs.

Ces témoignages nous apprenent que l'uſage de brûler les corps, n'étoit pas général chez les Grecs. D'ailleurs les Lacédémoniens *enterroient* leurs morts. Lycurgue avoit ordonné que ceux qui auroient perdu la vie dans les combats, ſeroient enterrés avec des branches d'olivier, & que ceux dont la valeur avoit été la plus diſtinguée, ſeroient envelopées dans un drap rouge, défendant de placer autre choſe près de leur cadâvre. À Athènes, Solon n'avoit permis d'*enterrer* avec les corps que trois habits.

Les Étruſques n'étoient pas dans l'uſage de brûler les corps. Les tombeaux de marbre, rapportés par Demſter, Gori, &c. ne permettent pas de douter qu'ils ne les *enterraſſent*.

Un philologue célebre (*Al. ab Alexandro dier. genial. lib. 3. cap. 2.*) a écrit que les Romains ne brûloient pas les corps dans les premiers ſiecles de leur ville, qu'ils les *enterroient*; mais qu'ils avoient réglé depuis par un décret, *decreto ſanxerunt*, qu'on les brûleroit, parce que les ennemis déterroient leurs cadâvres & les inſultoient. Cette opinion eſt dénuée de fondement, car on ne peut trouver aucune trace de ce prétendu décret. De plus il eſt démenti par le grand nombre de tombeaux qui exiſtent encore, dans leſquels on voit que des cadâvres ont été dépoſés, & du temps de la république, & ſous le regne des empereurs. Gruter raporte auſſi pluſieurs inſcriptions qui parlent de corps entiers renfermés dans le ſein de la terre.

D. M.

L. SVLI. EPIGONI

VIXIT. ANNIS. XXVI. M. V. D. XII.

CORPUS. INTEGRUM. CONDITUM

L. IVLIVS GAMUS

PATER. FILIO. PIISSIMO.

Pag. DCLXXXVIII. 10. edition. prima

L. IVLIVS. GAMUS

DIS. MANIBUS.

L. SVLI. MARCELLI

NEPOTIS SUI

VIXIT. ANN. V

DIEBUS. XXXXI

CORPUS. INTEGRUM

CONDITUM

SARCOPHAGO.

Pag. DCXXXIX. 8.

Fabretti (*inſcript. pag. 17.*) cite encore à ce ſujet l'inſcription ſuivante :

OSSA. HAE

SUB. FUND.

TRIBUNALIS

TERRA. TECTA.

Et celle-ci qui eſt accompagnée de deux ſquélates gravés à ſes deux côtés :

CRSTONIA. Q. L. PHILENIÀ

POPA. UX. INSVLA.

Q. CRITONIS. Q. L. DACSI

SCALPTORIS. VILARI

SICI. SVISQVE. POSTER

ORVM.

Il eſt donc certein que dès les commencemens de Rome, on brûla & on *enterra* les corps, que le ſecond uſage fut d'ebord plus fréquent que le premier; mais que per le ſuite le premier deviut le plus ordineire par la force de la mode ſeule, & ſens eucune loi. Pline (*hiſt. lib. III. cap.* 2.) le dit, & il obſerve que pluſieurs femilles, & entr'auttes la femille Coruelie, juſqu'en dictateur Sylla, conſervereut l'uſege d'*enterrer* les corps. Ce paſſage de Pline a paru obſcur à quelques philologues; meis il devient clair & expreſſif, lorſqu'il eſt reproché de celui (*lib. VII. cap. XVI.*) où il dit que l'on ne brûloit les corps humeins qu'après qu'ils evoient acquis des dents, *non hominem prius quam genito dente cremari*. De là vient que Juvenal déſigne un enfent per ces mots (*ſat. XV.*) *minor igne rogi*, trop jeune pour être brûlé. De là eſt venue auſſi la diſtinction établie, par les anciens juriſconſultes, entre les mots *corpus* & *oſſa*, qui eſt exprimée dans l'inſcription ſuivante, reportée per Febretti (*ibidem.*)

S. N. E. A. T. P. II. L. P. IIIS.

HVIC. LOCO. ITVS. AMBITVS. DEBETVR

ET. SI. CORPVS. INFERRE. VOLIT. SIVE. OSSA

LICERAT.

L'uſage d'*enterrer* les corps, qui evoit été moins pratiqué depuis Sylla, que celui de les brûler, commença, ſous les empereurs chrétiens, à régner ſeul. Macrobe qui floriſſoit ſous le regne de Théodoſe le jeune (*Saturnal. lib. VII. c. 11.*) dit expreſſément que de ſon temps on ne brûloit plus les corps: *licet urendi corpora defunctorum uſus noſtro ſæculo nullus ſit*.

Les Gaulois brûloient les corps du temps de Jules-Céſar, (*de bello gallico, lib. 6.*) de ſorte que l'on ne peut attribuer qu'eux Francs, leurs veinqueurs dans les IIIe. IVe. & Ve. ſiecles, le quantité prodigieuſe d'anciens cercueils que l'on déterre tous les jours en France.

ENTHEA. Cybele eſt appelée, dans Martiel, la mere *Enthéa*, qui veut dire le divine, ou la fanetique, ou la déeſſe aux enthouſiaſmes. Ἔνθεος, *divin*.

ENTRAILLES des victimes. C'étoit la fonction des aruſpices d'exeminer les *entrailles*, pour en tirer des préſages. Cicéron, dans ſes livres de la divinetion, eprès evoir fait voir aſſez vivemeut quelle extrême folie c'étoit de conſulter des *entrailles* d'animaux, rédnit les partiſens des Aruſpices, à répondre que les dieux changent les *entrailles* dans le moment du ſacrifice, afin de marquer par elles leur volonté & l'evenir; ſur quoi il ſe récrie ainſi: „ ah! que dites-vous? Il n'y „ a point de vieilles ſi crédules que vous. Croyez-„ vous que le même veeu air le foie bien diſpo-„ ſé, s'il eſt choiſi pour le ſacrifice per une cer-„ taine perſoue, & mal diſpoſé, s'il eſt choiſi „ par nu eutre? Cette diſpoſition de ſoie peut-elle „ changer en un inſtant, pour s'eccommoder à le „ fortune de ceux qui ſecrifient? ne voyez-vous „ pes que c'eſt le hezard qui felt le choix des „ victimes? l'expérience même ne vous l'epprend-„ elle pes? Cer ſouvent les *entrailles* d'nne victime ſont tout-à-feit ſaneſtes; & celles de le „ victime qu'on immole immédietement eprès, „ ſont les plus heureuſes du monde. Que devie-„ nent les meneces de ces premieres *entrailles*? „ Ou commeut les dieux ſe ſont-ils apaiſés ſi „ promptement? meis vous dites qu'un jour il ne „ ſe trouve point de cœur à un bœuf que Céſar „ ſecrifioit; & que, comme cet animel ne pou-„ voit cependent pas vivre ſens en avoir un, il a „ fallu néceſſeirement qu'il ſe ſoit retiré dans le „ momeut du ſecrifice. Eſt-il poſſible que vous „ ayez aſſez d'eſprit pour voir qu'un bœuf n'e pu „ vivre ſans cœur, & que vous n'en eyez pas aſ-„ ſez, pour voir que ce cœur n'e pu en un mo-„ ment s'envoler je ne ſais où „? Cicéron ajonte un peu plus bes. „ C'eſt nu encien mot de Ca-„ ton, & qui eſt conuu de tout le monde, qu'il „ s'étonoit qu'un eruſpice qui rencontroit un eutre „ eruſpice, ne ſe mît pes à rire; car de toutes „ les choſes qu'ils ont prédites, combien peu ſont „ arivées? Et lorſqu'il en eſt erivé quelqu'une, „ que peut-on elléguer pour feire voir qu'elle ne „ ſoit pas erivée par hazard? Lorſqu'Annibal, „ réfugié euprès du roi Pruſias, lui conſeilloit de „ combatre, & que ce roi lui eut répondu qu'il „ ne l'oſoit, parce que les *entrailles* des victimes „ n'étoient pas fevorsbles, Quoi, lui répliqua „ Annibal, vous aimez mieux vous en reporter „ aux *entrailles* d'un bœuf, qu'à l'evis d'un vieux „ géuéral „?

ENTRÉES (grandes & petites). *Voyez* Admissions.

ENTRE-Ros. *Voyez* Interrex.

ENVIE. Les poëtes, tant Grecs que Latins, ont déifié l'*envie*, avec cette différence, que comme chez les Grecs le mot Φθόνος eſt maſculin, ils en ont fait un dieu; & au contreire, les letins en ont fait une déeſſe, perce qu'*invidia* eſt féminin. Il ne peroît pas qu'on ait jamais érigé des autels, ni des ſtetues à l'*envie*. Lucien & Ovide en ont fait des deſcriptions poétiques, priſes ſur

les envieux même. Voici comme parle Ovide : „ Une triſte pâleur eſt peinte ſur ſon viſage, elle „ a le corps entiérement décharné, le regard „ ſombre & égaré, les dents noires & mal-pro- „ pres, le cœur abreuvé de fiel, & la langue cou „ verte de venin. Toujours livrée à des ſouhaits „ inquiets & chagrins, jamais elle n'a ri qu'à la „ vue de quelques maux ; jamais le ſommeil ne „ ferma ſes paupieres. Tout ce qui arive d'heu- „ reux dans le monde, l'afflige & redouble ſa fu- „ reur ; elle met toute ſa joie à ſe tourmenter, à „ tourmenter les autres, & elle eſt elle-même „ ſon triſte bourreau „.

ENYALIUS. Hiſtiæus de Milet, ancien auteur grec, qui avoit écrit l'hiſtoire de la Phénicie, diſoit, au raport de Joſephe, que certains prêtres avoient porté les ſacrifices de Jupiter *Enyalius* dans la campagne de Sennaar, c'eſt-à-dire, dans la partie de la Méſopotamie, qui eſt la plus proche du confluent de l'Euphrate & du Tigre. Voſſius (*de idol. orig. & prog. l. I. c. 16.*) croit que Jupiter *Enyalius* eſt Mars, & que ce Mars des Aſſyriens, ou Babyloniens, n'eſt autre que Nemrod. On convient ſeulement qu'*Enyalius* eſt un ſurnom de Mars. Macrobe le dit poſitivement, & les poëtes, à l'exemple d'Homere, lui donnent cette épithete. D'autres diſent qu'*Enyalius* eſt le fils d'Ényo ou de Bellone, Ἐνυὼ ἰόν. Cependant Denis d'Halicarnaſſe, qui dans ſon ſecond livre dit qu'*Enyalius* chez les Sabins étoit le même que *Quirinus*, ajoute qu'on ne ſait pas bien au vrai ſi *Enyalius* eſt Mars, ou quelqu'autre divinité égale à Mars en puiſſance & en honneur ; qu'à la vérité, il en eſt qui diſent qu'*Enyalius* eſt le dieu qui préſide à la guerre & aux armes ; mais que d'autres les diſtinguent. *Voyez* ÉNYO, d'où ce mot vient.

ÉNYO. Quelques auteurs diſent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalius*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Ényo*, déeſſe de la guerre. Stace dit qu'*Ényo* préparoit les armes, les chevaux & le char de ſon fils, lorſqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans ſon traité *de natura deorum*, raporte que les auteurs varient ſur l'origine & les fonctions d'*Ényo* : les uns diſent qu'elle étoit mere, les autres ſoutienent qu'elle étoit fille, d'autres enfin aſſeſtent qu'elle étoit ſimple nourice du dieu Mars ; mais il ajoute que tous les mythologiſtes s'acordent à dire qu'*Ényo*, en grec, ſignifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combatans. L'interprete de Lycophron dit qu'*Ényo*, ſœur des Gorgones, étoit une épithete que l'on donnoit à Junon. Héſiode, dans ſa *Théogonie*, atteſte qu'*Ényo* étoit fille de Phorcynus & de Ceto, & par conſéquent qu'elle étoit ſœur des Phorcuides. On lit dans Pauſanias, qu'*Ényo*, ainſi que Pallas, préſidoit à la guerre, & la dirigeoit.

ÉOLE, fils d'Hippothès, deſcendant de Deucalion ; ou fils d'Hellen, fils de Jupiter ; ou fils de Jupiter même, fut le dieu ou le roi des vents. „ Dans un antre vaſte & profond *Éole* tient tous les vents enchaînés, dit Virgile, tandis que les montagnes qui „ les renferment, retentiſſent au loin de leurs mugiſſemens. Ce dieu qui les gouverne, aſſis ſur „ la plus élevée de ces montagnes, apaiſe leur „ furie & s'oppoſe à leurs éforts ; s'il ceſſoit un „ monument de veiller ſur eux, le ciel, la terre, „ la mer, tous les élémens ſeroient confondus. „ La ſageſſe de Jupiter, qui a prévu le danger, „ les a empriſonés dans des cavernes obſcures, & „ les a chargés du poids des plus hautes monta- „ gnes. Il leur a en même temps donné un roi, „ qui ſût à propos, ſuivant les loix qui lui ſe- „ roient preſcrites, les retenir dans leurs priſons, „ ou les mettre en liberté „. Junon voulant éloigner Énée de l'Italie, pria *Éole* d'exciter une tempête. Auſſi-tôt il enfonça ſa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvrit. Tous les vents, à l'inſtant ſortirent impétueuſement de leurs cavernes, ſe répandirent ſur la terre, ſur la mer, & excitereut la plus affreuſe tempête. Ulyſſe étant venu conſulter *Éole* ſur ſon voyage, & lui demander les moyens de faire une heureuſe navigation, *Éole* lui donna les vents enfermés dans une peau de bouc, & lia lui-même cet outre dans ſon vaiſſeau avec un cordon d'argent, afin qu'il n'en échapât pas la moindre haleine : il laiſſa ſeulement en liberté le zéphyr, auquel il donna ordre de conduire les vaiſſeaux. Mais les compagnons d'Ulyſſe s'imaginant que cet outre renfermoit des tréſors, dont Ulyſſe ne vouloit pas leur faire part, prirent le temps qu'il étoit endormi pour ouvrir l'outre. Dans le moment les vents ſortirent avec fureur, & exciterent une horrible tempête, qui les fit preſque tous périr. Homere ajoute qu'*Éole* voyant revenir Ulyſſe après la tempête, le renvoya avec indignation, comme un homme chargé de la colere des dieux. On donne à *Éole* douze enfans, ſix filles & ſix garçons, qui s'étoient mariés enſemble, les freres avec les ſœurs. On dit qu'une de ces filles fut ſéduite par Neptune changé en taureau. Ce ſont apparemment les douze vents principaux, qui ſe mêlent ſouvent dans les orages. Il eut pour fils Créthéus, Salmonée & Siſyphe. *Voyez* PÉLIAS.

Le ſeul monument ſur lequel on voie le nom de ce dieu, eſt une inſcription raportée par Muratori. *Theſ. inſcr.* 1979. 4.

AEOL. CONTINUATORI

CAL. FAUSTINIANUS

. . . . . MIL

LEG. II. . . . . .

V. S. L. M.

Sur un tombeau antique (*Antiq. hortæ. lib.* 3. *p.* 8.) Fontanini a reconu Bacchus apuié ſur

Éole. Ce dernier eſt repréſenté avec de la barbe & des ailes. Bacchus eſt conduit à Ariadne par *Éole*, dont elle avoit imploré le ſecours.

ÉOLIENES; ce ſont ſept petites îles, placées entre l'Italie & la Sicile, appelées aujourd'hui *les îles de Lipari*, dont la principale eſt remplie de volcans: ce qui fit placer dans cette île les forges de Vulcain, d'où elle prit le nom de *Vulcanie*; enſuite étant gouvernées par *Éole*, elles en porterent auſſi le nom. Homere ne parle que d'une île *éolienne*, qu'il dit être flotante, ceinte tout autour d'une forte muraille d'airain, & bordée en dehors de rochers eſcarpés.

ÉORIES. *Voyez* ALÉTIDES.

ÉOUS; un des chevaux du ſoleil, qui déſigne l'Orient. H'ως, *Orient*.

ÉPACHTÉES; fêtes que les Athéniens célébroient en l'honeur de Cérès, & en mémoire de la douleur qu'elle reſſentit en epprenant l'enlévement de ſa fille. Ce mot eſt compoſé de ἐπὶ, *ſur*, & de ἄχθος, *douleur*.

ÉPACRIUS (Jupiter), Ἐπάκριος, ou *des montagnes*, eſt placé ſur pluſieurs médailles, & ſur des pierres gravées. On le voit auſſi ſur un médaillon très-rare, avec Neptune & Pluton, & l'inſcription Θεοὶ ΑΚΡΑΟΙ, *dii montani*.

ÉPACTES. L'année ſolaire commune contient 365 jours, & l'année lunaire commune 354. Il y a donc dans la premiere onze jours de plus que dans la ſeconde. Ainſi pour égaler l'année lunaire à la ſolaire, il faut ajouter onze jours à la premiere, & ces onze jours ſont ce qu'on appele *épactes*. Elles augmentent d'un pareil nombre chaque année commune, parce que le cours de la lune evance d'autant ſur celui du ſoleil. Les années biſſextiles étant de 366 jours, la lune avance de 12 jours ſur le ſoleil ces années là. Mais les calendriers, tant l'ancien que le nouveau, ſont arangés de maniere qu'on n'y fait aucune attention aux années biſſextiles, & qu'on ſe contente d'augmenter les *épactes* du nombre onze comme dans les années communes. Il n'y a que l'année du cycle de dix-neuf ans, précédée de l'*épacte* 29, juſqu'à la réformation du calendrier, & celle qui a 1 pour nombre d'or, depuis 1569 juſqu'en 1900 excluſivement, que les comptiſtes augmentent les *épactes* de 12 au lieu de 11, & cela afin qu'au bout de 29 ans les *épactes*, comme les nouveles lunes, recomencent à marcher dans le même ordre que le cycle précédent. On peut remarquer cet ordre dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, en comparant un cycle avec l'autre. On y verra auſſi que les *épactes* augmentent de 12 au lieu de 11 dans les années que nous venons de nommer.

Pour y découvrir cet uſage plus aiſément, il faut ſavoir comment les comptiſtes font leur addition d'*épactes* chaque année. S'ils en comptent 11 cette année, ils en compteront 22 l'année prochaine, en y ajoutant 11; l'année ſuivante, en ajoutant encore 11, ils en compteront 33, ou plutôt ils en compteront 3, parce qu'étant arivés, par leur addition, à un nombre au deſſus de 30, ils retranchent le nombre de 30, & ce qui reſte eſt l'*épacte* qu'ils cherchent. Cela ſuppoſé, il eſt aiſé de comprendre qu'au lieu de 11, ils ajoutent 12 pour l'année qui ſuit l'*épacte* 29, depuis J. C. juſqu'en 1582; pour l'année qui ſuit l'*épacte* 19, depuis 1596 juſqu'en 1700, & encore pour l'année qui ſuit l'*épacte* 18, depuis l'an 1700 juſqu'à l'an 1900 excluſivement. Si l'année qui ſuit l'*épacte* 29, on n'ajoutoit que 11, on ne compteroit cette année que 10 d'*épacte*: 29 & 11 ſont 40; retranchez 30, reſte 10, & par conſéquent en n'ajoutant que 11, il ne faudroit compter que 10 d'*épactes*. Cependant on en compte 11 après 29, comme on le voit dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, depuis J. C. juſqu'en 1582. Il faut donc que les comptiſtes ajoutent 12 à 29, pour l'année qui ſuit celle qui eſt marquée de l'*épacte* 29. Il en eſt de même depuis 1700, pour l'année qui ſuit l'*épacte* 18. Cette année eſt ainſi marquée * dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, où cet aſtériſque tient lieu de 30. Or, 18 & 11 ne ſont que 29; il faut donc ajouter 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour les années qui ſont marquées de cette petite étoile, que nous nommons aſtériſque. On voit que les anciens & les nouveaux comptiſtes s'acordent parfaitement, en ajoutant 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour une certaine année du cycle de 19 ans. Mais il s'en faut bien que les uns & les autres conviennent ſur la maniere de compter les *épactes*.

Les nouveaux comptiſtes comptent autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le dernier décembre qui a précédé. Par exemple, on comptoit en l'année 1760, 12 d'*épactes*, parce que, ſelon le comput eccléſiaſtique, le 31 décembre 1759, étoit le 12 de la lune. Cependant il y a une exception, qui eſt que depuis 1596, la premiere année du cycle de 19 ans, on ajoute une unité au nombre des jours que la lune avoit le dernier décembre précédent. Exemple; en 1785, la lune a eu 29 jours le 31 décembre, & néanmoins le premier janvier ſuivant, on a compté 30, ou * d'*épacte*, parce que l'an 1786 concourroit avec la premiere année du cycle de 19 ans, on avoit 1 pour nombre d'or. C'eſt au fond la même raiſon pourquoi l'on ajoute 12 aux *épactes* 18, 19 & 29. Il n'en eſt point ainſi des anciens comptiſtes. Ils comptoient autant d'*épactes*, chaque année, que la luee avoit de jours le 22 mars: *omni anno*, dit le vénérable Bede, *quota luna in undecimo calendarum aprilis evenerit, tota eodem anno epacta erit*. Ce ſont ces *épactes* anciennes, dont les chartes ſont datées, que nous marquons dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, depuis la premiere année de notre ere chrétienne juſqu'à la réformation du calendrier, faite en 1582; ſur quoi nous remarquerons que les anciens comptiſtes ne donnoient pas tous le même commencement à leurs *épactes*. Quelques-uns en

effet commençoient à les compter dès le mois de ſeptembre, avec les Égyptiens, quatre mois pleins avant ceux qui, ſuivant l'uſage des Romains, ne commençoient à les compter qu'avec le mois de janvier. *Epacta*, dit encore le vénérable Bede, *incipiunt ſecundum Ægyptios a calendis ſeptembris, ſecundum Romanos a calendis januarii*. Nous trouvons dans les chartes des notaires, qui ont ſuivi l'uſage des Égyptiens, & d'autres qui ont ſuivi celui des Romains. Commençons par les premiers. Dans le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, col. 264, on voit une charte ainſi datée: *acta ſunt hæc.... anno ab incarnatione Domini MXCIII, indictione I, epacta I*, parce que cette charte n'a point été donnée avant le mois de ſeptembre, *epacta I* eſt bon, ſuivant l'uſage des Égyptiens. Si elle avoit été donnée avant le mois de ſeptembre, ou ſi celui qui l'a écrite, avoit ſuivi l'uſage des Romains, il l'auroit datée *epacta XX*, comme on la voit marquée, en 1093, dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, où nous ſuivons les Romains dans notre maniere de compter les *épactes*, ſans aucun égard à celle des Égyptiens, parce qu'il n'eſt pas poſſible de tout marquer dans une table, qui doit être claire & ſans confuſion. Le même tome des Anecdotes qui vient d'être cité, préſente, col. 346, une charte de Louis le Gros, ainſi datée: *anno Domini MCXVII.... epacta XXVI, concurrentibus VII.* Cette date *epacta XXVI* eſt bonne, en ſuivant la maniere de compter des Égyptiens; mais en ſuivant celle des Romains, il faudroit *epacta XV*, comme elle eſt indiquée dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE pour l'an 1117. Il en eſt encore de même d'une autre charte, rapportée par D. Vaiſſette, tom. II, fol. 511, de ſes preuves de l'hiſtoire de Languedoc. Telles ſont les dates de cet acte: *facta charta iſta menſe novembris, feria VII, epacta VI, luna VI, anno videlicet ab incarnatione Domini MCXLIIII.* Il faut lire *MCXLV*, ſelon D. Vaiſſette. En effet, toutes les dates de cette charte conviennent à l'an 1145; & le *feria VII, menſe novembris* réuni avec *luna VI*, prouve qu'elle a été donnée cette année 1145, le 24 novembre, qui étoit un ſamedi, comme on peut le voir dans nos deux CALENDRIERS *lunaire* & *ſolaire*. Pour l'*épacte VI*, au lieu de XXV, elle ne peut plus faire de difficulté, après que nous avons prouvé qu'il y avoit des notaires, qui changeoient les *épactes*, dès le mois de ſeptembre, avec les Égyptiens. En voici une preuve bien claire, tirée de celles de la derniere hiſtoire de Bretagne, tom. I, col. 612: *hæc..... confirmatio facta eſt..... anno ab incarnatione Domini MCLII, menſe ſeptembris, in exaltatione ſanctæ Crucis, luna II, feria I, cyclus ſolaris XIII, epacta XXIII, concurrentes II, claves terminorum XIV, indictione XV.* Selon les Romains, il faudroit *epacta XII*; mais *epacta XXIII* eſt bon, ſuivant les Égyptiens, dans une charte, donnée comme eſt celle-ci, au mois de ſeptembre. Donc toutes les dates ſont exactes, à l'exception de *luna II*, qui paroît être une faute de copiſte, pour *luna XI*.

Il peut ſe faire que cet uſage des Égyptiens ait été très-ſuivi par nos anciens; mais pour le prouver, il faudroit un grand nombre de chartes qui euſſent été faites dans les quatre derniers mois de l'année; & c'eſt ce qui nous manque. À l'égard de celles qui ont été données dans le mois de janvier, & les ſept mois ſuivans, quoique les *épactes* y ſoient ſouvent marquées, elles ne peuvent être rapportées en preuve, ni de l'uſage des Romains, ni de celui des Égyptiens. La raiſon en eſt bien ſenſible; ce ſont les mêmes *épactes* dans les huit premiers mois de l'année, ſelon l'un & l'autre uſage. Ainſi, en raportant, comme nous allons faire, un certain nombre de ces chartes, données depuis le mois de janvier juſqu'au mois d'août inclusivement, notre but eſt moins de démontrer l'uſage particulier des Romains, que de prouver l'uſage général de nos anciens. En effet, la maniere dont ceux-ci comptoient les *épactes*, eſt ſi différente de la nôtre, qu'elle mérite d'être atteſtée par des autorités aſſez nombreuſes, pour ne laiſſer aucun doute ſur ce que nous avons dit.

Le premier exemple que nous trouvons des *épactes* ajoutées aux dates des lettres, ou des chartes, eſt tiré d'une lettre inſérée dans la vie de S. Benoît d'Aniane, où les moines de l'abbaye d'Iude, raportent la mort de ce Saint Abbé en ces termes: *obiit autem ſeptuagenarius, tertio idus februarii, anno ab incarnatione Domini octingenteſimo vigeſimo primo, indictione XIV, concurrente I, epacta decima quarta*.

Un autre exemple du même ſiecle, eſt de Rodrade, prêtre de la ville d'Amiens, qui date ainſi ſon ordination: *ego Rodradus..... IIII nonas martii, ſacerdotalis miniſterii trepidus ſuſcepi officium anno incarnationis dominicæ DCCCLIII, indictione I, epacta VII, concurrente VI, L. VII*, (il faut *luna XIX*,) *termino paſchali IV, kal. aprilis*.

Le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, va nous fournir d'autres exemples pour les ſiecles ſuivans. Une charte d'Hubert, évêque de Térouenne, pour l'abbaye de Féeamp, (col. 214) eſt ainſi datée: *actum Fiſcanni in capitulo, anno ab incarnatione Domini MLXXX, epacta XXVI, indictione III.* Et col. 260, charte de l'empereur Henri III, *data II idus auguſti.... anno dominicæ incarnationis MXCII, indictione XV, epacta IX.* Col. 584, charte de Berthe, ducheſſe de Lorraine, ainſi datée: *acta ſunt hoc anno ab incarn. Dom. MCLXXVI, indict. IX, epacta VII, concurr. IV.*

Dans ces chartes de différens pays, les *épactes* ſont toujours marquées ſuivant le calcul de nos anciens computiſtes, qui comptoient, ainſi qu'on l'a dit, autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars. Il n'y a qu'à

jeter les ieux ſur notre *Table* CHRONOLOGIQUE & notre CALENDRIER *lunaire*, pour ſe convaincre de la vérité de ce que nous diſons. Il n'y a point ici de variété dans nos chartes : elles s'acordent toutes ſur cet article, & toutes les *épactes* y ſont marquées de la même maniere, excepté celle qui répond à la premiere année du cycle de 19 ans, qui eſt tantôt *epacta* XXIX, tantôt *epacta nulla*. Il eſt bon de ſe ſouvenir de ces deux manieres de marquer une même *épacte*, pour n'y être point embaraſſé, quand on rencontrera *epacta nulla*, que nous n'avons point marquée dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE.

Mais pourquoi les anciens computiſtes comptoient-ils autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars ? Et quel uſage pouvoient-ils faire de ces *épactes?* Le voici. La pâque ne pouvant ariver plutôt que le 22 mars, il importoit de ſavoir quel étoit le quantieme de la lune de ce 22e. jour, parce qu'en étant inſtruit, on ſavoit en même temps ſi cette lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune paſchale, ou ne l'étoit point ; & voici comment on le ſavoit. Si le nombre des *épactes* étoit au deſſus de 16, ce nombre au deſſus marquoit que la lune qui couroit le 22 mars, n'étoit point la lune paſchale, mais que c'étoit la lune ſuivante. Au contraire, ſi le nombre des *épactes* étoit au deſſous de 16, il marquoit que la lune qui, cette année-là, couroit le 22 mars, étoit la lune paſchale, & qu'il n'en falloit point chercher d'autre.

Ceci devicndra clair par l'application de cette regle aux deux premieres années du nombre d'or ou cycle de 19 ans. La premiere année de ce cycle, nos anciens comptoient 29 d'*épactes*. Ce nombre eſt au deſſus de 16, par conſéquent la lune, qui couroit le 22 mars cette année-là, n'étoit point la lune paſchale, c'étoit la ſuivante, dont le premier jour tomboit le 23 du même mois. Voyons maintenant la ſeconde année du même cycle. Nos anciens, cette année, comptoient onze *épactes*. Onze eſt au deſſous de 16, donc la 2e. année du cycle de 19 ans, la lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune paſchale. Tout cela peut ſe vérifier ſur notre *Table* CHRONOLOGIQUE & notre CALENDRIER *lunaire*. Tel eſt l'uſage que les anciens faiſoient de leurs *épactes*, outre celui dont nous avons parlé plus haut. Obſervons encore qu'il n'étoit pas rare dans le onzieme ſiecle, de dater les chartes de deux *épactes* différentes, la majeure & la mineure. La premiere eſt la ſolaire, qui ſe confond avec les concurrens ; la ſeconde eſt la lunaire, dont on vient de traiter.

Nous nous ſervons aujourd'hui de nos *épactes*, pour connoître les nouveles lunes de chaque mois pendant tout le cours de l'année, comme nous l'expliquons d'une maniere plus étendue dans l'avertiſſement qui eſt à la tête de notre CALENDRIER *lunaire*, où nos nouveles *épactes* ſont marquées comme dans tous les calendriers. Nous remarquerons ſeulement ici, que ces nouveles *épactes*, comme il a été déja dit plus haut, quoique plus exactes que les anciennes, n'indiquent pas néanmoins, avec toute la préciſion aſtronomique, le commencement de la nouvele lune, que ſouvent elles l'anticipent d'un jour, de deux & même de trois, & que rarement elles l'indiquent au jour qui lui eſt propre. Ainſi l'on diſtingue le commencement de la lune, ſuivant l'uſage ordinaire, de ce même commencement, ſuivant l'exactitude aſtronomique. (*Article extrait de l'*ART DE VÉRIFIER LES DATES.)

EΠΑΚΤΙΟC (*Mercure*).

Mercure étoit adoré par les Samiens, ſous le nom d'*ἐπάκτιος*, *ſur le bord de la mer*, parce qu'il préſidoit à la navigation. On le repréſentoit alors aſſis ſur un promontoire, comme on le voit ſur des médailles de Tibere.

ÉPAGOMENES, ſubſt. & adj. pl. terme de Chronologie. *Épagomenes*. Les Égyptiens, les Chaldéens, qui ſe régloient par l'année de Nabonaſſar, la partageoient en douze mois égaux, de 30 jours chacun ; mais parce que 12 fois 30 ne font que 360, & que le ſoleil emploie 365 jours à parcourir ſon orbite, après leur douzieme mois, ils ajoutoient 5 jours, qu'ils appeloient *épagomenes*.

Ce mot nous eſt venu des aſtronomes grecs, qui ont appelé ces 5 jours *épagomenes*, c'eſt-à-dire ; *ajoutés*, *ſur ajoutés*, de ἐπὶ, *ſuper*, & ἄγω, *duco*.

ÉPALIUS. *Voyez* HYLLUS.

ÉPAPHUS, fils de Jupiter & d'Io, fut enlevé, après ſa naiſſance, par la jalouſe Junon, & donné à garder aux Curetes ; ce qui étant venu à la connoiſſance de Jupiter, il les fit tous mourir. *Épaphus* devenu grand, eut un différent avec Phaéton, & lui reproche qu'il n'étoit point fils du Soleil, comme il s'en vantoit ; il ajoura que Clymene, ſa mere, n'en avoit fait courir le bruit, que pour couvrir ſes galanteries. Ce reproche engagea Phaéton à aller trouver le Soleil dans ſon palais. *Voyez* PHAÉTON.

Épaphus fut pere de Lybie, ou de Lyſiniaſſe, mere de *Buſiris*. *Voyez* BUSIRIS, Io.

Hérodote (*l. I. & l. II.*) dit qu'*Épaphus* eſt l'Apis des Égyptiens ; que c'eſt le nom que les Grecs donnoient à Apis. Élien dit la même choſe (l. XI. des animaux, c. 10.). Mais il ajoute que les Égyptiens s'inſcrivoient en faux contre cette opinion, & qu'ils aſſuroient qu'*Épaphus* n'avoit exiſté que pluſieurs ſiecles après Apis. Voſſius (*de idol. l. I. c. 29.*) croit que les Égyptiens avoient raiſon : car *Épaphus* étoit aïeul d'Agenor, & biſaïeul de Cadmus ; mais les Grecs avoient l'ambition de paſſer pour avoir donné les dieux à l'Égypte. *Épaphus* étoit fils de Jupiter & d'Io, & par conſéquent petit-fils d'Inachus, qui avoit jeté les fondemens du royaume d'Argos. *Voyez* les métamorphoſes d'Ovide, l. I. v. 749. Euſebe dans ſa chronique, Servius ſur le 3e. l. de l'Énéide, Macrobe, l. III. des ſaturnales, c. 6.

ÉPAULES. Les anciens tiroient divers préſages des treſſaillemens fortuits que l'on reſſentoit dans

les

les *épaules*. Si c'étoit dans la droite, l'artiſan devoit en conclure qu'il lui ſurviendroit quelque profit, l'eſclave devoit augurer un profit, & la mort de ſon maître, la fille un bon mariage, la veuve quelque gain, le marchand des profits, le pilote un heureux voyage, l'épouſe de la joie. Le treſſaillement de l'*épaule* gauche préſageoit des piéges tendus par quelque femme; mais des piéges qui ne devoient pas être nuiſibles. (*Nymphus de augur.* s. 9.)

ÉPAULIERES, } partie de la cuirſſe, ou
ÉPAULETES, } armure particuliere, qui défend les épaules du ſoldat, & le haut de ſon bras. On en trouve ſur pluſieurs monumens antiques. Elles ſont très-apparentes à une petite ſtatue de bronze, conſervée dans la galerie du collége de S. Ignace, à Rome, & qui repréſente un ſoldat ſarde. Ce ſoldat tient de la main gauche un bouclier rond devant ſon corps; mais à une certaine diſtance, & ſous ce bouclier trois fleches, dont on aperçoit les bouts empennés qui excedent le bouclier; de la main droite il porte l'arc. Il a la poitrine couverte d'un corcelet court, & les épaules garnies d'*épaulieres*. Cette armure ſe voit auſſi ſur un vaſe de la collection du comte de Maſtrilli, formée à Nole; & ſur un autre morceau de ce genre de la bibliotheque du vatican (*Dempſt. Etrur. tab.* 48.). Dans un monument, publié par Winckelmann, dans ſes *monumenti inediti* no. 197, on voit un gladiateur avec une pareille armure ſur les épaules. L'*épauliere* de cette figure, ainſi que celles des figures citées plus haut, eſt de forme carrée; mais ſur la figure ſarde, elle a la forme des *épauletes* qu'on voit ſur les uniformes de nos tambours. Au reſte, cet uſage de défendre les épaules, avoit été en uſage chez les Grecs des temps les plus reculés. Héſiode entr'autres armures, donne l'*épauliere* à Hercule (*Scut. Herc. v.* 128.), & le ſcholiaſte de ce poëte la nomme Σωτῆριον, mot formé de Σώζω, *préſerver*.

ÉPAULIES; c'eſt ainſi que les Grecs appeloient le lendemain des noces. Ce jour les parens & les conviés faiſoient des préſens aux nouveaux mariés. On l'appeloit *épaulie*, parce que l'épouſe n'habitoit pas la maiſon, ἐπαυλὶς, de ſon époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux préſens, ſurtout aux meubles que le mari recevoit de ſon beau-pere. Ces préſens ſe tranſportoient publiquement & en cérémonie; un jeune homme vêtu de blanc, & tenant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

ÉPÉE. Les anciens attribuoient l'invention des *épées* aux Curetes; & Claudien leur donne cette arme comme un caractere diſtinctif (*Rapt. Proſerpin. II.* 269.):

Seu tu ſanguineis ululantia Dindyma Gallis
Incolis, & ſtrictos Curetum reſpicis enſes.

Épée *des Grecs*.

Les Grecs portoient l'*épée* ſous l'aiſſelle gauche, d'où lui venoit le nom d'Ὑπαλίνη), de maniere que le pommeau touchoit à la mamelle gauche. L'*épée* étoit preſque horizontale, & faiſoit à peine un angle de trente degrés avec l'horizon. Le ceinturon, ou baudrier, qui conſiſtoit en une ſimple courroie, étoit lié autour du fourreau vers le haut, paſſoit ſur la poitrine, de là ſur l'épaule droite, & deſcendant enſuite ſur les reins, alloit s'atacher vers la pointe du fourreau. On voit diſtinctement ce détail à une belle ſtatue héroïque de la villa Albani, où l'on diſtingue même les franges qui terminent les deux bouts du ceinturon. Il faut obſerver que cette maniere de porter l'*épée*, eſt propre non ſeulement aux ſtatues héroïques & aux guerriers nuds, mais encore aux empereurs romains, lorſqu'ils ſont repreſentés à l'*héroïque*. Lors même qu'ils n'ont pas l'*épée*, on en voit le ceinturon dans cette poſition, comme à la ſtatue de Domitien de la villa Albani. La pointe du fourreau, qui alloit en s'élargiſſant depuis la garde, portoit le nom du *champignon*, Μύκης, dont elle avoit la forme.

Le fourreau étoit orné de clous d'argent. (*Iliad. B.* 45.) La garde étoit ordinairement très-riche. Sur celle du roi Pauſanias (*Valer. Maxim.*) on voyoit un quadrige artiſtement ſculpté. Les hêtos du ſiége de Troye, avoient ſouvent, comme Agamemnon (*Iliad. Γ. v.* 272.), un poignard ou conteau lié au fourreau de l'*épée*. Quant à la matiere de l'*épée* des anciens Grecs, Héſiode parle d'*épées* d'airain. (*Scut. Herc. v.* 225.) Sa forme paroît dans ces premiers temps avoir été droite, s'élargiſſant depuis la garde juſqu'au dernier quart de la longueur, où la pointe ſe formoit aſſez bruſquement.

Les Lacédémoniens ſe ſervoient d'une *épée* ſi courte, qu'un plaiſant diſoit que les charlatans pouvoient d'avaler. (*Plutarc. in Lycurgo & Ageſilao.*) Elle étoit courbée comme une faux, c'eſt-à-dire, comme les cimeteres, ou ſâbres, & s'appeloit ξυήκη.

Épées *des Perſes & des Barbares*.

On peut aſſurer en général, que les Barbares portent ſur les monumens antiques des *épées* courbées, ou des ſâbres. Les Perſes en faiſoient auſſi uſage. (*Quint. Curc.*) Sur la colonne trajane cette obſervation eſt confirmée relativement aux Barbares, Daces, Sarmates & autres; il y a quelques exceptions peu nombreuſes.

Épée *de Perſée*. *Voyez* Harpé.

Épées *des Etruſques*.

Elles étoient ſemblables à celles des Grecs, & s'élargiſſoient depuis la garde preſque juſqu'à la pointe.

Épées *des Romains*.

Les Romains ſe ſervirent probablement des mêmes *épées* que les Grecs & les Etruſques, juſqu'aux guerres d'Annibal, temps où ils adopterent l'*épée* des Celtibériens. *Voyez* plus bas l'article des *épées des Celtibériens*.

Les Romains ne portoient jamais l'*épée* qu'avec

l'habit militaire ; & perſone n'auroit oſé ſe parer de ces deux attributs de la milice, ſi ſon nom n'y eût pas été inſcrit. Il paroît par le paſſage ſuivant de Pétrone, que les véritables militaires avoient, ou s'arrogeoient le droit de déſarmer les uſurpateurs de leurs attributs, & même de les maltraiter de paroles & d'actions (*cap.* 82.) : *hæc locutus gladio cingor latus, mox in publicum proſilio, furentiſque more omnes circumeo porticus . . . . . Notavit me miles : &, quid tu, inquit, commilito, ex qua legione es, aut cujus centuriæ? Cum conſtantiſſime, & centurionem, & legionem eſſem mentitus; age ergo, inquit ille, in exercitu veſtro phaleratiſti milites ambulant? Cum deinde vultu, atque ipſa trepidatione mendacium prodidiſſem, ponere juſſit arma, & male cavere.*

Chez les Romains on quitoit l'*épée* lorſqu'on ſe rendoit priſonier, ou même lorſqu'on ſe reconnoiſſoit vaſſal d'un perſonage illuſtre. C'eſt ainſi que Tigrane, roi d'Arménie (*Plutarch. in Pompeio*), fut averti par les ſoldats de Pompée, de leur remettre ſon *épée* avant d'aborder leur général. Les licteurs étoient chargés de prendre les *épées* de ceux qui abordoient les conſuls. Sous les empereurs ce fut un crime capital de s'approcher d'eux avec une *épée* nue, même par oubli.

L'*épée* & la haſte étoient les attributs des préteurs, & on les plantoit devant leur ſiége : (*Cyprian. epiſt. II.*) *haſta illic, & gladius, & carniſex, præſto eſt.* Mais l'*épée* étoit encore plus particuliérement la marque de la dignité des preſets du prétoire : *enſem geſtabat*, dit Hérodien, (*lib. III. 2. 3.*) *cæteraque omnia ſuprema dignitatis inſignia.*

De quel côté les Romains portoient-ils l'*épée* ? Cette queſtion a fort occupé les philologues des deux derniers ſiecles. Le réſultat de leurs recherches eſt qu'ils l'ont portée des deux côtés alternativement, à différentes époques, & quelquefois à la même époque, ſuivant les grades militaires. Polybe, qui vivoit du temps de Scipion & de Lælius, place l'*épée* du côté droit (VI. 21.). Joſephe (III.) dit que les ſoldats piétons de Titus, portoient une *épée* du côté gauche, & du côté droit un poignard d'environ un pied françois de longueur. Selon Jean d'Antioche (*περὶ Ἀρχαιολογ. & epiſt. Dionyſ.*) cité par Saumaiſe (*not. in Spartian. p.* 135. 136.), les ſoldats prétoriens portoient toujours l'*épée* du côté droit ; ce qui les diſtinguoit des autres ſoldats.

Sur la colonne trajane, les *épées* des ſoldats, des enſeignes & des ſimples prétoriens, ſont toujours du côté droit. Celles de l'empereur, des officiers prétoriens, des tribuns & des centurions, ſont toujours du côté gauche. Toutes ſont larges & très-larges par le bout, avec de grandes & fortes poignées.

On y voit un poignard court & large à un ſoldat qui travaille aux retranchemens.

Épées *des Germains*.

Les *épées* des Germains étoient communément recourbées, comme on le voit dans les trophées de la colonne trajane. Elles y paroiſſent quelquefois droites. Les Germains les portoient atachées à un baudrier. Ces peuples ſe ſervoient auſſi de la maſſue, de l'arc & de la hache : celle-ci eſt repréſentée ſemblable à la hache des Amazones.

Épées *des Gaulois, des Celtibériens* ou *Eſpagnols*.

Les *épées* des Gaulois, du temps de Brennus, étoient longues (Tite-Live, décad. 4, l. 8. *Strabon* l. 4.), ſans pointe, & retomboient (Polybe, l. 2. c. 6.) ſur la cuiſſe droite, ſuſpendues à des chaînes de fer, ou d'airain ; quelques-uns, en petit nombre, avoient des baudriers d'or ou d'argent. Athénée (*Deipn. l. XIV.*) cite Poſſidonius, qui diſoit que les anciens Gaulois poignoient un poignard à leurs *épées*, comme les héros du ſiége de Troye, cités plus haut.

Les Eſpagnols avoient des *épées* fort courtes (Tite-Live, décad. 3. l. 2.), pointues & tranchantes de deux côtés ; ils ſe ſervoient auſſi d'un poignard d'un pied de long. La médaille d'Auguſte, avec la légende, *Hiſpania recepta*, publiée par Goltz, repréſente une pique dont le fer eſt très-alongé, & ſelon Morel, un baudrier replié, que Vaillant a pris pour une *épée* d'une forme très-ſinguliere, qui étoit en uſage chez ces peuples. Ils ſe ſervoient auſſi de dards entiérement de fer, & à pluſieurs crochets. (*Appian. Alexand. l. 5.*)

A Velu, terre de M. le comte de Coroüel, près de Bapaume en Artois, on a trouvé depuis peu d'années, ſous un monticule, plus de cent ſquéletes de Gaulois, ayant à leur droite des fers de lance, & des *épées* à leur gauche.

Les *épées* trouvées à Velu, ſont de fer & droites. Elles ont deux pouces de largeur ſur quatorze à quinze de longueur, non compris la ſoie. Ces lames ſont terminées par une pointe de trois à quatre pouces de largeur. Elles n'ont, comme nos ſabres, qu'un taillant, qui eſt d'acier ; leur dos plat & carré, fabriqué en fer doux, eſt épais de trois lignes.

L'épaiſſeur de ces *épées* & leur pointe les rendent bien différentes de celles que portoient les Gaulois qui ſuivirent Brennus. Polybe (*lib. II. cap.* 33.) dit qu'elles n'avoient pas de pointe, & qu'on ne pouvoit s'en ſervir que pour tailler ; il ajoute qu'au premier coup elles ſe fauſſoient, & ſe replioient comme les inſtrumens appelés *ſtrigiles*. Les ſoldats gaulois étoient obligés, pour s'en ſervir encore, de les redreſſer en les preſſant contre terre avec leurs pieds ; pratique incompatible avec l'épaiſſeur des *épées* de Velu.

Suidas, au mot Μάχαιρα, raporte le paſſage ſuivant, que Caſaubon, Juſte-Lipſe & Valois attribuent de concert à Polybe. „ Les Celtibériens „ (peuple qui habitoit la province, appelée aujourd'hui *Biſcaie*) excellent dans la fabrique „ des *épées* : car celles qui ſortent de leurs âteliers, ſont très-avantageuſes pour fraper d'eſtoc „ & de taille. C'eſt pour cela que vers le temps „ des guerres d'Annibal, les Romains renoncerent

„ à leurs anciennes *épées*, & adopterent celles des „ Eſpagnols. Ils les imiterent pour la forme & „ pour la fabrication ; mais jamais ils ne purent „ amener le fer au même degré de pureté & de „ perfection „.

En effet, Il paroît impoſſible de fabriquer des *épées* meilleures que celles des tombeaux de Velu.

L'acier qui en forme le taillant eſt ſi bon, que mal-gré douze ſiecles de vétuſté, & une rouille épaiſſe d'une ligne en quelques endroits, qui auroit dû en affoiblir la force, il coupe encore même le fer trempé. La ſoie qui ſervoit à fixer la grande *épée* dans ſa poignée, eſt d'un fer ſi bon & ſi pur, qu'elle a ſoufert d'être pliée & repliée ſix fois avant que de rompre. Sa rupture a fait voir un grain argentin & clair, tandis que nos fers doux du commerce ont toujours un grain plus cendreux & plus griſâtre. L'habile artiſte (M. Daumy, fabricant de double) avec qui j'en ai fait l'examen, le compare, pour la douceur & pour l'aptitude à recevoir le poli, au meilleur fer d'Eſpagne, à celui que les Biſcayens obtiennent par le procédé appelé *forges catalanes*. On peut croire que c'eſt à ce procédé, employé de tous temps dans les Pyrénées & dans les provinces adjacentes, que les Celtibériens devoient la bonté de leurs *épées*. Les Romains ne ſe ſervoient probablement, pour fondre le fer, que de hauts fourneaux de différente forme; car Pline les déſigne par le mot *fornaces* (*lib.* 34. *c.* 14.) qui ne peut indiquer les forges catalanes, où l'on travaille dans un grand creuſet de maçonerie, & ſans fourneaux proprement dits. De là vint peut-être la difficulté inſurmontable qu'ils trouverent toujours à imiter la bonté des *épées* celtibériennes, lorſqu'ils en eurent adopté les dimenſions & la forme.

Il ne reſte pas aſſez d'*épées* antiques de fer, pour les comparer avec les *épées* trouvées à Velu. Je n'en connois que cinq, celle d'Herculanum, deux qui étoient à Lyon, dans la collection d'antiques du collége occupé par les Jéſuites, & deux autres trouvées dans les fouilles du Châtelet, faites par M. Grignon. Le cabinet du roi ne renferme qu'un poignard de fer, dont la lame ayant à peine neuf pouces de longueur, ne peut être citée, de même qu'un poignard de fer d'un pied de longueur, trouvé dans les fouilles du Châtelet. Quant à l'*épée* d'Herculanum, voici les ſeuls renſeignemens qui nous ſoient parvenus à ſon ſujet. Winckelmann nous les fournit. (Découverte d'Herculanum, pag. 215. Paris, 1784.) „Il y a, dit-il, „ à Portici, une *épée* avec une lame de fer d'un „ peu plus de trois palmes romains de long (24 „ pouces de France) dont le fourreau eſt garni de „ grôs clous plats; elle reſſemble à l'*épée* d'Aga„ memnon, & à celle qu'Ajax reçut d'Hector „ (Il. A. v. 29; & H. v. 303.)„. Cette deſcription eſt trop conciſe pour ſervir de baſe à une comparaiſon.

Le comte de Caylus (*voy. I. pag.* 241.) qui a parlé des *épées* du collége de Lyon, dit ſimplement que l'une des deux étoit entiere, ſans faire mention de leur forme; c'eſt pourquoi j'ai demandé des éclairciſſemens au bibliothécaire actuel de ce collége. En voici le réſultat. L'*épée* entiere a diſparu; celle qui reſte n'eſt pas entiere, & cependant ſa longueur eſt de vingt-cinq pouces ſix lignes, preſque doubles des *épées* de Velu. Quant à la largeur elle eſt de 29 lignes au commencement du tronçon, & de vingt-un à la pointe. La rouille l'a tellement défigurée, qu'elle paroît d'une épaiſſeur égale dans le milieu & dans les bouts; de ſorte qu'il ſeroit téméraire d'aſſurer qu'elle ait eu deux tranchans, ou un ſeul. Cette longueur de vingt-cinq pouces & demi, moindre encore que celle de l'*épée* entiere, fait connoître que c'eſt une arme du moyen âge, & non une *épée* antique. Elle ne peut donc être comparée à celles de Velu.

L'abbé de Terſan poſſede les deux *épées*, le poignard & un tronçon d'*épée*, tous de fer, trouvés dans les fouilles de la ville gauloiſe, ſituée ſur la montagne du Châtelet. Le tronçon d'*épée*, ou plutôt de ſâbre, qui a encore huit à neuf pouces de longueur, reſſemble parfaitement aux deux *épées* de Velu, tant par l'épaiſſeur du dos, que par la largeur de la lame; mais les reſtes de ſon tranchant n'ont pas conſervé autant de force. Quant aux deux *épées*, elles ont chacune deux tranchans, la plus grande a environ vingt-trois pouces de longueur, non compris la ſoie qui en a près de quatre. La plus petite n'eſt large que d'environ vingt pouces, & ſa ſoie en a près de cinq.

Les défauts de la fabrication ſeroient-ils la cauſe pour laquelle les *épées* romaines de fer ont toutes été détruites par le temps & par la rouille, tandis que nous voyons ici deux *épées* gauloiſes preſqu'entieres? L'aveu que fait Polybe de la ſupériorité des fabriques celtibériennes ſur les romaines, autoriſe cette conjecture. Quoi qu'il en ſoit, nous ne pourions aujourd'hui fabriquer de meilleures armes que les *épées* de Velu, qui ſont dépoſées dans le cabinet de Sre. Genévieve.

ÉPÉE. Les Scythes, dit Hérodote, adoroient une *épée* de fer, qui repréſentoit le dieu Mars, ou le dieu de la guerre. On a dit de Mercure, qu'il avoit volé l'*épée* de Mars, pour dire qu'il fut un grand guerrier.

ÉPÉE. (*Nouvele Diplomatique.*)

L'*épée* qu'on voit ſi ſouvent ſur les ſceaux, eſt le plus ancien ſymbole de l'autorité. L'*épée* nue paroît aux contre-ſeels & ſur ſceaux équeſtres des rois, des ducs, des comtes anciens. Elle étoit particuliérement la marque de la ſouveraineté de ces derniers, comme le ſceptre l'eſt de celle des rois. Les ducs de Normandie étoient extrêmement jaloux du droit de l'*épée*. À peine dans toute la province trouveroit-on une douzaine de hautes-juſtices ſeigneuriales, qu'on appeloit alors *placita ſpatæ*, établies de leur temps. Arnoul de Liſieux, dans l'épitaphe de Henri I, dit qu'il porta l'*épée*

en Normandie, & le ſceptre en Angleterre. *Hic gladium, ſceptra gerebat ibi.* Les *épées* furent plus courtes & plus aiguës dans les commencemens; mais dans la ſuite elles devinrent ſi peſantes, qu'on les attacha par une chaîne au bouclier, ou à la cuiraſſe. À l'exemple des grands ſeigneurs du royaume, Bernard d'Anduſe avoit, en 1175, un ſceau particulier, qui marquoit tout le luſtre de ſa maiſon. Il repréſentoit des deux côtés le ſeigneur d'Anduſe à cheval, le caſque en tête, & l'*épée* à la main, „ ſymbole de la ſouveraineté, ou d'une „ domination ſupérieure „.

ÉPÉMÉNIDÉS. *Voyez* ÉPIMENIDE.

ÉPÉRASTE; fameux devin, qui deſcendoit de Clytius, fils d'Alcméon. Il gâgna le prix aux jeux olympiques: & l'on voyoit ſa ſtatue à Olympie. (*Pauſan. Æliac.*)

ÉPERON. Il n'eſt pas douteux que les anciens n'euſſent des *éperons*, & qu'ils n'en fiſſent uſage. Les Grecs les appeloient κέντρον, *pointe*. Virgile, ainſi que Silius Italicus, nous les déſignent par cette expreſſion, *ferrata calce* (Énéid. XI. 714.):

Quadrupedemque citum ferrata calce fatigat,

dit le premier;
& le ſecond (VII. 696.):

Ferrata calce, atque effuſa largus habena
Cunctantem impellebat equum.

Térence en fait auſſi mention, *contra ſtimulum ut calces*. Cicéron caractériſe cet inſtrument par le mot *calcar*; il l'emploie même dans un ſens métaphorique, tel que celui dans lequel Ariſtote parloit de Calliſthene & de Théophraſte, lorſqu'il diſoit que le premier avoit beſoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'uſage des *éperons*, pris dans le ſens naturel, étoit anciénement très-fréquent. Nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous reſtent, & ſur leſquels le temps n'a point eu de priſe; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de raporter, que cette armure ne conſiſtant alors que dans une petite pointe de fer, ſortant en arriere du talon, on a négligé de la marquer & de la repréſenter ſur les marbres & ſur les bronzes.

Le pere de Montfaucon eſt de ces ſentiment. Nous trouvons dans ſon ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon*. Ce n'eſt autre choſe qu'une pointe atachée à un demi-cercle, qui s'ajuſtoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chauſſures en uſage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées, & tantôt ouvertes. À une des extrémités du demi-cercle, étoit une ſorte de crochet qui s'inſéroit d'un côté. Le moyen de cette inſertion ne nous eſt pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Les antiquaires, dit le comte de Caylus (*rec. III. pl. 9. no. 3.*) qui doutoit peut-être de l'antiquité de l'*éperon* cité par Montfaucon, n'ont point encore, que je ſache, raporté d'*éperon* à l'uſage des anciens. Cet inſtrument de ſervice n'eſt même marqué ſur aucun monument qui repréſente des hommes à cheval. Celui-ci eſt de cuivre; c'eſt un témoignage de plus, pour l'uſage conſtant de ce métal, chez les anciens: du reſte, cet *éperon* n'a point de molette roulante & mobile comme les nôtres; il n'eſt compoſé que d'une pointe fixe & ſolide, car elle eſt fondue avec la piece, & cette pointe étoit certainement dangereuſe pour les chevaux; c'eſt la ſeule remarque qu'on puiſſe faire ſur ce petit monument, dont la conſervation eſt complete, & la *patine* aſſez belle.

ÉPERON de navire. *Voyez* ROSTRUM.

ÉPERVIER; oiſeau qui étoit en grande vénération chez les anciens Égyptiens, parce qu'il repréſentoit le Soleil, un leur grand dieu Oſiris. (*Plutarch. de Iſ. & Oſir.*) Si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ou par mégarde, il étoit irrémiſſiblement puni de mort, comme pour l'*Ibis*. Il y avoit dans la Haute-Égypte un temple conſacré à ces oiſeaux, ſitué dans une ville appelée la ville des *Éperviers*, ἱερακόσπολις. Les prêtres de ce temple étoient chargés de nourir un grand nombre d'*éperviers*, d'où ils furent appelés ἱερακοβόσκοι, nouriciers d'*éperviers*. Chez les Grecs, l'*épervier* étoit conſacré au Soleil, un à Apollon, dont il étoit le prompt & fidele meſſager (*Odyſſ. XV.* 525.). Il ſervoit pour les préſages. Il étoit auſſi un des ſymboles de Junon, parce qu'il avoit la vue fixe & perçante, comme cette déeſſe, quand la jalouſie la faiſoit agir. Strabon parle en particulier d'un *épervier* d'Éthiopie, auquel on avoit dédié un temple dans l'Île de Phylé; il étoit fort grand & différent des nôtres, & même de ceux d'Égypte. Auſſi-tôt que cet animal mouroit, on lui en ſubſtituoit un autre de même eſpece, & venu d'Éthiopie: de là il étoit appelé *le roi du Midi*. Strabon en vit un qui étoit près de mourir (*lib. VII.*).

Le comte de Caylus, parlant d'un *épervier* qui tient dans ſon bec un ſerpent, dit que les Égyptiens, tourmentés par les ſerpens, furent conduits par la reconoiſſance à révérer les animaux qui les délivroient de ce fléau. Cependant il lui paroît qu'ils ne regardoient point l'*épervier* comme une divinité, & que ſa figure n'étoit ordinairement employée que comme un ſymbole. (*Caylus IV. p. 121.*)

On voit à Rome, au palais Barberini, une ſtatue humaine ayant une tête d'*épervier*, qui déſigne Oſiris, ou l'Apollon des Grecs. Il y a dans le cabinet Rulandin de la même ville, un grand *épervier* de baſalte, haut de 21 pouces de France, & coëffé d'un bonet rond aplati par le haut, & atâché ſous la tête avec deux liens.

Gori, dans ſes *inſcriptiones Etruriæ* (tom. III. pl. 6.) a publié le deſſein d'un *épervier* de marbre, tenant une ſouris dans ſes ſerres, couvert d'une eſpece de chaperon fait avec des plumes, &

laiſſant les ieux découverts. On lit ſur la baſe qui le porte, le nom d'*Archatès*, prêtre de cet oiſeau de proie, à Aſſoros en Sicile.

ÉPÉUS fut fils d'Endymion & d'Hypéripné, & frere de Péon & d'Étolus. Endymion propoſa dans Olympie, dit Pauſanias, un prix de la courſe aux trois princes ſes enfans; ce prix étoit la ſucceſſion à ſon royaume. *Épéus* remporta la victoire, & régna, après ſon pere, ſur les Éléens, qui furent appelés, de ſon nom, *Épéens*. Étolus ſe retira chez les Curetes, qui ſe nommerent *Étoliens*, de ſon nom; & Péon, inconſolable d'avoir été vaincu dans une occaſion de cette importance, alla chercher fortune hors de ſa patrie. S'étant arrêté ſur les bords du fleuve Axius, il donna ſon nom à cette contrée, qui fut depuis appelée *la Péonie*.

Pline (*lib. V. c. 6.*) attribue à *Épéus* l'invention du bélier & d'autres machines de guerre. Cette opinion a autoriſé Virgile à nommer *Épéus* pour le conſtructeur du cheval de Troye (*Æneid. II.* 264.):

. . . . . *Et ipſe doli fabricator Epeus.*

ÉPHAD, *Bath*, *Artaba*; meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en meſures de France 33 pintes & $\frac{\cdot\cdot}{\cdot\cdot\cdot}$.

Elle valoit en meſures anciennes des mêmes pays,

5 ½ métrétès.
ou, 2 ſéphel.
ou, 3 modios.
ou, 72 log.

(*Métrologie de M. Paucton.*)

ÉPHAP, *Oiphi*, *Hyphi*; meſures de capacité de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en meſures de France 2 boiſſeaux & $\frac{\cdot\cdot\cdot}{\cdot\cdot\cdot\cdot}$.

Elle valoit en meſures anciennes du même pays,

1 ½ métrétès.
ou, 2 ſéphel.
ou, 3 modios.

(*Métrologie de M. Paucton.*)

ΕΦΑΠΤΙΣ; écharpe rouge. Les ſoldats & les chaſſeurs l'entortilloient autour de leurs bras, que la briéveté des manches de la tunique laiſſoit à découvert. (*Pollux IV.* 18.)

ÉPHÉBARQUE.
ΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.
ΥΠΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.
EPHEBEUM.

Éphébarque, ſous-éphébarque, &c. On conſtruiſoit dans les grandes villes des gymnaſes, pour inſtruire & perfectioner les athletes dans les exercices. Parmi les différentes pieces qui compoſoient ces grands édifices, celle où les jeunes gens, les *éphebes*, apprenoient leurs exercices en particulier, s'appeloit Ἐφηβεῖον. Vitruve (*Theophraſt. in caract. Vitruv. l. V. c.* 11.) qui a décrit la ſtructure de ces gymnaſes, a placé l'*ephebeum* au milieu des deux portiques extérieurs. Un officier particulier préſidoit aux exercices & à l'inſtruction des *éphebes* (*Arrian. in epict. l. III. c.* 7.) & s'appeloit *éphébarque*, Ἔφαρχος. Suivant un marbre de Cyzique, cet officier avoit à Cyzique un aide, ou *ſous-éphébarque*, Ὑφέφαρχος. *Caylus* 2. *pag.* 216.)

ÉPHEDRE; nom que l'on donne à un athlete. Les athletes tiroient au ſort, pour connoître ceux qui combattroient enſemble. On apparioit ceux qui avoient des lettres ſemblables. Mais ſi le nombre des athletes étoit impair, celui qui reſtoit ſans antagoniſte, étoit mis en réſerve pour ſe battre contre le vainqueur; & cet athlete impair s'appeloit ἐφεδρος, *Ephedre*.

Plutarque fait une application heureuſe de ce mot à Craſſus; il dit qu'il étoit l'*Éphedre* du combat, & comme un athlete de réſerve, qui tenoit en reſpect Céſar & Pompée.

ÉPHÉMÉRIDE (AB). *AB ephemeride.*

ÉPHESE; ville d'Ionie dans l'Aſie mineure, célebre par ſon temple de Diane, une des ſept merveilles du monde. *Voyez* DIANE.

Lorſqu'*Épheſe* fut aſſiégée par Créſus, les habitans, dit Hérodote, lierent, avec une corde, les murs de la ville à la ſtatue de Diane, pour conſacrer leur ville à la déeſſe, lui en faire un préſent, & l'engager à la défendre. On diſoit que cette ville avoit pris ſon nom d'une femme nommée *Épheſe*, mere d'Amazo, dont les Amazones ont tiré leur nom & leur origine. En effet, ce ſont les Amazones qui, ſelon Pline, ont bâti cette ville. (XXV. c. 29.) Mais Euſebe raporte qu'Androcus, un des fils de Codrus, roi d'Athènes, la bâtit autrefois du temps de David, & y établit le ſiége de ſon empire. Syncelle appele Andronic le fondateur d'*Épheſe*.

Épheſe fut réduite en province romaine l'an de Rome 624, & 530 avant l'ere vulgaire. Les proconſuls d'Aſie, ne devoient aborder dans leur province que par *Épheſe*. C'eſt pourquoi cette ville prenoit le titre de la *premiere* d'Aſie.

ÉPHESE, en Ionie. ΕΦΕΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:
C. en argent. Ce ſont des Ciſtophores.
R. en bronze.
Unique.... en or..... *Pellerin.*
Leurs types ordinaires ſont:
Une abeille.
Un cerf à mi-corps, ou entier.
Diane avec des cerfs, ou avec ſes ſoutiens.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur de la plupart des Auguſtes, depuis le ſucceſſeur de Céſar, juſqu'à Valérien le jeune. M. l'abbé le Blond, de l'académie des Inſcriptions & Belles Lettres, a prouvé

que les époques gravées ſur ces médailles, ont pour ère l'an 130 avant J. C. 624 de Rome.

ÉPHÉSIENES (lettres), *litteræ ephesiæ*. Lettres magiques auxquelles on attribuoit cette propriété, que quiconque les prononçoit avoit auſſitôt tout ce qu'il déſiroit. Elles étoient écrites ſur la couronne, la ceinture & les pieds de la ſtatue de Diane d'*Éphèſe*; & c'eſt pour cela qu'on les appeloit *lettres d'Éphèſe*, ou *lettres éphéſiennes*. Elles avoient auſſi la vertu de chaſſer les mauvais eſprits des corps des poſſédés à qui on les faiſoit prononcer. (*Plut. ſympoſ. l. 7. queſt. 5.*)

ÉPHÉSIES; fêtes qu'on célébroit à *Éphèſe* en l'honneur de Diane. De toutes les circonſtances de cette ſolemnité, nous ne connoiſſons que celle-ci; c'eſt que les hommes s'enivroient pieuſement, & paſſoient la nuit à mettre la ville, & ſur-tout les marchés, en tumulte.

ÉPHESTIA ou ÉPHESTIE; ville de l'île de Lemnos. *Epheſtia*. Elle étoit ſituée au pied d'une montagne, célebre par la chute de Vulcain. Les habitans l'appelent aujourd'hui *Cochino*. C'eſt de la montagne, dont on vient de parler, que l'on tiroit autrefois, comme on fait encore aujourd'hui, la terre ſigillée avec beaucoup de cérémonie.

ÉPHESTIES; fêtes en l'honneur de Vulcain, dans leſquelles trois jeunes garçons, portant des torches allumées, couroient de toutes leurs forces; celui qui avoit atteint le but le premier, ſans avoir éteint ſa torche, gâgnoit le prix deſtiné à cette courſe. Ce mot eſt formé de Ἥφαιστος, *Vulcain*.

ÉPHESTION, favori d'Alexandre, fut mis, après ſa mort, au rang des dieux par ordre de ce prince, qui prétendit ſe conſoler par-là de la perte d'un ami. On lui bâtit auſſi tôt des temples; on inſtitua des fêtes en ſon honneur; on lui fit des ſacrifices; on lui attribua des guériſons miraculeuſes; afin qu'il n'y manquât rien, on lui fit rendre des oracles. Lucien dit qu'Alexandre, étoné d'abord de voir la divinité d'*Épheſtion* s'établir ſi facilement, la crut enfin vraie lui-même, & ſe fut bon gré de n'être pas ſeulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

ÉPHESTRIES; fêtes établies à Thebes, dans leſquelles on habilloit en femme la ſtatue du devin Tirésias, & on la promenoit ainſi par la ville. Au retour de la promenade, on la déshabilloit pour lui remettre un habit d'homme: on prétendoit déſigner par-là le changement de ſexe que la fable lui attribue. Le mot *épheſtris* ſignifie une ſorte d'habit grec. *Voyez* TIRÉSIAS.

ÉPHESTRIE, ÉPHESTRIDE, manteau qu'Héſychius & Artémidore diſent expreſſément être le même habillement que la chlamyde.

ÉPHÈTE, magiſtrat chez les Athéniens. *Epheta*, *éphetes*. Les *éphetes* furent inſtitués par le roi Démophon, pour connoître des meurtres commis par accident. Ils étoient cent; cinquante Athéniens, & cinquante Argiens. Dracon étendit enſuite leur juriſdiction. Ils n'étoient mis dans ce poſte qu'à cinquante ans, & devoient être d'une réputation bien ſaine. *Voyez* Suidas, Pollux, Samuël, Petit, *comment. in leg. L. VIII. tit. 1*, Franc. Roſſæus, *Archæol. att. E. III. c. 3.* Ubo Emmius, *de rep. athen.* où il dit, pag. 20, que Dracon tranſporta aux *éphetes*, une partie de l'autorité de l'aréopage.

ÉPHIALTE; un des deux Aloïdes. *Voyez* ALOÏDES.

ÉPHIALTES, ou Hyphialtes; ce que les Latins appeloient *incubos* & *ſuccubes*. C'étoient des eſpeces de ſonges, dont on a fait des divinités ridicules. *Voyez* INCUBES.

EPHIPPIA. *Voyez* SELLE.

ÉPHOD. *Voyez* HÉBREUX.

ÉPHORES; Magiſtrats qui étoient établis à Sparte, pour balancer & reprimer l'autorité des rois, & pour en être les inſpecteurs; ainſi les Romains établirent à Rome les tribuns du peuple, pour arrêter & modérer la puiſſance des conſuls. Les *éphores* ont quelquefois chaſſé & fait mourir les rois. Ils aboliſſoient la puiſſance des autres magiſtrats, & faiſoient rendre compte de ſa conduite à qui bon leur ſembloit. Lycurgue avoit bien compris que l'intelligence parfaite entre le peuple & le ſouverain, eſt la baſe & le fondement de leur félicité réciproque. Pour maintenir cette intelligence, il avoit établi les *éphores*, ou inſpecteurs, qui n'obſervoient pas moins la conduite du roi, que celle du peuple, & tenoient ſi bien dans l'équilibre l'un & l'autre, que l'autorité royale ne penchoit jamais vers la dureté, ou la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. Les *éphores*, dans les conjonctures importantes, faiſoient agréer au peuple tout ce qu'on avoit réſolu. Agéſilas, au milieu de ſes conquêtes, qui faiſoient déja trembler le grand roi, s'arrêta & retourna ſur ſes pas, par déférence pour les *éphores*, qui le rapeloient; tant la modération avoit pour lui de charmes, elle lui paroiſſoit plus glorieuſe que les conquêtes. Tous les auteurs ne conviennent pas que les *éphores* aient été établis par Lycurgue.

Ce mot vient du grec ἐφορᾶν, *examiner*.

ÉPHYDRIADES; nymphes qui préſidoient aux eaux; quelquefois on les nomme ſimplement HYDRIADES. Le mot eſt formé de ὕδωρ, *eau*, & de ἐπὶ, *ſur*. Parthenius, dans ſes *Erotiques* (c. 14.) parle des *Éphydriades*.

ÉPHYRÉ; nom d'une nymphe. Hérodote en parle ſur le témoignage d'Euméus, fils d'Emphylite, qui, dans ſon hiſtoire de Corinthe, diſoit qu'*Éphyré* avoit la premiere habité le territoire de Coriothe.

La nymphe *Éphyré* n'eſt connue que pour avoir donné ſon nom à Corinthe. Elle étoit fille de l'Océan & de Thétys. Car *Éphyre* eſt auſſi un nom de cette ville du Péloponeſe, comme on le voit dans Ovide, Mét. liv. II. v. 240, dans la

Digitized by Google

Pharſale de Lucain, l. VI. v. 57; de là vient que le même Lucain appele les murs de Durazzo, *les murs éphyriens*, au même L. VI. 17. *Ephyreaque mœnia ſervat*, parce que Durazzo avoit été fondé par un Corinthien, nommé *Phalius*. Virgile (*Georg. II*, v. 464.) dit de l'airain *éphyréen*, pour de l'airain de Corinthe: & Claudien, (*de bello Get. v.* 629.) les filles *éphyréennes*, pour corinthiennes.

ÉPIS de blé. Les Égyptiens (*Diodor. lib. I. p.* 9.) ayant fini les moiſſons, offroient à Iſis des *épis* de blé. Les Grecs & les Romains couronoient d'*épis* Cérès & ſes temples. Les *épis* dans la main des ſtatues & ſur les médailles, annoncent les ſoins qu'un prince s'étoit donné pour aprovisioner ſa ville, ou ſimplement la fertilité d'un pays. C'eſt pour la derniere raiſon que les médailles d'Alexandrie, de Carmo, en Eſpagne, de l'île de Chio, des *Azetini*, peuple de l'Attique, d'Éréſus, dans l'île de Lesbos, des Léontins, peuple de Sicile, &c. offrent des *épis*.

L'*épi* de blé étoit auſſi un attribut d'Apollon. (*Macrob. Saturn. l. I. c.* 23.) Sur les pierres gravées un ou pluſieurs *épis* de blé, ſont le ſymbole du mariage, célébré par CONFARRÉATION (voyez ce mot) chez les Romains.

ÉPIBATÉRIUS; ſurnom d'Apollon. Diomede, à ſon retour de Troye, fit bâtir, à Trézene, un temple à Apollon, ſous le nom d'*Épibatérius*, ou de bon retour, parce que ce dieu l'avoit ſauvé de la tempête, qui fit périr une partie des Grecs dans leur retour. En grec, *je reviens*, eſt exprimé par le mot ἐπιβαίνω.

ÉPICASTE, eſt la même que Jocaſte, mere d'Œdipe. Ulyſſe dit, dans Homere, qu'il a vu aux enfers la belle *Épicaſte*, qui auſſi-tôt qu'elle avoit eu connoiſſance de ſon inceſte avec Œdipe, s'étoit pendue de déſeſpoir. *Voyez* JOCASTE.

ÉPICASTE, fille d'Égée, fut une des femmes d'Hercule, qui la rendit mere de Theſſala.

ÉPICEDE. Servius (*Ecl. V.* 20.) nous apprend que l'*epicedium* différoit de l'*epitaphium*. L'*epicedium* étoit une piece de vers, ou un diſcours, que l'on récitoit en l'honneur d'un mort, au moment qui précédoit la ſépulture de ſon corps, comme dans ce vers de Virgile:

Extinctum nympha crudeli funere Daphnim.

L'*epitaphium* ne ſe récitoit qu'après la ſépulture, & ſe gravoit ſur le tombeau.

ÉPICLIDIES; fêtes que les Athéniens avoient inſtituées en l'honneur de Cérès. Héſychius, qui nous a tranſmis leur nom, ne nous en dit pas davantage.

ÉPICNÉMIDIENS. *Voyez* LOCRIENS-ÉPICNÉMIDIENS.

ÉPICOMBES; bouquets enrichis de monoies, ou pieces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un ſénateur jetoit au peuple, lorſque l'empereur de Conſtantinople ſortoit de l'Égliſe. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pieces d'or & trois pieces d'argent.

ÉPICRENE; fêtes que les Lacédémoniens célébroient, & qu'ils appeloient *la fête des fontaines*: c'eſt tout ce que nous en ſavons.

ÉPICTECTUS; contrée de la Phrygie. ΕΠΙΚΤΗΤ.

Les médailles autonomes de cette contrée ſont:
RR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Leur type ordinaire eſt un cheval debout.

ÉPIDAURE; ville du Péloponeſe, célebre par le temple d'Eſculape, qui étoit, dit Strabon, toujours plein de malades, & de tabletes, où étoient décrites les guériſons obtenues dans ce temple. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDAURE, dans l'Argolide. ΕΠ. en monogramme, & ΕΠΙΔΑΥΡΟΥ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:
R. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Cette ville a fait fraper une médaille Impériale greque en l'honeur d'Antonin.

ÉPIDAURIES; fêtes en l'honeur d'Eſculape; elles avoient commencé à *Épidaure*, & elles furent établies enſuite à Athènes. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDÉLIUS; ſurnom d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flote de Mithridate, ayant ſacagé l'île de Délos, pilla le temple d'Apollon, & un barbare jeta dans la mer la ſtatue du dieu; mais elle fut raportée par les flots de la mer, qui la pouſſerent ſur la côte de la Laconie, près du promontoire de Malée. Les Lacédémoniens la reçurent avec reſpect, & bâtirent, au même endroit, un temple, qu'ils conſacrerent à Apollon *Épidélius*, comme pour marquer qu'il étoit venu de Délos.

ÉPIDÉMIES; fêtes que les Argiens célébroient en l'honeur de Junon, & les habitans de Délos & de Milet, en l'honeur d'Apollon, lorſqu'ils avoient évoqué les dieux tutélaires de ces lieux, & qu'ils les croyoient préſens dans leur ville. *Voyez* ÉVOCATION.

ÉPIDOTES; c'étoient les dieux qui préſidoient à la croiſſance des enfans, comme l'annonce le mot ἐπιδίδωμι, *j'augmente*.

ÉPIDROMUS; voile de la ſeconde grandeur, placée à la pouppe. (*Heſychius* & *Iſidorus*.)

ÉPIEU. *Voyez* CONTUS.

ÉPIGAMIE; faculté de contracter des mariages entre les citoyens de deux villes greques, exprimée dans leur traité d'alliance. Xénophon en parle dans la Cyropédie.

ÉPIGÉE, fils d'Hypſiſtus, fut dans la ſuite appelé *Uranus*, & ſa ſœur *Gé*; c'eſt le nom des deux enfans, dit Sanchoniaton, que les Grecs ont donné au ciel & à la terre. Le mot *Épigée* ſignifie en grec, *au deſſus de la terre*.

ÉPIGIES; nymphes de la terre, par oppoſition aux nymphes uranies, ou nymphes du ciel. *Épigies*, ou *terreſtres*, ont la même ſignification.

ÉPIGONES. La guerre des *Épigones*; c'eſt la guerre que firent les fils ou les deſcendans de ceux qui avoient péri dans la premiere guerre de Thebes, dix ans auparavant. Cette ſeconde guerre fut plus heureuſe pour les Argiens, ils ne perdirent perſone de marque qu'Égialée, fils d'Adraſte; au lieu que dans la premiere, tous les chefs, excepté Adraſte, y étoient morts. Laodamas, fils d'Étéocles, fut chaſſé du trône; & Therſandre, fils de Polynice, y monta. *Voyez* ADRASTE. *Epigones, né après*.

ÉPILÉNÉES, *EPILENÆA*, } ſacrifices que l'on faiſoit à Bacchus. Ils étoient acompagnés de danſes pantomimes, où l'on imitoit les vendangeurs qui foulent les raiſins.

ÉPILEPSIE. Les Romains rompoient les aſſemblées des comices, lorſqu'un des aſſiſtans étoit ataqué ſur le champ d'*épilepſie*. De là vint le nom latin de cette maladie, *morbus comitialis*. Caton, cité par Feſtus, nous apprend ce fait, qui eſt auſſi conſigné dans les vers ſuivans de Serenus Sammonicus:

Eſt ſubiti ſpecies morbi, cui nomen ab illo eſt,
Quod fieri nobis ſuffragia juſta recuſat.
Sæpe etenim membris acri languore caducis
Concilium populi labes horrenda diremit.

ÉPILER, *Voyez* DÉPILER.

ÉPILOGUE; dans la Poéſie dramatique des anciens, étoit les paroles qu'un des principaux acteurs adreſſoit aux ſpectateurs, lorſque la piece étoit finie, qui contenoient ordinairement quelques réflexions relatives à cette même piece, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

L'*épilogue* n'a pas toujours été d'uſage ſur le théâtre des anciens, & ne date pas du même temps que le prologue. Il eſt vrai que pluſieurs auteurs ont confondu dans le drame grec l'*épilogue* avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Ariſtote a défini celui-ci: *une partie qu'on récite, lorſque le chœur a chanté pour la derniere fois*. Mais ces deux choſes étoient en effet auſſi différentes que le ſont nos grandes & nos petites pieces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'eſt-à-dire, la quatrieme & derniere, qui renfermoit la cataſtrophe ou le dénoûment de l'intrigue, & répondoit à notre cinquieme acte; au lieu que l'*épilogue* étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout au plus que des raports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. *Voyez* EXODE.

ÉPIMÉLETES (les) étoient chargés d'entretenir & de réparer les temples. (*Ariſtot. Politic. VI. c.* 8.) Ces officiers ſont nommés ſur les médailles d'Antioche en Carie, & ſur une médaille de Stratonicée, publiée par M. Neumann.

À Athènes, les *Épiméletes* étoient les dix inſpecteurs des ports, chargés de veiller à l'emploi du blé apporté ſur les vaiſſeaux.

ÉPIMÉLATES; c'étoient les miniſtres du culte de Cérès, qui ſervoient principalement le roi des ſacrifices dans ſes fonctions.

ÉPIMÉNIDE, grand prophete des Grétois, vivoit du temps de Solon. Dans ſa jeuneſſe, ayant été envoyé par ſon pere pour garder les troupeaux dans la campagne, il s'égara au milieu du jour, & entra dans une caverne, où il fut ſurpris d'un ſomeil qui dura cinquante-ſept ans. Ayant été éveillé par du bruit, il chercha encore ſon troupeau, croyant n'avoir dormi que peu de temps, & ne l'ayant pas trouvé, il s'en retourna à ſon village, où il vit que tout avoit changé de face: il voulut entrer dans ſa maiſon, où on lui demanda qui il étoit: enfin, ſon cadet, qui étoit déja vieux, l'ayant à peine reconu, il lui conta ſon hiſtoire. Le bruit s'en étant répandu par toute la Grece, on le regarda depuis comme un homme favoriſé des dieux, & on l'alloit conſulter comme un oracle. Diogene Laërce, qui a pris la peine de nous conſerver cette opinion populaire, ajoute qu'il y a des gens qui ne peuvent croire qu'il ait tant dormi; mais ſeulement qu'il fut quelque temps errant, pour acquérir la connoiſſance des ſimples. Il dit encore qu'il devint vieux en autant de jours qu'il avoit dormi d'années. Ce ſomeil d'*Épiménide* donna lieu à un proverbe que cite Lucien dans ſon Timon: *un ſomeil plus long que celui d'Épiménide*. *Épiménide* ayant été conſulté par les Athéniens, pour ſavoir comment ils pouroient apaiſer les dieux, & faire ceſſer la peſte qui ravageoit leur pays, répondit qu'il falloit laiſſer aller dans les champs des brebis noires, & les faire ſuivre par des prêtres, pour les immoler dans les lieux où elles s'arrêteroient, en l'honeur des dieux inconnus. Depuis ce temps, dit Diogene Laërce, on trouve dans les champs de l'Attique, pluſieurs autels élevés aux *dieux inconnus*. On raporte pluſieurs prédictions qu'il fit aux Athéniens & aux Lacédémoniens, & on lui attribuoit un grand nombre d'ouvrages qui ne ſubſiſtoient plus. Enfin, il mourut âgé de deux cents quatre-vingt-neuf ans, ſelon l'opinion des Créteis, qui lui offrirent des ſacrifices après ſa mort, comme à un dieu. Les Lacédémoniens, qui ſe vantoient auſſi d'avoir ſon corps, lui éleverent, dans leur ville, des monumens héroïques.

ΕΠΙΜΗΝΙΟΝ, *EPIMENIUM*, } ſalaire & nouriture des eſclaves pendant un mois (*Juvenal, Sat. VII.* 120.):

..... *Aut veteres; Aphrorum epimenia, bulbi.*

ÉPIMÉTHÉE, fils de Japet & de la belle Clymene, épouſa la célebre Pandore, dont il eut Pyrrha, femme de Deucalion. Héſiode lui donne l'épithete d'inſenſé, ſans doute à cauſe de ſa curioſité. *Voyez* PANDORE.

La

La fable ajoute qu'il fut métamorphoſé en ſinge. *Voyez* Pithécuse.

Dans la collection des pierres gravées de Stoſch, on voit une cornaline, (*IIIe. claſſe n°. 24.*) ſur laquelle paroît *Épiméthée* ouvrant la caſſete fatale de Pandore, d'où ſortirent les maux qui inonderent la terre. Il eſt nu juſqu'à la ceinture, ayant un caſque en tête, & devant lui un bâton avec un fer crochu, ou un croc ſemblable à la faux de Saturne, & à la fourche de Platon. Le croc marque apparemment la généalogie d'*Épiméthée:* car s'il étoit fils de Japet, qui étoit fils d'Uranus & frere de Saturne, le graveur a pu lui donner un attribut diſtinctif de Saturne.

ÉPIMÉTRUM; partie de la cargaiſon totale d'un vaiſſeau, qu'on acordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient diſpoſer à leur profit. C'étoit une ſorte d'indemnité ou de récompenſe par laquelle on ſe propoſoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regardoit l'*épimétrum* comme une indemnité, il déſignoit le *déchet* d'une marchandiſe pendant le voyage: alors ce droit étoit d'autant plus conſidérable que le voyage avoit été plus grand. L'*épimétrum* ou *déchet* acordé aux pilotes pour les vaiſſeaux de la flote d'Alexandrie, étoit de quatre livres peſant ſur cent livres de froment, ou d'un boiſſeau ſur vingt-cinq.

L'*épimétrum* étoit auſſi la ſomme que les empereurs permettoient aux receveurs publics de lever au delà de l'impôt, pour les indemniſer de leur travail, ou des frais de tranſport, ou du *déchet* ſur les impôts levés en nature.

ÉPINE-BLANCHE, ou *aube-épine*. Les Romains portoient dans les mariages des torches de branches d'*aube-épine*, parce que cet arbriſſeau avoit, diſoit-on, la propriété d'écarter les maléfices. On en atacholt auſſi des branches aux fenêtres des chambres où étoient les enfans nouveaux-nés, pour les mêmes raiſons. Ovide les a chantées dans les faſtes (VI. 29.):

Sic fatus ſpinam, qua triſtes pellere poſſet
A foribus noxas, hac erat alba, dedit.

(*v.* 175.)

Virgaque Janalis de ſpina ponitur alba,
Qua lumen thalamo parva feneſtra dabat.
Poſt illud neque aves cunas violaſſe feruntur;
Et rediit puero, qui fuit ante, color.

ΕΠΙΝΙΚΙΑ, *EPINICIA*, } chants de victoire, & fêtes que l'on célébroit après la victoire: *ſequenti die* (Suet. Ner. c. 43, n°. 4.) *lætum inter lætos cantaturum epinicia, quæ jam nunc ſibi componi oporteret.* On en attribuoit l'origine à Apollon, qui voyant Jupiter vainqueur de Saturne, ſe couronna de laurier, prit un manteau de pourpre, & fit rendre à ſa lyre des ſons harmonieux, pour amuſer les divinités pendant le feſtin. (*Tibull. II.* 5. 7.)

ÉPIONE, femme d'Eſculape, fut mere de Machaon, de Podalirius, & de quatre filles, *Hygiéa*, *Égle*, *Panacée* & *Jaſo*. *Voyez* Esculape.

ÉPIPHANÉA, en Syrie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur d'Élagabale, de Tibere.

ÉPIPHANÉA, dans la Cilicie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques, avec ſon époque, en l'honneur de Gordien-Pie, de Sévere, de Caracalla.

ÉPIPHANÈS; ſurnom donné à Jupiter: il ſignifie, qui eſt préſent, qui apparoît, pour marquer que ce dieu faiſoit ſouvent ſentir ſa préſence ſur la terre, ou par le bruit du tonerre & des éclairs, ou par des apparitions, pour y voir ſes maîtreſſes. *Voyez* Cataibates.

ÉPIPHANÈS & Callinicus; rois de Commagene. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΙΟΙ.

Leurs médailles, qui ſont communes à tous deux, ſont:
RR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Épiphanès. Preſque tous les rois de Syrie, appelés *Antiochus*, excepté les trois premiers, ont porté ce ſurnom. *Voyez* Syrie.

EPIPONTIA; ſurnom de Vénus, qui exprime ſon origine tirée de la mer. *Voyez* Vénus.

ÉPIPYRGIDE; ſtatue que les Athéniens avoient conſacrée à Hécate; ou plutôt c'étoit une ſtatue à trois corps, d'une hauteur extraordinaire, ſemblable à une tour; ce que ſignifie le mot compoſé de ἐπὶ, *ſur*, & de πύργος, *tour*. (*Pauſan. Corinth.*)

ÉPIPHI; onzieme mois Copte, qui répond à juillet, mais qui commence cinq jours plutôt. (*Anthelog. græc. l. 2. ep. 72.*)

ÉPIRE. ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ.

Les médailles autonomes des habitans de cette contrée ſont:
R. en argent.
R. en bronze.
O. en or.
Leurs types ordinaires ſont:
L'aigle poſé ſur un foudre.
Le foudre dans une couronne.

Épire.
Rois d'Épire, dont on a des médailles:
Arisbas.
Alexandre, *fils* de Néoptoleme.
Pyrrhus.
Alexandre II, *fils* de Pyrrhos.

EPIRHEDIUM; chariot lourd & peſant. Juvenal en fait mention (*Sat.* 8. *v.* 66):

..... *Trito ducunt epirhedia collo*
Segnipedes, dignique molam verſare Nepotis.

ÉPISCAPHIES. Les Rhodiens célébroient des fêtes, qu'ils appeloient *les fêtes des barques*, ou *les épiſcaphies*.

Épiſcaphie vient de *ἐπὶ ſur*, & de *σκαφὴ*, *barque*.

ÉPISCENES. Les Lacédémoniens célébroient des fêtes qo'il appeloient *les fêtes des tentes*, ou *les épiſcenes*.

Épiſcenes eſt formé de *ἐπὶ*, *ſur* & de *σκηνὴ*, *tente*.

EPISCENIUM; galerie, ou colonnade placée au deſſus de la ſcêne, du théâtre proprement dit. (*Vitruv* 2. 7. 5.)

EPISCOPUS. (626. 1. *Theſ.*) Muratori raporte une inſcription, ſur laquelle on lit le nom d'un *epiſcopus* de Nice. Ces *epiſcopi* étoient des *inſpecteurs*, ou magiſtrats ſubalternes des colonies. (*Cicer. ad Attic. lib 7. epiſt.* 10.)

ÉPISCIRE; ſorte de jeu des Grecs, où on employoit une baile. Les joueurs traçoient au milieo du jeu une ligne, sppelée *ſcyrus*, ſe ſéparoient en deux bandes, & traçoient encore chacun une ligne derriere eux; enſuite on poſoit la balle ſur la ligne du milieu. Les joueors faiſoient toos leurs eforts pour l'atraper en courant, & pour la jeter au delà de la ligne tracée au bout de jeu de leurs adverſaires. Ce jeu étoit auſſi appelé *ἐπίκουρος*, *promiſcua*, & *ἐφηβικὴ*, *juvenilis*. (Pollux, l. 9. c. 7.) Le jéſuite Bulaogeurs (*de lud. vet. c.* 14.) dit que ce jeu étoit de ſon temps fort à la mode à Florence.

ÉPISEMES, *κόππα* & *βαῦ*.

Le preſident Bouhier, dans ſa diſſertation ſur les ancienes lettres des Grecs, raproche à Scaliger, à Saumaiſe, à Beveregius, (il auroit pu leur joindre D. de Montfaucon & bieu d'autres) d'avoir repréſenté par la lettre F l'*épiſeme βαῦ*, & l'*épiſeme κόππα* par un ϙ ainſi figuré; au lieu qu'il falloit, a ſon avis, reudre par cette derniere lettre l'*épiſeme βαῦ*, & par un ϙ l'*épiſeme κόππα*. Pour autoriſer ſa critique, il cite Marius Victorinus, qui dit que le Q a été eu uſage chez les Grecs, & qo'il a ceſſé de l'être, quoiqu'il ait été conſervé dans leur alphaber auprès du Π. Au contraire, ſuivant le même anteur, le ϙ des Grecs (Bouhier avertir de lire ϙ) eſt la marque de leur nombre VI. Victorinus ajoute qu'autrefois le C tenoit lieu du G. Ou diſoit *lece* pour *lege*. Cet ancien s'énonce ailleurs encore plus preciſément: F *vero*, G & Q, *in græcis etiam litteris fuiſſe & nunc eſſe. Sed* G *numerum VI.* (Sic. lege pro *numero VI.*) Q *nonaginta ſignificare*, F *autem &c.* De là Bouhier conclut que mal-à-propos on a exprimé par la lettre F le nombre VI, qui devoit l'être par un G, &. que cetta derniere figure n'a pu être commune aux *épiſemes βαῦ* & *κόππα*. Mais il n'a pas prouvé eette incompatibilité. A la vérité, les *ἐπίσημον βαῦ* & *κόππα* oot été differens daos leor origine: s'eofuit-il que leur figure o'ait pas pu dégéuérer, & même deveuir ſemblable?

Les ſavans repris par le magiſtrat, n'ont pas tout-à-fait tort. En effet, la premiere figure de l'*ἐπίσημον βαῦ* fut l'F, & celle du *κόππα* le Q. Mais ces deux lettres prirent inſenſiblement la même forme, à la faveur de l'addition & du retranchement de quelques traits. Do reſte, chez les Latins, dans les maouſcrits & les chartes du premier âge, le G vaut ordinairement VI, & répone par conſéquent à l'*épiſeme βαῦ*, au lieu que dans les ancieus manuſcrits grecs, ϙ ſigoifie LXXXX. Le manuſcrit grec 63 de la bibliotheque du roi, en lettres onciales, pour marquer 90, emploie ordinairement cette figure ϙ, tandis qo'il ne ſe ſert que d'une eſpece d'S pour l'*épiſeme βαῦ*. Ce manuſcrit eſt du IXe. ſiecle, comme il eſt aiſé de le prouver par les Saints dont on y célebre la mémoira, quoiqoe D. Bernard de Montfaucon lui acorde un ſiecle de plus. Le beao manoſcrit grec de l'ancien reſtameot de S. Germain-des-Prés, écrit au Ve. ſiecle, en uſe coninnélement de même. C'eſt ſur quoi l'on trouve un acord parfait eotre les manuſcrits grecs; du moins par raport aox plus anciens.

L'unique avantage qua les Grecs tirereot conſtamenr des *épiſémon*, fut de marquer les nombres. Par ſucceſſion de temps, ils deplacerent l'*épiſémon*, ϙ λ ϟ, pour le mettre à la ſoite de l'Ω; & lui firent ſignifier 900. Il a dans les manuſcrits latins la (ϒ) figure d'un T, dont on auroit rabatu les deux côtés. C'eſt auſſi la figure du T runique, & de l'ancien T eſpagnol.

Da tous les chifres grecs le plos uſité chez les Latins fut l'*épiſeme βαῦ*, qui a pris inſenſiblement la figure du ϙ à queue. Il paroît ſous ceite forme dans une inſcription latine de l'an 296, dans les manuſcrits & les diplômes du premier âge. Il eſt certaio que chez les Grecs il ſignifie 90, parce que la figore eſt devenue avec le temps toute ſemblable à celle de l'*épiſeme κόππα*. Montrons maintenant qu'il vaut ordinairemeot VI dans les manuſcrits, & les chartes latines les plos antiques.

La célebre collection des canons, renfermée dans le manuſcrit 936 de la bibliotheque de Saint-Germain-des-Prés, écrite au VIe. ſiecle, exprime perpétuellement la nombre ſix par un ϙ. C'eſt ce que nous avons remarqué après D. Mabillon, en parcouraot les chifres qui diſtingnent les eanons ou chapitres. Chaque ſixieme canon, & tous ceux où le nombre ſix eſt renfermé, comme 7, 8, 16, 26, 28 ſont écrits par ϙ. Ce caractere, pour ſignifier ſix, eſt ordinaire dans le texte, & les capitules de Grégoire de Tours, ei-devant de la cathédrale de Paris, & préſentement de la bibliotheque du roi; & dans le beau manoſcrir d'Origene de Saint-Germain-des-Près, fol. 72. Riner, dans ſes prolégomenes ſor le eode théodoſieu, qo'il a revo ſur on très-aneien manuſcrit de Wirsbourg, prouve que la note ϙ y ſignifie VI. Le manuſcrit mérovingieu 1278 de Saint-Germain-des-Prés, écrit à la fin du VIIe. ſiecle,

offre le même chifre dans les nombres 16, 17, 18, 19. Perſone n'ignore que la fête de Noël ſe célebre le VIII des calendes de janvier. Or, dans le calendrier de Corbie, du VIIIe. ſiecle, elle eſt ainſi annoncée : ϛ II KL *jan.* Le premier chifre a donc ici la valeur de VI, & non pas de V, comme D. Mabillon & Longuemare l'ont dit, ſans doute par pure inadvertance, & ſans le vouloir. Dans le martyrologe qu'on trouve à la fin du ſacramentaire de Gellone, écrit au VIIIe. ſiecle, le ſeptieme jour des calendes eſt marqué par ϛ I KL, & l'*épiſeme* grec eſt fréquemment employé pour ſignifier VI. Le manuſcrit du roi 256, qui renferme les quatre Évangiles en latin, exprime le plus ſouvent *ſix* par VI; mais de temps en temps le même nombre y eſt marqué par ϛ. Ce chifre eſt fréquent dans le commentaire de S. Jérôme ſur les pſaumes, écrits au VIe. ou VIIe. ſiecle, & renfermé dans le manuſcrit 2235 de la même bibliotheque.

Que l'*épiſeme* des Grecs ait conſtamment la valeur de ſix dans les anciens actes publics, c'eſt un fait démontré par la charte ou *papier* de Ravenne, l'an 444, publié par le marquis Maffei. Ce ſavant reprend Gruter & Reineſius, d'avoir mal expliqué le ϛ, qui vaut VI dans les inſcriptions latines, & non pas V comme ils l'ont prétendu. La conſtitution d'un tuteur ſpéeial, écrite en papier d'Égypte, long de ſix pieds, eſt datée P. C. *Baſili* V. C. *anno* X ϛ, c'eſt-à-dire, *poſt conſulatum Baſili viri clariſſimi, anno* XVI. La même date, écrite par l'*épiſeme* grec, paroît dans un autre papier du VIe. ſiecle, gardé dans les archives métropolitaines de Ravenne.

D. Mabillon a fait graver un plaid original de Childebert III, où la huitieme année de ſon regne eſt écrite avec les chifres ϛ II, qui valent VIII.

Ce ſavant Bénédictin étoit perſuadé que cet *épiſeme* des Grecs ceſſa d'être en uſage chez les Latins après le VIIIe. ſiecle. Néanmoins la table des chifres, dreſſée par Walter, ſecretaire des archives électorales de ſa majeſté britannique, offre quatre G, de différentes figures gothiques du XIVe. ſiecle, dont chacun a la valeur de ſix. Mais ces chifres avoient déja perdu leur ancienne forme. Si elle reparoît dans les autres monumens de France & d'Allemagne des XIVe. & XVe. ſiecles, ce n'eſt que pour ſignifier cinq. On trouve ſouvent ſur les médailles de l'empereur Juſtinien des ϛ, qui déſignent le même nombre V; mais c'eſt que les monétaires les ont confondus avec les U à queues.

(*Cet article eſt extrait de la* nouvele Diplomatique *des ſavans Bénédictins.*)

ÉPISEME ϙ, ou *κόππα*, ſur les médailles. On le trouve à la place de l'Ϙ ſur quelques médailles de Lipari; ſur une medaille d'Acmonia, en Phrygie, frapée en l'honeur de Néron. (*Neumann.*)

ÉPISODE. *Voyez* le dictionaire de littérature.

ÉPISTATE; commandant, celui qui commande, qui a le gouvernement.

Épiſtate. Ce mot eſt en uſage, quand on parle de l'ancien gouvernement d'Athènes.

L'*épiſtate* étoit un ſénateur d'Athènes en jour de préſider. Les dix tribus d'Athènes, éliſoient chacune au ſort, par an, cinquante ſénateurs, qui compoſoient le ſénat des cinq cents. Chaque tribu, tour à tour, avoit la préſéance, & la cédoit ſucceſſivement aux autres. Les cinquante ſénateurs, en fonctions, ſe nommoient *prytanes*; le lieu particulier où ils s'aſſembloient, *prytanée*; & le temps de leur exercice, ou de la prytanie, duroit trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes préſidoient, par ſemaine, ſous le nom de proëdres; & celui des proëdres, qui dans le cours de la ſemaine étoit en jour de préſider, s'appeloit *épiſtate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en ſa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les ſénateurs des autres tribus ne laiſſoient pas d'opiner, ſelon le rang que le ſort leur avoit donné, mais les prytanes convoquoient l'aſſemblée, les proëdres en expoſoient le ſujet, l'*épiſtate* demandoit les avis. Il faut remarquer que de dix proëdres de chaque ſemaine, il n'y en avoit que ſept qui préſidoient chacun ſon jour, & trois qui ne le faiſoient point, & n'étoient point *épiſtates*. Les dix proëdres éliſoient les ſept *épiſtates*. *Voyez* PRYTANE.

Ce nom, qui eſt grec, vient d'*ἐπί*, *ſuper*, & de *ἵστημι*, *ſto*. Un *épiſtate* étoit celui qui *étoit* ſur les autres, le chef des autres.

Ἐπιστάτης τῶ Μουσίου. Muratori (2023. 2. *Theſ.*) raporte une inſcription dreſſée en l'honeur d'un bibliothécaire d'Hadrien, qui prend le titre de préſident du *muſéum* d'Alexandrie.

ΕΠΙΣΤΙΟΣ, domeſtique. Surnom de Jupiter.

EPISTOMIUM. *Voyez* ROSTRE.

EPISTULIS (*ab*). On trouve dans Muratori *ab epiſtulis*, *aug.*, *latinis aug.*, *Cæſaris aug.*, *latinis auguſtorum*, *græcis*, *græcis & latinis*, *&c.*

ΕΠΙΤΑΦΙΟΝ. } Lycurgue (*Plutarch. in Lyc.*)
EPITAPHIUM. }

n'avoit permis de graver des *épitaphes*, que ſur les tombeaux des citoyens morts à la guerre, & des femmes mortes en couche.

Les recueils d'inſcriptions antiques ſont remplis d'*épitaphes* dont les unes étoient gravées ſur les tombeaux, d'autres ſur des cippes ou petites colonnes, rondes ou earrées, placées ſur les ſépultures, d'autres enfin étoient ſimplement écrites en lettres rouges ſur les tombeaux, ou ſur les murs du *columbarium* au deſſus des urnes. Cette écriture rouge paroît ſouvent dans les catacombes & ſur les urnes de terre cuite qui renferment les cendres de quelques Étruſques.

On donnoit auſſi le nom d'*épitaphe* aux vers que l'on chantoit en l'honeur des morts le jour de leurs obſeques, & que l'on répétoit tous les ans à pareil jour. On l'a pris depuis généralement pour l'inſcription qu'on met ſur les tombeaux, tantôt en vers, tantôt en proſe, pour conſerver la mémoire des défunts.

Les Grecs mettoient ſimplement le nom de celui qui étoit mort, avec l'épithete *bon homme*, *bonne femme*; d'où vient l'expreſſion χρηστὸν ποιῆσαι, faire bon, pour dire, faire mourir. Les Athéniens mettoient ſeulement le nom du mort, celui de ſon pere, & celui de ſa tribu. Les Romains ajoutoient au haut de leurs *épitaphes* : *diis manibus*. Quelquefois les *épitaphes* étoient remplies de moralités, acompagnées de pieces de ſculpture & d'architecture, qui ne ſervoient pas ſeulement d'ornement aux tombeaux, mais encore d'inſtruction à la poſtérité, par les actions illuſtres qu'elles repréſentoient, & par les penſées morales qu'elles exprimoient.

ÉPITHALAME; poëme compoſé à l'occaſion d'un mariage; chant de noce, pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec ἐπιθαλάμιον, & ce dernier, en ajoutant ἀσμα, ſignifie *chant nuptial*: θαλαμος en eſt la véritable étymologie.

Or les Grecs nommerent ainſi leur chant nuptial, parce qu'ils appeloient θάλαμος, l'appartement de l'épouſe; & qu'après la ſolemnité du feſtin, & lorſque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet apartement.

ÉPITHRICADIES. Héſychius ne nous a conſervé de ces fêtes d'Apollon, que leur nom ſeul.

ÉPITRAGIE; ſurnom donné à Vénus, parce qu'elle ſe changea en chevre.

Théſée étant près d'aller en Crete, pour tuer le minotaure, fit des ſacrifices à Apollon & à Vénus; & l'oracle de Delphes lui ordonna de prendre Vénus pour guide, & de lui immoler une chevre ſur le bord de la mer, laquelle fut changée en bouc, d'où vient le ſurnom *Epitragia*, de τράγος, *hircus*: auſſi-tôt la déeſſe lui apparut ſous la figure d'une chevre.

ÉPITROPE; ſorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les Chrétiens grecs, qui vivent ſous la domination des Turcs, choiſiſſent dans pluſieurs villes, pour terminer les différents qui s'élevent entr'eux, & pour éviter de porter ces différents devant les magiſtrats turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes*. Spon remarque dans ſes voyages, qu'à Athènes il y en a huit, qui ſont pris des différentes paroiſſes & appelés *vecchiardi*, c'eſt-à-dire, *vieillards*. Mais Athènes n'eſt pas le ſeul endroit où il y ait des *épitropes*: on en trouve dans toutes les îles de l'Archipel. Quelques auteurs latins du Ve. ſiecle appelent *epitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciénement *villici*, & qu'on a dans la ſuite appelés *vidames*.

Dans des temps encore plus reculés, les Grecs employoient le terme ἐπίτροπος dans le même ſens que les Latins employoient celui de *procurator*, c'eſt-à-dire que ce mot déſignoit chez eux un commiſſionaire, ou l'intendant. *Voyez* PROCURATOR.

Ainſi les commiſſionaires des proviſions, dans les armées des Perſes, ſont appelés *epitropi* dans Hérodote & Xénophon.

ΕΠΟΙΕΙ, *faciebat*, faiſoit. Ce mot acompagne ſouvent le nom d'un ſculpteur, gravé ſur des monumens antiques. Il nous apprend ordinairement que le ſculpteur nommé a imaginé & exécuté ce morceau de Sculpture. Cependant il s'eſt trouvé gravé ſur des copies.

Deux ſtatues de *ſatyres*, trouvées près de *Genſano*, ſous le monticule appelé *Monte Cagnolo*, étant de même grandeur, de même forme, enfin ſemblables en tout; toutes deux ſont donc copiées d'un même original, ou l'une, au moins, eſt la copie de l'autre? Dans ces deux cas, leurs inſcriptions nous montrent qu'on employoit l'expreſſion ΕΠΟΙΕΙ, FACIEBAT, pour marquer que l'on avoit copié des ſtatues: ainſi cette expreſſion n'indique pas toujours dans le ſculpteur qui l'a employée, l'auteur *original* de la ſtatue qu'il dit avoir faite.

EPONA; déeſſe qui étoit chargée du ſoin des chevaux. Il y en a qui la nomment *Hippona*. Elle préſidoit aux haras & aux écuries. Gruter (87. 6.) raporte une inſcription gravée à l'honneur d'*Epona*.

ÉPONGES. Les Grecs & les Romains, qui ne couvroient pas de linge leurs tables à manger, les lavoient & les eſſuyoient avec des *éponges*.

Il y avoit dans les amphithéâtres un endroit retiré, deſtiné aux beſoins ſecrets des gladiateurs. Sénèque (*epiſt.* 70.) raconte qu'un Germain, condamné à combattre juſqu'à la mort contre les bêtes, ſe retira dans cet endroit, & enfonça dans ſon goſier un bâton garni d'une *éponge*, deſtiné aux beſoins des gladiateurs. Il ne trouva que ce moyen d'échaper par une mort prompte aux longs ſupplices qui l'attendoient ſur l'arene.

ÉPONYMES; ſurnom des archontes d'Athènes.

On trouve ſur les médailles des femmes qui ont exercé cette charge. (*Neumann.*)

L'Archonte-*Éponyme* donnoit ſon nom à l'année; ce que ſignifie le ſurnom *Éponyme*.

ÉPOPÉE; mere de Marathon.

ÉPOPÉE; pere de Nyctimene.

ÉPOPTES. *Voyez* MYSTERES.

ÉPOPTÈS; ſurnom de Neptune. Ce dieu avoit près de Mégalopolis, en Arcadie, un temple, avec une ſtatue ſous la dénomination d'*obſervateur*, ἐφόπτης.

Du temps de Pauſanias, il ne reſtoit de cette ſtatue que la tête ſeule. (*Arcadic.*)

ÉPOQUE des médailles.

Les *époques* ſont les dates des années du regne des princes; ou de la durée des villes, ſoit depuis leur fondation, ſoit depuis quelque événement remarquable, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux médailles, à cauſe qu'elles reglent ſûrement la chronologie; ce qui ſert beaucoup à

éclaircir les faits hiſtoriques. C'eſt avec leur ſecours que Vaillant a ſi bien débrouillé toute l'hiſtoire des rois de Syrie, où les noms ſemblables des princes font une grande confuſion; & c'eſt par-là que le cardinal Noris, célebre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans ſon livre *de epochis Syro-Macedonum*.

Il eſt vrai que ſur ce point les Grecs ont été plus ſoigneux que les Romains, & les derniers ſiecles plus exacts que les premiers; en effet, les médailles romaines ont rarement marqué d'autre *époque* que celle du conſulat de l'empereur dont elles repréſentent la tête, & de la puiſſance de Tribun. Or, ni l'une, ni l'autre ne ſont aſſurées, parce qu'elles ne ſuivent pas toujours l'année du regne de ce même prince, & que difficilement l'année de la puiſſance de Tribun répond à celle du conſulat. La raiſon en eſt, que la puiſſance de Tribun ſe prenoit régulierement d'année en année; au lieu que l'empereur n'étant pas toujours Conſul, l'intervalle de l'un à l'autre conſulat, qui ſouvent étoit de pluſieurs années, gardoit toujours l'*époque* du dernier. Par exemple, Hadrien eſt dit, durant pluſieurs années, Cos. III, de ſorte que l'on ne ſauroit par-là faire aucun ordre aſſuré pour les différentes médailles qui ont été frapées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans ſon troiſieme conſulat, juſqu'à ſa mort, qui n'ariva que vingt ans après.

Les Grecs au contraire ont eu ſoin de marquer exactement les années du regne de chaque prince, & cela juſque dans le plus bas empire, où les revers ne ſont preſque chargés que de ces ſortes d'*époques*, ſur-tout après Juſtinien.

On ne parle ici que des médailles impériales; car à l'exception de certaines villes, tous les autres que Goltz nous a données, n'ont point d'*époques*; & c'eſt ce qui embaraſſe extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus ſouvent les *époques* de leur regne; le pere Hardouin, dans ſon Antirrhétique, a publié des médailles du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 45.

Quelques colonies marquoient auſſi leur *époque*, comme nous voyons dans les médailles de *Viminacium*, en Mœſie, qui, ſous Gordien qu'elle commença, marque *an. I. II.* &c. ſous Philippe, *an. VII.* &c. ſous Décius, *an. XI.*

Or le commencement de ces *époques* doit ſe prendre, tantôt du temps que la colonie a été envoyée, tantôt du regne du prince à qui elle étoit ſoumiſe alors; tantôt du regne de quelque autre prince qui lui avoit fait quelque nouvele grâce; d'où il eſt arivé quelquefois que la même ville, telle, par exemple, qu'Antioche, s'eſt ſervi de différentes *époques*, à quoi il faut faire une attention ſérieuſe, pour ne pas confondre les faits dont les médailles nous ont conſervé le ſouvenir.

Les villes greques, ſoumiſes à l'empire, étoient jalouſes d'une *époque* particuliere, s'étoit de l'honeur qu'elles avoient eu d'être *Néocores*, c'eſt-à-dire, d'avoir eu des temples, où s'étoient faits les ſacrifices ſolemnels de toute une province en l'honeur des princes; & d'avoir fait repréſenter des jeux publics, avec la permiſſion du prince, ou du ſénat.

Les villes demandoient cette permiſſion avec inſtances, & elles croyoient être fort honorées quand elles pouvoient l'obtenir plus d'une fois; auſſi voyons nous qu'elles étoient attentives à en conſerver la mémoire ſur les médailles.

Elles marquoient auſſi quelquefois le nombre des années du regne de leurs archontes, ſoit le premier archontat, ſoit le ſecond, &c. On trouve ſur une médaille de Philippe, frapée à Hadrianoteros, APX. A, premier archontat d'un magiſtrat appelé *Socrate*.

Les *époques* des empereurs, c'eſt-à-dire, les années de leur regne, ſont marquées preſque toujours ſur les revers, en une de ces deux manieres. Quelquefois en exprimant les mots entiers, ETOYC ΔEKATOY, &c. Plus ſouvent par les ſimples chifres, & le mot abrégé E. ou ET. A. B., preſque toujours par le lamda antique L, qui ſignifie, ſelon la tradition des antiquaires, Δυκάβαντος, mot poétique, & inuſité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Égypte que dans la Grece, puiſque c'eſt ſur les médailles de ce pays qu'il ſe trouve toujours. Nous avons cependant un Canope au revers d'Antonin, avec ETOYC. B., comme nous avons du même empereur, ſur un revers, L. ENATOY, & pluſieurs autres (*Patin.*) avec les ſimples chifres L. Z. L. H. L. I Γ, chargés de la figure de l'équité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes ſont communément exprimées par le ſimple chifre, ſans E. ni L., & le nombre le plus foible eſt ordinairement poſé le premier; ainſi dans les médailles d'Antioche, 44 eſt marqué ΔM, & non MΔ. Dans une médaille de Pompeiopolis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chryſippe, Θ. K. C. au lieu de C. K. Θ. 229, &c.

Dans le bas-empire grec, les *époques* ſont marquées en latin, *anno III. V. & VII.* &c. Depuis Juſtin juſqu'à Théophile, elles occupoient le champ de la médaille, ſur deux lignes du haut en bas, comme dans Juſtin:

A N N O K*

Dans Juſtinien, 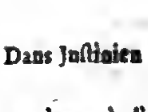 Ainſi dans les autres. Il y en a cependant où l'*anno* eſt écrit ſur le haut du champ de la médaille, comme dans Focas & dans Héraclius. Depuis Théophile l'on ne trouve plus d'*époques*, ni grecques, ni latines.

La plupart des années de rois, marquées ſur les médailles, ne commencent pas à courir du jour où les princes ſont montés ſur le trône; l'année dans laquelle cet événement eſt arrivé, eſt ordinairement comptée pour la premiere du regne, quand même le prince n'avoit régné que pendant un ou deux mois de cette année. On compte une ſeconde année au premier mois de l'année qui la ſuit, &c.

Le cardinal de Noris, dans ſa lettre ſur une médaille d'Hérode Antipas, fait remarquer, d'après Kepler & Pétau, que les juifs comptoient les années de leurs ſouverains du mois de Niſan, qui précédoit l'avénement de ces princes au trône; de ſorte qu'ils comptoient une ſeconde année au 1. de Niſan ſuivant, quelque peu de temps qu'ils euſſent régné auparavant. Il le prouve par un paſſage de Joſephe, qui ne ſouffre point de difficulté. Le Thalmud eſt formel ſur cet uſage: *prima dies Niſan*, y eſt-il dit, *eſt novus annus regum. Annus ille eſt a quo numerare & ſupputare incipiebant annos regum ſuorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus inſtrumentis & diplomatibus qui ad annos & menſes regis regnantis componebantur.* On voit auſſi par le même livre & par d'autres monumens, comme le prouve Samuël Petit, que les juifs comptoient les années des empereurs & des autres princes étrangers, du mois Tiſri, qui avoit précédé leur avénement, quand même il ne ſe ſeroit écoulé que quelques mois & même un ſeul jour. C'eſt à l'aide de ces principes qu'on peut expliquer les dates d'années des princes juifs, qui ſe trouvent ſur les médailles de Philippe le Tétrarque, d'Hérode, roi de Calcide, d'Hérode Antipas, d'Agrippa I. & d'Agrippa le jeune.

Les Égyptiens, dit l'abbé Bellei, qui nous ſert ici de guide, ſuivoient auſſi l'uſage particulier de compter une nouvele année de regne au Thoth, ou premier jour de leur année civile (29 août); en ſorte qu'ils comptoient une ſeconde année au Thoth, qui ouvroit une année nouvele, quand le prince n'avoit régné que peu de temps auparavant. Le P. Pagi (*ad an.* 63. *n.* 3.) a obſervé que, ſans cette méthode, on ne peut expliquer la date d'une ſeconde année de Galba, ni la cinquieme année d'Élagabale, gravées ſur des médailles égyptiennes. C'eſt par la même méthode que le baron de la Baſtie explique la huitieme année, L. H, de l'empereur Probus, ſur des médailles frapées en Égypte.

Le cardinal de Noris a prouvé que les habitans d'Antioche & de Laodicée, en Syrie, comptoient de même une nouvele année de regne au commencement de leur année civile. *A menſe, a quo annum ordiebantur, numerarunt, quod & de annis imperii Julii Cæſaris Antiochenſes ac Laodicenſes feciſſe in volumine de annis Syro-Macedonum demonſtravi.*

Tel étoit auſſi l'uſage de la ville de Tyr. Trajan fut adopté par Nerva; créé Céſar, & revêtu de la puiſſance tribunitienne le 18 de ſeptembre de l'an 97 de J. C. Le 19 octobre du mois ſuivant, premier jour de l'année civile de Tyr, les habitans compterent la dexieme année, B, du regne de ce prince; & le 19 octobre de l'an 116, ils compterent la 21e. année, KA. Sans cette connoiſſance, on ne pouroit concilier les monumens avec la durée du regne de Trajan, qui ne fut pas de 20 ans complets.

Ajoutons l'uſage particulier de la ville de Séleucie, près des bouches de l'Oronte. Nous avons vu, dit l'abbé Bellei, dans le cabinet de l'abbé de Rothelin, un beau médaillon, frapé par les habitans de cette ville en l'honeur de Galba, la 2e. année de ſon regne, ETOYΣ. NEOY IEPOY B. Galba n'avoit régné que neuf mois & treize jours, à compter même du 3 avril de l'an 68, jour auquel il fut proclamé Auguſte, en Eſpagne, du vivant de Néron, ou ſept mois ſept jours, ſi l'on compte de la mort de Néron, vers le 12 juin de la même année 68. Galba fut tué à Rome le 15 janvier 69. Les habitans de Séleucie comptetent donc une 2e. année du regne de ce prince, au commencement de leur année civile, c'eſt-à-dire, à l'automne qui ſuivit ſon avénement au trône. *Voyez* ANNÉE, ERE.

ÉPOTIDES. C'étoient deux poutres fixées à la proue des vaiſſeaux aux deux côtés de l'éperon, pour défendre le bâtiment du choc des vaiſſeaux ennemis.

ÉPOUSES greques.

On voit ſur un bas-relief de la villa Borgheſe, encaſtré dans la façade au deſſous de la corniche, les noces de Licus & de Direé. L'*épouſe* a la tête voilée d'un pan de ſon manteau (*pallium*), ou d'un voile que les Romains appeloient *flammeum*. Apulée (*Metamorph.*) & Plaute (*Caſina. act.* 4, *ſcena* 2.) donnent aux *époux* & aux *épouſes* des courones de fleurs. L'*épouſe*, en Béotie (*Plutarch.* mettoit une couronne de feuilles d'aſperges au deſſus de ſon voile: on ne diſtingue pas clairement de quelle forme eſt l'eſpece d'habit ou de manteau que porte l'*époux*, à cauſe de l'éloignement du petit bas-relief. La vieille femme placée à côté, eſt probablement la nourice, puiſqu'anciennement les filles en étoient toujours acompagnées. Au reſte, les habillemens & les cérémonies ont dû varier chez les différens peuples de la Greee. Par exemple, chez les Béotiens & les Locriens, les fiancées (*Plutarch.*) offroient des ſacrifices ſur un autel d'Encléa ou Diane, placé ſur la grande place; & à Delphes on preſentoit une coupe remplie de vin, dans laquelle l'*époux* & l'*épouſe* buvoient après avoir fait des libations. Il peut y avoir eu

ailleurs d'autres formalités, ſoit avant, ſoit après le mariage. On acompagnoit l'*épouſe* avec des torches ; elles étoient au nombre de cinq chez les Romains. La torche nuptiale étoit portée par la mere de l'*épouſe*, ou par une de ſes proches à ſon défaut. Les parens & les amis la conduiſoient, au ſon des inſtrumens, à la maiſon de ſon *époux*. La maiſon étoit ornée de branches de lauriers & de feſtons.

Épouſa romaines.

L'*épouſe* (*Petronius & Taciti annales lib.* 15) avoit la tête couverte d'un voile appelé *flammeum*. (*Voyez* un bas-relief du palais Juſtiniani.) La forme de ce voile eſt douteuſe, le mot *velamen* étant générique. Plina (*lib.* 12. *cap.* 8.) dit qu'anciénement le *flammeum* étoit de couleur jaûne ; par le mot *anciénement*, il faut entendre que cet uſage d'employer la couleur jaûne n'exiſtoit plus du temps de Pline.

Selon Solérius, cette couleur fut remplacée par le blanc & par le pourpre. (*Solerius de pileo, cæteriſque capitis tegminibus, &c. fol.* 505.)

Les cheveux de la nouvele mariée étoient partagés (*Plutarchus*) ce jour-là avec la pointe d'un javelot, en mémoire des combats livrés lors de l'enlévement des Sabines. L'*épouſe* portoit une courone (Valere-Maxime) de vervelne, & étoit conduite chez l'*époux*, précédée de cinq torches de bois, ſelon Pline (*lib.* 16. *cap.* 18.), une deſquelles étoit diſtinguée comme la principale. La maiſon étoit ornée en dehors de guirlandes & de feſtons.

EPPIA ; famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en brouze.

O. en or.

EPRIA ; famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EPTAPHONE ; nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho, qui répétoit la voix ſept fois de ſuite. Il y a grande apparence que l'écho ſe trouva là par hazard, & qu'enſuite les Grecs, grands charlatans, en firent honeur à l'art de l'architecte.

EPTONIE ; mere de Tmolus. *Voyez* Tmolus.

EPULARES. Les Romains donnoient ce nom aux citoyens que l'on invitoit au repas ſacré.

ÉPULONS ; miniſtres ſacrés, établis chez les Romains, pour préparer les feſtins ſacrés dans les jours ſolemnels : ces feſtins n'étoient que pour les dieux. Les *épulons* avoient le privilége de porter la robe bordée de pourpre, & d'être exempts de donner leurs filles pour être vaſtales. Ils furent établis l'an de Rome 558. (*Liv. lib.* 33. 42.) Leur nombre varia. Ils furent d'abord trois, puis ſept, enſuite dix.

EPULUM ; repas ſacré des Romains. *Voyez* Repas.

EPYTUS, fils d'Hippothoüs. *Voyez* Ogoa.

Épytus, fille de Mérope, ſuivant Pauſanias.

Épytus, pere de Lyncée. *Voyez* Hippius.

ÉQUESTRE (l'ordre) étoit l'ordre des chevaliers. *Voyez* Chevaliers.

Équestra. Il y avoit à Rome une ſtatue *équeſtre* de la Fortune ; ce qui la fit appeler la Fortune *équeſtre*. Sur les bords de l'Altis, à Olympie, on voyoit les autels de Junon *équeſtre*, de Neptune *équeſtre*, de Mars *équeſtre*, & de Minerve *équeſtre*. (*Pauſan. lib.* 5.) Muratori (*Theſ. inſcr.* 626. 2) raporte une inſcription dans laquelle il aſt fait mention d'un jeu, *agon*, célébré en l'honeur de Jupiter *équeſtre*.

EQUESTRIA. On déſignoit par ce mot les quatorze gradins de l'amphithéâtre, affectés à l'ordre *équeſtre* par Roſcius Otho. Les écrivains latins ont déſigné quelquefois par le ſeul mot *quatuordecim*, ces gradins qui diſtinguoient les chevaliers du ſénat & du peuple. (*Senec. benefic. l.* 3. *c.* 9.)

ÉQUIRIES ; nom d'une fête de l'ancienne Rome. *Equiria*. Les *équiries* étoient la fête des chevaliers. Elle ſe célébroit par des courſes de chevaux. Varron & Ovide en parlent, celui-ci dans ſes faſtes, L. II. v. 857 ; & celui-là dans ſon V^e. L. *de ling. L.* Varron dit qu'on la célébroit dans le champ de Mars, & Ovide marque que c'étoit le 27e. jour de février. Feſtus ajoute qu'elle fut inſtituée par Romulus à l'honeur de Mars. Les *équiries* s'appeloient autrement jeux curules, *ludi curules*. Ovide, dans ſes faſtes, L. III. v. 517, parle encore d'autres *équiries*, qui ſe célébroient quinze jours plutard, la veille des Ides de mars, c'eſt-à-dire, le 14 de ce mois, ſur le bord du Tibre, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place Navone, & non dans un cirque particulier, comme quelques auteurs l'ont imaginé.

Lorſque le Tibre inondoit le champ de Mars, on célébroit les *équiries* ſur le mont Cœlius. Ovide (*Faſt. III.* 521.) :

Qui tamen ejecta ſi forte tenebitur unda,
Cœlius excipiet pulverulentus equos.

ÉQUITATION. L'hiſtorique de cet article ſe trouve dans le dictionaire hiſtorique.

Sur une pierre gravée du baron de Stoſch, on voit un cheval qui porte en avant les deux jambes du même côté. C'eſt ainſi que marchent les chevaux de Caſtor & de Pollux au capitole ; les quatre chevaux antiques de bronze, qui ſont ſur le portail de l'Égliſe de S. Marc à Veniſe, & le cheval de la ſtatue équeſtre de Nonius Balbus à Portici. On a donné la même allure aux chevaux dans quelques ouvrages faits vers le temps de la renaiſſance des arts : tels ſont entr'autres les figures équeſtres de deux capitaines de la république de Florence, qui ſont peintes au dôme de cette ville.

Ce n'étoit pourtant pas la maniere conſtante de faire marcher les chevaux des anciens. Le cheval

Digitized by Google

de bronze de Marc-Aurele, le cheval du même empereur, en bas-relief, à l'arc de triomphe qui porte ſon nom, tous ces chevaux portent en avant une jambe de devant & une jambe de derriere des côtés oppoſés, comme les loix de la Méchanique y obligent tous les animaux, afin qu'ils marchent avec fermeté & ſûreté.

On trouve ſur pluſieurs pierres gravées des cavaliers qui montent à cheval du côté droit : ainſi ce ne ſeroit point une faute que feroit un artiſte, ſi dans un ſujet des temps héroïques il plaçoit des cavaliers vers le côté bas du montoir.

Les cavaliers, dans les jeux publics, ſe ſerroient le corps avec des baudeletes, pour ſoutenir la viteſſe de la courſe. On voit diſtinctement ces baudeletes ſur une calcédoine de Stoſch.

On ſavoit que les anciens ne ſe ſervoient pas d'étrier ; mais on ignoroit comment ils y ſuppléoient. Winckelmann nous l'a montré d'après une pierre gravée du baron de Stoſch, ſur laquelle on voit un cavalier qui monte à cheval, mettant ſon pied droit ſur un crampon, placé à une certaine hauteur de terre vers le bas de ſa pique. Cette pierre éclaircit en même temps un paſſage de Xénophon (*de equitatu c.* 7. §. 1.) qui avoit toujours été mal interprété. Il dit que le cavalier voulant monter à cheval, doit empoigner de la main gauche les branches du mors ; „ mais qu'il „ doit obſerver de ne pas les ſaiſir avec trop de „ roideur, de peur qu'étant obligé, ou de ſe preſ„ dre aux crins pour s'élever, ou de s'élancer de „ la pique pour monter, il ne faſſe remuer le „ cheval „.

Monter à cheval à l'aide de la pique, ſe dit en grec ἀπὸ δόρατος ἀναπηδᾶν, qu'il ne faut pas confondre avec ἐπὶ δόρυ. Cette phraſe étoit une expreſſion militaire ; κλίνειν ἐπὶ δόρυ ſignifioit un mouvement à la droite, que l'on appeloit ainſi à cauſe de la pique tenue de cette main. Κλίνειν ἐπὶ ἀσπίδα ſignifioit la manœuvre à la gauche ; car on portoit le bouclier de cette main.

ÉQUITÉ ; nom d'une divinité.

Æquitas. Martianus Capella, l. II. n'en fait qu'une de Thémis & de l'*Équité*. Conſeillere & miniſtre de Jupiter, elle porte une balance en main, & des épis de blé en l'autre. Pindare, ode 13, des olympioniques, dit qu'Eunomie, Dicé & la Paix ſont filles de l'*Équité*. Et Germanicus Céſar, dans ſa traduction du poëme d'Aratus, dit qu'Héſiode la fait fille de Jupiter & de Thémis ; qu'elle s'appeloit premiérement *Juſta*, puis *Juſtitia*, & que Nigidius l'appele *virginem juſtam, ſive æquitatem*, qui n'eſt autre, dit-il, que cette Érigone, qui eſt placée dans le zodiaque entre le lion & la balance.

EQUULEUS. *Voyez* CHEVALET.

ERADÆ, dans l'Attique. ΕΡΑΔ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ΗΡΑΙΑ ; fêtes qui étoient inſtituées en l'honneur de Junon. Il en eſt fait mention ſur une médaille de Philippe, pere, frapée à Tyr, publiée par Pellerin.

ÉRANARQUE ; nom d'office chez les Grecs : celui qui préſidoit aux aumônes de pauvres. *Eranarcha*. Quand quelqu'un chez les Grecs étoit réduit à l'indigence, qu'il étoit captif, ou qu'il avoit une fille nubile, à laquelle il ne pouvoit trouver d'établiſſement, faute de bien, il y avoit un magiſtrat, ou officier public, qui faiſoit une aſſemblée d'amis, & les taxoit chacun ſes facultés, pour ſubvenir à la néceſſité de celui qu'on en vouloit tirer. Cet officier s'appeloit *Éranarque*, du mot grec ἔρανος, *aumône, contribution* ; & ἀρχὴ, *commandement, intendance*. C'eſt ce que nous apprend Cornelius Nepos, dans la vie d'Épaminondas, c. 5.

ÉRARIAIRE (numéraire). *Voyez* ARITHMÉTIQUE des Romains.

ÉRATO. La muſe *Érato* préſidoit aux plaiſirs des noces. (*Scholiaſt. Apollon. Argonaut. lib.* 3. *v.* 1.) Elle eſt figurée ſur les médailles de la famille *Pomponia*, par une tête couronée de laurier, derriere laquelle eſt placé le *plectrum*, archet de la lyre. On voit au revers la lyre poſée ſur une colonne.

Dans les peintures d'Herculanum, elle tient une lyre ; ſur le marbre de l'apothéoſe d'Homere, elle danſe. Elle ſeule porte une lyre ſur le ſarcophage du Capitole, où ſont repréſentées les muſes.

Érato préſidoit à la Philoſophie, & Phurnutus raporte les étymologies les plus frivoles de ſon nom, pour faire alluſion à cette ſcience. Peut-être qu'une alluſion auſſi légere l'a fait préſider à la Poéſie érotique, en dérivant ſon nom ἀπὸ τοῦ ἔρωτος, de l'amour.

ÉRATO eſt auſſi une des cinquante Néréides.

ÉRATO ; dryade, femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Caliſto. Elle en eut trois fils.

ERCEUS (Jupiter). *Voyez* HERCEUS.

ERE. *Voyez* à leurs articles particuliers, l'*ere* eccléſiaſtique d'Alexandrie, l'*ere* eccléſiaſtique d'Antioche, l'*ere* de Conſtantinople, l'*ere* des Séleucides ou des Grecs, l'*ere* céſarienne d'Antioche, l'*ere* d'Eſpagne, l'*ere* de Dioclétien ou des martyrs, l'*ere* de l'Hégire, l'*ere* d'Abraham, l'*ere* de Nabonaſſar, l'*ere* de Tyr, l'*ere* de Jules-Céſar ou juliene, l'*ere* actiaque, l'*ere* de l'aſcenſion, l'*ere* des Arméniens, l'*ere* gélaléene, ou l'*ere* d'Iſdégerde, & l'*ere* de Malek-Schah-Dgélaleddin, l'*ere* mondaine des juifs modernes.

Eaux gravées ſur les médailles :

Ere d'Abila, en Syrie, date de l'ere de Pompée, commençant l'an 690 de Rome. (*Belley.*)

Adada . . . . . *Voyez* . . . . . PAMPHYLIE, &c.

Ere d'Adana, en Cilicie, appelée auſſi *Antioche ſur le Sarus*, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ere d'Æges, en Cilicie, commence l'an 707 de Rome. (*Pellerin.*)

Ere d'Alexandre le Grand, date de la défaite de Darius, l'an 421 de Rome.

Ere

Ère d'Alexandrie, près d'Iſſus en Cilicie, procede de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere d'Amiſie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ere d'Amiſus du Pont, commence à l'an 721 de Rome. (*Pellerin.*)

Ere d'Anazarbe, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

. . . . . *Année ſacrée* des peuples d'Orient, étoit leur *année* civile, à cauſe de la ſolemnité des ſacrifices qui en conſacroient le commencement . . . . (*Belley.*)

. . . . *Année nouvele ſacrée* des peuples d'Orient, étoit la ſolemnité anniverſaire de l'avénement des princes à l'empire. (*Ibid.*)

. . . . *Année nouvele premiere* des Romains, étoit le jour de l'avénement des princes, en quelque mois de l'année qu'il arivât. (*Ibid.*)

Ere Ire. d'Antioche ſur l'Oronte, en Syrie, eſt l'ere de Céſar; & la IIe. eſt l'ere d'Auguſte. (*Pellerin.*)

Ere d'Antioche près de l'Hippus, procede de l'an 690 de Rome.

Ere d'Apamée, en Syrie, eſt celle des ſéleucides.

Ere d'Aradus, en Phœnicie, procede, ſuivant Noris & Vaillant, de l'an de Rome 495.

Ere d'Aréthuſe, en Syrie, procede de l'an 685 de Rome. (*Noris.*)

Argos, frontiere de Pamphylie & de Cilicie.... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere double d'Aſcalon, commence la Ire. à l'an 650 de Rome, & la IIe. à l'an 696 de Rome. (*Pellerin.*)

Aſpendus . . . . . *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Attalia . . . . . *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere d'Auguſte, en Cilicie, commence à l'an de Rome 773.

Ere d'Auguſte, date de la victoire d'*Actium*, l'an de Rome 723.

Dates ſur des médailles de Marc-Aurele, partent du regne d'Antonin-Pie, ſon pere adoptif.

Ere de Balanée, Syrie, date de l'an de Rome 630. (*Belley.*)

Ere de Bérute, procede de l'an 115 des ſéleucides, 297 avant J. C. (*Liebe.*)

Ere de Bithynie, commence à l'année 472 de Rome (*Belley*); à l'an 474 de Rome, ſelon Haym; qui paroît moins bien fondé.

Ere des rois du Boſphore, date de l'an 457 de Rome.

Ere de Boſtra, en Arabie, date de l'an 859; de J. C. 105. (*Belley.*)

Ere de Botrys, procede de l'an de Rome 705. (*Noris.*)

Ere de Byblus, procede de l'an 754 de Rome. (*Noris.*)

Ere de Canatha, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690.

Ere de Capitolias, en Céléſyrie, procede de l'an de Rome 838. (*Noris.*)

Dates ſur des médailles de Caracalla, partent du temps où il fut déclaré Auguſte, ou du commencement du regne de Sept. Sévere, ſon pere. (*Pellerin.*)

Ere de Carthage, finit 146 ans avant J. C.

Ere de Céſar, date de 706 de Rome.

Ere de Céſarée du Liban, eſt celle des ſéleucides. (*Pellerin.*)

Ere de Céſarée de Philippe, en Phœnicie, eſt celle d'Alexandre le Grand, & procede de l'an 421 de Rome. (*Pellerin.*)

Ere de Chalcis, en Céléſyrie, procede de l'an 845 de Rome. (*Noris.*)

Ere de Cibyre de Phrygie, date de l'an de Rome 776.

Colybraſſus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Commagene, en Syrie, procede de l'an 824 de Rome. (*Noris.*)

Dates ſur des médailles de Commode, partent du regne de Marc-Aurele, ſon pere. (*Pellerin.*)

Coracefium..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Corinthe, devenue colonie romaine, procede de l'an 710 de Rome. (*Vaillant.*)

Dates ſur des médailles de Criſpine, partent du commencement du regne de Sept. Sévere. (*Pellerin.*)

Ere de Cyrrhus, eſt celle des ſéleucides.

Dates ſur les médailles de la Dace, ſont les années de Philippe.

Ere de Damas, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Ere de Dioſpolis, en Paleſtine, procede de l'an de Rome 846. (*Vaillant.*)

Ere de Dium, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ere de Dora, en Phœnicie, procede de l'an de Rome 690, ere de Pompée.

Ere d'Édeſſe, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Dates ſur les médailles des rois d'Égypte, ſont des années de regne. (*Pellerin.*)

Ere d'Émeſe, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Ere d'Épheſe, procede de l'an 130 avant l'ere vulgaire, 624 de Rome, où elle fut réduite en province romaine. (*Le Blond.*)

Ere d'Épiphanée de Syrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ere d'Épiphanée, en Cicilie, date de l'an de Rome 790. (*Belley.*)

Ere de Flaviopolis, en Cilicie, procede de l'an de Rome 827. (*Pellerin.*)

Ere de Gaba, en Phœnicie, procede de l'an de Rome 693.

Ere de Gabala, en Syrie, eſt celle de Jules-Céſar. (*Noris.*)

Ere de Gadara de Paleſtine, eſt celle de Pompée.

Ere de Gadara de Pérée, eſt celle de Pompée.

Ere de Gaza, procede de l'an 693 de Rome. (*Noris.*)

Ere de Germanicopolis, en Paphlagonie, date de l'an 747 de Rome. (*Belley.*)

Ere des Grecs, qui differe d'une année de celle des ſéleucides, date de l'an 311 avant J. C. 441 de Rome.

Ere d'Hadrianopolis, en Thrace, procede de l'an 885 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere d'Hiérocéſarée, en Lydie, procede de l'an de Rome 779. (*Vaillant.*)

Ere d'Hyrgalée, en Phrygie, date de l'an de Rome 565. (*Belley.*)

J. C. eſt né en 754 de Rome; & c'eſt de là que procede l'ere vulgaire.

Ere d'Ilium procede de l'an de Rome 673. (*Vaillant.*)

Ere d'Irénopolis, en Cilicie, procede de l'an de Rome 805. (*Vaillant.*)

Ere de Juba I, eſt celle de ſon regne, & date de l'an de Rome 668.

Ere de Juba II, eſt celle de ſon regne, & date de l'année de Rome 724.

Lacrres..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Laodicée de Carie, procede de l'an 565 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Laodicée du Liban, eſt celle des ſéleucides. (*Vaillant.*)

Ere de Laodicée-Julia de Syrie, procede de l'an 706 de Rome.

Ere Ire. de Leucade, en Céléſyrie, date de l'an de Rome 717; & la IIe. de l'an 801 de Rome. (*Belley.*)

Lyrbé.... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Magnéſie, eſt celle d'Alexandre. (*Pellerin.*)

Ere de la Mauritanie, date de 795 de Rome, époque de ſa réduction en province romaine.

Ere de Mopſueſte de Cilicie, procede de l'an 696 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Néapolis de Samarie, procede de l'an de Rome 823. (*Noris.*)

Ere de Néocéſarée de Cappadoce, procede de l'an 805 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Néoclaudiopolis, en Paphlagonie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ere de Nicopolis, en Paleſtine, date de l'an 71 de J. C. (*Belley.*)

Ere d'Orthoſiade, en Phœnicie, eſt celle des ſéleucides.

Ere de Palmyre, eſt celle des ſéleucides.

Pamphylie & de Piſidie (époques de pluſieurs villes de) ſous Valérien le pere, ſous Gallien, ſous Salonine, ſous Saloüin & ſous Valérien le jeune, marquent le nombre de ſolemnités & de ſacrifices particuliers, célébrés par chacune de ces villes, pour le même objet. (*Belley.*)

Ere de Panéas. *Voyez* Ere de Céſarée de Philippe.

Ere des rois Parthes, ou Arſacides, eſt la même que l'ere des Grecs. (*Barthélemi* & *Pellerin.*)

Ere de Pella, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ere de Philadelphie de Paleſtine, eſt celle de Pompée. (*Pellerin.*)

Ere de Philadelphie, ou Rabath, eſt celle de Pompée. (*Noris.*)

Ere de Pompée, ſuivie pendant quelque temps à Séleucie de Syrie, date de l'an de Rome 690.

Ere de Pompéiopolis, en Cilicie, procede de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere des rois de Pont, date de l'an 707 de Rome. (*Belley.*)

Ere de Ptolémaïs, procede de l'an de Rome 706. (*Noris.*)

Ere de la reine de Pont Pyrhodoris, date de l'an 47 avant J. C. (*Belley.*)

Ere de Rabathmoma, dans l'Arabie Pétrée, procede de l'an 811 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Ramatha, en Paleſtine, procede de l'an 640 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Raphia, procede de l'an de Rome 693. (*Noris.*)

Ere de Rhéſæna, en Méſopotamie, procede de l'an de Rome 885. (*Noris.*)

Ere Ire. de Rhoſos, en Syrie, date de l'an 706 de Rome; & la IIe. de l'an de Rome 723. (*Belley.*)

Sagalaſſus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Samoſate de Comagene, procede de l'an de Rome 824. (*Noris.*)

Ere de Scythopolis de Paleſtine, date de l'an 706 de Rome. (*Belley.*

Ere de Sébaſte, en Syrie, procede de l'an 729 de Rome. (*Noris.*)

Ere de Sébaſte, en Cilicie, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ere des ſéleucides, qui differe d'un an de l'ere des Grecs, date de l'an 312 avant J. C.; 442 de Rome.

Ere de Séleucie, en Syrie, date pendant quelque temps de l'an 690 de Rome, ere de Pompée, enſuite de l'ere d'Auguſte.

Side..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Sidon, procede de l'an 643 de Rome; & quelquefois elle eſt la même que celle des ſéleucides.

Ere de Sinope, devenue colonie romaine, procede de l'an 705 de Rome. (*Vaillant.*)

Syedra..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ere de Syrie, eſt la même que l'ere des ſéleucides.

Ere de Taba, en Paleſtine, procede de l'an 690 de Rome. (*Pellerin.*)

Ere de Tibériade, en Galilée, procede de l'an 770 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Tralles, en Carie, procede de l'an 698 de Rome. (*Vaillant.*)

Ere de Trapézus, procede de l'an 816 de Rome. (*Fœlich.*)

Ere Ire. de Tripolis, en Phœnicie, eſt celle des ſéleucides; & la IIe. celle de Pompée.

Ere Ire. de Tyr, eſt celle des ſéleucides.; IIe.

procede de l'an 628 de Rome ; III°. l'ere de Septime-Sévere, l'an 205 de J. C.

Dates ſur les médailles de Viminacium, ſont les années de Philippe & de Gordien.

Ere de Zéla ſur le Pont-Enxin, procede de l'an de Rome 707. (*Vaillant*.)

ÉREBE étoit fils de Chaos (*Theog. v.* 123.) ſelon Héſiode : de ſon union avec la Nuit, naquit le jour. *Érebe* eſt un mot phénicien, qui ſignifie les ténebres de la nuit : on fait naître le jour de l'*Érebe* & de la nuit, c'eſt-à-dire, des ténebres, parce qu'elles précéderent la lumiere qui fait le jour. *Voyez* Amour.

Érebe ſe prend auſſi dans un autre ſens chez les anciens, pour une partie de l'enfer ; c'eſt proprement, dit Servius, cette partie de l'enfer où demeurent ceux qui ont bien vécu ; car pour les champs élyſées, dit-il, il n'y a que ceux qui ſont purifiés qui y aillent ; ſuivant le paſſage de Virgile, il y a peu d'habitans de cet heureux ſéjour. Il y avoit un ſacerdoce particulier pour les âmes qui étoient dans l'*Érebe* ; comme il paroît par l'inſcription ſuivante trouvée à Metz :

M. ANTONIUS. MARTIAL.

PONTIF. CUR. IIII. VIR.

SACROR. EREBI.

ÉREBEA, dans la Bithynie. EPEBOIΩN.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honeur de Commode.

ÉRECTHÉE ; ſixieme roi d'Athènes : la terre, dit Homere, ayant enfanté le généreux *Erecthée*, Minerve prit ſoin de l'allaiter elle-même, & le plaça dans ſon magnifique temple d'Athènes. Étant en guerre avec les Éleuſiens, il apprit de l'oracle qu'il ſeroit victorieux, s'il vouloit immoler à Proſerpine une de ſes filles. Il en avoit quatre qui s'aimoient ſi étroitement, qu'elles promirent avec ſerment de ne pas ſurvivre les unes aux autres ; de s'ôter la vie quand l'une d'elles la perdroit. *Erecthée* ayant fait immoler Othonée, ſa fille aînée, les autres furent fideles à leur ſerment. Les Athéniens, en reconoiſſance du ſacrifice que le roi avoit fait pour leurs intérêts, le mirent au nombre des dieux, après ſa mort, & lui bâtirent un temple dans la citadelle d'Athènes. Euripide, dans ſa tragédie d'Ion, dit que Neptune précipita *Erecthée* tout vivant dans le ſein de la terre, qu'il entr'ouvrit d'un coup de ſon trident ; & que, dans le même lieu où il fut englouti, ſa fille Créuſe fut ſéduite quelque temps après par Apollon. *Voyez* Créuse, Othonée.

Érechthée, fils de Pandion, fils du précédent *Erecthée*, ſuccéda à ſes peres au trône d'Athènes. Il eut quatre fils & quatre filles. Deux de ces filles ſont célebres chez les poëtes ; ſavoir, Procris & Orithye. *Voyez* Orithye, Procris. *Voyez auſſi* Eumolpe.

ERECTORES ovorum & delphinorum. C'étoient des gens prépoſés dans les cirques, pour marquer les courſes, en plaçant ſous les yeux des ſpectateurs un certain nombre de *dauphins* ſculptés, & de corps arondis en forme d'œufs.

ÉRÉOLE ; ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* Chalcous.

ERES des Médailles. *Voyez* Ere.

ÉRESE, *ERESUS*, } ville dans l'île de Lesbos. L'orge qui croiſſoit dans ſon territoire, donnoit une farine ſi blanche, que Mercure y alloit, diſoit-on en acheter, pour faire du pain aux dieux.

On lit ſur les médailles d'*Ereſus*, les mots abrégés EPEΣI & EIP, & EP en monogramme.

Ses médailles autonomes ſont :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont des épis, des raiſins, des couronnes d'épis.

ERETRIA, dans l'Enboée. EPETPIEΩN.

Les médailles de cette ville ſont :

R. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont :

Un taureau couché.

Deux raiſins.

ERGANE ; ſurnom de Minerve, *déeſſe des arts*, ἔργα, *les arts*. On lui attribuoit en effet l'invention de pluſieurs arts, tels que l'art de la guerre, l'art de l'architecture, l'art de filer, de faire de la toile, de la tapiſſerie, & des étoffes de ſoie & de laine. On la fait encore l'inventrice des chariots, & de l'uſage des trompetes & de la flûte. Enfin, on croyoit qu'elle avoit la premiere enſeigné à planter & à cultiver l'olivier. Elle avoit un autel à Athènes, ſous le nom d'*Ergane* ; & les deſcendans de Phidias y ſacrifioient, dit Pauſanias. Le coq étoit conſacré à Minerve. (*Pauſan. 6.*)

ERGASTULE ; lieu ſouterrain, ou cachot qui ne recevoit le jour que par des ſoupiraux étroits, où les Romains renfermoient à leurs campagnes les eſclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergaſtule* pouvoit contenir juſqu'à quinze hommes : ceux qui y étoient confinés, s'appeloient *ergaſtules*, & leur geolier, *ergaſtulaire*. On y précipita dans la ſuite d'honêtes gens. Ce déſordre détermina Hadrien à faire détruire ces lieux. Théodoſe ordona la même choſe par une autre conſidération ; à cauſe du déſordre cauſé dans la ſociété par les *ergaſtules*, lorſqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui briſoient leurs fers, & qui ſe les aſſocioient.

On imprimoit ſur le viſage des *ergaſtules* des notes ou des lettres ; ou on leur raſoit la moitié de la tête, afin de les rendre reconoiſſables, s'ils cherchoient à fuir.

ERGATIES; fêtes d'Hercule à Sparte. Elles étoient relatives à ſes travaux, appelés ἔργα.

ERGAVICA, en Eſpagne.

Mun. Ergavica. *Municipium Ergavica.*

Ce municipe a fait fraper des médailles latines en l'honneur d'Auguſte, de Tibere, de Caligula.

ERGINUS; roi des Minyens, étant arivé à un âge fort avancé, voulut ſe marier. Il demanda à l'oracle s'il auroit des enfans: l'oracle lui répondit qu'il en auroit d'une jeune femme. Il ſe conforma à cette réponſe, & ſa femme donna le jour à Trophonius & à Agamede. *Voyez* ces deux mots. Il fit la guerre aux Thébains; Créon, leur roi, implora le ſecours d'Hercule, qui tua *Erginus* dans un combat, défit toutes ſes troupes, prit Orchomene, ſacagea la ville des Minyens, & brûla le palais du roi. *Voyez* Mégare.

Erginus, un des argonautes, fils de Neptune, étoit fort habile dans la navigation, il partageoit la fonction de pilote avec Tiphis.

ÉRIBÉE; belle-mere des Aloïdes. Ces redoutables géans eurent la témérité, dit Homere, de charger de chaînes le terrible Mars, & de le garder, en cet état, treize mois dans une priſon d'airain. Le dieu, qui ne reſpire que les alarmes, y ſeroit peut-être reſté, ſi la charmante *Éribée*, belle-mere des Aloïdes, ne l'eût fait ſavoir à Mercure. Celui-ci vint, ſans qu'ils s'en aperçuſſent, délivrer Mars, que la triſteſſe & la peſanteur de ſes fers avoient déja preſqu'entiérement abatu.

Euſtathe explique allégoriquement cette fable; *Otus*, l'un des deux Aloïdes, c'eſt l'inſtruction qui vient par l'ouïe: *Ephialte*, l'autre Aloïde, c'eſt le bon naturel, qui ſe meut par lui-même, tous deux ils chargent de chaînes Mars, c'eſt-à-dire, la paſſion brutale & inſenſée. *Éribée*, leur belle-mere, c'eſt la diſcorde, la ſédition, vraie marâtre de l'inſtruction & du bon naturel: elle ſe ſert de Mercure, c'eſt-à-dire, de la perſuaſion & de la fraude, pour délivrer ce furieux. Quelle allégorie forcée!

ÉRIBÉE. *Voyez* Périaée.

ÉRICHTONIUS, quatrieme roi d'Athènes, étoit fils de Vulcain. Jupiter, pour dédomager ce dieu du malheur qu'il avoit d'être boîteux, lui permit d'épouſer Minerve. La déeſſe refuſa cette alliance; & Vulcain ayant voulu lui faire violence, elle défendit la virginité, à laquelle elle s'étoit vouée, avec une vigueur qui rendit inutiles tous les efforts du dieu, dont l'amour s'exhala dans les airs. Minerve en ramaſſa les traces dans du coton, qu'elle jeta du ciel en terre. De là naquit *Érichtonius*; mais au lieu de jambes, il ſe trouva avoir deux ſerpens qui lui en tenoient lieu. Minerve l'enferma dans une corbeille, dont elle confia la garde aux filles de Cecrops. *Voyez* le reſte de la fable, au mot Aglauda.

Érichtonius, pour cacher la difformité de ſes jambes, imagina l'uſage des charîots, dont il fut, dit-on, l'inventeur. Il régna cinquante ans, & mérita, après ſa mort, d'être placé dans le ciel, où il forme la conſtellation d'*Auriga*, ou du charetier. Virgile (*Georgic. III*, 113.) parle de ſon invention:

Primus Erichtonius currus & quattuor auſus
Jungere equos, rapidiſque rotis inſiſtere victor.

Érichtonius, pere de Tros, ſuccéda à Dardanus dans le royaume des Phrygiens, & régna quarante-ſix ans. *Voyez* Ganymede.

ÉRIGINE. *Voyez* Érycine.

ÉRICIUS. *Voyez* Cheval *de Friſe*.

ÉRIDAN, aujourd'hui le Pô, fleuve d'Italie. Il y a une conſtellation de ce nom.

L'*Éridan*, le *Rheidan* de la Pruſſe, le *Rhodan* des Gaules, eſt un nom générique des fleuves, du primitif ר, rhé, rouler, couler, courir; & voilà pourquoi il y a pluſieurs *Éridans* chez les anciens. Le *Nil* ſur-tout, des bords duquel ſont venues les hiſtoires aſtronomiques, portoit le nom d'*Éridan*. Dionyſius dit que l'*Éridan* prend ſa ſource dans les Pyrénées: ce fleuve céleſte eſt encore appelé *Keltès*, *Gyon*, *Océan*. Le fleuve du ciel fut, pour chaque pays qui reçut cette fable, le principal fleuve de ce pays; & voilà encore la raiſon pourquoi la fable aſtronomique ſe trouve ſurchargée d'une fable géographique. Ici c'eſt l'*Éridan* de Pruſſe, qui a fait la fable de l'ambre, des cygnes & des peupliers, parce qu'il y avoit beaucoup de cygnes ſur ſes eaux, que ſes rivages étoient bordés de peupliers, & que la gomme qui en découloit, ſe figeoit en larmes. On trouve encore aujourd'hui l'*ambre*, l'*électron* des Grecs, les larmes d'*électre* ſur les bords de la mer baltique. (*M. Rabaud de St. Eſtienne.*)

ÉRIGONE, fille d'Égyſthe & de Clytemneſtre, épouſa Oreſte, quoiqu'il fût ſon frere de mere, & en eut un fils, nommé *Penthile*, qui ſuccéda au trône de ſon pere: Érigone, après la mort d'Oreſte, ſe conſacra au ſervice de Diane.

Érigone, fille d'Icarius, fut aimée de Bacchus, qui, pour la ſéduire, ſe changea en grape de raiſin. *Voyez* Éorias.

C'eſt elle qui forme dans le ciel le ſigne de la vierge. *Voyez* Icare.

ÉRINNIES; c'eſt le nom que les Grecs donnoient aux furies. Elles avoient un temple à Athènes, proche de l'Aréopage, ſous ce nom. *Voyez* Furies.

ÉRINNYS étoit une des trois furies, qui voloit ſans ceſſe dans les airs, pour répandre ſur la terre le mal à pleines mains. Les poëtes donnent ce nom en général à une mechante femme qui a cauſé beaucoup de maux. Ainſi Virgile dit qu'Hélene fut l'*Érinnys* de ſa patrie; & Lucain, que Cléopâtre fut l'*Érinnys* de l'Italie. *Voyez* Furies.

Érinnys. Les Arcadiens croient que, peu-

dant que Cérès cherchoit ſa fille, Neptune qui la rencontra, en devint amoureux, & la ſéduiſit, qu'elle en conçut un ſi grand déplaiſir, qu'après s'être lavée dans le fleuve Ladon, elle alla ſe cacher dans une caverne. Cependant la ſtérilité & la peſte commençant à ravager toute la terre, pendant l'abſence de la déeſſe, les dieux la firent chercher de tous côtés, ſans qu'on en pût apprendre aucunes nouveles, juſqu'à ce que Pan, en gardant ſes troupeaux, la découvrit & en avertit Jupiter. Ce dieu envoya les parques, qui, par leurs prieres, lui firent quiter ſa retraite. La caverne étoit en Arcadie, & on y voyoit une ſtatue de *Cérès*, vêtue de noir, avec une tête de cheval, tenant une colombe d'une main, & un dauphin de l'autre. Les Arcadiens l'appelerent *Cérès la noire* ou ÉRINNYS, parce que l'outrage que lui avoit fait Neptune, l'avoit rendue furieuſe. Dans leur idiôme, *ἐρινύειν* exprimoit la *fureur*. (*Pauſan. Arcad.*)

ÉRIPHILE étoit ſœur d'Adraſte, femme d'Amphiaraüs, & mere d'Alcméon, qui la fit mourir. Quand il fallut marcher contre les Thébains, Amphiaraüs, à qui ſon eſprit prophétique avoit appris qu'il y périroit, ſe cacha pour n'y point aller. Polynice, plus intéreſſé que qui que ce fût à groſſir l'armée qui devoit aller attaquer Thebes, gâgna *Ériphile*, en lui faiſant préſent du fameux collier dont on parlera à la fin de cet article. À ce prix elle découvrit le lieu où ſon mari s'étoit caché, & on l'en fit ſortir. Il refuſoit cependant toujours de marcher, & détournoit même les autres chefs de s'engager dans cette expéditin, leur aſſurant qu'ils y périroient tous. Mais, en épouſant *Ériphile*, il étoit convenu de s'en rapporter à ſa déciſion, dans tous les différents qu'il auroit avec Adraſte. *Ériphile* décida en faveur de ſon frere. Amphiarsüs fut donc obligé de partir; alors il donna ordre à ſes fils de le venger, en faiſant mourir leur mere, dès qu'ils ſeroient en âge de le pouvoir faire. Amphiaraüs périt, comme il l'avoit prédit, avec les autres chefs de l'armée, à l'exceprion d'Adraſte. Theriandre, fils de Polynice, ſongea à une ſeconde expédition contre Thebes. Il gâgna encore *Ériphile*, en lui donnant le *peplum* dont on va bientôt parler. Elle fut engager Alcméon à ſe mettre à la tête de l'entrepriſe, qui fut heureuſe; Thebes fut pillée & ruinée. Alcméon, à qui il avoit répugné juſqu'alors de tremper ſes mains dans le ſang de ſa mere, s'y détermina, en apprenant qu'elle s'étoit encore laiſſé gâgner, pour l'expoſer lui-même à une expédition dangereuſe. Quelques auteurs ſoutiennent que ſon frere Amphilocus l'aida dans ce parricide, mais le plus grand nombre atteſtent le contraire. *Voyez* ADRASTE, ALCMÉON, AMPHIARAÜS & CALLYRHOÉ.

Voici l'hiſtoire de ce fameux collier & du *peplum*, qui tenterent ſi fort *Ériphile*. Les poëtes ne ſont pas d'acord ſur l'origine du collier. Il étoit d'or; &, ſelon quelques-uns, Vénus en avoit fait préſent à Hermione ſa fille, quand elle ſe maria à Cadmus. D'autres ont dit qu'il venoit ordinairement de Jupiter, qui l'avoit donné à Europe; que celle-ci le donna à Cadmus, qui en fit préſent à Hermione. D'autres enfin diſent que Vulcain en fut l'ouvrier: il en fit une eſpece de taliſman, qui devoit être funeſte à toutes celles qui le porteroient. Il choiſit des matieres & des figures malfaiſantes; il y mêla entr'autres choſes les cendres qui étoient reſtées ſur ſon enclume, après avoir fabriqué les foudres. Pour ſe venger de l'afront que lui avoit fait Vénus, ſon épouſe, Vulcain donna ce fatal collier à Hermione, ſortie de l'adultere de cette déeſſe avec Mars. Hermione en fit don à Sémélé ſa fille, d'où il parvint à Jocaſta, mere de Polynice, qui le donna à *Ériphile*. Toutes ces femmes ont effectivement péri malheureuſement. Ce n'eſt pas tout; il fut conſeré, comme on l'a dit à l'article de Callyrhoë, dans le temple de Delphes. Quand ce temple fut pillé pac les phocéens, une femme oſa s'en faire une parure: ſon fils aîné fut ſur le champ ſaiſi par les furies, & brûla ſa mere avec ſa maiſon. Quand il fut porté à Delphes, il fut jeté dans une fontaine, où il reſta juſqu'au ſac du temple. On ne pouvoit le toucher ſans offenſer le Soleil, qui, ſur le champ, élevoit des tempêtes.

Quant au *peplum*, c'étoit une eſpece de robe magique, qui fut donnée à Hermione par Vulcain; il avoit la même vertu que le collier, & il paſſa ſucceſſivement dans les mêmes mains. *Voyez* HERMIONE.

ÉRISICHTHON étoit fils de Triopas, fils de Neptune & de Canace, & un des aïeux maternels d'Ulyſſe, il paſſoit pour un de ces impies qui mépriſent les dieux, & ne leur offrent jamais de ſacrifices. Il eut un jour la témérité de profaner, à coups de hache, une de ces antiques forêts que la religion rendoit reſpectables; celle-ci étoit ſpécialement conſacrée à Cérès. Au milieu de ce bois étoit un vieux chêne extrêmement haut, dont les branches étoient ornées de guirlandes, de rubans & de tableaux, qui repréſentoient l'hiſtoire des prodiges de ce lieu. Les dryades alloient ſouvent danſer ſous ce chêne, dont le tronc avoit quinze coudées de circonférence. *Ériſichthon* ordonna à ſes gens de le couper, comme il s'apeçut qu'ils héſitoient, il prit la coignée, & le frapa lui-même. On vit auſſi-tôt l'arbre trembler, les feuilles, les branches & les glands changer de couleur; on entendit même l'arbre pouſſer des gémiſſemens, & l'on vit le ſang couler en abondance. On entendit une voix ſortir du creux du chêne, qui dit qu'elle étoit une nymphe chérie de Cérès, qui vengeroit bientôt ſa mort. Rien ne put arrêter l'impie *Ériſichthon*, l'arbre fut abatu. Les dryades de la forêt, craignant pour elles & pour les bois qu'elles habitoient, allerent prier la déeſſe qui les protégeoit, de les venger de cet impie. Cérès le punit d'une maniere bien cruele; elle lui envoya la faim, qui pénétra juſqu'au fond

des entrailles de ce malheureux ; pendant qu'il dormoit, elle répandit ſon venin dans ſa bouche, dans ſon goſier, dans ſa poitrine, & le fit couler dans ſes veines. *Eriſichthon*, à ſon réveil, ſe ſentit dévoré de la faim la plus violente : plus il mangea, moins il ſe raſſaſia ; &, après avoir épuiſé toutes les reſſources que lui put procurer l'induſtrie de ſa fille, il ſe dévora lui-même pour ſe nourir. *Voyez* MÉTRA.

Ovide a chanté cette métamorphoſe. (*Lib.* 8. *v.* 705.)

Sur une cornaline gravée du baron de Stoſch, on voit un homme, avec de la barbe, ayant une couronne ſur la tête, tenant des deux mains une hache avec laquelle il coupe un arbre. La figure eſt nue & à l'héroïque ; ce qui a fait croire à Winckelmann, que ce ſujet ſe raportoit à quelque trait de la fable, d'autant plus qu'il eſt ſouvent répété. Il lui ſemble qu'on peut y voir *Eriſichthon*, qui coupe une forêt conſacrée à Diane.

. . . . . *Labefactaque tandem*
Ictibus innumeris, adductaque funibus arbor
Corruit, & multam proſtravit pondere ſylvam.
Attonitæ dryades damno nemoriſque ſuoque
Omnes germanæ, Cererem cum veſtibus atris
Mœrentes adeunt, panamque Eryſichthonis orant.

(*Ovid. Metam. VIII, fab.* XI.)

On peut conſulter les obſervations de Gronovius (*Gorlæi dactil. p.* 12, *n.* 174.) ſur un ſujet ſemblable. Selon (*Muſ. Florent. t. XCIII, n.* 9.) Gori, c'eſt Lycurgue, ruinant les vignes en Thrace, où il régnoit. Ce pouroit auſſi être Halyrrhotius, fils de Neptune, (*Schol. Ariſtoph. Nub. V,* 1001.) qui, voulant couper les oliviers produits par Minerve, ſe bleſſa griévement, & mourut de ſa bleſſure.

ÉRIZA, en Carie. EPI.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ERMENSUL. *Voyez* IRMINSÛL.

ERMINETE, hache recourbée. *Voyez* ASCRA.

ERNEUM. (*Cato de re ruſtica.*) „ Vous ferez l'*erneum* de la même maniere que le *placenta*, (*Voyez* ce mot) en y mettant les mêmes ingrediens. Après les avoir bien mêlés dans une auge de bois, on les met dans une *hirnea* de terre, que l'on plonge dans une marmite de cuivre pleine d'eau chaude, dans laquelle on les laiſſe cuire auprès du feu. Quand l'*erneum* eſt cuit, on eâſſe l'*hirnea* pour le ſervir.

EROGATOR étoit dans les armées romaines un officier chargé de diſtribuer aux ſoldats les vivres & le prêt. On l'appeloit *Erogator annonæ militaris* pour le diſtinguer de l'*erogator obſonio-rum*, officier chargé par les empereurs de diſtribuer des vivres au peuple.

ÉROMANTIE. *Voyez* AÉROMANTIE.

ÉROPE, fille d'Euriſthée, roi d'Argos, ayant épouſé Atrée, ſe laiſſa ſéduire par Thyeſte ſon beau-frere, dont elle eut deux fils, qui furent la ſource d'une infinité de crimes & de malheurs. Atrée ayant découvert l'infidelité de ſa femme, la chaſſa de ſa cour, & ſe vengea horriblement ſur les enfans nés de l'adultere. *Érope* avoit trahi ſon mari de plus d'une façon : Atrée, ſon mari, avoit, dit-on, un bélier à toiſon d'or, dont la conſervation devoit faire tout le bonheur de ſa famille. *Érope* facilita à Thyeſte les moyens de le dérober ; premier ſujet de la diviſion qui régna depuis entre les deux freres. *Voyez* ATRÉE, THYESTE.

ÉROS ; c'eſt le nom grec de l'*Amour*, ou de Cupidon. *Voyez* IMÉROS & AMOUR.

ÉROSTARATE, ou Éraſtoſtrate, éphéſien ; c'eſt lui qui s'aviſa de brûler le fameux temple de Diane à Éphéſe, pour faire parler de lui. *Voyez* DIANE *d'Éphéſe*.

ÉROTIDES, ou Érotidies, fêtes en l'honneur d'*Éros*, ou Cupidon. Les Theſpiens les célébroient de cinq en cinq ans avec grande ſolemnité & beaucoup de magnificence. Il y avoit auſſi des jeux de même nom, & des combats de muſiciens. (*Plutar. Erotic. Pauſan. Bœotic.*)

ÉRYCE, ville de Sicile. *Voyez* PALYCES.

ÉRYCINE ; ſurnom de Vénus. Les poëtes appelent quelquefois cette déeſſe, *Érycine* tout court. Elle a pris ce nom du mont *Éryx*, en Sicile, au ſommet duquel Énée lui bâtit un temple, lorſqu'il aborda dans cette île. Ce temple étoit rempli de riches ornemens, de coupes, de vaſes, de caſſolettes d'argent, que les égeſtans y avoient accumulés, dit Thucydide. Dédale avoit conſacré à Vénus *Érycine* une vache d'or, qui imitoit parfaitement la nature. Il fit pluſieurs autres ouvrages pour la décoration de ce temple. Élien en fait une bien plus magnifique deſcription. „ Il eſt riche, dit-il, en or ; l'argent s'y trouve en une „ quantité prodigieuſe ; tout y brille en joyaux & „ bagues de grand prix. Ce temple, pourſuit-il, „ avoit toujours été en grande vénération : on avoit „ eu dans tous les temps tant de reſpect pour la „ déeſſe, que perſone n'avoit jamais oſé toucher à „ ſes tréſors. Amilcar, carthaginois, le pilla en„ fin, & en tira une groſſe ſomme d'or & d'ar„ gent, qu'il diſtribua aux ſoldats ; en punition de „ ce ſacrilége, la peſte ſe mit dans ſon armée ; il „ fut lui-même arrêté par ſes concitoyens ; & „ après avoir ſoufert tous les tourmens imagina„ bles, il fut pendu. Sa patrie même, qui „ juſqu'alors avoit été floriſſante, tomba dans la „ ſervitude „. Après cela Élien, à ſon ordinaire, raporte pluſieurs merveilles qui s'opéroient à ce temple. „ Le grand autel, dit-il, eſt en plein „ air ; on y fait pluſieurs ſacrifices ; on y voit „ perpétuellement, nuit & jour, le feu & la „ flamme, ſans qu'il y paroiſſe, ni charbons, ni

„ cendres, ni tiſons à demi-brûlés. Le lieu eſt „ toujours plein de roſée & d'herbes vertes, qui „ pouſſent toutes les nuits. Les victimes ſe déta- „ chent elles-mêmes des troupeaux, & s'appro- „ chent de l'autel, pour être offertes en ſacrifice : „ c'eſt un mouvement que leur inſpire, tant la „ déeſſe, que la volonté de ceux qui ont la dévo- „ tion de ſacrifier. Si vous voulez ſacrifier, le „ mouton s'approche d'abord de l'autel; le vaſe pour „ le ſacrifice s'y trouve auſſi; la chevre & le ca- „ bri ſont de même. Si vos facultés vous permet- „ tent de faire un ſacrifice plus conſidérable, & „ ſi vous voulez acheter une ou pluſieurs vaches „ pour victimes, le bouvier ne vous ſurfera jamais; „ vous conclurez amiablement votre marché; & la „ déeſſe qui aime l'équité, vous ſera propice. Si, „ au contraire, vous demandez un trop bon mar- „ ché, en vain dépoſerez-vous votre argent, car „ la bête s'enfuira, & vous n'aurez rien pour ſa- „ crifier „. Le même auteur trop crédule, nous raporte une autre merveille non moindre que la précédente. „ Ceux d'Éryx ſont une fête, qu'ils „ appelent l'*anagogie*, ou le dépatt, parce que, „ diſent-ils, Vénus part en ce temps-là pour „ aller en Lybie; & la raiſon qu'ils ont de le „ croire eſt telle : les pigeons, qui ſont ici en „ grand nombre, diſparoiſſent alors, pour eſcorter „ la déeſſe à laquelle ils ſont conſacrés. Après „ neuf jours, une colombe paroît ſur la mer, ve- „ nant de l'Afrique; elle ne reſſemble pas aux „ autres, mais elle eſt de couleur pourpre, & tel- „ le qu'Anacréon décrit Vénus, ſemblable à la „ pourpre & à l'or, telle auſſi que la chante „ Homere. Une nuée de pigeons la ſuit; & après „ leur arivée, ceux d'Éryx célebrent des fêtes „. Il y avoit auſſi à Rome un temple de Vénus *Éryeine* au capitole, & un autre hors la porte Collatine. Le premier fut dédié par Fabius Maximus, l'an de Rome 537; & le ſecond par L. Porcius, l'an de Rome 571.

ÉRYMANTHE; montagne d'Arcadie, célebre par le ſanglier énorme qui ſe tenoit dans ſes environs, d'où il ravageoit tout le pays d'alentour. Hercule le prit vivant, & l'apporta à Euriſthée, qui, en le voyant, penſa mourir de frayeur. C'eſt un des douze travaux de ce héros.

M. Rabaud de Saint-Eſtienne a donné de ce travail d'Hercule une explication mytho-aſtronomique ſatisfaiſante; la voici :

„ Vers le pôle antarctique, & ſous le ſigne du ſcorpion, eſt une conſtellation qui repréſente une bête féroce; nous l'appelons le *loup*; mais on voit dans les anciens qu'elle eut divers noms ſucceſſifs. (Bayer, qui a recueilli les divers noms des conſtellations, appele celle-ci, *beſtia*, *therion*, *hoſtiola*, *fera*, *quadrupes*, *panthera*, *equus maſculus*, *leæna*. (*Bayeri Uranometria*) „. Près de l'autel, dit Aratus, on voit une bête féroce (Thérion); c'eſt le nom que lui donnerent les anciens. Cette *bête* eſt voiſine du *centaure*, & dans les peintures, d'après Hygin, le centaure la ſaiſit; c'eſt, diſoit-on, une victime qu'il immole ſur l'autel. Germanicus-Céſar dit à peu près la même choſe. C'eſt cette bête farouche qui va être l'objet du travail d'Ercule. La réunion des circonſtances prouvera qu'elle eſt le *ſanglier* „.

„ Les deux *centaures* tiennent au milieu d'eux la bête féroce & l'autel : l'un eſt le *ſagittaire*, l'autre le centaure *Chiron* „.

„ Le ſagittaire porte avec lui des circonſtances remarquables : *lorſque l'épaule du centaure*, dit Aratus, *ſera également éloigné de l'Orient & de l'Occident* (dans le Méridien), *elle ſera couverte d'une petite nuée*, d'une *Néphélé*. Il dit encore : *ſous les pieds de devant du ſagittaire*, *on voit tourner deux couronnes circulaires*. Nos planiſphères n'en mettent qu'une. J'obſerverai, en paſſant, que cette couronne eſt nommée par quelques-uns *Ixion*; en ſorte que le centaure a ſur la tête *Néphélé*, & à ſes pieds *Ixion*, qui tourne; ce qui ſapele ſur le champ, que la fable raconte que les centaures étoient nés d'*Ixion* & de *Néphélé* „.

„ Nos globes ne dépeignent point une *fleche*, qui étoit deſſinée par les anciens *au pied du centaure*. Germanicus-Céſar dit qu'elle eſt compoſée de quatre étoiles, & qu'elle fut miſe dans les aſtres à la place que je viens de dire. Enfin, ce centaure eſt nommé *Chiron*, *Crotus*, ou *Croton*, *Euménès*, *Semivir*, *Hippotès* „.

„ L'autre centaure eſt nommé auſſi *Chiron*; ſes autres noms principaux ſont *Pholus*, *Fer*, *Semifer*, *Minotaurus*. Il eſt peint armé d'une lance entourée de pampres, dont il ſe ſert pour immoler l'animal qui ravage les vignes : il a un *baril* pendu au bras, & il porte du *gibier* ſur ſon épaule „.

Seu prædam a ſylvis portat, ſeu dona propinquo
Placatura deos, cultor Jovis admovet aræ.
Hic erit ille pius Chiro, tutiſſimus omnes
Inter pubigenas, & magni doctor Achillis.

(*Aratus Germ.*)

„ Dans ce tableau aſtronomique ſont peints une bête féroce, le centaure Pholus avec ſa lance, ſon baril & ſon gibier; le ſagittaire, ou Chiron, avec ſon arc tendu, ſa nuée ſur l'épaule, & la flèche poſée près de ſon pied. Il n'y a pas une de ces circonſtances qui ne ſoit eſſentiele „.

„ Hercule reçoit ordre d'Euryſthée d'aller combattre le ſanglier. (Ce combat allégorique d'Hercule lui eſt preſcrit en autone, dans la ſaiſon des vendanges : & voilà pourquoi le ſanglier, qui ravage les vignes, etoit auſſi la victime ſacrifiée ſur l'autel par le centaure, qui la perce de ſa lance.) *Hercule*, pour obéir à Euryſthée, alla deſcendre chez *Pholus* le centaure : celui-ci le reçut fort bien, & voulut d'abord lui préparer du *gibier*; mais Hercule preſſé mangea les viandes toutes crues. Ayant enſuite demandé à boire; le centaure ouvrit un *baril*, dont l'odeur exquiſe attira les autres centaures. Il s'éleva un grand combat, durant

lequel *Nuée*, mere de *Pholus*, fit tomber une grôſſe pluie pour ſecourir ſon fils. Hercule battit les centaures, & les pourſuivit juſqu'au cap *Malée* (juſqu'à la mer où les aſtres ſe couchent.) Mais une *fleche* du héros ayant atteint *Chiron* au genou, celui-ci griévement bleſſé, fut ſe cacher dans ſa grote. Hercule vainqueur, étoné que ſa fleche ait bleſſé Chiron, veut la manier, elle tombe *ſur le pied* de *Pholus*; & cette aventure a fait placer la *fleche* parmi les aſtres „.

ÉRYMANTHE, fils d'Apollon. Vénus le rendit aveugle, pour l'avoir vue entrer nue au balu, ſortant des bras d'Adonis. *Voyez* ADONIS.

ÉRYNNIS. *Voyez* ÉRINNYS.

ÉRYTHIE, une des quatre Heſpérides.

ERYTHRÆ, Ionie - ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ & ΕΡΥ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en bronze.

R. en argent.

O. en or.

On y voit ordinairement la tête d'Hercule & une chouete.

Cette ville a fait fraper, ſous l'autorité de ſes préteurs, des médailles impériales greques en l'honeur d'Auguſte, de Trajan, d'Élagabale, d'Alex-Sévere, de Mamée, d'Octacile, de Valérien, de Tranquilline ſans nom, de Claude.

ERYTHRÆ, en Crête. EP.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze, du cabinet de *Hunter*, avec les deux lettres ci-deſſus, & un raiſin, à *Erythræ* de Crête.

ERYTHRÆ, en Béotie.

On avoit attribué mal-à-propos à cette ville des médailles autonomes, que Pellerin a reſtituées à *Érythræ* d'Ionie. Il s'eſt apuié ſur les types de la tête d'Hercule, & des chouetes que l'on y voit conſtament.

ÉRYTHRÉE, ou Érythréene; c'eſt la premiere des quatre ſibylles d'Élien, & la cinquieme des dix citées par Varron. Apollodore d'*Erithrée* raporte qu'elle étoit ſa compatriote (c'eſt-à-dire, d'une ville d'Ionie) qu'elle prédit aux Grecs; lorſqu'ils alloient aſſiéger Troye, que cette ville périroit, & qu'Homere écriroit des fauſſetés. *Voyez* HÉROPHILE, SIBYLLES.

ÉRYTHRÉEN; ſurnom donné à Hercule, d'un temple qu'il avoit à *Érythrée*, en Achaïe. La ſtatue du dieu étoit placée ſur une eſpece de radeau, à cauſe d'une relation des Érythéens, qui diſoient qu'elle fut ainſi apportée de Tyr par mer. Ils ajoutent, dit Pauſanias, (*Achaic.*) que le radeau entré dans la mer Ionienne, s'arrêta au promontoire de Junon, à moitié chemin d'*Érythrée*, à Chio. D'auſſi loin que ceux d'*Érythrée* & de Chio aperçurent la ſtatue de ce dieu, tous voulurent avoir l'honeur de la tirer à bord, & s'y employerent de toutes leurs forces. Un pêcheur d'*Érythrée*, nommé *Phormion*, fut averti en ſonge que, ſi les femmes *érythréenes* vouloient couper leurs cheveux & en faire une corde, elles aménueroient le radeau ſans peine. Aucune des femmes d'*Érythrée*, ne voulut déférer au ſonge; mais des femmes thraciennes, qui ſervoient à *Érythrée*, quoique nées libres, ſacrifierent leur chévelure: par ce moyen, les *Érythréens* eurent la ſtatue du dieu en leur poſſeſſion; & pour récompenſer le zele de ces Thraciennes, ils ordonerent qu'elles ſeroient les ſeules femmes qui auroient la liberté d'entrer dans le temple d'Hercule. *Voyez* PAUSANIAS.

ÉRYTHRÉUS; c'eſt le nom d'un des chevaux du ſoleil, ſelon Fulgence le mythologue. *Érythréus*, ou le Rouge, dit-il, ſon nom vient du lever du ſoleil, où les rayons ſont rougeâtres. *Voyez* ACTÉON, LAMPOS & PHILOGÆUS.

ÉRYX, en Sicile. ΕΡΥΚΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

RR. en argent.

ÉRYX, fils de Butès & de Vénus, fut roi d'un canton de la Sicile, appelé de ſon nom *Éryce*, où étoit la ville de Drépane. Se croyant invincible au pugilat, ou combat du ceſte, il défioit tout le monde à cet exercice, & tuoit toujours le vaincu. Il oſa s'ataquer à Hercule, qui venoit d'ariver en Sicile avec les bœufs de Gérion. Les conditions du combat furent que, ſi Hercule étoit terraſſé, ſes bœufs apartiendroient à *Éryx*; & ſi celui-ci étoit vaincu, Hercule devoit reſter maître du payt. *Éryx* fut tué dans le combat. On ne ſait à quel titre Virgile lui donne le nom de dieu, & lui fait offrir des ſacrifices. (*Æneid. lib.* 5.)

ÉSAQUE étoit fils de Priam & d'Alexirhoë, une des nymphes du mont Ida, fille du fleuve Cédrene, ſelon Ovide; ou, ſuivant quelques manuſcrits de ce poëte, du fleuve Granique. Ce jeune prince, ſans ambition, haïſſoit le ſéjour des villes & de la cour, & ne ſe plaiſoit qu'à la campagne & dans les forêts. Touché des charmes de la belle Heſpérie, il ſoupiroit pour elle & la cherchoit par-tout: l'ayant un jour rencontrée ſur les bords du fleuve Cédrene, il voulut l'approcher, mais la nymphe prit auſſi-tôt la fuite; & ſe ſentant pourſuivie, elle hâta ſa courſe: malheureuſement un ſerpent l'ayant piquée au pied, elle ceſſa en même temps de courir & de vivre. *Éſaque* déſeſpéré de cet accident, ſe précipita du haut d'un rocher dans la mer. Thétis, touchée de ſon malheur, le ſoutint dans ſa chute, & le changea en plongeon.

Apollodore raconte autrement l'hiſtoire d'*Éſaque*: il lui donne pour mere Arisba, fille du devin Mérope, & premiere femme de Priam, & lui fait épouſer Stérope, qu'il eut le malheur de perdre fort jeune; il fut ſi affligé de cette perte, que, de déſeſpoir, il ſe précipita dans la mer. Priam ayant répudié Arisba, pour épouſer Hécube, *Éſaque* voyant ſa belle-mere grôſſe de ſon ſecond fils, prédit à ſon pere, que cet enfant cauſeroit un jour la ruine de ſa famille & de ſa patrie; ce fut ſur cette prédiction que Pâris fut expoſé au mont Ida. On ajoute qu'*Éſaque* avoit dit à ſon

pere,

pere, qu'il falloit faire mourir la mere & l'enfant qui venoit de naître ce jour-là; & que Priam, informé que Cilla, femme de Thimœtes, étoit ce jour-là accouchée d'un fils, la fit mourir avec ſon enfant, croyant par-là pouvoir éviter l'effet de la prédiction. *Éſaque* avoit appris de ſon grand-pere Mérope, à connoître l'avenir, dit le même auteur, & laiſſa dans ſa famille les principes de ſon art, dont Hélenus & Caſſandre, ſes frere & ſœur, profiterent dans la ſuite.

ESBAA, dactyle, *travers de doigt*.

Meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Égypte. Elle valoit $\frac{4}{5}\frac{4}{0}\frac{3}{0}\frac{1}{0}$ de pouces, meſure de France.

ESBUS, dans l'Arabie. ΕΣΒΟΥΣ & ΕΣΒΟΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles greques en l'honeur de Caracalla.

ESCAMOTEURS. *Voyez* ACÉTABULARII.

ESCARBOT. *Voyez* SCARABÉE.

ESCHYLE.

Une pâte antique de Stoſch, raportée au no. 167 des *monumenti* de Winckelmann, le repréſente buvant, pendant qu'un aigle laiſſe tomber ſur ſa tête chauve, qu'elle prend pour un rocher, une tortue qu'elle veut briſer.

ESCLAVES. On conſultera ſur leur ſort *le Dictionnaire de Juriſprudence*.

ESCLAVES *grecs*.

Les auteurs ſont partagés ſur la coëffure des *eſclaves* grecs; l'abbé Gédoyn (notes ſur Pauſanias, tom. II, fol. 373), & Dacier (notes ſur Plutarque, vie de Théſée) prétendent qu'on leur coupoit les cheveux; ſelon Winckelmann (hiſtoire de l'art, tom. I, fol. 353), & d'autres auteurs, la tête raſée étoit ſimplement un ſigne de deuil; or, ces deux ſentimens ne ſont pas abſolument contradictoires: on peut ſuppoſer que dans des circonſtances malheureuſes, dans des calamités publiques, ou même dans des afflictions particulieres, les Grecs, comme beaucoup d'autres nations, auront pu prendre les ſignes extérieurs de l'*eſclavage*. Au reſte, quoiqu'on liſe dans differens paſſages d'Homere, qu'on ne raſoit pas indiſtinctement tous les *eſclaves*, il paroît cependant que cela ſe pratiquoit d'ordinaire. Cette maniere grôſſiere de couper leurs cheveux, s'appeloit ὄρυξ ἀνδραποδώδης, puiſque Polignote (*Pauſanias*) peignant *Étra*, mere de Théſée, l'avoit repréſentée avec les cheveux coupés, pour déſigner l'état d'*eſclave*, que Diodore lui attribue poſitivement. D'autres veulent cependant qu'il y ait eu deux *Étra*, & que l'*eſclave* ne fut point la mere de Théſée.

Les *eſclaves* grecs avoient pour tout vêtement une tunique courte, & dépourvue de manches, appelée ἐξωμὶς, qu'ils ſerroient avec une ceinture. Ils s'enveloppoient enſuite dans un manteau très court, fait de peaux d'animaux, garnies de laine ou de poil, ayant une eſpece de capuchon; ce manteau étoit appelé διφθέρα. Le nom διφθέρα fut donné par la ſuite à la tunique même, quand elle fut garnie du capuchon, pour tenir lieu de manteau. (*Pollux VII.* 15.)

Le même Pollux & Suidas donnent auſſi aux *eſclaves* une tunique garnie d'une ſeule manche, appelée ἑτερομάσχαλος. *Voyez* ce mot.

ESCLAVES *romains*.

Les *eſclaves* des Romains, ſelon Juvenal (*ſatyre* 3, v. 230.), avoient la tête raſée, & portoient une tunique pour tout habillement. La formalité de l'affranchiſſement ſe faiſoit devant le préteur, qui touchoit l'*eſclave* d'une baguette, & qui lui donnoit un bonet de laine blanche, appelé *pileus*, & de la forme de celui qu'on aperçoit ſur les médailles de Brutus. Il n'étoit pas défendu aux maîtres de donner aux *eſclaves* d'autres habillemens, ou de leur laiſſer les cheveux. *Voyez* BONET, CHEVEUX.

Les femmes ou filles *eſclaves* étoient habillées à peu de choſe près comme les autres citoyenes, c'eſt-à-dire, qu'elles portoient une ou deux tuniques courtes, mais ſans manteau. On obſerva long-temps de ne pas donner aux *eſclaves* les habillemens auxquels étoit atachée la diſtinction de citoyen romain; ſavoir, la *toga* pour les hommes, & la *ſtola* pour les femmes. Muratori (*Annali d'Italia*, *tom. II*, *fol.* 22.) obſerve qu'en l'année 229 de l'ere chrétienne, les habillemens étoient tellement confondus, qu'on ne diſtinguoit plus les perſones libres des *eſclaves*; & comme ces derniers étoient en plus grand nombre, Ulpien, célebre juriſconſulte, conſeilla à l'empereur Alexandre, de ne point rétablir la diſtinction dans les habillemens, de crainte qu'elle n'eût ſervi à faire connoître aux *eſclaves* leur ſupériorité en nombre.

Les *eſclaves* romains portoient au IVe. ſiecle de cette ere, des tuniques rayées & d'étofes à fleurs. Aſterius (*homil. ult.*), parlant d'une femme qui ſe déguiſa en *eſclave*, pour ſuivre ſon mari proſcrit & fugitif, dit qu'elle coupa ſes cheveux à cet effet, & qu'elle prit une tunique d'homme, faite d'une étofe à fleurs. Ils mettoient ſur la tunique des manteaux auſſi courts que cet habillement, faits d'étofes grôſſieres, velues, de couleurs ſombres; ils étoient appelés *lacerna*, *pœnula*, *birrus*, & garnis ordinairement de capuchons.

Lorſqu'on expoſoit en vente les *eſclaves*, on ſuſpendoit à leur cou un écriteau, ſur lequel étoit énoncé l'art ou la profeſſion qu'exerçoient ces *eſclaves*. Properce (IV. 5. 51.):

Aut quorum titulus per barbara colla pependit.

On frotoit avec de la craie les pieds des *eſclaves* amenés d'Aſie à Rome; c'étoit dans les marchés leur caractere diſtinctif. Pline en fait mention (XXXV. 17.) *creta .... pedes venalium trans mare adventorum denotare inſtituerunt majores*.

Quand le marchand d'*eſclaves* ne vouloit pas en garantir quelques-uns, il ne les expoſoit pas en vente, la tête nue comme les autres, mais il les coëffoit d'un bonet pour avertir les acheteurs.

Nous allons donner quelques aperçus des ſommes que coûtoient les *eſclaves* aux Romains. On

obſarvera qua les monoies, ſoit d'or, ſoit d'argent, n'ayant qu'une valeur précaire, qui dépend abſolument du prix des danrées da pramiere néceſſité, l'on ſa croit obligé de faire les calculs & les appréciations au blé, parca que cette denrée eſt la plus précieuſa & la plus néceſſaira.

„ Au raport de Pline (*lib. XVIII, cap. III.*), vers l'an 502 de Roma, c'eſt-à dire, environ 90 aus avant Caton, un modius de blé, un conge da vin, trente livres des figues ſeches, dix livres ou dix hémines d'huile d'olives, douza livres de viauda; toutes ces choſes étoient de même valeur, & coûtoient un âs chacune „.

„ Si les pris de ces choſes gardoient encore la même proportion au remps de Caton, ils s'enſuivra qu'il dounoit à chacun de ſes *eſclaves* 51 modins de blé en natura, 2 ½ modius en nature d'huile, & 80 modius an nature da vin: ces trois objets ſeuls ſe montent à la valeur repréſentativa de 133 ½ modins da blé, qui ſont 130 $\frac{1}{10}$ boiſſeaux, ou 7 ½ ſetiers meſure de Paris, pour la conſommation annuale d'un *eſclave* chez les Romains, ſans y compreudra les olivas, dont la quantité n'eſt pas détarminéa, le vinaigre, le poiſſon, le ſel, le petit viu qu'il buvoit durant un quartde l'année, l'intérêt de l'argent qu'il avnit coûté à ſon maître, ſes vêtemens, ſon logemenr, ſes outils, &c., à 20 livres le ſetier da blé, les 8 ½ ſetiers feroient déja 172 liv. „.

„ Nous avons dit que l'on devoit ajonter à la ſomme précédenta ca à quoi revenoit, par an, un *eſclave* aux Romains, à raiſon de l'intérêt de la ſomme qu'il leur coûtoit d'achar. Un *eſclave* vignaron s'achetoit huit mille ſeſterces, ſelon Columelle (*de re ruſt. lib. III, cap. III.*); il ſuffiſoit pour cultiver ſept jugeres de vigne: chaque ingera pouvoit rendra au moins un culléus de vin, qui ſe vendoit alors, année commune, trois cents ſeſterces. Les Romains, dans le temps dont nous parlons, plaçoient leur argent à intérêt, à raiſon de ſix pour cent de bénéfice par an, ſuivant la même écrivain; d'où il ſuit que les huit milla ſeſterces devoient produira quatre cents quatre-vingts ſeſterces par année, ſomme répondanta au pris de 1 ½ culléus, 99s ou 3 ⅗ muids da viu, meſure de Paris. Nous avons parlé d'une époque où un conge de vin valoit un modius de blé; aujourd'hui le conge de vin vaudroit plus que la modins de blé: mais ſuppoſons l'égalité parfaite, le culléus contenoit 160 conges, en ſorta qu'un culléus & ½ ſont 256 conges de vin, correſpondans à 256 modius de blé. Cette quantité de blé ravient à 198 boiſſeaux, ou 16 ½ ſetiers meſure de Paris. Ajoutons à cette quantité les 8 ½ ſetiers de l'autre part, & nous trouverons qu'un *eſclave* vigneron coûtoit aux Romains 25 $\frac{1}{10}$ ſetiers de blé par an, pour ſa nourriture ſeulemant, & l'intérêt de la ſomme qu'il avoit coûté à ſon maître. En n'eſtimant la ſetier da blé qu'à 20 liv. tourois, cet homme coûtoit 502 liv., & cependant il ne cultivoit que ſept jugeres, c'eſt-à-dire, trois arpens & $\frac{2}{10}$: on peut remarquer que dans ce temps-là, qui étoit le ſiecle d'Auguſte, un *eſclave* qu'on achetoit 8000 ſeſterces, coûtoit 1803 liv. de notre monnie; que le muid de Paris da vin valoit 31 liv. 8 ſ., à raiſon de 300 ſeſterces la culléus; & qu'à raiſon de 8000 ſeſterces, le jnjara de vigne, l'arpent de France, auroit valu 418 liv. 14 ſ. „. (*Métrologie de M. Pauſton.*)

L'entretien d'un *eſclave* étoit ſous le regna de Néron, de 60 modius de blé, & de 60 deniers d'argent. Évaluant le modius à environ ⅔ du boiſſeau de Paris, & le denier à 18 ſous, nous aurons en argent 54 liv., & en blé 48 boiſſeaus, ou quatre ſetiers valant 80 liv., lorſque la ſetier n'eſt qu'à 20 liv. L'antretieu annuel d'un *eſclave* n'étoit donc en rout que da 134 liv.

Séneque voulant peindre les airs affectés d'un *eſclave*, à qui ſon maître faiſoit joner dans une tragedie le rôle d'Atrée, (*epiſt.* 80.) dit: *ille qui in ſcena laxius incedit, & hæc reſupinus dicit:*

Superbus Argi regna mi liquit Pelops;
Qua ponto ab Helles atque ab Ionio mari
Urgetur iſthmos. . . . . .

Servus eſt, quinque modios accipit, & quinque denarios.

Pour compléter ces raprochemens, on obſervera qu'un journalier doit aujourd'hui gâgner chaque jour la valeur d'un boiſſeau de blé, plus ou moins, ſelon la nature de ſes travaux, pour pouvoir élever ſa famille.

ESCLAVES. Hercule étoit le din tutélaire des *eſclaves*, dit Hérodote au livra ſecond, où il raconte, qu'on éleva an Égypte un tample à Hercule, pour être l'aſyle des *eſclaves*.

ESCULAPE, appalé ASCLEPIUS par les Grecs, étoit, (*Homer. hymn.* 15.) ſuivant l'opinion commune, fils d'Apollon & de Coronis: il fut tiré du ſein de ſa mere, que le dieu avoir tuée à cauſa da ſon infidélité, & alaité par une chevre. Comme la nom de Coronis ſignifie Corneille; quelques mythologues ont cru, au raport de Lucien, qu'*Eſculape* étoit ſorti d'un œuf de Corneille, ſous la figure d'un ſerpent. Il fut élevé par la centaure Chiron, de qui il apprit la Médecine & la connoiſſance des plantas; il y devint ſi habila, que non ſeulement il guériſſoit les malades, mais encore reſſuſcitoit les morts, (*Eurip'd. Alc.* 125. *Pindar. Pith.* 3.) Hippolyte, fils de Théſée, & Glaucus, fils d'Hippolyta. *Voyez* GLAUCUS, HIPPOLYTE.

Pluton ſa plaignit à Jupiter, que l'ampire des morts diminuoit conſidérablement par l'art d'*Eſculape*, & couroit même riſque de ſa voir entiérement déſert. Jupiter, par complaiſanca pour ſon frere, tua *Eſculape* d'un coup de foudre. Apollon pleura beaucoup la mort de ſon fils, ſe vergea ſur les cycolpes, qui avoient fabriqué la foudre, & ne ſe conſola qu'après que Jupiter lui eut acordé pour *Eſculape* une place dans le ciel, où il

forme la conſtellation du ſerpentaire. *Voyez* CYCLOPES.

Son culte fut d'abord établi à ÉPIDAURE, lieu de ſa naiſſance, & de là il ſe répandit dans toute la Grece. On le repréſentoit quelquefois ſous la figure d'un ſerpent; quelquefois auſſi avec une figure humaine, tenant un bâton, autour duquel un ſerpent eſt entortillé. Le ſerpent eſt le ſymbole de la ſanté, parce que, dit Pline, cet animal ſert à pluſieurs remedes, ou parce que le ſerpent eſt le ſymbole de la prudence, vertu ſi néceſſaire aux médecins; ou peut-être enfin, parce que, comme le ſerpent ſe renouvele en changeant de peau, l'homme auſſi eſt renouvelé par la médecine, qui lui donne comme un corps nouveau par la force des remedes. Le coq eſt auſſi un des ſymboles d'*Eſculape*, à cauſe de ſa vigilance. Ce coq fait ſouvenir des dernieres paroles de Socrate, lorſqu'il alloit rendre l'âme: *nous devons un coq à Eſculape, donnez-le ſans délai*. Tous les habiles médecins de l'antiquité ont paſſé pour ſes fils. Il eut pour femme Épione ou Lampétie, dont il eut entr'autres enfans deux fils, Machaon & Podalirius; & quatre filles, Égle, Panacée, Jaſo & Higiée. Cette derniere, ſuivant Orphée, étoit ſa femme. Tous les temples d'*Eſculape* étoient hors des villes, parce qu'on croyoit la demeure des champs plus ſaine que celle des villes. Il en avoit pluſieurs où il rendoit des oracles, comme à *Épidaure* & à Pergame. Lucien dit qu'on plaçoit des ſtatues d'*Eſculape* dans les bains, apparemment parce qu'ils ſervent à conſerver & à rétablir la ſanté, & qu'ils ſont du reſſort du dieu de la Médecine. On a trouvé une table de cuivre, gravée en caracteres grecs, qui raporte quatre guériſons ſurprenantes opérées par *Eſculape*, & qui ne ſont que l'effet de la fourberie des prêtres de ce faux dieu, qui apoſtoient, ſans doute des gens pour feindre des maladies & des guériſons. *Voyez* GATUS.

On donnoit auſſi pour fils à *Eſculape* le petit Téleſphore, qui l'acompagne quelquefois ſur les monumens. *Voyez* TÉLESPHORE.

Le plus fameux des temples de cette divinité, étoit à Épidaure, lieu de ſa naiſſance: ſa ſtatue étoit d'or & d'ivoire, & portoit une grande barbe d'or. Denis le tyran enleva cette barbe d'or (*Cicero natur. deor.* 3. 35.) diſant pour ſon excuſe, qu'il n'étoit pas ſéant de voir les fils barbus, tandis qu'Apollon, ſon pere, étoit ſans barbe. Il étoit repréſenté aſſis ſur un trône, ayant un bâton à une main, & tenant l'autre main ſur la tête d'un ſerpent, avec un chien couché à ſes pieds. Valere-Maxime raconte la maniere dont l'*Eſculape* d'Épidaure fut tranſporté à Rome, ſous la figure d'un ſerpent, l'an 462 de la fondation. „ Rome ayant été trois ans „ de ſuite affligée de la peſte, de telle ſorte qu'il „ n'y avoit plus aucun ſecours, les prêtres allerent „ conſulter les livres ſibyllins, & ils y trouverent „ qu'il ne falloit pas eſpérer de remedes, à moins „ qu'on ne fît venir le dieu d'Épidaure. On y envoya des ambaſſadeurs, qui furent introduits dans „ le temple, & trouverent le dieu propice à leurs „ prieres. Le ſerpent que les épidauriens honoroient comme *Eſculape*, & qui ne paroiſſoit que „ rarement, ſortit de lui-même, & alla pendant „ trois jours dans les lieux les plus fréquentés de „ la ville, témoignant par ſes doux regards qu'il „ quittoit volontiers ſa demeure. Il ſe rendit enfin „ au vaiſſeau des Romains, & monta à la chambre même de l'ambaſſadeur, où il roula ſon „ corps en plis & replis, comme un pelotton, „ témoignant qu'il vouloit y demeurer & s'y repoſer. Les envoyés partirent avec le ſerpent, pour „ retourner à Rome, & aborderent à Antium. „ Le ſerpent ſortit alors du vaiſſeau, & s'en alla „ droit au temple d'*Eſculape*, où il s'entortilla à „ une palme; ce qui fit craindre aux romains „ qu'il ne voulût établir-là ſa demeure. Mais il „ diſſipa bientôt leur crainte, & leur fit voir qu'il „ n'y étoit allé que pour prendre un gîte convenable. Il retourna donc au vaiſſeau: les ambaſſadeurs arriverent enfin à Rome, & aborderent „ à l'une des rives du Tibre, vis-à-vis de l'île. „ Alors le ſerpent ſe jeta dans la riviere, aborda „ l'île, & s'arrêta à l'endroit où l'on bâtit depuis „ le temple d'*Eſculape*. Il fit ceſſer la peſte, pour „ laquelle on l'avoit fait venir „. Depuis ce temps là on eut recours à *Eſculape*, toutes les fois que la peſte parut dans Rome.

Les mythologues trouvent des motifs à toutes les fables qu'on a debitées ſur ce dieu. Pauſanias (*in Achaïcis*) croit qu'*Eſculape* n'eſt autre choſe que l'air, parce que la bonté de cet élément contribue beaucoup à la ſanté. On le dit fils d'Apollon, parce que c'eſt le ſoleil qui purifie l'air, & le rend ſalutaire. On a dit auſſi qu'il reſſuſcitoit les morts, parce qu'il avoit gueri des malades déſeſpérés, &c.

Les Grecs donnerent le nom d'*Eſculape* à des divinités égyptiennes, dont les fonctions étoient les mêmes que celles du dieu de la Médecine. S. Clément d'Alexandrie (*Stromat. I.*) parle de l'*Eſculape* de Memphis. Ammien Marcellin (*lib. XXII.*) dit que Memphis étoit célebre par la préſence d'*Eſculape*. C'eſt ce dieu que l'on doit reconnoître avec Jablonski (*Panth Ægypt. liv. V. cap. 6.*) ſur une médaille de Memphis, publiée par Vaillant (*Ægypt. Numis p.* 209.), où l'on voit un homme debout, ayant de la barbe, & ſur la tête un coq, oiſeau conſacré à *Eſculape*. Il tient une haſte & un ſiſtre.

Eſmunus (*Voyez* ce mot) étoit auſſi un *Eſculape*. Les livres hermétiques des Égyptiens font *Eſculape* tantôt fils de Pan, tantôt le même que Pan. Mais la divinité égyptienne, qui reſſembloit le plus à l'*Eſculape* des Grecs, étoit le Serapis moderne qui opéroit des guériſons. *Deum ipſum Serapim*, dit Tacite (*hiſt. lib. IV. cap.* 84.) *multi Æſculapium, quod medeatur ægris corporibus, conjectant*. Cette identité eſt annoncée par un grand nombre de monumens, ſur leſquels on voit la tête

d'*Eſculape*, chargée du boiſſeau, comme l'étoit celle de Sérapis. D'ailleurs on révéroit un grand ſerpent dans le temple d'*Eſculape*, à Alexandrie, ſous le regne de Ptolémée Évergete; or, c'étoit le même temple que les Iagides avoient élevé à Sérapis. (*Ælian. de animal. lib. XVI. cap.* 39.) D'ailleurs les malades paſſoient les nuits dans les temples de Sérapis (*hiſt. Taciti lib. IV. cap.* 81.), pour y apprendre en ſonge les remedes qui pouvoient ſoulager leurs maux; ce qui ſe pratiquoit auſſi dans les temples d'*Eſculape*. Macrobe aſſure que les Égyptiens plaçoient toujours hors des villes les temples de Sérapis (*Saturnal. I. c.* 7); ce que nous avons vu plus haut être obſervé par les Grecs pour le temple d'*Eſculape*.

Eſculape eſt ordinairement repréſenté vieux, avec une barbe forte, la poitrine nue, & avec une chauſſure greque, appelée par Tertullian *crepidæ cretatæ*.

On trouvée à la vérité quelquefois, mais rarement, ce dieu repréſenté ſans barbe. C'eſt ainſi que le montrent une medaille de Pergame, frapée en l'honeur de Caracalla & de Géta, une pierre gravée du muſéum florentin; & c'eſt ainſi que Pauſanias l'avoit vu repréſenté à Phlius & à Sicyone.

Ses cheveux s'élevent au deſſus du front d'une maniere aſſez approchante de celle de Jupiter. De ſorte que, pour la chévelure, il n'y a pas une grande différence entre le pere des dieux & ſes petits fils; ce qui nous eſt prouvé par la plus belle tête d'*Eſculape*, d'une des ſtatues, plus grande que nature, de la villa Albani, & par une infinité d'autres figures de cette divinité, entr'autres par celle qui eſt en terre enite au cabinet d'Herculanum. Cette grande reſſemblance du petit-fils avec le grand-pere, pouroit bien avoir pour principe la remarque faite jadis par les anciens, que le fils reſſemble ſouvent moins au pere qu'au grand-pere.

Eſculape n'eſt pas toujours couroné de laurier. Il porte un diadême ſur quelque ſtatues, & ſur un bas-relief de l'inſtitut de Bologne.

Sur une cornaline de la collection du Stoſch *Iſo. claſſe.* 240.), on voit Minerve debout, apuiée contre une colonne, donnant à *Eſculape*, qui eſt aſſis devant elle, le bâton autour duquel le ſerpent eſt entortillé. Cette gravure rapele l'identité de Hygie, fille d'*Eſculape*, déeſſe de la ſanté, & de Minerve-*medica*.

Le Cardinal Borgia poſſede, à Rome, une lame de bronze votive, ſur laquelle on lit:

ÆSCULAPIO

DICTA ET FACTA

ISOCHRISUS.

Dicta & facta eſt mis là pour *dictum & factum ſur le champ*.

Le P. Lupi a publié l'amulete ſuivante de bronze, reconoiſſable par la béliere pratiquée à l'angle ſupérieur.

Eculape, ou quelqu'un de ſes attributs, ſert de type aux médailles d'Hiérapolis en Phrygie, de Menæ, de Pergame, de Philadelphie en Lydie, de Sala.

Esculape, fils d'Aleippe & d'Arſinoë.

Cicéron compte trois *Eſculapes*: le premier, fils d'Apollon, dont nous venons de parler. „ Le ſe„ cond, fils de Mercure, c'eſt celui qui fut frapé „ de la foudre; il fut enterré à Cynoſure. Le troi„ ſieme eſt le fils d'Aleippe & d'Arſinoë: c'eſt lui „ qui avoit trouvé le ſecret de purger le ventre & „ d'arracher les dents. On montre en Arcadie, aſſez „ près du fleuve Luſius, ſon ſépulcre & ſon bois „ ſacré „.

ESMUNUS, Ichmin, Ischamus, Smin, Smun, Chemmis. Jablonski (*Pantheon ægyptiac. lib. II. cap.* 7.) a fait voir que ces différens noms déſignoient la même divinité phénicienne, appelée le plus ſouvent *Eſmunus*. Damaſcius, dans la vie d'Iſidore, (*Photii biblioth. cod.* 242.) dit que l'Eſculape, adoré à Beryte, en Phénicie, n'étoit ni grec, ni égyptien; mais que c'étoit un phenicien. Sanchus fut d'abord pere des Dioſcures & des Cabires; enſuite il engendra un *huitieme* enfant, *Eſmunus*, nom que l'on traduit par celui d'Eſculape. D'autres le traduiſent par *huitieme*. Le jeune *Eſmunus* fut aimé ardemment, & recherché par Aſtronoë (*Aſtarte*); mais voulant, à l'aide d'une fuſe, ſe mettre dans l'impoſſibilité de ſatisfaire des déſirs qu'il ne partageoit pas, il s'ôta la vie. Aſtronoë appela Pan à ſon aide, rechaufa le jeune *Eſmunus*, & le mit enſuite au nombre des dieux. Son nom phénicien, *Eſmunus*, étoit relatif à la chaleur vitale.

Malgré ce récit de Damaſcius, on ne peut douter qu'*Eſmunus* ne fût d'origine égyptienne. Il y avoit même en Égypte deux villes qui portoient ſon nom, & que les Grecs appelerent *Panopelis* & *Hermopolis*. Son nom dans la langue phenicienne ſignifioit *huitieme*, d'où on peut conclure que ce fût une huitieme divinité, ajoutée aux ſept primitives, les ſept planetes.

Les Grecs voyant rendre à *Eſmunus*, dans Chemmis, ville de la Thébaïde, un culte ſemblable à celui qu'ils rendoient à Pan, confondirent ces deux divinités, & appelerent la ville *Panopolis*. Ayant auſſi vu rendre au même *Eſmunus*, dans l'Égypte moyene, un culte ſemblable à celui qu'ils rendoient à Mercure, ou Hermès, confondirent de

nouveau *Eſmunus* avec Mercure, & appelerent la ville *Hermopolis*.

ÉSON, fils de Créthéus, roi d'Iolchos, en Theſſalie, & de Tyro, fille de Salmonée. *Voyez* AMPHIARAÜS, PELIAS.

Éſon fut détrôné par ſon frere Pélias, & obligé de vivre en ſimple particulier dans ſa capitale. Il fut pere de Jaſon, & eut bien de la peine à ſauver ce jeune prince des mains du tyran. La fable dit que Jaſon, au retour de l'expédition des Argonautes, touché de voir ſon pere *Éſon* accâblé de vieilleſſe, & déja ſur le bord du tombeau, pria Médée, ſa nouvale épouſe, d'employer quelques-uns des ſecrets qu'elle poſſédoit, pour rajeunir ſon pere, ou pour prolonger ſa vie. Medee auſſi-tôt fait deſcendre du ciel un char, traîné par des dragons ailés, dit Ovide, & y étant montée, elle parcourt diverſes regions, y recueille des herbes de toutes ſortes d'eſpeces, en compoſe un breuvage, puis fait ſortir des veines d'*Éſon*, le ſang qui y couloit, & y fait entrer en ſa place la liqueur qu'elle venoit de préparer. À peine le breuvage s'eſt-il inſinué dans le corps du vieillard, que ſa barbe & ſes cheveux commencent à noircir, les rides diſparoiſſent de ſon viſage, & il reprend ſon embonpoint & ſa force.

Il y a des mythologues qui expliquent cette fable par la tranſfuſion du ſang, remede qui a été tenté quelquefois, mais qui a toujours très mal réuſſi. D'autres diſent que Médée, ayant appris de ſa mere la connoiſſance des ſimples, en avoit compoſé un remede qui avoit donné des forces à ſon beau-pere. Mais ces explications ne ſont pas d'accord avec les traditions hiſtoriques; car il eſt certain qu'*Éſon* avoit été obligé par Pélias, de boire du ſang de taureau, & étoit mort avant l'arivée de Jaſon, ainſi que ſa femme, qui s'étoit pendue de déſeſpoir; & que Jaſon, à ſon retour, ayant appris la mort de ſon pere, fit célebrer des jeux funebres en ſon honneur par les Argonautes.

ESPAGNE (Ere d').

Auguſte ayant achevé, l'an 715 de Rome, 39 avant l'ere vulgaire, la conquête de l'*Eſpagne*, cet événement donna naiſſance à une ere nouvele, fondée ſur le calendrier Julien, laquelle commença au 1er. janvier de l'année ſuivante. Elle eut lieu non ſeulement dans l'*Eſpagne*, mais auſſi dans l'Afrique, & dans nos provinces méridionales de France, qui furent ſoumiſes aux viſigoths: mais depuis le IX ſiecle, elle n'étoit pas ſeule dans la date de l'année, & on lui joignoit aſſez communément celle de l'incarnation. L'uſage de l'ere d'*Eſpagne* fut aboli dans la Catalogne, l'an 1180, en vertu d'un canon du concile de Tarragone, tenu cette année, par lequel il étoit ordonné de ſe ſervir de l'ere de l'incarnation. On fit un ſemblable réglement dans le royaume de Valence, en 1358, dans celui d'Arragon, en 1359, dans celui de Caſtille, en 1383, & enfin en Portugal, l'an 1422, ou, ſelon d'autres, en 1415. Dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, nous faiſons concourir l'an 39 de cette période avec l'an premiee de J. C. Tous deux commencent au premier janvier, parce que l'ere d'*Eſpagne* devance de 38 ans pleins l'ere chrétienne. (*Art de vérifier les dates.*)

ESPAGNE. (*Métrologie de M. Paucton.*)

„ L'ancienne *Eſpagne* pouvoit être comparée aux pays les plus délicieux de la terre, & aucun ne lui étoit préférable pour l'abondance des récoltes en blés, en vins & en fruits de toute ſorte. On y trouvoit toutes les choſes néceſſaires à la vie, comme celles qui ne ſont recherchées que pour le luxe. Il y avoit des mines d'or & d'argent, de grands vignobles, de vaſtes plants d'oliviers. L'on n'y voyoit point de terres incultes, point de ſtériles; car les cantons où le blé ne réuſſiſſoit pas, fourniſſoient d'excellens pâturages; & s'il y en avoit quelques-uns qui ne fuſſent propres à aucune de ces productions, on y recueilloit des joncs marins, qui ſervoient à faire des cordages pour les vaiſſeaux, des nates & d'autres ouvrages utiles. Tel eſt le témoignage que Solin rend de la bonté des terres d'*Eſpagne*. Pomponius Méla dit que l'*Eſpagne* abonde tellement en hommes, en chevaux, en fer, en plomb, en argent & en or, que ſi dans quelques endroits la diſete d'eau la rend diſſemblable d'elle même, il y croît cependant du lin & du jonc avec quoi on fait des cordes & des nates. Juſtin (*lib. XLIV.*) dit que l'*Eſpagne* eſt plus fertile que la Gaule, & même que l'Afrique; car, dit-il, cette région n'eſt point brûlée par les ardeurs du ſoleil, comme l'Afrique, ni fatiguée par des vents violens & continuels, comme la Gaule; mais placée entre ces deux pays, elle eſt vivifiée & ſecondée par des chaleurs bienfaiſantes, & des pluies modérées, au point qu'elle procure abondament tous les fruits & toutes les choſes néceſſaires à la ſubſiſtance, non ſeulement de ſes habitans, mais encore des citoyens de la ville de Rome & de toute l'Italie, auxquels elle payoit en tribut le vingtieme de tout ſon blé. Elle ne produit pas ſeulement une prodigieuſe quantité de froment, elle eſt également fertile en vins délicieux, en miel & en huile. Elle abonde en chevaux, en lins, en joncs. Les entrailles de la terre y ſont remplies de mines d'or, d'argent, de fer & de vermillon „.

„ Le mont Oroſpeda abonde en mines d'argent, ainſi que les environs de la ville d'Ilipa ſur le Bétis, & de Siſapo, à préſent Siruéla, plus au nord, près des bords du Tage & du Guadalquivir. Dans la Galice, ſouvant ſes laboureurs enlevent des blocs d'or avec leur charue. Il y en a également des mines dans les Aſturies. Mais la mine d'argent la plus abondante étoit ſituée à deux tiers de lieue de Carthagene. Quarante mille hommes étoient employés à l'exploiter, & ils fourniſſoient au peuple romain la valeur de vingt-cinq mille deniers, ce qui revient à 18,612 livres par jour, & par an à 6,793,562 livres. L'Aſturie, la Galice & la Luſitanie rendoient aux Romains 12,500,000 livres par an. Dans un endroit, appelé *Bebela*,

qu'on croit avoir été ſitué près de la ville d'Oſca, dans le pays des Ilergetes, il y avoit un puits, commencé par Annibal, qui rendoit au propriétaire trois cents poids d'argent par jour, ce qui revient à 8,212,500 par an. Enfin l'argent étoit ſi commun en *Eſpagne*, qu'on en faiſoit des ancres pour les navires, des tonneaux pour y mettre les liqueurs, & des lambris dans les appartemens. En ſorte que cette contrée autrefois fut pour les carthaginois, & enſuite pour les romains, ce qu'eſt aujourd'hui l'Amérique pour les eſpagnols „.

„ Il y a en *Eſpagne* des mines de ſel, des pierres d'une bonne qualité & d'une grande beauté pour la conſtruction des maiſons; il y a auſſi des pierres à chaux, & d'autres dont on tire un ciment qui ſert à donner une grande ſolidité aux murs des édifices „.

„ Là, les troupeaux de bœufs, de chevaux, de mulets ſont innombrables; les bois, les forêts, les prairies & les plaines retentiſſent par-tout des mugiſſemens & des bêlemens de ces animaux. Les chevaux de ce pays ſont très-eſtimés. Varron rapporte qu'on a vu en Luſitanie des porcs ſi gras qu'ils avoient un pied de lard. Les forêts & les montagnes ſont remplies de daims, de cerfs, de ſangliers, de lievres & de lapins; d'aigles, de hérons, d'éperviers, de faiſans & de francolins „.

„ Les mers procurent de grands poiſſons, des baleines, des congres, des murenes, des thons, des lamproies & d'autres; des huîtres, & toutes ſortes de poiſſons à coquille. Les fleuves n'y ſont pas moins poiſſoneux „.

„ En faiſant l'énumération des productions de l'Eſpagne, on ſe perſuaderoit volontiers qu'on fait la deſcription de ces champs fortunés où les anciens avoient imaginé que les ames de leurs héros alloient pour jouir de la félicité, qui étoit le prix & la récompenſe de leurs vertus. En effet, c'étoit dans la Bétique, partie méridionale d'*Eſpagne*, & dont l'Andalouſie fait à préſent la meilleure partie, que les mythologues & les poëtes plaçoient leurs champs élyſées, parce que ce pays avoit la réputation autrefois, comme il l'a encore aujourd'hui, d'être le plus délicieux & le plus heureux du monde; prééminence qu'il tient autant de la fertilité de ſon ſol, que de la bonté & de la délicateſſe de ſes fruits. *Regio eſt*, dit Mérula, parlant de l'Andalouſie, *quæ inſigni rerum omnium fertilitate luxuriat, cunctas univerſi terrarum orbis provincias eo nomine facile ſuperans*. Ce géographe moderne n'eſt que l'écho des éloges que les géographes de l'antiquité ont faits de la Bétique. On lit dans Pline (*lib. III. cap. I.*): *Bætica a flumine eam mediam ſecante cognominata; cunctas provincias diviti cultu, & quodam fertili ac peculiari nitore præcedit*. Le même auteur aſſure (*lib. XVIII. cap. X.*) que les terres dans toute la Bétique rendoient cent pour un: *cum centeſimo quidem & Leontini Siciliæ campi fundunt, aliique, & tota Bætica & imprimis Ægyptus*. Sur ce pied, il ne faudroit que 452381 arpens par an en culture de blé, pour nourrir la population, qu'on ſuppoſoit autrefois 9,500,000 âmes: car un arpent qui produit cent pour un, peut fournir à la ſubſiſtance de vingt-une perſones, en ſuppoſant la ſemence de ſix boiſſeaux & demi par arpent. Auſſi, dit-on, que l'Andalouſie eſt le grenier, la cave & l'écurie de l'*Eſpagne* „.

„ Dans le Lexicon hiſtorique-géographique & poétique de Charles Étienne, la Bétique forme le tiers de l'*Eſpagne*; mais ſur l'*orbis romanus* de d'Anville, la Bétique contiendroit ſeulement dix-neuf millions d'arpens: or, l'*Eſpagne* entiere, conjointement avec le Portugal, comprendroit plus de cent treize millions d'arpens ſur la même carte; par conſéquent la Bétique ne ſeroit guere plus que la ſixieme partie de l'*Eſpagne* antique, c'eſt-à-dire, l'*Eſpagne* actuele & du Portugal enſemble. Un pays d'une ſi petite étendue (s'il étoit encore auſſi fertile qu'il étoit autrefois, ſelon Pline) pourroit nourrir cent millions d'habitans, en ne mettant en culture de blé chaque année que 4,750,000 arpens, qui ſont le quart de la Bétique. Et ſi les terres avoient été de cette qualité dans toute l'étendue de l'*Eſpagne* ancienne, la cinquieme partie de ſes terres auroit procuré la ſubſiſtance à une population de 474,600,000 âmes. Mais l'*Eſpagne* n'a jamais été par-tout également fertile: en général, ce pays eſt rempli de montagnes, & très-aride en beaucoup d'endroits. Strabon (*lib. III. cap. I.*) dit que la Turdétanie & les bords du Bétis, ou Guadalquivir, ſont très-fertiles pour le froment, les vins, les huiles de la meilleure qualité, les laines, les mines d'or & d'argent. Ce canton fait partie de la Bétique, & nous l'y avons compris. La Luſitanie, aujourd'hui le Portugal & l'Eſtrémadure, étoit également très-fertile; mais elle étoit mal cultivée. Les îles Baléares produiſoient une prodigieuſe quantité de blés. Mais ce géographe obſerve que la partie ſeptentrionale de l'*Eſpagne* eſt ſeche, montueuſe & maigre. La Biſcaie, par exemple, la Gallice, la Navarre, l'Aragon, la Caſtille vieille, la province de Murcie, celle de Valence, celle d'entre le Douero & le Minho, celle de Tra-los-Montes, le Béira & l'Algarve, ne jouiſſent pas de la réputation de produire beaucoup de blé; mais les Aſturies en produiſent: l'Eſtrémadure, tant eſpagnole que portugaiſe, eſt très-fertile. On en peut dire autant de la Caſtille nouvele, ſur-tout du royaume de Léon, de celui de Grenade, de la Catalogne, de Mayorque & d'Ivice, & de l'Alentéjo, qu'on appele le grenier du Portugal „.

ESPAGNOLES (médailles) avec des caracteres inconnus.

On en a un grand nombre. Laſtanoſa a cherché à les expliquer; mais ſans un ſuccès évident. Le P. Florez a été moins malheureux. Pellerin en a publié pluſieurs dans le premier volume de ſon recueil de peuples & de villes.

Le ſymbole de l'*Eſpagne* ſur les médailles eſt un lapin, ſoit parce que cette contrée, appelée *Cu-*

niculoſa par Catulle, en nourit beaucoup, ſoit parce que les romains appeloient du même mot *cuniculus* & un *lapin*, & les ſouterrains des mines dont l'*Eſpagne* étoit remplie.

L'*Eſpagne* eſt quelquefois repréſentée ſur les médailles en habit militaire, avec un petit bouclier & deux javelots. Quelquefois elle tient des épics, ſymboles de la fertilité.

ESPAGNOLS. Les celtes s'établirent dans la partie d'Eſpagne, voiſine de l'Ebre; de là vint aux *eſpagnols* le nom de *celtibériens*. Les habitans des îles *Baléares* étoient ſouvent confondus avec les *eſpagnols*.

Les *eſpagnols* (*Tit. Liv. decad. III. lib. II.*) portoient des tuniques blanches, bordées ou rayées de pourpre, diſtinction remarquable ſi on pouvoit l'appliquer à toute la nation; mais le pays, qui comprend l'Eſpagne, appelée *Iberia* à cauſe de l'Ebre, *Iberus* (*Plin. lib. III. cap. III.*), étoit habité par differens peuples, dont on trouve les noms dans Strabon (*lib. III.*), & qui probablement différoient entre eux dans la maniere de s'habiller. Diodore de Sicile dit que les celtibériens portoient un *ſagum* noir & velu, d'une eſpece de laine qui reſſembloit fort au poil de chevre. Valere-Maxime (*lib. V. cap. I.*), en l'appelant *ſagulum eſpagnol*, paroît le diſtinguer du *ſagulum romain*, la différence conſiſtoit ſans doute dans la matiere ou dans la couleur. À l'occaſion de quelques ſoldats de la colonne trajane, qui portent le *ſagum* avec une eſpece de capuchon, *cucullus*, pour s'en couvrir la tête, Claconius (*not. 243*, ſur la colonne trajane) a remarqué que les manteaux avec des capuchons étoient *eſpagnols* ou luſitaniens. Quelques figures de l'arc de Septime Sévere (*veteres arcus auguſtorum, tab. C.*) en portent de pareils. Bellori (*Colon. Anton. fol. 56.*) l'appele *lacerna cucullata*; cependant des monumens égyptiens, étruſques, & autres raportés par le comte de Caylus (Recueil d'Antiq. tom. V. pl. 56. 49.) prouvent que l'uſage des capuchons étoit trop ancien & trop général pour l'attribuer aux ſeuls *eſpagnols*; d'ailleurs, ſelon Juvénal (*ſatyra*, 8), les gaulois-aquitaniens en faiſoient auſſi uſage. Il eſt vrai que le capuchon ſe trouve communément ataché à la tunique, & que les figures, dont parle Claconius, le portent ataché non pas au *pallium*, ou à la *palla*, comme il s'explique, mais au *ſagum* ou à la *lacerna* (nous prouverons à l'article des romains, que la *lacerna* avoit la même forme que le *ſagum* & la chlamyde.) Ataché de cette façon, le capuchon pouroit diſtinguer les *Eſpagnols*.

Juvénal (*ſatyra 3, V 146.*) attribue le *cucullus* aux Marſes & aux Sabins, peuples auſteres, & vivant continuélement expoſés aux injures de l'air; mais ici la penſée du poëte n'eſt point que le *ſagum cucullatum* ait été tellement particulier aux Marſes & aux Sabins, que dans d'autres parties de l'Italie les matelots, les laboureurs, & autres gens du peuple vivant durement, ne s'en ſoient auſſi ſervi. Il cite ſeulement les Marſes & les Sabins, parce qu'ils étoient les peuples les moins efféminées de l'Italie. Pour cette raiſon il leur ſuppoſe un habillement auſſi éloigné du luxe général, que le *ſagum cucullatum* pouvoit différer des habillemens uſités, non ſeulement à Rome, mais encore dans les autres villes les plus opulentes de l'Italie. L'utilité de ce capuchon en a perpétué l'uſage dans les pays orientaux de l'Europe. Les ordres religieux l'ont pris comme ſymbole de la vie humble & laborieuſe à laquelle ils ſe conſacroient. Cet habillement, qui paroît ſinguliér de nos jours, ne l'étoit point alors; tous les manœuvres ou artiſans le portoient habituélement.

Sur une médaille qui a pour exergue le mot *Hiſpania*, on trouve la repréſentation d'une femme dont la tête eſt couverte d'un bonet; elle eſt vêtue d'une tunique ſerrée par des ceintures ſous le ſein & ſur les hanches; elle eſt chauſſée de brodequins; elle tient d'une main deux épis, & de l'autre un bouclier rond avec deux javelots.

Les *Eſpagnols* ſe ſervoient de barques faites d'un ſeul tronc d'arbre.

Les habitans des îles Baléares (*Strabo, lib. III. fol. 69.*), célebres dans l'antiquité pour leur adreſſe à ſe ſervir de la fronde, ſont les premiers qui ſe ſoient vêtus du *laticlave*. (*Voyez* cet article.) Ils combatoient ſans ceinture, ayant trois frondes à l'entour de la tête, & le bouclier ataché au bras. Ils tenoient auſſi à la main un dard, dont la pointe étoit durcie au feu.

Les *Eſpagnols*, ſelon Diodore, ſe ſervoient de caſques de fer, ornés de panaches de couleur pourpre. Les boucliers de ces peuples étoient auſſi longs & auſſi légers que ceux des Gaulois, au moins quant aux provinces limitrophes des Gaules. Dans les autres c'étoient des boucliers creux & arondis, comme ceux des Romains ou des Africains. *Lipſius de militia romana, lib. III. dial. I. analecta.*) On ignore la forme particuliere qu'avoient les caſques *celtibériens*, mais une médaille d'Auguſte, avec l'inſcription *Hiſpania recepta*, offre une lance & des boucliers *eſpagnols*, qui étoient des *ſcuta*. Ces peuples portoient auſſi des botines tiſſues de poil, chauſſure qui les diſtinguoit des autres nations barbares.

Les *Eſpagnols* avoient des épées fort courtes (Tite-Live, décad. III. liv. II.), pointues & tranchantes des deux côtés; ils ſe ſervoient auſſi d'un poignard d'un pied de long. Ils ſe ſervoient de dards faits entiérement de fer, & à pluſieurs crochets (*Appian. Alexand. lib. V.*): ce ſont autant de détails qu'il ne faut pas rejeter comme minutieux, puiſqu'ils apartiennent à une nation plutôt qu'à une autre, & ſervent à caractériſer celles qui n'ont pas laiſſé d'autres monumens. Les Luſitaniens (*Strab. lib. III. fol. 64*) avoient des boucliers de deux pieds de largeur, concaves en

dehors, quelquefois revêtus de nerfs, qu'ils attachoient par une courroie, probablement à l'entour du cou, puiſque cette arme n'avoit ni anſe, ni poignée. Leurs cuiraſſes étoient de lin; ils portoient des caſques ſurmontés de hauts panaches; ils s'armoient tantôt d'un poignard, tantôt d'une pique garnie d'une pointe de cuivre; en général ils portoient pluſieurs dards. Les montagnards de la partie ſeptentrionale de l'*Eſpagne*, tels que les Aſturiens, les Cantabres, &c. ſe couvroient d'un *ſagum* noir. Les tuniques des femmes, ſuivant Artémidore, cité par Strabon (*lib. III, fol.* 68.), étoient faites d'étoffes à fleurs; d'autres portoient des ornemens barbares, ſavoir, des colliers de fer, avec des branches qui s'élevoient des deux côtés en avant du front au deſſus de la tête, & qui ſervoient ſouvent à ſupporter une eſpece de voile, avec lequel on faiſoit ombre au viſage; d'autres s'atachoient à l'entour du cou un collier ou une bande, qui, remontant juſqu'à la hauteur des oreilles, s'élevoit enſuite en s'élargiſſant, & ſe recourboit en dehors. Il y en avoit qui ſe déracinoient les cheveux ſur le front; d'autres les faiſoient monter autour d'une épingle d'un pied de long, qu'elles atachoient ſur la tête, & les recouvroient enſuite d'un voile noir. On croit reconoître dans tous ces ajuſtemens bizâres l'origine de pluſieurs modes qui ont eu lieu dans des temps poſtérieurs.

On ne ſait rien de particulier, ſur la religion des *Eſpagnols*, & l'on croit qu'ils adoroient les mêmes divinités que les Gaulois, & de plus quelques divinités topiques.

ESPÉRANCE; divinité que les Grecs appeloient la déeſſe *Elpis*, & les Romains *Spes*. Elle avoit un temple à Rome, au marché aux herbes; elle en avoit un autre dans la ſeptieme région de la ville. Le premier fut frapé de la foudre, dit Tite-Live (*lib. XXI.*), & fut encore ruiné depuis par un incendie. Il y a des poëtes qui font l'*Eſpérance* ſœur du ſomeil & de la mort, parce que l'un & l'autre ſont l'eſpoir des malheureux. Pindare l'appele Γηροτρόφος *nourice des vieillards*.

Elle eſt ordinairement repréſentée ſur les médailles romaines ſous la forme d'une jeune fille debout, relevant d'une main ſa robe, & de l'autre tenant une fleur. Il exiſte un bas-relief où cette divinité, debout & couronée de fleurs, a dans la main gauche des pavots & des épis, & s'apuie de la droite ſur une colonne (*Boiſſard. Antiq. rom.*); devant elle on voit une ruche d'où ſortent des épis & des fleurs. Tous ces emblêmes nous ſemblent très-ingénieux; car l'homme eſpere ou des biens, ou des plaiſirs, & l'*eſpérance* lui fait oublier ſes maux; or les biens pouvoient-ils mieux être déſignés que par un épi? les plaiſirs que par une fleur? & l'oubli des peines que par un pavot? —— La ruche, cachant les tréſors qu'elle renferme, tréſors qui ne ſont point le produit du travail de l'homme, ne nous paroît pas moins heureuſement imaginée.

Nous apprenons de Lampride (*in Anton. Heliogabal.*) qu'on diſtinguoit à Rome la *Spes* ancienne d'avec la moderne. Celle que l'on voit, pl. 88 des pier. grav. du palais royal, réunit des ailes à ſes attributs ordinaires; & il faut avouer que les ailes conviennent parfaitement à l'*Eſpérance*; cependant, comme cet attribut ſe rencontre très-rarement, & ſur les pierres & ſur les médailles, on pouroit, à l'exemple de Boze, prendre cette figure pour une *victoire*, conſtament repréſentée avec des ailes, & dans les mains de laquelle on voit auſſi des épis & des pavots; mais le *Calathus* ou le *Modius*, dont la tête de ce camée eſt ornée, & qu'on retrouve ſur une figure de l'*Eſpérance*, qui eſt au revers d'une médaille de *Peſcennius Niger*, détruit le ſentiment de Boze, & ne laiſſe aucun doute ſur l'explication de M. l'abbé le Blond.

On voit ſur une *prime d'émeraude* de la collection de Stoſch, l'*Eſpérance* debout, tenant de la main droite une fleur, ſon ſymbole ordinaire. Sur d'autres (*Gruter. inſcr. p. CII.*) monumens elle porte auſſi des épis de blé & des têtes de pavot.

Cette figure, de même que les trois autres *Eſpérances* de cette collection, ſon habillées à la maniere des figures étruſques, quoique les trois gravures en total ne ſoient point de la maniere de cette nation. Il ſe pouroit bien que le genre de *draperie* qu'on leur voit, & qui eſt caractériſé par des plis paralleles, eût été particulier à l'*Eſpérance*. En effet, on obſerve le même goût dans les vêtemens de cette déeſſe ſur une médaille de Claudius & de Philippe l'Arabe, auſſi-bien que dans ſa ſtatue à la *villa Ludoviſi* à Rome. Cette ſtatue, haute de deux pieds, méconnue autrefois pour une ſtatue de l'*Eſpérance*, parce que l'inſcription, gravée ſur ſa baſe, étoit couverte par une croûte épaiſſe de terre endurcie & de mouſſe, la voici.

Q. AQVILIVS. DIONYSIVS. ET.

NONIA. FAVSTINA. SPEM. RES

TITVERVNT.

ESPRIT. Les platoniciens diſoient qu'il y avoit un *eſprit* répandu dans l'univers, qui animoit tout, qui étoit le principe de toute génération, qui donnoit la fécondité à tous les êtres; que c'étoit une flamme pure, vive & toujours active, à laquelle ils donnoient le nom de Dieu. *Voyez* GÉNIES.

ESPRITS. On trouve ſur quelques médailles greques ces caracteres ⊣, ⊢; le premier eſt l'*eſprit* doux, le ſecond l'*eſprit* fort.

ESQUILIN

ESQUILIN (le mont), ESQUILIES, } une des ſept collines de la ville de Rome; c'eſt ce qu'on appele aujourd'hui la montagne Ste. Marie Majeure. On écrit auſſi en latin *exquiliæ*; & l'on croit que ce nom s'eſt formé, par corruption, d'*excubiæ*, & qu'il fut donné à cette hauteur, à cauſe des ſentinelles que Romulus y mit, de crainte d'être ſurpris par Tatius, duquel il ſe méfioit. D'autres veulent qu'il ait été formé de *quiſquiliæ*, parce que c'étoit là que ceux qui prenoient des oiſeaux, tendoient leurs filets, & qu'ils jetoient des ordures, *quiſquilias*, pour les attirer & leur ſervir d'apas. D'autres enfin prétendent qu'il vient d'*excolo*; qu'on le donna à cet endroit lorſqu'il fut cultivé, de même que nous avons appelé *cultures*, *coutures*, des endroits nouvélement cultivés, & que ce nom leur eſt enſuite reſté. Quoi qu'il en ſoit, Servius Tullus l'enferma dans Rome, & s'y fit un palais & des jardins. Le mont *Eſquilin* avoit à l'Orient les murailles de la ville, au Midi, la voie lavicane, à l'Occident, la vallée qui étoit entre le mont Cœlius & le Mont Palatin, & au Septentrion, le mont Viminal. Il formoit la cinquieme région (quartier) de Rome, à laquelle il donnoit ſon nom, & qu'on nommoit région *Eſquiline*.

La porte *Eſquiline* étoit une porte de Rome, qui étoit du côté du mont *Eſquilin*. La tribu *eſquiline* étoit la ſeconde des quatre tribus de la cité de Rome.

On exécutoit les criminels hors de la porte *Eſquiline*. (*Tacit. annal. II.* 32. 5.) C'étoit là auſſi que l'on brûloit ou enſévelitſſoit les corps des eſclaves. Mécene planta des jardins ſur le mont *Eſquilin*. L'empereur Gallien en aimoit le ſéjour, & il y fit bâtir un arc de triomphe, qui porte ſon nom.

ESSAYEUR. Il y avoit dans chaque ville pluſieurs, ou au moins un *eſſayeur* des monoles, appelé chez les Grecs ζυγοστάτης, & chez les Romains *libripens*.

ESSEDARII. *ESSEDUM*. } L'*eſſedum* étoit une eſpece de chariot en uſage chez les Belges & chez d'autres peuples des Gaules; il étoit à deux roues, & tiré par deux chevaux ou deux mulets, marchant l'un à la queue de l'autre. On s'en ſervoit à la guerre. Les combatans, appelés *eſſedarii*, étoient debout dans leur *eſſedum*. Les gens du peuple & les perſones diſtinguées voyageoient dans cette voiture; on y mettoit indiſtinctement & des hommes & des bagages; on en conduiſoit dans les triomphes; on en fit courir dans les cirques; on en fit même monter par des gladiateurs, qui combatoient ſur l'*eſſedum*, & qui furent appelés *eſſedarii*.

ΕΣΤΙΑΙΑ. Héſychius donne ce nom à des ſacrifices ſolemnels offerts à Veſta, appelée par les Grecs Ἑστία. Il n'étoit permis à perſone autre que les ſacrificateurs, d'emporter quelque partie des victimes.

ÉSUS ou HÉSUS; grande divinité des Gaulois, que l'on croit être leur dieu de la guerre. Lorſqu'ils étoient ſur le point de donner bataille, ils faiſoient vœu de lui conſacrer toutes les dépouilles, & de lui immoler non ſeulement les chevaux qu'ils prendroient ſur l'ennemi, mais encore tous les captifs: ce qu'ils n'exécutoient que trop fidélement. C'eſt par l'effuſion du ſang humain, dit Lucain, qu'ils apaiſent leur dieu *Éſus*. Ils portoient même quelquefois leur inhumaine ſuperſtition, juſqu'à lui immoler leurs propres enfans, & leurs femmes, pour ſe le rendre favorable.

On lit *Héſus* dans Lucain (*l. I. v.* 445.), *Éſus* dans Lactance, & même dans les manuſcrits de Lucain, à ce que dit Grotius. Bochart, dans ſon *Chanaan l. I. c.* 42, croit que *Héſus* ſignifie proprement fort, qu'il vient de l'hébreu, ou phénicien, *Hizzuz*; que les Phéniciens donnerent ce nom à Mars, & l'appelerent Ἀζιζος, comme Julien l'apoſtat l'aſſure, d'après Jamblique, dans ſon oraiſon ſur le ſoleil, & ailleurs encore; il dit que *Héſus*, ou *Azizus*, étoit honoré par ceux d'Édeſſe, en Syrie; qu'il ſe joignoit au ſoleil; qu'il étoit le précurſeur du ſoleil.

Il ajoute que *Héſus*, ou le Mars des Gaulois (*Cæſ. bell. gallic. lib. VI.*) & des Germains, n'étoit point comme chez les Romains l'aſtre de Mars, mais Jupiter ou Apollon. De l'étymologie rapportée ci-deſſus, il s'enſuit que l'*Éſus* des manuſcrits eſt mieux que *Héſus*. Sur l'un des monumens qui ont été trouvés dans les fondemens du nouvel autel de Notre-Dame de Paris, il y a une figure d'*Éſus*. Il eſt ſans barbe, couronné de laurier, vêtu d'une ſimple tunique qui n'a point de manches, & qui depuis le cou juſqu'à la ceinture, ne lui couvre que l'épaule & le côté gauche; la partie qui devroit couvrir le côté droit, paroît ramaſſée autour de la ceinture. Il a le bras droit nu, pour pouvoir agir plus librement. La tunique ne deſcend que juſqu'aux genoux. Il apuie la main gauche ſur un arbre tronqué; de la droite il tient une hache élevée, dans la poſture d'un homme qui en décharge un coup ſur quelque choſe. Au reſte, ſon nom ſur ce monument eſt écrit Ésus. On trouve dans les mémoires de l'Académie des Inſcriptions les deſſeins de ces monumens gaulois.

ÉSYMNETE, Αἰσυμνήτης.

Le verbe Αἰσυμνάω ſignifioit dans les anciens temps *régner*, *gouverner*. (*Héſychius.*) Lorſqu'on éliſoit un prince, pour gouverner une ville, on l'appeloit *éſymnete*, ou tyran, ἐκαλοῦν Αἰσυμνήτην ἢ τύραννον, parce que le prince rendoit la juſtice, & la faiſoit obſerver, αἰσύειν, ὁ ἰέναι, καὶ δικαίαν νομὴν ἢ νομήν, d'où il étoit appelé Αἰσυμνήτης, ou Αἰσυμνητήρ. (*Iliad. l. XXIV. v.* 347.) Homere fait mention de l'*éſymnete*. Ce ſouverain, magiſtrat erée par élection, étoit à vie, ou ſeulement pour un temps. *Ariſtot. polit. l. III. c. XIV.*) Un marbre de Téos, en Ionie, d'une grande antiquité, prouve que cette ville étoit gouvernée par un *éſymnete*, (*Chiſhull. ant. aſiatic. p.* 98.) & qu'il commandoit dans la ville & dans ſon ter-

ritoire : ΑΙΣΥΜΝΩΙ ΕΝ ΤΕΩΙ Η ΓΗΙ ΤΗΙ ΤΗΙΗΙ.

Dans la ſuite des temps on donna le nom d'*éſymnetes* aux préſidens des jeux publics, ou à leurs miniſtres, Αἰσυμνήται οἱ τοῦ Ἀγῶνος προεστῶτες ἢ ὑπηρέται. La ville de Chalcédoine, ſuivant un marbre, publié par le comte de Caylus (*Rec.* 2. *p.* 575.) étoit gouvernée par un ſénat; mais elle avoit ſix magiſtrats ſouverains, appelés *éſymnetes*, qui changeoient tous les mois.

Denis d'Halicarnaſſe appele en grec *éſymnetes*, les dictateurs romains.

ÉSYMNETE; ſurnom donné à Bacchus, à cauſe d'une de ſes ſtatues, faite de la main de Vulcain, & donnée à Dardanus par Jupiter même. *Voyez* ENRYPILE.

Ce ſurnom Αἰσυμνήτης pouvoit venir du mot αἰσιομηνίτης, de bon augure.

ET. La particule &, ainſi formée, ne ſe trouve ordinairement que dans les écritures curſives & minuſcules anciennes. Elle y eſt non ſeulement ſéparée, mais elle entre encore dans la compoſition des mots, comme dans R&IN&, &IAM, P&ITE, pour *retinet*, *etiam*, *petite*. Les manuſcrits & les diplômes fourniſſent beaucoup d'exemples de cette maniere d'écrire, qui ceſſa au XIIe. ſiecle. Ainſi, lorſqu'on rencontre la conjonction &, faiſant partie d'un mot, c'eſt une marque que le manuſcrit a plus de cinq cents cinquante ans d'antiquité. On ne dira pas avec Casley, plus de ſix cents ans, parce qu'on a des preuves que cet uſage n'étoit point encore aboli, du moins dans les chartes en 1197. (*Nouvele Diplomatique.*)

ETA, ou ITA; nom d'une voyele de la langue greque, qui a cette forme H, η. La prononciation de cette lettre a varié; on l'a prononcée comme un e & comme un *i*. Térencien marque la premiere prononciation; mais les Grecs, depuis pluſieurs ſiecles, ne lui donnent plus que la ſeconde. Cette lettre, auſſi-bien que l'ω, fut ajoutée à l'alphabet, & n'y étoit point dans le commencement. On en voit encore des preuves ſur d'anciens monumens, tels que ſont les colonnes des Farneſes, apportées à Rome de la voie appiene, où l'on voit l'E pour l'H, ΔΕΜΕΤΡΟΣ, ΚΟΡΕΖ, pour ΔΗΜΗΤΡΟΣ & ΚΟΡΗΣ. On dit que c'eſt Simonide qui l'ajouta. (*Bibliand. de ratione communi linguarum*, *p.* 40.) Les latins rendent cette lettre par un *e*. Car pour Δημήτριος, Βῶτα, Ἡμέρα, Θησεὺς, Θησαυρὸς, &c., &c., ils ont dit *Demetrius*, *Beta*, *Hemera*, *Theſeus*, *Theſaurus*, *&c.*

ÉTALIDES. *Voyez* ÆTALIDES.

ÉTAGES. Les maiſons de Rome avoient pluſieurs *étages*. *Voyez* CŒNACULUM.

Joſephe (*Bell. judaic. VII.* 24.) dit qu'au triomphe de Veſpaſien, on portoit des machines qui s'élevoient juſqu'au troiſieme *étage*. Auguſte voulant arrêter cette hauteur extraordinaire des maiſons, que l'avidité des propriétaires portoit hors de toute proportion, le fixa à 70 pieds romains, environ 66 ½ pieds de France. Néron rapela ce réglement après l'incendie de Rome; mais Trajan réduiſit encore la hauteur des maiſons à 60 pieds romains, environ 57 pieds.

Le ſeul bâtiment à deux *étages* qu'on ait trouvé, depuis qu'on travaille aux fouilles près de Naples, eſt à Pompeli, & on peut le voir à découvert. En général, les bâtimens de la maiſon de campagne d'Herculanum, ainſi que ceux de pluſieurs habitations de particuliers du même canton & des environs, n'ont jamais eu qu'un *étage*.

Le marquis Galiani de Naples dit dans ſa traduction de Vitruve (*pag.* 76. *no.* 5.) que les maiſons des perſones riches, de même que les palais, (*à la campagne*, ainſi qu'il a ſans doute voulu dire, car on ſait que le contraire avoit lieu dans les villes) n'étoient, en général, que d'un ſeul *étage*, ſans avoir aucune chambre au deſſus du rez de chauſſée. Il a raiſon pour ce qui regarde la deſcription des maiſons de campagne de Pline; mais quant à la villa Hadriene, il paroît viſiblement qu'il y a eu des apartemens, les uns au deſſus des autres; on le voyoit auſſi aux bains d'Antonin & de Dioclétien, tels qu'ils étoient encore il y a deux cents ans. Quelques parties de ces édifices ſurprenans avoient juſqu'à trois galeries ou corridors d'apartemens l'un au deſſus de l'autre. Dans les ruines d'une très-grande *villa*, ſous l'ancien Tuſculum, où eſt aujourd'hui la *villa* des Jéſuites, appelée la *Ruffinella*, il y avoit des chambres au deſſus des apartemens ordinaires: ces chambres néanmoins étoient baſſes & vilaines, & ſemblent n'avoir été deſtinées que pour les domeſtiques.

ÉTALON. Les Grecs nommoient l'*étalon* des meſures μέτρων πρότυπα, c'eſt-à-dire, *le prototype des meſures*.

Les Romains le nommoient ſimplement *menſura*, par excellence, comme étant la meſure à laquelle toutes les autres doivent être conformes.

Les *étalons* des poids & meſures ont toujours été gardés avec grande attention. Les Hébreux les dépoſoient dans le temple, d'où viennent ces termes ſi fréquens dans les livres ſaints: *le poids du ſanctuaire*, *la meſure du ſanctuaire*.

Les Athéniens établirent une compagnie de quinze officiers, appelée μετροφύλακες, *menſurarum curatores*, qui avoit la garde des *étalons*: c'étoient eux auſſi qui régloient les poids & les meſures.

Les Romains les gardoient dans le temple de Jupiter au capitole, comme une choſe ſacrée & inviolable; c'eſt pourquoi la meſure originale étoit ſurnomée *capitolina*.

Il eſt fait mention au mot CONGE, d'un de ces *étalons*.

Les empereurs chrétiens ordonerent que les *étalons* des poids & meſures ſeroient gardés par le gouverneur ou premier magiſtrat des provinces. Honorius chargea le préfet du prétoire de l'*étalon* des meſures, & confia celui des poids au magiſtrat, appelé *comes ſacrarum largitionum*, qui étoit

alors ce qu'eſt aujourd'hui chez nous le contrôleur général des finances.

Juſtinien rétablit l'uſage de conſerver les *étalons* dans les lieux ſaints; il ordonna que l'on vérifieroit tous les poids & toutes les meſures, & que les *étalons* en ſeroient gardés dans la principale Égliſe de Conſtantinople; il en envoya de ſemblables à Rome, & les adreſſa au ſénat comme un dépôt digne de ſon attention.

La nouvale 128e. dit auſſi que l'on en gardoit dans chaque Égliſe; on y conſervoit à cet effet des boiſſeaux d'airain ou de pierre, & d'autres meſurer.

ÉTAMAGE. } *Voyez* DOUBLÉ.
ÉTAMER. }

ÉTAPIER. Les Romains appeloient *Copiarius* celui qui étoit chargé de fournir la nourriture, du ſel & du bois à ceux qui voyageoient pour le ſervice public.

ETC. *& cætera*. *Voyez* ABRÉVIATIONS.

ÉTÉ, perſonifié chez les poëtes & dans les anciens. C'eſt un génie à demi-nu, couronné d'épis, & qui en touche d'autres entaſſés dans ſa corne d'abondance: il tient de plus une faucille à la main, pour marquer la ſaiſon des moiſſons.

ÉTENDARD.

L'*Étendard* à la main des princes, eſt le ſymbole du ſouverain domaine. On le voit ſur les ſceaux de Charles le Gros, de Conrard I, de Henri I, d'Otton III, empereur, & ſur celui dont Louis le Gros ſa ſervit, lorſqu'il eut été déſigné roi de France, du vivant de ſon pere. Aux XIIe. & XIIIe. ſiecles pluſieurs ſeigneurs s'attribuerent l'*étendard*, dont on peut voir les figures dans Heineccius. (*Nouvelle Diplomatique*.)

ÉTENDARDS des anciens. *Voyez* ENSEIGNES.

ÉTENNA, dans la Pamphylie. ETENNEΩN. Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

On a des médailles impériales greques de cette ville, frapées en l'honneur de Géta, de Sévere Alexandre.

ÉTÉOBUTADES; famille ſacerdotale parmi les Athéniens, conſacrée à Minerve. Le droit de porter les dais, ou *umbella*, dans la proceſſion qu'on faiſoit au Scirrophories, apartenoit aux *Étéobutades*. Ces prêtres tiroient leur nom de *Butes*, fameux ſacrificateur.

ÉTÉOCLE; fils aîné d'Œdipe & de Jocaſte, après la mort ou la retraite de ſon pere, convint avec ſon frere Polynice, qu'ils régneroient alternativement chacun leur année; & que pour éviter toutes conteſtations, celui qui ne ſeroit point ſur le trône, s'abſenteroit de Thebes. Cette convention fut la ſource de leur haine, & d'une de plus fâcheuſes guerres qu'il y ait eues parmi les Grecs dans les temps héroïques. *Étéocle* régna le premier, comme l'aîné; mais ébloui par l'éclat d'une couronne, il ne voulut plus la quiter. „ Le trône „ eſt un bien ſi cher à mes yeux, dit-il, dans „ Euripide, que je ne puis le céder à autrui. „ Quelle lâcheté ſeroit-ce de devenir ſujet, quand „ on s'eſt vu roi....? Équité tant qu'on voudra, „ je la reſpecta en toutes choſes; mais, ſi l'on „ peut jamais être injuſte, c'eſt pour régner „. Polynice, fruſtré de ſes eſpérances, eut recours aux Argiens, dont Adraſte, ſon beau-frere, étoit roi: Il revint avec lui à Thebes, à la tête d'une armée, pour redemander le ſceptre. Les deux freres ennemis, voulant épargner le ſang des peuples, demanderent à ſe batre en combat ſingulier, en préſence des deux armées; & s'entretuerent l'un l'autre. On ajoute que leur diviſion avoit été ſi grande pendant leur vie, & leur haine ſi irréconciliable, qu'elle dura après leur mort; & l'on crut avoir remarqué que les flammes du bûcher, ſur lequel on faiſoit brûler leurs corps, ſe ſéparerent, & que la même choſe arivoit dans les ſacrifices qu'on leur offroit en commun. Car, tout méchans qu'avoient été ces deux freres, on ne laiſſa pas de leur décerner les honeurs héroïques dans la Grece. Mais Virgile leur rend plus de juſtice en les plaçant dans le tartare avec Atrée, Égiſte, Syſiphe, Tantale, Thyeſte, & tous les fameux ſcélérats de l'antiquité. Créon, qui leur ſuccéda, fit rendre les honeurs de la ſépulture aux cendres d'*Étéocle*, comme ayant combatu contre les ennemis de la patrie; & ordona que celles de Polynice ſeroient jetées au vent, pour avoir attiré ſur ſa patrie une armée étrangere. *Voyez* CRÉON, POLYNICE, THÉBAÏDE.

ÉTEOCLE; roi d'Orchomene, dans l'Andréide, en Béotie, fut appelé le pere des Grâces, parce qu'il fut le premier, dit Pauſanias, qui éleva un temple & des autels aux Grâces, & qui régla les cérémonies de leur culte. *Voyez* ANDRÉUS.

ÉTÉOCLÉES; ſurnom des Grâces, parce qu'on diſoit qu'elles étoient filles d'*Étéocle*, roi d'Orchomene.

ÉTÉOCLUS; fils d'Iphis, & frere d'Évadne, fut un des ſept chefs de l'armée des Argiens contre Thebes. Ce jeune héros, dit Euripide, peu favoriſé des biens de la fortune, mais comblé d'honeur dans l'Argolide, étoit tellement déſintéreſſé dans les ſervices qu'il rendoit à ſa patrie, que jamais il ne put ſe réſoudre à recevoir rien de ſes amis même, dans la crainte de corrompre tant ſoit peu ſon integre équité, & de ſe voir lié par les préſens. Il haiſſoit les méchans, non l'état, & il diſtinguoit la république de ceux qui la rendoient odieuſe, en la gouvernant mal. *Étéoclus* périt devant Thebes. *Voyez* IPHIS.

ÉTERNITÉ; nom d'une déeſſe chez les anciens.

Æternitas. Mart. Capella, l. I, dit que l'*Éternité* étoit fille de Jupiter. Triſmégiſte & Platon diſent que le temps eſt l'image de l'*Éternité*. Claudien, dans ſon ſecond livre *de laudibus Stiliconis* (ſur la fin, vers 424.) nous a donné une deſcription de l'*Éternité*, ou plutôt de l'antre de

l'*Éternité*. Il dit qu'il eſt dans un lieu inconnu, où notre eſprit ne peut pénétrer, & où à peine les dieux ont accès. Il appele cette caverne la mere des années, toute hideuſe de vieilleſſe; une caverne d'une durée infinie, qui fait partir de ſon vaſte ſein tous les temps, & qui les y rapele: il dit que cet antre comprend tout ce que ſignifie un ſerpent recourbé en rond, qui mord ſa queue, ſans jamais la ronger, ni la conſumer, & qui eſt toujours auſſi vif & auſſi vert. La nature, cette vieille dont le viſage eſt toujours plein de grâces, fait la garde à l'entrée du veſtibule. De tous ſes membres il pend des âmes, qui voltigent autour d'elle. Un vieillard vénérable préſide dans l'antre, & y donne des loix qui durent *éternellement*: c'eſt lui qui regle le nombre, le cours & le repos des aſtres, par qui tout vit & tout périt ſelon des loix immuables. C'eſt lui qui détermine ce que la révolution incertaine de l'aſtre de Mars, & la révolution certaine de celui de Jupiter doit cauſer dans le monde; & les effets de la lune, qui acheve ſi vîte ſa carriere; ou du pareſſeux Saturne, ſi lent à fournir la ſienne, ceux que produit Vénus, toujours ſéreine, & Mercure, compagnon du ſoleil. Dans l'antre ſont tous les ſiecles diſtingués chacun par ſon métal, & tous en différentes places. On y voit les ſiecles d'airain ramaſſés enſemble. Les ſiecles de fer y paroiſſent durs & roides. La blancheur de ceux d'argent y jete un éclat merveilleux: mais ce qui y brille le plus, c'eſt le troupeau des ſiecles d'or, placés dans le plus bel endroit & le plus diſtingué de ce palais, & qui portent un caractere qui les rend d'un commerce difficile avec la terre. Telle eſt à peu prés la deſcription que Claudien fait de la demeure de l'*Éternité*. Elle a dans le latin des beautés, auxquelles, ſelon le ſavant Barthius (dans ſes notes ſur Claudien), Rome, toute féconde qu'elle eſt en génies éloquens, n'a pu rien produire d'égal depuis ce poëte.

Les Égyptiens deſignoient l'*Éternité* par le ſoleil, dit Horus-Apollon dans ſes hiéroglyphes, & par la lune. Les Grecs & les Romains en uſoient de même, aux ſentimens de quelques auteurs. Il y a une médaille d'Antiochus Épiphanès, au revers de laquelle, pour marquer l'*Éternité* & l'apothéoſe du prince, on a mis une figure d'homme, qui tient le ſoleil dans ſa main droite, & qui a la lune ſur la tête. De même on voit ſur les médailles de Veſpaſien, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, &c., la déeſſe *Éternité*, vêtue d'une robe longue, qui tient dans ſes mains les têtes rayonnantes du ſoleil & de la lune. C'eſt le type, ou l'effigie ordinaire de cette divinité, ſur les médailles latines. Une inſcription raportée dans Gruter, page 32, réunit de même le ſoleil & la lune avec l'*Éternité*. La voici:

ÆTERNITATI
SACRUM
SOLIS ET LUNÆ
P. NOVELLIUS P. F.
PAL. VERUS DD.
XVIII. KAL. IVL.
SER SCIPIONE ORFITO ET
Q. NONIO PRISCO COSS.

Sur une médaille d'Hadrien, raportée par Occo (*pag.* 237.), & expliquée par Triſtan (*tom. I. pag.* 475.), l'*Éternité* eſt renfermée dans un cercle, & tient un globe, ſur lequel il y a un aigle arrêté: la légende eſt, PM TR. P. COS. III. SÆC. AVR. On la repréſentoit auſſi élevant la main vers le ciel. On déſignoit encore l'*Éternité* par un ſerpent qui mord ſa queue, & fait un cercle. Martianus Capella, l. I, dit que l'*Éternité* eſt fille de Jupiter, parce que dieu n'a ni commencement, ni fin. Quelquefois elle eſt repréſentée comme une déeſſe, debout, tenant un globe ſur lequel il y a un oiſeau arrêté; & de l'autre main elle ſoulève le pan de ſa robe. Au reſte, cette déeſſe, placée ſur les médailles des empereurs, ne déſigne ſouvent que la perpétuité de l'empire, & non l'*Éternité*, laquelle, à proprement parler, & auſſi ſelon le ſens auquel les empereurs l'uſurperent en leurs titres & qualités, n'étoit qu'une longue & heureuſe ſuite d'années.

L'oiſeau, poſé ſur un globe, & porté par l'*Éternité*, eſt le phénix, animal fabuleux qui renaît de ſa cendre. L'éléphant, dont la longue vie faiſoit un proverbe, étoit encore un ſymbole de l'*Éternité*.

On doit obſerver que l'on n'a point élevé dans l'antiquité de temples ni d'autels à l'*Éternité*.

Les allégoriſtes modernes ont regardé les emblêmes de l'*Éternité*, raportés ci-deſſus, comme trop ſimples. Ils leur ont ſubſtitué une image auſſi éfrayante que la penſée de l'*Éternité* l'eſt elle-même pour la plupart des mortels. C'eſt un monſtre (*Ripa iconologia part. I. n°.* 53), ayant un buſte de femme, qui tient un globe dans chaque main; le reſte du corps eſt une queue de ſerpent, parſemée d'étoiles, & ſe repliant en cercle.

ÉTERNITÉ; titre de grandeur que l'on donnoit à l'empereur Conſtantius, qui ſe faiſoit auſſi appeler *Éternel*.

Æternitas. Un des officiers de l'empereur Conſtantius, demandant à Lucifer de Cagliari, ſi le livre qu'on avoit envoyé à l'empereur étoit de lui,

ajouta, vous devez donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puiſſe préſenter à ſon *Éternité*, c'eſt-à-dire, à Conſtantius. Les Catholiques tournoient en ridicule les Ariens, qui refuſoient de donner au verbe la qualité d'*Éternel*, & qui la donnoient à Conſtantius. C'eſt peut-être le ſens qu'a le mot *æternitas*, au revers de quelques médailles, comme IMP. CÆS. VSSPAſIANVS AVG. & au revers ÆTERNITAS DIVA FAVSTINA, au revers ÆTARNITAS.

ÉTERNUMENS. Les anciens adreſſoient une priere à Jupiter, lorſqu'ils *éternuoient*. On la trouve dans l'Anthologie (*lib. II. cap. II. epig. II.*); & c'étoit Ζεῦ σῶζον, Jupiter, ſauvez-moi. Ceux qui entendoient *éternuer* quelqu'un, lui diſoient chez les Grecs, ζῆθι, vivez; & chez les Romains, *ſalve*, je vous ſalue.

Les Romains faiſoient de ce compliment, du temps de Pline le naturaliſte, un des devoirs de la vie civile; c'eſt lui qui nous l'apprend. Chacun, dit-il, ſalue (28. 2.), quand quelqu'un *éternue*, *ſternutamentis ſalutamur*; & il ajoute comme une choſe ſinguliere, que l'empereur Tibere exigeoit cette marque d'attention & de reſpect de tous ceux de ſa ſuite, même en voyage & dans ſa litiere: ce qui ſemble ſuppoſer que la vie libre de la campagne, ou les embaras du voyage, les diſpenſoient ordinairement de certaines formalités atachées à la vie *citadine*.

Dans Pétrone, Giton qui s'étoit caché ſous un lit, s'étant découvert par un *éternument*, Eumolpus lui adreſſe auſſi-tôt ſon compliment (*cap.* 58.): *ſalvere Gitona jubet*. De même dans Apulée (*Met. IX.*), ſemblable contre-temps étant arivé pluſieurs fois au galant d'une femme, qui avoit été obligé de ſe cacher ſous un mannequin plein de vapeurs ſulfureuſes, le mari, dans ſa ſimplicité, ſuppoſant que c'étoit ſa femme, *ſolito ſermone ſalutem ei precatus eſt*, fit des vœux pour ſa ſanté ſuivant l'uſage.

La ſuperſtition qui ſe gliſſe par-tout, ne manqua pas de s'emparer de ce phénomene naturel, & d'y faire trouver de grands myſteres. C'étoit chez les Égyptiens, chez les Grecs, chez les Romains une eſpece de divinité familiere, un oracle ambulant, qui, dans leur prévention, les avertiſſoit en pluſieurs rencontres du parti qu'ils devoient prendre, du bien ou du mal qui devoit leur ariver. Télémaque, dans l'Odyſſée, ayant dit à la reine ſa mere, qu'un étranger lui apportoit des nouveles d'Ulyſſe, „ *éternua* auſſi-tôt après d'une ſi grande „ force, que tout le palais en retentit; la reine en „ marqua ſa joie: allez donc, Eumée, dit-elle, faites-moi venir cet étranger, n'entendez-vous pas „ que mon fils a *éternué* ſur ce que j'ai dit? Ce „ ſigne ne ſera pas vain; la mort menace ſans doute „ la tête des pourſuivans „. Sur cela, madame Dacier fait cette remarque: „ nous voyons par ce „ paſſage que la ſuperſtition venoit de ce que la „ tête étant la partie la plus ſacrée du corps, comme le ſiége de la raiſon & du ſentiment, l'*éternument* venant de la tête, on le prenoit pour „ un ſigne d'approbation; & non ſeulement on „ reſpectoit ce ſigne, mais on le regardoit comme „ envoyé par Jupiter même, & on l'adoroit. En „ voici une preuve bien remarquable, dans le „ IIIe. liv. de Xénophon, de l'expédition de Cyrus. Xénophon ayant fini un petit diſcours par „ ces paroles, *nous avons pluſieurs rayons d'eſpérances pour notre ſalut*: il ajoute: *ſur cela quelqu'un* éternua, *& tous les ſoldats l'ayant entendu, ſe mirent à adorer le dieu par un mouvement auſſi général que ſubit; & alors Xénophon, reprenant la parole, leur dit: compagnons, puiſqu'en parlant d'eſpérance de ſalut, cet augure de Jupiter-ſauveur nous eſt apparu, &c.* „ Cela explique fort bien l'idée que l'on avoit des „ *éternumens* „.

L'*éternument* paſſoit pour être particuliérement déciſif dans le commerce des amans. Nous liſons dans Ariſténete (*epiſt. V. lib. II.*), que Parthénis, jeune fole entêtée de l'objet de ſa paſſion, ſe détermine enfin à expliquer ſes ſentimens, par écrit, à ſon cher Sarpédon: elle *éternue* dans l'endroit de ſa lettre le plus vif & le plus tendre; c'en eſt aſſez pour elle; cet incident lui tient lieu de réponſe, & lui fait juger qu'au même inſtant ſon cher amant répondoit à ſes vœux: comme ſi cette opération de la nature, en concours avec l'idée des déſirs, étoit une marque certaine de l'union que la ſympathie établit entre les cœurs. Par la même raiſon les poëtes grecs & latins diſoient des jolies perſones, que *les amours avoient éternué* à leur naiſſance. D'après cela on avoit fait des obſervations qui diſtinguoient les bons *éternumens* d'avec les mauvais; quand la lune étoit dans les ſignes du taureau, du lion, de la balance, du capricorne ou des poiſſons, l'*éternument* paſſoit pour être de bon augure; dans les autres conſtellations, pour un mauvais préſage. Le matin, depuis minuit juſqu'à midi, fâcheux pronoſtic; favorable au contraire, depuis midi juſqu'à minuit: pernicieux en ſortant du lit ou de ſa table; il falloit s'y remettre, & tâcher ou de dormir, ou de boire, ou de manger quelque choſe, pour rompre les loix du mauvais quart d'heure.

On tiroit auſſi de ſemblables inductions des *éternumens* ſimples ou redoublés, de ceux qui ſe faiſoient à droite ou à gauche, au commencement ou au milieu de l'ouvrage, & de pluſieurs autres circonſtances qui exerçoient la crédulité populaire, & dont les gens ſenſés ſe moquoient, comme on le peut voir dans Cicéron (*de divin. II.* 40.), dans Séneque, & dans les pieces des auteurs comiques.

ETEPOMAΣXAΛOΣ. } L'auteur du grand
ETEROMASCALA. } étymologique, Pollux & Suidas diſent que les eſclaves portoient une tunique avec une ſeule manche, appelée, à cauſe de cela, ἑτερομάσχαλος. Kuhnius, dans ſes notes ſur Pollux, aſſure que cette manche couvroit le bras gauche juſqu'au coude, &

laiſſoit nu le bras droit. Mais Uranie, ſur le ſarcophage des muſes au muſéum capitolin, ſemble porter une pareille tunique, qui ne couvre au contraire que le bras droit. On obſerve cette manche unique à l'Uranie de l'apothéoſe d'Homere, & à une figure dont Caper donne le deſſein dans ſon explication de ce marbre précieux.

ÉTÉSIENS (VENTS).

Les anciens donnoient le nom d'*étéſiens*, du terme grec ἐτήσιος, qui ſignifie *anniverſaire*, à des vents, dont le ſouffle ſe faiſoit ſentir régulièrement chaque année, & rafraîchiſſoit l'air pendant ſix ſemaines, depuis le ſolſtice d'été juſque dans la canicule. Le regne des vents *étéſiens*, étoit annoncé par ceux que l'on nommoit *prodomes*, ou *précurſeurs*, durant quelques jours.

Ces vents portant de la fraîcheur dans l'atmoſphere pendant la ſaiſon des chaleurs, la plus commune opinion veut qu'ils ſoufflent de la bande du Nord; & c'eſt ainſi que le vent du Nord étant le traverſier des bouches du Nil, dont le cours en général eſt du Midi au Septentrion, les anciens attribuoient aux vents *étéſiens*, pendant juin & juillet, le refoulement des eaux du fleuve, qui pouvoit contribuer à ſon débordement régulier dans la même ſaiſon. Le rhumb de ce vent n'eſt pas néanmoins tellement fixé à cette région du monde, qu'il ne participe de pluſieurs autres; & le nom d'*étéſiens* eſt appliqué à des vents venant du Couchant comme du Septentrion. C'eſt par cette raiſon que dans pluſieurs auteurs anciens, les *étéſiens* ſont déclarés favorables ſur la Méditerranée, à ceux qui font route d'Occident en Orient; & accuſés d'être contraires pour la route oppoſée. C'eſt ainſi qu'on peut entendre les vents *étéſiens* dans quelques endroits de Cicéron & de Tacite. Ariſtote, ou l'auteur grec, quel qu'il ſoit, du traité intitulé, *le monde*, dit formélement que les *étéſiens* tiennent également du vent ζέφυρος comme de l'ἄπαρκτος. Et Diodore de Sicile (liv. I. cap. XXXIX.) étend la bande des vents *étéſiens* juſqu'au couchant d'été. On trouve même dans Pline & dans Strabon, d'après Poſſidonius, que des vents ſouflans de l'Eſt, ſont appelés *étéſiens*; mais il eſt conſtant qu'en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale qu'on doit avoir des vents *étéſiens*. Cette communication du nom d'*étéſiens* à des vents étrangers à la région ordinaire des *étéſiens*, ne peut être admiſe, ou autoriſée, qu'autant que la dénomination en elle-même deviendra propre à tout vent qui ſouflera régulièrement. Il en ſeroit de même du nom de vent *aliſé*, quoiqu'il ſoit ſpécialement employé à déſigner le vent qui regne ſur les mers renfermées entre les tropiques, & qui, dans la mer du Sud particuliérement, conduit les navigateurs d'Orient en Occident. (*Cet article eſt de d'Anville, de l'Académie royale des Inſcriptions, &c.*)

ÉTÉSIPE, fils d'Hercule & d'Aſtydamie. *Voyez* ASTYDAMIE.

ETESIUS lapis.

Pline dit que l'on préféroit (36. c. 22.) à toutes les pierres la pierre *étéſiene*, pour faire des mortiers à piler les ſubſtances médicinales: *eteſiumque lapidem in his prætulere cæteri, mox & Thebaicum.* Saumaiſe croit d'après cela, que c'étoit une eſpece de porphyre. (*In ſolinum.*)

ÉTHÉRIE; l'une des HÉLIADES.

ÉTHILIE; fille de Jupiter & de Protoſélie.

ÉTHIOPIENS.

Les anciens connoiſſoient deux ſortes d'*Éthiopiens*, ceux d'Aſie & ceux d'Afrique. Hérodote les diſtingue en termes formels, & voilà pourquoi, dans les écrits de l'antiquité, le nom d'*Éthiopie* eſt commun à divers pays d'Aſie & d'Afrique; voilà pourquoi ils ont donné ſi ſouvent le nom d'*Indiens* aux *Éthiopiens*, & le nom d'*Éthiopiens* aux véritables *Indiens*. Dans Procope, par exemple, l'*Éthiopie* eſt appelée l'*Inde*. *Voyez en les raiſons* dans les obſervations de M. Freret.

Les Grecs appeloient *Éthiopiens* tous les peuples qui avoient la peau noire ou baſanée: c'eſt pour cela qu'ils appeloient les Colches *Éthiopiens*, & la Colchide *Éthiopie*.

Quelles qu'aient été les prétentions des *Éthiopiens* ſur leur origine, on ne peut les regarder que comme une colonie d'Égyptiens; ils ont eu, comme ceux-ci, l'uſage de la circonciſion & des embaumemens; les mêmes vêtemens, les mêmes coutumes civiles & religieuſes; les mêmes dieux, Hammon, Pan, Hercule, Iſis; les mêmes formes d'idoles, les mêmes hiéroglyphes, les mêmes principes, la diſtinction du bien & du mal moral, l'immortalité de l'âme, & les métempſychoſes, le même facesdoce, le ſceptre en forme de foc, &c.

M. Paw fait obſerver que tous les monumens anciens qu'on découvre vers le Sud, en allant à plus de deux cents lieues au delà des cataractes du Nil, ſont ſculptés dans le goût égyptien, & chargés de ſymboles égyptiens, comme les ruines de la ville royale d'Axume, qui giſſent un peu au delà du quinzieme degré dans la latitude ſeptentrionale. Quand un jour on parviendra à avoir une connoiſſance préciſe des excavations qu'on trouve en différens endroits de l'*Éthiopie*, on verra que leurs caracteres hiéroglyphiques reſſemblent à ceux des grotes de la Thébaïde; car les Thébains & les *Éthiopiens*, quoique gouvernés par des ſouverains différens, n'étoient dans le fond qu'un même peuple, adoné à la même religion.

Il faut excepter ici le monument qu'on dit avoir exiſté à Adulis; mais dont l'exiſtence paroît fort douteuſe.

Diodore de Sicile a ſu que les ſtatues *éthiopiennes* reſſembloient exactement aux ſtatues de l'Égipte; car il s'explique à cet égard en termes fort clairs, comme Bochart l'avoit déja obſervé. (*In Phaleg. lib. IV. cap. XXVI.*)

Dès le temps d'Homere, ces peuples étoient connus & reſpectés des Grecs, pour l'innocence & la ſimplicité de leurs mœurs. Les dieux même,

ſelon leur poëte, ſe plaiſoient à demeurer au milieu d'eux.

Jupiter s'en étoit allé chez les peuples innocens de l'Éthiopie, & avec lui tous les dieux. (Iliade.)

Les *Éthiopiens*, ſelon Strabon, revêtus de peaux de lion & de léopard, portoient des arcs de côtes de palmiers fort longs, & qui n'avoient pas moins de quatre coudees. Les flêches de cannes fort longues à proportion, avoient au lieu de fer des pierres pointues, dont ils ſe ſervoient pour graver leurs ſceaux à ſceller: ils portoient auſſi des lances, au bout deſquelles étoit une pointe de corne de chevreuil, faite comme un fer de lance, & de maſſues ferées. Lorſqu'ils alloient au combat, ils ſe frotoient la moitié du corps avec du plâtre mou, & l'autre moitié avec du vermillon. Les *Éthiopiens*, quoique diviſés en orientaux & en occidentaux, ne différoient entr'eux que par la chévelure & la langue. Les orientaux avoient les cheveux plats; & les occidentaux de la Lybie, les avoient naturélement plus friſés que tout le reſte des hommes; (ce ſont des Negres.) Les *Éthiopiens* orientaux, ou de l'Aſie, étoient vêtus & armés preſque comme les Indiens; ils portoient pour caſque des peaux de tête de cheval, avec les oreilles & la criniere; en ſorte que la criniere ſervoit d'aigrete, & que les oreilles étoient toutes dreſſées. Au lieu de boucliers ils ſe ſervoient de peaux de grue.

La Néméſis de Phidias tenoit d'une main, au deſſus d'une patere, quelques figures d'*Éthiopiens*. Pauſanias avouoit qu'il en ignoroit la cauſe. Winckelmann croit qu'elles faiſoient alluſion au ſurnom Ἀμῶμων, *irréprochables*, que donne Homere aux *Éthiopiens*, & qui les devoit rendre chers à la rédoutable Néméſis.

Leur caractere diſtinctif étoit un nez épaté.

ETHNARQUE; le gouverneur d'une nation.

Ce mot eſt formé du grec ἔθνος, *nation*, ἀρχή, *commandement*. Il y a pluſieurs médailles d'Hérode, appelé *le Grand*, ſur un côté deſquelles on trouve HPΩΔOY, & de l'autre côté ΕΘΝΑΡΚΟΥ, c'eſt-à-dire, *Hérode l'éthnarque*. Après la bataille de Philippe, Antoine paſſant par la Syrie, établit Hérode & Phaſaël ſon frere, tétrarques, & en cette qualité leur confia l'adminiſtration des afaires de la Judée (*Joſeph. Ant. liv. XIV. chap. XXIII.*) Hérode eut donc le gouvernement de cette province avant que les Parthes entraſſent en Syrie, ou avant l'invaſion d'Antigone, qui ariva environ cinq ou ſix ans après qu'Hérode fut fait commandant en Galilée. (*Joſ. liv. XIV. chap. XXIV. XXV.*) Conſéquemment Hérode étoit alors vraiment *éthnarque*, car on ne pouvoit pas le nommer autrement; de façon qu'il faut que ce ſoit dans cet eſpace de temps que les médailles, qui lui donnent ce titre, aient été frapées. Ces médailles ſont une confirmation de ce que nous liſons dans l'hiſtoire, que ce prince fut chargé de ce gouvernement avant d'être élevé à la dignité de roi.

C'eſt Hérode Antipas, & non pas Hérode le Grand, que Joſephe a appelé *Tétrarque*, parce qu'Antipas ne poſſédoit que la quatrieme partie du royaume de ſon pere. Les termes d'*éthnarque* & de *tétrarque* ne ſont point ſynonymes pour ceux qui connoiſſent le partage du royaume d'Hérode, fait par Auguſte. Il déclara Archélaüs, non héritier de tout le royaume de ſon pere, mais ſeulement *éthnarque*, ou prince de la nation des Juifs; & il lui donna ſous ce titre la Judée, l'Idumée & la Samarie, ce qui compoſoit la moitié du royaume d'Hérode le Grand. Auguſte partagea en deux l'autre moitié; il donna à Antipas la Galilée & la Pérée, ou les pays au delà du Jourdain; & à Philippe l'Iturée, la Traconite & la Batanée. Ces deux princes n'ayant chacun que la quatrieme partie du royaume de leur pere, furent nommés *tétrarques*, & leur portion *tétrarchies*. Ceux qui ont entendu autrement ces termes, ſe ſont éloignés de leur vraie ſignification.

ÉTHOSÉA; une des ſept filles de Niobé, qui périrent par les flêches de Diane. *Voyez* NIOBÉ.

ÉTHRA; fille du ſage Pithéus, roi de Trézene, fut mariée ſecrétement par ſon pere à Égée, dont elle eut Théſée. Pendant ſa groſſeſſe, Pirhéus, qui avoit des raiſons pour cacher l'alliance qu'il avoit faite avec Égée, publia que Neptune, la grande diviuité de Trézene, étoit devenu amoureux de ſa fille; ce qui fit paſſer, dans la ſuite, Théſée pour fils de ce dieu. La fameuſe Hélene ayant été enlevée dans ſon enfance par Théſée, fut laiſſée ſous la garde d'Éthra, dans la ville d'Aphidnès. Caſtor & Pollux, irrités de l'enlévement de leur ſœur, coururent aux armes, ſe rendirent maîtres d'Aphidnès, en l'abſence de Théſée, & en ramenerent Hélene, & avec elle *Éthra*, qu'ils lui donnerent pour eſclave. *Éthra* ſuivit ſa maîtreſſe dans ſes diverſes aventures, juſqu'à la priſe de Troye, où elle fut reconnue par ſon petit fils Démophoon, & délivrée de l'eſclavage. *Voyez* DÉMOPHOON, THÉSÉE.

ÉTHRA; femme d'Atlas, mere des Hyades, étoit fille de Téthys & de l'Océan.

ÉTIENNE, fils de Romain I.

STEPHANUS AUGUSTUS.

Les médailles d'*Etienne* manquent.

ÉTNA; montagne de Sicile, fameuſe par les forges que Vulcain y avoit établies, & d'où l'on appeloit ce dieu *Ethneus*. *Voyez* PALICES.

ÉTNA (médailles d'). *Voyez* ÆTNA.

ÉTOFES de poil. *Voyez* FEUTRE.

ÉTOFES de ſoie. *Voyez* SOIE.

ÉTOFES de laine. *Voyez* DRAPERIES, FEUTRE.

ÉTOFES { de coton. / de Byſſus. } *Voyez* BYSSUS.

ÉTOFES de lin. *Voyez* TOILE.

ÉTOFES à fleurs, de différentes couleurs.

Les mots grecs ἀνθινοὶ, ποικίλοι, peuvent être traduits de ces deux manieres. Les *étofes* à fleurs,

ou de différentes couleurs, n'étoient employées chez les Grecs & les Romains que par les femmes & les efféminés. C'étoient le plus ſouvent des toiles de coton. Mais les orientaux en faiſoient un uſage général, & en particulier les Perſes & les Indiens. *Voyez* ÉTOFES *changeantes*.

ÉTOFES rayées. Les Barbares portoient ſeuls des tuniques ou des manteaux d'*étoffes* rayées. Les eunuques & les eſclaves étant pour la plupart barbares d'origine, conſervoient les *étoffes* rayées comme leur caractere diſtinctif. C'eſt ainſi que paroît vêtu, dans les peintures de Térence, conſervées au Vatican, un grec déguiſé en eunuque.

ÉTOFES changeantes.

Au ſujet des *étoffes* changeantes, M. Lens (*Coſtumes*) remarque que les anciens n'en ont pas généralement atteint l'effet, comme on l'aperçoit ſur différentes peintures encore exiſtantes, où la partie éclairée d'une *étoffe* eſt exprimée par une couleur, & la partie ombrée entiérement par une autre; ce qui eſt contre la vérité; car une *étoffe* changeante ne prend cette couleur que ſur les tournans des plis, ſelon l'incidence & la réflexion de la lumiere, ou ſur des parties les plus éclairées & les mieux diſpoſées à réfléchir les rayons. Cependant il eſt viſible qu'on a voulu repréſenter des *étoffes de couleur changeante*, tiſſues de fils de diverſes couleurs. Comme les monumens atteſtent l'exiſtence des *étoffes changeantes* avant la connoiſſance de la ſoie, on peut donner ce nom aux tuniques grecques, déſignées par le mot ποικίλοι, ſans prétendre qu'elles aient été de ſoie, ou mêlées de ſoie, comme Winckelmann (hiſtoire de l'Art, tom. 2, fol. 32.) l'aſſure, en diſant qu'il n'y a point de *couleur changeante* ſans un mélange de ſoie. Car il eſt certain que le poil de chevre, le coton même, & le fin lin ayant du luiſant, produiront des *couleurs changeantes*, fuſſent-elles d'ailleurs moins vives que le *changeant* de la ſoie.

ÉTOILES (les) ſur les anciens monumens ſont des ſymboles de la félicité, quelquefois auſſi de l'éternité. L'*étoile* qu'on voit ſur les médailles de Jules-Céſar, eſt l'*étoile* de Vénus, dont il ſe diſoit iſſu; ou bien c'eſt le ſymbole de l'apothéoſe. *Voyez* ASTRES, NUIT.

Sur deux ciſtes de bronze, trouvées à Paleſtrine, Bacchus (*pierres de Stoſch, IIe. claſſe, n.* 1599.) porte une longue tunique parſemée d'*étoiles*, ſymbole des orgies, ſes fêtes nocturnes, *nocturni trieteria Bacchi*. Les tuniques des femmes, gravées ſur les monumens antiques, ſont quelquefois chargées d'*étoiles* en forme d'ornemens.

Junon porte une draperie flotante, ſemée d'*étoiles*, ſur une médaille de Samos. (*Spanheim. obſ. in Callimach. hymn. Dian. v.* 204.) Sur une améthyſte de la collection de Stoch, Eſculape a une *étoile* placée à ſes côtés, pour déſigner qu'il étoit fils d'Apollon ou du Soleil. Cette planete eſt ordinairement repréſentée ſur les médailles ſous la forme d'une *étoile* rayonnante.

L'*étoile* ſert de type aux médailles de Corcyre; des Opuntiens, de Pitané.

Elle y déſigne communément l'horoſcope de la ville qui les a fait fraper, exprimé par la planete, le ſigne du zôdiaque, ou par la conſtellation à laquelle elle eſt jointe.

Elle repréſente ſur les médailles d'Élagabale, le ſoleil dont cet empereur étoit prêtre.

ÉTOLIENS. *Voyez* ÆTOLIENS.

ÉTOLUS; troiſieme fils d'Endymion, ſe retira chez les Curetes, & donna à leur pays le nom d'*Étolie*. *Voyez* ÉPÉUS.

ÉTRANGLER. Ce ſupplice étoit chez les anciens le plus honteux de tous. Les Grecs le mirent rarement en uſage. Cependant Ulyſſe, dans l'Odyſſée, fit *étrangler* les femmes de Pénélope, qui avoient mené une vie impudique pendant ſon abſence. On n'*étrangloit* jamais en public les criminels à Rome: c'étoit toujours dans la priſon, & dans l'endroit de cette priſon, appelé *tullianum*. (*Salluſt. bell. Catil. de morte Lentuli.*)

ÉTRENNES.

On raporte l'origine des *étrennes* au temps de Romulus, & de Tatios, roi des Sabins, qui régnerent enſemble dans la ville de Rome. On dit que Tatius, ayant reçu comme un bon augure, des branches coupées dans un bois conſacré à la déeſſe *Strenua*, déeſſe de la force, & qu'on lui préſenta le premier jour de l'an, autoriſa cette coutume dans la ſuite, & donna le nom de *ſtrenæ* à ces préſens, à cauſe de cette déeſſe, qui préſida depuis à la cérémonie des *étrennes*. Les Romains firent de ce jour un jour de fête, qu'ils dédierent au dieu Janus, qu'on repréſentoit avec deux viſages, comme regardant l'année paſſée & celle où l'on entroit. Ce jour-là on ſe ſouhaitoit une heureuſe année les uns aux autres. Les préſens ordinaires étoient des figues, des dattes de palmier, & du miel; & chacun envoyoit ces douceurs à ſes amis, pour leur témoigner qu'on leur ſouhaitoit une vie douce & agréable. Les figues & les dattes étoient ordinairement couvertes de feuilles d'or; ce qui n'étoit pourtant que le préſent des perſones moins riches. Les cliens, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient ſous la protection des grands, portoient ces ſortes d'*étrennes* à leurs patrons, & y joignoient quelque piece d'argent. Sous Auguſte, le peuple, les chevaliers & les ſénateurs lui préſentoient des *étrennes*; & lorſqu'il étoit abſent, ils les portoient dans le capitole. L'argent des *étrennes* étoit employé à acheter des ſtatues de quelques divinités. Tibere défendit par un édit les *étrennes*, paſſé le premier jour de l'an, parce que le peuple s'occupoit de cette cérémonie pendant huit jours. Caligula déclara au peuple qu'il accepteroit celles qu'on lui préſenteroit. Claude, ſon ſucceſſeur, défendit qu'on l'importunât de ces préſens; mais cette coutume ſe conſerva toujours parmi le peuple. Les Grecs emprunterent des Romains l'uſage de donner des *étrennes*.

FABRILES MARCELLÆ ÆTERNAM

FELICITATE.

Cette inſcription, peinte en rouge ſur une amphore, deſtinée à mettre des liqueurs, renferme une acclamation & un ſouhait, que font les ouvriers en poterie à Marcella, leur patrone ou leur protectrice, en lui offrant ce vaſe de terre cuite. Dans le dernier mot l'M. eſt ſupprimée. On a une infinité d'exemples du retranchement de cette lettre à la fin des mots.

Ces ſortes de préſens, ou d'*étrennes*, auxquels on joignoit des vœux, ſe faiſoient auſſi aux fêtes ſaturnales & dans les fêtes publiques. Le mot *fabriles* ſignifie les *vaſcularii*, *fictiliarii*, *ornamentarii*. On ne trouve point *fabriles* dans les bons auteurs : il ſent le ſtyle peu élégant du bas âge. Le ſouhait d'un bonheur éternel nous porteroit à croire, que les vœux de ces artiſans en vaſes de terre cuite, s'adreſſent à une dame chrétienne. Ainſi il faut les raporter au IV°. ou V°. ſiecle.

„ Ce petit monument de terre cuite, dit le comte de Caylus (*IV*, *pl.* 87, *n.* 3.), prouve l'uſage de ce compliment, & certifie que la maniere de s'en aquiter, étoit acompagnée d'un préſent, ſans que perſone en fût exempt ; puiſqu'en effet les pauvres rempliſſoient ce devoir, & s'en aquitoient d'une maniere proportionnée à leur fortune : on lit ſur cette terre cuite, dont la forme & la grandeur ſont exactement raportées ſur la planche :

ANNVM NOVVM FAVSTVM

FELICEM TIBI.

Je crois pouvoir avancer qu'on n'a point encore raporté de monument de cette eſpece ; celui-ci doit cependant avoir été très-multiplié par l'uſage du peuple, & par l'opération facile de la terre cuite & du moule.

Depuis que cette planche eſt gravée, j'ai reçu de Rome un monument du même genre, & de la même matiere : il eſt un peu plus grand, & diffère non ſeulement dans la diſtribution des lignes, mais dans le travail des lettres, car elles ſont de relief ; dans celui de ce n°., on lit en lettres majuſcules :

ANNVM NOVVM FAVSTVM

FELICEM MIHI ET FILIO.

Cet uſage étoit donc ſi étendu, que l'on ſe donnoit à ſoi-même des *étrennes*, & que l'on faiſoit des ſouhaits communs à ſoi-même, mais encore à ſon fils „.

ÉTRIERS.

L'empereur Maurice, mort l'an 602, eſt auteur d'un traité de tactique, dans lequel il eſt fait mention des *étriers* pour la premiere fois. On n'en trouve aucune trace avant le VI°. ſiecle chez les Grecs, ni chez les Romains. C'eſt mal-à-propos que pluſieurs commentateurs ont cru les reconoître dans quelques paſſages de Xénophon, de Lucien & même de St. Jérôme, ſuppoſés ou mal interprétés. Le dernier, fauſſement cité par Magius, a induit en erreur Saumaiſe, Voſſius, Cuper, Ménage & pluſieurs autres, qui placent l'invention des *étriers* au V°. ſiecle. Les anciens en ignoroient abſolument l'uſage ; car Hippocrate, dans ſon traité de l'air, de l'eau & des lieux, attribue pluſieurs incommodités dont les Scythes étoient affectés, à l'uſage fréquent qu'ils faiſoient du cheval. Galien fait remarquer auſſi dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, que les cavaliers romains étoient également ſujets à pluſieurs maladies des hanches & des jambes, parce qu'ils n'avoient pas les pieds ſoutenus à cheval.

On ſuppléoit aux *étriers*, en ſautant ſur le cheval, même l'épée nue ou la pique à la main. C'étoit un exercice des plus ordinaires de la jeuneſſe romaine. Un jaſpe, expliqué par le ſavant Winckelmann, nous montre cependant un ſoldat qui monte à cheval, mettant le pied droit ſur un crampon placé à une certaine hauteur au bas de ſa pique. Les chevaux d'ailleurs étoient quelquefois dreſſés à plier les jarets, & à ſe baiſſer, pour la commodité des cavaliers. Les perſones diſtinguées & les vieillards avoient des ſerviteurs, ἀναβολεῖς, qui les mettoient à cheval. On vit des rois vaincus être contraints de prêter leur dos aux victorieux, lorſqu'ils montoient ſur leurs chevaux ou dans leur char ; & Athénée parle de certaines femmes qui faiſoient ſervilement leur cour aux femmes des ſatrapes, en leur rendant volontairement le même ſervice. C'eſt pourquoi Plutarque, dans la vie des Graques, n'oublie pas de dire, que C. Gracchus fit, à l'exemple des Grecs, placer de diſtance en diſtance des pierres, ἀναβάθρα, le long des grands chemins, pour aider les cavaliers à monter à cheval, ſans avoir beſoin de perſone. Ce tribun cherchoit par un empreſſement marqué de ſoulager tous ſes concitoyens, à mériter leur bienveillance, & à gâgner leurs ſuffrages.

Les modernes ſont étonés de voir l'uſage des *étriers* ſi long-temps ignoré ; mais ils doivent penſer que cette privation venoit de la maniere dont les chevaux étoient autrefois enharnachés. Une houſſe de drap ſimple, ou double, les couvroit juſqu'entiérement, & étoit atachée avec trois ſangles, au poitrail, à la queue & au ventre du cheval.

Les colonnes Trajane & Antonine, l'arc de Conſtantin, & les autres monumens antérieurs aux empereurs Honorius & Arcade, nous offrent un grand nombre de chevaux ainſi caparaçonés.

Quelques interpretes ont rendu par le mot *étriers*, les mots ἀναβάθρα & *aſtraba*. Mais Suidas décrit l'a-

ſtraba, de maniere à la faire prendre pour un arçon de la ſelle ; c'eſt, dit-il, un morceau de bois qui tient à la ſelle, & qui eſt ſaiſi par le cavalier. Les gloſſes d'Iſidore appelent *aſtraba*, une planche ſur laquelle repoſoient les pieds des cavaliers : *aſtraba tabella, in qua pedes requieſcunt*. Il veut parler d'un marche-pied qui ſervoit à monter à cheval. *Voyez* Ἀναβολεύς, Ἀναβάθρα.

La ſelle formée par des arçons ſolides, telle que nous l'employons, fut inconnue juſqu'au regne de Théodoſe, qui en parle le premier dans une loi ; & le premier monument où elle paroiſſe, eſt la colonne d'Arcadius à Conſtantinople. Devenu plus ſolide, le harnois put ſupporter les *étriers*, qui n'auroient pas trouvé un point de ſuſpenſion fixe dans une piece de drap, ou une peau de bête.

ÉTRIERS. (*Diplomatique.*)

Dans un acte de 1577, paſſé entre le comte de Beaumont-ſur-Oyſe & l'abbé de S. Martin de Pontoiſe, on voit le ſceau du comte, qui le repréſente ſur un cheval courant à bride abattue : Il a des *étriers* en forme de courroie, qui deſcendent du deſſus de la ſelle. Inconnus aux anciens, diſent les auteurs de la nouvele Diplomatique, ils commencent vers le XIe. ſiecle. Au XIIe. leur uſage, quoique ordinaire, n'étoit pas encore général.

ÉTRILLE. *Voyez* STRIGIL.

ÉTRUSCILLE, épouſe de Trajan Déce.

HERENNIA CUPIENNIA ETRUSCILLA AUGUSTA.

Le nom de *Cupiennia* n'eſt que ſur les médailles greques.

Ses médailles ſont :

RRR. en or.

C. en argent : le revers *ſaculum novum* eſt R.

RR. en médaillons d'argent bas frapés en Syrie.

C. en G. B. de coin romain.

C. en M. B. & RR. au revers *Pudicitia Aug.* avec trois figures.

RR. en G. B. de colonies.

R. en M. & P. B.

RR. en G. B. grec, excepté celles de Samos.

Les autres RRR. & principalement celles où elle eſt appelée ANNIA.

R. en M. B.

RR. en P. B.

RR. en médailles de B. d'Égypte, particuliérement celles qui lui donnent le nom de CUPIENNSA.

Les médaillons latins de bronze de cette princeſſe, ſont très-rares, excepté celui au revers duquel eſt la figure de la pudicité aſſiſe.

ÉTRUSQUES. (*Hiſtoire des Arts.*) Nous allons donner un extrait des ſavantes obſervations que le comte de Caylus a inſérées dans les deux premiers volumes, in-4°., de ſes *Recueils des Antiquités égyptiennes, étruſques, greques & romaines*. Il convient d'abord qu'il eſt très-difficile de trouver des ſecours, pour connoître l'origine des *Étruſques* ou Toſcans, parce qu'aucun de leurs hiſtoriens n'eſt parvenu juſqu'à nous. Quoique ce peuple fameux ſe fût rendu maître de preſque toute l'Italie, avant la fondation de Rome, la jalouſie des Romains a laiſſé à peine ſubſiſter quelques inſcriptions, que nous ne pouvons pas toujours expliquer, parce que nous ignorons non ſeulement le fond de leur langue, mais encore la plupart des lettres de leur alphabet : il paroît même que les hiſtoriens romains ont affecté de ne point parler des *Étruſques* ; & nous ne pouvons découvrir leur goût & quelques-uns des uſages de cet ancien peuple, que par le moyen des peintures & des gravures qui ont échapé aux Romains.

Nous ſavons en general par les hiſtoriens étrangers, que pendant pluſieurs ſiecles les *Étruſques* furent très-puiſſans ſur terre & ſur mer : le commerce les enrichit ; dans la ſuite le luxe les énerva, ou les rendit aſſez foibles pour ſe voir ſubjugués par les Gaulois & par les Romains, après avoir cependant ſoutenu, pendant deux ſiecles, des guerres continueles.

Les *Étruſques* inſpirerent à leurs vainqueurs leur ſuperſtition extrême & leur goût pour les ſpectacles. Les petites notions que les *Étruſques* avoient ſur la Phyſique, les engagerent à croire qu'ils étoient aſſez ſavans pour pénétrer dans les myſteres des cauſes premieres ; en conſéquence ils s'occuperent ſans ceſſe à tâcher de lire dans l'avenir & dans le livre des deſtinées, en obſervant le vol & le chant des oiſeaux ; & à conſulter la volonté des dieux, en obſervant les aſtres ou les entrailles des victimes.

Les *Étruſques* aimerent les arts, ils les cultiverent avec ſuccès : on préſume qu'ils empruntereut des Égyptiens la théorie & la pratique de leurs uſages : par exemple, les figures allégoriques ou hieroglyphiques, telles que ſont les griffons, les ſphynx, les lions ailés, les pyramides, les inſcriptions ſur les ſtatues, & la forme roide des figures, qui paroiſſent emmaillotées. Cependant, comme l'on ne trouve chez les *Étruſques* aucune momie ou animal embaumé, les auteurs préſument que ce peuple n'eſt pas une colonie égyptienne. Il paroît par les monumens que, dans les ſiecles ſuivans, les *Étruſques* prirent des uſages particuliers, qui ne conſerverent preſqu'aucun trait de la maniere ou du ſtyle des anciens Égyptiens : on voit dans les ouvrages de leurs ſculpteurs, ciſeleurs & peintres, le développement & la gradation ſenſibles du génie des *Étruſques*.

L'on ſait que les *Étruſques* inventerent l'ordre toſcan, dans le même temps que les Grecs imaginerent l'ordre dorique & l'ordre corinthien : ce fait démontre le goût particulier que ce peuple avoit pour l'Architecture.

On voit 1°. dans l'ouvrage qui a pour titre, *Thomæ Dempſteri de Etruria regali libri VII. primum editi a* Thomas Coke, 2 *vol. in-fol. Florentiæ* 1723 ; 2°. dans les *Recueils* de Buonarotti ; 3°. dans ceux de Gori ; 4°. dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, quantité de monumens qui démontrent le goût que les *Étruſques* avoient pour la Sculpture, l'Architecture, la Peinture, & pour

la Gravure. Pline le naturaliſte couvient qo'il y avoit deux mille ſtatues dans la ville *étruſque*, nommée *Bolſena*, & que l'on y voyoit une ſtatua coloſſale, qui avoit cinquante pieds de haut. Pauſanias raporte qu'Arimnus, roi de Toſcane, fut le premier des ſouverains étrangers qui envoya ſon magnifique trône, pour le dépoſer dans le merveilleux temple élevé à Olympie en l'honeur de Jupiter.

Le comte de Caylus obſerve que les auteurs, dont nous venons de parler, auroient dû nous donner des détails ſur les belles formes & ſur les ornemens agréables des vaſes *étruſques*; mais il y ſupplée en mettant ſous les ieus du lecteur ſes obſervations, & les plans exacts de pluſieurs monumens qu'il a deſſinés & gravés en partie de ſa main, avec toute l'exactitude que l'on peut raiſonablement eſpérer. Ce philoſophe artiſte fait admirer, dans les vaſes *étruſques*, la préciſion dans la forme, la juſteſſe dans le contour, & dans la poſition des anſes; l'art de grouper les figures, & de leur donner de l'expreſſion, &c. Il prouve que les anciens Toſcans abondoient en ſculpteurs; il dit qo'il eſt à préſumer qu'ils avoient grand nombre de bons peintres; il obſerve que mal-gré leur fragilité, il eſt étonant qu'il nous reſte une ſi grande quantité de vaſes *étruſques*, qui conſtate la multiplicité des manufactures de l'*Étrurie*. Ce ſavant couvient que nous confondons, à la vérité, ſouvent les vaſes *étruſques* avec ceux de fabrique égyptiene, ou plutôt avec ceux de la fameuſe fabrique greqoe, établie dans l'île de Samos: mais il ajoute que l'on peut cependant diſtinguer les vaſes *étruſques* par leur légéreté, par la délicateſſe de leurs ornemens, & par pluſieurs autres circonſtances que nous indiquerons plus bas.

Nous ajoutons que, pour ne point s'y méprendre, il faut mettre en paralèle les vaſes, ou du moins conſulter les fideles gravures de Caylus & d'Hamilton.

L'hiſtoire nous apprend qoe, pendant pluſieurs ſiecles, les manufactures de poterie *étruſque* ont joui dans l'univers d'une réputation égale à celle que nous acordons à la porcelaine de la Chine. L'on a trouvé à Volaterra, à Rome, &c., pluſieurs petites montagnes, formées par les débris de rebuts des manufactures de poterie *étruſque*. Le comte de Caylus obſerve que ſouvent l'on y voit les mêmes formes & les mêmes ornemens répétés dans les compoſitions; mais cependant, en les conſidérant, l'on voit en même temps que les *Étruſques* ſavoient bien varier leurs inventions, lorſqu'ils vouloient. L'on y reconoît même les époques des progrès de la perfection dans chaque ſiecle. Il paroît qoe les *Étruſques*, dans leurs deſſens, ont été quelquefois imitateurs; mais jamais ils n'ont été de ſerviles coniſtes des Égyptiens & des Grecs: ils ont profité de leurs lumieres, ſans jamais s'aſſujétir à leur goût.

Le comte de Caylus préſume, qu'à force de recherches & d'obſervations ſur les monumens *étruſques*, on pourra peut-être un jour parvenir à éclaircir la plupart des uſages civils, militaires & religieux des Toſcans, ſur-tout ſi l'on compare les monumens avec les anecdotes hiſtoriques de ce peuple ſingulier.

Les Toſcans, je veux dire les *Étruſques*, cherchoient dans leurs tableaux, ainſi que les ſauvages de l'Amérique, à ſe procurer un aſpect & une atitude terrible; ils ajoutoient à leurs caſques de grandes oreilles, ils en hériſſoient le ſommet par de longues pointes de fer, ou par le moyen de grandes crêtes ou panaches: ils réuſſiſſoient à ſe procurer uo air féroce en criſpant leurs mouſtaches.

Le goût & le caractere particulier des *Étruſques*, eſt plus frapant, plus varié dans les pierres gravées qui leur ſervoient de cachet, que dans leurs autres ouvrages. Comme ils amoient à la folie l'*Iliade* d'Homere, ils gravoient preſque toujours des ſujets tirés de ce poëme; & ils repréſentoient très-ſouvent Achille, Hector, Hercule, les ſatyres, les centaures, des aſtrologues & des genies ailés. Il paroît par leurs monumens qu'ils aimoient exceſſivement les combats & la chaſſe à la courſe & au faucon. Les hiſtoriens nous apprenent qu'ils regardoient la muſique comme un préſent divin; c'eſt pourquoi dans leurs compoſitions on voit ordinairement des chaſſeurs, des combatans, des muſiciens & des guerriers couverts de caſques, de cuiraſſes & de botes de fer. L'on aſſure que les *Étruſques* inventerent, 1°. les combats ſanglans des gladiateurs; 2°. la danſe; 3°. les têtes à double face, telle que celle de Janus, pour déſigner allégoriquement le paſſé & le préſent, ou les différens âges & les différentes connoiſſances de l'homme; l'on croit auſſi qu'ils inventerent les cérémonies d'expiation & de purification, ſur-tout celle qui étoit en uſage pour ſe laver des crimes horribles de beſtialité, &c., qui étoient aſſez communs parmi eux. Ce même peuple repréſentoit preſque toutes les divinités avec des ailes, pour marquer leur activité. Les Toſcans orneient leurs eruches, leurs ſoucoupes, & les cornes qui leur ſervoient, ainſi qu'à tous les peuples, de taſſes pour boire, en y gravant l'image des dieux, des héros, &c. Le comte de Caylus obſerve que l'on voit très-rarement des joueurs de flûtes peints ſur les monumens des *Étruſques*. Dans les commencemens ils repréſentoient leurs figures à peu près comme celles des Égyptiens, c'eſt-à-dire, roides, avec les bras & les jambes acolées, preſque ſans mouvement. Leurs draperies étoient ſans plis, ou du moins elles en avoient peu. Leurs figures avoient les cheveux treſſés; mais dans la ſuite ils détacherent les bras & les jambes de leurs figures fondues en bronze, peintes ou ſculptées; en un mot, ils donnerent du mouvemeot, de la force & de la grâce à leurs compoſitions.

Les vaſes des *Étruſques* ont pour l'ordinaire le fond de leur couleur uniforme, noire ou rouſſe; ils ſont modelés à peu près avec autant de ſoin que nos porcelaines des Indes. Les *Étruſques* n'em-

ployoient, pour peindre leurs vaſes, que trois ou quatre couleurs terreuſes, miſes à plat comme celles des Chinois, ſans dégradation de coloris: ils ſavoient compoſer des émaux de différentes couleurs, pour embélir leurs vaſes de terre enite. Souvent ils emportoient certaines parties du vernis, ou de l'émail, avec des inſtrumens particuliers, & ils ajoutoient enſuite le blanc, le rouge ou le noir, pour tracer le contour, ou pour diſtinguer leurs figures & pour former des ornemens. Ordinairement le vaſe eſt d'une couleur noire, & toutes les figures & tous les ornemens ſont ou totalement rouges, ou de quelqu'autre couleur, rehauſſé avec de la craie blanche. Quelquefois la tête, les mains, les pieds ſont incarnats; & les vaſtes manteaux des figures de leurs aſtrologue ſont ou blancs, ou de quelqu'autre couleur. Au centre du vaſe, ils imprimoient une roſe, ou une marque de la fabrique. L'on a trouvé dans Herculanum quantité de grands & de petits tableaux de cette eſpece, peints en monochromes, c'eſt à dire, en camaïeux, d'une ſeule couleur, ou peints avec deux ou trois couleurs: mais ces camaïeux d'Herculanum ont été prints par des Grecs. L'on y a encore trouvé pluſieurs beaux vaſes *étruſques*, & une grande table de marbre, pour les libations que devoient faire les juges avant que d'examiner les procès. Cette table porte une inſcription *étruſque*, dont on trouvera le détail & l'explication dans les *lettres* que M. Seigneux de Correvon a fait imprimer à Yverdon, ſur les déconvertes d'Herculanum.

Nous croyons que les perſones qui aiment les beaux arts, liront encore avec plaiſir, au ſuiet des *Étruſques*, les obſervations ſuivantes, que nous avons extraites du très-ſavant ouvrage, qui a pour titre, *Hiſtoire de l'Art chez les anciens*, par Winckelmann. Cet auteur a conſacré le livre IIIe. de ſon ouvrage, à nous démontrer par des faits ce qu'étoit l'*art* chez les *Étruſques*, & chez leurs voiſins. Il diviſe ce livre en trois ſections: dans la premiere, il détaille les connoiſſances néceſſaires pour bien apprécier l'art des *Étruſques*. Dans la ſeconde ſection, il traite de l'*art* chez ce peuple: il détaille ſes caracteres, leurs figues, & les différentes époques de cet art. La troiſieme ſection ne rapele que les faits qui intéreſſent l'art des peuples voiſins des *Étruſques*.

Dans la premiere ſection, qui concerne les connoiſſances néceſſaires pour bien apprécier l'art des *Étruſques*, Winckelmann examine d'abord les circonſtances extérieures, & les cauſes des caracteres particuliers de l'art *étruſque*; il traite enſuite des images des dieux & des héros *étruſques*; enfin, cet auteur indique les ouvrages les plus remarquables de ce peuple ſingulier.

Dans l'article premier, qui concerne les cauſes extérieures qui ont contribué ou nuit aux progrès de l'art *étruſque* Winckelmann admet, pour la premiere cauſe qui ait favoriſé l'art de ce peuple, 1°. la liberté: il obſerve très-judicieuſement, que la forme du gouvernement influe eſſentiélement ſur les arts & ſur les ſciences de tous les peuples: par exemple, la liberté dont jouiſſoient les *Étruſques*, en vivant même ſous leurs rois, permit à l'art & aux artiſtes de s'élever à la perfection, parce que les rois toſcans n'etoient pas des deſpotes; le titre de roi ne déſignoit chez eux qu'un ſimple général d'armée, ou bien un gouverneur particulier qui étoit élu annuélement par les états généraux. Toute l'*Étrurie* étoit diviſée en douze provinces: c'étoit par conſéquent un état ariſtocratique, régi par douze chefs, ayant au deſſus d'eux un ſurveillant, ou un cenſeur amovible, qui étoit auſſi élu par le corps total de la nation. Les *Étruſques* étoient ſi jaloux de leur liberté, & ſi ennemis de la puiſſance royale deſpotique & inamovible, qu'ils mépriſerent & devinrent les ennemis des Véiens, lorſqu'au lieu d'un chef annuel ceux-ci eurent élu un roi. Dans le IVe. ſiecle de la fondation de Rome, ils étoient par la même raiſon naturélement ennemis des premiers habitans de Rome; & le peuple romain ne put empêcher les *Étruſques* de s'allier avec ſes voiſins, dans la guerre marſique, qu'en acordant aux Toſcans le droit de citoyen romain.

Le ſeconde cauſe des progrès des arts chez les *Étruſques* fut le commerce ſur terre & ſur mer. Pauſanias dit que ce peuple s'allia d'abord avec les Phéniciens, qui étoient pour lors le peuple le plus ingénieux. Les *Étruſques* leur fournirent une flote pour combatre les Phocéens. Hérodote dit que les *Étruſques* eurent plus d'intimité avec les Carthaginois qu'avec les Grecs; ils fournirent aux Carthaginois une armée navale, qui fut baine par Hiéron, devant la ville de Syracuſe.

Les *Étruſques* eurent peu d'affinité avec les Égyptiens, peuple exceſſivement ſombre & mélancholique, ennemi de la muſique & de la poéſie, que les *Étruſques* aimoient avec fureur, parce qu'elles les guériſſoient en partie de la petite portion de triſteſſe ou d'atrophie qui leur étoit naturele. L'étendue du commerce des *Étruſques* réforma les mœurs, & par la comparaiſon des objets, il perfectiona leurs talens naturels pour les arts. La troiſieme cauſe extérieure des progrès des arts, chez les *Étruſques*, fut la gloire & les récompenſes qui ſont néceſſairement affectées dans les républiques aux perſones qui ſe diſtinguent dans leur état par leurs talens ou par leur vertu.

La cauſe intérieure des progrès des *Étruſques* dans les arts, ſe trouve dans leur génie, ou dans leur tempérament; il fut la ſource du caractere diſtinctif de leurs ouvrages: Winckelmann obſerve que les *Étruſques* n'atteignirent cependant jamais dans les arts le point de perfection où parvinrant les Grecs, parce que les Grecs étoient naturélement moins bilieux que les *Étruſques*. Ariſtote obſerve que les perſones mélancholiques ſont ordinairement rêveuſes, propres aux fortes méditations & aux rerherches profondes; mais tels hommes ont toujours eu & auront éternelement des ſentimens

outrés & exceſſifs. Le beau, c'eſt-à-dire, les douces émotions que cauſent les formes les plus naturelles ſur des âmes délicates & ſenſibles, eſt pour eux fadeur, inſipidité, badinage d'enfant; leur cœur ne peut être agité que par explosion générale; ils mépriſent le beau, ils ne recherchent que le ſublime. L'*Étrurie* ignorante fut bientôt auſſi éclairée que les peuples qu'elle fréquentoit; mais comme la maſſe des lumieres étoit alors très-peu conſidérable, l'Étrurie donna dans le ſuperſtition, ou plutôt elle mérita d'être appelée *la mere de la ſuperſtition*. Les *Étruſques* ſe livrerent enſuite avec fureur à l'Aſtrologie judiciaire, aux évocations des eſprits, &c. L'on ne doit donc point être ſurpris lorſqu'on voit dans Denis d'Halicarnaſſe, que l'an de la fondation de Rome, 399, les prêtres *étruſques*, qui protégeoient les Tarquins detrônés, allerent attaquer Rome, armés de ſerpens vivans & de torches ardentes. Les *Étruſques* inventerent les combats ſanglans des gladiateurs; ils les admirent, non ſeulement dans les amphithéâtres, mais encore à la ſuite des enterremens.

L'on ne doit point être ſurpris de ce que les anciennes urnes ſépulcrales de la Toſcane, ne ſont chargées que de bas-reliefs, qui repréſentent avec énergie des combats ſanglans, ou des devins en méditation; & de ce qu'au contraire, les urnes ſépulcrales romaines, travaillées par les Grecs, ne repréſentent que des objets agréables, qui font alluſion à la vie humaine; tels ſont les pepillons, les colombes, les lievres, les guirlendes de fleurs & de fruits, les nayades qui enleveut le charmant Hylas, &c. Les Romains, plus gais que les *Étruſques*, eurent, au ſujet de la mort, des idées ſingulieres. Scipion l'africain exigea que ſes amis allaſſent boire ſur ſon tombeau. A Rome, l'on danſoit ordinairement devant le corps du mort que l'on portoit au bûcher; par ce moyen, on diſtrayoit les ſpectateurs du bruit déſagréable des pleureuſes que l'on gageoit pour hurler hermoniquement au ſon de la flûte. Winckelmann obſerve enfin que les guerres perpétuelles & malheureuſes des *Étruſques* contre les Romains, & ſur-tout la décadence de leur conſtitution politique, arrêterent les progrès de l'art, & le détruiſirent dans le ſuite. Après le mort d'Alexandre le Grand, toute l'Étrurie fut ſubjuguée par le république romaine, & la langue *étruſque* fut transformée en langue latine; en un mot, la langue *étruſque* ſe perdit entiérement. Cet événement ariva quelque temps après la mort d'Ælius Volturinus, dernier roi des *Étruſques*, qui fut tué dans la bataille donnée près du lac Lucumo. L'Étrurie fut alors changée en province romaine. L'an 489 de la fondation de Rome, Marcus Flavius, général romain, ſe rendit maître de la ville de Volſinium, que l'on nomme aujourd'hui *Bolſena*; il fit tranſporter de cette ſeule ville dans celle de Rome, deux mille ſtatues, à ce que raporte Pline (dans le XXXIV. livre). L'on croit que peu à peu toutes les autres villes de la Toſcane ſubirent le même ſort. Dans l'inſtant de ces révolutions, les arts commencerent à tomber & à s'avilir, par le joug que les Romains impoſoient aux artiſtes. Nous ne connoiſſons le nom d'aucun des fameux anciens artiſtes *étruſques*, ſi ce n'eſt celui de *Mneſarchus*, ſculpteur en pierre, que l'on dit pere du grand philoſophe, nommé *Pythagore*.

Dans le ſecond paragraphe, qui traite des images des dieux & des héros *étruſques*, Winckelmann ſe borne à publier quelques obſervations utiles, & qui n'ont point encore été faites. 1°. Il dit que les *Étruſques* adoroient la plupart des divinités qui étoient honorées d'un culte dans la Grece, perce que les Grecs & les *Étruſques* étoient une colonie des Pelaſges, à ce que croient quelques auteurs: il y eut par conſéquent une certaine affinité entre ces deux peuples. 2°. Les *Étruſques*, ainſi que les Grecs, adoroient des figures bizâres, & qui étoient particulieres à chacun de ces peuples. Pauſanias décrit les figures divines extraordinaires, qui furent repreſentées par les Grecs, ſur le coffre de Cypſelus. Avant Homere, le poëte Pampho imagina un Jupiter, couvert de fiente de cheval. Les Grecs inventerent encore un Jupipiter *Apomyos*, c'eſt-à-dire, Jupiter ſous la forme d'une mouche; la tête de la mouche formoit le crâne & les cheveux de Jupiter: le corps de la mouche étoit le viſage, & les ailes formoient la barbe.

3°. A l'egard des divinités particulieres des *Étruſques*, Winckelmann, dans ce ſecond paragraphe, obſerve encore que les *Étruſques* s'étoient fait des idées ſublimes & majeſtueuſes des dieux ſupérieurs: ils donnoient des ailes à Jupiter, à Diane, à ſes compagnes & à Vénus; mais ils repréſentoient Minerve avec des ailes aux épaules & aux pieds. Ils peignoient l'Amour, Proſerpine & les autres furies, avec des ailes à la tête: ils repréſentoient auſſi des chariots avec des ailes. Les Grecs ſuivoient le même uſage allégorique ſur les médailles: Cérès étoit repreſentée traînée par deux ſerpens attelés à un char ailé.

4°. Pline nous dit que les *Étruſques* armoient de la foudre la main de neuf divinités, qui ſont Apollon, Mars, Bacchus, Vulcain, Hercule, Pan, Cybele, Pallas & l'Amour.

Les payſans *étruſques* portoient des chapeaux blancs, abetus ſur les épaules; & lorſqu'ils vouloient déſigner Apollon gardant les troupeaux du roi Admette, ils le repreſentoient avec ce grand chapeau. Les Grecs repreſentoient de la même maniere Ariſtée, fils d'Apollon.

Les premiers *Étruſques* portoient une longue barbe, large, pointue & recourbée en avant. Ce peuple repréſenta Mercure avec une barbe de cette eſpece: dans la ſuite, les *Étruſques* ſe raſerent la barbe; ſouvent ils armerent Mercure d'une épée recourbée en faucille, ou ſâbre, ſemblable à celui que tient Saturne ou Pluton, reſſemblant à celui que portoient les Lyciens & les Cariens, dans l'armée de Xercès. On voit ſur un camée *étruſque* un Mercure qui a la tête couverte d'une toque en

tiera, qui lui ſert de chapeau. Dans les premiers temps, les *Étruſques* marquoient les cheveux de leurs ſtatues en écailles de poiſſon, ou tournés en coquilles de limaçon. Ils rangeoient les plis des habillemens en ligne droite, paralleles, comma cannelés l'un ſur l'autre. Les *Étruſques* & les Grecs repreſentoient quelquefois Junon Martiale, tenant entre ſes mains une tenaille, qui faiſoit alluſion à l'ordre de bataille en tenaille. Cet ordre conſiſtoit à ouvrir le centre de la ligne pour engager l'ennemi à y entrer; enſuite les deux corps ſéparés ſerroient l'ennemi des deux côtés. Les *Étruſques* & les Grecs repréſentoient Vénus drapée, tenant une colombe ou une fleur à la main. Ils repréſentoient auſſi les trois Grâces drapées; elles paroiſſent danſer dans le même goût que les ſtatues des premiers Grecs.

Les artiſtes *étruſques* repréſentoient peu de héros, mais tous de nation grecque, tels ſont les cinq chefs qui marcherent contre Thebes, je veux dire Adraſte, Tydée, Polynice, Parthénope & Amphiaraüs. Les dieux de ce peuple ont conſervé leur nom *étruſque*; mais les héros conſerverent chez ce peuple leur nom grec, tiré de l'*iliade*, qui leur ſervoit de guide.

Dans le troiſieme paragraphe qui traite des principaux monumens de l'art *étruſque*, notre auteur indique ſimplement les objets, & decrit hiſtoriquement leur exécution, leur matiere & le temps de leur production. Dans la ſection ſuivante, il les examine en critique ſcrupuleux; il fait voir combien il eſt difficile de diſtinguer les anciens ouvrages grecs des anciens ouvrages *étruſques*, & les monumens faits en Toſcane dans le bon temps, de ceux du ſiecle éclairé, où vivoient les plus fameux artiſtes grecs. L'auteur indique, 1°. les petites figures *étruſques* de marbre, de bronze, qui repréſentent des animaux, des chimeres; 2°. les ſtatues de bronze, de grandeur naturele, ou un peu moins grande, &c. Il fait à ce ſujet pluſieurs obſervations utiles: par exemple, il dit que les *étruſques* dans une ſtatue qui repréſenta un pontife, ont rangé les chevaux ſur le front, en petites boucles, en forme de limaçon, tels qu'ils ſont ordinairement ſur les ſtatues égyptienes d'Hermès; quatre longues treſſes de cheveux tombent en ſerpentant ſur la devant de chaque épaule; les cheveux ſont noués par-derriere à une diſtance médiocre de la tête, au deſſous du ruban qui les attache; cinq boucles jointes enſemble prenent en quelque ſorte la forme d'une bourſe à cheveux; ces cheveux paroiſſent coupés à leur extrémité. La ſtatue, qui eſt antique, eſt droite & roide comma celle des ſtatues égyptienes. Sur la tête d'une Diane *étruſque* antique, on voit que l'ouverture de la bouche a ſes anglas relevés, le menton eſt rétréci, les cheveux ſont comma à la précédente ſtatue, boucles, treſſés & attachés par-derriere, aſſez loin de la tête: elle porte un diadême, en forme de cercle, il eſt ſurmonté de huit roſes rouges & rehauſſées, qui couronent les cheveux; la draperie eſt peinte en blanc; la tunique ou le vêtement de deſſous, a de larges manches arangées en plis friſés; le manteau court a des plis aplatis & paralleles, il en eſt de même de la longue tunique: le bord du manteau eſt orné d'une petite bande, rouge-doréa, qui eſt ſurmontée immédiatement d'une autre bande de la couleur de laque; au deſſus de celle-ci eſt une troiſieme bande, de même couleur & largeur, chargée d'un laeis blanc qui repréſente de la broderie. Le bord de l'habit eſt travaillé de la même façon: la courroie qui tient ſur l'épaule le carquois de la déeſſe, eſt rouge, de même que ſa chauſſure.

Winckelmann donne enſuite des détails ſur un bas-relief de forme ronde, qui a pu ſervir à orner le bord d'un puits: l'on y voit, ainſi qu'à Athènes, les figures des douze grands dieux: Vulcain, Jupiter & Eſculape ſont repréſentés ſans barbe ſur ce monument *étruſque* de l'ancien temps. Winckelmann dit, que dans la ſuite on boucla la barbe en anneaux courts, on recourba l'extrémité en pointe, & qu'enfin les artiſtes *étruſques* na firent plus de barbe pointue; mais ils la friſerent d'une maniere plus large.

À l'égard des pierres gravées des *Étruſques*, Winckelmann obſerve que la plupart ſont en relief, taillées en eſcarbot, ou ſcarabée, perforées par le milieu, pour les porter en amuletes. Sur les anciennes gravures, les figures humaines n'ont quelquefois que ſix têtes de longueur; & dans les plus anciennes pierres gravées, les piedr, les mains ſont très-finis, & les inſcriptions qui ſont autour des figures, paroiſſent être pélaſgiennes, c'eſt-à-dire, approcher plus de l'ancienne écriture greque que de l'*étruſque*. Dans la ſuite les *Étruſques* marquerent exactement les os & les muſcles de leurs figures gravées; mais l'on y vit toujours la dureté du ſtyle *étruſque*.

Notre ſavant dit qu'il n'a pu découvrir que deux médailles *étruſques*: elles paroiſſent être les premiers eſſais de ces peuples dans l'art numiſmatique. D'un côté l'on voit un animal, qui paroît être un cerf; de l'autre côté on voit deux figures qui tienent un bâton; les jambes y ſont indiquées par deux lignes terminées par un point arondi, qui marque chaque pied; le bras qui ne tient rien, eſt une ligne à plomb un peu courbée depuis l'épaule, il deſcend preſque juſqu'aux pieds: les parties naturele ſont un peu plus courtes qu'elles ne le ſont ordinairement ſur les pierres, & ſur les médailles *étruſques*, où elles ſont monſtrueuſement alongées, tant aux hommes qu'aux animaux; le viſage de ces deux figures eſt gravé comme la tête d'une mouche. La ſeconda médaille a d'un côté une tête, & de l'autre un cheval. En compsrant par ordre les gravures, & ſur-tout les modeles des monumens *étruſques* qu'indique Winckelmann, on pourra ſe former une idée claire des époques de la perfection de l'art chez les *Étruſques*.

Dans la ſeconde ſection, qui traite du ſtyle,

c'eſt-à-dire, de la maniere de deſſiner, graver, &c., des artiſtes *étruſques*, Winckelmann examine en particulier les caracteres de l'art *étruſque*, le degré de perfection de ſes productions, & ce qui conſtitue le ſtyle *étruſque*.

Winckelmann obſerve d'abord en général ſur le ſtyle *étruſque*, qu'il ne faut pas croire qu'un monument ſoit *étruſque*, parce que l'on y a repréſenté certaines coutumes, ou parce que les figures ont tel habillement, ou un caſque de telle eſpece: le caſque grec, l'are grec, & les petites choſes de cette eſpece, ne décident pas que le monument ſoit grec ou *étruſque*. Souvent les *Étruſques* ont mis ſur leurs figures des caſques grecs, ou des armes greques; c'eſt la forme des figures principales, jointe aux acceſſoires de la figure, qui diſtingue le ſtyle grec du ſtyle *étruſque*.

Dans le ſecond paragraphe, Winckelmann fait ſouvenir que le ſtyle a beaucoup varié chez les *Étruſques*, en paſſant du ſtyle groſſier au parfait: il dit que plus les caracteres des inſcriptions reſſemblent à l'écriture & à la langue romaine, plus les figures ſont mal deſſinées, & travaillées ſans goût. Il obſerve enfin que la décadence de l'art ne forme point alors un ſtyle particulier. Notre illuſtre auteur ajoute que l'on ne doit reconoître que trois eſpeces de ſtyle parmi les *Étruſques*, ainſi que parmi les Égyptiens, &c.; ſavoir le ſtyle ancien, le ſtyle moyen, le ſtyle d'imitation, formé ſur celui des Grecs, &c. Dans chaque ſtyle on doit remarquer, 1°. le nu; 2°. la draperie des figures; mais comme la draperie des artiſtes *étruſques* ne differe pas beaucoup de celle des artiſtes grecs, il ſe borne à terminer chaque article par de courtes obſervations ſur la draperie & ſur les monumens de chaque eſpece de ſtyle.

Dans l'article premier, qui concerne le ſtyle ancien ou antique des *Étruſques*, Winckelmann dit que l'on reconoît le premier caractere du ſtyle antique, en ce que le deſſein eſt tracé en lignes droites; l'attitude des figures eſt roide, leur action eſt gênée. Le contour des figures ne s'eleve & ne s'abaiſſe point dans la proportion & avec l'ondulation requiſes, de ſorte qu'il ne donne aucune idée de chair, ni de muſcles, ce qui eſt cauſe que les figures ſont minces, paralleles, ſemblables à une quenouille. Ce ſtyle manque donc de variété & de ſouplеſſe. Les anciens *Étruſques* étoient groſſiers: ils ignoroient la forme, la poſition, & le jeu des muſcles & des membres; ils ne purent acquérir la liberté du deſſein que par une longue expérience.

L'on reconoît le ſecond caractere du ſtyle antique, c'eſt-à-dire, du premier ſtyle, en ce que la touche imparfaite des traits & de la beauté du viſage diſtinguent les premiers ouvrages ſortis des mains des *Étruſques*, comme elle diſtingue les premiers ouvrages qui ont été travaillés par les mains des Grecs. La forme des premieres têtes des *Étruſques* eſt un ovale oblong, qui paroît rétréci, parce que le menton eſt terminé à l'égyptiene, c'eſt-à-dire, en pointe: les ieux ſont tout plats, ou tirés en haut, c'eſt-à-dire, toujours obliquement à l'os des ieux. Toutes les parties du corps étoient des lignes droites qui portoient à plomb ſur la baſe. Tous ces caracteres paroiſſent imités des figures faites par les Égyptiens de la haute antiquité. Le premier qui deſſina une figure de divinité en Égypte, la fit comme on vient de dire; ſes ſucceſſeurs le copierent: les *Étruſques* l'imiterent aveuglement & ſcrupuleuſement, de crainte de paſſer pour novateurs.

On trouve pluſieurs petites ſtatues du premier ſtyle *étruſque*, où l'on voit les bras pendans ſur les côtes, les jambes liées, ſerrées; une longue draperie, dont les plis paroiſſent faits avec un peigne de fer; les pieds ſont droits; les ieux creux, platement ouverts & tirés en haut: le deſſein y eſt plat, ſans diſtinction de parties.

On diſtingue le commencement du changement du premier ſtyle, en ce que la draperie couvre moins le corps des figures: les *Étruſques* s'appliquent à deſſiner le nu, à l'exception des parties naturelles, qui furent renfermées dans une bourſe, atachée avec des rubans ſur les hanches de la figure.

Les premiers graveurs *Étruſques* ne ſachant pas travailler avec le fer pointu en crochet, ne ſe ſervant que du rouet, pour creuſer leurs pierres, ils les draperent amplement; ils arondiſſoient au contraire tous les traits de leurs figures, ils les formoient en boules, ne ſachant pas les faire en ligne droite, comme leurs ſculpteurs.

Winckelmann croit que les ſtatuaires & les peintres grecs corrigerent leur mauvais ſtyle du temps de Phidias; que la révolution de l'art fut auſſi ſubite dans la Grece & dans l'*Étrurie*, que celle qui ariva ſous Auguſte, ſous Léon X, & ſous Louis XIV. On peut à ce ſujet conſulter les ſages *réflexions critiques ſur la Poéſie & ſur la Peinture*, par M. l'abbé du Bos.

Le ſecond ſtyle de l'art chez les *Étruſques*, a pour marque caractériſtique, 1o. une expreſſion forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps: 2°. cette expreſſion forte doit être jointe à une atitude & à une action gênées, & même quelquefois ſingulierement contournées, forcées & outrées. À l'égard de la premiere qualité, nous obſervons que les muſcles ſont reellement gonflés ſur quelques figures *étruſques*, qu'ils s'elevent comme des monticules; les os percent les chairs avec tant de force, que ce ſtyle en devient d'une dureté inſoutenable; les figures paroiſſent écorchées. Cependant cette expreſſion trop forte des muſcles, des os, ne ſe trouve pas dans tous les ouvrages de ce ſtyle; au moins, quant à la premiere partie, qui concerne les muſcles, ils ne ſont preſque pas indiqués ſur les figures divines des *Étruſques*, qui ſont les ſeules ſtatues de marbre qui ſoient parvenues juſqu'à nous: il faut neanmoins en excepter la coupe dure des muſcles au gras de la jambe, qui eſt très-ſubtile ſur toute ſorte d'ouvrages. On peut poſer pour regle géné-

Digitized by Google

rale, que les Grecs s'attacherent plus à l'expreſſion des muſcles, & les *Etruſques* à celle des os; par conſéquent, ſi une pierre fine & bien gravée repréſente une figure ſur laquelle quelques os paroiſſent trop marqués, on doit être tenté de la conſidérer comme une pierre *étruſque*, quoiqu'au reſte elle pût faire honeur à un artiſte grec.

Nous avons dit que le ſecond caractere du ſtyle *étruſque*, eſt de joindre à une expreſſion forte de traits, une atitude & une action gênées, forcées & outrées. Nous obſervons que la force ne regarde pas ſeulement l'atitude, l'action, l'expreſſion, mais encore le mouvement & le jeu de toutes les parties. Le terme gêné ſe dit de l'atitude & de l'action les plus contraintes: le gêné eſt le contraire du naturel; le forcé eſt l'oppoſé de l'aiſé, du gracieux & du moelleux. Le gêné caractériſa le plus ancien ſtyle; & le forcé caractériſe plus partiellérement le ſecond ſtyle *étruſque*. Pour éviter l'un de ces deux défauts, l'on tomba dans l'autre; & pour donner une forte expreſſion aux parties, on donna aux figures des atitudes & des actions qui favoriſent ce goût outré. Auſſi l'on préféra une poſition forcée au repos doux & tranquille des parties; l'on exalta la ſenſation à l'extrême, & l'on pouſſa le gonflement des muſcles juſqu'où il pouvoit être porté. Le ſecond ſtyle *étruſque* peut donc être comparé à un jeune homme mal éduqué livré à la fougue de ſes deſirs, au libertinage de ſon eſprit, & à ces emportemens de jeuneſſe, qui le déterminent à des actions forcées. Le ſtyle grec du meilleur temps au contraire, peut être comparé à un adoleſcent bien fait, dont les paſſions ont été domptées par les ſoins d'une heureuſe éducation & dans qui l'inſtruction & la culture ont donné une plus belle forme aux qualités naturelles.

Le ſecond ſtyle des *Etruſques* a un grand défaut: les ſujets différens n'y ſont point caractériſés en particulier; il n'a qu'un ton & une maniere univerſele pour toutes les figures; il eſt maniéré: Apollon, Mars, Vénus, Hercule, Vulcain, ſe reſſemblent tous ſur les ouvrages *étruſques*, ils n'ont aucune différence dans les deſſeins, qui peut ſervir à les diſtinguer. Les Toſcans d'aujourd'hui ont conſervé même dans la littérature le ton maniéré; leur ſtyle eſt recherché, apprêté, il paroît maigre & ſec, lorſqu'on le met en parallele avec la grande pureté & la clarté de la diction. Le ton maniéré eſt encore plus ſenſible dans les peintres toſcans les plus fameux: que l'on jete les yeux ſur les contorſions des anges qui plantent dans le ciel les inſtrumens de la paſſion, & dans les autres figures du jugement univerſel de Michel Ange Buonarotti, & l'on conviendra que l'on a eu raiſon de dire de ce peintre, que celui qui a vu une de ces figures les a toutes vues (*a*). Que l'on examine les mouvemens violens de toutes les figures employées dans la deſcente de croix de Daniel de Volterra: en un mot que l'on réuniſſe tous les ouvrages des peintres de l'école toſcane, & qu'on les mette en parallele avec les meilleurs artiſtes de l'école romaine, Raphaël, &c., qui ont puiſé leurs connoiſſances dans les mêmes ſources, & l'on ſe convaincra que l'école romaine approche beaucoup du beau ſtyle des Grecs, par l'aiſance & par le ton gracieux qu'elle a donnés à ſes figures.

Winckelmann raporte enſuite les preuves par des monumens, qui demontrent que le ſecond ſtyle *étruſque* eſt forcé & maniéré: 1°. il dit que le Mercure barbu de la villa Borgheſe, eſt muſclé comme un Hercule: 2°. que dans les figures qui repréſentent Tydée & Pelée, les clavicules du cou, les côtés, les cartilages du coude & des genoux, les articulations des mains & les chevilles des pieds, ſont indiqués avec autant de ſaillant & de force que les grôs os des bras & des jambes: toutes les figures ſoufrent une contraction également violente dans les muſcles, mal-gré l'âge, le ſexe, &c. L'atitude forcée ſe montre ſur l'autel rond du capitole; les pieds des dieux, placés en face, ſont ſerrés paralelement; les pieds de ceux qui ſont deſſinés de profil, ſont en ligne droite, l'un derriere l'autre; les mains ſont mal deſſinées & contraintes; quand une figure tient quelque choſe avec les deux premiers doigts, les autres doigts ſe dreſſent ducement en avant: les têtes ſont deſſinées d'après la nature la plus commune.

Troiſieme ſtyle des Etruſques, ou ſtyle d'imitation. Pour diſtinguer avec le plus grand détail, dans les figures des *Etruſques*, le troiſieme ſtyle, c'eſt-à-dire, ce qui a été copié ou imité des belles figures du troiſieme ſtyle des Grecs, il faudroit faire un traité en particulier. Winckelmann ſe borne à dire qu'il ſuffit de citer pour troiſieme ſtyle des *Etruſques*, c'eſt à-dire, pour ſtyle d'imitation des Grecs, les trois ſtatues de bronze *étruſques*, qui ſont dans la galerie de Florence, & les quatre urnes d'albâtre de Volaterra, qui ſont dans la villa Albani, &c.

Notre auteur termine cette ſeconde ſection, en faiſant quelques obſervations particulieres ſur la draperie *étruſque*; il dit que le manteau des figures en marbre n'eſt point jeté librement; mais il eſt ſerré & toujours rangé en plis paralleles, qui tombent à plomb, ou qui s'etendent à travers la figure qui le porte.

Les manches des vêtemens de femmes, c'eſt-à-dire, les tuniques ou les vêtemens de deſſous, ſont quelquefois très-finiment pliſſées, comme celles des rochets des prêtres italiens, ou comme le papier de nos lanternes qui ſont rondes & pliantes.

Les cheveux de la plupart des figures, tant d'hommes que de femmes, ſont, comme nous l'avons

(*a*) Ce qu'on dit des littérateurs toſcans nous paroît fans fondemens: & quant aux célebres artiſtes dont on vient déprimer ici le mérite, il ſuffit de dire que leurs ouvrages les ont juſtement fait paſſer à l'immortalité. (H)

l'avons dit; partagés, de maniere que ceux qui deſcendent du ſommet de la tête, ſont noués par-derriere: les autres tombent par treſſes en devant ſur les épaules, ſuivant la coutume antique de pluſieurs nations; telles que les égyptiens, les grecs, &c.

Comme la troiſieme ſection de Winckelmann traite uniquement de l'art parmi les nations limitrophes des *étruſques*, tels que les ſamnites, les volſques & les campaniens, nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de cet ouvrage qui concernent ces mêmes peuples.

Nous devons ſeulement obſerver que notre auteur nous apprend dans cette ſection, 1°. que les *étruſques* ſubjuguerent dans un temps toute l'italie, & ſur-tout la Campanie; 2°. que les beaux vaſes antiques *étruſques* étoient ceux d'Arezzo; 3°. que le royaume de Naples, la Campanie, & ſur-tout Nole, ont fourni abondamment des vaſes *étruſques* à la plupart des cabinets: il ajoute cependant qu'en bonne regle on devroit tâcher, s'il étoit poſſible, de diſtinguer les vaſes vraiment *étruſques*, des vaſes travaillés par les campaniens. 4°. Il ajoute que ces vaſes ont depuis un pouce juſqu'à la hauteur de trois ou quatre palmes; la plupart des vaſes de Nole ont été trouvés dans des ſépulcres; quelques-uns ont ſervi dans les ſacrifices, dans les bains; quelques autres ont pu être la récompenſe ou le prix dans les jeux publics; les autres enfin ne ſervoient que d'ornement: ce fait ſe démontre en ce qu'ils n'ont jamais eu de fonds.

Winckelmann ajoute qu'un connoiſſeur qui ſait juger de l'élégance du deſſein, & apprécier les compoſitions des mains de maître, & qui de plus ſait comment on couche les couleurs ſur les ouvrages de terre cuite, trouvera dans les délicateſſes & dans le fini de ces vaſes, une excellente preuve de la grande habileté des artiſtes *étruſques*, qui les ont produits. Il n'eſt point de deſſein plus difficile à exécuter, parce qu'il faut une promptitude extrême & une juſteſſe étonnante, car l'on ne peut pas corriger les défauts. Les vaſes de terre peints ſont la merveille de l'art des anciens. Des têtes, & quelquefois des figures entieres eſquiſſées d'un trait de plome dans les premieres études de Raphaël, décelent aux yeux des connoiſſeurs la main d'un grand maître, autant ou plus que ſes tableaux achevés. Les anciens *étruſques* connoiſſoient, à ce que dit Caylus, l'uſage des ponſifs, ou deſſeins piqués, & les deſſeins découpés ſur une feuille de cuivre.

Winckelmann ajoute que nous avons grand nombre de pierres gravées, aſſez de petites figures *étruſques*; mais que nous n'avons pas aſſez de grandes ſtatues de cette nation pour ſervir de fondement à un ſyſtême raiſoné de leur art. Les *étruſques* avoient leur carriere de marbre près de Luna, que nous nommons à préſent *Carrara*: elle étoit une de leurs douze villes capitales. Les ſamnites, les volſques & les campaniens n'ayant point de marbre bien dans leur pays, furent obligés de faire leurs vaſes en terre cuite ou en bronze; les premiers ſe ſont câſſés, l'on a fondu les ſeconds; c'eſt la cauſe de la rareté des vaſes de cette nation. Comme le ſtyle *étruſque* reſſemble à l'ancien ſtyle grec, le lecteur fera bien de relire cet article avant que d'examiner l'art chez les grecs. Notre auteur prouve dans le livre V, où il traite de l'art chez les romains, qu'il y a apparence que dans les temps les plus reculés, les grecs imiterent l'art des *Étruſques*, qu'ils en adopterent beaucoup de choſes, & en particulier les titres ſacrés; mais dans les temps poſtérieurs, lorſque l'art fleuriſſoit chez les grecs, on peut croire que les artiſtes *étruſques*, peu nombreux, furent diſciples & imitateurs des grecs.

Les *Étruſques* peignoient toujours les femmes avec une queue de cheval, quelquefois avec les pieds de cheval, d'autres fois avec les pieds humains.

La Toſcane, c'eſt-à-dire, le pays particulier habité par les anciens *Étruſques*, a produit abondamment dans tous les temps de vrais grands hommes dans tous les genres. On peut, à ce ſujet, conſulter les vies des grands hommes toſcans, & les *mémoires* des différentes académies qui ſont établies dans la Toſcane. Nous ne devons pas oublier dans ce petit recueil d'anecdotes, concernant les *Étruſques*, que Plutarque nous apprend que les Toſcans envoyerent des colonies, qui formerent des établiſſemens dans les îles de Lemnos, d'Imbros, & ſur le promontoire de Thenarus, où ils rendirent de ſi grands ſervices aux Spartiates, dans la guerre qu'ils ſoutenoient contre les ilotes, que les Lacédémoniens leur accorderent le droit de bourgeoiſie dans leur ville: mais enſuite, ſur un ſoupçon d'infidélité, les ſpartiates les firent tous empriſonner. Les femmes de ces malheureux allerent les voir dans leurs cachots, changerent d'habits avec eux, & s'expoſerent toutes à la mort pour ſauver leurs maris. Les toſcans, en ſortant de priſon, allerent ſe mettre à la tête des troupes des ilotes; mais les ſpartiates craignant leur reſſentiment, leur rendirent leurs femmes & leurs biens.

M. Eckel craint avec raiſon que l'on n'ait voulu trop ſcrupuleuſement établir des caracteres diſtinctifs, entre les premiers ouvrages des grecs & ceux des étruſques; tels ont été Gori, Caylus, Winckelmann & tant d'autres, qui ſe ſont éforcé de diſtinguer le ſtyle de chaque nation ancienne. Pour ne parler que des pierres gravées, le véritable caractere d'un ouvrage *étruſque*, ſelon eux, ſe fait connoître aux mouvemens forcés des figures, aux muſcles trop prononcés, aux ailes ajoutées à preſque toutes les divinités: dans les draperies, ce ſont des plis droits & paralleles; enfin c'eſt le grénetis qui ſert de bordure, & des lettres répandues *étruſques* auſſi-bien que des inflexions des mots grecs. Mal-gré ce caractere, M. Eckel eſt perſuadé qu'on ne fait paſſer que trop ſouvent des ouvrages tout-à-fait grecs, mais d'un âge fort reculé, pour des ouvrages *étruſques*. Si les ſavans,

nommés plus haut, avoient conſulté les médailles les plus anciennes des villes de la grande Grece & de Sicile, celles de Tarente, de Crotone, de Sybaris, de Caulon, de Syracuſe, d'Himera, de Cumarine & d'autres; ils auroient reconnu ſans doute que ces pieces, tout grecques qu'elles ſont, portent cependant les mêmes caracteres que nous venons d'expoſer, & qu'ils ont eu la prévention d'attribuer exclufivement aux productions *étruſques*. Mais ce n'eſt pas le ſeul tort qu'ils aient fait aux grecs; ils ont encore méconnu leur langue. Sédnits par ces marques diſtinctives, ils ont hardiment qualifié d'*Étruſques* les inſcriptions qu'on trouve quelquefois à côté, quoique les mots en ſoient evidemment grecs, ainſi que les lettres, telles qu'on les voit ſur les médailles déja citées, ſur les tables amycléennes, ſur celle de Sigée & ſur tant d'autres monumens de la plus haute antiquité. Tout récemment encore, avec quel fondement a-t-on pu appeler *étruſque* une pierre qui repréſente Pâris dans un ſtyle grec très-ancien, quand ſon nom n'y eſt altéré en rien, & qu'il s'y trouve écrit en lettres qu'on rencontre ſi ſouvent ſur les médailles les plus anciennes de la grande Grece? (*Notizie ſulle antichità di Roma per l'anno* 1785, *p.* 89).

On pouroit encore alléguer d'autres exemples; mais il ſuffira d'obſerver qu'en attribuant aux *Étruſques* ce qui apartient effectivement aux grecs, on tire très-ſouvent de fauſſes conclufions pour l'hiſtoire de l'art: c'eſt ainſi que Winckelmann, ſe fondant ſur de ſemblables monumens, pretend que ceux des *Étruſques* l'emportent ſur les monumens des grecs. Quant à l'antiquité, (*hiſt. de l'art*.) M. Eckel penſe que ſans recourir aux *étruſques*, il eſt bien plus naturel d'attribuer aux Grecs les monumens dont le ſtyle, la langue & les lettres leur étoient propres, ainſi que le prouvent leurs médailles. Quant à la pierre du cabinet impérial, décrite par ce ſavant, ſur laquelle on lit le mot EAINA, quoiqu'il s'éloigne un peu du grec EAENH, quoique les formes de toutes les lettres ſe rencontrent dans le plus ancien alphabet grec, il ſe peut bien qu'elle ait été gravée chez une des nations indigenes de l'intérieur de l'Italie, leſquelles, en imitant les grecs, leurs voiſins, dans les productions de l'art, ſe ſervoient de leurs lettres, & ne laiſſoient pas de faire quelquefois de petites violences aux mots grecs, pour les plier à la prononciation de leur langue vulgaire. Toutefois il ne faudroit pas en conclure que tous les monumens de ce genre doivent être rapportés exclufivement aux *Étruſques*; tant d'autres nations de l'Italie pouvant également les réclamer. *Voyez* CIVITA-*Turchino*, PATERES, PIRARES *gravées*.

ÉTRUSQUES (coſtume des).

Habits des femmes. Les femmes *Étruſques*, repréſentées ſur les monumens, ſont ordinairement vêtues de tuniques & d'un pallium; telles ſont les figures d'un autel triangulaire de la villa Borgheſe, de celui de forme ronde de la galerie du capitole; de même que pluſieurs autres figures ſculptées ſur différens ſépulcres (*Voy.* le recueil de M. de Caylus, le *monumenti antichi inediti* de l'abbé Winckelmann, & le *ſepolcri antichi di* P. S. Bartoli), habillées toutes à la maniere des femmes grecques; ces figures ſont le plus ſouvent exécutées d'une maniere monotone, avec une répétition continuelle des mêmes plis. La coëffure eſt diſtinguée par des treſſes qui pendent de côté & d'autre, même pour les hommes. Les ſandales ſe font auſſi remarquer par des rubans en plus grand nombre, & qui ordinairement ſont moins croiſés les uns ſur les autres.

Habillemens des hommes. Aux figures d'hommes, on remarque une variété infinie par raport aux cheveux, qui ſont tantôt longs, tantôt courts, même treſſés, ſuivant le caractere des perſonnes; l'habillement eſt compoſé en général du pallium ou de la chlamyde ſeule, comme on le voit ſur un autel de la villa Albani (*monumenti antichi inediti*, *tom.* 1, *fig.* 6); cependant la toge étoit en uſage chez les *Étruſques* (Diodore). On la reconoît ſur une belle ſtatue *étruſque*, conſervée dans la galerie du grand duc, à Florence; L'abbé Winckelmann (hiſt. de l'art. chez les anc. t. 1, fol. 58) a pris cette ſtatue pour un aruſpice; mais ſon port, ſon geſte, l'anneau qu'il porte au doigt, tout annonce un ſénateur. Il a les cheveux courts, la barbe raſée; du reſte, ſa tunique, ſa toge, ſa chlamyde même, tout eſt ſemblable au coſtume romain, la toge ſeulement eſt plus courte.

Des armes. Les figures qui repréſentent des dieux portent des armes ſemblables à celles des grecs; telle eſt une figure de Mars ſur l'autel *étruſque* (*monumenti antichi inediti*, *tom.* 1, *fig.* 5), de forme ronde, de la galerie du capitole. D'autres monumens des *Étruſques* nous montrent des variétés infinies, dont il ſeroit inutile de raporter les détails. Il eſt certain que les romains ont adopté la plupart de leurs uſages: pluſieurs figures *étruſques* (*recueil d'ant. par M. Caylus*, *tom.* 1, *pl.* 31, *tom.* 6, *pl.* 34, 26), prouvent l'origine de l'armure romaine, à quelque légere différence près. Une urne ſépulcrale (*antichi ſepolcri romani & etruſchi*, *fol.* 92), portant une inſcription *étruſque*, eſt ornée d'un bas-relief, ſur lequel il y a deux combatans, dont l'un eſt armé d'un caſque aſſez ſemblable à celui des grecs; mais la cuiraſſe paroît d'une forme différente, ſes cniſſards ſont à double rangs, ce qu'on trouve même aux figures de leurs divinités. Sur ſon armure, il porte la *chlamyde* ou le *paludamentum*; la chauſſure couvre le pied entiérement. L'autre figure eſt armée exactement à la maniere des grecs; les boucliers *Étruſques* ſont généralement de forme ronde (*Caylus*, *rec. d'ant. tom.* 4, *pl.* 28, 30), & très-ſouvent la crête de leurs caſques eſt d'une grandeur démeſurée.

Les tyrhéniens, que les latins appeloient *É truſ-*

ques, avoient, ſuivant Diodore, inventé une eſpece de trompete excellente. Leurs lits étoient ornés d'étoffes à fleurs. Ils ont inventé les portiques au devant des maiſons; & ce ſont eux, ſelon toute probabilité, qui ont porté les ordres grecs en Italie. Ce fut Démarate qui, du temps des Tarquins, amena avec lui beaucoup de Corinthiens en Toſcane, & leur procura des artiſtes de cette école célebre; c'eſt pourquoi on remarque ſur leurs baſ-reliefs, l'ordre corinthien: ils auront auſſi ſans doute caractériſé l'Architecture par cet eſprit ſingulier qui diſtingue encore les beaux édifices de Florence.

ÉTRUSQUES (médailles).

On a pluſieurs médailles inconnues avec des légendes *Etruſques*.

ÉTUVE. *Voyez* CHÉMINÉE.

ÉTYMOLOGIE. *V. le Dictionaire de Grammaire*, &.

ÈVA, en Arcadie. EVA.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

Pellerin les croit de la Cyrénaïque, en les jugeant par leur fabrique.

ÉVADNÉ, fille d'Iphis, argien, & femme de Capanée, ayant appris la mort de ſon mari, s'enfuit d'Argos à Éleuſine, où on devoit rendre à ſon époux les honneurs funebres. Après s'être parée de ſes plus beaux habits, comme ſi elle alloit célébrer un nouvel hyménée, elle monta ſur un rocher, au pied duquel on alloit brûler le corps de Capanée, d'où elle ſe précipita elle-même au milieu du bûcher, à la vue de ſon pere & des argiens, pour mêler, diſoit-elle, ſes cendres avec celles d'un époux qui lui avoit toujours été cher.

ÉVAGES. *Voyez* EUBAGES.

ÉVAGORE; une des cinquante Néréïdes.

ÉVAN, ſurnom de Bacchus, pris du cri que faiſoient les bacchantes, en célébrant les orgies: elles crioient *Évan*, *Évan*, d'où elles furent auſſi nommées *évantes*.

ÉVANDRE fut le chef de la colonie des arcadiens, qui vint s'établir dans l'Italie, aux environs du mont Aventin. Ce prince y apporta avec l'Agriculture l'uſage des lettres, qui y avoient été juſque-là inconnues; & s'attira par-là, & plus encore par ſa ſageſſe, l'eſtime & le reſpect des aborigenes, qui, ſans l'avoir pris pour leur roi, lui obéirent comme à un homme ami des dieux. *Évandre* reçut chez lui Hercule; & quand il fut informé que c'étoit un fils de Jupiter, & que ſes grandes actions répondoient à cette haute naiſſance, il voulut être le premier à l'honorer comme une divinité, même de ſon vivant: on éleva à la hâte un autel devant Hercule, & *Évandre* immola en ſon honneur un jeune taureau. Dans la ſuite ce ſacrifice fut renouvelé tous les ans ſur le mont Aventin. On prétend que c'eſt *Évandre* qui apporta en Italie le culte de la plupart des divinités des grecs, qui inſtitua les premiers ſaliens, les Lupercales & les Lupercales. Il bâtit le premier temple de Cérès ſur le mont Palatin. Virgile ſuppoſe qu'il vivoit encore du temps d'Énée, avec qui il fit alliance, & qu'il aida de ſes troupes. Après ſa mort, ces peuples reconnoiſſans le placerent au rang des immortels, & lui rendirent tous les honneurs divins. Quelques mythologues ſont perſuadés que c'étoit *Évandre* qu'on honoroit dans Saturne, en Italie; & que ſon regne fut l'âge d'or pour cette contrée.

ÉVANGÉLIDE. L'oracle des *évangélides*. *Evangelidarum oraculum*. Il y avoit à Milet, aujourd'hui Mileto, un oracle qui paſſoit pour le meilleur de toute la Grece après celui de Delphes. Le chef & le préſident du lieu où étoit cet oracle, ayant d'abord été un certain Branchus, on appela alors cet oracle *l'oracle des branchides*. Évangele, ou Évangelus, ayant ſuccédé à Branchus, il prit ſon nom, & fut nommé *l'oracle des évangélides*. *Voyez* PHOTIUS, *biblioth. cod.* 186.

ÉVANGILES. } Les éphéſiens célebroient
ÉVANGÉLIES. } ces fêtes en l'honneur d'un berger, qui leur avoit indiqué les carrieres d'où l'on tira les marbres qui furent employés à la conſtruction du temple de Diane; ce berger s'appeloit *Pixodore*: on lui faiſoit tous les mois des ſacrifices. On dit que ce fut le combat de deux béliers qui donna lieu à la découverte de Pixodore: l'un de ces deux béliers ayant évité la rencontre de ſon adverſaire, celui-ci alla ſi rudement donner de la tête contre une pointe de rocher qui ſortoit de terre, que cette pointe en fut briſée; le berger ayant conſidéré l'éclat du rocher, trouva que c'étoit un marbre. Au reſte, on appeloit ailleurs *évangilies* ou *évangélies*, toutes les fêtes, qu'on célebroit à l'occaſion de quelque bonne nouvele; dans ces fêtes, on faiſoit des ſacrifices aux dieux; on donnoit des repas, & l'on réuniſſoit toutes les ſortes de divertiſſemens.

ÉVANTES. *Voyez* ÉVAN.

ÉVARNE; une des cinquante Néréïdes, ſelon Héſiode.

EUBAGES; prêtres des anciens celtes, ou gaulois.

Eubages. Chorier (dans ſon *Hiſt. du Dauphiné*, l. II, n°. 3) ſuppoſe que les *eubages* ſont les mêmes que les druides & que les ſaronides de Diodore. Quelques-uns croient que les *eubages* ſont ceux que Strabon (l. IV, p. 197 de l'Édit de Paris, 1620) appele *οὐατεῖς*, *vates*. Peut-être même s'eſt-on perſuadé qu'il falloit lire *οὐαγεῖς*; étant aiſé de prendre Γ pour un T. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que les *eubages* étoient différens des druides. Ammien Marcellin parle des *eubages* dans ſon XVe. l, c. IX, & parce qu'il ne s'agit là que de l'île britannique, quelques auteurs ont cru que les *eubages* n'exiſtoient que dans cette île, & qu'ils y rempliſſoient les mêmes fonctions que les druides dans la Gaule. Mais les anciens, & ſur-

ont Strabon & Ammien lui-même, dans ce paſſage, ne laiſſent aucun lieu de douter que les *eubages* ne fuſſent différens des druides, ou au moins une eſpece particuliere de druides, & qu'il n'y en eût dans les Gaules. Ammien fait entendre que c'étoient les philoſophes de ces contrées, & que leur occupation principale étoit l'étude de la nature. Pouche, dans ſon *Hiſt. de Provence* (l. II, c. II; Tom. I, p. 68) diſtingue les *vates* de Strabon des *eubages* d'Ammien-Marcellin.

„ Les *vates*, dit-il, étoient ceux qui avoient ſoin de faire des ſacrifices; *eubages*, ceux qui s'occupoient des raiſons des plus hauts ſecrets de la nature „.

EUBÉA, fille du fleuve Aſtérion, fut une des nourrices de Junon, avec ſes ſœurs Porſymna & Acréa. *Voyez* JUNON.

EUBÉE, île. EYBOIEΩN & EY.

Les médailles autonomes de cette île ſont:

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont: un bœuf ou ſa tête. — Un raiſin. — Un oiſeau volant. — Un dauphin. — Un trident.

EUBÉE, une des maîtreſſes de Mercure, dont elle eut un fils, nommé *Polybe*, pere de Glaucus, dieu marin. D'autres la font femme de Polybe, dont elle eut Glaucus. *Voyez* GLAUCUS.

EUBOULIE, ou la déeſſe du bon conſeil, avoit un temple à Rome, ſelon Plutarque. Son nom eſt grec, & compoſé de εὖ, *bien*, de βουλὴ, *conſeil*.

EUBULEUS, un des trois Dioſcures dit Cicéron, de ceux qu'on ſurnommoit *Anaces*, fils de Jupiter & de Proſerpine: ils étoient nés à Athènes. *Voyez* DIOSCURES.

EUCARPIA, en Phrygie. EYKAPΠEΩN & EYKAPΠEIA.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales greques en l'honneur de Domna, de Macrin, de Maximin, de Gallus, d'Antinoüs.

EUCHÉCRATES, jeune theſſalien, étant venu à Delphes, pour conſulter la Pythie, la trouva ſi belle, qu'il en devint amoureux, & l'enleva. Depuis ce temps, pour prévenir de pareils accidens, on fit une loi, qu'à l'avenir la Pythie ſeroit toujours choiſie d'un âge au deſſus de cinquante ans. *Voyez* PYTHIE.

EUCLABRIS; nom que les prêtres des romains donnoient à la table ſur laquelle on plaçoit la victime égorgée, pour examiner ſes entrailles.

EUCRATE; une des cinquante Néréïdes, ſelon Héſiode.

EUCRATIDES le fils, roi de Bactriane. EYKPATIΔOY.

Ses médailles ſont:

RRRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

EUDÉMONIE, en grec Εὐδαιμονία, déeſſe de la félicité. *Voyez* FÉLICITÉ.

EUDOCIE, épouſe d'Arcadius.

ÆLIA EUDOCIA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

EUDORE, une des Océanides, fille de l'Océan & de Téthis.

EUDORE, une des ſept Hyades, fille d'Atlas.

EUDOXIE, épouſe de Théodoſe II.

ÆLIA EUDOXIA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

EUDOXIE II. femme de Valentinien III.

LICINIA EUDOXIA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

RRR. en or.

O. en argent & en B.

ÉVECTIONS, *evectiones*; c'étoit une permiſſion écrite de l'empereur, ou des gouverneurs, ou des premiers officiers, ſur laquelle on pouvoit courir la poſte, ſans bourſe délier. On préſentoit cette permiſſion à toutes les ſtations. Si le chemin conduiſoit au lieu de la réſidence d'un gouverneur, il falloit avoir l'attention d'aller chez cet officier faire ratifier la permiſſion, qui marquoit & la durée du voyage, & le nombre des chevaux accordés au voyageur. Il y eut un temps où les gouverneurs même avoient beſoin d'un billet de ſanction, ſigné de l'empereur, ou du préfet du prétoire, ou de l'officier appelé dans le palais *magiſter officiorum*.

ÉVÉMÉRION; un des dieux de la Médecine chez les ſicyoniens, qui l'invoquoient tous les jours après le ſoleil couché. Son nom ſignifie celui qui vit heureuſement; mais il eſt pris ici dans une ſignification active, & marque l'auteur même du bonheur, celui qui porte bonheur, celui qui fait vivre heureuſement. *Voyez* TÉLESPHORE. Son nom eſt formé de εὖ, & de ἡμέρα, *jour heureux*.

ÉVÉNEMENT (bon). *Voyez* BONUS-EVENTUS.

ÉVENTAIL, *flabellum*.

C'eſt le nom qu'on donne ordinairement à des eſpeces de feuilles qu'on voit dans la main de pluſieurs figures ſur les monumens antiques. Les chinois ſe ſervent encore d'*éventails* qui ont la forme d'une feuille (*Lambec. comment. bibl. Vind.*)

Il eſt conſtant que les anciens connoiſſoient l'uſage de l'*éventail*: Athénée (*lib. 6, cap. 16*) & le poëte *Nonnus* (*Dionyſiac. lib. 12, pag. 345*) en font mention. Dans une comédie de Térence, *Chærea* raconte à *Antiphon* comment, après s'être

déguiſé en eunuque, pour pouvoir entrer dans l'appartement de Thaïs, les femmes de cette courtiſane lui ordonerent de prendre un *éventail* pour agiter l'air, lorſqu'elle ſe mit au bain (*Eunuch. act. 3, ſc. 5.*) Ovide, en parlant des ſoins & des attentions néceſſaires pour plaire aux femmes, dit qu'on a ſouvent obtenu leurs bonnes grâces pour les avoir rafraîchies avec un *éventail*. Il eſt encore parlé de l'*éventail*, dans Plaute, dans Martial, dans Properce & dans Claudien. L'*éventail* des anciens étoit fait de feuilles d'arbres ou de plumes de paon. On voit dans les peintures d'*Herculanum* (*tom. 3, tav. 29.*) un jeune homme qui en porte un de cette derniere eſpece; & dans le calendrier de *Lambeccius* le mois d'Août, repréſenté ſous la forme d'un jeune homme qui boit, tient auſſi un *éventail* de plumes de paon. L'*éventail* ſervoit à ſe donner de l'air, à chaſſer les mouches, & peut-être à ſe garantir du ſoleil. Il ne faut pas cependant le confondre avec l'inſtrument nommé Σκιάδιον par les grecs, & *Umbella* par les latins. Ce dernier avoit la forme de nos parafols. L'*éventail* étoit regardé en général comme un inſtrument de moleſſe; il devenoit néanmoins utile pour écarter les inſectes, quand on dormoit l'après-midi dans les pays chauds ſur des lits expoſés à l'air.

Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt un *éventail* qu'on voit dans la main de celui des Amours, qui eſt le plus voiſin de l'hermaphrodite, ſur un beau camée du palais royal; la forme en eſt aſſez ſemblable à une feuille de lierre: cependant, il ne faut pas toujours prendre pour des *éventails* ces ſortes de feuilles qu'on voit dans la main de pluſieurs figures ſur les monumens. (*pierres gravées du duc d'Orléans. I, p. 112*).

ÉVÉNUS. *Voyez* IDAS & MARPÉSSE.

ÉVERE; pere de Tirésias.

ÉVERGETE; ſurnom qui ſignifie *bienfaiteur* ou *bienfaiſant*, & qui a été donné à pluſieurs princes. Les anciens donnerent d'abord cette épithete à leurs rois, pour quelques bienfaits inſignes par leſquels ces princes avoient marqué ou leur bienveillance pour leurs ſujets, ou leur reſpect envers les dieux. Dans la ſuite quelques princes prirent ce ſurnom pour ſe diſtinguer des autres princes qui portoient le même nom qu'eux. Les rois d'Égypte, par exemple, ſucceſſeurs d'Alexandre, ont preſque tous porté le nom de *Ptolémée*, ce fut le troiſieme d'entr'eux qui prit le ſurnom d'*évergete*, pour ſe diſtinguer de ſon pere & de ſon aïeul, & cela, on dit, parce qu'ayant fait une expédition militaire dans la Babylonie, il reprit les vaſes que Cambyſe avoit autrefois enlevés des temples d'Égypte, & les leur rendit. Son petit-fils Ptolémée Phiſcon, prince cruel & méchant, affecta auſſi le ſurnom d'*évergete*; mais ſes ſujets lui donnerent le nom de *cakergete*, c'eſt-à-dire, mal-faiſant. Quelques rois de Syrie, quelques empereurs romains, après la conquête d'Égypte, & quelques ſouverains, ont été auſſi ſurnomés *évergetes*, comme il paroît par des médailles & d'autres monumens.

ÉVERRIATEUR; c'eſt ainſi qu'on appelloit l'héritier, d'un homme mort; ce nom lui venoit d'une cérémonie qu'il étoit obligé de faire après les funérailles, & qui conſiſtoit à balayer la maiſon, s'il ne vouloit pas y être tourmenté par des lémures. Ce balaiement religieux s'appeloit *everre*, mot compoſé de la prépoſition *ex* & du verbe *verro*, je balaye.

EUFÉMIE, épouſe de Juſtin I.

ÆLIA MARCIANA EUFEMIA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

RRRR. en or.

O. en argent & en B.

Quoique les antiquaires aient attribué à *Eufémie*, femme de Juſtin, les médailles d'or qui nous ſont parvenues avec les noms d'*Ælia Marciana Eufemia*, il n'eſt pas abſolument certain qu'elles ſoient de la femme de ce prince. On peut les donner avec quelque fondement à *Eufémie* ou *Euphémie*, fille de l'empereur Marcien, & femme d'Anthémius, empereur d'Occident, laquelle a porté la qualité d'Auguſte, & à qui on a ſans doute frapé des médailles. Le nom de *Marciana* peut même faire fixer l'opinion en ſa faveur.

EYΓAMIA; fêtes ou jeux conſacrés à Pluton, en mémoire de ſon mariage avec Proſerpine. Il en eſt fait mention ſur une médaille de Veſpaſien, frapée en Égypte.

EUGENE; tyran ſous Théodoſe I.

EUGENIUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

R. en argent.

RRR. en P. B.

EUGÉNIE; c'eſt le nom que les grecs donnent à la nobleſſe. On ne trouve pas qu'ils aient jamais déifié la *nobleſſe*, non plus que les romains; mais il eſt certain, par les médailles, qu'ils lui ont donné une forme humaine: car on la trouve déſignée d'une maniere uniforme ſur pluſieurs de ces anciens monumens. C'eſt une femme debout, qui tient de la main gauche une pique, & qui a ſur la droite une petite ſtatue de Minerve. Il n'y a point de ſymbole plus propre à déſigner la nobleſſe, que Minerve, puiſqu'elle eſt née du cerveau de Jupiter.

Eugénie en Grec veut dire *bien née*; ce mot eſt formé de εὖ, *bien*, & de γίνομαι, *naître*. (*Diction. de Trévoux.*)

ÉVID; meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* LOG.

ÉVITERNE. Ce n'eſt point le nom d'une divinité, mais une épithete qui ſe donnoit aux grands dieux, & qui ſignifie éternel, dont la durée n'a point de fin. *Eviternus*. Ennius avoit donné cette épithete à Jupiter. Servius ſemble dire néanmoins qu'Ennius ſe ſervoit non pas du mot d'*éviterne*, mais du mot d'*évintegre*; ou plutôt qu'il avoit employé l'un & l'autre. Les dieux *éviternes*

étoient, au ſentiment d'Apulée, & ſelon les platoniciens, ceux qui n'avoient rien de matériel, ni d'humain, qui étoient placés au plus haut du ciel, qui avoient toujours été, & devoient toujours être dieux. Pline dit que l'on ſacrifioit des bœufs roux aux dieux *éviternes*, c'eſt-à-dire, aux dieux conſidérés & honorés comme *éviternes*, & ſous cette qualité. Gyraldi cite, dans ſon *hiſtor. deorum* (*ſynt. I*), une ancienne inſcription, qui n'eſt point dans Gruter, & qui porte D. POT. ET. GEN. ÆVIT. D.: que Crinitus & Cœlius liſent ainſi, *deis potentibus & Genio æviterno dicatum*; mais *deo potenti* ſeroit peut-être mieux.

Cet auteur dit au même endroit, que les dieux furent appelés *éviternes*, *quod ævo ſempiterno permaneant*; par où il ſemble vouloir inſinuer que ce mot *éviterne* vient d'*ævum* & d'*æternum*, durée éternele; mais s'il eſt vrai, comme d'autres le diſent, qu'*æternus* s'eſt fait d'*æviternus*, on ne peut le tirer d'*ævum æternum*, qui paroîtroit cependant fournir une origine très-vrai-ſemblable.

EYMAPIΣ. On appeloit ainſi un manteau fait d'une peau de cerfs. Pauſanias dit qu'on en voyoit un pareil ſur une ſtatue d'Apollon à Delphes. Ulyſſe en eſt couvert ſur un vaſe de terre cuite du célebre Mengs, publié par Winckelmann au no. 159 de ſes *monumenti*.

EUMÉDON, fils de Bacchus & d'Ariane, fut un des Argonautes.

EUMÉE, ce fidele ſerviteur d'Ulyſſe, dont il eſt tant parlé dans l'odyſſée, étoit fils du roi de l'île de Syros, dans la mer Égée, à quelques journées de Delos. Ayant été enlevé dans ſon enfance par des pirates de Phénicie, il fut porté à Ithaque, & vendu comme eſclave à Laërte, pere d'Ulyſſe, qui, après l'avoir fait élever dans ſon palais, le deſtina à la garde de ſes troupeaux. Ce fut chez *Eumée* qu'Ulyſſe alla deſcendre, lorſqu'il revint à Ithaque, après vingt ans d'abſence, & ce fut avec le ſecours de ce ſerviteur fidele, qu'il vint à bout d'exterminer tous les amans de Pénélope. *Voyez* ULYSSE.

Eumée paroît ſur un bas-relief, publié par Winckelmann (n°. 161 des *monumenti*), où Ulyſſe eſt reconu par ſa nourice.

EUMÉLUS, fils d'Admete & d'Alceſte, qui commandoit les troupes de Pheres au ſiége de Troye, avoit, dit Homere, les deux plus belles cavales de toute l'armée; elles étoient vîtes comme des oiſeaux. Apollon lui-même avoit pris ſoin de les nourir ſur les montagnes de Piérie.

EUMÉNÉS, ou le héros pacifique, étoit honoré comme un dieu par les habitans de Chio. C'eſt le même que Drimaque, dont nous avons raconté l'hiſtoire. *Voyez* DRIMAQUE.

EUMENIA, en Phrygie. EYMENEΩN.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EUMENIA, dans la Lydie. EYMENEΩN AXAIΩN.

Cette ville a fait graper, ſous l'autorité de ſon pontife, des médailles impériales greques en l'honeur de Marc-Aurele, de Philippe pere, d'Otacile, d'Hadrien.

EUMÉNIDÉES; fêtes qu'on célébroit à Athênes, en l'honeur des furies ſurnomées *Euménidées*. On y immoloit des brebis pleines; on y offroit des gâteaux pétris par des jeunes gens de la premiere naiſſance, du miel & du vin. Les citoyens ſeuls, & ceux-là ſeuls qui jouiſſoient d'une bonne épuration, pouvoient aſſiſter aux ſacrifices des *Euménidées*.

EUMENUTHIS. *Voyez* MENUTHIA.

EUMOLPE; fils d'Orphée, ſelon les uns, ou du poëte Muſée, ſelon d'autres, étoit égyptien d'origine. Il fut une des quatre perſonnes que Cérès établit pour préſider à ſes myſteres. Voulant enlever le royaume d'Athênes à Érechthée, il lui fit la guerre. Les deux chefs furent tués dans le combat. Les Athéniens adjugerent la royauté à la famille d'Érechthée, & à celle d'*Eumolpe*, la dignité d'hiérophante, ou de grand-prêtre des myſteres d'Éleuſis. On dit qu'il apprit la muſique à Hercule. *Voyez* BOÉDROMIES.

Il y eut un autre *Eumolpe*, roi de Thrace, qui combatit contre les athéniens en faveur des éleuſiens. Son fils perdit la vie dans ce combat.

EUMOLPIDES, premiers miniſtres des myſteres de Cérès: ce ſacerdoce dura douze cents ans dans leur famille. Ils tiroient leur nom d'*Eumolpe*, roi de Thrace; ou de l'*Eumolpe*, dont il eſt parlé dans l'article précédent.

EUMOLUS, fils d'Atrée, & ſes deux freres, Alcon & Mélampus, ſont appelés par Cicéron, *Dioſcures*. *Voyez* DIOSCURES.

EUNÉE, fils de Jaſon & d'Hypſiphile, dut ſa naiſſance au voyage que Jaſon fit à Lemnos, où il devint amoureux de la fille de Thoas, roi de Thrace. *Eunée* régna ſur l'île de Lemnos, après ſon grand-pere, & envoya des chevaux chargés de vins en préſent aux atrides (*Iliad. VII*) pendant le ſiége de Troye. *Voyez* HYPSIPHILE.

ÉUNICE, nymphe de la mer. *Eunice*. Héſiode, dans ſa théogonie, vers 247, dit qu'*Eunice* aux bras vermeils (c'eſt l'épithete qu'il lui donne), ῥοδόπηχυς, étoit fille de Nerée & de Doride, ou Doris.

ÉUNICE eſt encore une nymphe du fleuve Aſcanius, qui eſt aujourd'hui l'Aclu dans l'Aſie mineure. *Eunice*, *Eunica*. Celle-ci, au raport de Théocrite, idylle treizieme, aidée de deux autres nymphes, ravit Hylas, favori d'Hercule, qui l'avoit envoyé puiſer de l'eau au fleuve Aſcanius. Ce qui a donné occaſion à cette fable, c'eſt qu'Hercule, en allant à l'expédition de la toiſon d'or, ayant rompu ſa rame, mit pied à terre ſur les côtes d'Aſie, aux environs du fleuve Aſcanius, pour en couper une autre dans les bois. Preſſé de

la ſoif & de la chaleur, il envoya Hylas puiſer de l'eau à la riviere voiſine, dans laquelle le jeune homme tomba & ſe noya; ou, comme le raconte Théocrite, les argonautes s'étant arrêtés dans la Propontide, ſur la côte d'Aſie, au port de Cyane, & s'étant aſſis dans des prairies fort agréables, pour y faire un repas, Hylas prit un vaſe d'airain, & alla puiſer de l'eau pour Hercule & pour Télamon; mais le poids du vaſe l'emporta & il ſe noya.

Au reſte, il ne faut point confondre ces nymphes; car ſans parler du reſte, leurs noms tous ſemblables en notre langue, ſont fort différens en grec; la premiere s'appele Εὐρίκη qui eſt compoſé de εὖ, bien, & de ῥίκος, querele, diſpute, différent, débat, de ſorte que ce nom ſignifie querelleuſe, opiniâtre; & en ſe ſervant d'un mot populaire qui l'exprime fort bien, *hargneuſe*. La ſeconde ſe nomme Εὐρίκη, ou, comme parle Théocrite dans ſon dialecte dorique Εὐρίκα, mot compoſé de εὖ, bien, & de ῥίκη, ou ῥίκα, victoire.

EUNOMIE; fille de Jupiter & de l'Équité, ou Thémis. C'étoit une des ſaiſons. *Voyez* Heures.

Eunomie; fille de l'Océan, fut aimée de Jupiter, & devint mere des Grâces. C'eſt la même qu'Eurynome. *Voyez* ce mot.

EUNOMUS, muſicien de Locris, étant allé à Delphes avec Ariſton, muſicien de Regium, pour diſputer le prix de leur art, il arriva en chemin qu'une corde de la lyre d'*Eunomus* s'étant caſſée, on vit dans l'inſtant voler une cigale, qui ſe poſa ſur ſa lyre. Elle ſuppléa ſi bien au défaut de la corde par ſon chant, qu'*Eunomus* remporta la victoire. On ajoute que, quoique les deux villes de Locris & de Regium ne fuſſent ſéparées que par le fleuve Alex, les cigales chantoient du côté de Locris, & reſtoient muettes du côté de Regium. Strabon, qui raconte cette fable, en rend une raiſon plauſible; c'eſt, dit-il, parce que Régium eſt un pays couvert & humide, ce qui rend l'inſecte engourdi, pendant que du côté de Locris le terrain eſt ſec & à découvert. Les habitans de Locris, pour faire croire l'aventure, éleverent une ſtatue à *Eunomus*, avec une cigale ſur ſa lyre.

EUNOSTUS, divinité des habitans de Tanagra, dans l'Achaïe, ſur le fleuve Aſopus. L'entrée de ſon temple étoit ſi expreſſément défendue aux femmes, que quand il arrivoit quelque malheur à la ville, on en attribuoit toujours la cauſe à la violation de cette loi. On faiſoit alors des recherches très-exactes, pour découvrir s'il ne ſeroit point entrée dans le temple quelque femme, ou exprès, ou même par mégarde & par diſtraction; & en ce cas, elle étoit punie de mort irrémiſſiblement.

Ce dieu ſe nommoit auſſi *Noſtus*. Héſychius donne ce nom à une ſtatue que l'on plaçoit dans les moulins, & que l'on croyoit veiller ſur la meſure de farine appelée Νόστος, *noſtus*, d'où venoit le nom de la divinité.

EUNUQUES. Pour entendre les paſſages des anciens écrivains, relatifs aux *eunuques*, il en faut diſtinguer deux eſpeces, les uns que la jalouſie exceſſive des époux privoit de toutes les parties extérieures de la génération; les autres, que la lubricité des femmes rendoit, par l'amputation des teſticules ſeuls, incapables d'être peres, mais non de ſervir à leurs plaiſirs déréglés.

Sémiramis, ſi l'on en croit le poëte Claudien & Ammien-Marcellin (14, 6), fit, la premiere de l'univers, exécuter cette cruele opération. (*Claudian. in Eutrop.* 1, 339):

> ....., *Seu prima Semiramis aſtu*
> *Aſſyriis mentita virum, ne vocis acutæ*
> *Mollities, leveſve genæ ſe prodere poſſent,*
> *Hos ſibi conjunxit ſimiles: ſeu parthica ferro*
> *Luxuries vetuit naſci lanuginis umbram,*
> *Servatoque diu puerili flore coegit*
> *Arte retardatam veneri ſervire juventam.*

Les orientaux, exceſſivement jaloux, firent toujours un grand cas des *eunuques*. Les princes non contens de leur confier la garde de leurs épouſes, les chargerent de celle de leurs perſones, ils en firent leurs chambellans. Tels furent les rois perſes, détrônés par Alexandre; tels furent depuis les ſucceſſeurs de Conſtantin. On vit alors les *eunuques* jouir de la plus grande faveur, commander les armées, ainſi que Narſés, devenir même conſuls, ainſi qu'Eutrope, ſous l'empereur Arcade.

Les grecs eurent long-temps en horreur les *eunuques*. Le poëte Phocylide (*vers* 175) défend de pratiquer cette barbare opération. Philoſtrate (*Apoll. Tyan. I, cap.* 21) atteſte la haine des grecs, & la paſſion des orientaux pour les *eunuques*. Cependant ils s'introduiſirent dans la Grece & dans l'Italie ſous les empereurs, & ils y firent partie du luxe & de l'attirail voluptueux des femmes riches.

Ils veilloient auprès de leurs lits, les peignoient, leur préſentoient l'eau pour ſe laver, les accompagnoient dans les promenades, chargés d'éventails & de parafols. Claudien voulant humilier l'*eunuque* Eutrope, parvenu au conſulat, lui reproche les fonctions aviliſſantes auxquelles il avoit été condamné autrefois à cauſe de ſon infirmité (I, 419):

> *Militia eunuchi nunquam prægreſſa cubile.*
> & *v.* 105. . . . . *Conſulque futurus*
> *Pectebat dominæ crines, & ſæpe lavanti*
> *Nudus in argento lympham geſtabat alumnæ.*

Les dames romaines, ſi l'on en croit Juvénal, leur faiſoient ſouvent partager leur couche. (*Sat. VI.*)

> *Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia ſemper*
> *Oſcula delectent, & deſperatio barbæ:*
> *Et quod abortivo non eſt opus* . . . . . .

Ergo expiatos, ac juſſos creſcere primum
Teſticulos, poſtquam cœperunt eſſe bilibres,
Tonſoris damno tantum rapit Heliodorus.

Andramitus, roi de Lydie, dégrada encore plus l'eſpece humaine ; il rendit des femmes *eunuques* pour garder ſes concubines ; & leur fit arracher à ce deſſein le viſcere qui peut ſeul nourir & conſerver l'enfant juſqu'à la naiſſance.

Ce ne fut pas toujours avec l'acier que les Romains outragerent la nature. Ils chercherent auſſi à ſuſpendre dans leurs jeunes favoris les marques de la virilité, en leur faiſant boire des décoctions de certaines plantes, & en leur frotant le menton & les parties ſexuelles avec le ſuc des racines de hy cinthe, infuſées dans le vin doux : (*Plin. lib. XXI, cap. XCVII.*)

C'étoit un mauvais augure que de rencontrer un *eunuque* en ſortant de ſa maiſon ; & dès qu'on l'avoit aperçu, on retournoit ſur ſes pas.

Claudien le dit dans ſes vers (*Eut.* 1, 121) :

. . . . . *Cum pallida nudis*
Oſſibus horrorem dominis præberet imago,
Decolor & macies occurſu lederet omnes,
Aut pueris latura metus, aut tarda menſis,
Aut crimen famulis, aut procedentibus omen.

Des *eunuques* jouoient ordinairement ſur les théâtres des Romains les rôles de femmes.

Les Grecs de l'Aſie mineure conſacroient les jeunes *eunuques* au ſervice de Cybele & de Diane d'Épheſe. (*Strab. lib. XIV.*)

Quelques figures de prêtres de Cybele, peu remarquées juſqu'à préſent, atteſtent que les anciens artiſtes indiquoient la taille des eunuques par des hanches de femme. Dans une ſtatue de grandeur naturele, qui a paſſé en Angleterre, cette ampleur des hanches eſt ſenſible, même ſous la draperie. Elle repréſente un jeune garçon d'environ douze ans : la tunique courte & le bonet phrygien ont fait croire que cette figure repréſentoit un jeune Pâris, & pour la mieux caractériſer, on lui a mis une pomme dans la main droite. Un flambeau renverſé & appuié contre un arbre au pied de la figure, flambeau du nombre de ceux qui étoient en uſage dans les ſacrifices & dans les cérémonies religieuſes, paroît en indiquer la vraie ſignification. À un autre prêtre de Cybele ſur un bas relief, on voit des hanches ſi nourries de chair, que pour cela ce prêtre a été jugé une figure de femme par le plus habile ſtatuaire de Rome. Mais le bonet dans ſa main, & ſa poſition devant un trépied, dévoilent un prêtre de Cybele. On ſait que ces eunuques étoient dans l'uſage de ſe fouetter.

ÉVOCATION ; opération religieuſe pour appeler les dieux ou les mânes des morts. Il y avoit trois ſortes d'*évocations* ; la premiere étoit celle qui étoit employée pour *évoquer* les dieux, quand on croyoit avoir beſoin de leur préſence ſpéciale dans un lieu, parce que c'étoit l'opinion des anciens, que les dieux ne pouvoient pas exiſter partout en même temps. On avoit compoſé des hymnes propres à cette opération ; tels ſont la plupart de ceux qu'on attribue à Orphée, ceux du poëte Proclus : ces hymnes contenoient la priere par laquelle on s'éforçoit d'attirer les dieux, & de les faire venir dans les lieux où leur préſence étoit néceſſaire ; lorſque le danger pour lequel on les avoit *évoqués* étoit paſſé, on leur permettoit de s'en aller ailleurs. Il y avoit auſſi des hymnes pour célebrer leur départ. Les Étruſques évoquoient la foudre, dit Pline, quand ils croyoient pouvoir ſe défaire de quelque monſtre ou de quelqu'ennemi. À leur imitation, le roi Numa l'*évoqua* ſouvent : mais Tullus Hoſtilius, continuoit-il, l'ayant *évoqué* ſans ſe ſervir des rits néceſſaires, fut lui-même frapé de la foudre & en mourut.

ÉVOCATION *des dieux tutélaires*. Les Romains, entr'autres peuples, ne manquerent pas de pratiquer cette opération religieuſe & politique, avant la priſe des villes, & lorſqu'ils les voyoient réduites à l'extrémité, ne croyant pas qu'il fût poſſible de s'en rendre les maîtres, tant que leurs dieux tutélaires leur ſeroient favorables, & regardant comme une impiété dangereuſe de les prendre, pour ainſi dire, priſoniers, en s'emparant de leurs temples, & de leurs ſtatues, & des lieux qui leur étoient conſacrés. Ils *évoquoient* les dieux de leurs ennemis, c'eſt à dire, qu'ils les invitoient, par une formule religieuſe, à venir s'établir à Rome, où ils trouveroient des ſerviteurs plus empreſſés à leur rendre les honneurs qui leur étoient dûs.

Tite-Live, livre V, décad. j, raporte l'*évocation* que fit Camille des dieux véïens, en ces mots : „ C'eſt ſous votre conduite, ô Apollon Pythien, „ & par l'inſtigation de votre divinité, que je „ vais détruire la ville de Veïes ; je vous offre „ la dixieme partie du butin que j'y ferai ; je „ vous offre auſſi, Junon, qui demeurez préſentement à Veïes, de nous ſuivre dans notre „ ville, où l'on vous bâtira un temple digne de „ vous „.

Mais le nom ſacré des divinités tutélaires de chaque ville, étoit preſque toujours inconnu au peuple, & révélé ſeulement aux prêtres, qui, pour éviter ces *évocations*, en faiſoient un grand myſtere, & ne les proféroient qu'en ſecret dans les prieres ſolemnelles, auſſi ne les *évoquoit*-on qu'en termes généraux, & avec l'alternative de l'un ou l'autre ſexe, de peur de les offenſer par un titre peu convenable.

Macrobe nous a conſervé (*Saturn. lib. III, c. jx*) la grande formule de ces *évocations*, tirée du livre *des choſes ſecretes* de Sammoniens-Serenus, qui prétendoit l'avoir priſe dans un auteur plus ancien. Elle avoit été faite pour Carthage ; mais en changeant le nom, elle peut avoir ſervi dans la ſuite à pluſieurs autres villes, tant de l'Italie que

de

de la Grece & des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Afrique, dont les Romains ont *évoqué* les dieux avant de faire la conquête de ces pays là. Voici cette formule curieuſe.

„ Dieu ou déeſſe tutélaire du peuple & de la „ ville de Carthage, divinités qui les avez pris „ ſous votre protection, je vous ſupplie, avec „ une vénération profonde, & vous demande la „ faveur de vouloir bien abandoner ce peuple & „ cette cité, de quiter leurs temples, leurs cé- „ rémonies ſacrées, leurs villes; de vous éloi- „ gner d'eux; de répandre l'épouvante, la con- „ fuſion, la négligence parmi ce peuple & dans „ cette ville; & puiſqu'ils vous trahiſſent, de „ vous rendre à Rome auprès de nous; d'aimer „ & d'avoir pour agréables nos temples, nos ſa- „ crés myſteres, & de me donner à moi, au peu- „ ple romain, & à mes ſoldats, des marques évi- „ dentes & ſenſibles de votre protection. Si vous „ m'accordez cette grâce, je fais vœu de vous „ bâtir des temples, & de célébrer des jeux en „ votre honneur „.

Après cette *évocation*, ils ne doutoient point de la perte de leurs ennemis, perſuadés que les dieux qui les avoient ſoutenus juſqu'alors, alloient les abandoner, & transférer leur empire ailleurs. C'eſt ainſi que Virgile parle de la déſertion des dieux tutélaires de Troye, lors de ſon embraſement.

Exceſſere omnes, adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat....

(*Æneid. lib. II.*)

Voici un trait bizâre raporté par Quinte-Curce, liv. IV, & relatif aux *évocations*. Les Tyriens, dit-il, vivement preſſés par Alexandre, qui les aſſiégeoit, s'aviſerent d'un moyen aſſez bizâre pour empêcher Apollon, auquel ils avoient une dévotion particuliere, de les abandoner. Un de leurs citoyens ayant déclaré en pleine aſſemblée qu'il avoit vu en ſonge ce dieu qui ſe retiroit de leur ville, ils lierent ſa ſtatue avec une chaîne d'or, qu'ils attacherent à l'autel d'Hercule, leur dieu tutélaire, afin qu'il retînt Apollon. *Voyez les mémoires de l'acad. des inſcript. tom. V.* (*article du chevalier de Jaucourt*).

Évocation *des mânes*. C'étoit la plus ancienne, la plus ſolemnele des *évocations*, & en même temps celle qui fut le plus ſouvent pratiquée.

Cette pratique paſſa de l'Orient dans la Grece, où on la voit établie du temps d'Homere. Loin que les païens aient regardé l'*évocation* des ombres comme odieuſe & criminele, elle étoit exercée par les miniſtres des choſes ſaintes. Il y avoit des temples conſacrés aux mânes, où on alloit conſulter les morts: il y en avoit qui étoient deſtinés pour la cérémonie de l'*évocation*. Pauſanias alla lui-même à Heraclée, enſuite à Phygalia, pour *évoquer* dans un de ces temples une ombre, dont il étoit perſécuté. Periandre, tyran de Corinthe, ſe rendit dans un pareil temple, qui étoit chez les Theſprotes, pour conſulter les mânes de Méliſſe.

Les voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les *évocations*, auxquelles eurent autrefois recours de grands hommes, pour s'éclaircir de leur deſtinée. Par exemple, le fameux voyage d'Ulyſſe au pays des Cymmériens, où il alla pour conſulter l'ombre de Tyréſias; ce fameux voyage, dis je, qu'Homere a décrit dans l'odyſſée, a tout l'air d'une ſemblable *évocation*. Enfin Orphée, qui avoit été dans la Theſprotie pour évoquer le phantôme de ſa femme Euridice, nous en parle comme d'un voyage d'enfer, & prend de là occaſion de nous débiter toutes les fâbles païenes ſur cet article; exemple que les autres poëtes ont ſuivi.

Mais il faut remarquer ici que cette maniere de parler, *évoquer une âme*, n'eſt pas exacte; car ce que les prêtres des temples des mânes, & enſuite les magiciens *évoquoient*, n'étoit ni le corps, ni l'âme, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'âme, que les Grecs appeloient εἴδωλον, les Latins *ſimulacrum*, *imago*, *umbra ſenuis*. Quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'eſt afin que les images légeres des morts, ne l'empêchent pas de paſſer le fleuve fatal.

Ce n'étoit ni l'âme, ni le corps qui deſcendoit dans les champs elyſées, mais ces idoles. Ulyſſe voit l'ombre d'Herenle dans ces demeures fortunées, pendant que ce héros eſt lui-même avec les dieux immortels dans les cieux, où il a Hebé pour épouſe. C'etoient donc ces ombres, ces ſpectres ou ces mânes, comme on voudra les appeler, qui étoient *évoqués*.

Savoir maintenant ſi ces ombres, ces ſpectres, ou ces mânes ainſi *évoqués* apparoiſſoient, ou ſi les gens ſe laiſſoient tromper par des artifices, c'eſt ce qu'il n'eſt pas difficile de décider.

Ces *évocations*, ſi communes dans le paganiſme, ſe pratiquoient à deux fins principales, ou pour conſoler les parens & les amis, en leur faiſant apparoître les ombres de ceux qu'ils regrétoient, ou pour leur faire connoître l'avenir. Enſuite parurent ſur la ſcêne les magiciens, qui ſe vanterent auſſi de tirer, par leurs enchantemens, ces âmes, ces ſpectres, ou ces phantômes, de leurs demeures ſombres.

Ces derniers, miniſtres d'un art frivole & funeſte, virent bientôt à employer dans leurs *évocations* les pratiques les plus foles & les plus abominables; ils alloient ordinairement ſur le tombeau de ceux dont ils vouloient *évoquer* les mânes, ou plutôt, ſelon Suidas, ils s'y laiſſoient conduire par un bélier, qu'ils tenoient par les cornes, & qui ne manquoit pas, dit cet auteur, de ſe proſterner dès qu'il y étoit arivé. On faiſoit là pluſieurs cérémonies, que Lucain nous a décrites en

parlant de la fameuſe magicienne, nommée *Hermonide*; on ſait ce qu'il en dit :

Pour des charmes pareils elle garde en tous lieux
Tout ce que la nature enfante d'odieux.
Elle mêle à du ſang qu'elle puiſe en ſes veines.
Les entrailles d'un lynx, &c.

Dans les *évocations* de cette eſpece, on ornoit les autels de bandeleres noires & de branches de cyprès; on y ſacrifioit des brebis noires; & comme cet art fatal s'exerçoit la nuit, on immoloit un coq, dont le chant annonce la lumiere du jour, ſi contraire aux enchantemens. On finiſſoit ce lugubre appareil par des vers magiques & par des prieres, qu'on récitoit avec beaucoup de contorſions. C'eſt ainſi qu'on vint à bout de perſuader au vulgaire ſtupide, que cette magie avoit un pouvoir abſolu, non ſeulement ſur les hommes, mais ſur les dieux même, ſur les aſtres, ſur le ſoleil, ſur la lune, en un mot, ſur toute la nature. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

ÉVOCATS. } Le nom d'*evocatus* étoit nou-
EVOCATI. } veau ſous les empereurs; la choſe ne l'étoit point. Ceux qu'on nomma ainſi, étoient les mêmes qu'on appeloit auparavant *volones* ou *voluntarii*, volontaires, tom. LIV, l. V, c. VII, exempts de ſervir, à raiſon de leur âge, ou parce que leur temps étoit fini, ils continuoient cependant de ſervir. Auguſte les invita à reprendre le ſervice, en leur promettant une plus ample récompenſe. Saumaiſe croit que c'étoient les mêmes que l'on appeloit *princes*, & qu'on nomma enſuite *ordinaires*, parce qu'ils faiſoient l'avant-garde, ou la premiere ligne de l'armée, & qu'ils conduiſoient les autres corps, *alios ordines*.

Il y eut plus d'une ſorte de ces *evocati* ou *exempts*, comme il a plu à Tillemont de les appeler. Galba donna ce nom à de jeunes chevaliers romains, qu'il choiſit pour faire, à la place des ſoldats, la garde autour de ſa chambre; il leur conſerva le droit de porter l'anneau d'or, c'eſt-à-dire, qu'il voulut que cette fonction ne les dégradât point. On trouve ſouvent dans les inſcriptions anciennes AVOC. AUG. *evocati auguſti*, que Caſaubon croit être les mêmes que ceux qui furent inſtitués par Galba.

ÉVOHÉ; cri d'acclamation que faiſoient les bacchantes aux fêtes de Bacchus. *Évohé*, *Bacche*.

EUPATOR; roi de Boſphore. ΒΑΣΙΛ. ΕΥΠΑΤΟΡΟC.

Ses médailles ſont :

R. en or.

RRR. en bronze.

O. en argent.

EUPATRIA, dans la Lydie.

Goltz ſeul a attribué des médailles impériales greques à cette ville.

EUPHÊME; nourice des muſes, & mere de Crocus, qui, ſelon quelques-uns, devint dans la ſuite le ſigne du Sagittaire.

EUPHÉMUS, fils de Neptune & de Macioniſſe, fut un des argonautes. C'eſt lui qui prit le gouvernail du navire après la mort du pilote Tiphis.

EUPHOLME. Héſychius donne ce nom à la partie des fûtes, qui étoit au deſſous de la glotte, & à la glotte même.

EUPHORBE, fils de Penthée, ou Panthis, étoit un des principaux chefs des Troyens. C'eſt lui qui bleſſa Patrocle par-derriere: il fut tué enſuite par Ménélas. Pythagore, ſuivant ſon ſyſtême de la Métempſycoſe, prétendoit que l'âme d'*Euphorbe* étoit paſſée dans ſon propre corps; ou, ce qui eſt la même choſe, il ſe ſouvenoit d'avoir été *Euphorbe*. Voici la preuve qu'il en apportoit; c'eſt que voyant à Argos, le bouclier de cet *Euphorbe*, que Ménélas y avoit ſuſpendu dans le temple de Junon, il s'étoit, diſoit-il, ſouvenu de l'avoir déja vu, quoique ce fût la premiere fois qu'il fut venu à Argos, & que ce bouclier n'en fût pas ſorti. L'âme d'*Euphorbe* n'étoit pas venue immédiatement dans le corps du philoſophe; elle avoit eu bien d'autres tranſmigrations, ſelon ſon opinion. (*Ovid. Met.* 15. 160.)

EUPHORION; fils d'Achille & d'Hélene. *V.* ACHILLE.

EUPHRADE; génie ou divinité qui préſidoit aux feſtins; on mettoit ſa ſtatue ſur les tables, lorſqu'on vouloit ſe livrer à la joie & aux plaiſirs de la table. (*Héſychius.*) Son nom exprimoit ſes fonctions; *ἐυφραίνομαι*, *je me réjouis*.

EUPHRONE, déeſſe de la nuit.

Comme ce nom ſignifie *bon conſeil*, on l'a donné à la nuit, parce que la nuit rend ſage, fait penſer mûrement aux choſes, ſuivant le proverbe, que la nuit porte conſeil. (*Epicharm.*)

EUPHROSINE; l'une des trois Grâces, celle qui déſigne la *joie*, comme ſon nom grec l'exprime. *Voyez* GRÂCES.

EUPHYRUS; un des ſept fils de Niobé, ſelon Tzetzès, qui périt par les flêches d'Apollon. *Voyez* NIOBÉ.

EUPLOÉA; ſurnom de Vénus, formé de deux mots grecs, qui ſignifient d'*heureuſe navigation*, & ſous lequel on l'invoquoit en s'embarquant. Les Gaditens lui avoient élevé un temple ſous ce nom; elle en avoit un autre dans une île auſſi nommée *Euploéa*, aujourd'hui *Gaiola*, dans le golfe de Pouzzol, près de Naples.

EUPOMPE; une des cinquante Néréides.

EURIGONÉE; ſeconde femme d'Œdipe.

EURIPE; nom qu'on donnoit aux canaux pleins d'eau, qui ceignoient les anciens cirques. Tous ceux de la Grece avoient leurs *euripes*; mais celui du cirque de Sparte, formé par un bras de l'Eurotas, acquit ce nom par excellence. C'étoit-là que tous les ans les éphebes, c'eſt-à-dire, les jeunes ſpartiates qui ſortoient de leur ſeizieme an-

née, ſe partageoient en deux troupes, l'une ſous le nom d'*Hercule*, l'autre ſous le nom de *Lycurgue*; & que chacune, entrant dans le cirque par deux ponts oppoſés, elles venoient ſe livrer ſans armes un combat, où l'amour de la gloire excitoit dans ce moment entre les deux parties, une animoſité qui ne différoit guere de la fureur. L'acharnement y étoit ſi grand, qu'à la force des mains ils ajoutoient celle des ongles & des dents, juſqu'à ſe mordre, pour décider la victoire; jamais ce combat ne ſe terminoit qu'un des deux partis n'eût jeté l'autre dans l'*euripe*.

Les cirques anciens avoient leurs *euripes*, qui étoient des foſſés creuſés ſur les deux côtés de l'arêne, dans leſquels il étoit dangereux de tomber en conduiſant les chars. Les Romains donnoient en particulier ce nom à trois canaux ou foſſés, qui ceignoient le cirque de trois côtés, & que l'on rempliſſoit d'eau, quand on vouloit y repréſenter un combat naval. Ils appeloient auſſi *euripes* les aqueducs qui ſervent à conduire l'eau d'un lieu dans un autre. Spartien dit qu'Élagabale remplit par magnificence des *euripes* de vin, pour donner au peuple le ſpectacle d'un combat naval.

On appeloit *Nils* ces canaux, lorſqu'ils étoient fort larges.

EURIPIDE. On lit le nom de ce poëte ſur la baſe d'une petite ſtatue de la ville Albani, publiée par Winckelmann, dans ſes *monumenti*, n°. 168.

EURIPINA; coup de dés qui valoit quarante. Cette dénomination vient ou d'*Euripide*, qui fut un des quarante magiſtrats qui ſuccéderent aux trente tyrans, & qui le fit connoître; ou de ſes collegues, qui, par affection pour lui, donnerent ſon nom à ce coup de dés victorieux.

EURISES, divinité gauloiſe.

EUROME, dans la Carie. ΕΥΡΩΜΕΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles impériales greques en l'honneur de Caracalla.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie, relevoit ſa beauté par une ſi grande blancheur, que l'on dit qu'elle avoit dérobé le fard de Junon. *Voyez* ANGELO.

Jupiter, épris d'amour pour elle, & la voyant un jour jouer ſur le bord de la mer avec ſes compagnes, ſe changea en taureau, s'approcha de la nymphe d'un air qui n'avoit rien de farouche, mangea dans ſa main, & l'enhardit de telle ſorte, qu'elle oſa monter ſur ſon dos. Mais à peine y fut-elle aſſiſe, que le taureau prit ſa courſe vers la mer, ſe jeta dans les flots, & ſe mit à nager. *Europe* étonée, ſaiſit de la main gauche la corne du taureau, & de la droite elle retint ſon voile que le vent emportoit. „ La mer devint „ tranquille, dit Lucien, les Cupidons qui voloient „ tout autour avec des flambeaux, chantoient „ l'hyménée; les Néréïdes, montées ſur des dauphins comme ſur des courſiers, caracoloient & „ donnoient des marques de réjouiſſance; les Tritons danſoient autour de cette nymphe „. *Europe* fut ainſi tranſportée, en peu de temps, de la côté de Phénicie dans l'île de Crete. Elle arriva dans l'île par l'embouchure du fleuve Léthé, qui paſſoit à Gortyne. Les Grecs voyant ſur cette riviere des platanes toujours verts, publierent qu'un de ces arbres fut témoin des premieres amours de Jupiter avec *Europe*. Auſſi a-t-on repréſenté *Europe* triſte, aſſiſe ſous un platane, au pied duquel eſt un aigle, à qui elle tourne le dos. L'eau dans laquelle elle ſe lava, quand Jupiter l'eut quittée, acquit une vertu extraordinaire; ceux qui y entroient pendant la pluie, n'étoient mouillés, ni de l'eau qui les recevoit, ni de celle qui tomboit. *Europe* eut de Jupiter quatre fils, Minos, Rhadamanthe, Sarpédon & Catnus. La compagnie d'un dieu ne déshonoroit pas une mortele. Aſtérius, roi de Crete, épouſa *Europe*. N'en ayant point d'enfans, il adopta les quatre fils de Jupiter, & laiſſa ſon royaume à Minos. *Europe*, devenue mere de ces quatre princes, s'attira l'eſtime & l'amitié de tous les Crétois, qui l'honorerent, après ſa mort, comme une divinité; ils inſtituerent même une fête en ſon honneur, nommée *hellotia*, d'où on appela *Europe*, *Hellotès*. Pluſieurs ont cru que cette princeſſe, dont le nom exprime la blancheur, avoit donné ſon nom à l'*Europe*, dont les habitans ſont blancs.

Au bruit de l'enlévement d'*Europe*, Agénor, ſon pere, la fit chercher de tous côtés, & ordonna à ſes enfans de s'embarquer, & de ne point revenir ſans elle. Les amours d'*Europe* & de Jupiter exciterent dans le cœur de la jalouſe Junon un courroux ſi implacable, qu'elle pourſuivit avec acharnement toute la famille de Cadmus, frere de cette princeſſe. *Voyez* CADMUS, HELLOTÈS.

La fable de l'enlevement d'*Europe*, eſt racontée de pluſieurs manieres par les écrivains.

Licophron appele ſon raviſſeur Aſtéros. Diodore (*lib. V*) Aſtérius, & d'autres Xanthus & Xuthus. Pour conſoler Agénor de la perte d'*Europe*, on mit ſa fille au nombre des divinités. Le raviſſement d'*Europe*, a beaucoup exercé les mythologues. Les uns diſent qu'un Jupiter, roi de Crete, ayant fait une deſcente en Phénicie, enleva pluſieurs perſones, & entr'autres la fille du roi du pays, nommée *Europe*, qu'il la tranſporta en Crete ſur un vaiſſeau nommé *le taureau*. Paléphate de Paros a écrit qu'elle fut enlevée par un gnoſſien, nommé *Taurus*, dans une guerre qu'il eut avec les Phéniciens.

Europe fut honorée par les Phéniciens, avec Aſtarte ou Aſtharoth, c'eſt-à-dire, avec la lune & ſous ſon nom. Lucien, dans ſon Traité de la déeſſe ſyriene, dit qu'Aſtarte étoit la lune, & il ajoute que les prêtres phéniciens croyoient qu'Aſtarte étoit *Europe*, & que lui-même il le leur avoit ouï aſſurer, c'eſt-à-dire, répond Voſſius (*de idolat. lib. VII, cap. X*), qu'Aſtarte, phyſiquement parlant, & de fait, étoit la lune, que c'étoit à elle que ce culte ſe rendoit dans ſon origine, & que depuis d'Aſtarte, on en avoit fait *Europe*

Les ſydoniens mirent *Europe* au revers des médailles qu'ils frapperent pour Élagabale, pour Annia Fauſtina, & pour Alexandre Sévere. Les os d'*Europe* étoient chez les theſpiens, & ils les portoient en cérémonie aux helloties. *Voyez* HELLOTIES.

On trouve ſur les médailles une *Europe* ſur un taureau, & pour inſcription, ΘΕΑ ΣΙΔΩΝΟΣ. (Triſtan, tom. III, p. 226, 227.)

Une autre *Europe* eſt une nymphe, fille de l'Océan & de Téthys, comme on peut le voir dans la Théogonie d'Héſiode, v. 357. Lambert Barlée, qui prétend que les noms des filles de l'Océan, raportés par Héſiode en cet endroit, ne ſont que des qualités ou des propriétés de l'eau, ou de la mer, dit que Εὐρώπη, *Europe*, eſt dit pour Εὐρυώπη, *qui voit fort loin*, parce que la vue s'étend fort loin ſur les eaux.

Enfin, *Europe* eſt le nom de la XIe. ſybille.

EUROPS, fils d'Égialée, régna à Sycione, & donna ſon nom à l'*Europe*, ſelon Apollodore & Pauſanias. (*Corinth.*)

EUROTAS, fleuve du Péloponeſe, quita le nom d'Himere à cette occaſion. Les lacédémoniens étant en guerre contre les athéniens, attendoient pour combattre la pleine lune. *Eurotas*, leur général, traitant cela de ſuperſtition, dit Plutarque le géographe, n'y voulut avoir aucun égard, rangea ſon armée en bataille mal-gré la foudre & les éclairs; mais il perdit ſon armée, &, de chagrin, il ſe jetta dans le fleuve Himere, qui depuis ce temps-là fut nommé *Eurotas*. Les lacédémoniens honoroient ce fleuve, dit Maxime de Tyr, par une loi expreſſe qui le leur ordonoit. C'étoit peut-être à cauſe de l'utilité qu'ils en retiroient, ce fleuve arofant le territoire de Sparte. *Voyez* HIMERE.

Les lacédémoniens diſoient que Vénus, après avoir paſſé l'*Eurotas*, y avoit jeté ſes bracelets & tous les ornemens des femmes; qu'elle avoit pris enſuite la lance, le bouclier, pour ſe montrer à Lycurgue, & pour imiter le courage des lacédémoniens. L'allégorie contenue dans ce récit eſt frapante.

EUROTAS, fleuve de Theſſalie, entre dans le Pénée, qui ſemble refuſer de le recevoir. L'eau de l'*Eurotas* ſurnage d'abord comme de l'huile ſur celle du Pénée, qui la rejete enſuite comme une eau mandite, & engendrée par les furies infernales. (*Plin. lib. IV, cap. VIII.*)

EURUS; nom d'un vent qui ſouffle entre l'Orient & le Midi, & que nous appelons vent du ſud-eſt. Pline dit (*lib. II, cap. XLVII*) que ce nom eſt celui que les grecs lui donnoient, que les latins l'appeloient vulturne, *vulturnus*. Les latins confondent ſouvent ces deux vents, parce qu'ils ſouflent tous deux du côté d'Orient, l'un à droite & l'autre à gauche de l'Orient équinoxial. Andronique de Cyrre avoit bâti à Athènes une tour octogone, où les huit vents que l'on diſtinguoit alors, étoient marqués. Elle ſubſiſte encore, & l'*Eurus* paroît ſous la forme d'un jeune homme. Sur l'Océan, nos pilotes appelent ce vent ſud eſt; & ſiroco ſur la Méditerranée.

EURYALÉ; une des trois Gorgones, fille de Phorcys, & ſœur de Méduſe. Elle n'étoit ſujete, ni à la vieilleſſe, ni à la mort, dit Héſiode. *Voy.* GORGONES. (*Théogon. v. 276.*)

EURYALÉ, reine des Amazones, ſecourut Aëtès, roi de Colchide, contre Jaſon. (*Valer. Flacc. Argon. lib. V.*)

EURYALÉ, fille de Minos, ſe laiſſa ſéduire par Neptune, & mit au monde Orion. *Voyez* ORION.

EURYALE, ſemblable aux dieux, dit Homere, commandoit les argiens au ſiége de Troye, avec Diomede & Sténélus. Il étoit fils de Mécifiée, & petit-fils du roi Talaüs.

EURYALE, le plus beau des troyens qui portoient les armes, dit Virgile (*Ænéid. IX.*), aimoit tendrement Niſus, autre jeune troyen: ils ne ſe quitoient jamais dans les combats. S'étant expoſés tous deux à un grand péril, pour la gloire de leur nation, Niſus s'en tira heureuſement; mais *Euryale* eut le malheur de ſe laiſſer ſurprendre par les ennemis. Dès que Niſus vit ſon ami entre leurs mains, ſans eſpérance de l'en pouvoir tirer, il ſe livra lui-même à eux, en offrant ſa vie, pour ſauver celle de ſon ami; ils y périrent tous deux.

EURIBATE, un des argonautes, ſe rendit célebre au jeu du palet, auſſi-bien que dans l'art de guérir les plaies: c'eſt lui qui guérit celle qu'Oilée avoit reçue, en donnant la chaſſe avec Hercule aux oiſeaux du lac Stymphale.

EURYBIE, fille de Pontus & de la Terre, épouſa Créius, & fut mere d'Aſtréus, de Perſé & de Pallas, ſelon Héſiode.

EURYCLÉE, nourice d'Ulyſſe, fut la premiere qui reconut ce prince à ſon retour, à une bleſſure qu'il avoit reçue autrefois d'un ſanglier, & qu'elle remarqua en lui lavant les pieds. Laërte, pere d'Ulyſſe, avoit acheté cette femme fort jeune, dit Homere, pour le prix de vingt bœufs. *Voyez* ULYSSE.

EURYCLES, ſurnomé l'Engaſtrimythe, parce que l'on croyoit qu'il avoit un démon dans les entrailles, qui lui révéloit l'avenir. Il fut fameux à Athènes; & les devins furent appelés de ce nom *Euryclides*.

EURYDICE étoit une nymphe qu'Orphée épouſa. Fuyant les pourſuites d'Ariſtée le long d'un fleuve, elle n'aperçut point un ſerpent redoutable caché ſous l'herbe; elle en fut piquée au talon, & perdit la vie peu de jours après ſon mariage. Orphée fuyant le commerce des hommes, tâchoit par le ſon de ſa lyre, de ſoulager ſa douleur. Nuit & jour, ſur un rivage déſert, il déploroit ſa perte. Enfin, ne pouvant plus ſupporter ſon abſence, il oſa, dit Virgile, pénétrer dans le ſombre royaume de Pluton, traverſer ſes forêts téné-

breuſes, où regne un éternel éfroi, s'approcher du terrible monarque des morts, & aborder les lugubres divinités, que les prieres des mortels n'ont jamais fléchi.

Les ſons de ſa lyre pénétrerent dans les plus profondes demeures du Tartare, & en ſurprirent tous les pâles habitans. Les oreilles même des Furies, dont les têtes ſont armées de ſerpens, en furent charmées. Le Cerbere fermant ſes trois gueules, ceſſa d'aboyer, & le mouvement de la roue d'Ixion fut ſuſpendu. Proſerpine & Pluton lui-même en furent attendris: ils ordonnerent qu'*Eurydice* lui ſeroit rendue, à condition toute-fois qu'il ne tourneroit la tête pour la voir, qu'après qu'il ſeroit ſorti des enfers, & que, s'il contre-venoit à cet ordre, elle lui ſeroit ravie pour toujours. Orphée revenoit donc ſur la terre, ſuivi de ſa chere *Euridice*, qui marchoit après lui vers le ſéjour des morts, lorſque l'impatience de revoir ſon épouſe, ou un mouvement ſubit, dont il ne fut point le maître, lui fit oublier la loi: il tourna la tête pour voir ſa chere épouſe, & à l'inſtant elle diſparut. Il lui tendit les bras, mais il n'embraſſa qu'une vapeur légere. *Euridice* ſoumiſe encore une fois à l'empire de la mort, ne fit aucune plainte contre ſon époux; elle n'auroit eu à ſe plaindre que d'avoir été trop aimée. Orphée courut après elle pour la joindre, mais il ne la revit plus. Le malheureux époux, de retour ſur la terre, paſſa ſept mois entiers au pied d'un rocher, ſur les rives déſertes du Strymon, à pleurer ſans ceſſe, & à faire retentir les antres de ſes gémiſſemens.

Les hiſtoriens diſent qu'Orphée ayant perdu ſa femme, alla dans un lieu de la Theſprotie, nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ſes réponſes en évoquant les morts. Il revit ſa chere *Eurydice*; & croyant l'avoir véritablement retrouvée, il ſe flata qu'elle le ſuivroit; mais ayant regardé derriere lui, & ne la voyant plus, il en fut ſi affligé, qu'il ſe tua de déſeſpoir. D'autres diſent qu'il guérit ſa femme de la morſure du ſerpent; mais comme elle mourut peu de temps après, de quelqu'autre accident, & peut-être par la faute d'Orphée, on publia qu'il l'avoit retirée des enfers, & qu'elle y étoit retombée. *Voyez* ARISTÉE, ORPHÉE.

EURYDICE, fille d'Endymion & d'Aérodie. *Voyez* ENDYMION.

EURYDICIUM, dans l'Élide. ΕΥΡΥΔΙΚΕΩΝ. Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

EURIMÉDON, géant dont Junon étoit devenue amoureuſe avant d'avoir épouſé Jupiter, fut le pere de Prométhée: il eut part à la guerre des géans contre les dieux, & fut précipité dans les enfers. Jupiter perſécuta ſon fils Prométhée, pour avoir volé le feu céleſte; mais c'étoit peut-être un prétexte, & ſa naiſſance fut la véritable cauſe de la haine du dieu contre le pere & le fils. *Voyez* JUNON.

EURYNOME, un des dieux infernaux, ſelon Pauſanias, ſe nouriſſoit, diſoit-on, de la chair des morts, ne laiſſant que les os. Le célebre Polignote avoit peint un tableau des enfers, qui étoit dans le temple de Delphes. Pauſanias, qui avoit vu ce tableau, dit qu'*Eurynome* y étoit repréſenté avec un viſage de couleur entre noire & bleue, comme celle des groſſes mouches, qui ſont attirées par l'odeur de la viande; il grinçoit des dents, & étoit aſſis ſur une peau de vautour.

Pauſanias (*Phocic.*) ajoute qu'aucun ancien écrivain, tel qu'Homere, ou l'auteur du myuias, poëme, n'avoit parlé d'*Eurynome*, & qu'on ne le voyoit ſur aucun autre monument.

EURYNOMÉ, fille de l'Océan, étoit d'une ſi grande beauté, que Jupiter en devint amoureux, l'épouſa & la rendit mere des trois Grâces. *Voyez* JUPITER GAMÉLIA.

Elle eut un temple dans l'Arcadie, près de Phygalie, dans lequel ſa ſtatue étoit liée avec des chaînes d'or; elle avoit la figure d'une femme juſqu'à la ceinture, & tout le bas reſſembloit à un poiſſon. Son temple ne s'ouvroit qu'une fois l'an; & à un certain jour on y faiſoit des ſacrifices publics & particuliers; c'eſt la même qu'Eunomie. (*Heſiod. theogon.* 907. *Pauſan. Arcadic.*)

EURYPILE roi de cette partie de la Lybie, qu'on appele Cyrénaïque, ayant reçu chez lui les argonautes, qu'une tempête avoit jetés ſur ſes côtes, leur donna de bons avis pour éviter les bancs de ſable qui ſe rencontrent dans les Syrtes & dans les environs, & leur prêta même un vaiſſeau léger qui leur ſervit de guide: ce fait a été ainſi habillé en fable. Un vent de nord ayant jeté les argonautes ſur les côtes de la Lybie, ils ſe trouverent engagés dans le lac Tritonide, avant de pouvoir prendre terre. Alors un Triton leur apparut ſous une forme humaine (c'étoit *Eurypyle*), & leur dit que moyénant une récompenſe, il leur montreroit un chemin pour ſe dégager ſans danger du lieu où ils étoient. Jaſon lui fit préſent d'un beau trépied de cuivre, que le Triton plaça dans ſon temple, en leur prédiſant que quand quelqu'un de leurs deſcendans auroit enlevé le trépied, il étoit réglé par les deſtins qu'il y auroit cent villes greques bâties ſur le lac Tritonide. Les argonautes étant près de partir, *Eurypile* dételа un des chevaux ailés du char de Neptune, qu'il envoya devant eux, en leur ordonnant de ſuivre exactement ſes traces pour ne point s'égarer.

EURYPILE, fils d'Évémon, un des capitaines grecs qui étoient au ſiége de Troye. Dans le partage des dépouilles de cette ville, il eut dans ſon lot un coffre, qui renfermoit une ſtatue de Bacchus, faite, diſoit-on, par Vulcain, & dont Jupiter avoit fait préſent à Dardanus. *Eurypile* ouvrit le coffre, regarda la ſtatue, & en dépit de ſa curioſité devint furieux. Le mal continua, les longs accès de folie ne lui laiſſoient que de petits inter-

valles, où le bon ſens revenoit. Il prit un de ces bons momens pour aller à Delphes, conſulter l'oracle d'Apollon, qui lui répondit qu'il devoit continuer ſa route, & s'arrêter au lieu où il trouveroit des gens qui alloient faire un ſacrifice barbare; que c'étoit-là qu'il devoit dépoſer le coffre & établir ſon domicile. *Eurypile* ſe rembarqua, & alla, avec ſa petite flote, au gré des vents, qui le porterent à la côte de Patras. Il y deſcendit à terre dans le temps qu'on alloit immoler un jeune garçon & une jeune fille vierge à Diane Triclaria; il ſe ſouvint alors de l'oracle. Ceux de Patras voyant arriver chez eux un roi inconnu avec ce coffre, crurent d'abord qu'il y avoit quelque dieu dedans. Cette aventure guérit *Eurypile* de ſa folie, & ſauva la vie aux deux innocentes victimes. Depuis ce temps, ceux de Patras, après la fête de Bacchus, célébroient tous les ans les funérailles d'*Eurypile*: ils renduient auſſi de grands honneurs au dieu renfermé dans le coffre, qu'ils appelerent *Eſymnete*. Neuf des principaux de la ville, élus par le peuple, & autant de femmes, préſidoient à la cérémonie. Au premier jour de la fête, un prêtre portoit ce coffre en grande pompe. Cette hiſtoire eſt tirée de Pauſanias.

EURYPILE, petit-fils d'Hercule, du côté de ſon pere Téléphe, & de Priam, par ſa mere Aſtioché, fut un des plus illuſtres alliés des Troyens, autant par ſa valeur que par ſa naiſſance. Il n'arriva au ſiége de Troye qu'à la fin de la dixieme année; c'eſt lui qui tua, après un rude combat, Machaon, fils d'Eſculape. Homere nous apprend qu'il étoit un des plus beaux princes de ſon temps: il n'y avoit, dit-il, que Memnon qui fût plus beau que lui. Il avoit conduit à Troye les céthéens, peuple de Myſie: Pyrrhus, fils d'Achille, ayant tué *Eurypile*, ſes ſujets, de déſeſpoir, ſe firent tous tuer autour de ſon corps.

EURYPILE, roi de Cos, pere de Caleiopé, l'une des maitreſſes d'Hercule, de qui elle eut Theſſalus. *Voyez* Cos, Hercule.

EURYSACE; fils d'Ajax télamonien, & de Tecmeſſe, fille de Theuthrantès, prince phrygien. *Voyez* Tecmessa. *Euryſace* régna dans Salamine après la mort de Télamon, pere d'Ajax. Les athéniens l'honorerent, ainſi qu'Ajax ſon pere, d'un culte particulier; Pauſanias témoigne que les honneurs qu'on leur avoit décernés, ſubſiſtoient encore de ſon temps, & qu'on voyoit à Athènes un autel d'*Euryſace*. Il eut un fils nommé Philœus, qui échangea le royaume de Salamine contre la bourgeoiſie d'Athènes. Miltiade deſcendoit de ce Philœus.

EURYSTERNE; ſurnom de la terre, ou de la déeſſe *Tellus*, ainſi appelée à cauſe de ſa large poitrine. Elle avoit un temple ſous ce nom auprès d'Ægé, dans l'Achaïe, un des plus ancien de la Grece. La prêtreſſe qu'on éliſoit pour le deſſervir, devoit n'avoir eu qu'un mari, & garder le célibat tout le reſte de ſa vie. *Voyez* Tellus.

Ce ſurnom eſt formé d'*Εὐρὺς*, *large*, & de *στέρνον*, *poitrine*.

EURYSTHÉE, roi de Mycenes. *Voyez* l'hiſtoire de ſa naiſſance au mot Alcmene. Ce prince politique, jaloux de la réputation d'Hercule, & craignant d'être un jour détrôné par ce héros, le perſécuta ſans relâche; il eut ſoin de lui donner aſſez d'occupation hors de ſes états, pour lui ôter le moyen de troubler ſon gouvernement. Il exerça ſon grand courage dans des entrepriſes également délicates & dangereuſes: c'eſt ce que nous appelons *les travaux d'Hercule*. On dit même qu'Hercule devint ſi redoutable à *Euryſthée*, que mal-gré l'empire qu'il avoit ſur ce héros, il n'oſoit paroître devant lui, & qu'il avoit préparé un tonneau d'airain pour s'y aller cacher en cas de beſoin. Il ne laiſſoit point entrer Hercule dans ſa ville: les monſtres qu'il apportoit étoient laiſſés hors des murs, & *Euryſthée* lui envoyoit ſes ordres par un héraut. Non content de voir Hercule mort, il voulut exterminer les reſtes d'un nom odieux pour lui: il pourſuivit les enfans de ce héros de climats en climats, & juſque dans le ſein de la Grece. Ceux-ci s'étoient réfugiés à Athènes, auprès d'un autel de Jupiter, dit Eurypide, pour contre-balancer Junon, qui animoit *Euryſthée*. Théſée, dont ils avoient imploré la protection, prit leur défenſe, refuſa de les livrer à leur ennemi, qui étoit venu les redemander les armes à la main, & qui périt avec toute ſa famille dans le combat. Il fut tué par Hillus, fils d'Hercule, qui lui coupa la tête, & l'envoya à Alcmene; elle lui arracha les yeux. *Voyez* Hercule, Iphiclus.

EURYSTHÉE, roi d'Argos, beau-pere d'Atrée. *Voyez* Atrée.

EURYTE, roi d'Oéchalie, en Theſſalie, ſe vantoit d'une ſi grande adreſſe à tirer de l'arc, qu'il défioit tout le monde. Voulant marier ſa fille Jole, il fit propoſer un combat, promettant de la donner à celui qui le vaincroit dans cet exercice. Il oſa même entrer en lice contre les dieux: voilà pourquoi, dit Homere, il ne parvint pas à une ſi grande vieilleſſe; car Apollon, irrité de ce qu'il avoit oſé le défier, lui ôta la vie. Hercule, qui avoit appris d'*Euryte* à tirer de l'arc, le tua & enleva ſa fille. Cet enlévement fut cauſe de la mort d'Hercule. *Voyez* Déjanira, Hercula, Jole.

Euryte fut auſſi pere de Dryope. On lui rendoit un culte dans l'Oéchalie; & la fête que l'on célébroit en ſon honneur, fut inſtituée par Sybotas.

EURYTE, un des géans qui firent la guerre à Jupiter. Hercule étant venu au ſecours de ſon pere, s'attacha à combattre *Euryte*, & l'aſſoma, avec une branche de chêne.

EURYTHE, ou Eurythion, centaure, occaſionne la guerre des centaures contre les lapythes. Il étoit aux noces de Pyrithous. Suivant Homere, le vin lui ayant troublé le cerveau, il devint furieux, & commit des inſolences contre les lapythes. Ceux-ci ſe jeterent ſur lui, le traînerent hors de

la ſalle du feſtin, & lui coupereut le nez & les oreilles : ainſi il porta le premier la peine de ſon ivrognerie. Ovide dit que ce centaure donna occeſion à la guerre, par l'outrage qu'il voulut faire à Hippodamie. Il fut tué par Theſée. *Euryte* avoit été un des Argonautes. *Voyez* Centaures.

Eurythé ; mere d'Oëacé, roi de Calydon. *V.* Oëneé.

EURYTHION ; miniſtre des cruautés de Géryon, fut mis à mort, avec ſon maître, par Hercole.

EURYTION. *Voyez* Hellotès.

EURYTUS. *Voyez* Molionides.

EUSÉBIA, en Cappadoce ; depuis Cæſarée. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire eſt un aigle éployé.

EUSÉBIE, épouſe de Conſtance II.

Flavia Eusebia Augusta.

Ses médailles ne ſont connues que dans le recueil de Goltz.

EUSÉBIE ; c'eſt le nom que les grecs donnoient à la Piété, qu'ils avoient déifiée. *Voyez* Piété, Εὐσεβία, *Piété*.

EUTERPE. Auſone la fait inventrice de la flûte. Elle tient des flûtes ſur le ſarcophage du capitole, où les neuf Muſes ſont repréſentées ; ainſi que ſur le marbre de l'apothéoſe d'Homere ; de même que ſur un beau ſarcophage de la villa Mattéi. — Cette muſe porte ordinairement l'habit des acteurs tragiques, parce qu'ils étoient toujours acompagnés par des flûtes. —

EUTHÉNIE. Les grecs appeloient ainſi l'Abondance, qu'ils avoient perſonifiée, mais ſans aucun temple, ni autel. *Voyez* Abondance.

EUTHYME, fameux athlete. *Voyez* Lyaas.

ÉVYUS eſt un nom fort ordinaire de Bacchus ; il eſt pris de ce qu'ayant une fois tué un géant, Jupiter, ſon pere, s'écria : en grec, *ὺ υἱός*, ὁ *mon fils !*

EUZARTES *ſcutum*. Muratori (*Theſ.* 648. 1) raporte une inſcription greque, trouvée à Mégare par Wheler, dans laquelle il eſt fait mention de ce *jeu* ou *combat* (ΕΥΖΑΡΤΗΣ ΑΣΠΙΣ), inconnu d'ailleurs.

EX conſule, ex prætore, &c., ancien conſul, ancien préteur.

EXACTEUR ; s'étoit, 1°. un domeſtique chargé de pourſuivre le rembourſement des dettes de ſon maître. 2°. Un autre domeſtique qui avoit l'œil ſur les ouvriers. 3°. Un officier de l'empereur, qui hâtoit le recouvrement des droits appelés *pecuniarium fiſcalium*. On le nommoit auſſi *compulſor*. 4°. Un autre officier qui ſuivoit les patiens au ſupplice, & qui veilloit à ce que l'exécution ſe fît, ainſi qu'elle avoit été ordonée par les juges. celui-ci s'appeloit *exactor ſupplicii*.

EXAGIUM ; poids romain. Le mot grec répond au mot latin *ſextula*, ſixieme partie de l'once romaine. Il eſt dit dans une inſcription, raportée à l'article Boucheries : *ſub exagio potius vendere, quam digitis concludentibus tradere.*

On voit dans le cabinet de Ste. Génevieve un petit flan carré de bronze, du poids d'un grôs & ſix grains & demi, qui porte pour légende au revers d'Honorius, Exagium solidi. C'étoit une piece de trébuchet, faite pour donner le poids juſte du ſou d'or. M. de Romé de l'Iſle penſe qu'elle a perdu par l'action du temps, cinq grains & demi du poids qu'elle avoit, lorſqu'elle peſoit autant que le ſou d'or.

EXAMILION, ſ. m. Muraille célebre que l'empereur Emmanuel fit élever ſur l'Iſthme, de Corinthe, l'an 1413, & qui fut ainſi nommée de ἕξ, *ſix*, & de μίλιον, qui, en grec, vulgaire, ſignifie un mille, du latin *mille*. Cette muraille avoit ſix milles, c'eſt-à-dire, deux lieues de long. L'*examilion* fut bâti pour garantir le Péloponeſe de l'incurſion des barbares, il commençoit au port Lechée, à ſeize ſtades de Corinthe, & finiſſoit au port Cenchrée, vers le golfe Saronique. Amurat II, ayant levé le ſiége de Conſtantinople en 1424, fit démolir l'*examilion*, quoiqu'il eût conclu la paix avec l'empereur grec. Les Vénitiens le firent rétablir l'an 1463. En quinze jours l'ouvrage fut achevé par trente mille ouvriers, couverts par l'armée commandée par Bertoldo d'Eſt, général des troupes de terre, & par Louis Loredano, général de la mer. Les infideles firent de vains éforts pour détruire ce rempart ; ils furent repouſſés & contraints de ſe retrancher aux environs, mais Bertoldo ayant été tué au ſiége de Corinthe, qu'on fit enſuite, Bertino de Caltinato ayant pris le commandement de l'armée, abandonna, à l'approche du Beglerbey, le ſiége & la défenſe de la muraille pour laquelle on avoit fait tant de dépenſe.

EXARQUE ; vicaire de l'empereur d'Orient, ou préfet qu'il envoyoit en Italie, pour la défendre contre les lombards, qui avoient conquis toute cette contrée, à la réſerve de Rome & de Ravenne. L'*exarque* faiſoit ſa réſidence ordinaire dans cette derniere ville. Le premier *exarque* fut le Patrice Longin, envoyé par Juſtin le jeune, en 568.

Les *exarques* ſubſiſterent environ 185 ans, juſqu'à ce qu'Aſtolphe, roi des lombards, prit Ravenne par force, l'an 752. Eutychius étoit pour lors *exarque* de Ravenne, & ce fut le dernier.

EXAUCTORATIO ; licenciment des troupes romaines, ſoit qu'il fût fait avec honeur, ſoit qu'il fût acompagné d'infamie. Lampride (*in Alex. c. XII*) nous en a conſervé la formule : *quirites, diſcedite, atque arma deponite.*

EXAUGURARE ; terme du langage des prêtres romains. Il vouloit dire, rendre profane un endroit conſacré ci-devant à quelque divinité.

EXCEDERE; éviter l'ataque d'un adverſaire, terme de gladiateur.

EXCEPTORES; gréfiers - abrévlateurs, qui écrivoient en notes les actes des tribunaux.

EXCITARI; être renvoyé d'une place que l'on ne devoit pas occuper, terme d'amphithéâtre.

EXCOMMUNICATION (*hiſt. anc.*), ſéparation de communication ou de commerce. En ce ſens, tout homme exclus d'une ſociété ou d'un corps, & avec lequel les membres de ce corps n'ont plus de communication, peut être appelé *excommunié*; c'étoit une peine uſitée en certains cas chez les anciens, & qui étoit infligée par les prêtres. On défendoit à ceux qu'on *excommunioit*, d'aſſiſter aux ſacrifices, d'entrer dans les temples; on les livroit aux démons & aux euménides avec des imprécations terribles; c'eſt ce qu'on appeloit *ſacris interdicere*, *diris devovere*, *execrari*. La prêtreſſe Théano, fille de Menon, fut louée de n'avoir pas voulu dévouer Alcibiade aux Furies, quoique les athéniens l'euſſent ordoné; & les eumolpides, qui en ce point obéirent au peuple, furent très-blâmés, parce qu'on n'en devoit venir à cette peine qu'aux dernieres extrémités.

L'*excommunication* paſſa chez les romains, mais avec la même réſerve; & nous n'en voyons guere d'exemples que celui du tribun Aſelus, qui n'ayant pu empêcher Craſſus de porter la guerre chez les Parthes, courut vers la porte de la ville par laquelle ce général devoit ſortir pour ſe mettre à la tête des troupes; & là jetant certaines herbes ſur un bràſier, il prononça des imprecations contre Craſſus. L'excommunication, dit Céſar *liv. VI*, étoit la plus rigoureuſe punition qu'infligeaſſent les druides chez les gaulois. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

EXCUBIÆ. *Voyez* GARDES.

EXCUBITORES; cohortes qui formoient la garde extérieure du palais des empereurs.

EXCULCATORES; troupes légeres de fantaſſins, armées d'arcs & de fléches.

EXCUNEATI. *Voyez* CUNEUS.

EXÉCESTUS, tyran des phociens, avoit deux bagues enchantees, dit Clément Alexandrin, dont il ſe ſervoit pour connoître l'avenir, en les frapant l'une contre l'autre: il prétendoit deviner par le ſon ce qu'il avoit à faire, & ce qui lui devoit ariver. Il fut pourtant tué en trahiſon; les bagues admirables qui lui avoient marqué, diſoit-on, le temps de ſa mort, ne lui fournirent point le moyen de l'éviter (*Strom. 1.*).

EXÉCUTEUR, bourreau.

Chez les grecs, cet office n'étoit point méprisé, puiſqu'Ariſtote (*liv. VI de ſes politiques, chap. dernier*) le met au nombre des offices des magiſtrats. Il dit même que par raport à ſa néceſſité, on doit le tenir pour un des principaux offices.

Les magiſtrats romains avoient des miniſtres ou ſatellites, appelés *lictores*, licteurs, qui furent inſtitués par Romulus, ou même, ſelon d'autres, par Janus; ils marchoient devant les magiſtrats, portant des haches enveloppées dans des faiſceaux de verges ou de baguetes. Les conſuls en avoient douze; les proconſuls, préteurs & autres magiſtrats, en avoient ſeulement ſix; ils faiſoient tout-à-la-fois l'office de ſergent & de bourreau. Ils furent nommés *licteurs*, parce qu'ils lioient les pieds & les mains des criminels avant l'exécution; ils délioient leurs faiſceaux de verges, ſoit pour fouéter les criminels, ſoit pour transher la tête.

On ſe ſervoit auſſi quelquefois d'autres perſones pour les *exécutions*; car Cicéron, dans la ſeptieme de ſes *verrines*, parle du portier de la priſon, qui faiſoit l'office de bourreau, pour exécuter les jugemens du préteur; *aderat*, dit-il, *janitor carceris*, *carnifex prætoris*, *mors terrorque ſociorum*, *& civium lictor*. On ſe ſervoit même quelquefois du miniſtere des ſoldats pour l'*exécution* des criminels, non ſeulement à l'armée, mais dans la ville même, ſans que cela les déshonorât en aucune maniere.

Pluſieurs paſſages de Cicéron prouvent que l'*exécuteur*, qui mettoit en croix, non ſeulement n'étoit pas citoyen, mais qu'il ne pouvoit pas même habiter dans l'enceinte de Rome, de peur qu'il ne ſouillât par ſa préſence la dignité & les aſſemblées du peuple romain. (*Cicer. pro Rabir. c. 5; c. 4.*)

EXEDRES. C'étoient chez les anciens des lieux où diſputoient les philoſophes, les rhétoriciens, &c. comme aujourd'hui les claſſes & les colléges. Perrault dit que c'étoient de petites académies, où les gens de lettres conféroient enſemble.

Ce mot eſt tout grec, ἐξέδρα. Budée croit que ce que les anciens appeloient *exedres*, convient aſſez avec ce que nous appelons chapitres dans les cloîtres des moines ou des chanoines. *Voyez* Vitruve, liv. V, ch. 11 & ailleurs.

EXÉGETE, ſ. m. *Exégete*, ce mot ſignifie proprement, qui explique, du grec ἐξηγέομαι, *j'explique*. On appeloit *exégetes* à Athènes des gens habiles dans les loix, des juriſconſultes, que les juges avoient coutume de conſulter dans les cauſes capitales.

Les *exégetes* étoient encore chez les athéniens des prêtres inférieurs à l'hiérophante, auſſi-bien que ceux qu'ils appeloient prophetes.

EXERCICES militaires des anciens. *Voyez le Diction. de l'Art militaire*.

EXERCITATOR. Muratori (*Theſ. 83. 5*) raporte l'inſcription ſuivante, où il croit qu'il eſt fait mention d'un *exercitator factionis*, le même que l'*exercitor factionis*;

PRO SALUTE
C. OPIMII EXERC. FAC
FORTUNÆ PUONATOR
OPIMIA NEMÆ
VOT. V.

EXERCITOR; maître d'exercices.

EXERGUE, ſ. m. ſignifie un mot, une deviſe, une date, &c. qu'on trouve quelquefois dans les médailles au deſſous des figures qui y ſont repréſentées. Ce mot eſt dérivé des mots grec ἐξ, *de*, & ἔργον, *œuvre*; c'eſt un hors-d'œuvre relativement au type & à la légende.

Lettres placées à l'exergue des médailles, pour indiquer dans quelles villes elles ont été frapées, expliquées par quelques antiquaires.

ALE. *Alexandriæ*, ou ALEΞ. idem.

A. M. B. *Antiochiæ moneta B. ſecunda officina.* Second hôtel des monoies, ou marque du monétaire.

ANT. ou ANT. B. *Antiochia ſecunda officina.*

ANT. P. *Antiochiæ percuſſa.*

ANT. S. *Antiochia ſignata.*

AQ. *Aquileia.* Aquilée.

AQ. OB. *Aquileiæ obſignata.*

AQ. P. *Aquileiæ percuſſa.*

AQ. P. S. *Aquileia pecunia ſignata.*

AQ. S. *Aquileiæ ſignata.*

A. SC. A. marque du monétaire. *Sciſciæ. Sciſcia*, ville de Croatie, à préſent, Sifſeg.

A. TR. marque du monétaire. *Treviris*, Treves.

AR. *Arelate.* Arles.

ARL. Idem.

B. TR. marque du monétaire. *Treviris.*

C. L. C. *Cuſa Lugduni.* C. marque du monétaire.

C. L. A. Idem. A. marque du monétaire.

C. Θ. *Conſtantinopoli* Θ. marque du monétaire.

CO. M. *Conſtantinopolitana moneta.*

CO. M. OB. *Conſtentinopoli moneta obſignata.*

CON. *Conſtantinopoli.*

CON. OB. *Conſtantin. abſignata.*

CON. M. *Conſtantinopoli moneta.*

CON. S. *Conſtantinopoli ſignata.*

CON. S. P. T. *Conſtantin. ſignata pecunia.* T. marque du monétaire.

CON. S. P. *Conſtantin. ſignata pecunia.*

CO. R. N. OB. *Conſtentinopoli Romæ nova obſignata.*

K. ou KART. *Karthagine.*

K. ou KONST. *Conſtantinopolis.*

L. ou LUC. ou LUG. *Lucduni* ou *Lugduni.*

L. P. S. *Lugduni pecunia ſignata.*

LUG. P. S. Idem.

MET. DAL. *Metallum Dalmaticum.*

METALL. ULPIAN. PAN. *Metallum Ulpianum Pannonicum.* De la Pannonie.

MET. NOR. *Metallum Noricum.*

M. K. U. T. *Moneta Carthaginis urbis.* T. marque du monétaire.

M. L. *Moneta Lugdunenſis.*

M. LL. *Moneta Lugdunenſium.*

MON. *Moneta.*

MO. S. T. *Moneta ſignata Treviris.*

MD. P. S. *Mediolani pecunia ſignata.*

N. C. A. P. R. *Nummus cujus auctoritate Populi Romani.*

OFF. III. CONST. *Officina tertia Conſtantinopoli.*

PAR. ou PARL. *Percuſſa Arelate.*

P. AQ. *Percuſſa Aquileiæ.*

P. CON. *Percuſſa Conſtantinopoli.*

PE. R. P. *Pecunia Romæ percuſſa.*

P. K. *Percuſſa Karthagine.*

P. L. *Percuſſa Lugduni.*

P. L. O. N. *Percuſſa Lugduni officina nova*, ou *nona.*

P. R. ou P. ROM. *Percuſſa Romæ.*

P. S. *Percuſſa Sciſcia.*

P. T. ou P. TR. *Percuſſa Treviris.*

R. ou RO. ou ROM. *Romæ.*

RA. *Ravennæ.*

RO. P. S. *Romæ pecunia ſignata.*

R. P. *Romæ percuſſa.*

R. S. *Romæ ſignata.*

RV. P. S. *Ravennæ pecunia ſignata.*

S. *Sciſciæ.*

S. A. *Signata Antiochia.*

S. M. A. ou S. M. ANT. *Signata moneta Antiochiæ.*

S. CONST. *Signata Conſtantinopoli.*

S. M. K. B. *Sacra* ou *ſignata moneta Karthagine, officina ſecunda.*

S. M. A. Q. P. *Sacra moneta Aquileiæ percuſſa.*

SIR. ou SIRM. *Sirmii.*

SISC. ou SISC. P. *Sciſciæ percuſſa.*

S. M. R. ou S. M. R. P. *Sacra moneta Romæ percuſſa.*

S. M. SISC. *Signata moneta Sciſciæ.*

S. M. N. *Signata moneta Nicomediæ*, ou *Narbonæ.*

S. M. TR. *Signata moneta Treviris.*

S. M. T. S. B. *Sacra moneta Treviris ſignata.* B. marque du monétaire.

S. T. *Signata Treviris.*

THEV. ou THEV. P. *Thempoli percuſſa.* C'eſt Antioche de Syrie.

TR. ou TR. OBS. *Treviris obſignata.*

TR. P. *Treviris percuſſa.*

TT. *Treverorum.*

EXIL. Chez les Romains, le mot *exil*, *exilium*, ſignifioit proprement une *interdiction*, ou *excluſion de l'eau & du feu*, dont la conſéquence

naturele étoit que la perſone ainſi condamnée étoit obligée d'aller vivre dans un autre pays, ne pouvant ſe paſſer de ces deux élémens. Auſſi Cicéron, *ad Heren.* (ſuppoſé qu'il ſoit l'auteur de cet ouvrage) obſerve que la ſentence ne portoit point préciſement le mot d'*exil*, mais ſeulement d'*interdiction de l'eau & du feu*.

Le même auteur remarque que l'*exil* n'étoit pas, à proprement parler, un châtiment, mais une eſpece de réfuge & d'abri contre des châtimens plus rigoureux: *exilium non eſſe ſupplicium, ſed perfugium perfugiumque ſupplicii* (*pro Cæcin.*). Il ajoute qu'il n'y avoit point chez les Romains de crimes qu'on punit par l'*exil*, comme chez les autres nations; mais que l'*exil* étoit une eſpece d'abri ſous lequel on ſe mettoit volontairement pour éviter les chaînes, l'ignominie, la faim, &c.

Les Atheniens envoyoient ſouvent en *exil* leurs généraux & leurs grands hommes, ſoit par jalouſie de leur mérite, ſoit par la crainte qu'ils ne priſſent trop d'autorité. *Voyez* OSTRACISME.

Exil ſe dit auſſi quelquefois de la relégation d'une perſone dans un lieu, d'où il ne peut ſortir ſans congé. *Voyez* RELÉGATION.

Ce mot eſt dérivé du mot latin *exilium*, ou de *exſul*, qui ſignifie *exilé*; & les mots *exilium* ou *exul*, ſont formés probablement d'*extra ſolum*, hors de ſon pays natal.

Dans le ſtyle figuré, on appele *honorable exil* une charge ou emploi qui oblige quelqu'un de demeurer dans un pays éloigné & peu agréable. Sous le regne de Tibere, les emplois dans les pays éloignés étoient des eſpeces d'*exils* myſtérieux.

EXIRE; éviter les coups d'un adverſaire; terme de gladiateur.

EXITÉRIES; fêtes où l'on offroit aux dieux des préſens avant le départ, ou avant quelque expédition, afin de ſe les rendre favorables.

EXODE. EXODIAIRE. } Dans l'ancienne tragédie, ſ. m. C'eſt l'une des quatre parties de l'ancienne tragédie, *exodium*. Ariſtote appele *exode* ce qu'on diſoit après que le chœur avoit ceſſé de chanter pour ne plus reprendre. Ainſi, l'*exode* dans la tragédie greque, & ſelon le ſentiment d'Ariſtote, ne peut être pris pour l'*épilogue*, comme bien des gens l'ont cru. L'*exode* eſt tout ce qui renferme le dénoûment & la cataſtrophe de la piece: ce dénoûment, dans les pieces bien compoſées, commence toujours après le dernier chant du chœur, & cela répond exactement à notre dernier & cinquieme acte. *Voyez* M. Dacier, p. 166 de ſon commentaire ſur la poétique d'Ariſtote. Chez les latins, l'*exode* a été pris dans un autre ſens; c'étoit parmi eux à peu près ce que la farce eſt parmi nous. Après qu'on avoit joué la tragédie, on faiſoit venir le farceur, qu'on appeloit *exodiaire*, qui par ſes grimaces, ſes plaiſanteries, ſes bons mots, divertiſſoit le peuple, ſéchoit les larmes que le ſpectacle tragique avoit fait verſer. C'eſt ce que dit le ſcholiaſte de Juvénal, *ut quidquid lacrymarum ac triſtitiæ cæpiſſent ex tragicis affectibus, hujus ſpectaculi riſus detergeret*.

L'*exode* étoit auſſi compoſé de vers que la jeuneſſe récitoit à la fin des comédies atellanes, & qui répondoient à nos farces.

EXODIARIUS. Gruter (637, 1. *Theſ.*) raporte la célebre épitaphe d'Urſus Togatus, le premier qui ait joué à Rome avec une balle de verre. On y trouve le mot *Exodiarius*, relatif ſans doute à celui d'*exodium*, exode.

EXOMIDE; tunique, vêrement des Grecs, qui ſerroit étroitement le corps, & laiſſoit les épaules découvertes. Les eſclaves, les domeſtiques, & le peuple porterent l'*exomide* chez les Romains; ils y ajouterent ſeulement un manteau: elle fut auſſi à l'uſage du théâtre. À Lacédémone, les hommes, les femmes ailleurs, portoient l'*exomide*.

Pollux (IV, 18.) définit l'*exomide*, „ un habit d'acteur comique, une tunique blanche, ſans ornemens, ſans couture ſur le côté gauche „. Ce dernier caractere a fait croire que l'*exomide* n'avoit qu'une manche, ou plutôt qu'une aile fort large, dont on s'enveloppoit comme d'un manteau. Pollux dit en effet ailleurs (VII, 13) que l'*exomide* étoit une tunique garnie d'une ſeule manche. Mais ces deux paſſages pourroient s'expliquer d'une maniere fort ſimple, en diſant que l'*exomide* étoit une tunique, ou ſac carré, ayant deux ouvertures pour laiſſer ſortir les bras; que l'une de ces ouvertures étoit pratiquée dans le côté gauche, où l'étoffe étoit entiere & ſans couture; que celle du côté droit étoit pratiquée dans la couture unique qui réuniſſoit les deux bouts de l'étoffe repliée, pour ſerrer une tunique, ou ſac, ſans manches.

EXONERATOR Calcariorius. Gruter (1117, 5, *Theſ. inſcr.*) raporte une inſcription, dans laquelle il eſt fait mention de cet officier prépoſé au ſervice des fours à chaux.

EXOPRASIA; impôt mis ſur les marchandiſes vendues à l'étranger.

EXOSTRA; machine de théâtre chargée d'un ſiége, ſur lequel ſe plaçoit un acteur, pour apprendre aux ſpectateurs les choſes qui ſe paſſoient dans l'intérieur des maiſons.

L'*exoſtra* étoit le nom du pont volant que l'on abatoit du haut d'une tour ſur les murs des aſſiégés (*Veget. IV.* 21.).

EXPEDITI; troupes légeres, telles que les vélites.

EXPIATOR; on donnoit ce nom aux dieux en général, mais particuliérement à Jupiter, parce qu'il étoit cenſé *expier* les hommes des crimes qu'ils avoient commis.

EXPIATION; acte de religion, établi pour purifier les coupables & les lieux qu'on croyoit ſouillés. Quoique cette cérémonie ne dût être employée que pour les crimes, cependant on en faiſoit uſage dans pluſieurs autres occaſions. La crainte

de calamités publiques, l'eſpérance d'apaiſer les dieux irrités, firent établir pluſieurs ſortes d'*expiations*: ainſi ces mots, ſi ſouvent employés chez les anciens; *expiare*, *luſtrare*, *purgare*, *februare*, ſignifioient faire des actions de religion, à deſſein d'effacer quelque faute, ou d'éloigner les malheurs dont on étoit menacé. Il y avoit donc pluſieurs ſortes d'*expiations*, dont les principales étoient celles qui ſe faiſoient pour les prodiges, pour l'homicide, pour les villes, pour les armées, pour les temples.

EXPIATION *pour les prodiges:* c'étoit une des plus ſolemnelles chez les Romains. A l'apparition de quelque prodige, le ſénat, après avoir fait conſulter les livres ſibyllins, ordonoit des jours de jeûne, des fêtes, des lectiſternes, des jeux, des prieres publiques, des ſacrifices. Toute la ville étoit alors dans le deuil & dans la conſternation; les temples ornés, les lectiſternes préparés dans les places publiques, les ſacrifices *expiatoires* réitérés, pour détourner les malheurs dont on ſe croyoit menacé. *Voyez* LECTISTARNES.

EXPIATION *pour l'homicide*. Cette ſorte d'*expiation* étoit acompagnée dès les ſiecles héroïques, de cérémonies ſolemnelles & fatigantes; & lorſque le coupable étoit d'un haut rang, les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Ainſi Copréus, qui avoit tué Iphiſe, fut expié par Euryſthée, roi de Mycene; Adraſte par Créſus, roi de Lydie; Hercule par Céix, roi de Trachine; Oreſte par Demuphoon, roi d'Athènes; Jaſon par Circé. On pourra juger de la cérémonie de cette ſorte d'*expiation*, par celle qui ſe fit à l'occaſion du meurtre d'Abſyrte, frere de Médée, tué par Jaſon. Apollonius de Rhodes la décrit dans le plus grand détail. „ Ce prince, dit-il, „ étant arivé avec Médée dans l'île d'Aéa, fit „ prier Circé, de vouloir faire pour eux la céré„ monie de l'*expiation*; & ayant reçu la permiſ„ ſion d'aller au palais de cette princeſſe, ils s'a„ vancerent l'un & l'autre, les yeux baiſſés, ſe„ lon la coutume des ſuppliants, juſqu'au foyer, „ où Jaſon ficha en terre l'épée avec laquelle il „ avoit tué ſon beau-frere. Leur ſilence & leur „ ſituation firent aiſément connoître à Circé qu'ils „ étoient fugitifs, & coupables de quelque homi„ cide, & elle ſe prépara à les *expier*. Elle fit „ d'abord apporter un cochon qui tétoit encore; „ & l'ayant égorgé, elle frota de ſon ſang les „ mains de Jaſon & de Médée. Elle fit enſuite „ des libations en l'honeur de Jupiter *expiateur*. „ Après quoi, ayant fait jeter hors de la ſalle les „ teſtes du ſacrifice, elle brûla ſur l'autel des gâ„ teaux pétris de farine, de ſel & d'eau, & „ acompagna ces cérémonies de prieres propres „ à fléchir la colere des Euménides, qui pour„ ſuivent ordinairement les coupables. La cé„ rémonie finie, elle régala magnifiquement ſes „ hôtes „.

Toutes les *expiations* pour meurtre ne ſe faiſoient pas avec tant de cérémonie. Il y en avoit qui, pour ſe purifier d'un meurtre, ſe contentoient de ſe laver dans de l'eau courante: c'eſt ainſi qu'Achille fut purifié après avoir tué le roi des Léleges. Énée, dans Virgile, n'oſe toucher les dieux Pénates qu'il veut emporter, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit purifié dans quelque fleuve. Ovide parle de pluſieurs héros qui avoient été purifiés de cette maniere: mais il ajoute (*Faſt.* 2, 45.) enſuite, qu'il faut être bien crédule pour ſe perſuader qu'on puiſſe, à ſi peu de frais, être purgé d'un homicide. Les Romains avoient pour l'*expiation* du meurtre des cérémonies différentes de celles des Grecs. Denys d'Halicarnaſſe raconte comment Horace fut *expié*, pour avoir tué ſa ſœur. „ Après qu'Horace fut „ abſous du crime de patricide, le roi, qui ne „ crut pas que, dans une ville qui faiſoit profeſ„ ſion de craindre les dieux, le jugement des hom„ mes ſuffît pour abſoûdre un criminel, fit venir „ les pontifes, & voulut qu'ils apaiſaſſent les „ dieux & les génies, & que le coupable paſſât „ par toutes les épreuves qui étoient en uſage pour „ *expier* les crimes où la volonté n'avoit point eu „ de part. Les pontifes éleverent donc deux au„ tels; l'un à Junon, protectrice des ſœurs l'autre „ au génie du pays: on offrit ſur ces autels pluſieurs „ ſacrifices d'*expiation*, après leſquels on fit paſſer „ le coupable ſous le joug „.

EXPIATION *pour les villes & pour les lieux particuliers*. Il y avoit, dans le calendrier romain, des jours marqués pour l'*expiation* de la ville de Rome: c'étoit le cinq de février, où l'on immoloit pour cela les victimes *amburbiales*. Outre cette fête annuele, il y en avoit une qui revenoit tous les cinq ans, & c'eſt du mot *luſtrare*, expier, qu'on donnoit le nom de *luſtre* à un eſpace de cinq ans. *Voyez* AMBARVALES, COMPITALES.

EXPIATION *des armées*. *Voyez* ARMILUSTRES.

EXPIATION *pour les temples & pour les lieux ſacrés*. Si quelque criminel entroit dans un lieu ſacré, le lieu étoit profané; il falloit l'*expier*. Œdipe, exilé de ſon pays, alla par hazard vers Athènes, & s'arrêta à Colone, près du temple des Euménides, dans un bois ſacré: les habitans ſachant qu'il étoit criminel, l'obligerent de faire les *expiations* néceſſaires. Ces *expiations* conſiſtoient à faire des libations d'eau tirée de trois ſources, à couronner des coupes ſacrées de bandeletes de laine récemment enlevée de la toiſon d'une jeune brebis, à répandre de l'eau pure, & non du vin, à verſer entiérement & d'un ſeul jet la derniere libation, le tout en tournant le viſage vers le ſoleil; enfin, il falloit offrir trois fois neuf branches d'olivier (nombre myſtérieux), en prononçant une priere aux Euménides. Œdipe, que ſon état rendoit incapable de faire une pareille cérémonie, en chargea Iſmene ſa fille.

Outre ces *expiations*, il y en avoit encore pour être initiés aux grands & petits myſteres d'Éleuſis, à ceux de Mythra, aux Orgies, &c. il y en avoit pour toutes les actions de la vie un peu importan-

tes : les noces, les funérailles, les voyages étoient précédés ou ſuivis d'*expiation*. Tout ce qui étoit réputé de mauvais augure, le rencontre d'une belette, d'un corbeau ou d'uo lievre, un orage imprévu, on ſonge, & mille autres accidens obligeoient de recourir aux *expiations*.

EXPLICATION des monumens. Il exiſte beaucoup de morceaox antiques, en marbre même, qu'on ne peut expliqner d'une maniere ſatisfaiſante, oo parce qu'ils ſont le froit de l'imagination bizâre de quelque artiſte, on parce qne les faits & les traditions auxquels ils étoient relatifs, ſont entiérement oubliés. Chez les anciens Grecs, la ſignification de pluſieurs figures ſymboliqoes étoit déja perdne. Paoſanias avoue qn'il ignore ce qoe vouloient dire les Éthiopieus placés ſur la coupe de Néméſis, ciſelée par Phidias ; & pour qnelle raiſon Théognete portoit en main one grenade & une pomme de pin. Ces exemples doivent rendre très-réſervés dans l'explication des ancieus monumens, les modernes qui manqnent plos certainement de lumiere ſur cet objet que Pauſanias.

EXPLICIT de Pſalmo LXXX. Incipit de Pſalmo LXXXI. Ces formules en pleine capitale, & qui annoncent la fin d'une piece on d'un livre, & le commencement d'uo antre, ſont fréqoentes dans les anciens manuſcrits. Le mot *explicit*, placé à la fio d'un ouvrage, eſt peu latin : ce n'eſt que l'abrégé d'*explicitus*, pour dire *ſermo*, ou *liber abſolutus*. Martial a dit en ce ſens : *verſibus explicitum eſt omne duobus opus*. Le même poëte dit encore : *explicitum nobis uſque ad ſua cornua librum, & quaſi perfectum, Septiciane, refers*. C'étoit nn uſage ordinaire au temps de St. Jérôme, d'employer les mots *explicit* ou *feliciter*, ou qoelqu'aotre mot ſemblable, pour marquer la fin d'un ouvrage, & pour le diſtinguer du ſuivant. On trouve dans les juriſconſultes : *explicitus eſt articulus*. Cette formule qoi convenoit aux livres en forme de rouleaux, a paſſé en nſage pour les livres compoſés de cahiers reliés enſemble.

EXPLODERE ; fraper le théâtre avec les pieds, pour marquer la meſore du rhythme.

EXPOSITION des enfans. Cette coutume barbare étoit répandue dans route la Grece, excepté à Thebes, où one loi très-expreſſe l'avoit abolie. Les Grecs *expoſoient* les enfans qu'ils ne vouloient pas nourir, avec des marqoes, habits, joyaux, &c., qui ſervoient à les faire connoître dans la ſoite. C'eſt ordinairement le nœud de leurs comédies.

Les Grecs *expoſoient* leurs enfans dans les carrefours. Les Romains ſur le rivage des fleuves, à l'entrée des cloaques, ou près de la colonne *lactaria*, ou dn baſſin creoſé dans le Vélabre. Les empereurs chrétiens défendirent ſous des peines très graves, d'*expoſer* les enfans.

EXSERTUS ; expreſſion qni déſignoit chez les Romains on homme ſans tunique, vêtu de la toge ſeole, & ayant l'épaole droite & le bras droit dégagés de la toge.

EXSUPERANTISSIMUS (Jupiter).

On conooît nne inſcription dans laquelle Jopiter porte ce oom.

I. O. M.

S V M M O

E X S V P E R A N

T I S S I M O.

Cette épithete a été imaginée pour rendre toute la force du grec ὑπερτάτος. Ce Jupiter eſt repréſenté ſur nne pierre gravée du duc d'Orléans, avec de la barbe, nne robe longue, le *modius* ſur la tête, une corne d'abondance à la maio gauche, & tenant de la droite nne patere, ſur laquelle eſt poſé nn papillon. La Chauſſe a pris cet emblême pour nn ſacrifice offert à l'âme d'on mort. Mais il faut y reconoître Jupiter *exſuperantiſſimus*. Il étoit repréſenté ſur nn bas-relief du commandeur *del Pozzo*, avec les mêmes attributs ; mais ſans *modius*, & avec un diadême qni s'élevoit en pointe. Spanheim, dans les Céſars de Julien, a fait d'utiles remarques ſur l'épithete d'*exſuperantiſſimus*. Il eſt très-rare an reſte, de voir Jupiter avec la corne d'aboudance.

EXTISPICES ; on donooit aux aruſpices ce nom, qui eſt compoſé de deux mots latins, *exta*, entrailles, & *inſpicere*, conſidérer. Il y avoit en Grece deux familles célebres dans l'art des *Extiſpices*, les Iamides & les Clytydes. Les Étruſques reçurent cet art des Pélaſges ou anciens grecs, & ils le tranſmirent aux Romains.

On en voit un repréſenté ſur un bas-relief de la villa Borgheſe, publié par Winckelmann, dans ſes *monumenti*, n°. 83.

EXTRAORDINAIRE, ſ. m. Les Romains avoient un corps de troupes, compoſé de cavalerie & d'infanterie, qu'on appeloit les *extraordinaires*. Ils campoient communément près de la tente du général, pour être plus à portée d'exécutet ſes ordres. On les nommoit ainſi, parce qu'ils campoient *extra ordinem* du reſte des troupes. C'eſt de là que vinrent les prétoriens. Il y avoit aoſſi dans le camp des Romains nne porte appelée la porte *extraordinaire*. On croit qu'elle ſe nommoit ainſi, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les *extraordinaires*, & qu'elle étoit la même que la prétorieoe, voiſine du prétoire, ou de la tente du général.

EXVERRÆ. *Voyez* ÉVERRIATEUR.

EX-VOTO ; on appele les offrandes promiſes par nn vœn, des *ex-voto*, expreſſion latine que l'nſage a fait paſſer daos notre langoe. Les anciens oous ont eo ce point ſervi d'exemple : ils orooient leurs temples de tableaox, qu'ils appeloient

tabellæ votivæ . . . . . Ces tableaux étoient auſſi nommés *ex-voto*, parce que la plupart étoient acompagnés d'une inſcription qui finiſſoit par ces mots, *ex-voto*, pour marquer ou que le donateur s'aquitoit de la promeſſe qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux, en général ou en particulier. Jacques Philippe Thomaſſin a fait un traité *DE TABULIS VOTIVIS*.

F ▲ Les auteurs de la *nouvele Diplomatique* diviſent toutes les F, recueillies des monumens & des chartes, en huit grandes ſéries (*tom. II. p.* 319.).

Les Γ Γ [⊐ forment la premiere grande ſérie de l'F. La premiere des ſous-ſéries qu'elle renferme, remonte au deſſus de l'ere chrétieue, & ſe diſtingue par un trait droit, ordinairement détaché de la haſte; 2°. même trait deſcendant ſans déſunion; 3°. même trait, ſimplement ou doublement courbe. En ſuppoſant celle-ci ſubdiviſée en deux, la ſeconde partie ſeroit renvoyée au moyen âge, ou même au bas temps; 4°. F en Γ; 5°. en C. ([ ) carrés; 6°. F renverſées, contournées depuis la haute antiquité juſqu'au moyen âge. On entend ici par la haute antiquité celle qui précede l'établiſſement de la domination françoiſe, par moyen âge, les ſiecles ſuivans juſqu'au XI°., par bas temps, la durée ſubſéquente antétieure à la renaiſſance des lettres.

La II°. ſérie rénnit diverſes formes & poſitions de l'élément primitif incliné, 1°. vers la droite; 2°. vers la gauche; 3°. à haſte prolongée par le haut; 4°. à traverſe ſupérieure en T; 5°. dépourvue de cette traverſe. Les trois premieres apartienent à la haute antiqnité; les deux autres au moyen âge.

Dans la III°. grande ſérie de l'F ſont compriſes ſes figures les plus communes: 1°. terminées par des rondeurs, ou en talus, &c. 2°. Par des baſes & ſommets quelquefois avancés vers le côté ganche.

La IV°. eſt compoſée d'F un peu irrégulieres, mais preſque toutes à lignes droites. Quelques-unes deſcendent à peine aux derniers temps du moyen âge. Les trois grandes ſéries ſuivantes ſont à peu près du même temps. 1re. ſous-ſérie: une traverſe abaiſſée; 2°. toutes horizontales non tranchées; 3°. en parties obliques; 4°. à trois traverſes, avec une extenſion inférieure de la haſte.

La V°. ne renferme pas des F moins irrégulieres; elles ſont toujours courbées par leur queue ou par l'une de leurs traverſes. 1°. Traverſe ſupérieure, conſiſtant dans la continuation de la haſte; 2°. débordant vers la gauche; 3°. courbée en s'élevant; 4°. en S couchée; 5°. F courbées ſeulement dans la queue en dehors; 6°. en dedans; 7°. traverſe détachée, &c. 8°. F à baſe en griſe étendue, du moyen âge; 9°. *f* minuſcules & curſives; 10°. preſqu'en C ronds.

Celles de la VI°. ſérie reſſemblent à certains E majuſcules ou curſifs; 1°. à pluſieurs traverſes en S couchées; 2°. traverſe ſupérieure droite, briſée; 3°. traverſes, preſque toujours s'élevent; 4°. deſcendent; 5°. ſe courbent intérieurement, au moins en partie.

Si l'antiquité des F de la VI°. ſérie eſt inconteſtable, ſur-tout dans ſes trois premieres ſous-ſéries, elle l'eſt encore plus conſtament dans la VII°. ſérie, qui contient des F preſqu'en forme de K; 1°. angle ouvert du côté droit; 2°. traverſes courbées; 3°. baſe obliquement élevée; 4°. abaiſſée en forme de troiſieme traverſe, &c.

La VIII°. ſérie eſt réſervée aux F gothiques, 1°. preſqu'en R; 2°. en P; 3°. en H. La IV°. ſous-ſérie eſt caractériſée par ſon irrégularité, & par la multitude de ſes angles & de ſes éperons.

L'F pour le Φ ſe montre ſur les médailles des Faliſques, peuple de la grande Grece, voiſin du Latium.

Spanheim reconoît dans cette F le digamma éolique, ayant la force de l'H, & peut-être de l'V. *Voyez* DIGAMMA.

Les Romains, à l'exemple des Grecs, ſubſtituerent ſouvent l'F au PH; comme les médailles le prouvent. On lit TRIUMFUS QUAD. ſur celles de Numérien, TRIVMFATOR. GENT. BARBAR. ſur celles d'Honorius, ISIS FARIA. ſur celles d'Hélene, femme du Céſar Julien. DN. FOCAS ſur la plupart des médailles de l'empereur Phocas, &c. &c.

L'F chez les Romains & le Φ chez les Grecs, étoient les caracteres que les maîtres imprimoient ſur le front de leurs eſclaves, lorſqu'ils avoient pris la fuite. C'étoient les lettres initiales des mots *fuga* & φυγὶ, fuite.

FABARIES, *FABARIA*, } ſacrifice qui ſe faiſoit à Rome ſur le mont Cælius, avec de la farine de féves & du lard, le premier jour de juin, en l'honeur de la déeſſe *Carna*; d'où vient que les calendes de juin s'appeloient *fabaria*. (*Macrob. Saturn. lib.* 1. *cap.* 12.) *Voyez* CARNA.

FABARIUS. Les anciens, au raport de Boulenger, appeloient *fabarius* un chanteur, probablement parce que leurs chanteurs mangeoient beaucoup de féves, qui, à ce qu'on prétend, fortifient la voix.

FABATARIUM; vaſe dans lequel on offroit aux dieux Lares la bouillie de farine de féves.

FABATUS; ſurnom de la famille Roscia.

FABIA; famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.

R. en bronze.
O. en or.
Les ſurnoms de cette famille ſont :
AMBVSTVS, BVTEO, EBVRNVS, HISPANIENSIS, LABEO, LICINVS, MAXIMVS, PICTOR, SERVILIANVS, VERRVCOSVS.
Gultz en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

FABIENS. Les luperces, ou prêtres de Pan, étoient diviſés à Rome en trois colléges, celui des *Fabiens*, celui des *Quintiliens*, & celui des *Julians*. *Voyez* LUPERCES.

FABIUS, fils d'Hercule & d'une fille d'Évandre, étoit regardé comme la tige de l'illuſtre famille des *Fabius* à Rome.

FABLE; ce mot, qui ſignifie en général une narration, s'applique en particulier aux narrations feintes ou ornées de fictions. Ce dictionaire offre un recueil de toutes les *fables* qui ont raport à la religion des anciens, à ſes fêtes, à ſes cérémonies, au culte dont elle honoroit ſes dieux & ſes héros. Les *fables* ſont de pluſieurs ſortes; il y en a d'hiſtoriques, de phyſiques, d'allégoriques, de morales, de mixtes; il y en a enfin, qui ont été inventées pour amuſer, & qui n'ont pas d'autre but.

FABLES hiſtoriques; ce ſont d'anciennes hiſtoires mêlées avec pluſieurs fictions; & ces *fables* ſont en aſſez grand nombre.

FABLES philoſophiques; ce ſont celles que les poëtes ont inventées, comme des paraboles propres à envelopper les myſteres de la Philoſophie: par exemple, lorſqu'on dit que l'Océan eſt le pere des fleuves; que la Lune épouſa l'Air, & devint mere de la Roſée.

FABLES allégoriques; c'étoit une eſpece de parabole qui cachoit un ſens myſtique, comme celle qu'on lit dans Platon, ſur Porus & Génie, ou ſur les Richeſſes & la Pauvreté, qui engendrerent l'Amour.

FABLES morales; ce ſont celles qu'on a inventées pour envelopper quelques préceptes propres à régler les mœurs, tels ſont tous les apologues, telle eſt celle où Jupiter envoie pendant le jour les étoiles ſur la terre, pour s'informer des actions des hommes.

FABLES mixtes, c'eſt-à-dire, mêlées d'allégorie & de morale, & qui n'ont rien d'hiſtorique, ou qui, avec un fond hiſtorique, font cependant des alluſions manifeſtes, ou à la Morale, ou à la Phyſique.

FABLES aſtronomiques, c'eſt-à-dire, qui ſont fondées ſur les levers, les couchers, ou les divers aſpects des aſtres. M. Dupuis, de l'académie des Inſcriptions, s'occupe, avec le plus brillant ſuccès, de leur recherche; & ce dictionaire renferme pluſieurs de ſes travaux.

FABLES inventées à plaiſir; ce ſont celles qui n'ont d'autre but que d'amuſer, comme celles de Pſiché, & celles qu'on nommoit *miléſiennes* & *ſybaritides*,

FABRICÆ. } *Voyez* FABRIQUES.
FABRICENSES. }

FABRICIA; famille romaine, dont on a des médailles.
O. en or.
O. en argent.
RRRR. en bronze.
Le ſurnom de cette famille eſt *PATERNUS*.

FABRINIA; famille romaine, dont on a des médailles.
O. en or.
O. en argent.
RRR. en bronze.

FABRIQUES d'armes, *fabricæ*. (*Cæſar de bell. civil.* l. 34.) La *notice* de l'empire nous apprend que les empereurs en avoient établi cinq dans l'Orient, trois dans le Pont, une dans l'Aſie, deux en Thrace, ſix dans l'Italie, quatre dans la partie de l'Illyrie, qui apartenoit à l'empire d'Orient, cinq dans le reſte de l'Illyrie, compris dans l'empire d'Occident, & huit dans les Gaules. Ces *fabriques* étoient établies dans des villes ſituées près des chemins militaires, & des frontieres de l'empire. Les ouvriers, *fabricenſes*, qui y travailloient, étoient enrôlés & atachés à chacune d'elles ſous l'inſpection des comtes.

FABULINUS; dieu de la parole, qui étoit honoré chez les Romains, dit Varron. On l'invoquoit ſur les enfans, & on lui faiſoit des ſacrifices pour eux, lorſqu'ils commençoient à parler & à bégayer quelques mots. C'étoit un des dieux qui préſidoient à l'éducation des enfans. *Nonnius Marcellus c. XII. n°. 56.*) Le nom de *Fabulinus* étoit dérivé de *fabulari*, converſer.

FACTIONS; } c'eſt le nom que les Romains
FACTIONES; } donnoient aux différentes troupes, ou quadrilles de combatans qui couroient ſur des chars dans les jeux du cirque. Il y en avoit quatre principales diſtinguées par autant de couleurs différentes, le vert, le bleu, le rouge & le blanc, d'où on les appeloit *la faction bleue*, *la faction rouge*, &c. L'empereur Domitien y en ajouta deux autres, la pourpre & la dorée; dénomination priſe de l'étoſe ou de l'ornement des tuniques qu'elles portoient: mais elles ne ſubſiſterent pas plus d'un ſiecle. Le nombre des *factions* fut réduit enſuite aux quatre anciennes. Dans les ſpectacles la faveur des empereurs & celle du peuple ſe partageoit entre les *factions*, chacune avoit ſes partiſans. Caligula fut pour la *faction* verte, & Vitellius pour la bleue. Il réſulta quelquefois de grands déſordres de l'intérêt trop vif que les ſpectateurs prirent à leurs *factions*. Sous Juſtinien, une guerre ſanglante n'eut pas plus fait de ravage; il y eut quarante mille hommes de tués pour les *factions* vertes & bleues. Ce terrible événement fit ſupprimer le nom de *faction* dans les jeux du cirque.

Il eſt fait ſouvent mention dans les inſcriptions romaines de ces *factions*, de leurs chefs, *domini factionum*, des cochers qui les compoſoient, *agita-*

tores, dec chevaux qui les avoient fait triompher, &c. &c. On trouve dans Gruter un éloge emphatique de ces cochers, *Factionarius primus sui temporis et solus*. (*Thes. inscr.* 338. 3.)

Faction, roi de Lyrneſſe. *Voyez* Briséis.

FACTORES, au jeu de balle, étoient les joueurs qui la renvoyoient; & les *datores*, ceux qui la lançoient, qui *servoient*. Plaute (*Curcul. II.* 3. 18.):

Et datores, & factores omnes subdam sub solum.

FADIA; famille romaine, dont on a dec médailles.

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

FAGUTAL; un temple de Jupiter, qui fut ainſi nommé de l'arbre que les anciens appeloient *fagus*, hêtre; cet arbre étoit conſacré à Jupiter, & le hazard voulut qu'il s'en produiſit un dans ſon temple, qui en prit le ſurnom de *fagutal*. D'autres prétendent que le *fagutal* fut un temple de Jupiter, élevé dans le voiſinage d'une forêt de hêtres. Ils en apportoient pour preuve, que la partie du mont Eſquilin, qu'on appeloit auparavant *mons Appius*, s'appela dans la ſuite *fagutalis*. Par la même raiſon, il y en a qui conjecturent que Jupiter *Fagutal* eſt le même que Jupiter de Dodone, dont la forêt, diſent-ils, étoit plantée de hêtres, *fagi*.

FAIM; nom d'une déeſſe chez les anciens. Ils la plaçoient aux portes de l'enfer, avec la vieilleſſe, les ſoins, les chagrins, les pleurs, les maladies, la crainte, la pauvreté & les autres divinités mal-faiſantes. (*Voſſius de idol. lib. VIII. cap. V. à la fin.*) Les Lacédémoniens avoient un tableau de la *Faim* dans le temple de Minerve Chalcioëque. Elle étoit repréſentée ſous la figure d'une femme hâve & pâle, d'une maigreur affreuſe, & qui avoit les mains liées derriere le dos. (Polyænus, l. II., dans Hippodamas.) Si les anciens n'en faiſoient pas une déeſſe, les poëtes au moins la perſonifioient. Ovide (Métam. IIv. V.) la repréſente ſous la figure d'une femme ſeche, qui a le viſage pâle & hâve, les ieux enfoncée, le corps maigre & décharné. Virgile l'appele une mauvaiſe conſeillere, *maleſuada fames*, & la place à l'entrée de l'enfer, comme on l'a dit plus haut.

FAISAN. Iſidore ſeul (*XII.* 7.) a dit que cet oiſeau étoit originaire d'une île de la Grece, appelée *Phaſis*. Toute l'antiquité l'a fait venir des bords du *Phaſe*, de la Colchide, & a répété qu'il en avoit été apporté par les Argonautes. Martial & Manilius ont chanté cette tradition. *Martial.* (*XIII.* 72.):

Argiva primum ſum transportata carina,
Ante mihi notum nil niſi Phaſis erat.

Manil. v. 370: . . . . *Numidarum paſcimur oris,*
Phaſidos & damnis; acceſſitur inde macellum,
Unde aurata novo convecta eſt æquora pellis.

Ce que Manilius dit ici de l'Afrique, rapele le ſoin avec lequel Ptolémée Phyſcon conſervoit les *faiſans* en Égypte. Il aſſuroit, dit Athénée (XIV.), qu'il n'en avoit jamais fait ſervir ſur ſa table, mais qu'il les conſervoit comme un *tréſor*. Capitolin dit que l'empereur Pertinax ne fit jamais ſervir de *faiſan* dans ſes repas ordinaires, & qu'il n'en fit jamais de préſent. Alexandre Sévere les réſervoit auſſi pour les jours ſolemnels, tels que les calendes de janvier, les hilaires, les fêtes de Cybele, les jeux d'Apollon, le repas de Jupiter, & les ſaturnales. (*Lamprid. cap. XXXVII.*) Maic l'inſenſé Caligula, qui s'étoit fait adorer du peuple romain, voulut qu'on immolât tous les jourc à ſa ſtatue, entr'autres victimec rarec & cheres, des faiſans. (*Sueton. Calig.*)

FAISCEAUX, ſ. m. pl. Les *faiſceaux* étoient compoſés de branches d'ormes, au milieu deſquelles il y avoit une hache; le tout ataché & lié enſemble par des courroies. Plutarque, dans ſes problêmes, donne des raiſons de cet arangement, qu'il n'eſt pas néceſſaire de tranſcrire ici.

Florus, Silius Italicus, & la plupart des hiſtoriens nous apprenent que le vieux Tarquin apporta le premier de Tuſcane à Rome, l'uſage des *faiſceaux*, avec celui des anneaux, des chaiſes d'ivoire, des habits de pourpre, & dec autres ſymboles de la grandeur de l'empire.

Quelques aotres écrivains prétendent néanmoins que Romulus fut l'auteur de cetre inſtitution; qu'il l'emprunta des Étruriens; & que le nombre de douze *faiſceaux* qu'il faiſoit porter devant lui, répondoit au nombre des oiſeaux qui lui pronoſtiquerent ſon regne; ou des douze peuplec d'Étrurie, qui, en le créant roi, lui donnerent chacun un officier pour lui ſervir de porte-*faiſceaux*.

Quoi qu'il en ſoit, cet uſage ſubſiſta non ſeulement ſous les rois, mais auſſi ſous les conſuls & ſous les premiers empereurs. Horace appele les *faiſceaux*, *ſuperbos*, parce qu'ils étoient les marques de la ſouveraine dignité. Les conſuls ſe les arrogerent après l'expulſion des roic; de là vient que *ſumere faſces*, prendre les *faiſceaux*, & *ponere faſces*, quiter les *faiſceaux*, ſont les termes dont on ſe ſervoit quand on étoit reçu dans la charge de conſul, ou quand on en ſortoit. Vingt-quatre *faiſceaux*, portés par autant d'huiſſiers, précédoient le dictateur, & douze ſeulement précédoient les conſuls: les préteurs des provinces & les proconſuls en avoient ſix, & les préteurs de villes deux; mais les décemvirs, peu de temps après être entrés en exercices, prirent chacun douze *faiſceaux* & douze licteurs. *Voyez* Décemvir.

Des deux conſuls un ſeul faiſoit porter les *faiſceaux*

ſceaux devant lui pendant un mois; l'autre marchoit pendant ce temps précédé d'un ſeul *accenſus*, & ſuivi de licteurs armés de ſimples bâtons. (*Dionyſ. lib. V.*) Le plus âgé des conſuls étoit précédé des *faiſceaux* pendant le premier mois du conſulat, le plus jeune pendant le ſecond; & ainſi alternativement de mois en mois. *Cæſarem*, dit Suétone de Jules Céſar, *antiquum retuliſſe morem, ut quo menſe faſces non haberet, accenſus ante eum iret, lictores pone ſequerentur.*

Dans Rome, les *faiſceaux* étoient dégarnis de haches; on ne les y replaçoit qu'après être ſorti des portes de cette ville. Valerius Poplicola établit cette diſtinction par reſpect pour le peuple romain. (*Dionyſ. V.*) Lorſque le magiſtrat, qui avoit le droit de ſe faire précéder par des licteurs chargés de *faiſceaux*, étoit dans ſa maiſon, les licteurs arachoient les *faiſceaux* à ſa porte. Pétrone (*cap. XXX.*) *in poſtibus triclinii faſces erant cum ſecuribus fixi.*

Les *faiſceaux* étoient appelés *laureati*, à cauſe des feuilles de laurier que l'on plaçoit à leur extrémité ſupérieure, comme on les voit ſur l'arc de Titus, & ſur d'autres monumens.

On a cru mal-à-propos que l'on y atachoit toujours une couronne de laurier. Cette couronne paroît quelquefois ſur les médailles. (*Spanheim. de præſt. num. tom. 2. pag.* 88.)

Sur les monumens, la colonne trajane en particulier, les haches des *faiſceaux* ſont ordinairement à un ſeul tranchant, placé vers le milieu de leur hauteur, & non au ſommet. Les haches ſont enveloppées dans un fourreau, qui eſt très-ſenſible; car les Grecs & les Romains renfermoient toutes leurs armes dans des fourreaux, & ne les en tiroient qu'au moment du combat. Winckelmann a cru reconoître le fourreau des haches ſur un bas-relief, publié dans ſes *monumenti antichi* n°. 178. Sous les empereurs ces haches étoient d'argent. (*Anthol. lib. IV. cap. XLII. pag.* 378.)

FAISULA, en Italie. FAI. en lettres étruſques.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze du cabinet de *Hunter*, avec les lettres ci-deſſus, à la ville de *Faiſula*.

FALACER, dieu des Romains.

On ne ſait pas trop quelle étoit la fonction de ce dieu. Il y en a qui croient qu'il préſidoit aux colonnes du cirque, nommées *fala*, & dont il eſt parlé dans la ſixieme ſatyre de Juvénal. D'autres ont dit, d'après Varron (*ling. lat. l. VI.*) que *Falacer* étoit le dieu des pommiers; mais il y a des critiques qui prétendent que cet endroit de Varron a été mal entendu. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'entre les Flamines, il y en avoit un nommé *Flamine Falacer*.

FALACRIÆ dea Pomona.

Muratori (100, 6. *Theſ.*) raporte une inſcription, dans laquelle on lit: FALACR. DEÆ. POM. Si *Pom* n'eſt pas mal lu pour *Pont*, on peut croire que ce ſurnom de Pomone eſt relatif à la divinité appelée *Falacer* par Varron. (*de ling. latin. lib. VI.*)

FALÆ. Voyez PHALÆ.

FALARIQUE, ſ. f., nom d'une ancienne arme, *falarica*. Grégoire de Tours en parle (*Hiſtor. francor. lib. IX. cap. XXXV.*), & il ſemble que ce ſoit une eſpece de lance & d'hallebarde, ou de pertuiſane. Au moins, Grégoire de Tours, en cet endroit, fait *falarica*, ſynonyme de *lancea*, lance. Il paroît encore par cet auteur que c'étoit une arme aſſez longue pour percer un homme d'outre en outre. Nonius & Iſidore diſent en effet, que c'étoit une arme très-grande; & Iſidore, qu'elle ſe faiſoit au tour; que le fer dont elle étoit armée, étoit d'une coudée de long; qu'elle avoit à l'autre bout une boule de plomb. Sulpitius, dans ſes notes ſur Lucain, dit qu'elle reſſembloit à une lance ou pique, *haſta*, armée d'un puiſſant fer; que l'on enduiſoit ſon bois de ſoufre, de réſine, de bitume; & qu'on l'entouroit d'étoupes, ſur leſquelles on verſoit de l'huile, qu'on appeloit incendiaire, *infuſo oleo, quod incendiarium vocant*, & qu'on la décochoit avec une baliſte. D'un autre côté, il ſemble que c'étoit plutôt une fleche que l'on lançoit contre les tours de bois, qu'une arme avec laquelle on les défendoit; car Tite-Live, liv. XXXIV, chap. XIV, dit que le trait, appelé *falarique*, étoit terrible, quand même il ne ſeroit entré que dans le bouclier, ſans toucher l'homme. La raiſon qu'il en apporte, eſt qu'on le lançoit demi enflamé, & que le feu s'augmentant en l'air par le mouvement, on étoit obligé de jeter ſes armes pour n'être pas brûlé, & de demeurer ainſi déſarmé & à découvert, expoſé aux coups que l'ennemi voudroit porter. On lit dans Végece (liv. IV, chap. XVIII.) que ſouvent on mettoit le feu aux mâchiues faites en forme de tours, par le moyen des *falariques*. Tite-Live, à l'endroit cité plus haut, parle des *falariques* des Saguntins: ainſi on peut conclure des paroles de cet auteur & de Grégoire de Tours, que c'étoit une arme propre aux Celtes ou Gaulois, & aux Eſpagnols; peut-être ceux-ci l'avoient-ils reçue des Celtes qui s'établirent le long de l'Ebre.

On écrit auſſi *phalarique*, *phalarica*, & quelques-uns diſent que c'étoit une arme luiſante, & que ce nom venoit de φάλος, ou φάλαρ, qui vient de φαῶ, *luceo*, *ſplendeo*. Dans ce cas, il ſeroit plus raiſonable de dire qu'on lui donna ce nom, parce que c'étoit une arme enflamée. Feſtus va encore plus loin: il écrit que les tours s'appeloient *falæ* à raiſon de leur hauteur, & à cauſe du mot *falendum*, qui en langue étruſque ſignifioit le ciel. Ruinart, dans ſa note ſur Grégoire de Tours, dit que la *falarique* étoit proprement une fleche qui ſe lançoit, & dont ſe ſervoient ceux qui défendoient des tours; que ce mot vient de *phala*, qui ſignifie une tour. Il a pris cette note de Dadin de Hauteſerre, dans ſes obſervations ſur Grégoire de Tours. Selon Servius, ſur le IXe. livre de l'Énéide, v. 705, c'étoit une arme avec la-

quelle on combatoit de deſſus les tours. Feſtus ajoute même que c'étoit une arme de jet, *telum miſſile*.

Le vers de Virgile, expliqué par Servius, & un d'Ennius, raporté par Nonius, montrent qu'on lançoit en effet la *falarique*; & Iſidore conclut auſſi du même vers de Virgile, qu'on la lançoit avec la main. Mais un vers de Lucain, lib. VI, v. 198, montre que c'étoit auſſi une arme fort grande & fort groſſe, qu'on lançoit par le moyen des baliſtes, & il l'oppoſe aux flêches qui ſe lançoient avec la main. De tout ceci il réſulte que le mot *falarique* étoit un mot générique qui convenoit à pluſieurs ſortes d'armes, ou qu'il y avoit des *falariques* de pluſieurs eſpeces.

FALCAIRE, Falcarius. Les anciens appeloient *falcaires* ceux qui avoient des épées courbées comme les cimeteres ou ſâbres. Ce mot vient de *falx*, *falcis*, une faux, parce que ces épées avoient la forme d'une faux.

FALERIA, dans l'Étrurie. Fa.

Eckel attribue à cette ville une médaille d'argent autonome, avec un aigle déchirant un lievre, & les lettres ci-deſſus.

FALERNE.

Falerne étoit entre Sinueſſe & Calene. Il y avoit de trois ſortes de vins de *Falerne*, de dur, de doux & de délicat. Quelques-uns n'appeloient vin de *Falerne*, que celui qui croiſſoit dans la partie la plus baſſe de ces collines. Ils appeloient vin de Gaure, celui qui venoit au haut de ces mêmes collines; & vin de Fauſtianum, celui des vignes du milieu. Le vin de *Falerne* étoit le ſecond des bons vins d'Italie; & parmi ceux de *Falerne*, le plus eſtimé étoit celui de Fauſtianum. *Voyez* Pline, liv. XIV, chap. VI.

FALISCI; eſpece d'andouilles, ou d'inteſtins farcis (*Stat. Sylv. IV*, 9. 35.):

Non lucanica, non graves faliſci.

Faliſci, en Italie. ΦΑΛΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de ce peuple ſont:

R. en argent.

RR. en bronze,

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont:

Un aigle qui déchire un lievre. — Un trépied. — Un foudre ailé. —

FALLUS. *Voyez* Phallus.

FALTO; ſurnom de la famille Valeria.

FAMILIARES (*dii*). *Voyez* Lares.

FAMILLE (médailles de). *Voyez* Consulaires (*médailles*).

Famille. (*Hiſt. anc.*) Le mot latin *familia* ne répondoit pas toujours à notre mot *famille*. *Familia* étoit dérivé de *famula*, & il embraſſoit dans ſon acception tous les domeſtiques d'une maiſon, lorſqu'il y en avoit au moins quinze. On entendoit encore par *familia*, un corps d'ouvriers conduits & commandés par le préfet des eaux. Il y avoit deux de ces corps; l'un public, qu'Agrippa avoit inſtitué; & l'autre privé, qui fut formé ſous Claude. La troupe des gladiateurs, qui faiſoient leurs exercices ſous un chef commun, s'appeloit auſſi *familia*: leur chef portoit le nom de *Laniſta*.

Les familles romaines, *familia*, étoient des diviſions de ce qu'on appeloit *gens*; elles avoient un aïeul commun; c'étoient les différentes branches de ce que nous appelons en françois une *famille*. Ainſi Cæculus fut le chef qui donna le nom à la *gens Cæcilia*; & la *gens Cæcilia* comprit les *familles* des *Balearici*, *Calvi*, *Caprarii*, *Celeres*, *Cretici*, *Dalmatici*, *Dentrices*, *Macedonici*, *Metelli*, *Nepotes*, *Numidici*, *Pii*, *Scipiones*, *Silani* & *Vittati*. Il y avoit des *familles* patriciennes & des plébéiennes, de même qu'il y avoit des *gentes patriciæ*, & des *gentes plebeiæ*: il y en avoit même qui étoient en partie patriciennes, & en partie plébéiennes, *partim nobiles*, *partim novæ*, ſelon qu'elles avoient eu de tout temps le *jus imaginum*, ou qu'elles l'avoient nouvélement acquis. On pouvoit ſortir d'une *famille* patricienne, tomber dans une plébéienne par dégénération, & monter d'une *famille* plébéienne dans une patricienne, ſur-tout par adoption. De là cette confuſion qui regne dans les généalogies romaines; confuſion qui eſt encore augmentée par l'identité des noms dans les patriciennes & dans les plébéiennes; ainſi quand le patricien Q. Cœpio adopta le plébéien M. Brutus, ce M. Brutus & ſes deſcendans devinrent patriciens, & le reſte de la *famille* des Brutus demeura plébéien. Au contraire, lorſque le plébéien Q. Metellus adopta le patricien P. Scipio, celui-ci & tous ſes deſcendans devinrent plébéiens; mais le reſte des Scipions demeura patricien. Les affranchis prirent les noms de leurs maîtres, & reſterent plébéiens; autre ſource d'obſcurité. Ajoutez à cela, que les auteurs ont ſouvent employé indiſtinctement les mots *gens* & *familia*, les uns déſignant par *gens* ce que d'autres déſignent par *familia*, & réciproquement. Mais ce que nous venons d'obſerver, ſuffit pour prévenir le lecteur contre des erreurs dans leſquelles il ſeroit facile de tomber.

FAMULA Bacchi Cymbaliſtria. Gruter (318. 12. *Theſ. inſc.*) raporte l'épitaphe d'une femme qui prend les titres de *ſervante* de Bacchus, & de joueuſe de cymbales dans ſes fêtes.

FANATIQUES; *FANATICI*; } c'étoient des gens qui ſe tenoient dans les temples, & qui, entrant dans une eſpece d'enthouſiaſme, comme animés & inſpirés par la divinité qu'ils ſervoient, faiſoient des geſtes extraordinaires, & prononçoient des oracles. Les *fanatiques* ſe tenoient plus ordinairement au temple de Bellone. Juvénal dit que le *fanatique* eſt piqué de l'aiguillon de Bellone: ces malheureux ſe tailladoient les bras avec des poignards, & faiſoient ainſi à la déeſſe un ſacrifice de leur ſang. Lampride, dans la vie d'Élagabale, dit que cet empereur, qui avoit renoncé à toute for-

te de pudeur & de honte, ponſſa ſa folie juſqu'à ſe joindre à ces *fanatiques* tailladés, & à ſecouer la tête comme eux. Cette cérémonie de ſecouer la tête leur étoit ordinaire : elle leur étoit auſſi commune avec les Galles & les Agyrtes, gens de même eſpece. Les *fanatiques* de Bellone étoient ſurnomés Bellonaires. Mais il y avoit encore des *fanatiques* d'Iſis, de Sérapis, de Bacchus & de Sylvain : peut-être y en avoit-il encore dans les temples d'autres dieux. Le nom de *fanatique* ſe trouve pris en mauvaiſe part dans les meilleurs auteurs, & dans le même ſens que nous le prenons aujourd'hui. Cicéron l'entend ainſi, quand il dit, au liv. II de la divination, parlant de certains philoſophes, qu'ils ſont ſuperſtitieux & preſque *fanatiques*.

Le nom de *fanatique* étoit formé de *fanum*, temple.

FANNIA; famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FANON de la mitre ou de la tiare, *offendix* chez les Latins. On voit ces liens ou couvertures des joues exprimées ſur les médailles des rois perſes de la dynaſtie des Saſſanides ſur les monumens où eſt gravé le bonet du Flamine de Jupiter à Rome, &c. &c.

FANUM étoit un terrain conſacré à quelque divinité par les augures, & ſur lequel on bâtiſſoit un temple à cette même divinité. Conſacrer ce terrain, *effari templo locum*, le fit appeler *fanum*, *a fando*. Tite-live explique (*lib. X*) avec préciſion, la différence des mots *fanum* & *templum*, quand il dit du temple de Jupiter *ſtator : in ea pugna Jovis ſtatoris ædem votam, ut Romulus voverat. Fanum tantum, idleſt, locus templo effatus, jam ſacratus fuerat.*

Siſtere fana; cette expreſſion, relative à la fondation des villes, exprimoit la déſignation des lieux réſervés pour les temples.

Les hiſtoriens latins n'ont pas toujours employé le mot *fanum* dans ſon acception rigoureuſe; ils l'ont ſouvent mis indiſtinctement pour celui d'*ædes* ou de *templum*.

Cicéron, inconſolable de la mort de ſa fille Tullia, réſolut de lui bâtir un temple; un temple, & non pas un *tombeau*, parce qu'il vouloit que le monument qu'il lui érigeoit, s'appelât *fanum*, dénomination conſacrée aux temples & depuis aux ſeuls monumens qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéoſe. Ses lettres que nous allons extraire nous apprenent ce fait ſingulier.

Quelque magnifique qu'un tombeau pût être, il ne paroiſſoit point à Cicéron digne d'une perſone telle que Tullia, & qu'il croyoit mériter des honeurs divins. C'eſt pourquoi, après avoir fait marché pour des colonnes de marbre de Chio, un des plus beaux marbres de la Grece, il ioſioue que l'emploi qu'il en vouloit faire pour ſa fille, étoit quelque choſe d'extraordinaire. Il parle en même temps de ſon deſſein comme d'une foibleſſe qu'il faut que ſes amis lui pardonent; mais il conclut que les Grecs, de qui les Romains tenoient leurs loix, ayant mis des hommes au nombre des dieux, il pouvoit bien ſuivre leur exemple, & que ſon admirable fille ne méritoit pas moins cet honeur, que les enfans de Cadmus, d'Amphion & de Tyndare. En un mot, il compta que les dieux la recevroit avec plaiſir au milieu d'eux, & qu'ils approuveroit d'autant plus volontiers ſon apothéoſe, qu'elle n'étoit point une nouveauté.

Il eſt vrai qu'on trouve pluſieurs exemples de ces apothéoſes ou conſécrations domeſtiques, dans les inſcriptions ſépulcrales greques, où les parens du mort déclarent que c'eſt de leur propre autorité qu'il a été mis au nombre des dieux. Spon *inſcrip. exju. p.* 368. Remeſius, *inſcrip. cal. claſſiq.* 17.

On a lieu de croire cependant que Cicéron n'exécuta pas le deſſein dont il avoit paru ſi fort occupé, parce qu'il n'en parle plus dans ſes ouvrages, & que les auteurs qui l'ont ſuivi, n'en ont fait aucune mention. La mort de Céſar, qui ariva dans cette conjoncture, jeta Cicéron dans d'autres afaires, qui vrai-ſemblablement ne lui laiſſerent pas le loiſir de ſonger à ce *fanum*. Peut-être auſſi que lorſque le temps eut diminué ſa douleur, il ouvrit les ieux, & reconut que ſi on l'avoit blâmé de s'y être trop abandoné, on le condamneroit encore davantage d'en laiſſer un monument auſſi extraordinaire. *Voyez* ſur le *fanum* de Tullia, l'abbé Montgault dans les *mém. des Belles Lettres*, & Middleton, dans *la vie de Cicéron*. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

FANUS. *Voyez* EANUS.

Ce dernier mot, mal lu, a produit le premier.

FARREUM. } Le *farreum* étoit un gâteau,
FARRATA. } ſelon Feſtus, fait avec du blé. Le blé, *far*, rôti, entroit dans les cérémonies religieuſes des Romains. C'étoit un acte de religion de rôtir la *far* aux fêtes des *Fornacalia*, où l'on offroit des ſacrifices à la déeſſe Fornax; on le faiſoit rôtir dans l'épi même.

Les nouveles mariées offroient à leurs époux ce gâteau *farreum*, & c'eſt de là que vint la mot *confarreatio*, pour exprimer un mariage fait ſelon la religion & les loix.

FARCE (*dramatique*). *Voyez* ATELLANES.

FARD.

Le nom de fard, *fucus*, étoit plus étendu autrefois qu'il ne l'eſt aujourd'hui, & faiſoit un art particulier. On l'appela *Commotique*, Κομμωτικὴ, c'eſt-à-dire, l'*art de farder*, qui comprenoit non ſeulement toutes les eſpeces de *fard*, mais encore tous les médicamens qui ſervoient à ôter, à cacher, à rectifier les difformités corporeles; & c'eſt cette derniere partie de l'ancienne *Commotique* que nous nommons *Orthopédie*. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

Comme dans l'Orient les ieux noirs, grands & fendus paſſoient, ainſi qo'ils paſſent dans l'Enrope anjourd'hui, pour les plus beaua, les femmes qui avoient envie de plaire ſe frotoient le tour de l'œil avec nne aigaille trempée dans do *fard* d'antimoine, pour étendre la paupiere, ou plnſôt pour la replier, afin qne l'œil en parût plus grand. Auſſi Iſaïe (*ch. III, v.* 22) faiſant le dénombrement des parures des filles de Sion, n'oublie pas les aiguilles dont elles ſe ſervoient pour peindre leurs ieua & leurs paopieres. La mode en étoit ſi généralement établie (*liv. des rois IV., ch. XI, v.* 30.), que Jeſabel ayant appris l'arrivée de Jehu à Samarie, *ſe mit les ieux dans l'antimoine*, ou *les plongea dans le fard*, comme s'exprime l'Écriture, pour parler à cet uſurpateur, & pour ſe montrer à lui.

On a trouvé à Herculanum des pots de rouge en cryſtal de roche, ſemblables à ceua des toiletes modernes, avec le vermillon, *fucus*, qui y eſt encore en ſon entier.

Nous voyons qoe Tertullien & S. Cyprien déclamerent à leur tour très vivement contre cette contume uſitée de leors temps en Afrique, de ſe peindre les ieoa & les ſourcils avec do *fard* d'antimoine : *inunge oculos tuos, non ſtibio diaboli, ſed collyrio Chriſti*, s'écrioit S. Cyprien.

Les femmes ſyrienes, babyloniennes & arabes, ſe noirciſſent encore du même *fard* le tour de l'œil, & les hommes en font autant dans le déſert de l'Arabie, pour ſe conſerver les ieux contre l'ardeur do ſoleil. (*Voyez* Tavernier, voyage de Perſe, *liv. II, c. VII*, & Gabriel Sionita, *de moribus orient. ch. XI*). D'Arvieux (*dans ſes voyages imprimés à Paris en* 1717, *liv. XII, p.* 27) dit, en parlant des femmes arabes, qu'elles bordent leurs ieua d'one couleur noire, compoſée avec de la tuthie, & qu'elles tirent nne ligne de ce noir en dehors du coin de l'œil, pour le faire paroître plus fendu.

Depuis le voyage de d'Arvieux, le ſavant M. Shaw a raporté dans ceux qu'il a faits en Barbarie, à l'occaſion des femmes de ces contrées, qo'il manqueroit, à leur avis, quelque choſe d'eſſentiel à leur parure, ſi elles n'avoient pas teint le poil de leurs paupieres & leurs ieux de ce qu'on nomme *al-co-hol*, qui eſt la poudre de mine de plomb. Cette opération ſe fait en trempant dans cette poudre, nn petit poinçon de bois de la grôſſeur d'nne plume, & en le paſſant enſuite entre les paupieres : elles ſe perſuadent qne la couleur ſombre, que l'on parvient de cette façon à donner aux ieux, ajoute nn grand agrément au viſage de tootes ſortes de perſones.

Entr'autres colifichets des femmes d'Égypte, ajoute le voyageur anglois, j'ai vn tirer des catacombes de Sakara, un bout de roſeau ordinaire, renfeemant un poinçon de la même eſpece de ceox des barbareſques, & nne once de la même poudre dont on ſe ſert encore actuellement (1740) dans ce pays-là pour le même uſage.

Les femmes greqnes & romaines, emprunterent des aſiatiques, la coutome de ſe peindre les ieux avec de l'antimoine ; mais pour étendre encore plus loin l'empire de la beauté, & réparer les couleurs flétries, elles imaginerent deux nouveaux *fards*, inconnus auparavant dans le monde, & qui ont paſſé juſqn'à nous, le blanc & le rouge. De là vient qne les poëtes feignirent qne la blancheur d'Enrope ne lui venoit que parce qn'une des filles de Junon avoit dérobé le petit pot de *fard* blanc de cette déeſſe, & en avoit fait préſent à la fille d'Agénor. Quand les richeſſes affluerent dans Rome, elles y porterent nn luae afreux ; la galanterie introduiſit les recherches les plus rafinées dans ce genre, & la corruption générale y mit le ſceau.

Ce que Juvénal dit des bapies d'Athênes, de ces prêtres effeminés, qu'il admet aux myſteres de la toilete, ſe doit entendre des dames romaines, à l'eaemple deſquelles, ceux dont le poëte veut parler, mettoient du blanc & du ronge, p'oieot leurs longs cheveux avec nne lame d'or, & ſe noirciſſoient le ſourcil, en le tournant en demi-rang avec une aiguille de tête.

Ille ſupercilium madida fuligine factum
Obliqua producit acu, pingitque tremantes
Attollens oculos. . . . . (Juven. ſat. 2.)

Nos dames, dit Pline le naturaliſte, ſe *fardent* par air juſqu'aux ieux, *tanta eſt decoris affectatio, ut tingantur oculi quoque* ; mais ce n'étoit-là qu'un léger crayon de leur moleſſe.

Elles paſſoient de leurs lits dans des bains magnifiques ; là, elles ſe ſervoient de pierres ponces pour polir & adoncir leur peau, & elles avoient vingt ſortes d'eſclaves en titre pour cet uſage. A cette propreté de luxe, ſuccéderent les parfums d'Aſſyrie : enfin le viſage ne reçut pas moins de façons & d'ornemens que le reſte du corps.

Nous avons dans Ovide des recettes détaillées de *fards*, qu'il conſeilloit de ſon temps *aux dames romaines* ; car le *fard* du blanc & du ronge étoit réſervé aua femmes de qnalité, ſous le regne d'Auguſte ; & les courtiſanes, ainſi qne les afranchies, n'oſoient point encore en mettre. Prenez donc, leur diſoit-il, de l'orge qn'envoient ici les laboureurs de Lybie ; ôtez en la paille & la robe ; prenez one qoantité d'ers ou d'orobe, & détrempez l'un & l'autre dans des œufs avec proportion; faites ſécher & broyez le tout ; jetez-y de la poudre de corne de cerf, ajoutez-y qnelques oignons de Narciſſe, pilez le tout dans le mortier ; vous y joindrez enfin la gomme & la farine de froment de Toſcane ; qne le tout ſoit lié par une qnantité de miel convenable : celle qui ſe ſervira de ce *fard*, ajoute-t-il, aura le teint plus net que la glace de ſon miroir.

Quæcumque efficiet tali medicamine vultum,
Fulgebit ſpeculo lævior ipſa ſuo.

Mais on inventa bientôt une recette plus ſimple que celle d'Ovide & qui eut la plus grande vogue : c'étoit un *fard* compoſé de la terre de Chio, ou de Samos, que l'on faiſoit diſſoudre dans du vinaigre. Horace l'appele *humida creta*. Pline nous apprend que les dames s'en ſervoient pour blanchir leur peau, de même que de la terre de Sélinuſe, qui eſt, dit-il, d'un blanc de lait, & qui ſe diſſout promptement dans l'eau. Fabula, ſelon Martial, craignoit la pluie, à cauſe de la *craie* qui étoit ſur ſon viſage ; c'étoit une des terres dont nous venons de parler. Et Pétrone, en peignant un efféminé, s'exprime ainſi : *perfluebant per frontem ſudantis acaciæ rivi, & inter rugas malarum, tantum erat cretæ, ut putares detractum parietem nimbo laborare.* „ Des ruiſſeaux de gomme „ couloient ſur ſon front avec la ſueur, & la craie „ étoit ſi épaiſſe dans les rides de ſes joues, qu'on „ l'auroit pris pour un mur que la pluie auroit „ dépouillé de ſon enduit „.

Poppée, cette célebre courtiſane, douée de tous les avantages de ſon ſexe, hors de la chaſteté, uſoit pour ſon viſage d'une eſpece de *fard* onctueux, qui formoit une croûte durable, & qui ne tomboit qu'après avoir été lavée avec une grande quantité de lait, lequel en détachoit les parties & découvroit une extrême blancheur. Elle mit ce nouveau *fard* à la mode, lui donna ſon nom, *poppæana pinguia* ; elle s'en ſervoit même dans un exil, dit Juvénal, où elle auroit fait mener avec elle un troupeau d'ânesſes, & elle ſe ſeroit montrée avec ce cortége juſqu'au pôle hyperborée.

Cette pâte, de l'invention de Poppée, qui couvroit tout le viſage, formoit un maſque, que les femmes portoient toujours dans l'intérieur de leur maiſon ; c'étoit-là, pour ainſi dire, le viſage domeſtique, & le ſeul qui étoit connu du mari. Ses levres, ſi nous écoutons Juvénal, s'y attachoient comme les oiſeaux à la glu.

. . . . . *Hinc miſeri vifcantur labra mariti.*

Le teint tout neuf, la fleur de peau n'étoit faite que pour les amans ; & ſur ce pied-là, ajoute l'abbé Nadal, la nature ne donnoit rien ni aux uns, ni aux autres.

Les dames romaines ſe ſervoient pour rouge, au raport de Pline, d'une eſpece de *fucus*, qui étoit une racine de Syrie, avec laquelle on teignoit les laines. Mais Théophraſte eſt ici plus exact que le naturaliſte romain : les Grecs, ſelon lui, appeloient *fucus*, φύκος, tout ce qui pouvoit peindre la chair ; tandis que la ſubſtance particuliere, dont les femmes ſe ſervoient pour peindre leurs joues en rouge, étoit diſtinguée par le nom de *rizion*, racine qu'on apportoit de Syrie en Grece, pour cet uſage. Les Latins appelerent cette plante *radicula* ; & Pline l'a confondue avec la racine employée pour la teinture des laines.

Il eſt ſi vrai que le mot *fucus* étoit un terme général pour déſigner le *fard*, que les Grecs & les Romains avoient un *fucus* métallique qu'ils employoient pour le blanc, & qui n'étoit autre choſe que la céruſe ou le blanc de plomb de nos parfumeurs. Leur *fucus* rouge ſe tiroit de la racine *rizion*, & étoit uniquement deſtiné pour rougir les joues : ils ſe ſervirent auſſi dans la ſuite pour le blanc d'un *fucus*, compoſé d'une eſpece de craie argentine, appelée *craie de Veniſe* ; & pour le rouge du *purpuriſſum*, préparation qu'ils faiſoient avec l'écume de la pourpre, lorſqu'elle étoit encore toute chaude.

FARIA, île. ΦΑΡΙΑΙΩ.

Les médailles autonomes de cette île ſont :

RRRR. en argent. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

FARRÉATION. *Voyez* CONFARRÉATION.

FARSULEIA ; famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FARTEURS, *FARTORES*, ou ENGRAISSEURS, } valets chargés d'engraiſſer de la volaille. Il y en avoit auſſi d'employés dans la cuiſine ſous le même nom : c'étoient ceux qui faiſoient les boudins, les ſauſſices & autres mets de la même ſorte. On appelois encore *farteurs*, *fartores*, ceux qui mieux connut ſous le nom de nomenclateurs, *nomenclatores*, dis ſoient à l'oreille de leurs maîtres, les noms des citoyens qu'ils rencontroient dans les rues, lorſqueleurs maîtres brignoient quelque place importantee à la nomination du peuple. Ces orgueilleux patriciens étoient alors obligés de lui faire leur cour, & ils s'en aquitoient aſſez communément de la maniere la plus honteuſe & la plus vile. On peut en donner pour preuve l'inſtitution de ces *farteurs*, qui indiquoient à l'aſpirant à quelque dignité, le nom & la qualité d'un inconnu qui ſe trouvoit ſur ſa route, & qu'il alloit familiérement appeler par ſon nom, & cajoler baſſement, comme s'il eût été ſon protecteur de tout temps. On donnoit à ces domeſtiques le nom de *fartores*, farteurs, parce que *velut infercirent nomina in aurem candidati* : on les comparoit par cette dénomination aux *farteurs* de cuiſine ; ceux ci rempliſſoient des boudins, & ceux-là ſembloient être gagés pour remplir & farcir de noms l'oreille de leur maître. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FAS ; nom d'une déeſſe des anciens romains. C'étoit un nom qu'ils donnoient à la juſtice, ou à Thémis, parce qu'elle apprenoit aux hommes à demander ce qui eſt licite & permis. *Fas* en latin, comme en grec Θέμις, ſignifie ce qui eſt permis. *Voyez* FESTUS au mot *Themis*. Auſone, *Technopægn. Idyll. XII. de diis*. Le vieux Gloſſaire, grec & latin, traduit Θέμις, *fas*, *juſtitia*.

FASCIÆ. *Voyez* BANDELETES & BORDURE.

FASCINATION.

Les Romains crurent qu'il falloit oppoſer des dieux à ces puiſſances mal-faiſantes qui *faſcinent* les hommes : ils créerent le dieu *Faſcinus*, & la déeſſe *Cunina*. Nous apprenons de Varron, que les ſymboles du dieu *Faſcinus* étoient infâmes, & qu'on les ſuſpendoit au cou des enfans, ce qui eſt confirmé par Pline (*Hiſt. nat. l. XXVIII. c. IV*). Le P. Hardouin (*tom. II, pag. 451, col. 2.*) a oſé ſoutenir ſeul, que les amuletes des enfans, dont parle Pline, n'avoient rien d'obſcene, & a même reproché aux commentateurs de s'être trompés ſur cet objet. *Voyez* FASCINUS.

Le culte que les Grecs rendoient à Priape, étoit ſans doute honteux ; mais ce culte naquit peut-être de réflexions profondes. Ils l'avoient reçu des Égyptiens, dont on ſait que les hiéroglyphes préſentent ſouvent les attributs de ce dieu. Ils étoient une image ſenſible de la fécondité, & apprenoient au peuple groſſier, que la nature n'eſt qu'une ſuite de générations. Unis ſur les monumens égyptiens, avec l'œil, ſymbole de la prudence (Voyez *Pignorius*, *menſ. iſiac. pag.* 32.), ils inſinuoient aux hommes, qu'une intelligence ſuprême reproduit ſans ceſſe l'univers.

Ces allégories furent perdues pour les Grecs, les Étruſques & les Romains ; ils continuerent néanmoins à regarder l'image de Priape comme un puiſſant préſervatif. Ils n'y virent plus qu'un objet ridicule qui déſarmeroit les envieux, & qui en partageant leur attention, affoibliroit leurs regards funeſtes. Gori, dans ſon *Muſeum etruſc. p.* 143, nous aſſure que les cabinets des curieux, en Toſcane, renferment pluſieurs de ces amuletes, que les femmes étruſques portoient & attachoient au cou de leurs enfans. Thomas Bartholin (*de puerperio vet. p.* 561.) a publié un de ces infâmes amuletes, après ceux que Pignorius avoit déja donnés. Ceux-ci repréſentent ſeulement une main fermée, dont le pouce eſt inſéré entre le doigt index & le doigt du milieu. Delrio, Vaileſius & Gutierrius, cités par Fromann (*l. c. p. 66*), aſſurent que l'uſage de cette main fermée s'eſt conſervé en Eſpagne : on en fait de jayet, d'argent, d'ivoire, qu'on ſuſpend au cou des enfans, & les femmes eſpagnoles obligent à toucher cette main, ceux dont elles craignent les ieux malins. *Voyez* les mémoires du chevalier d'Arvieux, tom. III, pag. 249.

Dom Ramirez de Prado, dans ſon *Pentecontarche*, *c. XXXI*, *p.* 247, 8, ajoute que l'on appele cette main *higa*, & il en tire l'origine du grec ἴυγξ, qui fait à l'accuſatif ἴυγγα. Il doit cette étymologie au docteur françois Penna Caſtellon ; mais ce médecin dit dans ſes vers, que l'iynx eſt un oiſeau qui garantit de la *faſcination*, que c'eſt le *motacella* ou *hoche queue*. Son opinion ſur le mot *higa*, n'a point de fondement ; mais elle a quelque raport avec ce qu'on lit dans Suidas, que l'ἴυγξ eſt une petite machine, ἐργαλεῖόν τι, dont les magiciennes ſe ſervent pour rapeler leurs amans. Biſet a tranſcrit ce paſſage de Suidas, dans ſes notes greques ſur le vers 1112 de la *Lyſiſtrate* d'Ariſtophane. Pſellus, dans ſes *ſcholies ſur les oracles chaldaïques*, *p.* 74, donne la deſcription de ces machines : elle eſt aſſez vague, & l'on pouroit fort bien ſoupçonet qu'il y avoit dans ces machines des névropaſtes, ou *pantins*, dont ont parlé Hérodote, Lucien, &c. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FASCINUS ; divinité adorée chez les Romains. Ils en ſuſpendoient l'image au cou de leurs enfans, pour les garantir du maléfice qu'ils appeloient *faſcinum*. Ce dieu, ſuſpendu au cou des petits enfans, étoit repréſenté ſous la forme du membre viril. Le don de l'amulete préſervative, étoit acompagné de quelques cérémonies, dont une des plus bizâres conſiſtoit à cracher trois fois ſur la poitrine de l'enfant. Quoique le ſymbole du dieu *Faſcinus* ne fût pas fort honête, c'étoit cependant les veſtales qui lui ſacrifioient.

FASTES, ſ. m. pl. calendrier des Romains, dans lequel étoient marqués, jour par jour, leurs fêtes, leurs jeux, leurs cérémonies, &c. ſous la diviſion générale des jours *faſtes* & *néfaſtes*, permis & defendus, c'eſt-à-dire, de jours deſtinés aux afaires, & de jours deſtinés au repos.

Varron, dans un endroit, dérive le nom de *faſtes*, de *fari*, parler, *quia jus fari licebat* ; & dans un autre endroit il le fait venir de *fas*, terme qui ſignifie proprement *la loi divine*, & eſt différent de *jus*, qui ſignifie ſeulement *loi humaine*.

Mais les *faſtes*, quelle qu'en ſoit l'étymologie, & dans quelque ſignification qu'on les prene, n'étoient point connus des Romains ſous Romulus. Les jours leur étoient tous indifférens, & leur année compoſée de dix mois, ſelon quelques-uns, ou de douze, ſelon d'autres, bien loin d'avoir aucune diſtinction certaine pour les jours, n'en avoit pas même pour les ſaiſons, puiſqu'il devoit ariver néceſſairement, plutôt ou plutard, que les grandes chaleurs ſe fiſſent ſentir au milieu de mars, & qu'il gelât à glace au milieu de juin : en un mot, Romulus étoit mieux inſtruit dans le métier de la guerre, que dans la ſcience des aſtres.

Tout changea ſous Numa : ce prince établit un ordre conſtant dans les choſes. Après s'être concilié l'autorité, que la grandeur de ſon mérite, & la fiction de ſon comerce avec les dieux pouvoient lui attirer, il fit pluſieurs réglemens, tant pour la religion, que pour la politique ; mais avant tout, il ajuſta ſon année de douze mois au cours & aux phaſes de la lune ; & des jours qui compoſoient chaque mois, il deſtina les uns aux afaires, & les autres aux repos. Les premiers furent appelés *dies faſti*, les derniers *dies nefaſti*, comme qui diroit *jours permis*, & *jours défendus*. Voilà la premiere origine des *faſtes*.

Il paroît que le deſſein de Numa fut ſeulement d'empêcher qu'on ne pût, quand on voudroit, convoquer les tribus & les curies, pour établir de

nouveles loix, oo pour faire de nouveaux magiſtrats : msis par une pratique conſtamment obſervée depuis ce prince juſqu'à l'empereur Augoſte, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace d'environ 660 ans, ces *jours permis* & *défendus*, *faſti* & *nefaſti*, furent entendus des Romains, auſſi-bien pour l'adminiſtration de la juſtice entre les particuliers, que pour le maniment des afaires entre les magiſtrats. Quoi qo'il en ſoit, Numa voulut faire ſentir à ſes peuples, que l'obſervation régoliere de ces *jours permis* & *non permis*, étoit pour eux un point de religion, qu'ils ne pouvoient négliger ſans crime : de là vient que *fas* & *nefas*, dans les bons auteurs, ſignifie ce qoi eſt conforme ou contraire à la volonté des dieux.

On fit donc un livre où tous les mois de l'année, à commencer par janvier, furent placés dans leur ordre, ainſi que les jours, avec la qoalité que Numa leur avoit aſſignée. Ce livre fut appelé *faſti*, du nom des principaux jours qu'il contenoit. Dans le même livre ſe trouvoit une autre diviſion des jours nommés *feſti*, *perfeſti*, *interciſi*, aoxquels furent ajoutés dans la ſuite *dies ſenatorii*, *dies comitiales*, *dies præliares*, *dies fauſti*, *dies atri*, c'eſt-à-dire, des jours deſtinés ao culte religieux des divinités, au travail manoel des hommes, des jours partagéx entre lex uns & les autres, des jours indiqués pour les aſſemblées du ſénat, des joors pour l'élection des magiſtrats, des jours propres à livrer bataille, des jours marqués psr quelque heureux événement, ou psr quelqoe calamité publique. Mais toutes ces différentes eſpeces ſe trouvoient dsns la premiere ſubdiviſion de *dies faſti* & *nefaſti*.

Cette diviſion des jours étant un point de religion, Nama en dépoſa le livre entre les mains des pontifes, leſquels jouiſſant d'une autorité ſouveraine dans les choſes qui n'avoient point été réglées psr le monarque, ponvoient ajouter aux fêtes ce qu'ils jugeoient à propos : mais quand ils vouloient apportet qnelque ehaugement à ce qui avoit été one fois établi & confirmé par un long uſage, il falloit que leur projet fût autoriſé psr un décret du ſénat : par exemple, le 55 de devant les calendes du mois *fextilis*, c'eſt-à-dire, le 18 de juillet, étoit un jour de fête & de rejouiſſance dans Rome ; mais la perte déplorable des trois cents Fabios auprès du fleuve de Créméra, l'an de Rome 276, & la défaite honteuſe de l'armée romaine auprès du fleuve Allia, par les Gaulois, l'an 363, firent convertir ce jour de fête en jour de triſteſſe.

Les pontifes furent déclarés les dépoſitaires uniqoes & perpétuels des *faſtes* ; & ce privilége de poſſéder le livre des *faſtes*, à l'excluſion de toutes autres perſones, leur donna une autorité ſinguliere. Ils poovoient, ſous prétexte de *faſtes* ou *nefaſtes*, avancer ou reculer le jugement des afaires les plus importantes, & traverſer les deſſeins les mieux concertés des msgiſtrats & des particuliers. Enfin, comme il y avoit parmi les Romains des fêtes & des féries fixées à certains jours, il y en avoit auſſi dont le jour dépendoit oniqoement de la volonté des pontifes.

S'il eſt vrai que le conteon du livre des *faſtes* étoit fort reſſerré, lorſqo'il fut dépoſé entre les mains des prêtres de la religion, il n'eſt pas moins vrai que de jour en joor les *faſtes* devinrent plus étendus. Ce ne fut plus dans la ſuite des temps un ſimple calendrier, ce fut un journal immenſe de divers événemens qoe le hazard on le cours ordinaire des choſes prodniſoit. S'il s'élevoit one nouvele guerre, ſi le peuple romain gâgnoit on perdoit une bataille ; ſi quelque magiſtrat recevoit un honeur extraordioaire, eomme le triomphe ou le privilége de faire la dédicace d'un temple ; ſi l'oo inſtituoit quelque fête ; en un mot, qoelque nouveauté, quelqoe ſingularité qu'il pût ariver dans l'état en matiere de politique & de religion, tout s'écrivit dans les *faſtes*, qui par-là devioreot les mémoires les plus fideles, ſur leſqnels on compoſa l'hiſtoire de Rome. *Voyez dans les Mém. de l'Acad. des Belles Lettres*, le Mémoire de M. l'abbé Sallier, ſur les *Monumens hiſtoriques des Romains*.

Mais les pontifes qoi diſpoſoient des *faſtes*, ne les communiquoient pas à toot le monde ; ce qui affligeoit ceux qui n'étoient pas de leurs amis, ou pontifes eox-mêmes, & qui travailloient à l'hiſtoire du peuple romain. Cette autorité des pontifes dura environ 400 ans, pendant leſqnels ils ttiompherent de la patience des particoliers, des magiſtrats, & ſur-tout des préteurs, qni ne pouvoient que ſous leur bon plaiſir, marqner aux parties les jours qu'ils ponroient leur faire droit.

Enfin, l'an de Rome 450, ſons le conſulat de Publius Sulpitius Averrion, & de Poblius Sempronius Sophus, les pontifes eurent le déplaiſir de ſe voir enlever ce précieux tréſor, qui juſqualors les avoit rendu ſi fiers. Un certain Cnéius Flavios troova le moyen de tranſcrire de leurs livres la partie des *faſtes* qui concernoit la juriſprudence romaine, & de s'en faire un mérite auprès du peuple, qoi le récompenſa par l'emploi d'Édile Curule : alors, pour donner un nouveau luſtre à ſon premier bienfait, il fit graver, pendant ſon édilité, ces mêmes *faſtes* ſur une colonne d'airain, dans la place même où la joſtice ſe rendoit.

Dès qne les *faſtes* de Numa furent rendus publics, on y joignoit de nouveaox détails ſur les dieux, la religion & les magiſtrats ; enſuite on y mit les empereurs, le jour de leur naiſſance, leurs dignités, les jours qui leur étoient conſacrés, les fêtes & les ſacrifices établis en leur honeur, ou pour leur proſpérité : c'eſt ainſi qne la flaterie chaogea & corrompit les *faſtes* de l'état. On alla même juſqu'à nommer ces derniers *grands faſtes*, pour les diſtinguer des *faſtes* porement calendaires, qu'on appela *petits faſtes*.

Pour ce qui regarde les *faſtes ruſtiques*, on ſait qu'ils ne marqooient que les fêtes des gens de la

campagne, qui étoient en moindre nombre que celles des habitans des villes; les cérémonies des calendes, des nones & des ides; les signes du zodiaque, les dieux tutélaires de chaque mois, l'accroissement ou le décroissement des jours, &c. ainsi c'étoient proprement des especes d'almanachs rustiques, assez semblables à ceux que nous appelons *almanachs du berger, du laboureur*, &c. Enfin, il arriva qu'on donna le nom de *fastes* à des registres de moindre importance.

1°. A de simples éphémérides, où l'année étoit distribuée en diverses parties, suivant le cours du soleil & des planetes: ainsi, ce que les Grecs appeloient ἡμερολόγιον, fut appelé par les Latins *calendarium* & *fasti*. C'est pour cette raison qu'Ovide nomme *fastes*, son ouvrage qui contient les fastes historiques, ou fabuleuses, de toutes les fêtes qu'il attribue à chaque mois, le lever & le coucher de chaque constellation, &c. Il a trouvé le moyen de répandre sur ce sujet aride des fleurs si belles, qu'il fait regréter aux savans la perte des six derniers livres qu'il avoit composés pour compléter son année.

2°. Toutes les histoires succintes, où les faits étoient rangés suivant l'ordre des temps, s'appelerent aussi *fastes*, *fasti*; c'est pourquoi Servius & Porphyrion disent que *fasti sunt annales dierum, & rerum indices*.

3°. On nomma *fastes* des registres publics, où chaque année l'on marquoit tout ce qui concernoit la police particuliere de Rome; & ces années étoient distinguées par les noms des consuls. C'est pour cela qu'Horace dit à Lycé: „ vous vieillis-„ sez, Lycé; la richesse des habits & des pierreries „ ne sauroit ramener pour vous ces rapides années „ qui se sont écoulées depuis le jour de votre nais-„ sance, dont la date n'est pas inconnue. (*Od. lib. IV., XIII., v.* 15.)

. . . . . *Tempora . . .*
Notis condita fastis.

En effet, dès qu'on savoit sous quel consul Lycé étoit née, il étoit facile de connoître son âge, parce que l'on avoit coutume d'inscrire, dans les registres publics, ceux qui naissoient & ceux qui mouroient: coutume fort ancienne, puisque nous voyons Platon ordonner qu'elle soit exécutée dans les petits temples de chaque tribu. (Liv. VI de la république.)

Mais au lieu de poursuivre les abus d'un mot, je dois conseiller au lecteur de s'instruire des faits, c'est-à-dire, d'étudier les meilleurs ouvrages qu'on a donnés sur les *fastes* des Romains; car de tant de choses curieuses qu'ils contiennent, je n'ai pu jeter ici que quelques parcelles, écrivant dans une langue étrangere à l'érudition. On trouvera de grands détails dans les *Mémoires de l'Académie des Belles Lettres*; le *corpus ant.* de Rosinus, *Ultraj.* 1075, *in*-4°.; celui de Pitiscus, in-folio, & dans quelques auteurs hollandois, tels que Junius, Siccama, & sur-tout Pighius, qui méritent d'être nommés préférablement à d'autres.

Junius (Adrianus), né à Hoorn en 1511, & mort en 1575, a publié un livre sur les *fastes*, sous le titre de *Fastorum calendarium*, *Basileæ*, 1553, *in*-8°.

Siccama (Sibrand Tétard), Frison d'origine, a traité le même sujet en deux livres, imprimés à Bolswert en 1599, *in*-4o.

Mais Pighius (Étienne Vinant), né à Campen en 1519, & mort en 1604, est un auteur tout autrement distingué dans ces matieres. Après s'être instruit completement des antiquités romaines, par un long séjour sur les lieux, il se fit la plus haute réputation en publiant ses annales de la ville de Rome, & accrut sa célébrité par ses commentaires sur les *fastes*. (*Article de M. le chevalier de Jaucourt.*)

Fastes consulaires. *Voyez* Consulaires.

FATALITÉ du destin; c'étoit la nécessité d'un événement dont on ignoroit la cause, & qu'on attribuoit à la destinée. Les anciens donnoient tout à la *fatalité*; & les stoïciens soumettoient même la providence à la *fatalité* du destin. *Voyez* Destin.

Fatalités de Troye; c'étoit une opinion répandue parmi les Grecs & les Troyens, que la ruine de Troye étoit attachée à certaines *fatalités* qui devoient être acomplies. D'abord la ville ne pouvoit être prise sans les descendans d'Éaque. C'étoit fondé sur ce qu'Apollon & Neptune, employés à bâtir les murs de Troye, avoient prié ce prince de les aider, afin que l'ouvrage d'un homme mortel venant à être mêlé avec celui des dieux, la ville, qui, sans cela, auroit été imprenable, pût un jour être prise, si c'étoit la volonté du destin. De là vint que les Grecs firent tous leurs efforts pour arracher Achille, petit-fils d'Éaque, d'entre les bras de Déidamie, où sa mere l'avoit caché; & qu'après sa mort on envoya chercher son fils Pyrrhus, quoiqu'il fût fort jeune. Il falloit en second lieu avoir les fleches d'Hercule, qui étoient entre les mains de Philoctete, abandoné par les Grecs dans l'île de Lemnos. Le besoin qu'on crut avoir de ces fleches, obligea les Grecs à députer Ulysse, pour aller chercher Philoctete; & le rusé prince d'Ithaque réussit dans son entreprise. La troisieme & la plus importante *fatalité*, étoit d'enlever le Palladium que les Troyens gardoient soigneusement dans le temple de Minerve. Diomede & Ulysse trouverent le moyen d'entrer de nuit dans la citadelle, & d'enlever ce précieux gage de la sûreté des Troyens. Il falloit, en quatrieme lieu, empêcher que les chevaux de Rhésus, roi de Thrace, ne bussent de l'eau du Xanthe, & ne mangeassent de l'herbe des champs de Troye: mais Ulysse & Diomede vinrent surprendre ce prince dans son champ près de la ville, le tuerent, & emmenerent ses chevaux. En cinquieme lieu, il étoit nécessaire avant que de prendre la ville, de faire mourir Troile, fils de Priam, & de détruire

truire le tombeau de Laomédon, qui étoit ſur la porte Scéa. Achille tua ce jeune prince; & les Troyens eux-mêmes abatirent le tombeau de Laomédon, lorſque, pour faire entrer le cheval de bois dans la ville, ils ouvrirent une brêche dans leurs murailles. Enfin, Troye ne pouvoit être priſe, ſans que les Grecs n'euſſent dans leur armée Télephe, fils d'Hercule & d'Augé: mais ce Télephe étoit allié des Troyens, & avoit épouſé Aſtioché, fille de Priam. Cependant, après un combat contre les Grecs, dans lequel il avoit été bleſſé, il quita les Troyens, & ſe jeta dans le parti des Grecs. Ainſi furent exécutées toutes les *fatalités* de Troye; & cette ville ſe ſoutint juſqu'à ce que ſes deſtinées furent entiérement acomplies. Ces *fatalités* étoient fondées, dit-on, ſur quelques oracles obſcurs qu'on avoit ainſi interprétés: auſſi les Grecs ne s'atacherent ſérieuſement au ſiége de la ville, que lorſqu'ils eurent vu l'exécution de tous ces points. *Voyez* ACHILLE, LAOMÉDON, PALLADIUM, PHILOCTETE, RHÉSUS, TÉLEPHE, TROÏLE.

FATIDIQUE; celle qui annonce les arrêts du deſtin, une divineresſe. Fauna fût appelée *Fatidique*, parce qu'elle prédiſoit l'avenir par le vol des oiſeaux. *Voyez* FAUNA.

FATUA ſignifie la même choſe que fatidique, & a la même origine. On donnoit ce ſurnom principalement aux femmes des faunes & des ſylvains; d'où quelques-uns ont prétendu que les fées de nos romans avoient pris leur origine.

Fatua eſt auſſi un ſurnom de la bonne déeſſe, on l'appeloit *Fatua* de *fatum*, parce qu'elle parloit & rendoit des oracles.

FATUEL. } Faune fut ainſi nommé, dit
FATUELLUS. } Servius, parce qu'il prédiſoit l'avenir, ou parce qu'il parloit par ſes oracles beaucoup plus ſouvent que les autres divinités. (*Inv.* 47. *lib. VII. Æneidos.*)

FAUCILLE. *Voyez* FAUX.

FAVERE. Cette expreſſion avoit pluſieurs ſens dans le langage des pontifes. 1°. Elle exprimoit le ſilence abſolu requis pour les ſacrifices, & commandé aux aſſiſtans par ces mots: *favete linguis*. 2°. Le mot ſeul *favere* exprimoit le choix des paroles ſaintes ou de bon augure; *favere enim*, dit Feſtus, *eſt bona fari*.

FAVEUR; divinité dont il n'eſt fait aucune mention directe dans les anciens auteurs; mais que l'on croyoit un dieu chez les latins, à cauſe du genre grammatical de ſon nom, *favor*. Apelle l'avoit peint, & l'écrivain qui a parlé de ce tableau, dit que les uns le font fils de la Beauté, & d'autres de la Fortune; qu'il naît par hazard, ſelon les uns, & qu'il eſt, ſelon d'autres, une production de l'eſprit: on place à ſes côtés la flatterie; il eſt ſuivi de l'envie, & entouré de l'opulence, du faſte, des honneurs, des loix & de la volupté, mere des crimes. Il a des ailes, parce qu'il ſe tient toujours fort haut élevé en l'air, & qu'il ne ſauroit s'abaiſſer. Il eſt avengle, & méconnoît ſes amis, quand il s'éleve. De même que la Fortune, ce dieu eſt apuié ſur une roue, & il fuit cette déeſſe par-tout où elle vole. Enfin, il craint toujours, quoiqu'à l'extérieur il affecte une contenance aſſurée, & de grands airs: l'allégorie de cette fable ſe découvre d'elle-même.

FAVIENS; c'étoient des jeunes gens de Rome, qui dans les fêtes & les ſacrifices offerts au dieu Faune, courroient par les rues d'une maniere indécente, preſque nus, & n'ayant qu'une ceinture de peau. Ils étoient d'une inſtitution très-ancienne, puiſqu'on nomme Rémus & Romulus pour les auteurs de cette inſtitution.

FAVISSÆ; foſſe, ou plutôt chambre, voûte ſouterraine, dans laquelle on garde quelque choſe de précieux. C'étoit ce que les Grecs & les Romains appeloient Θησαυρὸς, *theſaurus*, tréſor. Les *faviſſes* du capitole étoient des lieux ſouterrains, murés & voûtés, qui n'avoient d'entrée & de jour que par un trou percé dans le haut, & que l'on bouchoit avec une grande pierre. Elles étoient ainſi pratiquées, pour y conſerver les vieilles ſtatues uſées qui tomboient en ruine, & les autres vieux meubles & uſtenſiles ſacrés, qui avoient ſervi à l'uſage de ce temple: tant les Romains reſpectoient & conſervoient religieuſement ce qu'ils croyoient ſacré.

Catulus voulut abaiſſer le rez de chauſſée du capitole; mais les *faviſſes* l'en empêcherent. Feſtus donne des *faviſſes* une autre idée; il dit que c'étoit un lieu voiſin des temples, dans lequel il y avoit de l'eau. Il raporte auſſi ce que nous en allons dire avec Varron & Aulu-Gelle. On voyoit quelque choſe de ſemblable à un des côtés du temple de Delphes. (*Varron de ling. lat. l. VI.*) Les Grecs l'appeloient ὀμφαλὸς, nombril, parce que c'étoit un trou rond; & Varron dit que ce lieu reſſembloit à un tréſor. Aulu-Gelle (*l. II, c. X.*) décrit ces *faviſſes*. Il les appele citernes, comme Feſtus, apparemment parce qu'elles en avoient la figure. Le tréſor dans les temples des Grecs étoit auſſi une eſpece de citerne, de réſervoir d'eau, de bain, de ſalle voiſine du temple, dans laquelle il y avoit un réſervoir d'eau, où ceux qui entroient alloient ſe purifier.

Quelques ſavans croient que *faviſſa* s'eſt dit pour *flaviſſa*, parce qu'on ſerroit dans les *faviſſes* l'argent monoyé, *flata ſignataque pecunia*. Mais *flatus* à *flaviſſa* eſt un mauvais rapport, une mauvaiſe convenance; & l'uſage des *faviſſes* n'étoit point tel comme il paroît par Aulu-Gelle. Ainſi, il y a plus d'apparence que *faviſſa* s'eſt dit pour *viſſa*, petite foſſe.

FAULA; une des maîtreſſes d'Hercule, que Lactance compte parmi les divinités de Rome.

FAULX. *Voyez* FAUX.

FAUNA, femme de Faunus pouſſa, dit-on, la pudeur & la retenue à tel point, qu'elle ne voulut jamais regarder d'autre homme que ſon mari.

Elle prédiſoit l'avenir aux femmes ſeulement. Ses vertus, & principalement ſa modeſtie, la firent mettre, après ſa mort, au rang des divinités, ſous le nom de bonne déeſſe. Les femmes lui offroient des ſacrifices dans des lieux où il n'étoit pas permis aux hommes d'entrer, & ſes oracles étoient muets, non ſeulement lorſque quelque homme alloit les conſulter, mais encore lorſque des femmes même les conſultoient pour des hommes. *Voyez* BONNE DÉESSE.

FAUNALES; fêtes qui ſe célebroient dans l'Italie en l'honeur de Faune deux fois l'année, en décembre, & en février. Dans l'une on ſacrifioit au dieu un chevreuil, & dans l'autre une jeune brebis ou un bouc. On y faiſoit des libations de vin, & on y brûloit de l'encens; c'étoient des fêtes de campagne qui ſe paſſoient dans les prairies, & tous les villages étoient dans la joie.

FAUNE étoit un de ces dieux qui paſſoient l'hiver en un lieu, & l'été dans un autre. Les romains croyoient qu'il venoit d'Arcadie en Italie au commencement de février, & en conſéquence on le fêtoit le 11, le 13 & le 15 de ce mois dans l'île du Tibre. Comme on tiroit alors les troupeaux des étables où ils avoient été enfermés pendant l'hiver, on faiſoit des ſacrifices à ce dieu nouvellement débarqué, pour l'intéreſſer à leur conſervation. On croyoit qu'il s'en retournoit au 5 de décembre, où ſuivant Struvius, le 9 de novembre, on lui répétoit alors les mêmes ſacrifices, pour obtenir la continuation de ſa bienveillance. Les troupeaux avoient dans cette ſaiſon plus beſoin que jamais de la faveur du dieu, à cauſe de l'approche de l'hiver, qui eſt toujours fort à craindre pour le bétail né dans l'autone. D'ailleurs, toutes les fois qu'un dieu quitoit une terre, une ville, une maiſon, c'étoit une coutume de le prier de ne point laiſſer de marques de ſa colere onde ſa haine dans les lieux qu'il abandonnoit Horace, s'eſt prêté à toutes ces ſotiſes populaires.

Faune nympharum fugientum amator,
Per meos fines, & aprica rura
Lenis incedas, abeaſque parvis
Æquus alumnis.

„ *Faune*, dont la tendreſſe cauſe les alarmes „ des timides nymphes, je vous demande en grâ„ ce de traverſer mes terres avec un eſprit de „ douceur, & de ne pas les quiter ſans répan„ dre vos bienfaits ſur mes troupeaux „. C'eſt le commencement de l'hymne ſi connu, au dieu *Faune*, qui contient les prieres du poëte, les bienfaits du dieu, & les rejoniſſances du village.

FAUNE, étoit fils de Mars, ſelon Ovide, on, ſelon les hiſtoriens, de Picus, roi des Latins, & il ſuccéda à ſon pere: c'eſt lui qui introduiſit dans l'Italie la religion & le culte des dieux de la Grece; c'eſt pourquoi il eſt appelé quelquefois le pere des dieux, & confondu avec Saturne. Comme il s'appliqua, pendant ſon regne, à faire fleurir l'agriculture, on le mit, après ſa mort, au rang des divinités champêtres, & on le repréſenta avec tous les attributs des ſatyres. On lui attribua auſſi des oracles qu'il rendoit dans une vaſte forêt, près de la fontaine Albunée. C'eſt à cet oracle, dit Virgile, que les peuples d'Italie, & tout le pays d'Oénotrie avoient recours dans leurs doutes. Lorſque le prêtre avoit immolé ces victimes auprès de la fontaine, il en étendoit les peaux par terre, ſe couchoit deſſus pendant la nuit, & s'y endormoit. Alors, il voyoit mille phantômes voltiger autour de lui, il entendoit différentes voix, & s'entretenoit avec les dieux. À ſon réveil il débitoit, avec enthouſiaſme & ſans aucune ſuite, tout ce qu'il lui venoit dans l'eſprit, comme autant d'inſpiration de *Faune*, & chacun des aſſiſtans s'appliquoit à ſoi-même, ce qu'il croyoit lui convenir. Dès les premiers temps de Rome, *Faune* eut, ſur le mont Cælius, un temple qui étoit rond & entouré de colonnades. Les Romains rendoient à *Faune* le même culte que les Grecs à Pan. *Voyez* BONNE DÉESSE & MARICA.

FAUNES; dieux ruſtiques qui habitoient dans les campagnes, dans les forêts: leur pere & l'auteur de leur race étoit *Faunus*, fils de Picus. Quoique ſelon les poëtes les *Faunes*, comme les ſatyres, euſſent les cornes & les pieds de chevre ou de bouc (car Ovide les nomme *Fauni bicornes*) la coutume s'eſt introduite parmi les modernes, de prendre pour *Faunes* ceux que les anciens monumens repréſentent ſans cornes & ſans pieds de chevres, & avec toute la forme humaine, hors la queue & les oreilles pointues. Quoique les *faunes* paſſaſſent pour des demi-dieux, on croyoit cependant qu'ils mouroient après une longue vie. Le pin & l'olivier ſauvage leur étoient conſacrés, & ces arbres les accompagnent quelquefois ſur les monumens. Le ſtoïcien Balbus, dans Cicéron, (*de natur. deor. lib.* 3), voulant prouver l'exiſtence des dieux, diſoit qu'on avoit ſouvent entendu la voix des *Faunes*; mais Cotta l'épicurien lui répond qu'il ne ſait ce que c'eſt que *Faunes*, & il nie qu'on ait jamais entendu leur voix. *Voyez* ÆGYPANS, INCUBAS, SATYRES.

„ D'où vient que les poëtes ont dépeint les *Faunes* ainſi que les ſatyres, avec des cornes & des pieds de chevre, & que tous les artiſte ont preſque toujours repréſentés les premiers avec des formes entiérement humaines? Quelques antiquaires ont voulu nous perſuader que les ſculpteurs étoient partis de l'opinion où l'on étoit, que les *Faunes* deſcendoient d'un roi des aborigenes appelé *Faune*; mais étoit-ce là une raiſon pour leur donner des oreilles pointues & une queue? Ne ſeroit-ce pas plus raiſonable d'avancer que les artiſtes ne claſſerent & ne caractériſerent plus particuliérement les branches de cette monſtrueuſe &

groteſque famille, que pour varier les repréſentations des perſonages, qui dans les drames ſatyriques occupoient preſque toujours la ſcêne?

Quoi qu'il en ſoit, les *Faunes*, dans les monumens qui nous reſtent, loin d'avoir les parties inférieures de la chevre, comme Pan, le front chauve & le nez aplati comme *Silene*; des traits hideux & bizâres comme les *ſatyres*; ils ſont doués d'une ſorte de beauté qui leur eſt particuliere; leurs plus belles ſtatues nous les offrent dans l'âge de la jeuneſſe, mais d'une jeuneſſe mûre, dans cet âge où le corps humain eſt enfin parvenu au dernier terme de ſon développement „.

„ Le profil de leur tête n'eſt pas d'un grand caractere; & la bouche eſt le plus ſouvent un peu relevée aux extrémités, ce qui leur donne ce ſourire doux, cet air gracieux & enfantin qui nous enchante dans les têtes du Correge „.

„ L'artiſte grec qui avoit à ſculpter un *Faune*, s'occupoit ſur-tout de l'agilité des formes & de la *ſveltesſe* de la figure; ces demi-dieux étoient toujours en mouvement. On aimoit auſſi à les repréſenter ivres; il en eſt un aujourd'hui à Portici, dont toutes les parties, le viſage, le dos, le ventre, les jambes, portent le caractere de l'ivreſſe; plus on examine ce monument, plus on admire le profond ſavoir des anciens dans la partie de l'expreſſion. Le *Faune* dormant du palais Barberini eſt beau, mais non d'une beauté idéale; c'eſt la repréſentation fidele de la ſimple nature abandonée à elle-même „.

„ On trouve dans le *muſeum capitolinum*, dans la galerie juſtinienne, dans le *muſeum florentinum*, dans le recueil d'antiquités d'*Herculanum*, un grand nombre de très-belles ſtatues de *Faunes* gravées. Ils ont ordinairement des oreilles pointues, une queue au bas des reins, quelquefois des cornes naiſſantes, mais toujours des pieds d'hommes. Les Étruſques cependant leur donnoient tantôt des pieds humains, tantôt des pieds de cheval, & toujours une queue de cheval. On les voit ainſi repréſentés ſur des vaſes étruſques dans l'*Etruria regalis* de Dempſter (*tab.* 55. 52. 53. 14. 15. 17.); & parmi les bronzes du collége de S. Ignace à Rome „. (*Pier. grav. du Palais royal I. page* 255.)

On voit ſouvent des *Faunes* qui jouent avec des enfans, ou qui en portent ſur les épaules, ſur les genoux, &c. Ces repréſentations ſont relatives à la protection des divinités champêtres, ſous laquelle les meres plaçoient leurs enfans. La mere de Platon (*Olympiod. vita Plat.*) recomanda ſon fils ſur le mont Hymere, au dieu Pan, aux nymphes & à Apollon-paſteur.

C'eſt en qualité de divinités ruſtiques, ou champêtres, que les *Faunes* ont ſouvent les jambes croiſées; attitude regardée par les anciens comme la marque de la ruſticité ou de la moleſſe.

Les *Faunes* ſont ordinairement repréſentés jeunes; & on les appele *Silenes* quand ils ſont vieux.

Souvent les artiſtes anciens ont mis au viſage & au cou des *Faunes*, des verrues, qui s'appeloient en latin *verrucæ*, ou *fici*, d'où eſt venue l'épithete *ficarii*, qu'on donnoit aux *Faunes*. La plus belle tête d'un jeune *Faune*, en marbre, qui nous ſoit reſtée de toute l'antiquité, & qui eſt dans le cabinet du cardinal *Alexandre Albani*, a de ces verrues; & des deux côtés du cou, ſous la mâchoire, on y en voit une plus longue, comme celles qui ſont propres aux vieux *Faunes*. Telles on voit-on ſouvent aux boucs; entre ces animaux, ceux qui en étoient chargés, étoient eſtimés de la meilleure race (*de re ruſt. l. c. VI.*) ſelon Columelle.

On voit ſur un bas-relief du capitole deux jeunes *Faunes* femeles, reconoiſſables uniquement à leurs queues. Elles ſont conduites par un jeune *Faune* mâle.

L'an 537, Vitigès, roi des Goths, étant venu aſſiéger Rome, fit donner un aſſaut au château St. Ange, nommé alors *Moles Hadriani*; les Romains s'y défendirent vigoureuſement, & écarterent les barbares en leur lançant des ſtatues du haut des murailles. (*Hiſt. goth. l. I, p.* 202 *édit. Grotii.*)

Le *Faune* endormi, figure célebre de l'antiquité, & conſervée au palais Barberini, eſt, ſelon toutes les apparences, une de ces ſtatues: car elle fut trouvée ſans cuiſſe, ſans jambe & ſans bras ganche, lorſqu'on fit l'excavation du foſſé de ce château ſous le pontificat d'Urbain VIII. Ainſi, Bréval ſe trompe, lorſqu'il dit que cette antique fut trouvée dans les foſſés de *caſtel Gandolfo*. (*Remarès.*)

FAVONIUS; vent qui ſouffle de l'Occident équinoxial, c'eſt à dire, de l'endroit où le ſoleil ſe couche dans le temps des équinoxes. Ce vent a été nommé *Favonius*, ou de *favere*, favoriſer, ou de *fovere*, nourir, parce qu'il favoriſe la naiſſance de toutes les plantes, qu'il les anime & leur donne de la vigueur. Pour la même raiſon, les Grecs l'appelent zéphyre, c'eſt-à-dire, *porte-vie*, parce qu'il vivifie & renouvele toute la nature au printemps. C'eſt auſſi pour cela que les latins le confondent avec le vent zéphyre, qui lui eſt voiſin, & qui produit les mêmes effets.

FAUSTE; premiere femme de Conſtantin.

Flavia Maxima Fausta Augusta.

Ses médailles ſont:

RRRR. en or.

On a de cette princeſſe un fameux médaillon d'or, trouvé dans l'Eſcaut; il eſt décrit dans le P. Banduri. Il a paſſé chez le roi d'Eſpagne, avec le cabinet de M. l'abbe Rothelin.

RRR. en argent.

RRR. en médaillons de bronze.

O. en M. B.

C. en P. B.

FAUSTE, II. du nom.

Fausta nobilissima Fœmina.

Ses médailles ſont:

O. en or & en argent.

RR. en P. B. qui ſont les ſeules que l'on trouve.

FAUSTINE, la mere, femme d'Antonin.

Galeria Faustina Augusta.

Ses médailles ſont :

C. en or; quelques revers ſont R. & RR.

C. en argent; quelques revers ſont R. & RR. Celui où l'on lit *Puellæ Fauſtinianæ*, eſt RRR.

R. en quinaires d'argent.

RR. en médaillons de Potin ; au revers d'Antonin.

On trouve la figure de *Fauſtine* debout au revers du même prince.

C. en G. B. de coin romain. Celle où l'on voit au revers la tête d'Antonin, eſt R.; d'autres revers ſont auſſi R.

C. en M. B. à quelques revers près.

RRR. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. B. où l'on voit ſa tête & celle d'Antonin.

Les deux têtes d'Antonin & de *Fauſtine* ſe trouvent également G. B. de Colonies.

RRR. en G. B. grec.

RR. en M. & P. B.

R. en médailles de bronze d'Égypte.

Il y a des médaillons latins de bronze de cette princeſſe.

On diſtingue ordinairement les médailles de *Fauſtine*-mere de celles de ſa fille, au bourelet de cheveux qui eſt fixé ſur le ſommet de ſa tête ; tandis qu'il eſt fixé derriere la tête ſur les médailles de *Fauſtine*-jeune.

On connoît une médaille très-rare de *Fauſtine*-mere, avec cette inſcription :

PVELLÆ FAVSTINIANÆ.

On y voit cette impératrice, qui, conformément à une de ſes fondations, diſtribue des ſecours à de jeunes filles. (*Spanh. de præſt. num. t. II*, *p.* 289.)

Cette médaille, lorſqu'elle ſe trouve d'une belle conſervation, ſe paye à Rome juſqu'à cinquante écus, 250 liv. de France. Winckelmann l'a citée dans ſon hiſt. de l'art (*liv. VI*, *chap. VII*), pour décrire à ſon occaſion un bas-relief de la villa Albani, où il a cru voir repréſentée cette même libéralité de *Fauſtine* : on y remarque une femme qu'une ſeconde acompagne, placée ſur une eſtrade élevée, diſtribuant d'une main étendue quelque choſe à de jeunes filles, rangées au deſſous à la ſuite l'une de l'autre. C'eſt à ce ſoin, pour l'entretien des jeunes garçons & des jeunes filles pauvres, que ſe rapotte l'inſcription ſuivante, dans laquelle les habitans de Fienſeum, bourg non loin de Rome, témoignerent leur reconoiſſance à l'empereur Marc-Aurele. Il raporte cette inſcription, parce qu'elle n'avoit pas encore été publiée. On la découvrit au mois de julliet 1767, dans l'endroit où elle avoit été dreſſée, & elle ſe trouve maintenant à la villa Albani :

IMP. CÆSARI

DIVI ANTONINI. PII

FILIO. DIVI. HADRIANI

NEPOTI. DIVI. TRAIANI

PARTHICI. PRONEPOTI.

DIVI. NERVÆ. ABNEPOTI.

M. AVRELIO. AVGVSTO. P. M.

TR. POT. XVI. COS. III. OPTIMO ET

INDVLGENTISSIMO. PRINCIPI

PVERI. ET. PVELLÆ. ALIMENTARI.

PICENTINI VM.

Faustine, la jeune, femme d'Antonin.

Annia Faustina Augusta.

C. en or.

RRR. en médailles greques d'or.

C. en argent. Il y a quelques revers rares, tels que ſa conſécration & *matri Caſtrorum*.

RR. en médailles greques d'argent.

C. en G. B. de coin Romain. Il y a pluſieurs revers rares, entr'autres parmi ceux qui repréſentent ſa conſécration.

C. en M. B.

RRR. en P. B. de Colonies.

R. en G. B. grec.

R. en M. & P. B.

Les médailles greques en bronze, avec le prénom d'Annia, ne ſont pas moins rares que celles fabriquées en Égypte.

On trouve des médaillons latins de bronze de *Fauſtine*; un en connoît auſſi de grecs.

Voyez Faustina-mere, pour la diſtinction des médailles qui appartienent aux deux *Fauſtines*.

Voyez Collyræ.

Faustina (*Annia*), troiſieme femme d'Élagabale.

Annia Faustina Augusta.

Ses médailles ſont :

O. en or.

Unique en argent juſqu'à préſent dans le cabinet du roi d'Eſpagne.

RRRR. en G. B. Vaillant en a fait graver une ; mais un ne la connoît pas.

O. en M. B. Il y a un coin faux, où on voit deux figures au revers.

O. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. & P. B.

RRR. en M. B. grec.

RR. en M. & P. B. d'Égypte.

La médaille de G. B. des *Rhaphaniens*, ſur la-

quelle le P. Chamillart a fait une diſſertation, eſt fauſſe, & eſt de la fabrique de Cogornier.

FAUSTULUS, intendant des troupeaux de Numitor, roi d'Albe, ayant vu, dit-on, un pivert portant à ſon bec de quoi manger, & volant continuélement vers une caverne, eut la curioſité de le ſuivre. Il vit cet oiſeau donner la becquée à deux enfans, qu'une louve alaitoit; frapé d'un prodige ſi étonant, il ne douta point qu'il n'y eût quelque choſe de divin dans ces deux enfans, les emporta dans ſa bergerie, & les remit à ſa femme Acca Larentia, pour les nourir; c'étoient Remus & Romulus. *Fauſtulus*, comme nouricier de Romulus, avoit une ſtatue dans le temple de ce dieu; il y étoit repréſenté tenant ſon bâton courbé par le bout, en forme de bâton augural, & obſervant le vol des oiſeaux, pour en tirer des préſages. *Voyez* Acca Larentia.

FAUX. Les anciens en avoient de toute eſpece; les unes s'appeloient *arboreriæ*, & ſervoient à émonder les arbres; les autres *lumariæ*, & c'étoit avec celles-ci qu'on ſarcloit les chardons & les buiſſons dans les champs; *ruſtariæ*, avec leſquelles on défrichoit; *ſirpiculæ*, ſerpete ou vigueron; *ſtramentariæ*, qu'on employoit après la meiſſon pour couper le chaume; *vinitoriæ*, avec leſquelles on tailloit la vigne, ou l'on ébranchoit le ſaule & l'oſier; *murales*, inſtrument de guerre, compoſé d'une longue poutre, armée à ſon extrémité d'un crochet de fer, qu'on fixoit ſur le haut des murailles pour les renverſer. On ſe défendoit de cette machine avec des cordes dans leſquelles on cherchoit à embaraſſer le crochet, pour l'enlever enſuite. Il y avoit auſſi les *falces navales*; c'étoient de longues *faux* emmanchées avec des perches, & dont on ſe ſervoit ſur les vaiſſeaux pour couper les cordages des bâtimens ennemis.

La *faux* étoit l'attribut de Priape, de Sylvain & de Saturne. Mais celle du dernier reſſemble ſouvent à une faucille, & taillée à dents, comme l'inſtrument qui ſert encore à ſcier les blés dans certains pays. C'eſt ainſi qu'on la voit ſur des médailles conſulaires, & ſur une lampe antique de Paſſéri.

La *faux* eſt l'attribut de Saturne, parce qu'il avoit enſeigné aux hommes de ſon temps à couper, avec une *faux*, les blés & l'herbe des prairies; ou peut-être déſigne-t-elle le crime qu'il commit envers Célus ſon pere. *Voyez* Célus.

La *faux* eſt quelquefois placée dans la main d'Atys & des prêtres de Cybele; & alors elle eſt relative à l'opération qui les avoit dépouillés des marques de la virilité. Quoique ces prêtres employaſſent pour cette cruele opération une pierre de Samos; cependant la *faux* eſt ſur les monumens le ſymbole de leur infirmité.

Faux (chars armés de). *Voyez* Char.

FEBRUA, ou Februata; ſurnom qu'on donnoit à Junon, comme à la déeſſe des purifications, ou qui avoit le ſoin particulier de délivrer les meres de l'arriere-faix après l'enfantement. On honoroit Junon *Februa* d'un culte particulier au mois de février, où ce mois a pris ſon nom. (*Cedrenus lib. I.*)

FÉBRUALES, ou Février; fête que les Romains célébroient au mois de février, pour les mânes des morts. On y ſaiſoit des ſacrifices, & on rendoit les derniers devoirs aux mânes des défunts, dit Macrobe (*ſaturn. I, c. XIII.*); & c'eſt de cette fête que le mois de février a pris ſon nom. On peut croire que ces ſacrifices ſe faiſoient pour rendre les dieux infernaux propices aux morts, comme Pline l'écrit, plutôt que pour apaiſer les mânes. Ces fêtes & ſacrifices duroient douze jours; & l'on prenoit ordinairement ce temps-là pour faire les expiations, tant publiques que particulieres. *Voyez* Expiation.

Tout ce qui ſervoit dans les ſacrifices d'expiation, étoit compris ſous le nom générique, *Februa* (*Ovid. faſt. II. 19.*):

Februa romani dixere piamina patres:
Nunc quoque dant verbo plurima ſigna fidem

Varron (*de ling. lat. l. V.*) nous apprend qu'il venoit des Sabins. Ovide dit qu'il étoit formé de l'ancien nom de la laine, *Februa*, & que ce nom fut donné aux ſacrifices d'expiation, parce qu'on y employoit des bandelettes de laine.

FEBRUUS; dieu qui préſidoit aux purifications, dit Macrobe. Servius (*in Georgic. I, v. 93.*) croit que c'eſt le même que Dis, ou Pluton, parce que les ſacrifices *februales* s'offroient à Pluton. Cedrenus aſſure que *Februus*, en langue étrurienne, ſignifie, qui eſt dans les enfers: ce qui convient à Pluton. (*Cedren. lib. I.*)

Februus étoit peut-être la même divinité que *Februa*, mais d'un ſexe différent, ainſi qu'il étoit ordinaire chez les anciens.

FÉCIALES, FÉCIAUX, } miniſtres de la religion, qui tenoient lieu de nos hérauts d'armes, pour aller déclarer la guerre ou la paix: leurs perſones étoient ſacrées, & leurs charges étoient regardées comme un ſacerdoce. C'eſt Numa qui les inſtitua au nombre de vingt. (*Plut. in Numæ vit. & Dionyſius.*) On les choiſiſſoit dans les meilleurs familles; & ils compoſoient un collége fort conſidérable à Rome. Leur principale fonction étoit d'empêcher que la république n'entreprit aucune guerre injuſte; c'étoit à eux que s'adreſſoient les plaintes des peuples qui prétendoient avoir été leſés par les Romains; & ſi les plaintes étoient juſtes, les *féciales* étoient en droit de punir les auteurs de l'injuſtice. Quand il falloit déclarer la guerre, un d'entr'eux, qu'ils éliſoient à la pluralité des voix, s'en alloit en habit de laine, & couronée de verveine (*Æneid. XII, 120*) à la ville, ou vers le peuple qui avoit violé la paix: là il prenoit à témoin Jupiter & les autres dieux, comme il demandoit réparation de l'injure faite au peuple romain; il faiſoit des imprécations ſur lui-même & ſur la ville de Rome, s'il

diſoit rien contre la vérité. Après trente jours, ſi l'on ne faiſoit pas raiſon aux Romains, il ſe retiroit, après avoir invoqué les dieux du ciel & les mânes contre les ennemis, & après avoir lancé un javelot dans leurs champs.

Dans un traité de paix, conclu ſelon l'ancienne coutume, le *fécial* (Polybe, iv. III, ch. V.), après avoir juré ſur la foi publique, prenoit une pierre entre ſes mains, prononçant des imprécations contre lui-même, au cas que ſa penſée ne fût pas conforme à ſon ſerment: il les finiſſoit par ces mots: *que moi ſeul je périſſe, & tombe comme maintenant cette pierre*; & en même temps il la laiſſoit tomber des ſes mains.

Pline (*lib. XXII, cap. XXII*) fait mention d'une perſone qu'on appeloit *Verbenarius*, à cauſe qu'il portoit de l'herbe ou de la verveine à la main. Sa fonction étoit d'acompagner ceux qui alloient réclamer les choſes qui avoient été enlevées ou ſouſtraites aux Romains & à leurs alliés, réclamant auſſi les perſones qui avoient commis l'injuſtice.

On voit par la formule conſacrée, conſervée dans les écrits de Tite-Live, que le roi n'y eſt point nommé, & que tout ſe faiſoit au nom & par l'autorité du peuple, c'eſt-à-dire, de tout le corps de la nation.

Les hiſtoriens ne s'acordent point ſur l'inſtitution des *féciaux*; mais ſoit qu'on la donne à Numa, comme le prétendent Denys d'Halicarnaſſe & Plutarque, ſoit qu'on aime mieux l'attribuer à Ancus Martius, conformément à l'opinion de Tite-Live & d'Aulu-Gelle, il eſt toujours très-vrai-ſemblable que l'un ou l'autre de ces deux princes ont tiré l'idée de cet établiſſement des anciens peuples du Latium, ou de ceux d'Ardée; & l'on ne peut guere douter qu'il n'ait été porté en Italie par les Pélaſges, dont les armées étoient précédées par des hommes ſacrés, qui n'avoient pour arme qu'un caducée avec des bandelettes.

Au reſte, Varron remarque que de ſon temps les fonctions des *féciaux* étoient entiérement abolies, comme celles des hérants d'armes le ſont parmi nous.

Feſtus tire ce nom de *ferio*, parce que *ferire fœdus* ſignifie faire un traité; de ſorte qu'il faut, ſelon lui, qu'on ait dit *fétiales* pour *fériales*. D'autres le dérivent de *fœdus*, qui s'écrivoit anciénement *fœdus*, ou *fides*, foi, d'où l'on aura fait *fetialis*, en changeant le *d* en *t*. C'eſt l'opinion de Varron. D'autres veulent qu'il vienne de *facio*, *feci*, faire, d'où s'eſt formé *fecialis*, parce qu'ils faiſoient la guerre & la paix. Voſſius aime mieux le faire deſcendre de *fatu*, du verbe *fari*, parler, en ſorte que *faciales* ſoit la même choſe qu'*oratores*. Il apuie ſon opinion ſur l'autorité de Varron, qui dit qu'on les appeloit également *faciales* & *oratores*. (*De vita populi Rom. lib. II.*)

On voit ſur des médailles de la famille *Veturia*, & ſur une pâte antique de la collection de Stoſch (claſſe IV, n°. 160) un *fécial* agenouillé, tenant une truie, que touchent avec leurs bâtons un romain, & un homme qui, à ſon coſtume, paroît étranger. Ainſi ſe faiſoient les alliances du peuple romain: lorſque les deux députés touchoient la truie, le *fécial* prioit Jupiter de traiter avec autant de rigueur les infracteurs du traité que lui, *fécial*, alloit traiter cet animal. Alors il l'aſſomoit avec un caillou.

FÉCONDITÉ; divinité romaine, qui n'étoit autre que Junon; les femmes l'invoquoient pour avoir des enfans, & ſe ſoumettoient, pour en obtenir, à une pratique également ridicule & obſcene. Lorſqu'elles alloient pour cela dans le temple de cette déeſſe, les prêtres les faiſoient déshabiller, & les frapoient d'un fouet qui étoit fait de lanieres de peau de bouc. Les Romains pouſſerent la flaterie, à l'égard de Néron, juſqu'à ériger un temple à la fécondité de Poppée. Quelquefois on confond cette divinité avec la déeſſe *Tellus*, ou la Terre; & alors elle eſt repréſentée nue juſqu'à la ceinture, & à demi-couchée par terre, s'apuiant du bras gauche ſur un panier plein d'épis & d'autres fruits, auprès d'un arbre, ou cep de vigne, qui l'ombrage; & de ſon bras droit, elle embraſſe un globe: ſur les médailles, c'eſt une femme aſſiſe, qui tient de la main gauche une corne d'abondance, & tend la droite à un enfant qui eſt à ſes genoux. Sur les médailles de Julia Domna, la *fécondité* eſt une femme qui a quatre enfans, deux entre ſes bras, & deux debout à ſes côtés. Voilà le véritable ſymbole de la fécondité.

FÉES; divinités modernes de nos romans, qui ont ſuccédé aux nymphes des anciens: ce ſont des femmes à qui l'on attribue le ſecret de faire des choſes ſurprenantes, & de prédire l'avenir: ce ſont d'honêtes magiciennes, dont le nom moderne a été formé de celui des anciennes divinités appelées *Fatuæ*.

FÉLICE (*aqua*). *Voyez* FELIX (*aqua*).

FÉLICITÉ; c'étoit une déeſſe chez les Romains auſſi-bien que chez les Grecs, qui la nommoient *Eudémonie*. Pline (85. 12.) dit que Lucullus, au retour de la guerre contre Mithridate, voulut faire ſculpter une ſtatue de la *Félicité* par Archéſilas; mais que tous deux moururent avant qu'elle fût achevée. Jules-Céſar voulut élever un temple à cette déeſſe dans la place du palais, devant la curie Huſtilia, comme à une divinité à laquelle il étoit beaucoup redevable; mais ſa mort prématurée empêcha ſon deſſein, qui fut exécuté par Lépidus, ſon général de la cavalerie. Sous l'empire de Claude, il y eut un temple de la *Félicité* qui fut brûlé. La *Félicité* eſt ſouvent repréſentée ſur les médailles, quelquefois avec une figure humaine, & d'autrefois par des ſymboles. C'eſt une femme qui tient la corne d'abondance de la main gauche, & le caducée de la droite. Ses ſymboles ordinaires ſont deux cornes d'abondance qui ſe croiſent, & un épi qui s'éleve entre deux.

Voſſius ſeul (*de idol. lib. VIII, cap. XVIII.*) croit que la déeſſe *Félicité* étoit la même divinité que *Salus*, le ſalut public. Le culte rendu à la *Félicité*, eſt prouvé par les deux temples qu'on lui avoit élevés à Rome, & par un marbre conſervé à la villa Albani, ſur lequel on lit: FELICITATI IN CAPITOLIO; à la *Félicité* dont le temple eſt placé ſur le capitole. (*Muratori* 305, *tab.* 100.)

FELICITER. Les Romains exprimoient la joie, les heureux ſouhaits, par ce mot; c'eſt pourquoi il retentiſſoit dans les amphithéâtres (*Florus* 3, 3) & dans les cérémonies des mariages. (*Appian. bell. civil. V.* & *Suet. Domit. c.* 13. *n°.* 2.)

La formule *feliciter* eſt très-ancienne dans les manuſcrits, d'où elle a paſſé dans les diplômes & autres actes publics. On la trouve à la fin de la premiere conſtitution des célebres Pandectes de Florence. Le copiſte ignorant ſa ſignification, a ſubſtitué *lege feliciter*. Selon quelques ſavans, elle ſignifie que le prince, ou même l'écrivain, a écrit le livre, la piece, le diplôme dans un temps *favorable*, jouiſſant de la ſanté, & dans une heureuſe & floriſſante ſituation. Peut-être ſeroit-il plus naturel de penſer, que c'eſt une eſpece d'acclamation, qui marque la joie qu'on a de terminer ou de commencer un ouvrage, un diplôme, un traité, comme une entrepriſe déſirée. Dans le manuſcrit du roi 7530, en écriture lombardique de l'an 816, nous avons remarqué, fol. 5, qu'on met *feliciter* pour *explicit*. (*Nouvele Diplomatique*.)

FELIX,
FELICISSIMUS, } en françois, heureux, très-
FELICITAS,

heureux, &c. titres fréquens dans les monumens publics des Romains, adoptés d'abord par Sylla, prodigués enſuite aux empereurs; titres enfin que les villes, les provinces & les colonies les plus malheureuſes, dépendantes de l'empire, eurent la baſſeſſe de s'appliquer, dans la crainte de déplaire aux empereurs.

Ajoutons même, qu'entre les différens titres qui ſe liſent ſur les monumens antiques, celui de *felix*, ou *felicitas*, eſt un de ceux qui s'y trouvent le plus ſouvent. Sylla fut le premier des Romains qui prit le nom de *felix*, heureux.

Mais à qui, ou à quoi ne prodigua-t-on pas depuis ce glorieux titre de *felix* ou de *felicitas*? Il fut attribué au triſte temps préſent, *felicitas temporis*, *felix temporum reparatio*; au ſiecle infortuné, *ſæculi felicitas*: au ſénat abaiſſé, au peuple romain aſſervi, *felicitas populi romani*; à Rome malheureuſe, *Romæ felici*; à l'empire conſterné ſous Macrin, ce vil gladiateur, ce chaſſeur des bêtes ſauvages, *felicitas imperii*; à toute la terre gémiſſante, *felicitas orbis*; mais ſur-tout aux plus infâmes empereurs, depuis que Commode, prince déteſtable, & déteſté de tout l'univers, ſe le fut approprié.

On donna même à ſes ſucceſſeurs le titre de *felicissimus*, dans le bas empire; la mode s'étoit alors introduite de porter au ſuperlatif la plupart des titres, à proportion qu'ils étoient le moins mérités, *beatissimus*, *nobilissimus*, *piissimus*.

À l'exemple de l'empire romain & des empereurs, les colonies furent aſſez viles pour ſe dire *heureuſes* ſur leurs monoies, par adulation pour les princes régnans, dont elles vouloient tâcher de gâgner les bonnes grâces, en ſe vantant de jouir d'une félicité qu'elles étoient bien éloignées de poſſéder. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de ſe rapeler qu'entre les colonies qui prirent le titre de *felix*, les médailles nomment Carthage & Jéruſalem.

Les provinces, à l'imitation des villes, affecterent auſſi ſur leurs monumens publics, de ſe proclamer *heureuſes*. La Dace publie qu'elle eſt *heureuſe* ſous Marc-Jules Philippe: *Dacia felix* ſe trouve ſur les médailles frapées ſous le regne de cet arabe, qui parvint au trône par le brigandage & le poiſon.

Enfin, pour abréger, l'on pouſſa la baſſeſſe, ſous Commode, juſqu'à faire graver ſur les médailles de ce monſtre, dont j'ai déja parlé, que le monde étoit *heureux* d'être ſous ſon empire.

C'en eſt aſſez pour qu'on puiſſe apprécier dans l'occaſion les monumens de ce genre à leur juſte valeur; car les excès de la flaterie ſont & ſeront toujours en raiſon de la ſervitude. Cicéron a bien connu cette vérité, quand il nous a peint les Aſiatiques par ces mots: *diuturna ſervitute ad nimiam aſſentationem eruditi*. (*Article du chevalier de Jaucourt*.)

FELIX (*aqua*); fontaine conſtruite ſur le mont Quirinal par le Pape Sixte V. Elle eſt appelée *felix* ou *felice* du nom que portoit ce Pape avant ſon exaltation au pontificat. Baccius (*de Thermis c. V.*) aſſure que cette eau eſt une portion de l'ancienne eau *Appia*, qui depuis le village de Colonne, eſt amenée par un trajet de cinq lieues à la porte St. Laurent ſur le mont Eſquilin, d'où elle coule ſur le mont Quirinal.

FEMMES. *Voyez* ÉPOUSES, CHEVEUX, CHAUSSURE, HABITS *des femmes*.

FEMMES *d'Égypte*. Voici les réflexions de M. Paw ſur les *femmes*. Elles ſont tirées de ſes *Recherches philoſoph. ſur les Égyptiens & les Chinois, tom. I, pag.* 44, 45, *&c.*

„ C'eſt pour n'avoir pas diſtingué des choſes qu'il ne faut jamais confondre, je veux dire les mœurs du petit peuple avec les mœurs des perſonnes élevées au deſſus du peuple par leur fortune ou leur naiſſance, qu'on a tiré des conſéquences ſi ridicules d'un paſſage d'Hérodote, répété preſque mot pour mot dans la Géographie de Méla (*lib. I, cap. IX*). En Égypte, dit-il, les hommes reſtent dans l'intérieur du logis, & travaillent à faire des toiles, tandis que les *femmes* ſortent, vendent, achetent & font les afaires de dehors. Comment eſt-il poſſible qu'on ne ſe ſoit pas aperçu qu'il n'eſt queſtion ici que des tiſſerands & des bas ouvriers, qui, attachés comme eux à des mé-

tiers ſédentaires, ne pouvoient ſe charger der afaires de debors; & qui ne renferment leurs *femmes* ni en Turquie, ni en Perſe, ni à la Chine, où la clôture eſt néanmoins plus ſévere qu'en aucun pays du monde? Ces gens-là ſont trop pauvres pour avoir des eſclaves, & ils ne ſont pas aſſez riches pour être polygames. En Égypte, ils envoyoient leurs *femmes* échanger des toiles contre de la colocaſe: car tout ce négoce ſe bornoit aux fruits & aux étoffes, comme les auteurs arabes, qui ont parlé de cet ancien uſage, en conviennent généralement. À meſure que les Mameluks, & les Turcs, y ont ruiné les fabriques, on a vu ce trafic ceſſer par degré & enfin finir „.

„ Quant aux *femmes* d'un rang plus relevé, Plutarque dit que les Égyptiens (*Præcept. Connub.*) ne permettoient pas à leurs *femmes* de porter des ſoulierr: enſuite ils avoient imaginé que c'étoit une indécence pour elles de paroître en public à pieds nus; de ſorte qu'elles n'avoient garde d'y paroître. Le kalife Hakim, troiſieme des Fathimites, & fondateur de la religion des Druſes, remit cette ancienne coutume en vigueur, & défendit, ſous peine de mort, aux cordoniers de l'Égypte, de faire des ſouliers ou d'autres chauſſures pour les *femmes*; & c'étoit bien connoître le génie des orientaux, que de ſoutenir un uſage par une loi. Si je n'avois pas trouvé cette même loi dans le *Kital-al-Machaid*, bible des Druſes, j'aurois pu douter de ce que Plutarque raporte; mais ces deux faits ſe confirment tellement l'un l'autre, qu'il n'eſt point poſſible d'en douter „.

„ Ce ſont les *femmes* de la lie de la nation, qui ont commis anciénement en Égypte tous ces excès, dont il eſt tant parlé dans l'hiſtoire: elles danſoient dans les orgies, portoient le *phallus* d'une maniere preſque incroyable; ſe travestiſſoient en *Chérubs*,, en s'appliquant aux épaules deux grandes paires d'ailes, comme on les voit dépeintes ſur les langes der momies (*Gordon Mumiathec.*); ſe lamentoient aux portes der temples d'Iſis, ou pleuroient dans le deuil des particuliers pour de l'argent, tout comme cela ſe pratique encore de nos jours: elles ſe ſignaloient à la fête de Bubaſte, à la proceſſion de Canope, inſultoient les paſſans ſur le Nil, ſe rendoient furieuſes en prenant de fortes doſes d'*opium*, & c'eſt vrai-ſemblablement pendant ces accès de fureur qu'elles ſe proſtituoient en public à des boucs au canton de Mendès; & c'eſt-là un fait qu'on peut croire; mais quand Plutarque a atteſté de la maniere la plus poſitive, qu'on en avoit vu qui couchoient avec des crocodiles apriviſés dans la ville d'Antée, on n'a pu le croire. Là-deſſus il faut obſerver que le ſavant Jablonski s'eſt imaginé que le bouc de Mendès repréſentoit le même dieu, qu'on nommoit *Entes* ou *Antes* dans la ville d'Antée; & ſi cela étoit vrai, on pourroit ſoupçoner qu'un de ces excès avoit été copié ſur l'autre à cauſe de la conformité du culte: mais on ne me perſuadera pas qu'il ſoit ſi facile d'avoir commerce avec des crocodiles. On a cru que tout le ſecret des Égyptiens pour ſe préſerver de ces léſardr, conſiſtoit à ſe frotter d'une infuſion de ſafran, comme l'on ſe frotte de couperoſe & de muſc contre les ours & de certains ſerpens; mais, ſuivant Strabon, il y avoit en Égypte des crocodiles véritablement apriviſés, dont il n'eſt plus parlé dans l'hiſtoire après le quatrieme ſiecle de notre ere, & encore la derniere mention ne s'en trouve-t-elle que dans les légendes des anachoretes de la Thébaïde „.

„ Quoi qu'il en ſoit, ce ſont des *femmes* perdues de mœurs, qui, après s'être dépouillées, alloient, pendant les premiers jours de l'inſtallation, ſe préſenter au bœuf *Apis*, auquel elles découvroient les parties de leur corps, que la pudeur devoit ſur-tout leur faire voiler „.

„ On a tiré des ruines d'Herculanum, de petits tableaux qui repréſentent des cérémonies égyptiennes, où l'on voit des perſonages nus danſer autour d'un autel. La ſuperſtition eſt une choſe étrange: on vouloit être pur dans la préſence des dieux, & comme les vêtemens pouvoient être ſouillés, on s'en dépouilloit & on ſe raſoit tout le corps, comme le faiſoient auſſi les ſacrificateurs, qui conſervoient néanmoins leurs habits dans les temples; car les monumens qui prouvent un de ces faits, les prouvent tous deux. Il a ſuffi à des Grecs qui, ſuivant la véritable expreſſion des prêtres de l'Égypte, étoient toujours enfans, de voir ces excès, pour s'imaginer que la liberté du ſexe n'y avoit point de bornes: c'eſt comme ſi l'on jugeoit des mœurs des chinoiſes & des indiennes par la licence des Bonzeſſes, & des filles publiques qui parcourent les faux-bourgs de toutes les villes de la Chine, ou par les danſeuſes de Surate, dont les relations des Indes Orientales ne ceſſent de parler „.

„ Acorder, comme avoient fait les Égyptiens, dit Monteſquieu, le gouvernement de la maiſon aux *femmes*, c'étoit choquer à la fois la nature & la raiſon: mais, en diſant cela, il ne réfléchiſſoit point au pouvoir des eunuques qui en jouiſſent ſouvent: s'il y avoit jamais eu dans ce pays-là une telle forme de gouvernement, les eunuques n'y euſſent pas même été tolérés. Or, dans de ſemblables cas, les faits prouvent infiniment plus que les obſervations vicieuſes de quelques voyageurs grecs, qui nous ont dépeint les mœurs de la plus vile populace, comme cela eſt indubitable. Les *femmes* d'Égypte n'ont jamais pu diſputer le prix de la beauté à perſone; car du côté des facultés corporeles, les Égyptiens étoient un peuple mal conſtitué: auſſi les Coptes, qui en deſcendent, en ont-ils hérité cette laideur, qui perce, comme dit M. Pococke, au travers der plus riches vêtemens dont ils ſe couvrent: de ſorte qu'il ne faut pas être étoné ſi quelques auteurs de l'antiquité, comme Élien (*de nat. animal. lib. IV, cap. LIV*), ont mis en fait qu'il n'étoit pas poſſible de leur temps de trouver de belles perſones en Égypte parmi les indigenes: car il n'eſt pas queſtion ici des familles

familles européennes, établies à Alexandrie & à Naucrate : outre que les *femmes* indigenes y étoient baſanées, un défaut dans les yeux les défiguroit beaucoup, & on ſoupçone qu'elles avoient alors, comme aujourd'hui, le même penchant à uſer de pâtes & de drogues pour ſe faire engraiſſer d'une maniere preſque monſtrueuſe ; ce qu'elles regardent comme le plus haut degré de la beauté : je crois bien que les racines du faux hermodactyle, nommé en Arabe *ghamir*, & dont elles uſent continuélement, y contribuent beaucoup, comme Proſper Alpin l'aſſure (*lib. III, cap. XIV.*) ; mais le climat & ſur tout les eaux y contribuent auſſi : car les anciens ont obſervé la même choſe dans cette partie de l'Éthiopie, qui eſt immédiatement au deſſus de l'Égypte. Qui a jamais été ſurpris, dit Juvénal, de voir dans le Méroë, le ſein de la mere plus grand que le corps de l'enfant ?

In Meroe craſſo majorem infante mamillam „.

Femmes *des Grecs*. Chez les Grecs les *femmes* vivoient dans la retraite la plus auſtere. Les maiſons en Grece étoient diviſées en deux parties, les hommes habitoient le devant, la portion du bâtiment qui étoit près de la porte, & que l'on appeloit pour cela ἀνδρων, ou ἀνδρωνιτις. La partie des bâtimens qui étoit la plus éloignée de l'entrée, ſervoit de logement aux *femmes*, & s'appeloit le *gynécée*. On voit dans Homere (*Iliad. Z.* 242.), les fils de Priam habiter une partie de ſon palais, & ſes filles loger dans une partie oppoſée & dans les étages ſupérieurs.

Les filles ſortoient rarement, & ne paroiſſoient preſque jamais en public avant leur mariage. Lorſqu'elles étoient meres, elles jouiſſoient d'une plus grande liberté, ſi leurs maris n'étoient pas d'un caractere jaloux ; car ils avoient ſur leurs *femmes* un empire abſolu. Elles portoient hors de leur maiſon des voiles légers, qui ne les empêchoient pas de voir (*Euripid. Iphig. in Tauric.* 371.) ; mais d'être vues.

Les *femmes* greques s'occupoient dans leur maiſon à filer, à coudre, à broder, à faire de la toile, &c.

Femmes *des Romains*. Les Romains donnoient à leurs femmes plus de liberté que les Grecs. Elles aſſiſtoient aux repas, aux ſacrifices, aux théâtres, &c. ; mais elles ne pouvoient ſe trouver dans les aſſemblées judiciaires (*Aulu Gelle, V*, 19), dans les comices, ni prendre part aux délibérations publiques, ni voir combattre les athletes (*Sueton. Auguſt. cap. XLIV*, n°. 8), ni ſe baigner dans les bains que fréquentoient les hommes.

Dans les premiers temps de la république, les Romaines mangeoient aſſiſes. Elles imiterent depuis les hommes, & prirent leurs repas à demi-couchées à côté de leurs maris. Dans les premiers jours de Rome, les *femmes* ne buvoient point de vin fermenté, *vinum* ; on ne leur permettoit que le vin doux, *temetum*. De là vint que tous leurs parens les embraſſoient ſur la bouche en les abordant, pour ſavoir ſi elles obſervoient cette défenſe (*Athen. X*).

Les *femmes* des Romains, loin d'être exclues du ſacerdoce, occupoient ſeules, à l'excluſion des hommes, le ſacerdoce de la bonne déeſſe, de Veſta, &c. Dans les calamités publiques elles faiſoient des ſupplications ſolemneles à la porte des temples, & en balayoient les ſeuils avec leurs cheveux (*Lucan.* n°. 30) :

. . . . . *Hæ pectora duro*
Affixere ſolo : lacerâſque in limine ſacro
Attonitæ ſudere comas.

Auguſte défendit aux *femmes* d'aſſiſter aux ſpectacles dans les mêmes gradins que les hommes. Il leur aſſigna le lieu le plus élevé ſous les portiques (*Suet. in Aug. cap. XLIV*, n°. 6). Mais, ſous Domitien, elles s'oublierent juſqu'à deſcendre dans l'arène, pour amuſer la multitude par des combats. Tacite le dit expreſſément des *femmes* de ſénateurs & du rang le plus élevé (*Ann. XV*, 32). Alexandre-Sévere défendit ce déſordre.

C. Sulpitius Gallus fit divorce avec ſon épouſe, parce qu'il apprit qu'elle avoit paru en public ſans voile (*Val. Maxim. VI*, 3) ; d'où l'on peut conclure, que les *femmes* des patriciens étoient toujours voilées hors de leur maiſon. Ce n'étoit pas ſans doute avec un voile, partie détachée de l'habillement ; mais avec une partie du manteau même ramené ſur la tête, couvrant le viſage, & tel qu'on en trouve cent exemples ſur les marbres & les médailles.

Femmes (*Winckelmann*). On les voit rarement ſur les monumens antiques exerçant des cruautés, ou placées dans des attitudes révoltantes. Les artiſtes ſe conformoient ſur leur ſujet au précepte d'Ariſtote, qui ne veut pas que le poëte dramatique leur faſſe commettre des crimes ſous les yeux des ſpectateurs.

Dans le deuil & l'affliction on les repréſentoit ſans ceinture, avec des tuniques flotantes.

On en trouve trois ſur les monumens antiques avec un chapeau, tel qu'on voit (dans l'Œdipe à Colonne de Sophocle), que le portoit Iſmene, fille d'Œdipe, dans le trajet de Thebes à Athènes.

Femme, ayant la tête tourelée, aſſiſe ſur des roches, tenant une branche de palmier, eſt un type ordinaire d'Antioche en Syrie.

— Aſſiſe ſur la proue d'un vaiſſeau, d'Iſtiæa.

— Trois *femmes* ſe tenant par la main, & danſant, ſur les méd. d'Apollonie en Thrace.

— *Femme* debout, tenant une patere & un rameau, ſur les méd. de Myrina.

FENESTRALIS porta. *Voyez* Porte.

FENÊTRES. (*Winckelmann Architect.*)

„ Les temples carrés n'avoient en général point de *fenêtres*, & ne recevoient de jour que par la porte, & cela pour leur donner un air plus augu-

ſle en les éclairant par des lampes. Lucien (*de domo*) dit, d'une maniere expreſſe, que les temples n'étoient éclairés que par la porte. Les plus anciennes Égliſes chrétiennes ſont de même très-foiblement éclairées; &, dans celle de Saint Miniato, à Florence, il y a, au lieu de vitrages, des tables d'albâtre de différentes couleurs, à travers duquel paſſe une foible lumiere. Quelques temples ronds, tels que le Panthéon à Rome, recevoient le jour d'en-haut par une ouverture circulaire, laquelle n'y a pas été percée par les chrétiens, comme le prétendent quelques écrivains ignorans; car le contraire eſt prouvé par le recueil, ou l'enchaſſure curieuſe de metal qu'on y voit encore actuellement, & qui n'eſt point un ouvrage des temps barbares. Lorſque, ſous le Pape Urbain VIII, on pratiqua une grande cloaque pour l'écoulement des immondices juſqu'au Tibre, on trouva, à quinze palmes (dix pieds de France) au deſſous du pavé intérieur de la rotonde, une grande ouverture circulaire pour l'écoulement des eaux qui pouvoient ſe raſſembler dans le temple par l'ouverture du comble; il y avoit cependant des temples ronds qui n'avoient pas cette ouverture „.

„ Si l'on peut en juger par les anciens édifices qui nous reſtent, & particuliérement par ceux de la villa Hadriene, à Tivoli, il eſt à croire que les anciens préféroient les ténebres à la lumiere; car on n'y trouve aucune voûte, ni aucune chambre qui ait des ouvertures pour ſervir de *fenêtres*; & il paroît que le jour y entroit de même par une ouverture pratiquée en haut de la voûte: mais comme les voûtes ſe ſont écroulées vers l'endroit de la clef, ou du point central, il n'eſt pas poſſible de s'en convaincre clairement. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain du moins que de très-longs corridors, ou de longues galeries, à moitié ſous terre, & qu'on appeloit *cryptoporticus*, de plus de cent pas de long, ne tiroient le jour qu'aux deux bouts, par des eſpeces d'embraſures ou de créneaux, par leſquels la lumiere tomboit d'en-haut. On a placé, à l'extérieur, devant ces ouvertures, un morceau de marbre avec pluſieurs fentes, par leſquelles le jour paſſe maintenant. C'eſt dans une pareille galerie (*Appian. bell. civ. I*), très-peu éclairée, que ſe tenoit, dans ſa maiſon, M. Livius Druſus, & qu'il écoutoit, comme tribun, le peuple de Rome, & décidoit ſes différents. Les galeries de cette eſpece du *Laurentum* de Pline (*lib. II, epiſt.* 17), avoient des *fenêtres* des deux côtés. La moleſſe des Romains, du temps des empereurs, étoit devenue ſi grande, que, pendant la guerre, on formoit de ſemblables galeries ſouterraines dans les champs; ce que l'empereur Hadrien fit défendre (*Spart. Hadr.*) „.

„ Dans les bains, ainſi que dans les appartemens, les *fenêtres* étoient toutes placées fort haut, comme elles le ſont dans les ateliers de nos peintres & de nos ſculpteurs, ainſi qu'on l'a ſur-tout remarqué aux maiſons des villes enſévelies par le Véſuve. On peut s'en convaincre auſſi par quelques bas-reliefs, & quelques tableaux d'Herculanum (*tom. I, pag.* 171. *Virg. Vatic. n.°.* 29). Les maiſons n'avoient aucune *fenêtre* qui donnât ſur la rue. Cette maniere de bâtir n'étoit ſans doute pas propre à contenter la curioſité & l'oiſiveté; mais elle procuroit un bien meilleur jour aux appartemens, c'eſt-à-dire, le jour d'en-haut. Qu'on ſe figure combien cette lumiere eſt favorable à la beauté, puiſque les jeunes filles de Rome, qui ont été promiſes en mariage, ne ſe ſont voir, dit-on, pour la premiere fois en public, à leurs époux, que dans la rotonde. Les hautes *fenêtres* de cette eſpece mettoient auſſi les appartemens à l'abri du vent & de l'air; voilà pourquoi les anciens ne fermoient les ouvertures de leurs *fenêtres* qu'avec un rideau. Ces *fenêtres* n'étoient pas comme les nôtres, garnies de bâreaux de fer, mais ſeulement d'un treillis appelé *claſtrum*, fait de bâreaux de ſoute, diſpoſés en croix, & ſuſpendus à des gonds, afin de pouvoir l'ouvrir & le fermer à volonté. On voit de pareils treillis à pluſieurs anciens ouvrages (*Pitt. d'Erc. pag.* 229, 261); & il s'en eſt trouvé un entiérement conſervé à Herculanum. À l'un des temples des bas-reliefs de la villa Négroni, dont nous avons parlé, il y a des bâreaux au lieu de *fenêtres* aux deux côtés de la porte, depuis la corniche juſqu'à terre, de la même maniere que cela ſe trouve vers le haut, à un autre temple de bas-relief dans Montfaucon „.

Il y avoit auſſi chez les anciens quelques bâtimens, en petit nombre, dont les *fenêtres*, grandes, & hautes, deſcendoient du plafond juſqu'à terre. (*Vitruv. lib. VI, cap. VI.*)

„ Les maiſons d'Herculanum n'avoient point de *fenêtres* du côté de la rue; mais elles regardoient toutes vers la mer; de maniere qu'on pouvoit parcourir la ville entiere ſans voir perſone aux *fenêtres*. C'eſt dans ce même goût que ſont bâties les maiſons d'Alep, ainſi que l'a dit un voyageur. Ce qu'il y avoit encore de plus déſagréable, c'eſt que ces *fenêtres* étoient faites dans le goût de celles des ateliers de nos peintres & de nos ſculpteurs, dont le travail demande que la lumiere y tombe d'en-haut „.

„ Des *fenêtres* placées à une ſi grande hauteur, ne permettoient guere de ſatisfaire la curioſité; (mais d'où vient que je parle ici des *fenêtres* au nombre pluriel puiſqu'il n'y en avoit qu'une dans chaque chambre?) & lorſqu'on vouloit voir ce qui ſe paſſoit au dehors, il falloit grimper comme les chats contre le mur. D'ailleurs ces *fenêtres* avoient plutôt une forme carrée que longue, comme on peut s'en convaincre par d'anciens tableaux, principalement aux temples & aux palais. Les anciens avoient, en général, plus en vue l'utile & le néceſſaire, que le commode & l'agréable. Le peu de lumiere qui par ces *fenêtres* tomboit dans les chambres, n'y donnoit encore qu'un bien foible reflet, les murs des appartemens étant peints d'un

gris roux ou rembruni. Il n'eſt cependant pas vraiſemblable que les maiſons des grandes villes n'aient pas eu de *fenêtres* ſur la rue. Pluſieurs paſſages des poëtes indiquent même le contraire, tel, par exemple, celui ci:

Et ſtenti domina patefiunt nocte feneſtræ.

Si toutes les *fenêtres* avoient été anciénement à Rome de cette forme carrée, & placées à une pareille hauteur, la jeune fille dont parle Tibulle (*lib. II, eleg. 7*), ne ſeroit pas tombée dans la rue, en regardant par la *fenêtre*:

Qualis ab excelſa præceps delapſa feneſtra,
Venit ad infernos ſanguinolenta lacus.

Cet ancien architecte, qui propoſa à un romain de marque, de lui bâtir une maiſon de maniere que perſone ne pouroit regarder de dehors, vouloit ſans doute la conſtruire dans le goût de celles d'Alep & d'Herculanum „.

„ Les chambres de Pompéi à la ville & à la campagne n'avoient point de fenêtres. Je ne parle ici que des maiſons de Pompéi; car nous avons de preuves certaines que les autres maiſons des anciens étoient éclairées par des *fenêtres*. Nous voyons par une lettre de Cicéron (*Atticus II*, 2) que ce romain n'étoit pas du même ſentiment qu'Atticus ſur la largeur des *fenêtres*, qu'un architecte, appelé Cyrus, avoit faite à une maiſon de campagne, qui apartenoit probablement à Cicéron même. Mais il paroît que les anciens n'ont pas connu les voleis ou contre-vents pour exclure le jour des chambres, qui ſont aujourd'hui généralement en uſage en Italie; puiſque, ſuivant Suétone, (*Aug. LXXVIII*) Auguſte avoit coutume de ſe tenir la main devant les ieux, lorſqu'il vouloit prendre du repos dans l'après midi; ce qui auroit été inutile ſi les *fenêtres* avoient été garnies à l'intérieur de voleis. Une plus forte preuve encore en faveur de ce ſentiment, c'eſt, je penſe, l'uſage des chaſſe-mouches dont ſe ſervoient ceux qui en avoient le moyen, pour écartet les mouches quand ils vouloient dormir pendant le jeur: car on ſait que ces inſectes ſe tienent tranquilles dans l'obſcurité. Cette conjecture ſemble néanmoins être détruite par une deſcription qoe fait Ovide de la lumiere de ſa chambre, lorſque Corinne vint pour le voir:

Pars adaperta fuit, pars altera clauſa feneſtræ.

& c'eſt ſans doute d'un rideau à moitié tiré qu'il a voulu parler. Ce paſſage d'Ovide ne détruit pas les preuves que nous avons citées; Juvénal parle expreſſément des rideaux de fenêtres.

..... *Claude feneſtras,*
Vela tegant rimas, junge oſtia, tollite lumen.
(*Satyr. IX, v. 105.*)

„ Tout cela peut ſervir à éclaircir un paſſage d'Apollonius de Rhode, ſur lequel perſone n'a encore ſongé à former le moindre doute. Dans la deſcription que ce poëte fait du trouble & de l'agitation de Médée, épriſe d'amour pour Jaſon, il dit, que la nuit avant le jour fixé pour leur premier entretien, elle ſe leve pluſieurs fois de ſon lit pour voir ſi l'aurore ne commençoit pas à poindre (*Argonaut. I, III. v. 821*).

„ C'eſt-à-dire, qu'elle étoit obligée d'ouvrir la porte de ſa chambre pour apercevoir le jour, parce qu'il n'y avoit point de *fenêtres*, non plus qu'aux maiſons de Pompéi. L'endroit où couchoient ſes femmes, ne pouvoit par conſéquent pas être une antichambre, ainſi qu'on pouroit le croire; mais devoir être placée à côté de celle qu'occupoit Médée même „.

„ Il n'eſt pas poſſible de déterminer exactement d'après aucun écrivain, ſi les anciens ont fait uſage de carreaux de verre pour leurs *fenêtres*. Il y a des écrivains qui prétendent qu'il eſt queſtion de carreaux de verre dans le paſſage ſuivant de Pline (*Nat. Hiſt. lib. XXXVI, cap. XXVI*), où, après avoir parlé de la ville de Sidon, célebre par ces fabriques de verre, il ajoute: *ſi quidem etiam ſpecula excogitaverat*. Sanmaiſe lui-même (*Exerc. Plin. in ſolinum. tom. II, p. 1095*), eſt dans la perſuaſion que le mot *ſpecularis* eſt générique, & que par conſéqoent il peut ſignifier toutes ſortes de *fenêtres*, & entr'autres celles de *phengite*, ou de toute autre matiere diaphane, propre à laiſſer un libre paſſage à la lumiere. Pluſieurs paſſages d'anciens auteurs prouvent que le *phengite*, *lapis ſpecularis*, a été anciénement en uſage. Suétone (*cap. XIV.*) dit, en parlant de Domitien: *porticuum, in quibus ſpatiari conſueverat, parietes phengite lapide diſlinxit, e cujus ſplendore per imagines quicquid a tergo fieret prodideret.* Pline dit auſſi (*lib. XXI, cap. XIV*), que pour mieux pouvoir obſerver le travail des abeilles, on faiſoit des ruches de pareille pierre ſpéculaire „.

„ Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'antiquité, ſont pour la négative. J'ai vu cependant, entr'autres à Portici, de grands morceaux de verre en feuilles, ou lames, qui peut-être, ſe ſont vitrifiées „.

„ Il y a une lettre latine imprimée *D. A. Nixioni Angli, ad Rodulphinum Venuti*, &c., laquelle eſt un extrait de ſa diſſertation, *de lamina quibuſdam candidi vitri e ruderibus Herculeneis effoſſis*, qui ſe trouve dans les mémoire de la ſocieté des antiquaires de Londres. Cette lettre fut écrite le 31 juillet 1759, & celle de M. Winckelmann étoit deja écrite le 16 août 1758. En 1775, on découvrit, dans une muraille expoſée au Midi, une *fenêtre* avec un beau vitrage de trois palmes en carré, laquelle contenoit un pareil nombre de carreaux de verre, en tout ſens, dont chaque carreau étoit d'environ un palme en carré. Il y a tout lieu de croire que le verre de

ces carreaux avoit été fait à la maniere angloiſe, c'eſt-à-dire, ſans plomb; car il étoit aſſez épais & auſſi tranſparent que du eryſtal. Tous ces carreaux étoient entiers à l'exception de deux; ce qu'il faut ſans doute attribuer à la direction perpendiculaire dans laquelle étoit tombée la pluie des pierres, qui étoient fort petites, & qui par conſéqnent n'avoient pas pu cauſer un grand domage. C'eſt au célebre abbé dom Mattia Zarillo, membre de l'académie d'Herculanum, que nous devons le récit de tous ces faits (*Note de M. Daſdorf.*) „.

Il paroît par un grand nombre de bouteilles, propres à différens uſages, que l'art de la verrerie a été fort commun chez les Romains, & que le verre étoit chez eux à un prix modique. Leurs flacons d'huile étoient faits de la même maniere que ceux dont on ſe ſert pour le tranſport des huiles de Provence.

„ Un ſavant de Rome me montra un jour un paſſage de Philon, qui prouvoit, diſoit-il, que le verre a été en uſage chez les anciens; & j'en ai lu un autre, qui paroiſſoit mieux le conſtater encore, dans le livre, *de legatione ad Caium* (*Philon. oper. tom. III, pag. 599. lib. VI, edit. Mangey*), où je trouvai exactement le contraire de ce que j'attendois. Philon y parle d'une des chambres dans leſquelles on introduiſit le député juif d'Alexandrie chez Caligula, & dit: Καὶ περιιδὼν προσέταττε πᾶσι τὰ κύκλῳ θυρίδας ἀναλαφθῆναι πᾶσι ὑάλῳ λιθοειδεῖ διαφανεῖ παραπλησίως λίθοις. *Obambulanſque juſſit circumquaque feneſtras obduci* (ou, ce qui vaut mieux, lever & tirer de bas en haut) *lapidibus haud minus pellucidis quam vitro candido* „.

Suivant le témoignage de Lactance, les carreaux de vitre pour *fenêtres*, étoient connus à la fin du troiſieme ſiecle; voici ce qu'il dit à ce ſujet: (*Opif. dei, cap. V.*), *Manifeſtus eſt, mentem eſſe, quæ per oculos ea, quæ ſunt appoſita, tranſpiciat, quaſi per feneſtras lucente vitro, aut ſpeculari lapide obductas. Note de M. Daſdorf.*)

FENRIS. *Voyez* Ouin.

FER, l'âge de *fer*, le dernier des quatre âges que les poëtes ont marqués: ce fut dans cet âge, „ dit Ovide, qu'on vit un débordement général „ de tous les vices. La pudeur, la bonne foi & „ la vérité bannies de la terre, firent place à la „ fraude, à la trahiſon, à la violence & à une „ avarice inſatiable . . . . . on ne vécut que „ de rapines: l'hoſpitalité ne fut plus un aſyle aſ„ ſuré; le beau-pere commença à redouter ſon „ gendre, & la paix ne régna que rarement en„ tre les freres. Le mari attenta ſur la vie de „ ſa femme, la femme ſur celle de ſon mari. „ La cruele marâtre employa le poiſon; les en„ fans abregerent les jours de leurs peres. La pié„ té fut mépriſée & abandonée de tout le monde; „ & de toutes les divinités, Aſtrée quita la der„ niere le ſéjour de la terre, qu'elle vit couverte „ de ſang „.

La fuſion du *fer* eſt attribuée aux habitans de l'île de Crete, qui les premiers parvinrent à forger le *fer* dans les cavernes du mont Ida, quatorze cents ans environ avant l'ere chrétiene. (Héſiode cité par Pline, *lib. VII, cap. LVI.* — Strabon, *lib. X.* — Diodore de Sicile, *lib. XV. cap. V.* — Clément d'Alexandrie, lib. I. pag. 307. Euſebe, préparation évangélique). Enfin, dans les marbres d'Oxford, l'invention du fer eſt rapportée à l'année 1432 avant l'ere chrétiene.

Le comte de Caylus fait les réflexions ſuivantes ſur le *fer*, à l'occaſion d'une hache & d'une ſtatue de ce métal. „ Cette eſpece de hache, ou cet inſtrument, qui peut avoir ſervi dans les ſacrifices, eſt ſingulier, parce qu'il eſt de *fer*: la rareté de ce métal empêchoit les anciens de l'employer; mais comme on a trouvé ce petit couperet dans une fouille, faite au palais Borgheſe, avec un autel conſacré au dieu Mars; peut-être en faveur de cette divinité, a-t-on cherché une diſtinction, qui devoit être alors une magnificence „.

„ Le travail de cet inſtrument ne peut être plus groſſier, & cette groſſiéreté me confirmeroit d'autant plus dans l'idée de rareté, & de ſingularité, qu'elle prouve une médiocre pratique, & que les inſtrumens de bronze, fabriqués par les Romains, ſont ordinairement travaillés, & terminés avec tout le ſoin & toute la propreté poſſible. D'un autre côté, cette négligence, occaſionée par le peu d'habitude d'employer ce métal, eſt devenue dans cette circonſtance, un avantage, puiſqu'en effet on n'a point épargné la matiere, pour la fabrique de cet inſtrument; elle a même été employée avec une épaiſſeur ſi conſidérable, que la rouille n'a pu achever ſa deſtruction. La forme & la diſpoſition de cet inſtrument, perſuadent qu'il n'a jamais eu d'autre deſtination, que celle de dépecer les victimes. „ (*Rec. d'Antiq. 3, pages 218.*) „

„ Hercule (*Rec. 3, pag. 96.*) eſt ſouvent repréſenté ſur les monumens étruſques, & la différence de ces repréſentations eſt ſi légere que je n'aurois point fait graver ce morceau, où toutes les parties de l'art & de la convenance ſont très-négligées, ſi la ſingularité de ſa matiere ne méritoit pas une exception. Cet Hercule eſt de *fer* fondu, & par conſéquent très-mal conſervé. Nous ſommes encore heureux, que la rouille, dont il eſt rongé depuis tant de ſiecles, permette de diſtinguer ſa forme & ſes attributs; car les antiquités de ce métal ſont d'autant plus rares, que le temps les a plus facilement détruites. D'ailleurs, je n'avois point encore poſſedé de monument de ce genre; mais quand les figures de *fer* ſeroient plus communes, je verrois celui-ci avec étonement: en effet, il eſt ſingulier de rencontrer une figure de *fer*, & d'une fabrique auſſi ancienne chez les Étruſques, c'eſt-à-dire, dans un temps où ce métal étoit ſi peu connu dans la Grece & dans l'Aſie. Il eſt vrai-ſemblable que les Gaulois ont connu le *fer*, & la maniere de le préparer, plutôt que les autres

nations; du moins on peut l'inférer de l'abondance que la nature en a répandue dans les Gaules ; & qu'ils ont dû faire part de cette découverte aux Étroſques leurs voiſins. Il ſe peut même que cet ouvrage, ridicule aujourd'hui, conſidéré ſous toute autre face que celle de ſa matiere, ait été admiré anciénement par la raiſon de ſa rareté : on le croira ſans peine, ſi l'on ſe rapele les impreſſions que les hommes reçoivent de ce qu'ils n'ont point encore vu „ . *Voy.* Étéx des Gaulois, &c. Bronzs.

Fer (médailles de). Je ne compte point le fer, dit le pere Jobert, parmi les métaux dont on trouve des médailles. Ce n'eſt pas que j'ignore qu'on lit dans Céſar, que certains peuples de la Grande-Bretagne ſe ſervoient de monoie de *fer*. Je ſais auſſi que la même choſe eſt arivée dans quelques villes de la Grece. De plus, Savot raporte qu'il s'eſt trouvé des monoies romaines que l'aimant attiroit ; mais il eſt aiſé de voir que ce n'étoit que des médailles fourées, telles qu'il nous en reſtent encore pluſieurs, & du temps de la république, & du temps des empereurs, c'eſt-à-dire, de *fer* ou du cuivre couvert d'une feuille d'argent, à qui l'adreſſe des faux-monoyeurs de ce ſiecle, donnoit cours comme à la bonne monoie.

Fer de lance (On voit un) ſur les médailles de Polyrrhenium, de Tuder, des Étoliens, de Cume, des Oetæi.

Fer de cheval. *Voyez* Féret.

Fer à friſer, καλαμὶς, *calamiſtrum*. Les Grecs & les Romains faiſoient uſage de cet inſtrument de toilete. Varron, qui en parle, le diſtingue ſoigneuſement de l'aiguille, ou poinçon, avec laquelle les femmes partageoient leurs cheveux en treſſes, & qui s'appeloit *diſcerniculum*. (*Varr. de ling. latin. IV*, 29.)

FÉRALES ; fêtes que les anciens Romains célébroient le 21 février en l'honeur des morts. Macrobe (*Satur. liv.* 1, *ch.* 13) en raporte l'origine à Numa Pompilius, & Ovide (*Faſt.* 2, *v.* 233) la fait remonter juſqu'à Énée, qui faiſoit, dit-il, tous les ans des offrandes au génie de ſon pere : c'eſt de là que les peuples d'Italie ont pris la pieuſe coutume d'apaiſer les mânes de leurs peres par des offrandes qu'on apportoit ſur leurs tombeaux. Pendant ces fêtes, qui duroient onze jours, les temples n'étoient point fréquentés, on n'offroit point de ſacrifices aux dieux, il étoit défendu de célébrer des noces, & les gens mariés devoient vivre dans la continence. Le poëte ajoute que cette fête ayant été diſcontinuée dans le déſordre des guerres civiles, les morts ſortirent de leurs tombeaux, & pendant le ſilence de la nuit, firent entendre leurs plaintes, & des hurlemens dans les rues de Rome & les campagnes ; ce qui éfraya ſi fort les Romains, qu'ils rétablirent promptement les *féralee*, & toutes les cérémonies funebres ; &, après cela, on n'entendit plus parler de prodiges. On dérive le mot *férales* de *fero*, porter, parce qu'on portoit un repas au ſépulcre des morts ; d'autres le dérivent de *fera*, cruele, ſurnom que les Latins donnoient à la mort.

FERCULUM. *Voyez* Services.

FÉRENTAIRE, ou Férendaire. Férentarius : les *férentaires* étoient chez les Romains des troupes auxiliaires armées à la légere. Leurs armes étoient l'epée, les fleches, la fronde ; armes plus légeres & moins embaraſſantes que le bouclier, la hache, la pique, &c. Ils n'avoient ni caſques ni curaſſes.

Le nom de *férendaires* vient de ce que ces ſoldats étoient troupes auxiliaires, *a ferendo auxilio*. Varron dit que ce nom leur fut donné, parce que la fronde & les pierres ne s'empoignent pas ; *feruntur, non tenentur*. Il y avoit une autre eſpece de *férentaires*, dont l'emploi étoit de porter des armes à la ſuite des armées, afin d'en fournir aux ſoldats dans les combats. Jean Lydius appele *férentaires* des cavaliers armés de pied-en-cap, armés peſamment ; *cataphracti equites*.

FÉRER. *V.* Ferrer.

FERETRIUS ; ſurnom donné à Jupiter chez les Romains, ou parce qu'il les avoit ſecourus dans un combat, du latin *ferre opem* ; ou parce qu'on portoit dans ſon temple les dépouilles des vaincus, de *ferendo* ; ou enfin, parce qu'il avoit vaincu leurs ennemis en les frapant de terreur du mot *ferire*, fraper.

FERETRUM ; nom commun qui renfermoit, ſous ſon acception, la *lectica* & la *ſandapila*, deux eſpeces différentes de brancards ou de lits, dont on ſe ſervoit pour porter les corps morts au lieu de leurs ſépultures. *Feretrum* déſigne auſſi les brancards ſur leſquels des hommes qui acompagnoient les triomphateurs, portoient par oſtentation, & pour ajouter à l'éclat de la pompe, des vaſes d'or & d'argent, des réchauds ardens, des ornemens ſomptueux, les images des rois, &c. *Feretra dicebantur ea quibus fercula & ſpolia in triumphis & pompis ferebantur*. On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général ; & l'on a dit φερετριεύειν, pour *être conduit en pompe*.

FERI, frape. Les Romains, dans les combats, s'exhortoient l'un & l'autre par ce mot répété ſouvent. On le trouve auſſi gravé ſur les balles de plomb que les frondeurs lançoient aux ennemis. *Voyez* Balles de plomb.

FÉRIES ; c'étoient chez les Romains des jours pendant leſquels on s'abſtenoit de travailler.

Le mot *feriæ* eſt ordinairement dérivé *a ferendis victimis*, parce que l'on tuoit des victimes ce jour-là. Martinius dit que les *féries*, *feriæ*, ſont ainſi appelées, *veluti ἀφὶ ἱερεῖα*, *dies ſacri*, jours de fêtes. D'autres obſervent que les jours en général, & quoiqu'ils ne faſſent point jours de fêtes, ont été autrefois appelés *feſtæ* ; ou, comme Voſſius veut qu'on liſe, *feſiæ*, d'où s'eſt formé, ſuivant cet auteur, le mot *feriæ*.

Ces jours-là étoient principalement marqués par le repos ; au lieu que les jours de fêtes étoient célébrés par des ſacrifices ou des jeux, auſſi-bien

Digitized by Google

que par la ceſſation du travail. Il y a cependant des auteurs qui confondent les jours de fêtes avec les *féries*, *feriæ*. D'autres confondent les *féries*, *feriæ*, avec les jours de vacation, *dies nefaſti*. *Voyez* FASTES.

Les Romains avoient pluſieurs eſpeces de *féries*. Voici leurs noms, au moins ceux des principales: *æſtivales*, ou *féries* d'été; *anniverſariæ*, les *féries* anniverſaires; *compitalitiæ*, les compitalices, ou fêtes & *féries* des rues, ou des carrefours; *conceptivæ*, les *féries* votives que les magiſtrats promettoient cheque année; *denicales*, pour l'expiation des familles pollúées par un mort; *imperativæ* ou *indictivæ*, celles que le magiſtrat ordonoit; *latinæ*, les *féries* latines, inſtituées par Tarquin le Superbe, pour tous les peuples. *Voyez* FÉRIES LATINES. *Meſſis feriæ*, les *féries* de la moiſſon; les paganeles, *paganales feriæ*, ou *paganalia*. *Voyez* PAGANALES. *Præcidaneæ*, qui étoit proprement ce que nous appelons *la vigile d'une fête*; les *féries* particulieres ou propres, *privatæ* ou *propriæ*, celles qui étoient propres à diverſes familles, comme à le famille Claudiene, Æmiliene, Juliene, &c.; les publiques, *publicæ*, celles que tout le monde gardoit, ou que l'on obſervoit pour le bien & le ſalut public; *ſementinæ*, celles que l'on célébroit pour les ſemailles; *ſtativæ*, les *féries* fixes, & qui ſe célébroient toujours ao même jour; *ſaturnales*, les ſaturneles. *Voyez* ce mot *Stultorum feriæ*, ou *quirinalia*, les *féries* des fous & des ſots, qui ſe célébroient le 17 de fevrier, & qu'on nommoit auſſi *quirinales*; *victoriæ feriæ*, celles de la victoire, au mois d'août; *vindemiales*, celles des vendanges, qui duroient depuis le 20 août juſqu'au 15 d'octobre; les *féries* de Vulcain, *feriæ Vulcani*, qui tomboient le 22 de mai; les *féries* mobiles, *feriæ conceptivæ*; les *féries* de commendemens, *imperativæ*.

Feriæ ſe diſoit auſſi chez les Romeins pour un jour de foire, parce qu'on tenoit les foires les jours de *féries*, ou jours de fêtes.

FÉRIES LATINES, ſelon Horace, *indictæ latinæ*; fête publique & ſolemnele des peuples du Latium, imeginée politiquement per Tarquin, & que les conſuls de Rome qui y preſidoient de droit, ne devoient pas manquer de fêter ſur le mont d'Albe un jour de chaqus année à leur choix. Dévelopons, d'après l'abbé Couture (*mémoire des belles lettres, tom. VIII*), l'art de l'inſtitution de cette fête, & la ſcrupuleuſe exactitude que les Romeins porterent à le célébrer religieuſement, & quelquefois même extraordinairement.

Tarquin le Superbe, que Denis d'Halicernaſſe repréſente comme un adroit politique, après avoir, par la plus inſigne de toutes les impoſtures, opprimé Turnus, chef des Latins, projeta d'aſſujétir inſenſiblement tous les peuples du voiſinage, en les accoutumant peu à peu à reconoître la ſupériorité des Romains. Il commença par leur envoyer des ambaſſadeurs, pour demander leur alliance & leur amitié. Il n'y eut que quelques villes des Volſques qui s'y refuſerent; la propoſition fut agréablement reçue de toutes les autres; afin que cette confédération fût durable, Tarquin la ſcella, pour ainſi dire, du ſceau de la religion. Il imagina une fête commune à tous ceux qui ſeroient entrés dans l'alliance. Ils devoient tous les ans ſe trouver au même lieu, aſſiſter aux mêmes ſacrifices, & manger enſemble, en témoignage d'une union parfaite. La choſe eyant été approuvée, il aſſigna pour cette aſſemblée, la haute montagne, aujourd'hui Monte-Caivo, qui étoit au milieu du paya, & qui commendoit la ville d'Albe.

La premiere condition de ce traité fut, que quelque guerre qui pût malheureuſement eriver à ces peuples aſſociés, il y auroit une ſuſpenſion d'armes tent que dureroit le cérémonie de la fête. La deuxieme condition, que cheque ville contribueroit à la dépenſe, que les unes fourniroient des agneaux, les autres du lait, du fromage, & de ſemblables eſpeces de libation, indépendament de la liberté qu'auroit chenun des aſſiſtans d'y porter ſon offrende perticuliere; mais la principale victime devoit être un bœuf dont chaque ville auroit ſe part. Le troiſieme condition, que le dieu, en l'honeur doquel on célébroit la fête, ſeroit principalement *Jupiter Latiaris*, c'eſt-à dire, Jupiter du Latium; & c'eſt en partie pour cela que les *féries* furent appelées *latines*; on demanderoit à ce dieu la conſervetion & le proſpérité de tous les peuples confédérés en général, & celle de chacun en perticulier.

Quarante-ſept peuples, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſe trouverent per leurs députés à le célébretion des premieres *féries latines*, & tout fut égal entre eux, excepté que le préſident étoit romain, & le fut toujours depuis.

Les *féries latines* étoient ordinaires ou extraordinaires; les *féries* ordineires étoient annueles, ſens néenmoins être fixées à certains jours. Le conſul romein pouvoit les publier pour tel jour qu'il jugeroit à propos; mais en même temps il ne pouvoit y manquer ſans qu'on attribuât à ſa oégligence tous les malheurs qui erivoient dans ſon armée; c'eſt ainſi qu'après la défaite des Romains au lac de Traſimene, l'an de Rome 536, le prodicteteur remontra que ce n'étoit point par l'incapecité de Flaminius que la républiqne avoit reçu cette grende plaie, meis ſeulement par le mépris qu'il avoit eu de la religion, n'ayant fait ni les *féries latines* ſur le mont Albain, ni les vœux acoutumés ſur le capitole: le prodictateur ajoute qu'il falloit conſulter les dieux mêmes per l'inſpection des livres ſybillins, pour ſavoir quelle réperation ils exigeoient. En conſéquence il fut arrêté qu'on doubleroit la dépenſe pour remplir avec plus de ſolemnité ce qui avoit été omis par Flaminius; ſevoir, des ſacrifices, des temples, des lectiſternes, & par-deſſus tout cela un printemps ſacré, c'eſt-à-dire, qu'on immoleroit tout

ce qui naîtroit dans les troupeaux, depuis le premier mars juſqu'au dernier jour d'avril. Il eſt aiſé de juger par ce ſeul trait, juſqu'à quel point alloit le ſcrupule des Romains ſur l'omiſſion des *féries latines*.

Je dis plus, le moindre défaut dans les circonſtances étoit capable de troubler la fête. Tite-Live nous apprend que, parce qu'on avoit reconu que pendant le ſacrifice d'une des victimes le magiſtrat de Lanuvium n'avoit point prié Jupiter pour le peuple romain, on en fut ſi ſcandaliſé, que la choſe ayant été miſe en délibération dans le ſénat, & par le ſénat renvoyée au jugement des pontifes, ceux-ci ordonnerent que les *féries* ſeroient recommencées tout de nouveau, & que les Lanuviens ſeuls en feroient les frais. On ſait qu'on immoloit pluſieurs victimes dans les *féries* & qu'il y avoit pluſieurs autels ſur leſquels on immoloit ſucceſſivement.

Au reſte, ſi l'exactitude devoit être infinie pour l'exécution, le ſcrupule n'alla pas ſi loin pour le nombre des jours, ou pour mieux dire, on les augmenta par de nouveaux ſcrupules; on crut qu'au lieu d'offenſer les dieux en redoublant les offrandes qu'on leur faiſoit, on ſe les rendroit par ce moyen encore plus favorables. Les *féries latines* dans leurs inſtitutions n'étoient que d'un ſeul jour; on y en ajouta un ſecond après l'expulſion de Tarquin, & un troiſieme après la réconciliation des plébéiens avec les patriciens: deux événemens trop intéreſſans pour ne pas mériter les actions de grâces les plus ſolemnelles.

Enfin, long-temps après on les prolongea juſqu'à quatre jours; mais à parler juſte, ce quatrieme jour n'étoit qu'une addition étrangere, puiſque la cérémonie de ce jour ne ſe faiſoit point dans le lieu marqué par la loi, & que c'étoit au capitole & non ſur le mont Albain; cette fête du quatrieme jour conſiſtoit en courſes de quadriges, à la fin deſquelles le vainqueur recevoit un prix aſſez ſingulier; on lui donnoit du jus d'abſinthe à boire; les anciens étant perſuadés, dit Pline, que la ſanté eſt une des plus honorables récompenſes du mérite.

Les *féries latines*, extraordinaires impératives, étoient ſi rares, que dans toute l'hiſtoire romaine on n'en trouve que deux exemples; le premier ſous la dictature de Valérius Publicola, & le ſecond ſous Q. Ogulnius Gallus, l'an de Rome 696: encore ce ſecond exemple nous ſeroit-il abſolument inconnu, ſi la mémoire ne s'en étoit conſervée dans les tables capitolines: ce n'eſt pas qu'il n'arrivât de temps en temps dans l'air & dans les autres élémens, cent prodiges qui réveilloient la ſuperſtition, & pour leſquels prodiges on faiſoit des ſupplications extraordinaires qui étoient de véritables *féries*; mais comme elles ſe paſſoient dans Rome, nous ne les comptons point parmi les *latines*, où les peuples voiſins s'étoient obligés de ſe trouver, & où ils avoient droit de participer aux ſacrifices. Le temps que duroient les expiations des autres prodiges étoit aſſez borné; un jour ſuffiſoit, & on y employa rarement un deuxieme ou un troiſieme: cependant, dans des cas extraordinaires où les aruſpices jugeoient qu'il étoit beſoin de grandes ſupplications pour détourner le fléau dont on étoit menacé; alors, ſoit que les ſacrifices & les ſupplications ſe fiſſent ſeulement dans la ville & entre les citoyens, ſoit qu'il fallût aller ſur le mont d'Albe & y appeler les peuples qui étoient compris dans l'ancien traité, les *féries* étoient immuablement de neuf jours.

On voit préſentement que les *féries latines* ordinaires étoient du nombre de celles qu'on nommoit *indictæ* ou *conceptivæ*, c'eſt-à-dire, mobiles, parce qu'on ne les célébroit qu'un jour marqué par le conſul. On voit auſſi qu'on pouſſa au plus haut point le ſcrupule ſur leur omiſſion, & que ce fut même par principe de religion qu'on étendit leur durée. Nous ajouterons ſeulement que lorſque ces fêtes vinrent à ſe célébrer pendant trois ou quatre jours, Rome étoit preſque déſerte: c'eſt pourquoi, de peur que les voiſins n'entrepriſſent alors quelque choſe contre elle, on créoit un gouverneur dans cette ville, ſeulement pour le temps de la célébration des *féries*; nous en avons la preuve dans les paroles d'une lettre qu'Auguſte écrivoit à Livie, au ſujet de ſon fils le jeune Tibere, qui fut enſuite empereur. *In Albanum montem ire eum non placet nobis, aut eſſe Romæ Latinarum diebus: cur enim non præficitur urbi, ſi poteſt fratrem ſuum ſequi in montem?* „Nous ne „trouvons pas à propos qu'il aille au mont „d'Albe, ni qu'il ſoit à Rome pendant les fêtes „latines: car pourquoi ne le fait-on pas gouver„neur de Rome, s'il eſt capable de ſuivre ſon „frere au mont d'Albe pour cette ſolemnité„?

On trouvera tous ces faits dans Tite-Live, *liv.* X, *dec.* V. Denis d'Halicarnaſſe, *liv.* IV. Aulu-Gelle, *liv.* IX & X. Macrobe, *ſatur. liv.* I, *ch.* XVI. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

FERMIER des revenus publics. *Voyez* PUBLICAIN.

FÉRONIE, Servius (*in Æneid. VIII*, 564), & d'après lui grand nombre de mythologiſtes aſſurent que *Féronie* étoit un ſurnom de Junon, & ce ſentiment paroît autoriſé par une inſcription que Fabretti nous a conſervée, conçue en ces termes: JUNONI FERONIÆ, &c. &c. D'autres ont penſé que *Féronie* eſt la même que Flore; d'autres enfin diſent que ce n'étoit ni Junon ni Flore, mais une divinité des Latins & des Sabins, qui préſidoit aux fleurs, aux parterres, aux bois, aux vergers, & qui étoit la patrone des affranchis.

Si l'on n'eſt pas d'accord ſur la perſonne de cette divinité, on ne l'eſt pas davantage ſur ſon culte. Horace dit qu'il a rendu ſes hommages (*Sat. lib. I, V*) à *Feronia*, près d'Anxur, aujourd'hui Terracine, en ſe lavant le viſage & les mains dans la fontaine ſacrée qui couloit à côté de ſon temple. Ovide raconte qu'un bois ſacré de cette

déeſſe ayant été conſumé par le feu, on voulut tranſporter ailleurs la ſtatue de la déeſſe ; mais le bois ayant paru auſſi-tôt couvert de feuilles, on changea de deſſein, & on laiſſa la ſtatue où elle étoit. Virgile dit que *Féronie* prend plaiſir à demeurer dans des bois agréables, & qu'elle eut un fils appelé *Hérilus*. (*Voyez* ce mot.)

Denis d'Halicarnaſſe, parlant du roi Tullus Hoſtilius, & de ſes guerres contre les Sabins, dit que les grecs appeloient *Féronie* anthépore, ou porte-fleurs, & philoſtéphane, ou qui aime les couronnes.

FERRER ou FÉRER les bêtes de ſomme.

Un paſſage qui ſe trouve dans le traité de Xénophon, *de re equeſtri*, & qui enſeigne les moyens de donner à l'ongle du cheval une conſiſtance dure & compacte, a fait conclure que la *férure* des bêtes de ſomme n'étoit point en uſage chez les Grecs. Appien parle cependant d'un fer à cheval dans ſon livre *de bello mithridatico*. La conſéquence que l'on a tirée du texte de Xénophon, paroît donc très-hazardée. On pourroit dire en effet que Xénophon ne preſcrit une recette pour durcir & reſſerrer le ſabot, que dans le cas où les chevaux auroient les pieds extrêmement mous & foibles. Dès-lors cette opinion que les chevaux n'étoient pas *férés* de ſon temps, s'évanouit avec d'autant plus de raiſon, que quoique nous nous ſervions nous-mêmes de topiques aſtringens dans de ſemblables circonſtances, il n'en eſt pas moins certain que la *férure* eſt en uſage parmi nous. On ne ſait ſi l'uſage de *férer* les bêtes de ſomme étoit général chez les Romains. Fabretti, qui prétend avoir examiné tous les chevaux repréſentés ſur les anciens monumens, ſur les colonnes & ſur les marbres, déclare n'en avoir jamais vu qu'un qui ſoit *féré*. Quant aux mules & aux mulets, nous ne pouvons avoir aucun doute à cet égard. Snétone (*in Nerone, cap. XXX*), aſſure que le luxe de Néron étoit tel, qu'il ne voyageoit jamais ſans avoir à ſa ſuite mille voitures au moins, dont les mules étoient *férées* d'argent. Pline dit que les *fers* de celles de Poppée, femme de cet empereur, étoient d'or ; & Catulle compare un homme indolent & pareſſeux, à une mule dont les *fers* ſont retenus dans une boue épaiſſe & profonde, en ſorte qu'elle ne peut en ſortir. Or, ſi l'uſage de *férer* étoit ordinaire pour les mules, pourquoi ne l'auroit-il pas été relativement aux chevaux ; & pourquoi s'éléveroit-on contre ceux qui feroient remonter cette opération juſqu'à des ſiecles très-reculés ?

Fabretti a cru antique le pied *féré* d'un cheval que l'on voit au palais Mattei à Rome, ſur un bas-relief qui repréſente une chaſſe de l'empereur Gallien. Mais Winckelmann ſoutient que cette jambe de cheval eſt une reſtauration moderne. Scaliger ſe fondant ſur le mot *ſolea*, qui exprime dans Catulle les *fers* des mulets, & ſur celui d'ὑπόδημα qui exprime les *fers* des chevaux dans Appien, croit qu'on lioit ces *fers* aux pieds, & qu'on ne les cloucit pas comme le pratiquent les modernes.

FERTILITÉ *des terres connues des anciens*. Cet article eſt tiré de la *Métrologie* de M. Paucton.

„ Si la Béotie ne produiſoit pas de blé en grande quantité, au moins avoit-elle l'avantage (Pline XVIII, c. VII.) de produire le plus beau, le plus peſant qui fût connu des anciens „

„ La Thrace étoit un pays très-renommé pour l'abondance du blé. La Cherſonele en produiſoit beaucoup. Démoſthene nous apprend (*in orat. cont. lept. p.* 546, *id. in Phorm. p.* 946), que la ville d'Athènes tiroit tous les ans de Byzance ſeule, quatre cents mille médimnes de blé qui valent 116700 ſetiers, meſure de Paris ; c'étoit la ſubſiſtance annuele pour 46680 hommes, à trente boiſſeaux par tête. Mais les Athéniens n'étoient pas les ſeuls ſans doute qui tiraſſent des blés de ce pays. Varron (*de re ruſt. lib.* 3, *c. XLVII*) écrit, ſur le temoignage d'autrui, que les terres de la ville d'Olynthe ſont reſtibles, & qu'on les enſemence tous les ans, en obſervant cependant qu'on ne les mettoit en blé que de trois ans en trois ans ; les deux années ſuivantes on ne leur faiſoit produire que de menus grains. Je ne ſerois pas même éloigné de croire que le mot de *Sithonie*, qui étoit le nom du territoire d'Olynthe, ne dût s'écrire *Sitonie*, comme venant du mot grec *ſitos*, qui ſignifie du froment, quoique des étymologiſtes le dérivent du nom du mont Sithon, qui peut avoir auſſi la même origine. Philippe Cluvier, dans ſon introduction à la géographie, prétend que les Grecs & les Romains ont appelé *grenier de Cérès*, la Mœſie, aujourd'hui la Servie, ſituée entre la Thrace & le Danube, mais il ſe trompe : ces anciens ont prétendu appliquer cet éloge à la Myſie, province de l'Aſie mineure, qui comprenoit auſſi la Troade & l'Éolide. Les vallées de la Myſie, au pied du mont Ida, dont la face qui regardoit les plaines vers le midi, s'appeloit *Gargara*, étoient très-fertiles, comme ces deux vers de Virgile (*Georg. I*) en font foi :

..... Nullo tantum ſe Myſia cultu
Jactat, & ipſa ſuas mirantur Gargara meſſes.

Tout ce pays produiſoit d'abondantes récoltes, auſſi-bien que les plaines de Sardes, des bords de l'Hermus & du Caiſtre en Lydie, comme on le voit dans Strabon (*lib. XIII, p.* 430). Les moiſſons étoient ſi prodigieuſes, que lorſqu'on vouloit déſigner un nombre infiniment grand, les poëtes tiroient leur comparaiſon des grains de blé qui naiſſoient dans la Myſie, & des grains de raiſin qui croiſſoient dans l'île de Leſbos, qui en eſt voiſine, & où eſt la ville de Méthymne ; c'eſt ce qu'on voit dans Ovide. (*lib. I, de Arte amandi*).

Gargara

Gargara quot ſegetes, quot habet Methymna racemos.
Ægnure quot piſces, fronde teguntur aves.

„ Le vin de Lesbos étoit fort célebre parmi les anciens, ce qui fait dire à Silius Italicus, (*lib. VII*) :

Ac Methymna ferax latiis ceſſere falernis.

„ L'île de Cypre eſt *fertile* en raiſins & en olives; elle ne tire point de froment d'ailleurs „.

„ Les Grecs ont beaucoup vanté les blés de la province du Pont; mais, dit Pline (*lib. VIII, c. VII*), ils ne furent pas connus en Italie; c'eſt de la ville de Céraſonte que nous ſont venues les cerises; c'eſt Lucullus qui les apporta en Italie. La Méſopotamie eſt ſinguliérement *fertiliſée* par l'Euphrate, qui, ſe débordant, y charie tous les ans un limon gras, qui en couvre les plaines & en fait comme des terres neuves „.

„ L'Arménie produit des aromates, & principalement de l'amume; c'eſt de ce pays que les abricotiers, appelés en latin *armeniaca*, ont été tranſplantés en Europe „.

„ L'Hyrcanie, ſuivant le témoignage de Strabon, étoit très-peuplée. Sa *fertilité* paſſoit pour un prodige. Un ſeul pied de vigne y rendoit un métrétès de vin, c'eſt-à-dire, trente-cinq pintes, meſure de Paris; un figuier produiſoit ſoixante médimnes de figues, ou deux cents dix boiſſeaux de Paris. Les terres s'y trouvoient enſemencées des grains qui tomboient des épis lors de la récolte. Les abeilles y établiſſent leurs magaſins ſur les arbres, & y dépoſent leurs rayons & leur miel qui y découle ſur les feuilles. La même choſe arive dans la Mariane de Médie, dans la Sacaſene & l'Araxene en Arménie „.

„ L'Aſie produit d'excellent vin, qui ſe garde durant trois générations, quoiqu'on le ſerre dans des vaſes non enduits de poix „.

„ Antiochus Soter ayant vu les terres de la Margiane, fut ſi étoné de leur *fertilité*, qu'il les fit circonſcrire d'un mur circulaire de quinze cents ſtades, au milieu duquel il fit bâtir une ville qu'il appela Antioche de ſon nom. Ce pays abonde également en vins. On y rencontre ſouvent des pieds de vignes dont le tronc eſt ſi gros, que deux hommes ont de la peine à l'embraſſer. Pline parle auſſi avec éloge (*lib. VI, cap. XVI*) de la beauté & de la bonté des terres de la Margiane, & des autres cantons voiſins des portes Caſpiennes. La Bactriane eſt également *fertile* en tout, excepté en olives ".

„ Dans l'Albanie, aujourd'hui le Chirvan & Dageſtan, près & à l'occident de la mer Caſpienne, les arbres ſont toujours verts, la terre y produit ſans culture tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. La ſemence du blé rend cinquante pour un, & l'on fait la récolte juſqu'à deux ou trois fois. Le terrein eſt tendre & meuble, & on le labour avec une charue de bois ſans fer. Il y a d'excellens pâturages. On n'y bêche jamais la vigne, & on ne la taille que tous les cinq ans: les nouvelles vignes portent du fruit dès la ſeconde année „.

„ Le Boſphore cimmérien eſt environé à l'orient & à l'occident de terrains *fertiles*; mais quoiqu'il ne ſoit ſitué que par quarante-cinq degrés de latitude, l'hiver y eſt rigoureux; & Strabon nous apprend que les habitans couvrent de terre les vignes, durant cette ſaiſon, pour les garantir de la gelée. On lit dans Quinte-Curce (*lib. VII., cap. III*) que les Paropamiſſadiens, peuples ſitués entre la Bactriane & l'Arachoſie, par environ trente-cinq degrés de latitude, pratiquoient la même méthode „.

„ Les terres de la Cherſoneſe Taurique, aujourd'hui la Crimée, produiſoient (*Strab. lib. VII, pag. 215*) trente pour un de ſemence; elles ſont également *fertiles* & faciles à cultiver partout; il n'en faut excepter que la chaîne des montagnes, qui s'étend depuis le promontoire de Crin-Métopon, juſqu'à la ville de Théodoſie. Cette preſqu'île peut contenir cinq millions d'arpens. Ayant égard à la latitude du pays, on trouve huit boiſſeaux de ſemence par arpent; ainſi un arpent de blé fournira la ſubſiſtance à 8 hommes, en ſorte que ſuppoſant un million d'arpens ſeulement de l'étendue totale en culture de froment, la population de la Taurique pourra être de huit millions d'hommes. Les habitans de ce pays ayant été obligés de ſecouer le joug des barbares, qui vouloient leur impoſer un tribut exorbitant, ſe mirent ſous la protection de Mithridate Eupator, à qui ils payoient, chaque année, deux cents talens d'argent (5,200,000 liv.) & cent mille ſept cents médimnes de blé (29,380 ſetiers). Les Grecs en tiroient beaucoup de ſalaiſons de poiſſon & du blé. Leucon envoya une fois de Théodoſie aux Athéniens juſqu'à cent cinquante mille médimnes de froment (43,760 ſetiers) „.

„ L'Illyrie eſt *fertile* en grains; les vignes & les oliviers y réuſſiſſent parfaitement bien, ſi on excepte quelques cantons tout-à fait impropres à la culture „.

„ Héron d'Alexandrie nous apprend qu'en Égypte on enſemençoit un modios, ou une aroure de terre, avec un modios de blé. Dans ce pays & dans l'Aſie, les meſures de ſuperficies, autrement les meſures géodétiques, ou gromatiques, étoient appropriées à des meſures ſolides, ou de capacité, qui régloient la quantité de ſemence, ſoit de blé, ſoit d'orge, qu'il étoit convenable de leur confier. Chez les Juifs, l'étendue de terrain, appelé *bethcor*, conſommoit un cor ou corus de blé ou d'orge; le bethlethee, un lethee de blé; le modios de terre ou l'aroure, un mudios ou ſaton de blé, &c. Les peuples de la Grece mettoient un médimne de ſemence par médimne de terre „.

„ On ſeme quatre modius de féves par jugere, dit Varron (*de re ruſtic. lib. I, cap. XLIV*), cinq de froment, ſix d'orge, dix de riz ; mais dans quelques lieux, on en met tantôt plus, tantôt moins: ſi le terroir eſt gras, on en met plus; s'il eſt maigre, on en met moins (je penſe que c'eſt le contraire); c'eſt pourquoi vous obſerverez quelle eſt la quantité de ſemence qu'on a coutume d'employer dans le pays que vous habitez, afin de vous y conformer. Dans quelques endroits la terre rend dix pour un, en d'autres quinze, comme en Étrurie (en Tuſcane), & en quelques cantons d'Italie. On dit que dans le territoire de Sybaris (partie de la Calabre, ſituée au fond du golfe de Tarente), la terre rend ordinairement cent pour un; que dans la Syrie aux environs de Garada (ou peut-être Gadara, dans l'ancienne Batanée, au midi du lac de Généſaret), & dans les campagnes de Byzacium en Afrique (au fond de la petite Syrte, ou golfe des Cabes, dans le royaume de Tunis), la terre produit également cent pour un de ſemence. Les différences dans la nature des terres en apportent auſſi dans la quantité de la ſemence. Il y a des terres neuves, ou qui n'ont pas encore été en culture; il y en a de reſtibles, ou qu'on enſemence tous les ans; il y en a d'autres qu'on laiſſe en jacheres, pour les faire repoſer une ou deux années. Les terres ſont reſtibles dans le territoire d'Olynthe (aujourd'hui Agiomama, au fond du golfe de Caſſandre, & près de celui de Salonique, dans le Romilli); mais de maniere que la premiere année on leur fait produire du froment, & des menus grains les deux autres ſuivantes. Il faut, ajoute Varron, laiſſer repoſer les terres de deux années une, ou les enſemencer la ſeconde année de quelques menus grains, qui les épuiſent moins que le froment „.

„ Un jugere de terre graſſe, dit Columelle (*lib. II, cap. IX*), doit être enſemencé pour l'ordinaire de quatre modius de blé; dans une terre médiocre, il en faut cinq. Dans une bonne terre, il faut neuf modius de riz, & dix dans une terre médiocre: car, quoique les auteurs ne ſoient point d'acord ſur la quantité de la ſemence, cependant l'uſage & l'expérience nous ont appris que celle-ci étoit la plus convenable. S'il ſe rencontroit quelqu'un qui balançât à s'y conformer, il pourroit ſuivre la coutume de ceux qui ſement cinq modius de blé & huit de riz dans un jugere de bonne terre, & qui penſent qu'il en faut la même quantité dans les fonds de médiocre qualité. D'ailleurs, nous ne nous ſommes pas propoſé d'obſerver ſtrictement la regle que nous venons d'établir, d'autant que la quantité de la ſemence doit varier comme la conſtitution des lieux, la température des ſaiſons, & la diſpoſition du ciel. La conſtitution des lieux, comme lorſqu'il s'agit d'enſemencer une plaine ou une colline, dans ces deux cas les terres peuvent être graſſes, ou médiocres, ou maigres. La température des ſaiſons, comme lorſqu'il s'agit de ſemer dans l'autone ou au commencement du printemps: dans l'autone il faut moins de ſemence, il en faut davantage au printemps. La diſpoſition du ciel, comme lorſqu'il fait de la pluie, ou qu'il fait ſec; car, quand le temps eſt pluvieux, il faut ſemer plus clair; & quand il eſt ſec, il faut ſemer plus dru. Tout blé barbu ſe plait ſur-tout dans une terre en plaine découverte, expoſée aux rayons du ſoleil, & bien ameublie: car, quoique les collines produiſent ſouvent un grain vigoureux, elles rendent cependant moins de blé. Une terre forte, crayeuſe & humide de ſa nature, eſt propre à recevoir le blé non barbu & le riz; il faut pour ces grains une terre très-fertile, bien labourée, & repoſée de deux années une: ces grains ne craignent ni les pluies continues, ni les lieux humides & marécageux. L'orge, au contraire, ne vient que dans un terroir meuble, ſec & de médiocre qualité: ſi la terre eſt très-graſſe, ou ſi elle eſt très-maigre, il y périt également; il ne réuſſit pas mieux dans un endroit humide & marécageux. Or, par raport aux deux ſortes de blés, le barbu & le non barbu, ſi la terre eſt un peu crayeuſe & naturélement humide, il faut plus de cinq modius de ſemence; mais ſi elle eſt ſeche & meuble, ſoit qu'elle ſoit graſſe, ſoit qu'elle ſoit maigre, il ne faut que quatre modius; car dans ce cas la terre maigre veut autant de ſemence que la terre graſſe; ſans cela, l'épi ſeroit mince & infécond; mais lorſque le grain s'eſt multiplié en pouſſant pluſieurs tiges, alors le blé ſe trouve aſſez garni. Nous ne devons pas ignorer encore, qu'un champ planté d'arbriſſeaux, doit conſommer une cinquieme partie de ſemence de plus qu'un champ découvert & en plein air, & nous entendons toujours parler de la ſemence d'autone, car c'eſt celle que nous eſtimons la meilleure. Mais il y en a une autre occaſionée par la néceſſité; c'eſt celle que les laboureurs appelent des *trimeſtres*: elle eſt de reſſource dans les pays froids & ſujets à la neige, où l'été eſt humide & ſans chaleurs. Il eſt très-rare que la récolte de ces grains ſoit abondante. Cette ſemaille doit être achevée de bonne heure, & toujours avant l'équinoxe du printemps; & autant que la conſtitution des lieux & la température de l'air peuvent le permettre, il faudra l'avancer: de cette maniere elle réuſſira mieux; car il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait aucune ſemence qui ſoit trimeſtre de ſa nature, comme pluſieurs l'ont cru. Tout grain ſemé en autone vient toujours mieux; cependant il y a certaines ſortes de grains qui réſiſtent mieux aux chaleurs du printemps, comme le blé ſans barbe, l'orge Galatique, le riz ordinaire, & la féve Marſique: car, pour les autres fromens d'une complexion plus forte, ils doivent toujours être ſemés avant l'hiver dans les régions tempérées „.

„ Il ſuffit, dit Pline (*lib. XVIII, cap. XXIV*), de ſemer par jugere, dans un climat tempéré, cinq modios de blé barbu, ou ſans barbe, dix modios de riz d'hiver, ou de riz trimeſtre, ſix mo-

dios d'orge ou d'orobe, ſix modios de féves, douze de veſce, trois de pois chiches, de geſſe, de pois communs ou de lentilles, dix de lupins, ſix de ſénu-grec, quatre de harieots ou féveroles, vingt de foin, quatre ſetiers de millet ou de panis. Il faot plus de ſemence dans une terre graſſe; il en faut moins dans une terre maigre. On fait encore one aotre diſtinction: dans une terre forte, erayeuſe & d'une nature humide, il faut ſix modios de blé, ſoit barbu, ſoit ſans barbe; il n'en faut que qoatre dans une terre meuble & légere, découverte, ſeche & *fertile*. Lorſque le blé n'eſt pas ſemé elair dans une terre maigre, l'épi eſt minee & ſans grain; mais dans une terre graſſe, le blé talle, & d'un ſeul grain, il pouſſe pluſieurs tiges, d'où il arive, que d'une petite qnantité de ſemence on récolte une aboudante moiſſon; c'eſt pour eela qu'il y a des perſones qui veulent que pour enſemencer an jugere, on emploie entre qoatre & ſix modios de blé, ſuivant la qualité do terroir; d'aotres, en plus grand nombre, preſcrivent qu'on n'en ſeme pas moins de cinq modios, ſoit que la terre ſoit graſſe ou maigre, ſoit qo'elle ſoit en plaine, ou ſur le penehant d'un coteau „.

„Dans le pays des Léontins en Sicile, on ſeme ordinairement, dit Cicéron (*in frumentaria*), enviton un médimne de blé par jugere. Lorſqoe la terre rend huit pour on, on ſe trouve bien partagé: ſi elle rend dix quelquefois, c'eſt par une faveur ſpéciale des dieux „. *Voyez* AFRIQUE, ATHÉNES, BABYLONIE, ÉGYPTE, GAULES, GRECE, ITALIE, JUDÉE, LACONIE, SICILE.

FERTORIUM, ou *fertoria ſella*; chaiſe portative, fantenil garni de brancards.

FERTUM ou *FRETUM*; eſpece de gâteau qoe l'on offroit à Jupiter dans les ſacrifiees. (*Cato de re ruſtic. c.* 535.)

FÉRULE. Prométhée vola le feu do ciel, l'emporta dans une *férule*, & apprit aux hommes à le conſerver dans les tiges de cette plante. La tige de la *férule*, qoe les Grecs nommoient *Nartex*, eſt hante de cinq à ſix pieds, ſon écorce eſt aſſez dure, & le dedans eſt rempli d'one eſpece de moële, qne le feu ne conſume que très-lentement. Diodore dit qne Baechus, l'un des plus grands légiſlateurs de l'antiquité, ordona aux premiers hommes qui burent du vin, de ſe ſervir de cannes de *férule*, parce que ſouvent, dans la chaleur du vin, ils ſe câſſoient la tête avec des bâtons ordinaires, ao lieu qoe les tiges de *férule* ſont aſſez fortes pour ſervir d'apui, mais trop légeres pour bleſſer ceux que l'on en fraperoit.

Pline dit que les ânes aiment fort les *férules*; mais qu'elles ſont on poiſon pour toute autre bête de charge; & que pour cette raiſon les ânes furent conſacrés à Baechus, à qui les *férules* ſont dédiées. Comme le bois de la *férule* eſt très-léger, & néanmoins ferme, Pline dit (*lib. XIII, cap. XXII*), qne les vieillards s'en ſervoient ordinairement pour bâton. On en faiſoit un attribut de Pluton, apparemment, dit Triſtan, parce qu'il conduit les morts, ou parce qu'il étoit toujours repréſenté ſous la figure d'un vieillard.

Ce mot *ferula* vient, à ce que l'on prétend, de *ferire*, fraper: car anciénement on châtioit les enfans avec les tiges de ces ſorres de plantes.

La *férule*, dans le bas-empire, étoit le ſceptre des empereurs, comme on peut le remarquer ſur les médailles. C'eſt une tige aſſez haute, dont le haut eſt plat & carré. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui appeloient leurs princes Ναρθηκόφοροι, c'eſt-à-dire, *porte-férules*.

FESCENNINS (*vers*) *feſcennini verſus*; vers libres & grôſſiers qu'on chantoit à Rome dans les fêtes, dans les divertiſſemens ordinaires, & principalement dans les noces.

Les vers *feſcennins* ou *ſaturnins* (car on leur a donné eette ſeconde épithete), étoient rudes, ſans aucnne meſure juſte, & tenoient plus de la proſe cadeneée que des vers, comme etant nés ſur le champ & faits pour un peuple encore ſauvage, qui ne connoiſſoit d'autres maîtres que la joie & les vapeurs du vin. Ces vers étoient ſouvent remplis de railleries grôſſieres, & acompagnés de poſtures libres & de danſes deshonêtes. On n'a qu'à ſe reptéſenter des payſans qoi danſent lourdement, qui ſe raillent par des impromptus ruſtiques; & dans ces momens, où avec une malignité natorele à l'homme & de plus aiguiſée par le vin, on les voit ſe reprocher tour-à-tour ce qu'ils ſavent les uns des autres: c'eſt ce qn'Horace nous apprend dans une épître qu'il adreſſe à Augnſte:

Feſcennina per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis, opprobria ruſtica fudit.

(*Epiſt. I, lib. II, v.* 145.)

Les vers libres & obſcenes prirent le nom de *feſcennins*, parce qu'ils furent inventés par les habitans de Feſcennie, ville de Toſcane, dont les ruines ſe voyoient encore à on bon quart de lieue de Galeſe.

Les peuples de Feſcennie acompagnoient leurs fêtes & leurs réjouiſſances publiques, de repréſentations champêtres où des balladins déclamoient des eſpeces de vers fort grôſſiers, & faiſoient mille boufoneries dans le même goût. Ils gardoient encore moins de meſures dans la célébration des noces, où ils ne rougiſſoient point de ſalir leurs poéſies par la licence des expreſſions: c'eſt de là que les latins ont dit, *feſcennina licentia*, & *feſcennina locutio*, pour marquer principalement les vers ſales & deshonêtes que l'on chantoit aox noces.

Ces ſortes de vers parurent ſur le théâtre, & tinrent lieu aox Romains de drame régulier pendant près de ſix vingt ans. La ſatyre mordante à laquelle on les employa, les décrédita encore plus que leur grôſſiéreté primitive; & pour lors ils devinrent vraiment redoutables. On raporte qu'Auguſte, pendant le triumvirat, fit des vers *feſcennins*

contre Pollion, mais que celui-ci, avec tout l'eſprit propre pour y bien répondre, eut la prudence de n'en rien faire; parce que diſoit-il, il y avoit trop à riſquer d'écrire contre un homme qui pouvoit proſcrire,,.

Enfin Catulle voyant que les vers *feſcennins* employés pour la ſatyre étoient proſcrits par l'autorité publique, & que leur grôſſiereté dans les épithalames n'étoit plus du goût de ſon ſiecle, les perfectiona, & les châtia en apparence du côté de l'expreſſion: mais s'il les rendit plus chaſtes par le ſtyle, en proſcrivant les termes grôſſiers, ils ne furent pas moins indécens pour le ſens, & bien plus dangereux pour les mœurs. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FESSONIA, ou FESSORIA; Déeſſe qui préſidoit au repos que procuroit l'éloignement des ennemis, après les fatigues qu'ils avoient données. Les gens de guerre l'invoquoient ſouvent dans les travaux de leur métier. Son nom vient du mot latin *feſſus*, las. St. Auguſtin en parle dans la cité de Dieu, (*liv. IV. ch.* 21).

FESTINS ſacrés, ou feſtins de religion. C'étoient des *feſtins* qui n'étoient que pour les dieux, & ſur-tout pour Jupiter, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure & Neptune. On ſervoit à ces dieux un repas magnifique dans leurs temples en certaines occaſions, aux dépens du public, & leurs prêtres en profitoient. *Voyez* LECTISTERNES. Il y avoit un Dieu pour préſider aux feſtins. *Voyez* COMUS.

FESTUCA; baguete du préteur, avec laquelle il faiſoit toucher, par ſon licteur, l'eſclave qu'il vouloit affranchir. Les Grecs l'appeloient *ραβδος*. (*Plaut. Mil. IV.* 1 55.)

Ean' ingenua, an feſtuca facta e ſerva libera eſt?

FÊTES: les Grecs, les Romains, les Égyptiens & les autres peuples, avoient un très-grand nombre de *fêtes* qui faiſoient partie de leur religion.

Nous ne ferons ici que les nommer; on en trouvera l'explication dans leurs articles particuliers.

Numa partagea les jours de l'année en *feſti*, *profeſti*, & *interciſi*: les premiers étoient conſacrés aux dieux; les ſeconds étoient acordés aux hommes pour vaquer à leurs afaires, & les derniers étoient partagés entre les dieux & les hommes.

Les jours de fêtes, *dies feſti*, étoient encore divités, ſuivant Macrobe, (*Saturn. c.* XVI.) en ſacrifices, *epula* ou banquets, *ludi* ou jeux, & *feriæ*, féries. *Voyez* FÉRIES. Les *dies profeſti* étoient partagés en *faſti*, *comitiales*, *comprendini*, *faſti*, & *præliares*. *Voyez* ANNALES, FASTES, &c.

Les jours de *fêtes* on ne rendoit point la juſtice, c'eſt-à-dire, que les tribunaux étoient fermés; le négoce & le travail des mains ceſſoit, & le peuple les paſſoit en réjouiſſance. On offroit des ſacrifices; on faiſoit des feſtins, & l'on célebroit des jeux. Il y avoit des fêtes fixes, appelées *annales* ou *ſtativi*, & de mobiles. Les premieres *fêtes* chez les Grecs avoient été ces aſſemblées ſolemnelles de toute la nation où l'on célébroit des jeux, comme les olympiques, les pythiens, les iſthmiens, & les néméens. À l'imitation des Grecs les Romains donnoient les jours de *fêtes* des jeux ou dans le cirque, *ludi circenſes*, ou des ſpectacles ſur le théâtre, *ludi ſcenici*; c'étoit aux dépens de l'état pour l'ordinaire, & le ſoin en roulloit ſur les principaux magiſtrats, qui dans certaines occaſions en faiſoient eux-mêmes les frais. Parmi les *fêtes*, il y en avoit de fixes qui revenoient tous les mois comme les néoménies chez les Grecs, c'eſt-à-dire, les jours de la nouvele lune; c'étoient chez les Latins les calendes, ou le premier jour du mois. Les nones ſe célebroient le 5 ou le 7 du mois, & les ides le 13 ou le 15. Ces fêtes étoient conſacrées à Jupiter & à Junon.

Sans entrer ici dans un détail inutile du nom & des cérémonies propres à chacune des *fêtes* qu'on trouvera dans ce dictionaire chacunes à leur article, qu'il nous ſuffiſe de remarquer que ces fêtes paroiſſant à la vérité occuper la plus conſidérable partie de l'année, il ne faut cependant pas s'imaginer que tous les jours fuſſent employés en ſolemnités qui empêchaſſent perſone de travailler, ou de vaquer à ſes afaires. De ces *fêtes* un très-petit nombre obligeoit généralement tout le monde; la plupart des autres n'étoient, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, que des dévotions particulieres affectées à certaines communautés ou ſociétés, tantôt aux prêtres de Jupiter, tantôt à ceux de Mars; un jour aux ſacrificateurs de Minerve, un autre aux veſtales: ainſi le public n'y étoit pas réguliérement obligé; dans la plupart, on ne s'abſtenoit ni de travailler ni de rendre la juſtice dans les tribunaux; & Jules Capitolin remarque que l'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cents trente jours dans l'année où l'on pourroit vaquer librement à ſes afaires: en ſorte qu'il n'en reſtoit plus que trente-cinq qui fuſſent univerſélement fêtés.

Il y avoit outre cela des *fêtes* qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues, comme les jeux capitolins qui ne ſe célébroient que tous les cinq ans, les jeux ſéculaires qu'on ne renouveloit qu'au bout de cent ans, & d'autres *fêtes* qui recomençoient tous les dix, vingt, ou trente ans, & qui étoient généralement obſervés. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FÊTES *des Égyptiens*: ils avoient pluſieurs grandes *fêtes* qui les aſſembloient. Les hiſtoriens en ont remarqué ſix principales: la premiere célébrée à Bubaſte, en l'honneur de Diane; la ſeconde à Buſiris, en l'honneur d'Iſis; la troiſieme à Saïs, en l'honneur de Minerve; la quatrieme à Héliopolis, c'étoit la fête du ſoleil; la cinquieme à Buris, étoit pour Latone; & la ſixieme à Paprémis, en l'honneur de Mars.

Ces *fêtes* étoient fixées au renouvélement de chaque ſaiſon pour honorer le ſoleil, aux pleines & aux nouveles lunes pour honorer Iſis.

FÊTES *des Grecs* ; les noms des principales ſont, Achilées, Actiaques, Adonies, Agranies, Agraulies, Agraunies, Agrianies, Agroteres, Ajaxties, Alchathées, Aléer, Alies, Aloés, Ambioſies, Amphiarées, Anacalyptéries, Anacées, Anaclétéries, Anagogies, Androgénies, Anthephories, Antinoïes, Apaturies, Aphrodiſies, Apobomies, Apollonies, Aratées, Adrianées, Arréphories, Arthémiſies, Aſclépies, Aſcolies, Bendidies, Boëdromies, Boréaſmes, Braſidées, Buphonies, Cabiries, Calaodies, Calynitéries, Callyſtes, Carnées, Caria, Céramicia, Chalcies, Chalciœcies, Chaonies, Charites, Chariſies, Charmoſines, Chiroponies, Chitonies, Chloies, Chtonies, Ciſſotomies, Choës, ou Choü, Chytras, Cladentéries, Connidies, Corées, Corybantiques, Coryties, Cronies, Cybernéſies, Cynophontis, Daidies, Dédales, Daulis, Daphnéphories, Delphinies, Délies, Démétries, Diamaſtigoſe, Diaſies, Dictynnies, Diipolies, Dioclies, Dionyſies, ou Dionyſiaques, Dryopies, Éitétéries, Ecduſies, Élaphébolies, Élénophories, Éleoſintes, Éleuthéries, Ématuries, Emplocies, Encénies, Éories, Épheſtries, Épidauries, Épithricadies, Épiclidies, Épicrenes, Épiſcaphies, Épiſcenes, Ergaties, Érotidies, Eoménidies, Exithéries, Galaxies, Galinthiadies, Gamelies, Géreſties, Gérontries, Hécaléſies, Hécatéſies, Hécatombées, Hécatomphonies, Héraclées, Hercés, Hermées, Herties, Héphaſties, Horees, Hyacinthées, Hybriſtiques, Hydrophories, Hyſtéries, Ithomées, Inachies, Iolées, Iſchémies, Iſées, Lagenophories, fêtes des lampes, Lamptéries, Laphries, Lénées, Léonidées, Léontiques, Lernées, Limnatidies, Linées, Lithobolies, Lycées, Lycurgies, Mémactéries, Ménalippies, Ménélaïes, Metagitnies, Myniées, Minichiées, Muſées, Myſies, Neleidies, Néciſies, Néméſées, Néoptolémées, Néphalies, Neſtées, Néoménies, ou Numénies, Oënitlérie, Olympies, Omopagies, Onceſties, Oſchophories, Panathénées, Pambéothes, Pambies, Panhellénies, Panionies, Pauſanies, Pélopies, Pélories, Phagéſies, ou Phagéſipoſies, Phamaſtries, Phéréphalties, Phoſphories, Plyntéries, Poliées, Poſidonies, Proarofies, Prométhées, Protéſiolées, Protigées, Pyaneplies, Pythies, Sabaſies, Saronies, Sciéries, Scires, Siſachthinies, Sporties, Sténies, Stophies, Symphalies, Syrmées, Syſtéries, Tauries, Tauropolies, Thalyſies, Thargélies, Théœnies, Théogamies, Théophanies, Théoxénies, Térapnatidies, Thariéries, Theſmophories, Théſées, Thyes, Thylles, Tynnées, Titanies, Tithénidies, Tiépolémies, Tonies, Toxaridies, Triclaries, Triétériques, Triétyes, Triopies, Tritopatéries, Trophanies, Tyrbe.

FÊTES *des Romains*. Les noms des principales ſont Agonales, Angéronales, Apollinaires, Armiluſtre, Bacchanales, Cariſthies, Carmentales, Céréales, Compitales, Conſuales, Crapotines, Équities, Faunales, Férales, Fontinales, Fordicales ou Fordicidies, Fornacales, Furinales, Hilaries, Latines, ou Latiar, Laurentales, ou Larentales, Lémurales, ou Lémuries, Libérales, Lucaries, Lupercales, Majumes, Matrales, Matronales, Mériditrinales, Mégaléſies, Opalies, Polities, Populifugies, Quinquatries, ou Quinquatres, Quirinales, Régifuges, Robigales, Romanenſes, Saturnales, Septimontium, Terminales, Tubiluſtres, Vinales, Vortumnales, ou Veriumnales, & Vulcanales.

FEU ; le culte du *feu* ſuivit de près celui qu'on rendit au ſoleil, par qui l'idolatrie a commencé dans le monde : comme le *feu* paſſoit pour le plus noble des élément, & une vive image du ſoleil, pluſieurs nations ſe ſont acordées à l'adorer. Chez les Chaldéens la ville d'Ur fut ainſi appelée à cauſe qu'on y adoroit le *feu*. Mais le lieu du monde où l'on révéroit davantage cet élément, étoit la Perſe. Il y avoit des enclos fermés des murailles & ſans toit, où l'on faiſoit aſſiduement du *feu*, & où le peuple dévot venoit en foule à certaines heures pour prier. Les perſones qualifiées ſe roinoient, en y jetant avec profuſion des eſſences precieuſes, & des fleurs oduriférantes, ce qu'elles regardoient comme un des plus beaux droits de la nobleſſe. Ces enclos, ou ces temples découverts, ont été connus des Grecs, ſous le nom de *Pyréia*, ou *Pyratéia* ; les voyageurs modernes en parlent auſſi comme des plus anciens monumens de l'idolatrie du *feu*. Quand les Perſes ſavoient un de leurs rois près de mourir, ils éteignoient le *feu* dans toutes les villes principales ; & pour le rallumer, il falloit que ſon ſucceſſeur fût couroné. On s'imaginoit que le *feu* avoit été apporté du ciel, & mis ſur l'autel du premier temple, que Zoroaſtre avoit bâti dans la ville de Xis, en Médie. On n'y jetoit rien de gras ni d'impur, on n'oſoit pas même le regarder fixement. Pour en impoſer davantage, les prêtres faiſoient acroire au peuple que ce feu étoit inaltérable, & ſe nourriſſoit de lui-même.

Cette erreur avoit auſſi lieu à Athènes, dans le temple de Minerve, à Delphes dans celui d'Apollon, & à Rome dans celui de Veſta. Car les Romains, qui adopterent les idolatries les plus groſſieres, n'oublierent pas celles du feu. *Voy.* VESTA. Pourquoi ne voyoit-on autrefois aucun ſacrifice, ni aucune cérémonie religieuſe dans leſquels il n'entrât du *feu*, & pourquoi celui qui ſervoit à parer les autels & à conſumer les victimes, étoit-il traité avec reſpect, ſi ce n'étoit pas une ſuite du premier culte qu'on a rendu à cet élément ?

Le *feu* alumé ſubitement ſur on autel, étoit quelquefois un heureux préſage. Suétone raporte que ce fut un de ceux qui annoncerent la grandeur de Tibere ; Séleucus connut à on pareil ſigne ſa future élévation. Le conſulat de Cicéron fut précédé d'un ſemblable préſage.

Ce fut Prométhée, dit-on, qui déroba le *feu* du ciel, & en fit préſent aux hommes : ce n'eſt pas à dire qu'il leur en ait appris l'uſage ; car

Digitized by Google

y a-t-il apparence que cet uſage ait été ignoré, juſqu'au temps de Prométhée. L'uſage du feu eſt ſans doute auſſi ancien que le monde, ſoit que la foudre l'ait porté ſur la terre, ſoit qu'on ait fait du feu par hazard, en frapant des cailloux. Mais ce que Prométhée a pu apprendre aux hommes; c'eſt à combien d'uſages devoit s'appliquer le *feu*, pour les opérations des arts; c'eſt peut-être l'art de rendre les métaux ductiles & malléables, par le moyen du *feu*. Diodore attribue l'invention & les progrès de cet art, non à Prométhée, mais à Vulcain, Roi d'Égypte, qui, pour ces heureuſes inventions, fut appelé dieu du feu, & le dieu des arts. Voyez VULCAIN.

FEU. Le comte de Caylus annonce dans pluſieurs endroits de ſes recueils d'antiquités, l'étonement dont il étoit ſaiſi en voyant les petites ſtatues de porcelaine grôſſiere bleue, ou verte, qui ont été fabriquées par les Égyptiens. Ce ſavant n'ignoroit pas que l'Égypte & l'Arabie n'étant pas des pays *boiſés*, on n'y employoit d'autres combuſtibles que la fiente deſſéchée des bœufs, des chevaux, des chameaux & des bruyeres. Dans l'Europe, au contraire, les fours à cuire la porcelaine, ſont chauffés avec du grôs bois; & ils en conſomment une quantité énorme.

L'étonement du comte de Caylus auroit ceſſé, s'il eût pu connoître les expériences qu'a faites M. le baron de la Tour d'Aigues, préſident au parlement d'Aix, pour cuire des briques & des tuiles avec de la paille, des bruyeres & des fagotins. Une fournée de ces poteries, cuites dans un four chauffé avec du grôs bois, a coûté au village de la Tour d'Aigues, près d'Aix en Provence, la ſomme de 25 liv. 16 ſous, & le *feu* a duré vingt-quatre heures. Cette même fournée, échauffée avec de la paille, des fagotins, ou des arbriſſeaux, n'a coûté que 11 liv. 5 ſous; & le *feu* n'a duré que douze heures. Que l'on juge par cette comparaiſon des connoiſſances étendues que poſſédoient les anciens ſur l'art de conduire le *feu* & de le graduer.

FEU DE JOIE; illumination nocturne donnée au peuple pour ſpectacle public dans des occaſions de réjouiſſances réelles ou ſuppoſées.

C'eſt une queſtion encore indéciſe, de ſavoir ſi les anciens, dans les fêtes publiques, alumoient des feux par un autre motif que par eſprit de religion. Un membre de l'académie des belles lettres de Paris, Mahudel a ſoutenu la négative: ce n'eſt pas qu'il nie que les anciens ne fiſſent comme nous des réjouiſſances de publication de paix, aux nouvelles des victoires remportées ſur les ennemis, aux jours de naiſſance, de proclamation de mariage de leurs princes, & dans leur convaleſcence après des maladies dangereuſes; mais, ſelon Mahudel, le feu dans toutes ces occaſions ne ſervoit qu'à brûler les victimes ou l'encens; & comme la plupart de ces ſacrifices ſe faiſoient la nuit, les illuminations n'étoient employées que pour éclairer la cérémonie & non pour divertir le peuple.

Quant aux bûchers qu'on élevoit après la mort des empereurs, quelque magnifiques qu'ils fuſſent, on conçoit bien que ce ſpectacle lugubre n'avoit aucun raport avec des *feux de joie*; d'un autre côté, quoique la pompe de la marche des triomphes ſe terminât toujours par un ſacrifice au capitole, où un *feu* alumé pour la conſécration de la victime l'attendoit; ce *feu* ne peut point paſſer pour un *feu de joie*: enfin par raport aux feux d'artifices qui étoient en uſage parmi les anciens, & qu'on pouroit préſumer avoir fait partie des réjouiſſances publiques, Mahudel prétend qu'on n'en voit d'autre emploi que dans les ſeules machines de guerre, propres à porter l'incendie dans les villes & dans les bâtimens ennemis.

Mais toutes ces raiſons ne prouvent point que les anciens n'alumaſſent auſſi des *feux de joie* en ſigne de réjouiſſances publiques. En effet, il eſt difficile de ſe perſuader que dans toutes les fêtes des Grecs & des Rumains, & dans toutes les célébrations de leurs jeux, les *feux* & les illuminations publiques ſe raportaſſent toujours uniquement à la religion, ſans que le peuple n'y prît part à peu près comme parmi nous.

Dans les lampadophories des Grecs, où l'on ſe ſervoit des lampes pour les ſacrifices, on y célébroit pour le peuple différens jeux à la lueur des lampes; & comme ces jeux étoient acompagnés de danſes & de divertiſſemens, on voit que ces ſortes d'illuminations étoient en même temps profanes & ſacrées. L'appareil d'une autre fête nommée *lamptéries*, qui ſe faiſoit à Pallene, & qui étoit dédiée à Bacchus, conſiſtoit en une grande illumination nocturne & dans une profuſion de vin qu'on verſoit aux paſſans.

Il faut dire la même choſe des illuminations qui entroient dans la ſolemnité de pluſieurs fêtes des Romains, & entr'autres dans celle des jeux ſéculaires qui duroient trois nuits, pendant leſquelles il ſembloit que les empereurs & les édiles qui en faiſoient la dépenſe, vouluſſent par un excès de ſomptuoſité, dédomager le peuple de la rareté de leur célébration. Capitolin obſerve que l'illumination donnée par Philippe, dans les jeux qu'il célébra à ce ſujet, fut ſi magnifique, que ces trois nuits n'eurent point d'obſcurité.

On n'a pas d'exemple de *feu de joie* plus remarquable que celui que Paul Émile, après la conquête de la Macédoine, alluma lui-même à Ampbipolis, en préſence de tous les princes de la Grece qu'il y avoit invités. La décoration lui coûta une année entiere de préparatifs; & quoique l'appareil en eût été compoſé pour rendre hommage aux dieux qui préſidoient à la victoire, cette fête fut acompagnée de tous les ſpectacles auxquels le peuple eſt ſenſible. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FÉVES. Les Égyptiens s'abſtenoient de manger des *féves*; ils n'en ſemoient point, & s'ils en trouvoient qui fuſſent crues ſans avoir été ſemées, ils n'y touchoient pas. Leurs prêtres pouſſoient plus loin la ſuperſtition: ils n'oſoient pas même

jeter les ieux ſur ce légume, ils le tenoient pour immonde, & ils euſſent plutôt mangé la chair de leurs peres. Pythagore, qui avoit été inſtruit par les Égyptiens, défendoit auſſi à ſes diſciples de manger des *féves*; & l'on dit qu'il aima mieux ſe laiſſer tuer par ceux qui le pourſuivoient, que de ſe ſauver à travers un champ de *féves*. Cicéron inſinue au premier livre de la divination, (*chap. XXX*) que l'interdiction des *féves* étoit fondée ſur ce qu'elles empêchoient de faire des ſonges divinatoires, car elles échauffent trop; & par cette irritation des eſprits, elles ne permettent pas à l'âme de poſſéder la quiétude qui eſt néceſſaire pour la recherche de la vérité. Ariſtote donne pluſieurs belles raiſons de cette défenſe, dont la moins mauvaiſe eſt que c'étoit un précepte moral, par lequel le philoſophe défendoit à ſes diſciples de ſe mêler du gouvernement; ce qui eſt fondé ſur ce qu'en certaines villes on donnoit ſon ſuffrage avec de *féves* pour l'élection des magiſtrats. Un autre auteur a prétendu qu'elles furent interdites par un principe de chaſteté, comme ſi ce légume y étoit contraire. D'autres diſent enfin, que ce fut pour des raiſons myſtérieuſes, que les Pythagoriciens ne diſoient à perſone. Quelques-uns d'eux aimerent mieux mourir, dit Jamblique, que de réveler un ſi grand ſecret. L'école de Salerne a défendu dans les temps modernes de manger des *féves*; mais elle en donne une raiſon diététique; c'eſt qu'elles cauſent la goute: *manducare fabam cavetas, facit illa podagram:* ce qui porte à croire que la défenſe de manger des *féves*, n'étoit autre choſe chez les anciens qu'un précepte de ſanté, dans l'idée, où l'on étoit alors, que ce légume étoit mal-ſain.

Le chevalier de Jaucourt (*Encyclop. in-fol.* FÉVES) a cherché un autre motif à la défenſe de Pythagore. Le voici:

Pythagore enſeignoit que la *féve* étoit née en même temps que l'homme, & formée de la même corruption: or comme il trouvoit dans la *féve*, je ne ſai quelle reſſemblance avec les corps animés, il ne doutoit pas qu'elle n'eût auſſi une âme ſujete comme les autres aux viciſſitudes de la tranſmigration, par conſéquent que quelques-uns de ſes parens ne fuſſent devenus *féves*; de là le reſpect qu'il avoit pour ce légume, & l'indiction de ſon uſage à tous ſes diſciples.

Cette opinion de Pythagore que nous venons d'expoſer, n'eſt point un ſentiment qu'on lui prête; elle ſe trouve détaillée dans la vie de ce philoſophe, que Porphyre a écrite. Auſſi Horace, qui long-temps avant Porphyre ne doutoit point que cette idée de tranſmigration ne fût celle de Pythagore, s'en eſt moqué plaiſamment dans une de ſes ſatyres:

O quando faba Pythagoræ cognata, ſimulque
Uncta ſatis pingui ponentur oluſcula lardo?
(*Sat. VI. lib. II, v. 63.*)

„ Quand pourai-je, dit-il, dans mes repas ruſtiques, en dépit de Pythagore, me régaler d'un „ plat de *féves*, & manger à diſcrétion de mes „ légumes, nourris de petit lard „.

Dans ſes *recherches philoſophiques ſur les Égyptiens & les Chinois*, M. de Paw aſſure que l'odeur des *féves* étoit la véritable cauſe de l'averſion des pythagoriciens pour ce légume. (*Tome I, pag.*)

„ Il eſt bien étonant qu'après tant d'opinions propoſées avec un ſi grand appareil de ſavoir, & par des ſavans ſi célebres, ſur le véritable motif de l'averſion qu'avoient les Égyptiens & ſur-tout les prêtres pour les *féves*, on ſoit encore ſi peu inſtruit. Mais il n'y a qu'à bien réfléchir à une aventure qu'on prête à Pythagore, cet exact imitateur des philoſophes orientaux, pour ſe convaincre que c'eſt la forte exhalaiſon, que répand la *faba vulgaris*, lorſqu'elle eſt en fleur, qui a paru pernicieuſe aux Égyptiens. Et voilà pourquoi ils ne la cultivoient dans aucun canton de leur pays: quoique rejetée de la table des hommes, elle eût pu ſervir à nourrir les bêtes; il eſt ridicule de dire qu'ils ne pouvoient en ſoutenir la vue, au lieu de dire qu'ils ne pouvoient en ſoutenir l'odeur, qui eſt extrême pendant la floraiſon de ce légume, qu'on ſeme aujourd'hui en Égypte ſans ſe ſoucier des effets qui peuvent en réſulter, & qui tendent à produire une eſpece d'ivreſſe, ſuivant l'opinion populaire, répandue même en Europe parmi les gens de la campagne, qui n'ont jamais oui parler de la diverſité des climats „.

„ Théophraſte, auquel on doit reprocher d'avoir embrouillé d'une maniere inconcevable l'hiſtoire des plantes de l'Égypte, raporte entre autres choſes, que, dans ce pays-là, toutes les fleurs ſont ſans odeur, ſi l'on en excepte celles du myrte. (*Hiſt. Plantarum lib. VI, cap. 7. De cauſ. plantarum lib. VI, cap. 27.*) Mais il n'y a point, & il n'y a jamais eu la moindre vérité dans cette aſſertion ſi frivole; puiſque les *nepr* des Arabes ou les violetes du Caire, & les roſes pâles du Féium ſont les plus odorantes qu'il y ait au monde, & toute l'eau de roſe, qu'on conſume dans les ſérails de l'Orient & dans une grande partie de l'Italie, vient de l'Égypte: auſſi Maillet parle-t-il comme d'une choſe extraordinaire, de l'exhalaiſon qui s'éleve le long du Nil, des champs enſemencés de cette eſpece de *féve*, dont *la fleur eſt mille fois plus odoriférante*, dit-il, *qu'en Europe*. (*Deſcription de l'Égypte*, partie II, pag. 13 de l'édition in-4°.) Ce ſont ces champs-là que Pythagore n'eût jamais traverſés, dès qu'il fut circoncis. C'étoit faute d'avoir acquis des connoiſſances aſſez exactes ſur l'Égypte & l'Indouſtan, que les auteurs anciens ont tant varié en parlant de la diete des Pythagoriciens, & on voit par ce qu'en diſent Aulu-Gelle (*IV. 11*) & Athénée, qu'ils ne ſavoient pas eux-mêmes ce qu'il falloit en penſer. Au reſte, pour qu'on ne

forme point de doute ſur l'eſpece de légume dont il peut être ici queſtion, je dirai qu'elle eſt déterminée par un paſſage de Varron, qui aſſure que les Flamines de Rome ne pouvoient manger des *féves*, parce que leurs fleurs contienent des lettres infernales. Or ces lettres infernales ſont les deux taches noires, peintes ſur les ailes qui enveloppent immédiatement la carêne dans la *féve* de marais, dont le caractere ſe trouve par-là auſſi-bien fixé, que ſi le botaniſte l'eût défini. Et il en réſulte toujours que c'étoit dans la fleur qu'exiſtoit la premiere cauſe de l'averſion que les Prêtres avoient pour cette plante, dont ils connoiſſoient d'ailleurs très-bien le fruit, qui de tous les farineux eſt le plus contraire aux tempéramens mélancholiques, & il n'y eut jamais au monde une nation plus portée vers la triſteſſe que les Égyptiens; on les égayoit bien de temps en temps par des fêtes; mais ils revenoient toujours à leur caractere ſombre, qui les rendoit encore opiniâtres & emportés, *ad ſingulos motus excandeſcentes*, dit Ammien Marcellin, qui me paroît avoir aſſez exactement connu leur complexion. (*Homines Ægyptii*, dit-il, *plerique ſubfuſculi ſunt & atreti, magiſque mœſtiores, gracilenti & aridi, ad ſingulos motus excandeſcentes.* Lib. XXII vers la fin.)

M. Paucton s'eſt fort étendu ſur l'eſpece & la culture des *féves* chez les anciens. Voici ce que nous avons extrait ſur ce ſujet de ſon ouvrage précieux, intitulé *Métrologie*.

„ Après la culture des blés, celle des légumes eſt la plus néceſſaire à l'homme; & entre les légumes, les anciens donnoient le premier rang à la *féve*, *faba*, Κύαμος. Cette prééminence étoit fondée ſur ce qu'on avoit trouvé le moyen de faire avec ſa pulpe une farine qu'on appeloit *lomentum*, & qu'on pouvoit employer pour faire du pain. Cette farine, il eſt vrai, lorſqu'elle étoit employée ſeule, produiſoit un pain peſant, comme celui qu'on feroit de la farine de tout autre légume; mais on corrigeoit ce défaut en y mêlant de la farine de froment, ſur-tout du panis, & pluſieurs peoples ſe nourriſſoient de cette ſorte de pain. Il paroît cependant que la plus grande conſommation de ce légume ne ſe faiſoit pas de cette maniere; on le préparoit à la cuiſine; & en l'aſſaiſonant diverſement, on en faiſoit pour l'homme un mets agréable & ſain. L'avantage que l'on trouvoit à cultiver des *féves* ne ſe bornoit pas-là encore; on en nouriſſoit les beſtiaux, qui en mangeoient également, & les coſſes & les fabales ou pailles „.

„ La *féve* eſt celui des légumes que l'on met le premier en terre. On la ſeme (en Italie) avant le coucher des Pléiades & avant l'hiver. Cependant l'opinion de Virgile eſt qu'on la ſeme au printemps, comme cela ſe pratique aux environs du Pô. Mais les *féves* ſemées de bonne-heure, c'eſt-à-dire, en autone, réuſſiſſent toujours mieux que celles qu'on ne ſeme qu'au printemps; le bétail en mange plus volontiers les coſſes & les tiges. Il eſt néceſſaire d'aroſer cette plante lorſqu'elle eſt en fleur; elle a moins beſoin d'eau après la floraiſon. On eſt dans la perſuaſion qu'elle améliore la terre où on l'a ſemée, & qu'elle lui tient lieu d'engrais. C'eſt par cette raiſon qu'en Macédoine & en Theſſalie, lorſque la *féve* étoit en fleur, on retournoit la terre, & on l'enfouiſſoit ſous les motes pour ſervir de fumier „.

„ La *féve* demeure quinze ou vingt jours en terre ſans lever. Elle commence par pouſſer des feuilles, d'où il s'éleve enſuite une tige ou un tuyau ſans nœuds; cette tige eſt ſeule & unique dans la *féve*, comme dans le lupin. Tous les autres légumes produiſent pluſieurs tiges, & quelques-uns, comme le *cicer*, l'*ervum* & la lentille, ont leur tige rameuſe & branchue: la *féve* ſeule jete un bouquet de racines. Les autres légumes, ſans en excepter le lupin qui a le plus de rapott avec la *féve*, ne produiſent qu'une racine furculeuſe en forme d'un long pivot, & c'eſt dans le *cicer* que cette racine eſt la plus profonde. La *féve* eſt en fleur durant quarante jours, & beaucoup plus long-temps qu'aucun autre légume. La gouſſe de la *féve* eſt groſſe & charnue, & de plus les lobes de la ſemence ſont enfermés dans une membrane forte & épaiſſe, ce qui eſt cauſe qu'elles s'échauffent facilement „.

„ Lorſque la *féve* & les autres légumes ſe ſont élevés de terre à la hauteur de quatre doigts, il eſt temps d'en extirper les mauvaiſes herbes avec le ſarcloir. On excepte le lupin auquel cette maniere de ſarcler eſt nuiſible, parce que n'ayant qu'une ſeule racine, la plante meurt auſſi-tôt qu'on l'a coupée, ou qu'on l'a ſeulement offenſée; & quand même cet accident n'arriveroit pas, le ſarclage ne ſeroit pas moins inutile au lupin, parce qu'il eſt le ſeul d'entre les légumes qui, loin d'être incommodé des mauvaiſes herbes, les fait périr. Beaucoup de perſones penſent qu'il ne faut pas ſarcler les *féves*, parce que quand elles ſont parvenues à leur maturité, on les arrache avec la main, & que de cette maniere on les ſépare facilement des mauvaiſes herbes que l'on coupe enſuite pour faire du foin. Pour moi, dit Columelle, je penſe qu'un laboureur eſt très-blâmable de ſouffrir que les herbes nuiſibles croiſſent dans ſes grains; je ſuis donc d'avis qu'il ſarcle les *féves*, & même juſqu'à trois fois; car l'expérience nous a appris que traitées de cette maniere, elles produiſent beaucoup plus de graines, que les coſſes ſont plus maigres & plus minces, & le fruit plus nouri, & qu'enfin un modius de *féves* écoſſées rempliſſent encore preſque le modius, après qu'on les a dérobées & debaraſſées de leurs peaux „.

„ Virgile veut qu'avant que de ſemer les *féves*, on les faſſe tremper dans de la lie d'huile imprégnée de nitre; il prétend que cette préparation fait grandir la plante & grôſſir le fruit; d'autres, pour le même effet, preſcrivent de les faire

aire tremper durant trois jours dans de l'urine. C'eſt vers le ſolſtice d'été qu'on fait la récolte des *féves*. Ce légume eſt très-fécond; on en a vu une tige chargée de cent graines. Le modius de *féves* peſe 20 livres (19 livres le boiſſeau), & rend trois modius de farine. On dit que les *féves* & les autres légumes enfermés avec de la cendre dans des vaſes de l'eſpece de ceux qui ſervent à mettre de l'huile, ſe conſervent très-long-temps. On a gardé des *féves* de cette maniere durant cent vingt ans, qui étoient très-bonnes. On prétend auſſi que ſi l'on introduit dans la pulpe des *féves* des graines de poireau, de roquette, de laitue, de perſil, de chicorée ou de naſitor, & qu'on les ſeme en cet état dans le fumier de chevre, ces plantes, en ſe nourriſſant de la ſubſtance de la *féve*, viennent d'une grandeur prodigieuſe. Nous abandonnons à l'expérience la vérification de toutes ces merveilles vantées par les anciens au ſujet de la *féve*, & nous ne parlerons point des uſages myſtiques & ſuperſtitieux qu'on en faiſoit dans quelques cérémonies de la religion païene. Nous ne nous ſommes propoſés ici que de faire voir que le *faba* des Romains, eſt la *féve* commune que l'on connoît ſous cette dénomination ſimple dans la plupart des proviances, & qu'on appele à Paris, *féve de marais*. Ce n'eſt pas l'opinion du pere Hardouin, ni de la plupart des critiques; les raiſons qu'ils en apportent ſont, 1°. que, ſuivant le témoignage de quelques anciens écrivains, la *féve* des Romains étoit ronde & très-petite, au lieu que la nôtre eſt un peu longue & groſſe; 2°. que les anciens procédoient aux ſuffrages avec la *féve* greque; que cette *féve* étoit naturélement blanche ou noire; que la blanche ſervoit pour approuver ou pour abſoûdre, & la noire pour exclure ou pour condamner „.

„ Quant à la forme de la *féve* des anciens, je n'en dirai rien, n'ayant pas vu les autorités ſur leſquelles on ſe fonde. À l'égard de la couleur, il ne faut que voir faire une récolte de *féves* de marais pour s'aſſurer qu'il y en a de blanches & de purpurines ou violetes, & que ce ſont ces dernieres que les anciens ont pu appeler noires. La groſſeur de ces *féves* antiques eſt une queſtion un peu plus embaraſſante. J'ai eu occaſion, en traitant des poids, d'obſerver que la *féve* greque peſoit un ſcrupule ou vingt-quatre grains de blé, & par conſéquent environ 22 grains du poids de Paris. Mais qu'eſt-ce que la féve greque? Pline (*lib. XVI*, *cap.* 30; *& lib. XXIV*, *cap.* 2) appele *faba græca* le lotos, dont le fruit à noyau, ſemblable à la ceriſe, & délicieux à manger eſt aſtringent. Nous avons également obſervé que la *féve* d'Égypte & de Syrie étoit égale en poids à la drachme Aſiatique, c'eſt-à-dire, à environ 42 grains du poids de Paris, & que notre *féve* de marais ſans être choiſie, étoit de 41 grains. Ces deux poids different peu l'un de l'autre. Mais par *féve* d'Égypte & de Syrie on entend une autre production: voyons ce que c'eſt. Pline (*lib. XIII*, *cap.* 17; *& lib. XVIII*, *cap.* 12) dit que l'Égypte produit une eſpece de *féves* qui a la tige molle, groſſe & épineuſe, ſans nœuds, haute de quatre coudées; elle eſt ſurmontée d'un fruit de couleur de roſe, ſemblable à celui du pavot, mais découpé différemment, dans lequel il y a au plus trente grains ſemblables à des grains de miller. L'auteur dit d'abord qu'on fait pourrir ces *féves* par monceaux, & qu'enſuite on en ſepare, par des lotions, les graines dont on fait du pain, puis il dit ailleurs que ce fruit eſt amer, même à l'odeur, & ſemble inſinuer que ſes graines ne ſont point bonnes à manger; mais que ſa racine, qui reſſemble à celle du roſeau, eſt fort bonne, crue, & encore meilleure, cuite. Peut-on croire que les Médecins anciens aient choiſi cette eſpece de *putamen* pour régler leurs poids? N'auroient-ils pas dû préférer les graines qu'il contenoit, & qui devoient être plus égales? Au reſte, je parle d'une choſe que je ne connoi que ſur le raport d'autrui, & je puis me tromper; mais la deſcription de la *féve* commune des anciens, telle que je l'ai expoſée d'après leurs témoignages, me paroît ſuffiſante pour prouver que c'étoit notre *féve de marais* „.

Féve d'Égypte, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. Voyez ci-deſſus & l'article DRACHME, & l'article LOTUS.

FEUILLE à la main de quelques figures. *Voyez* ÉVENTAIL.

Feuille (donner la) aux pierres précieuſes.

Winckelmann parle dans ſa deſcription des pierres gravées de Stoſch, d'une belle tête de Pompée, gravée ſur une cornaline. La tranſparence & le feu de cette pierre la faiſoient prendre pour un rubis. Elle étoit montée dans un anneau d'or; & nonobſtant ſa beauté on y avoit mis *la feuille* qui étoit d'or pur. Les anciens mettoient la *feuille* à pluſieurs pierres, comme le dit Pline: *Funda inclu luntur perſpicuæ: cæteris ſubjicitur auricalcum.* (*lib. XXXVII*, *cap.* 12.)

Feuille (Numiſm.). On voit pour type une *feuille* ſur les médailles de Maronée du Péloponeſe.

Feuilles (diplomatiques).

Qu'on ait autrefois écrit ſur les *feuilles* de palmier, & même de certaines mauves, nous en avons pour garans Pline l'hiſtorien & ſaint Iſidore de Séville, qui donne à ſon tour pour le ſien, Cinna, dont il raporte ces deux vers:

Lævis in aridulo malvæ deſcripta libello
Pruſiaca veni munera navicula.

Tout le monde ſait en quels termes Virgile parle des *feuilles*, ſur leſquelles la Sybille arangeoit ſes vers. Les Syracuſains & les Athéniens remarquoient ils parmi leurs concitoyens quelqu'un, dont la puiſſance pouvoit alarmer leur liberté, ils ne balançoient pas à la ſacrifier à leur jalouſie:

ils condamnoient à l'exil, en mettant ſon nom par écrit, les premiers ſur des *feuilles* d'olivier, & les ſeconds ſur des écailles d'huître. De là l'Oſtraciſme ſi fameux dans l'hiſtoire. Les *feuilles* d'arbres, dont les anciens ſe ſervoient pour écrire, n'ont rien de comparable avec celles du Macarequean, dont on uſe en guiſe de papier, dans quelques contrées des Indes Orientales. Celles-ci ont plus d'une toiſe de long, ſur un pied de large.

„ L'examen attentif des recueils de Reineſius „ & de Fabretti a convaincu l'abbé Lebeuf, que „ les *feuilles* (qui ſe voient à côté des lignes „ dans les anciennes épitaphes), doivent être priſes, pour des ornemens employés par les graveurs; c'étoient les *feuilles* de quelque arbriſſeau, qui avoit raport à la ſépulture. Fabretti „ a donné des copies d'inſcriptions, où l'on voit „ clairement une branche de palmier ou d'olivier „ avec le fruit & les *feuilles*, ſymbole de l'immortalité, ſelon la croyance chrétienne. Grégoire „ de Tours obſerve que quelquefois on couvroit „ de *feuilles* de lauriers le fond des cercueils. „ Celles des autres arbriſſeaux, qui conſervent auſſi „ leur verdure, comme les palmiers, l'olivier, „ le cyprès, le lierre, ont pu ſervir au même uſage, & dès-lors être repréſentées à l'extérieur „ du tombeau „. L'inſcription ſépulcrale de Gordien, mort pour la foi, eſt terminée par une branche de palmier, ſymbole de la victoire & de la ſainteté. On commençoit & l'on terminoit aſſez ſouvent les épitaphes par des croix, en mémoire de J. C. crucifié pour notre ſalut. Si toutes ces marques ſont des ornemens, ce ſont auſſi de véritables points employés par les artiſtes pour terminer le diſcours. Dans la tapiſſerie de Baïeux, où la conquête d'Angleterre par le Duc de Normandie eſt repréſentée, „ une partie eſt ſéparée de „ la ſuivante par de grandes branches, qui s'élevent du bas juſqu'en haut, & qui marquent „ qu'une action va commencer. Cela s'obſerve „ auſſi dans les colonnes Trajane & Antonine, „ & dans d'autres grands bas-reliefs; ou quand „ une action a fini, & qu'on en va recommencer „ une autre, un arbre qui s'éleve au milieu fait „ la ſéparation des deux „. (*Nouvele Diplomatique.*)

FÉVRIER. Les anciens, qui perſonifioient tout, ont auſſi perſonifié les mois. *Février* eſt repréſenté dans l'ancien calendrier, publié par Lambecius, par une femme vêtue d'une ſeule tunique, relevée par une ceinture. Elle tient entre ſes mains une canne: cet oiſeau aquatique marque que c'eſt un mois pluvieux; ce qui eſt auſſi déſigné par une urne repréſentée en l'air auprès d'elle, qui verſe de l'eau en abondance. Aux pieds de la femme eſt d'un côté un héron, oiſeau qui aime les eaux & les marais; & de l'autre un poiſſon. Tout cela revient au même. C'eſt le mois des pluies, ſurtout à Rome, où l'hiver eſt plus court qu'en nos climats. Auſonne a fait ſur cette image quatre vers, dont le ſens eſt tel: c'eſt ce mois vêtu de bleu, dont l'habit eſt relevé par une ceinture, où l'on prend ces oiſeaux qui aiment les lacs & les lieux marécageux, où la pluie tombe en abondance, & où l'on fait les expiations qu'on appele *fébrua*. L'abondance des eaux qui tombent pendant ce mois, l'avoit fait conſacrer à Neptune.

En ce mois, on célébroit les jeux génialiques, le 11; les lupercales, le 15; les quirinales, le 17; les fornacales & les céréales, le 18 & le 21; les carillies, le 22; les terminales, le 23; les fugales, le 24; & les équiries, le 27. Mais on n'oſoit célébrer les noces pendant le mois de *février*, de peur de les rendre malheureuſes; car ce mois étoit remarquable par le ſacrifice d'expiation *februalia* que l'on offroit aux mânes. Ovide a chanté cette opinion dans ſes faſtes (II, 555) & il ajoute:

Conde tuas hymenæe faces, & ab ignibus atris
Aufer, habent alias mœſta ſepulcra faces.

FEÛTRE. Pline le naturaliſte nous apprend (dans le livre VIII, chap. 48) que les anciens ſavoient préparer le *feûtre*, pour en faire divers meubles; ils y employoient la laine courte: il ajoute que dans la fabrication l'ouvrier imbibe ſes *feûtres* de vinaigre, pour lors ils deviennent très-durs & impénétrables aux coups d'épée. Dans les peintures d'Herculanum, on voit des hommes qui portent ſur la tête des chapeaux qui paroiſſent être de *feûtre*, & ſemblables aux nôtres.

Céſar (*Bell. civil. III*, 44) parle de manteaux de *feûtre*, *ex ſubcoactis*, que portoient les ſoldats pour ſe garantir des traits; & ils les joint aux manteaux de cuir & d'autre ſubſtance plus dure que les étoffes ordinaires. Les Tartares portent encore des manteaux de *feûtre* impénetrables à l'eau; ils enveloppent leurs tentes ou cabanes avec des couvertures de ſemblable matiere.

Les Romains appeloient les manteaux de *feûtre*, *coactilia*. Il eſt fait mention dans Capitolin (*Pertin. c.* 3), d'une manufacture de *feûtre*, *taberna coactiliaria*. Les ouvriers de ces manufactures étoient appelés *coactiliarii*, & les anciennes inſcriptions nous ont conſervé le nom d'un d'entr'eux; M. L. LARISCUS LANARIUS COACTILIARIUS.

Ferrari (*de re veſt. anal. cap. XIII*,) penſe que la tunique ſans couture, dont il eſt parlé dans les évangéliſtes, étoit de *feûtre*. — Caſaubon (*exerc. ad annal. Baron. XVI.* 84) croit que le πῖλος des Grecs doit être toujours traduit par bonet ou chapeau de *feûtre*; les ouvriers qui les fabriquoient en avoient pris leur nom, πιλοποιοί.

FEUX de Caſtor & Pollux. On appeloit ainſi autrefois ces *feux* électriques qui paroiſſent ſouvent ſur la mer dans les temps d'orage. On dit que les Argonautes, dans leur voyage en Colchide, eſſuyerent une tempête, pendant laquel-

Digitized by Google

le on vit deux *feux* voltiger autour de la tête des deux dioſcures ; & un moment après l'orage ceſſa. On regarda depuis ces *feux*, comme les *feux* de Caſtor & Pollux. Lorſqu'on en voyoit deux à la fois, c'étoit une marque de beau temps. Lorſqu'il n'en paroiſſoit qu'un, c'étoit un ſigne certain d'une prochaine tempête ; & alors on invoquoit le ſecours de ces deux héros. Les matelots ont encore la même opinion ſur le préſage de ces deux *feux* ; on a changé leurs noms, & on les appele aujourd'hui les *feux de Saint Elme & de Saint Nicolas*.

FEUX de joie. *Voyez* FEU.

FIANÇAILLES ; promeſſe réciproque de mariage futur.

Les latins ont employé ces mots, *ſpondeo*, *ſponſalia*. Plaute s'en eſt ſervi pluſieurs fois. On lit dans l'Aululaire :

M. *Quid nunc etiam* deſpondes *mihi filiam ?*
E. *Illis legibus, cum illa dote quam tibi dixi.*
M. *Spondere ergo.*
E. *Spondeo.*

De même, Térence, dans ſa premiere ſcène de l'Andrienne :

Hac fama impulſus Chremes
Ultro ad me venit, unicam gnatam ſuam
Cum dote ſumma filio uxorem ut daret :
Placuit, deſpondi, hic nuptiis dictus eſt dies.

FIBULE. Les antiquaires ont fait paſſer ce mot dans notre langue, pour déſigner un bouton, une boucle, ou une agrafe. On en trouve dans les collections des milliers qui ſont preſque toutes travaillés ſur un deſſein différent. Ces deſſeins, comme ceux de tous les meubles ou uſtenſiles des anciens, repréſentent toujours quelques animaux, ou quelques partirs du corps des animaux, ou des lyres, ou enfin quelque objet étranger à la deſtination des *fibules*.

La plupart des *fibules* ont ſervi à agrafer les chlamydes, les paludamentum, les ceintures & les baudriers des hommes, ou les tuniques des femmes, les *palla* des femmes, des comédiens & des muſiciens. Ce ſont les propres paroles (*XXIX*) d'Iſidore . . . . . *Quod pectus feminarum ornat, vel pallium virorum in humeris, cingulum in lumbis firmat*. Il y avoit des *fibules* d'un uſage plus ordinaire que les autres ; c'étoient celles avec leſquelles les femmes lioient l'un à l'autre, ſur les épaules auprès du cou, le devant & le derriere de leur tunique. Lorſque les deux *fibules* ou boutons aſſujétiſſoient les deux parties de la tunique, le ſein étoit entiérement couvert ; & l'on n'en pouvoit laiſſer apercevoir une partie qu'en n'atachant qu'une ſeule *fibule*. On peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil ſur les ſtatues de femmes habillées, & en particulier ſur la Flore Farneſe, ſur les amazones du capitole, ſur la prétendue Cléopâtre de la villa Mattéi, &c. Lorſque les côtés de la tunique, ou de l'habit de deſſus, deſcendent ſur les bras, ſans former des manches proprement dites, ces côtés ſont (*Ælian. Var.* 1, 18) aſſemblés ſur le bras par pluſieurs boutons, ou *fibules*, comme on peut le voir à la Flore du capitole.

Il n'eſt plus étonant après cela, de voir un ſi grand nombre de *fibules* de toute ſorte de matieres. Les plus ordinaires ſont de bronze. Il eſt rare d'en voir d'argent. Le cabinet des médailles du roi, renferme la *fibule* trouvée dans le tombeau de Chilpéric à Tournai ; elle eſt d'or, & ſa grandeur (de ſix à ſept pouces) prouve qu'elle ſervoit à agrafer le manteau du prince. Cette *fibule* d'or rapele celles du même métal que portoient des chevaliers, des tribuns, & qui étoient des récompenſes militaires acordées par les généraux (*Liv.* 27, 29 & 39, 31, & *Plin.* 33, 3.)

La Chlamyde d'un Mercure, que l'on voit à Rome chez Jenkins, eſt atachée avec une *fibule*, ſur laquelle paroît une tête de bélier gravée. Cet uſage de porter des *fibules*, ornées de pierres gravées, peut ſervir à expliquer le grand nombre de ces pierres que l'on trouve dans les collections d'antiques.

Le comte de Caylus a publié les deſſeins de pluſieurs *fibules* dans ſes recueils d'antiquités. On en voit qui ſont ornées de médaillons, ou de portraits en relief d'empereur & d'impératrices. C'étoient ſans doute des préſens faits par ces perſonages auguſtes, & dont on tiroit vanité. — Dans ſon IVe. Recueil (*pl.* 110. *n°.* 4.), il en a publié une gauloiſe extraordinaire, à l'occaſion de laquelle il dit, „ mal-gré la quantité de *fibules* que l'on trouve dans les Gaules, & dans les pays habités par les Romains, j'en ai peu rencontré qui fuſſent deſtinées, comme celle de ce numéro, à un double uſage ; elle ſervoit à la fois de *fibule* & de clef. Les deux aſpects de ce petit monument rendent ces vérités ſenſibles : ce meuble n'en étoit pas plus lourd ; & la petiteſſe de ſon volume augmente le mérite de ſa conſervation „.

FIBULES des chanteurs. *Voyez* INFIBULER.

FIC. } *FICUS.* } Quelques écrivains ne faiſant pas réflexion que le mot *fic* ne caractériſe aucun genre, ni aucune eſpece particuliere de tumeur, & que c'eſt ſimplement un nom de ſimilitude, ont cru trouver dans une épigramme de Martial, une preuve que la maladie vénérienne exiſtoit dans l'ancienne Rome :

Cum dixi ficus, rides quaſi barbara verba ;
Et dixi ficos, Cæciliane, jubes.
Dicemus ficus quas ſcimus in arbore naſci ;
Dicemus ficos, Cæciliane, tuos.

Il y a apparence que ce *Cæcilianus* avoit le

viſage défiguré par de grôſſes verrues ; car il n'y auroit eu aucun lieu à la plaiſanterie, ſi ces tubercules euſſent été dans une partie cachée.

FICARII. *Voyez* FAUNES.

FICTOR ; ouvrier qui fabrique des ſtatues & des bas-reliefs en terre cuite, en grec πλάστης : On donna par extenſion le même nom à des boulangers & à des pâtiſſiers qui faiſoient avec des pâtes ou des gâteaux des repréſentations d'animaux, bœufs, moutons, &c. Varron (*de ling. latin. VI*, 3) dit expreſſément, que les faiſeurs de gâteaux étoient auſſi appelés *fictores*, *dicti a fingendis libis*. Cette explication a ſervi au docte Gouthieres, ou Gutherius, à expliquer (*de vet. jur. Pontif.* 51, 14) pluſieurs inſcriptions, dans leſquelles il eſt fait mention des *FICTORES PONTIFICUM*. Il y reconnoît ces pâtiſſiers qui fourniſſoient des victimes fictives aux pauvres. Ne pouvant offrir aux dieux un taureau, les citoyens de la derniere claſſe leur offroient un gâteau repréſentant cet animal. Servius, expliquant ce vers du IVe. liv. de l'Énéide,

Sparſeras & latices ſimulatos fontis Averni,

dit que dans les ſacrifices & dans le jargon (bizâre) des pontifes, on donnoit à des repréſentations les noms des objets réels. C'eſt ainſi qu'on lit dans Feſtus, *tauri verbenaque in commentario ſacrorum ſignificant ficta farinacea*. Mais Joſte Lipſe (*II lect. cap. X*) & Grœvius penſent, que ces *fictores* étoient ceux qui ornoient les ſtatues des dieux, les mêmes peut-être que les *exornatores*.

FIDE ; femme d'Orion. *Voyez* ORION.

FIDELIA ; vaſe de la fabrique de Samos (*Plaut. Aulul. IV.* 2, 15) :

Mulſi congialem plenam tibi faciam fideliam.

FIDÉLITÉ, FIDES ; déeſſe des Romains, qui préſidoit à la bonne foi dans le commerce de la vie, & à la ſûreté dans les promeſſes. Le ſerment qu'on faiſoit par elle, en la prenant à témoin des engagemens qu'on contractoit, étoit le plus inviolable de tous les ſermens. C'eſt Numa qui le premier bâtit un temple & des autels à la *Fidélité*. On ne répandoit point du ſang ; on ne tuoit point d'animaux dans ſes ſacrifices. Les prêtres qui les célébroient, étoient en habits blancs, & on les conduiſoit avec beaucoup de pompe au lieu du ſacrifice, dans un char rond, ayant tout le corps & les mains envelopés dans leurs vaſtes manteaux. On repréſentoit la *Fidélité* par deux mains qui ſe joignoient, telles qu'on les voit ſur pluſieurs médailles, par exemple, dans Antoine, dans Vitellius, dans Veſpaſien, &c. avec *FIDES EXERCITUUM*, dans Antoine avec *FIDES PRÆTORIANORUM*, & dans Hoſtilien avec *FIDES SENATUS*. On la repréſentoit encore par une figure debout, tenant de la main une patere, & quelquefois de l'autre une corne d'abondance ; comme dans Veſpaſien, avec *FIDES PUBLICA*, quelquefois un caducée, ſouvent une ou pluſieurs aigles romaines, & pluſieurs autres ſymboles ou attributs, comme on peut voir ſur un nombre infini de médailles, qui ont pour inſcription, *FIDES* ou *fidei Aug. mutua*, *publica*, ou *equit. exercitû*, *exercitus*, *exercitum*, *militum*, *prætorianorum*, *cohortium*, *legionum*. Quelquefois avec ces inſcriptions, on trouve deux figures qui joignent la main enſemble.

La *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. La *Fidélité* avoit un temple ſur le capitole, près de celui de Jupiter. Silius Italicus dit qu'elle étoit au monde avant Jupiter. Denys d'Halicarnaſſe (*lib. II*), Tite-Live & Plutarque diſent que ce fut Numa qui lui érigea le temple dont nous avons parlé : mais, Cicéron, au IIe. liv. *de nat. deor.* aſſure qu'il lui fut dédié par Attilius Calatinus, c'eſt à-dire qu'il le rétablit. Mais l'hiſtorien de Cyſique, Agathocle, remontoit plus haut, & prétendoit au rapport de Feſtus Pompéius, que c'étoit *Roma*, fille d'Énée, qui la premiere bâtit un temple à la *Fidélité*, après l'établiſſement de ſon pere en Italie.

FIDES, *dea*. *Voyez* FIDÉLITÉ.

FIDES, & au génitif *FIDIS*, étoit, ſuivant Feſtus, une eſpece de cithare, ainſi nommée, parce que *tantum inter ſe chordæ ejus, quantum inter fides homines, concordabant*. S'il faut juger des temps reculés par les nôtres, cet inſtrument devoit être bien diſcordant.

FIDICULÆ : nom générique de l'inſtrument de ſupplice appelé autrement *equuleus*, & nom particulier des cordes qui ſervoient à y tourmenter le criminel, en lui étendant les membres avec violence, comme ſont tendues les cordes, *fides* & *fidicula*, d'un inſtrument.

FIDIUS, dieu de la bonne foi, ou de la fidélité, par lequel on juroit chez les Romains, en diſant *me deus Fidius*, & en ſous-entendant *adjuvet* : que le dieu *Fidius* me ſoit favorable.

L'abbé Maſſieu (*Mém. de l'Acad. des Belles Lettres, tom. I.*) a recueilli des détails inſtructifs ſur le dieu *Fidius*, que nous allons extraire ici. Tout ce qu'on ſait de plus certain ſur *Fidius*, c'eſt qu'il préſidoit à la religion des contrats & des ſermens : du reſte on ignore ſa véritable généalogie, la force de ces différens noms, & même la maniere dont ils doivent être lus. Denys d'Halicarnaſſe ſemble confondre le dieu *Fidius* avec Jupiter ; car en pluſieurs endroits où il eſt obligé de traduire le dieu *Fidius* des Romains, il le rend par le Ζεὺς πίστιος des Grecs. Mais il eſt abandonné ſur ce point par tout ce qu'il y a de meilleurs critiques.

La plupart croient que ce dieu étoit le même qu'Hercule, & que ces deux mots, *dius Fidius*, ne ſignifient autre choſe que *Jovis filius*. Nos anciens, dit Feſtus, ſe ſervoient ſouvent de la lettre *d* au lieu de la lettre *l*, & diſoient *Fidius* au

lieu de *filius* : c'étoit auſſi le ſentiment d'Élius, au raport de Varron.

Quelques-uns prenent ce dieu pour Janus, d'autres pour Sylvain, dieu des forêts : ceux qui prétendent avoir le plus aprofondi cette matiere, ſoutienent après Lactance, que c'étoit un dieu étranger, & que les Romains l'avoient emprunté des Sabins.

Les ſentimens ne ſont pas moins partagés ſur les noms de ce dieu que ſur ſon origine. Les trois noms qu'on lui donnoit le plus communément, étoient ceux de *Sancus*, de *Filius*, & de *Fidius*, & de *ſemipater*.

C'eſt encore un nouveau ſujet de diſpute entre les ſavans, que de déterminer la maniere dont on doit lire ces trois noms ; car ils ne s'acordent que touchant *Fidius*, & ſont très-diviſés au ſujet de *Sancus* & *de ſemipater*. En effet, à l'égard du premier nom, les uns tienent pour *Sancus*, les autres pour *Sangus*, & d'autres pour *Sanctus*, & ceux-ci concluent que ce dieu étoit le même qu'Hercule. Quant au dernier nom, les uns liſent *ſemipater*, & par ce mot n'entendent autre choſe que *demi-dieu* ; les autres *ſemicaper*, dans la perſuaſion où ils ſont que *dius Fidius* étoit le même que Sylvain, qui, comme toutes les divinité champêtres, avoit des pieds de chevre : enfin, la plupart liſent *ſemopater*, c'eſt-à-dire, dieu mitoyen, dieu qui faiſoit ſon ſéjour dans l'air, n'étant pas aſſez éminent pour être dieu du ciel, & l'étant trop pour être ſimple dieu de la terre.

Au reſte, ſi nous en croyons des critiques dignes de foi, la reſſemblance qui ſe trouve entre les mots *ſemo* & *ſimo*, fit croire à S. Juſtin le martyr que quelques inſcriptions de *ſemo-ſancus* apartenoient à Simon le magicien : de ſorte que, dans cette idée, il accuſa les Romains de n'avoir point de honte d'admettre parmi leurs dieux un impoſteur avéré ; & cette mépriſe de Juſtin martyr, paſſa dans les écrits de pluſieurs autres peres de l'Égliſe, dit l'abbé Maſſieu.

Si jamais un dieu mérita des temples, c'eſt le dieu *Fidius* ; auſſi en avoit-il pluſieurs à Rome : l'un dans la treizieme région de la ville ; un autre qui étoit appelé *ades dii Fidii ſponſoris*, temple du dieu *Fidius ſponſor*, c'eſt-à-dire, *garant des promeſſes* ; & un troiſieme ſitué ſur le mont Quirinal, où l'on célébroit la fête de ce dieu, le 5 Juin de chaque année. Ovide dit au ſujet de ce dernier temple, qu'il étoit l'ouvrage des Sabins. (*Faſt. lib. IV*, *v.* 217.) Denis d'Halycarnaſſe aſſure au contraire poſitivement, que Tarquin le Superbe l'avoit bâti ; & qu'environ quarante ans après la mort de ce roi, Spurius Poſthumius étant conſul, en fit la dédicace.

Mais, ſans examiner qui a raiſon du poëte ou de l'hiſtorien, & ſans chercher à les concilier, il eſt toujours certain que quelque fût le dieu *Fidius*, ou Jupiter, vengeur des faux ſermens, ou Hercule ſon fils, ou tout autre, & de quelque maniere qu'on l'appelât, ce dieu préſidoit à la ſainteté des engagemens. On lui donnoit par cette raiſon, pour compagnie, l'honeur & la vérité. Un ancien marbre, qui exiſte encore à Rome, en fait foi ; il repreſente d'un côté, ſous une eſpece de pavillon, un homme vêtu à la romaine, auprès duquel eſt écrit *honor*, & de l'autre côté une femme couronée de laurier, avec cette inſcription, *veritas* ; ces deux figures ſe touchent dans la main ; au milieu d'elles eſt repréſenté un jeune garçon d'une belle figure, & au deſſous on lit, *dius Fidius*. Voilà une idée bien noble & bien juſte ! ne ſeroit-elle gravée que ſur le marbre ?

Au reſte, la *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*, ou, pour mieux dire, les Romains avoient un dieu & une déeſſe qui préſidoient à la bonne foi, à la ſûreté des engagemens & des promeſſes. *Voyez* FIDÉLITÉ. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

FIEL. Plutarque (*de præcept. conjug.*) nous apprend que dans les ſacrifices offerts par les nouveaux époux à Junon *Pronuba*, on arrachoit le *fiel* des victimes, & qu'on le jetoit loin du temple, pour apprendre aux jeunes époux, qu'il ne devoit y avoir jamais de colere, ni d'aigreur entr'eux.

FIEVRE, Faris. Les Romains firent de la *fievre* une déeſſe, & l'honorerent pour l'engager à leur nuire moins, comme dit Valere-Maxime. (*l. II*, *c. V*, *n°.* 6.) Il y avoit à Rome pluſieurs temples dédiés à la *fievre* ; & au temps de cet auteur, c'eſt-à-dire, ſous Auguſte & Tibere, trois ſubſiſtoient encore, l'un ſur le mont Palatin, l'autre dans la place des monumens de Marius, & le troiſieme au haut de la rue longue. On y portoit les remedes qui devoient être appliqués ſur les corps des malades. Au reſte, cela ſervoit plus, ſelon la remarque de Valere lui-même, à guérir l'eſprit & l'inquiétude, qu'à guérir le corps ; & ces anciens Romains, qui mirent la *fievre* entre les dieux, dûrent leur ſanté bien plus à leur frugalité, qu'à la protection de la déeſſe *Fievre*. Cicéron (*de natura deor. l. III*, *p.* 63) parle du premier de ces temples, & trouve une erreur intolérable à mettre des choſes pernicieuſes au nombre des dieux. *Voyez* encore ſur ce ſujet Pline, l. III, c. VII. Élien, l. XII, c. XI. St. Auguſtin de la cité de Dieu, l. IV, c. XXIII. On lit dans Gruter une inſcription trouvée en Tranſylvanie, qui donne à la *fievre* les noms de déeſſe, de ſainte & de grande :

FEBRI DIVÆ, FEBRI
SANCTÆ, FEBRI MAGNÆ
CAMILLA AMATA PRO
FILIO MALE AFFECTO P.

Les anciens diſoient que la *Fievre quarte* étoit fille de Saturne, parce que la planete de Saturne

paſſoit pour être froide & ſeche ; parce qu'ils croyoient qu'elle dominoit ſur la bile & la mélancholie, qu'ils regardoient comme les cauſes de cette *fievre*.

FIGUES, *caricæ*. *Voyez* ÉTRENNES.

FIGUIER. Pauſanias raporte que Cétès voulant récompenſer Phytalus, athénien, de ce qu'il avoit exercé envers elle l'hoſpitalité, lui fit préſent d'un *figuier*, dont on ſe ſervit pour faire toutes les plantations de l'Attique. Les anciens grecs diſoient par piété: „ la *figue* eſt chez nous un préſent des dieux, l'on ne doit pas être étoné qu'elle y ſoit excellente, & qu'elle y puiſſe tenir lieu de toute autre eſpece d'aliment „. Les anciens nouriſſoient leurs athletes avec des *figues* ſeches. Le *figuier* étoit conſacré à Mercure. Les Cyrénéens, pendant les jours de fête, couronoient des *figues* fraîches les ſtatues des dieux, ſur-tout celle de Saturne, parce qu'il leur avoit enſeigné l'Agriculture, l'art de gréfer, en un mot, tous les arts qui faiſoient la richeſſe de leur pays. Les Lacédémoniens ſoutenoient que Bacchus avoit planté le premier *figuier* de leur territoire. Dans l'île de Naxos, on faiſoit les ſtatues de Bacchus d'un ſep de vigne, ou d'un tronc de *figuier*: il paroît cependant par deux vers d'Horace, que le bois de *figuier* étoit mépriſé de ſon temps, & que l'on ne s'en ſervoit que pour faire des bancs ou des ſtatues de Priape. Il eſt peu de perſones qui ignorent l'allégorie ſatyrique des vers ſuivans:

Olim truncus eram ficulnus inutile lignum,
Cum faber incertuſne deum faceretne Priapum...

Horus Apollo, prêtre Égyptien, & Piérius Valérian, dans ſes *hiéroglyphes*, nous donnent de longs détails ſur l'uſage allégorique du *figuier* parmi les anciens: par exemple, lorſque l'on ſe préparoit à un voyage, on mettoit au devant de ſa porte des branches de *figuier*; on les regardoit même comme un préſage de l'heureux retour. Dans les myſteres d'Iſis & d'Oſiris, les perſones qui devoient porter ſur leur tête les vaſes pleins d'eau, ou les corbeilles ſacrées, étoient obligées de ſe faire une couronne de feuilles de *figuier*, entortillées pour ſupporter les vaſes. Les feuilles du *figuier* étoient l'emblême des termes de la loi, qui cachent & couvrent le fruit, c'eſt-à dire, l'eſprit: elles étoient également l'hiéroglyphe, ou l'emblême de la génération prompte & abondante: elles déſignoient un roi, ou le climat méridional, ou le pôle arctique, ou la volupté, & la vie douce & oiſive. Les Étruſques diſoient que voir en ſonge un *figuier*, c'étoit un préſage des biens qui devoient ariver.

On en portoit dans des corbeilles aux fêtes de Bacchus.

Elles étoient offertes en ſacrifice d'expiation par les villes affligées de la peſte, ou d'autres maladies épidémiques.

FIGUIER DE NAVIUS; *figuier* que Tarquin le Vieux fit planter à Rome dans le comice, où l'augure Accius Navius avoit coupé en deux une pierre à aiguiſer avec un raſoir. Il y avoit un préjugé populaire, que le deſtin de Rome étoit attaché à cet arbre, & que la ville dureroit autant que le *figuier*. Quelques uns confondent le *ficus Navii*, ou *figuier* d'Accius Navius, avec le *ficus ruminalis*, ou *figuier* ruminal; mais celui-ci étoit l'arbre ſous lequel on découvrit la louve qui alaitoit Remus & Romulus. Cet arbre fut ſacré; il dura très-long temps, & l'on prit ſa chute pour un mauvais augure.

FIGULINA. *Voyez* POTIER (l'art du).

FIGULUS; ſurnom de la famille MARCIA.

FILÉPIQUE *Bardanes*.

FILEPICUS AUGUSTUS BARDANES.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

O. en argent, & en B.

On lit ſur ſes médailles le nom de *Filepicus* & non pas *Philippicus*, comme les auteurs modernes l'appelent.

FILER. Tertullien (*de pallio*, *cap. III*) ſemble attribuer à Mercure l'invention de l'art de *filer* la laine.

FILET, coëfure.

Cette coëfure, la *rete* en italien, & le *réſil* en eſpagnol, eſt encore en uſage en Italie, en Eſpagne, en Provence. On la trouve ſur des médailles de Syracuſe, ou de Corinthe, ſur celles de Lesbos, &c. Les Grecs l'appeloient κεκρύφαλος. Ce mot veut dire proprement le ſac, ou le fond du *filet*, qui étoit une partie de la coëfure, & qui renfermoit les cheveux de derriere, comme dans une bourſe.

Le *filet* dans lequel eſt envelopé, ou plutôt emmailloté l'Harpocrate d'une pierre gravée de Stoſch (*claſſ. I. n°.* 81), déſigne la délicateſſe de ſon âge, de l'enfance, ſelon Plutarque. Après ce monument, la table iſiaque eſt le ſeul ſur lequel on voie ce dieu égyptien ainſi repréſenté; & Kircher l'y a pris pour le dieu Orus.

Winckelmann fait obſerver comme une ſingularité remarquable, le torſe d'une ſtatue de la villa du comte de Fede, où étoit la fameuſe villa Adriana de Tibur, qui a par deſſus ſon manteau, attaché ſur la poitrine, de même qu'à l'Iſis du capitole, une eſpece de voile tiſſu comme un réſeau. Ce réſeau eſt apparemment la ſorte de voile qui s'appeloit Ἀμφίπυρον. C'étoit une mode que ſuivoient les perſones qui célébroient les orgies de Bacchus (*Héſychius*), & c'étoit auſſi un ajuſtement des figures de Tirésias & des autres devins. (*Poll. Onom. l. IV*, *feg.* 116.)

FILET. *Voyez* BRIDE.

FILLES. *Voyez* CHEVEUX, FEMMES.

Un paſſage de Callimaque (*hymn. in Dian. n°.* 13) a fait conjecturer que les *filles* Greques ne portoient point de ceinture avant que d'être nubiles; il les appele ἀμίτρους. Elles s'engageoient à les dépoſer après leur mariage dans le temple de Diane, en la priant de leur faire trouver des

Digitized by Google

époux. (*Agath. ſcholiaſt. VIII.*) À Trézénes, c'étoit Pallas qui recevoit cette offrande. (*Pauſan.*) Les *filles* adoleſcentes conſacroient à Vénus les jouets de leur enfance (*Varr. feſquial.*):

. . . . . *Veneri*
Marinas pilas, reticula, ac ſtrophiola.

Ovide nous apprend dans ſes faſtes (*IV*, 147) que les *filles* de Rome alloient ſe préſenter nues à la fortune-virile, pour obtenir d'elle, que leurs maris futurs ignoraſſent toujours les defectuoſités qui pouvoient ſe trouver dans leurs perſones:

Accipit ille locus poſito velamine cunctas,
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros fortuna virilis,
Præſtat hoc, & parvo thure rogata facit.

FILS des dieux. *Voyez* ENFANS des dieux.
FIMBRIA; ſurnom de la famille FLAVIA.
FIMBRIÆ. *Voyez* BORDURES & FRANGES.
FIRMIUS (*Marcus*).
MARCUS FIRMIUS AUGUSTUS.
Il ne paroît pas qu'il y ait des médailles de ce tyran.

FISC; tréſor public, en latin *fiſcus*, *ærarium*. Le premier mot ſe dit proprement du tréſor du prince, parce qu'on le mettoit autrefois dans des paniers d'oſier ou de jonc, *fiſcus*; & le ſecond du tréſor de l'état.

À Rome, ſous les premiers empereurs, on appeloit *ærarium*, les revenus publics, ceux de l'épargne deſtinés aux beſoins & aux charges de l'état; & on nommoit *fiſcus*, ceux qui ne regardoient que l'entretien du prince en particulier; mais bientôt après, ces deux mots furent confondus chez les Romains, & nous avons ſuivi leur exemple.

Du mot *fiſc*, on a fait confiſquer, *bona fiſco addicere*, par la raiſon que tous les biens que les empereurs confiſquoient, apartenoient à leur *fiſc*, & non point au public. Les biens de Séjan, dit Tacite (*Annal. l. V*) furent tranſportés du tréſor public dans le *fiſc* de l'empereur. L'uſage des confiſcations devint ſi fréquent, qu'on eſt fatigué de lire dans l'hiſtoire de ce temps-là, la liſte du nombre infini de gens dont les ſucceſſeurs de Tibere confiſquerent les biens.

Le *fiſc* des pontifes s'appeloit *arca*; & celui qui en avoit la garde, étoit honoré du titre d'*arcarius*, comme il paroît par pluſieurs inſcriptions du *Theſaurus* de Gruter.

FISCUS *judaicus*, tribut que payoient les juifs aux Romains dans toute l'étendue de leur empire. Suétone (*Domit. c. XII, n°. 5.*); Appien (*Syr.*) & pluſieurs autres écrivains en ont fait mention; mais Dion ſeul nous en a appris la quotité: elle étoit d'une double drachme, ou d'un didrachme par tête. (*Lib. XVI.*)

FISSICULATIO; terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il déſignoit l'éparpillement des entrailles des victimes.

FISSUM; terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il déſignoit deux lobes du foie réunis en un ſeul; réunion que l'on diſoit offrir deux moyens contraires d'augurer, mais à laquelle Cicéron ne croyoit pas (*de nat. deor. III. 6.*): *Quis invenit fiſſum jecoris?*

FISTUCA. *Voyez* MOUTON.
FISTULA, flûte. *Voyez* FLÛTE.
FISTULE *lacrymale*.
La maniere de traiter la *fiſtule* lacrymale, dont la cure eſt délicate & difficile, employée de nos jours, eſt préciſément celle des anciens; à l'exception de la canule que *Fabricius* y a ajouté, pour favoriſer le cautere.

FLACCUS; ſurnom des familles *FULVIA*, *NORBANA*, *POMPONIA*, *VALERIA*.

FLACILLE; femme de Théodoſe I.
ÆLIA FLACILLA AUGUSTA.
Ses médailles ſont:
RRR. en or.
RRR. en argent.
R. en M. & P. B.

FLAGELLATION. La *flagellation* fut commune aux Grecs & aux Romains. C'étoit un ſupplice plus cruel que la fuſtigation. On *flagelloit* d'abord ceux qui devoient être crucifiés; mais on ne crucifioit pas tous ceux qui étoient *flagellés*. On attachoit à une colonne dans les palais de la juſtice, ou l'on promenoit dans les cirques, les patiens qui étoient condamnés à la *flagellation*. Il étoit plus honteux d'être *flagellé* que battu de verges. Les fouets étoient quelquefois armés d'os de pieds de mouton: alors le patient expiroit communément ſous les coups. On appeloit ces fouets *flagella talaria*.

FLAMBEAU. Dans les anciens monumens, un *flambeau* qu'on éleve, eſt la marque du ſoleil levant; & un *flambeau* qu'on éteint, eſt la marque du ſoleil couchant. Sur les tombeaux, un *flambeau* renverſé, eſt l'emblême de la mort. *Voyez* MORT.

Le *flambeau* eſt le ſymbole de Diane, d'Hécate, de l'Amour, &c.

Les *flambeaux* des anciens étoient différens des nôtres; ils étoient de bois ſéchés au feu ou au ſoleil: ils y en employoient de différentes ſortes; celui dont on ſe ſervoit ordinairement, étoit le pin. Pline raporte que de ſon temps on employoit auſſi à cet uſage le chêne, l'orme & le coudrier. Dans le ſeptieme livre de l'Énéide, il eſt parlé d'un *flambeau* de pin; & Servius remarque ſur ce paſſage, que l'on en faiſoit auſſi de cornouiller. *Voyez* CIERGE, CANDELABRE.

D'autres *flambeaux* étoient formés par de longs tubes cylindriques, ou coniques, remplis de matieres combuſtibles. Les coniques paroiſſent le plus ſouvent ſur les monumens, où leur hauteur excede ſouvent celle des hommes & des femmes qui les portent.

Digitized by Google

Les Romains conduiſoient les nouveles mariées à leurs époux, en portant cinq *flambeaux* faits du bois d'aubé-épine. *Voyez* ÉPINA-ALBANCHA.

On portoit aux funérailles une grande quantité de *flambeaux*, comme on le voit ſur pluſieurs marbres.

FLAMEN auguſtalis. On trouve dans les marbres un *flamen* en l'honeur de l'empereur Auguſte; & il lui fut donné, de ſon vivant même, lorſqu'on lui éleva des temples & des autels.

FLAMEN Falacer. Il prenoit le nom de l'ancien dieu *Falacer*, dont on ne connoiſſoit déja plus que le nom au temps de Varron.

FLAMEN dialis: ce prêtre de Jupiter jouiſſoit d'une grande conſidération, étoit réveré, & ſujet à certaines loix qu'Aulu-Gelle (*lib. X, c. 15*) nous a conſervees. 1°. „ Il lui étoit défendu d'aller à cheval; 2°. de voir une armée hors de la „ ville, ou une armée rangee en bataille. C'eſt „ pour cette raiſon qu'il n'étoit jamais élu conſul, au temps où les conſuls commandoient les „ armées; 3°. il ne lui étoit jamais permis de „ faire un ſerment; 4°. Il ne pouvoit ſe ſervir „ que d'une ſorte d'anneau, percé d'une certaine „ maniere; 5°. il n'étoit permis à perſone d'emporter du feu de la maiſon de ce *Flamine*, „ hors le feu ſacré; 6°. ſi quelque humme lié ou „ garroté entroit dans ſa maiſon, il falloit d'abord „ lui ôter les lieus, les faire porter par la cour „ intérieure de la maiſon juſque ſur les tuilet, les „ jeter du toit dans les rues, & renvoyer libre le „ priſonier; 7°. il ne pouvoit avoir aucun nœud, „ ni à ſon bonet ſacerdotal, ni à ſa ceinture, ni „ autre part; 8°. ſi l'on conduiſoit un criminel „ pour le fouetter, & qui ſe jetât à ſes pieds pour „ demander grâce, c'eût été un crime de le fouetter ce jour là; 9°. il n'étoit permis qu'à un „ homme libre de couper les cheveux de ce „ *Flamine*; 10°. il ne lui étoit pas permis de „ toucher ni chevre, ni chair crue, ni lievre, „ ni féve, ni même de proférer le nom d'aucune de ces choſes; 11°. il lui étoit défendu „ de couper les branches de vigne qui s'elevoient „ trop haut; 12°. les pieds du lit où il couchoit, „ devoient être enduits d'une bone liquide; il ne „ pouvoit coucher dans un autre lit trois nuits „ de ſuite, & il n'étoit permis à aucun autre de „ coucher dans ce lit, au pied duquel il ne falloit mettre ni cofre, ni hardes, ni fer; 13°. ce „ qu'on coupoit de ſes ongles ou de ſes cheveux, „ devoit être enterré ſous un chêne vert; 14°. tous „ les jours étoient des jours de fête pour le *Flamen dialis*: il ne lui étoit pas permis de ſortir „ à l'air, ſans ſon bonet ſacerdotal; mais il pouvoit le quiter dans ſa maiſon, pour ſa commodité; cela lui avoit été acordé depuis peu, „ dit Sabinus, par les pontifes, qui lui avoient „ encore fait grâce ſur d'autres points, & l'avoient „ diſpenſé de quelque autre cérémonie; 15°. il ne „ lui étoit pas permis de toucher de la farine „ levée; 16°. il ne pouvoit ôter ſa tunique intérieure qu'en un lieu couvert, de peur qu'il ne „ parût nu ſous le ciel, & comme ſous les yeux „ de Jupiter; 17°. dans les feſtins, perſone n'avoit „ ſéance devant le *Flamine Dial*e, excepté le roi „ ſacrificateur; 18°. ſi ſa femme venoit à mourir, „ il perdoit ſa dignité de *flamine*; 19°. il ne pouvoit faire divorce avec ſa femme; il n'y avoit „ que la mort qui les ſéparât; 20°. il lui étoit „ defendu d'entrer dans un lieu où il y eut un „ bûcher à brûler les morts; 21°. il ne lui étoit „ pas permis de toucher un mort: il pouvoit cependant aſſiſter à un convoi .... Voici les „ paroles du préteur, qui contenoit un édit perpétuel: *Je n'obligerai jamais à jurer, dans ma „ juriſdiction le flamine Dial*e. Varron, dans ſon „ deuxieme livre des choſes divines, parle du „ *flamine Dial*e, en ces termes. Lui ſeul doit „ porter l'albogalérus, ou le bonet blanc, ſoit „ parce qu'il eſt le plus grand de tous, ſoit parce „ qu'il faut immoler à Jupiter une victime blanche „.

Le *flamine Dial*e portoit la robe prétexte, & avoit droit de s'aſſeoir dans la chaiſe curule. (*Liv. XVII.*)

FLAMINE, en latin *flamen*; c'étoit le nom d'une certaine claſſe de prêtres chez les Romains, qui avoit été inſtituée par Romulus, ſelon Plutarque, & par Numa Pompilius, ſelon Tite-Live. Les flamines n'étoient que trois au commencement: celui de Jupiter, *flamen Dialis*: celui de Mars, *flamen Martialis*: & celui de Quirinus, *flamen Quirinalis*. Dans la ſuite, ils furent multipliés juſqu'à quinze; dont les trois premiers, qui étoient tirés du ſénat, étoient auſſi d'un rang & d'une conſidération diſtinguée des autres; c'eſt pour cela qu'on les appeloit *flamines majeurs*: & les douze autres nommés *flamines mineurs*, étoient choiſis d'entre le peuple. Chaque *flamine* n'étoit que pour un dieu; il ne leur étoit pas permis, comme à d'autres prêtres, de tenir pluſieurs ſacerdoces à la fois. Leurs filles étoient exemptes d'être choiſies pour veſtales. L'élection des uns & des autres ſe faiſoit par le peuple aſſemblé par curies, & l'inauguration par le ſouverain pontife: l'inauguration veut dire la cérémonie de certains augures, qu'on prenoit lorſqu'on les mettoit en poſſeſſion de cette dignité. Quoiqu'ils fuſſent perpétuels, ils pouvoient être dépoſés pour des cauſes particulieres; & cela s'appeloit *flaminio abire*, dépoſer le miniſtere de *flamine*.

Les *flamines* ſont nommés, avec la dénomination du dieu qu'ils ſervoient. Les voici: *Flamen Dialis*, Martialis, Quirinalis, Auguſtalis, Carmentalis, Falacer, Floralis, Furinalis, Hadrianalis, Flamen Julli Cæſaris, Laurentalis, Lucinalis, Palatualis, Pomonalis, Virbialis, Volcanalis, & Volturnalis. L'empereur Commode avoit crée un flamine, ſous le titre de *flamen Herculaneus Commodianus*; mais ce prince étoit trop hai pour que ce ſacerdoce ſubſiſtât après ſa mort. Nous ne parlerons

lerons ici que du flamen Auguſtale, du flamen Dialis, & du flamen falaeer: les autres ſont placés à leur rang.

Les municipes qui imitoient tous les établiſſemens de la ville de Rome, ſe créerent auſſi des *flamines*. Il en eſt fait ſouvent mention dans les inſcriptions trouvées dans les municipes. Cicéron (*Milon. ch. X.*) parle d'un *flamine* de Lanuvium.

Les *flamines* portoient des bonets, que les Grecs appeloient *Pilos* (Plutarque, vie de Numa, hommes illuſtres); comme ſuivant l'uſage, ces prêtres ne paroiſſent jamais tête nue, Feſtus & Varron ſubſtituent au bonet un filet de laine. Denis d'Halicarnaſſe ſuppoſe que les *flamines* ont pris leurs nom du bonet ou voile nommé *Flammeum*; Tite-Live (*décad. III. lib. 7.*) l'appele *flaminium*, nom qui, ſelon Dacier (ſur Plutarque, tom. I, fol. 321.), deſigne le bonet dont la pointe étoit environée d'une houpe de laine.

Mais ce bonet eſt nommé *Apex* par Servius (*in verſ. 270. lib. X. Æneidos*) Michel-Ange de la Chauſſe (grand cabinet romain, art. II, part. fig. 1) appele *Albogalerus* le bonet du *flamen Dialis*, qu'on trouve ſur un morceau de friſe du temple de *Jupiter cuſtos*. Ce bonet ne différoit probablement que par ſes ornemens de celui des autres *flamines*. Il étoit de couleur blanche (*Appien d'Alexandrie*, guerres civiles), & le *Dialis* avoit ſeul le droit de le porter en tout temps; les autres étant reſtreints à ne pouvoir s'en couvrir que dans les momens où ils rempliſſoient les fonctions de leur miniſtere (Tite-Live, décad. I, liv. 1). Le *Dialis* jouiſſoit ſeul du droit de porter la prétexte & d'uſer de la chaiſe curule. Les autres *flamines* ſont généralement repréſentés habillés de la toge, comme ſur une médaille de Lentulus, avec la légende *flamen Martialis*. Au lieu du bonet, ce prêtre a ſimplement la tête couverte de la toge; il tient devant lui un bouclier, & derriere lui paroît un augure. On trouve ſur un beau bas-relief de la villa Médicis (*Admir. Rom. antiq. f.* 42.) des figures habillées de la toge; elles portent des bonets faits en forme de caſque plat, garni de liens, & d'une longue pointe. Bellori les a pris pour des prêtres Saliens; mais il eſt plus probable que ce ſont des *flamines*. On les voit ſur ce bas-relief, ſuivis d'une troupe d'hommes, de femmes & d'enfans, qui paroiſſent marcher vers le lieu de quelque ſacrifice. Pietro Santo Bartoli qui a vu ce monument moins endomagé, ſans doute, qu'il ne l'eſt à préſent, repréſente les hommes qui portent les bonets tenant à la main, l'un une bagnete, & l'autre une hache. Il ne reſte rien de tout cela; mais on n'en a pas beſoin pour caractériſer ces figures, ou pour réfuter Bellori, qui n'a pas fait attention que les prêtres Saliens ſont toujours caractériſés par la cuiraſſe & le bouclier. Les prêtres du bas-relief ſont donc des *flamines*, que les monumens offrent conſtament vêtus de la toge, ſans que nous puiſſions cependant rendre raiſon de l'omiſſion preſque générale de leur bonet.

FLAMINIA; famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *Cilo*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAMININUS; ſurnom de la famille Quinctia.

FLAMINIQUE, *flaminica*; c'eſt ainſi qu'on appeloit la femme d'un *flamine*. Celle du flamine Dialе s'habilloit de couleur de flamme, & portoit ſur ſes habits l'image de la foudre, de même couleur. Il étoit défendu à la *flaminique* d'avoir des ſouliers faits du cuir d'une bête qui n'eût pas été tuée. Il ne lui étoit pas permis de monter des échele plus haut que trois échelons. Lorſqu'elle alloit aux Argées, elle ne devoit ni orner ſa tête ni peigner ſes cheveux. *Voyez* Argées. Elle portoit dans ſa coëfure un rameau de chêne vert. Le divorce lui étoit interdit, & ſon ſacerdoce ceſſoit par la mort de ſon mari: enfin, elle étoit aſtreinte, dit Aulu-Gelle, aux mêmes obſervances que ſon mari. (*Feſtus*, *Aulu-Gelle X.* 15. *Macrob. Saturn. I*, 16.)

On trouve dans les Recueils de Gruter & de Muratori, *flaminica deſignata .... ſacerdos municipii..... Diva Plotina*.

FLAMMANT; oiſeau remarquable par les plumes rouges de ſes ailes, qui l'ont fait appeler en latin *phœnicopterus*, aux ailes pourpres. Cette couleur flambante l'avoit déja fait conſacrer au ſoleil par les Romains. Ils en mangeoient la chair. Mais ce qui le rendit plus précieux pour les riches gourmands, ce fut ſa langue à laquelle ils trouvoient un merveilleux goût. Martial nous apprend ces détails ſur le *flammant* (XIII. 66.):

Dat mihi penna rubens nomen: ſed lingua guloſis
Noſtra ſapit.....

Pline dit que ce rafinement de luxe & de gourmandiſe avoit pour auteur l'infâme Apicius (X, 48.): *Pœnicopteri linguam præcipui ſaporis eſſe Apicius docuit, nepotum omnium altiſſimus gurges*. On trouve dans le traité de la cuiſine (*de re coquin. VI*, 7) d'un Apicius l'aſſaiſonement des langues de *flammans*.

Ce ragoût étoit fort cher, parce que l'oiſeau l'étoit lui-même en Italie. Sa cherté le fit choiſir par Caligula, pour une des victimes qu'il vouloit être offertes à ſes images. (*Sueton. in Caii vita.*)

FLAMME. Dans la milice greque, du temps du bas empire, c'étoit un ornement & une marque qui ſervoit à diſtinguer les compagnies, les bataillons, &c. *flammula*, en Gree φλάμμουλον. La *flamme* ſe mettoit quelquefois ſur le caſque,

quelquefois ſur la cuiraſſe, quelquefois au bout d'une pique. Quand la *flamme* n'étoit qu'un ornement, les ſoldats la quitoient avant le combat, de peur qu'elle ne les embaraſſât. L'empereur Mautice avoit ordoné que les *flammes* de chaque diviſion ſuſſent d'une couleur particullere qui les diſtinguât d'un autre bataillon ou des autres brigades.

Les cavaliers mettoient auſſi ſur leurs chevaux des *flammes* qui ſervoient à diſtinguer de quel corps de troupes étoient ces cavaliers.

Flammearius; teinturier en pourpre orangée, ou en couleur de flammes. *Flammearii*, dit Feſtus, *infectores flammei coloris*.

Flammeum, voilà de couleur de pourpre oranger que portoit ordinairement la flaminique diale, & que portoient le jour du mariage ſeulement les nouvelles épouſées. Cette prêtreſſe ne pouvoit pas ſe ſéparer de ſon mari par le divorce; c'eſt pourquoi on couvroit de ſon voile les épouſes, comme pour prendre un bon augure. Il paroît d'après un paſſage de Pline (*XXI*, 8) que le *flammeum* teint autrefois en pourpre-oraugé, ne l'étoit plus qu'en pourpre de ſon temps: *Lutei coloris honorem antiquiſſimum in nuptialibus flammeis totum feminis conceſſum*.

Lucain dit qu'on couvroit du *flammeum* la tête des jeunes filles le jour de leur noce, pour dérober aux ſpectateurs les mouvemens de joie qu'un prochain changement d'état pouvoit occaſiouer dans leurs ieux & ſur leur viſage. (*Pharſal. II.* 361.):

Non timidum nuptæ leviter tectura pudorem
Lutea demiſſos velarunt flammea vultus.

Le ſcholiaſte de Juvénal, qui vivoit au plutôt vers le temps de Pline, cité plus haut, dit (*Schol. Juven. VI*, 225.) que le *flammeum* étoit de couleur rouge, ou de ſang, par analogie au coloris de la pudeur: *eſt enim ſanguineum, propter ruborem cuſtodiendum*.

Nonius (XIV, 31) nous donne à entendre, que le *flammeum* étoit, non un voile proprement dit, mais un habit que l'on ramenoit ſur la tête, & que la couleur ſeule caractériſoit: c'étoit le *pallium* des femmes, leur manteau: *flammeum veſtis, vel tegmen, quo capita matronæ tegunt*. On voit en effet ſur le bas-relief du palais Juſtiniani, que l'on croit repréſenter un mariage, l'épouſe ayant la tête couverte du manteau ordinaire, qui eſt ramené ſur ſa tête, comme il étoit d'uſage dans les cérémonies de religion.

FLAMMEIS (*a*). Muratori (951, 8, *Theſ.*) raporte l'inſcription ſuivante, où l'eſclave, dont la profeſſion eſt déſignée par ces mots, eſt ſans doute le même que le *flammearius*, l'artiſan, faiſeur de *flammeum*, dont il eſt parlé plus haut:

EULYCHUS VELIC
A PLUMBO
EVAGOGUS A FLAM
FECERUNT SIBI ET SUIS.

FLATOR, *FLATURARIUS*, fondeur des métaux, & en particulier fondeur des monoies. On lit ſur les anciens marbres: *flaturarius auri & argenti monetar..... flaturarius ſigilliarius* (fondeur de ſtatues) ..... &c.

FLAVIA LIDA. *Voyez* Matrales.

Flavia: famille Romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont *Fimbria*, *Hemicyclus*, *Sævinus*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAVIOPOLIS, dans la Cilicie. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait fraper des médailles Impériales greques, avec ſon époque, en l'honeur de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurele, de Commode, de Diaduménien, d'Élagabale, d'Alea. Sévere, de Valérien l'ancien, de Domitien, de Domna.

Flapiopolis, dans la Bithynie.

On a quelques médailles impériales greques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

FLECHES d'Hercule. Ce héros trempa ſes *fleches* dans le ſang de l'hydre de Lerne, & les empoiſona; en ſorte que toutes les bleſſures qu'elles faiſoient, étoient incurables. C'eſt avec ces *fleches* qu'il tua le centaure Neſſus. En mourant, il les laiſſa à ſon ami Philoctete, comme ce qu'il avoit de plus précieux ſur la terre. Elles furent fatales à Philoctete; car ayant voulu en faire uſage dans l'île de Lemnos, il laiſſa tomber par mégarde une *fleche* ſur ſon pied, & ſe fit une horrible bleſſure, dont il fut dix ans à guérir. Une des fatalités de Troye, étoit que les Grecs ne pouvoient prendre la ville ſans avoir les *fleches* d'Hercule: après bien des difficultés, Philoctete vint au ſiége, & y apporta ces redoutables *fleches*. *Voyez* Philoctate.

Fleche ſur les médailles.

Elle ſert de type aux médailles de Céſarée en Birhynie.

FLEUR. Sur pluſieurs monumens Vénus tient une *fleur* à la main, & n'a pas d'autre attribut. *Voyez* Vénus.

L'Eſpérance tient auſſi une *fleur* ſur pluſieurs monumens.

Fleurs. Les Grecs aimoient beaucoup les *fleurs* ; ſouvent c'étoient des guirlandes de roſes qu'on mettoit autour de la poitrine ou de la tête ; à défaut de fleurs, on prenoit des feuilles : des couronnes de lierre autour des rempes, étoient regardées comme un ſpécifique contre les fumées du vin. L'uſage de ſe couronner de *fleurs* étoit ſi général, que dans les fêtes ou réjouiſſances publiques, au défaut de *fleurs* ou de feuilles vertes (Xénophon, retraite des dix mille), on ſe couronnoit d'herbes ſeches ; celui qui portoit quelque bonne nouvele étoit couronné de *fleurs* (Sophocle dans les Trachiniennes, acte I.). Cela s'appeloit porter des chapeaux de *fleurs* (Plutarque, hommes illuſtr.). On jetoit des *fleurs* ſur le paſſage des perſonnes qu'on vouloit honorer ; Ariſtomene, général des Meſſéniens, de retour à Audanie, fut reçu avec des acclamations répétées : les femmes jetoient des guirlandes de *fleurs* ſur ſon paſſage. Les amans ornoient de feſtons & de couronnes les maiſons de leurs maitreſſes. Si les *fleurs* ſe détachoient de la couronne qu'on portoit, les Grecs en tiroient un indice d'amour.

L'uſage général étoit de couvrir de *fleurs* les corps que l'on portoit au bûcher, d'en orner les tombeaux. On pratiquoit cet uſage tous les ans au jour anniverſaire des funérailles du mort, qui ſouvent léguoit une ſomme deſtinée à l'achat de ces *fleurs*, & exprimée dans ſon épitaphe. On lit à Ravenne ces mots ſur un marbre ſépulchral :

UT. QUOTANNIS. ROSAS. AD MONIMENTUM.
EJUS. DEFERANT. ET. IBI. EPULENTUR.
DUNTAXAT. IN. V. ID. JULIAS.

Fleuas (étoſes à). *Voyez* Étoffes.

FLEUVES. Ils eurent part aux honneurs de la divinité : les temples des Grecs & des Romains renfermoient les ſtatues de leurs *fleuves* ; il y avoit peu de rivieres, ſur-tout dans la Grece & dans l'Italie, auprès deſquelles on ne trouvât des ſtatues & des autels conſacrés au dieu du *fleuve*, ou n'allât faire des libations, & offrir même des ſacrifices. „ Les Égyptiens, dit Maxime de Tyr, honorent le Nil, à cauſe de ſa beauté ; les Scythes, „ le Danube, pour la vaſte étendue de ſes eaux ; „ les Étoliens, l'Achéloüs, à cauſe de ſon combat avec Hercule ; les Lacédémoniens, l'Eurotas, „ par une loi expreſſe qui le leur ordonnoit ; les „ Athéniens, l'Iliſſus, par un ſtatut de religion „. À ce détail nous pouvons ajouter le Gange, pour lequel les Indiens avoient une vénération toute particuliere ; le Rhin, qu'on trouve repréſenté ſur les médailles, avec ces mots, *deus Rhenus* ; le Tybre, qui étoit la divinité protectrice de Rome : le Panuſe, à qui les Meſſéniens offroient tous les ans des ſacrifices ; & enfin, le Clitomne, fleuve d'Ombrie, qui non ſeulement paſſoit pour dieu, mais même rendoit des oracles. C'eſt le ſeul des fleuves qui ait eu ce privilége (ſi ce n'eſt pas plutôt Jupiter-Clitomne) ; car la Mythologie, ni l'hiſtoire ancienne ne parlent d'aucun autre oracle de fleuve ou de riviere. Voici comme Pline le jeune parle de ce dieu Clitomne. „ À la ſource de ce *fleuve* „ eſt un temple ancien & fort reſpecté. Clitomne „ eſt là habillé à la romaine. Les ſorts marquent „ la préſence & le pouvoir de la divinité. Il y „ a à l'entour pluſieurs petites chapelles, dont „ quelques-uns ont des fontaines & des ſources : „ car Clitomne eſt comme le pere de pluſieurs „ petits fleuves, qui viennent ſe joindre à lui. Il y „ a un pont qui fait la ſéparation de la partie ſacrée de ſes eaux d'avec la profane. Au deſſus de „ ce pont, on ne peut aller qu'en bateau ; au deſſous il eſt permis de ſe baigner „. Héſiode dit que les *fleuves* ſont enfans de l'Océan & de Thétis, pour nous marquer qu'ils viennent de la mer, comme ils y rentrent. Il ajoute qu'il y en a trois mille ſur la terre.

On conſacroit chez les Grecs aux *fleuves* la premiere chévelure des adoleſcens : Oreſte conſacra la ſienne au *fleuve* Inachus ; Leucippe, fils d'Eumaüs, à Alphée ; Pélée celle de ſon fils Achille au même Alphée, &c.

„ Les *fleuves*, dit M. Rabaud de S. Étienne, peres & ſouverains des pays ſur leſquels ils étendoient leur empire, & qu'ils fécondoient de leurs eaux, ayant été peints ſous des emblêmes relatifs à leur puiſſance, furent regardés depuis comme des rois réels. Il y a pluſieurs de ces rois dans les annales greques, je vais en citer quelques-uns. En Béotie, deux des plus anciens rois du pays ſont le mont *Cythéron*, & *Aſope*, principal *fleuve* de la contrée. On donne à *Aſope* deux nymphes pour filles, *Thébé* & *Chalcis*, qui fonderent *Chalcis* & *Thebes*. Un des premiers rois de Laconie fut *Eurotas*, qui étoit auſſi un *fleuve* du pays. *Augias* en Élide, *Inachus* & *Phoronée* en Argolide, *Achéloüs* en Étolie, *Alſon* en Theſſalie ; tous ces rois, fils de Jupiter ou de Neptune, étoient des *fleuves* dans chacune de ces contrées. Pour donner à ces fables un air de vérité, on raconta que ces *fleuves* avoient pris leurs noms des rois qui s'y étoient noyés, qui y avoient été aſſaſſinés, ou qui avoient ſubi cette métamorphoſe merveilleuſe „.

On ſait qu'à toute rigueur, un roi peut donner ſon nom à un *fleuve* ; & ſi je n'avois que cette preuve des métamorphoſes de ſtyle, qui ſont la clef des métamorphoſes mythologiques, je ne perdrois pas mon temps à m'occuper de ces objets. Je ne me borne pas à cette obſervation, qui ſeroit inutile ſi elle étoit iſolée ; mais je fais remarquer qu'il y eut des princes qui paſſerent pour avoir donné leur nom à des plantes, comme un certain *Ajax*, comme *Narciſſe*, *Hyacinthe*, *Amarante*, *Acanthe*, *Cypariſſe* ; à des oiſeaux, comme *Térée*, roi de Thrace ; *Philomele* & *Progné*, filles d'un roi d'Athènes ; *Aëdon*, qui épouſa *Zétus*, frere d'*Amphion*, fameux muſicien, & qui fut changée en chardonneret ; comme *Alector*,

Aſcalaphe, *Nyctimene*, qui furent changés en coq, en hibou, & chouette. Je remarque que ces changemens de figures en perſonages rempliſſent toute la Mythologie, qu'on ne peut en ſéparer quelques-uns ſans ébranler l'exiſtence de leurs peres, de leurs meres, de leurs femmes, de leurs maris, & que toutes ces hiſtoires ſont écrites du même ſtyle. Je conviens qu'un roi peut avoir donné ſon nom à un *fleuve*, quoique ce ne ſoit plus l'uſage; mais que preſque tous les rois en aient fait autant, que leurs fils aient donné leurs noms aux montagnes voiſines, d'autres aux plantes de leurs jardins, ou aux arbres de leurs forêts, d'autres aux oiſeaux du pays; que leurs filles aient donné les leurs à des *fleuves*, à des oiſeaux, à des inſectes, à des fontaines, à des rivieres, à des prairies, à des villes, à des îles; franchement, c'eſt ce qu'il m'eſt impoſſible de croire. Mais j'ai indiqué la cauſe de l'erreur, & je vais en accumuler les preuves, afin de n'être plus obligé d'y revenir „.

„ Pour ſe bien convaincre que ces rois-*fleuves* n'ont point exiſté, il ne faut que détailler l'hiſtoire de quelques-uns d'eux, & l'on verra que ce n'eſt que de la Géographie & de la Phyſique. L'Argolide eſt un pays aſſez aride, & la plupart de ces *fleuves* fameux, & dont le nom ſonore remplit ſi bien la Poéſie harmonieuſe des Grecs, ne ſont que des ruiſſeaux qui reſtent preſque à ſec dans l'été. Les quatre plus conſidérables ſont l'*Inachus*, le *Phoronée*, le *Céphiſe* & l'*Aſtérion*. Voici cette circonſtance phyſique racontée dans le ſtyle du temps. *Héra*, ou *Junon*, la principale divinité des Argiens, diſputoit à *Neptune* la poſſeſſion du pays. Ils prirent pour arbitre de leur différent le roi *Phoronée*, qui, dans cette grande affaire, s'aſſocia *Inachus*, *Aſtérion* & *Céphiſe*. Ils jugerent en faveur de *Héra*, ce qui étoit naturel; car ils ne devoient pas ſouffrir que *Neptune* s'emparât du pays. Le dieu en fut ſi irrité, qu'il priva ſes juges du tribut de ſes eaux. J'obſerverai en paſſant, que cet *Aſtérion*, dont il eſt ici queſtion, eut trois filles très-conſidérées dans la contrée, nommées *Euboea*, *Porſymna* & *Hiroea*; & que ces trois filles ſont trois montagnes voiſines. Qui pourra croire à ces généalogies „?

„ C'étoit ſi bien l'uſage de ces temps de transformer les *fleuves* en roi, que nous trouvons les mêmes origines dans les pays ſitués hors de la Grece. *Scamander* fut le premier roi de Troye: *Aſopus* & *Pedaſus*, deux des *fleuves* de la Troade, étoient deux des cinquante fils de Priam; le dernier eut le malheur d'être changé en plongeon. Le *fleuve Abſyrthe* en Colchide, étoit un jeune prince, fils d'*Æetas*, fils du Soleil. *Æſis*, *fleuve* d'Ombrie, prit ſon nom du roi *Æſis*. L'*Anio*, riviere d'Italie, prit le ſien du roi *Anius*, qui, pourſuivant le raviſſeur de ſa fille, ſe jeta dans cette riviere, & s'y noya. Le *Tibre* lui-même dut ſon nom au roi *Tiberinus*, qui s'y noya, ou bien au tyran *Tibris*, qui fut tué ſur ſes bords. Le *Phaſe*, qui coule en Colchide, dans le pays d'*Æa*, étoit un roi, fils du Soleil & de la nymphe Ocyrhoé (courant rapide); il devint amoureux d'*Æa*, ſa propre fille, & la pourſuivant à travers les champs, il l'enveloppa de ſes ondes. Les Indiens ſont encore plus emphatiques dans leurs origines: ils diſoient, ſelon Béroſe, que le *Gange* étoit un géant qui avoit dix coudées de haut, & qui, par ſes vertus, avoit mérité d'être roi de l'Inde „. (*M. Rabaud de St. Étienne.*)

Comment les anciens repréſentoient-ils les *fleuves*? Nous connoiſſons la nature & le cours des *fleuves*, dit Élien, & cependant parmi ceux qui leur rendent un culte, & qui leur conſacrent des ſtatues, les uns les repréſentent ſous la figure d'un homme, les autres ſous celle d'un bœuf. C'eſt de cette derniere maniere, ajoute l'auteur, que les Stymphaliens figurent l'*Eraſine* & la *Mérope*; les Lacédémoniens l'*Eurotas*; les Sicyoniens & les Phliaſiens l'*Aſope*, & les Argiens le *Céphiſe*. L'*Érimanthe* chez les Pſophidiens, a la figure d'un homme, ainſi que l'*Alphée* chez les Héréens & les Cherronéſiens de Coide. Les Athéniens repréſentoient auſſi le *Céphiſe* ſous la forme d'un homme, mais avec des cornes.

D'après le paſſage d'Élien, il y avoit donc au moins deux manieres de repréſenter les *fleuves*. Les auteurs & les monumens ſont d'accord ſur la premiere, dont voici quelques détails. On les voit ordinairement à moitié couchés, le coude appuyé ſur une urne, avec des cheveux ondés, & la tête couronnée de roſeaux, quelquefois ils en tiennent un à la main; c'eſt ainſi que ſe préſentent le *Danube* & le *Rhin* au revers de deux médailles de Trajan; c'eſt ainſi que Virgile dépeint le *Tibre*, & Ovide *Achéloüs*. À ce coſtume général & qui convenoit à tous les *fleuves*, on joignoit ſouvent certains attributs qui ſervoient à les déſigner. Ainſi, par exemple, l'Hippopotame, ou l'Ibis, indique le *Nil*; on ne peut méconnoître le *Tibre* au ſymbole de la louve alaitant deux enfans. D'autres *fleuves* étoient encore déſignés par les plantes qui croiſſoient ſur leurs bords; à la plante d'Ache, on reconnoiſſoit l'*Himere* en Sicile, ou le *Sélinus* en Troade. Enfin, ſous quelques-uns leur nom eſt écrit.

Quant à l'autre maniere de repréſenter les *fleuves*, les auteurs n'en parlent pas auſſi clairement que de la premiere. Lorſqu'Élien nous dit que certains peuples les figuroient comme des bœufs; lorſque nous liſons dans Strabon, qu'on leur donnoit quelquefois une tête de taureau; enfin, quand les auteurs donnent aux *fleuves* des épithetes relatives aux cornes qu'on leur ſuppoſoit, cela veut-il dire, ou qu'ils étoient tout-à-fait repreſentés ſous la forme de bœufs, ou qu'ils conſervoient une tête humaine ſous le corps entier de cet animal, ou qu'ils avoient une tête d'homme & des cornes de taureau. Mais ſi on les eût repréſentés ſous la forme de bœufs, à quoi aurait-on reconnu que c'étoit-là des *fleuves*? *Voyez* Bœuf à face humaine.

Les cornes ſont un attribut des *fleuves*, & c'eſt pour cela que pluſieurs d'entr'eux ont reçu l'épithete de *cornigeri* & de *tauriformes*, tels que le *Nil*, le *Rhin*, le *Tibre*, l'*Éridan*, le *Numicius*, l'*Aufidus* & la *Moſelle* elle même; mais pourquoi leur a-t-on donné cet attribut ſingulier? Preſque tous ceux qui ont aprofondi cette queſtion, ont prétendu que c'étoit parce que le bruit de leurs eaux imite le mugiſſement des taureaux, & ſurtout à cauſe des ſinuoſités de leur cours, ou plutôt des différentes branches de leur embouchure. Homere dit, en parlant du *Xanthe*, qu'il mugit comme un taureau; & cela ſeul, dit Euſthate, engagea les anciens à immoler des taureaux à la mer & aux *fleuves*. Ailleurs le même commentateur donne le nom de cornes aux lits des *fleuves*. Ils portent quelquefois des ſerres d'écreviſſe ſur les tempes, comme les deux bouts d'une couronne: l'Océan & Amphitrite portent cet attribut ſingulier. On en trouvera l'explication à l'article AMPHITRITE.

Lorſque les *fleuves* ſont couverts de draperies, elles ſont ordinairement de couleur verte. (*Ovid. de arte Am. lib. I*, 224.)

Quelques écrivains avoient avancé que les anciens artiſtes établiſſoient une diſtinction entre les *fleuves* proprement dits, c'eſt-à-dire, ceux qui portent leurs eaux à la mer, & les rivieres. Ils plaçoient l'attribut diſtinctif dans la barbe, qu'ils refuſoient aux *fleuves* qui ne portent pas immédiatement leurs eaux à l'Océan. Mais cette remarque eſt fauſſe; car on voit le Pô ſans barbe ſur le bas-relief de Phaéton à la villa Borgheſe. Le *fleuve* d'Agrigente étoit repréſenté de même; ainſi qu'un grand nombre d'autres *fleuves* proprement dits.

Lorſqu'on les repréſentoit ſous des formes humaines, ils regardoient ordinairement du côté vers lequel couloient leurs eaux. C'eſt ainſi que ſur la colonne Trajane le Danube tourne le viſage du côté droit, & étend le bras droit dans les ondes, pour marquer qu'il prenoit ſon cours vers l'Orient. Car ce point de l'horizon étoit exprimé par le côté droit, de même que le gauche déſignoit l'Occident.

Vaillant aſſuroit que les *fleuves* ne ſont repréſentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les groſſiſſent, & qu'alors le *fleuve* qui porte ſes eaux dans un autre, eſt repréſenté debout. Cette remarque de Vaillant eſt détruite par pluſieurs médailles; nous nous contenterons d'en citer deux. La premiere, qui eſt de Gordien-Pie, a été frapée par les Saïtténiens dans la Lydie: on y voit au revers deux figures couchées, avec des joncs & des urnes. Ce ſont deux rivieres, dont l'une qui eſt le Pactole, ou l'Hyllus, ſe jette dans l'Hermus. Sur la ſeconde médaille, qui eſt d'Apamée, on voit le Méandre & le Marſyas, tous deux couchés, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. Ces deux médailles ſont citées par Spanheim dans une de ſes lettres à Morel. (*Spanheim. epiſt. IV. ad Morel. p.* 257, 258.) Le P. Jobert en donne d'autres exemples dans ſa onzieme inſtruction.

FLEUVES d'enfer. Toutes les eaux qui avoient quelque mauvaiſe qualité, étoient regardées comme des *fleuves* d'enfer: tels étoient, l'Achéron, le Cocyte, le Phlégéton, le Pyriphlégéton, le Styx, le Léthé, le lac d'Averne. *Voyez* leurs articles.

FLINTZ étoit une idole des anciens Vandales Obodrites. Elle repréſentoit Viſilaüs, ancien roi des Obodrites, appelés par ſucceſſion de temps, Vlitzaüs & Vlintz, que les écrivains ont changé en *Flintz*. Ce Viſilaüs étoit repréſenté ſous la forme de la mort, en long manteau, avec un bâton & une veſſie de coehon à la main, & le côté gauche apuié ſur un lion. La ſtatue étoit poſée ſur un caillou.

FLOCON de cheveux d'Harpocrate. *Voyez* HARPOCRATE.

FLORALES; fêtes qui ſe célébroient à Rome, en l'honneur de la déeſſe *Flore*; on les appeloit autrement *Anthiſteſes*: elles duroient ſix jours, & ſe terminoient aux calendes de mai, ſelon Ovide. C'eſt durant cette fête que les jeux floraux avoient lieu. *Voyez* FLORE, FLORAUX.

FLORAUX. Les jeux *floraux* furent inſtitués en l'honneur de la déeſſe des fleurs. Ils commencerent du temps de Romulus, ſelon Varron, (*ling. lat.* 4, 10) & furent ſouvent interrompus: on ne les renouveloit que lorſque l'intempérie de l'air annonçoit, ou faiſoit craindre la ſtérilité, ou que les livres des ſibylles les ordonnoient. Ce ne fut que l'an de Rome 580, que ces jeux devinrent annuels, à l'occaſion d'une ſtérilité qui dura pluſieurs années, & qui avoit été annoncée par des printemps froids & pluvieux. Le ſénat, pour fléchir la déeſſe Flore, & pour obtenir de meilleures récoltes, ordonna que les jeux *floraux* ſeroient célébrés tous les ans régulièrement à la fin d'avril; ce qui s'exécuta juſqu'au temps où ils furent entiérement proſcrits. On les célébroit la nuit aux flambeaux, dans la rue Patriciene, où étoit un cirque aſſez vaſte. Il s'y commettoit des débauches éfroyables: on ne ſe contentoit pas des diſcours les plus diſſolus; on aſſembloit au ſon d'une trompete, dit Juvénal (*VII*, *v.* 249) les courtiſanes qui donnoient au peuple des ſpectacles abominables. Cette fête étoit proprement celle des courtiſanes. Caton s'étant trouvé un jour à la célébration des jeux *floraux*, le peuple plein de conſidération & de reſpect pour un homme (*Valer. Max. II*, 10, 8) ſi grave & ſi ſévere, eut honte de demander ce ſpectacle. Favonius, ſon ami, l'ayant averti des égards qu'on avoit pour lui, il prit le parti de ſe retirer, pour ne point troubler la fête, & ne point ſouiller ſes regards par la vue des déſordres qui ſe commettoient à ce ſpectacle: le peuple, qui s'aperçut de cette complaiſance, donna mille louanges à Caton. Sur quoi Martial dit, en s'adreſſant au ſage Romain, „ pourquoi paroiſſiez-vous aux

„ jeux, puiſque vous en connoiſſiez la licence ? „ ou n'étiez-vous venu au théâtre que pour en „ ſortir „ ? Il ne voulut pas priver le peuple d'un plaiſir ordinaire.

FLORE étoit une nymphe des îles fortunées, dit Ovide (*faſt. V*, 105), dont le nom Grec étoit *Chloris*, que les latins changerent en celui de *Flore*. Sa beauté lui ayant attiré les regards de Zéphyre, elle en fut auſſi-tôt aimée; elle voulut éviter ſes pourſuites; mais Zéphyre, plus léger qu'elle, l'atteignit, & l'enleva pour en faire ſon épouſe. Il lui donna pour douaire l'empire ſur toutes les fleurs, & la fit jouir d'un éternel printemps. Le culte de cette déeſſe étoit établi chez les Sabins, & on lui conſacra un temple à Rome. Juſtin nous apprend que les Phocéens, qui bâtirent Marſeille, honoroient la même déeſſe; & Pline parle d'une ſtatue de cette déeſſe de la main de Praxitele: ce qui prouve que ſon culte avoit été auſſi célebre dans la Grece, d'où il avoit paſſé dans l'Italie. Dans la ſuite, une courtiſane du nom de *Flore*, ou, ſelon quelques auteurs, appelée *Larentia*, qui avoit gâgné beaucoup de bien, ayant inſtitué le peuple romain ſon héritier, fut miſe, par reconoiſſance, au rang des divinités de Rome, & ſon culte fut confondu avec celui de l'anciene *Flore*. On célébra en ſon honeur des jeux floraux, & l'on joignit aux jeux innocens de l'anciene fête, des infamies dignes de la nouvele *Flore*. La dépenſe de ces jeux fut priſe, dans les commencemens, ſur le bien qu'avoit laiſſé la courtiſane; & dans la ſuite on y employa les amendes & les confiſcations auxquelles on condamnoit ceux qui étoient convaincus de pécular. *Flore* eut un temple à Rome, vis-à-vis le capitole, ou du moins ſur le mont Aventin. Cicéron & Ovide l'appelent la Mere-*Flore*. On la repréſente couronée de fleurs, tenant de la main gauche une corne d'abondance pleine de fleurs de toute eſpece. *Voyez* ACCA, LARENTIA.

Winckelmann (*Hiſt. de l'Art liv. IV, chap. II, B.*) dit „ que le caractere & l'attitude ordinaire d'Érato & de Terpſichore auroient dû donner d'autres idées à ceux qui ont fait une déeſſe des fleurs de la fameuſe ſtatue qui eſt dans la cour du palais Farneſe, & qui releve de la main droite ſon vêtement de deſſous à la maniere des jeunes danſeuſes: induits en erreur par l'addition moderne d'une guirlande de fleurs qu'elle tient dans ſa main gauche, ils en ont fait une *Flore*, & elle n'eſt connue que ſous ce nom. Sans autre examen, cette dénomination a ſervi enſuite à faire donner le nom de *Flore* à toute figure de femme dont la tête eſt couronée de fleurs. Je ſai bien que les Romains avoient une déeſſe *Flore*; mais cette divinité étoit inconnue aux Grecs, de qui nous admirons l'art dans ces ſortes de ſtatues. Or, comme il ſe trouve pluſieurs Muſes beaucoup plus grandes que le naturel, parmi leſquelles une qui a été métamorphoſée en Uranie, ſe voit auſſi au Palais Farneſe, je ſuis aſſuré que cette prétendue *Flore* repréſente ou Érato, ou Terpſichore. Pour ce qui regarde la *Flore* du Capitole, dont la tête eſt couronée de fleurs, je n'y trouve pas le caractere d'une beauté idéale; je penſe donc que cette figure déſigne l'image d'une belle perſone, qui nous offre par cette courone une des déeſſes des ſaiſons, ſans doute celle du printemps. Dans la deſcription des ſtatues du cabinet du Capitole, on n'auroit pas dû dire, au ſujet de cette figure, qu'elle tient un bouquet à la main, atendu que la main & le bouquet ſont des additions modernes „.

FLORIDUS color. Pline (*XXXV*, 6) déſigne par cette épithete une couleur éclatante, par oppoſition aux couleurs ſombres & foncées: *colores ſunt auſteri, aut floridi*.

FLORIEN, frere de Tacite.

MARCUS ANNIUS FLORIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont:

RRR. en or.
O. en argent.
R. en médaillons de bronze.
R. en M. B.
C. en P. B.
O. de la fabrique d'Égypte.

FLORUS; ſurnom de la famille AQUILIA.

FLOTES des Romains. Il y en avoit qui étoient conſtament deſtinées aux mêmes uſages, aux mêmes tranſports, ou à défendre les mêmes parages. — La *flote* d'Afrique tranſportoit à Rome les blés de l'Afrique. Plutarque (*in Cæſare*) eſtime ce tranſport à 800 médimnes de blé, & à 30,000,000 liv. d'huile. — La *flote* d'Alexandrie tranſportoit à Rome les blés & les légumes d'Égypte. Aurelius Victor (*epiſt. 1, 6*) eſtimoit ce convoi au temps d'Auguſte à 20,000,000 boiſſeaux de blé. Conſtantin ayant tranſporté le ſiége de l'empire à Conſtantinople, affecta à cette ville la *flote* & les blés d'Alexandrie; ne laiſſant plus à Rome que la *flote* d'Afrique. — La *flote* des Gaules, établie par Auguſte, protégeoit les côtes des Gaules, de l'Eſpagne, & ſe tenoit à Fréjus. — La *flote* de Miſene, dans la Campanie, gardoit la mer Tyrrhéniene, & avoit été établie par Auguſte. — Le même empereur établit la *flote* de Ravenne, pour protéger la mer Hadriatique. — L'entrée de la Méditerranée par Byzance, étoit gardée par la *flote* du Pont. (*Tacit. hiſt.* II, 83.)

Il y avoit enfin dans les grands fleuves des *flotes*, pour en aſſurer l'entrée aux Romains. La 1re. étoit dans le Rhin, la 2e. dans le Danube, & la 3e. dans l'Euphrate. *Lips. de Magn. Rom.* I, 5.)

FLUONIA; ſurnom que l'on donnoit à Junon, par raport au ſervice que les femmes atendoient d'elle dans leurs acouchemens; comme auſſi pour arrêter le ſang, ſoit dans la conception, ſoit dans les écoulemens ordinaires. (*Arnob. lib. II.*)

FLÛTE. L'invention de la *flûte*, que les poëtes attribuent à Apollon, à Pallas, à Mercure, à Pan, à Minerve, fait aſſez voir que ſon uſage eſt de la plus haute antiquité. Alexandre Polyhiſtor.

Digitized by Google

aſſure que Hyagnis fut le plus ancien jouent de *flûte*, & qu'il fut remplacé dans cet art par Marſyas, & par Olympe, lequel apprit auſſi aux Grecs l'art de toucher les inſtrumens à cordes. Selon Athénée, un certain Seirités, Numide, inventa la *flûte* à une ſeule tige, Silene celle qui en a pluſieurs, & Marſyas la *flûte* de roſeau, qui s'unit avec la lyre.

Quoi qu'il en ſoit, la paſſion pour la muſique, innée chez tous les peuples, fut cauſe qu'on goûta beaucoup le jeu de la *flûte*, & de plus qu'on en multiplia ſinguliérement la forme. Il y en avoit de courbes, de longues, de petites, de moyennes, de ſimples, de doubles, de gauches, de droites, d'égales, d'inégales, &c. On en fit de toute ſorte de bois & de toute matiere. Enfin, les mêmes *flûtes* eurent différens noms chez divers peuples. Par exemple, la *flûte* courbe de Phrygie étoit la même que le *tityrion* des Grecs d'Italia, ou que le *pheution* des Égyptient, qu'on appeloit auſſi *monaule*.

Les *flûtes* courbes ſont au rang des plus anciennes; telles ſont celles de la table d'Iſis: la gyngrine lugubre, ou la phéniciene, longue d'une palme meſurée dans toute ſon étendue, étoit encore de ce genre. Parmi les *flûtes* moyennes, Ariſtide le muſicien met la pythique & les *flûtes* de chœur. Pauſanias parle des *flûtes* argiene & béotiene. Il eſt encore fait mention dans quelques auteurs de la *flûte* hermiope, qu'Anacréon appele *tendre*; de la iyſiade, de la cythariſtrie; des *flûtes* précentoriennes, corinthiennes, égyptiennes, virginales, milvines, & de tant d'autres dont nous ne pouvons nous former d'idée juſte, & qu'il faudroit avoir vues pour en parler pertinemment. On ſait que le ſavant Lefevre déſeſpéroit de pouvoir débrouiller ce chaos, couronna ſes veilles pénibles ſur cette matiere, en faiſant des vers latins, pour louer Minerve de ce qu'elle avoit jeté la *flûte* dans l'eau, & pour maudire ceux qui l'en avoient retirée.

Mais, loin d'imiter Lefevre, on doit au moins tâcher d'expliquer ce que les anciens entendoient par les *flûtes* égales & inégales, les *flûtes* droites & gauches, les *flûtes* ſarranes, phrygiennes, lydiennes, *tibiæ pares & impares*, *tibiæ dextræ & ſiniſtræ*, *tibiæ ſarranæ*, *phrygiæ*, *lydicæ*, &c. dont il eſt ſouvent fait mention dans les auteurs comiques, parce que la connoiſſance de ce point de littérature eſt néceſſaire pour entendre les titres des pieces dramatiques qui ſe jouoient à Rome. Voici donc ce qu'on a dit peut-être de plus vrai-ſemblable & de plus ingénieux pour éclaircir ce point d'antiquité.

Dans les comédies romaines qu'on repréſentoit ſur le théâtre public, les joueurs de *flûte* jouoient toujours de deux *flûtes* à la fois. Celle qu'ils touchoient de la main droite, étoit appelée *droite* par cette raiſon; & celle qu'ils touchoient de la gauche, étoit appelée *gauche* par la même raiſon. La premiere n'avoit que peu de trous, & rendoit un ſon grave; la gauche en avoit pluſieurs, & rendoit un ſon plus clair & plus aigu. Quand les muſiciens jouoient de ces deux *flûtes* de différent ſon, on diſoit que la piece avoit été jouée *tibiis imparibus*, avec les *flûtes* inégales, ou *tibiis dextris & ſiniſtris*, avec les *flûtes* droites & gauches: & quand ils jouoient de deux *flûtes* de même ſon, de deux droites ou de deux gauches, comme cela arivoit ſouvent, on diſoit que la piece avoit été jouée *tibiis paribus dextris* avec des *flûtes* égales droites, ſi c'étoit avec celles du ſon grave; ou *tibiis paribus ſiniſtris*, avec des *flûtes* égales gauches, ſi c'étoit avec des *flûtes* de ſon aigu.

Une même piece n'étoit pas toujours jouée avec les mêmes *flûtes*, ni avec les mêmes modes; cela changeoit fort ſouvent. Il arivoit peut-être auſſi que ce changement ſe faiſoit quelquefois dans la même repréſentation, & qu'à chaque intermede on changeoit de *flûte*; qu'à l'un on prenoit les *flûtes* droites, & à l'autre les gauches ſucceſſivement. Donat prétend que quand le ſujet de la piece étoit grave & ſérieux, on ne ſe ſervoit que des *flûtes* égales droites, que l'on appeloit auſſi *lydiennes*, & qui avoient le ſon grave; que quand le ſujet étoit fort enjoué, on ne ſe ſervoit que des *flûtes* égales gauches, qui étoient appelées *tyriennes* ou *ſarranes*, qui avoient le ſon aigu, & par conſéquent plus propre à la joie; enfin, quand le ſujet étoit mêlé de l'enjoué & du ſérieux, qu'on prenoit les *flûtes* inégales, c'eſt-à-dire, la droite & la gauche, appelées *phrygiennes*.

Madame Dacier eſt au contraire perſuadée que ce n'étoit point du tout le ſujet des pieces qui régloit la muſique, mais l'occaſion où elles étoient repréſentées. En effet, il auroit été impertinent qu'une piece faite pour honorer des funérailles, eût eu une muſique enjouée; c'eſt pourquoi, quand les Adelphes de Térence furent joués la prémiare fois, ils le furent *tibiis lydiis*, avec les *flûtes* lydiennes, c'eſt-à-dire, avec deux *flûtes* droites; & quand ils furent joués pour des occaſions de joie & de divertiſſement, ce fut *tibiis ſarranis*, avec les deux *flûtes* gauches. Ainſi, quand une piece étoit jouée pendant les grandes fêtes, comme la joie & la religion s'y trouvoient mêlées, c'étoit ordinairement avec les *flûtes* inégales, ou une fois avec deux droites, & enſuite avec deux gauches, ou bien en les prenant alternativement à chaque intermede.

Au reſte, ceux qui jouoient de la *flûte* pour le théâtre, ſe mettoient autour de la bouche une eſpece de ligature ou bandage compoſé de pluſieurs courroies qu'ils lioient derriere la tête, afin que leurs joues ne paruſſent pas enflées, & qu'ils puſſent mieux gouverner leur haleine & la rendre plus douce. C'eſt cette ligature que les Grecs appeloient φορβειὸν & χάλινον. Sophocle en parle, quand il dit:

„ Il ne ſouffle plus dans de petites *flûtes*, mais „ dans des ſouflets épouvantables, & ſans ban-

„ dage „ . Ce que Cicéron appliquoit heureuſement à Pompée , pour marquer qu'il ne gardoit plus de meſures , & qu'il ne ſongeoit plus à modérer ſon ambition . Il eſt parlé du bandage dans Plutarque , dans le ſcholiaſte d'Ariſtophane & ailleurs ; & l'on en voit la figure ſur quelques anciens monumens .

L'uſage de la *flûte* n'étoit pas borné au théâtre ſeul : elle faiſoit partie de la plupart des ſpectacles & des cérémonies publiques grecques & romaines ; des noces , des expiations , des ſacrifices , & ſur-tout des funérailles . Accompagnée des ſanglots de ces femmes gagées , qui poſſédoient l'art de pleurer ſans affliction , la *flûte* ne pouvoit manquer de former la principale muſique des pompes funebres . À celle du jeune Archémore , fils de Lycurgue , c'étoit la *flûte* qui donnoit le ſignal , & le ton des lamentations . Dans les fêtes d'Adonis , on ſe ſervoit auſſi de la *flûte* , & l'on y ajoutoit ces mots lugubres : hélas , hélas , Adonis ! mots qui convenoient parfaitement à la triſteſſe de ces fêtes .

Les Romains , en vertu d'une loi très-ancienne , & que Cicéron nous a conſervée , employerent la *flûte* au même uſage . Elle ſe faiſoit entendre dans les pompes funebres des empereurs , des grands , & des particuliers de quelque âge & de quelque qualité qu'ils fuſſent ; car dans toutes leurs funérailles on chantoit des poëmes lugubres , appelés *næniæ* , qui demandoient néceſſairement l'accompagnement des *flûtes* ; c'eſt encore par la même raiſon qu'on diſoit en proverbe , *jam licet ad tibicines mittas* , envoyez chercher les joueurs de *flûte* , pour marquer qu'un malade étoit deſeſpéré , & qu'il n'avoit plus qu'un moment à vivre ; expreſſion proverbiale que Circé emploie dans Pétrone , aſſez plaiſamment dans les reproches qu'elle fait à Polyénos ſur ſon impuiſſance .

La *flûte* ſervant à des cérémonies de différentes ſortes , il falloit bien qu'on eût trouvé l'art d'en ajuſter les ſons à ces diverſes cérémonies , & cet art fut imaginé de très bonne heure . Nous liſons dans Plutarque , que Clonas étoit le premier auteur des nomes ou des airs de *flûte* . Les principaux qu'il inventa , & qui furent extrêmement perfectionés après lui , étoient l'apothétos , le ſchoénion , le trimélès , l'élégiaque , le comarchios , le cépionien & le délos . Expliquons briévement ces mots , qu'on trouve ſi ſouvent dans les anciens auteurs .

L'air *apothétos* étoit un air majeſtueux , reſervé pour les grandes fêtes & les cérémonies d'éclat .

L'air *ſchoénion* , dont Pollux & Héſychius parlent beaucoup , devoit ce nom au caractere de muſique & de poéſie , dans lequel il étoit compoſé ; caractere qui , ſelon Caſaubon , avoit quelque choſe de mou , de flexible , &, pour ainſi dire , d'efféminé .

L'air *trimélès* étoit partagé en trois ſtrophes ou couplets : la premiere ſtrophe ſe jouoit ſur le mode dorien ; la ſeconde , ſur le phrygien ; la troiſieme , ſur le lydien , & c'eſt de ces trois changemens de modes que cet air tiroit ſon nom , comme qui diroit *air à trois modes* : c'eſt à quoi répondroit préciſément dans notre muſique un air à trois couplets , dont le premier ſeroit compoſé en *c ſol ut* , le ſecond en *d la re* , le troiſieme en *e ſi mi* .

L'air *élégiaque* ou plaintif ſe comprend aſſez .

L'air *comarchios* ou *bacchique* avoit le premier rang parmi ceux que l'on jouoit dans les feſtins , & dans les aſſemblées de débauches auxquelles préſidoit le dieu Comus .

L'air *cépion* empruntoit ſon nom de ſon auteur , élève de Terpandre , qui s'étoit ſignalé dans les airs pour la *flûte* & pour la cithare ; mais on ignore quel étoit le caractere diſtinctif de l'air cépionien .

L'air *délos* ſemble ſignifier un *air craintif & timide* .

Outre les airs de *flûte* que nous venons de citer , Olympe , phrygien d'origine , compoſa ſur cet inſtrument , à l'honneur d'Apollon , l'air appelé *polycephale* ou à *pluſieurs têtes* . Pindare en fait Pallas l'inventrice pour imiter les gémiſſemens des ſœurs de Méduſe , qui étoient cenſées ſiffler ſur différens tons ; la *flûte* imitoit cette variété de ſifflemens .

Les auteurs parlent auſſi de l'air *harmatios* , c'eſt-à-dire , *du char* . Héſychius prétend que cet air prit ſon nom de ſon jeu , qui lui faiſoit imiter la rapidité , ou le ſon aigu du mouvement des roues d'un char .

L'air *orthien* eſt célebre dans Homere , dans Ariſtophane , dans Hérodote , dans Plutarque & autres . La modulation en étoit élevée , & le rythme plein de vivacité , ce qui le rendoit d'un grand uſage dans la guerre pour encourager les troupes . C'eſt ſur ce haut ton que crie la Diſcorde dans Homere , pour exciter les Grecs au combat . C'étoit , comme nous le dirons bientôt , en jouant cet même air ſur la *flûte* , que Timothée le thébain faiſoit courir Alexandre aux armes . C'étoit , au raport d'Hérodote , le nome *orthien* que chantoit Arion ſur la poupe du vaiſſeau , d'où il ſe précipita dans la mer .

Enfin , l'on met au nombre des principaux airs de *flûte* le *cradias* , c'eſt-à-dire , l'*air du figuier* , qu'on jouoit pendant la marche des victimes expiatoires dans les thargélies d'Athènes ; il y avoit dans ces fêtes deux victimes expiatoires qu'on frapoit pendant la marche avec des branches de figuier ſauvage . Ainſi , le nom de *cradias* eſt tiré du mot grec qui ſignifie *branche de figuier* .

Comme il n'étoit plus permis de rien changer au jeu des airs de *flûte* , ſoit pour l'harmonie , ſoit pour la cadence , & que les muſiciens avoient grand ſoin de conſerver à chacun de ces airs le ton qui lui étoit propre ; de là vint qu'on appela leurs chants *nomes* , c'eſt-à-dire , en grec , *loi* ,

ici, *modele*, parce qu'ils avoient tous différens tons, qui leur étoient affectés, & qui ſervoient de regles invariables, dont on ne devoit point s'écarter.

On eut d'autant plus de ſoin de s'y conformer, qu'on ne manqua pas d'attribuer à l'excellence de quelques-uns de ces airs des effets ſurprenans, pour animer ou calmer les paſſions des hommes. L'hiſtoire nous en fournit quelques exemples, dont nous diſcuterons la valeur.

Pythagore, ſelon le témoignage de Boëce, voyant un jeune étranger, échauffé des vapeurs du vin, tranſporté de colere, & ſur le point de mettre le feu à la maiſon de ſa maitreſſe, à cauſe d'un rival préféré, animé de plus par le ſon d'une *flûte*, dont on jouoit ſur le mode phrygien; Pythagore, dis je, rendit à ce jeune homme la tranquillité & ſon bon ſens, en ordonant ſeulement au muſicien de changer de mode, & de jouer gravement, ſuivant la cadence marquée par le pied, appelé *ſpondée*, comme qui diroit aujourd'hui ſur la meſure dont on compoſe dans nos opéra les ſymphonies connues ſous le nom de *ſomeils*, ſi propres à tranquilliſer & à endormir.

Galien raconte une hiſtoire preſque toute pareille, à l'honeur d'un muſicien de Milet, nommé *Damon*. Ce ſont de jeunes gens ivres, qu'une joueuſe de *flûte* a rendus furieux en jouant ſur le mode phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce Damon, en paſſant du mode phrygien au mode dorien.

Nous apprenons que Timothée jouant un jour de la *flûte* devant Alexandre le Grand, ſur le mode orthien, ce prince courut aux armes auſſitôt. Plutarque dit preſque la même choſe du joueur de *flûte* Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle maniere ce même prince, que s'étant levé de table comme un forcené, il ſe jeta ſur ſes armes, & mêlant leur eliquetis au ſon de la *flûte*, peu s'en fallut qu'il ne chargeât les convives.

Voilà ce que l'hiſtoire nous a conſervé de plus mémorable en faveur de la *flûte* des anciens: mais, ſans vouloir ternir ſa gloire, comme ce n'eſt que ſur des gens agités par les fumées de vin que roulent preſque tous les exemples qu'on allegue de ſes effets, ils ſemblent par là déroger beaucoup au merveilleux qu'on voudroit y trouver. Il ne faut aujourd'hui que le ſon aigu & la cadence animée d'un mauvais hautbois, ſoutenu d'un tambour de baſque, pour achever de rendre furieux des gens ivres, & qui commencent à ſe harceler. Cependant, lorſque leur premier feu eſt paſſé, pour peu que les hautbois jouent ſur un ton plus grave, & ralentiſſent la meſure, on les verra tomber inſenſiblement dans le ſomeil, auquel les vapeurs du vin ne les ont que trop diſpoſés. Quelqu'un s'aviſeroit-il, pour un ſemblable effet, de ſe recrier ſur le charme & ſur la perfection d'une telle muſique? On nous permettra de ne concevoir pas une idée beaucoup plus avantageuſe de la *flûte*, ou, ſi l'on veut, du hautbois, dont Pythagore & Damon ſe ſervirent en pareils cas.

Les effets de la *flûte* de Timothée, ou de celle d'Antigénide, ſur Alexandre, qu'ont-ils de ſi ſurprenant? N'eſt-il pas naturel qu'un prince jeune & belliqueux, extrêmement ſenſible à l'harmonie, & que le vin commence à échauffer, ſe leve bruſquement de table, entendant ſoner un bruit de guerre, prene ſes armes & ſe mette à danſer la pyrrhique, qui étoit une danſe impétueuſe, où l'on faiſoit tous les mouvemens militaires, ſoit pour l'ataque, ſoit pour la défenſe? Eſt-il néceſſaire pour cela de ſuppoſer dans ces muſiciens un art extraordinaire, ou dans leur *flûte* un ſi haut degré de perfection? On voit dans le feſtin de Seuthe, prince de Thrace, décrit par Xénophon, des Céraſontins ſoner la chaege avec des *flûtes* & des trompetes de cuir de bœuf cru; & Seuthe lui-même ſortie de table en pouſſant un cri de guerre, & danſer avec autant de viteſſe & de légéreté, que s'il eût été queſtion d'éviter un dard. Jugera-t-on de là que les Céſarontins étoient d'excellens maîtres en muſique?

L'hiſtoire parle d'un joueur de harpe, qui vivoit ſous Éric II, roi de Danemarc, & qui, au raport de Saxon le Grammairien, conduiſoit ſes auditeurs par degré juſqu'à la fureur. Il s'agit dans ce trait d'un ſiecle d'ignorance & de barbarie, où la muſique extrêmement dégénérée, ne laiſſoit pas néanmoins, tout imparfaite qu'elle étoit, d'exciter les paſſions avec la même vivacité que dans le ſiecle d'Alexandre. Concluons que les effets attribués à la *flûte* des anciens, ne prouvent point ſeuls l'extrême ſupériorité de ſon jeu, parce que la muſique la plus ſimple, la plus informe & la plus barbare, comme la plus compoſée, la plus réguliere & la mieux concertée, peut opérer dans certaines conjectures les prétendues merveilles dont il s'agit ici. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Joignons ici les obſervations que nous fournit le Supplément de l'Encyclopédie.

Pour qu'une *flûte* produiſe un ſon, il faut qu'elle ait une embouchure comme nos *flûtes* traverſieres, un bocal comme nos cornets, un biſeau comme nos *flûtes* douces, ou enfin une anche comme nos hautbois. De tous ceux qui ſe ſont occupés des *flûtes* des anciens, aucun, que je ſache, n'a recherché s'ils avoient toutes ces différentes eſpeces de *flûtes*, ou s'ils n'en connoiſſoient que quelques-unes, & leſquelles? Il eſt vrai que d'habiles antiquaires modernes raportent que quelques-unes des *flûtes* trouvées à Herculanum, ont des anches, & que les anciens érigerent une ſtatue à Pronome le Thebain, parce qu'il avoit inventé cette partie de la *flûte*; mais ils ne nous apprenent rien de plus. Il eſt vrai encore, que l'anche eſt manifeſte dans les deſſeins de quelques

flûtes anciennes ; mais il y en a d'autres qui ſe terminent en haut par une eſpece de bocal ; on en trouve même une à biſeau. Enfin, le P. Hardouin, dans les notes & les corrections qu'il a jointes à ſa belle édition de Pline, parle bien des anches des anciens ; mais il n'explique pas poſitivement ſi les anciens avoient uniquement des *flûtes* à anches, ou s'ils en avoient auſſi d'autres ; il me ſemble cependant que cette matiere mérite d'être éclaircie. Je vais tâcher de le faire, & je me flate de pouvoir montrer que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches, mais qu'elles étoient de deux ſortes ; l'une ayant l'anche à découvert comme nos hautbois ; l'autre ayant l'anche cachée à peu près comme les trompettes d'enfans.

Avant d'entrer en matiere, il ne ſera pas hors de propos de remarquer que, ſuivant le témoignage de tous les autres grecs & latins, les anciens appeloient *flûte* un tuyau percé de pluſieurs trous latéraux, qu'on bouchoit avec les doigts, ou autrement, & qui ſervoient à produire les differens tons ; les autres inſtrumens à vent s'appeloient *cor*, *trompete*, *buccine*, *lituus* ; je ne connois qu'une ſeule exception à cette regle, c'eſt la ſyringe, ou le ſifflet de Pan, inſtrument compoſé de pluſieurs tuyaux inégaux, & dont chacun donne un ton différent ; encore peut-on dire avec raiſon, que les tuyaux inégaux de la ſyringe tenoient lieu des trous latéraux des autres *flûtes*.

La *flûte* traverſiere ne paroît pas avoir été connue des anciens ; au moins aucun auteur n'en parle. Ils avoient, à la vérité, une *flûte* ſurnomée *plagiaule*, c'eſt-à dire, *oblique* ; mais Servius, dans ſes remarques ſur Virgile, dit à l'occaſion de ce vers :

Aut ubi curva choros indixit tibia Bacchi,

Hanc tibiam græci vocant πλαγίαυλον.

Les Grecs appelent cette *flûte* (*curva tibia*) plagiaule : or, les anciens ajoutoient au bout de leurs *flûtes* une corne de veau pour en augmenter le ſon ; cette corne étoit naturélement recourbée, & rendoit par conſéquent la *flûte* même *courbe*, & voilà la *curva tibia* de Virgile, & la *plagiaule* des Grecs. On voit de ces *flûtes* courbes ſur pluſieurs monumens anciens.

La vérité m'oblige d'ajouter, que j'ai trouvé des eſpeces de *flûtes* traverſieres, ou plutôt de vrais fifres, ſur deux bas-reliefs qui ſe trouvent l'un & l'autre dans l'*antiquité expliquée* de Montfaucon ; le premier de ces bas-reliefs repréſente, ſuivant le ſavant Bénédictin, l'Amour & Pſyché ; tous deux ſont portés par des centaures. L'Amour tient à ſa bouche un bâton qui ſemble être un fifre, & il eſt dans l'attitude de quelqu'un qui joue de cet inſtrument : entre les deux centaures eſt un Cupidon, ou génie ailé debout, jouant auſſi du fifre. Je ſoupçone ce bas-relief d'être mal copié.

1°. Parce que Montfaucon dit poſitivement, que le Cupidon debout, entre les centaures, tient un vaſe : or, l'inſtrument que tient l'Amour à cheval, reſſemble exactement au premier, & ſi l'un eſt un vaſe, l'autre auſſi en eſt un.

2°. Parce que je n'ai vu ſur aucun monument l'Amour jouant d'aucune eſpece de *flûte* ; l'on trouve bien des génies ailés jouant de cet inſtrument, mais non l'Amour.

Le ſecond de ces bas-reliefs, que Montfaucon a tirés de Boiſſard, reſſemble beaucoup au premier, & je le ſoupçone de n'être que le premier altéré par les deſſinateurs ; au moins ſi ce ſoupçon n'eſt pas fondé, il eſt très-probable que ces centaures & ces Cupidons ſont une allégorie, & que l'un de ces bas-reliefs eſt imité de l'autre.

Au reſte qu'on ne ſoit pas étoné ſi j'accuſe ſi facilement, ici & ailleurs, ceux qui ont copié les bas-reliefs antiques, de les avoir altérés : j'ai des preuves indubitables qu'ils ſe ſont trompés en pluſieurs occaſions, & j'en raporterai deux des plus fortes.

L'on trouve dans le *tome I de l'antiquité expliquée* de Montfaucon, une ſyringe compoſée de huit tuyaux à biſeau. Chaque tuyau eſt percé de trous latéraux ; les deux premiers en ont chacun quatre ; les quatre ſuivans en ont chacun trois ; l'avant-dernier deux, & le dernier un. Je ne ſerai point remarquer que jamais on ne trouve de ſyringe dont les tuyaux ſoient à biſeau, & percé de trous latéraux ; je demanderai ſeulement comment avec huit doigts on jouera d'un inſtrument à vingt-trois trous ? Me répondra-t-on qu'on ne joue que d'un tuyau à la fois, & qu'alors il ne faut au plus que quatre doigts. Je demande alors comment un muſicien tranſportera dans le même inſtant ſon inſtrument d'un côté à l'autre, & ſes doigts d'un tuyau à l'autre ſans ſe tromper.

On trouve dans le traité *de tibiis veterum* de Bartholin, *pl. II*, *fig.* 1, un joueur de *flûte*, tenant deux *flûtes*, dont chacune a deux trous latéraux, & à côté deux petites éminences cubiques, ou chevilles ; cette même figure ſe trouve dans Boiſſard, mais les *flûtes* n'ont ni trous latéraux, ni chevilles ; bien loin de là, elles ſont entourées d'anneaux. Que ce ſoit Bartholin, ou que ce ſoit Boiſſard qui ait repréſenté l'antique, l'un des deux s'eſt trompé dans cette occaſion : on peut avoir de même mal copié le bas-relief où ſont les fifres, & je ſuis fondé à dire que les anciens n'avoient point de *flûtes* traverſieres, juſqu'à ce que j'aie de bonnes preuves du contraire.

Les *flûtes* à bocal, où les cornets ſont difficiles à emboucher, & il eſt preſqu'impoſſible de joüer de deux de ces *flûtes* à la fois ; c'eſt cependant ce que faiſoient les anciens habituélement. D'ailleurs, une *flûte* à bocal n'a rien qui reſſemble à une glotte, ou languete (c'eſt-à-dire, à une anche, comme nous le verrons) ; cependant il paroît par quantité de paſſages des auteurs anciens, que la glotte ou languete étoit indiſpen-

ſable à la *flûte*. Voici quelques-uns de ces paſſages.

Porphyre, dans ſes *Commentaires ſur le chap. VIII du livre premier des Harmoniques* de Ptolomée, édition de Walis, dit, „ſi l'on prend „deux *flûtes*, ſoit de roſeau, ſoit d'airain .... „& qu'on ſouffle dans ces *flûtes* par les languetes „qui s'y trouvent (*per eas quæ ſunt in illis „lingulas*)„.

St. Chryſoſtome dit, *Homélie* 43, „ſi vous ôtiez „la langnete (*lingula*) à une *flûte*, l'inſtru„ment devient inutile „. Il eſt clair que ni Porphyre, ni St. Chryſoſtome ne parlent d'une ſeule eſpece de *flûte*; ils parlent des *flûtes* en général.

Suivant Pollux, *chap. IX, liv. IV* de ſon *Onomaſticon*, une mauvaiſe *flûte*, & ſans languete (*glotta*), enfin, ſans ſon, n'eſt bonne à rien (*inepta*). Le même auteur met un peu plus haut l'anche (*glotta*) au nombre des parties de la *flûte*. Au reſte, tout ce que l'on vient de dire par raport aux *flûtes* à bocal, ou cornets, peut auſſi très-bien s'appliquer aux *flûtes* traverſieres.

Les *flûtes* à biſeau, ou douces, parlent aiſément, & plus elles ſont longues, plus il faut y ſouffler doucement; à quoi bon alors le phorbéion, ou baudage, dont les anciens muſicieus s'entouroient la tête, pour mieux gouverner leur haleine? Quand on n'eſt pas obligé de ſouffler avec véhémence, on en eſt toujours le maître. Si les *flûtes* des anciens étoient des *flûtes* douces, pourquoi les ſtatues, qui repréſentent des muſicieus en action, ont-elles toutes les joues enflées? Comment Ovide auroit-il pu faire dire à Minerve, à qui il attribue l'invention de la *flûte*,

Vidi virgineas intumuiſſe genas,
Faſt. lib. IV.

Je vis mes joues vierges enflées? Comment Plutarque auroit-il pu raporter dans la vie d'Alcibiade, que ce jeune grec ne voulut pas apprendre à jouer de la *flûte*, alléguant entr'autres raiſons, qu'à peine ceux qui étoient intimément liés avec un homme „pouvoient-ils le reconoître „quand il jouoit de la *flûte* „? De plus, Ariſtote, dans le *chap. VI du liv. VIII de ſa Politique*, nous apprend que „la *flûte* eſt plus propre „à animer les eſprits, & à les porter à la colere „qu'à les concilier „; ce qui certainement ne convient pas plus que tout ce que nous venons de dire, ni aux *flûtes* douces, ni aux *flûtes* traverſieres.

Puiſque donc les *flûtes* des anciens n'étoient point des cornets, ni des *flûtes* traverſieres, ni des *flûtes* douces, il faut néceſſairement qu'elles aient été des hautbois, ou que leurs glottes ou langnetes fuſſent de véritables anches. Confirmons cette idée par quelques paſſages de pluſieurs auteurs. Héſychius dit que la glotte des *flûtes* n'eſt autre choſe, qu'une langnete agitée par le ſouffle du joueur, ce qui convient parfaitement à l'anche d'un hautbois: d'ailleurs le mot *glotte* même confirme cette opinion, la partie du corps humain, appelée *glotte*, ayant de l'affinité avec une anche. Ptolémée, dans le *chap. III, du liv. I des Harmoniques*, dit: „la trachée-artere eſt une „*flûte* naturele „: mais la trachée-artere, comme l'on ſait, ſe termine par l'épiglotte, eſpece de ſoupape qui s'ouvre & ſe ferme à peu près comme la languete d'un chalumeau. Pollux, dans le chapitre déja cité de ſon *Onomaſticon*, raporte qu'on peut dire en parlant d'un joueur de *flûte*, „qu'il a les joues pleines, gonflées, bouffies, élevées, étendues, adhéreutes, pleines de vent, „les yeux irrités ..... ſanguinolens „; Il dit encore plus bas: „les anciens diſent des glottes „uſées par le chant „. Il nous eſt reſté un traité, preſque entier d'Ariſtote, ſur les objets qui ſont du reſſort de l'ouïe (*de audibilibus*); on trouve ce traité dans les *Commentaires* de Porphyre, ſur le *chap. III du liv. I des Harmoniques* de Ptolémée, & entr'autres paſſages, il renferme les trois ſuivans. „Si quelqu'un ſerre les levres & „comprime la glotte d'une *flûte*, le ſon devient „plus dur, plus déſagréable & plus éclatant „. „Si l'on mouille le ſommet de la glotte, ou „qu'on l'imbibe de ſalive, l'inſtrument raiſone „mieux; & au contraire, quand la glotte eſt „ſeche „. Si l'on comprime la glotte, le ſon de„vient plus aigu & plus clair „. Tout cela convient parfaitement aux *flûtes* à anches, auſſi bien que ce que dit Apollonius de Thyane (*chap. XXI, liv. V* de ſa vie, par Philoſtrate), „qu'une „des qualités néceſſaires à un muſicien, eſt celle „de bien embraſſer la glotte de ſa *flûte* avec les „levres, ſans cependant y employer aſſez de force „pour en devenir rouge „.

Pline, dans le *chap. XXV du liv. XVI de ſon Hiſtoire naturele*, raporte „qu'avant le muſi„cien Antigenide, on coupoit dans le mois de „ſeptembre les roſeaux dont on vouloit faire des „*flûtes*, & qu'on ne commençoit à s'en ſervir „qu'après quelques années: qu'alors même le mu„ſicien étoit obligé, pour ainſi dire, de dompter „ſon inſtrument, & d'apprendre à ſa *flûte* mê„me à chanter, les languetes étant trop peu ou„vertes „; c'eſt-à-dire, probablement, que comme on avoit cueilli le roſeau quand il étoit déja trop mûr, les languetes étoient dures, ſe comprimoient réciproquement; car il dit, *comprimentibus ſe lingulis*, & ne ſe laiſſoient pas gouverner à la volonté du joueur. „Mais après, continue Pline, „on les coupa avant le ſolſtice (au mois de juin), „& on s'en ſervit au bout de trois ans, les lan„guetes étant plus ouvertes pour flechir les ſons, „c'eſt-à-dire, qu'on coupoit les roſeaux avant leur „pleine maturité, qu'alors ils étoient plus ſouples, „que les languetes ne ſe comprimoient plus ſi „fort réciproquement, & que par conſéquent les „ſons étoient plus faciles à varier „. On trouve

dans les notes d'Hardouin, ſur les endroits de Pline que nous venons de citer, un paſſage de Théophraſte, où il eſt dit, „ que les anciens faiſoient „ d'abord leurs *flûtes* toutes de roſeaux, & qu'ils „ croyoient que les anches (*glottes*) devoient être „ priſes dans l'entre-deux des nœuds de la même „ plante dont on avoit fait la *flûte*, parce que ſans „ cela l'inſtrument ne raiſonoit pas bien „. Ce paſſage ſeul prouve que les *flûtes* des anciens étoient à anches; encore aujourd'hui on préfere celles de roſeau à toutes les autres.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches. De ces *flûtes* les unes avoient l'anche à découvert comme nos hautbois; les trois paſſages d'Ariſtote, cités ci-deſſus, le prouvent ſans réplique. Les autres avoient l'anche cachée comme les trompetes d'enfans. Voici ce qui me ſemble l'indiquer. D'abord on voit ſur des bas-reliefs des *flûtes* ſans l'apparence de biſeau, ni d'anche; ces *flûtes* ſont ordinairement terminées en haut par un bocal; donc leur anche eſt cachée dans le corps de l'inſtrument; car nous avons déja vu que l'anche eſt indiſpenſable aux *flûtes* des anciens. Les *flûtes* terminées par un bocal en haut, ſont ordinairement les plus grandes, & quelques joueurs de *flûte*, qui tiennent des inſtrumens de cette eſpece, n'ont point de phorbéion, ou de bandage, *Voy.* PHORBÉION; parce qu'on ne pouvoit paſſer qu'un petit corps mince, tel qu'une anche au travers de la fente du phorbéion; parce qu'encore le phorbéion étoit très-utile au muſicien; un des plus grands défauts qu'ont même aujourd'hui nos joueurs d'inſtrumens à anches, c'eſt de laiſſer échaper le vent, ce qui provient de la tenſion continuele des joues, & qui cauſe un ſifflement très-déſagréable, au lieu que celui qui ſouffle dans un bocal, ne peut guere laiſſer échaper le vent.

Pollux, dans le *chap. IX. du liv. IV. de ſon Onomaſticon*, dit que la *flûte*, appelée *bombyx*, a deux parties outre la glotte, & les trous latéraux, l'une appelée ὄλμος (*olmos*), l'autre, ὑφόλμιον (*epholmion*); l'olmos peut, je crois, très-bien indiquer ici un pavillon ſemblable à celui des cors de chaſſe & des trompetes, & epholmion une embouchure faite comme un bocal; & à quoi bon cette eſpece d'embouchure, ſi la *flûte* avoit une anche placée comme celle de nos hautbois? Ariſtote, dans ſon traité *de audibilibus*, que nous avons déja cité, dit „ qu'il eſt difficile de jouer de „ la *flûte*, appelée *bombyx*, à cauſe de ſa lon„ gueur, ce qui joint à ce que nous venons de dire, „ ſemble prouver effectivement, que les *flûtes* „ les plus grandes des anciens avoient un bocal, „ une anche renfermée dans le corps de l'inſtru„ ment, & qu'on en jouoit ſans phorbeion „. Cette derniere choſe eſt confirmée par un paſſage de Sophocle, qu'il explique en même temps; le voici. „ Il ne ſouffle plus dans de petites *flûtes*, „ mais dans des ſouffets épouvantables & ſans ban„ dage (*phorbéion*) „. Enfin, je rapporterai encore ce que dit Feſtus, en donnant une étymologie du mot *lingula* (*languete*), *lingula per diminutionem linguæ dicta, aliàs a ſimilitudine linguæ exertæ ut in calceis inſertæ, id eſt infra dentes coercitæ, ut in tibiis*. „ Languete, diminutif de langue, „ tantôt à cauſe de ſa reſſemblance avec une lan„ gue expoſée (*ou tirée*), comme dans les chauſ„ ſures, tantôt à cauſe de ſa reſſemblance avec „ une langue cachée, ou retenue deſſous les dents „; ce qui ne ſemble convenir qu'à une anche cachée dans l'inſtrument.

Comme je n'ai nulle envie d'imiter les gens à ſyſtême, qui écartent de la meilleure foi du monde tout ce qui peut endomager leurs édifices, je vais raporter ce que je crois qu'on peut m'oppoſer raiſonablement, au moins je rapporterai ce que j'ai trouvé de ſuſpect dans le cours de mon travail. Bartholin, dans le *chap. V. du liv. I.* de ſon traité *de tib. veter.* raconte comme un miracle, d'après le ſcholiaſte de Pindare, que les languetes, glottes, ou anches, étant tombées dans un combat ou concours de muſique, le joueur de *flûte* continua ſa piece avec les roſeaux ſeuls. Cette hiſtoire peut fournir trois objections. 1°. Si la *flûte* n'avoit d'autre principe de ſon que l'anche, comment le muſicien a-t-il pu continuer à jouer après que celle-ci étoit tombée? Il eſt probable que ſa *flûte* étoit en même temps à biſeau & à anche, c'eſt-à-dire, que c'étoit une *flûte* donce, à laquelle on avoit adapté une anche. 2°. Eſt-il probable que l'anche d'un hautbois puiſſe tomber ſans la volonté de celui qui tient l'inſtrument? Et n'eſt-il pas plus naturel de ſuppoſer que c'étoit une charlatanerie du muſicien, qui, s'étant aperçu qu'on pouvoit jouer de ſa *flûte* ſans anche, vouloit s'en faire honeur? 3°. Enfin, quoi qu'il en ſoit, puiſque le muſicien a pu jouer une fois ſans anche, ne peut-il pas l'avoir fait pluſieurs fois, & même s'en être fait une coutume, & l'avoir enſeigné à d'autres? Quant à la premiere objection, je réponds que ſi la *flûte* avoit un autre principe de ſon que l'anche, le ſcholiaſte de Pindare n'auroit pas raporté ce fait comme un prodige; de plus, eſt-il vrai-ſemblable que les anciens aient combiné enſemble le biſeau & l'anche, & qu'aucun de leurs auteurs ne parle du biſeau, tandis que tous parlent de l'anche ou équivoque? Quant à la ſeconde objection, je réponds qu'elle ne prouve rien autre, ſinon que la *flûte* en queſtion étoit à bocal, & avoit ſon anche cachée; alors celle-ci pouvoit très-bien tomber par accident, & le muſicien pouvoit continuer ſa piece, en embouchant ſa *flûte* comme un cornet. La troiſieme objection eſt certainement la plus forte, & je n'y puis répondre autre choſe, ſinon qu'il me ſemble très-peu probable que, ſi cette aventure avoit donné lieu d'inventer une nouvele ſorte de *flûte*, le ſcholiaſte de Pindare, ni aucun autre auteur n'en euſſent dit mot; ma réponſe deviendra plus forte, ſi l'on fait attention que l'aventure étoit réellement ſinguliere, & devoit naturélement intéreſſer tous les ſpectateurs. J'ajoute-

Digitized by Google

rai de plus que Pollux diſtingue fort bien la *flûte* de la ſyringe, dont le ſon a un principe different, & qu'ainſi il auroit bien parlé d'une autre ſorte de *flûte*, ſi elle avoit exiſté. *Voyez Poll. Onom. lib. I, chap. IX.*

Ordinairement l'on dérive le nom latin de la *flûte* (*tibia*) de *tibia*, l'os de la jambe, parce que, dit-on, les premieres *flûtes* etoient faites d'os, matiere peu propre à faire des anches, d'où l'on conclut qu'elles n'en avoient point. À cela je réponds: 1°. qu'on peut très-bien faire une anche d'os, en le choiſiſſant & l'amincifſant convenablement; Pollux parlant de la trompete, dit qu'on la faiſoit d'airain ou de fer, & ſon anche (*glotta*) d'os, *chap. II, liv. IV. Onomaſticon*. 2°. Bartholin, *chap. II, liv. I de tib. veter.* aſſure qu'un auteur, nommé *Coldingus*, donne d'après d'anciens gloſſaires une autre étymologie au mot *tibia*, & le fait venir de *tybin*, c'eſt-à-dire, *jonc* ou *roſeau*, matiere dont on a fait les premieres *flûtes*, ſuivant la plus grande partie des auteurs; loin donc que *tibia* (*flûte*) vienne de *tibia* (*os de la jambe*), c'eſt peut-être ce dernier qui vient de l'autre à cauſe de ſa reſſemblance.

Remarquons encore, qu'aucune des *flûtes* qui ſe trouvent dans les *Antiquités Romaines* de Boiſſard, & dans les deſſeins des *peintures antiques d'Herculanum*, n'ont de biſeau. On voit dans le *Muſæum romanum* de la Chauſſe, *tome II*, une *flûte* faite d'os, à ce que prétend l'auteur, & comme elle le paroît effectivement; cette *flûte*, qui eſt auſſi dans la *liv. VIII du tom. III du ſupplément à l'antiquité expliquée* de Montfaucon, a le biſeau bien marqué. Ce dernier auteur dit qu'elle a été copiée d'un bas-relief qui eſt à Naples, dans le palais du prince Diomeda Caraffa. Ce bas-relief, s'il exiſte tel qu'on le raporte, ſemble renverſer de fonds en comble mon édifice; mais je demande à tout lecteur impartial, ſi une ſeule figure peut détruire le témoignage unanime de tant d'écrivains, ſur-tout lorſqu'on n'indique pas de quelle antiquité eſt le bas-relief dont on l'a tiré, & lorſqu'on a des preuves convaincantes que ſouvent les deſſinateurs copient mal les antiquités. Ne ſe peut-il pas même qu'un auteur voyant un inſtrument peu différent des nôtres, mais manquant d'une partie eſſentiele, à ſon avis, y ait ajouté cette partie de ſon chef? Cette conjecture paroîtra plus que probable à ceux qui connoiſſant la factura des inſtrumens de muſique, auront lu quelque traité des modernes à ce ſujet, lis y auront ſans doute trouvé, comme moi, une quantité de bévues, provenant uniquement du peu de connoiſſance pratique de la muſique. Je terminerai cet article en tâchant d'éclaircir quelques difficultés qui regardent les *flûtes* des anciens.

On voit ſur la plus grande partie de ces inſtrumens de petites éminences ſolides, les unes de figure cubique, les autres de figure cylindrique, & même terminées par un bouton. Bartholin (*chap. V, liv. I, de tib. veter.*) raporte que, ſuivant l'avis de pluſieurs auteurs, ces eſpeces de chevilles tiennent lieu de clef, & ſervent à fermer les trous latéraux. Je crois la même choſe; j'ajouterai ſeulement que, comme les airs ou nomes de *flûte* étoient réglés, on bouchoit avec des chevilles les trous latéraux qui n'entroient pour rien dans le nome qu'on alloit exécuter, parce qu'il auroit été fort incommode de tenir un ou deux trous bouchés pendant tout un air; cette idée ſe fonde, 2°. ſur ce que les anciens avoient d'abord une *flûte* particuliere pour chaque nome, & que Pronome le Thébain fut le premier à faire des *flûtes* ſur leſquelles on pouvoit exécuter pluſieurs nomes, comme le raporte Pauſanias au *liv. IX de ſa deſcription de la Grece*. 2°. Sur ce que les *flûtes* qui ont pluſieurs de ces chevilles, en ont ordinairement deux ou trois petites, & trois ou quatre plus grandes, différence qui me paroît faite exprès pour que le muſicien ne ſe trompât pas, & pour qu'il débouchât ſeulement les trous qui apartenoient au même nome; trous qui ſont indiqués par les chevilles de même figure.

Un tableau qui ſe trouve dans le *tome III des peintures antiques d'Herculanum*, *pag.* 301, ſemble nous indiquer en même temps, & que les chevilles ſervoient effectivement à boucher les trous latéraux, & que les anciens commençoient par enſeigner à leurs élaves à donner d'abord le ton ſur une *flûte*, tous les trous étant bouchés; puis ſur deux; puis enfin à poſer les doigts ſur les trous après avoir enlevé les chevilles. Ce même tableau ſemble encore confirmer que les *flûtes* étoient à anches; car on n'a guere plus de peine à faire raiſoner deux *flûtes* douces, qu'une; mais il en eſt tout autrement de deux hautbois. Le tableau dont je parle, repréſente Marſyas donnant leçon à Olympe encore enfant. Le diſciple tient deux *flûtes* qui paroiſſent égales; celle de la main gauche il la porte à la bouche, & Marſyas l'aide en lui tenant le bras; quant à la *flûte* de la main droite, l'enfant paroît vouloir la porter auſſi à la bouche, mais ſon maître l'en empêche. Ces deux *flûtes* ont chacune deux chevilles, & point d'autres trous latéraux.

On trouve encore des *flûtes* entourées d'anneaux ſur les anciens monumens, & alors on n'y aperçoit point de trous latéraux: comme ces *flûtes* ſont toutes coniques, il m'étoit venu dans l'eſprit que ces anneaux couvroient chacun ſon trou, & tenoient par conſéquent lieu des chevilles, la figure de l'inſtrument les obligeant à ſe poſer toujours au même endroit; mais en comparant la diſtance des anneaux à la longueur de la *flûte*, & celle-ci à la hauteur du muſicien, il m'a paru que ces anneaux étoient trop écartés les uns des autres, pour que les doigts d'un homme puſſent couvrir les trous que je ſuppoſois deſſous, en ſorte que mon idée ne me paroît vrai ſemblable qu'en ſuppoſant qu'on ait mal obſervé les proportions en copiant les *flûtes*.

Dans le *Muſæum Romanum* de la Chauſſe, on raporte qu'on déterra, il y a pluſieurs années, à Rome, des morceaux de *flûte* d'ivoire, revêtus d'une plaque d'argent; cela explique clairement ce morceau de l'art poetique d'Horace, que les commentateurs ont tant tourné & retourné.

Tibia non ut nunc orichalco vincta, tubæque
Æmula., &c.

Car effectivement un hautbois qu'on garniroit de cuivre, approcheroit beaucoup du ſon de la trompete: il en approcheroit davantage encore ſi on le doubloit de ce métal.

On eſt auſſi très-embaraſſé du grand nombre de *flûtes* des anciens, je crois que cela vient uniquement de ce qu'on a pris pour des noms, ce qui n'étoit que des épithetes données par les auteurs: ainſi, par exemple, on parle d'une *flûte*, appelée *plagiaule*, d'une ſeconde, nommée *photinge*, & d'une troiſieme, déſignée par le mot *lotine*; toutes trois ne ſont qu'une ſeule & même *flûte*, appelée *photinge*, ſurnomée *plagiaule* (*oblique*), parce qu'elle ſe terminoit par une corne de veau recourbée, comme nous l'avons déja dit; & *lotine*, parce qu'on la faiſoit de bois de lotos; de même encore on a fait de l'éléphantine une *flûte* particuliere, & ce n'eſt probablement qu'une épithete donnée aux *flûtes* d'ivoire. Enfin l'on regarde la monaule comme une ſorte de *flûte*, & c'eſt le nom général des *flûtes* ſimples, ou d'une ſeule tige, comme *diaule* eſt celui des *flûtes* doubles.

Au reſte, je ne crois pas impoſſible qu'un bon littérateur, verſé dans la facture des inſtrumens à vent, ne pût retrouver entiérement les *flûtes* des anciens, en comparant continuélement les différens auteurs entr'eux, avec les monumens & avec la nature des inſtrumens à vent. Mais, vu le peu de fond qu'on peut faire ſur les copies, il faudroit qu'il pût lui-même examiner les antiquités. (*F. D. C.*)

Les *flûtes* des anciens, comme nous l'avons déja dit, étoient faites d'os, d'ivoire, & même de métal, & elles étoient compoſées, ainſi que les nôtres, de pluſieurs pieces; mais avec cette différence, que ces pieces ſéparées qui ne s'aſſembloient point à rainures ni à entailles, recouvroient un tuyau intérieur, qui étoit ordinairement de bois, & délicatement creuſé autour, comme on le voit à Portici, par deux pieces de *flûte* de métal, dans leſquelles le bois eſt demeuré en dedans, mais pétrifié. On voit auſſi dans le cabinet de l'académie de Cortone, une *flûte* d'ivoire, établie ſur un tuyau d'argent.

On voyoit dans une peinture des Thermes de Titus, publiée par Winckelmann (*Monum. ined.* no. 15), Minerve jetant les *flûtes* qu'elle venoit d'inventer, parce qu'elle ſe trouvoit défigurée par l'enflure des joues qu'occaſione leur jeu. On y voyoit auſſi le ſatyre Marſyas qui les ramaſſoit pour ſon uſage.

FLÛTE *traverſiere*.

Le comte de Caylus (*Rec. III, p. 88, n°. 5*) dit: „ ce petit bronze paroît repréſenter un joueur de *flûte*; mais cet inſtrument eſt ici très-différent de celui dont les Romains faiſoient un ſi grand uſage. La parure & la coëffure de plumes que l'on voit ſur cette figure, ne ſont pas ordinaires aux monumens Romains. Il eſt vrai que les Égyptiens en ont fait un grand uſage: le genre du travail eſt très-médiocre; & je dois convenir que la diſpoſition de la draperie a beaucoup de rapport avec celle de quelques-uns des baladins de l'ancienne Rome. Je crois ce monument gaulois & fort poſterieur aux monumens précédens: cependant je ſuis bien éloigné de le garantir pour tel „.

FLÛTE *tyrrhénienne*.

Pollux (*Onomaſt. liv. IV, chap. IX*) décrit ainſi la *flûte tyrrhénienne*: „ elle eſt ſemblable à „ une ſyringe (*fifres de Pan*) renverſée; mais „ ſon tuyau eſt de métal; on ſouffle par-en-bas „ dans cette *flûte*, & on y emploie moins de „ vent (que pour la ſyringe); mais le ſon en „ eſt plus fort à cauſe de l'eau qu'il fait bouillonner. Cette *flûte* donne pluſieurs ſons, & le „ métal en augmente la force „. Les mots en parentheſe ont été ajoutés pour éclaircir cette deſcription, qui paroît convenir très-bien à l'eſpece de *flûte* d'enfant qu'on nomme *roſſignol*. Merſenne ſemble auſſi être de cet avis.

FOCALE; eſpece de mouchoir de cou, dont ſe ſervoient chez les Romains les malades & les efféminés. Quintilien nous l'apprend (*lib. XI, c. III.*): *Palliolum ſicut faſcias quibus crura veſtiuntur & focalia & aurium ligamenta ſola excuſare poteſt valetudo.*

FOCARIA, *FOCARIUS*, } cuiſiniere, cuiſinier.

FOCULUS. *Voyez* RÉCHAUD.

FOCUS. *Voyez* CHEMINÉE.

FŒNERATORES, *argentarii*.

C'étoient à Rome des eſpeces d'uſuriers qui prêtoient ſur gages & à un grôs intérêt. Ils s'aſſembloient autour de la ſtatue de Janus, aux environs de l'arc *Fabien* & du putéal de Libon. Ce commerce odieux fut défendu; mais on ne tarda pas à ſentir la néceſſité des emprunts & l'impoſſibilité de trouver des gens qui prêtaſſent ſans avoir des ſûretés. On réduiſit donc l'intérêt de l'argent à une ſomme modique, & on en permit le trafic ſous la forme ordinaire. *V.* INTÉRÊT & USURE.

FOI, divinité Romaine. *Voyez* FIDÉLITÉ.

FOIE. Les anciens plaçoient le ſiége des paſſions dans ce viſcere. C'eſt pourquoi Anacréon dit: l'Amour tendit ſon arc, & me frapa au milieu du *foie*.

L'inſpection du *foie* des victimes faiſoit une grande partie de la ſcience des aruſpices. *Voyez* HÉPATOSCOPIE.

Digitized by Google

Pline (*VIII*, 55) dit qu'Apicius inventa l'art d'engraiſſer les volailles, & ſur-tout les oies, avec des figues, pour faire acquérir à leur *foie* une grôſſeur monſtrueuſe, qui flatoit les riches gourmands de Rome. Cette grôſſeur égaloit preſque celle du reſte do corps de l'animal, ſelon l'expreſſion de Martial (*XIII*, 58):

Aſpice, quam tumeat, magno jecur anſere majus
Miratus dices, hoc, rogo, crevit ubi?

FOIN. Les Romains avoient coutume d'atacher du *foin* aux cornes des bœufs méchans, afin qu'on pût les reconoître de loin. Horace fait alluſion à cette pratique. (*Sat.* 1, 4, 34):

Fœnum habet in cornu: longum fuge.

FOLLIS, monoie des empereurs Grecs. *Voyez* PHOLLIS.

FONDATEUR, ΚΤΙΣΤΗΣ.

On trouve aſſez ſouvent des médailles greques, ſur leſquelles le titre de Κτιστὴς, ou de *fondateur*, eſt donné à des empereurs & à d'autres princes par des villes qu'ils ne *fonderent* pas : car on a des preuves très-certaines qu'elles exiſtoient avant eux. Pellerin a publié, par exemple, une médaille frapée à Clazomenes, en l'honeur de Livie & d'Auguſte, ſur laquelle cet empereur eſt appelé Κτιστὴς, quoique Clazomenes exiſtât pluſieurs ſiecles avant Auguſte.

Cette coutume irréguliere ne fut pas no effet de la flaterie des Grece ; mais on doit la regarder comme la ſuite de l'uſage ancien, qui faiſoit donoer le nom de *fondateurs* à ceux qui conduiſoient de nouveles colonies dans dee villes anciénement habitées, où les nouveaux colons ſe méloient quelquefois avec les habitans primitifs, ſoit que les auteurs de ces colonies augmentaſſent les villes anciennes, pour les placer plus commodément ; ſoit que par quelqu'autre bienfait on pût les conſidérer comme les *reſtituteurs*, on les *bienfaiſteurs* de ces villes, celles-ci leur donnerent le titre de *fondateurs*, pour témoigner la reconoiſſance qu'elles conſervoient de leurs bienfaits.

FONDATEURS. „ Dans le ſtyle allégorique, dit M. Rabaud de Saint Étienne, les villes elles-mêmes etoient perſonifiées, & nous avons conſervé cet uſage dans nos médailles & dans nos tableaux allégoriques. On aſſocioit une figure de héros ou d'heroïne, aux armoiries de cette ville ; dès-lors, nommer la ville, ou nommer le héros, étoit la même choſe. De cette habitude de lier la ville au héros, & du génie allégorique qui donnoit de l'âme & de la vie à celui-ci, naquit l'erreur, qui porta les peuples poſtérieurs à lui ſuppoſer une exiſtence réelle. Ils ne firent pas attention que les villes ne ſe *fondent* point ainſi ; qu'elles ne doivent pas leur exiſtence à des princes & à des princeſſes ; que toutes les villes, dans les premiers temps, ont commencé par n'être que des cabanes ou des hameaux ; que comme ils faiſoient remonter la naiſſance des villes & de leurs *fondateurs* aux temps voiſins de *Deucalion* & d'*Ogygès*, c'eſt-à-dire, du déluge, il étoit impoſſible qu'il y eût, à cette époque, un ſi grand nombre d'habitans pour les peupler, & tant de princes pour les bâtir. Les premiers hiſtoriens de l'âge alphabétique trouverent ces noms ; ils les garderent & les enregiſtrerent dans leurs annales „.

„ Maie ils furent ſi fideles à retenir tout ce qu'on leur avoit tranſmis, qu'ils aſſocierent à ces perſonages ceux dont ils étoient entourés, leurs peres, leurs meres, leurs parens ; & ils nous ont ainſi laiſſé les moyens de reconoître la non-exiſtence de ces princes dieers. Tous ces *fondateurs* prétendus des villes, deſquelles l'origine eſt néceſſairement inconnue, ſont fils, ou d'un fleove, ou d'une fontaine, ou d'une conſtellation, ou d'un dieu, ou d'une amazone, ou pour le moins d'un roi. Quelques-une ont pluſieurs peres, parce que réellement ils n'en avoient aucun. Ainſi, *Thebes* fut *fondée* par Thébé ; Argos, par *Argus* ; Sicyone, par *Sicyon* ; & ſous le nom d'*Ægyalée* par *Ægyalus* ; Corinthe par *Corinthus* ; *Coronée*, par Coronus, &c. &c.

Je ne finirois pas, ſi je citois toutes les villes qui ſe diſoient *fondées* par ces princes imaginaires. J'ajoute qu'en général, celles qui ſont du genre maſculin ont été *fondées* par un prince, comme celles du genre féminin l'ont été par des princeſſes ; erreur fondée ſur le ſexe du perſonage allégorique, qui avoit ſervi à figurer la ville „.

„ Il ſeroit auſſi aiſé de prouver que la plupart des villes de la Grece dûrent leur nom à des circonſtances purement phyſiques, plutôt qu'à des *fondateurs* chimériques ; mais il faudroit entrer dans un détail d'étymologies qui ſeroient ou faſtidieuſes ou ſuſpectes ; & la vérité, que j'eſpoſe ici, n'a pas beſoin de ces preuves auxiliaires. Il y auroit cependant des étymologies qu'il ſeroit impoſſible de nier. Si je diſois, par exemple, qu'*Aſtypalæa*, ſignifie *vieux fort* ; *Ægyalée*, *rivage*, *Actiké*, *rivage* encore, on penſeroit que ces villes ont pris leur nom de leur poſition, plutôt que de croire au héros *Aſtypalæus*, au roi *Ægyalus*, à la princeſſe Actiké, ou bien à *Actæus*, premier roi de l'Actique. Ainſi, quand je lis dans Strabon, que la ville de *Calene* en Aſie mineure a pris ſon nom de la pierre noire & brûlée, dont elle eſt bâtie ; étymologie que je trouve dans le mot *cal*, qui ſignifie feu, chaleur, & qui m'eſt confirmée par les volcans qu'il y avoit dans le voiſinage de cette ville ; & quand je lis dans les mythologues, qu'elle dut ſon nom à *Kalénus*, fils de Neptune & de Kéléno, je préfere l'étymologie phyſique, & je raie le héros Calénus de mon catalogue. De même, perſone n'ignore que la ville d'*Agde*, en Langnedoc, eſt bâtie avec une pierre pareille, & qu'il y a des volcans éteints dans ſon voiſinage „.

„ Mais, ſi en examinant de plus près ces *fondateurs* prétendus de villes, je trouve qu'ils ſont fils d'un pere ou d'une mere chimérique ; s'ils ſont nés d'une fontaine voiſine, ou d'une montagne, ou d'un port de mer, j'en conclurai que c'eſt encore ici ce que je diſois, & que cette parenté imaginaire n'eſt autre choſe que la relation phyſique de cette ville avec la montagne, avec la fontaine, avec la mer, & je me rapélerai tout ce que j'ai vu du génie allégorique, qui perſonifioit ces objets „.

„ Les exemples de ces raports phyſiques, convertis en hiſtoire, ne ſeroient pas difficiles à trouver : obligé d'en citer quelques-uns, pour apuier mon aſſertion, je le ferai avec briéveté „.

„ Le royaume de Corinthe avoit pour villes principales, *Corinthe*, capitale ; *Épopée*, ſa citadelle ; *Cromion* & *Léchés*, près de la mer, & le port de *Cenchrées* : on y voyoit auſſi la fontaine *Pirene* „.

„ On raconta que Corinthe avoit été bâtie par *Corinthus* ; *Épopée* par *Épopus* ; *Cromion* par *Cromus* ; *Léchés* par *Léchés*, & *Cenchrées* par *Cenchréus* : avec cette méthode on avoit bientôt fait des annales. *Cromion* étoit près de la mer : on dit que *Cromus*, ſon *fondateur*, étoit fils de Neptune & de la belle Pirene ; elle eut encore de Neptune un autre fils, ce même *Cenchréus* qui avoit bâti *Cenchrées*. Diane ayant tué ce jeune homme à la chaſſe, Pirene, ſa mere, en verſa tant de pleurs, qu'elle devint fontaine. On voit aiſément que la Géographie de ces lieux en fait toute l'hiſtoire, & dévoile l'origine des *fondateurs* chimériques „.

FONDATION des villes. *Voyez* Villes.

FONDS (vaſe à deux). *Voyez* Amphicupellum.

FONIONI. Muratori (101, 2. *Theſ.*) raporte l'inſcription ſuivante, où Mars peut être déſigné ſous le nom Fonio, dérivé de φόνος, carnage. Peut-être auſſi Fonio eſt la Renomée, ainſi appelée de φοὴ, bruit :

FONIONA
SACR
SRIA. TONSS
MAG
D. D.

FONTAINES. Chez les anciens les *fontaines*, les ſources des rivieres étoient ſacrées, & des eſpeces de divinités que l'on honoroit d'un culte particulier. (Séneque, dans ſa lettre 41.) Cicéron dit (*lib. III de natura deor. cap. XX*) que les augures, dans leur priere, invoquoient les noms du Tibre & des autres rivieres voiſines de Rome. La ſeptieme inſcription de la p. XCIV de Groter porte :

Fonti divsno et ganso
numinsa fontia.

On ſe faiſoit un ſcrupule de troubler leurs eaux, en s'y baignant ou en s'y lavant. Tacite en raporte pour exemple un trait de Néron. (*Annal. lib. IV, cap. XXII.*)

On voit ſur les monumens les *fontaines* repréſentées par des gueules de lion, par des coquilles, & par des vaſes renverſés poſés ſur des cippes. — On croyoit que chaque *fontaine* avoit ſa divinité ou ſa nymphe particuliere, que l'on repréſentoit apuiée ſur une urne d'eau coulante.

Fontaina d'Égérie. *Voyez* Égérie.

Fontaina de Mercure à Rome. *Voyez* Aquncus.

FONTE (art de la). *Voyez* Baonza, Coloſse.

Pour rendre completes les connoiſſances que nous avons de la *fonte* des anciens, j'ajouterai ici le paſſage ſuivant de Winckelmann.

„ Les ſtatues & les buſtes de bronze d'Herculanum, ſont pour la plupart médiocres, ou mauvais ; de cette derniere eſpece ſont entr'autres les ſtatues des empereurs, de grandeur plus que naturele, qui nous prouvent que les anciens artiſtes n'étoient pas auſſi habiles à travailler le bronze que le marbre. Les deux plus grands ouvrages de bronze qu'il y ait à Rome, ſont la ſtatue équeſtre de Marc-Aurele, ſur la place du Capitole, & la ſtatue pédeſtre de Septieme-Sévere, dans la galerie du palais Barberini. La premiere a pluſieurs défauts, qu'on doit peut-être attribuer aux injures du temps, & à ce qu'elle a ſoufert ſous les ruines. Il ſe peut auſſi qu'au ſiecle où elle a été faite, l'art n'eût pas encore atteint un certain degré de perfection. La ſeconde ſtatue nous prouve la décadence de l'art du temps de Sévere, quoique cependant le travail en ſoit beaucoup meilleur que celui des portes triomphales de ce même empereur, au pied du Capitole. Pline dit que l'art de jeter des ſtatues en bronze, s'étoit tout-à-fait perdu du temps de Néron. Il doit donc avoir repris naiſſance ſous le regne d'Hadrien. Pauſanias (liv. II, chap. XVII, où il eſt parlé de l'artiſte Léarque), en parlant d'une ſtatue de bronze de Jupiter, exécutée par un diſciple de Dipœnus & de Scyllis, les plus anciens & les plus célebres ſtatuaires dont il ſoit fait mention, dit qu'elle étoit faite de pluſieurs pieces ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles formoient un tout ſolide. Toutes les ſtatues de bronze d'Herculanum, ſont, au reſte, faites ainſi de pieces raportées, quoiqu'on ne puiſſe plus en apercevoir les ſoudures depuis qu'elles ont été reſtaurées. Les pieces ne ſont pas ſoudées enſemble ; mais à certaines marques on pouroit ſoupçonner qu'elles ont été reunies par le moyen d'un metal fondu. Le grand nombre de pieces enchâſſées

Digitized by Google

ſées après coup, qu'il eſt facile de remarquer à ces ſtatues, & qui n'ont pas encore été polies, ſervoient à remplir les vides qui reſtoient après que les différentes parties de la ſtatue avoient été jointes enſemble. Il eſt néanmoins néceſſaire de faire de nouveles recherches & de nouveles obſervations, avant de pouvoir prononcer avec quelque certitude, ſi les ſtatuaires Grecs ont toujours ſuivi le même procédé dans leur travail, ou ſi cette réunion des parties des ſtatues de bronze n'a été que la pratique des premiers artiſtes avant la célebre époque de l'art, ou la méthode des artiſtes ſuivans, c'eſt-à-dire, lorſque l'art fut déja déchu. Les uteníiles de ménage & les vaſes de bronze ſont un travail très-fin; les vaſes ſacrés ſont ſur-tout précieuſement exécutés au tour „.

Un artiſte a renouvelé à Dreſde, vers le milieu de notre ſiecle, les procédés des anciens, & a fait de pluſieurs pieces de fonte une ſtatue équeſtre auſſi grande que nature.

FONTEIA; famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

RR. en bronze.

O en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *Capito*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FONTINALES; fêtes que les Romains célébroient à l'honneur des nymphes qui préſidoient aux *fontaines* & aux ſources. *Fontinalia, fontanalia*. *Voyez* Festus & Varron (*de ling. lat. lib. V.*). Ce dernier dit qu'on avoit coutume de couronner les puits ce jour-là, & de jeter des couronnes dans les fontaines. Scaliger, dans ſes conjectures ſur Varron, croit que ce n'eſt point la fête des *fontaines*, comme dit Feſtus, mais de la Fontaine qui avoit un temple à Rome, proche de la porte Capene, appelée à cauſe de cela *porta fontinale*; & que c'eſt de cette fontaine dont parle Cicéron au liv. II des loix. Les *fontinales* ſe célébroient le 13 octobre, qui étoit le troiſieme jour de devant les ides.

FORARIA; femme de champagne, qui venoit vendre à la ville les productions de la terre.

FORCE; divinité qu'on diſoit être fille de Thémis, ſœur de la Tempérance & de la Juſtice; mais en ce ſens elle ſe prend pour courage, vertu.

FORCEPS & *forfex*, dans Aulu-Gelle (X, 9), bataillon diſpoſé en tenaille, pour embraſſer un bataillon ennemi diſpoſé en coin.

FORCIPES de Vitruve. *Voyez* Louve.

FORCULUS; c'eſt un des dieux qui préſidoient à la garde des portes, avec *Cardea* & *Limentinus*: le département particulier de *Forculus* étoit les batans des portes qui s'appeloient proprement *Fores*. *Auguſt. de civit. Dei, lib. IV, cap. VIII*, & *Tertull. de idol. c. XV.*

FORDICIDIES; nom d'une fête des Romains. *Fordicidia*. Elle ſe célébroit le 17 des calendes de mai, c'eſt-à-dire, le 15 d'avril. Elle s'appeloit *fordicidies*, du mot latin *forda*, vache pleine, & de *cædo*, j'immole, parce qu'on immoloit ce jour-là des vaches pleines à la Terre. *Forda*, vache pleine, vient de *fero* je porte, ſelon Ovide (*faſt. lib. IV, v.* 629), ou comme ont penſé Scaliger & Saumaiſe, du Grec, φόρδ, φόρδος, qui ſignifie la même choſe. Varron dit qu'on immoloit pluſieurs vaches pleines dans les curies. Tite-Live & Denis d'Halicarnaſſe écrivent qu'on en immoloit une dans chaque curie, & par conſéquent trente, comme le dit en effet Ovide (*Faſtor. lib. IV, v.* 635.). C'eſt Numa qui, dans le temps d'une ſtérilité commune aux campagnes & aux beſtiaux, inſtitua les *fordicidies*. Ovide les décrit à l'endroit que l'on a cité. Il dit qu'on immoloit auſſi ce jour-là une partie de ces vaches pleines dans le temple de Jupiter, c'eſt-à-dire, au Capitole.

FORENSIA veſtimenta; habits que les Romains prenoient lorſqu'ils ſortoient de leurs maiſons, & qu'ils alloient à la place publique, *ad forum*; telle étoit la toge dont Nonnius Marcellus dit (*t*, 3): *toga, ſicut in conſuetudine habetur, veſtimentum eſt quo in fora utimur*. Les habits *forenſia* étoient oppoſés aux *domeſtica*, vêtemens que l'on portoit dans les maiſons.

FORÊTS. *Voyez* Eaux & *forêts*.

FORI; gradins ou bancs ſur leſquels ſe plaçoient les ſpectateurs dans le cirque. *Voy.* Cirque.

FORICA. } Il y avoit dans le *forum* & dans
FORICARII } les autres endroits publics de Rome, des lieux d'aiſance, *forica*, où l'on pouvoit entrer en payant une petite ſomme, appelée elle-même *forica*. Les empereurs ſe rendirent propriétaires de cette modique rétribution, & ils chargerent les *foricarii* du ſoin de l'exiger. Juvénal peint ces fermiers publics avec toute l'énergie de ſon mâle pinceau (*ſat. III*, 38.):

Conducunt foricas, & cur non omnia? cum ſint
Quales ex humili magna ad faſtigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.

FORICULUS; la même divinité que Forculus. *Voyez* ce mot.

FORINA. On lit dans une inſcription recueillie par Gruter (*pag.* 333, *n°.* 1):

AD. AR. FORIN. *ad aram Forinæ*.

C'eſt la même divinité que Furina. *V.* ce mot.

FORMA TRAIANA; aqueduc de Trajan. *Forma* étoit le nom d'un canal en briques, deſtiné à conduire des eaux.

FORMIDO, inſtrument de chaſſeur. C'étoit une corde teinte en rouge, ou chargée de plumes de différentes couleurs, deſtinée à effrayer les ſangliers, les loups, &c. Virgile en parle dans ſes Géorgiques (III, 372.):

Puniceæve agitant timidos formidine penna.

Cet inſtrument eſt appelé *linea* dant Némeſius. (*Cineg.* 303.)

Linea quin etiam magnos circumdare ſaltus
Qua poſſet, volucreſque metu concludere prædas,
Digerat innexas non uno ex ſtipite pinnas.....

FORNACALES, ou FORNICALAS; fête romaine en l'honeur de la déeſſe *Fornax*; on faiſoit alors des ſacrifices devant le four, où on evoit coutume de rôtir le blé & de cuire le pain.

Numa avoit inſtitué les *fornacales*, & le grand Curion indiquoit tous les ans le 17 de février pour leur célébration. Les *Quirinales* (*Voyez* ce mot) étoient inſtituées en faveur de ceux qui n'avoient pas célébré les *fornacales*. (*Varron. ling. lat. V; Ovid. Faſt. 6, v. 314; Feſtus, &c.*)

FORNAX; mot latin qui ſignifie *four* ou *fournaiſe*. On perſonifia ce four, ou en fit une déeſſe, à laquelle on avoit conſacré un jour de fête, le 12 avant les calendes de mars. Cette déeſſe préſidoit à la cuiſſon du pain; & le jour de ſe fête, on jetoit dans le four de la farine, qu'on laiſſoit conſumer en l'honeur de *Fornax*. Numa eſt l'inſtituteur de la fête, & peut-être auſſi l'auteur de cette divinité. Ovide raconte cette origine (*Faſt. II*, 525):

Facta dea eſt Fornax: lati Fornace coloni
Orant, ut fruges temperet illa ſuas.

FORNICARIÆ. } Les courtiſenes de Rome
FORNIX. } habitoient des chambres baſſes voûtées & obſcures, appelées *fornices*; d'où leur vint le ſurnom de *fornicariæ*.

FORSETE. *Voyez* ODIN.

FORS, FORTUNA; dénomination particuliere de la Fortune, ſous laquelle Servius Tullius lui bâtit un temple au bord du Tibre hors de Rome. *Fors* étoit alors ſynonyme de *ſortis*. Ceux qui n'exerçoient aucune profeſſion dans Rome, honoroient la Fortune ſous cette dénomination particuliere, *qui ſine arte aliqua vivunt*, dit Donat ſur le Phormion de Téreuce (V, 6, 1): Ovide en parle dans ſes Faſtes (VI, 773):

Quem cito venerunt Fortunæ ſortis honores!
Poſt ſeptem luces Junius actus erit.
Ite, deam læti Fortem celebrate, Quirites:
In Tiberis ripa munera Regis habet.

FORTUNE; cette divinité, fille de Jupiter, ou, ſelon Homere, dans ſon hymne à Cérès, cité par Pauſanias (*in Meſſen.*) fille de l'Océan, acompagnée de ſes ſœurs, jouoit avec Proſerpine dans de belles prairies. Il n'y avoit point de divinité plus célebre que le *Fortune*, ni qui eut tant de temples, ou qui fut honorée ſous tant de différentes formes. Les Grecs eurent des dées particulieres ſur la *Fortune*. Pindare diſoit qu'elle etoit une des Parques, plus puiſſante que ſes ſœurs. Pauſanias dit qu'il y avoit à Égine une ſtatue de la *Fortune*, qui portoit le corne d'Amaltée; & qu'après d'elle étoit un Cupidon ailé, pour ſignifier, ajoute-t-il, qu'en amour la *Fortune* réuſſit mieux que la bonne mine. Les Phréates, dit le même auteur, avoient un temple & une ſtatue cuique de la *Fortune*, qui ſoutenoit le pole ſur ſa tête. À Thebes, la *Fortune* étoit repréſentée portant Plutus enfant, pour ſignifier qu'elle étoit comme le mere & la nourice du dieu des richeſſes. On trouve encore la *Fortune* repréſeutée avec un ſoleil & un croiſſant ſur la tête, pour exprimer qu'elle préſide, comme ces deux aſtres, à tout ce qui ſe paſſe ſur la terre. Elle porte du bras gauche deux cornes d'abondance, pour marquer qu'elle eſt la diſpenſatrice des biens de ce monde: le gouvernail qu'elle tient de l'autre main, veut dire que c'eſt elle qui gouverne tout l'univers. Quelquefois, au lieu de gouvernail, elle a un pied ſur une prone de vaiſſeau, perce qu'elle préſide également ſur la mer & ſur la terre; elle tient quelquefois une rone à ſa main, comme Néméſis, avec qui on l'a confondue ſouvent.

Les Romains reçurent des Grecs le culte de le *Fortune*, ſous le regne de Servius Tullius, qui lui bâtit le premier temple au marché romain. Dans la ſuite, le *Fortune* devint la divinité le plus fêtée à Rome: elle eut à elle ſeule, ſous différens noms, plus de temples que toutes les autres divinités enſemble; tels étoient ceux de la *Fortune* favorable, de la *Fortune* féminine, de la *Fortune* virile, &c. Tous les ans, le premier jour d'avril, les filles romaines prêtes à marier, offroient un ſacrifice à la *Fortune* virile, evec un peu de parfums & d'encens. Elles ſe déshabilloient, & offroient aux regards de le déeſſe tous les défauts de leur corps, la priant d'en dérober le connoiſſance eux maris qu'elles devoient evoir. Relativement à ces vœux, elle étoit nommée *Viriplaca*. On lui donnoit eucore les noms de *Fortune* publique, & *Fortune* privée, *Fortune* de retour, *redux*, *Fortune* libre, *Fortune* affermie, *Fortune* équeſtre, *Fortune* aux mamelles, *mammoſa*, bonne *Fortune*, *Fortune* eppelée *primigenia*, *Seia*, *viſcoſa*, *obſequens*, *reſpiciens*, *manens*, *Fortune* nouvele, grande & perite *Fortune*, *Fortune* douteuſe, & juſqu'à la mauvaiſe *Fortune*. Il ne faut pas s'étouer de ce grand nombre de temples dédiés à la *Fortune*, ſous différens attributs, chez un peuple qui la regardoit comme la diſpenſatrice des biens & des grâces. Checun déſiroit ſe la rendre propice; on lui érigeoit des eutels, & on lui élevoit des temples ſous différens noms, ſelon les différens beſoins de ceux qui l'invoquoient. Néron lui fit bâtir un temple maguifique. Mais un des temples de la *Fortune* le plus renomé de l'autiquité, fut celui de Prénelle, qui n'avoit rien de commun avec les au-

tres temples ; car ce bâtiment avoit plutôt l'air d'un théâtre que d'un édifice ſacré . Ce n'étoit peut-être pas ſans deſſein ; la *Fortune*, en effet, n'eſt-elle pas un théâtre ou un ſpectacle perpétuel? Et n'eſt-ce pas ſur les divers événemens de la *Fortune* que ſont fondées toutes les ſcènes qu'on repréſente ſur les théâtres . Il y avoit encore un célebre temple de la *Fortune* à Antium , ſur le bord de la mer : on l'appeloit même le temple des *Fortunes*, ou des *Sœurs Antiates*.

L'abbé Belley a prouvé que la *Fortune* étoit regardée comme la divinité tutélaire de pluſieurs villes; & il s'eſt borné à deux exemples, l'un lui a été fourni par une médaille de la ville d'*Attæa* en Phrygie: au revers paroît une tête de femme, couronée de tours, avec l'inſcription, ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ. Le ſecond eſt une médaille de Tarſe, au revers de laquelle une femme, la tête ornée de tours, eſt aſſiſe ſur des rochers, tenant de la main droite des épis, & ayant à ſes pieds l'image d'un fleuve, avec l'inſcription, ΤΥΧΗ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ.

Dion (*ſerm.* 34) a fait voir que la *Fortune* & Néméſis n'étoient qu'une ſeule & même divinité . C'eſt pourquoi elle paroît ſur un jaſpe de Stoſch (*IIe. claſſe*, n°. 1819.) avec les ailes & la roue, attributs ordinaires de Néméſis .

Les Étruſques donnoient auſſi des ailes à la *Fortune*, mais des ailes de papillon ; comme il paroît par une pâte antique de Stoſch (*ibid.* n°. 1820.), qui eſt de travail étruſque . Cette divinité y porte un caducée; de la main droite elle ſoulève, comme Néméſis, la draperie qui lui couvre le ſein . Le caſque en tête, elle eſt debout ſur un globe, qu'elle touche à peine de la pointe des pieds, *ſuſpenſis pedibus*.

Sur une cornaline de la même collection , on voit deux Victoires préſenter chacune une couronne à la *Fortune*.

La *Fortune Seie*. *Voyez* SEIA .

Les *Fortunes Antiates*. *Voyez* ANTIUM .

La *Fortune barbue*. *Voyez* BARBATA .

La *Fortune équeſtre*. *Voyez* ÉQUESTRE .

La *Fortune de Preneſte*. *Voyez* PALESTRINE .

La *Fortune viriplaca*. *Voyez* VIRIPLACA .

La *Fortune* d'or, ou royale, étoit une ſtatue d'or de cette divinité, que les empereurs plaçoient dans leur chambre, & que l'on remettoit à leur ſucceſſeur, lorſque la maladie du prince étoit déclarée mortelle. C'eſt ainſi qu'Antonin (*Capitolin. c. XII.*), ſe voyant près de mourir, remit à ſon ſucceſſeur Marc Aurele la *Fortune* d'or, ou royale, comme l'appele Spartien. (*Sever. c. XXIII.*)

La bonne *Fortune*, en Grec Εὐτύχη ou ἀγαθὴ τύχη, avoit dans le Capitole ſa ſtatue, ouvrage de Praxitele . (*Plin. XXXVI*, 5.)

La *Fortune* chauve étoit ſans doute repréſentée de la ſorte par analogie avec l'Occaſion.

La *Fortune* qui tourne, ou qui renverſe, en Grec τύχη ἐπιστρόφος .

La *Fortune* doutenſe avoit donné ſon nom à une rue de Rome, placée ſur le mont Aventin, dans la 13e. région. (*P. Victor.*)

La *Fortune* de ce jour avoit un petit temple dans la 10e. région. (*P. Victor.*) Pline en fait mention (34. 8.). Plutarque (*in Mario*) dit que Q. Catulus ſacrifia le premier à la *Fortune*, ſous cette dénomination, dans la guerre contre les Ambrons.

La mauvaiſe *Fortune* étoit honorée d'un culte particulier ſur les Eſquilies. (*Plin. II*, 7.)

La *Fortune* aux groſſes mamelles, *mammoſa*, avoit donné ſon nom à une rue de la 12e. région de Rome, où étoit placée ſa ſtatue (*P. Victor*), qui reſſembloit probablement à celles de Diane d'Épheſe.

La *Fortune* des femmes avoit un temple placé dans l'endroit où Coriolan s'étoit laiſſé fléchir par ſa mere & ſa femme. (*Tit. Liv. II*, 40.) On y offroit tous les ans des ſacrifices à pareil jour ; & une dame romaine, choiſie par les autres dames, préſidoit à la cérémonie.

La *Fortune* ſtable, *manens*, paroît ſur une médaille de Commode, où elle tient un cheval par la bride .

La *Fortune* obéiſſante, *obſequens*, eſt honorée ſur pluſieurs monumens .

La *Fortune primigenia*, c'eſt-à-dire, premiere divinité honorée d'un culte public dans Rome . Il en eſt fait mention ſur pluſieurs monumens.

Le *Fortune* des particuliers, *privata*, étoit honorée dans le palais des empereurs . (*Plutarch. 73. quæſt. rom.*)

La *Fortune* publique étoit honorée d'un culte particulier dans la vallée de Quirinus, entre les Eſquilies & le mont Quirinal. (*Ovid. faſt. IV*, 375.)

Qui dicet, quondam ſacrata eſt colle Quirini
Hac Fortuna die publica, verus erit.

La *Fortune redux*, qui préſide au retour des voyageurs, *Fortuna redux viatorum conſervatrix*, paroît ſouvent ſur les monumens .

La *Fortune* propice, *reſpiciens*, avoit une ſtatue dans une rue de la 10e. région, à laquelle elle donnoit ſon nom. (*P. Victor.*)

La *Fortune* virile ; ſes fêtes ſe célébroient aux calendes d'avril. (*Faſt. IV*, 145.) *Voyez* VIRILE.

La *Fortune* fixée avec de la glu, *viſcata*, ἐξκεκολλημένη. (*Plutarch. quæſt. rom. c.* 73.)

FORTUNA (la) ſert de type aux médailles de Smyrne.

FORULI ; armoires ou tablettes à placer des livres. (*Suet. Aug. c. XXXI. n°.* 5.) *Hos condidit duobus foruli auratis*.

FORULUS, le même dieu que FORCULUS. *Voyez* ce mot.

FORUS & *FORI*; baſſinques en uſage dans les vaiſſeaux non pontés.

FORUM. Ce mot, très-commun dans les auteurs, déſigne pluſieurs choſes qu'il eſt bon de di-

ſtinguer ; il ſignifie, 1°. les *places publiques*, dans leſquelles ſe tenoient les divers marchés à Rome pour la ſubſiſtance de cette ville ; 2°. les *places* où le peuple s'aſſembloit pour les afaires, pour les elections, &c. 3°. les places où l'on plaidoit, & qui étoient au nombre de trois principales ; 4°. enfin, une ville de la dépendance de l'empire romain, & dans laquelle l'on tenoit des foires : tels étoient, *forum Livii*, *forum Julii*, *&c.* Comme il ſe trouvoit un grand concours de négocians qui venoient perpétuélement à ces foires, on fut obligé d'y conſtruire pluſieurs maiſons & bâtimens, pour la commodité du public ; & dans la ſuite des temps, ces lieux s'agrandirent, ſe peuplerent & devinrent des villes aſſez conſidérables.

FOSSÆ ; canaux navigables, ou d'irrigation. *Voyez* CANAUX.

FOSSETE.

„ Les artiſtes Grecs, dit Winckelmann, (*hiſt. de l'Art. liv. IV, ch. 4, 11.*) dans leurs figures du beau ſtyle, n'interrompoient pas le menton par ce creux qu'on nomme *foſſete*. La beauté du menton conſiſte dans la plénitude de ſa forme arrondie. La *foſſete*, étant individuele & aceeſſoire dans la nature, ne fut jamais regardée comme une qualité de la beauté univerſele par les artiſtes anciens, ainſi qu'elle l'a été par les écrivains modernes. (*Franco*, *dial. della Bellez. p. 1. p. 24. Rolli Rime. p. 13.*) C'eſt pourquoi on ne voit point la *foſſete*, ni à Niobé, ni à ſes filles, ni à la Pallas de la villa Albani, ni à Cérès ſur les médailles de Métaponte, ni à Proſerpine ſur celles de Syracuſe, qui ſont les figures de femmes de la plus haute beauté. Il en eſt de même des plus belles ſtatues d'hommes : la *foſſete* n'eſt viſible ni à l'Apollon du Vatican, ni au Méléagre (Antinoüs) du Belvédere, ni au Bacchus de la vigne Médicis, ni aux autres belles têtes idéales, parvenues juſqu'à nous. La ſeule tête d'un Apollon de bronze, de grandeur naturele, conſervée au cabinet du collége romain, & la Vénus de Florence ont cette *foſſete*, plutôt comme un agrément particulier, que comme un charme apartenant à la beauté de la conformation ; & Varron ne dit rien de contraire à mon opinion, lorſqu'il appele cette *foſſete* un agrément imprimé avec le doigt de l'amour. Comme la grandeur complete du menton eſt un caractere de ſa beauté, reconu généralement & imprimé à toutes les figures antiques du premier rang, on peut conclure avec aſſurance, lorſque le deſſein d'une figure nous offre le menton creuſé en *foſſete*, que ce creux eſt une preuve de l'ignorance du deſſinateur. Ainſi, toutes les fois que nous trouvons des têtes idéales, antiques, avec un menton ainſi interrompu, nous pouvons conjecturer, avec raiſon, que c'eſt un rafinement d'une main ignorante, moderne. D'après cela, je doute que le beau Mercure de bronze, du cabinet d'Herculanum, ait eu originairement une pareille *foſſete* au menton ; d'autant plus que l'on aſſure que la tête de cette figure a été trouvée briſée en pluſieurs morceaux „.

FOSSOR ; eſclave condamné aux travaux de la campagne, qu'il exécutoit chargé de chaînes (*Juven. ſatyr. XI. 79.*) :

Ipſe ſocis brevibus ponebat oluſcula, quæ nunc
Squalidus in magna faſtidit compede foſſor.

FOU. Nous voyons dans un paſſage de Sénéque (*epiſt.* 50), que les Romains ſe plaiſoient à avoir auprès d'eux des *fous*, pour les amuſer, comme des boufons. Cet écrivain dit qu'Hanpaſté, *fole* de ſa femme, étoit demeurée dans ſa maiſon comme une charge d'héritier : *Harpaſten uxoris meæ fatuam ſcio hæreditarium onus in domo mea remanſiſſe.*

FOUDRE, ſubſt. ſém. en phyſique, & maſc. dans les arts & les antiquités. Célus, pere de Saturne, ayant été délivré par Jupiter, ſon petit-fils, de la priſon où le tenoit Saturne, & voulant récompenſer ſon libérateur, lui fit préſent de la *foudre* qui le rendit maître des dieux & des hommes. Ce ſont les cyclopes qui forgent les *foudres* que le pere des dieux lance ſouvent ſur la terre, dit Virgile : (*Æneid. VIII*, 4, 31.) Chaque *foudre* renferme trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu & trois de vent. Dans la trempe des *foudres*, ils mêlent les terribles éclairs, le bruit afreux, les traînées de flammes, la colere de Jupiter, & la frayeur des mortels. La *foudre* étoit la marque de la ſouveraine puiſſance : c'eſt pourquoi Apelles peignit autrefois Alexandre dans le temple de Diane d'Éphèſe, tenant la *foudre* à la main, pour déſigner une puiſſance à laquelle on ne pouvoit réſiſter.

Le *foudre* de Jupiter eſt figuré en deux manieres ; l'un eſt une eſpece de tiſon flamboyant par les deux bouts, qui, en certaines images, ne montre qu'une flamme ; l'autre une machine pointue des deux bouts, armée de deux fleches. Lucien, qui dit que le *foudre* de Jupiter avoit dix pieds de long, ſemble auſſi lui donner cette forme, lorſqu'il nous repréſente fort plaiſamment Jupiter ſe plaignant de ce qu'ayant depuis peu lancé ſon *foudre* contre Anaxagore ; qui nioit l'exiſtence des dieux, Périclès avoit détourné le coup, qui avoit porté ſur le temple de Caſtor & Pollux, lequel en avoit été réduit en cendres ; le *foudre* s'étoit preſque briſé contre la pierre, & ſes deux principales pointes émouſſées, en ſorte qu'il ne pouvoit plus s'en ſervir ſans le racomoder.

La principale divinité de Séleucie en Syrie, étoit la *foudre* qu'on honoroit avec des hymnes & des cérémonies toutes particulieres ; on la voit ſur ſes medailles : peut-être étoit-ce Jupiter même qu'on vouloit honorer ſous le ſymbole de la *foudre*. Servius aſſure, ſur l'autorité des livres étruſques, où tout le cérémonial des dieux étoit réglé,

qu'il n'y avoit que Jupiter, Vulcain & Minerve, qui puſſent la lancer : mais Servius s'eſt trompé ; car, Pline dit (*lib. II, cap.* 52) que, ſuivant les livres des Étruſques, il y avoit neuf dieux qui étoient en poſſeſſion de lancer la *foudre*, & qu'il y avoit onze ſortes de *foudres*, dont trois étoient propres à Jupiter. Il y a plus, Pontanus, & les auteurs qu'il cite, ſur le vers 46 du livre premier de l'Énéide, atteſtent que chaque dieu & chaque déeſſe avoit ſon *foudre*, mais différent de celui de Jupiter, en couleur, en poids, en forme, &c. Auſſi Stace, en parlant de Junon, d'Argos, dit qu'elle lançoit le tonerre ; & ſi Pallas empronta le *foudre* de Jupiter pour foudroyer Ajax-Oïlée, c'eſt que le ſien n'étoit pas aſſez fort pour exécuter ſon projet.

Les Étruſques armoient du *foudre* neuf divinités, ainſi que Pline nous l'apprend ; (*hiſt. nat. l.* 2, *c.* 53) mais ni Pline, ni aucun auteur, ne nous dit quelles étoient ces divinités. Cependant, lorſque nous faiſons des recherches ſur les dieux de la Grece ainſi figurés, nous y trouvons le même nombre. Parmi les dieux, ſans y comprendre Jupiter, on donna cet attribut à Apollon, révéré à Héliopolis en Aſſyrie ; (*Macrob. Saturn. l.* 1, *c.* 24) & ce dieu eſt repréſenté de la même maniere ſur une médaille de la ville de Thyrria en Arcadie. (*Golz. Græc. tab.* 61.) Mars combattant les Titans, eſt armé de même ſur une pâte de verre, (*Deſcript. des pierr. gr. du cabinet de Stoch. p.* 51, *n°.* 116) ainſi que Bacchus ſur une pierre gravée (*ibid. p.* 134, *n°.* 1459.), toutes les deux antiques & du cabinet de Stoſch. On voit auſſi Bacchus armé du *foudre* ſur un patere étruſque, (*Demſt. etrur. tab.* 3.) Vulcain (*Serv. ad Æn. I, p.* 177. *H.*) & Pan, deux petites figures de bronze, conſervées au cabinet du collége Romain, & Hercule ſur une médaille de la ville de Naxos, ſont repréſentés avec le même attribut. Parmi les déeſſes armées du *foudre*, on connoît Cybele (*Bellori imag. & du Choul della relig. de Rom. p.* 92.) & Pallas (*Apollon. Argon. l. IV, v.* 671 ; *Servius l. c*), comme on les voit ſur les médailles de Pyrrhus & ſur d'autres. (*Golz. græc. tab.* 36, *n°.* 5. *Conf. Span. de Præſt. Num. t. I,* 432.) On pourroit encore citer l'Amour tenant le *foudre*, repréſenté ſur le bouclier d'Alcibiade. (*Athen. Deip. l. XII.*)

On voit auſſi ſur une calcédoine du baron de Stoſch, Anubis debout tenant de la main droite un *foudre*, & un ſceptre de la gauche. Le *foudre* eſt gravé à la maniere des Grecs, & cet attribut aura été donné à Anubis par les Romains ; car les Égyptiens ayant un ciel toujours ſerein, n'étant par conſéquent pas expoſés au tonerre & aux éclairs, n'en avoient peut-être aucune idée ; & l'on ſait que leurs attributs étoient toujours tracés d'après des objets réels & ſenſibles. (*Ie. claſſe*, *n°* 111.)

Le *foudre* dans la main d'une figure, ou à côté, ou au deſſous d'un buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un empereur, marque la tête du *Ve-Jove*, c'eſt-à-dire, de Jupiter *foudroyant* & irrité ; car il y a quelques empereurs que l'on a flatés juſqu'à leur mettre le *foudre* dans la main, comme à Jupiter.

Le comte de Caylus a publié (*Rec. d'ant.* 3, *p.* 157) un *foudre* de bronze, très-bien conſervé, & tel que les modernes ſont dans l'habitude de le repréſenter. Il ne doutoit pas qu'il n'eût été l'attribut de quelque ancienne ſtatue.

Sur les monumens, pluſieurs boucliers portent pour ornement un *foudre* ailé ; c'étoit de là qu'étoit venu à la XIIe. légion le ſurnom de *fulminante*. (*Dio LV.*) Valerius Flaccus décrit une phalange greque, armée de ſemblables boucliers. (VI. 53.)

Cuncta phalanx, inſigne Jovis, cælataque geſtat
Tegmina, diſperſos triſidis ardoribus ignes :
Nec primus radios, miles romane, coruſci
Fulminis, & rutilas ſcutis diffuderis alas.

Foudre. Les ſurprenans effets que produit la *foudre*, ont fourni une ample matiere à la ſuperſtition des anciens. Les Romains diſtinguoient deux ſortes de *foudre*, celles du jour & celles de la nuit ; ils donnoient les premieres à Jupiter, & les ſecondes au Dieu Summanus ou Pluton ; & ſi la *foudre* grondoit entre le jour & la nuit, ils l'appeloient *fulgur proverſum*, & l'attribuoient conjointement à Jupiter & à Summanus.

Non contens de cette diſtinction générale, ils tiroient toutes ſortes de préſage de la *foudre*. Quand, par exemple, elle étoit partie de l'Orient, & que n'ayant fait qu'effleurer quelqu'un, elle retournoit du même côté, c'étoit le ſigne d'un bonheur parfait, *ſummæ felicitatis præſagium*, comme Pline le raconte à l'occaſion de Scylla. Les *foudres* qui faiſoient plus de bruit que de mal, ou celles qui ne ſignifioient rien, étoient nommées *vana & bruta fulmina* ; & la plupart des *foudres* de cette eſpece, étoient priſes pour une marque de la colere des dieux ; telle fut la *foudre* qui tomba dans le camp de Craſſus, elle fut regardée comme un avant-coureur de ſa défaite ; & telle encore, ſelon Ammien Marcellin, fut celle qui précéda la mort de l'empereur Valentinien. De ces *foudres* de mauvaiſe augure, il y en avoit dont on ne pouvoit éviter le préſage par aucune expiation, *inexpiabile fulmen* ; & d'autres dont le malheur pouvoit être détourné par des cérémonies religieuſes, *piabile fulmen*.

La langue latine s'enrichit de la ſorte confiance qu'on donnoit aux augures tirés des *foudres*. On appela *conciliares fulmina* celles qui arrivoient, lorſqu'on délibéroit pour quelque afaire publique ; *autorativa fulmina*, celles qui tomboient après les délibérations priſes, comme pour les autoriſer ; *monitoria fulmina*, celles qui avertiſſoient de ce qu'il falloit éviter ; *depreceana fulmina*, celles qui avoient apparence de danger, ſans qu'il y en eût

pourtant effectivement ; *poſtulatoria fulmina*, celles qui demandoient le retabliſſement des ſacrifices interrompus ; *familiaria fulmina*, celles qui préſageoient le mal qui devoit ariver à quelque famille ; *publica fulmina*, celles dont on tiroit des prédictions générales pour trois cents ans ; & *privata fulmina*, celles dont les prédictions particulieres ne s'étandoient qu'au terme de dix années.

Ainſi les Romains porterent au plus haut comble d'extravagance ces folies ; ils vinrent juſqu'à croire que le tonerre étoit un bon augure, quand on l'entendoit du côté droit, & qu'il étoit au contraire un ſigne fatal, quand on l'entendoit du côté gauche ; il n'étoit pas même permis, ſuivant le raport de Cicéron, de tenir des aſſemblées publiques lorſqu'il tonoit, *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas*.

Les endroits frapés de la *foudre*, étoient réputés ſacrés ; & comme ſi Jupiter eût voulu ſe les approprier, il n'étoit plus permis d'en faire des uſages profanes. On y élevoit des autels au dieu tonant, avec cette inſcription :

DEO FULMINATORI.

Les aruſpices purifioient tout lieu ſans exception, ſur lequel la *foudre* étoit tombée, & le conſacroient par le ſacrifice d'une brebis appelée *bidens*, c'eſt à dire, à qui les dents avoient pouſſé en haut & en bas ; ce lieu, ſéparé de tout autre, s'appeloit *bidental*, du nom de la brebis qu'on avoit immolée ; & on tenoit pour impies & pour ſacriléges ceux qui le profanoient ou en remuoient les bornes ; c'eſt-là ce qu'Horace appele *movere bidental*. Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la *foudre*, étoit placé ſous un autel couvert, & les augures étoient chargés de ce ſoin. On employoit en particulier certains prêtres, nommés par Feſtus *ſiufertarii*, pour purifier les arbres foudroyés. Ils faiſoient à ce ſujet un ſacrifice avec de la pâte cuite ſous la cendre, comme nous l'apprend l'inſcription tirée d'une table de bronze antique, trouvée à Roma, & citée par Gruter & d'autres antiquaires.

Avant cette purification, les arbres frapés de la *foudre* paſſoient pour être funeſtes, & perſone n'oſoit en approcher. Auſſi dans le *Trinummus* de Plaute (*act. II, ſc. IV*), un eſclave voulant détourner un vieillard d'aller à une maiſon de campagne, lui dit : gardez-vous-en bien ; car les arbres y ont été frapés de la *foudre* ; les pourceaux y meurent ; les brebis y deviennent galeuſes, &c.

Pline raporte qu'il n'étoit pas permis de brûler le corps de ceux que la *foudre* avoit tués, & qu'il falloit ſimplement les inhumer, ſuivant l'ordonance de Numa. En effet, Feſtus, en mot *occiſum*, cite deux loix à ce ſujet : *homo ſi fulmine occiſus eſt, ei juſta nulla fieri oportet* ; l'autre eſt conçue en ces termes : *ſi hominem fulmineus occiſit, ne ſupra genua tollito* ; au lieu que l'uſage contraire ſe pratiquoit dans les funérailles ordinaires, où l'on mettoit les corps ſur les genoux, pour les baiſer & les laver, comme il paroît par ces vers d'Albinovanus :

At miſeranda parens ſupreme neque oſcula fixit,
Frigida nec movit membra, tremente ſinu.

Il ſant que ce point de religion n'en fut pas un chez les Grecs, puiſque Capanée, après avoir été frapé du feu de Jupiter, reçut les honeurs du bûcher, & qu'Évadné, ſa femme, s'élança dans les flammes, pour confondre ſes cendres avec celles de ſon cher époux. Mais les Romains s'éloignerent de cette idée, & en prirent une autre, dans la perſuaſion que les perſones mortes d'un coup de foudre, avoient été ſuffiſament purifiées par le feu, qui les avoit privées de la vie.

Enfin, on regardoit généralement tous ceux qui avoient eu le malheur de périr par la *foudre* comme des ſcélérats & des impies, qui avoient reçu leur châtiment du ciel ; & c'eſt par cette raiſon que l'empereur Carus, qui fut plein de noraga & de vertus, eſt mis au rang des mauvais princes par quelques auteurs.

Ce détail ſuffit, ſans doute, pour faire connoître les égaremens de la ſuperſtition des anciens, ſur laquelle Séneque obſerve judicieuſement, que c'eſt une marque d'un eſprit foible que d'ajouter foi à de pareilles ſotiſes. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

FOUDRE ſur les médailles de la Cyrénaïque, de Catane, de Centuripe, des Faliſques, de Lacédémone, des Locriens d'Italie, des Macédoniens, de Myndus, d'Orra, de Panormos, de Paros, de Philadelphie en Lydie, de Praeſus, de Séleucie en Syrie, de Sélercie dans la Pamphilie, ΑΔΕΛΦΩΝ ΔΗΜΩΝ ; de Syracuſe, des Locriens-ozoles.

FOUDRE dans une couronne de chêne, ſur les médailles d'*Abbatum* en Myſie ; d'Épire. — Dans une couronne de laurier, ſur les médailles d'*Amantes* en Illyrie.

FOUET. Homere donne un *fouet* à Jupiter en deux endroits de l'Iliade. Mars porte deux *fouets*, ſelon Eſchyle (*Agamem. v.* 651). Virgile & Lucain peignent Bellone armée d'un *fouet*.

Les Furies, le *Soleil* portent ſouvent un *fouet*. Ce dernier paroît ſouvent ſur les médailles avec le *fouet*, qui rapele ſon char & ſes courſiers.

Sur une pâte antique du baron de Stoſch (*Pierres gravées, n.* 310.), on voit à côté de Cérès aſſiſe, Diane deboot entre deux bœufs, tenant de la main gauche deux épis de blé, & un *fouet* de la main droite. On y raconoît Diane Taurique. Le *fouet* eſt relatif aux coups qua l'on donnoit aux jeunes Lacédémoniens devant les autels de Diane ; car ſon culte demandoit du ſang.

Oſiris porte un prétendu *fouet*, dont on trouvera l'explication au mot CHARUE.

Les prêtres de Cybele ſe frapoient, en invo-

quant leur divinité, avec des *fouets* auxquels étoient enfilés des *aſtragales*, c'eſt-à-dire, des oſſelets de chevreau. Apulée fait mention de ce cruel inſtrument (*Meta. lib. VIII. pag.* 261.); & on le voit ſculpté aux côtés de l'Arch-Galle ſur un bas-relief, publié par Winckelmann. (*Monum. inedit. n°.* 7.)

Le comte de Caylus (*Rec.* 2, *pl.* 94, *n°.* 4.) a publié le deſſein d'un morceau de bronze, qui formoit un *fouet* terrible, lorſqu'il étoit placé à l'extrémité d'une corde; il ſervoit à la punition des eſclaves.

Il y en a un pareil dans le cabinet de Ste. Geneviève.

FOULER aux pieds. Chez les anciens, comme aujourd'hui chez les Orientaux, les rois vainqueurs *fouloient* aux pieds les rois vaincus. Cet uſage eſt chanté dans l'Énéide (X, 489):

Et terram hoſtilem moriens petit ore cruento.
Quem Turnus ſuper aſſiſtens . . . . . .

& *v.* 736. . . . . .

Tum ſuper abjectum poſito pede nixus & haſte.

Claudien l'a chanté auſſi (*Honor. Conſulat. VI.* 549.):

Colla triumphati proculcat Honorius Iſtri.

Ils les *fouloient* en appuiant le pied droit ſur le cou du vaincu proſterné.

FOULON. Les anciens n'employant pas le linge, & s'habillant ordinairement d'étoffes de laine, occupoient un grand nombre de *foulons*. Les travaux de ces artiſans fixerent les yeux des légiſlateurs Romains, comme on le voit par la loi Metella *de fullonibus*. Nous trouvons dans Nonius (IV, 34) trois vers qui renferment toutes les pratiques des *foulons*:

Terra hæc eſt, non aqua,
Ubi tu ſolitus argutarier pedibus,
Cretam dum compeſcis, veſtimentaque lavas.

On y trouve le lavage dans une eau courante, le *foulage* avec les pieds pour dégraiſſer, & le mélange d'argile blanche ou de terre bolaire, appelée ici improprement *creta*, pour donner de l'éclat & un plus haut degré de blancheur. Les *foulons* employoient auſſi le ſoufre pour obtenir ce dernier effet.

Pline (VII, 56, & XXXV, 17) attribue l'invention de l'art des *foulons* à Nicias, fils d'Hermias.

FOUR à cuire le pain.

Dans les premiers âges du monde, on faiſoit riſſoler les épis du froment, & l'on en mangeoit enſuite le grain pur: quelque temps après on pila le grain, démêlé avec de l'eau, on le fit cuire; ou le mangea en bouillie. Quelques perſones imaginerent de piler le grain avec très-peu d'eau, & d'en faire cuire la pâte ſur la cendre chaude: on raffina ſur cette découverte; on eſſaya de faire cuire le pâte ſur des pierres échauffées: on creuſa les pierres, & l'on y fit cuire des gâteaux.

Suidas dit qu'un Égyptien, nommé *Annos*, imagina de faire de petits *fours*: on préſume qu'ils étoient carrés, apparemment parce que les Égyptiens ont ignoré pendant pluſieurs ſiecles l'art de faire des voûtes. Il y a grande apparence que peu après l'on creuſa des bancs d'argile, & l'on y fit des *fours* d'une ſeule piece. Cet uſage ſubſiſte encore dans quelques provinces de la France. L'on imagina dans la ſuite les *fours* totalement conſtruits en briques cuites; on tenta d'y ſubſtituer des pierres meulieres ou ſâbleuſes, telles que le grès, le granit, & l'on en fit le voûte & l'entablement. Dans des temps poſtérieurs l'on a imaginé de conſtruire le voûte des *fours* en briques crues, dureles au ſoleil, & liées avec de la terre glaiſe qui ſert de mortier.

Les anciens connoiſſoient au temps de St. Jérôme les *fours* de campagne (*in Orat. Hierem.*), comme on l'apprend de ces paroles: *Clibanus eſt coquendis panibus ænei vaſculi deducta rotunditas, quæ ſub ardentibus flammis ardet intrinſecus.*

Fours à chaux. On condamnoit ſous les empereurs certains criminels au ſervice dangereux des *fours* à chaux: *in calcariam quoque vel ſulphuriam damnari ſolent.* (*Ulpian. leg.* 8. §. 10. *ff. de pœnis.*)

FOURCHE. Platon tient quelquefois une *fourche* en lieu de ſceptre.

Les mirmillons combattent contre les rétiaires, portoient une *fourche* à deux pointes pour ſe défendre.

Les *fourches* caudines ſont célebres dans l'hiſtoire Romaine; c'étoit une lance miſe en travers ſur deux lances droites, formant une eſpece d'arc de triomphe, ou de joug, ſous lequel on faiſoit paſſer les vaincus.

On voit auſſi dans pluſieurs écrivains latins, qu'il étoit d'uſage à Rome d'attacher aux bras d'une *fourche* les eſclaves que l'on battoit de verges, & que l'on traînoit dans les rues & les marchés.

FOURCHETE. Dans les ruines d'Herculanum on a trouvé quantité de cuilleres; mais l'on n'a point encore pu découvrir de *fourchetes*. On préſume que les anciens Romains ne s'en ſervoient pas: l'uſage des *fourchetes* paroît moderne, même en Europe. Les Chinois, au lieu de *fourchetes*, emploient dans leurs repas deux petits bâtons ronds, dont les bouts ſont recouverts d'une lame d'argent. Les Européens ſont preſque encore les ſeuls qui ſe ſervent de *fourchetes* dans leurs repas.

Le comte de Caylus (*Rec. d'Ant.* 3, *pl.* 84, *n°.* 5) a cru être plus heureux, & il a publié le

deſſein d'une *fourchete* antique, acompagné de ces réflexions.

„ Cette *fourchete* d'argent eſt recomandable par ſa belle conſervation ; mais plus encore par la beauté de ſon travail. Le pied de biche qui la termine, & les filets dont elle eſt ornée, ſont agréablement diſpoſés & de la plus belle exécution. Je voudrois avoir le ſervice complet de la même main, non certainement pour la matiere, mais pour le bon goût de l'orfevre qui a travaillé cette vaiſſele, & pour ſatisfaire non ſeulement ma curioſité ſur les différentes parties du ſervice Romain ; mais pour jouir de la variété & de la beauté des formes que préſentoit la multiplicité des plats & des vaſes. Cette *fourchete*, qui n'a que deux pointes, a été trouvée, avec pluſieurs autres petits meubles, dans une ruine ſur la *Via Appia*. Elle a de longueur cinq pouces ſix lignes „.

FOURMIS. Les Theſſaliens honoroient ces inſectes, dont ils croyoient tirer leur origine ; & tous les Grecs en général ne faiſoient pas difficulté de raporter leur origine aux *fourmis* de la forêt d'Égine, plutôt que de ſe reconoître pour des colonies des peuples étrangers. *Voyez* MYRMIDONS.

FOURMIS. Ces inſectes fourniſſoient matiere d'obſervation à ceux qui prenoient des augures. Un ſacrificateur prédit à Cimon l'Athénien ſa mort prochaine, parce qu'une troupe de *fourmis* étoient venues boire le ſang des victimes. Elles donnerent un meilleur augure en faveur de Midas, roi de Phrygie. On raporte que des *fourmis* s'étant aſſemblées en grand nombre autour de lui, remplirent ſa bouche de blé ; ce qui fit prédire au devin, que ce prince auroit un jour des richeſſes immenſes. (*Cic. de divin. I, 36.*)

La *fourmi* eſt ſur les monumens un attribut de Cérès. On la voit placée auprès de cette déeſſe ſur deux pierres gravées de Stoſch. (*IIe. claſſe, n.os 227, 228.*)

FOURREAU ou FOURRAN des armes.

Les Grecs & les Romains en mettoient à toutes leurs armes. Le caſque lui-même en avoit un appelé Ἀσπίδιον. Celui de l'épée étoit nommé Σάγμα.

Les haches des licteurs, qui étoient placées à la moitié de la hauteur des faiſceaux, avoient auſſi un *fourreau*, dans lequel elles étoient ordinairement renfermées. Car les anciens ne portoient des armes nues, qu'au moment de la charge.

FOURRÉES ou FOURRÉES (médailles).

Les médailles d'or & d'argent qu'on appele *fourées*, paroiſſent devoir être hors de tout ſoupçon de contre-faction moderne ; ce ſont des pieces de fauſſes monoies que l'on couſoit faiſoit chez les anciens, & qu'on faiſoit paſſer pour de la monoie légitime. On n'aura pas de peine à croire qu'il y ait eu de faux monoyeurs, auſſi-tôt qu'on a établi chez les peuples policés l'uſage de la monoie d'or & d'argent. Cette fourberie s'eſt multipliée juſqu'à notre temps, & ne finira vraiſemblablement qu'avec le monde ; mais il faut convenir que chez les Romains les faux monoyeurs étoient d'habiles fourbes, & ſur-tout d'excellens graveurs. Comme les monoies de l'empire, ſoit d'or, ſoit d'argent, étoient d'une fabrique parfaite, il falloit de néceſſité les imiter, pour faire paſſer dans le public les pieces contre-faites ; auſſi le ſont-elles à un point, que nous ſommes obligés de les piquer, quand elles ne ſont point entamées, pour reconoître ſi elles ſont *fourées*, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont de cuivre en dedans.

La fabrique des médailles contre-faites, étoit extrêmement difficile à pratiquer ; il ne s'agiſſoit pas, comme aujourd'hui, d'allier un peu d'or avec du cuivre, ou de blanchir ſimplement une piece de billon. Les faux monoyeurs Romains couvroient leurs pieces d'une feuille d'or ou d'argent, aſſez épaiſſe pour ne ſe découvrir qu'après un grand uſage dans le commerce, & qui ſe comprimoit tellement avec le cuivre du dedans, quand on les fabriquoit, qu'il étoit impoſſible de les apercevoir, à moins de les entamer avec le burin ou un autre inſtrument. *Voyez* DOUBLÉ.

Cette circonſtance nous fait bien connoître que l'argent étoit rare dans l'empire Romain, puiſqu'un ouvrier riſquoit d'être puni pour contre-faire une médaille d'argent, qui vaut à peine quinze ſous, & qui étoit alors d'un prix bien plus bas.

On doit donc être aſſuré qu'une médaille eſt indubitablement antique & frapée, dès qu'elle eſt *fourée*. Comme ces pieces ſe fabriquoient à la hâte, & toujours dans les lieux ſouterrains, elles ſont ſujetes à avoir des défauts dans les légendes, qui les rendent pour la plupart ſingulieres, ſoit par la tranſpoſition des lettres, ou par d'autres défauts. Il faut les examiner avec attention, & l'on en trouvera peu, ſur-tout en argent, qui n'entrent dans une ſuite.

L'épaiſſeur & le relief des médailles d'or & d'argent, ayant donné lieu aux faux monoyeurs de les *fourer* plus aiſément, il s'en trouva à la fin un ſi grand nombre, que lorſqu'on rétablit, ſous le regne des enfans de Conſtantin, une fabrique de monnies d'argent pur (qui n'avoit été preſque que de billon depuis le regne de Caracalla) ; on prit pour la ſûreté publique, le parti de la diminuer de la moitié du poids, ou environ, & de la faire ſi minee, qu'il ne fut pas poſſible de la falſifier ; c'eſt ce qu'on jugea de plus efficace pour empêcher la fourbe. On a cependant vu un Valentinien d'or *fourée*, dans le cabinet de Mahadel. (Le duc Caraffa Noia de Naples poſſede une médaille d'or *fourée* avec la tête & le nom d'Alexandre le Grand.)

Les médailles d'argent *fourées* ſont donc ſûrement antiques ; on ne peut en refaire les lettres comme ſur celles qui ſont de bon aloi, parce que la médaille n'étant couverte que d'une feuille d'argent, elle ne peut ſoutenir d'être travaillée ; on s'eſt

cependant

cependant aviſé, pour pouſſer le déguiſement juſqu'où il pouvoit aller, de percer des médailles d'argent fauſſes, mais bien contre faites, avec une aiguille de fer rougie, & dont le feu noircit & rougit la médaille en dedans, pour la faire croire *fourée* à ceux qui n'examinent que la choſe de près. Il faut, quand on voit ces ſortes de médailles ainſi percées & qu'on croit *fourées*, ſi on n'eſt pas aſſez habile pour reconoître la fauſſeté de la médaille, la piquer, ou dans le champ, ou aux rebords, & s'aſſurer par-là ſi elle eſt effectivement *fourée*, & par conſéquent antique. (*Art. de Beauvais.*)

FRAMEA; eſpece de javelot ou d'épieu, dont ſe ſervoient autrefois les Germains. Il étoit ſi court & ſi aiguiſé, qu'ils s'en ſervoient de loin comme d'une arme de jet, & de près comme d'une arme de haſt. Tacite nous apprend ces détails (*de morib. German. cap. VI.*): *rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Haſtas, vel ipſorum vocabulo, frameas gerunt, anguſta & brevi ferra; ſed ita acri & ad uſum habili, ut eodem telo, prout ratio poſcit, vel cominus, vel eminus pugnent.* C'étoit le même javelot, armé d'une pointe de fer courte & aiguë, que les Romains appeloient *contus*; car Dion (XXXVIII), décrivant le combat de Céſar contre Arioviſte, déſigne les *framea* des Marcomans par le mot κοντοι.

FRANCION, ou FRANCUS, eſt un nom qu'un impoſteur donne à Aſtyanax, fils d'Hector, dans un morceau qu'il a ajouté à Manéthon. Il dit que *Francus* s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troye, s'y fit tellement aimer du roi, qu'il en épouſa la fille, & ſuccéda à ſa couronne; & que de là ſont deſcendus les rois de France. D'autres ont dit qu'Hector eut deux fils, Aſtyanax, qui périt à Troye, & Lardamas, ou *Francion*, qui s'enfuit, avec nombre de Troyens, en la Pannonie. Il s'arrêta ſur les frontieres de Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, & lui & ſa poſtérité régnerent juſqu'au temps du roi Anténor, qui fut tué par les Goths, 420 ans avans Jéſus-Chriſt. Les Goths forcerent les Troyens, ou Sicambriens, à ſe retirer en Allemagne; ils ſe diviſerent en deux branches, dont l'une fonda enfin la monarchie Françoiſe; & l'autre reſta en Allemagne, & y fonda la Franconie, ou la France orientale.

FRANGES. Les habits des femmes Greques, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. IV, chap. V,*) ne ſont jamais garnis de *franges*, ni à la bordure d'en-bas, ni ailleurs, ce que j'obſerve ici, pour ſervir d'explication à ce que Callimaque, en parlant de la robe de Diane, appele λεγωτον. Les interpretes anciens & modernes ſe ſont également trompés en rendant ce terme par celui de *franges*; le ſeul Spanheim a rencontré plus juſte, en l'expliquant par le mot de bandes brochées dans leur longueur. Callimaque introduit cette déeſſe, qui ſupplie Jupiter de lui acorder entr'autres choſes la permiſſion de porter ſa robe retrouſſée juſqu'aux genoux. (*Hymn. Diau. v. 88.* ἠ ἐς γόνυ μίχρι χιτῶνα ζωννύσθαι λεγωτόν.)

Les peintures & les ſculptures antiques ne nous offrent nulle part la robe de Diane, garnie de bandes ou de *franges* dirigées de haut en bas: tout ce qu'on y voit, c'eſt que la bordure eſt indiquée par une large garniture brochée, qui ne ſe remarque nulle part plus diſtinctement qu'à la ſtatue de cette déeſſe, conſervée au cabinet d'Herculanum, & décrite au ſecond chapitre de l'art des Étruſques. Je ſuis donc d'opinion que le mot λεγωτὸν déſigne la bordure garnie, ou l'ornement de la robe, & non des *franges*.

On peut aſſurer que ſur les monumens les *franges*, bien différentes des bordures ſolides, caractériſent les nations barbares. C'eſt pourquoi on en voit aux deux rois captifs du Capitole, au *gauſapum* (ou manteau noué ſur la poitrine) des Iſis greques du Capitole, divinités étrangeres aux Grecs & aux Romains, &c. *Voyez* AAIK & CIRRATÆ.

FRAUDE; elle eſt miſe par Bocace au rang des divinités Romaines, quoiqu'aucun auteur ancien n'en faſſe mention. Héſiode ſeul la compte parmi les nombreux enfans de la nuit & des ténebres. Voici le portrait allégorique que fait Bocace de cette divinité mal-faiſante. Elle a la phyſionomie d'un homme de bien, le corps d'un ſerpent, dont la peau laiſſe voir différentes couleurs agréables, pendant que la partie inférieure ſe termine en queue de poiſſon: elle nage dans les eaux du Cocyte, dont elle tire tout ſon venin, & ne laiſſe apercevoir que ſa tête.

FRÉE, ou FREY, ou FRÉA; nom d'une déeſſe des Saxons. C'eſt de Paulin Warneſtidus, ou Paul Diacre, chancelier du roi Didier (*de geſtis Longobard. lib. I.*) de Mathieu de Weſtminſter, de Guillaume de Malmesbiry, du grammairien ſaxon (*lib. I & V*), & d'Odericus Vitalis (*lib. IV.*) que nous apprenons le peu que nous ſavons de cette divinité. *Fréa*, ou *Frey*, étoit femme de Wodan, c'eſt à-dire, du ſouverain des dieux chez les Saxons. Quelques auteurs veulent cependant que Wodan fut le Mercure des Romains & des Grecs; mais ce ſentiment n'a rien de vrai-ſemblable. D'autres diſent que c'étoit Mars; & en ce cas, *Fréa* ſeroit Vénus.

En effet, *frau*, encore aujourd'hui en allemand, ſignifie femme. Quoi qu'il en ſoit, on avoit donné ſon nom au ſixieme jour de la ſemaine, que les Allemands nomment encore *freytag*, le jour de *Frey*, comme les Romains le nommoient jour de Vénus; ce qui pouroit confirmer le ſentiment que l'on a embraſſé. Brynolf & Stéphanus, qui croient que *Fréa* étoit la Vénus du Septentrion, raportent qu'il en peuſa coûter la vie à un poëte, pour l'avoir comparée à une chienne, ou à un renard, tant ces peuples avoient de vénération pour cette divinité. Ils prétendent auſſi, que c'eſt de

ſon nom que les dames, ou les femmes de condition, s'appeloient *fruer* en danois, & que *fryd*, *voluptas*, & *fio*, *ſemen*, viennent encore du nom de cette déeſſe. *Voyez* Wormius *Faſti Danici*, *lib. I*, *cap. XV*.

FREIN. *Voyez* Bride, *Lupata*.

FRERE; ce nom étoit donné à des empereurs collegues. C'eſt ainſi que Marc-Aurele & Lucius Aurelius Verus ſont appelés *freres*, *divi fratres*, & qu'ils ſont repréſentés dans leurs médailles, ſe donnant la main pour marque de leur union fraternele dans l'adminiſtration de l'empire. C'eſt ainſi que Dioclétien, Maximien & Hercule qui ont régné enſemble, ſont nommés *freres* par Lactance. Cette coutume ſe pratiquoit de tous temps entre des rois de divers royaumes, comme on peut le confirmer par les auteurs ſacrés & profanes; elle avoit lieu en particulier entre les empereurs Romains & les rois de Perſe; témoins les lettres de Conſtance à Sapor dans Euſebe, & du même Sapor à Conſtance.

Les empereurs deſcendus de Conſtantin, appeloient frere, *frater*, les comtes & gouverneurs de proviace, dans les loix & les reſcrits.

Freres (les dieux); c'étoient les dioſcures que l'on déſignoit par ces mots (*Ovid. Faſt.* 1, 707):

Fratribus illa deis fratres de gente deorum
Circa Juturnæ compoſuere lacus.

Freres (les deux) emportant leur pere & leur mere ſur les médailles de Catane. *Voyez* Catane.

Freres Arvales. *Voyez* Arvales.

FRIGGA. *Voyez* Frié.

FRIGIDARIUM; ſalle des bains où l'on ſe baignoit dans de l'eau froide, après s'être baigné dans une eau tiede.

FRO; nom d'un dieu des anciens peuples du Nord. Le Grammairien Saxon (*Hiſt. Danica*, *lib. I*, *pag.* 16, de l'édition de Stéphanius à Copenhague, 1644) dit que Hadingue, huitieme roi des Danois, ayant été batu d'une furieuſe tempête, & ayant fait des pertes conſidérables, ne trouva point de remede à de ſi grands maux, qu'après qu'il eut offert un ſacrifice au dieu *Fro*, dans lequel il lui immola des victimes noires; que dans la ſuite cela paſſa en coutume, & que tous les ans on offroit un ſacrifice ſemblable, appelé par les Suéons ou Snédois *Frobloth*. Ce *Fro*, dit Stéphanius dans ſes notes, étoit le dieu des tempêtes & de l'air. Il en tire la preuve de ſon nom; car *fro*, en allemand, ſignifie le matin, & *freiren*, avoir froid, d'où s'eſt formé en danois *friſſe* & *froſt*, qui ſignifie froid. C'eſt pour cela que Hadingue lui offroit un ſacrifice après une tempête, pour l'apaiſer. *Frobloth* ſignifie ſacrifice à l'honeur de *Fro*; car, dit Stéphanius, en ancien danois, *blothen* ſignifie ſacrifice, oblation, & *blota*, ſacrifier. Le Grammairien Saxon (*l. III*, *p.* 42) l'appele le Satrape des dieux, *Fro deorum Satrapa*, ſur quoi Stéphanius obſerve qu'il étoit encore dieu lui-même, & le dieu des tempêtes. L'hiſtorien danois raconte que *Fro* avoit un temple près d'Upſal, où on lui offrit longtemps le ſacrifice dont nous avons parlé; mais que ſous le regne de Hothérus, Baldérus le changea en un ſacrifice abominable, & lui ſacrifia des hommes. Il ne fut pas cependant l'auteur de cette cruauté. Othin l'avoit inſtituée avant lui dans le Septentrion, comme le penſe Stéphanius. *Voyez* les notes de cet auteur, pag. 92.

FROMAGE des anciens.

Ceux de l'île de Cythnus étoient très-célebres chez les Grecs: auſſi les habitans en ont-ils fait graver ſur leurs médailles.

Le *fromage* étoit la nourriture ordinaire des bergers: *hoc pulmentarium*, dit Varron (*de ling. lat. VI*, aa), *primum debuit paſtoribus eaſeus*. La nourriture des ſoldats romains n'étoit compoſée que de lard, de *fromage*, & d'un mélange d'eau & de vinaigre. Spartien dit qu'Hadrien s'en contentoit: *cibis caſtrenſibus in propatulo libenter utens*, *hoc eſt lardo*, *caſeo & poſca*.

FROMENT des Égyptiens.

On pourroit ſoupçoner que les anciens Égyptiens ne faiſoient pas beaucoup d'uſage de leur *froment* indigene, parce qu'il n'étoit pas de la meilleure eſpece; ils n'en ont eu d'une bonne eſpece que ſous le regne de Ptolémée, fils de Lagus, qui en fit venir de l'île de Calymne, qu'on ſait être une des Sporades. C'eſt ce blé-là, indiqué dans Théophraſte ſous le nom de *blé alexandrin*, que les Grecs ont cultivé ſous la dynaſtie des Lagides, & dont ils ont fait différentes préparations qui ont joui de beaucoup de célébrité dans le commerce des anciens. Le *froment* qu'on ſeme de nos jours en Égypte, provient encore de celui qui fut donné à cette contrée par le premier des Ptolémées.

Froment des Grecs, des Romains, des Gaulois, des Eſpagnols, &c. *Voyez* Blé.

FRONDE
FRONDEURS. } Pline attribue l'invention de la *fronde* aux Phéniciens (*lib. VII*, *cap. LVI*). Végece (*de re milit. lib. I*, *cap. XVI*) l'attribue aux habitans des îles Baléares.

Florus & Strabon diſent qu'ils avoient trois ſortes de *frondes*, les unes grandes, & les autres courtes, dont ils ſe ſervoient ſuivant qu'ils étoient proches ou éloignés de leurs ennemis. Diodore ajoute que la premiere leur ſervoit de bandeau; la ſeconde de ceinture, & qu'ils portoient à la main la troiſieme. Les meres ne donnoient à manger à leurs enfans que du gibier qu'ils avoient abatu avec leur *fronde*.

Ovide (*Met. II*, 727.) parle de leur habileté à lancer des balles de plomb avec la *fronde*.

Non ſecus exarſit, quam cum Balearica plumbum
Funda jacit: volat illud, & incandeſcit eundo.

Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. IV, chap. I, B.*) fait mention d'une belle ſtatue nue, mais mutilée, repréſentant un *frondeur*, comme l'indique la *fronde*, avec une pierre qui deſcend le long de la cuiſſe droite. Il n'eſt pas aiſé de dire pour quelle raiſon on a érigé une ſtatue à un pareil perſonage : les poëtes n'ont jamais donné de *fronde* à aucun héros, & les *frondeurs* étoient très-rares dans les armées greques. Les écrivains en font rarement mention (*Thucyd. lib. VI, pag.* 133; *lib. VI, pag.* 153; *lib. XLII. Eurip. Phœniſſ. v.* 1149); c'étoient les moindres ſoldats, & ils ne portoient point d'armes défenſives de même que les archers. Il en étoit de même chez les Romains; quand on vouloit punir & dégrader un ſoldat qui ſervoit dans la cavalerie ou dans les légions, on le mettoit parmi les *frondeurs*. (*Val. Max. lib. II, cap. II, nos.* 8 & 13.) Mais comme la ſtatue en queſtion ſemble figurer un perſonage de l'antiquité, & non un ſimple *frondeur*, on pourroit conjecturer qu'elle repréſente l'Étolien Pyrechmès, qui, au retour des Héraclides dans le Péloponeſe, ſe chargea d'un combat ſingulier, pour décider la poſſeſſion de l'Élide. Toute l'adreſſe de ce guerrier conſiſtoit dans la *fronde*, σφενδόνης δεξιότητι. (*Pauſan. lib. V.*)

La *fronde* étoit un des attributs de Néméſis, pour exprimer que la juſtice des dieux atteint les coupables de loin comme de près. Sur un jaſpe rouge de Stoſch (*Ile. claſſe no.* 1814) on voit deux Néméſis, dont l'une tient un bâton de la main droite, un poignard de la gauche, une roue eſt à ſes pieds; l'autre tient une *fronde* déployée.

Winckelmann obſerve qu'une pierre montée en bague, eſt nommée par Euripide & par Platon, σφενδόνη, une *fronde*. (*Eurip. Hippol. p.* 862. *Plat. Republ. l. II, p.* 382. *XLIII edit. Baſil.*) Il ne connoiſſoit perſone qui eût encore remarqué le principe de cette dénomination, ni la reſſemblance qui ſe trouve entre une bague & une *fronde*. C'eſt que le cercle de la bague reſſemble au cuir qui renferme la pierre de la *fronde*, & aux deux cordes qui l'aſſujétiſſent, & qui ſervent à lancer la pierre. De là vient que les Romains nommerent à leur tour, une bague montée, *fronda*, une *fronde*. (*Pline. lib. 37, cap. 37, 42.*) *Voyez* ΣΦΕΝΔΟΝΗ.

Frondesiæ (Deo). Muratori (107, 5 *Theſ.*) raporte l'inſcription ſuivante, gravée en l'honneur de Pan ou de Silvain :

DEO FRONDOSIÆ
EX VOTO FELICITER.

FRONT. Il réſide, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. lib. IV, chap. IV B.*) dans le *front* un des principaux caracteres d'une belle conformation. Les recherches que nous avons faites ſur cet objet & celles qui nous viennent des anciens écrivains, nous apprenent que le *front*, pour être beau, doit être court (*Lucian. Amor.*): de ſorte qu'un *front* très-découvert paſſoit chez les anciens pour une difformité. (*Id. Dial. meretr. I.*) Comme dans la fleur de la jeuneſſe le *front* eſt ordinairement court, & qu'il reſte tel juſqu'à ce qu'il ſoit dégarni par la chute des cheveux, il ſemble que la nature ait imprimé elle-même à l'âge de la beauté ce caractere, dont la privation ne peut être que préjudiciable à la beauté.

Pour ſe convaincre de la juſteſſe de cette obſervation, on n'a qu'à faire l'expérience ſuivante ſur une perſone qui ait le *front* petit. En lui couvrant les cheveux du toupet avec les doigts, on ſe figurera le *front* d'autant plus découvert; dès lors on ſera frapé d'une certaine diſconvenance de proportion, & on ſentira combien un *front* trop découvert peut être préjudiciable à la beauté. C'eſt d'après cette maxime que les Circaſſiennes, pour faire paroître leur *front* plus petit, ramenent les cheveux du toupet en avant; de maniere que leurs cheveux deſcendent preſque juſqu'aux ſourcils.

FRONTAIL. *Voyez* CASQUE.

FRONTAIL; partie du harnois d'un cheval. Pline (37, 42) dit en parlant d'une pierre précieuſe appelée *coelys*, que les rois de l'Orient en faiſoient quelquefois des *frontails* pour leurs chevaux : *quandoque tantæ magnitudinis fecere, ut equis regum in Oriente frontalia, atque pro phaleris penſilia facerent.*

FRONTE (*in*) *pedes decem*, &c. Ces mots gravés ſur les pierres ſépulcrales des Romains, exprimoient la largeur qu'avoit, le long d'un chemin, le terrain conſacré à la ſépulture du défunt, & qui ne devoit jamais être remué, de même que les mots *in agrum* en déſignoient la longueur.

FRONTON égyptien.

Sur les *frontons* des temples égyptiens on voit ſouvent un globe avec des ailes & deux ſerpens qui en ſortent. Ce ſymbole, qu'on ne peut expliquer aujourd'hui, eſt placé auſſi ſur des monumens de ſculpture égyptienne, qui repréſentent des temples. C'eſt peut-être de ces ailes qu'Élien a voulu parler, lorſqu'il a dit que les Égyptiens ornoient de plumes les façades de leurs portiques. On voit auſſi cet ancien ſymbole ſur les monumens de Perſépolis, & ce n'eſt pas une des moindres preuves du goût égyptien qui les a fait élever.

„ Dès les plus anciens temps, dit Winckelmann, on plaçoit, & dans Rome même, des ſtatues ſur le *fronton* des temples; & Tarquin l'ancien (*Plin. lib. XXXIII, cap. XLV*) fit couronner le *fronton* du temple de Jupiter Olympien, à Rome, par un quadrige de terre cuite, à la place duquel on en mit enſuite un d'or (*id. lib. XXIX, cap. XXXVIII*), ou peut-être doré ſeulement. Sur le haut du *fronton* du temple de Ju-

piter Olympien, à Élis (*Pauſan. lib. V, p.* 398, *l.* 5), il y avoit une Victoire dorée ; & de chaque côté, c'eſt-à-dire, ſur les acroteres ou amortiſſemens du *fronton*, étoit placé un vaſe pareillement doré. Macrobe (*Saturn. lib. I, cap. VIII, pag.* 184, *edit. Lugd.* 1597) parle d'un temple de Saturne, ſur le comble duquel il y avoit des Tritons qui ſonnoient d'une conque marine. Sur les acroteres du *fronton* du temple de Jupiter Capitolin, on avoit placé des Victoires volantes (*Rick de Capit. cap. V, p.* 60) „.

„ Les corniches des toits qui s'amortiſſent en pointe, étoient décorées de petits ornemens qui reſſemblent aux boucliers des Amazones, comme on le voit à un temple dans le Virgile (*no.* 44) du Vatican ; & ſouvent d'une eſpece de feuillage avec des fruits, ainſi que nous en préſentent des bas-reliefs. Ces ornemens étoient communément de terre cuite ; on en a conſervé quelques morceaux ; quelquefois le comble étoit doré. (*Lipſ. Inſcript. fol.* 6, *no.* 7)„.

„ Les combles même étoient déja, dès les premiers temps de Rome, ornés d'ouvrages en bas-relief (*Plin. lib. cit. cap. XLVI & lib. XXXV, cap. XII*), pareillement de terre cuite. Aux temples grecs & aux édifices publics, il y avoit des ouvrages riches en figures. Au temple de Jupiter, à Élis, dont nous venons de parler, on voyoit la courſe des chevaux de Pélops & d'Œnomaüs (*Lucian. de domo, pag.* 195. — *Pauſan. lib. cit. pag.* 399, *l.* 10). Le *fronton* de la façade du temple de Pallas (*Pauſan. lib. I, pag.* 57, *l.* 28), à Athènes, étoit orné de la naiſſance de cette déeſſe ; & ſur celui de derriere étoit repréſenté l'entretien de cette même déeſſe avec Neptune. Sur le *fronton* du tréſor de la ville de Mégare, en Élide, on voyoit le combat des dieux contre les géans (*id. lib. VI, pag.* 500, *l.* 22), & ſa pointe étoit couronée par un bouclier. Les plus grands artiſtes ont cherché à ſe diſtinguer par cette eſpece d'ouvrage, & Praxitele (*id. liv. IX, pag.* 732, *l.* 31) repréſenta les douze travaux d'Hercule ſur le *fronton* d'un temple de ce dieu, à Thebes. C'eſt ce que n'ont compris, ni le traducteur latin, ni le traducteur françois de Pauſanias ; car ils ont penſé que cet ouvrage en bas-relief, ornoit une coupole qu'ils ont imaginé de placer ſur ce temple. Cependant, Pauſanias dit expreſſément *le mis ainsi, ſur le fronton*. Sur un temple d'Athènes, probablement conſacré à Caſtor & Pollux, il y avoit des vaſes (*Callim. Fragm. CXXII, edit. Spanhem. pag.* 366), leſquels avoient ſans doute pour objet les athletes ; car, dans les premiers temps, le prix qu'on acordoit à Athènes aux athletes, vainqueurs au pugilat (*deſcript. des pierres gravées du cabinet de Stoſch, pag.* 460), conſiſtoit en des vaſes remplis de l'huile qu'on recueilloit des oliviers plantés dans l'Acropole d'Athènes ; de même qu'on voit ces vaſes, comme un emblême de la lutte (*Spanhem. de præſt. num. t. I. p.* 134), ſur les médailles & les pierres gravées, où ſont repréſentés des lutteurs „. *Voyez* Comale.

FRUCTÉSÉE, ou Fructuſa ; déeſſe qui préſidoit aux fruits ; on l'invoquoit pour avoir d'abondantes récoltes. (*S. Auguſt. de civit. Dei. lib. IV, cap. XXI.*)

FRUGI ; ſurnom de la famille Calpurnia. Il avoit été donné pour la premiere fois à L. Calpurnius Piſo, à cauſe de la pureté de ſes mœurs.

FRUGINAL, ou Frutinal, étoit un temple dédié à Vénus *fruta*, ou *frugi*, c'eſt-à-dire, Vénus la pudique. Les opinions ſont partagées ſur cet objet. *Voyez*-en l'expoſition au mot Fruits.

FRUITS. Dans le temps que les hommes ne ſe nouriſſoient que des *fruits* de la terre, ils n'offroient aux dieux que des *fruits* en ſacrifice, & le ſacrifice ſanglant leur étoit inconnu. Numa Pompilius (*Plin.* 18, 2), pour rapeler les hommes à cet ancien uſage, ordona que les *fruits* de la terre ſeroient la ſeule matiere des ſacrifices, mais les Romains n'eurent pas long-temps égard à cette loi.

Fruits artificiels.

Le comte de Caylus . . . . . (III, 262) „ Je me contente de dire que la grenade de terre cuite, que je n'ai point fait deſſiner (la forme de ce fruit étant ſi connue) eſt de grandeur naturele, qu'elle peut avoir été moulée ſur le *fruit* même, dont elle eſt une parfaite imitation, & qu'enfin elle me rapele les *fruits* artificiels dont Pline fait mention. Voici ſes paroles (*lib. XXXV, cap. XII*) : *Varro tradit ſibi cognitum Romæ Poſim nomine, a quo facta poma & uvas, ut non poſſes aſpectu diſcernere a veris* . . . . . Varro dit qu'il a connu à Rome un nommé Poſis, qui faiſoit des *fruits* & des raiſins dans une ſi grande perfection, qu'on ne pouvoit les diſtinguer des véritables . . . . . En effet, il ne manque à cette grenade que la couleur, pour être confondue avec la nature „.

FRUMENTANTES. } Les Romains appeloient
FRUMENTATIO. } *frumentationes*, les diſtributions de blé que les édiles faiſoient aux pauvres citoyens, appelés par cette raiſon *frumentantes*. *Voyez* Blé.

FRUMENTAIRES, } eſpece de milice détruite
FRUMENTARII, } par Dioclétien, & remplacée par les Curioſi. *Voyez* ce mot.

Il y avoit des *frumentaires* dès le temps d'Hadrien. Spartien dit, dans la vie de cet empereur, qu'il s'en ſervoit pour s'inſtruire curieuſement de tout. C'eſt la premiere fois qu'il eſt fait mention de ces officiers ; car, avant ce temps, *frumentarius* ne ſe diſoit que des marchands de blé, ou des meſureurs de blé. Les *frumentaires*, dont nous parlons, ne faiſoient point un corps diſtingué des autres troupes ; mais il y en avoit un certain nombre dans chaque légion, comme nous avons une compagnie de grenadiers dans chaque régiment. Ainſi, dans les anciennes inſcriptions on trouve les

frumentaires d'une telle ou d'une telle légion. On croit que ce furent d'abord des jeunes hommes, diſpoſés par Auguſte dans les provinces ſur tous les grands chemins, pour avertir l'empereur très-vîte de tout ce qui ſe paſſoit. Pour cela, ils avoient une eſpece d'intendance ſur toutes les voitures; c'eſt pourquoi ils étoient chargés de faire porter le blé, *frumentum*, aux armées, & c'eſt de là que leur vint le nom de *frumentaires*. Enſuite on les incorpora dans les troupes, où ils retinrent toujours leur nom de *frumentaires*, & leur fonction de donner aux princes avis de tout; comme ceux qu'on nommoit *curieux*, *curioſi*, & auxquels on les joint quelquefois.

FRUSTE; c'eſt un terme des antiquaires. Ils appellent une médaille *fruſte*, celle qui eſt tellement éfacée qu'on n'en peut lire la légende.

On appele auſſi *fruſte* une pierre antique uſée, ou gâtée par le temps; de ſorte qu'on n'en peut connoître les figures, ni lire les inſcriptions.

FRUTIS; ſurnom que les anciens donnoient à Vénus *Frutis*. Solin (*cap. II*,) dit qu'Énée arivant de Sicile, conſacra, dans le territoire de Laurentium, à Vénus, ſurnomée *Frutis*, une ſtatue qu'il avoit apportée. Quelques-uns la confondent avec la déeſſe *fructéſée*, dont St. Auguſtin parle dans ſon IVe. livre de la Cité de Dieu, chap. XXI. Dans l'abréviateur de Feſtus, le temple de la déeſſe *Frutis* eſt nommé *frutinal*.

Scaliger croit que *Frutis* a été fait par corruption du Grec Ἀφροδίτη, nom de Vénus. Mais Saumaiſe renverſe toutes ces conjectures. Il prétend qu'on n'a jamais donné le nom de *Frutis* à Vénus; que c'eſt celui d'*Érutis* qu'on lit ſur les médailles: Eruc; qu'au lieu d'*Érutis*, on a lu mal-à-propos *Frutis* dans Solin, & *Frutinal* dans Feſtus, au lieu de *Érucinal*; & que dans St. Auguſtin, au lieu de *Fructeſeæ*, il faut lire *Frugi ſecæ*. *Voyez* cet auteur ſur Solin, pag. 69 & 70.

FUCINO. Muratori (88, 5 *Theſ.*) raporte l'inſcription ſuivante, gravée en l'honneur de la divinité du lac *Fucin*:

C. GAVSIVS M. F.

C. VERECVNDVS. C. E.

MESSALA

FVCENO. V. S. L. M.

FUCUS. *Voyez* VARECH.

FUFIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en or.

RRR. en argent.

RRR en bronze.

Le ſurnom de cette famille eſt *Calenus*.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUGALES; nom d'une fête qui ſe célebroit chez les Romains. *Fugalia*. Hoffman croit que les *fugales* ſont la même choſe que le *regifugium*, fêtes qui ſe célebroient au mois de février, après les terminales, en mémoire de ce que les rois avoient été chaſſés, & le gouvernement monarchique aboli. Celles-ci ſe célebroient le 6 des kalendes de mars, c'eſt-à-dire, le 24 de février. C'eſt Feſtus qui nous l'apprend. Mais cet auteur diſtingue les *fugales* du *regifugium*, & doute même ſi le *regifugium* ſe célebroit à cauſe des rois chaſſés, ou parce que le roi des choſes ſacrées, *rex ſacrorum*, après avoir fait le ſacrifice, s'enfuyoit de la place publique & des comices. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a que St. Auguſtin qui parle des *fugales* au liv. II de la Cité de Dieu, chap. VI. ſelon la remarque de Vivès ſur cet endroit. Cet auteur pencheroit même fort à corriger *fugalia*, ſi St. Auguſtin n'ajoutoit que ces fêtes étoient de vraies *fugales*, qui chaſſoient la pudeur & l'honêteté, pour marquer les infamies qui s'y faiſoient.

Ce ſavant homme conjecture que les *fugales* ſont la même choſe que les populifuges, *populifugia*, c'eſt-à-dire, la fête de la déeſſe *Fugia*, qui étoit la déeſſe de la joie cauſée par une déroute d'ennemis; & que c'eſt pour cela que le peuple s'y abandonnoit à toutes ſortes de plaiſirs, même les plus honteux; que cette fête fut inſtituée à l'occaſion de la victoire remportée ſur les Ficulnéates, les Fidénates, & les peuples voiſins, lorſqu'ils voulurent s'emparer de Rome, le lendemain que le peuple s'en fut retiré, ainſi que Varron le raporte. (*lib. V, ling. lat.*) Mais Varron dit que les *populifugia*, qui tomboient au mois de juin, ſe célebroient en mémoire de la fuite ou retraite du peuple dans la ſédition qu'il excita: il eſt vrai qu'il ajoute, que ce jour ſuivit de près la retraite des Gaulois, & l'époque où les peuples voiſins conjurerent contre Rome; cela ne paroît point avoir, ſelon lui, de raport aux *populifugia*, mais marquer ſeulement le temps où arriva cette ſédition & cette fuite du peuple Romain. Il ajoute qu'il y a dans les cérémonies des *populifugia* des veſtiges de cette fuite du peuple. Au reſte, quoique les *populifugia* fuſſent établis pour la fuite du peuple & non pour celle des ennemis, cela n'empêche point que les *fugales* de St. Auguſtin ne puiſſent être les *populifugia* de Varron, ſuivant la conjecture de Vivès.

FUGITIFS.
FUGITIVARIUS. } En termes de droit, on appeloit un eſclave *fugitif*, celui qui étoit ſujet à s'enfuir de la maiſon de ſon maître. Quand on vendoit un eſclave, il falloit déclarer s'il étoit *fugitif*, c'eſt-à-dire, s'il étoit ſujet à s'enfuir, & s'il avoit été repris par les *fugitivarii*.

Lorſqu'un eſclave avoit fui une premiere fois, on lui mettoit un collier ſur lequel on gravoit la demeure, ou le nom de ſon maître, afin qu'on pût le ramener, s'il fuyoit encore. On trouve

dans les recueils d'Antiquités pluſieurs inſcriptions de colliers deſtinés aux eſclaves *fugitifs*. En voici quelques-unes :

Fabretti inſcript. pag. 522.

Mabillon. itin. Ital. 119.

TENE MS QUIA FUGIO
ET REVOCA ME IN VIAM LATAM
AD FLAVIVM D. M. *Dominum meum*.

Pignorius de ſervis.

TENE MS QUIA FUGI
ET REVOCA ME IN BAIILICA
PAVLI AD LEONE.

Barberinis ex ſchedis.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA ME IN FORO TRAIANI
IN PVRPVRETICA AD PASCA
SIVM DOMINVM MEVM.

Penes Claudium Menetrium.

TENS ME QVIA FVGI ET
REVOCA ME DOMINO MS
O BONIFATIO LINARIO
SERVVS SVM
LEONTIS SCRINI
TENS. ME. NE FVGIA
ET REVOCA. INCLIV
O TRIARIO.

Penes Achillem Maffeum.

IANVARIVS DIC
OR. SERVVS. SVM. DSE
TRI. EXCEPTORIS. SENA
TVS. QVI. MANET. IN RE
GIONE. QVINTA IN A
REA. MACARI.
TENE MS Q.
VIA FVG. ET REB
OCA ME VICTOR
I ACOLIT
O A DOMIN
ICV CLEM
ENTII P.

Au revers.

FVGI EVPL
OGIO EX
PRE. VSB.

In Muſeo Bellori.

PTRONIA TENE ME QVIA FVGI
EIS ET REVOCA ME AD DOMV
ATHEODOTENIS
AD DOMINVM MEVM VITALIONE

Ex Sponio.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA MĒ AD DOMINVM
EVVIVENTIVM IN ARA CALISTI.
T. M. Q. F. E. REV. ME. P. RVERIO
LAT. DOM. MEO.

FUITE ; cette déeſſe étoit campagne de la Terreur. On n'en connoît ni deſcription, ni monument.

FUITES. *Voyez* FUGALES.

FULCRA. *Voyez* PISOI.

FULGORA ; divinité qui préſidoit aux éclairs, aux foudres & aux tonerres. Sénèque en fait une déeſſe veuve, ſans nous en apprendre davantage. On croit pourtant qu'il ne faut pas diſtinguer cette divinité de Jupiter, qu'on invoquoit ſous le nom.

de *Fulgur*, pour préſerver du tonerre. (*St. Aug. de civit. Dei, VI.* 10.)

FULGURAL ; nom d'un temple dédié à Jupiter ; ce mot vient de *fulgur*, éclair : le foudre du maître des dieux produit les éclairs.

FULGURATEUR. Parmi les devins étruſques, les plus eſtimés étoient ceux qui expliquoient pourquoi la foudre étoit tombée en tel endroit, & qui preſcrivoient ce qu'il falloit faire pour prévenir les ſuites. Selon une ancienne inſcription, ces devins s'appeloient *fulgurateurs*, & le dieu qui préſidoit à la foudre, eſt appelé dans une autre inſcription, dieu *fulgurateur*. (*Diſſert. de l'Acad. de Cortone.*)

FULGURITUM. On appeloit ainſi chez les Romains un lieu, ou un objet frapé de la foudre : *quaſi fulgure ictum*. Ces lieux & ces objets devenoient ſacrés ; il n'étoit plus permis d'en faire des uſages profanes. On y élevoit un autel, & on y offroit en ſacrifice une brebis de deux ans ; ce qui faiſoit appeler ces lieux *bidentales*, *bidentalia*. Les Grecs plaçoient ſous cet autel une urne couverte, dans laquelle ils mettoient les reſtes des choſes qui avoient été brûlées, ou noircies par le tonerre : ce que les Romains imiterent. Les Augures étoient chargés de cette fonction.

FVLVIA ; famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont CANTVMALOS, FLACCVS, NOBILIOR, PÆTINVS, PÆTVS.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUMÉE ; il y avoit une ſorte de divination qui conſidéroit l'épaiſſeur, les évolutions & tous les accidens de la *fumée*. Homere fait mention des devins qui prédiſoient l'avenir par la *fumée* de l'encens. *Voyez* CAPNOMANTIE.

Ovide décrit cette divination dans les Triſtes. (V. 6.)

FUNAMBULES. *Voyez* DANSEURS *de corde*.

FUNDA, déſigne dans Macrobe (*Saturnal. II*, 4) une bourſe qui renferme des pieces de monoie, ſans doute à cauſe de ſa reſſemblance avec la fronde, *funda*, fortifiée d'une poche de cuir, pour mieux aſſujétir la pierre à lancer.

FUNDANIA ; famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FUNEBRES. La coutume de faire des oraiſons *funebres* eſt très-ancienne ; les Romains l'avoient adoptée, & c'étoit un des plus proches parens du mort qui la prononçoit. Auguſte fit l'oraiſon *funebre* de ſon aïeule Julia à l'âge de douze ans. (*Suet. Aug. c. VIII.*) Cette coutume commença preſque avec la république ; au moins la premiere harangue *funebre* qu'on ſache avoir été faite à Rome, fut celle de Brutus, celui qui chaſſa les rois, qui fut le premier conſul, & qui ayant été tué dans un combat contre les Étruſques, fut loué dans la place publique par Valerius Publicola ſon collegue ; ainſi que le racontent Polybe & Plutarque dans la vie de Publicola. Quelques auteurs prétendent que cet uſage étoit plus ancien chez les Grecs ; que Solon, légiſlateur (ſelon Aulu-Gelle, liv. XVIII, chap. XXI) des Athéniens au temps que Tarquin l'ancien régnoit à Rome, en fut l'auteur, ce que l'orateur Anaximénès a aſſuré dans ſes écrits. (Polydore Virgile, *de Invent. rer. lib. III, chap. X.*)

Les jeux *funebres* étoient une cérémonie des funérailles chez les anciens. C'étoient des combats de gladiateurs ; & cette coutume étoit très-ancienne, quoiqu'elle n'eût pas toujours été la même ; car d'abord on égorgeoit des captifs devant le bûcher, comme des victimes, pour apaiſer les mânes. Achille le pratique dans Homere (Iliad. liv. XXI) pour les funérailles de Patrocle ; Énée (Énéide, liv. XI), pour celles de Pallas, fils d'Évandre. Céſar raporte dans ſes commentaires (liv. VIIe. de la guerre des Gaules) que les Gaulois avoient le même uſage. Dans la ſuite il parut barbare d'égorger des hommes ; & pour s'épargner l'horreur de ce ſpectacle, ſans que les morts y perdiſſent rien, on fit combattre entr'elles les miſérables victimes, qui pouvoient ainſi défendre & conſerver leur vie, ſi elles étoient vainqueurs. Cette coutume paſſa des Grecs aux Romains, chez qui ce cruel jeu ſe nomma un preſent, *munus*. Le premier qui introduiſit à Rome ce barbare exercice, fut Junius Brutus aux obſeques de ſon pere, ou, ſelon d'autres, Appius Claudius & M. Fulvius pendant leur conſulat. Les magiſtrats & les particuliers donnoient des jeux *funebres*, & ils étoient quelquefois joints à des pieces de théâtre. L'empereur Claude ordonna que l'on célébreroit ces triſtes jeux à des jours fixés tous les ans aux frais de l'état, & que les édiles en prendroient ſoin. Mais il en eut horreur lui-même ; & peu de temps après il les abolit. Il fut néanmoins toujours permis aux particuliers d'en faire repréſenter, pourvu qu'ils euſſent quarante mille ſeſterces de rente. Ce ne fut que Théodoric, roi des Goths, qui les abolit à la fin du Ve. ſiecle.

FUNERA. *Voyez* FUNERE.

FUNÉRAILLES *des Égyptiens*. Les Égyptiens ſont des premiers peuples qui aient montré un grand reſpect pour les morts, en leur érigeant des monumens ſacrés, propres à porter aux ſiecles futurs la mémoire des vertus qu'ils avoient cultivées pendant leur vie. Voici le détail des *funérailles* pour les particuliers.

Quand quelqu'un étoit mort dans une famille, les parens & les amis commençoient par prendre des habits lugubres, s'abſtenoient du bain, & ſe privoient de tous les plaiſirs de la bonne chere. Ce deuil duroit juſqu'à quarante & ſoixante-dix jours. Pendant ce temps-là on embaumoit le

corps avec plus ou moins de dépenſe. Dès que le corps étoit embaumé, on le rendoit aux parens qui l'enfermoient dans une eſpece d'armoire ouverte, où ils le plaçoient debout & droit contre la muraille, ſoit dans leurs maiſons, ſoit dans les tombeaux de la famille. C'eſt par ce moyen que la reconoiſſance des Égyptiens envers leurs peres ſe perpétuoit d'âge en âge. Les enfans, en voyant le corps de leurs ancêtres, ſe ſouvenoient de leurs vertus que le public avoit reconnues, & s'excitoient à aimer les préceptes qu'ils leur avoient laiſſés. On dit *des vertus que le public avoit reconues*, parce que les morts avant d'être admis dans l'aſyle ſacré des tombeaux, devoient ſubir un jugement ſolemnel; & cette circonſtance des *funérailles* chez les Égyptiens, offre un fait des plus remarquables de l'hiſtoire de ce peuple.

C'eſt une conſolation en mourant de laiſſer un nom qui ſoit en eſtime; & de tous les biens humains, c'eſt le ſeul que le trépas ne peut ravir; mais il falloit en Égypte mériter cet honeur par la déciſion des juges: car auſſi-tôt qu'un homme étoit privé du jour, on l'amenoit en jugement, & tout accuſateur public étoit écouté. S'il prouvoit que la conduite du mort avoit été mauvaiſe, on en condamnoit la mémoire, & il étoit privé de la ſépulture; ſi le mort n'étoit convaincu d'aucune faute capitale, on l'enſéveliſſoit honorablement.

Les rois n'étoient pas exempts du jugement qu'il falloit ſubir après la mort; & en conſéquence d'un jugement défavorable, quelques-uns ont été privés de la ſépulture.

Lorſque le jugement qui avoit été prononcé ſe trouvoit à l'avantage du mort, on procédoit aux cérémonies de l'inhumation; enſuite on faiſoit ſon panégyrique, & l'on ne comptoit pour objets de vraies louanges, que ceux qui émanoient du mérite perſonel du mort: on louoit le mort de ce qu'il avoit cultivé la piété à l'égard des dieux, la juſtice envers ſes égaux, & toutes les vertus qui ſont l'homme de bien; alors l'aſſemblée prioit les dieux de recevoir le mort dans la compagnie des juſtes, & de l'aſſocier à leur bonheur.

On gardoit quelquefois les corps dans les maiſons; il étoit cependant ordinaire de les dépoſer dans des ſépulcres ſouterrains, faits en forme de petites chambres (*Voyez* Pietro della Valle), dans leſquelles on deſcendoit par des ouvertures carrées, fermées par une pierre taillée en forme de colonne. Muret (cérémonies funebres de toutes les nations) dit que ces chambres étoient voûtées. Il eſt vrai que quelques voyageurs en ont vu qui l'étoient; mais cet uſage n'étoit pas général. Il ſeroit ſuperflu de rapeler ce que Diodore & d'autres auteurs ont écrit ſur la magnificence des ſépultures égyptiennes. On ſait que les pyramides ont été conſtruites pour ſervir de tombeaux & de monumens éternels de la ſomptuoſité des rois de l'Égypte. *Voyez* Pyramides.

Funérailles *des Grecs*.

On trouve dans Homere une deſcription magnifique de la cérémonie des *funérailles*: „ le bois deſtiné à l'endroit qu'Achille avoit indiqué, Achille fait ſigne à ſes troupes de prendre les armes, & de monter ſur leurs chars. Dans le moment les chars marchent à la tête du convoi, ils ſont ſuivis d'une nombreuſe infanterie, & au milieu le corps de Patrocle eſt porté par ſes compagnons, tout couvert de cheveux, qu'ils ſe ſont coupés pour marque de leur deuil. Achille marche immédiatement après, il eſt triſtement penché ſur le corps de ſon ami, dont il ſoutient la tête, & pouſſe de longs ſoupirs; car il conduit au tombeau le plus cher de ſes compagnons. En arivant auprès du bûcher, ils dépoſent le corps ſur le rivage, & Achille s'éloignant un peu, coupe ſes beaux cheveux blonds, qu'il avoit laiſſé croître pour les offrir un jour au fleuve Sperchius; & les yeux atachés ſur la mer, il prononce à haute voix ces paroles: divin Sperchius, c'eſt en vain que mon pere vous a promis, par un vœu ſolemnel, que lorſque je ſerois de retour dans ma patrie, je vous conſacrerois mes cheveux, & que cette offrande ſeroit acompagnée d'un hécatombe ſacré. C'étoit là le vœu de mon pere, il eſt vrai; mais vous n'avez pas acompli ſes déſirs, puiſque je ne dois jamais revoir ma patrie: j'offrirai donc mes cheveux à Patrocle, afin qu'il les emporte au bûcher. En finiſſant ces paroles, il met ſes cheveux entre les bras de ſon cher ami, & fond de nouveau en larmes „.

„ On entaſſe le bois, & on éleve un prodigieux bûcher de cent pieds en carré; on place le corps au plus haut étage; on égorge un nombre infini de moutons & de taureaux; & Achille frote de leur graiſſe tout le corps de Patrocle, depuis les pieds juſqu'à la tête; il place enſuite aux deux côtés des urnes pleines d'huile & de miel, & en pouſſant de grands ſoupirs, il jete ſur les bords quatre de ſes plus beaux chevaux: il avoit neuf chiens domeſtiques qu'il nouriſſoit pour la garde de ſon camp; il choiſit les deux meilleurs, les égorge & les jete avec ſes chevaux: enfin, pour apaiſer l'ombre de ſon ami, il immole douze jeunes Troyens des plus vaillans & des meilleures familles; car l'excès de ſa douleur, & un déſir outré de vengeance, ne lui permettoient pas de garder aucune modération. Les ſacrifices finis, il met le feu au bûcher, & en pouſſant de grands cris, il appele pluſieurs fois ſon ami ... Pendant que le bûcher brûloit, Achille puiſant du vin dans une urne d'or, avec une double coupe, le verſe continuelement, & en aroſe la terre, appelant à haute voix l'âme du malheureux Patrocle... Cependant tous les chefs s'aſſemblent autour d'Agamemnon, & le bruit qu'ils font en marchant, réveille Achille, accablé de ſomeil & de laſſitude, qui ſe leva auſſi-tôt, & leur dit: fils d'Atrée, & vous, généreux chefs des troupes greques, éteignez le bûcher avec du vin, dans tous les endroits

où

où vous remarquerez des veſtiges de flammes ; nous recueillerons enſuite les os de Patrocle ſans les confondre ; ils ſeront très-reconoiſſables, car il étoit au milieu du bûcher . . . Quand nous aurons recueilli ſes os, nous les mettrons dans une urne d'or avec une double envelope de graiſſe . . . Ils dépoſent cette urne dans la tente d'Achille, & la couvrent d'un voile précieux ; ils marquent enſuite l'enceinte du tombeau, ils en jettent les fondemens autour du bûcher, & y élevent un monceau de terre „.

Pour honorer les *funérailles* de Patrocle, Achille propoſe des prix. Les rois & les capitaines grecs ne dédaignerent pas de ſe mettre ſur les rangs pour les diſputer. „ Le premier prix de la courſe des chars, fut une belle captive bien élevée, qui travailloit admirablement à toutes ſortes de beaux ouvrages, & un trépied d'or à deux anſes ; pour le ſecond prix, une cavale de ſix ans ; pour le troiſieme, une belle cuvette qui tenoit quatre meſures, & qui n'étoit point faite pour être miſe ſur le feu, mais pour orner un palais magnifique ; le quatrieme étoit deux talens d'or ; le cinquieme, une coupe à deux fonds admirablement travaillée. Pour le combat du ceſte il propoſe une mule, & pour le vaincu une coupe à deux fonds. Le vaillant Diomede arme lui-même Euriale ; d'abord, pour couvrir ſa nudité, il lui met un voile autour des reins, & arme ſes bras de deux gantelets de cuir de bœuf ſauvage, plus dur que le fer. Pour le troiſieme combat, qui étoit la lute, un trépied propre à mettre ſur le feu, & que les Grecs eſtimoient la valeur de douze bœufs ; pour le vaincu une belle captive, habile en beaux ouvrages. Pour la courſe, Achille donna une urne d'argent admirablement bien travaillée, elle tenoit ſix meſures, elle étoit d'une beauté ſi parfaite, qu'il n'y en avoit point ſur la terre qui pût l'égaler. Le ſecond prix étoit un taureau ſauvage qui avoit été engraiſſé, & qui étoit d'une beauté ſurprenante. Le troiſieme prix étoit un talent d'or. Alors Achille propoſe, pour un combat ſingulier, à celui qui auroit le premier teint les armes de ſon adverſaire de ſon ſang, une belle épée de Thrace, & à partager les armes de Sarpédon, que Patrocle avoit enlevées. Ce combat fini, Achille fit porter au milieu de l'aſſemblée une prodigieuſe maſſe de fer, ronde, ſuie & groſſiere, dont le roi Eétion avoit accoutumé de ſe ſervir dans ſes exercices, & qu'il lançoit comme un diſque ; elle étoit deſtinée à celui qui la lanceroit le plus loin. Achille invite auſſi à tirer de l'arc, & met pour prix dix haches & dix demi-haches ; il fait dreſſer un mât, il attache une colombe par les pieds au bout d'un long cordon, la pend au haut du mât, & l'aſſigne pour but à ceux qui ſe préſentoient pour donner des preuves de leur adreſſe. Achille propoſe auſſi de lancer le javelot, pour prix d'une belle lance & d'un trépied „.

On a cru devoir raporter le texte même, d'après la traduction de madame Dacier. Ces funérailles de Patrocle offrent aux peintres des détails précieux, & un champ vaſte d'images & de tableaux. Rien, à la vérité, n'eſt plus inhumain que d'immoler des captifs aux mânes d'un héros ; mais Homere nous prévient que ce fut un cas extraordinaire, un abus de vengeance immodérée d'Achille ; auſſi l'hiſtoire des Grecs ne renferme-t-elle aucun trait de cette eſpece.

Vers la 46e. olympiade, dans laquelle Solon donna des loix à Athènes, le luxe des tombeaux & des *funérailles* y étoit porté à un ſi haut degré, qu'il crut néceſſaire de l'arrêter. Il reſtreignit à trois habits ceux qu'on pouvoit enterrer avec les morts : cette reſtriction fait voir qu'avant ce temps les Grecs comme les peuples du Nord, avoient coutume d'enterrer avec eux la plupart des effets que de leur vivant ils avoient poſſédés. Avant les loix de Solon, on faiſoit de grandes dépenſes pour les tombeaux ; c'étoient des eſpeces de maiſons, qu'il défendit expreſſément, en ſtatuant qu'on n'y conſtruiroit plus de voûtes, & qu'on n'y employeroit que le travail dont dix hommes étoient capables en trois jours. Dès-lors les ſculptures des pierres ſépulcrales, auxquelles un ſeul homme pouvoit travailler pendant trois jours ſeulement, ne peuvent être que des ouvrages faits à la hâte par des artiſtes très-communs. Par les vœux en marbre qui nous reſtent, & qui ſont à peu près du même travail que la plupart de ces tombeaux, on juge qu'ils furent exécutés par des artiſtes du même genre. Ceci nous donne la raiſon pour laquelle les ouvrages des uns & des autres ſemblent montrer infiniment moins de connoiſſance & de pratique de l'art, que ne le font ces bas-reliefs qui ſe voient dans les friſes & le fronton des temples du Parthénon & de Théſée, faits à Athènes à peu près vers la même époque. Cette obſervation très-importante à l'hiſtoire de l'art, détruit ce que des auteurs modernes ont avancé ſur l'état de la Sculpture des temps où furent faits ces tombeaux & ces vœux ; ils ont jugé de l'art de Phidias & de Polyclete ſur des morceaux exécutés par des artiſtes très-communs. Ces derniers, même avec beaucoup plus de ſavoir qu'ils n'en avoient, n'euſſent jamais rien pu faire de bon, dans le court eſpace de temps où la loi les contraignoit à terminer leurs ouvrages. (*M.r d'Hancarville.*) *Voyez* CHARON, & FUNÉRAILLES *des Romains*.

Nous paſſons aux *funérailles* des Grecs, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſuivirent l'uſage de la république d'Athènes. Ce fut la premiere année de la guerre du Péloponeſe, que les Athéniens firent des *funérailles* publiques à ceux qui avoient été tués dans cette campagne, & ils pratiquerent depuis cette cérémonie, tant que la guerre ſubſiſta. Pour cela on dreſſoit, trois jours auparavant, une tente où l'on expoſoit les oſſemens des morts, & chacun jetoit ſur les oſſemens des fleurs, de l'encens, des parfums & autres choſes ſemblables ; puis on les mettoit ſur des chariots dans des cer-

cueils de cyprès, chaque tribu ayant ſon cercueil & ſon chariot ſeparé; mais il y avoit un chariot qui portoit un grand cercueil vide, pour ceux dont on n'avoit pu trouver les corps: c'eſt ce qu'on appeloit *cénotaphe*. La marche ſe faiſoit avec une pompe grave & religieuſe; un grand nombre d'habitans, citoyens & étrangers aſſiſtoient avec les parens à cette lugubre cérémonie. On portoit ces oſſemens dans un monument public, au plus beau fauxbourg de la ville, appelé le *céramique*, où l'on renfermoit de tout temps ceux qui étoient morts à la guerre, excepté ceux de Marathon, qui, pour leur rare valeur, furent enterrés ſur le champ de bataille. Enſuite on les couvroit de terre, & l'un des citoyens des plus conſidérables de la ville faiſoit l'oraiſon funebre.

Après qu'on avoit ainſi payé ſolemnélement ce double tribut de pleurs & de louanges, à la mémoire des braves gens qui avoient ſacrifié leur vie pour la défenſe de la liberté commune, le public qui ne bornoit pas ſa réconoiſſance à des cérémonies, ni à des larmes ſtériles, prenoit ſoin de la ſubſiſtance de leurs veuves & des orphelins qui étoient reſtés en bas âge: puiſſant aiguillon, dit Thucydide, pour exciter la vertu parmi les hommes; car elle ſe trouve toujours où le mérite eſt le mieux récompenſé.

Les Grecs ne connurent la magnificence des *funérailles* que par celles d'Alexandre le Grand, dont Diodore de Sicile nous a laiſſé la deſcription; & comme de toutes les pompes funebres mentionées dans l'hiſtoire, aucune n'eſt comparable à celles de ce prince, nous en joindrons ici le précis; on verra juſqu'où la vanité porta le luxe de cet appareil lugubre.

Aridée, frere naturel d'Alexandre, ayant été chargé du ſoin de ce convoi, employa deux ans pour diſpoſer tout ce qui pouvoit le rendre le plus riche & le plus éclatant qu'on eût encore vu. La marche fut précédée par un grand nombre de pioniers, afin de rendre praticables les chemins par où l'on devoit paſſer. Après qu'ils eurent été aplanis, on vit partir de Babylone le magnifique chariot ſur lequel étoit le corps d'Alexandre. L'invention & le deſſein de ce chariot ſe faiſoient autant admirer, que les richeſſes immenſes dont il étoit décoré. Le corps de la machine portoit ſur deux eſſieux qui entroient dans quatre roues, dont les moyeux & les rayons étoient dorés, & les jantes revêtues de fer. Les extrémités des eſſieux étoient d'or, repréſentant des muſles de lions qui mordoient un dard. Le chariot avoit quatre timons, à chaque timon étoient atelés ſeize mulets, qui formoient quatre rangs: c'étoit en tout ſeize rangs & ſoixante-quatre mulets. On avoit choiſi les plus forts & de la plus haute taille; ils avoient des couronnes d'or, & des colliers enrichis de pierres précieuſes, avec des ſonetes d'or. Sur ce chariot s'élevoit un pavillon d'or maſſif, qui avoit douze pieds de large ſur dix-huit de long, ſoutenu par des colonnes d'or ionique, embéties de feuilles d'acanthe. Il étoit orné au dedans de pierres précieuſes, diſpoſées en forme d'écailles. Tout autour régnoit une frange d'or à reſeau, dont les filets avoient un doigt d'épaiſſeur, où étoient atachées de grôſſes ſonetes, qui ſe faiſoient entendre de fort loin.

Dans la décoration du dehors on voyoit quatre bas-reliefs. Le premier repréſentoit Alexandre aſſis dans un char, tenant un ſceptre, environé d'un côté d'une troupe de Macédoniens, & de l'autre d'une pareille troupe de Perſans, tous armés à leur maniere. Devant eux marchoient les écuyers du roi. Dans le ſecond bas-relief on voyoit des élephans enharnachés de toutes pieces, portant ſur le devant des Indiens, & ſur le derriere des Macédoniens armés comme dans un jour d'action. Dans le troiſieme étoient repréſentés des eſcadrons de cavalerie en ordre de bataille. Le quatrieme montroit des vaiſſeaux tout prêts à combattre. A l'entrée du pavillon étoient des lions d'or, qui ſembloient le garder. Aux quatre coins étoient poſées des ſtatues d'or maſſif, repréſentant des victoires portant des trophées d'armes. Sous ce dernier pavillon on avoit placé un trône d'or d'une figure carrée, orné de têtes d'animaux, qui avoient ſous leur cou des cercles d'or d'un pied & demi de largeur, d'où pendoient des couronnes brillantes des plus vives couleurs, telles qu'on en portoit dans les pompes ſacrées.

Au pied de ce trône étoit poſé le cercueil d'Alexandre, tout d'or & travaillé au marteau. On l'avoit rempli à demi d'aromates & de parfums, tant afin qu'il exhalât une bonne odeur, que pour la conſervation du cadâvre. Il y avoit ſur ce cercueil une étoſe de pourpre brochée d'or: entre le trône & le cercueil étoient les armes du prince, telles qu'il les portoit pendant ſa vie. Le pavillon en dehors étoit auſſi couvert d'une étoſe de pourpre à fleurs d'or; le haut étoit terminé par une très-grande couronne d'or, formée de branches d'oliviers.

On conçoit aiſément que dans une longue marche le mouvement d'un chariot auſſi lourd que celui-ci, devoit être ſujet à de grands inconvéniens. Afin donc que le pavillon & tous ſes accompagnemens, ſoit que le chariot deſcendît ou montât, demeuraſſent toujours dans la même ſituation, mal-gré l'inégalité des lieux & les violentes ſecouſſes qui en étoient inſéparables, du milieu de chacun des deux eſſieux s'élevoit un axe qui ſoutenoit le milieu du pavillon, & tenoit toute la machine en état.

Le corps d'Alexandre, ſuivant les dernieres diſpoſitions de ce prince, devoit être porté au temple de Jupiter-Ammon; mais Ptolémée, gouverneur d'Égypte, le fit conduire à Alexandrie, où il fut inhumé. Ce prince lui érigea un temple magnifique, & lui rendit tous les honneurs que l'on avoit coutume de rendre aux demi-dieux. On

ne voit plus aujourd'hui que les ruines de ce temple.

Funérailles *des Germains*. Les Germains brûloient les corps (*Tacit. German.*) des perſones d'un rang élevé; il y avoit une eſpece de bois conſacré ſpécialement à cet uſage. On n'offroit dans ces *funérailles* ni parfums, ni victimes; mais on jetoit dans le bûcher les armes du mort, & quelquefois ſon cheval.

Funérailles *des Gaulois*. Les Gaulois brûloient du temps de Ceſar (*de bello gallico lib. VI*) les morts avec leurs effets les plus précieux. Ils célébroient les *funérailles* de leurs chefs avec une grande pompe.

Funérailles *des Hébreux*. *Voyez* Hébreux.

Funérailles *des Romains*. Les Romains ont été, ſans contredit, un des peuples les plus religieux & les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parens & à leurs amis. On ſait qu'ils n'oublioient rien de ce qui pouvoit marquer combien la mémoire leur en étoit chere, & de ce qui pouvoit en même temps contribuer à la rendre précieuſe. C'étoit auſſi un hommage qu'on accordoit à la vertu, pour exciter dans les citoyens la noble paſſion de mériter un jour de pareils honneurs. En un mot, Pline dit que les *funérailles* chez les Romains étoient une cérémonie ſacrée: les détails en ſont fort étendus.

Elle commençoit cette cérémonie ſacrée dès le moment que la mort approchoit. Il falloit dans cet inſtant que le plus proche parent, & pour des gens mariés, que le ſurvivant du mari ou de la femme donnât au mourant le dernier baiſer, comme pour en recevoir l'âme, & qu'il lui fermât les yeux. On les lui ouvroit lorſqu'il étoit ſur le bûcher, afin qu'il parût regarder le ciel. On obſervoit en lui fermant les yeux de fermer ſa bouche, pour le rendre moins effrayant, & le faire paroître comme une perſone dormante. On ôtoit l'anneau du doigt du défunt, qu'on lui remettoit lorſqu'on portoit le corps ſur le bûcher. On l'appeloit pluſieurs fois par ſon nom à haute voix, pour connoître s'il étoit véritablement mort, ou ſeulement tombé en léthargie. On nommoit cet uſage *conclamatio*, conclamation; & ſuivant l'explication qu'on célebre antiquaire a donnée d'un bas-relief (il croit y reconoître un mourant; mais d'autres y reconoiſſent un mort & les joueurs de flûte des convois) qui eſt au Louvre dans la ſalle des antiques; on ne ſe contentoit pas de la ſimple voix pour les perſones de qualité, on y employoit le ſon des buccines & des trompetes, auſſi qu'on peut juger par ce bas-relief. L'on y voit des gens qui ſonent de la trompete près du corps d'une perſone qui paroît venir de rendre les derniers ſoupirs, & que ſelon qu'on peut conjecturer par les apprêts qui y ſont repréſentés, on va mettre entre les mains des libitinaires; les ſons bruyans de ces inſtrumens frapant les organes d'une maniere beaucoup plus éclatante que la voix, donnoient des preuves plus certaines que la perſone étoit véritablement morte.

Enſuite on s'adreſſoit aux libitinaires pour procéder aux *funérailles* ſuivant la volonté du défunt, s'il en avoit ordonné, ou celle des parens & des héritiers, avec le plus ou le moins de dépenſe qu'on y vouloit faire. Ces libitinaires étoient des gens qui vendoient & fourniſſoient tout ce qui étoit néceſſaire pour la cérémonie des convois; on les appeloit ainſi, parce qu'ils avoient leur magaſin au temple de Venus-Libitine. On gardoit dans ce temple les regiſtres qu'on tenoit à Rome de ceux qui mouroient; & c'eſt de ces regiſtres qu'on avoit tiré le nombre des perſones que la peſte y enleva pendant un automne du temps de Néron.

Les libitinaires avoient ſous eux des gens qu'on nommoit *pollinctores*, pollinéteurs: c'étoit entre leurs mains qu'on mettoit d'abord le cadâvre; ils le lavoient dans l'eau chaude, & l'embaumoient avec des parfums. Il paroît qu'ils poſſédoient la maniere d'embaumer les corps à un plus haut degré de perfection que ne faiſoient les Égyptiens, ſi l'on en croit les relations de quelques découvertes (faites à Rome depuis deux cents ans) de tombeaux, où l'on a trouvé des corps ſi bien conſervés, qu'on les auroit pris pour des perſones plutôt dormantes que mortes.

Après que le corps étoit ainſi embaumé, on le revêtoit d'un habit blanc ordinaire, c'eſt-à-dire, de la toge. Si c'étoit une perſone qui eût paſſé par les charges de la république, on lui mettoit l'habit diſtinctif de la plus haute dignité qu'il eût poſſédée, & on le gardoit ainſi ſept jours, pendant leſquels on prépsroit tout ce qui étoit néceſſaire pour la pompe des *funérailles*. On l'expoſoit ſous le veſtibule, ou à l'entrée de ſa maiſon, couché ſur un lit de parade, les pieds tournés vers la porte, où l'on mettoit un rameau de cyprès pour les riches, & pour les autres ſeulement des branches de pin, qui marquoient également qu'il y avoit là un mort dans la maiſon. Il reſtoit toujours un homme auprès du corps, pour empêcher qu'on ne volât quelque choſe de ce qui étoit autour de lui: mais lorſque c'étoit une perſone du premier rang, il y avoit à l'entour de jeunes garçons occupés à chaſſer les mouches.

Les ſept jours étant expirés, un héraut public annonçoit le convoi, en criant: *exequias L.* (tel) *L. filii, quibus eſt commodum ire, tempus eſt; illus* (c'eſt-à-dire *ille*) *ex ædibus effertur*; ceux qui *voudront aſſiſter aux obſeques d'un tel, fils d'un tel, ſont avertis qu'il eſt temps d'y aller préſentement, on emporte le corps de la maiſon*. Il n'y avoit néanmoins que les parens ou les amis qui y aſſiſtaſſent, à moins que le défunt n'eût rendu des ſervices conſidérables à la république; alors le peuple s'y trouvoit; & s'il avoit commandé les armées, les ſoldats s'y rendoient auſſi, portant leurs armes renverſées. Les licteurs renverſoient pareillement leurs faiſceaux.

Le corps étoit porté ſur un petit lit, qu'on nommoit *exaphore*, quand il n'y avoit que ſix porteurs; & *octophore*, s'il s'en trouvoit huit. C'étoient

ordinairement les parens, qui, par honeur, en faiſoient l'office, ou les fils du défunt. Pour un empereur, le lit étoit porté par des ſénateurs; pour un général d'armée, par des officiers & des ſoldats. A l'egard des gens de condition commune, c'étoit dans une eſpece de biere découverte, qu'ils étoient portés par quatre hommes, de ceux qui gâgnoient leur vie à ce métier. On les appeloit *veſpillones*, parce que, pendant un très-long temps, on obſerva de ne faire les convois que vers le ſoir; mais dans la ſuite on les fit autant de jour que de nuit. Le défunt paroiſſoit ayant ſur la tête une couronne de fleurs, & le viſage découvert, à moins que la maladie ne l'eût entiérement défiguré; dans ce cas, on avoit ſoin de le couvrir.

Après que les maîtres de cérémonies du convoi avoient marqué à chacun ſon rang, la marche commençoit par un trompete & par les joueurs de flûte, qui jouoient d'une maniere lugubre. Ils étoient ſuivis de plus ou de moins de gens, qui portoient des torches alumées. Proche du lit étoit un archimime qui contre-faiſoit toutes les manieres du défunt; & l'on portoit devant le lit couvert de pourpre, toutes les marques des dignités dont il avoit été revêtu: s'il s'étoit ſignalé à la guerre, on y faiſoit paroître les préſens & les couronnes qu'il avoit reçus pour ſes belles actions, les étendards & les dépouilles qu'il avoit enlevés aux ennemis. On y portoit en particulier ſon buſte en cire, avec ceux de ſes aïeux & de ſes parens, montés ſur des bois de javelines, ou placés dans des chariots; mais on n'acordoit point cette diſtinction à ceux qu'on nommoit *novi homines*, c'eſt-à-dire, gens qui commençoient leur nobleſſe, & dont les aïeux n'auroient pu leur faire honeur. On obſervoit auſſi de ne point porter les buſtes de ceux qui avoient été condamnés pour crime, quoiqu'ils euſſent poſſedé des dignités; la loi le défendoit. Toutes ces figures ſe replaçoient enſuite dans le lieu où elles étoient gardées. Au convoi des empereurs, on faiſoit encore porter ſur des chariots les images & les ſymboles des provinces & des villes ſubjoguées.

Les affranchis du défunt ſuivoient cette pompe, portant le *pileus*, bonet, qui étoit la marque de leur liberté: enſuite marchoient les enfans, les parens & les amis *atrati*, c'eſt-à-dire, en deuil, vêtus de noir; les fils du défunt avoient un voile ſur la tête: les filles vêtues de blanc, avoient les cheveux épars ſans coëffure, & marchant nus pieds. Après ce cortege venoient les pleureuſes, *præfiæ*: c'étoient des femmes dont le métier étoit de faire des lamentations ſur la mort du défunt; & en pleurant elles chantoient ſes louanges ſur des airs lugubres, & donnoient le ton à tous les autres.

Lorſque le défunt étoit une perſone illuſtre, on portoit ſon corps au *roſtra* dans le *forum*, ou la place romaine, où la pompe s'arrêtoit, pendant que quelqu'un de ſes enfans, ou des plus proches parent, faiſoit ſon oraiſon funebre; & c'étoit ce qu'on appeloit *laudare pro roſtris*: cela ne ſe pratiquoit pas ſeulement pour les hommes qui s'étoient diſtingués dans les emplois, mais encore pour les femmes d'une condition relevée; la république avoit permis de les louer publiquement, depuis que l'or ayant manqué dans le tréſor public pour aquiter le vœu que Camille avoit fait de donner une coupe d'or à Apollon-Delphien, après la priſe de la ville de Veïes, les dames romaines y avoient volontairement contribué par le ſacrifice de leurs bagues & de leurs bijoux.

Du *forum* on alloit au lieu où l'on devoit enterrer le corps, ou le brûler; on ſe rendoit donc au champ de Mars, qui étoit le lieu où ſe faiſoit ordinairement cette cérémonie: car on ne brûloit point les corps dans la ville. On avoit eu ſoin d'avance de dreſſer un bûcher d'if, de pin, de meleſe, ou d'autres pieces de bois aiſé à s'enflamer, arangées les unes ſur les autres en forme d'autel, ſur lequel on poſoit le corps vêtu de ſa robe; on l'aroſoit de liqueurs propres à répandre une bonne odeur; on lui coupoit un doigt pour l'enterrer; on lui tournoit le viſage vers le ciel; on lui mettoit dans la bouche une piece d'argent, qui étoit ordinairement une obole, pour payer le droit de paſſage à Chiron.

Tout le bûcher étoit environé de cyprès: alors le plus proche parent tournant le dos pendant que le feu s'alumoit, jetoit dans le bûcher les habits, les armes, & quelques autres effets du défunt, quelquefois même de l'or & de l'argent; mais cela fut défendu par la loi des douze tables. Aux *funérailles* de Jules-Céſar, les ſoldats vétérans jeterent leurs armes ſur ſon bûcher, pour lui faire honeur. On immoloit auſſi des bœufs, des taureaux & des moutons, qu'on jetoit ſur le bûcher.

On donnoit tout auprès des combats de gladiateurs pour apaiſer les mânes du défunt; cet uſage s'étoit introduit pour ſuppléer à la barbare coutume anciénement pratiquée à la guerre, d'immoler les priſoniers auprès du bûcher de ceux qui étoient morts en combatant, comme pour les venger. Le combat des gladiateurs n'étoit pas le ſeul ſpectacle qu'on y donnoit; on faiſoit auſſi quelquefois des courſes de chariots autour du bûcher; on y repréſentoit même des pieces de théâtre, & par un excès de ſomptuoſité, on y a vu donner des feſtins aux aſſiſtans & au peuple.

Dès que le corps étoit brûlé, on en ramaſſoit les cendres avec les os que le feu n'avoit pas entiérement conſumés. C'étoient les plus proches parens ou les héritiers qui en prenoient ſoin. Afin que les cendres du mort ne fuſſent pas confondues avec celles du bûcher, on avoit quelquefois la précaution, en mettant ſur le bûcher le corps du défunt, de l'enveloper d'une toile d'amiante, ſubſtance incombuſtible; on lavoit enſuite ces cendres & ces os avec du lait & du vin; & pour les placer dans le tombeau de la famille, on les enfermoit dans une urne d'une matiere plus ou moins précieuſe, ſelon l'opulence ou la qualité

du défunt ; les plus communes étoient de terre cuite.

Enſuite une pleureuſe congédioit la compagnie par ces mots : *I, licet*, c'eſt-à-dire, *vous pouvez vous en aller* ; alors les parens & amis du défunt lui diſoient par trois fois, en l'appelant par ſon nom, & à haute voix : *vale, vale, vale : nos te ordine, quo natura voluerit, ſequemur ; adieu, adieu, adieu, nous te ſuivrons quand notre rang marqué par la nature arrivera*. On portoit l'urne où étoient les cendres dans le ſépulcre, devant lequel il y avoit un petit autel où l'on brûloit de l'encens & d'autres parfums : cérémonie qui étoit renouvelée de temps en temps, de même que celle de jeter des fleurs ſur la tombe.

A l'égard de ceux dont on ne brûloit point les corps, on les mettoit ordinairement dans les bieres de terre cuite : ou ſi c'étoient des perſones de diſtinction, dans un tombeau de marbre ; on plaçoit dans ce tombeau une lampe, mal-à-propos nommée *perpétuele*, & quelquefois de petites figures de divinités, avec des fioles appelées depuis *lacrymatoires*. On a trouvé dans quelques tombeaux des bijoux qu'on y avoit mis avec le corps, parce qu'apparemment le défunt les avoit chéris d'une maniere affectée.

La cérémonie des *funérailles* ſe terminoit par un feſtin, qui étoit ordinairement un ſouper que l'on donnoit aux parens & aux amis ; quelquefois même on diſtribuoit de la viande au peuple ; & neuf jours après on faiſoit un autre feſtin, qu'on appeloit *le grand ſouper*, *la novendiale* ; on obſervoit dans ce dernier repas, de quiter les habits noirs, & d'en prendre de blancs.

C'en eſt aſſez ſur ce ſujet, où l'on n'a employé que les traits hiſtoriques qui pouvoient convenir ici, en élaguant toutes les citations ſans nombre qui auroient mené trop loin ; mais le lecteur curieux de plus grands détails, & d'une érudition recherchée, peut conſulter l'ouvrage latin *de funeribus Romanorum*, publié par Jean Kirchman, dont la premiere édition parut à Lubek en 1604. Cet ouvrage acquit de la célebrité à ſon auteur, & contribua à lui procurer un bon mariage. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Dans les *funérailles* des magiſtrats, ou des gens de guerre, les Romains avoient coutume de porter les faiſceaux & les armes renverſées.

Servius expliquant ces vers de l'Énéide (XI. 92.) :

....*Tum mœſta phalanx, Tyrrhenique ſequuntur, Tyrrhenique duces, & verſis Arcades armis,*

où Virgile parle de l'uſage qu'avoient les Grecs de porter aux *funérailles* les enſeignes renverſées, dit : *Lugentium more mucronem, non euſpidem haſtæ contra terram tenentes : ſcuta etiam invertentes, propter numina illic depicta, ne eorum ſimulacra cadaveris pollucrentur adſpectu*. Servius atteſte ici, que les Romains avoient auſſi l'uſage de porter aux *funérailles*, non ſeulement les lances avec la pointe inférieure en l'air ; mais encore de préſenter le côté intérieur de leurs boucliers, de crainte de ſouiller, par la vue d'un cadâvre, les images des divinités qui y étoient tracées. Stace fait mention du même uſage dans la Thébaïde (VI. 214.) :

.....*Verſis ducunt inſignibus ipſi Grajugenæ reges*.....

Non ſeulement on portoit dans les *funérailles* militaires les enſeignes renverſées, mais on les dépouilloit encore de tous les ornemens qui pouvoient en être détachés, tels que flammes, banderoles, couronnes, &c., & alors on les appeloit *ſigna incompta*. Tacite dit des *funérailles* de Germanicus (*Annal. III*, 2, 3,).... *Tribunorum centurionumque humeris cineres Germanici portabantur, præcedebant incompta ſigna*.

Les Romains ſe diſpoſoient quelquefois d'employer le miniſtere des prêtres, pour acomplir les cérémonies des *funérailles* ; & alors ils en ſollicitoient la permiſſion des empereurs qui étoient ſouverains pontifes. Nous apprenons ce fait de l'épitaphe ſuivante :

Diis manibus. Tito Ælio Auguſti liberto, Titiano Proximo, a libris ſacerdotalibus, defuncto Carnunti annos XLII, menſes III, dies XIX, marito virgini dulciſſimo & incomparabili beneque merito : quam funeravit Flavia Ampelis conjux carissima, & reliquias ejus permiſſu Imperatoris ipſa pertulit conſecravitque. Cum quo vixit annos XII, menſes III, dies XXI, ſine ulla querela. Dans cette belle épitaphe du premier ſiecle, publiée par Papenbroc, les extrémités de quelques lettres ſont terminées en croiſſant, & les E & les L un peu courbées. Nous l'expliquons ainſi en notre langue : „ Aux dieux Mânes. A Titus Ælius, affranchi d'Auguſte, & ſurnomé Titianus Proximus. Il eut „ la garde des livres ſacerdotaux, & mourut à „ Carnonte après quarante-deux ans, trois mois, „ dix-neuf jours de vie. Ce fut un mari incomparable & d'une extrême douceur envers ſa jeune „ & très-chere épouſe Flavia Ampelis. Après l'avoir enſéveli, elle a conduit ſa pompe funebre : elle a porté elle-même ſes os & ſes cendres avec la permiſſion de l'empereur, & les a „ conſacrés aux mânes. Elle a véco avec ſon digne époux douze ans, trois mois & vingt & un „ jours, ſans aucun ſujet de plainte „. Depuis que les empereurs Romains eurent emporté par brigues le ſouverain pontificat ; ils eurent à leur diſpoſition les livres ſacerdotaux, où étoient renfermés les myſteres du paganiſme. Auguſte, en qualité de ſouverain pontife, permet à Ampelis de faire elle-même, & ſans le miniſtere des prêtres, la conſécration des os de ſon mari ; quoique ce fût une cérémonie religieuſe. On peut voir ſur cette inſcription de Papenbroc les mélanges de d'Orville (T. III, p. 120) & la 4e. diſſert. d'Adrien Re-

land, *de num. famarii*, (pag. 131.) *Voyez* FUNUS, APOTHÉOSE, SARCOPHAGES, &c., &c.

FUNÉRAIRE (*sacrifice*). Les Romains avoient coutume d'offrir aux dieux des sacrifices à la mort de leurs parens & de leurs amis; l'histoire en fait mention, & les monumens de Sculpture ou de Gravure, qui représentent ces marques de la piété & de la tendresse des vivans envers les morts, ne sont pas rares dans les cabinets des curieux. Le roi de France possede une agate Onyx, dont la Gravure peut en augmenter le nombre: on y voit sous le toit d'un bâtiment rustique, & tel qu'on les construisoit dans l'enfance de l'Architecture, une femme une vis-à-vis d'un autel, sur lequel est allumé le feu sacré. Elle paroît occupée d'un sacrifice qu'elle offre aux dieux infernaux, avant que de placer dans la tombe l'urne qu'elle porte, & qui, sans doute, est remplie des cendres de quelqu'un qu'elle a aimé. Derriere elle, est posé sur une colonne un vase rempli de fleurs; car c'étoit une pratique usitée, & même une pratique religieuse, d'en répandre sur les tombeaux: *purpureos spargam flores*, dit Virgile au sujet de la mort de Marcellus; *& saltem sungar inani munere*.

FUNERE; } selon quelques critiques, c'étoit
FUNERA; } le nom que les Romains donnoient dans les cérémonies funebres à la plus proche parente du mort. Celle-ci renfermée dans la maison avec les autres parentes, faisoit les lamentations & les autres regrets usités en pareille occasion; une autre, appelée *Præfica*, qui n'étoit pas parente, mais pleureuse à gage, s'acquittoit du même devoir dans la rue.

L'explication qu'on donne ici du mot *funera*, d'après quelques dictionaires latins, est très-douteuse; elle n'est fondée que sur ces mots de Virgile, au IXe. livre de l'Énéide:

..... *Nec te tua funera mater*
Produxi.....

Servius assure que *funera* est au nominatif singulier; mais d'autres philologues croient avec plus de raison que c'est l'accusatif pluriel de *funus*.

FUNUS. *Voyez* FUNÉRAILLES.

Funus acerbum se disoit des *funérailles* de ceux qui mouroient avant d'avoir pris la robe virile. (*Juvénal sat. X*, 44.):

Non prematuri cineres, non funus acerbum
Luxuriæ; sed morte magis metuenda senectus.

Funus censorium, funérailles ordonées par les censeurs pour ceux qui avoient bien mérité du peuple Romain.

Funus collativum, ou *funus publicum*, funérailles faites aux frais de chaque particulier, telles que celles de Valerius Poplicola, de Menenius Agrippa, ou aux frais du public, par l'ordre du sénat.

Funus commune, ou *translatitium*, ou *tacitum*, ou *plebeium*, ou *vulgare*, funérailles simples & dépourvues de toute splendeur.

Funus familiare, convoi funebre composé de la seule famille du mort.

Funus imaginarium, convoi orné des images de tous les ancêtres du mort.

Funus indictivum, convoi auquel on étoit appelé par un crieur, & qui étoit ordinairement accompagné de jeux funebres, & des cavaliers-désulteurs.

Funus lacerum, ou *tumultuarium*, funérailles faites à la hâte & sans pompes.

Funus larvatum, funérailles des personnes écrasées par la chute de quelque bâtiment, & dont on couvroit les visages meurtris avec des masques. Il en est fait mention dans l'épitaphe de deux nouveaux mariés qui éprouverent ce cruel sort la premiere nuit de leurs noces: *cari parentes*, y est-il dit, *luctu nec lacrymis misera ac larvata nostra desletis funera, ne reddatis infeliciora*. On voit ce monument à Rome (*Camerar. oper. subcis.* t. 96.)

Funus militare. *V.* FUNÉRAILLES *des Romains*.

Funus plebeium. *V.* FUNUS *commune*.

Funus publicum. *V.* FUNUS *indictivum*.

Funus simpludiarum étoit distingué du *funus indictivum*, en ce qu'il n'y avoit que des jeux dans le *simpludiarum*, d'où venoit son nom, comme si l'on eût dit *simpliludiarium*.

Funus tacitum. } *V.* FUNUS *commune*.
Funus translatitium. }

FUREUR; divinité allégorique, que Virgile (*Ænrid. I*, 398) représente la tête teinte de sang, le visage déchiré de mille plaies, & couverte d'un casque tout sanglant; elle est enchaînée pendant la paix, les mains liées derriere le dos, assise sur un amas d'armes, frémissant de rage: & pendant la guerre, elle ravage tout après avoir rompu ses chaines. Pétrone (*c.* 84) a décrit aussi cette divinité, à laquelle les latins donnoient le genre masculin, à cause du mot *furor*.

FURIA; famille Romaine dont a des médailles.

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Les surnoms de cette famille sont CAMILLUS, CRASSIPES, PHILUS, PURPUREO, BRACCHUS.

Goltz en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FURIES. Il n'y a eu dans la Mythologie aucune divinité aussi redoutée que les déesses appelées (*Iphig. in Tauris*) par Oreste *σεμναὶ θεαὶ*, divinités sans nom. Telle étoit l'idée affreuse que les Grecs s'en étoient formée. On n'osoit même prononcer leur nom d'*Euménides*, mal-gré son origine douce & consolante. Nous devons cependant restreindre cette pusillanimité au vulgaire seul

& aux criminels perſécutés par les remords. Car Homere, Sophocle, Euripide, Eſchyle & les autres poëtes en ont parlé ouvertement & dans le plus grand détail. L'auteur des hymnes d'Orphée n'a pas été plus craintif, comme on va l'apprendre des deux poëmes qu'il a conſacrés aux louanges des *furies*.

Hymne I. „ Prêtez une oreille attentive à mes „ chants : Tiſiphone, Alecton, divine Mégere, „ déeſſes honorées dans tous les climats, occupées „ de travaux perpétuels, & redoutables par vos „ rugiſſemens terribles. Vous habitez une retraite „ ſombre ſur les bords ſacrés du Styx. Tantôt „ vous n'exaucez qu'avec lenteur les vœux des „ humains ; tantôt vous faites éclater ſubitement „ votre pouvoir dans les entrepriſes les plus dan- „ gereuſes : ſouvent couvertes de peaux des bêtes, „ animées par la fureur, vous faites ſubir aux „ coupables les plus affreux tourmens. Vierges „ terribles, inviſibles comme l'air, plus légeres „ que le vent, & auſſi promptes que la penſée, „ vous portez la terreur ſur la terre & dans les „ enfers. En vain les mortels placeroient-ils leur „ félicité dans la jouiſſance des jours purs & des „ nuits paiſibles, dans la pratique de quelques „ vertus, dans les exploits belliqueux, ou même „ dans les grâces de la jeuneſſe & de la beauté : „ ces plaiſirs ne ſeront parfaits que de votre aveu. „ Car vous êtes établies de tous les temps pour „ juger les humains, & rien n'échape à vos re- „ gards perçans. Arbitres du ſort, divinités re- „ doutables par les ſerpens qui flotent dans votre „ chévelure, & par les formes terribles ſous leſ- „ quelles vous pourſuivez les criminels, écou- „ tez les prieres de votre poëte, & ne permettez „ pas que les envieux de ſa gloire puiſſent trou- „ bler ſa vie tranquille „.

Hymne II. „ Écoutez-moi favorablement, ô vous „ Euménides ! célebres dans tout l'univers, chaſtes „ filles de Jupiter terreſtre & de l'aimable Perſé- „ phone aux beaux cheveux ; cette déeſſe qui „ examine ſans ceſſe les actions des mortels cou- „ pables. Douées de l'immortalité, dépoſitaires du „ pouvoir de Perſéphone, brillantes de l'éclat „ qu'elle répand ſur tout ce qui l'environe, vous „ exécutez ſous ſes ieux, toujours ouverts, les „ arrêts du ſort, & vous puniſſez les impies. Le „ feu que lancent vos regards, embraſe & dévore „ les ombres ſacriléges, dans la nuit épaiſſe où „ vous exercez de tant de manieres différentes vos „ fureurs vengereſſes. Je vous adreſſe des vœux „ ardens, divinités redoutables par les ténebres qui „ vous environent, & les ſerpens qui ſiflent dans „ vos cheveux, je vous en conjure, exaucez votre „ poëte „.

La multitude d'épithetes & d'idées acceſſoires dont chaque phraſe de ces poëmes eſt ſurchargée, y fait reconoître le génie oriental. Cette fécondité n'a été reſtreinte que par le goût & le diſcernement des bons auteurs de la Grece. Hazaderoit-on beaucoup d'avancer que ces hymnes étoient chantés dans les myſteres & les initiations ? L'uſage des cérémonies ſecretes avoit été apporté d'Égypte en Occident ; ſans doute qu'une partie des chants ſacrés avoit la même origine. Ces conjectures nous font regarder les hymnes du prétendu Orphée comme une production des premiers Grecs, & une imitation des chants égyptiens. Cette idée avoit déja été préſentée par le ſavant & le laborieux Jablonski.

Les deux hymnes que nous avons traduits ci-deſſus, énoncent clairement l'origine des Euménides. Ils leur donnent pour pere Pluton (*hymn. in Perſephon.*), & Proſerpine pour mere. Ils appelent encore dans un autre endroit cette déeſſe mere des Euméhides. Cependant aucun poëte n'a ſuivi cette ancienne tradition. Héſiode qui paroît ſi verſé dans la Théologie ancienne, a varié (*Theogon. v.* 185. *dies*, *v.* 4x.) ſur ce point. Il raconte dans ſa Théogonie, que les *furies* naquirent des gouttes de ſang répandues par Cœlus, lors de ſa mutilation ; & dans ſes *jours*, il leur donne pour mere la Diſpute, Ἔρις, pour former ſans doute l'étymologie d'*Erinnys*. Lycophron (dans *Caſſandre*) les dit filles de la Nuit, tradition qu'il avoit puiſée dans Euripide (*Hercules furens*, *v.* 834), & dans Eſchyle (*Æſchyl. Eumenides.*) D'autres auteurs donnent à la Nuit un coopérateur (*Servius in Virgil.*) ; & c'eſt l'Achéron : Saturne & Evonyme les engendrerent, ſelon Épiménides, poëte crétois. Dans Œdipe à Colone enfin, Sophocle aſſure que les *furies* étoient filles de la Terre & des Ténebres ; & Hygin a ſubſtitué l'Air aux Ténebres. Il eſt difficile de prendre un parti dans une ſi grande variété d'opinions.

Le jour de leur naiſſance a été fixé plus unanimement chez les Grecs & les Romains. Héſiode (*dies v.* 39) défend à l'agriculteur d'entreprendre quelque ouvrage le cinquieme jour des lunes, parce qu'il étoit conſacré aux Euménides. Virgile (*Georgie I*, *v.* 278) qui a imité le vieillard d'Aſcra, explique ainſi ſa penſée :

„ *Ipſa dies alios alio dedit ordine luna*
„ *Felices operum. Quintam fuge : pallidus Orcus*,
„ *Eumenideſque ſatæ : tum partu terra nefando*
„ *Cœumque, Japetumque creat, ſævumque Typhœa*,
„ *Et conjuratos cœlum diſcindere fratres* „.

Le nombre cinq, ſelon Servius, étant conſacré à Minerve qui n'avoit point engendré, on avoit placé au cinquieme jour des lunes la naiſſance des êtres ſtériles, tels que les géants, les *furies*, &c.

On conçoit en effet qu'elles étoient toujours vierges, ἄνυμφοι, comme elles ſont appelées dans Suidas. De là naît la difficulté que trouve Servius à expliquer ce vers de Virgile :

. . *Ferreique Eumenidum thalami . . furiæ*, dit-il, *numquam nupſerunt*. Apollon, dans Eſchyle (*Eu-*

menides v. 82.), leur reproche cette ſtérilité comme un vice ; il les appele vierges abominables, vieilles filles. Il aſſure qu'aucun dieu, aucun mortel même, aucun être animé n'avoit recherché les faveurs des Euménides, parce qu'elles avoient toujours été un objet d'horreur pour les Immortels & pour les hommes. Ovide (*Metam. X*), & Stace (*Thebaid.* 8) cependant les ont traitées avec moins de rigueur. Ils avouent tous les deux que les ſons de la lyre leur avoient arraché des larmes, lorſque le malheureux Orphée pénétra dans les enfers pour demander ſon épouſe à Pluton.

Talia dicentem, nervoſque ad verba moventem,
Exangues flebant animæ . . . . . .
. . . Vidi egomet blanda inter carmina turpes
Eumenidum lacrymas, iterataque pœna ſerorum „.

Photius a conſervé un fragment de Ménandre, qui ne s'acorde pas mieux avec l'inflexibilité qu'on leur ſuppoſe. Il nous apprend que le cœur de Tiſiphone ne fut pas à l'abri des traits de l'amour. Ayant vu dans ſes courſes le jeune Cythéron endormi auprès du mont Aſtere, cette *Furie* en devint amoureuſe. Elle lui déclara ſa paſſion, mais ſans ſuccès. Irritée d'un refus auſſi humiliant, Tiſiphone déracha un ſerpent de ſa chevelure, & le jeta à la tête de l'infortuné Cythéron. Ce reptile s'entortilla au cou de la victime, & l'étrangla. Les dieux n'approuverent pas la vengeance de la *Furie*; mais ils ne reſſuſciterent pas Cythéron. Ils ſe contenterent de donner ſon nom à la montagne voiſine.

„ Ménandre, ajoute froidement l'abbé Banier „ (*Mém. acad. inſcript. IV. Fioué.*) auroit pu „ épargner aux dieux les frais de cette métamorphoſe, puiſque la vue ſeule de Tiſiphone auroit ſuffi pour pétrifier l'homme le plus paſſioné „.

Tiſiphone reſſentit ſeule le pouvoir de l'amour, quoiqu'elle eût pluſieurs ſœurs. On en compte ordinairement trois, Tiſiphone, Alecton, Mégere. Les hymnes d'Orphée n'en reconoiſſent pas un plus grand nombre, & ils ont été ſuivis en cela par tous les écrivains. Sophocle ſeul (*Hercules furens*) en nomme une quatrieme. C'eſt λύσσα, qui ſignifie *rage*, ou colere. Cette licence poétique ne peut être juſtifiée que par les priviléges des allégoriſtes. Platon (*De fera numinis vindicta*) a beſoin d'une ſemblable juſtification, lorſqu'il réduit les trois *furies* à une ſeule, Adraſtia, fille de Jupiter & de la Néceſſité. Il donne à elle ſeule le pouvoir de pourſuivre & de raſſembler les âmes errantes & vagabondes, & de les entraîner dans les ſombres priſons du Tartare. *Adraſtia* n'étoit cependant qu'un ſurnom donné à Némeſis, après la conſtruction du temple élevé par Adraſte à cette redoutable divinité. Quelques auteurs enfin en petit nombre n'en ont compté que deux, à cauſe des deux ſtatues d'Euménides, qu'avoit fait à Athènes le celebre Scopas. Elles étoient d'une pierre tranſparente, appelée λυχνίτης, qui eſt le gypſe demi tranſparent, ou l'*alabaſtrites* des Romains.

La premiere place eſt toujours acordée à Tiſiphone, peut être à cauſe de l'étymologie du nom qu'elle porte : Τίσις & φονὴ, *ultio cædis*. On la croyoit prépoſée en particulier à la punition des meurtriers, dont le crime a toujours été regardé comme le plus grand de ceux que les hommes commettent. Lorſqu'Euripide (*Iphig. in Taur. v.* 963.) parle de l'aînée des *furies*, un commentateur l'entend de Tiſiphone. Serviur (*Æneid. 6*, 605) a expliqué de même le vers de Virgile, où elle eſt appelée *furiarum maxima*. Fulgence le mythologue (*Mythol. lib. I. furiæ*) a raporté une autre étymologie du nom de Tiſiphone, *quaſi τίσιν φονὴ, id eſt iſtarum vox*. Des explications auſſi malheureuſes ſont très-propres à éteindre le goût pour les techetches étymologiqner.

Cet écrivain a fait plus ſagement, de raporter l'anciene étymologie d'Alecton : *a* privatif & λήγω, *quieſco ; ennemie du repos*, c'eſt en effet un nom bien expreſſif pour une *furie*. Mais nous doutons qu'il ait été auſſi heureux pour ce qui de Mégere, *quaſi* μεγάλη ἔρις, *id eſt, magna contentio* : voici la liaiſon extraordinaire qu'il donne à ces trois racines : *primum eſt ergo non pauſando furiam concipere : ſecundum eſt, in vocem erumpere : tertio, jurgium protelare*.

Avec plus de retenue que Fulgence, nous aurons de la peine à découvrir pourquoi Orphée & l'auteur des Argonautes ont appelé Mégere, Δία, déeſſe, ou divine ; quoique ſes ſœurs puſſent revendiquer ce titre avec le même droit. Ce n'eſt ſans doute qu'une ſimple épithete, & l'on perdroit à y chercher un ſens propre, un temps que des recherches plus importantes doivent remplir.

Le nom d'Ἐρινὺς, *furieſa*, eſt le plus ancien qu'aient porté les *furies* : il fut changé en celui d'Εὐμενίδες par les Athéniens, lorſque ces divinités eurent pardoné au malheureux Oreſte. Εὐμενὴς, bienveillant, propice, exprima la reconoiſſance des Athéniens. (*Suidas.*) Mais les grammairiens ont trouvé cette origine trop ſimple, & ont eu recours à l'antiphraſe, figure qui ne peut être d'uſage que dans le ſarcaſme, ou dans l'ironie. L'enphemiſme qu'ils ont encore appliqué au mot d'*Euménides*, n'eſt pas mieux employé. On cherchoit, diſoient-ils, à ſe les rendre propices en les appelant divinités douces & bienfaiſantes. Le changement de nom fait par les Athéniens, après l'expiation du meurtre de Clytemneſtre, n'offroit-il pas une étymologie ſimple & naturele ? Ces deux qualités ne devroient-elles pas fixer les etymologiſtes, ſi leur ſcience vaine & futile méritoit d'avoir des principes ! Au reſte, quelque redoutable que fût le nom d'Euménides, il a fourni un jeu de mots

au

au poëte Anſone ſur la mort d'Hylas. (*Epigram.* 93.)

Aſpice quam blandæ neceis ambitione fruatur,
Lethifera experiens gaudia pulcher Hylas.
Oſcula & infeſtos inter moriturus amores,
Ancipites patitur Naiadas Eumenidas.

Plus reſpectueux, les Athéniens (*Suidas*) n'oſoient encore prononcer ce nom, mal-gré l'euphémiſme prétendu qui l'avoit fait naître; ils donnerent aux *furies* le nom de déeſſes ſéveres ou vénérables, Σεμναι. Philémon, auteur comique, a cru que ce nom convenoit à d'autres divinités, mais ſans aucun fondement, & il n'a été ſuivi de perſone. Ariſtophane (*Ranæ*, *v.* 475) les appele *les chiens du Cocyte*, Sophocle, *les chiens inévitables* (*Electra*, *v.* 1405), & Apollonius, *les chiens de Jupiter*. (*Argonaut.*) Ce mot de *chiens* étoit généríque chez les Grecs, & ſervoit à exprimer tout ce qui étoit redoutable. Lucain, à leur exemple, l'a employé dans le même ſens, en parlant des Euménides: *Stygiaſque canes in luce ſuperna deſtituam*. Servius (*Æneid. lib. III de harpiis.*) dit à ce ſujet, que ces divinités vengereſſes portoient des noms différens, ſelon les diverſes contrées qui étoient ſoumiſes à leur puiſſance. On les appeloit dans l'air *diræ* & *aves*; *harpiæ* ſur la terre, & dans les enfers *canes* & *furiæ*. Quelques grammairiens font venir ce dernier nom du mot *furvæ*, qui déſigne les couleurs ſombres avec leſquelles on les peignoit ordinairement.

N'oſant pas articuler le nom des *furies*, les Grecs y ſuppléoient, comme nous l'avons vu, par des épithetes honorables, ou relatives à leur culte & à leur forme. Tantôt on les appeloit ἄοσοι, abſtêmes, parce que le vin étoit proſcrit de leurs ſacrifices: (*Sophocl. Electr. Euripid. Oreſt.*) πολύπους, πολύχερ, *multipedes*, *multimanus*, πτεροφόροι, κνωδώνις, *alas geſtantes*, *cæruleo aſpectu*, à cauſe des traits ſous leſquels on les repréſentoit: tantôt enfin κακόμητις, ἀλιδιώκουσαι, Θυμοβόρος, *maleſuadæ*, *fontes punientes*, *animum vorantes*, & χαλκόπουδες, *æreis pedibus*, parce que telles étoient leurs redoutables fonctions, & que la lenteur avec laquelle la juſtice divine punit les coupables, lui a fait ſuppoſer des pieds d'airain.

Les anciens Grecs ne donnoient pas aux *furies* une forme auſſi hideuſe. Pauſanias (*Attica*) en eſt témoin. Il nous aſſure que les ſtatues des divinités infernales, & des Euménides en particulier, élevées dans l'Aréopage, n'offroient rien de repouſſant, & que le poëte Eſchyle imagina le premier d'entrelâcer des ſerpens dans leurs cheveux. Une ancienne tradition nous a conſervé le ſouvenir de l'effet étonant que produiſit ſur le peuple, & même ſur les magiſtrats d'Athènes, l'apparition ſubite des *furies* introduites dans les tragédies de ce poëte. Quelques femmes moururent de frayeur, & d'autres accoucherent avant terme.

Quoi de plus afreux en effet que les portraits des *furies* tirés des poëtes? Tous (*Virgilius*, *Tibul. Eleg. III*, *lib. I*, *Stat. Theb. lib. I*, *Rapt. Proſ. lib. I*) s'acordent à leur donner des ſerpens pour coëfure, ou au moins à les mêler à leurs cheveux.

Cæruleoſque amplexæ crinibus angues.
Tiſiphoneque impexa feros pro crinibus angues.
Centum illi ſtantes obumbrant ora ceraſtæ.
. . . . . *Crinitaque ſontibus hydris.*

Le viſage que ces animaux ombrageoient étoit noir avec des ieux enflamés.

. . . . . *Sedet intus abactis*
Ferrea lux oculis: qualis per nubila Phœbes
A Thracia rubet arte labor. Suffuſa venano
Tenditur, ac ſanie gliſcit cutis: ignius atro
Ore vapor quo longa ſitis, morbique, fameſque,
Et populis mors una venit . . . . . .

Un collier formé par des couleuvres ſerroit leurs cous, & pendoit ſur leur ſein livide & décharné. *Torquata colubris*, dit Ovide (2 *epiſt.* 519.) C'étoit ainſi que les repréſentoit le maſque tragique, appelé Γοργόνειον.

Virgile (*Æneid.* 7, 561) a donné des ailes de dragon aux *furies*: *Alectus ſtridentes anguibus alæ*, & c'étoit l'opinion de quelques anciens poëtes. Mais Eſchyle, dans les Euménides, n'eſt pas du même avis. Il fait dire à la Pythie qu'elle a mal-à-propos confondu ces divinités avec les Gorgones qui étoient repréſentées avec des ailes. On n'eſt pas plus d'acord ſur le nombre de leurs mains & de leurs pieds, que les peintres ont ſagement réduits à deux. Cependant nous avons vu plus haut que Sophocle, dans Électre (*v.* 490) leur en donne un grand nombre, & qu'il chaute leurs pieds d'airain. Ces mains redoutables étoient armées de ſerpens & de torches enflamées. C'étoit ainſi qu'elles étoient repréſentées (*Suidas* τραγῳδία.) dans les tragédies, & dans Électre (*Electra* 1345) en particulier. La pâleur & la maigreur d'une vieille la font prendre dans Ariſtophane (*Plutus* 422.) pour une *furie* de tragédie, & l'on n'eſt détrompé qu'en ne lui voyant point de torches. Claudien (*Rapt. Proſ. lib. I*, 49) en parle dans ſa deſcription de Tiſiphone, *quatiens infeſto lumine pinum*, & dans ſon poëme contre Ruffin, *cincta facibus atris*.

Rien d'auſſi connu chez les poëtes grecs & latins, que la robe des Euménides. Elle étoit noire, ou ronſſe, c'eſt-à-dire, de couleur ſombre, & faiſoit proverbe dans la Grece. *La robe des furies*, dit Lycophron, pour exprimer un vêtement noir & lugubre. Des raches de ſang étoient ſemées ſur cette tunique, & des ſerpens en for-

moient la ceinture . . . . . *Palla ſuccinctæ cruenta*, dans Virgile; & dans Stace *riget horrida tergo palla, & cærulei radiant in pectora nodi*. (*Thebaid. lib. I.*)

Voilà les traits affreux ſous leſquels les anciens ont peint les Euménides. Ils ont quelquefois abuſé de leurs maſques pour commettre des crimes. Pauſanias (*Laconica pag.* 599.) nous a conſervé la mémoire de l'un d'eux, en racontant la mort de la fameuſe Hélene. Cette femme que ſa beauté & la guerre de Troye ont rendu ſi célebre, ſe retira après la mort de Ménélas, à Rhodes, où commandoit Polixo ſa parente. Celle-ci voulant aſſouvir une vengeance perſonele, fit déguiſer ſes eſclaves en *furies*, & les envoya pour tuer la veuve de Ménélas. Elle étoit dans le bain lorſque cet ordre cruel fut exécuté. Elle en fut arrachée & pendue à un arbre. Le dictateur Camille ſe tira plus heureuſement d'une pareille embuſcade. Les femmes des Fidenates aſſiégées par ce général, voyant que leur ville alloit paſſer ſous la domination des Romains, eſſayerent de jeter la terreur dans leur armée en ſe déguiſant en *furies*. Elles parurent armées de torches, & entourées de bandeletes de divers couleurs. Mais, dit Florus (*de geſtis Roman. l. I, c. XII*), en raportant ce ſtratagême, *habitus ille feralis everſionis omen fuit*.

Diogene Laërce raconte du cinique Ménédeme, qu'il ſe plaiſoit à paroître ſous l'habillement des *Furies*, c'eſt-à-dire, avec une robe traînante & d'une couleur obſcure. Si nous en croyons Strabon (*lib. II*), une nation entiere portoit le même habillement, c'étoient les habitans des îles Caſſitérides. Nous omettons pluſieurs paſſages des anciens, relatifs à la robe des *Furies*, mais nous devons citer au moins les trônes que leur donne Eſchyle (*Eumen.* 514). Il eſt le ſeul écrivain qui en ait parlé, à moins qu'on entende de ces trônes les *Thalami Eumenidum*. Nous croyons, ſans vouloir déprimer Servius & ſon interprétation, qu'on l'expliqueroit auſſi-bien des ſiéges ou demeures affectées aux Euménides. D'ailleurs le fer qui en fait la matiere, annonce aſſez par ſa couleur ſombre, des divinités redoutables.

Les médailles offrent ſouvent les *Furies* ſous différens coſtumes; M. Pellerin en a publié (*Mélanges II, pl.* 31) une d'Aſpendus en Pamphylie, au revers de Gordien-Pie. On y voit trois femmes groupées debout, ayant chacune un boiſſeau ſur la tête, & tenant dans leurs mains des ſerpens avec des torches alumées. Une ſeconde d'Æzanis en Phrygie, eſt conforme au texte d'Eſchyle, qui appele les *furies* Πολυχαρ. En effet la figure qui y eſt gravée (*Suppl. II, pl.* 8, *n°.* 7) a ſix bras, dont quatre tienent des torches alumées; le cinquieme tient une patere, & le ſixieme un ſerpent. Cette *furie* eſt debout, vêtue d'une longue robe, bordée de ſerpens. Sa chévelure en eſt remplie.

Les trois Euménides adoſſées debout, coëffées avec des voiles & des boiſſeaux, paroiſſent ſur une médaille du jeune (*Spanheim. Céſars de Julien.* 54.) Gordien, de Lyrba, dans l'Aſie mineure, & ſur une autre de Philippe frapée à Antioche de Syrie. Elles ſont acompagnées de deux chiens qui aboient. Sur la premiere médaille, l'une des *furies* tient des ſerpens, l'autre des poignards & la troiſieme des torches. On voit ſur la ſeconde médaille, des torches dans les mains de l'une, un poignard & un fouet dans les mains de l'autre, & la troiſieme tient une clef & un ſerpent. Dans le même ouvrage de Spanheim, on trouve une médaille de Maſtaura en Licie, ſur laquelle les *furies* ſont debout, vêtues de longues robes, ſans voiles, mais coëffées avec le lotus. La premiere tient des torches, la ſeconde des poignards, & la troiſieme une clef & un ſerpent. Une médaille d'Otacille Sévere, publiée par Séguin, & depuis par Haym (*tom. II, tab. XXIX, n°.* 1), frapée à Laodicée, nous montre les Euménides debout, vêtues de longues robes, adoſſées, voilées, portant des boiſſeaux & tenant des torches.

„ Une médaille de Sabine, dit le comte de „ Caylus (*tom. IV, p.* 263), inconnue à Vail„ lant, offre les trois *furies* repréſentées par trois „ têtes poſées ſur un ſeul corps, d'où ſortent de „ chaque tête trois bras armés de flambeaux. Ce „ corps eſt terminé en gaîne, & chacune de ces „ trois têtes eſt ornée du boiſſeau. La légende „ porte ΑΡΓΕΙΟΝ, & les Euménides d'Eſ„ chyle apprenent que ces redoutables divinités „ étoient particuliérement adorées à Argos „. Cet antiquaire décrit enſuite une plaque d'or trouvée dans un tombeau hors de Rome, ſur laquelle eſt gravée une ſeule tête, avec trois viſages, portée par un corps drapé, dont ſortent trois jambes & ſix bras. Chaque bras tient un flambeau, & la tête eſt couronée par un boiſſeau. On ne peut méconnoître les Euménides dans cette deſcription, & encore moins dans deux abraxas publiés par Macarius (*Tab. XIV, n°.* 17). Ils portent chacun une *furie*, l'une ceinte deux fois avec la robe relevée aux genoux, l'autre une ſeule fois avec une longue robe détrouſſée. Elle a trois viſages, trois boiſſeaux & ſix bras. Quatre de ces bras, dans le premier abraxas, tienent des torches, & les deux autres des ſerpens. Mais les deux derniers bras de la ſeconde figure ſont armés de fouets. Ébermayer (*Gemmæ, pag.* 210), donne le nom d'Hécate à une ſemblable figure, dont la robe eſt détrouſſée, & les ſix bras armés deux à deux de torches, de poignards & de fouets.

Chifflet attribue aux *furies* trois têtes coëffées de ſerpens, qui ſont pendues à un arbre, ſur un abraxas. On pouroit les donner aux Gorgones avec autant de vrai ſemblance, puiſqu'elles ne portent point de boiſſeau; car cet attribut eſt preſque toujours placé ſur les têtes des Euménides. Il nous apprend que ces divinités étoient ſoumiſes à Pluton, & qu'elles exécutoient ſes ordres. On ſait en effet que le boiſſeau devenu par la ſuite

commun à tous les dieux, apartint dans le commencement à Sérapis ſeul, le Pluton des Égyptiens.

Les Étruſques, dont les monumens tiennent aux premiers temps de la Grece, & dès-lors à l'époque de ſes communications avec l'Égypte, ont conſervé religieuſement cet attribut de Sérapis-Pluton aux Euménides. Nous en voyons une ou plutôt la réunion des trois dans la déeſſe Furina (*Mus. Etruſc. Gori. pag.* 193, *tab.* 125), qui le porte ſur la tête. Elle a des ailes, un collier avec des bracelets, & elle tient des deux mains une torche allumée qu'elle eſt près de lancer. Les Étruſques ont ſouvent repréſenté les *furies* dans leurs monumens, mais leurs peintures varient à l'infini. Tantôt elles portent des lampes, des flambeaux, des lances, des épées, des haches, des marteaux même. Tantôt elles tiennent la lance armée d'un croc, ἅρπη (*ibid. tab.* 84, *n°.* 2), qu'ils attribuoient à Perſée. Souvent ils leur donnent des habits courts ou retrouſſés avec des ceintures & ſans manches; ſouvent auſſi une longue robe bariolée de différentes couleurs, telle que l'a obſervée & dépeinte Buonarotti. Les Euménides paroiſſent encore ſur les monumens étruſques, les cheveux épars ou liés, avec un diadême, portant des ailes aux épaules ou à la tête. Elles ont enfin quelquefois les pieds nus comme chez les Grecs; quelquefois auſſi, elles portent des ſouliers & même des cothurnes.

Les fonctions des Euménides étoient auſſi variées que les traits ſous leſquels on les peignoit. Leur pouvoir s'étendoit ſur tout l'Univers, ſelon Eſchyle (*Euménides* 953), dans l'olympe, ſur la terre & dans les enfers. C'étoit les *furies* qui ſemoient la diſcorde parmi les humains, & qui alumnient dans le cœur des princes la ſoif de la guerre & des vengeances. Dans Virgile (*Énéid. lib VII.*) Junon charge Alecton de répandre le trouble & l'effroi dans le palais d'Amate. Tiſiphone eſt employée par la même Déeſſe à cet abominable uſage dans les Métamorphoſes & la Thébaïde (*Métam. lib. IV*, *Stat. lib. I*). Nonnus dans les Dionyſiaques (*lib. XXXII*, *v.* 100; *lib. CXLIV*, *v.* 255) les met deux fois ſur la ſcène, & les repréſente occupées tantôt à traverſer les deſſeins de Bacchus, tantôt à allumer la rage & la fureur dans le cœur d'Agavé. Cet emploi les a ſouvent fait confondre avec Bellone; car on croyoit que les Euménides préſidoient aux combats, comme l'apprend ce vers d'un poëte latin.

Dant alios furiæ torvo ſpectacula Marti.

Long-temps avant lui Pindare avoit attribué la mort des deux fils d'Œdipe aux *furies* vengereſſes (*Olymp. II*, *v.* 72).

Minerve, dans Eſchyle (*Euménides* 803), les prie de ne point ſe courroucer contre les Athéniens & l'Attique, & ſur-tout de ne point affliger cette contrée par la diſette & la ſtérilité. Une *furie* aſſiſte au ſacrifice de Pulyxene (*Mus. Etrus. Gori tab.* 141) ſur un tombeau Étruſque; mais elle détourne les yeux pour ne pas voir une ſi horrible offrande. Eſchyle, dans Agamemnon (*v.* 465), dit que les dieux veillent ſur les meurtriers; mais que les *furies* ſont plus attentives encore à précipiter dans l'obſcurité les mortels préſomptueux, que les caprices de la fortune ont élevés contre toute vrai-ſemblance. C'eſt pourquoi ceux qui mouroient injuſtement, ou avant le terme preſcrit par la nature, leur adreſſoient des vœux, & leur remettoient le ſoin de venger leurs mânes. Nous voyons dans l'Iliade (*Iliad. lib. X*), le pere de Phœnix invoquer les *furies* contre ſon fils, ſouhaiter qu'il ne puiſſe jamais avoir de proſpérité, & les divinités infernales exaucer ſon vœu. Dans l'Odyſſée (*lib. II*), Télémaque refuſe de renvoyer Pénélope chez ſes parens, de crainte qu'Ulyſſe ne l'en punifle un jour, & que les *furies* invoquées par ſa mere, ne le tourmentent impitoyablement.

Ajax près de ſe donner la mort, dans Sophocle (*Ajax flagel. v.* 846), & dans Quintus de Smyrne (*Paralip. lib. V*, *v.* 470), adreſſe ſes derniers vœux aux Euménides; il implore leur vengeance contre les Atrides, le fils de Laërte, & tout le camp des Grecs. La malheureuſe Didon termine ſes imprécations contre Énée, en appelant les *furies* & les mânes à ſon aide: *& diræ ultrices, & dii morientis Eliſæ.* (*Æneid. lib. IV.*) C'eſt ainſi que s'exprime la mere de Méléagre, au moment où elle va plonger dans le feu le tiſon fatal:

Ante ſepulchrales infelix aſtitit aras,
Pœnarumque deæ triplices furialibus, inquit,
Eumenides, ſacris vultus advertite veſtros,
Ulciſcor . . . . . .

Cicéron dit de Trebellius, *nam quid de Trebellio dicam* (*III Philipp. n°.* 299), *quem ultæ videntur furiæ debitorum?*

Les parricides étoient de tous les criminels ceux que les Euménides pourſuivoient avec le plus d'acharnement. Les théâtres grecs, romains & françois ont retenti mille fois du récit de leurs vengeances. C'eſt pourquoi Tibulle les appele *tragicæ Erinnyes.* (*Eleg. XX*, *lib. II.*) Le fils d'Agamemnon eſt celui dont les malheurs ont été chantés le plus ſouvent. Ayant vengé la mort de ſon pere par la mort de Clytemneſtre, les *furies* le pourſuivirent en tout lieu. Il croyoit les voir ſeconer ſur ſa tête leurs ſerpens & leurs flambeaux. Il méconnoiſſoit tout ce qui lui avoit été cher. *Inanem mentis Oreſtem*, dit Stace (*Thebaid. I*) *oppoſito rabidam Pylade vitaſſe Megæram.* Une opinion favorable à l'humanité faiſoit croire aux Grecs, que le ſang répandu ne pouvoit être expié que

par du ſang. Car, dit Eſchyle (*Choephoræ* 398), les *furies* menacent la vie du meurtrier, & vengent le crime par ſa mort. Oreſte, pour mettre fin à ſes tourmens, réſolut de ſe purifier par l'expiation. Ainſi l'avoient pratiqué les héros de la Grece, Amphytrion, Hercule, Œdipe, Pélée & Télamon. Les pontifes n'avoient pas le pouvoir de purifier les meurtriers; on ne le croyoit accordé qu'à des princes renomés par leur juſtice. Ce fut de Théſée, le fléau des brigands & des pirates, qu'Oreſte implora l'aſſiſtance. Il commença par ſe couper un doigt, afin d'offrir du ſang aux redoutables *furies*. Depuis cet inſtant il les vit encore dans ſes ſonges, mais ayant quité leurs habits lugubres pour en revêtir de blancs; il continua ſa route & vint à Athènes. Là Théſée le purifia par des ablutions & des ſacrifices multipliés.

Les poëmes des anciens ſont preſque les ſeuls monumens qui nous aient conſervé la mémoire de cette expiation. Cependant on voit dans la collection de M. Hamilton (*vol. II, pl.* 30 & 41) deux vaſes étruſques, dont les deſſeins ſont relatifs aux fureurs d'Oreſte. Il eſt à genoux dans le premier ſur une pierre tirant une épée du fourreau. Deux *furies*, avec des coëfures de ſerpens & de longues robes, ſecouent ſur ce malheureux prince, l'une un grand flambeau, & l'autre deux petites torches. Le ſecond deſſein nous l'offre aſſis ſur un autel, les mains derriere le dos, & dans une atitude fort extraordinaire. Une *furie* vêtue de noir, avec des ailes & des ſerpens dans ſa chévelure, paroît à mi-corps au bas de l'autel. Elle regarde ſa victime, & la menace avec un ſerpent qu'elle tient de la main droite. On voit devant l'autel un dioſcure, un roi tenant un ſceptre & une jeune fille. Ce n'eſt pas ici le lieu de chercher ſi ces deux perſones ſont Électre & Ménélas, parce que cette diſcuſſion apartient aux commentaires ſur l'Oreſte d'Euripide.

Le parricide Alcméon ne fut pas moins célebre chez les Grecs. C'eſt pourquoi les Romains donnerent ſon nom avec celui d'Oreſte à Néron, lorſqu'il eut tué ſa mere. Les remords & les craintes de l'empereur égalerent les fureurs des fils d'Amphiaraüs & d'Agamemnon. C'eſt (*in Neron.*) ainſi que les a décrit Suétone : *Neque tamen ſceleris conſcientiam, quanquam & militum & ſenatus, populique gratulationibus confirmaretur, aut ſtatim, aut unquam ferre potuit, ſæpe confeſſus exagitari ſe materna ſpecie, verberibus furiarum, ac tædis ardentibus. Quin & facto per Magos ſacro, evocare manes & exorare tentavit. Peregrinatione quidem Græciæ, Eleuſiniis ſacris, quorum imitatione impii & ſcelerati voce præconis ſubmoverentur, intereſſe non auſus eſt.* Enhardi, par l'innocence de ſa vie, Antonin le pieux ſe préſenta à ces redoutables myſteres; &, dit Jules Capitolin, il entra ſeul dans le temple de Cérès. Pour la conſolation de l'humanité outragée par les parricides, ajoutons au récit de Suétone quelques traits de Xiphilin (*Epitome Dionif.*) *Nero nocturno tempore tanto metu conturbabatur, ut de lecto repente proſiliret; interdiu perterrefacichant eum tibicines auditi bellicum canere cum maximo tumultu, quo in loco Agrippinæ oſſa ſepulta erant; quamobrem alio migrabat* „.

Ainſi les ombres de Septime-Sévere (*Xiphil. epitome Dionif.*) & de l'infortuné Géta, armées de poignards, pourſuivoient le farouche Caracalla, meurtrier de ſon frere, lorſqu'il offroit en vain des ſacrifices aux mânes de ſon pere & de Commode. Ainſi, Gallus, frere de l'empereur Julien (*Amm. Marcel.* 14) voyoit dans les intervalles que lui laiſſoit une maladie aiguë, les ombres de ceux qu'il avoit fait périr en ſi grand nombre, le ſaiſir & le livrer au fouet des Enménides. Pline l'ancien (*lib. XIV, cap. XXVIII*) a comparé le ſommeil troublé que l'ivrognerie occaſione, à ces ſonges éfroyables des criminels; il l'appele élégamment *furiales ſummi*. Un volume entier ne ſuffiroit pas pour raporter tous les traits de l'hiſtoire ancienne (*Dion. Hali. lib. V, & VIII*) dans laquelle on voit les *furies* venger ſes ſujets pourſuivre les coupables ſur la terre, ou empêcher des attentats & des trahiſons par des apparitions ſubites, & des menaces éfrayantes.

Quelque terribles que fuſſent cependant leurs fonctions ſur la terre, elles en exerçoient dans les enfers de plus redoutables encore. Elles étoient chargées de purifier les âmes des mortels, à l'inſtant où par l'ordre de Proſerpine elles quitoient leur priſon. Stace, parlant d'Amphiaraüs qui étoit deſcendu vivant ſur les ſombres bords, dit de ce devin célebre (*Thebaid. lib. VIII.*):

Necdum illum aut trunca luſtraverat obvia taxo
Eumenis, aut ferro Proſerpina poſſe notarat
Cœtibus ad ſumptum functis.

Gori nous en donne un exemple dans ſon *Muſeum etruſcum* (*Tab.* 175.). On voit ſur un marbre des *furies* qui tienent des torches, & ont un regard menaçant. D'autres *furies* portent des lampes & les élevent au deſſus des tombeaux, pour purifier les âmes des corps qui y étoient renfermés.

Les âmes leur étoient enſuite remiſes par Mercure après le jugement irrévocable, s'il n'avoit pas été favorable à ces ombres. (*Muſ. etruſ. pag.* 191, *tab.* 81.) Elles les précipitoient ſur le champ dans les gouffres du Tartare, où elle ſemployoient, pour les tourmenter, les plus durs & les plus cruels ſupplices. L'imagination des poëtes s'eſt épuiſée à les décrire; mais ils ſont ſi connus que nous n'oſons les répéter.

Théſée & Pirithoüs furent livrés à leur reſſentiment, & elles les tourmenterent juſqu'à l'arivée d'Hercule. L'une d'elles eſt ſans ceſſe occupée à

éfrayer Tantale. Par ſes cris & ſes menaces elle l'empêche de toucher aux mets qui ſont placés devant lui (*Æneid. 6.*)

. . . . . Furiarum maxima juxta
Accubat, & manibus prohibet contingere menſas,
Exurgitque facem attollens atque intonat ore.

Si l'on étudie les monumens étruſques, on verra les dieux Cabires ſe joindre aux *furies* pour tourmenter les criminels. Dempſter nous a conſervé le deſſein d'un tombeau (*Etruria regalis tab.* 88) fait dans l'Étrurie, ſur lequel on voit pluſieurs coupables déchirés & brûlés par les Euménides. Auprès d'elles eſt placé un Cabire armé d'un couteau & d'un crochet à pluſieurs branches. Il s'approche avec ces terribles inſtrumens d'un malheureux qui eſt pendu par les mains.

Chargées de purifier les morts, & de les conduire au ſéjour qui leur étoit deſtiné, les *furies* devoient naturélement conduire les chars d'Amphiaraüs deſcendant aux enfers, & de Pluton enlevant Proſerpine. C'eſt pourquoi Claudien a remis à Alecton le ſoin de faire paître les chevaux de ce dieu, de les ateler à ſon char & de les guider dans leur courſe. (*Rapt. Prof. l. I.*)

Jamque viam Pluta ſuperas molitus ad oras,
Germani monitu, torvos inviſa jugales
Alecto temone ligat, qui paſcua mandunt
Cocyti, pratiſque Erebi nigrantibus errant;
Stagnaque tranquilla potantes mareida Lethes,
Ægra ſoporatis ſpumant oblivia linguis.

Elle paroît ſur des vaſes étruſques, tantôt en conduiſant les chevaux du raviſſeur de Proſerpine; tantôt ceux d'Amphiaraüs, dont elle entraîne les courſiers. (*Muſ. Guarnacci, tab. III, n°. 1, & tab. XII.*) On ne peut méconnoître dans le ſecond deſſein une Euménide, car elle eſt repréſentée avec une torche & des ailes étendues.

Les habitans de l'Étrurie gravoient encore ſur leurs monumens ces divinités devant les chevaux qui traînoient (*Muſ. etruſc. pag.* 326 & 192) les nouveaux mariés, & la pompe nuptiale. Ils croyoient que les Euménides aſſiſtoient à la célébration du mariage, pour punir celui des deux époux qui briſeroit ces nœuds ſacrés. C'eſt pourquoi ils les plaçoient à la tête du cortege, armées de torches, de poignards, &c. On en voit une dans Dempſter tenant l'harpe & debout, préſidant à des noces qui ſe célebrent (*Etrur. Reg. tab. LXXXIV*, no. 2.) devant la porte d'une maiſon, ſuivant l'uſage des Étruſques. Ils avoient puiſé cette tradition dans les mêmes ſources que les premiers Grecs. Car nous en trouvons des traces dans Eſchyle & dans Sophocle. Le premier attribue aux *furies* (*Eumenid.* 836) une inſpection ſpéciale ſur les noces & les enfans qui en ſont les fruits. Électre dans le ſecond implorant le ſecours des divinités infernales, pour aider Oreſte à punir le meurtre d'Agamemnon & l'adultere d'Égyſte, aſſure que les Euménides veillent ſur les aſſaſſins, & ſur ceux qui ſouillent la couche nuptiale. Quintius de Smyrne (*Paralip. lib. XII*, v. 539) fait dire à Caſſandre, dans ſes lamentations ſur la priſe de Troye, qu'elle voit courir dans cette ville livrée au pillage, les *furies* irritées du mariage criminel d'Hélene. Ovide & Juvénal, chez les latins, ont ſuivi cette tradition. Le premier dit des noces de Térée & de Progné (*Metam. lib. VII*):

. . . . . Non pronuba Juno
Non hymenæus adeſt, illi non gratia lecto.
Eumenides tenuere faces de funere raptas:
Eumenides ſtravere torum.

Et le ſatyrique ſe déchaînant contre les mariages qui de ſon temps étoient preſque tous malheureux: (*Satyr. 6.* 28.)

. . . . . Uxorem, Poſthume, ducis?
Die qua Tiſiphone, quibus exagitare ſolubris?

Les monumens des Étruſques que nous venons de citer, nous obligent d'expoſer ici en détail, d'après le ſavant Gori (*Muſ. etruſc.* 190), leur opinion ſur les *furies*, parce qu'elle nous aidera à découvrir la véritable origine de ces divinités. Les Euménides, ſelon eux, préſidoient à toutes les actions des hommes, bonnes ou mauvaiſes, pour récompenſer les premiers & punir les ſecondes. Nous les voyons ſur les monumens de l'Étrurie, préſenter des palmes aux combatans, étendre les mains ſur leurs têtes, les exhorter & les encourager. Elles ſe préſentent avec un aſpect menaçant à ceux qui ſont près de commettre des actions criminelles, & leur lancent des flambeaux allumés. Elles aſſiſtent aux expiations, aux noces & aux jeux. Ces divinités enfin étoient aux ordres de Jupiter, étoient les miniſtres de ſa colere, les auteurs des bonnes actions, les vengeurs des mauvaiſes. Les Égyptiens croyoient de même, que des génies céleſtes veilloient ſur les âmes des hommes, & ne ceſſoient d'exciter leur volonté par de douces inſpirations, ou de les éfrayer par la crainte des ſupplices.

Les Étruſques & les anciens Grecs reçurent ces notions par le moyen des colonies & des voyageurs. Mais les premiers les conſerverent dans leur ſimplicité primitive. Les ſeconds les ſurchargeant d'ornemens fabuleux, fruits de leur brillante imagination, remplacerent les génies par les Euménides. Ce n'eſt donc pas aux Grecs qu'il faut recourir pour découvrir les ſources de la Mythologie, mais aux Étruſques & aux Égyptiens. Thémiſtius, orateur grec du IVe ſiecle nous a con-

ſervé cette précieuſe tradition dans ſa harangue à l'empereur Valens. (*Orat. 7.*)

„ Ce que je vais vous raconter, dit il, eſt de „ la plus grande vérité; il eſt extrait de la doc„ trine des anciens Philoſophes... A des temps „ marqués par les deſtins, des ſubſtances intelle„ ctueles deſcendirent ſur la terre. Revêtues de „ corps ſemblables aux nôtres, & non envelo„ pées de ténebres, comme dit Heſiode, elles ſe „ rabaiſſerent au deſſous de leur dignité. Au mê„ me inſtant des êtres d'une nature ſemblable, „ mais d'un caractere lâche & méchant, engendrés „ & formés par le Cocyte & les *furies*, pour le „ malheur des mortels, ſe répandirent ſur la ter„ re. Ces génies mal-faiſans ne ſe plaiſent que „ dans les ſanglots & la déſolation, ne ſe raſſa„ ſient jamais de ſoupirs, & ſe nouriſſent de lar„ mes. Ils ſont continuélement occupés à produire „ les tempêtes, la peſte & les inondations, toutes „ les fois que la fertilité & l'abondance enrichiſ„ ſent les humains „.

Ne reconoît-on pas dans ce paſſage de l'orateur Grec la doctrine des Égyptiens ſur les génies? Ne poſſédant aucun écrit de cette nation, nous ne pouvons conſulter que des témoins muets, les ſtatues. Nous les voyons ſouvent armées de ſouets & d'inſtrumens de ſupplice. Harpocrate, c'eſt-à-dire, le ſoleil du printemps, s'en ſert pour chaſſer le redoutable Typhon, ou le génie malfaiſant. C'eſt ce que nous apprenons d'un morceau de Proclus, que Fabricius (*vol.* 8, *p.* 150) a inſéré dans ſa bibliotheque Greque. S'adreſſant au Soleil, il dit que, ſi le ſouet, dont il eſt armé, peut menacer quelqu'un, les mauvais génies, ces ennemis occupés ſans ceſſe à nous nuire, peuvent & doivent ſeuls le redouter. Ils adoroient d'ailleurs Hécate, ou l'emblême d'Iſis irritée, ſous une figure à trois viſages, armée de ſouet; telle enfin que les gnoſtiques l'ont fait revivre dans les Abraxas. Les Grecs ne s'attacherent qu'au ſymbole de cette divinité emblématique, & des génies. Ils ignorerent ou firent diſparoître, ſous une multitude de fictions ingénieuſes, le vrai ſens & la doctrine ſecrete des Égyptiens. De là ſortit le culte des Euménides, qui devint un des premiers dogmes de la Théologie greque, après avoir fait une partie de la ſcience ſacrée des habitans de Thebes & de Memphis. De là enfin découle naturélement l'explication de la médaille de Maſſaura en Lycie, rapportée plus haut, ſur laquelle les Euménides ſont accéfées avec le lotus.

Quoique cette origine des *furies* ait été préſentée par Gori, elle n'a jamais été dévelopée avec autant de ſoin & d'évidence que dans cet article. On ne l'avoit cherchée juſqu'ici que dans des êtres moraux & intellectuels. C'eſt ainſi qu'ont agi les latins & les écrivains poſtérieurs. Voici les paroles de Cicéron (*de legibus*, *lib. I*, *cap.* XIV): *Scelerum in homines, atque impietatum nulla expiatio eſt. Itaque pœnas luunt, non tam judiciis, (quæ quondam nuſquam erant, hodie multifariam nulla ſunt; ubi ſunt tamen, perſæpe falſa ſunt) quam conſcientia: ut eos agitent, infeſtanturque furiæ, non ardentibus tædis, ſicut in fabulis, ſed angore conſcientiæ, fraudiſque cruciatu.*

Lactance s'exprime ainſi ſur le même ſujet: (*divin inſtitution. lib. IX, cap. XIX*): *Tres ſunt igitur affectus, qui homines in omnia facinora præcipites agunt; ira, cupiditas, libido. Propterea Poetæ tres furias eſſe dixerunt, quæ mentes hominum exagitant: ira ultionem deſiderat, cupiditas, opes, libido, voluptates.* (*Iſidor. lib. VIII. orig. cap. de furiis.*) Iſidore n'a fait que commenter ce texte de Lactance, & il a été copié par tous les mythologues ſuivans, ſans en excepter l'abbé Banier.

Ils ont mieux réuſſi à raſſembler tout ce que l'antiquité nous a laiſſé ſur le culte des *furies*. Ces divinités avoient des temples, des ſacrifices, des victimes, des prêtres & des rites particuliers. Le plus célebre de leurs temples, étoit celui qu'on avoit bâti dans l'enceinte de l'aréopage, (*Pauſan. Attic.*) & dans lequel on obligeoit de ſacrifier tous ceux qui étoient renvoyés abſous après avoir été accuſés de crimes dignes de mort. Dans cet édifice étoient placées les ſtatues des Euménides, dont Pauſanias dit que leur aſpect n'avoit rien de repouſſant. Il offroit au contraire aux coupables & aux malheureux un aſyle ſacré dont ils ne pouvoient être arrachés. Les Lacédémoniens, qui avoient pénétré dans Athènes, eſpérant ſurprendre cette ville, furent trop heureux de pouvoir s'y réfugier, après que le dévoûment des Codrus eut enlevé la victoire aux Spartiates.

On trouvoit un ſecond temple & un bois dédiés aux mêmes divinités dans les environs d'Athènes. Œdipe & ſa fille Antigone les ont rendu aſſez célebres par leur ſacrilége ignorance. (*Pauſan. Attic. pag.* 59, *Œdip. Colon.* 525, 752. *Eumenides* 503, 803. *Pauſan. Corinth. pag.* 105. *Pauſan. Achaica, pag.* 447.) Les Sicyoniens leur en avoient conſacré un autre ſur les bords du fleuve Aſopus. Dans la ville de Céryné en Achaie, Oreſte avoit élevé aux Euménides un monument de ſa reconoiſſance. Le ſacerdoce de ce temple étoit confié à des femmes; & l'on avoit placé dans le veſtibule des ſtatues de marbre faites avec beaucoup d'art. Les habitans les prenoient pour les ſtatues des prêtreſſes. On redoutoit l'entrée de ce temple, parce que, ſelon l'opinion commune, la fureur & la crainte s'emparoient de ceux qui étant coupables de meurtre, d'inceſte, ou d'autres crimes, oſoient y entrer, même par curioſité. Les Euménides étoient honorées particuliérement en Épire, cette région dans laquelle on plaçoit les portes & les fleuves de l'enfer. Ovide fait mention de ce temple dans un vers qui a donné aſſez long-temps la torture aux commentateurs.

Sæpe Paleſtinas jurat adeſſe deas.

Il étoit bâti à Paleſte, & non dans la Paleſtine, (*Faſt. lib. IV.*) Lucain a parlé de cette ville (*Pharſal.* 5), lorſqu'il dit que Céſar marchant contre Pompée, aborda en Épire. *Paleſtinas uncis confixit arenas*.

L'Arcadie offroit encore aux voyageurs religieux deux temples conſacrés aux furies. Oreſte les avoit rendus fameux. Le premier étoit bâti auprès de Mégalopolis, & étoit entouré d'un champ conſacré aux mêmes divinités. On croyoit qu'Oreſte avoit reſſenti dans cet endroit les premieres atteintes de ſes fureurs après le meurtre de Clytemneſtre; & c'étoit dans le voiſinage qu'on voyoit ſur un tertre, appelé Acé, un doigt de pierre, monument de l'expiation du héros. Près d'Acé, un ſecond temple d'Euménides rapeloit cette rigoureuſe purification, & la viſion du fils d'Agamemnon, où elles lui apparurent vêtues de blanc. Ce temple portoit un nom analogue à l'action d'Oreſte, lorſqu'il y coupa ſa chévelure, & l'offrit aux dieux. Les habitans de l'Arcadie conſervoient encore treize ſiecles après, du temps de Pauſanias (*Arcad. pag.* 509) le culte des Euménides, & ſacrifioient aux *déeſſes blanches*, & aux Grâces.

A Tilphouſe, dans la même contrée, des prêtres, appelés *Héſychides*, étoient chargés du culte des Euménides. Leur temple, bâti dans l'Aréopage, étoit auſſi deſſervi par des prêtres dont on eſtimoit la naiſſance & les vertus. Nous l'apprenons de Démoſthene. Cet orateur (*Oratio in Med.*), faiſant ſon apologie, trouve fort extraordinaire qu'on oſe intenter une accuſation contre un homme à qui la république avoit confié une fonction ſi rédoutable & ſi importante. Car Eſchyle voulant flater ſa patrie (*Eumenides* 1035.), chante dans les Euménides les malheurs d'Oreſte, la ſainteté des prêtres, & la célébrité du temple qu'elle devoit conſacrer au culte des *furies*. (*Œdip. Colon.* 152.) Sophocle parle d'un bois ſacré qui en étoit voiſin, & qu'arroſoit un ruiſſeau pur & limpide.

Ce temple & ce bois étoient ſi reſpectés, qu'on n'oſoit en approcher, ni les regarder en paſſant. On ſe gardoit même de penſer aux redoutables divinités, & de les nommer. A peine ſe permettoit-on de prononcer à leur occaſion quelques paroles de favorable augure. De là vint l'horreur qu'inſpira aux habitans du bourg de Colone, dans l'Attique, la vue du malheureux Œdipe, aſſis dans le bois des Euménides avec ſa fille Antigone. Ils ne ſe crurent en ſûreté, qu'après lui avoir fait expier ce ſacrilége par un ſacrifice ſolemnel. (*Œdip. Colon.* 482, 505.) „ Allez, lui diſent-ils, apportez „ de l'eau de cette ſource intariſſable, puiſez-la „ dans des vaſes précieux, dont vous ornerez les „ anſes de bandeletes de laine . . . . . „ Tournez vers l'Orient, faites-en trois libations. „ . . . . . Mêlez-y auparavant du miel; „ mais gardez-vous de toucher au fruit de la vi„ gne . . . . . Tenant enſuite un rameau „ d'ollvier, adreſſez vos vœux aux redoutables „ déeſſes . . . . . Suppliez-les vous-même, ou „ employez l'organe d'un autre ſuppliant; donnez„ leur le nom conſolant d'Euménides, & rendez„ vous-les favorables par des prieres courtes, „ prononcées à baſſe voix. Pourſuivez après cela „ votre route ſans aucune crainte „. Séneque a décrit dans ſon Œdipe, un ſacrifice offert aux mêmes divinités. Il ſemble être copié littéralement du poëme des Argonautes, où Médée fait des vœux & des offrandes pour la proſpérité de Jaſon ſon amant.

Hic ut ſacerdos intulit ſenior gradum,
Haud eſt moratus, præſtitit noctem locus;
Tunc foſſa tellus, & ſuper rapti rogis
Jaciuntur ignes, ipſe funeſto integit
Vates amictu corpus, & frondem quatit;
Lugubris imos palla perfundit pedes.
Squallente cultu mœſtus ingreditur ſenex,
Mortifera canam taxus aſtringit comam:
Nigro bidentes vellere, atque atræ boves
Retro trahuntur . . . . . .

Tout étoit noir & lugubre dans les ſacrifices des *furies*. On choiſiſſoit le temps de la nuit & des lieux ſouterrains (*Eumenides* 1035, 1028), pour les offrir, parce qu'on croyoit que ces divinités aimoient les flambeaux. On gardoit un profond ſilence; on ne ſe permettoit qu'un chant triſte & plaintif (*Eumenides* 329), appelé l'*hymne des furies*, qui portoit la terreur dans les âmes: mais on rejetoit avec ſévérité les inſtrumens & la lyre. Le vin étoit proſcrit de ces triſtes cérémonies, qui en avoient pris le nom de Νηφάλια; ainſi que les *furies* celui de ἄοινοι, abſtêmes, ou ſobres. Elles n'agréoient pour libations que le miel, le lait & l'eau. Les ſacrificateurs (*Suidas*) étoient vêtus de robes noires. Les Sicyoniens leur offroient des brebis pleines & noires, & des fleurs au lieu de couronnes. (*Pauſan. Corinth.* 105.) Dans les fêtes appelées Εὐμενίδια, jours conſacrés aux Euménides, on n'admétoit pour les cérémonies que des hommes & des femmes libres, & d'une vie ſans reproche. Des jeunes gens, dit Philon, des familles les plus diſtinguées diſtribuoient au peuple des friandiſes, τραγήματα.

Les ſeules victimes agréables aux Euménides, étoient les brebis noires, & ſelon Élien (*de animal. lib. X, cap. XXXIII*), les tourtereles blanches. Nous n'avons pu trouver la raiſon pour laquelle ces oiſeaux leur étoient conſacrés, ainſi que la plante appelée Conyze (*Pulicaria*). Mais

l'uſage où étoient les anciens, de faire des torches avec des branches d'arbres réſineux, aura fait conſacrer aux *furies* le cedre & le genévrier (*Juniperus*), comparé au cédre par Pline. (*Plin. lib. XXIV, cap. VIII.*) La ſtérilité prétendue de l'anne, dont Ariſtote dit fauſſement, que la Crete ſeule en avoit vu produire des fruits, lui aura mérité le même honeur. (*Ruellius de ſtirp. natur. pag.* 565.) *Infelices*, dit Pline (*Plin. lib. XVI, cap. XXVI*), en parlant de l'anne, du peuplier, &c, *exiſtimantur, damnataque religione, quæ neque ſeruntur unquam, neque fructum afferunt*. Le chardon-béni, la bugloſſe, le ſafran, le nerprun & le narciſſe étoient auſſi conſacrés aux redoutables déeſſes. Euſtathe nous apprend, dans ſon commentaire ſur le premier livre de l'Iliade, que le nom de narciſſe dérivé, *ἀπὸ τοῦ νάρκης, a torpore*, étoit analogue à la ſtupeur dans laquelle étoient plongés les coupables à la vue des Euménides. C'eſt pourquoi on couronoit de narciſſe ceux qui leur offroient des ſacrifices. Le ſafran ne trouvoit ſa place que dans ces mêmes cérémonies. *Infauſta*, dit de cette plante (*pag.* 389) Ruellius, d'après tous les anciens, *ſacris omnibus & coronis, quoniam, ſit lugubris propter Croci metamorphoſim*. Le ſang que ſemblent répandre à l'inſtant où on les briſe, le chardon-béni (*enicus*), & la bugloſſe (*anchuſa*) les avoit (*ibid. pag.* 13.) peut être fait joindre au ſafran. Quant au nerprun (*rhamnus*), ſon autre nom de *Perſephonia*, analogue à la Junon des enfers, a pu le faire conſacrer aux divinités infernales. Peut-être auſſi ne leur a-t-il été conſacré (*Ruellius pag.* 322) qu'à cauſe de l'uſage où étoient les anciens d'en attacher des branches aux portes & aux fenêtres, pour empêcher l'effet des enchantemens: rien n'eſt auſſi confus & auſſi fabuleux que les connoiſſances botaniques des Grecs & des Romains: c'eſt pourquoi aucune partie de cet article n'a demandé autant de recherches & de travail.

Les latins rendirent des hommages aux *furies*, mais ſous le nom de la déeſſe *furina*. (*Cicero de natur. deor. lib. III, n°.* 32. — *Feſtus.* — *Varro de lingua latina*.) Cette divinité étoit d'origine étruſque, & repréſentoit les trois Euménides réunies en un ſeul emblême. Les Étruſques lui donnoient encore le nom d'*Ancharia*. Fondés par les premiers habitans de l'Italie, les Romains en conſerverent le culte. Ils conſacrerent à *Furina* un temple & un bois dans la quatorzieme région au delà du Tybre. Ce bois ne put ſervir d'aſyle au jeune Gracchus. Il s'y retira (*Pluter. vita Gracchi*) pour éviter la fureur du peuple qui venoit d'immoler ſon frere; mais il en fut arraché & ſacrifié au reſſentiment de ſes concitoyens. Nous voyons par ce trait combien le culte de *Furina* étoit affoibli dès le temps de ces malheureux tribuns. Elle avoit en cependant des fêtes & des ſacrifices, appelés *furinalia*, qui ſe célébroient dans le mois d'août, comme nous l'apprenons d'un calendrier gravé ſur les anciens marbres. Un de quinze Flamines avoit même été attaché à ſon temple, & portoit le nom de *Flamen furinalis*. Mais, dit Varron (qui écrivoit ſur la fin de la republique), & la deeſſe & le prêtre étoient négligés, que peu de perſones en connoiſſoient même le nom, *nunc vix nomen notum paucis*.

On trouve dans le *Muſeum etruſcum* (*pag.* 40 pluſieurs inſcriptions latines, & pluſieurs sur qui font mention des deeſſes *Furine* & *Ancharia*. La divinité adorée ſous ces deux noms, & ſa doute auſſi ſous celui de Bellone, voyoit coul le ſang humain ſur les autels chez les Étr ques.

On trouve ſur les marbres de cette nati (*ibid.* 194) des prêtres furieux, appelés *Bellonarii*, qui ſe bleſſent & s'égorgent au pied antels & des ſtatues d'*Ancharia*. Pluſieurs anci écrivains, Servius (*Æneid.* 8. 839) & Arn en parlent particulier. parlent des ſacrifices ſanglans off par les Étruſques aux Euménides & aux mâr Ils les appeloient *ſacre Acheruntiæ*, & rapport leur inſtitution à Tagès, qu'ils faiſoient auteur la ſcience des Aruſpices. C'eſt des Étruſques les Romains avoient appris cette ſcience. ſuivit ſans doute leurs armes victorieuſes tout l'univers, car Mithridate ayant brûlé le conſacré aux *furies* près d'Athènes, conſulte Aruſpices ſur ce ſacrilége. Ils lui ordonerent moler une vierge aux divinités offenſées. (*J. Obſequens de prodigiis*.) Cet adroit politique obéir avec la ſoumiſſion d'un prince religieux

Tels furent chez les Grecs, les Étruſques Romains l'origine, le culte & les attribu Euménides. La ſuperſtition des Égyptiens donna la naiſſance; leur divinité fut reconu ſuite de proche en proche, & adorée pa l'univers.

FURINA; divinité des voleurs chez l mains, qui avoient établi en ſon honeu fête nommée les *furinales*, *furinalia*, dont lébration étoit marquée au ſixieme jour av calendes de ſeptembre, c'eſt à-dire, le 26 quelques-uns cependant les placent au h calendes d'août, c'eſt à-dire, le 25 juillet déeſſe avoit un temple dans la quatorzi gion de Rome, & pour le deſſervir, ur particulier qui étoit un des quinze Flam Rome; c'étoit le *Flamen furinalis*. Près ple étoit un bois ſacré, dans lequel Caïu chus fut tué. Son nom vient du mot la un voleur. Cicéron (*de natur. deor.* 1 croit pourtant que cette divinité eſt la m les furies; d'autant plus qu'il eſt parlé fois des *Furines* au pluriel.

D'ailleurs, le bois où fut tué Caïus G eſt appelé par Cicéron, cité plus haut, *F rinæ*, bois de *Furina*; & par Plutarque vie des Graches, le bois des furies, Ἀλσος ἐρίνυν. *Voyez* FURIES.

FURINALES. *Voyez* FURINA.